This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 8

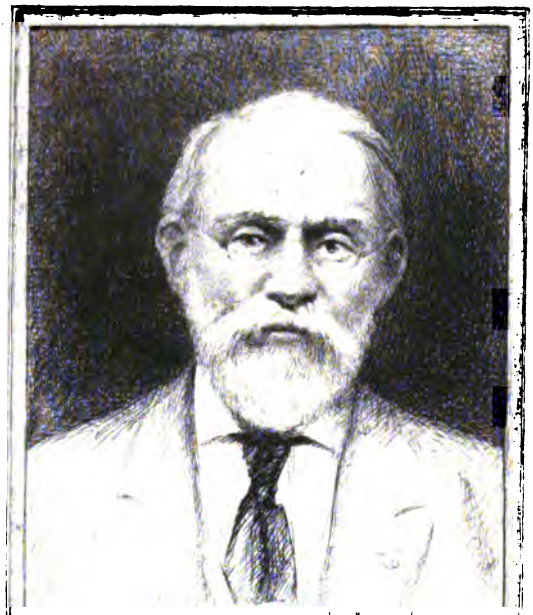

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

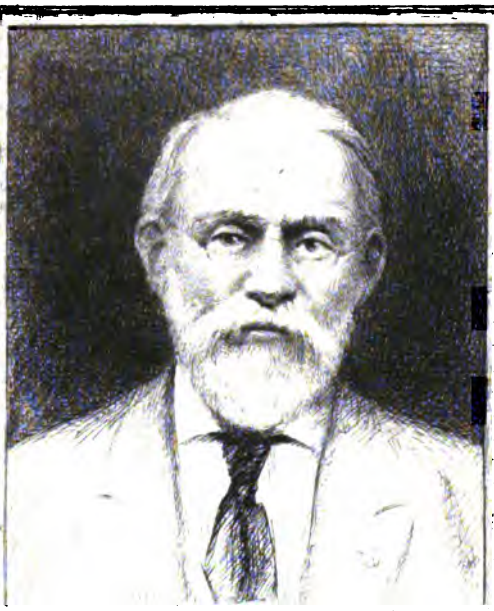

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

D
6
.E
T

REVUE
de Bretagne

Tome XXXI. 2e Série. 3e Année, n° 1

JANVIER 1904.

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES

LAFOLYE FRÈRES, EDITEURS

MDCCCCIV

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

Cunning
Nijhoff
420-30
13603

KAN-BALE TUD BREIZ

SAV, BREIZ IZEL, DA VANNIELOU

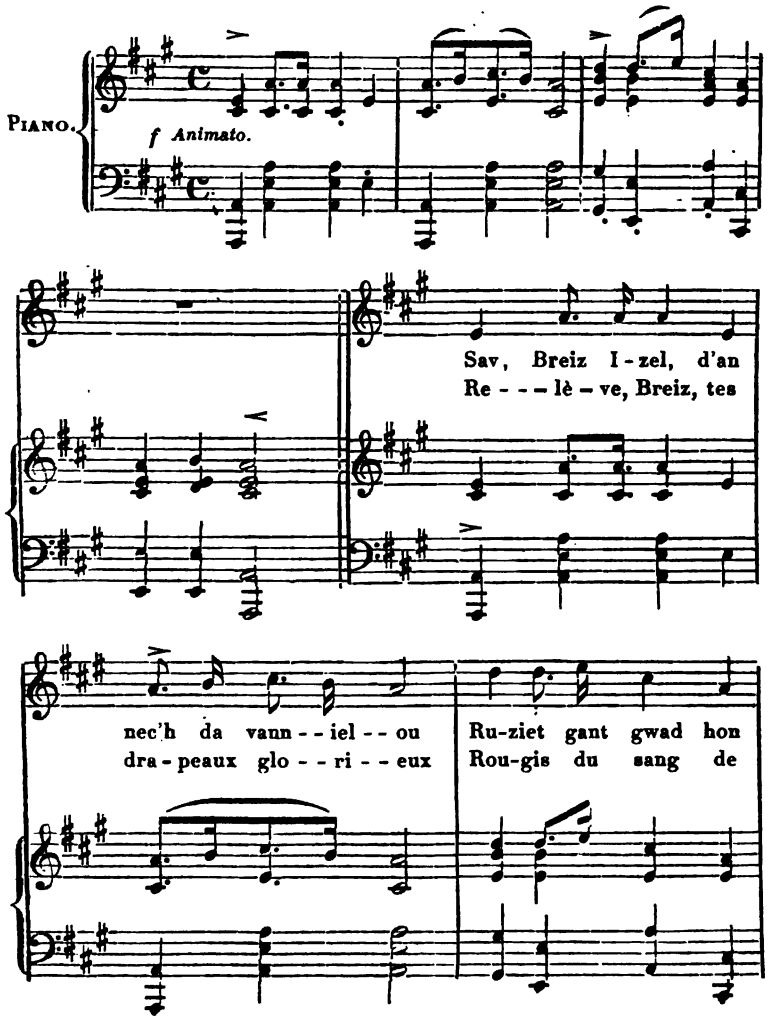

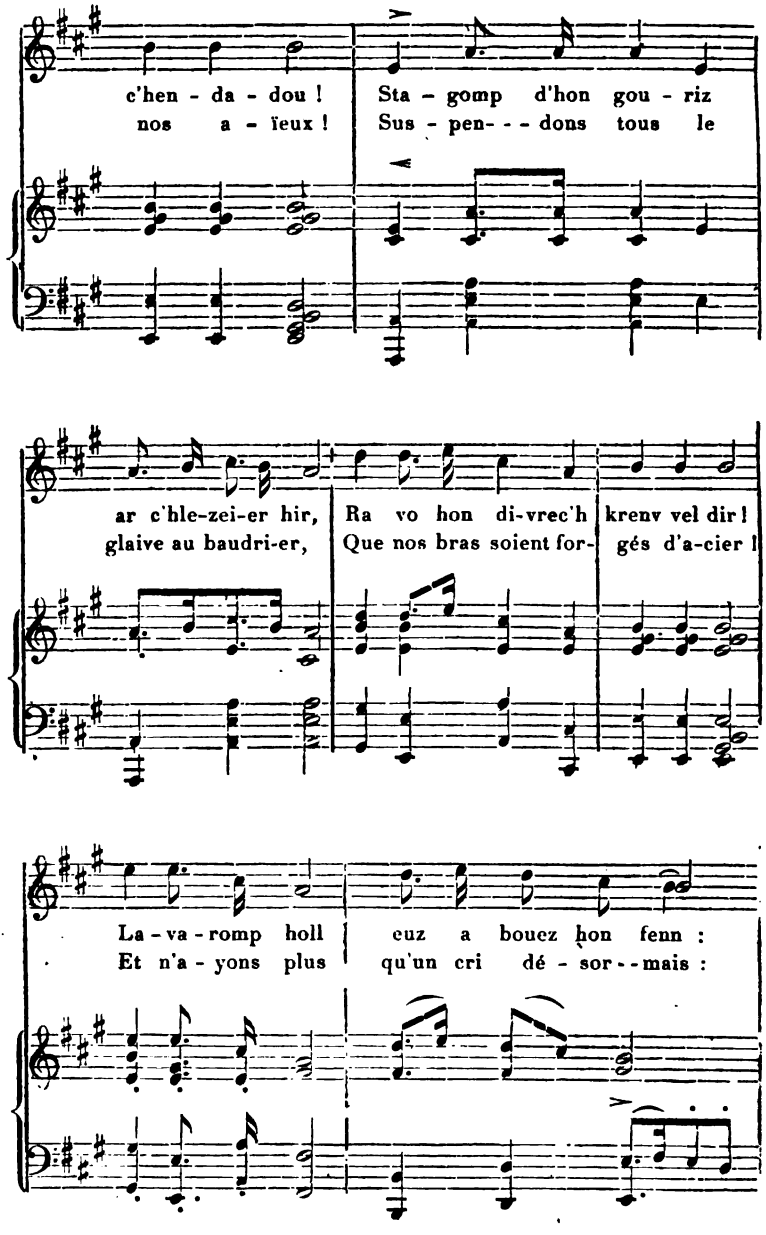
c'hen - da - dou ! Sta - gomp d'hon gou - riz
nos a - ïeux ! Sus - pen- - - dons tous le
ar c'hle-zei-er hir, Ra vo hon di-vrec'h krenv vel dir !
glaive au baudri-er, Que nos bras soient for- gés d'a-cier !
La - va - romp holl euz a bouez hon fenn :
Et n'a - yons plus qu'un cri dé - sor - - mais :

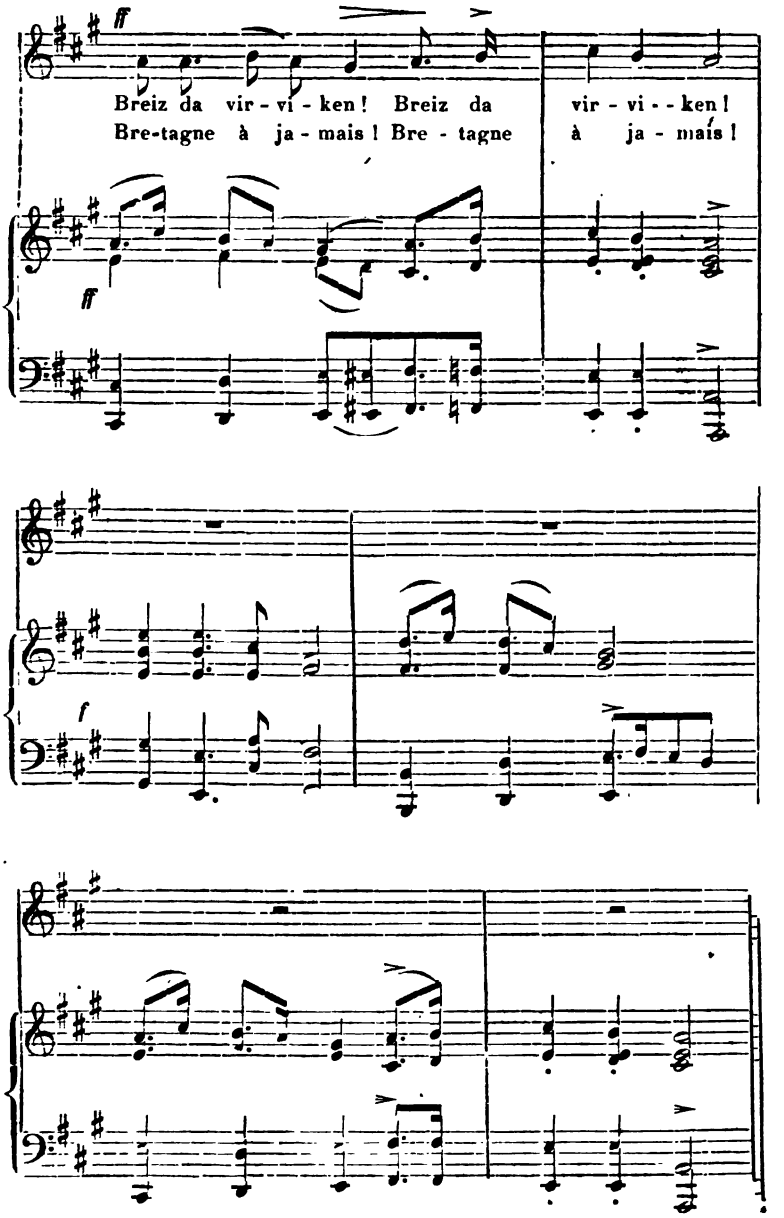
ff
Breiz da vir - vi - ken ! Breiz da vir - vi - - ken !
Bre-tagne à ja - mais ! Bre - tagne à ja - mais !
ff
f

KAN-BALE TUD BREIZ

1

Sav Breiz-Izel d'an nec h da vannielou
Ruziet gant gwad hon c'hendadou !
Stagomp d'hon gouriz ar c'hlezeier hir
Ra vo hon divrec'h krenv vel dir !
Lavaromp holl euz a bouez hon fenn :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

2

Dihun Breiz-Izel, ma mam binniget,
Rag an deiz a zo digouezet !
Hon galv a ziston war benn ar mene
Hag ac'h entana peb ene :
Breiziz deuz peb parrez a ziskenn :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

CHANT DE MARCHE DES HOMMES DE BRETAGNE

1

Relève, Breiz, tes drapeaux glorieux
Rougis du sang de nos aïeux !
Suspendons tous le glaive au baudrier,
Que nos bras soient forgés d'acier !
Et n'ayons plus qu'un cri désormais :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

2

Réveille-toi, Bretagne au front chenu,
Car le grand jour est survenu.
Sur les « ménés » notre appel retentit
Au cœur du père et du petit.
Les combattants accourent tout prêts :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

3

O iouc'hadennou a red dreuz d'an er
Bete gweled hon lanneier,
Ar mammou a zigas ho bugale
Da gaout ho zadou en arme ;
N'euz'med eur iouc'h en Breiz penn da benn
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

4

Mene Bre ro dorn da Vene Kragou,
Tridal a ra o c'hribennou :
Anê o-unan o reier a ruill
War an enebour kouezont puill ;
Gwagen ar mor a lâr d'ar wagen :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

3

Leurs cris stridents ont déchiré les airs
Jusqu'aux landiers les plus déserts.
L'on voit sans cesse accourir dans les camps,
Les vieillards et les jeunes gens,
Leur cri d'appel descend des sommets :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

4

Les monts de Brê, vers les monts de Kragou
Se sont inclinés tout à coup ;
Et les rochers surgissant de leurs flancs
Se roulent sur les assaillants.
Le flot murmure aux flots déchaînés :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais.

5

Beteg ar gwelec'hiou ar re bella
Ar c'horn a vrezel a vouda
Hag a lâr d'an holl boblou euz ar bed
E ma beo gouenn ar Vretoned !
An avel mor iud en eur dremen :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

6

Kalonou an holl a zo entanet
Hag an divrec'h a zo nerzet.
Potred Breiz Vihan ha Breiziz Tremor
A skloum o daouarn dreist ar mor.
Holl c'halloudek, ro'n Trec'h d'az mibien :
Breiz da virviken ! Breiz da virviken !

JAFFRENNOU.

5

Jusqu'aux déserts où le sable rougit
La corne de guerre a mugi,
Disant le réveil des plous et des bourgs
De Breiz-Izel, libre toujours ;
Le vent de mer chante ses hauts faits :
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais !

6

Des cœurs ardents animent des bras forts
Qui briseront tous les efforts.
Bretons d'Arvor et Bretons d'Outre-Mer
Joindront bientôt leurs mains de fer.
Dieu ! Nous vaincrons, si tu le permets.
Bretagne à jamais ! Bretagne à jamais.

YVES BERTHOU (*Alc'houeder Treger*).

Traduit du breton de Jaffrennou (*Taldir*.

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

J'ai publié jadis dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, aïeule de notre *Revue de Bretagne* actuelle, deux séries d'études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne au XVIIe et au XVIIIe siècles. L'Académie française a bien voulu les honorer de son attention. Dans la première série, nous avions rencontré huit académiciens, les deux frères *Hay du Chastelet*, le poète Jean *Chapelain*, les trois ducs de *Coislin*, l'abbé de *Montigny* et le conseiller d'état *Renouard de Villayer* (1) ; dans la seconde série, huit encore : les trois cardinaux *de Rohan*, l'abbé *Trublet*, *Duclos*, *Maupertuis*, et NN. SS. *du Coëtlosquet* et *de Boisgelin* (2). J'ai dû attendre que le XIXe siècle eût achevé sa carrière avant de compléter ces études par une troisième série qui va nous en présenter douze et non des moindres : le ministre des cultes de Napoléon Ier, *Bigot de Préameneu* (1802) ; l'im-

(1) *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle.* — 2e édit. Paris, Palmé, 1879, in-8o. (Couronné par l'Académie française, prix Monthyon).

(2) *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.* — *Ibid.* 1889, in-8o. (Mentionné par l'Académie française).

mortel *Chateaubriand* (1810), le poète dramatique *Alexandre Duval* (1812), l'archevêque de Paris, *Mgr de Quélen* (1824), le diplomate *comte de Saint-Aulaire* (1841) ; l'historien de nos Etats, *Louis de Carné* (1863) ; le philosophe spiritualiste *Edme Caro* (1874) ; le grand patriote *Jules Simon* (1875) ; le sceptique *Ernest Renan*, (1878), le mathématicien *Joseph Bertrand* (1884), le parnassien *Lecomte de Lisle* (1886), et l'amiral, historien de la marine, *Jurien de la Gravière* (1888). Cette galerie, on le voit déjà, sera riche par sa variété même, et je prie les lecteurs de la *Revue* de vouloir bien me soutenir de leurs sympathies dans ma tâche *Ad majorem Britanniæ gloriam*, en répétant avec moi cette devise du réveil breton de nos jours : *Breiz da virviken !*

René Kerviler.

I

BIGOT DE PREAMENEU

(1747-1826)

Jurisconsulte, législateur, ministre, ce sont trois titres dont un seul a plusieurs fois suffi pour décider une élection académique. Bigot les a réunis tous les trois. Cependant, bien qu'il ait été l'un des rédacteurs les plus actifs du code civil, bien qu'il ait fait partie de l'Assemblée Législative de 1791 et du conseil d'État de 1802, bien que Napoléon Ier l'ait choisi comme ministre des Cultes après Portalis, il est bien oublié aujourd'hui. Le ciel du premier Empire fut constellé d'un grand nombre d'astres de diverses grandeurs. L'éloignement successif a fait disparaître les moindres de l'attention de la postérité qui ne perçoit plus que les très brillants. Bigot a été éclipsé par Portalis. Il n'en mérite pas moins une étude attentive, d'autant mieux que la plupart des notices qui lui ont été consacrées sont fertiles en méprises de toute sorte (1).

D'où sortait-il ? Une foule de recueils biographiques depuis la *Biographie des hommes vivants* et l'ancienne *Biographie universelle*, jusqu'aux *Fastes de la Légion d'honneur*

(1) La première partie de cette étude a paru en 1895 dans la *Nouvelle Revue Européenne*, où, par suite de circonstances particulières ; elle ne fut pas terminée.

disent qu'il naquit à Redon. Il y a là une erreur de source assez plaisante, qui a été répétée imperturbablement pendant de longues années, et dont se sont affranchis la *Biographie bretonne* et le *Dictionnaire des Parlementaires français*, sans paraître se douter de sa provenance, mais qu'ont malheureusement rééditée des ouvrages destinés à la grande publicité des livres de prix, comme l'*Histoire des quarante fauteuils de l'Académie* par l'abbé Védrenne. Le premier auteur d'une notice sur Bigot avait eu communication de son diplôme de licencié en droit, rédigé, comme de juste, en langue latine; et il avait remarqué, après le nom du récipiendaire, la mention *Redonensis*. Pour un étranger à la Bretagne, écrivant à cent lieues de distance, il ne pouvait pas y avoir d'hésitation. *Redonensis* devait se traduire par *originaire de Redon*. Le fâcheux est que le nom actuel de la petite ville de Redon soit une déformation euphonique de celui de Roton. C'est Rennes, l'ancienne capitale de la tribu des Redones, qui s'appelle en latin *Redonensis civitas*, tandis que Redon n'a jamais été gratifiée que de l'adjectif *Rotonensis*. Et voilà comment on écrit l'histoire !

Donc *Bigot* est né à Rennes. Et pour couper une bonne fois les ailes au canard biographique envolé des marais de Redon, je citerai ici son acte de naissance et de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Aubin :

« *Félix-Julien-Jean*, fils légitime de noble maître *Jean-François-Michel Bigot* et de dame Jeanne-Julienne *Rondel*, son épouse, *sieur et dame du Préameneu*, né ce jour, baptisé par nous soussigné, curé, et tenu sur les saints fonts, par Monsieur Jean *Martin*, écuyer, *sieur du Boistaillé*, conseiller à la sénéchaussée présidiale de

Rennes, et dame *Anne-Françoise-Julienne Bigot, dame de la Mignotière*, ce vingt-six mars 1747, en présence des soussignants : Anne-Françoise-Julienne Bigot, Martin de Boistaillé, J.-F.-M. Bigot (le père), Montgodin, curé. »

Cet acte prouve que nous sommes en présence d'une famille de la haute bourgeoisie rennaise. Mais faut-il admettre, comme je l'ai jadis pensé, après Nougarède de Fayet, que nos Bigot sont originaires du Berry et remontent à Michel Bigot qui fut honoré de lettres patentes du roi Charles V, en 1369, et dont le petit-fils porta le titre de *vicomte de Morogues*, avec les armes : « de sable à 3 têtes de léopard d'or » auxquelles on a ajouté la devise : « *Tout de par Dieu*, » ?... j'en doute fort aujourd'hui, et je crains qu'il n'y ait dans l'assertion du descendant du ministre une prétention fort exagérée. Les anciens registres paroissiaux n'ont plus de secrets pour les chercheurs, et M. l'abbé Pâris-Jallobert, un des plus intrépides fouilleurs d'actes de baptême et de mariage que je connaisse, a trouvé, dans quelques communes voisines de Rennes, des traces certaines des Bigot, depuis le milieu du XVIe siècle. Ce qui est absolument sûr, c'est que *Jean Bigot du Plessis*, marié à Visseiche en 1612, y eut un fils *Jean Bigot de la Corbinais* qui fut lui-même père d'*Antoine* : et cet *Antoine Bigot, sieur du Bouridel, puis de la Corbinais*, épousa en 1676 à Bais, Jeanne Robin des Placettes, fille de Jean Robin du Préameneu et de Jeanne Paris de l'Aumosne. Voilà comment le titre du *Préameneu* entra dans la famille.

Antoine Bigot, qualifié noble homme et sénéchal de la juridiction du Pouez, eut deux fils, l'un qui continua la branche de la *Corbinais*, et *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, né à Visseiche en 1683, marié à Vitré en 1713 à Catherine Chabot, notaire à La Guerche et syndic de

cette ville où il mourut en 1749, qui fut le grand-père de notre académicien (1).

Fils de *Jean-Luc Bigot de Préameneu*, *Jean-François Michel* le père du futur ministre de Napoléon Ier, naquit à Visseiche le 26 février 1714 et se fit inscrire comme avocat militant devant le Parlement de Rennes. C'était un travailleur, car il devint docteur agrégé des Facultés de droit ; c'était aussi un sérieux père de famille, car de Jehanne-Julienne Rondel dame de Falesche, qu'il avait épousée à la Guerche en 1743, il eut au moins cinq enfants, une fille et quatre fils, nés à Rennes de 1746 à 1755 (2).

On peut donc se représenter, comme milieu ambiant de la première éducation du futur académicien, une de ces familles de vieux avocats bretons, tels que les Lanjuinais, les Le Chapelier, les Poullain, aux fortes traditions d'honneur et de travail, qui rendirent le barreau rennais célèbre entre tous à la fin du siècle dernier. Chez la plupart, on rencontrait même un certain rigorisme de mœurs et de religion qu'on tenait des maximes jansénistes longtemps pratiquées. Lanjuinais crut devoir s'en défendre plus tard, mais il ne put expliquer d'une manière satisfaisante sa collaboration active et prépondérante à la constitution civile du clergé, qui n'avait pas d'autre origine.

Ces préliminaires vont nous permettre de mieux ap-

(1) Pâris-Jallobert, *La Guerche*, *Visseiche*, etc.

(2) *Catherine-Jeanne-Perrine*, 14 mars 1746, en Saint-Aubin ; — *Félix-Julien-Jean* (le futur académicien), 26 mars 1747, en Saint-Aubin ; — *François-Marie-Laurent*, 10 août 1750, en Saint-Germain ; — *Jean-Joseph-René*, 18 mars 1752, en Saint-Germain ; — *Alexandre-Etienne*, 8 mars 1755, en Saint-Germain, qui porta le titre de *Bigot des Longrais* et se maria à Bain en 1783.

précier la longue carrière de Bigot, en examinant successivement chez lui, l'avocat, le politique et le législateur, le ministre, et enfin l'académicien et l'homme privé.

I. — L'AVOCAT

(1767-1790)

Il n'était pas rare, dans ces familles foncièrement religieuses du siècle dernier, qu'un des enfants fût destiné à l'état ecclésiastique. C'est ainsi que Lanjuinais eut un frère bénédictin. Comme il y avait une chapellenie chez les Bigot, on pensa qu'elle pourrait convenir au jeune Félix qui, tout enfant, montrait d'heureuses dispositions pour l'étude, et on l'envoya, non pas au collège des jésuites alors très florissant, mais au séminaire, où il fit de rapides progrès. On rapporte que l'évêque de Rennes, au cours de la visite des séminaires de son diocèse, s'arrêta un jour dans la classe du jeune Bigot, qui n'avait encore que sept ans, et l'ayant longuement interrogé, dit en lui posant sa mitre sur la tête : « Tu l'auras plus jeune que moi, mon enfant. » Il ne soupçonnait pas qu'au lieu de la porter, cet Eliacin aurait un jour le pouvoir de la donner aux plus méritants.

Un événement que je ne connais pas bien changea le sens des études de notre séminariste. Il y a encore ici une légende à débrouiller. Les biographies répètent à satiété que, son père étant mort en 1762, il devint par là le véritable chef de la famille, et qu'il abandonna tout projet de carrière religieuse pour s'occuper activement de l'éducation de ses trois frères en se préparant à suivre la profession paternelle.

Le certain, c'est qu'en effet le jeune Félix quitta le séminaire pour l'école de droit ; mais malgré l'affirmation de Nougarède de Fayet, petit-fils de Bigot, qui lui a consacré une intéressante notice en 1843 (1), je suis obligé de constater que son père n'était point mort en 1762, et vivait encore lors du mariage de son fils en 1779 (2) ; il ne mourut, d'après les anciens registres de l'ordre des avocats de Rennes, que le 8 février 1781. Si donc Félix Bigot dut, par nécessité de famille, consacrer sa première jeunesse à l'éducation de ses frères, c'est qu'un accident que j'ignore dut frapper le père de famille, qui vécut encore pendant vingt ans, mais sans doute dans une telle impossibilité de s'occuper de ses affaires qu'on le tint pour mort effectivement.

Quoi qu'il en soit, le jeune Bigot fit d'une façon sévère son apprentissage de la vie, et lorsqu'il fut reçu avocat au parlement de Rennes, le 16 octobre 1767, à l'âge de vingt ans, il était mûr pour les luttes sociales. L'année suivante, il prit le grade de docteur.

C'était le moment le plus aigu des polémiques entre les partisans du duc d'Aiguillon et ceux du procureur général De La Chalotais. Je ne crois pas qu'il y ait pris part, et je suppose qu'il se contenta, pendant une dizaine d'années, de consulter pour la nombreuse et brillante clientèle que lui avait laissée son père, les familles de Rohan, de Boisgelin, de la Villegontier, de Chateaugiron, et d'autres. On conserve dans quelques collections les principaux de ses mémoires judiciaires, et je constate en particulier qu'il signa en 1785, avec

(1) Paris, Crapelet, in-8°, 74 p.

(2) Acte communiqué par M. le conseiller Fr. Saulnier.

Chaillou et Gerbier, une consultation dans le procès appointé au présidial de Nantes entre le recteur et le prieur de Sainte-Croix. Mais son principal client durant cette période fut la famille de Rohan qui, satisfaite de ses services, lui persuada, pour l'avoir plus près d'elle, de venir s'établir à Paris et décida ainsi de sa carrière.

Les Rohan soutenaient contre le domaine royal et contre la ville de Lorient un procès, dit du franc-fief, qui ne fut complètement terminé qu'en 1785. Lorient qui supportait impatiemment le régime féodal, prétendait relever directement de la mouvance de la Couronne et non pas de la principauté de Guémené par la châtellenie de Tréfaven. Les Rohan, princes de Guémené, soutenaient au contraire que la ville de Lorient leur devait hommage avec toutes les conséquences, et malgré l'appui que les Etats de Bretagne avaient donné à la jeune cité, ils réclamaient leurs droits devant les juridictions compétentes. Je n'entrerai pas ici dans le détail ardu de ces discussions feudistes qu'on pourra parcourir dans les mémoires très étudiés et très précis de Bigot. Il me suffira de dire que le jeune avocat fit trancher l'affaire en 1778, en première instance, en faveur de ses clients, et que la conclusion en 1785, après la faillite colossale des Rohan, fut un compromis qui leur attribuait, en échange de leurs droits sur la ville, un nombre très respectable de millions destinés à éteindre leur passif.

C'est en 1778, après le succès de ses premiers mémoires, que Bigot fut sollicité par les Rohan de venir s'établir à Paris. Il y avait bien une sérieuse difficulté car il fallait tout d'abord se faire recevoir avocat au Parlement de Paris, et notre rennais, après dix ans d'exercice au barreau de sa ville natale, n'était pas

disposé à subir de nouveaux examens de licence. Mais les Rohan se firent forts de lever toutes les difficultés, et comme le barreau de Rennes était occupé par des maîtres qu'il paraissait assez difficile de supplanter, Bigot se décida, en espérant que sa notoriété déjà acquise lui faciliterait l'obtention des procès des plaideurs bretons devant les juridictions parisiennes.

Il mit donc ordre à ses affaires, et tout d'abord se maria. Le 20 juillet 1779, il épousait en Saint-Etienne-de-Rennes, « *Eulalie-Marie-Renée Barbier*, fille de feu noble homme Aimé-François Barbier, négociant, et de dame Jeanne Dufour, née en Saint-Etienne le 9 et baptisée le 11 décembre 1755 (1). » La jeune épouse avait vingt-trois ans, et appartenait à une honorable famille de négociants de Rennes ; son père avait été échevin de cette ville en 1767 ; et l'un de ses frères, qui portait le nom de Barbier du Puits, fut député agrégé aux États de février 1789, signa le cahier des charges et doléances du Tiers-État de la sénéchaussée de Rennes pour les États Généraux et devint officier municipal en 1792. C'est lui qui acheta de la ville, en 1793, le magnifique hôtel de Cornulier, aujourd'hui la Préfecture, qu'il revendit en 1811. Un descendant de ces Barbier, avocat et docteur en droit, devait épouser plus tard la fille de Saint-Marc-Girardin (2).

Aussitôt après son mariage, Bigot partit pour la capitale, laissant à Rennes d'unanimes regrets parmi ses collègues du barreau et parmi les membres du Parlement de Bretagne qui avaient tous apprécié sa haute compétence comme juriste, sa droiture en affaires et sa parfaite urbanité.

(1) Acte communiqué par M. Saulnier.
(2) Voy. René Kerviler, *Bio-bliographie bretonne*, II, p. 98, 99.

La réception de Bigot au barreau de Paris ne se fit pas sans obstacles ; on en trouve des traces dans sa correspondance avec Portalis ; mais les Rohan surent les lever et toutes leurs promesses se réalisèrent. Grâce à leur influence, l'intendant de Bretagne qui était alors Caze de la Bove, écrivit une lettre circulaire à toutes les communautés de ville de sa province, pour leur recommander Bigot comme le plus apte à leur servir d'agent commun pour les affaires contentieuses qu'elles avaient à traiter dans la capitale ; la plupart s'empressèrent d'accéder au désir exprimé par l'intendant, et l'avocat rennais se trouva ainsi assuré d'une clientèle sérieuse et sûre devant le Parlement de Paris, et devant le Conseil du roi.

Une autre bonne fortune lui survenait en même temps. L'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, membre de l'Académie française (1), était breton comme lui. Président né des Etats de Provence, il résolut de le faire nommer agent général de cette assemblée à Paris ; mais il existait déjà un titulaire de ces fonctions : Bigot ne voulut pas consentir à les accepter à son détriment et il exprima les motifs de son refus. Cette délicatesse ne fit qu'accroître l'estime qu'on avait pour ses talents. Les Etats de Provence décidèrent qu'ils se l'attacheraient à tout prix, et créèrent pour lui la charge d'avocat-conseil de leur province, aux appointements de 2.000 livres qui furent portés, dès l'année 1781, à 4.000. De cette époque datent les relations intimes de Bigot avec Portalis, avocat au parlement d'Aix et membre du conseil des Etats de Pro-

(1) Voir sur Boisgelin l'étude que je lui ai consacrée dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle*.

vence. Elles eurent, sur la seconde partie de sa carrière, une influence décisive, et l'on peut dire, en considérant l'enchaînement successif des événements, que Bigot ne serait pas devenu plus tard ministre de Napoléon Ier, s'il n'avait pas gagné de Rennes un procès aux Rohan, puis conquis l'estime de son compatriote, M. de Boisgelin.

Pendant dix ans, jusqu'à la fin de 1790, Bigot fut ainsi mêlé aux principales affaires de la Bretagne et de la Provence et s'acquit une réputation universelle de travailleur infatigable et de jurisconsulte consommé. Il ne peut être question d'analyser ici quelqu'un de ses mémoires judiciaires qui roulaient la plupart du temps sur des questions fort ardues de droit féodal. Qu'il me suffise de dire que les principales qualités qu'on se plaisait à reconnaître chez Bigot, étaient la précision et la clarté. En pareille matière ce sont les plus éminentes ; il ne s'agit pas de recourir aux fleurs d'éloquence, mais d'exposer exactement et de discuter de même.

Lorsque survinrent, en 1788, les troubles réformistes, il ne paraît pas que Bigot se soit engagé dans la lutte. S'il était resté à Rennes, il est fort probable qu'il eût été élu, avec ses maîtres et collègues, Lanjuinais, Le Chapelier, Gleizen et autres, député du Tiers aux États Généraux ; mais à Paris il était perdu dans la foule. On sait quel rôle prédominant jouèrent les députés bretons au début des États de Versailles ; j'ai dit ailleurs que leur groupe compact fut en quelque sorte le volant directeur et modérateur de la machine révolutionnaire en mouvement (1). On allait prendre opinion

(1) Voir René Kerviler, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux de* 1789, à la préface.

au Club qu'ils avaient fondé sous le nom de Club breton, et qui devait plus tard dégénérer en Club des Jacobins. Leur popularité fut telle pendant la dernière période de leur séjour à Versailles, qu'on a pu écrire, sur Le Chapelier qui présidait lors de la célèbre séance du 4 août, un pamphlet intitulé : « Vie privée et politique du roi Isaac Chapelier, premier du nom et chef des rois de France, de la quatrième race » (1), et qu'à l'époque des émeutes d'octobre, on faillit dételer sa voiture pour le porter en triomphe.

Bigot applaudit aux succès de ses amis, mais sans partager toutes leurs illusions, et il recueillit bientôt les fruits de la bonne renommée des Bretons parmi les Parisiens, quand, au moment de la réorganisation des tribunaux, il fut élu, en septembre 1790, juge au tribunal du quatrième arrondissement de Paris, dont le siège était aux Minimes de la place Royale, tandis que lui-même, habitant rue du Dauphin, près du Carrousel, était électeur de la première section, dite des Tuileries.

Les six tribunaux de Paris comprenaient chacun cinq juges titulaires et quatre suppléants, et les élus étaient en général choisis parmi les jurisconsultes dont la notoriété était la plus grande, car j'y rencontre dès lors Agier, Morel de Vindé, Garran de Coulon, Oudard et peu après, en 1791, Target, Duport, Lefebvre d'Ormesson, et au quatrième arrondissement, à côté de Bigot, Treilhard et Rœderer ; mais il ne paraît pas que leur service fût exceptionnellement chargé, puisque l'on confiait parfois, à ces juges, des missions fort éloignées de leur résidence. C'est ainsi que Bigot fut envoyé, au mois de mars 1791, avec deux autres commissaires,

(1) *Ibid*, II, 72.

Mulot, vice-président du Conseil général de la commune de Paris, et Léonard Robin, juge suppléant d'un autre arrondissement, dans le département de l'Ardèche, à l'occasion des troubles d'Uzès. Cette mission, disent les biographies, fut courte et sans résultats importants. Je ne suis pas tout-à-fait de leur avis sur ce dernier point. Les trois commissaires arrivèrent, en effet, lorsque tout était terminé, mais j'estime que le spectacle direct de ces événements eut une influence considérable sur les idées du futur législateur en matière de tolérance religieuse.

Comme le rapport de la commission n'est pas de lui mais de Mulot, ce moine défroqué qui avait joué jadis un assez vilain rôle dans la célèbre affaire du collier de la Reine (1), je ne m'étendrai pas longuement sur cet épisode, mais j'en dirai assez pour montrer qu'il ne faut pas si facilement le qualifier de quantité négligeable.

Déjà, l'année précédente, à la suite du massacre de trois cents catholiques par les protestants à Nîmes, pendant les deux journées des 13 et 14 juin 1790, et de la formation d'un camp d'observation protestante à Boucoiran, une fédération générale des paroisses catholiques du Vivarais avait eu lieu au camp de Jalès, où près de quarante mille gardes nationaux s'étaient rassemblés pour protester contre ces massacres et faire cesser l'oppression qui régnait sur les catholiques du Gard (2) Ce mouvement n'avait rien eu de politique, il

(1) Voir mon étude sur le prince Louis de Rohan dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.*

(2) Voir l'intéressante étude de M. Simon Brugal sur les fédérations successives de Jalès, dans la *Revue de la Révolution*, en 1884 et 1885. – Elle est d'autant plus à retenir que les Archives nationales, remarque M. Sciout, dans son *Histoire de la Constitution civile du clergé*, ne possèdent aucun document sur cette affaire.

était exclusivement religieux. Le Vivarais avait accepté franchement toutes les réformes de l'année 1789 : les trois ordres y avaient applaudi au 4 août, et très franchement, car, dans ce coin de terre, nobles, bourgeois et paysans vivaient dans la plus grande union ; mais on n'y admettait pas qu'on touchât à la religion des ancêtres et les chefs de la fédération n'avaient eu d'autres programme que celui-ci : « Surveiller la marche de la Révolution et cesser de s'y associer, lutter même contre elle, le jour où elle deviendrait anti-religieuse ; défendre le catholicisme menacé, et le défendre, non, comme ont prétendu certains pamphlétaires, en allant à Nîmes user de représailles contre les protestants et les massacrer, mais en sollicitant énergiquement des pouvoirs publics la justice qu'ils étaient en droit d'en attendre » (1).

En 1791, des causes analogues produisirent les mêmes effets, mais plus accentués parce que les progrès des ennemis de la religion s'affirmaient davantage ; tant qu'on s'était attaqué aux dîmes, aux censes et aux bénéfices, les catholiques s'étaient résignés ; mais la constitution civile du clergé amenait le schisme et c'était dans les rangs des protestants que se recrutaient les adeptes les plus ardents du nouvel état de choses. Une rixe éclata le 13 février à Uzès entre catholiques et protestants ; ces derniers pillèrent, pendant les journées du 13 et du 14, toutes les maisons de leur adversaires et l'évêché ; et s'il n'y eut pas, comme à Nîmes, un grand nombre de catholiques massacrés, c'est que ceux-ci prirent le parti de la fuite et allèrent camper à quelques lieues de là. Or, le comité catholique de la fédération de Jalès était resté en permanence. Il convoqua aussitôt

(1) *Revue de la Révolution*, 1884, II, 438.

une nouvelle assemblée générale, et 35.000 hommes armés se trouvèrent réunis à Jalès le 20 février. On décida d'attaquer Nîmes et d'en faire le centre de la résistance catholique ; mais la direction manqua ; avant que les gardes nationales constitutionnelles, sous la direction du général d'Albignac ne leur eussent donné la chasse, les fédérés avaient disparu, et d'Albignac ne retira de son expédition que la honte d'une boucherie exécutée à froid sur les malheureux émigrants d'Uzès qui avaient pris le parti de rentrer tranquillement chez eux et qu'il laissa écharper en route. Bastide-Malbos, maire de Berrias et l'âme de la fédération, fut arrêté par un détachement du Pont-Saint-Esprit, incarcéré, et bientôt après étranglé dans sa prison ! Lorsque les commissaires de l'Assemblée constituante arrivèrent sur les lieux, les troubles n'étaient plus qu'à l'état d'affreux souvenir. Leur rôle se borna à celui d'enquêteurs ; mais le procès intenté aux chefs du second camp de Jalès n'eut pas de suite ; les autorités de l'époque, si animées pourtant contre les fédérés catholiques, eurent la pudeur de trouver trop partiale l'instruction dirigée contre eux ; quelques-uns des membres du comité directeur furent, il est vrai, décrétés de prise de corps, mais restèrent libres et non saisis, et l'amnistie générale du 15 septembre 1791 comprit, de près ou de loin, tous ceux qui avaient eu part à ces événements (1).

J'ai la conviction que l'expression des sentiments contenus dans les déclarations très nettes que Bigot eut alors à constater, de la part de ces populations franchement catholiques, exerça sur son esprit une influence profonde. Lorsqu'il la rapprocha de celle que les paysans

(1) *Revue de la Révolution*, 1885, I, 484 ; II, 113, 120, 121.

morbihannais manifestaient à la même époque en organisant ce qu'on a appelé l'échauffourée de Lisiec, il dut se convaincre que ces idées exclusives et sectaires des novateurs de l'Assemblée constituante en matière religieuse n'étaient pas du tout en accord avec celles des populations à qui on voulait les imposer ; et il en rapporta, en faveur de la liberté, des dispositions toutes spéciales qu'il allait bientôt avoir occasion de mettre en œuvre, au risque de passer pour un réactionnaire et un renégat.

De sa mission à Uzès datent les réflexions salutaires qui l'amenèrent à déployer, l'année suivante, un courage civique trop rare pour que nous n'ayons pas cherché à en découvrir les causes déterminantes.

II. — LE POLITIQUE

(1791-1799)

En septembre 1791, Bigot fut élu député de Paris à l'Assemblée législative par 387 voix sur 609 votants. Il y fit partie de deux comités, celui des contributions publiques où il retrouva son compatriote Lebreton, et celui de législation civile et criminelle dont faisait aussi partie un avocat de Rennes, Gohier, plus tard ministre de la Justice et membre du Directoire exécutif (1). Je connais peu ses travaux dans le silence de ces deux comités, dont les réunions se tenaient dans la maison des ex-capucins ; mais je puis atteindre ses opinions publiques, et constater que de nos jours il eût, vraisemblablement, siégé dans les rangs de ce qu'on a

(1) *Almanach royal* pour 1792, p. 171, 172, 177.

appelé le centre droit. On sait que la droite de l'ancienne Assemblée constituante n'avait pas de représentants dans la nouvelle Assemblée législative. La droite de celle-ci, assez peu nombreuse, du reste, était formée par le parti appelé, dans la première assemblée, constituant ou constitutionnel, et qui y siégait au centre gauche. Son dogme était la constitution générale de 1791 ; et sa prétention était de la conserver intacte. Ce fut le but que se donna franchement Bigot de Préameneu (1).

A la tribune, il s'attacha surtout à relever les exagérations des violents, et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on n'outrepassât point les limites raisonnables dans lesquelles devait se mouvoir l'application des lois. C'est ainsi que, dès le 24 novembre 1791, il exprima l'avis que Delâtre fils, accusé d'avoir participé aux projets contre-révolutionnaires de son père, ne pouvait en être déclaré complice, par cela seul qu'on avait trouvé sur lui, au moment où il émigrait, une lettre par laquelle son père le recommandait à M. de Calonne (2). C'est ainsi encore que, le 29 février 1792, il demanda que l'Assemblée improuvât, ou renvoyât au pouvoir exécutif, un arrêté du département de Loir-et-Cher qui assujettissait tous les prêtres insermentés de ce département à se rendre sous huitaine au chef-lieu, faute de quoi ils y seraient conduits par la gendarmerie et incarcérés (3). Il fallait un certain courage pour résister de cette façon,

(1) Le journal de Lebrun publia en septembre une note dite *censoriale* sur la députation de Paris. Voici les deux lignes qui concernent Bigot de Préameneu : « De la probité, du patriotisme. Quant aux moyens... » (Reproduit dans le *Journal de la Corresp. de Nantes*, t. XI p. 13). Bigot prouva que ses moyens n'étaient pas si problématiques.

(2) *Moniteur* de 1791, n° 330.

(3) *Moniteur* de 1792, n° 61.

même au nom de la liberté de conscience, au courant vertigineux qui entraînait la Révolution à la guerre civile et religieuse...

Nous devons ici revenir un instant sur l'accusation de jansénisme que nous avons prononcée plus haut à l'adresse de beaucoup des anciens avocats bretons. Bigot montra par son attitude très nette, en plusieurs circonstances critiques, qu'il s'était détaché de toutes compromissions avec les sectaires. C'est par antipathie contre la suprématie du pape que tant de députés aux États Généraux, de tempérament cependant religieux, s'étaient associés aux voltairiens dont l'objectif n'était pas seulement la ruine du catholicisme, mais celle de toute religion, pour avilir le clergé par la constitution civile et faire de tous les prêtres de simples salariés que l'Etat tiendrait à sa discrétion par la menace de la famine ; puis, lorsque l'œuvre eût été accomplie (1),

(1) Le ministère, par l'intermédiaire du garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait longtemps retardé la sanction royale au décret de la constitution civile, parce qu'il négociait avec Rome pour chercher si le projet ne pourrait pas être accepté par le pape avec quelque tempérament ; mais le comité ecclésiastique, qui entendait se passer du Saint-Père, insista tellement que Champion de Cicé dut écrire le 4 septembre 1790 à Durand de Maillane, son président, la lettre suivante que je crois inédite et après laquelle il ne tarda pas à donner sa démission de garde des sceaux.

« J'ai rendu un compte fidèle au Roi, Monsieur, des instances de votre comité pour la publication des décrets rendus sur le clergé. Vous n'ignorez pas les motifs de sagesse qui l'avaient fait surseoir. Ils étaient dictés par l'amour de la paix et par le patriotisme le plus pur. Nous n'avons encore reçu de Rome qu'une réponse générale qui en annonce prochainement une plus positive ; elle nous confirme aussi dans l'opinon où nous étions des sentiments pacifiques et religieux du Saint-Père.

« Je sens, d'un autre côté, la force des raisons qui vous portent

ces prôneurs de la liberté, qui la criaient sur tous les tons et en inscrivaient le nom sur tous les murs, préférèrent la sacrifier que de renoncer à leur utopie schismatique et gallicane ; voyant que le clergé se réclamait de Rome et préférait se laisser dépouiller que d'abandonner sa foi, ils décrétèrent, au mépris des articles formels de la déclaration des droits de l'homme, l'application exclusive et forcée du régime qu'ils avaient inventé, et déclarèrent traîtres à la patrie, incarcérables à merci et dignes de la dégradation ou de l'exil, ceux qui n'accepteraient pas leurs théories. Il est vraiment pénible de constater à quelles odieuses démarches se livrèrent, dans leurs départements respectifs, un grand nombre d'anciens constituants, non réélus par leur faute à la Législative, pour essayer de retenir par la violence les âmes qui leur échappaient (1).

C'était l'époque où « après tant de déclamations, en l'honneur de la liberté de conscience, contre les Guises,

à presser la publication de ces décrets, et je les ai mises sous les yeux du Roi.

« Sa Majesté a cru pouvoir y déférer, mais avec le regret de n'avoir pu y effectuer en leur entier les mesures qu'Elle avait cru devoir adopter ; et Elle désire vivement qu'il n'en résulte aucun inconvénient. Je viens en conséquence, Monsieur, de donner des ordres pour faire imprimer et publier les décrets relatifs au clergé et à sa constitution civile.

« Personne n'est à vous, Monsieur, plus véritablement et plus parfaitement que moi. -- *L'Arch. de Bordeaux.* » (Cabinet Bord).

Cette lettre, écrite au moment de franchir le Rubicon schismatique et qui confirme ce que nous avons cité ci-dessus, prouve, une fois de plus, que le ministère voulait s'appuyer sur le Pape et que l'Assemblée, imbue des maximes jansénistes ou philosophiques, tenait à s'en affranchir.

(1) Voyez en les preuves dans l'*Histoire de la constitution civile du clergé* par Sciout, ouvrage auquel on ne saurait trop recourir, si l'on veut être bien informé.

la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades, la Révolution en était arrivée à faire aux catholiques une telle situation, que les révolutionnaires les moins suspects (comme Gallois et Gensonné) n'osaient pas invoquer ouvertement en leur faveur le principe si pompeusement proclamé de la liberté des cultes, et devaient se borner à insinuer timidement que, pour éviter bien des embarras et même des troubles, on pourrait accorder provisoirement aux catholiques une tolérance étroite, ou tout au moins ne pas aller plus loin dans la voie de la persécution (1). » Mais à côté d'eux, les forcenés s'agitaient sans relâche : et pendant que François de Neufchâteau, Coustard, Français de Nantes ou Benoiston réclamaient la déportation de tous les prêtres catholiques, Isnard demandait qu'on leur coupât la tête. Il s'agissait bien de liberté ou même de tolérance !

Si Bigot avait pu entretenir quelques illusions pendant l'année précédente sur les véritables projets des fauteurs de la Constitution civile, il les avait abandonnées, et constatant qu'on allait employer en France, pour établir le schisme, les mêmes procédés dont jadis Henri VIII s'était servi en Angleterre, sans se soucier de la contradiction manisfeste qui existait entre cette manière d'agir et les principes conquis en 1789, il s'affirma, au péril de ses jours, en défenseur de la liberté religieuse, contre l'aggression schismatique, soutint que les catholiques devaient jouir de la liberté de conscience suivant la loi du 7 mai 1791, libéralement interprétée, et il opposa la Constitution générale qui proclamait cette liberté à la Constitution civile qui la violait.

(1) Sciout, *Histoire de la Constitution du clergé.*

Au péril de ses jours n'est pas de trop, car les tribunes lui firent bien sentir que les Jacobins n'étaient pas de son avis; et ses opinions publiquement développées à la Législative furent, nous le verrons bientôt, le motif de son arrestation pendant la grande Terreur. La petite, si je puis la nommer ainsi, s'affirmait déjà par des demandes de proscriptions et de massacres. Mais Bigot était de ceux qui osaient résister aux tribunes, et il le montra résolument quand, le 22 mars, il demanda, au milieu des murmures de l'assemblée elle-même, que les émigrés égarés par la peur ou par le préjugé, qui rentreraient avant un mois, ne fussent passibles ni du séquestre ni de l'amende (1).

Son courage fut récompensé : il obtint gain de cause.

Du reste, l'Assemblée ne lui tenait pas rancune de ce qu'il heurtait ainsi parfois le sentiment de la majorité. Elle reconnaissait en lui un homme de parfaite bonne foi, de conscience intègre et de savoir éminent. Bien qu'il eût démontré, le 7 janvier, que, le Roi partageant avec l'Assemblée le pouvoir législatif, il était nécessaire de soumettre à sa sanction les décrets relatifs à la composition de la Haute cour nationale (2), on se rappella que, le 9 du même mois, il avait fait décider la prompte organisation à Paris de l'institution des jurés d'accusation (3), et peu après demandé un rapport sur le soulagement des pauvres (4) ; et au commencement d'avril on l'élut président (5).

C'est en cette qualité que, le 29 avril, il fit au Roi,

(1) *Moniteur*, de 1792, n° 84.
(2) *Moniteur*, de 1792, n° 8.
(3) *Moniteur*, de 1792, n°s 42, 59.
(4) *Moniteur*, de 1792, n° 63.
(5) *Moniteur*, de 1792, n° 112.

venant en personne déposer sur le bureau sa déclaration de guerre à l'Autriche, cette réponse fort sommaire : « L'Assemblée examinera votre position et elle vous instruira du résultat de ses délibérations... » On ne pourra donc pas prendre texte de sa proposition de janvier, en faveur de la prérogative royale, pour l'accuser de servilisme suspect. Son objectif était uniquement le maintien sous toutes ses formes de la Constitution votée par la précédente Assemblée.

Mais ses efforts furent inutiles. Les Girondins, dont l'influence prédominait alors, étaient absolument décidés à enlever à l'autorité royale les derniers lambeaux qui lui restaient encore et à empêcher les catholiques de bénéficier de la loi du 7 mai 1791, qui leur assurait, bien que dans d'assez étroites limites, la liberté de leur culte. Les lois définitives de persécution furent votées et Louis XVI ne trouva point grâce devant les fanatiques en prenant un ministre girondin. Roland, prétrophobe acharné, vint lui-même, le 23 avril, dans un odieux rapport sur les troubles religieux rédigé en grande partie par sa femme (1), demander de nouveaux décrets de proscription, et les veto du Roi aboutirent aux journées du 20 juin et du 10 août.

Malgré ses insuccès, Bigot resta sur la brèche, et continua à tenir tête aux énergumènes. Le 25 avril, il s'opposa vivement au projet de loi présenté par Thuriot contre les ecclésiastiques orthodoxes qui continuaient de refuser à prêter serment à la Constitution. Le 15 mai, bravant les interruptions continuelles des tribunes, il demanda l'ajournement du décret portant que tout voyageur français ou étranger, venant à

(1) Voy. Sciout, *Histoire de la Constitution civile*, III, 150.

Paris, serait tenu de remettre à la police, dans les vingt quatre heures, un bulletin signé de deux citoyens et contenant son nom, son état, sa demeure, sous peine de détention jusqu'à la fin de la guerre ; et trois jours après, il parvint à faire substituer à ce projet un décret prescrivant des mesures de police beaucoup moins aggressives (1).

Le 19 mai, il s'opposa, à deux reprises, à ce que l'un des juges de paix de Paris fût traduit devant l'Assemblée, pour avoir, dans l'exercice légal de ses fonctions, décerné des mandats d'amener contre Bazire, Chabot et Merlin (2).

Enfin, le 21 juin, sous l'impression des souvenirs affligeants de la veille, et toujours au milieu des murmures, il fit adopter le décret, tant de fois violé depuis, d'après lequel aucune réunion de citoyens armés ne devait désormais, sous quelque prétexte que ce fût, se présenter à la barre de l'Assemblée, défiler dans la salle des séances, ni paraître devant les autorités constituées (3 .

C'est qu'il avait été non seulement témoin, mais acteur dans cette terrible journée du 20 juin. Je vais lui laisser la parole sur ce sujet et raconter d'après lui-même la scène dramatique à laquelle il prit part : certains détails de ce récit appartiennent à l'histoire. J'ai dit qu'il demeurait rue du Dauphin, près du Carrousel, dans une maison d'où il apercevait la cour des Tuileries :

« Voyant de ma croisée, écrivait-il plus tard, qu'un attroupement séditieux, dont la grande terrasse était couverte, pénétrait de toutes parts dans le château, non seulement par les portes, mais encore en escala-

(1) *Moniteur*, de 1792, nos 138, 141.
(2) *Moniteur*, n° 142.
(3) *Moniteur*, n° 174.

dant les bas côtés, je pensai, ainsi que mon collègue M. de Mosneron, qui demeurait avec moi dans la même maison, que, quoique n'ayant pas de mission, à part notre seule qualité de députés, il était de notre devoir de chercher à pénétrer dans le château pour prévenir une partie des malheurs qui pouvaient arriver. Nous y allâmes donc, et, après beaucoup d'efforts, nous parvînmes à arriver dans la salle dite des Maréchaux. Elle était déjà remplie par la multitude : nous reconnûmes dans la croisée du milieu Sa Majesté placée sur un siège assez élevé pour être vue du public et déjà couverte du bonnet rouge que, comme on sait, le peuple le força de mettre sur sa tête : nous nous dirigeâmes vers lui. Il y avait alors devant le roi sept ou huit gardes nationaux, le fusil sur l'épaule, qui formaient une espèce de barrière bien faible, et de plus quelques députés dont était M. de Lacombe Saint-Michel. Le Roi voyait alors le danger, quoique sa sérénité et sa fermeté n'en fussent pas altérées ; la foule s'accumulait dans la salle ; des cris d'étouffement et de chaleur se faisaient entendre et le flot impétueux ne cessait de pénétrer : il semblait très probable que le résultat de cette émotion devait être celui projeté par les conspirateurs ; le roi, qui sans doute en était persuadé, nous parlait sans cesse de la Reine et des moyens de la sauver. On ne pouvait dégorger la foule qu'en ouvrant la porte des appartements où la Reine était avec le Dauphin. Je fus désigné par Sa Majesté pour aller, avec M. de Lacombe, prendre des dispositions dans cette vue et faire en sorte que l'on défilât de ce côté s'il n'y avait pas trop de risques. Pendant que M. de Mosneron restait auprès du Roi, je partis avec M. de Lacombe et deux des gardes nationaux, et j'entr'ouvris la porte.

Quelques gardes nationaux étaient dans cette grande salle : je les postai dans la longueur en face des croisées et en laissant un passage au milieu de la salle ; en arrière, on plaça un long bureau sur lequel le Dauphin fut mis devant la Reine, assise avec trois ou quatre princesses ou dames de la Cour ; je me mis debout à une des extrémités de ce bureau, avec Mme de Tourzel, M. de Lacombe étant à l'autre bout, et l'espace devant le bureau resta libre pour que l'on pût voir en passant la Reine et sa famille. Ces choses ainsi disposées, je fis ouvrir la porte. Il y eut, de la part des premiers qui parurent, de la surprise ; mais on les pressa de défiler et ils passèrent en silence, même en fixant les yeux vers le bureau ; presque aussitôt Santerre parut ; je m'avançai vers lui en lui déclarant qu'en ma qualité de député, je le rendais responsable de tous les malheurs qui pourraient arriver s'il ne concourait pas à faire évacuer la foule de la grande salle. Santerre ne répondit rien, mais il resta et fit lui-même défiler. Quand le peuple fut parti, le Roi vint à moi et me serra les mains avec toutes les expressions de la plus vive reconnaissance » (1).

Cette poignée de main du malheureux Louis XVI fortifia Bigot dans sa pitié et son dévouement pour la royauté constitutionnelle fort ébranlée, et le 10 août, en pleine émeute, il n'hésita pas à appuyer la proposition faite par le Ministre de la justice, de Joly, d'envoyer des députés aux Tuileries pour protéger le roi ; ce rôle lui fut imputé à crime l'année suivante, sous prétexte qu'il s'était ainsi rendu coupable d'avoir voulu sacrifier des membres de l'Assemblée Législative.

(1) Notice sur B. de P., par Nougarède de Fayet, p. 9 à 12.

De toutes ces motions et de tous ces votes résulte avec évidence que Bigot de Préameneu répudiait les violences de la Gironde et voulait s'en tenir à l'ancien parti constituant, avec la liberté religieuse par surcroît. Il avait parfaitement compris quelles étaient les véritables aspirations de la France, mais n'était pas de force à opposer, avec ses quelques amis, une digue au torrent révolutionnaire. *Vox clamantis in deserto* furent ses protestations et ses conseils, mais son ami Portalis les rappela plus tard à Bonaparte qui sut leur rendre justice.

Après le 10 avril, Bigot se retira dans sa ville natale, car Paris n'était plus tenable pour les modérés, et il passa à Rennes toute l'année 1793, sans accepter aucune fonction publique. Bailly, pendant sa fuite, vint l'y visiter au mois de juillet : raison de plus pour être compromis. Sur un ordre du Comité de sûreté générale, il fut arrêté le 4 février 1794, comme coupable de votes de modérantisme à l'Assemblée Législative, et conduit à Paris où il fut enfermé à la prison de Sainte-Pélagie, avec Lacuée de Cessac, Pastoret et plusieurs de ses anciens collègues.

Il y resta six mois, s'attendant chaque jour à comparaître devant le tribunal révolutionnnire, et à payer sa franchise par l'échafaud. Le travail seul pouvait apporter un peu d'adoucissement aux angoisses d'une pareille situation. Ayant pu se procurer quelques livres, il rédigea dans sa prison, sur les établissements des Européens dans les deux Indes, un long travail dont sa famille conserve le manuscrit, portant cette simple suscription : « composé pendant ma détention à Sainte-Pélagie. »

Délivré par le 9 thermidor, il revint une seconde fois

à Rennes, où, pendant trois ans, il resta étranger aux affaires politiques, partageant son temps entre une étude sur le papier-monnaie et l'organisation des écoles primaires de Rennes. Mais on ne l'oubliait pas à Paris et ses amis surent bientôt l'arracher à sa retraite pour utiliser ses talents sur un vaste théâtre.

René Kerviler.

(A suivre.)

DES REMÈDES PRATIQUES

A L'ABANDON DU COSTUME

ET DE

LA LANGUE PAR LES ENFANTS DES BRETONS

ÉMIGRÉS DANS LES GRANDES VILLES

L'ÉMIGRATION

Causes de l'émigration

De plus en plus nombreux sont les Bretons qui, abandonnant leur vieille terre natale, s'en vont dans les grandes villes et les centres manufacturiers, espérant y trouver un gain plus rémunérateur, une existence plus heureuse.

Les hommes, au sortir du régiment, pour la plupart entrent aux chemins de fer ou s'embauchent, pour un salaire dérisoire en comparaison des tarifs dont bénéficient les ouvriers français, s'embauchent, dis-je, dans les grandes villes telles que : Paris (Grenelle, Saint-Denis, Versailles), Le Havre, Bordeaux, etc, ou les centres manufacturiers et industriels comme Trélazé, Angers, Chantenay, Nantes.

Tout en émigrant, les Bretons restent groupés dans les centres dont nous parlions tout-à-l'heure, alors que les femmes vivent, au contraire, isolées le plus souvent.

Celles qui sortent de la classe aisée se font ou institu-

trices ou employées des postes, et alors, adieu ! costumes, adieu ! langue bretonne. Les autres, filles de fermiers et d'artisans, louent leurs services. Beaucoup se dirigent vers Paris et là se gagent comme domestiques ou entrent comme infirmières dans les grands hôpitaux. Aux Enfants-Assistés, aux Enfants-Malades, à la Salpêtrière, à Lariboisière, à Trousseau, les Bretonnes foisonnent. On leur a dit chez elles que, dans la capitale, il n'y avait qu'à se baisser pour ramasser de l'argent, que les Bretonnes étaient accueillies dans les hôpitaux à bras ouverts, qu'elles s'y retrouvaient en famille, qu'elles mangeaient de la viande tous les jours et que, les soirs de sortie, elles se dispersaient gaîment par les places et les boulevards, entoilettées, chaussées de fines bottines et chapeautées comme des dames !... » (1)

Quelques-unes demeurent dans les villes de provinces, en qualité de servantes, dans les maisons bourgeoises, principalement chez les employés et fonctionnaires obligés par leur modique traitement et les dépenses inhérentes à leur situation de rechercher parmi les bonnes à tout faire celles dont les exigences sont moindres.

La situation de ces isolées, dit Charles Le Goffic (2) est « bien différente de celle des Bretons communautaires « et l'influence du milieu s'exerce aussi sur elles avec « bien plus de violence. Tandis que, dans les centres « où ils vivent coude à coude, l'originalité des émigrants « bretons demeure presque intacte jusqu'à la deuxième « génération, que le costume et le parler même se dé- « fendent énergiquement et que, l'habitude aidant et « l'exemple, le sentiment religieux garde pour la plupart

(1) Claude Gueux, *Les Infirmières bretonnes à Paris* (BRETAGNE NOUVELLE, mars 1901).

(2) Charles Le Goffic, *L'Ame bretonne*, p. 113.

« sa vertu lénifiante, rien n'est plus lamentable, rien « n'est plus digne de pitié que le Breton séparé des siens « et jeté brusquement dans un pays étranger. »

Sur cette émigration les avis sont partagés et de chaque côté on donne des raisons excellentes.

Les uns prétendent que l'émigration à l'intérieur, surtout à Paris, est une erreur, une faute grave (1) ». D'autres voudraient que le Breton n'émigrât que dans le cas de nécessité absolue (2). Jaffrennou, Le Goffic constatent comme causes de cette exode la trop grande population des départements bretons et, par suite, l'impérieux besoin de trouver au dehors des moyens d'existence.

Effets de l'émigration

Je n'ai point à donner ici mon opinion, ni à dire les effets plus ou moins déplorables qui résultent de cette émigration en masse. Parmi ces effets ou résultats, il y en a cependant contre lesquels il faudrait se prémunir et qui feront l'objet de cette étude ; ce sont l'abandon du costume et l'abandon de la langue.

C'est une chose maintes fois constatée que, si le Breton parle encore sa langue, en exil, par contre, il quitte, surtout l'homme, le costume national peu de temps après son arrivée dans la ville française.

Le Breton n'est pas assimilable, a dit quelque part Pierre Sylvestre. Cela est vrai. Pourtant si, au dedans de lui, il conserve un amour particulièrement tenace pour son pays natal, si, avec ses camarades de même race, il s'entretient en breton, on ne peut nier que, dans

(1) J. Bernard, professeur agrégé de l'Université, *L'Emigration bretonne* (Ouest-Eclair, 29 juillet, 1901).

(2) Pierre Sylvestre, *Contre l'exode* (Clocher Breton), mai (1902).

ses relations extérieures, il adopte peu à peu les manières, les coutumes et la langue des gens qu'il coudoie. Le plus souvent, il agit ainsi, par peur, par honte. Il a peur qu'on reconnaisse ses origines, il a honte d'être traité de Breton et de se voir infliger les épithètes peu spirituelles et grossières dont les Français usent vis-à-vis des gens de sa race.

Si l'émigré en est réduit à cacher, au bout d'un certain temps, ses origines, cela vient de ce qu'il est isolé. Il ne se sent soutenu par personne. Au contraire, il est continuellement en butte aux railleries et aux sarcasmes de tous : à l'usine, à l'atelier, dans la rue, dans sa famille même s'il prend une Française pour femme.

Ces mariages, que j'appellerai *mixtes*, sont relativement rares, le Breton recherchant de préférence la société des personnes de son pays.

Les enfants issus des mariages entre émigrés sont eux aussi des Bretons, mais de race seulement. A l'extérieur, rien absolument ne les distingue de leurs voisins. Leurs parents se disent qu'il est inutile de les habiller d'une façon particulière, de leur apprendre une langue qui les ferait remarquer, d'autant plus qu'ils seront appelés à vivre de la vie française. C'est l'une des grandes raisons, peut-être la principale, de cet abandon du costume et de la langue.

Ces deux questions du costume et de la langue sont liées intimement ; quelquefois, pourtant, on rencontre des fils d'émigrés portant le costume et ne parlant pas la langue et très souvent d'autres parlant la langue et ne portant aucun costume. Heureusement, ce double abandon ne se produit que très lentement grâce à la femme qui s'y oppose avec ténacité. C'est elle qui fera épeler les premiers mots de breton à son enfant, qui,

en breton, lui fera dire les prières, en attendant qu'avec l'âge celui-ci parle entièrement le langage de ses ancêtres. Malheureusement, il arrivera souvent ceci : que, parlant breton à la maison, français à l'école, argot dans la rue, le petit Breton émigré ou fils d'émigré finira fatalement par posséder un parler qui n'aura que de très vagues attaches avec la langue bretonne.

Quels sont, à cet abandon du costume et de la langue, les remèdes pratiques ? Beaucoup ont été mis en avant, mais, si en théorie tous sont excellents, ils n'ont guère donné par leur application de résultats appréciables.

Remèdes pratiques contre l'abandon du costume et de la langue

A notre époque, toutes les individualités se groupent, toutes les forces sociales, morales et politiques forment le faisceau de toutes les richesses, de toutes les bonnes volontés, de tous les talents, de toutes les opinions communes. Or, nous pensons que le Breton ne doit pas demeurer isolé en présence de toutes ces associations luttant pour la vie et allant vers l'idéal rêvé : idéal religieux, idéal moral, idéal politique ou simplement matériel.

L'un de ceux qui, en ces dernières années, ont le plus fait pour la Bretagné, Jaffrennou, écrivait : « Il faut « que nous sachions faire servir cette force émigrante « aux intérêts de notre pays. Il faut que l'esprit de leur « race et de leur personnalité vienne en aide à nos « frères bretons dépaysés, afin qu'il les groupe autour « d'un même idéal, qu'il les solidarise contre les exploi- « teurs des grandes usines et manufactures lesquels les « embauchent individuellement à vil prix. Ce grou-

« pement se fera, pour les Bas-Bretons autour de leur « langue, pour les Hauts-Bretons autour de leur passé « historique et provincial (1). » J'ajoute que ce groupe- « ment se fera aussi autour du costume, signe de ralliement pour les Bas-Bretons et pour les Bretonnes du pays gallo qui conservent, sinon le costume, du moins la coiffe.

Il serait donc désirable que, dans chaque centre possédant un certain nombre de Bretons émigrés, ne fussent-ils que vingt, un syndicat soit formé. Ce syndicat ne serait aucunement professionnel, mais tout simplement une association de toutes les personnes de même race, englobant : hommes, femmes, enfants, patrons, employés, ouvriers (2).

En terre étrangère, les questions pourtant importantes du costume et de la langue ne sont pas suffisantes, pour obtenir un groupement. Il faut par conséquent, qu'à ces questions soit liée une question d'intérêt matériel, pécunier. Les ouvriers viendront à ce syndicat avec autant et même plus d'empressement qu'ils adhèrent à leurs associations ouvrières parce qu'ils seront certains d'y trouver, avec les mêmes avantages, un reconfort moral, des amitiés déjà anciennes, des souvenirs consolants, la constatation qu'ils ne sont plus isolés et faibles dans la lutte pour la vie.

(1) Jaffrennou, *Politique nouvelle*.

(2) Nous avons conservé au groupement que nous proposons le nom de *syndicat*, bien que ce titre ne puisse lui être appliqué. La loi du 21 mars 1884 dit, en effet, que seules pourront faire partie d'un syndicat « les personnes exerçant la même profession. des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés ». Ce groupement pourrait d'ailleurs, suivant les besoins du centre breton, revêtir la forme d'un syndicat, d'une société de secours mutuels, d'une union amicale, etc.

L'union de toutes les forces bretonnes est le meilleur et peut-être le seul moyen d'arriver à notre but. Sans cette union, il sera absolument impossible d'exercer une influence quelconque sur des Celtes, isolés, perdus au milieu de groupes nombreux d'hostiles et d'indifférents.

PROGRAMME DU SYNDICAT DES INTÉRÊTS BRETONS

Constitution

Article I. — *Une association est formée entre tous les Bretons émigrés et fils de Bretons des cinq départements, habitant la ville de....*

Cette association prend le nom de « Syndicat des Intérêts bretons ».

Article II. — *Le Syndicat est formé en dehors de toute idée ou préoccupation politique.*

Toute politique doit être rigoureusement exclue des syndicats. Ce qu'il faut, c'est donc un groupement qui ne soit puissant que par le nombre de ses adhérents, un groupement de tous les Bretons sans distinction d'opinions, un groupement qui puisse exister indépendant vis-à-vis des pouvoirs publics et politiques.

Cette association ne doit point avoir non plus l'apparence d'une société charitable. Telle est, ou telle me semble du moins, une société bien connue : la *Bretagne* dirigée à Paris par le comte de Chateaubriand, l'abbé de la Guibourgère et le comte de Mun. Elle a groupé une « élite de bienfaiteurs dont les cotisations

servent à soulager les misères des Bretons indigents, à les assister dans leurs maladies, à secourir leurs femmes, leurs enfants, leurs veuves, à leur faciliter les moyens de pratiquer leurs devoirs religieux, enfin à leur donner l'argent nécessaire à leur rapatriement lorsqu'ils le désirent (1) ».

Ces quelques lignes résument, à peu de choses près, le but d'ensemble que nous poursuivons, questions de costume et de langue en moins. Mais là il n'y a uniquement qu'œuvre de charité, d'assistance. L'intention est excellente, nous n'en doutons pas. Mais quel est le résultat? Le Breton, indigent aujourd'hui, prend la mauvaise habitude de trop compter sur les secours de la Société de bienfaisance. Pour améliorer sa situation, il ne fait rien par lui-même, sachant qu'il n'a qu'à tendre la main à la *Bretagne* et aux sociétés similaires pour être secouru. Ainsi le résultat est mauvais parce que ce mode d'assistance fait une habitude de ce qui ne devrait être qu'un cas exceptionnel. D'après la constitution de notre syndicat, le Breton sera son propre bienfaiteur. Il apprendra, coude à coude avec ses compatriotes, à lutter contre la mauvaise fortune, à triompher dans le « struggle for life » des grands centres, comptant surtout, pour obtenir la victoire, non sur l'argent, mais sur la ténacité, la bonne volonté, l'entente mutuelle.

ARTICLE III. — *Le Syndicat se propose de protéger les intérêts de ses membres et de leurs familles.*

Par intérêts, nous entendons la place, le travail, le salaire. Combien de Bretons, combien de Bretonnes débarquent à Paris ou dans une grande ville, ne sachant

(1) Chambry, *Les Bretons de Paris* (LIBRE PAROLE, 14 août 1902).

où diriger leurs pas. Le Syndicat aura toujours une liste de places à offrir aux nouveaux arrivants qui, en échange, s'y feront inscrire.

Il existe, principalement à Paris, des asiles où les jeunes filles sans place vont se réfugier en attendant que quelque ouvrage leur soit procuré. Ces asiles sont tenus habituellement par des religieuses. Le Syndicat les mettra à profit. Plus tard, lorsque la bonne marche et les ressources de la Société le permettront, on installera au siège social une maison spécialement destinée aux Bretons.

Syndiqués, les émigrés pourront exiger un minimum de salaire. Mais, direz-vous, si les Bretons se montrent trop exigeants, les usiniers n'auront plus de préférence pour eux ? N'ayez crainte. L'ouvrier de cette race n'est pas ambitieux et se contente de peu ; tout en demandant un salaire convenable, il saura se faire payer moins cher que les autres ouvriers, ses besoins étant moins nombreux.

Puis, le Breton est plus fidèle, meilleur travailleur, ce qui est cause que toujours la préférence lui sera donnée. Le minimum de salaire aura tout simplement pour but de mettre un terme à l'exploitation cynique de quelques grands entrepreneurs et industriels.

Article IV. — *De contribuer à améliorer leur situation économique.*

Tous les syndicats, toutes les associations professionnelles visent à cette amélioration de la situation sociale, de la situation économique. Bien que tendant surtout à un autre but, notre *Syndicat des intérêts bretons* ne doit pas dédaigner celui-là, car il sera un moyen de plus qui attirera en plus grand nombre les adhérents.

ARTICLE V. — *D'établir et de maintenir entre les chefs d'ateliers et maîtres de maisons* bretons *et leurs ouvriers ou employés* bretons *des rapports de dignité, d'amitié et de justice réciproques.*

Le Syndicat se préoccupera de faire entrer ses adhérents ouvriers chez des patrons, chez des maîtres de maisons, bretons et membres adhérents eux aussi.

Qui ne voit l'avantage résultant pour l'émigré en travaillant chez une personne ayant les mêmes intérêts, parlant la même langue, quelquefois portant le même costume, toujours ayant forcément le même idéal.

L'entente entre de telles parties serait facile.

ARTICLE VI. — *D'établir et de maintenir entre tous les membres du Syndicat, quelle que soit leur situation, des rapports de bonne fraternité.*

Cet article, avec un caractère plus général que le précédent, s'entend pour tous les membres, qu'ils aient entre eux ou n'aient pas de relations d'intérêts. Nous ne nous y arrêterons pas non plus d'ailleurs qu'aux articles VII et VIII qui sont d'une application constante dans tous les groupements actuels.

ARTICLE VII. — *De centraliser les demandes et réclamations des membres du Syndicat, de les étudier et les transmettre avec avis motivé et en les appuyant si elles sont justes* (1).

ARTICLE VIII. — *D'intervenir près des chefs d'atelier en cas de différends avec des ouvriers bretons.*

(1) L. de Seilhac, *Syndicats ouvriers*, page 308.

ARTICLE IX. — *D'organiser un bureau de renseignements et de consultations dans leur intérêt.*

Quoi de plus utile pour les émigrés que ce bureau de renseignements. Quelqu'un a-t-il besoin de connaître ce que sont devenus les membres de sa famille restant au pays ? Vite, il va au siège du Syndicat, qui le renseigne. A-t-il, là-bas, un coin de champ qu'il veut vendre? Le bureau se charge, moyennant une faible redevance, de toutes les démarches. Est-il en contestation avec son propriétaire, son fournisseur ? Le Bureau de consultations lui dira comment agir, ne lui donnera jamais que de sages conseils ; même, à l'occasion, lui prêtera l'appui d'un avocat d'origine et de langue bretonnes.

ARTICLE X. — *De secourir gratuitement, en cas de maladie, les membres nécessiteux.*

Le Syndicat serait en même temps société de secours mutuels. Mais, bien entendu, les membres adhérents, dont l'affection aurait pour cause l'inconduite ou la débauche continuelles, ne pourraient, en aucune façon, bénéficier des secours gratuits.

ARTICLE XI. — *D'accorder des secours de route aux membres cherchant du travail ou désirant retourner au pays.*

Le secours de route, alloué à l'ouvrier qui cherche du travail par la société dont il fait partie est en usage dans tous les syndicats. On le désigne sous le nom de *viaticum.*

Le viaticum permet à l'ouvrier de « séjourner dans

Article XIII. — *D'intervenir près des pouvoirs publics pour qu'un cours de langue bretonne soit fait, par un professeur breton, à l'école primaire la plus rapprochée de l'agglomération bretonne.*

Avec cet article nous abordons les remèdes pratiques contre l'abandon de la langue et du costume. Ceux qui précèdent ont une grande analogie avec les règlements des syndicats professionnels, associations amicales, politiques ou religieuses, sociétés de secours mutuels ou autres. Mais si banales soient-ils, ces articles ne constituent pas moins la meilleure garantie, le plus sûr gage du bon fonctionnement, de la prospérité du *Syndicat des Intérêts bretons*. Ils en forment la *base* tandis que ceux qui suivent en sont surtout le *but*, double but, puisqu'il tend à la conservation d'un costume particulier et d'une langue nationale.

Je ne conçois pas bien l'utilité d'une association nouvelle n'ayant pour objet que ces deux questions. Elle n'aurait, je crois, comme adhérents que des lettrés, des artistes, des poètes, des bourgeois, et ferait double emploi avec nombres de sociétés semblables qui pullulent en Bretagne.

Si la classe bourgeoise doit faire partie du Syndicat, elle doit en être le moteur, c'est-à-dire qu'elle doit par son argent, sa direction intelligente, son expérience de la chose publique, soutenir le Syndicat dans la mission qu'il s'est assignée.

Cet article XIII devra être l'objet de préoccupations constantes.

Je n'ai point à démontrer ici l'utilité de la conservation, la nécessité de l'étude de la langue bretonne. Un

Paimpolais, homme de beaucoup d'esprit, a pu dire, parlant au nom des *Bleus de Bretagne* : « Nous nous refusons à formuler dans une langue agonisante des pensées vieillottes (1) ». Monsieur Armand Dayot a voulu, j'en suis persuadé, lancer plutôt une boutade qu'affirmer sérieusement une opinion, lui dont le cri de ralliement est un mot breton : « *Araok* ! » Nous sommes de l'avis de M. Guieysse, le député de Lorient, qui constate que « les Bretons perdraient beaucoup de leurs qualités na- « tives, de leur originalité d'esprit et de leur fierté d'indépendance si leur langue natale venait à disparaître (2) ».

Ceci étant dit, pour organiser un cours de langue bretonne, que faut-il ?

Ils ne manquent pas, en Bretagne, les fils de cultivateurs, d'artisans, qui, sur la terre natale ne trouvent plus l'emploi de leurs bras. Prenons les plus intelligents, formons en des professeurs et qu'ils aillent, dans les centres, enseigner leur langue aux émigrés (3). Pour arriver à ce but, il faudrait qu'à Rennes, qui est sans contredit le centre de la vie intellectuelle bretonne, un cours de langue celtique fût installé à l'usage des futurs professeurs. Et ce, à l'Université où « les professeurs pourraient aisément se former et trouveraient des

(1) Armand Dayot, *Bretagne nouvelle*, janvier 1901.

(2) Paul Guieysse, député de Lorient, ancien ministre. (Discours prononcé au 18e Congrès de la Ligue de l'Enseignement, octobre 1899.

(3) Charles de Gaulle avait préconisé la création d'une école normale ayant pour mission de former des éducateurs imprégnés de la tradition celtique (voir. *Les Celtes au XIXe siècle*, nouvelle édition 1903).

maîtres dévoués et tout ce qu'il leur faudrait pour s'instruire (1) ».

L'important pour que ceci s'accomplisse serait d'obtenir du gouvernement l'autorisation et les crédits nécessaires, ce que nos sénateurs et députés, conseillers généraux et d'arrondissements, maires et conseillers municipaux auraient à cœur de réclamer.

ARTICLE XIII *bis*. — *D'intervenir près des curés des paroisses afin qu'un prêtre breton soit mis à la disposition des syndiqués.*

Bien que ce Syndicat soit formé en dehors de toute préoccupation politique et même religieuse, il est de toute justice que l'accomplissement des devoirs religieux de ses membres soit facilité.

« Dans les centres industriels où ils s'expatrient, à « Trélazé au Havre, à Saint-Denis, à Grenelle, les Bre- « tons ont un aumônier à eux, du pays, qui les confesse « et leur parle en chaire dans l'idiome national. Cette « voix, deux fois sainte, les sauve de leur grand mal, « la nostalgie (2) ».

Le Breton est un idéaliste, un religieux. Si, une fois dans la grande ville, il oublie ses croyances, cela vient un peu de ce qu'il ne rencontre aucun ministre de sa religion capable de le comprendre. L'une des obligations du Syndicat serait d'intervenir près des curés des paroisses renfermant un grand nombre d'émigrés afin que, le plus souvent possible sinon tous les jours, un prêtre parlant breton soit mis à la disposition de ces

(1) J. Loth, doyen de la faculté des Lettres de Rennes. Congrès de l'U. R. B. Quemperlé, 21 septembre 1901.

(2) Ch. Le Goffic, *L'Ame bretonne*.

familles. A Paris, où la population bretonne est considérable, les abbés Cadic et Kervennic, avec la *Paroisse Bretonne* et la *Bretagne*, ont obtenu un magnifique résultat. A Rennes, un religieux eudiste confessait et prêchait en breton tous les dimanches dernièrement encore, à Nantes, la même chose existe, je crois.

Il serait désirable que ce mouvement se généralisât afin que même sur la terre étrangère le Breton conservât cet idéal religieux, qui fait partie intégrante du caractère celte. En parlant du Breton émigré, Renan constate que « ce qu'il y a de cruel pour le Breton dans « ce premier moment de transplantation, c'est qu'il se « croit abondonné de Dieu comme des hommes. Sa « douce foi dans la moralité générale du monde, son « tranquille optimisme est ébranlé. Il se croit jeté du « Paradis dans un enfer de glaciale indifférence : la « voix du bien et du beau lui paraît devenir sans « timbre, il s'écrie volontiers : « Comment chanter le « cantique du Seigneur sur la terre étrangère ? »

ARTICLE XIV. — *D'organiser le soir, au siège du Syndicat, pour ses membres, des cours et conférences d'histoire, de géographie, de langue, etc.*

Il est pénible de constater que nombreux sont les Bretons et, à plus forte raison, les fils d'émigrés qui ne connaissent pas un mot de l'histoire de leur pays originel. Et, pourtant, ce peuple n'est pas comme quelques autres, un peuple sans histoire. Il en a une dont il a le droit d'être fier : histoire glorieuse, histoire héroïque dont chaque page se rougit du sang généreux des Celtes, maintenant asservis, mais qui toujours luttèrent avec opiniâtreté pour conserver la liberté sinon la

complète indépendance. Le Breton doit avoir conscience de sa force, de ses origines, de son avenir. S'il possède une commune origine, une commune histoire avec le reste des Français, à quoi bon revêtir un costume distinct, parler une langue étrangère, barbare, diront quelques esprits forts ?

JEAN CHOLEAU.
(Yann Kerper.)

(A suivre).

A LA BRETAGNE

A. M. Olivier de Gourcuff.

Bretagne, dont la fleur est un essor de pierres,
Qui gardes en tes flancs, tout roses de bruyères
Le secret des âges perdus ;
O Bretagne sauvage, où le vent âpre pleure,
O terre rude et sainte, ô terre la meilleure
Dont les cœurs de granit ne se sont pas vendus ;
La lueur d'un passé légendaire t'anime,
O Bretagne ! Sirène attrayante et sublime,
Vers toi mes bras se sont tendus.

Et, poète, j'aurais voulu chanter ta gloire.
Mais, ma lyre impuissante, au seuil de ton histoire
Hésite. A quoi bon faire un choix ?
C'est Fergent, c'est Montfort, c'est le combat des Trente
C'est Duguesclin, Surcouff, tant d'autres. Tout me tente.
Pourquoi vouloir chanter deux héros, s'ils sont trois ;
Alors que d'un bouquet d'ajoncs et de bruyère
Je puis tresser, Bretons, à votre race entière
Des couronnes dignes de rois ?

Quand, des peuples soumis, sur la terre servile,
Ne demeura plus rien, tribu, bourgade, ville,
Qui ne fut lige des Romains,
Dans le temple profond des bois, pleins de mystères,
Fidèles vous restiez à la foi de vos pères.
La dignité de l'homme était entre vos mains.
Dernier lambeau celtique, à la frange du monde,
Vous leviez, comme un roc, face à la mer qui gronde,
Le clair espoir des lendemains.

complète indépendance. Le Breton doit avoir conscience de sa force, de ses origines, de son avenir. S'il possède une commune origine, une commune histoire avec le reste des Français, à quoi bon revêtir un costume distinct, parler une langue étrangère, barbare, diront quelques esprits forts ?

JEAN CHOLEAU.
(Yann Kerper.)

(A suivre)

US

ersécutions;
talité ; mou-
eux pour 1904.

ne et der-
rencontre.
dont les ra-
me des sque-
; je goûtais
ur la nature
venir à moi
'abord être le
lle ressemblait
e froid force à
rottoirs de nos
lais non ; après
rendre à l'évi-
!...
malheureuse ! Sa
me un vieux par-
toux affreuse ; un
membres et sa taille
t presque le bâton
t. Quand bien même
j'aurais tout de suite
ue quelques heures à

Les lourds paquets d'embruns en vos troubles aurores,
La houle poudroyée à vos roches sonores
Pleuvent, pleuvent tels qu'autrefois ;
Comme en votre âme aussi, quelque chose circule,
Qui s'acharne et renaît puissant et minuscule,
Parce qu'en votre sang bout le vieux sang gaulois.
Dans le vent respiré, tout plein d'une âme immense
L'ancêtre ressuscite et de l'indépendance
Inculque en vous les fières lois.

Dans mes rêves, souvent j'évoquai vos druides,
Vos bardes et vos brenns et vos pennons rigides,
Et vos écus armoriés.
Dans l'ombre du dolmen ou du manoir épiqué,
J'avais revu la vieille et vivante Armorique
Debout toujours, parmi les peuples oubliés ;
Et je frémis, joyeux, que sa race ancienne
Ait su dompter le temps, car sa race est la mienne,
Celtes nous sommes alliés.

Aux plages qu'Ossian chanta, plages brumeuses,
Mes pères, comme vous aux vagues écumeuses
Venaient mouiller leur pied vainqueur ;
Comme vous, ils mettaient leur âme symbolique
Dans le calice obscur d'une plante rustique
Dont votre fleur d'ajonc est simplement la sœur,
Livre-toi donc à moi, Bretagne hospitalière ;
Je heurte à l'huis ; ouvre à ma muse aventurière
Le donjon fermé de ton cœur.

EMILE LANGLADE.

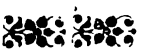

CHOSES DE CHEZ NOUS

Examen de conscience de l'année 1903. — Le mal : persécutions; Renan ; langue bretonne. — Le bien : commerce ; natalité ; mouvement breton ; hommages rendus aux morts. — Vœux pour 1904.

J'ai fait hier soir, jeudi, trente et unième et dernier jour de décembre, une bien singulière rencontre. Je me promenais sous de grands arbres, dont les rameaux secoués par le vent s'agitaient comme des squelettes qui se livrent à une danse macabre ; je goûtais cette poésie triste de l'hiver qui étend sur la nature comme un linceul de mort, quand je vis venir à moi l'année 1903, en personne. Je crus tout d'abord être le jouet d'une hallucination ou d'un rêve ; elle ressemblait tellement à une de ces pauvresses que le froid force à tendre la main et à mendier sur les trottoirs de nos villes, qu'une méprise était possible. Mais non ; après l'avoir longtemps regardée, je dus me rendre à l'évidence ; c'était elle !... c'était bien elle !...

Dans quel piteux état elle était, la malheureuse ! Sa figure était pâle, blême et ridée comme un vieux parchemin ; de sa poitrine sortait une toux affreuse ; un tremblement sénile agitait tous ses membres et sa taille était si courbée qu'elle touchait presque le bâton noueux sur lequel elle s'appuyait. Quand bien même je ne l'aurais pas su à l'avance, j'aurais tout de suite deviné qu'elle n'avait plus que quelques heures à

vivre. Je la saluai, à cause de la sympathie que l'on doit témoigner aux vieillards qui vont mourir et j'allais passer, sans vouloir troubler le recueillement de ses derniers instants, quand elle m'aborda. Un nuage qui assombrissait son front et des larmes, qui roulaient dans ses yeux presque éteints, me firent croire que son cœur trop plein demandait à s'épancher.

Alors, comme elle semblait attendre une question et pendant qu'elle se traînait plutôt qu'elle ne marchait à mes côtés, je lui dis : « Te voici rendue au bout de ta course ; encore quelques heures et pour jamais tu auras disparu. Quand nous autres, humains, nous quittons la terre, c'est Dieu qui nous juge. Toi, c'est au tribunal de l'histoire que tu vas comparaître et je crains bien que son jugement ne te soit pas favorable. Je n'ai certes aucun titre pour me substituer à elle et prendre sa place ; mais puisque le hasard nous a réunis, pourquoi ne te confierais-tu pas à moi ? Pourquoi ne me dirais-tu pas tes remords, si tu as quelques mauvaises actions à te reprocher ; et pourquoi ne me dirais-tu pas aussi la joie que tu éprouves, si tu as fait quelque bien ? Ce que je te demande t'effraie peut-être ; mais, pour simplifier ta tâche, laisse de côté le reste du monde et ne me parle que de ma Bretagne, que j'aime plus que tout ici-bas. Et puis... si tu es trop fatiguée, je t'aiderai ; si la mémoire te fait défaut, je viendrai à ton secours. Sois sans crainte ; je serai bienveillant, je te le promets ; je t'écouterai avec patience, sans t'interrompre. Parle-moi, veux-tu ? parle-moi comme un ami. »

*
* *

La pauvre vieille eut l'air de me savoir gré de mon intervention charitable ; elle sourit (si l'on peut appe-

ler : sourire, ce pâle rayon qui illumine parfois les traits de ceux qui s'appuient aux bords de la tombe) ; mais cet éclair de joie ne fut pas de longue durée. Une rougeur de honte s'étendit brusquement sur son front et d'une voix cassée, chevrotante, qui semblait venir de très loin, elle commença ainsi : « Merci à toi qui veux bien m'entendre ! Ah ! j'en aurais long, bien long à te dire, si je voulais te raconter toute mon existence , mais à quoi bon ? tu la connais et puis je n'en aurais ni le temps, ni la force. Les moribonds, devant le prêtre qui vient à eux pour les absoudre, n'étalent point tous les détails de leur vie plus ou moins longue ; ils se bornent à lui faire un rapide examen de conscience et ils s'endorment pour jamais. C'est cet examen que je vais faire devant toi. Tu viens de me le dire et je le sais, tu n'as pas le pouvoir d'élever sur mon front, si chargé de crimes, ta main bénissante ; mais qu'importe après tout, si tu ne peux pas me donner l'ultime pardon ? tu m'écouteras ; c'est déjà beaucoup, c'est tout ce que je te demande. C'est une consolation et une des meilleures de toutes que de pouvoir verser sa peine dans un cœur ami. »

Elle s'arrêta un moment comme pour reprendre haleine ; puis, faisant un effort pour comprimer son émotion, elle continua : « Tu sais que, lorsque je vins au monde, il y a douze mois déjà, vos populations bretonnes étaient dans la misère ; tout le long de la côte on manquait de pain, on souffrait et on pleurait. On a dit depuis qu'on avait eu tort de généraliser cette infortune et que la détresse des pêcheurs avait été exagérée. C'est possible ; mais ce qui n'a pas été exagéré, c'est l'immense courant d'affectueuse sympathie qui des quatre coins de la terre, s'est orienté vers vous. Les mains ont donné leur aumône, les cœurs ont envoyé la

leur, et l'âme de la Bretagne a dû tressaillir en voyant à quel point elle était aimée. J'aurais dû tenir compte de la souffrance des uns et de la charité des autres; j'aurais dû, moi aussi, vous donner la paix, qui est la plus douce de toutes les aumônes. Hélas, je ne l'ai pas fait !

Entraînée par la haine, j'ai persécuté votre province, comme j'ai persécuté les autres provinces de France; je l'ai blessée dans tout ce qu'elle a de plus cher : dans sa foi et dans sa langue. Vous aviez sur votre sol illustre des hommes et des femmes, qui avaient consacré leur vie à prier pour ceux qui ne prient pas, à souffrir pour ceux qui ne savent que jouir ; je les ai chassés brutalement et ils ont pris en pleurant le chemin de l'exil. Parmi ces religieux et ces religieuses, il y en avait qui s'étaient imposé la noble tâche d'instruire la jeunesse et d'élever son cœur vers le Dieu des tout petits, ceux-là, je les ai chassés aussi. Non contente d'arracher des murs de leurs classes le crucifix béni, j'ai fermé leurs écoles et maintenant des milliers d'enfants, qui manquent souvent du pain du corps, sont pour jamais privés de ce pain plus précieux, de ce pain de l'âme, qui est l'instruction religieuse.

Ce crime, ce crime horrible qui m'angoisse, a frappé indistinctement tous les Français ; mais vous, Bretons, vous qui pratiquez plus que vos frères votre sainte religion, vous dont la foi est plus vivace et plus féconde ; je vous ai traités avec plus de rigueur ; ma malice a eu pour vous des raffinements spéciaux ; à la cruauté j'ai ajouté l'opprobre et la honte ; j'ai glorifié Renan ! Ah ! pourtant les grands hommes, les illustres, les braves, les savants ne manquent pas chez vous ; vous les avez semés libéralement à travers les siècles et vous en avez jonché l'histoire ; votre Bretagne est la pépi-

nière des héros ! Vous leur élevez des statues, et vous avez raison ; pourquoi faut-il que l'aveuglement m'ait poussé à mettre sur un piédestal un renégat, un apostat, un homme méprisable, qui a trahi tout ce qu'il devait défendre et qui a sali tout ce qu'il a touché. Hélas ! on ne s'arrête pas sur la pente du mal. J'aurais dû me contenter de toutes ces blessures sanglantes, de tant de ruines accumulées ; non, je suis allée plus loin. Il vous restait un dernier trésor : votre langue ; et elle aussi je l'ai attaquée. Je l'ai appelée : un patois, et j'ai grossièrement menti ; car je savais bien, je sais encore, que c'est une langue complète, longuement façonnée sur l'enclume par le marteau de l'histoire, écho fidèle, miroir exact des sentiments, des idées spéciales, des sensations, des souvenirs, des chères amours, des légendes et des poèmes populaires de votre race si particulièrement intéressante. En vous frappant là, j'ai voulu vous frapper en plein cœur et j'ai voulu anéantir tout ce grand art, cette communion avec la nature, ces âmes si fidèles aux émotionnants souvenirs du passé et pourtant si ouvertes aux saines idées du vrai progrès et du dévouement social, cet inappréciable trésor de la France pittoresque et vivante.

Voilà ce que j'ai fait. Comprends-tu maintenant pourquoi, à cet instant suprême où je vais descendre dans mon éternité, je suis accablée, écrasée sous le poids du remords. L'histoire ne m'absoudra pas ; elle m'appellera : 1903 la maudite : le mal que j'ai commis est irréparable. O toi, qui m'as écoutée jusqu'au bout : en grâce, dis-moi une parole de consolation ; qu'un mot d'espérance sorte de tes lèvres. Si les autres doivent m'écraser sous le poids de leur mépris et de leur dédain, toi du moins, ne me maudis pas,... ne me repousse pas ! »

Elle se tut et me regarda longuement, pendant que de grosses larmes coulaient sur ses joues, creusées plus encore par le chagrin que par le temps, et que des sanglots convulsifs agitaient tout son être. Elle me fit tant de pitié, elle m'émut si profondément, que c'est avec compassion et presque avec douceur que je lui répondis : « Comment veux-tu, pauvre malheureuse, que je te réconforte et que je fasse luire à tes yeux une lueur d'espoir ? Ne suis-je pas moi-même une de tes victimes et mon cœur de Breton et de Chrétien n'a-t-il pas saigné avec tous les autres ? N'est-ce pas toi qui l'as déchiré par toutes ces attaques, par toutes ces violences dont tu viens de t'accuser avec tant de franchise et de sincérité? Je devrais te haïr, moi aussi, et pourtant je ne m'en sens pas le courage ; je n'ai pas non plus assez de charité pour t'excuser. J'aime mieux tirer la conclusion de ton entretien et tu verras que, si elle est ton châtiment, elle pourra aussi dans une certaine mesure apaiser ton trouble et endormir tes craintes.

Tu n'as été qu'une des filles du Temps ; mais Dieu, qui est le Maître souverain, voit les choses de plus loin et de plus haut que nous, et les siècles sont ses serviteurs. Il prépare les événements ; il dispose tout ici-bas, pour qu'un jour ou l'autre le mal soit confondu et la vertu triomphante. Tes intentions étaient mauvaises ; tu le reconnais maintenant et tu l'avoues. Tu as choisi pour nous combattre la persécution ; ne savais-tu pas que toujours cette arme se retourne contre ceux qui s'en servent ? Ne savais-tu pas que les desseins des méchants ne sont le plus souvent qu'en engrais fécond, qui fait germer le bien, qui le fait pousser et s'épanouir comme une fleur odorante ? Tu as voulu abattre la foi bretonne ; pauvre aveugle ! tu n'as réussi qu'à lui don-

ner une énergie nouvelle et une nouvelle vitalité dans nos « têtes de fer » et dans nos « cœurs d'acier ».

Et, permets-moi de te le dire bien franchement, les moyens que tu as employés pour atteindre ton but n'ont été ni adroits, ni intelligents. Je suis allé voir, il y a quelques mois, la statue que tu as élevée à Renan ; nous ne pouvions pas espérer mieux ; elle ne m'a pas fait pleurer, mais ce qui est bien pire, elle m'a fait rire ! Elle est grotesque ; et ton héros, affalé sur un banc, ressemble, à s'y méprendre, à un ivrogne cuvant son cidre. Ce jour-là, la pluie tombait à torrents et cette pluie, qui ruisselait, qui *dégoûtait* sur ce gros Trégorois et sur la caricature debout derrière lui, qui paraît-il, est une déesse, rendait ce groupe encore plus inepte et *dégoûtant*. Et puis, sans Renan, nous n'aurions pas eu la magnifique protestation qui se prépare. Si, en t'en allant, tu rencontres ta jeune sœur, qui va naître dans quelques instants, salue-la bien bas ; ce sera un hommage rendu par l'année de Renan à celle qui sera l'année du Calvaire ! Tu dois t'apercevoir maintenant que notre terre n'est pas celle des apostats ; tu as voulu en imposer un à notre admiration, tu as échoué.

Tu as échoué aussi pour notre langue. Notre race si tenace, si fermement obstinée dans ses vouloirs, elle qui depuis 1500 ans monte la garde autour des croix de ses landes, parle toujours la belle langue de ses aïeux. Elle la parle autant que l'année dernière.... peut-être un peu plus, et de ce côté encore tes efforts n'ont point été couronnés de succès. Je te conseille de t'en réjouir. Si grandes qu'aient été tes fautes, l'avenir te les pardonnera peut-être, puisque tu sembles les regretter et qu'elles tourneront sans doute à ta confusion. Comme l'heure s'avance, n'en parlons plus ; oublions toutes ces

tristesses. Oppose-leur tes bonnes actions. Tu as dû en faire quelques-unes dans le cours de ton existence ; dis-les moi. Il n'y a rien qui rassérène l'âme comme le souvenir du bien. Je viens de voir couler tes larmes ; je voudrais tant, avant de te quitter, voir un sourire sur tes lèvres ! »

*
* *

La nuit était venue ; elle vient si vite à cette époque ! La vieille, presque agonisante, marchait toujours auprès de moi et quand elle recommença à parler, sa voix au milieu de l'obscurité profonde qui nous entourait, était imprégnée d'une tristesse solennelle qui m'impressionna. Elle semblait à bout ; les mots sortaient péniblement de sa gorge, et ce fut comme un murmure, qui parvint à mes oreilles, quand je l'entendis me dire : « Si tu savais comme je voudrais maintenant n'avoir dans les mains que des actes de bonté, de générosité et de pardon. J'ai eu des sœurs, qui m'ont précédée ici-bas, et qui en ont fait une abondante récolte ; hélas ! moi, c'est à peine si, dans l'ivraie que je viens d'étaler devant toi, je puis trouver quelques épis de bon froment. Mes bonnes actions ! elles ont été si insignifiantes, si disproportionnées à mes fautes, que c'est à peine si je puis m'en souvenir. Ecoute cependant.

Bien que la prospérité matérielle d'un pays ne soit rien en comparaison de sa prospérité morale, j'ai augmenté et développé le commerce. Votre sol breton, si fertile, qui produit sans se lasser d'abondantes richesses, a choisi l'Amérique pour un de ses principaux débouchés. J'y ai presque doublé les exportations. Pour ne t'en donner qu'un exemple, d'après une statistique récente, Saint-Malo, qui jusqu'ici n'avait exporté annuellement

que pour 2000 dollars environ, en a reçu des Etats-Unis plus de 4000 depuis ma naissance. Et il en a été de même pour Rennes, Lorient et Saint-Nazaire.

Ce résultat est consolant, mais il en est un autre qui l'est plus encore. Alors qu'en France on voit arriver l'heure, où il n'y aura plus assez d'hommes pour défendre le drapeau et protéger les frontières ; alors que partout la population diminue ; chez vous elle s'accroît dans des proportions notables. Je n'ai fait sous ce rapport que continuer l'œuvre de mes aînées et je n'ai pas le droit de m'attribuer, à moi, à moi seule, un mérite que je dois partager avec elles, mais j'en suis pourtant bien heureuse. Et à quoi est due cette prolificité étonnante ? Ce n'est pas à la richesse de vos départements, puisqu'ils sont plus pauvres que les autres ; ce n'est pas non plus à une situation économique spécialement avantageuse, puisqu'ils ne la possèdent pas, non ; c'est à leur mentalité propre, c'est à des facteurs moraux, parmi lesquels il est incontestable que les croyances religieuses entrent pour une bonne part, qu'il faut attribuer cet accroissement si rare de nos jours. Et alors, éclairée par la lumière de l'Au-dela, je vois maintenant que j'ai fait une œuvre antinationale, en essayant d'extirper de vos campagnes encore si saines et si fécondes leur système d'éducation et leurs croyances. Je le vois d'autant mieux qu'un jour j'ai fait le calcul suivant. Si la France avait la mentalité du Finistère par exemple, sa population augmenterait, du seul chef de l'excédent des naissances sur les décès, de 456 000 âmes par an, en chiffres ronds, gain égal à celui de la population britannique ; et si depuis 1871 il en avait été ainsi, la population française se serait accrue de 15 millions d'âmes de sorte que la France compterait à l'heure présente 54 millions d'habitants,

à peu près autant que l'Allemagne. Hélas ! elle ne les a pas, et si elle devrait en gémir et en pleurer, elle devrait aussi envier votre Bretagne, qui lui donne une si grande leçon.

Elle lui en donne encore une autre : je veux parler de ce mouvement breton, qui devient de plus en plus marqué. Appuyés sur les hauts faits de votre histoire nationale, confiants dans les destinées futures de votre race, vous ne formez qu'un *bloc* pour la défense de vos droits et de vos libertés. On vous a reproché d'être trop exclusifs ; moi je trouve que vous avez raison d'aimer votre pays, parce qu'il est beau et grand et de le faire aimer, parce qu'il est digne de l'être. Et voilà pourquoi j'ai tant applaudi à toutes les tentatives qui ont eu lieu pour vous grouper, pour resserrer les liens qui vous unissaient déjà, pour entretenir en vous le culte passionné et fidèle de vos illustres ancêtres. Ici, c'est à Redon, une Société d'Emulation se forme pour favoriser l'agriculture, le commerce, les arts ; pour fonder un musée, une bibliothèque, des concours et travailler ainsi au développement et à la richesse de la contrée. Là, c'est à Vannes, à trois reprises différentes de savantes conférences ont lieu pour faire connaître la vie de votre cher Brizeux, pour faire goûter et apprécier ses œuvres comme elles le méritent. A Paris enfin, ce sont huit mille Bretons qui se réunissent pour monter à Montmartre et y apporter leurs deuils et leurs espérances, en chantant leur beau cantique : *O Kalon sacr euz ma Jésus.*

Tout cela est bon sans doute, mais je n'ai pas le droit de m'en enorgueillir. Au moment de mourir, les faits de toute une vie semblent éclairés d'un jour spécial ; tout-à-coup, brusquement, l'existence apparaît comme

un livre ouvert dans lequel on peut lire. Tu ne sais pas encore ce qui se passe dans l'âme à ce moment suprême; tu le verras, quand ton heure sera venue et tu seras, comme moi, effrayé de cette clarté mystérieuse, de cet éblouissement radieux, qui enveloppe l'être tout entier et qui l'inonde. Ce grand jour de la mort, qui n'est peut-être que l'aurore de l'éternité, est à coup sûr un rayon de la miséricorde divine, puisque c'est grâce à lui que, voyant ses faiblesses et ses fautes, on peut les regretter et les réparer dans une certaine mesure par le repentir et par l'amour. Ainsi tu as voulu que je te parle de mes bonnes actions ; je n'en tire aucune vanité, sois en sûr, car je sens que, si j'ai fait le bien, ce fut malgré moi ; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'entraver. C'est une nouvelle preuve de ce que tu me disais tout à l'heure ; nous, les années, nous ressemblons à vous, les humains, nous proposons et c'est Dieu qui dispose ».

Elle s'arrêta ; de sa gorge sortaient ces hoquets nerveux qui sont les précurseurs de l'agonie ; je commençais à avoir peur, car il me semblait que c'était un squelette qui glissait à côté de moi. Je voulus l'empêcher de continuer ; mais elle reprit : « Non, non, laisse-moi te parler encore... cela me soulage ! Laisse-moi te dire que, s'il est un témoignage que je puisse me rendre et qui me fasse espérer un peu que la postérité me pardonnera beaucoup, c'est que j'ai honoré les morts. Souviens-toi ; j'ai fêté Brizeux, votre grand poète, à l'occasion de son centenaire, et tu as raconté quelque part, je ne me rappelle plus où, les magnifiques cérémonies que j'ai célébrées à cette intention. La statue de Renan a été le grand remords de ma vie ; je ne veux plus y penser,... cela me trouble trop,... mais il en est d'autres que j'ai élevées et dont je suis fière. N'est-ce pas qu'on

me remerciera d'avoir immortalisé les traits du grand philosophe : Jules Simon et de Surcouf, l'intrépide corsaire ? N'est-ce pas qu'on me bénira d'avoir gravé sur une croix le nom du commandant de Mauduit, le nom de ce héros, qui restera éternellement écrit au livre d'or de votre petite patrie ?

Et tout dernièrement encore, quand la mort vint ravir Mgr Latieule à l'affection de son peuple de Vannes, n'ai-je pas entouré sa dépouille de tout le respect que l'on a pour un chef et de toute la tendresse que l'on a pour un père ? Si tu avais été là, le 26 octobre, si tu avais vu l'attitude recueillie, attristée et suppliante, de l'immense multitude, les maisons fermées en signe de tristesse, les draperies funèbres qui couraient d'une rue à l'autre, les oriflammes endeuillés, suspendus aux demeures et semblables à de grosses larmes, tu aurais compris comme moi qu'un peuple, qui honore ainsi son évêque, est un peuple à la foi vivace, agissante, inébranlable, un peuple sur lequel on pourra compter quand viendra le jour réparateur de la régénération. J'ai fait plus encore ; en me souvenant des grands et des puissants, je n'ai pas oublié la mémoire des humbles, des petits, des inconnus, et j'ai voulu, avant de disparaître, les léguer à la reconnaissance et à l'admiration des siècles. C'était le 29 novembre, à Lorient,.. mais je ne puis plus continuer,... je suis trop lasse... Parle-moi de ce grand jour, afin que son souvenir embellisse mes derniers instants et soit comme une rosée bienfaisante sur les affres de mon agonie.... »

— « J'y pensais, lui répondis-je, et je voulais te remercier de cette touchante idée qui te fera bénir par tant de mères, tant de sœurs, tant de pauvres femmes en deuil. Oui, comme tu viens de le dire, ce fut un

grand jour que celui-là ; ce fut une touchante cérémonie que celle qui se déroula dans le cadre mélancolique de ce cimetière de Carnel, dont les croix se dressaient au bord de la rade, et dont les allées, fleuries de chrysanthèmes, étaient jonchées des feuilles mortes de l'automne. On avait élevé là une tombe idéale, sur laquelle se dressait une stèle funéraire, dont les quatre parois étaient garnis de plaques de marbre. Et sur ce marbre on avait inscrit les noms de 146 Bretons, tous Lorientais, tous morts pour la Patrie, tous appartenant soit à l'armée de terre, soit à la marine, soit à l'infanterie ou à l'artillerie coloniale. Pauvres enfants ! quand, frappés d'une balle ou engloutis dans les flots, ils exhalèrent leur dernière pensée, elle s'envola, j'en suis sûr, vers leur vieux pays breton, vers le ciel gris de leur enfance, vers cette chaumière, qu'ils ne devaient plus revoir et où si longtemps des êtres chéris attendaient, espéraient, hélas en vain ! leur retour. Alors que leurs corps reposent dans les insondables abîmes de l'Océan, ou quelque part, là-bas, dans les rizières de la Chine, sous un palmier de Dakar ou d'Hanoï ; il fallait qu'ils fussent gravés sur une pierre immortelle les noms de tous ces braves, qui représentent tant de sacrifices, tant de prodiges de valeur accomplis et aussi peut-être tant de larmes versées. C'est ce que dirent éloquemment les autorités religieuses, civiles et militaires, qui parlèrent ce jour-là au pied du monument. Et quand leurs voix autorisées évoquèrent tous ces drames sublimes, quand surtout elles racontèrent cet horrible naufrage de la *Framée*, devant les parents qui représentaient les 47 noyés, disparus cette nuit-là, une indicible émotion étreignit la foule et des sanglots trop longtemps contenus éclatèrent de toutes parts.

Des journées comme celle-là sont de celles qui réconfortent et qui font espérer. Et tu comprends, n'est-ce pas? pourquoi je suis Breton jusqu'au fond de mon âme. Si j'aime ma Bretagne, ce n'est pas seulement parce qu'elle est la terre de la foi et des antiques croyances, mais c'est aussi parce qu'elle est celle du souvenir fidèle, du dévouement, de l'héroïsme et de l'abnégation. Et il en sera ainsi toujours, crois-le bien ; ces tables de marbre sont grandes, elles sont déjà remplies, il faudra les allonger bientôt, pour y inscrire les noms de ceux qui sauront mourir demain, comme leurs aînés sont morts hier. Toi, qui fus si coupable, emporte dans la tombe le souvenir si consolant de cette cérémonie; qui fut à la fois une réparation et un bienfait. N'as-tu pas autre chose à me dire, pendant qu'il en est temps encore ?... »

Personne ne me répondit, si ce n'est une horloge voisine dont les douze coups de minuit retentirent, lugubres, comme un glas. Je compris alors pourquoi ma question était restée sans réponse : celle qui tout à l'heure était à côté de moi n'y était plus... peut-être même n'avait-elle pas entendu mes dernières paroles,... l'année 1903 avait disparu !...

*
* *

Je restai là, immobile et ému, quand un bruit à peine perceptible parvient à mes oreilles. Je crus tout d'abord que c'était le vent qui soupirait dans les arbres sans feuilles ; je me trompai, c'était comme une plainte, comme un vagissement d'enfant, et je compris que c'était l'année 1904 qui venait de naître. L'obscurité était si complète, que je ne la voyais pas, mais je la sentai près de moi et je lui parlai, je l'interrogeai, espérant

pouvoir lui arracher quelque secret, quelque promesse. Il n'en fut rien ; elle resta silencieuse ; elle était peut-être trop petite ; peut-être aussi me trouva-t-elle trop indiscret.

Alors, que l'accent suppliant que l'on prend pour murmurer une prière et en pensant à vous, chers lecteurs, je lui dis : « N'est-ce pas que tu seras bonne pour tous et en particulier pour ceux qui liront ces lignes ? ..... N'est-ce pas que tu seras bonne pour la *Revue de Bretagne* qui est leur doux et leur cher trait-d'union?.... Soutiens et encourage les vaillants qui sont à sa tête et qui la dirigent ; protège et console aussi tous ceux qui la défendent et qui l'aiment. Sèche les yeux mouillés, mets des sourires sur toutes les lèvres, rapproche les absents ; guéris les malades et fais luire un rayon de bonheur sur les cheveux blanchis des pères comme sur les boucles blondes des tout petits.

A peine née, tu as une mauvaise réputation ; on te craint, on a peur de toi, on tremble. On a tort peut-être car, après toût, les années comme les jours peuvent bien se suivre sans se ressembler. Moi, j'ai confiance en toi ! Je crois, que tu exauceras les vœux que je dépose sur ton berceau ; j'espère que tu rempliras jusqu'au bout ton beau rôle de réparatrice et alors, toi qui ne sais pas encore ce que c'est que la vie, sois sans crainte, ma petite ; la bonté étant le plus sûr moyen de provoquer l'affection, tu seras aimée et tu seras bénie. »

Abbé A. Millon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LE LIVRE D'HEURES D'UNE DAME DE SÉVIGNÉ.

Monsieur Mater, président de la commission du musée de Bourges, vient de publier une curieuse brochure intitulée *Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon* (1).

Ces heures sont un manuscrit du XVe siècle, composé de 166 feuillets en parchemin, qui figura à l'exposition rétrospective de Bourges en 1897. Il fut découvert en Vendée, mais intéresse particulièrement la Bretagne à un double point de vue. Il a été composé dans notre province comme le prouve son calendrier rempli des noms de nos plus grands saints bretons : Jovin, Riou, Viau, Yves, Donatien, Tugdual, Hervé, Méen, Gohart, Félix, Thuriau, Samson, Armel, Clair, Amand, Patern, Malo, Maudet, Corentin, etc ; — il a été fait à l'usage d'une dame bretonne, Anne de Mathefelon qui épousa en 1410 Guillaume de Sévigné, seigneur dudit lieu en Cesson et du Châtelet en Balazé, auquel elle apporta la terre seigneuriale des Rochers, en Saint-Martin de Vitré, que possédaient ses père et mère Guillaume de Mathefelon et Jeanne l'Enfant.

« L'auteur de ce livre d'heures, écrit M. Mater, est certainement un des meilleurs miniaturistes d'une époque où il y en eut tant de si habiles. Le texte est rempli de barres ornées, de lettres en couleur et d'initiales d'une grande variété de forme, de style et de nuances, de rinceaux et d'arabesques d'une extrême délicatesse, richement rehaussés de dorures conservant encore leur fraîcheur première. Cette décoration

(1) In-8° de 15 pages, avec quatre planches représentant en phototypie quatre miniatures du *ms* ; extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXVIe vol. Bourges, 1903.

est complétée par vingt-quatre miniatures, véritables petits tableaux, encadrées d'une bordure de feuillages et de fleurs d'une grande légèreté (1). »

Le texte du manuscrit renferme : un calendrier, des fragments des Quatre Évangiles, l'Office de la sainte Vierge, le récit de la Passion de N.-S., des oraisons à la sainte Vierge, à saint Yves et à saint Christophe (2), les Psaumes de la Pénitence, les Litanies des Saints et enfin l'Office des Morts.

Quant aux miniatures elles représentent les Evangélistes, le roi David, saint Yves et saint Christophe, diverses scènes de la Vie de la sainte Vierge et de la Passion de Notre-Seigneur et enfin les obsèques d'un défunt. L'une d'elles, enrichissant une dévote oraison à saint Yves, montre Anne de Mathefelon elle-même, accompagnée de son ange gardien et d'une suivante ; elle est, mains jointes, pieusement agenouillée aux pieds de saint Yves ; entre eux se trouve un écusson portant les armes de son mari et les siennes propres : *Parti : au 1er coupé : 1° d'or au chef d'azur* qui est de Châteaugiron (3), *2° écartelé d'argent et de sable*, qui est de Sévigné ; *et au 2me de gueules à six écussons d'or, posés 3, 2, 1*, qui est de Mathefelon.

Ce même blason *parti de Sévigné et de Mathefelon* se retrouve aux quatre angles de la miniature représentant l'Annonciation. « Ce sont quatre petits écussons armoriés en forme de losanges, portés les uns et les autres par des Anges aux longs cheveux bouclés, vêtus d'une robe et ceints d'une gloire ; de chacun d'eux partent des gerbes de rayons dorés au milieu desquels est écrit en minuscules gothiques multicolores le nom d'*Anne de Mathefelon*. Cette forme de losange donnée au blason de cette dame n'indiquerait-elle pas qu'elle était alors veuve ? Guillaume de Sévigné était mort, semble-il, en 1436 ; ce serait donc aux environs de cette date qu'eut été composé ce beau Livre d'heures.

(1) *Le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon* p. 2.

(2) Remarquons que ce saint fut de tout temps le patron de la chapelle du manoir des Rochers.

(3) Guillaume de Sévigné était fils de Marguerite de Châteaugiron.

Quoi qu'il en soit de la date précise de son origine, le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon ne se retrouve plus malheureusement sur le sol de la Bretagne qui le vit splendidement naître ; il appartient aujourd'hui à Mme Bonnelat, veuve d'un ancien associé libre de la Société des Antiquaires du Centre (1).

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.
chan. hon.

*
* *

L'ÉGLISE DE PLONÉOUR-TREZ ET SES VITRAUX, par l'abbé Stéphan, curé doyen de Saint-Renan.

Très bon commentaire, puisé aux meilleures sources historiques, c'est-à-dire aux travaux de M. de la Borderie, d'une très belle série de vitraux, où, par une heureuse et patriotique pensée, on a représenté les saints bretons à côté des saints de l'Eglise universelle. C. C.

*
* *

LES RÉFORMES ECCLÉSIASTIQUES DE NOMÉNOÉ (847-848), *étude sur les sources narratives* par Léon Levillain, Paris, Bouillon, 1902.

Dans cet excellent opuscule, l'auteur établit que les évêchés de Dôl, Saint-Brieuc et Tréguier ont été fondés par Noménoé ; qu'auparavant c'étaient de simples monastères dont les abbés avaient reçu quelquefois, à titre personnel, la dignité épiscopale ; que la *Chronique de Nantes* et l'*Indiculus* ont été rédigés au XIe siècle, probablement par le même auteur, d'après un document antérieur ; que ce document, écrit à Tours au IXe siècle, représente la version franque des événements, entachée sans doute de partialité, mais plus exacte sur certains points que les *Actes des Saints de Redon*, qui en sont la contre-partie bretonne. J'aurais quelques réserves à faire sur quelques points de détail Je ne crois pas notamment qu'il ait existé avant le

(1) Mater, *Le Livre d'heures d'Anne de Mathefelon*, p. 1.

IXe siècle un évêché à Alet ; je m'imagine volontiers qu'en Domnonée, comme plus tard en Ecosse, il n'y avait qu'un seul personnage revêtu du titre d'évêque, que ce personnage était tantôt l'abbé de Dol, tantôt l'abbé de Tréguier, tantôt le supérieur d'un des autres monatères de la région, et qu'ainsi s'expliquerait peut-être, par un souvenir des temps anciens, le titre d'évêque de Dol ou d'évêque d'Alet donné indifféremment au IXe siècle au même individu ; mais les conclusions de l'auteur me paraissent généralement exactes.

C. C.

* * *

ETUDES HAGIOGRAPHIQUES. Saint-Victor de Cambon (VIe-VIIe siècles) par André Oheix (Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure)*, Nantes, 1903.

Bonne étude sur un saint dont on ne sait à peu près rien, sinon qu'il fut ermite sur le territoire de Cambon. M. Oheix, s'appuyant sur le fait de l'existence à Cambon d'une église Saint-Pierre et d'une chapelle Saint-Jean dans le bourg et sur le fait de la venue de saint Martin de Vertou à Savenay, non loin de Cambon, pense que saint Victor a pu être disciple de saint Martin de Vertou et peut-être avant de se faire ermite, abbé d'un petit monastère fondé à Cambon pour y servir de centre paroissial par le grand missionnaire du pays nantais. Il y a joint une bonne notice historique sur la paroisse de Cambon.

Je ferai deux observations. M. Oheix me paraît avoir passé à côté de la véritable étymologie de Cambon, qui représente sans aucun doute un ancien Cambodunum. Quant à Robert, roi des Francs, à l'expédition duquel se rapporte un miracle de saint Victor, il s'agit probablement du compétiteur de Charles le Simple, qui essaya en 921 de chasser les Normands de Nantes, et non pas du fils de Hugues Capet.

C. C.

*
* *

LES CELTES AU XIXe SIÈCLE, par Charles de Gaulle ; le *Réveil de la race*, nouvelle édition, introduction, notes et additions de Jean Le Fustec. Paris, Le Dault, 1903.

En 1865, Charles de Gaulle réunissait en volume les articles qu'il venait de publier dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. L'intelligent éditeur breton M. Le Dault a eu la bonne pensée de nous en donner une réimpression. Depuis trente ans une partie des rêves de Charles de Gaulle se sont réalisés (livres élémentaires en breton, revues celtiques internationales) ; d'autres sont en voie de réalisation, comme les comités bretons de colonisation, et si nos congrès bretons n'ont pas encore toute l'ampleur que rêvait pour eux Charles de Gaulle, du moins sont-ils en bonne voie pour réaliser son rêve de congrès celtiques internationaux.

J'aurais quelques réserves à faire sur la partie historique du livre, le parlementarisme est un fait général de nos sociétés occidentales du moyen âge, son existence en Galles n'a rien de particulièrement celtique ; l'idéal des héros de la vieille littérature épique de l'Irlande n'est pas précisément ce que nous appelons l'idéal chevaleresque ; et la société gauloise n'offrait pas, je le crains bien, à l'époque de César, le tableau enchanteur qu'en trace M. de Gaulle. Je ne crois pas que nos paysans aient gardé le souvenir des anciens rois, ni que l'Irlande fut plus heureuse en continuant à parler gaélique et à demeurer politiquement asservie qu'en parlant anglais et en acquérant l'indépendance politique. Mais un tel souffle de patriotisme anime ce petit livre que je n'ai pas le courage de chicaner beaucoup sur les détails.

M. Le Fustec a très heureusement complété le livre de Charles de Gaulle en retraçant fidèlement les principales étapes du Réveil de la race ; 1807, publication par Le Gonidec de sa *Grammaire bretonne* ; 1838, voyage des délégués bretons

aux fêtes galloises d'Abergavenny ; 1839, publication par la Villemarqué de son *Barzaz-Breiz* ; 1867, Congrès celtique international de Saint-Brieuc ; 1896, création d'une section de langue bretonne à l'*Association Bretonne* ; 1898, fondation de l'*Union Régionaliste Bretonne* ; 1899, Congrès celtique de Cardiff, fondation du *Ti Kaniri Breiz*.

C. C.

*
* *

LA TRADITION CELTIQUE ET SES ADVERSAIRES, par Maurice Adam, Paris, 1901.

Je voudrais pouvoir dire beaucoup de bien de ce livre. J'y ai trouvé des aperçus intéressants, sur la distinction du pouvoir politique et du pouvoir social, sur les inconvénients du métissage, sur l'origine juive des Albigeois du Languedoc, cette Judée du Midi, a dit Michelet ; sur le caractère érotique de la théologie des troubadours et leurs prétentions d'intellectuels, sur les intendants juifs des grands seigneurs du Midi, sur le cosmopolitisme de Weishaupt. L'auteur montre très bien que la guerre des Albigeois, que l'Inquisition espagnole, parfois en opposition avec le Pape, sont affaires de race, non de religion, que les cruautés exercées contre les sorciers sont l'œuvre des juristes beaucoup plus que des théologiens Il a également bien vu combien était étroite la conception religieuse chez les deux branches de la famille sémitique, les Juifs et les Arabes. Mais son antipathie très légitime pour le Talmud lui fait déprécier la Bible. Il veut qu'elle ait été composée à une époque très tardive, ce qui est assez piquant de la part d'un homme qui croit à l'ancienneté des doctrines exprimées dans les poèmes gallois du moyen âge, ou dans des œuvres modernes, comme le *Mystère des Bardes*. Pour lui les juifs ont emprunté le monothéisme aux Perses, alors que Darmestéter a établi le contraire, et comme il appelle Celtes les Indo-Européens, dont les Perses sont un rameau, le monothéisme devient ainsi une idée celtique. Le Christ ne peut pas être un Juif, il

est né en Galilée, dans une province dont la population était très mélangée d'éléments étrangers.

Tous les Indo-Européens sont originaires d'Europe, disent aujourd'hui la plupart des savants. Ils sont originaires de Gaule, traduit M. Adam. On tend généralement à admettre que la population actuelle de la France descend dans une très petite proportion des conquérants germains, romains ou celtes, et beaucoup plus de ceux qui auparavant occupaient le pays. M. Adam en conclut que la population française est de race pure, comme si les brachycéphales, qui paraissent être venus par l'intérieur du continent européen, étaient identiques aux dolichocéphales bruns qui paraissent avoir suivi les rivages de la Méditerranée ou aux dolichocéphales blonds qui paraissent avoir suivi les rivages de la mer du Nord. Cette race, il l'appelle celtique et en retrouve la manifestation dans tous les personnages qui lui plaisent, Jeanne d'Arc, les auteurs de fableaux, Villon, Rabelais, Montluc.

A côté du Celte, il y a le Gaulois, qui ne le vaut pas. L'auteur ne nous explique pas son origine, mais il s'en sert pour lui faire endosser la responsabilité des erreurs que les Français ont parfois commises. La cruauté des Espagnols, les vices des Italiens s'expliquent par ce fait que ce ne sont pas des Celtes purs, mais des Celtes mélangés de Sémites. C'est là ce qui fait que les troubadours provençaux ne valent pas les troubadours aquitains, ce dont je ne suis pas aussi convaincu que M. Adam. Il est vraiment fâcheux que ce livre original et vibrant soit gâté par tant d'assertions contestables.

C. C.

*
* *

STATUES ET STATUETTES DE LA VENDÉE MILITAIRE, par Henri Bourgeois, 1re série, Luçon, 1903.

On ne se lasse jamais de refaire connaissance avec la silhouette héroïque des insurgés vendéens de 1793. C'est dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à voir défiler dans ce livre, ex-

quissées d'un style très vivant et avec une information documentaire très précise, les physionomies de Joseph Cathelineau, le frère du généralissime, du fameux perruquier Gaston Bourdic, de Ripoche, l'héroïque défenseur de la croix du Bas-Briacé, de l'abbé Jagault, de Bibard, de Piron, de la Ville de Baugé, enfin d'une héroïque amazone, Marie-Antoinette-Pétronille Adams, fusillée à Fontenay le 21 décembre 1793.

C. C.

* * *

RÉNOVATION CELTIQUE, par Serge Sculfort de Beaurepas, Paris, Champion, 1903, 2 volumes.

L'auteur, à grand renfort d'articles de journaux empruntés à des feuilles qui ne méritent pas toutes de figurer dans une œuvre qui a des prétentions scientifiques, expose le projet d'une alliance de la France, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal avec la Russie et les Etats Scandinaves contre l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie pour rendre à la France la rive gauche du Rhin et les îles Anglo-Normandes et pour assurer à l'Irlande son indépendance. L'Italie, revenue à une meilleure appréciation de ses intérêts, doit d'ailleurs, dans la pensée de l'auteur, entrer à son tour dans l'alliance, avec l'Amérique latine, menacée par l'Allemagne, et les Etats-Unis, ennemis de l'Angleterre. M. Sculfort de Beaurepas retrace ensuite l'histoire des Celtes depuis Gomer, petits-fils de Noé. Il donne sur ce prince et sur ses successeurs des détails qui prouvent chez lui un manque absolu de critique historique et termine par une description géographique de l'Irlande et des pays de l'ancienne Gaule qui doivent revenir à la France, qui n'est, comme tout le reste de l'ouvrage, qu'une compilation sans originalité.

C. C.

*
* *

La Religion des Celtes, par G. Dottin, professeur à l'Université de Rennes. — 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*), prix, 0 fr. 60. — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris.

La religion des Gaulois a depuis longtemps excité la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux origines de notre pays. Mais les érudits qui l'ont étudiée ont trop souvent cherché à suppléer par l'ingéniosité au manque de documents. Les druides et le druidisme en particulier ont formé la matière de travaux qui eurent au siècle dernier un grand succès et où pourtant la rêverie poétique tient plus de place que l'hypothèse scientifique. Le petit volume de M. G. Dottin fournit, sous sa forme concise, un exposé à peu près complet de tout ce que les textes grecs et latins, les monuments figurés de l'époque gallo-romaine et les anciennes littératures de l'Irlande et du pays de Galles nous apprennent sur la religion des Celtes ; les plus intéressantes opinions des savants contemporains y occupent une place proportionnée à leur importance. Mais l'auteur a pris garde que les faits attestés ne fussent pas noyés dans les théories ou les conjectures et que le lecteur fût constamment averti du point précis où il quitte le domaine borné de la science pour entrer dans le champ illimité de l'imagination.

*
* *

Les Poètes traditionnalistes. — *M. Joachim Gasquet.*

M. Joachim Gasquet est l'un des poètes les mieux doués de la génération actuelle. Nul n'a le verbe plus nombreux, plus éclatant, le rythme plus harmonieux. L'auteur des *Chants Séculaires* (1) est le fils intellectuel de notre grand Lamartine :

(1) Paris, Ollendorf. 1 vol. 3 fr. 50.

sa poésie coule avec la même ampleur de fleuve large et paisible.

M. Louis Bertrand, dans une préface d'une belle tenue littéraire, nous présente M. Gasquet comme l'un des ouvriers de la Renaissance classique et lui aussi songe au Lamartine des *Premières Méditations* et de plus au Victor Hugo des *Feuilles d'Automne*.

Comme tant de jeunes hommes de cette génération, M. Gasquet a subi une forte crise, voici de cela quelques années. Un breuvage empoisonné fut préparé dans l'ombre et des Français trop confiants l'absorbèrent sans s'être demandé d'où il provenait. Quelques-uns, grâce à une belle santé intellectuelle, héritée d'un longue suite d'ascendants, ont pu résister à ce poison plus terrible que tous ceux de Locuste ; d'autres, produits mélangés de races inférieures, au cerveau trop débile — encore qu'ils se donnent le nom d'Intellectuels —, sont restés en proie à des convulsions d'épileptiques ; ils se meurtriront sans cesse aux angles de la vie, sans compter qu'ils seront une perpétuelle menace pour les premiers.

Les sauvés ce sont les hommes de race, ceux qui, dans cette nation française que l'*on* veut si composite, sont les porteurs providentiels de l'âme et de la tradition des ancêtres. Les esclaves en révolte dont l'éternelle mission est de détruire sans savoir jamais rebâtir, les reconnaissent à leur démarche fière et à la droiture qui se lit dans leurs yeux. Ils tendent sans cesse vers eux la grimace de leurs faces haineuses et la menace de leurs poings armés par quelques aventuriers avides de jouer aux consuls romains.

M. Gasquet est sorti de la fameuse aventure à temps et plus fort que jamais. Ses *Chants Séculaires* sont les chants de la race qui se survit en lui. Ils sont l'exaltation pieuse des ancêtres et de la terre où ils ont vécu. Ils ont des actes de foi, d'espérance et d'amour ; la promesse solennelle, en face de l'immensité divine de la terre et du ciel de Provence et des eaux méditerranéennes de rester fidèle aux traditions de ceux dont il est l'aboutissement et la somme.

A travers le lyrisme de ses vers M. J. Gasquet fait passer le civisme de ses pensées. Trop habitués à ne trouver dans la poésie française qu'un arrangement plus ou moins harmonieux de paroles vides ou de plaintes déprimantes, nous pouvons nous réjouir enfin de voir des poètes entrer dans la lutte sociale. Celui-ci donne des leçons de patriotisme et de bonheur.

M. Gasquet est de ceux qui considèrent la poésie comme un sacerdoce, en quoi il pense comme les Bardes bretons ; c'est par là qu'il se relie, par dessus les générations passées, soit aux Aèdes de la Grèce antique, soit aux Bardes de la Celtique. Les bardes modernes peuvent reconnaître en lui, sinon un frère, du moins un ami et peut-être un parent.

...O mon cœur, ce royaume est le tien. Tu pourrais
Libérer ton pays de l'erreur étrangère.
Le rythme est souverain, l'idée est messagère.
Les vers, les justes vers, sont les seuls maîtres vrais.
Chasse dans les brouillards l'Idole mensongère.
O mon cœur, ce royaume est le tien. Dans tes vers
Veut se mirer un coin du fuyant univers.
Ton peuple attend. Ton âme est de soleil nourrie.
Devant toi les bois de lauriers sont ouverts,
Cueille les durs rameaux qui restent toujours verts,
Et tords-les en couronne au front de la Patrie.

M. Gasquet est maintenant bien loin des négateurs de la Patrie et de la Famille. Je ne sache pas qu'il y ait un poète français qui ait trouvé des accents aussi tendres et aussi purs pour célébrer l'épouse et les joies du logis, si ce n'est le grand poète Lyonnais que fut Clair Tisseur, dont me chantent toujours à l'oreille le « Phydilé, Phydilé, quand je ne serai plus... »

— « O tendre maître, es-tu content de ta servante ?
Les fruits, le pain coupé, sur la nappe odorante
Ont pris l'aspect heureux de tes poèmes... Vois,
Le levrier s'éveille en entendant ma voix,

Et bondit jusqu'à toi comme une belle strophe...
Vois ma robe d'été, j'ai choisi cette étoffe
Où le jardin semble renaître... Tu souris. »

. . . . . .

— « Assieds-toi ; pour nourrir notre enfant de beauté
Laisse, en mangeant, tes yeux flotter dans la clarté ;
Donne, en le contemplant, une âme au paysage.
L'enfant boit lentement ton sang extasié. »

M. Louis Bertrand dont j'admire parfois la belle ordonnance des idées, ne cherche pas plus loin que la Renaissance, ses liens traditionnels. Il reconnaît la nécessité d'avoir une tradition — une tradition surtout littéraire ! — Malheureusement la Pléiade, Versailles et le Grand Siècle l'hypnotisent au point qu'il ne voit même plus le Moyen-Age et à plus forte raison ce qui le précéda. Après tant d'illustres travaux, notamment ceux de Jean Reynaud, ne considère-t-on pas encore les Gaulois comme des barbares et leur race comme une race inférieure, alors qu'on est fondé à croire que les Celtes furent les éducateurs de Pythagore lui-même.

M. Bertrand se réclame de la tradition classique sans s'apercevoir que c'est à toute cette littérature étrangère que nous sommes redevables du désordre de nos pensées, des ruines où nous ne parvenons pas à mettre un peu d'ordre et de l'inanité de nos efforts pour reconstituer une société homogène et durable. Il y a vraiment quelque témérité à prétendre que Versailles, les Trianons, l'Arc de Triomphe et le Louvre et tout ce que contient ce palais, sont les chefs-d'œuvre définitifs et inégalables du génie... français. Le Moyen-Age des cathédrales doit donc être rayé de notre Histoire comme l'on en a rayé la Civilisation Celtique.

Combien d'écrivains français sont restés insuffisamment éclairés sur leur propre conscience et sur leurs moyens pour s'être imaginé que nous devons tout, absolument tout, à la Grèce et à l'Italie ! et pour n'avoir pas su se garer contre les dangers d'un enthousiasme de convention !

La dualité que l'on peut relever dans M. Gasquet est plus apparente que réelle. N'y aurait-il pas là une nature en lutte contre une fausse éducation ? Ne pourrais-je lui suggérer l'idée qu'il n'est peut-être pas — M. Louis Bertrand non plus — le pur latin que de siècle en siècle, perfidement, et pourquoi ? l'on tient à faire du français au détriment du Gallo romain ou du Celte qui sont en lui ?

Que de génies arrêtés dans leur magnifique essor par la mauvaise foi des maîtres étrangers qui ont dominé si longtemps cette malheureuse Gaule !

Je me félicite de trouver enfin, chez des jeunes hommes de haute valeur, le souci constant et impérieux de restaurer les traditions ; mais pourquoi faut-il qu'ils se sentent obligés, dans leur retour vers le passé de la France, de s'arrêter à notre Renaissance italienne, si peu conforme au génie gaulois ? Pourquoi faut-il aussi que tous les poètes français se croient constamment tenus de chanter les mythes helléniques et romains et d'ignorer ceux que créa leur propre race !

Mais espérons. La Bretagne a déjà secoué le joug et ne pense plus que par elle-même ; la Provence s'éveille à son tour ; d'autres provinces ne sauraient tarder à secouer leur torpeur.

Sur tous les chemins de France
Une troupe comme nous
De jeunes chasseurs s'avance
A la rencontre des loups.

Les loups fuient dans les clairières,
Les repus, les étrangers...
Forçons-les dans leurs tanières.
Délivrons les vieux bergers....

Et dans les branches du chêne
Passe sous le bois sacré
Le cri des loups qu'on enchaîne
Et du peuple délivré :

Est-ce bien consciemment que M. J. Gasquet parle ici des

loups? Songe-t-il à la Louve romaine, aux lois tyranniques de Rome? Songe-t-il au Chêne gaulois et à la Race celtique qui ne saurait plus tarder à produire son Libérateur? Je n'ose le croire.

Quoi qu'il en soit, je salue bien haut en M. Joachim Gasquet l'un des poètes les plus puissants, l'un des cerveaux les plus harmonieux de ce temps.

YVES BERTHOU.

*
* *

COLLECTION DUGAST-MATIFEUX. — CATALOGUE DES MANUSCRITS. — Tome II. — Première partie (Documents antérieurs à la Révolution) par René Blanchard, archiviste de la ville de Nantes. — Deuxième partie (Documents divers) par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin, Conservateurs de la Bibliothèque.

Ce catalogue des manuscrits légués à la bibliothèque de la ville de Nantes par M. Dugast-Matifeux est aussi complet et aussi détaillé qu'on pouvait le désirer.

Il se divise en deux parties : la première a pour objet les documents antérieurs à la Révolution et se compose presqu'exclusivement de pièces originales relatives au Bas-Poitou et à la partie bretonne du Sud de la Loire. Parmi les documents qui y sont catalogués, les archives du château de la Forêt-sur-Sèvre, renfermant les papiers de du Plessis Mornay, occupent une place tout à fait à part et doivent être consultés par tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos luttes religieuses.

La seconde partie renferme des notes la plupart relatives à des familles bretonnes et vendéennes et à des personnages connus de nos provinces de l'Ouest. Quoique la valeur des pièces qui la composent soit très inégale, les chercheurs bretons et vendéens y trouveront bien des détails curieux et intéressants.

P. F.

*
* *

OMNIUM, roman par la Cte de Pesquidoux, Lille Société d'éditions modernes S. L. (1903).

Je n'ai pas besoin de présenter aux lecteurs de cette *Revue* la comtesse de Pesquidoux qui, sans être bretonne, a donné à la Bretagne, par le choix des sujets de plusieurs de ses nouvelles et l'essence même de son œuvre, les gages les plus précieux. Son dernier roman, *Omnium* (sous un titre d'abord énigmatique), évoque les civilisations anciennes, le déclin du paganisme, l'aurore du christianisme. L'auteur, dans une courte préface, le rapproche avec raison des *Martyrs*, de *Fabiola, des Derniers jours de Pompéi*, de *Quo Vadis*, ou plutôt s'excuse avec une modestie touchante de marcher sur les traces des illustres écrivains qui ont attaché leurs noms à la peinture expressive d'une époque où, comme dit Victor Hugo :

L'aube de Bethléem blanchit le front de Rome.

On trouverait certes, dans le livre de la comtesse de Pesquidoux, quelques ressouvenirs, imitations inconscientes ou volontaires, des ouvrages que nous avons cités d'après elle et qu'on pourrait appeler les classiques du genre. J'aime mieux insister sur le côté tout personnel d'*Omnium*, qui me paraît être l'idée de rédemption allant jusqu'au miracle et, si j'ose m'exprimer ainsi, jusqu'à la contagion sacrée. Les coups de grâce qui marquent le dénouement de *Polyeucte*, qui amènent la conversion du prudent Félix lui-même, se répètent ici. Non seulement l'altière patricienne Valérie qui rappelle, par plus d'un côté, l'Ione des *Derniers jours de Pompéi*, embrasse la foi de Claude, le rival d'Apelles et de la Bretonne Paula, mais nous voyons se rallier au christianisme deux de ses plus irréconciliables ennemis, deux caractères d'une saisissante originalité le romain Ponce, fils de Ponce Pilate et le juif Novius, neveu de Judas Iscariote. Sur eux comme sur tous les acteurs de ce

drame antique la grâce agit avec « même efficace », eût dit le vieux Corneille. Et voici que le titre d'*Omnium* trouve une lumineuse explication : *tous* sont unis « dans la gloire dans la joie du Seigneur ».

Le style de Mme la comtesse de Pesquidoux, dans ce dernier et très remarquable ouvrage, est plein de variété, de relief et d'éclat. L'auteur a chargé sa palette de couleur brillantes, parfois même un peu vives. La fin du roman, d'une harmonie plus douce, d'une poésie plus sereine nous transporte en Bretagne où les survivants ont trouvé un asile contre les vengeances néroniennes dans la patrie de Tudual, le frère de Paula. Il y a là de belles pages qui expriment la majesté de la mer, de la forêt celtiques, faisant planer au-dessus d'elles la colombe de l'esprit saint.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LA BRETAGNE A PARIS

Le barde breton Théodore Botrel, assisté de sa charmante compagne, a donné, le samedi 26 décembre à la Bodinière, une matinée de Noël qui marquera dans sa carrière une nouvelle étape triomphante. Les diverses poésies qu'il a chantées ou dites devant un nombreux auditoire sont toutes empreintes du caractère breton et chrétien ; plusieurs étaient inédites, d'autres sont de celles qu'on ne se lasse pas d'entendre. La matinée se terminait par la représentation d'une opérette bretonne, *Fleur d'ajonc*, qui nous a révélé un Botrel nouveau, un auteur dramatique sachant amuser son public en le moralisant et de tout point fidèle à la vieille maxime, *Castigat ridendo mores*. L'auteur, Mme Botrel et M. Launay ont joué avec verve cette *Fleur d'ajonc* que se disputeront Paris et la Bretagne.

O. DE G.

*
* *

ERNEST RENAN EN BRETAGNE, d'après des documents nouveaux, par René d'Ys. — Paris, Emile-Paul, éditeur, 1904.

On connaît ou on peut connaître le Renan parisien, très célèbre et très contesté, tandis que le Renan breton reste comme enveloppé des brumes du pays natal. Il fallait le remettre en lumière, expliquer son origine, son atavisme, ce que la Bretagne lui a donné, ce qu'il a rendu à la Bretagne. Une tâche pareille ne pouvait être menée à bien que par un écrivain breton puisant aux meilleures sources. M. René d'Ys s'est trouvé tout désigné pour l'entreprendre et il nous donne d'*Ernest Renan en Bretagne* le portrait le plus ressemblant, au lendemain même de l'inauguration du monument de Tréguier.

Des deux parties du livre : celle qui nous montre Renan breton de cœur et d'âme, celle qui nous le montre redevenu Breton, je préfère et beaucoup de lecteurs préféreront avec moi la première. Une enquête, basée sur de précieux témoignages, a permis à M. René d'Ys de compléter, de commenter les meilleurs chapitres des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Bien des pages sur lesquelles Renan lui-même, par délicatesse ou par calcul ,avait laissé volontairement planer de l'incertitude, se précisent sous la plume de son biographe. L'admiration constante de M. René d'Ys pour l'illustre philosophe apparaît au début pleinement justifiée ; tout au moins est-ce une sympathie très vive que l'on éprouve avec lui pour le docte et pieux écolier du collège de Tréguier, pour le fervent séminariste des premières années parisiennes, si tendrement attaché aussi à la Bretagne et à sa mère. J'ajoute, pour être quitte avec ce début du livre, que non seulement les parents authentiques d'Ernest Renan mais tous ceux qui ont porté son nom dans le passé, en remontant même jusqu'à saint Ronan l'ermite, ont été recherchés et pour ainsi dire interrogés par M. René d'Ys. Des traits divers empruntés à beaucoup

d'entre ceux qui forment dans le pays de Goëlo « le clan des Renan », le critique a cru pouvoir composer la physionomie de son grand homme. C'est une manière un peu hypothétique mais au moins très originale d'éclairer cette physionomie qui demeure, malgré tout, voilée, cette nature ondoyante et complexe.

Le Renan breton continue de se manifester dans la suite de la vie du philosophe et du livre de son biographe. Sous la rubrique, « Paris Bretagne », nous assistons au retour de Renan en Bretagne, précédant ou suivant la fondation du Dîner Celtique dont il devint vite le président et resta l'âme ; nous voyons ce diner d'abord parisien et même cosmopolite émigrer en Bretagne, à Tréguier d'abord, puis à Quimper et à l'île de Bréhat. Ces intéressantes manifestations et le rôle prépondérant qu'y joua Renan, sont racontés de la façon la plus pittoresque ; les hommes et les choses de la Bretagne inspirent heureusement M. René d'Ys et son ton s'élève souvent au-dessus de celui du rapporteur fidèle qu'il a voulu être En faveur de ce qu'il sait et dit parfois si bien on lui pardonne une admiration peut-être inconsciente et assurément excessive pour l'homme qui fut un grand dissolvant et combattit l'Eglise avec des allures dévotes.

Sans méconnaître l'immense labeur et le rare talent de celui que son *apothéose* de Tréguier aurait peu réjoui, je ne partage presque aucune des opinions personnelles ou des conclusions de M. René d'Ys, mais je tiens son livre très breton d'accent pour une œuvre documentaire remarquable.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule quarantième (Fou-Fret). — Rennes, librairie Plihon et Hommaye, 1903.

M. Kerviler poursuit sa *Bio-Bibliographie bretonne*, c'est tout dire, et l'on pourrait se borner à copier les noms des

personnages qui passent devant son objectif littéraire en y ajoutant ces simples mots « cliché excellent » ; quelques développements sont pourtant de mise, quand il s'agit d'aussi illustres ou intéressantes figures que celle de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, du critique Fréron, ou d'un prélat dont la sainte renommée a passé les bornes du pays nantais, Mgr Fournier.

La notice sur la bienheureuse duchesse de Bretagne et religieuse carmélite, venant après de précieux résumés historiques des différents ducs du nom de François, est elle-même un modèle du genre, je n'y relève qu'une erreur et qui doit être typographique : la vie de la pieuse princesse publiée à Rennes en 1704 est non pas de l'abbé *Bazin*, mais de l'abbé Jean Barrin de la Galissonnière, grand chantre de la cathédrale de Nantes expiant par cet ouvrage édifiant ses traductions d'Ovide et peut-être pis encore.

Après avoir biographié divers Fournier, en particulier l'aimable et disert écrivain qui répond an nom de Xavier Fournier, comte de Bellevue, M. Kerviler, insiste sur le regretté évêque de Nantes ; tous ceux qui ont connu et aimé Mgr Fournier — ce sont les mêmes — lui en sauront gré.

La notice est de tout point excellente ; elle ne néglige aucune lettre circulaire, aucun mandement, aucun discours du président de la Société Académique, du député de la Loire-Inférieure, mentionne le *Voyage à Rome* du curé de Saint-Nicolas et le dernier toast, à Dublin, du prélat celtisant. Tous ceux qui, à un titre quelconque, critiques, artistes, poètes, ont dépeint Mgr Fournier, trouvent place dans la notice qui le concerne et ce m'est un grand honneur d'y figurer près de mes amis de Wismes, à la faveur d'un simple article du *Réveil Matin*.

Avec Fréron nous entrons dans la littérature militante. On sait à quel point le fondateur de l'*Année littéraire* avait l'humeur combative et quelle lutte courageuse il soutint, sans jamais s'avouer vaincu, contre le potentat Voltaire. En le vengeant des mépris de l'auteur de l'*Ecossaise*, que les mor-

sures du *frélon* exaspéraient et endommagèrent, un de ses meilleurs biographes, Charles Monselet, lui a fait honneur de son origine bretonne, M Kerviler, qui cite souvent Monselet, abonde dans le même sens.

Il rend toute justice à Fréron, et, mêlant de sagaces appréciations à l'énumération de ses ouvrages, des écrits qui lui sont consacrés, ne craint pas de l'appeler « le père de la critique dramatique ». L'honnête homme qui tint tête à Voltaire serait mort de chagrin s'il avait pu suivre la carrière politique d'un de ses fils, de ce Stanislas Fréron, filleul du roi de Pologne, qui, député à la Convention, vota sans sursis la mort du roi de France et se fit une réputation méritée de terroriste sanguinaire. En l'appelant « l'homme des exagérations », M. Kerviler lui a rendu douceur pour violence.

Bien des noms de famille trouvent place en ce dernier fascicule et voudraient qu'on les mentionnât — tels les Fraboulet, avec le colonel et le général Fraboulet de Kerléadec, les Frain avec un pair de France, un sénateur d'Ille-et-Vilaine, un littérateur vitréen de conscience et de talent, M. E. Frain de la Gaulayrie, les de France et les France, les de Francheville qui ont produit des personnages notables dans le clergé, la magistrature, la politique, la littérature, les Freslon de la Freslonnière et d'autres branches qui n'ont jamais menti à leur ancienne origine, M. Fresneau, sénateur du Morbihan et son homonyme, le vénéré curé de Notre-Dame de Bon-Port à Nantes. Voilà, je crois, une assez ample moisson ; tout Breton remerciera sans réserves M. Kerviler de l'avoir engrangée.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Sur les programmes des conférences de l'Athénée Saint-Germain, pendant la saison 1903-1904, nous relevons une conférence que M. l'abbé E. Terrade doit consacrer à deux Bretons, Chateaubriand, Renan. Nous ne doutons pas que le très distingué conférencier, familiarisé avec la Bretagne par une

étude sur Brizeux, traducteur de Dante, et par d'ingénieux rapprochements entre *les Martyrs* et *Quo Vadis*, n'apprécie avec une pénétrante originalité les deux célèbres écrivains. Nous croyons savoir qu'il portera très haut Chateaubriand, historien, polémiste, apologiste de la religion et qu'il jugera Renan, tout meurtri encore des coups d'encensoir de Tréguier, avec une impartialité méritoire. Dans un récent opuscule qui reproduit une de ses conférences, M. l'abbé Terrade a rendu pleine justice à une femme de lettres chrétienne d'une singulière valeur, Mme Julie Lavergne ; la vie et les œuvres de Mme Lavergne lui ont été un prétexte pour dire ce qu'il pense et ce qu'on doit penser du féminisme et aussi pour replacer son héroïne dans le milieu d'artistes et de lettrés catholiques auquel elle appartenait par son mari.

O. DE G.

*
* *

AU JOUR LE JOUR, nouvelles et croquis, par Jean Plémeur. Paris, F. R. de Rudeval, éditeur, 1903.

Le dernier livre de Jean Plémeur se recommande de lui-même par des qualités d'observation et de style qu'on ne trouve pas souvent réunies. On voit que l'auteur est poète à l'harmonie de son langage, à la précision élégante de ses récits, de ses descriptions ; le philosophe qui a sondé les replis de l'âme humaine se retrouve en quelques passages voilés de tristesse sans exagération d'amertume et ce n'est pas le choix seul des sujets qui décèle le Breton de race.

Breton, Jean Plémeur l'est intimement, profondément dans la longue nouvelle, ou mieux dans le roman « La Barque » qui ouvre le volume. Les types de Pierre, d'Yon, de la pauvre Annaick sont dessinés d'un trait robuste et sûr ; mais la vraie héroïne pourrait bien être la barque bretonne, voguant sur la mer bretonne, qui m'a rappelé, par l'attachement qu'elle inspire, une autre barque, celle des pêcheurs de Procida dans la

Graziella de Lamartine. Une dizaine de morceaux, d'inégale importance, complètent le volume, les uns empreints d'une douce ironie, *Mon premier article*, *p Maremière pièce*, d'autres, *Jour d'automne*, *Solitude*, *Chalets suisses*, sur lesquels passe la mélancolie de la nature bretonne, car, en son exil de Savoie, Jean Plémeur ressent souvent les atteintes du mal du pays. Il y a aussi une histoire de *Gilbert*, touchante et navrante comme les contes vrais de Daudet et certain *Tour du Cadran*, peinture fidèle, faite de main d'artiste, des divers milieux ou la vie évolue. Le livre est à lire d'un bout à l'autre et sera à relire.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

ŒUVRES CHOISIES POUR LA JEUNESSE, d'André Theuriet. (Contes en prose et petits poèmes). Paris, librairie d'Education Nationale, Alcide Picard et Kaan, S. D. (1903), prix : 6 francs.

Les Bretons ont de bonnes raisons d'aimer M. André Theuriet qui a écrit cet admirable petit drame, plein de couleur celtique, *Jean-Marie*, et qui, présidant le dernier Pardon de Montfort-l'Amaury, a salué dans Brizeux un initiateur, un maître. Je suis donc parfaitement à l'aise pour recommander aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* un recueil d'*Œuvres* d'André Theuriet appropriées à la jeunesse, mais que voudront connaître, savourer goutte à goutte comme un délicieux breuvage, bien des personnes qui ont dépassé cet heureux âge. Le livre, composé avec beaucoup d'art, agréablement illustré par M. Maitrejean, assemble des nouvelles de l'auteur du *Secret de Gertrude* et des poésies de l'auteur du *Chemin des Bois*. Les unes et les autres sont charmantes ; dans la prose se cache une leçon morale ou bien se retrouve un épisode de la guerre de 1870, un souvenir de l'Argonne natale, de la Savoie adoptée par l'académicien voyageur ; dans les vers, de

forme pittoresque et concise à la fois, s'évoquent de touchantes traditions et l'union se fait plus étroite entre la nature et son poète, entre la forêt et celui qui l'a intimement comprise.

C'est notre mer à nous, Lorrains et Bourguignons,
Gens des pays de l'Est et du Nord. — Les Bretons
Ont l'Océan terrible, immense, aux eaux fécondes;
Nous avons les forêts sonores et profondes.

Comme les forêts elles-mêmes, ces vers ont de l'écho ; d'autres semblent avoir été dictés près de l'âtre familial. Ils composent tous une gerbe, bien digne d'être offerte à la jeunesse studieuse.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2 place des Lices.

LES

PREMIÈRES ASSISES D'HIVER

DE

« L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE »

A NANTES

Samedi 30 et dimanche 31 janvier 1904

A la réunion du Comité Exécutif Central de l'U. R. B. tenu à Vannes le dimanche 22 novembre 1903, à laquelle se trouvaient présents MM. de l'Estourbeillon, Dr Picquenard, de Laigue, de Calan, Alfred Lajat, François Caurel, Loeiz Herrieu, il fut décidé que désormais *Kevredigez Broadus Breiz* organiserait deux congrès par an : le premier en hiver, dans une ville de la Haute-Bretagne, le second en été, dans une ville de la Bretagne Bretonnante. Cette mesure est nécessitée par le développement considérable des membres de l'Union, et les réclamations bien légitimes des Bretons-Gallos qui sont entrés dans le mouvement breton depuis quelques années et qui revendiquent avec raison, eux aussi, leur origine et leur nationalité celtique. L'union intime de ces deux parties de la Bretagne, jusqu'ici considérée comme impossible à cause de l'obstacle de la langue, se trouve aujourd'hui scellée, les Gallos reconnaissant la communauté d'une même histoire nationale avec les Bretonnants, et se mettant avec ardeur à l'étude de la

langue ancestrale délaissée... Vive la plus grande Bretagne !

Les Assises d'hiver de l'U. R. B. se sont donc ouvertes à Nantes le samedi soir 30 janvier. Elles ont été l'occasion pour un grand nombre de Bretons de resserrer les liens qui lès unissent, de revoir ensemble le chemin parcouru, d'envisager les réformes à accomplir dans l'avenir, et surtout les moyens pratiques de les réaliser. On n'ignore pas, en effet, que l'un des buts principaux de l'*Union Régionaliste*, qu'elle ne quitte pas un instant de vue, est de rendre à la Bretagne cette vitalité personnelle qui lui fait défaut sous un gouvernement centralisé et de réserver à l'initiative individuelle une part plus grande dans les affaires publiques. Or, des œuvres soutenues par un travail incessant peuvent seules atteindre ce résultat. Que l'on développe la vie littéraire et artistique de la Bretagne, que l'on fasse pénétrer l'idée régionaliste dans la masse, que l'on ne néglige rien pour donner aux Bretons conscience de leur nombre et de leur force, et le Régionalisme administratif, nous dirons même le Fédéralisme, suivra de lui-même.

Les assises de Nantes ont débuté par une grande séance publique à la salle Turcaud, rue Voltaire. M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan et Directeur de l'*Union*, présidait. Près de lui, sur l'estrade, nous remarquons Madame Mosher, née Mac Kay, Ecossaise américaine qui suit nos travaux avec tant d'intérêt ; MM. René Grivart et Charles-Brun, conférenciers de tout à l'heure ; René de Laigue ; Olivier de Gourcuff ; François Jaffrennou : Léon Maître ; de Rorthays, ancien préfet du Morbihan ; Alfred Lajat, directeur de la *Résistance* ; les bardes Yves Le Stang, Olivier Sagory,

Louis Le Menn ; Pierre de Portgamp, Jean Lettry, Morvan, Yann Rumengol, Labbé, etc. MM. Le Carguet, Bonnigal, Lepré, Léonce de Gibon, maire de Peilhac ; Selim de Hayes, maire d'Azé, etc. Un grand nombre de congressistes ont revêtu le costume national breton.

M. de l'Estourbeillon ouvre la séance par une allocution très applaudie dont nous extrayons les passages suivants :

« Mesdames, Messieurs,

« En ouvrant la séance qui nous réunit ce soir, j'ai une double et bien agréable mission à remplir. Je dois vous dire quelques mots de notre jeune association, l'*Union régionaliste bretonne* qui a pris l'initiative de ces assises. »

Après avoir raconté la fondation de l'*Union* à Morlaix, et brièvement relaté ses travaux, l'orateur poursuit ainsi.

Comme je le disais à nos compatriotes, dans notre récent congrès de Lesneven : « Si ces bons ouvriers de la première heure, auxquels on ne saurait trop réserver toute sa gratitude, sentaient bien vivement l'impérieux besoin de conserver à la Bretagne son très riche patrimoine artistique et littéraire, de faire revivre et durer ses traditions et ses légendes, peut-être ne soupçonnaient-ils pas l'importance de l'œuvre décentralisatrice qui en devait résulter. Mais voici que les vrais fils d'Arvor ont songé et pu voir, qu'après un long sommeil, la Bretagne n'était qu'assoupie ; que ses fils appartenaient toujours à ces races fortement trempées, dont la vitalité est assez puissante, pour montrer au monde qu'elles peuvent avoir une vie propre, s'affirmant par un constant attachement à la vieille langue nationale, un respect permanent pour les traditions des ancêtres et leurs ressources multiples d'organisation économique et sociale.

« Chacun, dès lors, s'est mis hardiment à l'œuvre, par la plume et par la parole, par le travail et la propagande, par une incessante action.

« Et voici que déjà, grâce aux Congrès annuels de l'*Union régionaliste,* sous l'influence de ces merveilleuses représentations du théâtre populaire agissant sur tous les points du territoire et, grâce à l'apostolat de tous les instants des Bardes de la nouvelle école, nous avons assisté au réveil de la chère petite patrie. De toutes parts ont surgi des pléïades de poètes, d'écrivains ou d'historiens bretons, proclamant tant en langue française que, et surtout, en notre vieille langue, la nécessité impérieuse de la rénovation de la race ; inspirant à chacun une conscience plus nette de sa force et de ses devoirs.

« Puis, étendant le domaine de leur action, ils ont fait de la plus large décentralisation l'objet de leurs préoccupations constantes, soucieux de la faire aboutir dans toutes les branches de l'activité bretonne. C'est ainsi que, sans que beaucoup s'en doutent et malgré d'inqualifiables persécutions que nous ne voulons pas apprécier ici, la vie nationale bretonne a pris, depuis deux ans surtout, dans les pays de langue celtique, une intensité et un développement inconnus jusqu'alors.

« Mais limitée à ces seules régions, cette œuvre, mes chers compatriotes, répondait-elle à son but? N'aurait-ce pas été un véritable crime de lèse-Patrie aussi bien qu'une marque de profonde ingratitude vis-à-vis de nombre de nos frères et des plus vaillants, d'oublier qu'à toutes époques de notre histoire, la Bretagne gallaise sut, comme sa sœur bretonnante demeurer inviolablement attachée à son sol et à sa Loi, à ses traditions et à ses souvenirs ?

« Nos régionalistes bretons ne pouvaient l'oublier. — Ah ! c'est que l'âme bretonne ne vibre pas seulement dans la chère région où s'est conservée sa langue, mais bien sur toute l'étendue du territoire béni que gouvernèrent jadis nos excellents ducs, qu'arrosèrent pendant des siècles les sueurs de nos ancêtres et qui peut, après eux, redire le vieux cri d'autrefois : Bretagne à jamais ! *Breiz da virviken !*

« Et le seul fait que dans maintes circonstances les plus intrépides champions de l'idée bretonne, les hommes les plus profondément amoureux de notre vieille terre d'Arvor appartiennent à la Bretagne gallaise, ne constitue-t-il pas le plus éclatant témoignage de l'unité de notre race ?

« Voilà pourquoi les régionalistes bretons ont estimé que tous nos compatriotes, sans distinction de langage, devaient participer à notre œuvre. *(Applaudissements.)*

« Et dès lors n'était-il pas naturel que notre vieille et glorieuse cité nantaise, jadis si longtemps capitale de la Bretagne, fut choisie pour la tenue de nos premières Assises d'hiver ? Toutes les questions relatives à la décentralisation, d'un interêt si vital aujourd'hui, ne sauraient la laisser indifférente. N'est-elle pas la reine de notre commerce breton ? Qui donc mieux qu'elle se pourrait trouver plus naturellement désignée pour prendre l'initiative de cette décentralisation économique et commerciale d'où peuvent dépendre non seulement toute la prospérité de la province, mais encore et surtout son propre avenir et sa grandeur ? Cette vérité a été largement comprise par les hommes éminents qui président à ses destinées et les vaillants citoyens qui, non contents d'assurer l'intensité grandissante de sa vie commerciale et industrielle, consacrent tous leurs efforts à assurer dans le plus bref délai possible, la perpétuité de la navigation du beau fleuve qui la traverse. »

M. de l'Estourbeillon présente ensuite les deux conférenciers, MM. Grivart et Charles-Brun.

« Les distingués conférenciers que vous allez entendre, M. René Grivart, dont le nom honora à tant de titres le barreau et le Parlement français, et M. Charles-Brun, l'apôtre infatigable de la Fédération régionaliste française, trouveront en vous, Mesdames et Messieurs, des auditeurs d'autant plus bienveillants et attentifs, qu'ils sont assurés de répondre aux aspirations de bon nombre d'entre vous. »

Puis il termine ainsi son allocution, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'assistance nombreuse et choisie qui emplissait la salle :

« En agissant ainsi, nous agirons en vrais patriotes bretons et en bons citoyens français, car la grandeur de la France est faite de l'appoint d'honneur et des forces vives, largement développées, que lui apporte chacune de nos provinces, et c'est l'ensemble de ces richesses traditionnelles et morales qui constituent en somme le meilleur patrimoine de la Patrie, en assurant sa marche glorieuse dans le sillon que lui trace le Temps ».

La parole est alors donnée à M. René Grivart. Il débute en déclarant qu'il ne prétend pas, en parlant de la décentralisation en France, relever les tentatives de décentralisation faites par les pouvoirs publics, attendu que ces tentatives sont à peu près nulles. L'objet de sa causerie sera, dit-il, le développement à donner au mouvement régionaliste.

Il insiste sur l'impulsion donnée à ce mouvement par l'exposition de 1900 qui, nettement, a fait ressortir l'opposition de Paris et de la province, et la subordination des pouvoirs publics à la capitale.

La nécessité a créé, peu à peu, sur toute la surface de la France, des unions de commerçants et d'industriels, des syndicats d'intérêts locaux, qui font du régionalisme sans le savoir. Ils viendront à nous, à ces groupements qui se forment au Nord et à l'Est, à l'exemple de l'Union régionaliste Bretonne, et sous la *haute direction spirituelle* de la Fédération régionaliste Française.

M. Grivart indique les tentatives de régionalisme qui ont eu lieu sous tous les régimes, depuis la chute de Napoléon Ier ; il en signale le peu d'importance.

Mais, malgré tout, le mouvement de décentralisation de ces dernières années est réel. On se rend de plus en plus compte que Paris est un monstre qui mange les forces vives de la nation, la monstrueuse tête hydrocéphale qui absorbe la vie d'un corps rabougri.

L'orateur pense que les idées régionalistes auront de plus en plus leur répercussion dans le pays, à mesure qu'on en sentira la justesse et que les commerçants, les industriels y adhéreront, parce qu'ils y auront un immense intérêt.

M. Grivart fait en terminant l'éloge de M. Charles-Brun, secrétaire général de la Fédération régionaliste française, qui doit prendre après lui la parole.

La causerie de M. Grivart est couverte des applaudissements de l'auditoire.

M. Charles-Brun se lève ensuite. Il est le vrai type du Méridional, cachant, sous une apparence de jovialité et d'humour, un esprit au plus haut point créateur et une logique exubérante mais sûre.

Il a vite fait de gagner son auditoire qui applaudit fréquemment sa parole souple et aisée.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement régionaliste, dit-il, il ne faut pas se hâter de conclure de façon pessimiste. Peut-être n'a-t-on pas *décentralisé* comme nous le demandions, mais une décentralisation venue d'en haut, du *Parlement*, serait-elle bonne ? Que vaudrait une division de la France en régions, improvisée par des parlementaires ? Elle courrait risque d'être aussi arbitraire, ou presque, que la division en départements, et, de plus en plus, sans une préparation des esprits et des mœurs, sans une organisation, tout régionalisme est vain.

M. Charles-Brun fait le procès du régionalisme administratif. Il démontre que le régionalisme doit être

préparé par les mœurs, les habitudes, les intérêts communs, moraux et matériels.

Le régionalisme, dit-il, ne créera un véritable mouvement que s'il *intéresse* à ce point de vue matériel. Or, malgré les résistances de quelques artistes, l'heure est venue de donner au régionalisme tout son développement économique. Un centre vraiment régional, avec une sorte de Parlement régional, déterminerait une orientation définitive de la vie économique de la région.

Nantes a donné, avec son comité de la Loire navigable, l'exemple de ce que peut une initiative persévérante, hors de toute politique, appliquée aux intérêts régionaux. Les projets locaux sont débattus au Parlement central avec une incompétence et une hâte déplorables. Le Parlement régional en connaîtrait plus à loisir avec plus d'intelligence.

Qui ne voit par exemple que les questions d'horaires, de tarifs, de chemins de fer, etc., seraient mieux connues ? Aujourd'hui tout est fait pour Paris, centre de la gigantesque toile d'araignée ?

L'organisation professionnelle (syndicats), l'organisation des mutuelles et des coopératives par régions, la défense du petit commerce contre les grands magasins, le relèvement des industries locales, la mise en valeur des pays pittoresques et la protection des sites qui attirent des excursionnistes et des vogayeurs, voilà autant de points d'un programme économique régionaliste.

Que l'on y joigne l'utilisation de l'eau comme force motrice (houille blanche, houille verte etc). Les villes futures devront vivre de l'eau.

Enfin, ce qui nous intéresse au plus haut point, c'est le rôle économique de l'Université régionale, s'adaptant aux besoins de la région, créant des enseignements vraiment pratiques.

La conférence de M. Charles-Brun obtient un vif succès, et produit une véritable sensation.

A la suite des conférences, a lieu le concert, dont le programme est aussi varié qu'intéressant.

Au début, les Bardes Jaffrennou, Lajat, Sagory, Le Menn, Le Stang, Lettry, Rumengol, chantent l'hymne national breton *Bro goz ma zadou* qui obtient son succès habituel. L'air en est à la fois touchant et grandiose : il faut ajouter aussi que les bardes savent l'interpréter avec beaucoup d'âme et une énergie qui conquiert l'assistance, même ignorante du breton.

On entend ensuite des chansons françaises du jeune barde nantais Yves Le Stang, originaire de Gourin (Morbihan) et qui est déjà célèbre parmi les Bretons de Nantes. Accompagné au piano par Mme Le Sage, il chante successivement l'*Armoricaine*, *Mort en mer*, et est vivement applaudi.

Le jeune auteur savenaisien d'un délicieux recueil de sonnets bretons intitulé *Ma Bro, là-bas!...* Pierre de Portgamp, récite à son tour, avec une énergie farouche, une de ses poésies qui commence ainsi :

Large et trappu, je suis de la race sauvage
Des Celtes chevelus, à jamais indomptés...

M. Charles Marcenac, compositeur nantais, est aussi très apprécié dans ses mélodies, ainsi que Mlles Jeanne et Renée Guibert, qui ont partagé avec Mme Le Sage, MM. Leone et Lonati, les bravos de l'auditoire. La soirée s'est terminée par une fantaisie pour piano, violon, violoncelle, sur le motif de Thielmans *Les Deux Bretagnes*.

*
* *

Le dimanche matin, à l'Hôtel-de-Ville, dont une salle spacieuse avait été mise à la disposition des congressistes par M. Sarradin, maire, a eu lieu la séance de Travail, sous la présidence du Directeur de l'Union. Au bureau avaient pris place MM. de Rorthays, Jaf-

frennou, secrétaire, de Laigue et Lajat. Parmi les personnalités présentes, se trouvaient MM. Grivart, Olivier de Gourcuff, Charles-Brun, Olivier Sagory et Jean Lettry président et sécrétaire de la Fédération des Etudiants Bretons de Rennes ; de Gibon ; Jean Choleau le R. P. Morice, capucin ; Ferronnière, docteur ès-sciences et professeur à Angers ; Lepré, etc.

M. de l'Estourbeillon déclare la séance ouverte à 9 heures 1/2. Il annonce avoir reçu les excuses de l'Amiral de la Jaille et du général Mercier, sénateurs ; de MM. Jules Galot, Sibille, Anthime Ménard, députés; de Louis Tiercelin ; Jean de Kercadio ; abbé Cornou ; abbé Guillerm ; Dr Picquenard, trésorier de l'*Union* ; de la Guichardière, secrétaire de la section d'histoire ; abbé Le Clerc, auteur de *Ma beaj Jeruzalem* ; Glaizot, de Landerneau ; François Caurel, secrétaire de la section de Breton : Iann Morvran, Le Dault, Esnault, Le Fustec, de Paris ; Sullian Collin, Angers ; François Vallée, directeur de *Kroaz ar Vretoned* ; René Kerviler, souffrant ; de Grandmaison, député de Châteaubriand ; Yves Berthou, secrétaire de l'*Union* ; Loeiz Herrieu; de l'Isle du Dreneuc; le comte de Châteaubriand.

La parole est d'abord donnée à M. Lajat pour la lecture d'un très intéressant rapport au nom de la section économique, et que nous nous faisons un plaisir de publier ci-dessus, dans sa presque totalité. Il contient en effet des indications très précieuses.

L'ŒUVRE DE LA SECTION ÉCONOMIQUE EN 1904

« Ce qui doit distinguer l'Union régionaliste des autres sociétés similaires, disais-je au Congrès de Lesneven, c'est qu'elle ne doit pas uniquement se borner à des paroles, mais faire passer dans les actes les théo-

ries qu'elle a jugé bonnes. Le mal de notre temps consiste surtout à ce qu'on aime trop les parlottes et pas assez l'action. De tous côtés, à chaque instant on voit se réunir des Congrès où l'on fait beaucoup de discours, puis ces Congrès se dissolvent et il ne reste rien après eux que quelques feuilles de papier noircies, quelques résolutions votées qui font bien dans un compte-rendu, mais ne seraient jamais exécutées, pas même par ceux qui en ont eu l'initiative.

« L'Union régionaliste, disons-le à sa louange, a échappé jusqu'ici à ce défaut. Les résolutions qu'elle a prises, au moins pour la plupart, elle les a mises en pratique, et celles qui n'ont pu recevoir une exécution immédiate, elle les réserve avec soin, attendant l'heure propice de les rendre réalités. Elle a voulu promouvoir les études bretonnes, renover la langue, ressusciter la littérature, faire refleurir la musique, les résultats sont là pour montrer de quel merveilleux épanouissement elle est la cause principale. Les travaux de M. Vallée, les concours de poésie, les livres des Le Garrek, des Jaffrennou, des Herrieu, des Job er Gléan et de tant d'autres savants, les recherches de l'abbé Guillerm, des Picquenard, des Buléon, les revues régionalistes dirigées par MM. de Laigue, Naudin, Tiercelin, René Saïb, les troupes d'acteurs, les chorales qui de toutes parts surgissent, montrent combien son œuvre a été féconde. D'un autre côté, les succès merveilleux de ses congrès populaires et l'enthousiasme qu'ils ont excité, prouvent qu'elle sait remuer les masses. La tenacité de MM. de la Guichardière et de Calan nous assure qu'avant peu nous aurons entre les mains une histoire populaire de Bretagne vraiment parfaite qui sera un instrument puissant pour rapprendre, à nos compa-

triotes, les traditions de la race glorieuse dont ils sont issus.

« Tout cela est rassurant pour l'avenir et nous fait augurer de l'Union régionaliste qui encore à ses débuts a déjà tant opéré, qu'elle étendra de plus en plus sa bienfaisante influence sur tout ce qui peut intéresser le relèvement de la race.

« La section économique de l'U. R. B. née d'hier, mais déjà consciente d'elle-même et de sa vitalité, aspire a marcher sur les traces de ses aînées, les sections de langue bretonne, de littérature, d'histoire, et des beaux-arts, et prétend elle aussi faire œuvre bonne pour Breiz Izel.

« Vous l'avez vue paraître à vos congrès l'année dernière, pour la première fois, et déjà elle vous arrivait escortée d'un nombre imposant de mémoires, impatiente de vous exposer ses idées, de vous faire connaître ses projets.

« J'ai la joie de pouvoir vous dire que depuis ce temps elle n'est pas restée inactive. Son secrétaire Monsieur Jean Choleau a publié divers articles suggestifs dans le *Terroir Breton* sur l'idée d'un futur Congrès à Nantes, et des expositions régionales qui devraient accompagner chacune de nos réunions annuelles, et en ce moment il publie dans la *Revue de Bretagne* de très intéressants articles sur « *les remèdes pratiques à l'abandon du costume et de la langue par les enfants des Bretons émigrés dans les grandes villes.* » Je ne saurais mieux faire que d'en conseiller fortement la lecture à tous.

Un autre de ses membres, M. l'abbé Cadic, continue à la Paroisse Bretonne de Paris ses merveilleux travaux. Le groupement qu'il a créé compte déjà plus de dix

mille Bretons émigrés, et ne cessera pas de longtemps de s'augmenter, espérons-le. Les conférences qu'il a faites après le Congrès de Lesneven en diverses villes de Bretagne ont attiré l'attention sur la section économique de l'Union, et nous ont rendu les plus grands services.

« Quant à la section elle-même considérée non plus dans les individus mais dans son ensemble, elle aussi s'occupe.

« A la dernière réunion de Vannes si elle n'a pu, par suite d'un malentendu, déterminer exactement les concours de cette année, elle a du moins décidé de porter tous ses efforts pour le moment sur la question d'émigration, et elle a chargé votre serviteur de s'en occuper d'une façon active.

« C'est en conséquence de ce mandat que je vais avoir l'honneur de vous entretenir de cette question si importante de l'émigration, et de ce que nous croyons possible et nécessaire de faire à son sujet.

« L'émigration bretonne, que d'encre cette question n'a-t-elle déjà pas fait couler et que peu pratiques sont les résultats obtenus par la plupart de ceux qui s'en sont occupés ! La raison de ce manque de résultats réside tout entière dans ceci, qu'on a voulu faire de la théorie à perte de vue, alors qu'il eut fallu seulement constater et agir en conséquence.

« Je ne vous rappellerai ici, que pour mémoire, les luttes épiques qui eurent lieu, il y a quelques années, pour savoir s'il fallait ou promouvoir l'émigration, ou la combattre. La véritable solution de ce problème fut sauvée par un des journalistes les plus distingués du Finistère, M. Diraison, qui démontra fort justement que l'émigration était un fait dont il fallait se préoccuper, agréable ou non, et qu'il ne dépendait de personne de

le supprimer. L'émigration répond à un besoin, c'est la conséquence nécessaire de l'heureuse fécondité des populations bretonnes, et d'un autre côté la médiocre étendue de la terre natale, la difficulté de gagner sa vie sont d'autres causes qui forcent les gens à l'expatriation. C'est, disait M. Diraison, une nécessité physique, contre laquelle personne ne peut rien.

Par cette constatation, M. Diraison montrait l'inanité du but de certaines sociétés que je ne veux pas nommer parce qu'elles existent encore, et que leurs fondateurs, s'ils n'ont pas eu en cela la claire vue pratique des nécessités du moment, sont d'ailleurs des hommes dévoués et profondément respectables, de ces sociétés, dis-je, qui se fondaient à Paris, dans le but unique de dégoûter les émigrés et de les renvoyer au pays. Les sociétés en question, loin d'aider en quoi que ce fut les émigrants rendus dans la capitale, attendaient patiemment qu'ils fussent tombés au dernier degré de la misère, et alors elles intervenaient et payaient le voyage de retour au malheureux devenu une épave. L'émigrant ainsi rapatrié se retrouvait au pays avec moins de ressources, moins d'énergie qu'il n'avait avant son départ et en proie aux mêmes nécessités qui l'avaient obligé à s'expatrier. Le résultat de l'intervention de la société était nul, ou plutôt il était néfaste, car c'était une perte d'argent et une perte de temps.

« M. Diraison s'éleva avec une grande force contre cette manière de faire absolument déraisonnable, son opinion dite hardiment était que l'émigration n'était pas un mal, qu'elle ne le devenait que par les circonstances au milieu desquelles elle s'opérait. Je me rappelle encore le *tolle général* qui accueillit dans certains

milieux cette manière de voir, peut s'en fallut que l'audacieux écrivain ne fut voué à une véritable excommunication. Quoi qu'il en soit, après le premier émoi causé, l'idée fit son chemin, et bientôt après elle passa dans la pratique. Ce fut l'abbé Cadic qui le premier eut l'honneur de l'entreprise.

« Vous connaissez, tous, l'association qu'il a formée sous le nom de Paroisse Bretonne. Cette œuvre d'abord fondée en vue d'aider et de sauvegarder les jeunes Bretonnes, employées comme bonnes dans la grande ville,s'est rapidement développée et étendue aux autres émigrés bretons. Elle tient des réunions régulières et fait jouir ses membres d'importants avantages, par son bureau de placement, ses coopératives de consommation, sa société de secours mutuel et son vestiaire. C'est beaucoup et c'est pourtant peu si l'on considère qu'il y a dans la seule ville de Paris plus de cent quatre vingt dix mille Bretons. Elle compte actuellement dix mille affectés. Cette œuvre n'a pas d'analogue dans les autres quartiers de Paris, et l'œuvre des pères Kervennic et Camenen, plus exlusivement religieuse, ne saurait lui être comparée. Je n'ai d'ailleurs pu réunir que très peu de renseignements sur cette dernière œuvre.

Voilà pour Paris. Au Hâvre, il existe, d'après les renseignements qui m'ont été directement communiqués, une agglomération de 15 à 18 mille Bretons bretonnants et de 10 à 12 mille hauts Bretons. Pour s'occuper d'eux il n'y a qu'un prêtre et qui ne peut réussir à atteindre que 8 à 900 d'entre eux tout au plus, c'est peut-être dans cette ville que la situation des Bretons est la plus lamentable.

« Je n'ai pu encore avoir de renseignements directs sur Angers, Trelazé, Pompéan et Rennes. Sur Nantes

et Saint-Nazaire, nous n'avons que ceux assez succincts parus dans le *Terroir Breton*. Sur Saint-Denis, nous savons que la ville presque tout entière est composée de Bretons, il en est de même à Ourscamps. A Sotteville-lès-Rouen, il y a une vingtaine de mille Bretons. A Vernon, il y en a également un très grand nombre ainsi que sur les deux rives de la Seine depuis Paris jusqu'au Hâvre. On nous a affirmé aussi qu'il y avait des centres très nombreux de Bas-Bretons à la Rochelle, à Rochefort et même à Bordeaux. Nous aurons avant qu'il soit longtemps des renseignements précis sur tous ces groupements.

« J'ai pu constater, dans un voyage récent fait à Paris, le nombre des Bretons qui sont à Versailles, j'ai pris des renseignements près de plusieurs d'entre eux et j'ai constaté la facilité qu'il y aurait à les grouper. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

« Dans tous ces pays, en dehors de l'œuvre de l'abbé Cadic, il n'y a rien ou à peu près rien. Les paroisses bretonnes n'existent que de nom quand elles existent, ce qui fait que nos pauvres malheureux compatriotes sont généralement privés des secours de la religion. J'ai eu l'occasion de parler de cette situation à diverses personnes, à des prélats, même à des évêques, ils m'ont avoué qu'on avait la plus grande difficulté à trouver des prêtres pour ces missions à l'intérieur de la France.

« J'espère qu'un jour cette situation changera ; en tous cas, c'est une question que l'Union régionaliste, sans manquer pour cela à son programme de neutralité, devra examiner, le cas échéant, pour attirer l'attention de qui de droit sur ces déplorables lacunes.

« En outre des émigrants fixés dans les villes et que j'appellerai sédentaires, il y a les émigrants nomades.

Ceux-là partent chaque année qui pour Jersey, qui pour la Beauce, pour s'embaucher durant la saison des travaux agricoles, ils reviennent ensuite au pays. Dire que personne ne s'occupe d'eux n'est pas pour surprendre. J'ai vainement cherché une œuvre quelconque s'intéressant à leur sort. Je n'ai pu trouver qu'un seul individu, l'instituteur de Perret qui semble avoir cherché pour ses compatriotes immédiats la solution de la question. Il s'est mis en rapport avec quelques grands cultivateurs de la Beauce et case les gens de son pays qui viennent le trouver. De plus il les fait voyager par groupes et les fait bénéficier ainsi de tarifs réduits sur la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

« Nous aurons à nous occuper ultérieurement de ces émigrants nomades, mais, comme il importe de sérier les questions, la section économique s'inquiétera d'abord des sédentaires. Qu'y a-t-il à faire pour ceux-ci ?

« L'œuvre de l'abbé Cadic, si excellente qu'elle soit, n'est pas suffisante et la section économique ne saurait s'en contenter, tout en y applaudissant et en l'encourageant de toutes ses forces, car l'œuvre de l'abbé Cadic est avant tout strictement confessionnelle. Nous ajouterons en outre qu'elle est fondée sur la théorie du patronat, théorie que les récents événements de Carmaux eut montrée être insuffisante pour les besoins de l'époque actuelle.

« En notre temps, où tous prétendent à la liberté la plus absolue et veulent à tort ou à raison se diriger par eux-mêmes, les classes populaires ne supportent qu'avec impatience les bienfaits même les plus signalés de ceux qui appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes. Toute œuvre s'intéressant à l'émigration, pour être vraiment universelle et po-

pulaire, doit tenir compte de cet état d'esprit, et éviter que les sociétés qui s'en occupent aient ne fut-ce même que l'apparence d'une main mise sur la liberté des individus.

« Il en est en cette occurrence comme pour la question de l'œuvre des cercles. Fondée il y a quelque trente ans d'après les doctrines du patronat, il a fallu la modifier dans le sens d'une plus grande liberté accordée aux classes ouvrières.

« Dans notre idée, pour faire quelque chose de réellement sérieux, il faut que les émigrants soient eux-mêmes les artisans de l'amélioration de leur sort. Notre rôle à nous doit se borner à celui d'initiateurs, de vulgarisateurs, si l'on préfère, mais c'est à eux de constituer leurs groupements, de les développer et de les faire fonctionner.

« Voici ce que nous croyons devoir préconiser. Qu'une société soit créée à Paris, sous le nom d'*Association des Bretons émigrés*, qu'elle soit strictement étrangère aux querelles politiques et religieuses, et qu'elle étende son rayon d'action d'abord sur la capitale, puis sur tous les autres centres d'émigrants.

« Cette Association devra avoir un but très général, celui de défendre les intérêts bretons. Une cotisation minime donnerait aux adhérents le bénéfice d'un bureau de placement gratuit, et au besoin d'une agence de renseignements. A diverses époques de l'année, il y aurait des réunions partielles ou plénières des membres de l'Association.

« Le Comité, élu à la majorité des voix, pour un certain nombre d'années et renouvelable par fractions, aurait pour devoir : 1° d'assurer le fonctionnement des services de la société, 2° de créer, suivant le besoin et en

profitant des facilités du moment, toutes sociétés mutuelles, d'aide et d'assistance, telles que sociétés de secours mutuel, syndicats professionnels, coopératives de consommation et même de production, des instituts populaires, des cercles d'études et des cours de breton.

« Pour assurer le bon fonctionnement de la société, nous croyons devoir conseiller la division de la société en plusieurs sections correspondant aux différents quartiers habités par nos compatriotes. A la tête de chaque quartier il y aurait un chef et lui-même aurait sous ses ordres des dizainiers. Dans chaque quartier un receveur payé par exemple 10 °/₀ sur chaque cotisation perçue par lui assurerait les recouvrements.

« J'étudie en ce moment un projet de statuts pour une association de ce genre, et j'espère pouvoir la lancer à Paris vers le mois d'avril ou de mai prochain. Messieurs Jaffrennou, Herrieu, Caurel et Le Fustec ont bien voulu me permettre leur concours qui est un gage de succès.

« Il doit être bien entendu que cette association ne fait pas double emploi avec la Paroisse Bretonne de l'abbé Cadic, et ne lui est pas opposée. Les raisons que j'ai exposées plus haut montrent que les nécessités confessionnelles parmi lesquelles évolue la Paroisse Bretonne, écarteront de son rayon d'action un grand nombre de nos compatriotes. Or nous devons avoir le désir de les réunir non pas en très grand nombre mais tous.

« On voit que dans les grandes lignes cette association se confond presque avec le *Syndicat général des intérêts bretons* proposé par Monsieur Choleau. Il en diffère cependant en ce qu'il ne s'occupe en rien de la question religieuse. Loin de moi pourtant la pensée de

vouloir dire que les Bretons restent étrangers à la religion. Je suis au contraire convaincu, je le vois ici à titre purement personnel et sans vouloir froisser les convictions de quiconque, que nul mieux que le prêtre ne peut contribuer à relever le moral de nos compatriotes, mais encore une fois ce serait deux œuvres distinctes. La première, celle dont la section économique prétend s'occuper n'entre pas dans les querelles confessionnelles, elle admet, également et avec des droits égaux, le libre penseur, le catholique et le protestant. La seconde est plutôt une œuvre appartenant au clergé et dont lui a grâce d'état pour s'occuper. Je dois d'ailleurs dire pour calmer les inquiétudes de ceux qui pourraient en avoir sur mes opinions personnelles, que je suis en instance en ce moment près d'une congrégation religieuse récemment dissoute pour obtenir qu'elle mette à la disposition de nos compatriotes quelques-uns des prêtres bretons dont elle dispose et que j'espère obtenir à Versailles la création d'une véritable paroisse bretonne, avec deux prêtres salariés (non par le gouvernement, il est vrai, mais par des catholiques aussi fervents qu'ils sont bons Bretons).

« Le premier élément de groupement que nous semblons devoir trouver à Paris réside dans ces innombrables employés des compagnies de chemin de fer, des tramways et des omnibus. J'ai eu l'occasion, il y a deux ou trois semaines, d'ébaucher à Versailles un commencement de société. J'ai pu réunir quelques employés des chemins de fer dans un coin de la gare des chantiers et leur parler des avantages qu'ils auraient à se grouper et surtout à se servir entre eux de la langue bretonne. Ils ont bien saisi ma pensée et l'ont admise avec enthousiasme. Ils ont immédiatement choisi l'un d'eux

pour se mettre en rapport avec moi et je leur ai promis de leur envoyer un projet de statuts, je les reverrai très certainement d'ici peu de temps et espère mener à bonne fin l'œuvre de les grouper.

« L'émigration bretonne est tellement nombreuse, que même la grande ville ne suffit plus à retenir le flot des émigrants, et, d'ailleurs, l'atmosphère de Paris, si démoralisante, fait qu'en tâchant d'améliorer le sort de ceux qui y sont émigrés, on désire trouver pour quelques-uns d'entre eux une situation plus favorable.

L'abbé Cadic, au Congrès de Lesneven, a montré la nécessité de ramener dans les campagnes plusieurs de ces fourvoyés des grandes villes. Mais les ramener en Bretagne serait folie, ils y trouveraient les mêmes conditions de vie qui les ont forcés à fuir le sol natal. L'abbé Cadic pense qu'il faudrait les diriger vers des régions moins peuplées ou vers des terres encore vierges et y créer des centres bretons. Il préconise pour cela trois pays : la Normandie, la Tunisie et le Canada.

« La Normandie présente d'immenses avantages, mais il y a une difficulté : à moins de cas exceptionnels, les Bretons n'y pourraient devenir propriétaires et seraient obligés de se contenter du rôle de métayers. En Tunisie le sol est certainement fertile, mais le Breton émigrant aura à lutter contre le climat auquel il n'est pas habitué et contre la tracassière administration des colonies françaises. J'ai le plus grand doute que les Bretons puissent réussir dans ce dernier pays.

« Reste le Canada. J'avoue qu'après des renseignements pris consciencieusement, le Canada me paraît le pays le plus favorable à l'établissement d'une colonie bretonne. Les objections que peuvent faire quelques polémistes contre le projet d'y envoyer des Bretons me

semblent inspirées soit par une ignorance totale de la question, soit par des préoccupations d'intérêt ou même par une sensiblerie irraisonnée. Après avoir pesé le pour et le contre de la question, je crois devoir personnellement me ranger du côté de ceux qui militent en faveur de la colonisation canadienne.

« Je ne puis encore m'expliquer sur ce point parce que rien n'est encore assez précisé, mais ce que je puis dire c'est que des pourparlers très sérieux sont engagés, que des projets sont mis à l'étude par des hommes compétents non seulement de Bretagne mais du Canada même et qu'avant peu la question sera résolue d'une façon pratique.

« Je m'arrête ici en m'excusant d'avoir si longtemps retenu l'attention des membres du Congrès. Heureux serai-je si, passant par dessus la forme indigeste et aride dont est revêtu ce compte-rendu, l'exposé des œuvres auxquelles est mêlée la section économique a pu les intéresser ».

M. le comte René de Laigue, président de la section économique, parle ensuite de l'œuvre entreprise à Redon pour développer dans le Pays Redonais l'amour de la Bretagne sous toutes ses formes. Non seulement un cours de langue bretonne a été formé, et est très prospère, mais rien n'a été négligé pour faire connaître la musique bretonne et l'histoire de Bretagne. La Société d'Emulation du pays de Redon se propose d'organiser des expositions locales, des concours, et, dès février prochain, un concours d'art féminin. Les communications de M. Laigue sont très applaudies.

M. de l'Estourbeillon attire l'attention de l'assemblée sur l'un des points de la conférence de M. Charles-Brun, la division de la France en Régions autonomes, s'admi-

nistrant elles-mêmes : la Bretagne plus que tout autre, dit-il, est un pays bien délimité, prêt pour une organisation définitive et décisive, du jour où la masse aura compris ses réels intérêts. Mais il ne faut pas compter sur l'initiative du Parlement central en pareille matière. Le mouvement doit venir d'en bas.

M. Charles-Brun répond que la Fédération Régionaliste Française, au récent Congrès de Nancy, a adopté pour ligne de conduite le programme suivant : *à la Commune, les affaires de la Commune ; à la Région, les affaires de la Région ; à l'Etat, les affaires de la Nation.* La délimitation des Pays, dit-il, est la première base de la reconnaissance de la Région provinciale.

La parole est ensuite donnée à M. Jean Choleau (Yann Kerper) de Vitré, qui expose l'avantage qui résulterait pour les ouvriers, si les municipalités des petites villes voulaient s'y prendre à temps, pour faire l'adjudication des travaux d'hiver dans le but d'éviter le chômage.

M. Lepré, de Nantes, désirerait que l'*Union Régionaliste Bretonne* créât une section pour la protection et la conservation des sites et monuments de Bretagne.

A ce propos, M. de l'Estourbeillon propose que le Congrès adresse à l'Evêque de Quimper ses plus chaudes félicitations pour la création d'un comité diocésain pour la préservation des richesses archéologiques des chapelles et églises de son ressort. Adopté à l'unanimité.

Le vœu suivant, proposé par MM. de Laigue et Lajat, est également mis aux voix et adopté : « Que le Touring-Club de France, et autres sociétés similaires, veuillent bien veiller à la bonne orthographe des noms bretons qu'ils inscrivent sur leurs plaques indicatrices ; et que les Compagnies des Chemins de Fer Bretagne

(Orléans-Ouest) veuillent bien faire apposer dans les gares de Bretagne leurs *Avis au public*, dans les deux langues, française et bretonne, ainsi que la chose se fait déjà en Flandre flamingante pour le français et le flamand. »

M. de Gibon fait l'éloge de la *Revue de Bretagne*, qui est toujours la première sur la brèche pour la défense des libertés bretonnes, et M. de l'Estourbeillon annonce la prochaine fondation d'une revue mensuelle entièrement en breton, dont le directeur sera M. Jaffrennou, et qui aura nom *Ar Vro* (La Patrie). Il engage fortement les Bretons à s'abonner à ces deux revues, et à les faire connaître autour d'eux (1).

M. Ferronière a la parole pour entretenir ses auditeurs de l'*Art Breton*. Il vante les richesses merveilleuses de la sculpture sur bois, dans laquelle les artistes bretons excellent, et il demanderait qu'à la prochaine exposition régionale de Nantes, une place importante soit réservée à l'art breton local. Il va même plus loin et se déclare partisan de la création d'un musée d'art breton, dans l'une quelconque des grandes cités bretonnes, où seraient réunis, grâce à l'initiative privée des membres de l'*Union*, des spécimens de tous les arts bretons manuels : sculpture sur pierre et bois, tissage à la main, broderie etc.

M. Charles-Brun annonce la prochaine publication par la *Fédération Régionaliste Française* d'un Atlas des Régions de France pour servir à l'étude des nouvelles régions préconisées par les Fédéralistes.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, une division de la Bretagne donnée par M. Paul Foncin : La

(1) *Ar Vro*, mensuelle, littéraire, sociale, et fédéraliste, 4 francs par an. S'adresser à M. Jaffrennou, Carnoët (Côtes-du-Nord.)

Basse-Bretagne, chef-lieu Brest ; la Moyenne-Bretagne chef-lieu Nantes ; la Haute-Bretagne, chef-lieu Rennes. Ces districts seraient à leur tour divisés en Pays, qui auraient nom, comme autrefois, Pays de Léon, de Cornouailles, de Tréguier, de Goëlo, de Penthièvre, de Vannes, de Rennes, de Dol, de Redon, de Nantes, de Guérande.

Cette intéressante séance se termine par une allocution du poète gallo Pierre de Portgamp, qui s'exprime ainsi, en s'adressant aux Bardes :

Nous sommes heureux, nous autres Gallos de la Loire-Inférieure, de recevoir dans notre antique cité de Nantes, qui fut tant aimée, jadis, de la bonne duchesse Anne, les bardes bretonnants de Cornouaille, du Trégor, du Léon et du Vannetais.

Nous sommes vos frères ; car, quoi que l'on dise, nous avons en nos veines du sang des libres Bretons de Morvan et de Noménoë.

Vos douleurs sont nôtres : nous avons souffert autant que vous des persécutions apportées à votre langue, que nous avons, hélas ! désapprise depuis bien longtemps. Notre amour pour la vieille terre celtique n'était qu'endormi : il s'est éveillé à jamais à vos clameurs d'angoisse. Nos poitrines émues ont battu à se rompre, hier soir, lorsque tonnaient les viriles gwerzious de Taldir ; et nous avons senti, soudain, combien ce qui vous touche nous est cher.

J'évoquais, dans un sonnet bardique, le souvenir de ces quinze cents laboureurs de Guérande qui s'en vinrent, la croix à leurs chapeaux, armés de faucilles, délivrer leur duc François II assiégé dans cette ville même par les Francs. Ils étaient nos pères. Et marchant dans les pas des morts, si, quelque jour, la Bretagne se trouvait de nouveau en danger, nous nous lèverions aussi pour la défendre. Le genêt, l'ajonc, voire la bruyère, croissent dans nos campagnes comme dans

vos immenses landes ; un commun idéal anime nos esprits. Nous avons pu dégénérer, oublier nos origines, abdiquer notre personnalité, le fil de la tradition ne se perd pas : il se renouera.

L'heure est proche où tous les clochers de notre pays sonneront à l'unisson l'alleluia de la résurrection de notre race.

Ce jour-là les Gallos unis aux Celtes des Monts-Noirs, affirmeront à la face du monde leur inébranlable fidélité à la patrie ! *Breiz da virviken !*

*
* *

Le Barde Yves Le Stang (*Ar barz du*), employé de commerce à Nantes, avait pris sur lui de réunir au quartier Sainte-Anne, dans l'après-midi du dimanche 31, ses compriotes exilés sur les bords de la Loire. Plus de 500 Bretons bretonnants, hommes, femmes, enfants, avaient répondu à son appel, et se réunirent sous un vaste hangar obligeamment mis à la disposition de l'*Union* par un cabaratier breton du quartier. A deux heures, le hangar était comble. Des bancs furent réquisitionnés un peu partout, ainsi que quelques tables, et le bureau de l'*Union* fit servir aux assistants du vin blanc nantais à discrétion. La joie et le bonheur rayonnaient sur les visages bronzés ou pâles de ces ouvriers terrassiers, de ces femmes vaillantes, de ces enfants émaciés par l'air malsain de demeures trop étroites... Qu'ils se sentaient heureux et fiers à la fois, de la visite de ces « messieurs » de classes sociales supérieures à la leur, mais qu'une commune origine celtique faisait leurs amis ! Quelle intéressante propagande bretonne firent ce jour-là les bardes et les congressistes !

Dans ce milieu à l'aspect un peu fruste, devant ces travailleurs, tous simples petits artisans, la puissance

d'action des bardes sur les foules bretonnes s'est une fois de plus affirmée.

A cette réunion populaire se trouvaient présents MM. de l'Estourbeillon, de Laigue, de Gibon, Sélim Arondel de Hayes, René Grivart, Charles-Brun, et les Bardes, en nombre.

La réunion s'est ouverte par une allocution du barde Taldir (Jaffrennou.) Dans leur langue sacrée, Taldir a parlé à ces exilés de leur race et de la patrie qu'ils avaient quittée.

« Tri zra, leur dit-il, a dleet teurel plê d'ezo ama e-kreiz ar c'heariou estranjour, tri zra hag ho kraio krenv, mar gouezet derc'hel d'ezo gant nerz : ho langach pe ho iez, ho spered, hag hoc'h interestou.

Ho iez eo sîn ho kenivelez hag ho kouenn tud, eur paper-a-zurentez etrezoc'h, hag ive eun êre pehini ho stag c'hoaz, ha bepred, deuz ho kerent chomet er vro goz.... Ho spered, ha dre eno ec'h intentan kement tra a zo bet testamentet d'eoc'h gant ho tadou, ho kustumansou, ho kwiskamanchou, ho kreden, kement tra, en eur gir, hag a zo ispisial d'ar Vretoned ho-unan, a ra d'ezo eur giz sonjal en he bart he-unan, a ra ganto kendalc'hidigez an dud varo pere o deuz bet krouet ar vro !...

« Hag ive, breudeur ha kamaraded, dalc' het stard d'hoc'h interest ama er gear vraz. En em glevet mad, pardonet kalz an eil d'egile, savet breuriezou evid en em difenn ouz kalon avarisius kalz a berc'hennou, savet etrezoc'h Bretoned kefiou a zikour d'ar re ampustur ha d'ar re dilabour, mez na ret biken enno troad d'ar C'hallaoued : ar re-ma a vefe dustu tiranted evidoc'h ha mestrou warnoc'h, evel m' emaint keid all amzer zo ! Ra gresko ho tiegeziou, ra c'holoo prestik ar ouenn

ahanoc'h nan hepken Breiz-Izel mez al loden vrasa a Franz... Mammou Breiz a zo brema mammennou Bro-C'hall !...

« Ma karfe ar Vretoned en em glevet ne n'euz ket eur ouenn all he defe kemend a c'halloudegez ha hi. »

Taldir a continué longtemps sur ce thème que nous ne reproduisons qu'avec imperfection ; et surtout, ce que nous ne pouvons faire sentir à nos lecteurs, c'est l'intensité d'expression, le geste enlevant, la magique puissance oratoire de celui qui seul depuis Taliesin a mérité le titre de *prince* des bardes de la Celtie. Les visages de ses auditeurs étaient comme transfigurés : tantôt la joie s'y peignait, tantôt Taldir, en parlant de Breiz, arrachait des larmes aux exilés.

Après lui, Mab An Argoat (A. Lajat) a chanté avec art la célèbre chanson finistérienne *Ar pillaouer*, qui a eu un succès de fou rire, puis *An daou c'halouper*, et la *Chanson de l'aire-neuve*.

Le barde Barr-Avel (Sagory) a chanté aussi d'un organe superbe diverses chansons de Jaffrennou et de Berthou ; *Malloz ar barz koz* et *Ti Kaniri Breiz*, cette dernière sur l'air de la duchesse Anne.

Ni zo deut da gana hirie
  Vel en amzer goz,
Pa oa uz d'ar vro dorn Doue
  O rei e vennoz.
D'an amzer ma oa Breiz-Izel
Eur vro gaër hag eur vro santel !
  Deut eleiz
Barz en Ti Kaniri Breiz !

(Nous sommes venus chanter aujourd'hui comme dans l'ancien temps, où la main de Dieu, étendue sur le

pays, lui donnait sa bénédiction. où la Bretagne était un pays beau et saint ! Accourez tous à la maison de chant de Bretagne !)

Le *Bro goz ma zadou*, le *Dalc'h sonj ô Breiz-Izel*, et le *Kanbale tud Breiz*, ont été chantés en chœur par toute l'assistance qui venait de recevoir de M. de l'Estourbeillon un stock d'*Almanachs de l'U. R. B. pour 1904*, où ces chants figurent. Cette première partie de la séance s'est terminée par des devinettes bretonnes que Taldir, du haut d'une table, proposait à ses compatriotes, ce qui semblait les amuser fort, et par une allocution du marquis de l'Estourbeillon, à qui les Bretons vannetais présents firent une véritable ovation.

Pendant que les bardes se reposaient et se refaisaient la voix par l'absorption de quelques verres de petit vin blanc des côteaux nantais, le sonneur Riou, de Duault, fit entendre des airs variés de bombarde et de clarinette, cependant qu'à l'autre extrémité du hangar, un ouvrier originaire des environs de Rosporden, porteur d'un beau costume cornouaillais, mais dont nous regrettons de n'avoir pu connaître le nom, chantait à un autre groupe le *Tribut de Nominoé* et le *Cygne d'Outre Mer* (Barzaz-Breiz).

Vers le soir, les danses commencèrent. Tout le monde voulut y prendre part, et c'était du plus grand effet démocratique que de voir les congressistes danser la gavotte, la danse en rond et le passe-pied, au bras de ces braves ouvrières endimanchées qui rougissaient d'aise et de fierté.

Ainsi s'est close cette petite fête, qui laissera au cœur des Bas-Bretons de Nantes un impérissable souvenir.

*
* *

Au banquet du soir, à l'hôtel de Bretagne, une centaine de personnalités nantaises avaient tenu à témoigner par leur présence leur sympathie à l'Union. Notons en particulier M. de Pontbriand, sénateur de la Loire-Inférieure qui était venu le matin même de Paris pour présider ces agapes fraternelles et parmi les personnes présentes M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, président de l'*Union Régionaliste Bretonne* ; M. le comte de Rorthays, ancien préfet ; Mme Mosher ; M. de Gibbon, maire de Peilhac ; M. Jaffrennou et les bardes bretons ; M. O. de Gourcuff ; M. le baron Gaëtan de Wismes ; M. Joseph Rousse ; MM. Dominique Caillé, Albert Crémet, Bacqua, de Sécillon, Bougouin, de Laigue, M. et Mme Lesage, MM. Naudin, Louis Guillet, Sylvestre, Augard, E. Poirier, Simon, Maurice Riom, Ch. Thoinnet de la Turmelière, Josse, plusieurs étudiants, etc.

Nous donnons ci-dessous le menu du dîner qui était, comme on le verra, des plus délicats. Nous regrettons cependant qu'il n'ait pas été traduit en langue bretonne.

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE
ASSISES D'HIVER
Dîner du 31 janvier 1904.

MENU

Consommé Windsor

Turbans de Soles Joinville
Filet de Bœuf Madère et Croquettes
Timbales Bontoux

Dinde piquée
Salade de saison
Jambon d'York à la Gelée

Petits Pois à la Française
Cêpes Provençale

Bombe glacée

DESSERTS
Fromage-Fruits

VINS
Médoc — Vallet en carafes — Saint-Julien — Champagne

CAFÉ-LIQUEURS

Au champagne, divers toasts ont été portés par MM. de Pontbriand, sénateur, de l'Estourbeillon, député, de Rorthays, ancien préfet, Charles-Brun, Grivart, Jaffrennou, Guillet, directeur du *Nouvelliste de l'Ouest*, et Mme Mosher.

M. de Pontbriand a levé son verre en l'honneur de l'*Union régionaliste* et dit combien il était heureux de présider cette réunion où rien ne venait diviser les cœurs. Il a félicité hautement les membres de l'Union de leur œuvre si nettement *démocratique*, qui a constitué l'une des sociétés les plus vivantes et les plus agissantes qui soient. Il dit qu'appuyés sur la tradition, nous autres Bretons, nous pouvons regarder fièrement vers l'avenir.

« Tout sur notre terre bretonne, ne fut-ce que ces croix qui parsèment le pays, nous parle de la tradition millénaire de notre race et nous adjure de conserver et de développer ce que nos aïeux ont sans cesse défendu, en dépit d'une oppression de tous les instants ».

M. de l'Estourbeillon, répondant à M. de Pontbriand sénateur, le remercie d'avoir bien voulu témoigner sa

sollicitude envers l'Union et les congressistes ; il accentue encore la note régionaliste du discours de M. de Pontbriand. Il remarque que l'Œuvre Régionaliste est surtout celle des jeunes et vaillants bardes bretons qui lui ont fait le grand honneur de le choisir pour les diriger.

« Notre cause, poursuit M. de l'Estourbeillon, s'appuie sur les traditions, les coutumes, les souvenirs du foyer, de la famille ; là est le secret de notre force. Les bardes bretons l'ont compris. Le bâton à la main, ils ont parcouru nos villages, semant la bonne parole comme de bons, courageux et vaillants apôtres. Que M de Pontbriand soit, lui aussi, auprès de ses collègues du Sénat, un apôtre, qu'il soit notre interprète. »

Puis il lit une lettre de Léon Le Berre, retenu à Dublin, et qui adresse aux fédéraux bretons le salut du comité irlandais de l'Association panceltique. M. le comte de Rorthays, ancien préfet du Morbihan, se lève ensuite. Il rend hommage à M. de l'Estourbeillon, le dévoué président de l'*Union*, puis, en termes excellents, il vante l'amour des Bretons pour la Liberté. *(Applaudissements.)*

M. Charles-Brun déclare que les régionalistes sont seulement opposés à l'Etat quand il veut être despostique et centralisateur. Il est heureux de voir que Nantes, ce grand centre régional, ce centre économique, est la cité où se grouperont les forces régionalistes bretonnes. L'exemple de Nantes, la ville active qui, chaque jour se développe, sera pour la Bretagne une excitation d'énergie.

Dans quelques mois, ajoute M. Brun, se tiendront, à Nantes, le Congrès mutualiste et le Congrès de la société « La Loire Navigable » ; la Fédération Régionaliste viendra, elle aussi, tenir ses assises à Nantes au même

moment. Il termine en buvant à l'Union Régionaliste Bretonne et à son président, à ses assises d'hiver et au Congrès de la Fédération régionaliste française.

M. Jaffrennou, secrétaire de l'*Union*, se lève ensuite et en breton toaste à M. le Maire de Nantes et à la Municipalité, qui ont réservé aux congressistes l'accueil le plus gracieux. M. Grivart remercie la Presse Nantaise. Il contaste le grand développement de la presse provinciale et voit avec plaisir qu'elle s'intéresse aux questions économiques.

Après le banquet, les congressistes ont passé au salon et plusieurs chants bretons ont été exécutés par les bardes, accompagnés au piano par Mmes Mosher et Lesage.

Terminons ce compte-rendu, en adressant nos plus vives félicitations à M. Yann Rumengol, directeur du *Terroir Breton* à Nantes, à qui revient pour une grande part l'honneur d'avoir organisé ces belles fêtes bretonnes, et de les avoir fait réussir au delà de toute espérance.

Nantes, désormais, connaît le mouvement breton, et y est entrée — l'accueil fait par elle à l'U. R. B. le prouve amplement ; — et, lorsque nous aurons rétabli la Région de Bretagne, il lui sera tenu compte de cet enthousiasme quand s'élèvera son inévitable différend avec Rennes sur les droits réciproques des deux villes à être capitales du Pays.

LA MENNAIS STYLISTE

« Il n'est pas permis de mépriser la forme et d'en méconnaître la puissance ».

LA MENNAIS (1).

Parmi les collégiens, c'est un axiome que nos littérateurs se donnent simplement la peine de naître, et que la fée de leur berceau les dispense de tout apprentissage littéraire. Pour ces chers éphèbes, l'homme de génie est surtout un type, dont la vie est féconde en historiettes de haut goût. Qu'il prenne une pose méditative, soit, pourvu que cela ne dure pas ; mais qu'il se montre lent avec sa plume, sévère à ses mots, une telle affirmation est digne tout au plus de Boileau, porte-perruque, et pourvoyeur de pensums. Dans un livre récent, qui a pour titre *Le travail du style, enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, M. Antoine Albalat redresse l'erreur de la gent écolière, et soumet à nos journalistes futurs et à nos romanciers en herbe d'excellents sujets de réflexions. Que ce maître diligent me permette d'ajouter un paragraphe à son volume. J'emprunterai mes citations au plus remarquable prosateur du romantisme, l'abbé Félicité de La Mennais.

Peu d'écrivains ont plus aimé notre langue. Il s'indignait contre feuilletons et discours, et « certaines

(1) Lettre au baron de Vitrolles, 8 août 1834.

coteries de petits auteurs », qui en corrompaient les qualités traditionnelles (1). Fuir le mauvais goût, — qui est souvent l'emphase (2) ; — rechercher le naturel, — qui n'est jamais le trivial (3) ; — adapter la forme à la pensée, — et avec une fidélité complète (4) ; voilà

(1) Voir ses *Discussions critiques et Pensées diverses*, p. 230 (Paris, Pagnerre, 1841). — Le 10 décembre 1842, il écrivait à Vitrolles : on fait de notre langue « tous les jours un si plat, un si grossier jargon, qu'à la fin il faudra des efforts de philosophie pour se consoler de n'être pas sourd et muet ».

(2) Parlant des *Natchez*, qui viennent de paraître. « Je ne crois pas, dit-il, que l'extravagance et le mauvais goût puissent aller plus loin » (A Benoît d'Azy, 3 février 1826). Non qu'il ne reconnût pas le génie de son compatriote, mais il « blâmait la pompe et le faste de son style » (Napoléon Peyrat, *Béranger et Lamennais*, Paris, 1862, p. 120). Après avoir admiré pendant de longues années la rhétorique de Jean-Jacques Rousseau, il abandonna cet ancien maître, le trouvant « gonflé, affecté, faux de sentiment et souvent d'expression. » (A Vitrolles, 23 juin 1841).

(3) A Benoît d'Azy, 5 septembre 1829 : « Je désirerais un peu plus de naturel de style dans l'ouvrage de l'abbé Gerbet. » Mais le naturel est le fruit d'un art parfait.

L'art ne servirait-il donc qu'à reproduire d'une manière photographique les divers objets ? Ne le pensez pas. Il « diffère de la réalité simple, nue, et par là même toujours triviale » (A Vitrolles, 8 septembre 1841). Il est « une création », et non « l'exacte imitation de la nature ». (*Esquisse d'une philosophie*, tome 3e, IIe partie, Livre IX, chapitre « Du beau et de l'art dans leurs rapports avec le langage écrit. ») — Malgré son vêtement platonicien, la doctrine littéraire de La Mennais obtiendrait les suffrages de Boileau. Au fond, le pédagogue de l'*Art Poétique* (ch. III, 3) n'a pas défendu d'autres principes, en vantant « d'un pinceau délicat l'artifice agréable ».

(4) Il est capital, enseignait-il dans l'*Esquisse d'une philosophie* (loc. cit.), « que la forme corresponde exactement à la pensée, qu'elle la représente avec une fidélité complète » ; et il analysait « l'irrémédiable imperfection des langues » et les moyens d'y suppléer. Dans une lettre à Vitrolles, en date du 3 juin 1841, on constatera les mêmes plaintes sur la difficulté de traduire l'idée d'une façon claire, irréprochable, définitive.

ses principes. Il n'aime pas que l'on confonde les genres, et demande que le style varie avec eux (1). Pas d'art pour l'art (2). Celui qui tourmente la syntaxe et le vocabulaire, afin d'en tirer des effets pittoresques, accomplit un pétrissage bizarre et maintes fois hideux (3). Celui qui s'attache aux descriptions méticuleuses de la nature se jette dans « une stérile profusion » de traits, capables d'éblouir et de fatiguer la vue (3). Quand on prépare un article, il est nécessaire d'établir premièrement un plan solide et détaillé. Ma tragédie est faite, disait Racine, je n'ai plus qu'à l'écrire. Mais cette dernière partie de la composition est une œuvre laborieuse. Il faut être clair d'abord ; et le reste (4) ! Parfois un simple billet exige une multitude de ra-

(1) « En général, on doit éviter de mêler les genres » (A Vitrolles, 7 novembre 1841). « Le sujet détermine le ton général » (*Esquisse*, loc. cit.).

(2) *L'art pour l'art* constituait une doctrine si opposée à celle de La Mennais, qu'il ne comprit point l'âme harmonieuse de Maurice de Guérin. Les douleurs du pur artiste lui échappaient. (Il serait intéressant de lire à ce sujet les articles d'Hippolyte de la Morvonnais, perdus dans la *Vigie de l'Ouest*, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan, nos du 7 juillet et du 4 août 1840). C'est ainsi qu'en 1836, il envoie à Lamartine une lettre de félicitation pour *Jocelyn*, et d'invitation à devenir le poète du peuple. Il écrit : « une seule bénédiction sortie de leur pauvre cœur souffrant serait encore plus douce que toute gloire possible. » Honte au chanteur inutile !

(3) *Esquisse*, loc. cit. — (La librairie Garnier a réuni en un volume in-12, intitulé *De l'Art et du Beau*, les belles pages de La Mennais consacrées à cette question dans le tome 3e de l'*Esquisse d'une philosophie*.)

Les *Affaires de Rome*, publiées en 1836, contiennent de délicieuses descriptions ; mais elles ne sont pas poussées à la minutie, et l'homme n'en est jamais absent.

(4) A Vitrolles, 12 décembre 1837 : « mon article est à peu près disposé entièrement ; je l'écrirai ensuite, ce sera clair, je crois, mais voilà tout ».

tures (1). N'est-ce pas Lacordaire qui trouva cette belle expression « se crucifier à sa plume ? » L'artiste et le penseur connaissent ce tourment.

Aussi bien surprenons La Mennais dans son atelier, et voyons la pratique de cet ami d'Horace (2). Car « les exemples vivants sont d'un autre pouvoir ».

Ceux-ci, je les puiserai dans le manuscrit des *Paroles d'un croyant*. A s'en tenir au récit de Sainte-Beuve, ce petit livre aurait été composé en quelques jours, dans une sorte d'ivresse sacrée, qui méprise les hésitations et les retouches. Rien n'est moins exact. L' « assez mince cahier d'une fine écriture », et nerveuse, que le célèbre critique tint entre les mains, porte quantité de mots barrés et de surcharges (3). Les feuilles montées sur onglet, et reliées ensuite, mesurent dix centimètres de large, et légèrement plus de quinze centimètres en hauteur. Elles sont divisées en deux par un pli longitudinal, qui crée une double colonne. Celle de gauche sert au texte courant, modifié d'une manière fréquente, celle de droite a été réservée aux additions et aux transformations plus étendues. Le document précieux est conservé à la Bibliothèque Nationale (4). En outre, nous extrairons quelques variantes inédites des *Amschaspands et Darvands*. Sur la

(1) Roussel, *Lamennais*, t. I, p. 47; p. 183.

(2) Son oncle, Robert des Saudrais, qui lui servit de précepteur, admirait vivement Horace ; et, dans une lettre du 7 mars 1819, La Mennais appelle l'auteur des Odes et de la Lettre aux Pisons : « mon poète favori ». (A Benoît d'Azy). Il dira un jour pourquoi la lyre de ce latin possède tant de charme (*De l'Art et du Beau*, p. 254-256).

(3) « Fine écriture », disait Sainte-Beuve. Avec non moins de justesse M. de Coriolis (30 septembre 1827) félicitait La Mennais en ces termes : j'ai reconnu « votre jolie écriture... Vous écrivez comme vous concevez, *nettement* ».

(4) Cote : *Fr. Nouvel. Acq.* 4275.

couverture bleu-pâle du volume que nous possédons, l'auteur a marqué « vu », et, sur les marges des pages, il indique au crayon rouge plusieurs fautes à faire disparaître, et de très rares changements à opérer. Mon exemplaire appartient à la « troisième édition » (1), nouveau témoignage que ce prêtre, si dédaigneux de la gloire littéraire (2), n'était pas facilement satisfait de son labeur de styliste.

Maintenant, le tableau placé sous les yeux du lecteur notera les emprunts aux *Paroles d'un croyant* de la

(1) *Amschaspands et Darvands* par F. LAMENNAIS. Troisième édition. Paris, Pagnerre, 1843.

Ce livre est une satire. La société est pourrie, et ceux qui brillent dans le monde se sont élevés « par de sales emplois ». Des hommes comme Guizot, Thiers, Cousin, épuisent le mépris d'Alceste (ch. XXXVI). Pourtant, au milieu des violences du pessimiste, que de nobles choses sur la sainteté du mariage et l'organisation de la famille (ch. XXIV) ; quelle grande page sur la mission sociale de la femme (ch. LII) ; quel bel hymne à la magnificence de la nature (ch. XXI). Les « Feuilles éparses » du chapitre LIII manifestent éloquemment la richesse de sa poésie. Suivant les conseils de ses amis, il réunit en un petit volume, intitulé *Une Voix de prison*, ces fragments du chapitre LIII ; il y ajouta seulement trois nouvelles pièces.

(2) Dans une lettre à Marion, du 18 novembre 1836, il parle de son ouvrage « *Affaires de Rome* », et dit : « Si je tenais à cette vanité qu'on appelle gloire littéraire, j'aurais lieu d'être plus que satisfait. Mais, sincèrement, il est peu de chose à quoi j'attache moins d'importance. Quand j'écris, j'ai en vue un tout autre objet, et je ne pourrais pas écrire deux pages si je n'étais soutenu par la pensée toujours présente de ce but à atteindre. » Jean-Jacques Rousseau affirmait, lui aussi, que « si l'idée d'un devoir à remplir » ne l'eût soutenu, il aurait « jeté cent fois » son papier « au feu » (*Lettre à M. D'Alembert sur les spectacles*, Préface). — Et tous les deux assuraient chaque jour être à bout de forces, et ne souhaiter que la paix.

« Hélas ! Pascal, on voit bien que vous êtes malade », riait l'impertinent Voltaire. — « On voit bien que vous ne l'êtes pas ! » pouvaient répondre La Mennais et Rousseau.

lettre P, suivie du numéro du chapitre, et du numéro du verset ; je renverrai à l'autre livre avec la lettre A, suivie du numéro du chapitre, et du chiffre de la page.

DU SUBSTANTIF ET DE L'ÉPITHÈTE

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
« Une longue et sinistre plainte »	« Et l'on entendit un sourd murmure, « une longue plainte, et chacun « trembla dans son cœur (P, III, 5). Il a supprimé *et sinistre*, parce que cette plainte, longue, et qui fait trembler, ne peut qu'être sinistre. Ce dernier adjectif produirait du délayage.
« L'Amschaspand tout enflé d'une morgue pédante » (A, XXIII, 124).	Voulant rendre le langage de l'Amschaspand plus dédaigneux, il préfère « une morgue *pédantesque* ». La terminaison nouvelle donne au mot l'air d'un sifflement de mépris.
« Le lendemain on se retrouve avec ses passions, ses cupidités insatiables » (A, XXXV, 202).	Il a supprimé le qualificatif *insatiable*, qui lui parait contenu dans le substantif précédent, et la phrase marche ainsi plus énergique, étant débarrassée de tout remplissage.
« et ôté la force à leurs bras ».	« La Peur avait transi leur âme et ôté *le mouvement* à leurs bras. » (P, III, 10.) Dans la rédaction définitive il a choisi l'effet plutôt que la cause ; la cause ne parle qu'à l'intelligence ; l'effet tombe sous les sens, et le terme qui l'exprime est plus populaire.
« des rires, des sanglots, des grincements ».	« Je n'entendis plus que des voix confuses, des rires, des sanglots, *des blasphèmes*. » (P, III, 13.) Il n'avait traduit d'abord l'horreur morale que par des phénomènes purement physiques ; il a voulu jeter à la fin un mot qui exprimât un péché satanique, comme pour éclairer le tableau de sa funeste lueur.

	Toutefois il faut avouer que, dans plusieurs cas, le motif des préférences de l'artiste nous échappe. Pourquoi adoptez-vous ce vocable ? demandera-t-on. — Je ne sais trop ! répondra-t-il ; mais je trouve qu'il va mieux !
	Les deux exemples suivants rentrent dans cette catégorie de choix rebelles à l'analyse :
« des tourbillons de poussière dans la plaine ».	« Je vois des tourbillons de poussière dans *le lointain.* » (P, II, 12.)
« pourquoi elle a tressailli » (1re leçon) « pourquoi elle tressaille » (2e leçon).	Posez la main sur la terre, et dites-moi pourquoi *elle a tressailli* ». (P, II, 2.)
	Ainsi dans le texte de l'édition originale, l'auteur reprend le temps passé qu'il avait abandonné pour le temps présent (1). Ce qui l'a fait hésiter, c'est probablement une question d'harmonie. Et la question d'harmonie est grave pour un poète, même dans les petits détails. « Nous l'allons montrer tout à l'heure ».

(1) Sainte-Beuve n'a donc pas corrigé SEUL les épreuves d'imprimerie, malgré ce qu'il fait entendre dans son article du 23 septembre 1861, sans quoi il s'en fût tenu à la dernière leçon, bien marquée, du manuscrit. Autre preuve que le venimeux critique des *Nouveaux Lundis* a exagéré son rôle : il s'attribue l'honneur d'avoir rayé le fragment relatif au Saint-Siège, et d'avoir pratiqué en dehors de l'auteur cette suppression significative. Or La Mennais, AU COURS DE L'IMPRESSION, écrivait à Benoit d'Azy : « J'ai retranché seulement ce qui regardait directement le pape, parce qu'on m'aurait supposé en cela des sentiments bas ». (Lettre du 29 mars 1834.)

La première édition des *Paroles d'un croyant* parut sans nom d'auteur. Sainte-Beuve laisserait croire le contraire.

ETUDE D'HARMONIE

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
« Le fils a *envoyé* l'Esprit consolateur...*et il a renouvelé, et renouvellera* la face de la terre. »	« Le Fils a *promis d'envoyer* l'Esprit consolateur, l'Esprit qui procède du Père et de lui, et qui est leur amour mutuel : *il viendra et renouvellera* la face de la terre, et ce sera comme une seconde création ». (P, I, 5.) Il a évité l'hiatus, et une répétition pleine de lourdeur.
« et dis-moi (1re leçon) et dis-nous (2e leçon) ce que tu aperçois ».	« et annonce ce que tu vois » (P, II, 5). Il a voulu fuir la consonnance *oi* (dis-*moi*, aper*çois*) ; puis le mot vulgaire (*dis*), pour le remplacer par une expression plus précise (*annonce*). *Ce que tu vois* ne contient plus l'hiatus de « ce que *tu* aperçois ».
« Elle commença il y a dix-huit siècles. Le Verbe répandit...»	« Il y a dix-huit siècles, le Verbe répandit la semence divine. » (P, I, 6). « Commen*ça il y a* » provoquait de mauvais sons un concours odieux ; et la crainte de l'hiatus inspire à l'écrivain une nouvelle forme plus svelte que la première.
« Comme l'archange Michel combattant contre Satan. »	« Je vois un peuple combattre comme l'archange Michel combattoit contre Satan » (P, II, 15.) L'oreille était blessée par la consonnance de deux nasales semblables, dans « combat*tant* contre Sa*tan* ».

TENUE DE LA PHRASE

L'auteur des « cinquante pages de grand style les plus belles » (1) du siècle écoulé était donc un « tyran des mots et des syllabes ». Vous le constaterez encore

(1) Ces paroles sont d'Ernest Renan, dans son article sur *M. de Lamennais*, publié par la *Revue des Deux-Mondes*, en 1857 (tome X).

dans des exemples plus larges. Il a parfaitement mérité cette sentence qu'un littérateur très délicat a prononcée à son sujet : « Bien écrire suppose une discipline austère, une habitude de châtier sa pensée et d'en sacrifier les excès, qui sont inconciliables avec l'infériorité ou le désordre de l'esprit (1). »

[La Mennais avait d'abord écrit :]	[Puis il adopte la forme suivante :]
« Marie, la Vierge sainte l'enveloppe dans son manteau, et, souriant d'un sourire de mère, l'emporte. »	« Non, il n'est que blessé. Marie, la Vierge-Mère, l'enveloppe de son manteau, lui sourit et l'emporte pour un peu de temps hors du combat. » (P, II, 16.) L'épithète de *sainte* ne caractérisait pas le rôle de la Vierge dans cette peinture. La préposition *dans* présentait une forme moins légère. *Souriant d'un sourire de mère* était long, et d'ailleurs ne pouvait être conservé, le qualificatif de mère se trouvant transporté au nom de Vierge ; il est heureux enfin que ce complément de « Marie » ait subi une refonte, les chapitres subséquents nous réservent assez de sourires : l'un « ineffable » (XI, 8), le second « n'est pas de l'homme » (XIII, 8), le troisième est « affreux ». (XXXIII, 28.) Le remaniement de la strophe n'a rien perdu des meilleurs traits de la phrase première ; et l'allure est plus fine. *Et vera incessu patuit dea.*
« Je vois un troisième peuple sur lequel six monarques ont posé le pied, et toutes les fois qu'il essaie de faire un mouvement, ils lui enfoncent leurs poignards dans la gorge. »	« Je vois un troisième peuple sur lequel six rois ont mis le pied, et toutes les fois qu'il fait un mouvement, six poignards s'enfoncent dans sa gorge. » (P, II, 18.) *Monarques.* Il a craint peut-être, comme dit Pascal, de « masquer la nature et la déguiser » avec ce

(1) RENAN, *loc. cit.*

terme solennel. Au surplus, la terminaison de ce mot liée au suivant favorisait un ensemble de sons douteux : « mon*arques ont posé* ».

Essaie de faire, cela traîne.

Ils lui enfoncent. Deux pronoms de la même personne et du même genre, occupant tous les deux le rôle de sujets dans une même phrase, où ils se rapportent à des personnes différentes, (il essaie ; ils enfoncent) ; c'est un écueil à redouter. La simplicité de la phrase est au moins blessée, quand sa clarté n'en souffre pas sérieusement.

Six poignards s'enfoncent dans sa gorge, cela fait image.

« La bête dont la faim revient toujours ».

« Ceux qui pensent ainsi en eux-mêmes sont marqués pour être la pâture de la bête *qui vit de chair et de sang* ». (P, IV, 10.)

Qui ne sentirait combien cette finale de verset et de chant est supérieure au tour choisi d'abord ? Elle éclate *ore rotundo*. Et Dante peint de cette manière les monstres de sa forêt.

« Et l'homme qui avoit ainsi trompé ses frères amassa de plus grandes richesses que celui qui les avoit enchaînés. »

« Et l'homme méchant, qui avoit menti à ses frères, amassa plus de richesses que l'homme méchant qui les avoit enchaînés. » (P, VIII, 30.)

Le poète impose un contour énergique à sa strophe, en simplifiant sa rédaction primitive. *Ainsi* et *grandes* peuvent disparaître ; *que celui qui*, locution rocailleuse, invite à la répétition de *l'homme méchant*, et cette répétition semble augmenter la force de la pensée ; *avoit menti à ses frères* contient plus de mordant que le verbe « tromper ».

« Jamais l'âme ne fut plus contristée par des souffrances aussi profondes, par un assemblage aussi effrayant de toutes les misères, de toutes les douleurs *de l'âme et du corps*. » (A, XI, 63.)

Il a jugé que les dernières lignes de sa phrase étaient chargées d'une sorte de pléonasme à queue. Il les a réduites à cette forme « ... un assemblage aussi effrayant de toutes les misères et de toutes les douleurs. »

« *Considère* les religions, les institutions, les lois, je ne dis pas que tout y soit de moi : non, il y a là un certain fonds qui nous résiste invinciblement. » (A, XXXIII, 192.)	C'est un Esprit mauvais qui parle. Pour insinuer dans son langage une ironie débordante de vivacité, l'artiste enlève le premier verbe. Nous lisons alors : « Les religions, les institutions, les lois ! je ne dis pas que tout y soit de moi... »
« Et j'entendis cette parole (1). »	« Et cette parole vint à mon oreille. » (1) (P, XI, 8).
	Le poète voulait mettre de la variété dans son style de prophète, et le ton du morceau rend toute naturelle cette expression ordinairement pompeuse.
« Si vous ne vous aimez les « uns les autres, qui vous « aimera ? si vous n'aimez « point les autres ? et com- « ment aimeroit-on les autres « si l'on n'étoit pas toujours « prêt à les secourir ? « Qu'y a-t-il de plus foible que « l'hirondelle ? Cependant, « quand paroît l'oiseau de « proie elles parviennent à le « chasser, en se rassemblant « autour de lui, et le pour- « suivant toutes ensemble. « Soyez comme le passereau « et comme l'hirondelle et « nul ne pourra rien contre « vous. »	Il a barré la strophe *si vous ne vous aimez*, sur laquelle il a tâtonné un instant, et qu'il a délaissée ensuite, l'estimant médiocrement expressive. Mais il s'est attaché à la comparaison qui vient après. Il l'a développée, l'organisant avec nombre et richesse. La formule banale *soyez comme*, qui servait de conclusion, a été remplacée ; et l'appendice sans force ni grâce *nul ne pourra rien contre vous* a été supprimé. Voici la similitude repétrie : « Qu'y a-t-il de plus foible que le pas- « sereau, et de plus désarmé que « l'hirondelle ? cependant, quand « paroît l'oiseau de proie, les hi- « rondelles et les passereaux par- « viennent à le chasser, en se ras- « semblant autour de lui, et le « poursuivant tous ensemble.

(1) Passage du chapitre X dans le manuscrit et dans l'édition originale. — Ce chapitre X est devenu le XI• de l'édition courante, La Mennais ayant ajouté, pour expliquer plus nettement sa pensée, un chapitre supplémentaire, qu'il composa probablement en juin 1834. Une lettre du 8 de ce mois, adressée à Benoît d'Azy, permet de le supposer. En tout cas, cette addition se remarque dans la troisième édition. (in-8° de 239 pages ; chez Renduel ; 1834. — Je n'ai pu consulter la seconde).

« Prenez exemple sur le passereau et « sur l'hirondelle. » (P, VII, 6-7.)
Ainsi le génie du poète « s'adresse au cœur par toutes les tendresses, à l'esprit par tous les artifices, à l'âme par tous les enthousiasmes(1). »

RESPECT DE L'IDÉE

Une phrase exquise séduisait le lyrique d'*Une Voix de prison*, mais il n'immola jamais la pensée au charme du bien dire. Certaines de ses corrections n'ont pour but que de répandre une absolue clarté sur sa pensée, et de l'exposer avec une loyauté lumineuse.

[Il avait d'abord écrit :]

« Affranchissez donc votre travail, affranchissez vos bras, et vous n'aurez rien à envier au riche. »

[Il adopte la forme suivante :]

« Affranchissez donc votre travail, « affranchissez vos bras, et la pau- « vreté ne sera plus parmi les « hommes qu'une exception per- « mise de Dieu, pour leur rappeler « l'infirmité de leur nature et le « secours mutuel et l'amour qu'ils « se doivent les uns aux autres. » (P, IX, 16.)

La première forme lui sembla traduire le rêve d'un utopiste, et lui parut susceptible d'égarer les âmes simples. Par délicatesse et par droiture, il compléta sa pensée, et la remplit d'espérance et de bonté.

Complétons notre étude sommaire sur le style de La Mennais, par la recherche des particularités qui, chez cet écrivain, excitaient ou accompagnaient la production intellectuelle. Chaque artiste n'a-t-il pas ses habi-

(1) Telle est la louange qu'offrit à La Mennais le jeune chantre des *Odes et Ballades*, dans un compte-rendu qu'il publia de l'*Essai sur l'Indifférence*. (L'article de V. Hugo parut dans *La Muse française*, tome I, Paris, Tardieu, 1823, pp. 91-105).

tudes et ses manies, en apparence de médiocre intérêt et de création factice, mais auxquelles il se montre profondément attaché, et qu'on ne saurait atteindre sans lui causer une souffrance et interrompre peut-être son activité cérébrale ? Depuis le degré de lumière jusqu'à la couleur de l'encre, rien ne lui est indifférent. Ses procédés les plus chers sont parfois difficiles à qualifier. Barthélemy se couchait dans un hamac, et la Furie descendait au milieu du silence nocturne l'inspirer là. « C'est incroyable ! » s'écriait Béranger-la-chanson (1). Moins bizarre, le grave Tertullien du XIXe siècle se promenait sur sa terrasse plantée de tilleuls, méditait, et formait la phrase dans sa tête, cependant que son canif martyrisait ses ongles (2). — Privé de cigarettes, tel feuilletoniste en réputation demeure incapable de rédiger l'article attendu (3). L'abbé-prophète était avide de tabac à priser (4). — Avant d'avoir pris une tasse de moka, Malebranche scrutait difficilement les arcanes de la philosophie (5). L'autre penseur sacrifia le thé et le café du matin soit au cho-

(1) N. Peyrat, *Béranger et Lamennais*, p. 222.

(2) Peigné, *Lamennais*, Paris, 1864, p. 45.

(3) Guy de Maupassant, dans *Bel-Ami*, (chapitre 3) a peint le « Je ne puis travailler sans fumer ».

(4) On le voit, dans une lettre du 13 juin 1825, demander à Benoît d'Azy l'envoi de « huit espèces de tabacs rares, comme tabac d'Espagne, Macouba, Mazulipatam, etc. »

(5) Le P. Adry raconte que Malebranche fut « un des premiers qui se servirent du café à Paris ; il en a fait usage pendant plus de cinquante ans ; souvent il le prenait avec un petit morceau de pain trempé ; quelquefois il y mettait du beurre ; il le prenait aussi au lait, mais le plus ordinairement à l'eau. Il n'était guère en état de s'appliquer avant de l'avoir pris » (*La Vie du R. P. Malebranche* par le P. André, éditée par Ingold ; Paris, Poussielgue, 1886 ; p. 419).

colat (1), soit à la bouillie de pommes de terre (2) ; son estomac reconnaissant lui permettait alors les élévations de l'esprit. — D'une mise toujours soignée, Buffon aimait les habits galonnés, et la légende, qui n'est point sotte, le représente traitant de la nature en manchettes de dentelle (3). Dans l'appartement où il compose, le gentilhomme breton se contente d'une redingote grise aux coudes râpés (4). — Un logis embaumé d'un air de propreté, de paix, et de simplicité extrême, plaisait à Jean-Jacques Rousseau (5). Il y faisait sa besogne avec entrain. La chambre du croyant trahissait des goûts semblables, avec quelque chose de plus austère et de plus religieux (6). Son secrétaire était un meuble de l'ancienne mode, sans ornements, à charnière de cuivre et

(1) « Je suis obligé de prendre quelque chose le matin, et je crains le thé et le café, voilà pourquoi je me pourvois de chocolat » (lettre du 23 janvier 1828 ; in Blaize, *Œuvres inédites de F. Lamennais*, t. II, p. 71.).

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 44.

(3) Buffon, l'un des plus remarquables dans le très petit groupe des génies tranquilles et sains, n'a aucune ressemblance avec La Mennais. — E. Faguet, *Etudes littéraires, XVIIIe siècle* (1890). A. Hallays, *Montbard* (feuilleton des Débats, 31 octobre 1902.)

(4) H. de la Morvonnais, *Esquisses bretonnes*, (datées de décembre 1833, publiées dans *L'Hermine* en 1901-1902), *L'Hermine*, t. XXV, p. 126. — Peigné, *loc. cit.*, p. 40. — Le poète des *Odes et Ballades* a peint un portrait vivant, quoique fort arrangé, du La Mennais dans sa quarantaine. J'y remarque cette particularité : l'abbé « portait une redingote usée de gros drap gris... » (*V. Hugo raconté par un témoin de sa vie*, t. II, ch. XXXVIII « Lamennais confesseur de V. Hugo »). — Peyrat, *loc. cit.*, p. 115.

(5) Bernardin de Saint-Pierre a décrit le petit logement du vieux Jean-Jacques. (L. Brunel, *Extraits de J.-J. Rousseau*, publiés avec une introduction et des notes ; 3e édit., Paris, Hachette, 1896 ; p. LIV-LV).

(6) La Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 126).

tiroirs multiples (1) ; sur ce bureau il ne tolérait autre chose qu'une écritoire, quelques plumes, et du papier de petit format à tranches dorées (2). Il ne supportait pas les livres parsemés, les feuilles vagabondes (3). — Montaigne aurait écrit difficilement auprès du feu ; il s'amuse même à nous dire qu'il porte « les iambes et les cuisses non plus couvertes en hyver qu'en esté » (4). C'est un avantage que l'épicurien gascon avait sur notre dogmatiste. Ce dernier chérissait le foyer (5), sentant le cerveau quasi paralysé par le froid. — Malgré une santé chétive, il resta merveilleusement laborieux. Il pouvait fournir quinze heures de travail, par jour (6). Casanier, dédaigneux des relations purement mondaines (7), sujet à des insomnies

(1) J'ai vu ce secrétaire dans la Villa des Roses, à Combourg, chez M. Victor Thomas, qui publiait alors un petit volume de poésie, plein de promesses (*Par la lande*, Rennes, Caillière, 1891. — Dans la Préface, M. Louis Tiercelin mentionnait ce meuble : « N'est-ce pas, d'ailleurs, sur un bureau qui fut le sien que vous écrivez vos vers »)

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 45.

(3) La Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 126).

(4) *Essais* de Michel de Montaigne : « Toute chaleur qui vient du feu m'affoiblit et m'appesantit... ie prends plustost toute aultre façon d'eschapper au froid. » (Livre III, ch. XIII.)

(5) Peigné, *loc. cit.*, p. 40 et p. 97. — Roussel, *Lamennais*, t. II, p. 366. — « Je vous écris, mes bonnes chères amies, du coin de mon feu, que je ne quitte guère et où je me trouve fort bien ». (A Mlle de Lucinière, 12 novembre 1825). « Cette idée de passer les Alpes me tourmente, moi qui ne peux sans effort quitter le coin de mon feu. » (A Berryer, 30 janvier 1826.)

(6) Peigné, *loc. cit.*, p. 44. — Peyrat, *loc. cit.*, p. 109 ; « on m'écrit qu'il se consume en travail » p. 159 ; « il serait bon qu'il ne travaillât pas trop », p. 201. — Roussel, *loc. cit.*, t. II, p. 366. — « Ma santé se soutient malgré un *travail de quinze heures par jour*, ou plutôt ce travail l'a rétablie. L'activité m'est bonne. » (A l'abbé Jean, 28 juin 1848.)

(7) Peigné, *loc. cit.*, p. 41-43. — A Marion, 6 mars 1839. « Je passe presque toute ma vie dans ma chambre, tête à tête avec

qu'il consolait par la lecture (1), curieux des langues et des sciences, il acquit des connaissances étendues et sérieuses (2). Une promenade à cheval lui faisait du

moi-même. » — Le règlement auquel s'astreignent les ecclésiastiques et les nécessités du travail avaient fortifié son goût des journées à compartiments presque immobiles : Aussi, disait-il, tous mes jours se ressemblent, et je ne m'en plains pas, car il y a « quelque douceur dans l'habitude » (A Marion, 8 mars 1837).

(1) A Marion, 28 novembre 1836 : « Ce qui me fatigue le plus, c'est l'insomnie. Je n'ai pas dormi deux heures la nuit dernière, mais je lis et le temps se passe ».

(2) De bonne heure il eut un goût vif des langues, des littératures et des philosophies. L'italien et les auteurs qui ont illustré cet idiome l'agréaient singulièrement. Il suivait de près le mouvement des idées en Allemagne, et, lorsqu'il traversa Munich, il eut des conférences avec Schelling (A Vitrolles, 13 décembre 1832, 13 septembre 1833). Ses rapports avec Auguste Comte mériteraient une étude spéciale (W. Gibson, *The abbé de Lamennais and the liberal catholic movement in France*, London, 1896, p. 278, p. 291. Et *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 février 1903, p. 876). Quant aux sciences, il ne cultiva d'abord que les mathématiques, et professa cette partie au collège de Saint-Malo, qui servait à la fois de maison d'enseignement secondaire et de grand séminaire. Plus tard il étudia la physique, la chimie, la physiologie (A Vitrolles, 30 juin 1834), et soumit au fameux Arago les chapitres scientifiques de l'*Esquisse*. Après avoir dédaigné « peinture, sculpture, et tout ce qui s'ensuit » (A Benoît d'Azy, 4 avril 1819), il devint maître de notions techniques suffisantes pour écrire quelques-unes des excellentes pages *De l'Art et du Beau*. La musique l'enthousiasmait, il aimait jouer de divers instruments, et donna son affection à Liszt.

Il semble qu'une intelligence ainsi nourrie doit exciter une attention respectueuse, lorsqu'elle aborde le domaine des idées pures ; qu'un prêtre, qui a créé dans le catholicisme français deux mouvements de conséquences étendues et fortes, comme l'ultramontanisme et le socialisme chrétien, est digne d'autre chose que de l'appréciation de M. Renan, résumée en ces lignes : « ce ne fut ni un politique, ni un philosophe, ni un savant. » Sainte-Beuve est plus amer. Pour le lundiste, l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est un lettré plutôt inférieur, connaissant le latin d'une manière

bien (1). L'après-midi, la taille des arbres lui procurait une distraction (2). Il trouvait, amateur d'accordéon et de piano, un délassement dans la musique (3). Aux années les plus brillantes de sa vie, il réunissait ses disciples après le repas du soir, heureux de leur lire quelque morceau de sa composition, et surtout de présider l'entretien (4). Ecouté, il charmait ses auditeurs (4). Entraîné, il s'élevait du vol de l'aigle, et son verbe magnifique subjuguait (5). Plus tard il se rappellera les soirées de Bretagne (6) ; « et le maître tombé de toute sa hau-

médiocre, et le grec encore moins ; mais envisagé à titre d'homme d'action, il n'a droit qu'à l'épithète de « maniaque ».

Conclusion de Sainte-Beuve : Hélas ! La Mennais ! que n'avez-vous composé mon livre sur Virgile ; il vous fallait être humaniste selon ma formule : vous eussiez respiré jusque dans la lie des Hellènes un arôme capiteux ; et comment ne sûtes-vous pas conquérir les faveurs de l'Etat : seul, il décore élégamment les poitrines et les boutonnières ! — Conclusion de Renan : Hélas ! La Mennais ! que n'étiez-vous ironiste à ma façon ; philologue, suivant mes procédés ; vraiment, vous manquâtes de nuances ! — Et le chœur des deux bons apôtres : « Moi ! moi ! dis-je, et c'est assez ! » — Tant il est démontré qu'aucun critique ne peut sortir de l'analyse subjective, non pas même M. Ferdinand Brunetière.

(1) « Nous nous en retournerons sur des chevaux », écrit-il à l'abbé Jean, son frère, dans une lettre de 1812 (Blaize, t. I, p. 123). Il aimait ce mode de locomotion, comme on en verra les preuves à travers sa correspondance. Toutefois, entré dans les ordres, il eut des scrupules, et, si je ne me trompe, il fit moins usage du cheval.

(2) Peigné, *loc. cit.*, p. 46.

(3) Peigné, *loc. cit.*, p. 56. — Peyrat, *loc. cit.*, p. 119 ; « je lui voudrais voir son piano » p. 201.

(4) Peigné, *loc. cit.*, p. 47. Peyrat, *loc. cit.*, p. 117. E. D. Forgues, *Notes et souvenirs* (en tête de la *Correspondance de Lamennais*), pp. LXVI-LXVII ; CVI-CVII.

(5) Morvonnais, *Esquisses*, (in *L'Hermine*, t. XXV, p. 181). Peigné, *loc. cit.*, p. 48-49. Peyrat, *loc. cit.*, p. 116, p. 206-207.

(6) « Hier encore » j'entendais un des hommes qui ont vécu avec La Mennais à La Chénaie, « parler avec attendrissement de ces

teur » savourera l'âcreté des amitiés disparues. La place que Combourg occupait dans l'imagination de Chateaubriand, La Chênaie l'occupait dans le cœur de La Mennais. L'âme de ces deux immortels poètes n'avait qu'une patrie, et partout ailleurs gémissait de l'exil.

F. Duine.

beaux jours passés dans le travail, la méditation et la prière. » Il se souvenait avec charme de ces « belles improvisations au repas du matin et du soir », où l'écrivain, entouré de disciples, « lui paraissait un Platon chrétien dictant son Banquet ». Il n'avait point oublié « ces longues promenades sur les bords de la Rance, et ces entretiens religieux, près de l'étang, sous les grands arbres, à l'ombre desquels furent écrites depuis les *Paroles d'un croyant.* » (*Félicité Robert de la Mennais* par T. Desmazières de Séchelles ; articles bien ignorés, quoique curieux, parus dans *Le Commerce breton*, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan ; nos des 10, 14, 17, 21 et 24 août 1861). On comprend que La Mennais écrive : « Oh ! si vous saviez, mon ami, combien je regrette La Chênaie ! » (A Marion, 23 novembre 1833) ; et de nouveau : « Rien ne saurait pour moi remplacer La Chênaie » (A Marion, 31 janvier 1834).

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XIXe SIÈCLE

I. — BIGOT DE PRÉAMENEU
(Suite) (1)

III. — LE JURISCONSULTE ET LE LÉGISLATEUR

La Convention, achevant de détruire tout ce qui restait de l'ancien régime, avait en 1795 supprimé les Académies ; mais la même main qui jetait aux vents la poussière « des Sociétés littéraires patentées par la nation » ne devait pas tarder à les faire renaître sous une forme un peu différente. La Constitution de l'an III, datée du 3 fructidor (22 août 1795), contenait un article ainsi conçu : « Il y a pour toute la République un *Institut National* chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences » ; et le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la veille même du jour où l'Assemblée déclara sa mission remplie et se sépara, elle adopta une loi qui organisait le grand corps destiné à faire revivre avec d'importants changements les anciennes académies. Le nouvel Institut, organisé suivant les principes de l'Encyclopédie, se composait de trois classes : la première assignée *aux sciences mathématiques et physiques*, la seconde *aux sciences morales et*

(1) Voir la *Revue* de janvier 1904.

politiques, et la troisième *à la littérature et aux Beaux-arts*. Chacune de ces classes était divisée en plusieurs sections et composée de membres résidents et de membres non résidents. Enfin l'un des articles de la loi du 3 brumaire avait attribué au Directoire la nomination de 48 membres, deux par section, qui devaient élire les quatre-vingt-seize autres ; et c'est ainsi que les membres directement nommés de la classe des Sciences morales, parmi lesquels se trouvaient entre autres Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Cambacérès, et Delille de Salles, choisirent Bigot de Préameneu, sans l'en avoir prévenu, comme l'un des *membres non résidents* de leur classe. Cette nomination fut ratifiée par le Directoire, le 2 germinal an IV (22 mars 1796).

Mais il ne suffisait pas aux amis de Préameneu de lui avoir décerné cet honneur lointain; ils le décidèrent bientôt à revenir à Paris ; et le 25 germinal an V (14 avril 1797), il fut nommé à l'une des quarante-huit places de juges du tribunal de la Seine. Le lendemain, ses collègues le choisirent comme président d'une des sections de ce tribunal.

Bigot put alors prendre une part active aux travaux de l'Institut ; mais ce ne fut que deux ans plus tard, peu de jours après le 18 brumaire, qu'il fut nommé *membre résident*. Il avait eu pour cette nomination des concurrents redoutables, et quelques-uns en particulier qui avaient joué un rôle actif dans la nouvelle Révolution. Or, Bonaparte, devenu premier consul, faisait partie de l'Institut, dans la section des sciences, depuis le mois de décembre 1797. Il demanda des renseignements sur ce collègue qui venait d'emporter le vote sur ses zélés partisans; et ceux qu'il reçut furent tels que, six semaines après, ayant à réorganiser le tribunal de Cassa-

tion, il le nomma, le 19 pluviôse an VIII (8 février 1800), Procureur général près cette Cour. Bigot hésita quelque temps à accepter une charge aussi importante et répondit au Premier Consul qu'il n'avait pas une habitude suffisante de la parole, n'ayant exercé jadis que comme avocat consultant :

— « Vous lirez vos discours, répliqua Bonaparte ; je ne veux que me donner le temps de bien choisir et m'en imposer l'obligation » (1).

L'expérience fut bientôt concluante, car dès le mois d'août (le 24 thermidor an VIII) Bigot fut désigné, avec Tronchet et Portalis, pour rédiger le projet préliminaire du Code civil qui devait être soumis au Conseil d'Etat, puis au Tribunat et au Corps législatif.

Les trois commissaires n'avaient que quatre mois pour préparer cet important travail ; ils se mirent aussitôt à la besogne, et le projet fut prêt à être soumis à la section de législation du Conseil d'Etat à la fin de décembre.

« Ce corps, dit le duc de Rovigo dans ses *Mémoires*, tenait ordinairement trois séances par semaine. Elles commençaient à deux heures et finissaient à quatre ou cinq ; mais cet hiver le conseil ne se sépara jamais qu'il ne fut huit heures du soir et le Premier Consul ne manqua pas une seule de ses séances.

« Jamais il ne s'était tenu un cours de Droit public de cette importance. Le Conseil d'État comptait à cette époque une foule d'hommes dans la maturité de l'expérience et la force de l'âge ; aussi la discussion était-elle profonde, lumineuse, empreinte du cachet de la méditation. Le Premier Consul s'intéressait si vivement à ces débats que le plus souvent il retenait quelques conseillers d'Etat pour dîner et reprendre ensuite la discussion.

(1) Notice par Nougarède de Fayet, p. 19.

« La rédaction du Code civil achevée, ce grand travail fut porté avec les formalités ordinaires à la discussion du Tribunat. On avait déjà eu plusieurs occasions de s'apercevoir que ce corps deviendrait tôt ou tard un obstacle à la marche administrative du gouvernement. Quoique composé d'hommes d'un mérite reconnu, il s'était mis en hostilité avec le Conseil d'Etat. Il avait quelquefois montré une opposition qui tenait peut-être plus à l'esprit de corps et à la rivalité de talents qu'à l'intrigue et à une tendance à l'exagération. Le Premier Consul avait été prévenu de cette disposition, mais elle était si peu raisonnable qu'il refusait d'y croire. Il fit, comme je l'ai dit, faire la communication. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait mieux auguré de ce Corps qu'il ne méritait. La discussion fut aigre, passionnée, minutieuse. On ne put plus se promettre de faire passer le code sans le mutiler. Le besoin de ce grand travail était vivement senti : mais comme il était à craindre que la même opposition ne se manifestât au Corps législatif et ne frappât ainsi de discrédit la première œuvre de la législation consulaire, on retira le projet. Les élections amenèrent des hommes plus sages au Corps législatif ; le Tribunat qu'on avait eu la prudence de réduire de moitié revint lui-même à un système moins hostile ; le code fut reproduit et adopté » (1).

Toutes ces péripéties furent laborieuses ; et dans l'intervalle Bigot fut nommé, le 30 frimaire an X (21 décembre 1801), *conseiller d'Etat* de la section de législation dont il devint président le 20 août 1802.

C'est en cette qualité qu'il fut chargé de soutenir, devant le Corps législatif, les chapitres du Code civil

(1) *Mém. du duc de Rovigo*, I, 438 à 440.

dont il était plus directement l'auteur, savoir ceux qui ont pour titre : Des absents, — Des actes respectueux pour le mariage, — De la paternité et de la filiation, — Des donations entre vifs et des testaments, — Des contrats et obligations conventionnelles en général, — De l'échange, — Des transactions, — De la contrainte par corps en matière civile, — De la prescription.

On doit reconnaître, à la seule inspection de ces titres, que son œuvre, dans l'élaboration du code, a été considérable. Je n'entreprendrai pas ici d'analyser dans le détail chacun de ces chapitres. Il y faudrait un des volumes de l'histoire du droit ; mais je choisirai dans la présentation de deux d'entre eux quelques passages oratoires qui donnent une idée de la méthode simple et lumineuse de notre législateur, et spécialement les débuts des exposés des motifs des projets de loi sur la paternité et sur la contrainte par corps. Ils montreront comment Bigot savait varier ses effets avec la nature même de son sujet, sans autrement s'embarrasser des artifices accessoires dont se servaient volontiers les rapporteurs des commissions des deux Chambres.

Le 20 ventôse an XI, Bigot portait à la tribune le titre relatif *à la paternité et à la filiation.* Entrant sans préambule dans le cœur de la question il s'exprimait ainsi :

« Législateurs.

Il est à regretter que, pour établir des règles sur les moyens de constater la paternité, la nature seule ne puisse plus servir de guide.

Elle semblait avoir marqué en caractères ineffaçables les traits de la paternité, lorsqu'elle avait rempli le cœur des père

et mère et celui des enfants des sentiments de tendresse les plus profonds et les plus éclatants.

Mais trop souvent les droits de la nature, qui devraient-être invariables, sont altérés ou anéantis par toutes les passions qui agitent l'homme en société. Les replis de son cœur ne permettent plus de les connaître et comment établir des règles générales sur les sentiments qu'on aurait à découvrir et à constater dans chaque individu ?

D'un autre côté, la nature a couvert d'un voile impénétrable la transmission de notre existence.

Cependant il était nécessaire que la paternité ne restât pas incertaine. C'est par elle que les familles se perpétuent et qu'elles se distinguent les unes des autres. C'est une des bases de l'ordre social ; on doit la maintenir et la consolider.

Il a fallu, pour y parvenir, s'attacher à des faits extérieurs et susceptibles de preuves.

On trouve un premier point d'appui dans cette institution qui, consacrée par tous les peuples civilisés, a son origine et sa cause dans la nature même, qui établit, maintient et renouvelle les familles, dont l'objet principal est de veiller sur l'existence et sur l'éducation des enfants, dont la dignité inspire un respect religieux, dans le mariage.

Les avantages que la société en retire doivent être principalement attribués à ce que, pour fixer la paternité, il établit une présomption qui presque toujours suffit pour écarter tous les doutes (1) ».

D'où dérive immédiatement la justification du célèbre principe : *pater est quem nuptiæ demonstrant*, suivie de celle des autres articles que nous connaissons tous.

Cela est clair, net, sûr de soi. L'orateur va droit au but, sans embarras, sans circonlocutions.

(1) *Code civil des Français*, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi présenté par les orateurs du gouvernement, des rapports faits au Tribunal, etc.

On a le sentiment de la parole du maître, qui en impose par la simple diction et qui n'a pas besoin d'appeler à son secours les redondances sonores et vides du rhéteur, ni l'appareil de la politique.

Quelle différence lorsqu'on compare cet exposé limpide avec le rapport fait au Tribunat sur le même sujet par le tribun Lahary au nom de la commission de législation !... Il faudrait juxtaposer les deux tableaux, comme je l'ai fait jadis dans la *Revue Européenne*, pour en mieux démontrer la valeur respective. Ce n'est qu'après une tirade de lieux communs sur les bases fondamentales de l'édifice social, et après une comparaison ronflante avec les principes de l'ancienne législation, que Lahary aborde enfin l'exposition et la discussion des articles du nouveau code, en les enveloppant de mille considérations accessoires, qu'il ne peut prendre dans son propre fonds et qu'il est obligé d'emprunter à d'Aguesseau et à Montesquieu, en les mettant en lutte l'un avec l'autre.

Il suffit d'avoir mis en présence ces deux procédés pour reconnaître combien la méthode personnelle qui ne cherche ses effets que dans le cœur de la question est supérieure à la seconde, toute en dehors et toute artificielle.

Cependant autre sujet, autre manière ; il y a des cas où un précis historique est nécessaire ; ce sont ceux qui présentent des actes législatifs de convention, pouvant changer avec les mœurs et la condition sociale des peuples. Tel est celui qui règle la contrainte par corps. Ici, Bigot est obligé de procéder par comparaison, puisque l'initiateur n'est plus la simple nature. Il le fait avec une lucidité parfaite, en débutant ainsi :

« Législateurs,

« Les règles établies dans le code civil sur la contrainte par corps sont conformes aux sentiments généreux et humains qui sont propres au caractère français ; elles sont conformes au respect que toute nation policée doit à la dignité de l'homme et à sa liberté individuelle... »

Mais je n'ai pas le loisir de reproduire ici tout l'extrait que j'ai donné jadis de ce volumineux exposé. Qu'on le relise dans le recueil des rapports de présentation du code, et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre après cela, que lors de la réorganisation de l'Institut, en 1802, Bigot ait été choisi pour faire partie de la classe de la langue et de la littérature française qui reconstituait l'ancienne Académie avec le nombre traditionnel de quarante membres, parmi lesquels on avait appelé tous les anciens académiciens vivants. — Portalis, Volney, Cambacérès, Roederer, Cabanis, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Lacuée de Cessac, Sieyès et Chénier y entrèrent avec lui.

Peu après, Bigot fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général des Hospices de Paris (13 pluviôse an XIII) et membre du comité consultatif de la Légion d'honneur (29 germinal de la même année).

Au moment de la constitution de l'Empire, il était donc un des personnages considérables de l'Etat. En 1805, il fut désigné pour accompagner Napoléon lors de son couronnement comme roi d'Italie à Milan, avec mission d'organiser l'ordre judiciaire dans la Ligurie : et il en profita pour pousser ses excursions jusqu'à Naples où il eut l'occasion d'assister à une éruption du Vésuve. Il en transmit les détails à Cambacérès dans des

lettres qui furent publiées par les journaux de l'époque et qui montrent en lui un narrateur aussi exact et sincère de l'ordre naturel qu'un critique sagace et fin des faits de l'ordre moral. Qu'on en juge par le passage suivant extrait du *Moniteur Universel* du 4 octobre 1805 :

« Rome, le 20 août (2 fructidor).

« Mes compagnons de voyage (1) et moi, nous avons trouvé à Naples les habitants encore dans l'effroi du tremblement de terre dont je vous ai entretenu ; ils étaient surpris que le Vésuve jetât seulement de la fumée comme cela avait lieu depuis l'éruption du mois d'août de l'année dernière.

« Le 12 du présent mois (août) à dix heures du soir, nous nous disposions à nous rendre au sommet de cette montagne célèbre lorsqu'un grand mouvement dans la ville et le rassemblement du peuple sur les quais nous apprirent que le Vésuve était en éruption. On voyait de Naples une flamme très-vive sur un côté de la montagne, du sommet en bas, telle à peu près qu'est la flamme des chaumes dans les campagnes où il est d'usage de les brûler, lorsqu'excitée par le vent, cette flamme s'élève dans les airs.

« Notre voiture était attelée ; nous nous sommes rendus à la hâte sur le lieu de la scène, et d'abord dans la partie inférieure de la montagne, où le torrent de lave avait pris son cours ; il était dirigé vers la mer, et pour s'y rendre il y avait à traverser un grand chemin sur lequel nous nous plaçâmes pour l'observer. Le terrain qu'il parcourait était couvert d'arbres, de vignes et des plus riches productions. Nous voyions dans un éloignement peu considérable des nuages de feu s'élever dans l'air et y former sur nos têtes une voûte d'un rouge éclatant. Nous ne pouvions encore découvrir à

(1) Le général Hédouville, M. Boujot et Mme Sauzet, fille de Bigot de Préameneu.

quelle distance nous étions du torrent ; nous nous trouvions entre les murs d'un parc rempli d'arbres et une maison fort belle, toute neuve, au haut de laquelle était une terrasse.

« Nous sommes montés avec une grande sécurité sur cette terrasse, et nous y avons vu que le torrent se dirigeait vers ce même point et n'en était qu'à 150 pas ou environ. Nous sommes descendus à la hâte ; dix minutes s'étaient à peine écoulées qu'il n'existait plus aucune trace de la maison.

« J'ai d'abord observé comment un pareil torrent se développe et ensuite quelles sont ses différentes couches. La pente de la montagne donne à la lave en fusion un cours plus ou moins rapide, mais outre ce courant direct, la lave s'étend sur les parois latérales, sur les rives si on peut ainsi s'exprimer, et elle couvre plus ou moins de surface selon que le terrain se trouve plus bas ou plus élevé.

« Le cours direct de la lave est assez rapide parce que c'est là que se concentre la partie qui est en fusion et qui forme le véritable torrent. Sur la surface même de ce torrent, on voit rouler des matières qui sont sorties du gouffre en état de solidité, ou qui ont acquis cette solidité sur le champ, ou au moins en très peu de temps par le contact de l'air. Ce sont ces matières solides que, dans tout son cours, le torrent verse sur ses bords. J'y ai vu des blocs énormes de pierres rouges et calcinées, des scories de même couleur, divisées en plusieurs couches. Ce sont comme des charbons enflammés qui sont poussés les uns sur les autres, et qui font le même cliquetis. On peut sans se brûler approcher à six ou ou sept pieds : nous sommes restés assez longtemps à cette distance afin de mieux observer. Il n'y a point d'obstacle tel que mur ou maison qui puisse arrêter ou modifier le cours direct.

« Voici ce que nous avons vu dans l'expansion latérale. Lorsque la lave s'approche d'un mur, elle semble s'arrêter à un pied ou 18 pouces ; la partie du mur qui se trouve en opposition rougit en peu de minutes et tombe du côté opposé. Mais dans cette petite interruption de l'expansion, les couches de la lave s'accumulent sur elles-mêmes et nous avons vu en

quelques minutes se former un monticule de plus de 30 pieds ; la hauteur en moyenne était de 12 à 13 pieds.

« On nous a dit que le changement de la lave de l'état liquide à l'état solide était également très prompt dans toutes les éruptions et c'est le préservatif des maux que ce fléau entraînerait. C'est la cause qui empêche le courant de la lave de s'étendre comme il le ferait sur les côtés si elle était toute liquide.

« Sur le bord où nous étions, nous avons vu la chute des couches de lave ne gagner d'abord que 8 à 10 pieds par minutes, diminuer de vitesse et s'amortir en moins d'un quart d'heure. Dans le même quart d'heure, le courant direct s'était avancé à plus de 600 toises vers la mer.

« C'est sous un autre rapport un spectacle d'horreur et de deuil ; la route était couverte de gens au désespoir... »

Je n'insisterai pas sur la clarté de ces explications et de ce récit. La précision est toujours la qualité maîtresse du style de Bigot.

A son retour, il présenta au Corps Législatif les motifs du troisième et du quatrième livre du Code de procédure civile et alla présider à Rennes le collège électoral du département d'Ille-et-Vilaine qui le désigna pour son candidat au Sénat conservateur.

Napoléon lui ménageait mieux encore. Portalis étant mort en 1807, il nomma Bigot ministre des Cultes, le 5 janvier 1808.

IV. — LE MINISTRE

(1808-1815)

Les auteurs d'anecdotes, dont l'imagination féconde ne recule devant aucun obstacle, prétendent que Napoléon Ier aurait choisi Bigot comme ministre des Cultes à cause de son nom. Bigot, les Cultes, on voit tout de suite à quels ingénieux rapprochements prête la coïncidence. La grave *Biographie universelle* s'est faite elle-même l'écho de cette plaisanterie qui me rappelle celle qu'on rapporte du Cardinal de Richelieu donnant à Godeau l'évêché de Grasse pour le remercier de sa paraphrase sur le *Bénédicité*, ou celle du Cardinal Fesch refusant l'archevêché de Paris et proposant Maury à sa place en disant : *Potius mori*..... Elle va jusqu'à prétendre que Bigot s'en amusait hors des Tuileries. On ne me persuadera jamais que Napoléon, pas plus que Richelieu, ait pris, ne fut-ce qu'une seule fois, le calembourg pour guide dans le choix des ministres ou des évêques. Ce sont là jeux de mots que les chroniqueurs en veine inventent après coup, et je n'eusse pas fait à celui-ci l'honneur de le citer si on ne le rencontrait dans des ouvrages qui passent généralement pour sérieux.

Bigot arrivait au ministère dans un moment critique. Le Saint Père avait perdu l'une après l'autre les illusions des fêtes du sacre à Notre-Dame. Après s'être bercé de l'espoir que Napoléon lui tiendrait compte de sa condescendance, il s'apercevait que toutes les promesses qu'on lui avait faites ne se réaliseraient point. On ne lui rendait pas les Romagnes, et on annulait, on transformait par les articles organiques plusieurs des

clauses du Concordat. Sous l'influence de ces déceptions le pape avait prêté l'oreille aux propositions d'alliances russes et anglaises, et il refusait l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur, en sorte que beaucoup de diocèses n'étaient plus gouvernés que par des vicaires généraux.

Napoléon, qui ne supportait aucune résistance, s'était décidé, après avoir déjà pris possession d'Ancône et des Marches, à faire occuper militairement les Etats de l'Eglise pour y exécuter, malgré le pape, le système continental ; et le jour même où il nommait Bigot de Préameneu ministre des Cultes, il donnait l'ordre au général Miollis de prendre possession de Rome ; puis un décret du 17 mai 1808 réunissait les Etats du Pape à l'Empire Français, déclarait Rome ville impériale, et affectait au Souverain Pontife une dotation annuelle de deux millions, en ne lui laissant plus que le pouvoir spirituel. Le pape lança du Quirinal, dès qu'il vit le drapeau français remplacer le sien sur le château Saint-Ange, une bulle d'excommunication contre ses envahisseurs. Cette bulle, affichée sur les murs des Eglises de Rome, fut aussitôt arrachée par la police et n'eut pas d'autre publicité : mais le pape fut immédiatement enlevé de force par le général Radet, sur l'ordre du général Miollis, puis conduit à Grenoble et de là à Savone.

Accepter le ministère en de telles circonstances était fort délicat ; les responsabilités apparaissaient lourdes et les difficultés continuelles. Napoléon avait-il choisi Bigot à cause de son caractère à la fois ferme et conciliant, et dans l'espoir qu'il saurait en imposer au clergé sans le heurter ?... On l'a dit et répété : mais à cette époque, l'Empereur, énivré de ses succès, n'était guère à la conciliation ; suivant sa coutume en toutes choses,

il en avait fini avec la période de ruses et de feintes, et la violence impitoyable dominait alors tous ses actes en matière religieuse. Qui lui résistait, même en apparence, était aussitôt emprisonné. Celui qui osait écrire au pape : « Très saint Père... J'ai en exécration les principes des Jules, des Boniface et des Grégoire... » ; celui qui forçait l'évêque de Séez à donner sa démission parce qu-il avait recommandé à ses curés de chanter les vêpres dans leur église les jours de fêtes supprimées ; celui qui jetait l'abbé d'Astros à Vincennes parce qu'il avait écrit au Pape ; celui qui invectivait les cardinaux en cérémonie publique, puis les dépouillait de la pourpre et les envoyait en exil, n'était pas homme à chercher un conciliateur. Il voulait être obéi sans réplique. Depuis le jour de la signature du Concordat, il avait mis toute son attention à interpréter pour sa cause les articles de ce contrat religieux passé avec le chef de la catholicité, comme il avait fait pour tant d'autres traités signés avec les Souverains de l'Europe ; et il entendait bien imposer par la force son interprétation.

Habitué à prendre partout ses avantages, a fort bien remarqué M. d'Haussonville, « aussi prompt à exiger le strict accomplissement des clauses qui lui étaient favorables que peu soucieux d'exécuter celles qui retombaient à sa charge, l'Empereur avait en quelques années conduit les choses à ce point où, plus ou moins retardée, une rupture ouverte était à peu près inévitable. Si au lieu d'avoir été dirigées contre le plus faible des princes et le plus conciliant des Pontifes, elles avaient atteint n'importe quel autre monarque, nul doute que des mesures aussi violentes que l'invasion définitive de sa Capitale n'eussent partout ailleurs amené un état de guerre immédiate. C'était le caractère

mixte de la souveraineté pontificale qui avait empêché cette querelle de dégénérer sur-le-champ en collision militaire. Pie VII à qui Napoléon reprochait si injustement d'imiter les exemples de quelques-uns de ses ambitieux prédécesseurs, avait au contraire été pris de scrupules qui n'auraient pas arrêté les Boniface, les Grégoire VII et les Jules II... Et il n'avait eu recours à ses armes spirituelles, qu'à son corps défendant, et quand toutes les autres lui avaient été graduellement enlevées » (1).

Napoléon rêvait alors à Charlemagne ; il s'imaginait pouvoir retirer tout naturellement ce que son prédécesseur avait donné : et il s'était mis en tête l'établissement d'un vaste empire d'Occident dont tous les autres rois auraient été les tributaires et le pape son premier fonctionnaire religieux. Il choisit Bigot surtout parce qu'il le savait très versé dans le droit canon et fortement imbu des maximes gallicanes chères aux vieux parlements, de sorte que son ministre des cultes pourrait lui fournir des armes à tout instant contre les résistances du Saint-Siège.

Ministre, ai-je dit ; non pas ministre dans l'acceptation actuelle du mot, avec initiative personnelle et responsabilité devant le pays ; mais un premier commis, chargé de préparer les voies, de recueillir les documents pour étayer les utopies du maître et exécuter ses volontés.

Il est essentiel d'en fournir les preuves et de les donner matérielles, car de simples affirmations pourraient paraître incroyables. Je les prendrai dans ceux des

(1) D'Haussonville, *L'Église romaine et le Premier Empire*, III, p. 303, 304.

trois volumes de l'histoire des relations entre l'*Église romaine et le Premier Empire* que M. le comte d'Haussonville a consacrés à la période du ministre Bigot, et plus particulièrement dans la *Correspondance impériale* ; mais en faisant bien remarquer qu'il ne suffit pas de consulter le volumineux recueil de cette correspondance, publiée sous le règne de Napoléon III, car les éditeurs ont soigneusement écarté par ordre les lettres qui auraient fait le plus de tort à la mémoire du grand empereur, en le mettant en contradiction formelle avec les assertions du *Mémorial de Saint-Hélène*, surtout en matière religieuse. Il faut donc recourir au dépôt même des Archives et à la collection des lettres de Napoléon 1er à Bigot de Préameneu, léguée en 1872 par ses héritiers à la bibliothèque du Conseil d'Etat.

Voici quelques passages de ces lettres et instructions de l'Empereur, choisis au courant de la plume parmi les plus caractéristiques ; je les citerai brutalement sans commentaires, car leur simple exposé suffit pour dégager nettement les situations.

« Je ne veux point de missions en France. Vous voudrez bien écrire une circulaire aux archevêques et évêques pour leur dire que je ne connais qu'eux, les curés et les desservants, et que je n'entends pas que des missionnaires faisant profession de prédicateurs errants parcourent l'Empire..... J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris et je leur avais accordé une maison. Je rapporte tout, je me contente d'exercer la religion chez moi, je ne me soucie point de la propager à l'étranger. Ces missionnaires sont d'ailleurs pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir (1) Présentez-moi un projet de décret là-dessus, je veux en finir.

(1) Je n'ai pas besoin de relever l'impertinence de cette phrase.

Je vous en rends responsable si au 1er octobre il y a encore en France des missions... » (12 septembre 1809).

« M. Bigot de Préameneu, réitérez l'ordre au général Miollis de faire partir sur-le-champ tous les Cardinaux qui sont encore à Rome, entre autres le cardinal di Pietro. Cet ordre sera exécuté dans les vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, sous peine de désobéissance. Sur ce, etc. » (18 décembre 1809.)

« M. Bigot de Préameneu, donnez ordre au général Miollis de faire emballer toutes les archives du Saint-Siège et de les envoyer en France sous bonne escorte. » (18 déc. 1809.)

« Donnez ordre au général Miollis d'envoyer à Paris Mgr Grégori et généralement tout ceux qui montreraient des pouvoirs pour les affaires spirituelles qui ne doivent pas être gérées à Rome. » (13 janvier 1810.)

« Dans votre rapport parlez du pape et de ses criailleries contre les articles organiques. » (24 janvier 1810.)

« Plusieurs cardinaux ne sont pas venus hier, quoiqu'invités à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont par là essentiellement manqué. Je désire connaître les noms de ces cardinaux et savoir quels sont ceux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans mon royaume de Naples. Mon intention est de *donner à ces individus leur démission* et de suspendre le traitement de leurs pensions en ne les considérant plus comme des Cardinaux (1). Vous me ferez un rapport là-dessus pour que je prenne un décret authentique... » (5 avril 1810.)

« Le Ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui sans empêche-

(1) On sait que les 13 cardinaux, pensant que l'intervention du pape eût été nécessaire pour le divorce et que le décret de l'officialité diocésaine ne suffisait pas, au point de vue religieux, s'abstinrent de venir à Notre-Dame ; mais ils se rendirent le lendemain à la réception des Tuileries d'où l'Empereur les chassa en les interpellant avec violence. Ils furent exilés et dépouillés des insignes cardinalices ; d'où le nom de *cardinaux noirs*.

ment de cause de santé ne se sont pas rendus à la célébration du mariage religieux. Le *Ministre leur dira* : Qu'ils n'ont pas assisté au mariage religieux de Sa Majesté après avoir discuté dans des conciliabules la question de savoir s'ils devaient s'y trouver et quoique la majorité eût été d'avis qu'il fallait y assister, que ces assemblées étaient des actes de rébellion, ne devant pas avoir lieu sans l'autorisation de Sa Majesté, que sans le pape ils ne sont rien ; que... que... etc. » (Toute l'admonestation est faite d'avance. — 5 avril 1810.)

« Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas à proprement parler un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en minute à la secrétairerie d'Etat, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre : on établira les choses *comme elle devraient être et d'une manière absolue, comme s'il n'y avait point de pape*, et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi, on ne sera plus fatigué par des rapports successifs, mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire... » (1) (5 avril 1810.)

(1) Nous voici bien près d'une organisation schismatique complète, d'autant mieux que dans la suite de la dépêche, l'Empereur demande à Bigot de traiter cette question : « quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés en Italie, *en restant le plus possible dans l'esprit de l'Eglise*, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que

« M. le comte — (Bigot avait été nommé *comte de l'Empire*) — je sais que plusieurs évêques se sont en effet mal comportés à Rome. Ecrivez qu'on les envoie en France sous bonne et sûre escorte. On doit y diriger également tous ceux qui ne prêteraient pas serment. » (1) (16 mai 1810.)

« Monsieur le comte, qu'est ce que l'évêché de Fiesole dont l'évêque est un homme dangereux. Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché ? » (18 juin 1810.)

« Je vous envoie votre exposé sur les affaires avec le regret d'y trouver des inexactitudes. Par exemple la réunion des Etats romains à l'Empire a eu lieu lorsque le pape était à Savone et non lorsqu'il était à Rome (2). Il ne faut pas parler de l'abbé d'Astros ni de son pamphlet et encore moins de mariage et de la légitimité de l'enfant, cela est trop absurde. Il faut dire qu'aussitôt qu'un courrier m'eût instruit qu'on avait été obligé d'éloigner le pape de Rome parce qu'il voulait exciter un soulèvement dans le peuple, j'ai ordonné qu'on le conduisit à Savone. *On ne peut pas parler de Grenoble.* » (3) (29 janvier 1811.)

« Monsieur le comte, écrivez au Préfet de Montenotte pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand

tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable. On doit trouver dans les registres de l'Eglise que telle population, telle étendue de territoires est nécessaire pour l'établissement d'un évêché... » Ceci se rapproche singulièrement des procédés de la constitution civile du Clergé en 1790.

(1) Ainsi voilà le défenseur des prêtres insermentés de France en 1792 obligé à son tour de sévir contre ceux d'Italie en 1810. Il est vrai que le serment n'était pas tout-à-fait identique, mais au fond il y avait la même affaire de conscience.

(2) C'est l'empereur qui se trompe sciemment. Le drapeau français avait été hissé le 9 juin 1809 au château Saint-Ange à la place du drapeau pontifical, pendant que le pape était encore au Quirinal.

(3) Il était cependant exact que le pape eût été d'abord conduit à Grenoble, puis interné au palais épiscopal de Savone.

vicaire de Paris afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi ! du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion (1). Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape ou sa suite et pour que la poste ne lui fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabal (le préfet) d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, etc., » (31 décembre 1810.)

« Monsieur le comte, mon intention est que les archevêques et évêques que *j'ai nommés* aux différents sièges de mon Empire prennent le titre de leurs sièges dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. *Je n'entends point* qu'ils y mettent aucune modification. Je ne m'oppose point à ce qu'ils se pourvoient auprès de qui de droit ; mais j'entends qu'ils n'aient point la faiblesse d'adhérer aux prétentions des Chapitres. (16 novembre 1810.)

Mais il me semble inutile de continuer ces extraits jusqu'en 1815. Cela suffit amplement, j'imagine, pour montrer la façon dont l'Empereur traitait ceux que le public appelait ses ministres. Il leur fallait réellement une forte dose de résignation personnelle ou de dévouement à leur idole pour accepter une pareille dépendance : non seulement les ordres sont imposés, mais leurs termes mêmes sont dictés.

On sait comment toutes ces difficultés furent agravées encore par la réunion d'un concile à Paris le 9

(1) Il s'agit de la lettre à l'abbé d'Astros pour l'informer que le cardinal Maury ne pouvait être effectivement archevêque de Paris sans institution canonique. L'abbé d'Astros fut envoyé à Vincennes pour l'avoir sollicitée et reçue.

juin 1811, dans le but de lui faire trancher la question de l'institution des évêques. L'Empereur fut tellement blessé du serment d'obéissance prêté tout d'abord au Pape prisonnier par les pères, suivant l'usage des anciens conciles, qu'il fit faire par son ministre des recherches sur ce qu'en pensaient les anciens Parlements, et le chargea de veiller à ce que rien ne fut imprimé dans l'assemblée, pas même le discours qu'il y avait prononcé en son nom ; puis comme le concile demandait avant toutes choses qu'on lui permit d'envoyer une députation au Saint-Père, pour s'entendre avec lui sur la question capitale qui lui était soumise, un décret prononça le 10 juillet sa dissolution et trois des évêques furent envoyés au fort de Vincennes....

On sait encore comment, de guerre lasse, après avoir chargé Bigot de conférer individuellement avec les autres évêques, l'Empereur réunit de nouveau le concile comme s'il n'avait pas été dissous ; comment un projet de décret fut adopté suivant ses indications ; comment une députation fut enfin autorisée à se rendre à Savone près du Pape pour le lui faire confirmer ; et comment le bref du 20 septembre 1811, donné en conséquence par le Saint-Père, fut renvoyé à une commission de conseillers d'Etat qui fut d'avis de le rejeter, sous prétexte que le Pape y parlait comme si le concile n'eut agi que sous son autorité.

La députation resta à Savone pour tâcher d'obtenir de nouvelles concessions : mais, en mars 1812, elle n'avait pas encore réussi dans ses démarches. C'était le moment où Napoléon partait pour la désastreuse expédition de Russie ; il fit témoigner au Pape le désir de le voir se rendre en France, et le Saint Père arriva à Fontainebleau le 20 juin. L'Empereur, qui était en route, à la

tête de sa grande armée, lui écrivit pour le complimenter en accréditant Bigot près de lui afin de continuer les négociations commencées.

Hélas ! la campagne de Russie fut désastreuse. Rentré à Paris le 18 décembre dans un état d'esprit peu porté à la douceur, Napoléon fit fermer tous les oratoires particuliers où l'on avait prêché une doctrine contraire à ses idées, et se rendit à Fontainebleau le 18 janvier 1813, suivi par son fidèle ministre des cultes, pour entamer directement avec le pape les célèbres conférences qui aboutirent au nouveau concordat du 23 janvier, et qui se résument si bien dans les deux mots devenus historiques: *Comediante ! Tragediente !*

Mieux conseillé, le pape écrivit une lettre de rétractation le 24 mars. Il n'en fut pas tenu compte ; mais les jours de l'Empereur étaient comptés : la campagne de 1813 fut plus désastreuse encore que celle de 1812. La présence du pape à Fontainebleau devenant une gêne, on se décida à le laisser partir le 23 janvier 1814 pour Savone ; et les plénipotentiaires des puissances ayant demandé, le 19 mars, sa liberté définitive, il put rentrer à Rome.

Cependant Napoléon abdiquait, et Bigot prenait part, comme ministre, aux délibérations du conseil de régence. Le duc de Rovigo a raconté avec de grands détails, dans ses *Mémoires*, les péripéties de cette séance historique dans laquelle Bigot soutint l'opinion de ceux qui voulaient que l'Impératrice restât à Paris, et prenant son fils entre ses bras parcourût les faubourgs, et soulevât la population contre les alliés. Cette opinion n'ayant point prévalu, il suivit la régente à Blois, et fut considéré, de ce fait, comme démissionnaire, par

le gouvernement provisoire qui le comprit dans ses listes d'exclusion.

Pendant la première Restauration il disparut de la scène publique, mais dès le retour de Napoléon, le 20 mars 1815, il reprit ses fonctions, avec le titre de directeur général des cultes, puis fut créé *ministre d'Etat* le 28 mars, et *pair de France* le 1er juin.

Son œuvre fut peu considérable durant les Cent jours : quelques circulaires aux évêques, et un discours à la chambre des Pairs, le 26 juin 1815, pour s'opposer à l'adoption des mesures de sûreté générale, attendu que tout l'avant projet se trouvait contenu dans le code civil.

Le canon de Waterloo lui coupa la parole, et la seconde Restauration le rejeta définitivement dans la vie privée.

(A suivre) RENÉ KERVILER.

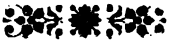

DES REMÈDES PRATIQUES

A L'ABANDON DU COSTUME

ET DE

LA LANGUE PAR LES ENFANTS DES BRETONS

ÉMIGRÉS DANS LES GRANDES VILLES

Suite (1)

ARTICLE XV. — *D'organiser chaque mois ou plus souvent, s'il est possible, une fête ou réunion de famille pour laquelle le costume serait de rigueur.*

Quel charme dans ces réunions où l'on viendrait parler ensemble du pays, se retremper au souvenir des absents, des « vieux » qu'on a laissés là-bas, et qu'on espère revoir un jour. A ces réunions, la Fouënantaise coudoierait la Paimpolaise, la Bretonne d'Ille-et-Vilaine, celle du pays de Vannes ou du Léon. Là, se créeraient des amitiés durables, peut-être même le fils d'émigré y rencontrerait-il « sa douce ». Ainsi unis par les liens de l'amitié, les Bretons des divers départements apprendraient à se mieux connaître, et peut-être serait enrayée cette union néfaste de Celtes et de Françaises, véritable fléau pour le langage et le costume.

Le théâtre breton a pris ces dernières années un développement intense. Or, aux réunions, quoi de plus naturel que de représenter l'un de nos vieux mystères ou une pièce moderne de l'un de nos bardes. On prendrait comme acteurs des fils d'émigrés qui, répétant chaque soir leurs rôles, apprendraient à parler le breton le plus pur. Ce serait là, croyons-nous, l'un des meilleurs

(1) Voir la *Revue* de janvier 1904.

moyens pour arriver à la conservation et à l'étude de la langue, en y intéressant jeunes gens et jeunes filles.

ARTICLE XVI. — *D'organiser des concours de costumes.*

Les concours de costumes n'ont donné jusqu'à présent que des résultats négatifs. Cela vient un peu de ce que leur organisation n'était pas sérieuse. Si chaque concours était précédé d'une enquête, facile à faire, on ne verrait pas tous les plus beaux prix remportés par des personnes qui ne revêtent le costume breton qu'à l'occasion du concours. Il y a beaucoup à tenter de ce côté. Les Bretonnes étant encouragées, rivaliseraient de bon goût et les costumes portés par des femmes affinées au contact journalier des élégances mondaines acquéreraient un cachet de finesse et d'originalité qui bientôt ferait une concurrence victorieuse aux piètres costumes européens.

ARTICLE XVII. — *D'enseigner aux jeunes Bretonnes le repassage des coiffes et la confection des costumes.*

En pays étranger, l'émigré ne trouve dans aucun magasin ses habillements nationaux. C'est encore un motif de plus qui l'invite à les délaisser. J'ai rencontré des Bretonnes têtues qui jusqu'au pays natal envoyaient leurs coiffes au repassage. A côté de celles-là combien préfèrent tout quitter !

Le remède à ceci serait de créer au siège de chaque Syndicat un atelier de confection où la jeune fille pourra s'initier à la fabrication des coiffes et des costumes. Façonnés par des mains expertes, des mains délicates, nos costumes nationaux, tous en se modernisant, se transformant, bien que gardant leurs formes distinctives, feront le bonheur des filles d'émigrés qui ne regret-

teront que bien peu les inélégants costumes tailleurs ou autres des grands magasins.

ARTICLE XVIII. — *De faire une sélection parmi les plus beaux costumes.*

C'est le complément de l'article précédent. Parmi les différents costumes, il en est qui n'ont rien d'esthétique. Je citerai particulièrement ceux portés par les paysannes d'Ille-et-Vilaine et d'une partie des Côtes-du-Nord. Ceux-là pourraient se supprimer sans crainte et je crois que nos jeunes Bretonnes exilées à Paris, ou même demeurant encore au pays, revêtiraient avec joie les jolies coiffes de Pont-Aven, de Scaër, de Rosporden, du Faouët, etc. D'où vient la séduction qui se dégage des filles du Midi, de la Provence, de la Gascogne, d'Arles, de Maillane, d'Agen ? Non pas seulement de la pureté des lignes mais aussi de la coiffe, de l'arrangement du costume. Les Bretonnes, si elles ont en général les traits plus durs, les ont aussi plus réguliers. Quoi qu'on en dise, elles sont, autant que d'autres, coquettes. Dès l'instant qu'on leur fournira un moyen d'afficher leur coquetterie, d'attirer l'attention, elles saisiront ce moyen avec empressement. Si au contraire on veut les contraindre à garder un costume ridicule, elles refuseront, arrivées à un certain âge, de s'en affûbler.

ARTICLE XIX. — *De faire circuler parmi les syndiqués des journaux du pays, principalement ceux où la langue bretonne tient une large place.*

Être au courant de tout ce qui se passe au pays, lire chaque jour ou chaque semaine « son journal », le lire,

s'il est possible, en langue bretonne, voilà l'idéal. Le Breton aime la politique mais à sa manière ; les grands mots, les déclarations humanitaires l'effraient. Il s'intéresse par contre à la politique qu'on fait chez lui. Procurons-lui les moyens de satisfaire sa curiosité.

« Il serait à souhaiter que les journaux bretons donnassent une place plus grande à la politique régionale, aux questions d'intérêt local, à la langue, à l'histoire, à la littérature de notre pays » (JAFFRENNOU).

Un journal ainsi composé serait un lien de plus qui attacherait l'émigré à la terre natale. Celui-ci vivrait, en le lisant, de la vie de là-bas.

ARTICLE XX. — *De favoriser plus spécialement les enfants bretons portant le costume et parlant la langue.*

ARTICLE XXI. — *De mettre gratuitement à la disposition des syndiqués une bibliothèque renfermant les ouvrages d'auteurs bretons et en général tous les livres concernant la Bretagne quelles que soient les opinions émises.*

Le génie celtique semble se réveiller. Alors que jadis chaque livre breton se marquait d'une croix, actuellement les volumes consacrés à la Bretagne ou œuvres de Bretons ne se comptent plus. Toute une pléiade d'anciens et de jeune célèbrent à l'envi la vieille langue celtique, au théâtre, au journal, dans des livres pleins de la saveur bretonne. Le Garrec, Le Fustec, Pengleuic, Taldir, Herrieu. Ch. Guennou, Berthou, pour ne parler que de quelques-uns, unis dans une même foi, produisent des chefs-d'œuvre. Qu'on réunisse leurs livres en y ajoutant les travaux remarquables de savants, d'érudits concernant la Bretagne,

et de cette façon chaque syndicat pourra procurer à ses membres des distractions saines qui seront en même temps des sujets d'études.

Il y aurait beaucoup à dire concernant ces bibliothèques bretonnes, nous ne nous y attarderons pas, voulant faire simplement un exposé succinct et rapide du programme que nous proposons.

ARTICLE XXII. — *La langue bretonne est la langue officielle du Syndicat.*

Cet article devrait être le premier. Il est la base, il est le but.

Quelques concessions devraient être faites à la langue française, en raison du grand nombre de fils d'émigrés qui ne connaissent que très vaguement leur langue d'origine. Les délibérations auraient lieu nécessairement en français ; mais, on ne manquerait pas de placer à la tête de chaque syndicat des Bretons bretonnant et d'encourager par tous les moyens possibles l'usage de l'idiome national.

ARTICLE XXIII. — *Une société coopérative de consommation est annexée au Syndicat.*

La coopérative ferait venir directement de Bretagne tous les produits de consommation et vendrait aux syndiqués à petits bénéfices. Ces bénéfices serviraient d'ailleurs à grossir la caisse du Syndicat.

Les résultats de cette coopérative seraient d'abord de faire réaliser quelques économies aux émigrés, puis de les aider à continuer leur alimentation habituelle.

Bien entendu, les objets de première nécessité ou plutôt de nécessité immédiate, d'usage courant, se-

raient achetés par le Syndicat à son lieu de résidence même, là où il pourrait se les procurer à meilleur compte qu'en Bretagne.

L'usage des aliments servant de base habituelle à la nourriture du Breton devrait être vigoureusement encouragé car de même que la langue, le costume, etc la nourriture, elle aussi, aide à la formation du caractère.

ARTICLE XXVI. — *Un « foyer du soldat breton » est rattaché au Syndicat.*

En général le conscrit breton, faisant une ou trois années de service militaire, ne reste pas dans les limites de sa province. Beaucoup cependant demeurent en Bretagne, mais dans des garnisons telles que Rennes, Vitré, Saint-Malo, Fougères, Nantes, qu'on peut assimiler aux autres garnisons de France. Le plus souvent il est envoyé en plein pays franc, pour être « dégrossi », suivant l'expression usitée. En réalité, il n'acquiert dans l'armée que de mauvaises habitudes : la paresse, l'ivrognerie ; quand il n'est pas complètement abruti par des camarades et des supérieurs qui ne comprennent pas qu'on puisse parler une autre langue que la langue française. Cette vie, ce martyr du soldat breton à la caserne tentera tôt ou tard, souhaitons-le, la plume d'un écrivain indépendant. Le « Breton dans l'armée », tel devrait être le titre et l'objet de cette étude. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le caractère de discipline et d'endurance du soldat breton. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il y a peu de temps le colonel d'un régiment du Xe corps proclamait qu'il préférerait une armée de dix mille Bretons à une armée de vingt mille

Parisiens. Pourquoi, alors, fait-on l'existence si dure aux fils de Bretagne ?

Revenons à notre foyer. Dépaysé dans une ville toute française où les mœurs, la langue, le costume diffèrent essentiellement des mœurs, de la langue et du costume de chez lui, que fera le soldat breton ? Lisez les lignes suivantes qui sont l'exacte expression de ce qui attend le « bleu » à la caserne et peuvent s'appliquer aux *Bretons*. Elles sont empruntées à la *Philosophie du peuple* d'un professeur de l'Université, M. Gache :

« Partis honnêtes, vaillants et sains, que de jeunes « gens reviennent du service dépravés, dégoûtés du « travail, la santé détruite ! Ils ne buvaient pas, ne « fumaient pas, ne jouaient pas ; on les renvoie joueurs, « fumeurs, coureurs, alcooliques et pis encore ! C'est « qu'ils ont rencontré de mauvais camarades, de tristes « *loustics*, qui du pauvre *bleu* se sont impitoyablement « moqués, ont pris plaisir à déniaiser son innocence, à « exaspérer et pervertir son honnêteté. Et l'Etat, qui « devait être responsable, qu'a-t-il fait ? est-il venu au « secours du conscrit pour le conserver tel que sa fa- « mille le lui avait donné ? Non, c'est du côté des sé- « ducteurs qu'il s'est mis, puisque c'est lui qui a distri- « bué les bons de tabac à notre enfant ; c'est l'Etat qui « lui a créé ce besoin malfaisant, coûteux, dont plus « jamais il ne s'affranchira ; c'est l'Etat qui lui a ouvert « près de la caserne de ces bars, cabarets, etc... qu'il « fermerait s'il ne jugeait pas bon que le soldat les fré- « quentât ».

Ce qu'il faut au soldat breton, c'est une place au *Syndicat des Intérêts bretons*. « Il faut que l'ouvrier ré- « serve pour ses frères du régiment un coin plus intime, « un vrai foyer : il faut que celui qu'on a pris à sa fa-

« mille retrouve là une vraie famille d'adoption ; qu'il « y soit accueilli non par les hommes seulement et par « les jeunes gens qui lui fourniront au besoin le soutien « et la distraction mais par les mères et les sœurs qui « ont à offrir un don plus précieux, plus indispensable « au soldat de France : celui du cœur ».

Dans beaucoup de villes de garnison sinon dans toutes, les catholiques ont fondé des *Cercles militaires* dirigés généralement par des prêtres de paroisses qui remplissent les fonctions d'aumôniers. Les soldats y sont accueillis avec joie ; ils y trouvent bibliothèque, salles de jeu, de lecture, de correspondance, etc. Mais, à côté de ces avantages, il y a quelques obligations : présence journalière exigée, assistance chaque soir à la récitation de la prière en commun, chaque dimanche à la messe, etc. On se montre toutefois assez tolérant à ce sujet.

Le Breton va-t-il au Cercle militaire ? Non. Le soldat breton est religieux, mais en même temps partisan fougueux de la liberté, et ces obligations rigoureuses du Cercle lui semblent autant d'atteintes à sa liberté individuelle. Il laissera donc le Cercle catholique aux Parisiens qui s'y rendent parce qu'ils y trouvent leur intérêt. Ceux-ci réciteraient à genoux toutes les prières imaginables pourvu qu'on leur donnât des bouquins, des secours d'argent et qu'ils puissent passer là leurs heures libres.

En face des Cercles militaires, fondés et soutenus par le parti catholique, se dressent, dans quelques villes déjà, des *Foyers du soldat.* — Ces Foyers sont l'œuvre et la continuation des *Universités populaires*, des *Sociétés d'Instruction populaire* et des *Asssociations d'Anciens Elèves des Ecoles laïques.* Les opinions religieuses ou plutôt antireligieuses que le soldat y voit exposées

sont en contradiction formelle avec celles des Cercles militaires.

Là, non plus, le soldat breton n'ira pas, à moins qu'on ne l'y oblige, parce qu'il n'est pas incrédule. — Quelques-unes des idées émises à ces réunions sont siennes, mais l'orientation qu'on semble donner aux Foyers lui déplait.

Le conscrit se rendra au *Syndicat des Intérêts bretons* si on veut bien lui faire accueil. Cet accueil ne sera pas intéressé comme au Cercle ou au Foyer et ne le forcera pas à s'enrôler sous un drapeau de parti. Là, il se sentira chez lui. Il respirera un air qui lui rappellera celui de la terre natale, et peut-être que, parmi ces femmes de Bretagne, il trouvera celle qui lui est destinée.

Le principal résultat du Foyer du soldat breton sera le bien fait à la langue que nos pioupious emploient chaque fois que ne les en empêchent pas la surveillance rigoureuse et la guerre acharnée faite à la caserne.

ARTICLE XXV. — *Tous les syndicats sont reliés en une fédération, laquelle forme l'une des branches de l'Union Régionaliste Bretonne.*

Point n'est besoin de citer le vieil adage : « l'union fait la force ». Cette vérité est trop profondément ancrée dans nos esprits et nous en voyons trop les formidables effets chaque jour. Que ferait, par exemple, un syndicat d'une vingtaine de membres dans une grande ville ? Il serait nécessairement condamné à l'impuissance, ses efforts resteraient stériles.

Donc, que tous les syndicats épars dans les diverses régions de France et de l'Etranger s'unissent et forment la « Fédération des Syndicats des Intérêts bretons »,

laquelle sera sous la haute direction de l'Union Régionaliste.

ARTICLE XXVI. — *La cotisation est fixée à 6 francs par an, soit 0f,50 par mois, exigible d'avance.*

ARTICLE XXVII. — *Aucun don venant d'une personne étrangère ne sera accepté.*

ARTICLE XXVIII. — *Aucune conférence ne pourra être faite par une personne étrangère à la race bretonne.*

Les Bretons ne doivent être redevables d'aucun service à des étrangers, c'est-à-dire qu'ils se suffiront à eux-mêmes. Cette association serait évidemment une force importante avec laquelle tout gouvernement devrait compter. Pour enchaîner par les liens de la reconnaissance les diverses puissances libres d'un Etat, le moyen des subventions est l'un des plus efficaces et des plus souvent employés. Le Syndicat n'accepterait donc aucune donation d'aucun gouvernement, d'aucune société, d'aucun particulier étranger à la race, exception faite pour les sociétés ou particuliers bretons.

Ceci s'applique également aux conférences faites hebdomadairement au siège du Syndicat. Comment voulez-vous que quelqu'un parle avec justice de la Bretagne, de son idéal, de son esprit, de ses espérances, s'il n'est Breton lui-même, s'il ne se sent en communion de sentiments avec ses auditeurs.

ARTICLE XXIX. — *A la tête de chaque syndicat existe un Comité formé des membres les plus honorables pris proportionnellement dans chaque classe.*

Nous disons *pris proportionnellement* dans chaque classe parce que le Syndicat ne doit être la chose d'aucune caste.

Tous les Bretons, riches ou pauvres, ouvriers ou bourgeois, lettrés ou paysans, doivent prendre dans la mesure de leurs facultés, une part à la direction de leur société.

ARTICLE XXX. — *Nul membre du Comité ne pourra occuper de fonctions politiques.*

La politique qui divise n'aura point accès dans les syndicats. A plus forte raison doit-on écarter de la direction des hommes mêlés continuellement à la vie publique, aux luttes de partis en raison des fonctions politiques qu'ils occupent.

On pourra, à ce sujet, consulter un article paru dans le *Clocher breton* de décembre 1901, sous la signature de Ruthenicus, appréciant l'intervention des pouvoirs publics et de la politique dans le mouvement celtique.

CONCLUSION

Ce projet de syndicat fut envoyé en 1902 au concours organisé par le *Terroir breton*. Nous n'y avons rien ajouté, quoique depuis cette époque nombre de moyens pratiques aient été proposés. Nous le livrons donc tel au jugement des Bretons en leur demandant de pardonner à l'humble *gwiader* que nous sommes, en raison du but grandiose qu'il reste à atteindre.

JEAN CHOLEAU.
Yann Kerper.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Gavroche et Midinette, par Olivier de Gourcuff.

Gavroche et Midinette est une courte saynète en vers qui vient d'être représentée sur la scène du Grand Guignol. C'est la dernière œuvre du fervent Hugophile qu'est son auteur. M. Olivier de Gourcuff a fondé, en effet, à Paris, une société qui s'est proposé pour but la vulgarisation des œuvres de l'immortel poète. Il n'est pas de manifestation artistique ou charitable que M. de Gourcuff ne tente pour l'atteindre. Il ne ménage, pour cela, ni son dévouement, ni son travail comme le prouve *Gavroche et Midinette* qui est, en quelque sorte, un à-propos en l'honneur des « *Misérables* ». Peut-être nous en réserve-t-il toute une série ? Il serait intéressant de la collectionner. Enfin, dans l'à-propos, qui nous occupe aujourd'hui, nous relevons de jolis vers, aux termes un peu gamins, comme il convient dans la bouche de « Gavroche deux ». Il eut fallu entendre Mlles Mercédès Brare et Jeanne Vial interpréter cette scène : « C'est gentil », fait Midinette. « Mais des fois c'est triste », répond Gavroche. Et Midinette ajoute :

« Oui, des choses !
C'est comme qui dirait du sang avec des roses. »

N'est-ce pas bien faubourien, ce bout de dialogue ? Mais faubourien dans le bon sens, avec ce je ne sais quoi de poétique qui perce malgré tout, et trahit un coin aimable de l'âme des rues.

J'aime moins le passage où Gavroche dit, en parlant du livre des *Misérables :* « Je l'ai trouvé dans un ruisseau. » Ce ruisseau me produit une impression désagréable. Je n'aime

pas à voir, dans les ruisseaux, traîner des œuvres immortelles. Mais ma critique est peu de chose, puisqu'elle ne porte que sur un mot. Elle rend seulement ma franchise complète, car je ne peux dire que du bien de l'ensemble.

EMILE LANGLADE.

*
* *

LA LANGUE BRETONNE ET LE VOCABULAIRE DES ETUDIANTS BRETONNANTS DE PARIS

TRIADE DU DROIT DU BRETON (1).

« La langue bretonne a un droit fondé triplement sur son état présent, sur ses destinées à venir, et sur son histoire ; un droit idéal, un droit physique, et un droit vivant.

« La langue bretonne a un droit physique comme *propriété* nationale des Bretons de Haute et Basse-Bretagne. — Il y a des droits qui viennent du passé et s'inscrivent dans les Chartes, la Tradition et le Sang. — Les droits historiques du breton ont pour corrélatif les devoirs du français, le devoir obligatoire pour le gouvernement français de favoriser la perpétuité et l'accroissement de la langue armoricaine dont la France a assuré la tutelle au XVIe siècle.

« La langue bretonne a un droit idéal comme *instrument d'art* et comme *véhicule de la connaissance*. — Il y a des droits qui viennent de l'avenir et sont fondés sur la grandeur des résultats qu'on attend de leur libre exercice, de telle sorte que l'Idéal oblige à proportion de sa beauté. — Ici le droit du breton a pour corrélatif le devoir des Bretons qui tient en un mot : accroître.

« La langue bretonne a un droit de légitime défense, comme toute *chose ayant vie*. — Ce droit va sans commentaire. »

ROLL-GIRIOU

Nous recevons l'annonce que le « Roll-Giriou », le *Vocabu-*

(1) Traduit de *Gwir ar brezonek, gant Kistinenn-Vôr*...

laire des Etudiants Bretonnants de Paris, vient de paraître en librairie.

« PAOTRED AR JABADAO a gân :..... ...
PAOTRED AR JABADAO a lavar :. . .. . ..
PAOTRED AR JABADAO a lenn :..... . .

« Telles sont les trois rubriques que comporte la brochure (12 pages grand in-8°, sous couverture) ; imprimée à 300 exemplaires dont 150 étaient retenus, elle se vend 0 fr. 75 chez Le Dault, Librairie Bretonne, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris.

« Ce que « les gars du Jabadao » de Paris *chantent*, c'est leur chanson de marche, sur un air morlaisien très crâne. Huit couplets et l'air noté : c'est la première page du Roll-Giriou.

« Ce qu'ils *lisent*, c'est la fleur de la littérature bretonne, une fleur déjà très composée.

« Et ce qu'ils *disent*, le vocabulaire des mots bretons modernes dont ils ont eu besoin pour causer des choses modernes qui les passionnent, c'est de quoi il faut parler ici, pour expliquer le but de ce vocabulaire.

*
* *

« La nation bretonne veut avoir dans ses écoles l'enseignement public, en langue bretonne, de ses Intérêts, de son Histoire, de son Idéal, de ses Beaux-Arts. Entendez-le bien : la nation bretonne veut qu'on fasse l'école à ses enfants et à ses hommes en leur langue, et de plus elle veut qu'on leur enseigne cette langue, la langue nationale, premier des Arts et le plus populaire, en même temps que première des connaissances et la plus pratique.

« (Disons-le, en passant : la nation bretonne *aura* ce qu'elle *voudra* avoir. Prenez et vous aurez.)

« Que la langue bretonne soit *chose d'art*, nul ne s'en douta jusqu'aux derniers temps de la civilisation capétienne (1). Aux

(1) Au XVIIe siècle, le breton est « un jargon grossier qui ne paraît pas pouvoir se prêter à la mesure, à la douceur et à l'harmonie

yeux des Celtisants d'alors, le Celto-Breton, débris glorieux à conserver pieusement, n'intéresserait plus désormais que les amateurs de haches en silex. Ce que le breton est devenu au cours du XIXe siècle, toutes ces dates de chefs-d'œuvre, tant de noms, et ce *Barzaz-Breiz* consacré Classique et Humain — les Français le savent aujourd'hui; et aux instituteurs primaires qui n'osent pas le savoir, citons ces mots d'un maître: « Au dix-neuvième siècle, la Bretagne a pris une revanche éclatante de son long silence ; elle avait fait de longues économies de pensée et de poésie ; elle a commencé à y toucher, sans les épuiser... En outre, des Bretons ont fait connaître et aimer au public français la noblesse, la douceur et la force passionnée de l'âme bretonne... Tous les Bretons sont artistes... » (Ch.-V. Langlois, professeur de la Faculté des lettres de Paris, *Histoire de Bretagne,* p. 106.)

« Ajoutons que la race bretonne est actuellement la seule prolifique dans le groupement français, auquel elle contribue beaucoup et dont elle reçoit peu ; on sait aussi que l'émigration bretonne est considérable. Il s'ensuit que pour bretonniser la France et reconquérir le sol gaulois, il suffit aujourd'hui aux Bretons de ne pas se déceltiser. Mince effort. Résultat décuple. Le moment est propice (1).

« Que reste-t-il à faire pour préparer la langue bretonne à

des vers. » (Cité par La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, page XI). La littérature orale de l'Armorique et les Orphées qu'elle avait entendus jadis n'étaient pas encore connus.

(1) En considérant, d'une part cette poussée du Celtique, et en voyant, d'autre part, que la langue française déchoit de jour en jour davantage de son hégémonie dans la diplomatie européenne et exotique, on aurait presque envie de conclure, sans chercher à prophétiser :

1° Que dans quelque cent ans la France parlera breton, c'est la « limite » géométrique du mouvement actuel ;

Et 2° qu'il n'y a aucune outrance à dire avec M. Loth, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, que le centenaire de Brizeux en 2003 se célébrera d'un bout à l'autre en breton, — c'est le minimum des progrès prochains.

suivre de plain-pied les destinées de la race celtique ? Il faut qu'elle devienne *chose d'éducation*, qu'elle se moule dans la Connaissance scientifique et qu'elle propage la Connaissance scientifique.

« Des esprits en peine doutent en 1903 de la possibilité d'une Pédagogie et d'une Université bretonnantes, d'un manuel de géographie, d'un credo métaphysique, d'un traité de chimie bretonnants. Mais nous les connaissons ces esprits : ce sont les mêmes qui en Bretagne, en 1803, niaient la possibilité d'une poésie bretonne. Ce sont les mêmes esprits qui, en 1503, niaient à la langue vulgaire de l'Ile de France la faculté de remplacer le latin dans l'expression des sciences et lui assignaient généreusement le département des amusettes, rondel, drame farci et fableau. Ce sont les esprits que Ibsen et Ma Mère l'Oie appellent des Revenants.

« Donnons-leur la paix des sépultures, et qu'ils ne nous détournent point de nos combats.

« Un vocabulaire breton qui affronte les difficultés de l'analyse et de la précision scientifiques, voilà ce dont nous avons besoin tout d'abord pour faire du breton un véhicule parfait de la pensée moderne. Que les temps sont changés depuis que Troude écrivait :

« Dishenvelout : Ne pas ressembler. Il faut éviter ce mot. »

« — sous prétexte qu'il n'était pas populaire (comme si « dissembler » est populaire) ! Avec l'idée bien arrêtée qu'il ne seyait pas au breton d'avoir des mots plus mathématiques que « *bragou-braz* », le même colonel, composant dans son Dictionnaire français-breton un article *Soustraction*, disait :

« Soustraction. Voir Larcin. »

« L'outrage qu'ont fait à leur langue maternelle Laënnec, Souvestre, Renan, en ne la pliant pas, avec une aimante sévérité, aux jougs de la Médecine, du Conte littéraire, de la Philologie, compense exactement, à nos yeux, la gloire qu'ils valent à leur patrie. Mais nous avons maintenant en prose bretonne des opuscules agricoles, des romans et des voyages, de la polémique politique, de la philologie et de l'histoire.

C'est ainsi que la langue de notre cœur devient aussi la langue de notre cerveau.

« Il a suffi d'un seul siècle (et d'un *siècle XIX*e) pour réaliser le miracle de la poésie moderne bretonne. C'est la tâche du siècle suivant et des générations ardentes d'aujourd'hui de réaliser la Science bretonnante. Regretterons-nous d'arriver un peu plus tard que Le Gonidec et de n'avoir plus à accomplir que la moindre et la plus facile partie de la besogne ? Non. Il nous reste aussi, heureusement, à combattre de joyeux combats pour donner à la Science Bretonne son Université, ses congrès, ses palais, ses laboratoires nationaux.

*
* *

« Le Jabadao a rassemblé plus de 350 substantifs français (quelques-uns escortés d'adjectifs ou mariés à un verbe) passant généralement pour n'être pas traduisibles en breton avec exactitude, concision et netteté (1). Pour penser en breton les idées correspondantes, il a pillé les meilleurs auteurs. Là où les auteurs ont fait défaut, il a innové. Les Etudiants-Bretonnants ne prétendent pas avoir force d'Académie : c'est une force trop faible en l'occurrence. Les Etudiants-Bretonnants ont force de Fait : *Paotred ar Jabadao a lavar !*... C'est un fait, rien qu'un fait.

« Mais c'est la Marche qui prouve le mouvement. »

(1) Citons au hasard, dans les chapitres,
Langage : Mutation. Désinence. Ellipse.
Calcul : Arithmétique. Soustraction. Bissectrice.
Commerce : Rabais. Envoi. Prix-Courant.
Justice : Procès-verbal. Talion. Dédommagement.
Beaux-Arts : Accompagnement. Vitrail. Antiquité.
Littérature : Eloquence. Roman. Anthologie.
Inventions : Ballon. Sous-Marin. Sémaphore.
Société : Cosmopolitisme. Décentralisation. Propagande.
Destinée : Hasard. Apogée. Immortalité.
Ame : Effort. Intention. Vouloir.
Sciences : Zodiaque. Equilibre. Différenciation.

*
* *

Que les Etudiants Bretonnants de Paris nous permettent d'ajouter un mot d'éloge et de remerciement.

Leur travail a été fait avec un soin minutieux, une érudition étendue, un goût éprouvé. C'est un exemple pour tous les bretonnants, un exemple même, au moins moral, pour les celtisants les plus savants. Et il est souhaitable que le Jabadao ait le loisir de publier par la suite d'autres fascicules, où il reprendra et développera un à un les dix chapitres de son vocabulaire actuel. X.

*
* *

Du Rôle Historique des Provinces de France, par Charles de la Lande de Calan. Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.* — Imprimerie Francisque-Guyon, Saint-Brieuc, rue Saint-Gilles, 1903.

L'auteur de cette curieuse et savante étude nous dit lui-même de son ouvrage qu'il n'est qu'un *groupement* de notes de conférences, ce qui le faisait hésiter à le livrer à l'impression. Il ne s'y est décidé, ajoute-t-il, que sur l'instance de la Société d'Emulation. Nous devons donc tout d'abord remercier cette intelligente Société d'avoir su vaincre la modestie de l'auteur. L'idée qui domine dans cette étude, est qu'il y a comme une sorte de *lien*, entre le sol et les hommes que ce sol voit naître. « De même, nous dit M. de Calan, dans une « préface très remarquablement pensée, qu'il y a dans le « monde physique des terrains où réussissent certaines cul- « tures et d'autres qui y sont rebelles, de même il me paraît « qu'il existe des milieux sociaux, directement engendrés par « des milieux physiques, qui développent les mêmes apti- « tudes chez ceux qui en subissent l'influence. »

Et toute l'incroyable érudition déployée par l'auteur dans

son *Rôle Historique des Provinces de France*, n'a d'autre but que de nous en fournir la preuve. Nous serions presque tentés de dire qu'il nous l'a donnée, si lui-même ne jugeait ainsi son œuvre : « Les faits que j'ai recueillis, nous dit-il encore dans sa Préface, n'ont pas toujours été suffisamment démonstratifs pour me permettre *de conclure*... et j'ai dû me plier à leurs enseignements. » Cette *probité scientifique* nous prouve que M. de Calan est bien de son temps, qui, comme le disait hier Brunetière à l'Académie, n'est plus celui : « *Où on osait produire un fait, citer une date, sans les avoir vérifiés, juger une époque ou un homme sans les avoir étudiés*..... » Nos modernes savants ont l'amour de l'exactitude, l'horreur de l'à peu près ; on ne peut que les en féliciter !

L'énumération tient forcément une trop large place dans le *Rôle Historique des Provinces de France*, pour qu'il soit possible d'en donner un véritable compte-rendu. Impossible cependant de ne pas signaler dans cet ouvrage l'importance que l'auteur attache à l'influence de la mère dans la première éducation de l'homme. Et il est d'accord en cela avec l'expérience physiologique et l'opinion des plus grands penseurs, dont l'un d'eux, de Maistre, a dit : « C'est à notre sexe qu'il appartient de former des chimistes et des tacticiens ; mais c'est sur les genoux de sa mère que l'homme *moral* doit avoir été formé ; et s'il n'en a pas été ainsi, c'est pour cet homme un grand malheur. »

En terminant, M. de Calan nous promet la même étude sur la seule province de Bretagne. Nous n'aurons garde d'oublier cette promesse, dans notre impatience de nous enorgueillir du nombre d'hommes remarquables qu'a vus naître la *petite patrie*. Et nous avons aussi le droit d'être fiers de l'inépuisable fécondité de son vieux sol granitique qui voit surgir chaque jour des savants, des littérateurs, des poètes, des artistes et de spirituels conférenciers doublés d'érudits consciencieux.

G. G.

*
* *

CONTES DU PAYS GALLO, par Adolphe Orain. — Paris, H. Champion, éditeur, 1904.

Après les nombreux recueils de contes de la Haute-Bretagne publiés par M. Paul Sébillot et par lui-même, M. Adolphe Orain a trouvé moyen de faire une moisson nouvelle, abondante et savoureuse. Il l'intitule *Contes du pays gallo* ; il y comprend le cycle mythologique et le cycle chrétien, des histoires de voleurs, des récits facétieux et fantastiques.

Toutes ces légendes sont tirées du fonds inépuisable de l'imagination populaire. M. Orain les a recueillies de la bouche du garde champêtre Pierre Gérard, du couturier Pierre Le Coq, de Marie Perrin la repasseuse et surtout de celle de Marg'rite Courtillon, l'aubergiste de Bain, qui filant *sa quenouillette* réunissait autour du foyer jaseur tous les pauvres de la région tous les chemineaux des alentours. Mais il a eu le mérite rare de les assembler, de les trier, de leur donner la forme simple et littéraire à la fois sous laquelle ils traverseront les âges. Dans de courts préambules où les curieux aimeront à se renseigner sur les châteaux, les promenades, l'histoire anecdotique du pays rennais, les contes sont sertis, situés, pour ainsi dire, C'est la part du critique érudit qui ne le cède pas, chez M. Orain, au traditionniste patient.

Les contes présentent la plus agréable variété et seraient dignes, comme fond et comme forme, de devenir classiques en Bretagne. Est-ce que la fable sur laquelle repose l'un d'eux, *Le Diable et le Couturier*, n'a pas fourni au très distingué compositeur breton Guy Ropartz le sujet d'un opéra comique joué il y a une dizaine d'années ? Simple question que je soumets aux chercheurs.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

KENVREURIEZ HOLLGELTIEK, Association Panceltique. — Siège Central, *97, Stephen's Green, Dublin (Irlande).* Lord Castletown, *Président.* E. E. Fournier d'Albe, *Secrét. Gén.*

Janvier 1904.

Le Comité Exécutif Central de l'Association Panceltique, après en avoir conféré avec le Comité des Eisteddfods de la Principauté de Galles, a décidé que le IIe Congrès Panceltique aurait lieu à Caernarvon, Galles du Nord, du 30 août au 4 septembre prochain.

L'Eisteddfod Annuelle Nationale se tiendra ensuite dans la ville de Rhyl, du 6 au 10 septembre, ainsi que le Gorsedd des Bardes de l'Ile de Bretagne.

Il serait à désirer que le plus grand nombre possible de personnalités bretonnes, portant le costume national des Bretons (si faire se peut) assiste à ces Assises, qui présenteront pour les celtisants un intérêt incontestable. Les non celtisants y verront également la manifestation de la vitalité de notre peuple, et ils en rapporteront la preuve qu'au point de vue du développement de l'entente cordiale entre les nationalités et de la communion des races, les Celtes sont aujourd'hui, comme toujours, au premier rang de l'Humanité.

L'IRLANDE avait ouvert la voie, en 1901. En 1904, le Pays de GALLES a tenu à honneur d'avoir chez lui le IIe Congrès Panceltique. Les Gallois ne sont-ils pas, en effet, les représentants de la civilisation celtique dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus avancé ? Leur exemple n'a-t-il pas contribué pour beaucoup à montrer aux Bretons le chemin qu'ils doivent suivre pour faire de leur pays une nation vraiment en progrès ? Leur langue n'est-elle pas la sœur de la nôtre ?

A nad yw eu hiaith-hwy chwaer ein hiaith-ni ?
Ha na n'eo o iez-hi c'hwar hon iez-ni ?

Leur littérature n'a-t-elle pas tous les titres à être, de préférence à celle d'Athènes, de Rome ou de Paris, la source où nos bardes doivent puiser leur inspiration ?

Nous espérons donc que nombreux seront les Bretons qui nous enverront leur adhésion pour participer au « Pèlerinage » que le IIe Congrès Panceltique leur offre l'occasion de faire au Vieux Pays de nos Pères : *Bro goz hon zadou.* Le samedi 27 août est fixé pour le départ soit de Saint-Malo, soit du Hâvre, de façon à être à Carnarvon dans la journée du lundi 29.

Les Bretons qui s'embarqueront à Saint-Malo enverront leur adhésion à M. Jaffrennou, secrétaire pour le pays breton, à Carnoët, (Côtes-du-Nord) ; ceux qui s'embarqueront au Hâvre, à M. Le Fustec, secrétaire pour le pays Français, 59, rue Lepic, Paris.

Si les adhérents sont nombreux, une demande en réduction du prix de traversée sera adressée à la compagnie South-Western.

Les Bretons ont tout intérêt à s'inscrire dès maintenant sur la liste des Délégués, afin que M. Le Berre, Attaché près l'Association, à Dublin, puisse faire le nécessaire et prendre toutes mesures pour pourvoir, à Carnarvon, au logement de ses compatriotes.

François Jaffrennou
« *Taldir Ab Herninn* »
Jean Le Fustec
« *Ian Ab Gwillerm* »
Léon Le Berre
« *Ab Alor* ».

Le Gérant : Le Bayon

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

LE BUCHER DE JEANNE D'ARC

A LA VILLE DE ROUEN

Quand tout fut consommé ; quand la douce Pucelle
Eut jeté son « Eli lamma Sabacthani »,
Qu'il ne resta plus rien, sur le Bûcher, de celle
Dont ils avaient l'effroi, grandissant, infini :

« Nous sommes tous sauvés ! » dirent ceux d'Angleterre.
Mais la Foule cria : « Vous êtes tous maudits :
La Sainte que l'on vient de nâvrer sur la terre
Entre, colombe blanche, au sein du Paradis ! »

Le Tribunal hideux fuyait, muet, farouche ;
Le Peuple lui jetait des pierres ; le bourreau
Sanglotait, les yeux fous et, l'écume à la bouche,
Inanimé, tombait sur le carreau !.....

..... Cependant Winchester s'avança, plein de haine,
Monta sur l'échafaud, s'inclina pour mieux voir
Et, du bout calciné d'un des tisons de chêne,
Il écarta la cendre au pied du poteau noir.

O prodige ! Le Cœur de la Vierge Française,
Ce Cœur si doux, si tendre et cependant si fort,
Est vivant à ses pieds dans l'ardente fournaise,
Miraculeusement épargné par la mort !

« Or çà, cria l'Anglais, qu'on apporte de l'huile,
De la poix et du soufre et qu'on brûle cela ! »
L'huile ne sert de rien ; le soufre est inutile :
Quand ils sont consumés le Cœur est encor là !

Par trois fois on brûla le cœur de la Lorraine
Et par trois fois aussi le feu le respecta...
Si bien que « tout vivant, en Rivière de Seine
— Dit la Chronique — en blasphémant, on le jeta ! »

..... Et depuis lors, le Cœur immortel de la Vierge
Descend au fil de l'eau jusques à l'Océan.
Puis remonte le Fleuve et vient battre la berge
Dès qu'un nouveau malheur te menace, ô Rouen !

Sitôt que l'Ennemi sur nos grêves accoste
Et qu'il sent le pays abandonné de Dieu
Il s'en revient vers Toi s'offrir en holocauste,
Prêt à subir encor le supplice du Feu !

*
* *

Rouen ! parce qu'en ton Enceinte
On a brûlé jadis la Sainte
Par qui le Pays fut sauvé,
D'aucuns te plaignent : je t'admire
Car la Palme de la martyre
A jailli de ton noir pavé !
Bethléem, Domrémy s'inclinent
Ce pendant que, plus haut, dominent
Le Golgotha, le Vieux-Marché :
Pour que leur culte persévère
Il fallait, au Christ, un Calvaire,
Jeanne, il fallait *un Bûcher* !

Donc, ne lançons point l'Anathème
Sur Pilate ou Judas lui-même,
Sur d'Estivet ni Loyseleur
Lorsque leur main, d'un geste immonde,
Livre, pour le Rachat d'un Monde,
La Salvatrice ou le Sauveur !

Du Seigneur il est le complice
Celui qui pour le Sacrifice
Pousse l'agneau vers le boucher :
Rouen ! Sois absoute et sois fière
Car la France encore s'éclaire
A la lueur *de ton Bûcher !*

Aux jours de Deuils, aux jours de Fêtes,
Dans les Triomphes, les Défaites,
Jeanne, toujours notre regard
Te cherche, implore ta venue,
Espérant soudain sur la nue
Voir planer ton fier Etendard !
Ah ! que de fois notre Patrie,
Le cœur brisé, l'âme meurtrie,
S'en vint jusqu'ici te chercher !
Que de fois la France blessée
Réchauffa son âme glacée
A la chaleur *de ton Bûcher !*

Tandis que tout décline et tombe,
Ton Astre, ô divine Colombe,
Monte et grandit à l'horizon,
Non plus, certes, comme naguère
Au rythme d'un hymne de guerre
Mais au doux bruit d'une oraison. .
. . Et le cœur de ta « Doulce France »
Expirerait-il de souffrance
Qu'il suffirait de l'approcher
Du Tien qui de la mort fut maître
Pour le voir frémir et renaître
Dans les cendres *de ton Bûcher !*

THÉODORE BOTREL.

LA MORT DE LA MENNAIS

La mort de la Mennais dans les journaux du temps

« Ses funérailles offrirent un aspect étrange : le jour était triste et brumeux ; un petit nombre d'amis put le suivre entre deux haies de soldats. Tout se fit en silence et sans aucune prière » (Renan, *Revue des Deux-Mondes*, 1857, tome x, page 794).

Les moindres détails de la fin de La Mennais sont bien connus. Les publications de M. Eugène Forgues, père, de M. Ange Blaize, et de M. l'abbé Roussel ne permettent aucune divagation à ce sujet. Le solitaire de la Chénaie mourut avec des sentiments religieux, mais, en toute plénitude de volonté, séparé nettement de l'Eglise catholique.

Voici les détails publiés alors par les journaux. Ils paraîtront brefs à nos contemporains. Cet écrivain, qui avait tant remué le monde, et qui descendait au cercueil d'un air si douloureusement altier, ne reçut pas l'honneur d'un premier-Paris. Que voulez-vous ? ce n'était pas la mode ! Et, comme chacun sait, l'homme n'est rien et la mode est tout.

L'Univers, union catholique. (N° du *lundi 27 février 1854*. — 3me page, colonne 4me.)

« La santé de M. l'abbé de Lamennais inspire de graves « inquiétudes. On sait quelles prières ardentes s'élèvent

« vers la miséricorde divine pour le retour de cette âme « qui a si cruellement attristé l'Eglise après l'avoir si « glorieusement servie. — MAC SHEEHY. »

L'UNIVERS, union catholique. (N° du *mardi 28 février 1854*. — 2me page, colonne 4me.)

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que M. de Lamennais est mort ce matin à neuf heures ».

LE SIÈCLE, (N° du *28 février 1854*. — En 3me page, col. 1 et col. 2.)

« La démocratie et les lettres françaises viennent de faire « une grande perte. Les espérances que l'on avait con- « çues du rétablissement de la santé de M. de Lamennais « ne se sont malheureusement pas réalisées. L'illustre « auteur des *Paroles d'un croyant* est mort ce matin, à « neuf heures et demie, dans son domicile, rue du Grand « Chantier, 12. Ses obsèques, qui, d'après ses dernières « volontés, doivent être de la plus extrême simplicité, au- « ront lieu mercredi 1er mars, à huit heures du matin. — « EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE. »

« Nous recevons des amis de M. de Lamennais la lettre « suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Les longues souffrances de M. de Lamennais ont trouvé « leur terme ce matin à 9 h. 35 minutes ; nous croyons « devoir vous transmettre cette triste nouvelle.

« Paris, 27 février 1854.

« Auguste Barbet, Benoît Champy, exécuteurs testa- « mentaires ; le docteur Jallat, Emile Forgues, de Laloyère, « le nonce Karwowski, Eugène Maron, Henri Martin, « Montanelli, d'Ortigues, baron de Vitrolles. »

JOURNAL DES DÉBATS, (N° du *mercredi 1er mars 1854.* — 2me page, 2me colonne.)

« La note suivante a été communiquée aux journaux du « soir :

(Je donne un peu plus bas le texte de ce *Communiqué.*)

« On lit en outre dans *La Patrie* :

« M. de Lamennais, ainsi que l'annonçait ce matin *Le « Siècle*, a prescrit à ses exécuteurs testamentaires la « plus grande simplicité dans ses funérailles. Nous « sommes autorisés à affirmer que, d'après sa volonté « formellement exprimée dans un codicille, six ou huit « de ses amis, qu'il a désignés nominativement, devront « seuls être convoqués pour accompagner son convoi. — « CHARLES SCHILLER. »

LE SIÈCLE, (N° du *mercredi 1er et jeudi 2 mars 1854.* — en 3me page, 2me col.)

« On lisait hier dans *La Patrie* :

« Les obsèques de M. de Lamennais auront lieu demain « matin à huit heures. L'autorité a été avertie que « quelques perturbateurs se proposaient de profiter de « cette circonstance pour faire une manifestation anti- « religieuse dont le caractère hostile n'échappera à per- « sonne. Des ordres sont donnés pour que les membres « de la famille et les amis du défunt désignés par les « exécuteurs testamentaires soient seuls admis à suivre « le convoi. — *Communiqué* ».

« Aujourd'hui vers huit heures, le corps de M. de Lamen- « nais, déposé sur le modeste corbillard des pauvres, a pris « la route du cimetière de l'Est. Un petit nombre d'amis « a été autorisé à former le convoi. — EMILE DE LA « BÉDOLLIÈRE. »

L'UNIVERS, union catholique. (N° du *2 mars 1854*. — 4me p., col. 1.)

« Les obsèques de M. de Lamennais ont eu lieu aujour-
« d'hui au cimetière du Père Lachaise. »

Dans son numéro du 1er mars, ce journal avait reproduit sans commentaire le Communiqué, tiré de *La Patrie*, et la lettre des amis de La Mennais, extraite du *Siècle*.

Dans son numéro du 5 mars, il reproduira, toujours sans commentaire, l'article consacré par *Les Débats* aux funérailles de l'écrivain.

JOURNAL DES DÉBATS, (N° du *jeudi 2 mars 1854*. — 3me page, 2me colonne).

« Les obsèques de M. l'abbé F. de Lamennais ont eu lieu
« ce matin : conformément aux dernières volontés du
« défunt, il n'y a eu ni tenture, ni exposition au domicile
« mortuaire. A huit heures précises, le corps a été placé
« dans un corbillard dit des pauvres. c'est-à-dire sans
« aucune espèce de garniture ou décoration, et le convoi
« funèbre s'est dirigé immédiatement vers le cimetière du
« Père-Lachaise. Quelques parents et amis seulement
« désignés, dit-on, par le défunt suivaient le corbillard :
« on remarquait parmi eux MM. Béranger, Garnier-
« Pagès, Benoît-Champy, Auguste Barbet, Blaise, ancien
« directeur du Mont-de-Piété, neveu du défunt ; Martin
« de Strasbourg, Bocage, etc. Selon le dernier vœu ex-
« primé par M. de Lamennais, son corps n'a pas été pré-
« senté à l'église, et il a été déposé, sans le concours du
« clergé, dans la fosse commune. On n'a placé sur sa
« tombe ni croix, ni rien qui pût la faire distinguer. Aucun
« discours n'a été prononcé ; les assistans se sont retirés
« en silence aussitôt après que la tombe a été comblée.

JOURNAL DE RENNES, (N° du *jeudi 2 mars 1854* ; à la 2me page, sous le titre « Nouvelles de Rennes et de l'Ouest ».)

« M. de Lamennais est mort lundi matin à neuf heures.

« Tout le monde nous comprendra quand nous dirons « qu'il est une douleur que nous respectons trop pour pou- « voir donner plus de détails sur cette mort. »

Ces lignes font allusion à l'abbé Jean-Marie de La Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de Ploërmel. L'âge et le caractère de ce vénérable prêtre obligèrent les feuilles catholiques à une réserve trop rare dans la presse.

L'UNIVERS, union catholique. (N° du *4 mars 1854*. — Page 2, col. 4.)

« On nous prie d'insérer la note suivante :
« M. le baron de Vitrolles a réclamé contre l'insertion de « son nom parmi les signataires de la lettre adressée au « journal *Le Siècle* pour annoncer le décès de M. l'abbé « de Lamennais. »

LE COMMERCE BRETON, journal de Saint-Malo et de Saint-Servan. (N° du *samedi 4 mars 1854*. — En première page.)

« Un des plus célèbres enfants de cette cité, une des plus « vastes intelligences de notre temps, M. l'abbé Félicité « Robert de Lamennais, est mort à Paris, lundi dernier, « à l'âge de 72 ans.
« L'éloquence brûlante de cet homme de génie, les varia- « tions étonnantes de sa pensée dans le domaine de la « religion, de la philosophie et de la politique, ont excité « tant d'enthousiasmes et de répulsions, tant de luttes « passionnées, tant d'admirations et de douleurs, qu'il est « impossible, croyons-nous, d'essayer une appréciation « calme et impartiale, avant que le temps ait passé sur « cette fosse qui vient de s'ouvrir. »

Ce dernier article, rempli d'une sympathie vraie pour le grand compatriote, seyait à un périodique malouin. Déjà *Le Commerce breton* et son ancêtre *La Vigie de l'Ouest* avaient exprimé à La Mennais la tristesse de ses concitoyens devant les mesures policières qui le persécu-

taient, et lui avaient consacré des pages que les ménaisiens (*pusillus grex !*) feraient sagement de ne pas dédaigner. Aussi bien, Féli, breton dans l'âme (1), aimait chèrement sa ville natale. Un jour, enthousiasmé par la trouvaille de Chateaubriand, — l'élection de son sépulcre sur un écueil, à quelques pas de son berceau, — il souhaita d'être enseveli au même endroit (2).

(1) La Mennais était breton non seulement par sa race et son lieu de naissance, non seulement par son caractère d'idéaliste et d'entêté, mais encore par son goût prononcé des choses bretonnes. Il étudia l'histoire de sa province. Dans les *Affaires de Rome*, il emprunte un exemple aux relations de François II, duc, avec la papauté (Pagnerre, 2e édit., t. I, p. 185, note 1) Les aventures de l'infortuné Thomas Conecte, carme de Rennes, ajoutent un trait piquant aux *Discussions critiques* (Pagnerre, 1re édit., p. 57). Bien plus, il collectionnait des airs de Basse-Bretagne (*Lettre de Kertanguy à l'abbé Jean*, 31 octobre 1835) et regrettait de n'en pouvoir lire les paroles dans l'idiome original (Peyrat, p. 119). Notez que ce goût personnel est antérieur à l'enthousiasme général, produit par la publication du *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué. La bibliothèque de notre auteur (mise en vente au commencement de 1837) renfermait des curiosités de bibliophile breton. Que de lettres nous témoignent son profond attachement pour sa « vieille Armorique » (Il faut relire le délicieux couplet des *Affaires de Rome*, 2e édit., t. I, p. 11), et pour la ville de son enfance (A Marion, 31 mai et 21 novembre 1839). Assurément il pensait au pays natal, lorsqu'il composa ce morceau charmant : « Au fond d'une petite anse, sous une falaise.., » (*Amschaspands et Darvands*, LIII, xvi, p. 379). Consultez la correspondance : A Marion, 28 mai 1831 ; à Vitrolles, 12 juillet et 4 novembre 1841 ; etc.

(2) Peyrat (*Béranger et la Mennais*, Paris, 1862, p. 227-228) garantit l'authenticité de ce trait. Néanmoins, le 31 mai 1839, Lamennais écrivait à Marion : « Je ne suis pas comme Chateaubriand, et ce n'est certainement pas là que je souhaiterais que fût ma fosse. » Après ces paroles il est difficile de croire que l'auteur de l'*Essai* ait songé d'une manière positive à être enterré près de l'auteur du *Génie*. Peut-être exprima-t-il simplement, en artiste, son admiration pour le site choisi par son compatriote ; et le pasteur, mal servi par sa mémoire, a trop fortement accentué le ton d'une conver-

Jadis il eût préféré dormir son sommeil sur le bord des vaguelettes pacifiques de La Chénaie : « N'oubliez pas, écrivait-il à son ami Marion, n'oubliez pas cette petite place que je vous ai montrée et que j'ai choisie pour ma sépulture au pied d'un rocher sous le chêne qui l'ombrage (1). » Mais les motifs qui l'amenèrent à délaisser ce premier projet l'engagèrent rapidement à renoncer au second. Le voyage de ses ossements en terre bretonne aurait été difficile. C'est alors qu'il choisit la fosse commune, sans doute dans une pensée de pessimisme amer, mais aussi pour rendre honneur aux misérables à qui elle était destinée.

Il est remarquable que trois des plus glorieux poètes du romantisme aient eu le souci de leurs funérailles comme d'une ode suprême. Les plus fastueuses du siècle, avec l'antithèse énorme du corbillard sans ornements, furent celles de Victor Hugo. Le long des trottoirs ou derrière le cadavre du maestro grouillait la foule des truands, les uns en guenille, les autres chamarrés de titres et de décorations. Tous les burgraves défilèrent pour l'ébaudissement de *Gavroche*. Et cette pompe constituait un nouveau chapitre, et richement enluminé, de *Notre-Dame de Paris*. Une composition plus exquise, une poésie plus antique rayonnèrent dans les honneurs funèbres que s'était préparés le vicomte de Chateaubriand. Quittant la ca-

sation passée. « Au surplus, continue le biographe lui-même, après l'écueil du grand Bé, ce poétique tombeau de l'océan, c'est la fosse des pauvres qu'eût choisie M. de Lamennais. » Ce dernier n'avait donc pas, au moment de l'entretien, l'idée arrêtée que lui suppose d'abord son auditeur.

(1) A Marion, 23 novembre 1833. — Le 26 janvier 1836, il écrira au même correspondant : Je ne regrette qu'une chose à La Chénaie « La fosse que je m'y étais choisie ».

pitale au bruit du canon, il traversa les villes de France à la façon d'un grand seigneur du moyen-âge, en quête de sa sépulture dans un sanctuaire illustre. Lorsqu'il eût pénétré en Bretagne, il passa une nuit dans la cathédrale de Dol, où, petit enfant, il avait prié. Le lendemain matin, conduit à Saint-Malo, il s'avança vers le rocher de son rêve, tandis que les flots retirés murmuraient une mélodie lointaine, et que le soleil enveloppait d'une lumière éblouissante son dernier reposoir.

Sur les vieux remparts de granit la foule pressée saluait le triomphateur. Hommages grandioses, dignes du chantre qu'un pape voulait couronner du laurier au Capitole (1), dignes de la superbe coquetterie qui avait inspiré cette strophe : « Vous qui aimez la gloire, soignez votre tombeau ; Couchez-vous-y bien ; tâchez d'y faire bonne figure, car vous y resterez (2). »

Combien différentes les obsèques de l'abbé de La Mennais. Jamais deuil ne ressembla davantage à un drame fantastique et lugubre. Les ministres de passage au pouvoir traitent en criminel son corps inanimé. Des virtuoses forment le convoi, stupéfaits d'accompagner la dépouille mortelle d'un tel homme. Et quand, sous un ciel sombre, arrivé au bord de la fosse commune, le cercueil de ce prêtre tomba ; dans toute la France, au cœur d'un frère, aux profondeurs des âmes les plus nobles, passa une commotion de terreur et de pitié.

(1) *La Mennais à Vitrolles*, 29 juin 1843 : « Vous avez lu ce que disent les journaux, que le pape veut faire couronner Chateaubriand au Capitole. J'en serai ravi, quant à moi ; mais je n'y crois guère : ce n'est plus de ce temps-ci. »

(2) *Mém. d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 86 (édit. Paris, Legrand).

Ier APPENDICE

La Mennais et les journaux de Saint-Malo

Au cours de notre article nous avons cité les deux premiers journaux locaux « de Saint-Malo et de Saint-Servan ».

La *Vigie de l'Ouest* va du mardi 17 juillet 1838 au mardi 1er janvier 1850.

Le Commerce breton, qui lui succéda, fit son apparition le mercredi 16 janvier 1850.

Dans le N° du 3 août 1838 on lit :

« Nous avons appris avec peine la visite domiciliaire qui a « eu lieu chez M. de la Mennais, à Paris. Il y a des hommes « que leur génie et leur caractère placent si haut qu'ils « devraient être exempts de soupçons semblables. Qu'est-« il résulté de cette visite ? La certitude qu'il n'y avait « chez l'illustre philosophe malouin aucun papier relatif « à un complot. Nous pensons qu'il était inutile de l'ac-« quérir à ce prix.

Les Nos du 7 juillet et du 4 août 1840 contiennent des articles signés « H. Morvonnais ». Ils traitent du solitaire de la Chénaie à propos de « Georges Maurice de Guérin du Cayla », dont Sand venait de parler dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Dans le N° du vendredi 1er janvier 1841 on lit :

« C est avec douleur que nous voyons notre illustre com-« patriote condamné à la peine de l'emprisonnement. M. de « Lamennais est non seulement pour nous une des gloires « de la France, mais il est l'honneur de la cité qui l'a vu

« naître. Nous voudrions que la patrie n'eût que des lau-
« riers pour les cheveux blancs de ses hommes de génie.
« Quelle que soit notre opinion sur la dernière brochure
« de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, nous aimons à
« lui rappeler que si nous ne partageons pas toutes ses
« idées, nous avons conservé de lui un pieux souvenir.
« Quel est d'ailleurs le résultat de ces condamnations de
« la presse ?... une surexcitation fébrile des passions que
« l'on prétend réfréner.

Le N° du 28 novembre 1845 renferme un article de Ch. Cunat sur l'anoblissement du père de M. de La Mennais. Enfin T. Desmazières de Séchelles publia sur notre auteur, dans les N°s des 10, 14, 17, 21, 24 août 1861, une « Esquisse biographique et littéraire avec pièces justificatives et documents inédits ».

Cette esquisse confirme ce que nous savions par d'autres sources, ce que la correspondance elle-même laisse entendre, à savoir que l'illustre prêtre eut une adolescence débordante d'activité physique, inquiète, effervescente, atteignant son paroxysme dans un duel de passion, puis, sous l'influence de Jean, s'apaisant peu à peu, s'éteignant en une communion reçue pour la première fois, se transformant par les ardeurs de la foi et les sévérités de la vertu (1). Alors il rendit à son Dieu le double de ce qu'il lui avait dérobé ; et s'il était permis de célébrer les mystères de la grâce avec des paroles profanes, nous redirions ici le vers du poète :

Sæpe venit magno fenore tardus amor.

(1) D'après M. Ange Blaize, l'auteur de l'*Essai*, en proie au doute, ne reçut l'eucharistie pour la première fois qu'en 1804, à l'âge de vingt-deux ans. M Paul Janet, dans son étude sur *La Philosophie de Lamennais* (Paris, Alcan, 1890, p. 5-6) a remarqué l'importance psychologique de cette incrédulité précoce. En une famille pro-

IIe APPENDICE

La Mennais et les tribunaux

L'attitude du ministère à la mort de M. de La Mennais et les articles malouins qui viennent d'être cités nous invitent à rappeler dans une note les démêlés de l'indomptable breton avec la police.

Son entrée dans la vie littéraire cause une sensation désagréable aux inquisiteurs du régime bonapartiste...(1)

fondément chrétienne, à une telle époque, le fait d'une première communion retardée d'une manière extraordinaire, marque un état d'âme digne de la plus scrupuleuse attention. « On regrette, écrit le distingué professeur, de n'avoir pas plus de détails sur une circonstance aussi remarquable. » J'ajouterai : on regrette encore plus de n'avoir que M. Ange Blaize pour garant de l'exactitude de ce trait.

(1) En 1808 parut un mince in-octavo de 151 pages, intitulé *Réflexions sur l'état de l'église en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle.* Il ne portait pas de nom d'auteur. Cependant il payait un large tribut de louanges à Napoléon. Aux yeux de l'écrivain, « l'homme de génie » (p. 76) qui gouvernait la France était un de ces êtres « puissants en œuvres » qui, destinés à représenter la Providence sur la terre « apparaissent pour tout rétablir quand tout semble désespéré » (p. 95). Le nouveau Charlemagne n'employait-il pas « pour tout recréer, moins de temps qu'il n'en fallut à cent mille tyrans pour tout détruire » (p. 99). — Et l'éloge se retrouve aux pages vij, 100, 124-125, sans compter le passage où l'empereur est assimilé à Louis XIV, pages 117-122. — Malgré ce ton, l'ouvrage fut saisi par la police (voir Forgues, *Notes et Souvenirs*, en tête de la Correspond., p. VIII) probablement parce qu'il se mêlait, sans autorisation spéciale, des rapports de l'Eglise et de l'Etat, et qu'il demandait la liberté des assemblées ecclésiastiques. — La première partie du volume sent le style et les idées de Féli ; la seconde partie, toute pratique, adressée surtout au clergé séculier, doit être plus particulièrement de l'abbé Jean. — Je n'insisterais pas autant sur ce livre, s'il n'était fort peu connu, et s'il ne nous montrait un La Mennais à ses débuts plus attaché à l'intérêt de

En juillet 1814 il songeait à fonder un journal (1), car de bonne heure, il rêva de constituer les catholiques en un parti puissant et redoutable. Sa correspondance montre à quel degré il se passionnait pour les élections. Or ce besoin d'action sur les choses du siècle devait fatalement créer à ce prêtre une source de déboires (2). Ajoutez que par l'effet de son caractère il jetait du romantisme dans la politique. C'est ainsi qu'aux Cent-jours il crut apercevoir dans l'ombre les menaces des agents impériaux, et qu'en fuyant vers l'Angleterre il fit une réclame — sincère et pittoresque — pour son livre de *La Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* (3). Sa

l'Eglise qu'à l'ancienne famille royale. Chose que presque tous ignorent, mais que cette publication manifeste avec clarté, c'est que le défenseur du catholicisme chercha d'abord une alliance du Sacerdoce et de l'Empire. Le pouvoir répondit mal aux adjurations d'un inconnu. Et l'apologiste attendit les Bourbons.

(1) A Jean, 19 juillet et 6 août 1814.

(2) Il manquait à La Mennais d'avoir été formé par la méthode uniforme et la discipline froide de Saint-Sulpice. Toutefois ce regret est bien vain il n'aurait pu supporter le séminaire, et le séminaire n'aurait pu le supporter. M. Renan (dans la *Revue des Deux-Mondes*, au tome X) s'est donc totalement mépris, lorsqu'il a analysé l'influence de cette institution ecclésiastique sur le génie du grand poète. En réalité, Féli fut préparé au sacerdoce, d'une façon lointaine et sans trop d'espoir, par son frère, auprès duquel il vivait. Puis, à Londres, il se mit sous la direction du vertueux abbé Carron, le suivit à Paris, et se fixa dans sa demeure. Il reçut alors les ordres sacrés ; et la prêtrise lui fut conférée à Vannes, pendant le carême de 1816. MM. Carron. Teyssere et Bruté, qui furent les principaux entraîneurs de cette vocation, commirent une erreur involontaire mais épouvantable. La correspondance de l'écrivain, si riche, si précieuse, ne laisse aucun doute sur ces divers points.

(3) Son séjour en Angleterre dura du commencement d'avril 1815 au commencement de novembre de la même année

Dans sa *Biographie des Malouins célèbres* (Saint-Malo, 1824, p. 244), l'abbé Manet, qui avait des relations avec les Lamennnais, dit que

devise est vraiment celle des conjurés du théâtre « *Ad Augusta ! Per angusta !* (1) » En 1826, la Restauration le condamna d'une manière grotesque, au nom des articles de 1682 ! pour son volume *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Le gouvernement de Louis-Philippe ne se montra pas moins chatouilleux. Il poursuivit le rédacteur de *L'Avenir*, coupable d'une protestation contre le choix de certain évêque. — Et je ne dis rien des procès éternels que subit le grand homme, à la suite d'opérations de librairie malheureuses (2). — En 1838 il joue au conspirateur. Ne fabriquait-il point de la poudre clandestinement? La police, le nez aux aguets, en sentait l'odeur. Descente de justice! Vrai, disait Béranger, « le pouvoir devient trop bête. L'abbé aura été bien furieux et bien joyeux d'une pareille équipée. Il est difficile de mieux servir les gens selon leur goût (3). » Eh ! Seigneur ! écrivait malicieusement La Mennais, je ne crois pas aux complots, ou du moins « je ne crois qu'à un seul : celui du pouvoir contre lui-même. Il faudrait être bien fou pour en ourdir d'autres. Que seraient-

l'abbé Jean « de concert avec son frère qui eut la meilleure part » publia, en 1808, des *Réflexions sur l'état de l'église en France*, et, l'année 1814, trois volumes in-8° relatifs à la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques.*

(1) *Hernani*, Acte IV, scène III.

(2) Il fut obligé de vendre sa bibliothèque en 1837. Je ne crois pas qu'il y ait une plus douloureuse marque de détresse chez les hommes d'étude. Et la vente ne suffit pas à le tirer de misère. Quelques années ensuite, il s'écriait : « Après avoir tant travaillé, il est dur, à mon âge, de vivre de privations d'un bout de l'année à l'autre ». (Lettre à Marion, 21 novembre 1839.) Par suite de circonstances, qui orneraient sans peine un roman, il jouit de la fortune à la fin de ses jours (LAVEILLE, *Un Lamennais inconnu*, deux bonnes notes, p. 106 et p. 168 ; BLAIZE, t. II, p. 158-160).

(3) PEYRAT, *Béranger et Lamennais*, p. 151 et p. 197.

ils près de celui-là? (1) » Mais le ministère se vengea cruellement un peu plus tard. Profitant de la brochure intitulée « *Le pays et le gouvernement* », il en fit condamner l'auteur, (28 décembre 1840). Enfin la monarchie tant détestée du prisonnier de Sainte-Pélagie, croula. Il fallut constituer une assemblée nationale. Tous les ouvriers du romantisme agitèrent leur chevelure et leur plume; ils demandèrent aux électeurs de les faire régner sur les débris de la bourgeoisie. On vit ceci: Alexandre Dumas implorant le suffrage des curés! Les Parisiens accordèrent à La Mennais 104.871 voix (2). Il offrit à ses collègues un projet de Constitution. Les députés firent la moue. Je constate, repartit l'auteur, que la chambre est étouffante « aussi bien au physique qu'au moral (3) ». Son titre de représentant de la France ne mit pas à l'abri de la magistrature son journal: *Le Peuple Constituant.*

Jactes et genus et nomen inutile (4),

auraient dit les jurés, s'ils avaient eu un peu de lettres. Si bien que le polémiste dut payer 1200 fr. « pour avoir défendu la république (5) ».

Le comble, tout de même, fut que l'idéologue Napoléon III osât tyranniser les cendres de l'Abbé.

F. Duine.

(1) A Marion, 10 août 1838.

(2) Ed. Biré, *V. Hugo après 1830*, t. II, p. 118-119.

(3) C'est dans une lettre à Vitrolles qu'il faisait cette réflexion, 21 septembre 1848. — Voir Blaize, t. II, p. 354-355.

(4) Horace, *Odes*, J, XIV.

(5) A Dessoliaire, 27 octobre 1848.

LES ÉPOUSAILLES

DE

BREBIOT

PASTORALE NOELESQUE

à

DEUX ACTES

AVEC PROPOS D'EN-AVANT ET PROLOGUE

par

ABALOR

De la Paroësse d'Ergué-Armel en Basse-Cornouaille.

Autheur de *Fleurs de Basse-Bretaigne*, Paris, Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, V°, 0f75, et de *La Victoire de Mgr Sainct-Ronan*, bureaux du Terroir Breton, 24, rue de Bel-Air, Nantes, 0f75.

A messire Régis-Marie-Joseph, barde Hoël Bro-Erek, chevalier, marquis de l'Estourbeillon, de la Garnache et aultres lieux.

Penn-rener Kevredigez-Breiz.

Député du clan des Vennestes aux Estats de France.

Ce libvre je dédis.

MESSIRE,

Ce est pour moy grant liesse, de à vous monstrer ceste présente bergerie en hommaige au noble gentilhôme, lequel suffiroit par ses gestes en ces jours de hayne, à concilier la Nation bretonne et sa vraye No-

blesse antique. Hoir très preux de la gentilhommerie sabottée et démocraticque de ce tant vieil païs, vous avez esté judgé digne de governer les labeurs d'iceulx de Bretaigne, lesquelz se sont plégez à la renovation de langue et coustumes d'icelle. Ayant comprins que salut et saulvement, mi ne viendront des regrets qu'aulcuns ont du Passé Féodal, ains de l'esveil de l'Esperit Celtique, lequel avec Arzur sommeilloit dessoubz la couche légière des mœurs franques, vous en ces jours, menez nos batailles pacifiques ! Par vostre vaillance enmy l'ost des ennemys de Nostre Droict, souventes foys, plantasmes-nous nostre banière d'hermines, dessus aulcuns cresneaulx resputés imprenables. Ce est raison, par quelle moy Ab. Alor, vous ore et supplie, que vueillez prindre le présent libvre, tel ung témoingnage de léale recognoissance, et à tousiours m'engarder,

Messire,

Côm vostre très dévoué compaing et amy,

LÉON LE BERRE,

Ab. Alor.

PROPOS D'EN AVANT

Oberou ken brao en Ąmzer-Greiz, ema enno o para en e nerz, ar gwir « spered breton », eur spered a lawenedigues, a ziduamant.....

TALDIR.

D'aulcuns treuveront estrange, que j'use céans, non de la langue des Brets, ains de l'anticque parleur d'oïl. De ce, sont moult de raisons, desquelz je déduiroi aulcunes côm le verrez au pourchaz de ce dict propos. Et se traict la prime tout droictement des paroles de nostre Taldir, lesquels verbes je ay escripts au front, encore que pour seule, je porrois allesguer que sont à ceste heure suffisante planté d'escripvains, moulant en nostre particulier celtique. Ne ramentevant illec le « *Barzaz* » dudict barde, avons en ces ultimes tempz, acquestez en nos librairies, les poëticques desduicts des Pronost, Dir-na-Dor, Barz-ar-Gouët, Ar Garrek, Gwennou, Alch'oueder Dreger, Glanmor, H. Ar C'harguet, Barh-Labourer, Joh-er-Gléan, etc., sans compter que de liesse tressaillent es-tombes granitiques, les harpes enterréez avec les vieils saints celtiques, au rythme bardicque restauré de par messire Guillerm, vicaire d'Ergué-Armel. Et se pourroyt qu'ung jour venant, sy Dieu me guerdonne de sa graace, je moule aussy en ung libvre (encore que je ne soys que festu de feurre au prix d'iceulx dessus dicts !) les gwerz et zônes que je feis en ma langue natale, estant en joye comme en doleur.

Ains, en la suite des Le Goffic, A. Le Braz, Botrel, Tiercelin, Jos Parker, Lajat, Thibault de la Guichardière, Saïb, Magdeleine Desroseaux, de Laigue, de Calan, Rumengol, Sijenna, lesquelz tant merveilleusement jouent du françoys que c'est liesse greigneure à nulle aultre de les ouyr et lire, j'ay cuydé ce faysant ouvrer, ciseler, fouiller une fasson d'escu et bouclier à l'encontre d'iceulx qui soy jactent de à nous en imposer, prestendant les Brets estre ignares en françoys, encore que sans compter les dessus dicts escripvains, moult des dicts Brets, sont à ces dicts miteux, suspérieurs, et maistres, veu que cestuy qui deux langues parle, mieulx vault qu'ung qui une seule cognoit. D'abundant j'establis que la joyeulse langue d'antan, debvoit toute gaïté, sapveur et liesse au celtique lot en la Nation Françoyse inclus. Je ne ramenteroi illec, ne le cycle Breton, ne l'adveu que feit Marie de France que elle puysoit ses debvis en nostre génie Bret, côm pour exemple, il appert en le « *rossignolet* »

Une adventure vous diroi,
Dont les Bretons firent ung lai
« Eostik » a nom, ce m'est advis
Sy l'appellent-ilz en leur pais.

Ains, je veulx que pensiez cette joye de vivre, laquelle saille côm d'ung tremplin de jongleur d'ung tout chestif poinct de mélancolie et se trouve incluse en ces vieilz autheurs, estre tout droitement à nous deüe. Le charactère et comportement du Celte d'autant que je l'ay observé par tout païs de Celtie, est tel qu'ung moment de doleur rapide, lairre place à ung cry de liesse, en quel porriez peut-estre, percepvoir ung relent d'an-

goisse, chouse fort entendue de vos Seigneuries sy à vous ha esté doingné d'ouyr le « *Iou !* » Kernévote, poulsé par les jeunes hommes d'armes qui se vont en milice. A iceulx, faut quitter la doulce, et le païs, pour la chouse publicque servir. Ce est au cueur desdicts jouvenceaulx, cuysante dolence, soy partant du village. Les champestres peinctures de la vie quotidienne, lesquelles à grant'erre passent par esperit d'iceulx, les mectent en agonie. Ils cuydent estre morts desià en ung lointain champ de bataille :

Ma c'haloun a zo frailled, dre nerz an ankrezou
Ma daoulagad entanet, n'o deuz mui a zaelou (1)

Ilz vont, et poinct ne détournent la teste, soyt qu'ilz ne vueillent leur doleur redoubler, soyt qu'ils redoubtent que ce faysant, leur *expérianz* ne revienne intersigner de leur trespassement à délai brief. Ains au mitan de la garenne, voire soubz le pourche d'une hostellerie rusticque, ilz encontrent les compaings qui d'eulx partaigent la planneste. Ils vuydent ung post puys deulx, poulsent une gwerz lamentable, une triste zône d'amour. Ains, la veue d'ung tailleur qui prouche poulse son aguille dessoubz le hangar, les esjouit. Les vez-cy dispoz à lutter à l'encontre de ceste vie d'estriefs. « Eh ! cestuy tailleur lequel est moindre que femmelette, clayment-ilz, ne porra côm nous, soy jacter es-veilléez de avoir veu Pariz. Iou ! »

Or, faysant ung petit de reflexion, iceulx lesquelz me liront, ne seront mi estonnéz de ceste liesse, des vieilz françoys, liesse esclatante, esbaudissante, sy l'on cuyde à vérité ce Moyen-Aage qu'aulcuns nous feirent

(1) Prosper Proux, *Kimiad ar zoudard iaouank.*

tant embastillé. Part de ce peuple françoys estoyt de lignaige et stirpe Gaëlique, part de Kymriques ou Brets. A l'encontre des graves légistes Romains qui complaysoient au Prince (1) es-cours, prévostéez, justices, des balourds francs qui soy gistoyent es-donjons et citadelles, ce peuple vaincu, égayoit par son esperit tout l'ensemble de la Nation, ysseu du mélange et trituration. Treubvoit-il sa planneste très pesante, et ploroit-il ? soubdain, il s'eschappoit en ung merveilleulx rire, à luy attraict enmy les larmes par spectacle des sottises de ses maîstres. Feut-il oncques sagette plus agüe que ce *Roman du Renard*, laquelle se va tout empennée, navrer en leurs orgouilz les bons sire ses-castels ? Quoy de plus en gauperie, que le *Moniage Guillaume* ? Lesquelz enmy iceulx qui soy picquent de lettres, n'ont peu ou prou gousté de ces bons vins gaulois tout d'une aureille, dont enchargya sa nef, messire Ollivier Basselin :

Tels côm, il les faut à Vire,
Pour boyre aux bons compaignons !

Ce dict Basselin, canta aussy le bon cidre normand et iceulx qui le cidre, sçavent gouster, sont dignes d'estre gauloys, encore que leur race soyt meslée aux Danes, Northmen, Francs etc, et nous les Brets, recognoissons en eulx nos bons cousins de Normandie, veu qu'aymer le cidre est commun à gens de cueur, côm est commun à iceulx qui de près ou de loing touschent à nostre lignaige, de observer, inspecter, extraire, les

(1) *Quiquid principi placuit legis habet vigorem.* Maxime des hoirs des Romains lesquelz fondèrent ceste absolue et anti-celtique royaulté si dissemblable de son premier estat quasi électif, et qui ce jour est césarisme manichéan de Combes.

chouses de la vie. Cuydez-vous farces, sotties, moralitez, estre deues à aulcun balourd germain? Estoit-il, teuton, maistre Vilon le despendu? Estoyt-il du boys dont on faict les cardingaulx, le joyeulx curé de Meudon? Ne s'estoyt-elle frottée au bon peuple de France et n'estoyt-elle de ce sang et lignaige royaulx, plus gaulois qu'aultre, ceste preude et soubriante reyne Margot? D'abundant, je dyrois que le sire de Bourdeilles, encore qu'il semble despiser ce qui n'est de noble lieu, estoyt plus qu'il ne le pensoyt ou vouloyt paraistre, tout yssu du bon terroir gallique.

Lesdicts trouvères et escripvains, ensemble aultres que poinct ne nomme doingnèrent à notre langue françoyse, ceste délectable sapveur qui ne le lairre à nulle aultre. Et je vueille dire encore à l'encontre d'iceulx lesquels cuydent avec le sieur Boileau « *qu'enfin Malherbe vint* », que cestuy gentilhomme normand, feut plus que nul aultre néfaste, pour ce que luy et ses compaings, chassèrent du languaige, ces mots agrestes, desquelz le vieil et bon Lafontaine, seul en son siescle, se complaignoyt de ne plus estre engeigné. Je ne refeuse poinct que Fénelon en sa *lettre à l'Académie* ploure aulcunes larmes épiscopales sur cet estrief du vieil languaige lequel « *se faict regretter, quand nous le treuvons dans Marot, dans Amyot dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sérieux : il avoit je ne sais quoy de court, de naïf, de hardi de vif et de passionné* » Ains, le bon évesque estoyt trop de son temps, temps d'absolutisme en suyte de monarchie libère du moyen-âge, temps de discipline, d'ordre anti-celtique pour veoir que ce n'estoyt à sçavants qu'il falloit ses doléances exponer, ains au bon populaire, lequel debvoit estre encouradgyé à mectre ses bons mots et succulents

verbes à rime et à raison, en lieu de tant prindre es-Grès et Latins.

De cestuy temps, avons marché, et sy n'est plus le corps des scavants qui faict loy, ce ne est non plus côm le debvroit, le peuple des provinces. Pour le présent, l'estrange de toute nation, soy gistant en Pariz et par l'Oust, es-bords de la mer Océane, à nous, bastit et resgle la parleure.

Par ainsy, qui sera assez osé que à moy reprouchier d'escripre en vieil françoys ? « On ne vous entendra dira-t-on, et vous jactez-vous de faire eschole ? »

Je ne me jacte de faire eschole, ains je prestends que sy aulcuns prennent en ceste œupvre le goust de la gaïté gallique, et plus abondamment et libèrement usent des mots purs celtiques, estant doingné que le « *Celte* » est ung fondement du françoys, ou encore des verbes de leurs patoys accomodez en nostre langue moderne, je seroi trop heureulx. Est cy ma seconde raison par quelle j'escrips côm d'antan.

D'oultre ! Cuydez-vous que soyt plus entendable, ung tel discours qui s'ensuyt, narré par le diurnal « *Figaro* ».

« *Un peu de footing old felow ?* »

— « *Non je viens du tennis, je suis broken-dorn* »

— « *Un drink alors ? Brandy and soda* »

— « *Merci, je me réserve pour le garden-party de la baronne. C'est charmant : boston, cake-walk et bridge. Venez avec moi* ».

— *Non, je joue au poker, au club. D'ailleurs, je n'aime pas le home de la baronne* ».

— « *Pourquoi ?* »

— « *Parce qu'elle reçoit trop d'anglais, cher ami.* »

La peste, soyt de ces marouffles ! N'est-il mieulx de

parler françoys en françoys? Restons nous-mêmes, cornes de dyable !

Cy sont aulcuns mots, prins aux hasards, en la présente bergerie, que j'ay retrouvés attraicts de nostre langue bretonne.

Vox Françoys.	*Breton.*
Barat. . .	Barad : tromperie *(inusité).*
Chailler. .	Chala : chagriner, inquiester. Que me chaille ? on peu me chault ne vault-il mieulx que : *Je m'en f..?*
Drille. . .	Druilla : Découper, mettre en morceaulx d'où « *porteurs de guenilles* » qui est drille.
Estrief. .	Striva : Quereller, contester.
Friand. .	Friant : uug peu amoureulx.
Garou. .	Garo : Cruel.
Gober. .	Gober (pour ober en Vennes) faire, accomplir.
Guilledou. .	Guillou. Nom burlesque du dyable et du loup-garou d'où « *courir le guilledou* ». En breton « *Guyll* » veut dire larron de nuict.
Mi. . . .	Mui : plus.
Ouaille. .	Oan : brebis. En Normandie, maulvais mouton. « Ct'y là est maigre comme un oan ! »
Pleige. . .	Plega : se soubmettre, s'asujettir, d'où aussy l'angloys « *pledge* » caution.
Pouilles. .	Pouilh da *Kanein (en Vennes)* dire des injures.

Ribeaultée. Ribodez : gouge. D'où en vieil françoys, *ribaultée* pour *desbauche* et ribauld pour *desbauché.*

Tirette. . Tiriten : Tiroir. Tirette est usé en Normand.

Trudaille. . Truez : pitié. En gaëligue côm en Brittonnicque, le radical « *Tru* » exprime l'idée de pitié. Truillons en françoys et *Truilhou* en breton signifient hailons. Truand est du celtique latinisé, « truandus qui doibt estre pitoyable ».

Strapassé. . Strap: Fracas, clicquetis d'armes.

N'ont-ils ces vieils mots celticques, ung goust en lá bousche à nul aultre pareil? Nous donc, bardes de Bretaigne, desquels la race et lignaige sont droictement celticques, ne debvons-nous ayder et par toute fasson, principalement restituant leur langaige, à ces malheureux françoys qui se claiment de communs ancestres, et que Hu-Cadarn ne conduict plus ?

*
* *

Je ne veulx clore cest avant-propos que je n'hay respondeu à reprouche qui porroit m'estre adressé par aulcuns : « Vos personnaiges dyront iceulx, encore qu'ilz soient es-temps de nostre benoist Sire et de l'emperière Augustus, orent et supplient Nostre-Dame de Guingamp, qui pour lors n'estoyt en chyarge, attestent monsieur sainct Pierre de Rome. Leur vesture est de toile de Lamballe! Qu'est ceste baverie anachronique?

Mon Dieu! belle dame, pour ma défense, je ne dyrai rien plus à vous, que d'aller en la cresche de Creac'h-

Euzen ou hospital de Kemper par le temps de Noël. Avez-vous veu Mme saincte Anne de la Palue, en sa belle cotte et devantier, telles que soy vestent les bonnes femmes de Plounévez-Porzay? Oncques, compristes-vous par quoy Mme la Vierge de Drennec, est si tellement puyssante pour avoir, pluye à chyarge de rendre monnoye de beau temps, sur le cueur de mon patron béni monsieur saint Alor d'Ergué-Armel? Vous n'avez veu ni la dicte Cresche, ni Mme saincte Anne en sa Palue. Ne sçavez raison par quoy la benoiste Vierge et mon père bardicque, se perfument de telle amitié? Or donc, enquerrez-vous et lorsqu'aurez des pouillant vostre aame sceptique, comprins en quelle fasson nos Bretons judgent du tems passé par le présent, aysément scaurez par quoy les habitants de mon Bethléem semblent estre du païs de Rennes, ou du Comté Nantais es-tems que nonobstant la paix accordée en l'orbe terrestre par Octavian Augustus, quelques siescles en avant, le pillard angloys, bourguignon, wascon, loherain, pilloit et saccageoit que c'estoyt bénédiction. Nos ancestres avoient force de rire, ayant foy en leur race et idéal perpétuels. Faisons de mesme ce jour d'huy, enmy les prosécutions, pourchaz, tueries et sacs combesqnes. Que ces damnez Manichéans de Pariz ne nous induysent en tristesse!

Dub-Lîn a Iverzôn
Gouël an Anaôn kez 2 a viz Dû MDCCCCIII.

LÉON LE BERRE.

/|\

Ab. Alor
barz Gorsedd Breiz-Veur
Ha Breiz-Izel.

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

NOMS DES CINQ PERSONNAIGES

C'est à sçavoir :

MAISTRE CORBON.	Métayer.
BREBIOT	Pastour d'iceluy.
L'ANGE GABRIEL.	
DAME GAUDE.	Femme dudict Corbon.
JEHANNETTE	Fille desdits Corbon et Gaude.

Chœur des Anges es-panneaulx.

LA SCÈNE EST EN LA MOUVANCE DE BETHLÉEM
EN LA NUICTÉE DE NOEL.

Cy est la teneur du prologue qui par l'autheur se doibt dire, estant au planchyèr.

PROLOGUE

Comme en hyver ung oiselet.
Fuyant les autans et la gresle
Se passeroit à tire-d'aile
Par vistre en salle du bancquest
Où les Chiefs aux rudes armures
Soy repaissent de venaisons
De rires, de vins, de chansons
De cuissots de daim et de hures
De sangliers... puys s'yroit
Par face et béante fenestre ;
Et tost alors luy finiroit
Ce brief instant de bien-estre,

*
* *

Sy, par ce temps de gel, en ce siescle borgeoys
Où les cuystres, les sots et maladifs sont roys
Où les poestes sont des aligneurs de rimes
Qui ne s'élesvent poinct sur de plus haultes cismes
Que leur moy bilieux, aultrement j'ay canté !
Des âges d'aultre foys le songe m'ha hanté...
Alors j'ay revescu ce qu'ont vescu mes Pères
Et j'ay dict : « Loing de moy les tristesses amères !
Oncques ne me tentez ! ô compromissions
Traitrises, laschetés, viles concessions
Qu'on se faict icy-bas, ignoble flatterie
Qui poulse à révérer mesme l'ignominie,
Fuyez et lairrez-moy ! Quoy donc ! pour ung peu d'or,
J'iray me prosterner et briser ton essor ?

O Muse, enfant de Ked (1) de la déesse blonde
Qui veille au Vase emply par le Sçavoir du monde,
Lairre pour ce jour d'huy, la langue des Bretons ;
De la parleure d'Oïl, fais entendre les sons !
Vers le passé des Francs, cours et te réfugie !
Poinct ne chôme muse en ce siescle d'orgie !
Les gens de cestuy temps, feurent tous gens de cœur
Ménestrel et marin, guerrier et laboureur !
Lairre pour ung moment, ce qui faict nos disputes,
Va-t'en des vieulx bergiers, illuminer les huttes.
A leurs feux d'ajonc sec, en ta robe de lin
Tu te réchaufferas, et dessus ton vélin
Fixeras pour jamais, leur grant candeur naïve

*
* *

Autre foys d'Italie une harpe captive
Se revint à Scaër, vers le natal hameau
Canter les mals tournoys du loup et du taureau,
Et par vespres d'hyver dedans la métayrie
Ung chacun escoutait le chantre de Marie.

*
* *

C'est appuyé sur le dressoir
Ou bien assys en coing de l'astre
Que je veulx debviser le soir
Et célébrer l'amour du pastre.
Poinct ne cante les haults exployts,
Les faits d'armes, les colps adroicts
Car ma Muse n'est pas guerrière !
Elle a ha houlette et pannetière :

(1) Ked ou Koridguenn, estoit la déesse celtique de la Science, laquelle elle mijotoit en le bassin bardique.

Près de la cresche de Jhésus
Pour iceulx qui n'implourent plus
Elle murmure une prière,
Et bergerette au cœur pur
Elle ha sur sa cotte d'azur
Inscript en poysants chractères :
« *Mieulx vault l'Honneur que la Couronne*
Plus tost morir que soy souiller
Qui donc pourra te despouiller
De tes atours, Muse bretonne ? (1).

(1) Au plus communément, l'autheur, léans ne sera. Or donc, fais estat, managier, que tu doibs investir, ung quelconque sy n'est toy mesme, de la charge et employ de prologuiste selon qu'il est accoustumé.

(A suivre). AB ALOR.

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

I. — BIGOT DE PRÉAMENEU

(Suite) (1)

V. — L'ACADÉMICIEN ET L'HOMME PRIVÉ

(1815-1825).

Redevenu simple citoyen et n'ayant conservé de ses anciennes fonctions que celle d'administrateur des hôpitaux de Paris, Bigot de Préameneu vécut encore huit ans, jusqu'en 1825, trouvant dans la culture des lettres et des sciences, qu'il n'avait pas complètement abandonnée au temps de sa grandeur, une ample compensation de ses labeurs politiques.

Chez Bigot, a dit Daru qui l'avait personnellement connu et qu'il honorait d'une sincère amitié, « l'homme public devait à l'homme de lettres cette philosophie qui sait supporter avec une âme égale la bonne et la mauvaise fortune. Les orages politiques n'avaient pu altérer sa sérénité ; les dangers personnels ne lui avaient

(1) Voir la *Revue* de février 1904.

rien fait perdre de sa modération, ni le ministère, de sa tolérance et de sa modestie. Sage dans l'exercice du pouvoir, il l'avait quitté sans regret, quoique, par un rare privilège, la faveur ne lui eût pas coûté un ami ; et il n'avait vu que l'avantage de recouvrer un utile loisir dans ce retour à la vie privée que les esprits moins calmes appellent trop souvent une disgrâce. Douce puissance de l'étude, qui ne permet de connaître ni le poids du temps, ni le vide de l'âme, ni les regrets d'une ambition vulgaire, et qui montre à l'homme une source plus pure, où il ne tient qu'à lui de puiser tout ce qui lui appartient de bonheur et de dignité (1). »

En 1816, il fut maintenu en titre dans la réorganisation de l'Académie, dont il n'avait jamais perdu de vue les travaux depuis sa reconstitution en 1802. Dès l'origine, dit encore Daru, notre assemblée s'aperçut, « assurément sans en être étonnée, que le savant jurisconsulte était en même temps un littérateur profond, un des hommes les plus versés dans les littératures anciennes, un des écrivains qui s'exprimaient avec le plus de justesse et de pureté. Son amour pour les lettres, si nous ne l'avions déjà connu, nous aurait été révélé par l'ardeur avec laquelle il concourait à nos travaux philologiques. On voyait que c'était un bonheur pour lui de revenir aux études chéries de sa jeunesse. Cependant elles ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. L'histoire naturelle, l'histoire des voyages, se partageaient ses moments. Cette ardeur pour l'étude dans un âge déjà avancé avait toute la vivacité de la reconnaissance. »

Ses travaux académiques les plus importants con-

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 250-251.

sistent dans un discours prononcé sur la tombe de l'abbé Sicard, publié au *Moniteur universel* du 22 mai 1822; un discours de réponse à celui de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, pair de France et grand maître de l'Université, reçu dans l'Académie française le 8 novembre 1822, à la place de l'abbé Sicard ; et un discours sur l'instruction morale et religieuse dans les prisons, prononcé dans la même séance.

Pour donner une idée de sa manière oratoire à cette époque de sa carrière, je choisirai le discours de réponse à Mgr Frayssinous qui contient son éloge et celui de l'abbé Sicard, et j'en citerai l'exorde et la péroraison. Ce qui me frappe le plus c'est la franchise générale du ton. Comme dans les exposés des motifs devant le Tribunat pour les titres du Code, l'orateur entre tout de suite dans son sujet, sans détours, sans circonlocutions, puis cela marche tambour battant, avec un air crâne et sûr de soi qui ne manifeste cependant ni fatuité, ni présomption :

« MONSIEUR,

« L'Académie française se félicite de vous avoir appelé à partager ses travaux.

« Elle est instituée pour conserver, avec la pureté de la langue, les règles et les beautés des divers genres oratoires.

« Le premier de ces genres, par l'éclat et par l'importance de ses effets, a toujours été l'éloquence qui, ayant pour objet la parole même de Dieu, doit faire pénétrer et fixer dans les cours les principes sans lesquels il ne saurait y avoir de bonheur ni actuel, ni futur ; cette éloquence qui présente les vérités évangéliques, avec l'onction et l'énergie propres à subjuguer les passions et à triompher de l'incrédulité.

« L'Académie vous voyait, Monsieur, depuis un grand

nombre d'années, au premier rang des orateurs de la chaire. Vous y avez été placé par le public toujours de plus en plus empressé à vous entendre, et vous comptez à cet égard, comme un de vos premiers titres d'honneur, celui d'avoir mérité le suffrage de votre auguste Souverain, qui, savant appréciateur des talents, a distingué des vôtres et vous a nommé son prédicateur ordinaire.

« Vous avez su mettre en action, avec tant d'habileté, les divers ressorts de l'éloquence sacrée, que vous en avez obtenu tous les succès.

« Dans les œuvres que vous avez publiées, vous avez marché sur les traces de nos plus célèbres prélats.

« Vous avez présenté dans les tableaux les plus animés, Son Eminence le cardinal de Talleyrand de Périgord grand par ses aïeux, grand par les dignités de l'Eglise dans la Capitale du monde chrétien et dans la capitale de la France, plus grand encore par son zèle pastoral au milieu de ses souffrances aiguës et continues, zèle qui lui a fait porter sa prévoyance jusqu'au temps où il ne vivrait plus, et auquel l'église de Paris doit un successeur si digne de cette religieuse adoption... »

Puis il analyse l'oraison funèbre du prince de Condé, le panégyrique de saint Louis prononcé devant l'Académie, et là il ménage un repos dans l'œuvre du récipiendaire :

« Au surplus, Monsieur, telle est la marche de la renommée, de ceux que distingue l'éloquence : c'est dans la chaire même ; comme à la tribune ou dans les temples de la justice que leur gloire est consacrée. La lecture ne peut faire connaître ni les grâces ou l'énergie de l'action, ni le profond recueillement des auditeurs rentrant dans leur conscience, ni leurs mouvements d'admiration ou d'enthousiasme, ni tout ce qu'on appelle les merveilles et l'empire de la parole. Cependant ces grands effets sont le but de l'orateur, et c'est à ce but, s'il peut l'atteindre, que sa tête se trouve couverte de la palme du triomphe... »

Il rappelle alors ses conférences pour la jeunesse dont le succès engagea le roi à le nommer grand maître de l'Université, son traité sur le droit public ecclésiastique, sa nomination à la Chambre des pairs, et arrivant à son dernier discours :

« L'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de M. l'abbé Sicard sera au nombre des monuments qui consacreront sa célébrité. Les rapports intimes qui l'unissaient avec ses confrères depuis un si grand nombre d'années me font un devoir d'exprimer en leur nom qu'ils le regrettent comme un savant littérateur, comme un ami de l'humanité comme un modèle de vertu privée... »

Je n'ai pas le loisir de citer ici le magnifique éloge tracé du modeste instituteur des sourds-muets, mais j'en détacherai ce passage où se reflètent à la fin les traits de Bigot lui-même :

« Ainsi M. l'abbé Sicard passait sa vie dans la jouissance des plus doux sentiments du cœur. Il aimait ses élèves comme lui-même et ses élèves eussent donné leur existence pour racheter la sienne. Il se disait chaque soir : je leur ai fourni de nouvelles idées ; j'ai agrandi leur existence ; ils se trouvent plus heureux, ils m'aiment encore plus ; et ce sentiment le rappelait auprès d'eux le lendemain avec un nouveau zèle.

« Une tourmente révolutionnaire l'arrache à ses élèves ; ne pouvant leur donner, pendant cette proscription, des leçons verbales, il compose pour eux un cours complet d'instruction. Je voulais, nous dit-il dans cet ouvrage aussi important qu'unique en son genre, je voulais laisser à mes élèves et à ma patrie, si j'en étais chassé, ce monument de mon inviolable attachement.

« S il est possible qu'il y ait dans ce monde un bonheur réel, il est réservé à ceux dont les jours se succèdent toujours

remplis par le bien qu'ils ont fait ; et ce bonheur est à son comble si les services ont été rendus à une classe malheureuse et souffrante... » (1)

Je veux m'arrêter sur cette dernière phrase, car c'est, de la part de Bigot, un véritable cri du cœur. J'ai dit qu'il faisait partie du conseil d'administration des hôpitaux de Paris : il faisait aussi partie du conseil des prisons : et le duc de Montmorency, qui était son collègue, a rapporté dans son discours de réception à l'Académie, avec quelle ardeur, libre de toute mesure, il en remplissait les devoirs. Personne ne fut un membre plus utile ni plus dévoué dans ces deux conseils. « Ce n'est pas sans un sentiment doux et consolant, ajoute le récipiendaire, que l'on voit les amis des lettres et les savants prendre place dans ce qu'on peut appeler les divers ministères de ce royaume de la charité. Utile et touchante association, où les lettres reçoivent autant qu'elles donnent ! L'habitude de la méditation, le service exclusif des facultés intellectuelles peuvent élever noblement l'homme au-dessus des vices de l'humanité, mais peut-être aussi l'isoler trop de la connaissance et du sentiment de ses souffrances, le rendre trop étranger au besoin de compatir à ses maux et de soulager ses misères. Si l'on a vu, surtout dans le siècle immortel qui nous a transmis tous les exemples de gloire et de vertu, les plus beaux génies se montrer dociles à l'origine des habitudes de famille et des relations d'amitié, ne peut-on pas dire que ceux qui se reposent de leurs études favorites, en se dévouant aux devoirs de la charité, s'attachent à des parents, à des amis de tous les temps et de tous les

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829, p. 77 à 85.

jours, adoptent, dans les pauvres et dans les malheureux, une famille éternelle ?... M. de Préameneu était toujours le même, toujours également assidu et zélé, partout où il y avait le bien à faire, sans que l'âge ni la délicatesse de sa santé pussent ralentir son ardeur. J'ai appris de vous-même, Messieurs, que son excellent esprit, son instruction étendue se faisaient remarquer par la part qu'il prenait à vos utiles travaux sur la langue dont vous êtes chargés de conserver le précieux dépôt pour en continuer l'origine presque universel. Tel il se montrait parmi les administrateurs des pauvres dont il discutait les intérêts avec une rare sagacité, avec une justice scrupuleuse. Tel il était encore dans les conseils qui travaillent avec tant de sollicitude à la réforme des prisons... Après avoir contribué à la confection de notre code civil, M. de Préameneu se plaisait à consacrer ces mêmes talents, ces mêmes connaissances au travail du code des prisons, mélange heureux de bienveillance et de sévérité, d'humanité et d'indispensable rigueur. Bien peu de temps encore avant de le perdre, n'avons-nous pas entendu cet homme de bien apporter le tribut de ses vœux ardents pour la réforme des mœurs, dans cet intéressante réunion d'hommes appartenant aux diverses classes et aux diverses fonctions de la société, que l'héritier du trône, que notre Dauphin daigne appeler auprès de lui, pour s'occuper avec une touchante sollicitude, d'améliorer le sort des prisonniers.... ? ».

C'est au milieu de ces travaux tendant au soulagement de l'humanité souffrante, que Bigot de Préameneu, mourut à Paris, le 31 juillet 1825, après une courte

(1) *Recueil des discours de l'Académie*, 1820-1829 p. 228 à 231.

maladie. Daru prononça sur sa tombe un éloge funèbre qui fut inséré au *Moniteur* du 10 août 1825. Peu après le duc de Montmorency, son successeur à l'Académie française, prononçait l'éloquent discours dont j'ai cité quelques passages. Depuis ce temps une notice assez étendue a été publiée sur lui en 1843 par un de ses petits-fils, Nouyarède du Fayet, mais elle demandait à être complétée par les intéressants documents qu'ont publiés les historiens modernes de la Révolution et M. d'Haussonville dans son ouvrage sur les relations entre l'Église romaine et le premier Empire. C'est ce que j'ai essayé de faire.

De cette étude ressort nettement ce *vir bonus dicendi peritus* qu'a si bien personnifié l'adage latin. Il ne reste presque rien du passage de Bigot au ministère des Cultes où l'on peut regretter qu'il ait accepté le rôle d'un simple commis de Napoléon Ier ; mais sa mémoire est rendue impérissable par sa collaboration active à notre code civil. C'est là que ce jurisconsulte sagace, cet orateur net et précis a laissé une trace qui ne sera jamais effacée de notre histoire.

René Kerviler.

SILHOUETTES BRETONNES

YVES BERTHOU " ALC'HOUEDER-TREGER "

J'ai habité Morlaix durant une année de mon aventureuse jeunesse. Le félibre Auguste Cavalier, — aujourd'hui secrétaire aux bureaux de *l'Action Libérale Populaire*, — et moi, nous y rédigions la *Résistance*, journal breton hebdomadaire, passé depuis aux mains de mon excellent cousin Alfred Lajat, le barde « Mab an Argoat ». Pour fixer mes pénates inconstants, j'avais choisi le point le plus culminant de Morlaix appelé Ar C'Hastell, d'où l'on domine toute la vieille ville de Cornic-Duchesne. De ce sommet, l'œil plonge jusqu'aux profondeurs des rues tortueuses et étroites zigzaguant dans la vallée du Dossen : au sud, un horizon immense s'ouvre sur les monts chenus de Lannéanou ; au nord, tout près, l'énorme viaduc voile le port de commerce de sa masse grise.....

Or donc, comme je bouclais mes malles pour me rendre à l'Eisteddfod de Cardiff — c'était exactement, si j'ai bonne mémoire, le 1er juillet de l'an de grâce 1899, — je reçus dans mon courrier une lettre dont l'auteur devait être quelqu'un d'énergique, si j'en jugeais par l'écriture. Je commence par regarder la signature : Yves Berthou, ingénieur, Paris. Inconnu... Quelque affaire de fonderies sans doute ? Quelque annonce à insérer

pour une vague usine? Point. Cette lettre était une profession de foi bretonne. Yves Berthou m'annonçait que la lecture de mon livre *An Hirvoudou* l'avait tout simplement enthousiasmé. La passion de sa langue bretonne venait de surgir chez lui. Puis Berthou me disait son amour pour la Bretagne, pour son passé, pour son génie.

Il m'informait enfin de l'envoi qu'il venait de me faire de ses deux volumes de vers français : *Ames simples* et *Fontaines miraculeuses*. *Ames simples* portait cette dédicace :

Sethu ama Gwerziou ive
Savet evid meuli hon bro.
En gallek int skrivet, gwir e,
Mez ne n'eo ket vid ar Gallo.

« Voici des poèmes aussi, composés pour célébrer notre pays. C'est en français qu'ils sont écrits, c'est vrai, mais non pas pour le Franc ».

Je lus avidement ces deux volumes de vers, et ils m'enthousiasmèrent tellement, eux aussi, que je répondis immédiatement à Yves Berthou : « le Breton qui, en langue française, fait de si beaux poèmes, doit en langue bretonne pouvoir en dresser de merveilleux ».

Quelques mois après cette « entrée en matière », je reçus de Berthou sa première poésie bretonne. Elle était belle, comme forme et comme fond. Comme j'habitais alors Rennes, et que, dans mes loisirs, je rédigeais à l'*Ouest-Eclair* une « colonne bretonne hebdomadaire », je n'eus rien de plus pressé que de colloquer en bonne place le premier poème en breton de celui qui, en quelques bonds, allait tôt après prendre place à la tête des Bardes de Bretagne. La pièce avait pour

titre *Distro ar Barz* (Le Retour du Barde). Le Barde, fatigué de son exil à Paris, écœuré des mœurs françaises, désireux d'habiter de nouveau les lieux chéris de son enfance, forme la résolution de venir rallumer son feu au foyer ancestral déserté depuis si longtemps.

« Ganet war douar lann ha roz
War ribl mor gouez an hantez-noz.
Pa oan ebarz ma c'hentan oad
Eur gwaziou oa ru ar gwad.

Birvi 'rë dindan ear an od ;
Mez brema, glaz eo ma dioujod ;
Mond a ran a-dreuz d'ar broiou,
Eun huelen-c'houerv em genou.

. . . . . .

Hogen sethu eun heol nevez
Ledan-bannet, tarzet er gwez,
Ma Bro gaer am meuz adgwelet
War ribl ar mor, en penn ar bed.

Kalon an douar e klever
O virvi en-kreiz he dounder ;
Ar c'houmoul 'red kuit en nenvo ;
Er parkeier 'diwan bleunio.

Adre ! Dismantrou milliget
Elec'h oa ma c'halon mouget,
Elec'h e skuillen d'an douar
Gant ma gwad daërou ma glac'har !

. . . . . .

Hijet ar poultr ouz seul ma zreid
Gant eur galon seder 'c'h an d'id,
Sethu me arru da ganan
Touez da vugale ar gwellan. »

« Né dans le pays de la lande et des roses, sur les rives des mers sauvages du nord, lorsque j'étais dans mon jeune âge, en mes veines rouge était le sang. - Il bouillonnait à l'air de la grève, mais aujourd'hui blafardes sont mes joues, je m'en vais à travers cent contrées, une branche d'absinthe amère à la bouche. — Mais voici un soleil nouveau aux larges rayons qui pointe dans les arbres, je revois ma chère Patrie sur le bord de la mer, à l'extrémité du monde. — On entend le cœur de la terre battre dans ses profondeurs; les nuages quittent le firmament; dans les champs croissent des fleurs. — Arrière ! Ruines maudites où mon cœur étouffait, où je répandais à terre, avec mon sang, des larmes de douleur ! -- Je secoue la poussière de mes semelles, et je reviens, heureux, vers toi ; me voici, je viens chanter parmi tes fils les meilleurs ».

J'eus le bonheur de connaître bientôt après Yves Berthou. Au commencement de juin 1900, Lajat, Théodore Le Gall et moi nous passâmes nos bas-de-chausses et nos bragou-braz, nous bouclâmes nos ceintures de cuir blanc, et armés de bâtons solides et noueux nous partîmes « voir la Grande Exposition ! » Comme bien l'on pense, cependant, ce n'était pas tant la Grande Exposition qui nous attirait que l'annonce d'une certaine exhibition bretonne, *vulgo* Cabaret Breton, qu'un groupe de Bretons de Paris avait monté sur l'esplanade des Invalides, non loin du palais des Machines, et voisin du Mas provençal. Le barde Pierre Laurent « Penngleuik » m'avait vanté le dit cabaret comme réalisant absolument le type du « village breton ». Bref, nous lui fîmes visite ; mais à part mon maître et ami Le Goffic, le barde Laurent, la grosse Jeanne, de Quimper, qui vendait des crêpes, Madame Pichavant, de Pont-

l'Abbé, qui écoulait des broderies multicolores, nous n'y découvrîmes pas trace de Bretagne. Nous y entendîmes le pince-sans-rire Léon Durocher et la chanteuse Lud-Zi ; nous y bûmes une méchante piquette décorée du nom de cidre ; nous nous pamâmes d'admiration devant un dolmen en carton-pâte... et nous fûmes chercher la Bretagne ailleurs.

Nous la trouvâmes, cette bonne Bretagne, vraie, sincère, hospitalière, chez Le Goffic, chez Jean Le Fustec, et sous le toit de Berthou.

Berthou et sa charmante femme habitaient alors au n° 145 de la rue d'Allemagne, à proximité d'une usine à l'air vicié, où chaque jour se rendait le barde, pour ne rentrer que le soir, brisé, rompu, plus avide que jamais de liberté.

Le barde Ian Ab Guillerm, nommé druide depuis, nous avait devancé chez Berthou.

Yves Berthou répondait bien à l'idée que mon imagination s'était plu à se faire de lui. Trente-cinq ans environ. Petit de taille, et trappu d'épaules, tout dans sa démarche était Trécorrois. Mais deux grands yeux gris au regard profond et sympathique au premier chef, ajoutaient à cette physionomie bretonne quelque chose de Cambrien. Berthou portait une chevelure longue et abondante, et qui contribuait à ajouter à cette belle figure un air inspiré. Cet homme forçait l'amitié, et même l'admiration.

Sa femme, d'ailleurs, était digne de lui.

Mme Berthou, par une volonté intelligente, et peut-être aussi par l'influence mystérieuse que durent exercer sur elle les convictions profondes de son mari, s'était, à vrai dire, naturalisée bretonne, quoique née française. Simple et bonne, d'abord gracieux, cette vaillante

femme nous révéla plus tard, au cours de nos meetings et des nos tournées, une âme énergique, un courage au-dessus des fatigues.

Le repas, comme bien l'on pense, dura fort avant dans la nuit, — et tout y fut celtique : conversations, espérances, gaieté, chansons... jusqu'au cidre, qui venait du pays de Guingamp, et qui mit en nos cœurs une « doulce liesse »...

*
* *

Au commencement du mois d'août de la même année, Berthou m'apprit qu'enfin il allait pouvoir réaliser le projet qu'il nourrissait, de revenir habiter la Basse-Bretagne. Un beau jour les deux époux descendirent du train à la gare la plus proche de Pleubian. Le mobilier suivait de près. Sur le quai, anxieuse, la vieille mère d'Yves Berthou « espérait » son fils. Le voilà ! Mais non... Est-ce bien lui ? Non, *ce n'est plus lui*, cet homme à la face amaigrie, au teint pâle, à la chevelure longue, couleur de jais....

Tous trois montèrent dans une carriole que conduisait un gâs du pays, et en route pour le village natal !

Yves Berthou se mit de tout cœur à l'exploitation de la ferme qu'avait tenue son père, et qui lui rapportait trois cents écus de rente. Il répara les bâtiments, accrut le nombre des bestiaux, gagea de robustes valets, et à Dieu vat !

En même temps, il augmentait ses connaissances de la langue bretonne. Il se mit à composer force gwerzes et sônes qui furent répandues par centaines dans sa commune. Bravant le respect humain, le barde lui-

même chanta ses œuvres dans les assemblées des paroisses avoisinantes.

Mais voici déjà la fin de septembre.

En ce temps-là, vivait à Saint-Michel-en-Grève un brave homme de Recteur du nom de Yves Lucas, — que Dieu pardonne à son âme ! — et qui avait pour sa Bretagne un culte pieux. Très érudit, il avait écrit plusieurs brochures dont *Le Culte des saints bretons; Etude sur les saints Rion et Maudez* etc. Cette érudition ne l'empêchait pas d'être un bon vivant, et un gai compagnon.

Il voulut, cette année-là, faire du neuf. D'ailleurs si quelqu'un se moquait du « qu'en dira-t-on » des confrères, c'était bien l'abbé Lucas! Il convoqua donc, pour rehausser l'éclat de son pardon annuel du 29 septembre, un petit groupe de Bardes : Yves Berthou, Yves Le Moal, Alfred Lajat, Francis Even, votre serviteur, sans omettre Nouël de Kerangué que nous eûmes le regret de voir nous quitter plus tard. Le poète Louis Tiercelin était également de « l'invite ». Les Bardes s'y rendirent dès la veille, et assistèrent dévotement au grand *Tantad* que le peuple brûle devant la mer, au chant de vieux cantiques.

L'abbé Lucas nous reçut tous chez lui, et nous offrit une hospitalité vraiment princière. Dieu la lui rende, car c'était un vrai Breton !

Le lendemain, bien avant l'aube, M. et Mme Berthou et leurs amis étaient sur pied. En moins d'une heure — (qui réquisitionnant des barriques chez les aubergistes, qui pointant les planches, qui tressant des guirlandes de goëmon vert et de branchages), un grossier théâtre s'éleva au centre du bourg. Après la messe basse, le concert commença. Il dura jusqu'à la nuit — sauf pendant les heures d'office.

La nouvelle, avant midi, avait volé jusqu'à Lannion, jusqu'à Plestin, en passant par toutes les paroisses voisines. Jamais le petit bourg ne vit tant de pèlerins. La place ne désemplit pas. L'on se poussa, l'on se cogna, (pour mieux entendre !) car l'accompagnement énorme de la mer étouffait par moments les voix des Bardes... La nuit seule nous délivra de l'empressement de la foule. Alors, égosillés, enroués, transis, les Bardes tinrent conseil. Ils déclarèrent qu'en ce jour du 29 septembre 1900, ils avaient fondé le *Ti Kaniri Breiz*, et en nommèrent chef Yves Berthou, sous le nom d'*Alc'houeder-Treger* (l'Alouette du Tréguier).

Bien des pardons, bien des assemblées, bien des congrès la revirent depuis, cette « Maison de Chant de Bretagne » (1), et, à chaque fois, de nouvelles recrues sont venues se présenter aux fondateurs. Le « patron » c'est Berthou. Quel barde était plus digne de cet honneur ? Quel autre eut été capable de plus de dévouement et d'abnégation ?

*
* *

Mais si Yves Berthou, en compagnie de sa glèbe, avait trouvé la liberté et la santé, certains détails que nous tairons l'empêchèrent d'y rencontrer un bonheur sans mélange.

Après quatorze mois de présence au pays, le barde et sa femme, désespérés et mornes, revinrent à Paris.

Paris !... Mais encore fallait-il y vivre. Et un autre avait pris, à l'usine, la place de Berthou. Où frapper ? Que faire ? D'économies, peu ou prou. N'avait-on pas

(1) La bannière du *Ti Kaniri* Breiz, rouge et bleue, a été confectionnée par Mme Berthou elle-même. — F. J.

mis tout l'argent dans la ferme? N'avait-on pas dépensé, sans compter, là-bas, au pays? Et qu'avait-on gagné? Hélas!.. Cependant une usine voulut bien ouvrir ses portes à l'ingénieur, qui de nouveau, se mit d'arrache-pied au travail. On loua un petit appartement rue du Rhin, on économisa sou par sou, on se priva souvent. Enfin, petit à petit, l'aisance revint, et les deux vaillants époux purent enfin louer des appartements plus vastes, plus confortables, presque luxueux.

Labor improbus omnia vincit! Ce vieil adage, coéqual au monde, semblerait banal ici, s'il n'avait reçu en la personne d'Yves Berthou sa réalisation la plus entière. Berthou est le type du travailleur inlassable, travailleur de l'esprit et du corps, puits d'énergie indomptable qu'alimente un cœur généreux.

Yves Berthou a toujours assisté fidèlement aux Congrès annuels de *Kevredigez Broadus Breiz*. Et ce fut justice, lorsqu'à Quimperlé il fut élu *secrétaire général* de cette société. Il ne pouvait être fait choix d'un homme qui fût plus entièrement dévoué à Breiz, corps et âme. « Alc'houeder-Treger » fut aussi un des membres fondateurs du *Gorsedd des Bardes de Bretagne*, où il occupe le grade de Druide.

Enfin, si la Bretagne est fière de posséder un homme d'action comme Berthou, elle l'est également, et plus encore peut-être, d'avoir donné la vie à un si grand poète.

Un critique parisien disait récemment à l'un de nos plus éminents journalistes bretons (1) : « Yves Berthou est, sans contredit, l'un des meilleurs poètes français. Mais il a suffi qu'il fût né Breton, et qu'il aît aimé son

(1) Guillaume Corfec « Bruglann ».

Arvor d'amour sincère pour que le grand public ait cru de bon goût d'ignorer ses livres. »

Nombreuses sont les œuvres françaises de Berthou. Il a publié chez Lemerre : *Cœur breton ; La Lande fleurie ; Ames simples ; Les Fontaines miraculeuses ;* et tout récemment son chef-d'œuvre, *Le Pays qui parle.* De lui encore une satire violente, *Sept Ballades trouvées dans les souliers d'un pendu ;* une brochure intitulée la *Résurrection de la Bretagne*, qu'il dut faire imprimer à Bruxelles...., mais qui fut, l'année dernière, traduite et publiée en langue bretonne, sous le titre *Dihun Breiz* (Le Dault, Paris).

Si le public parisien n'a pas su apprécier Berthou, parce que ce poète est resté une énigme pour sa jugeotte, les Bretons, en revanche, l'ont applaudi lorsqu'ils l'ont vu écrire en leur langue. Tout de suite, ils l'ont compris et goûté.

Encouragé par ses premiers succès au *Ti Kaniri Breiz*, Alc'houeder-Treger a publié dans les feuilles locales des Côtes-du-Nord plusieurs jolies pièces bretonnes, pleines de cet énergie et de cette crudité qui caractérisent son talent ; il se propose de les réunir bientôt en un volume sous le titre : *War an Delen hag ar C'horn* (Sur la Harpe et le Cor).

Je ne crois pas trop m'avancer en lui prédisant dès maintenant le plus franc succès.

François Jaffrennou « Taldir »,
Barde-Héraut.

LA FAMILLE

BERNARD DE LA BERNARDAYE

DE CHATEAUBRIANT

UNE VICTIME DU MASSACRE DU 3 SEPTEMBRE 1792

En parcourant la longue et glorieuse liste des victimes de septembre 1792, massacrées en haine de la foi, nous trouvons un nom qui rappelle une des plus anciennes familles du pays de Châteaubriant, les Bernard de la Bernardaye.

Nous estimons qu'il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire locale, de recueillir ici quelques documents sur cette illustre famille dont les derniers rejetons, de la ligne masculine, ont quitté depuis longtemps déjà le berceau de leurs ancêtres.

Pour mieux éclairer ce modeste travail, qu'il nous soit permis tout d'abord, de mettre sous les yeux du lecteur un tableau généalogique des personnages de la famille Bernard dont nous aurons à parler. Tout abrégé et incomplet qu'il soit, il suffira du moins pour le but que nous nous proposons.

Aussi loin en arrière que remontent les registres publics (1), on rencontre les Bernard simultanément à

(1) Les registres d'Auverné — qu'on écrivait autrefois Auvernay — conservés au greffe de Châteaubriant remontent à 1675. Auverné est une commune du canton de Moisdon et de l'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ABRÉGÉ

Messire Anthoine Bernard de la Bernarda

Nicolas Bernard de la Bernardaye
époux de Marie Fleuret.

Jean Bernard
de la Bernardaye
épouse
Elisabeth Mésanger.

Louys Bernard
de la Bernardaye
épouse
successivement
deux femmes.

1re femme :
Marie Guibourt
(3 enfants).

1° Ni

Marie-

2e femme :
Renée-Françoise
d'Oultremer
(10 enfants).

1° Me

de la

6° Fran

N

7° J

Charl

ILLE BERNARD DE LA BERNARDAYE

; Treil Cellier	4° Jean-Louis du Treil. épouse Anne-Marie Girard de Chateauvieux (7 enfants).	2° Messire Etienne-Jean Bernard du Treil (prêtre). 5° Nicolas-Charles (de la Largère).
ernard rêtre).		2° Jacques-F^cois de la Tertrais époux de Félicité-Marie Blérye.
ernard ol	2° François de la Tertrais épouse Elisabeth Derouin (7 enfants).	3° Jean-Philippe (de la Durantaye). 6° Messire Louis-René Bernard de la Tertrais (prêtre).
de la Roussel	1° Jean-Louis de la Bernardaye épouse Marie Polligné (sept enfants).	1° Jean-Marie-Adrien. 2° Jean-Charles-Marie (du Cornillet) chan. régulier de Saint-Victor. 3° Charles-Etienne-Marie (de la Bernardaye). 4° Marie-Prudence-Louise 5° René-Julien-Marie. 6° Victor-Julien-Marie (de la Hayais). 7° Marie-Anne-Agathe.
	2° Thérèse-Etiennette. 5° Messire René-Charles p^tre 6° Louis-Joseph-Victorien de la Mollière.	

Châteaubriant et à Auverné ; toutefois nous inclinerions à croire qu'ils sont originaires de cette dernière localité. Le premier dont nous trouvons un état civil certain, Jean, celui qui fut l'ancêtre de tous les Bernard dont nous parlerons, vécut à la fin du XVIe siècle. Il épousa Elisabeth Mésanger (1), une jeune fille dont le frère, messire Hervé Mésanger, prêtre d'Auverné, fonde en 1599 la chapellenie de la Cadoye — ou Cadouais. — Il en est le premier titulaire ; après lui ce bénéfice deviendra la propriété de la branche aînée des Bernard.

De l'union de Jean Bernard de la Bernardaye avec Elisabeth Mésanger naquirent six enfants pour le moins, deux filles et quatre fils. Mentionnons seulement trois d'entre eux : Antoine, Nicolas et Louys.

L'aîné, messire Antoine, sieur de la Guérinays, naît en 1630. Il devient prêtre et à son décès — 7 février 1685 — le fameux doyen de Châteaubriant, Pierre Blays, préside à la cérémonie des obsèques.

Le second, Nicolas, épouse Marie Fleuret et fonde avant sa mort, arrivée le 15 mai 1775, la chapellenie de la Branchère.

Le troisième Louys qui signera sieur de la Bernardaye, va devenir le père de cette nombreuse postérité — treize enfants — qui se divisera en trois branches : les Bernard du Treil — branche aînée — et deux branches cadettes, celle de la Tertrais et celle de la Bernardaye.

Louys Bernard de la Bernardaye naît en 1643. Il étudie le droit et se fait recevoir « advocat à la cour ». De plus il est sénéchal des juridictions du Val et de la

(1) Elisabeth Mésanger née vers 1601 mourut le 4 janvier 1680. Son mari l'avait précédée dans la tombe de plus de dix années.

Rivière d'Auverné (1). Il épouse successivement deux femmes : Marie Guibourt et Renée-Françoise d'Oultremer (2).

Le premier mariage eut lieu « en l'église parochiale d'Auverné » le 13 février 1670 (3). Il fut bénit par « vénérable et discret messire Anthoine », le frère de l'époux. Le père de l'épouse, présent au mariage, est « escuyer François Guibourt sieur du Val (4) et conseiller du roy en son siège présidial de la Rochelle ». Il était accompagné de son frère, « messire Joachim Guibourt prestre chantre et chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle ». Cette union dura peu ; trois enfants en furent le fruit : Joachim, Nicolas 5) et Joseph. Nous ne retenons que Nicolas qui fut « l'aîné de la branche aînée ».

Nicolas le fils aîné, issu du premier mariage de Louys de la Bernardaye et de Marie Guibourt, ajoute à son nom, selon l'usage d'alors, le nom d'une terre seigneuriale, comme note distinctive ; il s'appellera Bernard du Treil et deviendra le chef de la branche aînée. Il naît à Auverné en novembre 1691, se destine au barreau et devient « avocat en parlement et sénéchal de la baronnie de Châteaubriant. » Le 15 janvier 1704, « il épouse dans la chapelle de Saint-Nicolas, paroisse de Saint-Jean-de-Béré », Marie Estiennette du Cellier, fille du seigneur de la Souchaye (6). De cette union naissent

(1) Il signe de ce titre le 7 juillet 1698.

(2) Ce nom est écrit Outremer, d'Oultremer et D'Outremer.

(3) Bernard de la Bernardaye est nommé à ce mariage sieur de la Loyrie.

(4) En Auverné . Les Guibourt « estant à présent au dit lieu du Val ».

(5) Joachim (10 novembre 1670 † 31 octobre 1764). Nicolas Bernard du Treil (novembre 1671 † 6 février 1765).

(6) Elle meurt le 15 novembre 1726.

six enfants : quatre garçons et deux filles (1). Après la mort de sa première femme, Marie Guibourt, Louys de la Bernardaye, nous l'avons dit, contracta une seconde alliance, vers 1680, avec une jeune fille originaire de Châteaubriant : demoiselle Renée-Françoise d'Oultremer dame de Rigné (2). Les d'Oultremer étaient une des meilleures familles du pays. Ils signent sieurs de Belestre, du Margat, de Rigné et de Brays et sont apparentés aux seigneurs du Bois-Briant. Famille très nombreuse, on les trouve eux aussi dans la magistrature ; et, grâce à leur importante situation, ils figurent dans tous les événements marquants de la ville et du pays de Châteaubriant. C'est un d'Oultremer qui, à la fin du XVIIe siècle (1677), quête pour la fondation de l'hôpital, et c'est Jeanne d'Oultremer, dame du Margat (3) qui, le 11 décembre 1725, est première supérieure de « l'Ecole Charitable » qu'elle a fondée avec sa sœur, dame de Bélestre.

De l'union de Louys de la Bernardaye avec Renée Françoise d'Oultremer naquirent dix enfants, huit garçons et deux filles. Qu'il me suffise de mentionner ici trois d'entre eux : Antoine, François-Nicolas et Jean. Ils sont frères consanguins de Nicolas Bernard du Treil,

(1) Le cadet des fils, Jean-Louis (1707 † 1775) devient plus tard le chef de la branche du Treil. Il épouse vers 1735 Anne-Marie Girard de Châteauvieux et en a sept enfants parmi lesquels : Etienne Jean Bernard du Treil, prêtre chapelain de la Cadoye (27 avril 1739 † 9 août 1788).

(2) Malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons pu trouver l'acte de ce second mariage. Il n'a pas dû être contracté dans la région.

(3) D'Oultremer du Margat, inspecteur des Loteries, apparaît à Nantes le 14 décembre 1819, à la bénédiction d'une cloche pour l'église de Saint-Similien.

le chef de la branche aînée. Antoine, né à Auverné le 6 septembre 1681, a pour parrain son oncle paternel, messire Antoine, sieur de la Guerinays, prêtre. Tout jeune il embrasse la carrière ecclésiastique. A seize ans il est clerc tonsuré « estant à présent estudiant chez le sieur Drouallière en la paroisse de Plessé » et le 29 juin 1697, il est mis en possession de la chapellenie de la Cadoye, bénéfice qu'il n'occupe vraisemblablement que jusqu'en 1709. François Nicolas, le frère cadet d'Antoine, naît le 19 novembre 1691. Il a pour parrain un prêtre allié à sa famille, messire Nicolas Pohier (1) recteur de S.-Vincent-des-Landes. Selon la coutume reçue alors et comme signe distinctif, il ajoutera à son nom le nom d'une terre noble qui fait partie de son patrimoine, la Tertrais ; il deviendra ainsi le chef de la branche Bernard de la Tertrais. Vers la fin de 1719, il épouse Marguerite Ernoul qui lui donne sept enfants, quatre fils et trois filles (2). C'est lui le grand-père de l'abbé Bernard de la Tertrais que nous retrouverons plus tard à l'époque révolutionnaire. Il meurt le 22 avril 1741, et est inhumé dans le cimetière d'Auverné par le recteur, François Desperques.

Jean, né à Auverné le 14 février 1693, est un fils cadet de Louys Bernard de la Bernardaye, frère germain de

(1) Messire Nicolas Pohier était frère de Bertrand sieur de la Nantais, lequel avait épousé Louise Bernard de la Bernardaye (30 avril 1680), la propre tante de François-Nicolas le nouveau baptisé.

(2) Le second de ses enfants, l'aîné des fils, François Bernard de la Tertrais né à Auverné le 13 mai 1722 et décédé le 30 octobre 1786 devint à son tour le chef de la branche de la Tertrais. Il épouse le 28 novembre 1750 Elisabeth Derouin dame de la Roulaye. Ils eurent sept enfants, quatre fils et trois filles. Elisabeth Derouin avait un frère prêtre, messire Robert Derouin sieur de la Clanchelière.

François-Nicolas de la Tertrais et seulement frère consanguin de Nicolas du Treil. Il devient le chef de la branche de la Bernardaye, titre qui semblait autrefois l'apanage des aînés de la famille Bernard. Lui aussi s'adonne à l'étude du droit ; il signe « avocat et procureur de la baronnie de Châteaubriant. » Le 26 avril 1729 il épouse Charlotte-Thérèse Roussel, dame de la Barrais, et en a six enfants, quatre fils et deux filles. Deux d'entre eux méritent que je les mentionne : Jean-Louis et René-Charles ; le premier le père, le second l'oncle de la victime du 3 septembre 1792. Jean-Louis Bernard de la Bernardaye, le père de notre héros, était né le 1er septembre 1730. Comme la plupart des membres de sa famille, il se destina à la magistrature. Il devint avocat et procureur de la baronnie de Châteaubriant et officier de milice bourgeoise. Le 23 mai 1757, il épouse à Derval une jeune fille de bonne maison, Marie Polligné, originaire de ce pays et dont le père signe « procureur de la baronnie de Derval » (1). Sept enfants furent le fruit de cette union et le second est la victime du massacre du 3 septembre 1792.

René-Charles qui signe « sieur de Lorgerie » (2) est l'avant-dernier des six enfants issus du mariage de Jean-Bernard de la Bernardaye avec Charlotte-Thérèse Roussel. Né le 1er et baptisé le 2 avril 1734, dans l'église de Béré, par le vicaire F. Le Buffé, il ne figure que deux fois dans les actes publics : la première, le 17 avril 1763, au baptême de René-Julien-Marie, un neveu dont il est parrain ; la seconde fois le 18 octobre de la même année, à la sépulture d'une nièce, Marie-Pru-

(1) Vers 1685 un Polligné était vicaire général de l'évêque de Nantes, Mgr Egide-Jean-François de Beauvau du Rivau.

(2) Nom d'une terre en la commune de Saint-Sulpice-des-Landes.

dence, et alors il signe prêtre. D'où il résulte qu'il reçut l'ordination sacerdotale vraisemblablement la veille de la Trinité, 28 mai 1763 (1). Quatre ans plus tard, il meurt inopinément, et le vicaire Landays dresse son acte d'inhumation. — 16 juillet 1767.

*
* *

Jean-Charles-Marie était donc fils de Jean-Louis Bernard de la Bernardaye et de Marie Polligné dame de la Chesnaie. Né le 4 août 1759, il fut baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Nicolas par l'abbé Landays vicaire de messire Guérin, alors doyen de Châteaubriant. Son parrain fut son aïeul maternel, et sa marraine « demoiselle Thérèse Etiennette » sa tante paternelle.

Il était le puîné des fils de Bernard de la Bernardaye; mais de fait il fut l'aîné, car le frère qui l'avait précédé dans la vie d'un peu plus d'une année mourut trois jours après sa naissance.

Cinq autres enfants vinrent au monde après lui, ce qui porte à sept la descendance de cette féconde union.

Une tradition de famille, vieille de plus de deux siècles, voulait que l'aîné des Bernard portât le prénom de Jean ; aussi le premier-né, Jean-Marie Adrien, n'ayant pour ainsi dire pas vécu, le second des fils reçoit-il à son tour, au baptême, pour premier prénom celui de Jean.

Une autre remarque également digne d'intérêt, c'est que tous les enfants de Bernard de la Bernardaye

(1) Où René-Charles reçut-il les Ordres sacrés? Nous l'ignorons. Nous n'avons trouvé dans les registres des *Insinuations* du diocèse de Nantes aucune mention de lui.

eurent, parmi leurs prénoms, celui de Marie. Or cette mesure uniforme ne fut point un effet du hasard. L'esprit de religion qui animait cette pieuse famille lui inspira la pensée de consacrer à la mère de Dieu chacun de ses descendants en lui imposant son nom vénéré.

Elevé dans un milieu éminemment distingué par les qualités de l'esprit et par les vertus chrétiennes, Jean-Charles-Marie se sentit de bonne heure un attrait particulier pour l'étude et la vie religieuse. Mais comment s'adonner fructueusement à l'étude dans une petite ville où les écoles secondaires n'étaient guère en renom ? Châteaubriant a bien un collège dont le régent est un prêtre de la paroisse de Béré, l'abbé Fouchier ; toutefois, à l'époque dont il s'agit, il était déjà d'un âge relativement avancé, ce qui l'empêchait, disait-on, de remplir avantageusement son difficile emploi (1).

Il y avait alors à Angers des Universités fort prospères et la distance entre Angers et Châteaubriant est courte et les communications relativement faciles. C'est là que le jeune Bernard dirigea ses pas. Je l'y trouve en effet âgé de seize ans ; il est déjà « clerc-tonsuré étudiant en physique. » A cette époque devient vacante la chapellenie de Saint-Victor de Campbon, au diocèse de Nantes, par le « décès de René-Marie-Joseph Gouyon Vaurouault, prêtre chanoine de l'Eglise cathédrale de

(1) Deux abbés Fouchier, l'oncle et le neveu vraisemblablement, furent régents. L'un vécut de 1745 à 1786. L'autre, Julien, né à Saint-Jean-de-Béré en 1720 fut ordonné prêtre le 20 décembre 1749. Il fut emprisonné pendant la Révolution. Il accusait alors 76 ans. Le collège était établi d'abord « dans la maison de l'Espinette qui est le temporel d'une chapellenie ». On y devait enseigner la jeunesse pour qu'elle fût capable d'entrer en rhétorique dans les Universités des villes de Nantes, Rennes... « Les escoliers payaient dix, quinze ou vingt sols par mois, selon les classes. »

Rennes, dernier titulaire et paisible possesseur, arrivé le 16 novembre 1775, pendant l'ouverture de la régale de l'évêché de Nantes. »

Jean-Louis Bernard de la Bernardaye a des prétentions sur ce bénéfice ecclésiastique qui est en quelque sorte un patrimoine de famille. Aussi, le 11 décembre, y désigne-t-il son fils Jean-Charles-Marie « capable et idoine » pour le posséder, « comme parent et issu de la ligne des fondateurs » (1).

Le « patron et présentateur » est messire Armand-Paul de Fourclée, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur de Guehillac et de Villeson. Il habite un somptueux hôtel « au bas du port de la ville et paroisse de Notre-Dame de Rhedon » ; c'est là que le 16 décembre 1775, il reçoit sommation d'avoir à présenter au bénéfice de Saint-Victor Jean-Charles-Marie « fils de noble homme Jean-Louis Bernard, sieur de la Bernardaye et de dame Marie Polligné, son épouse ».

(1) Cette fondation avait été faite en 1300 par Dom Jean Pelé, exécuteur testamentaire de Dom Pierre Demoaire. Les noms de ces deux familles se retrouvent fréquemment dans les archives de la mairie de Châteaubriant. Voici entre autres, l'indication de quelques actes : Baptême de Nicole, fille de Vincent Demoaire et de Guillemette Masson, 23 juillet 1482. — Baptême de Jeanne de Cran, fille de Jeanne Pelé, 21 septembre 1486. — Inhumation dans l'église de Béré « d'escuyer Jean Le Liepvre, sieur de la Marche, époux de dame Jeanne Le Pelé », 30 août 1639. — Inhumation de Mathurin Pelé, « mary de Françoise Grenet, hospitalier de l'hôpital de la Trinité », 4 octobre 1668..... Le bénéfice de Saint-Victor de Campbon imposait à son titulaire l'obligation de dire ou de faire dire une messe par semaine. Dans la suite cette chapellenie tomba en *Régale non fermée*. Elle était de nomination royale pendant la vacance du siège épiscopal. Or Mgr Mauclerc de la Musanchère était mort le 1er avril 1775, et son successeur, Mgr Frétat de Sarra, n'était pas encore arrivé de Tréguier.

Mais le présentateur Paul de Fourclée a un autre candidat qui prétend avoir des droits égaux à ceux des Bernard : c'est messire Donatien-Rogatien de la Ville, prêtre vicaire de Saint-Herblain. Finalement ce dernier obtiendra le bénéfice et en prendra possession le 10 février 1776.

Notre jeune étudiant de l'Université d'Angers va bientôt s'inscrire à l'Ecole des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Pendant ses cours à l'Université d'Angers, il n'a pas été sans entendre vanter la célèbre école universellement connue, digne d'ailleurs de sa brillante réputation.

L'école de Saint-Victor avait été créée au commencement du XIIe siècle par Guillaume de Champeaux, archidiacre et écolâtre de Notre-Dame de Paris, qui y avait enseigné avec un immense succès la rhétorique, la dialectique et la théologie. Louis VI la dota avec une munificence vraiment royale ; il en fit une riche et puissante abbaye dont les membres devinrent des chanoines réguliers et embrassèrent la règle de Saint-Augustin.

Les chanoines de Saint-Victor partageaient leur temps entre la prière et l'étude, alliant à l'austérité cistercienne l'érudition bénédictine. Et, observation digne de remarque, depuis les temps si reculés de sa fondation, l'école de Saint-Victor avait conservé, au XVIIIe siècle, son antique réputation de science et de régularité monastique. Elle possédait une bibliothèque très importante par le nombre des manuscrits et la beauté des transcriptions.

C'est là que se décida d'entrer notre jeune clerc pour achever ses études et se préparer, par le noviciat, à embrasser la vie religieuse.

Pendant sa carrière d'étudiant, vint-il souvent revoir sa famille et sa ville natale ? Nous ne saurions le dire. Nous ne constatons sa présence à Châteaubriant que le 25 octobre 1779, aux obsèques de son père. C'est là qu'il signe à l'acte d'inhumation J. Bernard *du Cornillet*. A cette date Jean-Charles-Marie était déjà fixé sur sa vocation puisqu'il compte cinq années de cléricature. Il abandonne le titre familial de la Bernardaye à son frère puisné Charles-Etienne-Marie, et comme il est d'usage — je l'ai déjà dit — que chacun des fils cadets ajoute à son nom patronymique, comme note distinctive, le nom d'une terre propriété de sa famille, l'aîné, le religieux, devenu le cadet par option, accolle à son nom le nom du Cornillet, terre seigneuriale, propriété des Bernard de la Bernardaye et où ils avaient habité vers 1670 (1). Notre novice Victorin ne signera pas souvent de ce nom dont il n'a que faire, retiré qu'il est du monde et loin des siens avec lesquels son nom ne peut guère être confondu.

Jean-Charles-Marie fit sa profession religieuse le 27 juin 1782 ; il fut ordonné prêtre le 21 mai 1785, veille de la Trinité. Il avait alors à peu près vingt-six ans.

Esprit distingué et fervent religieux, il aimait passionnément l'étude ; aussi la charge de bibliothécaire qui ne tarda pas à lui être confiée, vint-elle répondre

(1) Le Cornillet est situé en Saint-Sulpice des Landes, canton de Saint-Mars-la-Jaille et arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure). Cette terre figure au « Rolle rentier des terres et seigneuries de la Rivière en Auverné et de la Rivière en Haut Bois ». « Adveu du 15 février 1693. » Bon nombre de ces renseignements sont dus à la complaisance de Madame d'Arbo qui a gracieusement mis à notre disposition ses précieuses archives de famille. Nous la prions d'agréer l'expression de notre reconnaissance.

parfaitement à ses aptitudes et récompenser toute une jeunesse de régularité studieuse.

En 1792, lorsque l'expulsion des religieux le condamna à abandonner son cloître et sa bibliothèque, il se réfugia d'abord dans la maison des Nouveaux Convertis, puis rue des Mathurins, au faubourg Saint-Jacques. Ayant appris dans sa retraite que ses confrères, dispersés eux aussi, avaient été arrêtés et incarcérés à Saint-Firmin, il ne voulut pas séparer sa cause de la leur et il se livra lui-même pour partager leur sort — 13 août 1792 (1). — Avec eux il se prépara à la mort ; avec eux il fut tué au séminaire de Saint-Firmin, le 3 septembre 1792.

« Ce ne fut pas un massacre, a-t-on écrit avec juste raison, ce fut une boucherie hideuse, lâche, infâme, où la grandeur héroïque des victimes n'eut d'égale que la cruauté monstrueuse des bourreaux (2). » Il apparaît clairement que ces victimes furent immolées en haine de la religion catholique ; aussi, la France chrétienne applaudit-elle à la pensée de promouvoir la cause de béatification de héros dignes des temps apostoliques.

(A suivre). J. Gendry, *chanoine.*

(1) Ce détail est relaté dans un précieux manuscrit de l'abbé Claude-Ignace Laurent docteur de Sorbonne, échappé au massacre de Saint Firmin, plus tard curé de Saint-Leu de Paris, évêque nommé de Metz. Il signale notre Bernard du Cornillet comme lui ayant été personnellement connu pendant sa détention. Je tiens ces renseignements de mon ancien collègue de Saint-Louis-des-Français à Rome, Mgr R. de Teil, le vice-postulateur de la cause de béatification des martyrs de la Révolution française, à la demande duquel j'ai fait les recherches objets du présent article.

(2) *Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France pendant la Révolution*, par Mgr Méric I. 240.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Sommaire. — La petite et la grande pêche, la sardine et la morue. — Emigration bretonne au Canada. — A propos de Jacques Cartier. — La religion et l'armée.

A notre époque où les bonnes nouvelles sont si rares, je vais vous en annoncer une qui aura l'heureux privilège de rallier tous les suffrages et de provoquer un contentement universel : c'est que l'hiver est en train de boucler ses malles et que dans quelques jours, dans quelques semaines tout au plus, il va nous quitter. Je suis certain que personne ne regrettera son départ, car vraiment il a été par trop sale et par trop triste avec son froid humide et ses pluies diluviennes, avec tout son cortège de maladies, de cyclones et de tempêtes. Cette année il s'est permis des fantaisies macabres : des bourrasques furieuses ont renversé les fils télégraphiques et interrompu les communications ; la mer démontée a brisé ses digues et, non contente de détruire des navires, a détruit des maisons en pénétrant dans les villages ; les rivières ont suivi son déplorable exemple et, alors que les pauvres grippés gardaient le lit, elles sont sorties du leur — pardon de la comparaison ! — et ont transformé les chemins en d'immondes bourbiers et en lacs immenses les prairies et les champs. A ce propos un journal a raconté qu'un voyageur, qui n'avait jamais vu la mer, quand il aperçut les landes

de Dingé complètement innondées, crut être arrivé à Saint-Malo et manifesta si bruyamment son enthousiasme, que les braves gens qui étaient à ses côtés, dans le wagon, n'eurent pas le courage... ou la charité de lui montrer son erreur et de calmer son exhubérante admiration.

Tout le monde aime à respirer le parfum des premières fleurs et à entendre dans les branches qui bourgeonnent les premiers gazouillements des oiseaux ; tout le monde salue avec bonheur l'approche de ces mois bénis, où le soleil caresse de ses tièdes rayons la nature endormie jusque-là ; et pourtant il en est pour lesquels cette joie n'est pas sans mélange. C'est à eux que je pense toujours en cette saison, aux habitants de nos côtes qui tremblent en voyant venir le printemps, parce qu'ils savent qu'en avril c'est le retour des hirondelles, mais c'est aussi le départ des marins. Dans les chaumières les hommes, assis au coin du foyer, songent à tout ce qui les attend là-bas et les femmes, tout en raccommodant les filets, jettent à la dérobée un regard plein de larmes sur ceux qui vont partir et qu'elles « espéreront » longtemps, longtemps.... peut-être toujours ! Demain ce sera le cruel déchirement de la séparation ; ce seront les dernières angoisses et les dernières étreintes ; ce sera l'adieu suprême ; ce sera l'inconnu, cet inconnu qui dans les brumes d'Islande ou sur les bancs glacés de Terre-Neuve est plus terrible et plus mystérieux que partout ailleurs.

Donc chaque année plusieurs milliers de nos compatriotes quittent leur famille et leur pays pour faire la petite ou la grande pêche, pour capturer la sardine ou la morue. On se familiarise vite avec le danger, on s'habitue facilement aux aventures ; ils partent sans

peur, presque sans trouble. Avec cette philosophie douce de l'âme bretonne, dans laquelle il entre un peu d'insouciance, un peu de fatalisme et beaucoup de courage, ils se disent qu'après tout s'il y en a beaucoup qui restent là-bas pour jamais, il y en a beaucoup qui en reviennent et ils s'en vont résignés et confiants. Et puis, à quoi bon se lamenter? à quoi bon se plaindre? il faut bien vivre, il faut bien un abri pour la femme et du pain pour les mioches; alors, sans hésiter, joyeusement, ils s'exposent à tous les périls, ils risquent leur vie pour rapporter au logis quelques pièces de monnaie. Hélas! il n'est pas sûr que leurs peines ne soient pas stériles et que leurs efforts soient récompensés. Le métier de pêcheur était autrefois assez rémunérateur, il ne rapporte maintenant presque aucun profit. A quoi cela tient-il? Quelles sont les raisons de cette décadence qui semble irrémédiable ? J'ai eu la curiosité de les rechercher; j'ai questionné de vieux loups de mer, des capitaines expérimentés, de sérieux armateurs et voici les résultats de ma petite enquête.

Pour la sardine d'abord, ce serait se tromper de ne voir dans la crise actuelle que la conséquence de causes accidentelles et imprévues, telles que : l'impossibilité de pêcher dans les baies poissonneuses par suite de l'invasion des dauphins et des marsouins, le déplacement des bancs de sardines vers le large et alors le déplacement des lieux de pêche et l'insuffisance de l'outillage de nos marins fait pour la pêche côtière, etc... Ces causes ont été surtout symptomatiques. Elles ont eu pour effet de révéler, en la poussant à l'état aigu, l'existence d'une crise déjà ancienne, tenant à des causes d'ordre économique parfaitement étrangères aux conditions naturelles où se débat l'industrie menacée.

Celle-ci a reçu le coup mortel en 1891, lorsque fut voté le Droit de douane sur l'entrée en France de la sardine étrangère. Ce droit avait été antérieurement de 50 francs par 100 kilogrammes, ce qui représentait environ 10 francs par millier de sardines. Par suite de la coalition des députés du Midi, porte paroles de quelques négociants de Bayonne, grands importateurs de sardine Espagnole et Portugaise, ce droit fut ramené à 25 francs, soit 5 francs par mille. Cette diminution de moitié sur les droits d'entrée eut sa répercussion immédiate sur le commerce et nos marins, qui n'étaient pas riches, tombèrent du coup dans la pauvreté.

Et remarquez qu'en prenant de l'argent dans la poche des pêcheurs bretons pour le donner aux Espagnols et aux Portugais, en ouvrant le marché français à la concurrence étrangère, nos honorables représentants n'ont donné aux nôtres aucune compensation sur les marchés étrangers. Pour répondre à notre amabilité, l'Espagne et le Portugal dont la sardine, grâce au jeu de change, ne paie en réalité aucun droit d'entrée chez nous, ont eu soin de grever la sardine française de taxes absolument prohibitives. C'est naturellement le pêcheur breton qui a eu à pâtir de cette situation absurde. Depuis le vote néfaste de 1891 son gain n'a jamais dépassé, même dans les années relativement bonnes comme celle de 1897, une somme de 400 à 450 francs par saison.

Ces conditions d'existence, qu'on peut assurément qualifier de misérables, se sont encore gravement compliquées par le fait de la spéculation à tournure si juive qui s'est pratiquée depuis quelque temps sur la rogue, ou appât qui sert aux marins pour prendre la sardine. Cette rogue, fabriquée avec des déchets de morue sans

aucune valeur intrinsèque, se vendait en 1895, trente francs le baril ; en 1903, sans être ni plus rare ni plus demandée, elle s'est maintenue au cours de cent trente francs. Chaque bateau de pêche, employant en moyenne deux barils de rogue par semaine, soit trente environ pour la saison entière, c'est de 3000 francs de plus par bateau que des spéculateurs malhonnêtes ont prétendu augmenter le tribut annuel qu'ils prélèvent sur les malheureux pêcheurs. Et comme il y a en Bretagne au moins deux mille bateaux armés pour cette pêche, c'est au total une jolie razzia supplémentaire de *six millions*, dont les marins bretons doivent faire tous les frais. Telles sont les deux principales causes, qui, si on n'y prend garde, plongeront à bref délai dans la misère plus de cent mille âmes sur nos côtes.

Pour remédier à ce lamentable état de choses, il ne suffit pas de former des syndicats où tout le monde parle et où personne n'agit ; il ne suffit pas non plus de déposer des vœux ou des projets qui n'aboutissent jamais ; il y a deux devoirs qui s'imposent. Il faut d'abord que des savants, par des recherches méthodiques arrivent à découvrir un succédané pouvant remplacer la rogue ou des moyens de fabriquer cette rogue en France avec les œufs des morues que nos marins de Saint-Malo et de Paimpol vont pêcher à Terre-Neuve et en Islande. Il faut ensuite fermer nos frontières à l'invasion de la sardine espagnole, ou du moins y élever par le rétablissement de l'ancien droit de 50 francs, une barrière suffisante pour égaliser les chances de la lutte entre nos pêcheurs et ceux de l'étranger. En ce moment critique on peut dire sans la moindre exagération que c'est pour l'industrie sardinière de Bretagne

et pour les milliers d'êtres humains qui en ont vécu jusqu'ici une question de vie ou de mort.

Par une coïncidence fâcheuse, l'industrie morutière traverse elle aussi une crise terrible ; mais la cause en est toute différente. Les rapports des patrons, qui sont rentrés l'an dernier avec quelques milliers de poissons seulement, sont tous les mêmes : la boëtte n'était pas assez abondante pour amorcer les hameçons, ou bien la morue, rassasiée d'appât vivant, dédaignait celui que nos infortunés marins avait tant de mal à se procurer. Quelques explications sont ici nécessaires. La morue, qui séjourne pendant la belle saison sur le banc de Terre-Neuve, est très friande d'un petit poisson, nommé : capelan et d'une sorte de seiche, appelée : encornet. Tous les ans, après avoir fait sur les bancs une courte apparition, le capelan se dirige vers les îles Saint-Pierre, où les pêcheurs le capturent. Or pendant les années dernières, le capelan a séjourné pendant toute la durée de la pêche sur le grand Banc, sans cesse poursuivi par la morue dont il constitue le mets favori. On comprend facilement dès lors que la morue passât sans s'arrêter aux autres mollusques dont nos pêcheurs couvraient leurs hameçons. D'un autre côté, ceux ci n'ayant pas pu prendre d'encornets, la pêche a été manquée et les cent kilos qui montaient rarement à 50 francs, ont atteint 76 francs à la dernière campagne.

Pour résoudre le problème qui se pose, on a préconisé trois moyens. Le premier, qui serait de pêcher avec des chalutiers à vapeur, n'a pas paru pratique et a été rejeté par la majorité des armateurs. Le second serait d'emporter de France de la boëtte fraîche, par exemple du hareng conservé dans de la glace et, bien que cette disposition exige des navires grands et spa-

cieux, une installation coûteuse, elle va être mise à l'essai cette année par une société Fécampoise qui a fait construire dans ce but à Saint-Malo trois terreneuviers de 700 tonneaux. Enfin le troisième moyen, qui paraît très naïf mais qui est en réalité le plus sûr, serait d'employer la pêche à la ligne à la main concurremment avec la ligne de fond. Lorsqu'on s'aperçoit que la morue ne mord pas aux lignes de fond, il est préférable d'en tendre une quantité moins considérable et d'employer le reste des encornets et des bulots à pêcher la morue à la main. Cette innovation est à la portée de tous, de l'avis des hommes compétents elle s'impose ; vous verrez qu'elle aura peine à se faire jour, parce qu'elle est trop simple et, parce qu'elle constitue un retour, pourtant bien minime, vers le passé.

Il semble que toutes les sympathies devraient être acquises à ces pauvres gens qui vont s'embarquer dans quelques jours et qui vont être aux prises avec des difficultés et des souffrances de toutes sortes. Des âmes généreuses avaient fondé les « Œuvres de Mer » et envoyaient chaque année deux navires, chargés de soulagements pour les corps de ces malheureux exilés et de consolations pour leurs âmes. Grâce à eux, ils trouvaient là-bas des mains pieuses pour soigner leurs blessures, des amis pour les encourager, des prêtres pour recevoir leur dernier soupir. Il n'y aura plus rien de tout cela en Islande, car seul la *Saint-Pierre* ira à Terre-Neuve et on n'a pas pu armer le *Saint-François d'Assise.* Si vous voulez savoir pourquoi on a été réduit à cette cruelle nécessité, si vous voulez savoir pourquoi tant de nos frères vont mourir désormais sans soutien, sans bénédiction, sans espoir, c'est parce que le gouvernement démocratique (?) de notre pays qui depuis 1900

accordait une subvention de 20.000 francs aux « Œuvres de Mer », l'a réduite à 15.000 francs en 1902 et en l'an de grâce 1904, *à zéro*.

*
* *

Les vaillantes populations de nos côtes souffrent cruellement depuis plusieurs années; elles ont connu l'angoisse de la faim, alors que le père rentrait au logis les mains vides et que les petits enfants pleuraient en demandant à manger; et comme l'avenir leur apparaît plus sombre encore que le présent, elles ont songé à s'expatrier. Un courant se dessine en ce sens; l'émigration est devenue une question toute d'actualité, très à l'ordre du jour et c'est vers le Canada que l'on s'efforce de diriger nos compatriotes découragés et malheureux. De sympathiques conférenciers, comme : M. l'abbé Gaire, M. de Galembert et M. l'abbé Le Floc'h viennent de parcourir nos contrées dans le but de fonder au Manitoba une vaste colonie française. Ils ont fait miroiter aux yeux des pauvres Bretons une terre neuve, fertile, extraordinairement féconde ; ils leur ont montré des plaines immenses, qu'on leur donnerait presque pour rien et où ils pourraient faire en quelques semaines une colossale fortune ; à les entendre le Canada serait un Paradis terrestre et ceux qui voudraient les y suivre y goûteraient toutes les félicités humaines. Ces dithyrambes ont frappé l'esprit des habitants de nos campagnes et éveillé leurs convoitises ; quelques-uns sont partis, d'autres se disposent à les imiter et beaucoup ont les yeux tournés vers ce pays enchanteur qu'on a revêtu devant eux de tous les charmes de la Terre Promise.

Ce mouvement est-il bon à encourager? Les uns l'approuvent; les autres le blâment et sans hésiter je me range du côté de ces derniers. Je ne suspecte nullement la bonne foi et la sincérité de tous les pionniers de la colonisation canadienne; je rends hommage à l'éloquence et à la conviction qu'ils mettent à prêcher leur croisade; mais j'ai bien peur qu'ils ne prennent leurs rêves pour des réalités et que leurs belles promesses ne se changent un jour en douloureuses déceptions. Je connais l'âme bretonne et je crois qu'elle est une fleur qui ne se transplante pas; je crois qu'il lui faut pour qu'elle grandisse, pour qu'elle s'épanouisse, pour qu'elle donne tout son parfum le ciel gris de son pays, le costume de ses ancêtres, la langue de ses pères; il lui faut la Bretagne; partout ailleurs elle sera languissante et tombera fanée. Et puis enfin le Canada offre-t-il réellement des ressources si florissantes aux émigrants? Peuvent-ils espérer y trouver tout ce qui leur manque ici, c'est-à-dire le bien-être, la fortune, le bonheur? La lettre suivante va nous fixer sur ce point. Ecrite par un Anglais, Thomas Scott, dans le journal le *Times*, elle a été traduite par M. le vicomte Le Gualès de Mézaubran et reproduite dans l'*Indépendance bretonne*. La voici:

« Plymouth, novembre 1903. — Cher Monsieur, —
« J'ai vu des centaines de jeunes gens, forts, énergiques,
« acharnés au travail et pourtant ce qu'ils gagnaient
« là-bas n'atteignait pas la valeur du salaire du dernier
« valet de ferme en Angleterre. Je le sais mieux que
« personne, j'étais de ce nombre. Je voudrais que mes
« compatriotes aient un instant sous les yeux le spec-
« tacle lamentable de tous ces malheureux, sans abri,
« sans vêtements, forcés pour s'abriter du vent glacial
« du Nord de se réfugier la nuit dans des wagons à

« bœufs, dont on les chassait impitoyablement tous « les matins. Les agents d'émigration disent qu'on « manque de laboureurs. Ne comptez-vous pour rien « les 16.000 hommes venus des provinces de Torento « et d'Ontario pour défricher les terres du Winnipeg ? « Huit jours après, un train entier amenait de Woose- « Jaw un convoi d'Anglais, embauchés pourtant « d'avance, à raison de 40 dollars par mois. Comment « dépeindre la stupéfaction et le chagrin de ces mal- « heureux en arrivant dans la ville de Winnipeg, où ils « se croyaient attendus, de lire sur tous les murs de la « ville d'immenses affiches avec ces mots : « On n'a « plus besoin d'ouvriers. » Le gouvernement propose « de donner gratuitement ou pour presque rien un cer- « tain nombre d'acres de terre, à condition de les défri- « cher. Mais quand on donnerait à un cultivateur un « million d'acres, que peut-il en faire s'il n'a pas à sa « disposition de gros capitaux pour mettre ces terres « en valeur?..... Il ne manque pas de travailleurs au « Canada, ce qui manque ce sont les capitalistes. Sans « doute les prospectus des agences d'émigration sont « tous plus alléchants les uns que les autres, mais voici « mon humble avis basé sur une longue et douloureuse « expérience : vous tous, jeunes gens, *ne lâchez pas la « proie pour l'ombre*, souvenez-vous que si au-dessus du « lait se trouve la crème, celle-ci, une fois enlevée, il ne « reste que du petit lait. Je pourrais citer cent exemples « tous plus lamentables les uns que les autres pour « l'édification complète des malheureux, qui auraient « encore la triste illusion qu'on peut édifier une for- « tune en commençant avec rien. »

Cette lettre est trop sincère, trop éloquente, pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter quelque commentaire.

Elle en dit long dans sa brièveté concise et si ma voix pouvait être entendue de tous mes compatriotes, je leur crierais : « Cet homme a été victime d'apparences trompeuses, il a souffert il est désintéressé; croyez-le. Ne bâtissez jamais de châteaux pas plus au Canada qu'en Espagne et méfiez-vous de votre imagination qui vous entraîne si facilement. Vous savez ce que vous quitterez ici, et vous ne savez pas ce que vous trouverez là-bas. Rappelez-vous ce que vous a dit Brizeux, qui vous connaissait si bien et qui vous aimait tant :

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
« Le devant de la porte où l'on jouait jadis !.....
« Croyez qu'il sera doux de voir un jour peut-être
« Votre fils étudier sous votre bon vieux maître,
« Dans l'église avec vous chanter au même banc,
« Et jouer à la porte où l'on jouait enfant » (1)

Restez chez vous et si un jour la misère vient vous visiter, ne craignez rien, il se trouvera toujours des Français, il y aura toujours des Bretons, qui, pour vous épargner les douleurs de l'exil, considéreront comme un devoir et comme un bonheur de vous ouvrir leurs bourses et de vous venir en aide. »

*
* *

Bretons, mes frères, que vous êtes légers et imprévoyants! En ce moment vous ne pensez qu'au Japon ; vous frissonnez en lisant chaque matin dans votre journal des nouvelles qui sont régulièrement démenties le lendemain et vous ne songez pas à un danger épou-

(1) *Le Pays*, p. 74.

vantable, qui est chez vous et qui vous menace. Que dis-je ?... vous l'ignorez peut-être ce danger !... Eh bien ! il est de mon devoir de vous l'apprendre et de vous crier sans préambule : « Prenez garde !... tremblez !... la Révolution vient d'éclater à Saint-Malo ! » Oui..... à Saint-Malo !.... et comme les pires catastrophe ne sont souvent déterminées que par des causes insignifiantes, voici celle qui a motivé le mouvement insurrectionnel qui se prépare. Dans son cours à la Faculté de Rennes, M. de Calan a dit récemment qu'on n'avait pas de preuve *certaine* pour affirmer que Jacques Cartier fut un enfant de la cité malouine. Il y a vécu, il y est mort, c'est incontestable, mais, comme on n'a pas retrouvé son acte de naissance, s'il est *plus que probable* qu'il y a vu le jour, ce n'est pas *historiquement prouvé*. Les journaux rennais ont donné des comptes-rendus de cette conférence. Pauvres petits comptes-rendus !.... ils étaient pourtant bien timides, bien modestes ! ils n'en n'ont pas moins mis le feu aux poudres et allumé l'incendie.

Trois jours après les hostilités commencèrent. Le premier boulet... non, pardon ! le premier article fut lancé par un aimable et savant malouin qui affirma — mais sans publier le fameux acte de naissance, et pour cause !... — que Jacques Cartier était indubitablement né à Saint-Malo. Jusque-là rien de très grave ; mais voilà que tout à coup un autre boulet... non, pardon !... un autre article est envoyé pour prétendre qu'il est né à Paramé. Vous croyez peut-être que c'est fini ?... pas du tout !... dans quelques semaines, je le sais, va tomber un nouveau projectile qui va prouver que l'honneur revendiqué par Saint-Malo et Paramé appartient de droit à Saint-Servan et que l'illustre navigateur est

né sur les bords de la Rance. Et il devait naturellement en être ainsi, en vertu de la vieille et étroite amitié qui unit depuis si longtemps ces deux cités, que dans les discours on appelle: les villes-sœurs, mais qui en réalité s'aiment comme chien et chat. Et de trois ! à qui le tour ? Mais à Rothéneuf, à Dinard, à Saint-Briac, à Saint-Lunaire, à Saint-Enogat, à Cancale, à Saint-Suliac... à toutes les bourgades du littoral qui vont se soulever, chacune d'elles affirmant que la gloire de Jacques Cartier lui appartient. Pauvre Homère!... est-il enfoncé tout de même !... c'est pitié de penser qu'il n'y eut pas plus de sept villes à se le disputer !... On en est aux paroles aigres, demain on arrivera aux gros mots; les luttes épiques d'autrefois vont renaître; les fratricides combats vont recommencer. Déjà on accumule les provisions de guerre et on prépare les munitions ; on remplace les boulets de pierre des caronades par des brochures et des parchemins, on ne se servira plus de sabres d'abordage mais de crayons et de plumes; ce sera moins sanglant peut-être, mais beaucoup plus terrible. Ah ! l'avenir est bien sombre ; nous voici revenus aux plus mauvais jours du Moyen-âge, avec cette différence qu'on va monter à l'assaut non plus au cri de : *Pas de quartier* ! » mais en poussant celui-ci: « Nous voulons *Cartier* ! »

Ne nous inquiétons pas cependant outre mesure et, comme c'est du choc que jaillit la lumière, espérons qu'un de ces jours on va nous exhiber un vieux papier tout poudreux, qui sera la preuve authentique de la naissance du célèbre navigateur à Saint-Malo. Et alors ce sera la paix. Pour ma part je ne m'y oppose pas; tout au contraire, je ne demande pas mieux ; mais oserais-je remarquer qu'en cette circonstance l'humeur

de la cité des corsaires me paraît un tantinet chatouilleuse ! Chaque jour on lui découvre de nouveaux enfants illustres qui viennent grandir sa renommée ; l'infatigable chercheur qu'est le Cte de Bellevue vient encore d'en exhumer un, Nicolas Beaugeard, des ténèbres de l'histoire ; on en trouvera d'autres, car elle a toujours été à travers les âges, — suis-je assez gentil ? — une pépinière de héros. Elle en est fière et elle a raison, mais il ne faudrait cependant pas qu'elle soit trop ambitieuse et trop exclusive ; il ne faudrait pas que pour elle les grands hommes soient comme les galons : plus on en a et plus on veut en prendre. Quand bien même on prouverait que Cartier est né... ailleurs, cela ne l'empêcherait pas d'avoir vécu à Saint-Malo, d'être parti du port de Saint-Malo, d'être mort à Saint-Malo ; cela ne l'empêcherait pas d'être Cartier le Malouin ; n'est-ce donc pas assez ? Châteaubriant n'appartient-il pas autant à Combourg qu'à Saint-Malo ? pourquoi Jacques Cartier n'appartiendrait-il pas à Saint-Malo et à une autre ville... fût-ce à Saint-Servan ? Pardon !... Mais je m'arrête, car le terrain est trop brûlant et je ne tiens nullement à me lancer dans la mêlée. Je préfère rester prudemment à l'écart et marquer les coups.

Cette discussion est en somme très honorable pour le découvreur du Canada ; mais ce qui l'est beaucoup moins, ce sont les difficultés qui s'élèvent pour l'érection de sa statue. On sait que Botrel rapporta 15000 francs de son triomphal voyage chez nos frères de là-bas et qu'il remit cette somme au comité, qui lui vota de chaleureuses félicitations et de chauds remerciements. Un seul homme ne s'associa pas à la reconnaissance générale et cet homme fut M. le Maire, qui n'est certes

pas assez chauvin si ses administrés le sont trop. Sans doute parce que Jacques Cartier ne crocheta aucun couvent et qu'il eut même la faiblesse d'être profondément religieux, il n'a point les sympathies du premier magistrat de Saint-Malo. Celui-ci trouva bon de prononcer cette phrase plus que maladroite le jour où arriva la généreuse offrande du barde patriote : « Il y a pour la ville une question de dignité à ce que la souscription ne soit close que le jour où l'argent malouin égalera au moins *cet argent de l'étranger*. » Ces derniers mots, dédaigneux et hautains, visaient, on le devine, les Canadiens qui doivent être, paraît-il, des étrangers pour nous, tout comme les Alsaciens !.....

C'est alors que Botrel envoya, comme un vigoureux soufflet à M. le Maire, cette lettre qu'il adressa aux conseillers municipaux :

« Messieurs. Au cours de la séance du conseil muni-
« cipal du 21 novembre dernier, M. le Maire de Saint-
« Malo a émis le vœu que la souscription pour le mo-
« nument de J. Cartier ne soit pas close, avant que la
« somme recueillie en France égale au moins celle
« venant de l'étranger. » Admettant même pour un
« instant que les Canadiens Français soient des « étran-
« gers », ils n'ont fait à la France aucune aumône,
« sinon celle de leur fraternel enthousiasme. Je ne
« leur ai pas tendu la main ; ils n'ont pas ouvert de
« souscriptions ; ils se sont contentés de payer leurs
« places aux spectacles que je leur offrais. Au lieu de
« bourlinguer pendant trois ou quatre mois là-bas, je
« pouvais donner ces quarante ou cinquante concerts
« en France et l'argent ne venait plus de « l'étranger ».
« Je vous serais reconnaissant, Messieurs, de vouloir
« bien admettre une fois pour toutes ce qui n'est que

« l'exacte vérité, à savoir : *que les 15.000 francs versés par* « *Botrel, ont été gagnés, bien gagnés par Botrel*, qui, natif « de Dinan, n'est pas un « étranger » lui et l'incident « dès lors devra être clos, il me semble. »

Bravo ! Botrel ; comme on dit chez nous : ça, c'est tapé. On prétend en Italie que pour faire ressortir la blancheur de certains marbres, il est bon d'y voir quelques taches. Dans quelques mois, quand nous inaugurerons la statue du vaillant navigateur, ce ne sont pas ces petitesses et ces mesquineries qui l'empêcheront de se dresser victorieusement en face du monde ; au contraire, elle n'en sera que plus belle, elle n'en paraîtra que plus haute et plus fière. Et puis... il y a tant de différences entre les maires et les héros !... Quand ce ne serait que celle-ci : les maires passent et les héros demeurent !

*
* *

Qu'est-ce que l'armée et à quoi sert-elle ? Cette question paraît naïve ; si je la posais à un enfant de dix ans, il me répondrait que l'armée est l'ensemble des forces militaires d'une nation et qu'elle est faite pour la défendre et garder ses frontières. C'était rigoureusement vrai jusqu'à nos jours ; mais maintenant on sera obligé de changer cette définition et d'en inventer une autre dans le genre de celle-ci : « En France, l'armée ne sert qu'à enfoncer la porte des moines et à mettre hors de leur domicile les religieuses et les enfants. » Autrefois elle livrait des batailles, aujourd'hui elle crochette des couvents ; c'est moins dangereux peut-être, mais à coup sûr c'est beaucoup moins noble. Non seulement on rabaisse ainsi son rôle et on l'humilie en l'employant

à des besognes honteuses, mais encore on essaie de la déchristianiser et la suppression des cercles militaires a causé en Bretagne, comme ailleurs, une vive et légitime émotion. Tous ceux qui savent que le vrai patriotisme et le vrai courage ne peuvent prendre leurs racines que dans l'idée religieuse et n'avoir qu'elle pour base, se demandent avec inquiétude si notre vaillante armée s'est laissée entamer par les efforts des sectaires et par le plan si savamment combiné par la plus farouche de toutes les haines. Nos gas bretons rougissent-ils de la foi de leurs ancêtres et ont-ils oublié l'église de leur enfance ? Les faits sont plus éloquents que toutes les affirmations. Qu'on me permette de citer celui-ci qui s'est passé au camp de Meucon, pendant les manœuvres d'automne.

Le soldat Grimard, de Malestroit, chargé de surveiller l'une des routes aboutissant au champ de tir, trouve un obus et pour le dévisser frappe dessus avec la crosse de son fusil. Aussitôt avec un fracas épouvantable, l'obus éclate et atteint l'imprudent soldat en plein cœur. Il tombe baigné dans son sang, dans un état horrible et comme on s'empresse au tour de lui, on l'entend qui crie : « Un prêtre !... un prêtre ! » On court au bourg le plus voisin, à Locmaria Grand-Champ, et on ramène le P. Perrotin, de saint Dominique, expulsé quelques semaines auparavant. Un séminariste soldat se trouvait là ; en quelques mots il prépare le blessé et devant tous les officiers, tous les soldats qui, à genoux, assistaient émus à cette scène, le Dominicain lui administre les derniers sacrements. Puis, se penchant sur le mourant déjà secoué par les premiers spasmes de l'agonie, il lui présente la croix de son rosaire et lui dit : « Baisez cette croix, mon ami, c'est sur elle qu'un Dieu est

mort pour vous ». Alors on vit sur le plateau de Meucon, spectacle sublime qui arracha des larmes à tous les assistants, l'on vit ce pauvre petit enfant de Malestroit attirer à lui le Dominicain proscrit, l'embrasser comme on embrasse un père, et puis prendre sa croix de bois et la placer sur sa poitrine inondée de sang, pendant que son âme s'envolait au Paradis et qu'il fermait ses yeux pour jamais.

Ce baiser, ce geste suprême, c'était la réponse à la fermeture des cercles militaires, à l'expulsion des religieux, à l'incarcération des officiers de Vannes, au séjour des séminaristes à la caserne... à toutes ces tristesses qui mettent un voile si douloureux sur le front de notre patrie bien-aimée. On aura beau dire, on aura beau faire, on n'empêchera pas les exilés, les expulsés d'aller sur le terrain de l'action mettre leur dévouement au service des âmes; on n'enlèvera jamais la foi du cœur de nos soldats bretons. Elle restera toujours dans ce sanctuaire inviolable, qui ne craint ni les attaques, ni les menaces, ni les outils des crocheteurs; elle grandira avec les persécutions; et, héros sur les champs de bataille ou victimes d'un accident stupide comme celui dont je viens de parler, nos frères sauront mourir courageusement et chrétiennement, sans trouble et sans peur, avec la paix sereine qui illumine les derniers moments de ceux qui savent que, si la terre est un lieu d'exil, la vraie Patrie, c'est le Ciel !

Abbé A. Milon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La Clémence du Cardinal, roman tiré de l'anglais de Stanley J. Weyman, par B. H. Gausseron. — Paris, Librairie Taillandier, S. D. (1904).

M. Gausseron a été qualifié de fils adoptif de la Bretagne et, de fait, je crois que notre vieille province le dispute et l'arrache souvent à son Poitou natal. Il connaît, il aime nos landes et nos grèves, et s'il fait chaque année le pèlerinage suburbain de Montfort l'Amaury, ce n'est ni en simple curieux, ni en profane. Sa sympathie pour la Bretagne, ses études sur les Bretons lui ont, dès longtemps, donné droit de cité chez nous.

Son œuvre littéraire des plus importantes comprend, avec des livres d'éducation, de morale sociale et de critique, beaucoup de traductions et d'adaptations d'auteurs anglais anciens et modernes. Parfois il rend le texte original d'un Golsmith ou d'un Swift avec une fidélité qui n'exclut pas l'élégance ; parfois il s'attache plus à l'esprit qu'à la lettre et c'est ainsi qu'il vient, non pas de traduire, mais de tirer de l'Anglais un roman très captivant de M. Stanley J. Weyman qui a précisément la France pour théâtre. Même après les fictions romanesques d'un Dumas, d'un Maquet qui ont familiarisé avec l'époque Louis XIII des générations de lecteurs, cette *Clémence du Cardinal* sera goûtée pour son charme spécial, pour sa couleur bien tranchée. La forme autobiographique adoptée par l'écrivain ajoute à l'intérêt du récit. Ce sont les prétendus mémoires d'un gentilhomme bretteur, Gilles de Bérault, que Richelieu envoie dans le midi expier les suites d'un duel, avec mandat d'arrêter un hobereau révolté, M. de Cocheforêt. Bérault essaie de remplir sa mission jusqu'au moment où il la trouve incompatible avec son honneur et surtout avec son

amour pour la sœur de Cocheforet. Il revient à Paris, craignant tout de la colère du cardinal, mais celui-ci clément comme Auguste et pas du tout semblable au terrible homme rouge de *Marion Delorme*, l'exile à Cocheforet, où il épousera celle qu'il aime. Des paysages pyrénéens d'une sauvage grandeur servent de cadre à l'action. M. Gausseron a su donner à cette imitation la saveur d'une œuvre originale.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA LÉGENDE DE SAINT GUIREC, par Albert Clouart — bois de l'auteur. — Bibliothèque de l'Occident, Paris, 1903.

M. Albert Clouart, bon peintre et bon poète breton (L'Exposition actuelle des Indépendants nous le montre sous le premier de ces aspects), a été séduit par la vie merveilleuse de nos saints ; il publie une *Légende de saint Guirec*, qui vint d'Hybernie en Armorique dans une auge de granit et se rembarqua un beau jour pour le Paradis.

Cette « Légende », c'est un peu de l'Albert le Grand versifié, M. Clouart ne se fâchera pas que je rapproche sa poésie de la prose du bon religieux de Morlaix, surtout si j'ajoute que de jolis vers comme « Enguirlandez la rose au mur de leurs cabanes », des tours de phrase originaux, des épithètes savoureusement pittoresques, témoignent d'une culture littéraire très raffinée,

En reprochant à M. Albert Clouart d'avoir adopté le vers libre, ou plutôt d'avoir, sans autre souci que celui de la rime, croisé tous les rythmes, j'aurais l'air de plaider la cause du vers classique, romantique. Loin de moi ce dessein parnassien ! Par un effort très louable, un retour à la complainte, au cantique, le poète a voulu donner à notre époque blasée sur tous les effets une précieuse illusion de naïveté ; j'estime qu'il y a réussi, et que du même coup, par ses *bois* autant que par ses vers, il a plu aux artistes

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CHAMPFLEURY INÉDIT, par Paul Eudel. — Paris, éditions de la *Gazette anecdotique*, 1903.

M. Paul Eudel passe sans relâche ni transition, d'un travail à un autre. Il revient aujourd'hui à l'un des écrivains qu'il a le plus étudiés, pour les avoir le mieux connus, et il nous donne tout un volume de *Champfleury inédit*, aussi instructif qu'attrayant dans sa variété.

Champfleury a été une des natures d'hommes de lettres les plus complexes de ce temps. Romancier réaliste, auteur de fantaisies qui tiennent de la nouvelle et du *sketch*, de l'essai à la manière anglaise, critique littéraire, critique d'art, il a ouvert de tous côtés des voies nouvelles ; un penchant l'entraînait vers le domaine de la curiosité si familier à M. Eudel lui-même, et celui-ci s'est trouvé désigné pour devenir devant le monde lettré le véritable exécuteur testamentaire de Champfleury.

Le présent volume met sous nos yeux nombre de fragments, de morceaux inédits ou ensevelis dans des publications anciennes que la patience d'un collectionneur et le fidèle souvenir d'un ami pouvaient seuls recueillir. Les premiers chapitres qui sont l'œuvre de M. Eudel nous racontent Champfleury, nous initient aux petits secrets de sa vie, nous renseignent sur la façon dont il équilibrait son budget et dont il courtisait, en romantique attardé, celle qui devint sa femme, Mlle Pierret. M. Eudel a eu pour ses confrères en amour de la curiosité, une attention charmante : il a reproduit deux des lettres à la fiancée sur le papier même, tour à tour troubadouresque et japonisant, dont se servait l'amoureux Ce sont là de précieuses « vignettes romantiques », finement gravées.

La seconde partie du livre justifie le titre *Champfleury inédit*. Ce sont des morceaux de critique ou le théâtre tient une large place, qui nous promènent de Molière, de Sedaine ou de Marivaux à l'acteur Gil Perès et à la pantomime. Ce

sont des croquis de province, *la maison de Scarron au Mans*, *Rabelais à Maillezais*, et maint autre qui nous montrent quel régionaliste fervent était; avant que fût créé le régionalisme, l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*. Ce sont enfin des « *ironies* », plus plaisantes, que mordantes auxquelles pourrait s'appliquer le sous-titre de l'ouvrage d'un contemporain, « fantaisies du dériseur sensé. »

Le volume ajoute à la réputation littéraire de Champfleury et fait honneur à celui qui avec beaucoup de tact en a assemblé les éléments. O. DE GOURCUFF.

*
* *

CONTRAVENTIONS ET COMMISSAIRES DE POLICE A LANDERNEAU VERS 1740; — PROCESSIONS A LANDERNEAU, DEUX INCIDENTS EN 1748 ET 1760 ; — LA VIE DANS UNE GENTILHOMMIÈRE DE BASSE-BRETAGNE AU XVIIe SIÈCLE ; — LETTRES DE RÉMISSION DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CARHAIX EN 1698.

Ces quatre études d'histoire locale sont dues à la plume de M. l'abbé Favé; elles nous dévoilent les dessous d'une époque disparue et nous donnent des détails bien curieux sur la vie d'autrefois dans le Finistère. Parues en 1902 et 1903 on les trouve à Quimper chez Leprince, imprimeur, place Saint-Corentin.

*
* *

QUATRE ANCIENS NOELS MORBIHANNAIS, par M. l'abbé A. Guyot. — Vannes, Lafolye, 1903.

Examen consciencieux et approfondi de quatre vieux Noëls d'origine morbihannaise dont deux appartiennent spécialement au pays de Josselin.

*
* *

DE L'ABANDON DU COSTUME ET DE LA LANGUE BRETONNE, par Yann Rumengol. — Saint-Brieuc, imprimerie Saint-Guillaume, 1903.

Rapport très remarquable d'un sujet passionnant et tou-

chant à la vie même de la Bretagne, fait au Congrès de l'Union Régionaliste d'Auray en 1902 par notre confrère Yann Rumengol, directeur du *Terroir Breton*.

*
* *

RENAN. AUTOUR DE SA STATUE, par Jean des Buttes. — Vannes, Lafolye, 1902.

L'auteur a condensé en une petite brochure de propagande (0,20 centimes) tout ce qui peut être dit contre l'érection d'une statue à Renan.

*
* *

PLANTES VASCULAIRES, par le Dr Picquenard, de Quimper.

Récit savant et bien attachant de cinq excursions botaniques dans le Finistère en 1901.

*
* *

VELLEDA, LA DRUIDESSE DE L'ILE DE SEIN, par Charles de KERAMBARS. — Vannes, Lafolye, 1902.

Dans de très beaux vers, Charles de Kerambars, dont le pseudonyme cache une de nos personnalités bretonnes les plus sympathiques, nous montre une Velleda bien différente de celle de Châteaubriant, et sans doute plus naturelle, plus *celte*.

*
* *

LA MESSE DE MINUIT, scène en vers, par Mc. Cormac. — Leprince, Quimper.

Mc. Cormac qui doit être très proche parent de Charles de Kerambars, à en juger par sa poésie vigoureuse et pensée, met d'une façon aussi originale que pittoresque l'éloge de la Bretagne en la bouche de Brizeux.

*
* *

ECHANTILLONS DE CORRESPONDANCES BRETONNES, par André Oheix. — Prud'homme, Saint-Brieuc, 1903.

M. Oheix, à qui l'on doit de si remarquables travaux hagiographiques, publie cette fois quatre lettres datées de 1759, 1762, 1768 et 1765 qui montrent fort bien le genre des correspondances qui s'échangeaient alors chez nous entre les habitants des villes et ceux des campagnes.

*
* *

LA RECHERCHE DE L'OR EN BASSE-BRETAGNE, par le vicomte de Villiers du Terrage. — Quimper, Leprince, 1903.

Au moment où l'on croit avoir trouvé de l'or sur nos frontières, dans le Maine, on lira avec intérêt le récit des recherches de Jean du Chastelet baron de Beausoleil aux débuts du XVIIe siècle.

*
* *

QUIBERON, ÉPISODE DES TEMPS RÉVOLUTIONNAIRES, par François Des Salles. — Vannes, Lafolye.

Voici un drame vécu et senti, écrit dans des vers sobres et bien frappés qui ne manquera pas de passionner tous ceux qui tiendront à le lire.

*
* *

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE : EXAMEN CRITIQUE DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ LE 8 JUIN 1903 ; — OBJECTIONS ET RÉPONSES SUR LES PRINCIPES DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DE 1893 A 1903 ; — UNE CONDITION JURIDIQUE DE LA SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT, — par Séverin de la Chapelle, Guingamp, Eveillard-Bréban ; Paris, Pichon, rue Soufflot, 24, 1903.

M. Séverin de la Chapelle est un travailleur infatigable.

Tous les hommes poliques, les élus, les électeurs, tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au régime parlementaire et à ses destinées, tiendront à prendre connaissance des deux premières brochures. Quant à la troisième, le sujet qu'elle traite est intimement lié aux intérêts catholiques de notre pays ; qu'il nous suffise de le dire et d'en recommander la lecture à nos abonnés.

*
* *

SUR LE TITRE DE NOBLE HOMME, par J. Trévédy.— Rennes, Plihon et Hommay, 1902.

Un fait incontestable, et qui pourra faire sourire tous ceux qui n'ont pas fait d'études généalogiques, c'est qu'au XVIIIe siècle le titre de Noble Homme s'appliquait aux bourgeois. M. Trévédy vient de mettre la chose en pleine lumière dans une jolie plaquette qui figurera à côté de ses meilleurs ouvrages.

*
* *

[*Chez nos voisins*]

A signaler :

PASTELS VENDÉENS, CONTE DE LA TERRE BLEUE, par R. de Chateaubriant. — La Chapelle Montligeon, 1902

Délicieuse petite nouvelle, toute fine, poudrée d'un brin de merveilleux qui lui va à ravir.

*
* *

LES ORDRES HONORIFIQUES RÉSERVÉS AUX DAMES EN FRANCE, (1498-1726), par Chevert. - Paris, 45, rue des Acacias, 1903.

Bonne étude d'un sujet que l'on connaît en général fort peu, et dans laquelle la Bretagne entre pour sa part avec les ordres de l'Hermine et de l'Epi.

*
* *

Cartes postales illustrées.

L'artiste incomparable qu'est notre ami E. Hamonic, de Saint-Brieuc, vient de former une pochette de 12 cartes illustrées rappelant différents épisodes du voyage de Botrel au Canada.

Afin de conserver un souvenir du voyage triomphal accompli par notre célèbre compatriote à la « Nouvelle France », il a recueilli et groupé quelques documents photographiques très intéressants sous le titre *Botrel au Canada* au profit du monument de Jacques Cartier à Saint-Malo.

On sait que le vaillant poète est allé là-bas, chez nos frères Français, dans le but unique de contribuer dans la plus large mesure à l'érection, en pays breton, — à Saint-Malo, sa ville natale, — d'un monument à Jacques Cartier, le marin célèbre qui découvrit et fonda cette magnifique colonie.

C'est 15,000 francs, tout son gain... que Botrel a remis au Comité.

D'autre part, deux très beaux portraits du Barde et de Mme Botrel d'après des clichés faits au Canada.

(Toutes les Cartes Botrel sont publiées avec l'autorisation absolument désintéressée du Barde.)

Hamonic met en vente également la première série d'une suite intitulée :

« *Scènes de la vie de Bord* » (Marine de l'Etat) où sera développée, dans toutes ses phases, la vie du marin. Livrée en pochettes de 10 cartes différentes, pouvant se détailler.

Gros succès : *La pochette* : 0 fr. 50.

Cartes fantaisies en couleurs :

Nos Politiques. Portraits-charge d'après les peintures de Moloch, Sirat, etc.

1re série : MM. Waldeck-Rousseau, Combes, Delcassé, Jaurès, Mesureur, Pelletan.

2e série : Général André, Rochefort, Coppée, Clémenceau, Rouvier. Lépine.

La série. 6 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 20 la carte).

Chansons du Pays de France, avec musique :

Dessins coloriés. « Dansons la Capucine », « Il pleut, bergère, etc.

La série double, 8 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 15 la carte).

Paysages de France, d'après aquarelles de A. Filon. 2 séries de 10 cartes. *La pochette* : 1 fr.

Vues de Paris, très artistiques, d'après les originaux de Paul de Frick.

1re série de 6 cartes : 0 fr. 75 (pour vendre 0 fr. 20 la carte.

La Collection *Bretagne, E. H.*, s'est augmentée, ces temps derniers, de nombreux sujets nouveaux : *Paysages artistiques*, *Scènes de la Vie Bretonne*, *Coiffes*, *Types*, *Châteaux*, *Calvaires*, *Monuments mégalithiques*, *Vues de Villes*.

Grâce à ces cartes, toutes plus jolies et plus artistiques les unes que les autres, on peut avoir, chez soi, une vision de la Bretagne dans ce qu'elle a de plus pittoresque et de plus original.

Ajoutons qu'Hamonic a bien voulu accepter de collaborer à la *Revue de Bretagne* et que sans doute il nous donnera prochainement un travail sur la carte postale en Bretagne qui ne manquera pas d'être vivement goûté par nos lecteurs.

*
* *

LIBRAIRIE BRETONNE DE M. LE DAULT, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris (Ve).

Notre publication du *Kan Bale Tud Breiz* (Chant de marche des hommes de Bretagne) paroles de Jaffrennou, traduction de Berthou, avec accompagnement de piano, dans le numéro de janvier de la *Revue de Bretagne*, a remporté un très grand succès. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous ne donnerons pas le *Bro goz ma Zadou* de Jaffrennou, car ce chant

national breton a paru chez M. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, avec traduction de La Guichardière et accompagnement de piano, en très jolie édition, au prix modique de 1 fr. 50. Nous ne pouvons mieux faire que d'en recommander l'acquisition à nos lecteurs.

A signaler, toujours chez le Dault, *Pays d'Armor*, (sur l'air gallois du *Bro goz ma Zadou*) hymne de Léon Durocher (Barde Kambr' O' Nikor) dédié à l'archidruide Hwfa Mon et aux Bardes Le Fustec et Jaffrennou ; *Pays d'Armor* possède un cachet bien breton et exhale un joli parfum de bruyère et de lande. — *Chansons de Là-Haut et de La-Bas*, de Léon Durocher, recueil illustré par Steinlen, Balluriau, Stéphane, contenant 63 chansons avec musique, édition du *Cabaret Breton*.

Rappelons enfin, que M. Le Dault s'est rendu acquéreur des exemplaires (restant dans le commerce) des *Bombard Kerne* (Jabadao ha Kaniri) poésies bretonnes de Prosper Proux avec traduction française, éditées à Guingamp en 1866. Quelle délicieuse poésie pénétrante et émouvante ! Quel talent « intime et original » avait Proux, pour nous servir de l'expression de La Villemarqué qui raffolait des *Bombard Kerne*,... et La Villemarqué s'y connaissait.

*
* *

Dastumaden Gwerziou Poblus, savet gant Juluan Godest, merour en Kallak. — (Vendu au profit de l'Union Régionaliste Bretonne). — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1904. Prix : 0 fr. 50.

« A nos derniers Bardes champêtres
Soyons charitables et doux,
Car c'est l'âme de nos ancêtres
Qui chante aux cœurs de leurs binious ! »

Théodore Botrel a mis ces quatre vers en tête de l'édition des *Gwerziou*, et a exprimé poétiquement le but qu'il s'est proposé en se chargeant avec son ami Jaffrennou de livrer au

public l'œuvre naïve du vieux barde fermier Juluan Godest qui habite les environs de Callac (Côtes-du-Nord). Le produit de la vente des *Gwerziou Poblus* servira à créer un prix de poésie populaire bretonne lors du 8e congrès de l'Union Régionaliste

*
* *

SAINTS DE BROCÉLIANDE. I. SAINT-MÉEN, par F. Duine. — Rennes, Oberthur, 1904.

Excellent opuscule hagiographique où le savant et consciencieux chercheur, qu'est M. l'abbé Duine, a établi, à la suite de la vie de Saint-Méen. d'après l'ancien texte liturgique dolois de 1519, la bibliographie complète du grand saint Breton. Travail des plus précieux pour tous les hagiographes de notre province.

*
* *

UN HÉROS MALOUIN. NICOLAS BEAUGEARD, par le Comte de Bellevüe. — Rennes, Simon, 1903.

Tout le monde connaît l'épisode des *Chevaliers du Poignard*, car c'est ainsi que l'on a désigné, il me semble, les courageux Français qui, le jour de l'exécution de Louis XVI, tentèrent, près de la Porte Saint-Denis, de sauver le Roi. M. le Comte de Bellevüe nous conte la vie de l'un d'entre eux, Nicolas-Joseph Beaugeard, né à Saint-Malo, et fait suivre son récit de notes généalogiques sur la famille Beaugeard qui appartenait à la haute bourgeoisie malouine.

*
* *

LA VICTOIRE DE MGR SAINCT-RONAN, par Ab Alor. — Vannes, Lafolye, 1903.

Léon Le Berre (Ab Alor) n'est pas seulement un excellent poète breton ; il vient de nous prouver qu'il possède une connaissance approfondie de la langue française et de ses anciennes formes. *La Victoire de Mgr Sainct-Ronan* est écrite en

vieux français, et ce n'est pas là l'une de ses moindres qualités — je dis qualités, car l'auteur a accompli ce coup de force en érudiste hors de pair ; — le sujet en est très attachant, et, entre autres jolies choses, je tiens à relever ces lignes qui concernent nos saints Bretons :

« Accourent en effet d'Italie des osts entiers de saincts plus dorés les ungs que les aultres, lesquels se nichent en le lieu et place des saincts locaux..... Et ce est vraiment pitié de veoir combien peu sont à ce iourd'huy prisés ces dicts moynes de Cambrie et d'Hibernie .... Le paouvre bœuf de Sainct-Herbot et le cerf de Sainct-Théleau ouvrent de grands yeulx lamentables, plourant de doleur sur leurs cornes perdues ou leurs iambes cassées.... »

*
* *

Une page d'histoire en 1831-1832. La duchesse de Berry dans la Vendée, par M. Alfred de Tesson. — Avranches, 1903.

Le soulèvement de la Vendée en 1831 avait-il quelques chances d'aboutir ? Les uns ont dit : oui ! Les autres ont dit : non ! Aux partisans de l'une et de l'autre opinion je conseille la lecture des mémoires de M. B. de Goyon que M. de Tesson vient de publier et je n'hésiterai pas à dire qu'elles offrent un ntérêt palpitant pour le pays Nantais et pour la France entière. M. de Goyon fut de ceux qui déconseillèrent le mouvement légitimiste dont l'épilogue se joua à Nantes en la rue Haute du Château. Personne n'a le droit de suspecter son opinion, et chacun peut répéter avec lui cette phrase qu'il a placée lui-même sur la première page de son manuscrit :

« La Prudence, grand Dieu ! n'exclut point la bravoure. »

*
* *

Soniou Taldir evid ar Bobl. Le Goaziou, Morlaix.

J'ai en ce moment sous les yeux le n° 3 des *Soniou* que Jaffrennou a choisies dans ses œuvres pour en faire une édi-

tion populaire dont chaque fascicule ne coûte que 2 wennek (2 sous). Parmi ces poésies, au nombre desquelles figurent le fameux *Kan Bale Tud Breiz*, des divunadennou (devinettes) amusantes, etc., je relève un magnifique morceau « *da Lavaret* » (à dire), intitulé « Krist Lan Dreger » (le Christ de Tréguier); jamais l'inspiration de Jaffrennou n'était montée si haut, et je souhaiterais que tous les catholiques bretons bretonnants eussent cette œuvre admirable de foi, de cœur et de patriotisme.

*
* *

LE CLERGÉ ET LE CULTE CATHOLIQUE EN BRETAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION. LE DISTRICT DE DOL, par C. Delarue. — Rennes Plihon et Hommay, 1903.

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE D'UN DISTRICT PENDANT LA RÉVOLUTION. LE DISTRICT DE REDON, par Léon Dubreuil. — Rennes, Plihon et Hommay, 1903.

Le département d'Ille-et-Vilaine est un de ceux dont l'on s'occupe le plus actuellement. M. le chanoine Guillotin de Corson a publié le *Pouillé des anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo* et ce pouillé est un chef-d'œuvre. M. Orain s'occupe des chansons et des contes populaires. M. l'abbé Bossard prépare le dictionnaire topographique du département. M. le comte René de Laigue, consacrera le tome II de ses *Réformations et montres* à l'évêché de Rennes. Enfin voici que MM. Delarue et Dubreuil viennent de faire paraître deux études importantes sur deux districts du même département, l'un au nord, Dol, l'autre au sud, Redon,

La première partie du *Clergé et le Culte Catholique en Bretagne pendant la Révolution*, seule parue, est consacrée aux cantons d'Antrain, Bazouges-la-Pérouse et Sens. Les autres parties comprendront la commune de Dol, les autres communes du canton de Dol, les cantons de Combourg et de Dingé, enfin les cantons de Trans, Roz-Landrieux et Le Vivier-sur-Mer, en tout 5 volumes.

En publiant ce travail consciencieux et très complet, M. Delarue simplifie considérablement la tâche de tous ceux, (ils sont nombreux aujourd'hui) qui préparent des monographies paroissiales, mais de plus il fait connaître bien des détails intéressants sur les ecclésiastiques que leur vocation appela au service de Dieu au moment de la Révolution.

Le District de Redon, au milieu de pages curieuses n'est pas sans présenter quelques défauts. Entre autres l'ouvrage manque de vie, les noms estropiés dans les actes officiels n'ont pas été corrigés, tout au moins dans des notes, et cela se termine par un index alphabétique des noms propres auquel manque le numéro des pages! Reconnaissons toutefois que M. Dubreuil a consulté beaucoup d'ouvrages et de documents, ainsi qu'on peut le constater par la lecture du bulletin bibliographique inséré en tête de son livre.

Le Gérant : Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

SONNET DÉDIÉ A NANTES LA BRETTE

ET DIT AUX ASSISES DE L'U. R. B.

(*30-31 janvier 1904*) (1)

Les Nantais seraient-ils devenus Bretons ? Tous
Sortent de leurs maisons de ville ou de campagne,
Pour rendre un solennel hommage à la Bretagne ;
On n'entend que la *sône* ou le *gwerz* de « chez nous ».

C'est que les ducs ont eu leur cité pour compagne ;
C'est que le fier château vit tomber à genoux
Les rudes assaillants, Northmans aux cheveux roux,
Dont les hordes avaient effrayé Charlemagne.

Sous ces murs la duchesse Anne engagea sa foi
Et donna le plus beau duché du monde au roi,
Passé, dont nul présent n'a terni la mémoire.

Par toi *Nantes la Brette* au dur granit d'Armor
S'attache, et les Nantais, se rappelant l'histoire,
Tels leurs frères marins, disent : La mort n'y mord.

Vte DE GOURCUFF.

(1) Notre ami, le vicomte O. de Gourcuff, veut bien nous communiquer le beau sonnet qu'il a dit à Nantes lors du dernier congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, et qui y a remporté un très grand succès. Ce sonnet, reçu trop tard, n'a pu figurer, à notre grand regret, dans l'article que nous avons consacré aux Assises de Nantes que M. de Gourcuff était venu rehausser de sa présence et où il nous a enchantés par son double talent de poète et de diseur.

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON ŒUVRE

A MONSIEUR ET MADAME BOTREL

Bien cordialement comme chez nous.

A. MILLON

AVANT-PROPOS

Au moment de livrer ce travail à l'impression, une aimable indiscrétion nous fait parvenir cette pièce de vers que Botrel vient de dédier à une de ses interprètes, Mlle Madeleine de M..... qui vient de la réciter à Redon au cours d'une fête bretonne. Nous n'avons pu résister au désir de la placer en tête de cette étude ; elle remplacera la préface, que le barde breton aurait dû écrire et que nous n'avons pas osé lui demander, parce que sa modestie nous l'eût sans doute refusée. Elle aura à elle seule plus d'éloquence que toutes les pages qui vont suivre et, mieux que toutes les affirmations, elle prouvera que, si le talent du Poète et de l'Enfant chéri de la Bretagne est de ceux qu'on doit admirer beaucoup, il est aussi de ceux qu'on ne saurait vanter trop.

Mon Dieu,
ma "Douce"
ma Patrie!
Botrel

SALUT FILIAL

« *Salut à toi, Bretagne ! O pays de saint Yves,*
« *Du grand saint Corentin, du bon saint Guénolé !*
« *O pays des chansons discrètes et naïves !*
« *O pays du Kreisker finement dentelé !*

« *Salut à toi, pays des antiques Calvaires,*
« *O Pays des Pardons mystiques et joyeux !*
« *Des durs ajoncs masquant les douces primevères*
« *Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux !*

« *Salut à toi, pays des candides prières*
« *Où l'ajonc desséché que l'on brûle, le soir,*
« *Montant droit vers le Ciel au-dessus des chaumières,*
« *Semble le pur encens d'un immense encensoir !*

« *Salut à toi, pays des fontaines sacrées*
« *Dont, seul, un vrai Breton comprend le doux babil ;*
« *Dont les tendres chansons à peine murmurées*
« *Nous hanteront toujours sur les routes d'Exil !*

« *Salut à toi, pays des menhirs gigantesques*
« *Erigeant vers les cieux leurs masses de granit ;*
« *Des lourds dolmens couchés par des mains titanesques*
« *Comme des Sphynx muets au seuil de l'Infini !*

« *Salut à toi, pays des fines coiffes blanches,*
« *Des femmes au front pur, au cœur fier, à l'œil bleu,*
« *Dont le torse impeccable ondule sur les hanches,*
« *Tel un bateau qui roule et tangue un tant soit peu !*

« *Salut à toi, pays des rivières charmantes :*
« Scorff, Ellé, *que chanta Brizeux, le doux rêveur,*
« Odet *capricieux,* Vilaine *aux eaux dormantes,*
« Rance *dont on baigna mon front dans Saint-Sauveur !*

« *Salut à toi, pays taillé comme un navire*
« *Dont Rennes est l'arrière et dont Brest est l'avant,*
« *Vaisseau toujours battu qui jamais ne chavire,*
« *Et que ne font trembler la houle ni le vent !*

« *O pays des marins aux robustes épaules,*
« *Laboureurs de la Mer aux labeurs incessants,*
« *Dont les socs éventreurs ont, entre les deux Pôles,*
« *Creusé tous les sillons de tous les Océans !*

« *Salut, Terre d'Armor ! O Bretagne chérie !*
« *Lorsque je te revois, je ris comme un dément :*
« *Nul pays n'est aimé comme toi... ma Patrie !*
« *Nulle mère adorée autant que toi..... Maman !*

THÉODORE BOTREL.

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON ŒUVRE

Les astronomes font parfois des découvertes sensationnelles. Il arrive par exemple que l'un d'eux, après avoir longtemps scruté les espaces infinis, après avoir compté l'une après l'autre toutes les étoiles, croit en apercevoir une qu'il ne connaissait pas. Il l'étudie ; et un jour, devant la science stupéfaite, il proclame solennellement que cet astre est nouveau, qu'il était inconnu avant lui, et désormais il rayonnera dans les sphères célestes, en portant le nom et en prouvant le génie de celui qui a révélé au monde son existence. — Il en est de même en littérature. Ils sont pourtant nombreux ceux qui brillent comme des lumières dans le firmament des Lettres ; il semble que dans le domaine de la poésie et de la prose on ne puisse plus rien découvrir, rien inventer, et voilà que brusquement un nom apparaît. Comme une étoile il monte à l'horizon, il grandit, il éblouit ; c'est celui d'un homme hier inconnu, qui est applaudi aujourd'hui et qui demain sera célèbre. On pourrait en donner de nombreux exemples ; pour n'en citer qu'un dans nos temps actuels : qui connaissait Rostand, il y a quelques années, et maintenant qui n'a pas lu *Cyrano* et *l'Aiglon* ?

S'il est un auteur dont la renommée n'ait, pour ainsi

dire, pas eu d'enfance et soit devenue tout d'un coup universelle, c'est à coup sûr Théodore Botrel. Je me rappelle que c'est à Châteaulin que je l'entendis pour la première fois, en septembre 1900. Il s'y était rendu pour le congrès de l'Association Bretonne et y donna une grande séance sous la halle. Ah! cette halle... je la vois encore, ouverte à tous les vents, large comme une cathédrale, avec son estrade primitive, les colonnes de fonte qui soutenaient son toit de zinc et les cinq cents spectateurs choisis qui en remplissaient à peu près la moitié. Le long des murs, les bas côtés étaient vides; alors Botrel eut la charitable idée de faire ouvrir les portes toutes grandes et de laisser entrer qui voudrait. En un clin d'œil un flot de paysans, de paysannes s'y engouffra et cette foule compacte, qui depuis une heure essayait d'entendre debout dans la nuit, s'entassa, s'écrasa jusque dans les recoins les plus reculés de l'immense local. Le barde chanta depuis neuf heures jusqu'à minuit et pendant ces trois heures il fut acclamé avec enthousiasme, avec délire. Les gens du peuple surtout, qui composaient son auditoire de prédilection, étaient soulevés par une force supérieure, entraînés par une puissance irrésistible ; hors d'eux mêmes ils criaient leur admiration et parfois un frisson d'une émotion intense les faisait vibrer, les secouait, comme ce vent de Noroît qui, chez nous, dans les nuits de tempête, courbe les vagues et les jette sur les rochers, où elles se brisent avec un bruit d'orage.

L'année suivante, à la même date et pour la même occasion, Botrel joua à Lannion sa pièce : *La Voix du Lit clos.* Dans les chansons pittoresques et variées qui remplissent cette veillée bretonne, il fut applaudi comme toujours, comme partout ; mais, à mesure que

le drame se déroulait, les applaudissements diminuèrent, ils finirent par cesser complètement et l'acteur, qui était en même temps l'auteur, atteignit le plus beau de tous les succès : celui des larmes. Quand on entendit ce vieux pilote pleurer avec des cris sauvages ses deux petit gâs, dont la barque venait d'être coupée par un navire anglais ; quand, en face d'un bateau en détresse, dont le drapeau était celui des assassins de ses enfants, on le vit hésiter entre la vengeance et le devoir ; devant cette lutte intime si effroyable, devant cette douleur si navrante et si vraie, le public, ne put se contenir. Des sanglots éclatèrent, une inexprimable angoisse étreignit tous les cœurs, des larmes coulèrent de tous les yeux et l'émotion fut tellement vive qu'elle devint une réelle souffrance. Et ce fut là que j'entendis Botrel pour la seconde fois.

J'essayai dans la suite d'analyser les impressions que j'avais ressenties à ces deux représentations et je ne pus y réussir. Certes j'avais bien vite deviné un talent hors ligne, une diction impeccable, un accent convaincu et éloquent ; il suffisait pour cela d'ouvrir les oreilles et les yeux. Mais je sentais que ce n'était pas tout, qu'il y avait derrière tous ces dons extérieurs quelque chose de plus profond, de plus puissant, qui devait les mettre en œuvre ; une flamme sacrée qui devait embraser cette âme, qui devait allumer dans ce cœur un foyer si ardent, qu'il était comme malgré lui forcé de répandre sur les foules la chaleur qui le consumait. Et je ne savais pas quel nom donner à cette flamme !.... Des questions me venaient à l'esprit ; je me disais : quel est-il donc cet homme qui peut à son gré provoquer le rire, déchaîner l'enthousiasme, ou faire couler les pleurs ? N'y a-t-il en lui qu'un talent parfait de comédien, ou

bien est-ce la manifestation d'une idée, d'une conviction plus haute ? A quoi faut-il attribuer ses succès éclatants ; est-ce à une enfance privilégiée, à des études savantes, ou à des leçons de maîtres illustres ? D'où vient donc que son étoile ne palisse pas, qu'il sache plaire toujours sans lasser jamais ? Pour quel but, pour quelle cause se dépense-t-il ainsi ; est-ce simplement pour gagner sa vie, pour s'enrichir, ou bien est-il mû par une pensée supérieure, à laquelle il sacrifie son talent et ses forces ?.... Les années passaient sans apporter de réponse à ces questions qui planaient sur moi comme un mystère. C'est alors que je résolus d'aller chez le poète lui-même chercher la solution de cette obsédante énigme et c'est pourquoi, le 21 octobre dernier, une voiture, traînée par un vigoureux petit bidet breton, quittait Tréguier pour me conduire à Port-Blanc.

Ce serait charmant de pouvoir commencer ma narration par des mots comme ceux-ci : « C'était par une délicieuse matinée d'automne etc... » Mais, outre que cette phrase rappellerait un peu trop le devoir d'un mauvais élève de rhétorique, elle aurait le défaut beaucoup plus grave d'être absolument contraire à la vérité. Il semblait vraiment que ce matin-là toutes les cataractes du ciel fussent ouvertes et déchaînées sur le Trégor. La splendide cathédrale et son cloître ajouré, la cité avec ses rues en pente et ses vieilles maisons d'autrefois, tout ruisselait sous des torrents de pluie. De Tréguier à Penvénan la route est quelconque ; je ne sais si c'est par suite de l'inclémence du temps, ou à cause du désir que j'avais d'arriver... là-bas, mais elle me parut longue, bien qu'elle n'ait que trois lieues, et parfaitement insipide. On aperçoit bien çà et là quelques échappées entre deux collines verdoyantes,

on voit bien de temps en temps quelque antique calvaire tout vénérable sous son manteau de lichen, mais les champs succèdent aux champs et les talus aux talus avec une monotonie désespérante. On se console en se disant qu'après Penvénan on va apercevoir la mer ; pas du tout !... O la coquette !... si elle se cache si bien, si elle se dissimule si habilement que rien ne fait soupçonner sa présence, c'est pour paraître avec tous les attraits de sa beauté attirante, avec tous les charmes de sa grâce enjoleuse ; c'est pour se montrer tout d'un coup et tout entière aux yeux qu'elle veut éblouir et charmer. On arrive au sémaphore et, comme au lever d'un rideau de théâtre, comme dans une féerie, subitement, comme si on avait voulu à dessein en ménager la suprise, apparaît le panorama le plus grandiose, le décor le plus merveilleux que l'on puisse rêver.

Imaginez un arc de cercle, dont le diamètre peut être environ d'une vingtaine de lieues. A droite la côte par une courbe immense se prolonge jusqu'à Plougrescant dont on voit le clocher au loin sur la colline ; tandis qu'à gauche, elle se perd de promontoires en promontoires jusqu'à la baie de Perros, jusqu'aux falaises de Ploumanac'h et de Trégastel. Des deux côtés, jusqu'à ces deux points extrêmes, le continent n'est formé que de rochers aux formes bizarres, fantastiques ou grotesques, jetés pêle-mêle, bousculés, écrasés, renversés les uns sur les autres dans un indescriptible chaos, comme s'ils avaient été lancés là par un épouvantable cataclysme. En face, c'est la mer, mais la mer hérissée elle aussi d'îles aux profils aigus, dont les arêtes semblent les ruines gigantesques de villes à demi-écroulées. Là, tout près, c'est Castel-Revez et Saint-Gildas, qui émergent avec leurs grands cônes blancs ;

à l'est, c'est Illiec avec le manoir qu'y fit construire Ambroise Thomas, l'immortel auteur de *Mignon* ; à l'ouest, ce sont les Sept Iles ; là-bas très loin entre le ciel et l'eau, c'est Tomé qui ressemble à Cézembre, puis Rouzic, Malban, l'île Plate, Bono, l'Ile-aux-Moines... que sais-je encore !... Lorsque l'hiver la tempête fait rage et que les éclairs déchirent la nue, lorsque l'océan déchaîné bondit sur tous ces squelettes de granit, la vue de cet archipel doit être effrayante, lugubre et l'on doit malgré soi penser aux scènes de l'*Apocalypse*. Mais ce jour-là la nature n'avait pour moi que des sourires ; comme un voile qu'on enlève, les nuages avaient disparu et le soleil avec ses tièdes rayons rendait éblouissant ce tableau sur lequel planait un grand silence, ce silence des espaces infinis, si mystérieux et si troublant.

Et tout de suite, par la route qui dévale, on arrive à un hameau. Deux ou trois auberges, quelques maisons, un débit de tabac, le bureau des Douanes, le Syndicat de la marine et sur un tertre, dominant le tout, un grand calvaire moussu et une vieille chapelle, qui semblent protéger et bénir ce village en miniature ; c'est Port-Blanc !... Et comme tout cela est sauvage, poétique et bien breton ! Au lieu de grèves, de larges plaines de cailloux roulés et polis par le flot ; au lieu de boulevards, un petit chemin tout cahoteux et rempli d'ornières, qui longe la mer et qui à sa fantaisie passe tantôt devant tantôt derrière les habitations ; au lieu de monuments, un monstrueux rocher qui se dresse au milieu des chaumières, comme pour attester la lutte effroyable, le duel à mort qui se livre depuis des siècles entre les flots et la pierre : eux se précipitant, se brisant avec rage, farouches et indomptés, pour

augmenter leur empire; elle, opposant à ces attaques, à ces brutalités, une inertie froide et dédaigneuse, mais finissant par s'émietter petit à petit, lentement,... par disparaître tout à fait.

Tout a un langage ici-bas, même les choses inanimées; il suffit de pouvoir les écouter et de savoir les comprendre. Les maisons elles-mêmes parlent très éloquemment et il est très curieux de les interroger. Il en est qui sont riches, ce sont les châteaux et d'autres qui sont pauvres, ce sont les chaumières; il en est qui sont communes, vulgaires et d'autres très distinguées; il en est qui sont éloquentes et d'autres... qui ne disent rien. Il y en a qui sont antipathiques et d'autres vers lesquelles on se sent attiré; il y en a qui sont aimables, gracieuses, d'autres qui sont bourrues et rébarbatives; il y en a dont la franchise éclate à tous les yeux, d'autres qui se dissimulent avec des airs sournois; il y en a enfin où l'on n'ose pas entrer, tandis qu'il en est d'autres où l'on voudrait vivre toujours. Si j'avais la manie des proverbes, je forgerais celui-ci : « Dis-moi où tu habites et je te dirai qui tu es ». Il ne faudrait pas sans doute généraliser cet aphorisme, mais, tel qu'il est, il convient parfaitement à Botrel. Sa maison est celle d'un poète, car elle est elle-même tout un poème; elle le peint, elle le révèle, elle est lui tout entier et je ne voudrais dans les pages suivantes que raconter quelques-unes des réflexions qu'elle m'a suggérées.

I

Elle n'est pas facile à trouver la demeure du barde! Quand on en demande le chemin, on vous répond invariablement: « Vous verrez bien..... il y a un dra-

peau », et l'on n'est pas plus avancé, car le drapeau lui aussi se cache. Elle est à deux cents mètres environ de la côte et quand on y arrive enfin, on s'arrête tout surpris, car ce que l'on voit tout d'abord : c'est son dos. L'accueil n'est vraiment pas engageant et l'on serait presque tenté de la ranger dans la catégorie des maisons peu polies, si l'on ne devinait bien vite que, si elle est ainsi fermée à l'âpre bise du nord, ce n'est que pour s'ouvrir aux chaudes effluves du midi. Du reste, si l'on avait une hésitation, elle ne serait pas de longue durée, car, à droite de l'entrée, après son nom : *Ti Chansonniou* (la maison des chansons), on lit ces deux mots écrits sur le mur : *Entreet hardi* (entrez hardiment). Pas de porte, une simple barrière en bois ; pas de sonnette, un vulgaire loquet que l'on soulève et l'on pénètre tout de suite dans le jardin. Je dis : jardin, par politesse, car, pour ne rien exagérer, c'est courtil que je devrais appeler ces quelques carrés de légumes, ombragés par deux ou trois figuiers, par trois ou quatre pommiers et entourés de ce gentil muret de chez nous, par dessus lequel on peut bavarder avec un voisin, ou « bonjourer » un ami qui passe. Il en est de même de la maison : ce n'est pas une chaumière, puisqu'elle est couverte en ardoises ; c'est tout au plus un cottage, puisqu'elle n'a au rez-de-chaussée qu'une porte et deux fenêtres et au-dessus le toit et deux lucarnes. Mais on n'a pas le temps d'en examiner la rustique façade ; sur le seuil de la porte ouverte toujours et à tous M. et Mme Botrel sont là, les mains tendues, le sourire aux lèvres, et sans plus de formalités, ils introduisent le visiteur, non dans le vestibule puisqu'il n'y en a pas, mais dans la cuisine.

Cette pièce, il serait presque inutile de la décrire, car tout le monde la connaît ; jusque dans les moindres

détails elle est restée ce que dans nos fermes bretonnes on nomme : la salle ; elle en a gardé le pur cachet traditionnel et la touchante simplicité. Au centre, entre deux bancs très longs, une grande table en bois ciré, autour de laquelle peut prendre place toute une maisonnée. Le long des murailles, deux lits clos avec leurs rosaces de fuseaux et une ou deux armoires, vous savez !.... ces confortables armoires d'autrefois, où l'on aperçoit, quand on les ouvre, de grosses piles de linge, tout parfumé de lavande. Au fond, sous le ratelier où deux fusils sont accrochés, la cheminée monumentale dans laquelle on brûle des arbres tout entiers et où il fait si bon se chauffer l'hiver les pieds dans la cendre. Les murs blanchis à la chaux sont encore égayés par quelques naïves enluminures, par quelques bénitiers en vieille faïence ; là-haut, au-dessus des meubles, des rouets attendent les fileuses et sur l'appui de la fenêtre toute enguirlandée de géranium et de jasmin, les livres de messe et les *Vies des Saints* sont symétriquement rangés. Il n'y a pas dans cette salle un seul objet qui soit disparate ; rien n'y choque l'œil et tout y est à sa place, depuis les assiettes bien alignées sur le dressoir, jusqu'au *Pen Baz* pendu à son clou. Rien n'y manque non plus ; on se croirait chez un fermier cossu ; je n'ai pas osé ouvrir le buffet, mais je suis sûr qu'il doit être plein de vaisselle de Quimper ; je n'ai pas vu, fichée auprès de la crémaillère, la pince de fer soutenant la chandelle de résine, mais je suis certain qu'elle doit y être.

Botrel ne me l'a pas dit, mais je crois pouvoir affirmer que, s'il préfère une des pièces de sa maison, c'est certainement celle-ci. Elle lui rappelle tant de choses, elle évoque pour lui tant de souvenirs, elle lui redit les noms de tant de chers disparus, qu'il doit avoir pour

elle une affection particulière. En la regardant c'est tout son passé qu'il voit défiler devant ses yeux. Ce passé, on l'a raconté plusieurs fois déjà et pourtant on ne le connaît pas assez ; il est bon de le redire encore et d'en montrer les difficultés à ceux qui ignorent que le talent et le génie ne prennent leurs racines que dans la lutte incessante, dans le travail opiniâtre, dans maints obstacles surgissant chaque jour et chaque jour surmontés.

A huit ans, Jean-Baptiste Botrel, le futur père du poète, travaillait dans la petite ville de Broons à la forge paternelle et, comme ses ancêtres, il ne l'aurait sans doute jamais quittée, si la maladie ne l'avait forcé d'abandonner l'enclume et le lourd marteau pour se « louer » à vingt ans, d'abord à l'auberge Guiblin de Saint-Méen, et ensuite chez le maire de Dinan, M. Flaud. C'est là que l'ancien forgeron connut sa fiancée, qui était couturière, et c'est à ce concours de circonstances que le petit « Théo » dut de naître, le 14 septembre 1868, à Dinan dans la vieille rue de la Mittrie, en face du magasin où, par une curieuse coïncidence, son jeune frère gagne aujourd'hui sa vie en vendant les œuvres de son aîné. C'est en pensant à ces pauvres gens, dont il entoure la mémoire du culte le plus filial et le plus attendri, que le barde de Bretagne devait un jour laisser sortir de son âme cette fière parole :

« Mon père était Breton : ma mère Alsacienne :
... . D'être le fils des deux, je suis deux fois Français. »

Son imagination vive, lorsqu'elle s'ouvrit aux choses d'ici-bas, dut être fortement frappée par la grâce pittoresque, par la situation charmante de sa ville natale,

qui a gardé l'empreinte si saisissante de la féodalité avec son imposant château-fort et ses murailles qui semblent bondir et grimper par dessus les collines. Aussi n'est-ce pas étonnant qu'il lui ait conservé un si vivant amour et qu'il ait si souvent chanté :

« Le cher pays de son enfance,
Le fier pays de Du Guesclin,
Là-bas sur les bords de la Rance. » (1).

Il y serait sans doute resté toujours si la malechance ne s'était abattue, comme un oiseau de proie, sur le toit paternel et n'avait forcé ses parents à émigrer dans la Capitale pour y trouver le pain de chaque jour. Que va devenir l'enfant ? On juge sans doute qu'il est trop petit et trop délicat pour l'emmener à Paris et on l'envoie chez sa grand'mère et chez ses oncles dans l'Ille-et-Vilaine. Les événements les plus futiles en apparence ne sont entre les mains de la Providence que des agents qui préparent nos destinées futures ; qui sait si ce n'est pas à ce séjour dans ces pauvres forges de campagne et dans cette misérable chaumière du Parson que nous devons d'avoir maintenant un grand poète ?

C'est surtout chez sa grand'mère que Théodore passa presque toute son enfance. Quel ravissant tableau ils devaient former tous les deux, quand, dans les soirs d'hiver, ils étaient blottis auprès de l'unique tison qui se mourait dans l'âtre !... Elle, la sainte femme, tournait mélancoliquement son rouet ; elle exhumait de sa mémoire des légendes mystérieuses toutes pleines de korrigans et de fées, ou bien elle fredonnait avec sa voix

(1) *Chansons en sabots*, p. 275.

cassée des chansons apprises autrefois... il y a bien longtemps. Lui, le petit gâs, assis à ses pieds, les yeux vifs brillant dans l'ombre, écoutait comme en extase, frémissait à ces récits merveilleux et en emplissait son âme avec ravissement. On connaît les vers qu'il a consacrés à cette pauvre vieille ; il en a peut-être fait de plus beaux, il n'en est jamais sorti de son cœur de plus tendres et de plus touchants et je plaindrais ceux qui pourraient les lire sans une vive émotion :

« C'est une vaillante Bretonne
De près de soixante et sept ans,
Dont le reverdissant automne
Nargue les hivers attristants ;
Dans le pays on la vénère,
Mais moi je l'adore avec foi ;
Si vous connaissiez ma grand'mère
Vous l'adoreriez comme moi !

Quand je n'étais qu'un petit être,
Frèle bambin, grand comme ça,
Dans mon petit berceau de hêtre,
C'est grand maman qui me berça.
Bien souvent la soirée entière
Elle chantait pour m'endormir ;
Ce sont les chansons de grand'mère,
Qui chantent dans mon souvenir !

A la grand'messe le Dimanche
Oh ! qu'elle était jolie encor,
Avec sa grande coiffe blanche,
Son justin noir et sa croix d'or !
Elle aimait dire sa prière,
A côté de son petit fieu :
J'ai tant vu prier ma grand'mère,
Que depuis lors je crois en Dieu ! » (1).

(1) *Chansons en sabots*, p. 89.

L'enfant apprit à lire et à écrire à Saint-Méen et tous les matins il s'y rendait à l'école. Il rencontrait souvent un camarade, plus âgé de quelques années, qui habitait de l'autre côté du chemin, presque en face de chez lui ; et ils faisaient route ensemble. Ils s'aimaient bien, ce qui ne les empêchait pas, ces petits compatriotes de Dusguesclin de se disputer souvent et même de se battre quelquefois. Les voyez-vous ces deux bambins, en sabots, vêtus d'une pauvre blouse, la grammaire sous le bras, se diriger vers le bourg en dénichant des nids ou en faisant d'interminables glissades sur les ruisseaux glacés !... Plus tard l'un fera tressaillir les multitudes par ses chants enflammés, l'autre entraînera par sa parole sacrée la foule qui l'applaudira jusque sous les voûtes de Notre-Dame de Paris ; l'un sera le célèbre barde breton Botrel, l'autre l'éloquent Dominicain, le P. Janvier.

Cependant le jour arriva, où le petit écolier dut avec un cruel déchirement s'arracher des bras de sa seconde mère. Il arrosa le seuil de ses larmes ; en se retournant sans doute plus d'une fois il partit, mais il emportait comme un trésor la semence féconde que son âme avait reçue là et qui devait un jour germer et produire une si abondante récolte. Plus tard l'enfant, devenu homme, voulut revoir son Parson chéri. Hélas ! il le trouva vide, l'ancêtre aux cheveux blancs était partie.

« Elle avait fermé ses bons yeux,
Deux jours avant mon arrivée ;
Elle avait fermé ses bons yeux,
Pour ne plus les rouvrir qu'aux cieux. »

Il reconnut bien le « vieux courtil » ; il fit bien « lentement le tour de son ancien petit royaume » ; mais il

rencontra dans toutes ces choses la mélancolie suprême qui les endeuille quand l'affection qui les animait en a disparu.

« Et tout secoué de sanglots,
Il tira doucement la porte ;
Et tout secoué de sanglots,
Sur le seuil *il grava* ces mots :
« C'est-ici que gît le meilleur
De ma jeunesse à jamais morte ;
C'est ici que gît le meilleur,
Le plus pur lambeau de mon cœur (1).

Un beau matin un de ses oncles, soldat dans la Capitale, débarque à Paris, amenant le petit Breton que l'on met de suite à l'école chez les Frères. Théodore, qui devait être le premier de tous les Botrel à savoir lire et écrire, était studieux, il apprenait tout avec une étonnante facilité, si bien qu'à onze ans il termine ses classes par un éclatant succès..... le certificat d'études primaires ! N'oubliez pas qu'il n'eut *jamais* d'autres leçons, qu'il ne passa *jamais* d'autre examen et que ce modeste diplôme fut le seul qu'il eut *jamais* ! Cependant ses parents songent à un apprentissage et c'est alors que commence pour lui le long martyre de ceux qui obligés, forcés de travailler, n'ont aucun goût pour ce qu'on veut leur enseigner. Il entre d'abord, rue d'Astorg, chez un serrurier ; puis, dans le vieux quartier du Marais, chez un lapidaire ; mais c'est en vain que ses mains s'usent à limer le fer ou à sertir les pierres précieuses, son âme est ailleurs. Alors, désespérant de le voir réussir dans les travaux manuels, on le place chez Lebeau, l'éditeur de musique ; puis chez un courtier

(1) *Contes du Lit clos*, p. 145.

d'assurances maritimes, place de la Bourse ; puis encore dans les ateliers de la Compagnie des Téléphones à Grenelle. Tout est inutile ; si le jeune homme rebelle apprécie la musique, il déteste classer des partitions ; s'il aime follement la mer, il n'éprouve aucun plaisir à faire des « connaissements » pour ceux qui naviguent ; si tous goûtent le charme de sa conversation intime, lui se désintéresse absolument de ceux qui veulent se parler de Bruxelles à Paris. La Fortune, qui a parfois des ironies singulières, fit se rencontrer dans la même officine de notaire : Auguste Barbier, le délicat poète des *Iambes*, Casimir Delavigue et Louis Veuillot. Brizeux végète longtemps dans une étude d'avoué et Botrel, qui par tant de côtés devait lui ressembler, devait encore avoir avec lui cette analogie ; il échoue lui aussi un jour, — Muses, voilez-vous la face ! – en qualité de « saute ruisseau » chez Me Denormandie, le grand avoué parisien.

Ces étapes successives, si pénibles qu'elles durent être, ne lui furent point inutiles ; elles lui apprirent la lutte pour la vie et lui donnèrent cette énergie indomptable qui ne s'acquiert que par le sacrifice. Ces années, pendant lesquelles il dépensa en pure perte tant d'efforts, ne furent point stériles ; elles lui permirent de dévorer les livres des bibliothèques populaires et d'attendre l'heure marquée par Dieu pour que son âme s'épanouisse et brille au grand jour, comme la rose attend pour s'ouvrir les rayons du soleil : il les employa à chercher sa route et à préparer son voyage. Au fond du cœur du petit serrurier ou du jeune clerc d'avoué une voix chantait ; cette voix était parfois douce et tendre comme celle d'une mère, parfois aussi elle était impérieuse et souveraine, toujours elle était

irrésistible : plus il voulait la faire taire et plus elle s'imposait. Cette voix était celle de la Poésie ! Il céda à ses exigences, — il le fallait bien du reste — il l'écouta avec crainte d'abord, ensuite avec passion, avec ivresse, et la nuit dans l'ombre, le jour en cachette, il travailla sans trêve, sans relâche, avec opiniâtreté, se contentant de remplir sa barque sans se demander à quel port elle aborderait. Ce devait être au *Chien noir*, à ce fameux cabaret littéraire de Montmartre, fondé par Fragerolle, Jouy et Delmet, où il entra un soir par hasard et où ceux qui l'entendirent lui prédirent dès cette première fois le plus brillant avenir.

Ils sont nombreux à notre époque ceux qui rougissent de leur humble naissance ou de la modeste condition de leurs ancêtres. Botrel a trop de cœur et trop d'intelligence pour connaître ce sentiment honteux ; loin de s'excuser de son origine plébéienne, il la rappelle sans cesse et il s'en fait gloire. Il a raison, car il peut se rendre le témoignage que, s'il est aujourd'hui quelqu'un, il ne le doit qu'à lui-même, qu'à sa tenace et laborieuse persévérance ; il en est fier et cette fierté-là en vaut bien une autre, ce me semble !.... Et c'est pourquoi, comme le voyageur qui vient de faire un long voyage, il regarde avec complaisance le chemin qu'il a parcouru, tout ce passé qui fut pour lui si pénible et si dûr. C'est pourquoi aussi il vit là-bas dans cette cuisine de Port-Blanc qui lui rappelle la forge de son grand-père à Broons, celle de son père à Quédillac, celles de ses oncles à Iffendic, à Muel, à Romillé ; qui lui rappelle surtout la chaumière de sa grand'mère, au Parson, les lieux où il fut pauvre et les êtres qu'il a tant chéris ! Mais, trêve aux réflexions !.... Mme Botrel annonce tout simplement que : le déjeuner est servi, et l'on passe dans la salle à manger.

II

Le cottage de Port-Blanc était si petit, les amis y venaient si nombreux, qu'un jour on s'y trouva très à l'étroit et qu'il fallut songer à l'augmenter. A la ville cette opération eut été impossible, elle se fit là avec une incroyable facilité. Dans le mur de la cuisine on perça une porte, on fit venir des cloisons démontables en bois, on les ajusta pour former une pièce et la salle à manger qui, de cette façon, ne fait pas à proprement parler partie de la maison, fut trouvée. Heureuses sont les demeures que l'amitié force ainsi à agrandir ! Quelle est la grandeur exacte de cette salle ? quel est le mobilier qui la garnit ? quels sont les tableaux qui la décorent ? j'avoue que je ne saurais le dire ; et la faute en est aux récits imagés, à la conversation étincelante de l'amphitryon. J'ai seulement souvenance d'une table chargée de plats simples mais exquis, d'un clair rayon de soleil qui y mettait une tiède et douce chaleur, d'oiseaux que l'on entendait chanter à travers la fenêtre ouverte, de ce charme de l'hospitalité que l'on goûte chez de vrais amis,.... de quelque chose enfin qui était à la fois très bon et très gai, spirituel et charmant. Ce que je me rappelle par exemple, c'est que, de même qu'il n'y a aucune transition entre la cuisine et la salle à manger, de même il est impossible d'établir une comparaison quelconque entre ces deux pièces. Là on était dans une ferme bretonne et l'on s'attendait à chaque instant à voir les valets rentrer du labour ; ici on se sent chez un propriétaire, qui n'est certes pas châtelain, mais qui a su par son travail s'élever au-dessus des autres, changer en une modeste aisance sa pauvreté

native et c'est pourquoi cette salle à manger est très éloquente, elle aussi, à sa manière.

Le petit Dinannais, le petit gars élevé au Parson, après avoir passé par des avatars successifs, avait grandi ; il allait avoir 23 ans. Il a fait à Rennes, au 41e de Ligne, son service militaire ; il connaît maintenant sa voie et selon une de ses expressions favorites il n'a plus qu'à s'y lancer « tête baissée ». C'est alors qu'il songe à se donner un soutien, une compagne ; il décide de se marier. Ce grand acte de sa vie eut lieu à Paris, dans l'église Saint-Augustin, le 20 mai 1891 et son mariage fut béni par l'abbé Chesnelong, aujourd'hui curé de la Madeleine. Nous n'aurions sans doute eu aucun détail sur cette cérémonie, si elle n'avait été racontée plus tard par un écrivain délicieux, que le marié eut l'honneur et la chance d'avoir pour témoin : le marquis Anatole de Ségur. Après avoir décrit toute la pompe de cette fête nuptiale, où « les habits noirs constellés de décorations coudoiaient les robes sévères et vénérables des Frères des Ecoles Chrétiennes, mêlés au parents et comme eux respirant une joie profonde » ; où « la soie brochée des belles toilettes et l'or des bijoux étincelaient auprès de parures plus modestes et plus gracieuses par leur simplicité », il donne l'explication de ce luxe et de cette magnificence, qui contrastaient si fort avec l'humble origine et le nom encore inconnu de celui qui en était l'objet : « On peut dire, écrit-il, que, du jour de sa première communion jusqu'à celui de son mariage, Botrel fut le modèle de ses camarades et la joie de ses maîtres. Il était dans les patronages le soutien des nouveaux venus, des timides et des chétifs.... Ecrivant également bien en vers et en prose, il mettait sa prose et ses vers au service de ceux qu'il aimait.....

Le clergé de la paroisse et les bonnes gens du quartier l'applaudissaient à qui mieux mieux comme leur poète, leur artiste favori..... Ces fleurs, ces lumières, ces tapis, cette belle musique de l'orgue et des cloches, c'était le cadeau de noces du clergé paroissial au plus aimable, au plus utile, au plus dévoué de ses jeunes paroissiens. L'Eglise catholique, qui enseigne et commande la reconnaissance à ses enfants, en donne toujours l'exemple en même temps que le précepte » (1).

Quand, l'an dernier, Botrel alla visiter les étudiants de l'Université Laval de Montréal, voici en quels termes il leur présenta Mme Botrel :

« Tel est l'humble salut du barde...
J'y veux ajouter mon merci
Et celui de ma Douce aussi,
De ma Douce qui vient, regarde :

En son gorgerin tuyauté,
Sous sa coiffe du Finistère,
Et sa collerette légère,
Et son noir justin pailleté.

Ce n'est pas rien qu'une Bretonne,
Laval, c'est le pays breton,
Avec son rire et sa chanson,
Qui t'arrive avec ma mignonne » (2).

Je m'en voudrais d'ajouter quelque chose à ce délicat hommage. Si le barde a toute la vaillance et toute l'énergie de la Bretagne, sa femme en a tout le charme ; elle en est le sourire, c'est le plus bel éloge qu'un Breton puisse adresser à cette « Bretonnisée ». Avec sa

(1) Journal l'*Univers*, 12 décembre 1892.
(2) *Chansons pour l'école et le foyer*, p. 11.

voix si délicieusement timbrée et qu'elle dirige avec tant d'art, elle complète le chanteur ; elle aide aussi et encourage le poète. Quand dans des moments de découragement il veut jeter au feu des vers qui lui semblent « mal venus », c'est elle qui les sauve ; quand sa sensibilité s'émeut parfois de certaines injustices, de quelques lâches hypocrisies, c'est elle encore qui, nouvelle Béatrix, lui montre le chemin et l'y accompagne en le soutenant et en le consolant. N'est-ce pas assez pour qu'elle ait droit à notre admiration et à notre reconnaissance? Je veux lui en donner ici l'assurance ; je veux qu'elle n'en doute pas ; mais je suis certain que sa bonté, si elle n'y est pas insensible, fera beaucoup plus de cas de la gratitude de ceux qui encombrent sa maison le lundi, car Mme Botrel a un jour de réception et un jour très suivi, s'il vous plaît ; mais ce jour-là n'est que pour les pauvres!

En 1898, paraissent les *Chansons de chez nous*, qui sont immédiatement couronnées par l'Académie et dès l'apparition de ce premier né, d'un seul bond, Botrel parvient presque à la gloire. D'autres volumes suivent ; ce sont : les *Chansons de la Fleur de Lys*, les *Contes du Lit Clos*, les *Chansons en sabots*, les *Coups de clairon* et sa renommée devient prodigieuse, universelle ; ses poèmes sont connus dans les cinq parties du monde. Il ne se contente pas de composer et de publier : il n'est pas seulement auteur, il est encore acteur ; pendant dix mois chaque année, il va de ville en ville, il organise des séances ; il chante n'importe où, dans les théâtres comme sur les navires de guerre, sur les places publiques comme dans les salons et les deux mille concerts, qu'il a donnés jusqu'ici, n'ont été pour lui qu'un continuel triomphe. Ignorant le cabotinage, il ne s'occupe pas de

la mise en scène ; son costume est le même toujours, ce vieux costume breton, fait par Michel, le tailleur de Coray, dont la sévérité n'est adoucie que par les broderies du gilet ; s'il n'y a pas de décor, il s'en passe et, malgré ce dédain pour tout ce qui pourrait donner encore plus de relief à son talent, il est acclamé par la Capitale, acclamé par la province, acclamé partout. Ce perpétuel enthousiasme doit avoir des causes ; il n'est peut-être pas inutile de chercher à les connaître et de se demander pourquoi il n'y a sans doute jamais eu un homme qui se soit prodigué autant et qui ait été autant applaudi.

Tout d'abord Botrel a un physique éminemment sympathique et avant même qu'il n'ouvre la bouche, on est séduit et attiré par sa physionomie si noble et si franche. Ses traits sont d'une régularité parfaite, son teint est pâle, son front large, relevé comme celui des penseurs et sous une forte moustache se plisse une lèvre pleine de finesse. Tout en restant vifs et pénétrants, ses yeux semblent regarder loin, très loin, se perdre dans l'infini ; son regard est celui d'un rêveur et celui d'un soldat ; il y passe toutes les mélancolies des brumes d'Armor et toutes les fières énergies de sa race. Ce contraste se retrouve également dans sa voix dont le timbre incomparable sait exprimer les sentiments les plus divers et se plier à toutes les exigences. Quand il module une berceuse, un chant triste et langoureux, elle soupire avec une infinie douceur, elle se fait caressante comme celle d'une mère. Quand il pleure un drame ou qu'il entonne un hymne de combat, chaude, vibrante, elle s'enfle peu à peu, elle grandit et fait pénétrer jusqu'au plus profond des âmes comme l'écho d'un tonnerre.

Lamartine a donné du poète cette magnifique défini-

tion : « Un poëte véritable selon moi est un homme qui, né avec une puissante sensibilité pour sentir, une puissante imagination pour concevoir, et une puissante raison pour régler son imagination et sa sensibilité, se séquestre complètement lui-même de toutes les autres occupations de la vie courante, s'enferme dans la solitude de son cœur, de la nature et de ses livres, comme le prêtre dans son sanctuaire et compose pour son temps et pour l'avenir un de ces poëmes vastes, parfaits, immortels, qui sont à la fois l'œuvre et le tombeau de son nom » (1). Botrel est peint tout entier dans ces lignes et c'est parce qu'il a toutes ces qualités qu'il est un vrai poète. Il touche au génie par la profondeur et la puissance de sa sensibilité, par la vivacité de ses sensations, qui sont toujours extrêmes dans la sympathie comme dans la colère, dans la joie comme dans la douleur. A cette sensibilité délicate et exquise, il joint une imagination riche et souple, capable de concevoir fortement une idée ou un sujet, de les revêtir ensuite de la splendeur des images ou des symboles, de tout ce qui donne à une œuvre littéraire la beauté de l'art. A vrai dire, c'est là qu'il excelle, car il a ce don essentiel de l'artiste, ce sentiment de la vie, ce pouvoir d'en donner l'illusion, cette faculté infiniment rare de ramasser en quelques vers tous les détails d'un petit drame, de le ressusciter et de le mettre sous les yeux avec une intensité et un réalisme qui n'ont jamais été dépassés.

Poète, Botrel est de plus un orateur et cette assertion peut à première vue sembler paradoxale, puisque je ne sache pas qu'il ait jamais prononcé un discours. L'éloquence, si elle est une par définition, peut revêtir

(1) *Souvenirs et portraits*, I, p. 57.

des formes très différentes ; celle de la tribune n'est pas la même par exemple que celle de la chaire ou du barreau ; un acteur dans son rôle peut être aussi éloquent qu'un avocat célèbre, mais elle n'en reste pas moins « le don précieux d'émouvoir et de persuader. » Si vous avez entendu Botrel déclamer : *Les loups bretons, Les larmes de Du Guesclin, La France héroïque, Le Bouquet de la Tour d'Auvergne, Quo vadis, Péri en mer* ; si vous avez admiré sa mâle prestance et son geste qui souligne si merveilleusement sa pensée ; si vous avez frémi et pleuré aux accents qui sortaient plus de son âme que de ses lèvres, vous avez dû comprendre ce jour-là que s'il entraîne et passionne ainsi ses auditoires, c'est parce qu'il possède avec tous les dons de l'artiste toutes les qualités de l'orateur.

Et puis, que voulez-vous !... il est Breton et bien qu'il y ait peut-être un certain orgueil à faire cet aveu quand on a eu le bonheur de naître sur son sol, la Bretagne est sympathique, elle est aimée ! L'affection que Botrel a pour elle est devenue une passion, une sorte de culte ; il la chérit d'un amour filial et comme « la bouche ne parle que de l'abondance du cœur », c'est elle et toujours elle qu'il célèbre dans ses chants. Quand il la quitte c'est pour y revenir bien vite et encore éprouve-t-il le besoin de lui faire presque des excuses, comme s'il avait peur qu'elle ne prenne son absence pour une infidélité :

« L'hiver venu mon corps s'éloigne,
Mais mon cœur reste auprès de toi ;
Que cette complainte en témoigne,
Arvor, de toi plus je m'éloigne,
Plus tu te rapproches de moi » (1).

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 198.

Il la connaît si bien sa vieille Arvor ! il a si bien sondé tous ses secrets et tous ses mystères ! il a tant étudié ses mœurs et ses usages ! il a si bien scruté son infinie variété et son indéfinissable poésie ! qu'il s'est pour ainsi dire identifié à elle. Il est le type le plus parfait de la race bretonne ; il semble porter en lui l'âme même de son pays, cette âme faite de croyances inébranlables, de délicatesses exquises, de rêves charmeurs et voilà pourquoi il lui consacre tout son talent, toutes ses forces et tout son être. Parcourez ses chansons ; soit qu'il peigne la rudesse du sol ou qu'il décrive la grâce attirante de la mer, soit qu'il raconte de mystiques légendes ou qu'il murmure de pieux cantiques, vous verrez que sa lyre n'a qu'une corde : la Bretagne et que son unique but est de la faire connaître et aimer davantage :

« Ma chanson veux-tu l'entendre ?
Elle est si douce, si tendre,
Lorsqu'elle parle de toi,
Que ceux qui t'aimaient t'adorent,
Et que ceux-là qui t'ignorent,
T'aiment à cause de moi ! » (2).

Un nom vient naturellement à l'esprit quand on parle de Botrel, c'est celui de Brizeux et j'essaierai peut-être un jour de comparer l'œuvre du poète d'Arzannô avec celle du barde de Port-Blanc. Enfants de la même patrie, ils ont les mêmes amours et les mêmes haines ; tous les deux sont frères et pourtant, avec des qualités presque semblables, ils sont très différents. Ce qui les distingue surtout et ce que je voudrais me borner à

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 240.

signaler aujourd'hui, c'est que l'un est presque ignoré de la foule, il est seulement goûté et apprécié par une élite, l'élite intellectuelle, tandis que l'autre a pénétré partout, dans l'atelier comme dans la ferme : l'un est le poète des lettrés et l'autre est le poète des masses. Botrel si jeune ne s'est point laissé éblouir par la gloire ; né du peuple, il est resté *peuple* ; il aime les âmes humbles d'une affection fraternelle ; il croit en elles, à leur beauté morale, à leur dignité. Les souffrants et les frêles, les pauvres, les travailleurs, les paysans ont plus que sa pitié, ils ont son admiration, ses préférences d'artiste. Ils sont trop rares dans le présent, il n'y en a pas assez pour son zèle, il les cherche dans le passé, dans la cendre des tombes, dans les lointains de l'histoire, dans le demi-jour des légendes. Voilà les élus de son cœur pur et bon, ceux dont il décrit la vie comme une idylle enchantée, c'est pour eux qu'il compose et c'est pour eux qu'il chante. Ecoutez-le :

« J'aime d'un même amour la Terre et l'Océan ;
L'un donne bonne pêche et l'autre moisson haute ;
Je suis le fils des deux, étant né sur la côte ;
Mon père est l'Océan, la Terre est ma maman. » (1).

« Ecoutons la chanson du bon cidre qui mousse ;
Ecoutons la chanson du bon cidre doré ;
C est la chanson du pâtre et la chanson du mousse,
Le chant de la grand'Lande et du grand flot sacré » (2).

Son œuvre a ce caractère très spécial et elle ne veut pas en avoir d'autres. Ses mélodies faites pour le

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 210.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 193.

peuple vont droit à l'âme du peuple ; il se reconnaît en elles et c'est pourquoi, depuis le laboureur à sa charrue jusqu'à l'ouvrière à sa machine, depuis les tout petits qui commencent à bégayer jusqu'aux vieillards, tous les savent et s'endorment en les fredonnant. Et ne croyez pas qu'on puisse arriver là sans efforts : « Les thèmes, me disait le barde, je les trouve et je les rime en cinq minutes ; ce qui est long et difficile, ce qui me prend de longues heures, c'est de *simplifier*. Une chanson populaire n'est jamais trop simple. » La popularité, Botrel la voulait, il l'a cherchée ; plus heureux que d'autres il l'a trouvée et elle lui sera désormais toujours fidèle. Comme je voulais emmener un soir un évêque d'Amérique à un de ses concerts, il me dit : « C'est inutile ; je connais ses chansons, tous les Français de chez moi les chantent. »

Le poète est heureux de ce résultat qui a sans doute dépassé ses espérances ; avouez qu'il y a de quoi !... il s'en est vanté dans cette charmante boutade, qu'il ne faudrait cependant pas prendre à la lettre :

« Ils savent mes refrains par cœur,
S'ils ignorent vos chants mièvres ;
Ils aiment les reprendre en chœur,
A pleins poumons, à pleines lèvres.
Ignorant des compliments faux
Et de la critique méchante,
Ce sont les rustres en sabots,
Qui m'encouragent quand je chante !

Fils de rustres, je chante ceux
Grandis comme moi sous le chaume ;
Aussi quand le Dieu des bons gueux
M'appellera dans son royaume,

Sur ma tombe gravez ces mots :
« Ci-gît un gâs des moins illustres,
Un tout petit barde en sabots,
Qui ne chanta que pour les rustres. »

Louis Veuillot raconte quelque part que chaque soir il allait se placer devant le tableau de son père, vêtu de son habit de tonnelier, et qu'il lui posait tout haut cette question : « Père, es-tu content de moi ? » Si Botrel imite le grand polémiste chrétien, s'il s'adresse lui aussi à la mémoire de son vieux père, dont le portrait orne sa salle à manger, je suis sûr que l'ancien forgeron de Broons doit murmurer au fond du cœur de son fils une réponse, qui doit être pour lui la meilleure des récompenses et le plus doux des encouragements.

III

D'ordinaire après déjeuner on passe au salon. Mais y en a-t-il un à *Ti Chansonniou* ? Certes oui ; et non seulement il est ravissant, mais encore il ne ressemble à aucun autre. Il est à gauche de la cuisine, avec laquelle il communique et, quand on y pénètre, on se demande si l'on entre dans l'atelier d'un peintre, dans le hall d'un artiste, ou dans le cabinet d'un collectionneur car il est à la fois tout cela. Il est petit, mais si bien rempli que c'est un vrai tour de force que d'avoir pu y loger tout ce qui s'y trouve. Les objets qui l'encombrent sont les souvenirs donnés par les admirateurs, par les amis ; quelques-uns sont rares et ont une réelle valeur ; tous sont précieux pour le poète qui a voulu les entourer d'un cadre qui soit digne du prix qu'il y attache. Alors il a orné cette pièce avec coquetterie, presque

avec luxe ; un moelleux tapis recouvre le parquet, des rideaux élégants pendent à la fenêtre, de larges fauteuils et même un divan, s'il vous plaît, font aux invités des avances auxquelles il leur est impossible de résister et, à défaut de tapisseries des Gobelins, les murs sont tendus d'andrinople. A vrai dire on devine cette étoffe plutôt qu'on ne la voit, car elle est presque cachée sous des tableaux de toutes sortes : pochades, dessins, estampes, aquarelles, qui se coudoient comme dans un musée : ce sont les cadeaux des artistes. Mais il y en a qui ne savent ni peindre, ni dessiner, et qui sont tout de même reconnaissants ; ceux-ci ont envoyé leurs photographies, que l'on a disposées en éventail ; ce ne sont que portraits de personnages politiques, de généraux, d'hommes d'Etat, d'évêques, d'amiraux, de députés, d'auteurs en renom, de musiciens célèbres. Tous ces portraits sont autographiés et ce serait très piquant, très curieux de les passer en revue. On y lirait par exemple cette phrase, écrite par le consul général de France à Montréal, lors du voyage de Botrel au Canada : « A mes amis, les deux bardes bretons, vaillants et doux. Leur passage ici a été une joie en même temps qu'un bienfait. La Bretagne a paru plus belle encore ; le bon renom de la France y a gagné quelque chose aussi. 28 avril 1903. » On y verrait l'abbé Gayraud, avec ces mots : « Au chantre des humbles et des petits. » On y trouverait Déroulède, avec un cordial salut envoyé de Saint-Sébastien ; Villebois-Mareuil, avec un autographe ému, écrit d'une main tremblante par la mère douloureuse et fière du héros du Transvaal ; Ambroise Thomas avec quelques notes de musique griffonnées à l'île d'Illiec ; et puis Lemaitre, de Mun, Coppée, Cassagnac, Maurice Barrès, Drumont. On y lirait !....

mais non ; chut !..... soyons discret et sachons résister à la tentation. Sur la cheminée le buste de Botrel par Ogé et en face le magnifique tableau de de Frick, qui le représente assis dans la cuisine de Port-Blanc et qui a été gravé à la première page des *Chansons en sabots*. Entre la cheminée et la fenêtre un piano et puis partout des bronzes, des statuettes, des médaillons, des ivoires, qui garnissent tous les coins, couvrent tous les guéridons et grimpent sur tous les meubles.

Au fond de la pièce deux très beaux Lits Clos qui regorgent eux aussi. L'un d'eux contient une quantité d'objets qui sont particulièrement chers au cœur du poète et qui lui rappellent des souvenirs plus intimes ; il en est qui sont de véritables reliques, comme cette petite vierge d'ivoire qu'un vieux chouan cachait sous sa blouse à la guerre de Vendée ; comme ce Sacré Cœur que la baronne de Charette détacha elle-même un jour de l'uniforme que le général portait à Loigny, pour l'offrir à leur ami. On y voit encore un pavillon chinois, tout maculé de sang, pris aux Boxers pendant le siège des légations de Pékin, par les marins qui entouraient Paul Henry et donné par eux-mêmes à leur camarade de Port-Blanc. On y voit une médaille de sainte Hélène, seul héritage laissé à Botrel par un de ses ancêtres, vieux grognard, qui fit toutes les campagnes de la première République et de l'Empire. « Mon petit gâs, disait en riant le père du barde, tu peux marcher tête haute dans la vie, car tu es — ce qui n'est pas banal, — le petit fils de deux maréchaux de France : ton grand père maternel était maréchal... des logis dans la garde Impériale et ton grand-père paternel maréchal... ferrant en Bretagne. » L'autre est une bibliothèque où s'accumulent les livres, les autographes, les albums et

les manuscrits. Arrêtons-nous y un instant et puisque nous n'avons pas ici la crainte d'être indiscret et puisqu'aussi le barde nous assure que souvent à la veillée « une voix sort des Lits clos », interrogeons celui-ci et posons-lui la question suivante : « Quelle est au point de vue littéraire la valeur réelle de Botrel ? Est-il vraiment un grand poète et est-il apprécié, regardé comme tel ; ou bien l'enthousiasme qu'il suscite n'est-il dû qu'à un emballement, qui sera passager et qui n'est pas justifié ? » Je ne m'adresserai pas à la foule ; je sais que depuis longtemps il en est l'idole, qu'elle croit à son talent et qu'elle l'a consacré. Je pourrais pourtant prétendre que « *Vox populi* » est très souvent « *Vox Dei* » ; mais on pourrait m'objecter, qu'à cette règle il y a de nombreuses exceptions et que la multitude n'analyse pas, ne raisonne pas les impressions qu'elle subit trop facilement. Soit !... un écrivain ne doit être jugé que par ses pairs, ce sont eux qui vont nous répondre.

(A suivre.)

Abbé A. Millon,
prêtre.

LES

SEIGNEURS DE CHAMPEAUX

LEUR

COLLÉGIALE ET LEUR CHATEAU [1]

Origines paroissiales et premiers seigneurs de Champeaux et d'Espinay. — Fondation et statuts de la collégiale Sainte-Magdeleine de Champeaux — Description de l'église de Champeaux — Le château d'Espinay et les chapelles de Champeaux.

I

Champeaux est une paroisse de quatre cent soixante et dix habitants, située au diocèse de Rennes dans l'archidiaconé de Dol et le doyenné de Vitré. Au point de vue civil, c'est une commune du canton Ouest de Vitré, de l'arrondissement de Vitré et du département d'Ille-et-Vilaine.

On ne s'attendrait guère à trouver dans une aussi petite localité une église remarquable, un beau château et d'intéressants souvenirs historiques ; c'est ce qu'on y constate cependant.

La paroisse de Champeaux existait dès le Xe siècle et elle donnait alors son nom à une famille noble qui

(1) Le *ms* de cette étude historique et archéologique a reçu une médaille d'honneur au concours ouvert en 1902 par la société l'*Art et l'Autel*.

l'habitait et y jouissait dès cette époque reculée d'une considération méritée. La famille de Champeaux avait pour armoiries : *D'or à une jumelle d'azur.*

Le premier seigneur de Champeaux que l'on connaisse est Guillaume de Champeaux, « *Guillelmus de Campellis* », dont la mère nommée Leiarde entra avec sa fille au monastère des Bénédictines de Saint-Georges à Rennes, vers l'an 1100. A cette occasion Guillaume de Champeaux, du consentement de ses fils, fit don à l'abbaye de Saint-Georges des deux tiers des dîmes de Champeaux « *duos partes decime de Campellis* ». Robert, chapelain de ces seigneurs, « *Robertus eorum capellanus* », témoin de cette donation, peut être regardé comme le premier recteur connu de la paroisse de Champeaux (1).

Ce même Guillaume de Champeaux accompagnait son seigneur suzerain, Robert, sire de Vitré, lorsqu'en présence de ce baron Conan, duc de Bretagne, fit en 1136 une donation à Livré en faveur de l'abbaye Saint-Florent de Saumur (2).

Thébaud de Champeaux et Hervé son fils, signèrent une charte que donna en 1150 Henri, baron de Fougères, pour les religieux Cisterciens de Savigné (3).

Ce même Thébaud de Champeaux se trouvait en 1157 avec Jean et Henri de Champeaux ses frères, lorsque ceux-ci prirent part à la fondation du prieuré Notre-Dame de Vitré, faite par Robert, baron de Vitré, en faveur des Bénédictins de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes (4).

(1) *Cartularium* S^ti^ *Georgii Redon.* éd. de la Bigne Villeneuve, 164 et 165. — De tout temps en Bretagne on appela *recteur* le pasteur d'une paroisse, nommé *curé* dans le reste de la France.

(2) Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 574 et 670.

(3) *Ibidem*, I, 606.

(4) *Ibidem*, I, 631.

D'autre part, Jean de Champeaux fit lui-même une pieuse donation, quelques années plus tard, avec l'approbation d'André, sire de Vitré, qui succéda à Robert en 1173; il abandonna à l'abbaye de Savigné tous les droits que le baron de Vitré lui avait concédés dans sa forêt : c'est-à-dire les droits d'herbage, pâturage, cueillette de bois mort, déracinement des souches de bois coupé, septimage et fanage. Cette générosité reçut un complet acquiescement des cinq fils de Jean de Champeaux, nommés Guillaume, Garin, Hervé, Ruellon et Robert. Le sire de Champeaux scella la charte de donation de son sceau malheureusement perdu (1).

Guillaume de Champeaux, fils aîné du précédent seigneur, prit part en 1206 à la fondation de la collégiale Notre-Dame de la Guerche, par Guillaume, baron de la Guerche. Georges de Champeaux fut témoin d'une donation de Robert de Domagné en faveur du prieuré Sainte-Croix de Vitré (2).

En 1282 Guy de Laval, baron de Vitré, gratifia Armel de Champeaux d'un nouveau droit d'usage dans la forêt de Vitré, pour son manoir et son moulin de Champeaux (3).

Le sceau de Jean de Champeaux en 1349 nous a été conservé par les Bénédictins; il présente un écusson portant : *Une jumelle surmontée d'un lambel à trois pendants*, la légende est : † SIGILLVM JOHANNIS DE CHAMPEAUX (4).

La famille de Champeaux est représentée au XVe siècle par Pierre et Robert de Champeaux, écuyers

(1) Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, 776.
(2) *Ibidem*, I, 806 et 808.
(3) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Vitré.
(4) D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, planches, n° 339.

dans les armées du duc de Bretagne en 1418 et 1419 — Armel de Champeaux prenant les armes en 1420 pour délivrer le duc Jean V, prisonnier des Penthièvre — Guillaume de Champeaux prêtant serment de fidélité à ce même prince en 1437 — Guyon de Champeaux appelé en 1450 par le duc Pierre II près de lui — Enfin Perrin et François de Champeaux, figurant l'un en 1473 et l'autre en 1477 (1).

Mais ces derniers devaient être cadets de leur maison, car la seigneurie de Champeaux appartenait en 1452 à Armel de Champeaux, époux de Jeanne de Champaigné et en 1470 à Catherine de Champeaux, femme de Thomas du Pontrouault. D'après les aveux que rendirent ceux-ci, à ces dates de 1452 et 1470, la terre seigneuriale de Champeaux se composait d'un manoir avec métairie, étang et moulin, et de fiefs ayant juridiction dans les paroisses de Champeaux, d'Izé et de Marpiré ; le tout relevait de la baronnie de Vitré (2).

A quelque distance du manoir de Champeaux bâti dans le bourg même de ce nom, se trouvait une autre maison noble, appelée la Rivière. Elle appartenait en 1413 à Simon d'Espinay, seigneur dudit lieu, et devait bientôt éclipser complètement le manoir de Champeaux qu'habitait à la même époque Armel de Champeaux. Un siècle plus tard, les deux manoirs étaient, en 1513, aux mains d'un même chevalier Guy sire d'Espinay qui réunissait ainsi en sa possession tous les droits seigneuriaux de la paroisse de Champeaux.

Voici comment s'établit en cette paroisse la puissance féodale de la maison d'Espinay.

(1) *Ibidem*, II, 352, 1061, 1087, 1306, et 1723.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Fonds de Vitré.

Les sires d'Espinay tiraient leur nom et leur origine d'un vieux château qu'ils habitaient en Acigné (1), dès le XIe siècle et que ruinèrent les guerres désolant la Bretagne au XIVe. De ce berceau de leur famille le Père Augustin du Paz écrivait en 1619 : « Se voient encore les masures et les ruines dudit manoir d'Espinay en la paroisse d'Acigné, à deux bonnes lieues de Rennes, non loin du grand chemin dudit Rennes à Vitré (2). »

Après la destruction de son château d'Espinay, Simon d'Espinay vint s'établir en Champeaux au manoir de la Rivière, où il habitait, comme nous venons de le dire, en 1413. Il dut y mourir vers 1438, laissant ses seigneuries à son fils aîné Robert Ier d'Espinay, qui décéda lui-même peu de temps après, le 19 mars 1439, et fut inhumé dans l'église de Champeaux. A partir de cette époque la seigneurie de la Rivière en Champeaux prit la dénomination de la Rivière d'Espinay et finit bientôt par s'appeler simplement Espinay, nom que porte encore son château toujours subsistant.

Cette seigneurie fut en 1575 érigée en marquisat sous le nom d'Espinay, par le roi Henri III en faveur de Jean sire d'Espinay. Elle échut un peu plus tard, par héritage, à Charles de Schomberg, fils de Françoise d'Espinay dernière représentante de la branche aînée de sa maison. Elle passa ensuite successivement, par suite d'acquêts, aux mains d'Henri duc de la Trémoille et baron de Vitré en 1633 — des marchands parisiens Galpin et Boucher en 1715 — et enfin, en 1719 du président au Parlement de Bretagne, René Le Prestre de

(1) Commune du canton sud-est de Rennes.

(2) *Histoire Généalogique de plusieurs maisons nobles de Bretagne*, 267.

Lezonnet, baron de Châteaugiron ; les descendants de ce dernier conservèrent Espinay jusqu'à la Révolution (1).

La petite paroisse de Champeaux n'ayant eu naturellement pendant plusieurs siècles d'autre histoire que celle de ses seigneurs, nous avons dû commencer par entrer dans ces quelques détails pour faire connaître les premiers sires de Champeaux. Nous arrivons maintenant à parler de son église paroissiale.

II

Dans les premières années du XVe siècle l'église de la paroisse de Champeaux, dédiée à saint Pierre, se trouvait, dit l'historien Bertrand d'Argentré, « fort vieille, caduque et ruineuse », nouvelle preuve de l'antiquité de cette paroisse. Le besoin de la remplacer par un autre édifice se faisait vivement sentir.

Ce fut alors que Simon d'Espinay, seigneur de la Rivière de Champeaux, reçut au mois de février 1413, de Jean V, duc de Bretagne, la permission de réédifier lui-même « une vieille et ancienne chapelle de la Magdeleine », dépendant de sa seigneurie, située au haut du cimetière paroissial de Champeaux et desservie par un chapelain. Cette chapelle servait de sépulture aux seigneurs de la Rivière et les sires d'Espinay y avaient leur enfeu (2).

Simon d'Espinay eut de son mariage avec Marie de la Frète un fils nommé Robert, qui lui succéda dans les

(1) *Voy.* Abbé Guillotin de Corson, *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, II, 165-173.

(2) Bibliothèque Nationale, *Ms.* latins, n° 22, 325, p. 378.

seigneuries d'Espinay et de la Rivière ; c'est à ces deux chevaliers qu'il faut attribuer la reconstruction de l'église paroissiale de Champeaux et la fondation d'une collégiale pour y célébrer le divin service.

Ces seigneurs firent, en effet « rebastir tout de neuf » leur chapelle de Sainte-Magdeleine, mais ils eurent soin de la construire « fort agrandie et amplifiée ». Puis ils proposèrent aux habitants de Champeaux d'achever la démolition de leur église tombant en ruines et de la remplacer par la nouvelle chapelle.

Guillaume Palet, alors recteur de Champeaux, accueillit cette proposition avec empressement ; à sa prière le sire d'Espinay s'adressa à l'évêque de Rennes, et ce dernier, Mgr Guillaume Brillet, transféra « les droits de paroisse » de l'ancienne église Saint-Pierre, qui fut démolie, à la nouvelle chapelle de Sainte-Magdeleine, qu'il érigea en église paroissiale de Champeaux (1).

Cette ordonnance épiscopale fut confirmée le 24 avril 1437 par le pape Eugène IV. Mais le Souverain Pontife ne se borna pas à cela.

Sur le désir manifesté par Robert d'Espinay d'établir et de doter cinq chapelains pour desservir, avec le recteur, la nouvelle église et y célébrer « de jour et de nuit » l'office divin, Eugène IV éleva la Magdeleine de Champeaux au rang d'église collégiale, tout en la maintenant paroissiale ; il nomma ensuite le recteur de Champeaux doyen du nouveau Chapitre. La bulle de cette érection fut donnée à Boulogne et adressée par le Souverain Pontife à l'official de l'évêque de Rennes chargé de l'exécuter (2).

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8, G., 35.
(2) *Ibidem*, G. 431.

Sur ces entrefaites, Robert Ier, seigneur d'Espinay, mourut le 19 mars, l'an 1438 *(vieux style)*. Il fut inhumé au milieu du chœur de la collégiale qu'il avait fondée, sous une tombe « enlevée de terre, portant sa figure » et accompagnée de cette inscription *Cy gist hault et puissant Messire Robert d'Espinay chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sauldecourt et de la Marche, grand maistre de Bretagne et premier chambellan du Duc nostre souverain seigneur, qui décéda le* XIXe *jour de mars, l'an de grâce* MCCCXXXVIII (1).

Robert Ier d'Espinay avait épousé Jeanne de Montbourcher et en avait eu un fils nommé Simon, marié à Marguerite de Châteaubriant ; mais ce dernier mourut avant son père, laissant lui-même un fils, Robert qui succéda à son grand-père. Ce Robert II, unie à Marguerite de la Courbe, dame de Sauldecourt, perdit sa femme de bonne heure. Ces trois dames d'Espinay Jeanne de Montbourcher, Marguerite de Châteaubriant et Marguerite de la Courbe furent toutes inhumées à la Magdeleine de Champeaux. Il en fut ainsi, vraisemblablement de Simon d'Espinay fils de la première et époux de la seconde et de Robert II d'Espinay. Malheureusement il n'est demeuré en l'église de Champeaux aucun vestige de ces sépultures seigneuriales du XVe siècle, qui nous offriraient aujourd'hui tant d'intérêt.

Robert II sire d'Espinay continua l'œuvre entreprise à Champeaux par ses ancêtres. A sa prière, le 13 février 1442, le pape Eugène IV adressa de Florence une nouvelle bulle à l'évêque de Rennes, chargeant ce prélat d'assigner aux doyen et chapelains de Cham-

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plusieurs maisons de Bretagne*, 276.

peaux, « fondés par Robert d'Espinay », quarante livres de rente, monnaie de Bretagne, sur la rectorerie de Saint-Jean-sur-Vilaine et soixante livres sur celle de Saint-M'hervé, « en outre des revenus assurés par ledit fondateur (1). »

Les volontés du Saint-Père furent exécutées, comme le prouve un acte du mois de mars 1444 scellé du sceau de Guillaume Brillet, évêque de Rennes (2).

La fondation du Chapitre de Champeaux ne se fit pas toutefois sans quelque opposition. Armel de Champeaux (3), dernier représentant à Champeaux de la noble famille qui avait si longtemps possédé la seigneurie de ce nom, réclama contre la translation de l'église paroissiale de Champeaux dont il se disait encore seigneur fondateur. Mais ses plaintes furent vaines et il dut renoncer à ses prétentions devant la puissance déjà grande du sire d'Espinay. Une *Notice* anonyme dit, au reste, que ce dernier lui acheta non seulement le manoir qu'il habitait, mais encore tous les droits honorifiques qu'il pouvait réclamer dans l'église de Champeaux (4).

Pour couper court à toute opposition le pape Eugène IV donna à Rome deux nouvelles bulles, l'une en janvier 1444, l'autre également en janvier 1445, confirmant l'érection du Chapitre de Champeaux et approuvant la conduite de l'évêque de Rennes dans l'exécution des volontés du Saint-Siège.

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, G. 431.

(2) *Ibidem.*

(3) Il fut le dernier de la branche aînée, mais les cadets continuèrent la famille représentée encore au XVIIIe siècle par Jean de Champeaux dont M. de Laigue a raconté naguère la curieuse histoire, sous le titre d'*Une victime de l'affaire de Bretagne.*

(4) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G. 35.

Malgré toutes ces faveurs du Souverain Pontife Robert II d'Espinay ne se jugeait pas satisfait ; il considérait comme insuffisante la dotation des chanoines de sa collégiale. Ayant appris en 1447 le décès du pape Eugène IV et l'élection de son successeur Nicolas V, il ne craignit pas d'avoir de nouveau recours au Saint-Siège. Plein de confiance il demanda directement au nouveau Pontife l'union de six églises paroissiales et de leurs revenus à la collégiale de Sainte-Magdeleine de Champeaux. Quelqu'exhorbitante que dut paraître cette requête, le pape Nicolas V ne la repoussa point. Non seulement il confirma l'union faite par son prédécesseur de la cure de Champeaux au doyenné de la collégiale de ce nom, mais il unit encore cinq autres rectoreries aux cinq autres canonicats de La Magdeleine. Il pourvut aussi aux besoins de la fabrique de cette collégiale en lui assignant les revenus primitivement destinés aux prébendes.

Ces actes de bienveillance furent contenus en quatre bulles de Nicolas V : Par la première, datée de Rome, le 17 octobre 1447, il donna droit aux chanoines de Champeaux de tenir toutes sortes de bénéfices et de jouir de leur revenus, sans être obligés de faire résidence personnelle dans les paroisses où se trouvaient ces bénéfices, pourvu qu'il fissent résidence à Champeaux même. — Par la seconde datée aussi de Rome, le 29 avril 1448, il réunit aux prébendes de Champeaux les cinq rectoreries de Montdol, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse, et il assigna, en outre, une pension annuelle à la fabrique de la collégiale. — Dans sa troisième bulle du 17 mai 1448, le pape confirma l'érection faite par son prédécesseur du Chapitre de la Magdeleine de Champeaux « nonobstant l'oppo-

sition d'Armel de Champeaux. » — Enfin par sa quatrième bulle datée de Rome, le 26 février 1449, et adressée aux officiaux des évêques de Rennes et de Saint-Malo, Nicolas V donna pouvoir « à tous et autres constitués en dignité ecclésiastique et chanoines des églises cathédrales de conférer les prébendes de Champeaux, vacantes par mort, résignation ou permutation, hors de la Cour de Rome à ceux que présentera le Seigneur d'Espinay (1). »

Ainsi fut définitivement organisé le Chapitre de Champeaux, dans des conditions qui le distinguaient à son avantage de toutes les autres collégiales du royaume. Aussi le Père du Paz écrivait-il avec vérité : « Le collège de Champeaux est un des plus beaux et rares de la France, car il y a peu de princes et seigneurs qui aient tel droit de présentation. Car il est composé de six prébendes ou canonicats, où à chacun y a une cure annexée, que présente le seigneur d'Espinay, sans qu'il soit besoin aller à l'évesque ny faire courir à Rome. Mais le premier ecclésiastique qui a dignité, soit évesque, abbé ou autre, en peut donner la collation. Il y a dignité de doyen, dix chapelains, quatre enfants de chœur, maistre de psalette, et chaque chanoine doit avoir un prestre sous lui. Il y a bonne musique, le service divin y est célébré avec beaucoup de dévotion. Duquel collège le revenu vaut huit mille livres ou environ (2). »

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, G. 431.

(2) *Histoire généalog. de plus. maisons de Bret.* 265. — Il est à remarquer que cette Notice généalogique sur les seigneurs d'Espinay, quoique publiée par le P. du Paz, fut en réalité l'œuvre de Richard Beaujouan, chanoine de Champeaux et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, décédé en 1635.

Les cures annexées à la collégiale de Champeaux par Nicolas V furent, avons-nous vu, celles de Champeaux, Montdol, Saint-M'hervé, Vergéal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse. Mais un peu plus tard, en 1474, probablement à la suite d'une réclamation de l'évêque de Dol, dans le diocèse duquel se trouvait Montdol, cette rectorerie fut retirée de Champeaux et remplacée par celle de Saint-Jean-sur-Vilaine. La rectorerie de Saint-M'hervé, retirée aussi, nous ne savons pourquoi, et remplacée par celle de Domagné, fut définitivement réunie de nouveau à Champeaux en 1485 par le pape Innocent VIII, à la prière du seigneur d'Espinay. A partir donc de cette époque et jusqu'en 1777, les doyens et chanoines de Champeaux furent en même temps recteurs des paroisses de Champeaux, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse.

Le 25 juillet 1477, une nombreuse assemblée de nobles et doctes personnages se réunit au château d'Espinay pour y rédiger les statuts de la collégiale fondée par les seigneurs du lieu. En tête se trouvait Jacques d'Espinay évêque de Rennes, fils de Robert II sire d'Espinay et de Marguerite de la Courbe ; il était accompagné, de ses trois neveux Guy d'Espinay, seigneur d'Espinay, Robert d'Espinay grand chantre et chanoine de Rennes, et Jean d'Espinay scolastique et aussi chanoine de Rennes. Pierre Méhaud également chanoine de Rennes et official du diocèse se trouvait avec eux. A côté de l'évêque, du Sire d'Espinay et des dignitaires ecclésiastiques se trouvaient les autres membres principaux de la famille et leurs alliés : André d'Espinay, alors chevalier et seigneur de la Courbe, mais qui devint plus tard scolastique du

Chapitre de Rennes, Henri d'Espinay, seigneur de Sérigné, François de Montbourcher, seigneur du Bordage, Jean de Châteaubriant, seigneur du Guesclin, Robert Busson, seigneur de Gazon, Jean Le Sénéschal, Seigneur du Val, et Pierre du Boisbaudry, seigneur de Trans. Les statuts du Chapitre de Champeaux, rédigés en cette circonstance avec le concours du doyen et de ses chanoines, furent approuvés d'abord par l'évêque de Rennes, puis envoyés à Rome et approuvés de nouveau en 1484 par le pape Sixte IV (1).

Ces statuts ne manquaient pas de sévérité ; le sire d'Espinay, fondateur de la collégiale sainte Magdeleine de Champeaux, dit Bertrand d'Argentré, « fist bastir et édifier des maisons et les fist enclore et cerner de bonnes et fortes murailles, pour loger cinq chapelains et un doyen, qui priassent Dieu en icelle église, y célébrant journellement le divin office, comme grandes messes et heures canoniales, à la façon des églises cathédrales (2). »

C'est dans ce cloître que devaient demeurer les chanoines de Champeaux, car dès 1448 le pape Nicolas V les avait autorisé à tenir toutes sortes de bénéfices, sans être astreints à y résider, pourvu qu'ils observassent la résidence à Champeaux. Chacun d'eux avait dans le cloître sa maison avec cour et jardin, leur chef habitait l'hôtel du Doyenné, situé également dans le cloître, et au milieu de celui-ci se trouvait un puits commun (3).

Dix chapellenies furent ajoutées dans la suite des

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

(2) Cité par le P. du Paz dans son *Hist. généal. de plus. maisons de Bret.* 278.

(3) *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

temps à la fondation première ; on les nommait ; le Saint-Esprit, unie à la sacristie — Saint-Julien, avec Sauldecourt et Estiau ses annexes, unie à la Psalette (1) le Diaconat — le Pont-Esperon, unie au sous-diaconat — la grande-Angélerie ou Sainte-Catherine — la Petite Angelerie — la Hurie ou les quatre Evangélistes — Saint-Nicolas de la Guerpinaye — la Chevalerie — et Saint-André (2), Comme les chanoines, tous les chapelains desservant ces fondations, tous les employés du chœur et les enfants de la psalette eux-mêmes étaient obligés d'habiter dans le cloître : « Aucun du Chapitre de Champeaux, disent les statuts, doyen, chanoines, chapelains et autres choristes ou servant au chœur, ne pourra coucher ou prendre sa nourriture ordinaire hors des maisons du cloître. Aucun d'eux ne pourra s'absenter du service sans demander congé au Chapitre.... Personne du Chapitre, soit doyen, chanoine, chapelain ou autre, ne pourra avoir aucune femme pour servante voir même leurs parentes, et même ne pourra coucher aucune femme dedans le dit collège... Les portes du cloître seront fermées tous les jours à jour tombant, tant en été qu'en hiver (3) ; et tous ceux du cloître ayant des portes qui s'ouvrent sur des rues hors l'enclos de leurs jardins, devront les faire fermer ou murer. Ceux qui ont la charge des enfants de chœur ne les

(1) Le maître de psalette, résidant au cloître, devait y « nourrir, loger, coucher et instruire en langue latine, écriture, bonnes mœurs et cérémonies quatre enfants de chœur à l'instar de l'église Saint-Pierre de Rennes ».

(2) *Arch. d'Ille-et-Vil.* 8 G. 35.

(3) En 1666, les portes du cloître s'ouvraient le matin à quatre heures en été et à cinq heures en hiver ; on les fermait le soir à dix heures, de Pâques à la Toussaint, et à neuf heures de la Toussaint à Paques,

pourront envoyer, ni leur donner congé d'aller en aucun lieu hors du cloître sans la permission du Chapitre. Enfin, pour les longues absences, comme d'un mois, outre le congé du Chapitre, seront tenus les chanoines et les chapelains prendre congé de Mgr l'Evêque de Rennes et Mgr le patron et fondateur (le seigneur d'Espinay), et auront des prêtres et choriste pour les remplacer au chœur (1). »

Le 8 juin 1542, Mgr Claude Dodieu, évêque de Rennes, autorisa le doyen et les chanoines de Champeaux à porter l'aumusse et la chape, à l'instar des chanoines de sa cathédrale (2).

Lorsqu'un chanoine, nommé par le seigneur d'Espinay, se présentait au Chapitre de la Madeleine de Champeaux pour y prendre place, il devait faire solennellement les promesses suivantes : observer les statuts de la collégiale — résider dans le cloître — assister journellement à l'office canonial et aider à y faire le service divin — entretenir continuellement un prêtre pour le remplacer, quand il devrait se rendre dans la paroisse dont il devenait recteur — garder fidèlement les secrets du Chapitre — payer à la fabrique de Champeaux soixante livres pour droit de chape, à son entrée seulement, et soixante sous chaque année pour l'entretien de la lampe du chœur (3).

La grande difficulté pour les chanoines de Champeaux était d'accorder leur obligation de résider au cloître avec leur devoir pastoral d'administrer les paroisses dont ils étaient recteurs. A l'époque de la fonda-

(1) Statuts rédigés en 1624, approuvés et promulgés en 1625 par Mgr de Cormulier évêque de Rennes (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, 431).

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 36.

(3) *Ibidem*, 8 G, 36.

tion de leur collégiale, les recteurs ne résidaient guère dans leurs paroisses, et les bénéfices s'entassaient facilement sur les mêmes têtes par le moyen des commendes ; mais après le Concile de Trente et au XVIIe siècle surtout, les évêques ne voulurent plus de recteurs n'apparaissant que rarement dans leurs paroisses.

En 1666, Mgr Charles de la Vieuville, évêque de Rennes, enjoignit l'ordre formel à tous les chanoines de Champeaux d'aller résider dans les paroisses dont ils étaient chargés ; mais les statuts de la collégiale s'opposaient à l'accomplissement de cet ordre, et l'on vit, en 1681, Paul Bourniche, chanoine de Champeaux et recteur de Saint-Jean-sur-Vilaine, privé de son gros (1), parce qu'il ne résidait point exactement à Champeaux (2).

Pour obvier à cet invénient Mgr Jean-Baptiste de Beaumanoir, successeur de Mgr de la Vieuville sur le siège épiscopal de Rennes, voulut obliger les chanoines de Champeaux à opter entre leurs canonicats et leurs cures. Il ne leur accorda de lettres de collation qu'à l'expresse condition que, dans les trois mois, ils choisiraient l'un de ces bénéfices, soit la prébende, soit la cure, et résigneraient l'autre. Mais le Chapitre de Champeaux s'empressa de protester, et le seigneur d'Espinay refusa d'accepter les démissions qu'offrirent quelques chanoines désireux d'obéir au prélat.

De ces tiraillements malheureux mais inévitables résultèrent de fâcheuses conséquences. Les chanoines de Champeaux se divisèrent ; les uns obéirent à l'évêque en se rendant en leurs paroisses ; les autres se crurent tenus, par leur serment d'entrée, d'observer les

(1) On appelait ainsi le principal traitement des chanoines.

(2) Registres capitulaires de Champeaux de 1618 à 1760 (*Archives d'Ille-et-Vilaine*).

statuts du Chapitre et de demeurer à Champeaux. L'office canonial de la Magdeleine en souffrit beaucoup, et les paroisses ne s'en trouvèrent guère mieux. Peu à peu cependant le cloître devint de plus en plus vide, car les évêques de Rennes, successeurs de Mgr de Beaumanoir, marchèrent sur les traces de ce dernier. En 1734, le doyen et deux chanoines résidaient seuls à Champeaux; en 1769, lorsque René Beziel se présenta à la Magdeleine pour y être installé doyen et recteur de Champeaux, il n'y avait plus au cloître qu'un seul chanoine résidant : c'était François Pannetier, recteur de Montreuil-sur-Pérouse ; tout seul, il « s'assembla capitulairement » pour recevoir le nouveau doyen du Chapitre (1).

Ce triste état de choses eut heureusement une fin. Lorsque Mgr François Bareau de Girac devint évêque de Rennes, il trouva dans René Le Prestre, baron de Châteaugiron et marquis d'Espinay, les meilleures dispositions pour régler à l'amiable la situation des chanoines de Champeaux, et tout se termina de la manière suivante.

Par ordonnance épiscopale du 27 novembre 1777, l'évêque de Rennes désunit les canonicats et les cinq cures possédés par les chanoines de Champeaux, laissant seulement la rectorerie de Champeaux unie au doyenné — il éteignit les titres des dix chapellenies, dont les revenus furent réunis au gros du chapitre — trouvant le nombre des membres de la collégiale beaucoup trop considérable pour ses revenus (ils étaient vingt-deux, savoir six chanoines, six prêtres choristes pour les remplacer au chœur et dix chapelains), il les

(1) *Registres capitulaires de Champeaux.*

réduisit à huit : six chanoines et deux officiers de chœur faisant les fonctions de diacre et sous-diacre — enfin il établit deux menses distinctes; la mense fabricale, jouissant du tiers de tous les revenus (gros du chapitre, fonds des chapellenies et des fondations) évalué à 2,200 livres de rente, et la mense capitulaire, ayant les deux autres tiers du même revenu total, c'est-à-dire 4,400 livres à la charge pour cette dernière mense : 1° de payer un préciput de 300 livres au doyen, et un traitement de 300 livres à chacun des deux officiers du chœur ; 2° d'acquitter les fondations, qu'il fallut réduire considérablement, 3° de payer les assistances des six chanoines à l'office canonial (1).

Le seigneur d'Espinay approuva volontiers cet arrangement, parce que l'évêque lui laissa non seulement la présentation du doyen de Champeaux et de tous ses chanoines, mais encore celle des recteurs de Saint-Jean-sur-Vilaine, Vergeal, Saint-M'hervé, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse (2).

Des lettres patentes du Roi, datées de décembre 1777 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 31 janvier 1778, consacrèrent définitivement cette transformation du Chapitre de Champeaux, et les chanoines de cette collégiale, débarrassés de leurs cures, demeurèrent paisiblement ensuite dans leur cloître de la Magdeleine jusqu'au jour trop prochain où la Révolution les en chassa pour toujours.

Comme on vient de le voir, le total des revenus de la collégiale de Champeaux était de 6.600 livres à l'époque qui précéda sa destruction. Ces revenus consistaient

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

surtout en dîmes levées dans les paroisses de Chelun et d'Eancé — en métairies appelées la Poultière, la Bardoulière, la Balue, le Petit-Breil, la Géhinnière, la Pille, la Grivelière, la Grand'maison de Brécé, Launairon, le Fresnay et Fourée — en quelques fiefs tels que les bailliages du Boisduliers en Noyal et Servon — enfin en un certain nombre de diverses rentes particulières (1).

Toutefois à l'origine le Chapitre de Champeaux se trouvait beaucoup plus riche, puisqu'à la plupart des biens dont l'énumération précède il ajoutait les revenus des six rectoreries qui lui étaient unies. En 1777 il ne conservait que celle de Champeaux, or les cinq autres cures étaient estimées valoir à la même époque : Saint-M'hervé, 3,854 livres — Vergeal, 3,200 livres — Guipel, 1,800 livres — Saint-Jean-sur-Vilaine, 3,956 livres — et Montreuil-sur-Pérouse, 1,330 livres — total 14,140 livres (2).

La désunion des bénéfices avait donc réduit de plus des deux tiers les revenus des chanoines de Champeaux ; c'est ce qui explique la répugnance qu'éprouvaient le Chapitre de la Magdeleine et le seigneur d'Espinay à accepter cette désunion qu'exigeait l'évêque de Rennes.

On possède encore au presbytère de Champeaux le grand sceau de la collégiale ; il est de forme orbiculaire : *le champ, semé de larmes, est occupé au centre par une sainte Madeleine debout, tenant de la main gauche un vase de parfums qu'elle recouvre de la main droite ; à ses pieds est l'écusson en bannière des sires d'Espinay : D'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, armé, couronné et lampassé d'or.* La

(1) *Notes Ms de M. l'abbé Paris-Jallobert.*

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine,* 1, V, 24 et 27.

légende porte : SIGILLVM CAPITULI DE CAMPELLIS.

En 1697 le Chapitre de Champeaux fit enregistrer les armoiries suivantes : *De gueules, semé de larmes d'argent, à une Magdeleine debout d'or.*

Quoique sécularisé par la tourmente révolutionnaire de 1792, le cloître de la Magdeleine existe encore en grande partie et l'ancien hôtel du Doyenné est toujours la demeure du recteur de Champeaux. Ces vieilles maisons canoniales forment même le principal groupe des habitations du bourg.

(A suivre.) Abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

MORVAN DE LÉON

POÈME D'APRÈS ERMOLD-LE-NOIR (1).

« Va-t'en trouver Morvan, le prince d'Armorique
« Au nom de l'Empereur, souverain de Belgique,
« D'Allemagne, de Gaule, et réclame un tribut ;
« S'il refuse, dis-lui qu'il n'a pas de salut ! »
Ainsi commanda Louis, au camp d'Aix-la-Chapelle,
Traitant le chef Breton comme on traite un rebelle.
Les comtes réunis, formant le grand conseil,
Voyaient bien les dangers d'un voyage pareil !
C'est à Witchar qu'échut le terrible message;
C'était un moine Franc, industrieux et sage.
Saisi de crainte vague et d'un souci secret.
Le saint homme enfourcha son cheval à regret.

*
* *

Morvan tenait son camp dans un canton sauvage
Entouré de forêts, bordé d'un marécage,
Inaccessible à tous, sauf par un seul sentier (2).
Le plus ardu qu'il fût dans l'univers entier.

(1) Extrait de l'*Histoire des peuples bretons*, par Aurélien DE COURSON, 1846. Nous ne donnons ici qu'un résumé du poème d'Ermold qui est très long et encore ne lui avons-nous emprunté que l'idée générale. C'est un petit poème que nous donnons et nullement une page d'histoire.

(2) *Est locus, hinc sylvis, hinc flumine cuactus amœno.... atque paludæ situs.* Ce lieu, camp de Morvan, est encore marqué, de nos jours, par des tertres élevés en ce temps-là par les Bretons. Il est situé au sommet du Minez-Morvan, aux sources de l'Ellé.

On disait à César qu'il vivait de rapines,
Qu'il pratiquait encor des païens les doctrines ;
Que, s'étant fait donner le baptême autrefois,
Il l'oubliait, vivant de meurtre au fond des bois.
Après un long voyage, enfin Witchar arrive
Sur un dernier cours d'eau dont il descend la rive.
Aussitôt, menaçants, des milliers de Bretons
Accourent tous armés de lances, de bâtons.
— « Allez dire à Morvan, le prince d'Armorique,
« Que l'illustre César, pieux et pacifique,
« Invincible et puissant, lui donne son salut »,
Clama vite le moine..... Alors Morvan parut :
— « Salut à toi, Witchar », lui répondit le prince,
« Tu trouveras chez moi franche hospitalité,
« L'hydromel et le pain, un toit bien abrité.
« De ma bouche reçois le baiser pacifique
« Toi, l'illustre envoyé de Louis le magnifique. »
Puis tous deux, sur le tronc dégarni d'un ormeau,
S'assirent côte à côte, aux rives du ruisseau ;
« Va, dit le chef des chefs, m'apportes-tu la guerre ?
« L'empereur voudrait-il s'emparer de ma terre ?
« Réponds-moi librement et dis la vérité. »
— « Morvan, je vais parler, si c'est ta volonté :
« L'empereur Louis, vers toi m'envoie, et ce message
« Va désoler ton cœur, assombrir ton visage. »
— « Parle ! » dit le Breton, saisi d'un grand courroux,
En hérissant son poil comme le poil des loups.
Witchar ne faiblit pas ; mais, le visage blême,
Il réplique : — « Grand chef, tu reçus le baptême,
« Et le Dieu de César, le Dieu saint, le Dieu bon,
« N'est-il donc pas aussi celui du clan breton ? »
A ces mots, repentant, Morvan reprend sa place,
A côté de Witchar ; des pleurs couvrent sa face.
— « Oui, dit-il, j'ai reçu le baptême du Christ ;
« Son nom, depuis longtemps, m'est gravé dans l'esprit !

« Je n'ai pas oublié qu'il est mort pour les hommes,
« Pour César et pour moi, pour tous tant que nous sommes.
« Parle donc sans contrainte et ne crains rien de moi.
« Cependant, sache bien que Morvan, comte et roi,
« N'obéit qu'à lui-même ! » Alors, prudent et sage,
Le moine adroit commence à remplir son message :
— « Tu cultives, dit-il, avec ton clan breton,
« Un vaste territoire entre Vannes et Redon,
« C'est non loin que le vent ou le hasard des vagues
« Vous ont jetés jadis ! Ces bois, ces landes vagues,
« Qui vous les a donnés ? Quand, venant d'outre-mer,
« Vos ancêtres fuyaient les chaînes et le fer,
« Espéraient-ils pouvoir ne payer à mon maître
« Nul tribut pour sa terre ? Et, tu le sais peut-être,
« Tes gens jusqu'au delà des Marches de l'Anjou (1)
« Et par delà la Loire, aux confins du Poitou,
« Depuis plus de trente ans ont provoqué des guerres.
« Brûlant fermes et bourgs, et ravageant nos terres,
« Pillant partout les Francs soumis à l'Empereur ;
« Portant, dans les cités, la mort et la terreur.
« Ecoute-moi, Breton, sans haine et sans colère :
« Souviens-toi des serments qu'à César fit ton père !
« Il est temps que ton peuple et toi-même, Morvan,
« Sachiez que le soleil marque sur le cadran
« L'heure de se soumettre. Hâte-toi donc ! va vite
« Auprès de l'empereur qui, par ma voix, t'invite !
« Remets-lui ton tribut ; jure qu'à l'avenir
« Le calme va régner, la guerre va finir.
« Illustre chef des chefs, pars, à cette heure même,
« Écoute l'humble moine : il te conseille, il t'aime.
« Crois-le... Tu reviendras dans ta propriété,
« Par César, revêtu de toute autorité.

(1) C'était auparavant le fameux Rolland qui commandait, sous Charles-Magne, les Marches d'Anjou.

« Pars, illustre Morvan et sache que la guerre,
« Pour tes peuples, serait fatale et meurtrière.
« Les Francs n'ont pas d'égaux en courage, en fierté.
« Dieu leur promet toujours, pour leur fidélité,
« Pour leur robuste foi, le succès et la gloire.
« Ils sont le bras du Dieu qui donne la victoire ! » (1)
Pendant un long moment, le Breton, attentif,
Ecoutait ce discours le front bas et pensif.
Parfois avec son pied il frappait sur la terre
Et ses traits s'éclairaient d'une étrange manière.
Le moine s'était tu... Morvan ne parlait pas ;
Les yeux fixés au sol, il se croisait les bras.
Son cœur irrésolu, sous l'adroite menace,
Le retenait toujours immobile à sa place.
Enfin, Morvan se lève ; il est froid, réfléchi...
Sans doute il va céder... quand apparaît sa femme
L'air inquiet, craignant contre elle quelque trame !
On appelle Morvan : sa femme veut le voir,
Afin de lui donner le doux baiser du soir.
Le prince lui fait signe... Elle, aussitôt, s'élance
Et l'embrasse hardîment, puis autour de lui, danse.
De sa lèvre elle effleure et sa barbe et son cou,
Caresse sa figure et baise son genou.
Le Breton, tout charmé par sa douce tendresse,
La presse dans ses bras, le cœur rempli d'ivresse !

*
* *

Sur le moine, attachant un regard de mépris,
Et s'arrachant des bras de Morvan, tout surpris :
— « Chef des Bretons, dit-elle, ô fils de la victoire,
« Toi qui de tes aïeux généreux te fais gloire,

(1) *Gens est Francorum, nulli virtute seconda vincit amore Dei, exsuperat que fide.*

« Quoi, tu ne chasses pas ce perfide étranger ?
« Je pressens à sa vue, ô maître, un grand danger !
« Qui l'a donc introduit au fond de ce repaire ?
« Nous porte-t-il la paix, ou bien est-ce la guerre ?
Morvan dissimulant les craintes de son cœur,
Répond : — « L'étranger vient, au nom de l'Empereur
« Et que ce soit la guerre ou la paix qu'il apporte,
« Les hommes règlent seuls les choses de la sorte !
« Va, femme, à ton ménage, et mets-y tout ton soin ;
« Prépare au moine un lit de feuilles et de foin. »

*
* *

Le soir était venu ; Witchar, au fond de l'âme,
Sachant bien le pouvoir que possède une femme,
Pressait le chef des chefs, s'efforçant d'en finir :
— « Auprès de l'Empereur, voyons, veux-tu venir ? »
Disait le moine. « Il faut qu'à tout prix je remporte
« Ta réponse ce soir ! » — « Ce soir ! mais que t'importe !
« Demain ! » disait Morvan ; « accorde-moi la nuit
« Afin de réfléchir... » Au point du jour sans bruit,
Witchar, hardi, se glisse à la porte qu'il frappe.
Il entre... il voit des pots ; sur la table une nappe ..
Morvan paraît enfin ; ses yeux sont alourdis ;
Il est ivre ; ses reins et ses jambes raidis
Le portent non sans peine. Avec effort sa gorge,
Articule, en sifflant comme un soufflet de forge,
Ces mots : — « Va-t'en répondre, à Louis, ton empereur,
« Que de lui tout mon clan n'éprouve nulle peur.
« Cette terre ne fut en aucun temps la sienne.
« S'il veut y commander, je l'attends, qu'il y vienne.
« Il règne sur les Francs et moi sur les Bretons !
« S'il porte ici la guerre, alors de leurs cantons,
« Nos clans accourant tous, poussant leur cri de guerre,
« Fondront comme un torrent sur sa horde étrangère. »

Witchar lui répondit : — « J'avais toujours pensé,
« Morvan, me souvenant fort bien du temps passé,
« Que ta race était folle et son âme inconstante.
« Tu m'en donnes la preuve..... Une lutte sanglante
« Va commencer demain..... Crois-tu qu'à l'Empereur
« Tu puisses tenir tête ?.... Ah ! quelle est ton erreur !
« Écoute les avis qui sortent de ma bouche :
« Va, ne t'expose pas à l'attaque farouche
« De ces Francs que le ciel, dans ses desseins, conduit. »
— « Non ! » lui répond Morvan ; « pour tous le soleil luit !
« Pour César et pour moi la terre est assez grande !
« Pourquoi vient-il au nord, où moi seul je commande ?
« Devant ses bataillons, il verra mes guerriers,
« Opposer à ses Francs, portant blancs boucliers,
« Leurs chars armés de faulx, de couteaux et de lances,
« Leurs pieux bien appointés et leurs penbas immenses,
« Leurs boucliers de peaux, aux multiples couleurs ! (1)
« Il grincera des dents, il versera des pleurs ! »

*
* *

Witchar, tout indigné, revient vers la rivière,
Enfourche son cheval, sans regarder derrière,
En hâte s'éloignant par le plus court sentier.
Enfin, il rejoint Louis, en son royal quartier ;
Il rapporte aussitôt l'insultante réplique
De Morvan de Léon, souverain d'Armorique.
L'Empereur réfléchit, puis, soudain irrité,
Rassemble ses guerriers..... son plan est arrêté.
Les Francs et les Saxons, les Burgondes, les Suèves,
A Vanne, aussi nombreux que le sable des grèves,
Ont rendez-vous bientôt avec leurs centeniers.
César part de Paris au milieu des guerriers ;

(1) *Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis.*

Mais, avant de franchir les marches de Bretagne,
Il dépêche à Morvan un clerc qui l'accompagne.
— « Rappelle-lui, dit-il, les serments qu'il prêta
« A mon père..... » et César un instant s'arrêta,
En répétant : « Morvan a reçu le baptême,
« Il est enfant du Christ, aussi bien que moi-même,
« Laissons-lui quelque temps afin de réfléchir. »
Mais le Breton têtu, ne voulant point fléchir,
Excité par sa femme, ardente et généreuse,
Fait porter à César sa réponse orgueilleuse :
— « Tu voudrais un tribut, ô prince avide et fier.....
« Morvan t'en donnera,..... mais ce sera du fer ! »

*
* *

Les Francs ont pénétré dans le pays sauvage,
Et la flamme et le feu précèdent l'équipage
Du sublime empereur, bras droit du Dieu puissant.
Ils arrivent bientôt devant le haut versant,
Dont les sommets lointains paraissent noirs et sombres,
Couverts d'arbres géants qui projettent leurs ombres !
Et de tous les buissons, des repaires cachés,
Des cavernes, des rocs, les postes détachés
Amènent à César des enfants et des femmes
Fuyant de leurs maisons détruites par les flammes.
On épargne l'église ; on prend tous les trésors ;
Les Bretons, dispersés, nulle part ne sont forts.
Ils dominent pourtant cols et gorges profondes,
Roulant de grands rochers, s'armant de faulx, de frondes !
Tous les clos, tous les bois, sont témoins d'un combat ! (1)
Mais, sans voir les voisins, chaque bande se bat.

(1) Ermold, comme César et Tacite, nous apprend que les Bretons faisaient la guerre en guérillas, ainsi que la firent du reste les chouans plus tard.

Poussés, de poste en poste, jusqu'à la forteresse,
Les Bretons désunis ont un cri de détresse.
Morvan paraît enfin au sommet des remparts
Que voit-il ! Ses guerriers fuyant de toutes parts !
Méprisant les conseils, le cœur ivre de gloire,
Il embrasse sa femme et lui dit : — « La victoire
« Va voler sous mes pas. Reste avec nos enfants.....
« Je te rapporterai les dépouilles des Francs. »
Puis, il saute à cheval. Suivi de ses fidèles
Comme une aigle qui fond, il vole à tire d'ailes ;
L'épouse tendrement, des mains fait ses adieux,
Suivant de son grand œil le cavalier fougueux.
Bientôt il disparaît sous la forêt épaisse ;
Le sang lui bout ; son cœur est rempli d'allégresse !
Il gravit un rocher d'où le regard s'étend
Sur l'horizon lointain. La chanson de Rolland (1)
Vient frapper son oreille !..... Dans la haute fougère,
Il voit venir les Francs, portant blanche bannière,
Pillant tout, brûlant tout, sans obstacle et sans frein.
Morvan entonne alors des Bretons le refrain
Puis il dit aux guerriers, se plaçant à leur tête :
— « Amis, soyez joyeux, car c'est un jour de fête !
« Je vais me mesurer avec le roi des Francs,
« Le percer de mon dard..... Suivez-moi, mes enfants ! »
— « Ce sont, répond un chef, de vaines espérances ;
« César reste entouré d'une forêt de lances ;
« Dans les rang, il n'est pas, comme toi le premier,
« Tu ne peux pas l'atteindre, où flotte son cimier ! »
Morvan, à cette vue, est saisi de tristesse,
Et, sur ses étriers, tout bouillant il se dresse.....
Il aperçoit alors un convoi dans un champ,
C'est Cossus qui le garde..... et Morvan sur le champ !

(1) Cela est fantaisiste ; la chanson de Rolland n'était peut-être pas encore répandue, comme elle le fut plus tard.

Part avec son élite, il court à toute bride ;
De sang et de carnage il se sent l'âme avide.
Il s'élance..... il recule, il manœuvre avec art.
Cossus, sur le Breton, en vain, lance son dard !
Morvan se jette enfin sur le Franc qui s'avance :
— « Chef, voici mon présent », dit-il, et, de sa lance,
Il fend son bouclier..... — « O Breton orgueilleux »,
Répond alors Cossus, tout en piquant des deux,
« Reçois celui d'un Franc ! » Et, lui perçant la tempe,
Il le renverse à terre ! Ayant brisé sa hampe,
Il saute de cheval, d'un bond léger et bref (1)
Et, de son coutelas, lui décolle le chef.
César entend, de loin, un immense murmure.....
Il accourt..... On lui montre une royale armure !
Un Franc saisit la tête, au cheveux pleins de sang,
Et la fait circuler ainsi de rang en rang !
— « Ah ! si c'était Morvan, disait Louis ; qu'on m'amène
« Witchar. » Le moine vient..... il lave, à la fontaine,
La tête dégoûtante, il la peigne..... et, soudain,
Il se lève en criant, la tenant dans sa main :
— « Je reconnais Morvan, le prince d'Armorique ! »
Et le crâne aussitôt est mis sur une pique.

*
* *

La femme du Breton au sommet des remparts
Attendait le retour, triste, les yeux hagards !
Apprenant son malheur, l'inconsolable épouse
D'un sort si glorieux se sent soudain jalouse !
Pâle, mais résolue, elle ne pleure pas !
Sur le bord de l'abîme, alors portant ses pas,

(1) *Cossus equo cadens stricto, caput abstulit inse..... Mox caput affertur collo tenus ense revulsum..... Absque decore suo.*

Elle embrasse ses fils, les tient sur sa poitrine....
Les regarde, un instant, hésitante et chagrine ;
Puis... les prenant tous deux par leurs beaux cheveux blonds,
Avec eux disparaît dans les marais profonds !
Les Francs les regardaient périr avec l'œil fauve !
Mais Louis paraît soudain, ordonne qu'on les sauve
Et du fond de l'étang, leurs corps râlants et froids
Luttant contre la mort, sont tirés tous les trois (1).

*
* *

Les Bretons reculaient, écrasés sous le nombre,
Remontant vers le nord, à travers le bois sombre,
Quand la triste nouvelle en leurs rangs se répand
De la mort de leur chef, de l'Illustre Morvan !
Bientôt de tous côtés leurs clans, en longues files,
Vont aux pieds de César, mettre leurs traits en piles ;
Et le grand Empereur, paraissant à leurs yeux,
De ses comtes suivi, de ses Francs valeureux,
Accorde alors la paix aux guerriers d'Armorique
En donnant à la veuve un baiser pacifique.
Et les fils de Morvan et les Bretons domptés
Se soumirent à Louis, à ses Francs redoutés.

RAOUL DE GAEL.

(1) Cet acte de désespoir de la veuve n'est pas rapporté par Ermold, bien qu'il soit d'accord avec les coutumes de ces temps héroïques.

LA FAMILLE

BERNARD DE LA BERNARDAYE

DE CHATEAUBRIANT

UNE VICTIME DU MASSACRE DU 3 SEPTEMBRE 1792 (1)

---

*
* *

Quand la nouvelle de la mort de Jean-Charles-Marie arriva à Châteaubriant elle dût causer aux siens une douleur profonde tempérée sans doute par le motif qui l'avait provoquée. La famille Bernard était en effet une famille d'élite, une famille foncièrement chrétienne. Nous avons vu qu'elle avait donné à l'Eglise plus d'un de ses membres.

Outre son oncle paternel, René-Charles Bernard de Lorgerie, Jean-Charles-Marie compte encore deux autres prêtres ses cousins issus de germains : l'un s'appelle Etienne-Jean-Baptiste Bernard du Treil, l'autre, Louis-René Bernard de la Tertrais.

Etienne-Jean-Baptiste, fils de Jean-Louis Bernard du Treil « lieutenant de la Maîtrise particulière des eaux, bois et forest de Châteaubriant » et de Marie-Anne Girard de Châteauvieux, était né le 27 et avait été baptisé le 30 avril 1739. Clerc à treize ans, il fut mis en possession du bénéfice de la Cadoye, patrimoine familial, et en devint chapelain en 1752. Il mourut le 8 août 1788. Ses obsèques furent présidées par le doyen Bédard et l'acte d'inhumation porte qu'il fut « prêtre

(1) Voyez la *Revue* de mars 1904.

habitué de cette ville où il a rendu dans son ministère les services les plus essentiels ».

Louis-René, né le 1er juin 1761, était fils de François Bernard de la Tertrais notaire et procureur de la baronnie de Châteaubriant, et d'Elisabeth Derouin dame de la Roulaye. Prêtre le 23 décembre 1786, il brigua en 1788 la chapellenie de la Cadoye vacante par la mort de son cousin (1) l'abbé Bernard du Treil. Il se fit présenter par un oncle et deux frères (2). Ceux-ci n'ayant pas qualité pour le mettre en possession furent assignés par les parents de la branche aînée : Nicolas-Charles et Claude-Marie Bernard du Treil ; le premier avocat au parlement et sénéchal de la baronnie de Châteaubriant, le second receveur du domaine du roi au bureau de Châteaulin.

L'affaire passa devant les Présidiaux de Nantes le 28 septembre 1788. Ceux-ci, arguant des présentations faites sans opposition par les Bernard du Treil en 1709, 1719 et 1752 et de la « possession constante et paisible de la part des titulaires pendant 79 ans », confirmèrent Nicolas-Charles « dans le droit de possession et présentation dela chapellenie de la Cadoye comme seul patron et présentateur d'icelle » et jugèrent qu'il avait ce titre « seul et exclusivement à tous autres parents comme l'aîné de la branche aînée ».

Toutefois le 6 novembre suivant, un accord fut conclu entre les parents, et le droit des Bernard du Treil ayant été reconnu devant notaires, Nicolas-Charles passa condonation de la présentation faite en faveur de Louis-

(1) Cousin issu de germain, oncle à la mode de Bretagne.

(2) Son oncle Louis-Jean ; ses deux frères Jacques-François de la Tertrais et Jean-Philippe de la Durantais.

René Bernard de la Tertrais, et l'accepta pour bénéficier de sa chapellenie de la Cadoye.

Louis-René exerça le ministère sacré à la Chapelle-Glain jusqu'au 22 mars 1791 où il vint à Châteaubriant. C'est dans cette ville qu'il fut arrêté au soir de la Fête-Dieu — 23 juin 1791 — avec le doyen Bedard, son vicaire Martin, les prêtres Peuriot et de Fermon et le clerc tonsuré Besnier, sous l'inculpation d'avoir refusé de prêter le serment requis par la Constitution. On les incarcéra à Nantes au Séminaire, mais leur détention fut courte. Le département élargit, en effet, « sur la demande du district de Châteaubriant, MM. Peuriot, Bernard et de Fermon ». Leur mise en liberté est du 12 août (1791). L'abbé Bernard fut cependant relâché plus tôt car je trouve sa signature à Châteaubriant dans un acte de baptême, le 2 août 1791.

Si la première détention avait éte courte, la mise en liberté ne fut pas de plus longue durée. La présence de ces prêtres fidèles à Châteaubriant gênait le constitutionnel Turoche. Des patriotes accusaient les abbés Bernard et Peuriot de dire la messe en secret, d'y inviter grand nombre de fidèles, de telle sorte que personne ou presque personne n'assistait à celle du curé assermenté. Aussi le district décide-t-il d'éloigner ces perturbateurs de l'ordre public, contempteurs de la Constitution. Le 21 février 1792, mercredi des Cendres, on les fait rechercher pour les emprisonner à Nantes, au Département. Le doyen Bédard et l'abbé Bernard de la Tertrais y sont conduits sous bonne escorte. Quant à Peuriot, on le trouve réfugié à la Grée, chez M. de la Valette. Il était trop malade encore le 24 février pour voyager ; son départ fut renvoyé à quelques jours plus tard.

Les prisonniers subirent d'abord une réclusion assez douce. Il leur suffisait de résider à Nantes pourvu que chaque jour, à l'heure de midi, ils répondissent personnellement à un appel nominal. Toutefois comme le 7 mars, sur 130 inscrits 94 manquent à l'appel, on décide leur internement soit dans la maison de Saint-Clément soit au Château. En septembre nos prisonniers de Châteaubriant étaient élargis à la condition qu'ils quitteraient le territoire de la république. Peuriot retourna clandestinement à Chateaubriant où il vécut caché pendant toute la Terreur. Quant au doyen Bédard et à l'abbé Bernard de la Tertrais ils prirent des passe-ports pour l'Espagne, s'en allèrent à Redon et montèrent à Pénerf sur le bateau *La Constitution* en partance pour la Corogne. Le navire faisant escale à Santander, ils s'y arrêtèrent — 15 octobre 1792. — Ils y resteront jusqu'à la fin de la persécution religieuse.

Complétons ces notes en disant quel fut le sort des membres laïcs de la famille Bernard pendant cette même période révolutionnaire.

Jacques François Bernard de la Tertrais et son épouse Félicité Marie Blérye ont eu un enfant dans les premiers jours de septembre 1792. Ne voulant pas recourir au curé constitutionnel pour le baptême, ils l'ondoient secrètement à domicile. Mais cet enfant meurt et il faut pour les obsèques s'adresser à Turoche qui dans l'acte curieux et contradictoire qu'il rédige exhale bien haut son mécontentement (1).

(1) Voici cet acte :

Le 19 septembre 1792 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse au nombre des enfants morts né (*sic*) le corps d'une fille qui nous a été présenté par MM. Ernoul de la Provoté et Bernard de la Hayais et qu'ils nous on déclaré être issue du légitime mariage

Dans l'humble demeure familiale de la rue de la Porte Neuve à Châteaubriant, vivent retirés ensemble la sœur et le frère, Thérèse-Etiennette et Louis-Joseph-Victorien de la Mollière, seuls membres survivants de cette famille jadis nombreuse ; ce dernier est depuis longtemps atteint de cécité.. Ils cohabitent avec deux neveux : Charles-Etienne-Marie Bernard de la Bernardaye, Victor-Julien-Marie Bernard de la Hayais et enfin une nièce : Marie-Anne-Agathe. Leur vie calme et bienfaisante ne les met point à l'abri de la persécution ; le 21 octobre 1793 le vieillard aveugle et ses deux neveux figurent sur une liste de cinquante-six proscrits qu'on dépêche à Rennes afin de les juger.

« Le comité de la Société populaire agita la question du chemin qu'on devait leur faire suivre. Les uns opinaient pour la route de Bain, parcequ'on attendait un bataillon qui devait arriver par cette route et qu'on comptait s'en servir pour fusiller les malheureux prisonniers pendant le trajet. Les autres prétendirent que ce détachement viendrait par Thoury, Janzé et Martigné, et que c'était de ce côté qu'il fallait les diriger. Ce fut ce dernier avis qui prévalut et qui sauva la vie aux cinquante-six porscrits, car le bataillon suivait la route de Bain.

« On les fit tous monter sur des charrettes qu'accompagna un détachement de la garde nationale, et on se mit en route. Ils couchèrent à Corps-Nuds sur un peu

entre Jacques François Bernard de la Jartrais (*sic*) et Félicité Marie Blérie, le dit enfant âgé d'environ 15 jours mort d'hier sans avoir reçu les cérémonies de baptême et sans que sa naissance soit constatée sur nos régistres et ce par négligence des parents, Témoins les ci-dessus dénomés (*sic*) qui signent

Ernoul V. J. M. Bernard Turoche.

de paille dans l'église ; on eut l'attention de les laisser insulter par les Cent-sous du pays. Arrivés à Rennes, ils subirent un premier interrogatoire. Les juges manifestèrent, dit-on, leur surprise de voir parmi ces honnêtes citoyens un pauvre vieillard aveugle, auquel son âge et sa cruelle infirmité ne donnaient guère l'apparence d'un conspirateur. Il n'en fut pas moins incarcéré avec ses compagnons jusqu'à la chute de Robespierre (1). »

Cependant tous les Bernard ne furent pas ainsi suspectés, car au plus fort de la tourmente, Bernard du Treil sieur de la Largère était juge de paix et commissaire près les tribunaux (2). A ses côtés, je vois figurer un cousin, Bernard de la Durantais (3), en qualité d'agent national. Or ce Bernard de la Durantais avait été *alloué*, c'est-à-dire second juge, au tribunal de Châteaubriant. Il était frère de l'abbé Bernard de la Tertrais exilé en Espagne. Toutefois, avant d'être agent national il fut incarcéré à la prison de Rennes en décembre 1793. Mais son civisme ayant été attesté par le conseil général de sa commune, on déclara qu'il avait été victime d'une erreur. Le maire de Rennes, Leperdit signa le 22 août 1793 la levée d'écrou et le prisonnier fut remis en liberté.

Des membres de la famille de la Bernardaye qui

(1) *Histoire de Châteaubriant....* par l'abbé Ch. Goudé.

(2) 16 mars 1795. Le 25 avril 1800 le premier consul nomme Bernard du Treil sous-préfet. C'est ce Bernard qui le 13 floréal an X — 2 mai 1802 — promit sa fille en mariage au citoyen La Jarriette-Tampon dont la mère signe Catherine d'Orléans, originaire de la commune de Beaulieu (Vendée).

(3) Ce Bernard de la Durantais, fils de François-Bernard de la Tertrais et d'Elisabeth Derouin de la Roulaye cohabitait vraisemblablement avec les Bernard de la Bernardaye. Les actes de l'état civil le désignent : Bernard de la Durantais *de la Porte-Neuve*.

habitent ensemble dans une étroite intimité, Thérèse-Etiennette disparaît la première. Elle meurt le 19 ventôse de l'an VI (9 mars 1798) et n'a sans doute pour présider à ses obsèques que le curé constitutionnel Turoche ou son vicaire Vannier. Six ans plus tard, le 9 frimaire an XIII, 30 novembre 1804, Bernard de la Mollière, le vieillard aveugle, suit sa sœur au tombeau. Plus heureux que Thérèse-Etiennette, il reçoit la sépulture ecclésiastique des mains du clergé fidèle rentré de l'exil.

Le doyen Bédard est en effet revenu d'Espagne en 1800 avec son compagnon l'abbé Bernard de la Tertrais (1).

A l'annonce de son retour la population de Châteaubriant se presse en foule à sa rencontre; et, comme les sanctuaires de la ville sont tous dévastés, il célébre sa première messe dans la chapelle de Saint-Mathurin à la Malorais, une ancienne maladrerie. Après quoi son peuple le ramène en triomphe jusqu'à la demeure de Mme Guérin, une pieuse veuve qui tient à honneur d'offrir l'hospitalité au vénérable proscrit. Le doyen Bédard porte sur son front blanchi, plus encore par les souffrances de l'exil que par les années, l'auréole des confesseurs de la foi (2).

Au commencement du siècle dernier la demeure des Bernard n'était plus occupée que par les deux frères : Charles-Etienne-Marie, l'aîné des Bernard de la Ber-

(1) Messire Louis-René-Bernard de la Tertrais est desservant de Meilleraie le 15 mai 1803. En 1815 il est retiré à Châteaubriant et y remplit les fonctions de vicaire jusqu'à l'arrivée de l'abbé Baguet de la Rollandière (1839). Je trouve sa signature sur les actes de l'état religieux à partir du 18 février 1819. Son inhumation eut lieu le 8 novembre 1841.

(2) Né à Guérande 1740, il mourut à Châteaubriant le 1er novembre 1815.

nardaye, et Victor-Julien-Marie de la Hayais, juge au tribunal, avec leur sœur Marie-Anne-Agathe connue sous le nom de Mlle Marion. Tous trois sont célibataires. La simplicité de leurs mœurs et leur grande bonhomie leur avaient concilié l'estime et la sympathie de la population tout entière.

A cette époque nous retrouvons encore à Châteaubriant un descendant de la branche aînée, Nicolas-Charles Bernard du Treil, sieur de la Largère (1) successivement juge de paix et sous-préfet, et deux descendants de la branche de la Tertrais : Bernard de la Clanchelière (2) « le maire pacifique des Cent jours également incapable d'empêcher et de faire le mal » et l'abbé Bernard de la Tertrais.

M. de la Bernardaye, M. de la Hayais et Mlle Marion, cette dernière, le vrai chef de la famille (3), vivaient donc ensemble dans une étroite intimité.

« Leur maison située à l'ombre de la Porte-Neuve, sur la rue très étroite à cette époque, ne voyait jamais le soleil. Tout était vieux et enfumé chez cette sœur et ces deux frères célibataires. Tout y était simple et modeste. Pacifiques et débonnaires, ils ne déparaient pas plus ce vénérable logis, avec leurs culottes courtes, leurs bas de fil gris et leurs cheveux à queue poudrée, que Mlle Marion avec sa coiffe de linon, couverte d'un voile de dentelle noire, et ses babouches pointues, fourrées et à talon.

(1) Né le 20 mars 1746, il épousa Marie de Fermon des Chapellières.

(2) François-Jean-Baptiste-Martin Bernard de la Clanchelière, célibataire, 1763 † 20 septembre 1845.

(3) Je reproduis presque textuellement ici une relation manuscrite retrouvée dans les papiers de M. l'abbé Goudé et qui pourrait bien être l'œuvre de M. Brossays, fils d'un ancien maire de Châteaubriant.

« C'est dans la salle, lambrissée de chêne, aux grosses moulures noircies par le temps, autour de sa cheminée monumentale, que se réunissaient, tous les soirs, les restes des vieilles familles de la ville. Personne n'était jamais invité, mais tous étaient cordialement reçus, lorsqu'ils ne se croyaient pas trop grands seigneurs pour lever le loquet de la porte du salon qui ouvrait tout simplement sur la rue. Cependant un tambour intérieur, faisant partie de la boiserie, brisait les premiers vents coulis qu'elle aurait laissé passer. Il empêchait également que les maîtres ne fussent surpris avant d'avoir rien entendu. La première porte, en roulant sur ses gonds massifs et rouillés, avertissait le vieux carlin Pyrame qui japait à tue-tête s'il ne reconnaissait un des habitués de la maison, où jamais domestique n'introduisait personne. On y jouait tous les soirs le boston, pendant que M. de la Bernardais tournait le dos à toute la réunion, fabriquait des cordes à lessive pour l'hôpital ou pour la fête-Dieu. La sœur filait son plus fin lin avec lequel Mlle de la Coquerie (1) faisait du nœud (2), que brodait Mme Le Pays, (3) pour les aubes et les nappes d'autel de Saint-Nicolas. (4) Tous ceux qui n'avaient pas d'ouvrage trouvaient des chiffons de laine à parfiler ; et le belinge qu'on fabriquait, se reconnaissait sur le dos des pauvres de Mlle Bernard qu'elle couvrait des pieds à la tête, depuis les sabots jusqu'au bonnet de laine tricotée. Cette sainte et courageuse fille ne craignit point, en recevant les trappistes (5) après 1830,

(1) Bain de la Coquerie.
(2) Du filet.
(3) Le Pays de la Riboisière.
(4) L'église paroissiale.
(5) Les trappistes de l'abbaye de Melleraye. Elle hébergea notamment le Frère Urbain qui revêtu d'un costume laïque faisait le catéchisme aux enfants.

de déplaire au gouvernement de Juillet. Sa table modeste était préparée pour tous les prêtres qui voyageaient. Ses frères et elle n'étaient préoccupés que d'une seule chose : de voir la mauvaise récolte laisser les pauvres dans la souffrance. Aussi donna-t-elle, à sa mort, deux fermes en Saint-Sulpice (1) à Mr de la Rollandière (2). C'est le produit de leur vente qui servit au premier établissement de Sainte-Marie et à celui de l'école des Frères (3). »

La mort seule vint rompre l'espèce de communauté dans le bien et les œuvres charitables formée par les deux frères et la sœur. Charles-Etienne-Marie mourut le 16 novembre 1829 (4) et ses obsèques eurent lieu le lendemain. Victor-Julien-Marie Bernard de la Hayais suivit de près son frère au tombeau. Son décès est du 1er et son inhumation du 2 septembre 1832. Enfin

(1) Voici l'article du testament du 20 août 1834 :

« Je soussignée Marie-Anne Bernard... lègue et donne en pur don à M. Félix Baguet de la Rolandière prêtre, ma maison de la grande rue comme elle se comporte, ma métairie de la Hayais située en la commune de la Chapelle-Glain, la métairie du Cornillet et celle de Lorgerie, situées l'une et l'autre en la paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes.

(2) Le chanoine Félix-Aimé Baguet de la Rollandière, le fondateur du collège de Sainte-Marie (1789 † 30 octobre 1852) mort à 69 ans à Couëré en Béré — Châteaubriant.

(3) Une partie fut affectée à la restauration de l'église de Béré (V. M. Goudé).

(4) C'est par une erreur manifeste que les livres de l'état-civil de Châteaubriant enregistrent l'acte du décès du 15 novembre — fait le 16 novembre — aux prénoms de Jean-Charles-Marie. Jean-Charles-Marie était prêtre, chanoine régulier de Saint-Victor. Il a été massacré, il n'y a pas de doute, au séminaire de Saint-Firmin le 3 septembre 1792. On l'a confondu avec Charles-Etienne-Marie plus jeune d'un an. D'ailleurs la confusion était d'autant plus aisée que les deux déclarants du décès, Martin Connesson juge de paix et Jacques Bain propriétaire semblent étrangers au mort.

Marie-Anne-Agathe mourut le 12 et fut enterrée le 13 avril 1836 (1). Dans sa personne s'éteignait le dernier rejeton des Bernard de la Bernardaye (2).

Il importe de remarquer, en terminant, que ce fut la dernière survivante de cette noble et bienfaisante famille, Marie-Anne-Agathe, la propre sœur de la victime du 3 septembre 1792, qui dota le diocèse de Nantes du collège de Sainte-Marie. L'achat du terrain et la construction de la chapelle et des premiers bâtiments furent faits avec le produit de la vente de la terre du Cornillet, dont Jean-Charles-Marie avait pris le nom le jour où il apposait sa signature sur l'acte d'inhumation de son père.

Le titre patrimonial de la victime du 3 septembre méritait de figurer à la fondation de cette modeste maison foyer béni où éclosent et se développent, depuis plus de soixante ans, nombre de vocations ecclésiastiques qui donnent au diocèse de Nantes un bon contingent de ministres sacrés.

(Fin.)

J. Gendry,
Chanoine.

(1) M. l'abbé de la Rollandière mit sur le tombeau de Mlle Bernard une croix de marbre blanc et y fit graver l'inscription suivante :

Sur une face : « Anne-Marie Bernard née le 29 janvier 1766 morte le 12 avril 1836. — Les Vierges suivent l'Agneau partout où il va... aussi se trouvent-elles sans taches devant le trône de Dieu. Apoc. CXIV, v. 4, 5.

Sur l'autre face : « Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la faim, la nudité, les périls, la persécution, le glaive ? Rom. C. VIII. v. 35

« Rachetez vos péchés par les aumônes et vos iniquités par votre générosité pour les pauvres. Daniel C. IV, v. 24.

(2) A moins que René-Julien-Marie n'ait fait souche, ce que nous ne croyons pas.

LES ÉPOUSAILLES DE BRÉBIOT [1]

ACTE PREMIER

Cy est Corbon en ung lict. Fais estat que le théastre est tel que la salle basse en métayrie en quelle seroit lodgiz de chrestiens. Vaque dame Gaude es-soins du mesnaige.

CY EST LA SCÈNE PRIME

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Hélas ! hélas ! que j'ay donc froid !
Cy faut-il que je me languisse
Et se peut-il que je périsse ?
Aux genoilz ça me tient tout droict.
Haï ! Haï ! Ça qu'on me baille à bère !

DAME GAUDE

Or sus ! estes d'humeur à braire !
Si froid avez, retrayez-vous
La couverte, enmy les genoulx.
Ains, ne doingnerai piot ne pinte,
Yvrongne ! Dyable vous esquinte !
Par ma foy ! véez ce magot
Qui cuyde seul vuyder le piot !

CORBON

Làs ! auroi-je ung peu de picquette ?

DAME GAUDE

Ouy dà, par la sanglante teste !
Ne hydromel, ne vins poivrez
Par mon baptesme, vous n'aurez !

(1) Voir la *Revue* de mars 1904.

CORBON

En ung moment, je me trespasse,
Et de vous, je requiers mercy !
A bère ! Ma jambe ! Ça passe !

DAME GAUDE

Ay-je bon lot d'ung tel mary ?

CORBON

Mort suys, sy ne soygne ma panse !
Ne guardez tant à la despense !
Gectez ung petit de confort
En mon très pitoyable sort !
Femme, soyez moy gracieuse
Et par l'Arche très précieux.....

DAME GAUDE

En chartre vous veulx guarder
Et par doleur vous veoir arder.
N'aurez chopine !

CORBON

En temps ouvrable
Et au dimanche, vous fus aymable.
Tout ce que voulez bonnement
Ne le fais-je pas aysèment ?
Qu'il soyt labeur ou qu'il soyt feste
N'en faites-vous à vostre teste ?

DAME GAUDE

Non par vostre congé !

CORBON

Sy faict !
Veu que j'adoulce ainsy que laict
Nopces et festins je vous laisse
Mener en petite maistresse.

Pour vous, oncques ne m'esjouissez
En debvis, ni ne me voulez
En vostre brave compaignie
Sy par foys estes de frayrie.

DAME GAUDE

Vous avez dict ! Vilain mastin !
Çà tastez-moy de ce Martin
(*Par menaces elle prend baston*)

CORBON (*se musant dessoubz la couverte*).

Lairrez Martin, je vous supplie,
Je suys dolent ma doulce amie !

DAME GAUDE (*cy est qu'elle le bast*).

Et allez donc ! et allez donc !
Vous danserez le rigodonc !

CORBON (*eryant*).

Ah ! qu'est cecy ? Par maladie
Et par baston, suys hors de vie !
(*cestuy dist entre ses dents*).
Holà ! qu'on me baille le croc
A bouillie !

DAME GAUDE

Ains quoy ?

CORBON

C'est ung broc
Que je veulx ! Ah Jacques Bonhomme,
Tu es prins, Sainct Pierre de Rome !
Ains non surprins ! Je regni Dieu !
Femme me bast, par la sambleu !
Les recors et gens de justice,
Pour les poyvrer n'ay nulle espice !

Puys le prévost de Bethléem
Prend mes moutons ! Mathusalem !
A mon estrief, je paye amende !
Peu s'en fault que mon cœur ne fende,
A ce colp ! Quoy reste d'escuz ?
Tost les auront vilains bescuz !
(il se sied en séant)
Qu'on me baille mon escarcelle
Qui là-bas est soubz la vaisselle
Enmy ma braie et chaperon
Vostre collet et escoffion
Dans la tirette de la presse

DAME GAUDE

Le Dyable y soyt ! je le confesse,
Son esprit ne vault rouge liard !
Cuyderoi-je que ce pendard
Se fust roulé dessus l'herbette
Qui d'or ha nom, d'enfer attraicte ?

CORBON

Çà doingnez-moy mon grant surcot !
Vais-je icy crocquer le marmot ?
Mes grêgues, ma plaude et ma chausse
Que vistement je les endosse !
Cy c'est que je me veulx lever.

DAME GAUDE

Chausses sont en rive à laver !

CORBON

Ouy dà ! Sont-ils escuz en bourse ?
D'ung prebstre il faut païer la course.

DAME GAUDE

La course ?

CORBON

Non, messe je dis
Aux benoits saincts du Paradiz :
Pour que gentement, il s'appreste
A marier notre Jehannette

DAME GAUDE

Pour mariaige il faut mary !

CORBON

Or ça, je connois son chéry !

DAME GAUDE

Qui çà ?

CORBON

C'est un gars tout de liesse !
Contentement passe richesse,
Brebiot a nom !

DAME GAUDE

Non ferez !
Et pour gendre, cestuy n'aurez !
Avec veau c'est marier biche
Gueux est, et ras comme pois chiche.

CORBON

C'est le fils compère Guilmau
Et ne cognois bon pastoureau
Que luy !

DAME GAUDE

Par la clarté de lune
Qui faict briller neige à la brune,
N'aura ma fille pour époulx
Ce bélistre et gibier à poulx !
Il n'est plus gueux que luy ! j'enraige !
Nud comme ung œuf en son partaige !

CORBON

Voire qu'il n'ha mesme ung denier
A luy gisant en son panier....
Ains, il est ung vray filz de mère,
Et par la crosse du Sainct Père,
De Hiérusalem, filz à Dieu
Je le cuyde et de bon lieu

DAME GAUDE

Au diable, ce beau mariaige !
De n'y penser vous serez saige,
Veu que c'est quaresme prenant
En ce lodgiz pour le moment ;
Que le fisc, par grandes dépenses
S'en va, soulaigeant les panses,
Grevant ung chascun par impôts
Sus pain, sus lard, farine et piots.
Augustus, nostre empereur magne
Attraict tribut de la campagne
Ville, et mesmement des bergiers
Païant sus agnels et béliers,
Par sy très tant qu'en boscherie
Le quart en moins après tuerie
Vient aux maistres. puys le rebut
Que Rome ne prend à tribut.
Le païs est plein de gendarmes,
De pillards, sargeants et vacarmes,
Scribes qui pour dénombrement
Y sont en grant assemblement.

CORBON

Làs vray ! Dans ce Romain Empire
Vont les chouses de mal en pire.
Archiers y guastent le labeur
Et prosécutent le laboreur,

Ne sont qu'occisions et tueries
Grands massacres et pilleries.
Par Sainct Jean d'Acre ! nul agneau
Nul mouton, nul gendre, nul veau
Par ce temps ne vends ni n'acqueste !

CY EST LA SCÈNE DEUXIESME

Comparaist Jehannette vestue de cotte déchirée, pleurant moult piteusement.

CE EST JEHANNETTE QUI COMMENCE :

Ilz m'ont desrobbé ma jacquette.

DAME GAUDE (*estonnée*).

Qui ceux-là ?

JEHANNETTE

Des armez de dards,
Des lansquenets et des soudards

CORBON (*par doleur engeigné*).

Voire ! qu'ils t'ont bien redressée !
D'eulx vois-je que tu feus oppressée.
Dieu ! ta cape de drap Paimbœuf.
Plus chaulde que la pel d'ung bœuf
Ton brave escoffion de Lamballe
Et ta cotte dominicale,
Ton beau gippon et les rubans
Que je t'avois baillés céans !
Cy faut-il qu'on te les tolisse ?

JEHANNETTE

Les ont emblés, sans que j'y misse
Ung mot !

DAME GAUDE (*au mary*).

Or çà ! grand gésinier,
Tost, querrez-moy le cavalier
Du guest et son bourrel !

CORBON

Quoy faire ?
Nostre-Dame de Guingamp ! Braire.
Et complaindre au vent suroist
(Sy n'avons mal par surcroist)
C'est « *Haro* » en l'hostellerie
Du Prévost et lansquennerie
Qu'avoir, peussiez ?

DAME GAUDE

Saincte dame ouy !
Tel debvis, oncques ne fust ouy !
Sont tous larrons de baronnage
Et haults barrons de larronage
Enmy cestuy governement
Qui nous induict présentement
En l'abysme !

JEHANNETTE

Je feus occise
Par Dieu ! comme poulette grise,
Sy le bergier par grand fracas
Ne m'eust otée enmy le tas !

DAME GAUDE (*despisante*)

Ce Brebiot !

CORBON

N'est tant nigaude
Ceste rescousse, dame Gaude !
S'il n'ha fromaiges en portion
Il a vray couraige à foison
Ce pastoureau !

DAME GAUDE (*moult emperière*).

Ça ! ceste bouche !
Et laissez-moi ce maraud louche.
(*à sa fille*).
Quelle chouse gestiez-vous lors ?

JEHANNETTE

Quand ce vint à ces crocquants ords
Et damnez, j'estoys à mes bestes,
Ainsy qu'il sied aux bergerettes
Avec bergier !

DAME GAUDE

Par fin complot,
Guardiez aussy ce Brebiot ?

CORBON

Voulez-vous qu'elle feut seulette
Par monts et vaulx la pôvrette ?

DAME GAUDE

Je ne vous quiers vostre advis
Et l'ay d'ores en grant mépris
Ains ça ! la paix ! chut !

CORBON

Je ne souffle !
(*Cestuy dist entre ses dents.*)
La peste soyt de la marouffle !

DAME GAUDE (*à sa fille*)

Allons, mectez-moy ce surcot
Lequel est faict de souef tricot,
Et tractis. Et nul tire-laine
Ne robbera ce corps de laine,
De vostre dos présentement
Par Dieu ! j'en baille le serment !

JEHANNETTE

Quant il veit que je feus attaquée
Et des souldards bien défrocquée,
A grand'erre feut advenu.

DAME GAUDE (*manchyante*)

En vostre amour est morfondu ?

CORBON

Voulez-vous qu'elle feut tuée ?

DAME GAUDE (*par menaces elle prend baston*)

Vostre pel sera remuée,
Martin y va !

CORBON (*apeuré*)

La paix ! la paix !

JEHANNETTE

Enmy les bataillons espais
Brebiot férit par houlette,
Sy, qu'il faillit d'une sagette
Estre méchamment strapassé.

DAME GAUDE (*resjouie*)

Oh ! est-ce qu'il est trespassé ?

JEHANNETTE

Non, mais qu'il est tout plein de vie
Mon Brebiot, âme chérye !

DAME GAUDE

Quoy ? Ce Brebiot vous l'aymez ?

JEHANNETTE

En sont mes esprits animez ?

DAME GAUDE

Un bicot de masle sepmaine !

CORBON (*cestuy dist entre ses dents :*)

Ceste masle fiebvre quartaine !

DAME GAUDE (*à luy*)

Ne dictes mot ! ains pourpensez
En maladie et en procez !

CORBON

Ung chestif procez de chiennaille,
Qui ne vault un festu de paille
Par le publiquain Gorgibus

DAME GAUDE

Qui s'en va vous mectre « *à Quibus !* »
N'aurez assez d'escuz ne maille,
Pour faire part à la canaille
Des gens de loys et des recors
Clercs, advocats et leurs consorts
(*icelle dist à sa fille*)
Si l'Hollaïka par phantaisie
Ne cantiez com cigale en prê
Ce gendarme en discourtoisie
N'eust robbé, surcot pourpré.

JEHANNETTE (*par excuse*)

Vray ! ce n'estoit pas la montaigne
Quant iceulx feurent en campaigne
Qu'ung « *Hollaïka* (1) » tout petit,
Que doulcement Echo redit...

(1) *Hollaïka !* est ung cry dont sont accoustumez d'user les pastres bretons.

DAME GAUDE

Avez-vous lodgié les agnelles ?

JEHANNETTE

Et ouy vrayment ! ains non les belles
Qui dans ma main l'herbe mangyoient.
Et dans mon giron se muissoient
Celles feurent par gens embléez
Ce sont cinq ou six assembléez.

CORBON

Dyable y print part ! Sy n'est le loup
C'est donc l'archier qui m'entrecoup !
Puys maistre Gorgibus cest asne,
Et sa requeste et sa chicane
Me font procez ! C'est pitié !

DAME GAUDE

C'est d'ung esprit estropié,
De voloir quand on n'ha de rente
Que la paillasse de sa soupente
Doingner sa fille à ce Guillot
Lequel a nom de Brebiot.
C'est desià d'assez grande peyne
D'amasser en ung bas de laine
Aulcuns doublons et rogatons
Pour en païer les tabellions !

JEHANNETTE *(dolente)*

Làs men Brebiot !

CORBON *(dolent)*

Ma jambe !
C'est comme busche qui flambe !

CY EST LA SCÈNE TIERCE

Comparoist le pastre Brebiot, vestu en la fasson de monsieur sainct Jehan le Baptiseur. Ains est sa pel de mouton déchirée.

C'EST BREBIOT QUI COMMENCE :

Dieu vous tiengne en Pax Domini !
Com disoit Yves du Miny
Le bon recteur, ma bonne dame,
Qui premier n'entra pas en flamme
Comme est usance aux advocats
Lesquelz sont vilains lêche-plats.
La Paix de Dieu, je vous soubhaite
A vous le père de Jehannette
Maistre Corbon plus que je n'ay !

DAME GAUDE

Eh ! quel pigeon de papegay
Sans pel, ne plume est ce beau pastre
Qui s'en vient là, jouxtant à l'astre,
Tout déchiré et tout crotté
Vendre sa neige au débotté ?
Làs ! par sainct Nicholas l'évesque !
Tu n'es paige chevaleresque
Ains, sembles-tu quelqu'auvergnat,
Et moins escuïer que goujat !

BREBIOT

En cest habict, iceulx me mirent
Et moult d'injures ils me dirent.
Ains, je feis tant par mon baston
Que je navrois le compaignon
Qu'il ne tuast la damoiselle !
Ains, il luy desconfit son aile....
(*soy reprenant*).

Je dis sa cape en drap Paimbœuf
Par monsieur sainct Luc et son bœuf !
Vostre fille, dame est ung ange
Droictement, à voix de mésange,
Que me baillerez s'il vous plaist !

CORBON

Làs ! paulvre chestif ! A ce traict
Je sens n'estre l'empereur magne
Augustus, prince d'Allemagne,
Rome, Chypre et Hiérusalem,

DAME GAUDE

Par le père Mathusalem !
Quelle est cy ceste resverie ?
Vray ! c'est tout droictement baverie !
Se peut-il que ce truand
De ceste fille soyt friand !
Cuydes-tu donc vilain soudrille
Qu'on ayt à faire de guenille,
Et que tout nostre bon argent
Doibve estre en les mains de ta gent ?

BREBIOT

Ouais ! ains par le sainct Saulveur de Renne !
Sy je n'eus prins belle marraine,
Quelque partie en ce débast
Vous feussiez échec et mast !
Quel chrestien, enmy gens de guerre
Osa planter sa bannière
Pour secourir la doulce enfant
S'y n'est Brebiot le vaillant ?

DAME GAUDE (*en grant ire*).

Mieulx est qu'elle périsse chiennaille,
Que t'avoir à mari, trudaille !

CORBON

Femme, c'est droictement mal dict !
Pouille luy chantez sans répit,
A ce paulvre Robin mouton
Doingnez la soupe et le pardon !

DAME GAUDE

Pour ce vespre, soupe, voire !
Ains, je veulx que d'avant la foyre
En quelle on vend agnels d'avryl
Ce pastour prenne aultre chenil !
A tous je veulx doingner d'entendre
Que de cestuy ne veulx pour gendre.
Ouvre donc aureilles, mal vestu
De chosmer cy ne soys testu !
S'il n'est reliefs que pour chiennaille
En cestuy piot est ta ripaille !
(cy elle luy doingne la soupe).
Les taxes du gouvernement
Pèsent lourd... et ce garnement...

BREBIOT *(à soy).*

De vray ! je n'ay que trois fromaiges !

JEHANNETTE *(à luy).*

Sy faut avoir très grants couraiges !

CORBON *(dolent).*

Haï ! ma jambe ! que j'ay donc froid !

BREBIOT

Toujours comme chien....

(Cy est que Brebiot se rompt, pour ce que il ouyt les anges cantant en plaine : « GLOOOOOOOOOOORIÂ IN EXCELSIS DEO. » *Il est usé de l'air cognu Ayant ouy, dist le bergier :* «

Et qu'est-ce ?

DAME GAUDE *(qui n'a ouy)*

Cet ord Gorgibus ne nous laisse !
Ce publicquain et ce bergier
A deux nous font-ilz enragier !

DAME GAUDE ET CORBON (*ensemblement*).

De vray ! ceste vie est bien dure !

JEHANNETTE (*ayant ouï le merveilleux chant*).

Oh !

DAME GAUDE

Paulvre humaine créature !
A soy ne peut-on rien avoir ?

CY EST LA SCÈNE QUARTE

Par grant clarté de flammes mirifiques, idoynes à esbaudir le populaire, et enmiz les chants et chœurs séraphiques, se produyct un merveilleux ange auquel baillerez aisles au dos.

CE EST L'ANGE QUI COMMENCE :

Paix aux hommes de bon vouloir
En Ciel, es-champs et par la Terre !

(*Tous illec en paour sont à genoilz, hormis Corbon en son lit.*

CORBON

Vray ! je suys mort, c'est le tonnerre !

CORBON ET DAME GAUDE (*ensemblement*).

Sommes-nous trespassez ?

L'Ange

Levez-vous !

(iceulx saillent sauf Corbon).

Ne tremblez mi sur vos genoulx !
Plus mieulx, escoutez ma parole
Car ce n'est poinct en parabole
Qu'illec, je prédis ce sermon
Des anges, oyez la chanson

(On ouyt au-dehors canter les célestes cohortes sur l'aër cogneu).

Les Anges

Bergiers pour qui ceste feste
Vers qui ces bruicts harmonieux ?
Ah ! quel Dieu, quelle conqueste,
Célesbrent les Anges des Cieulx ?
Glooooooo... riâ, etc.

L'Ange

Hastez, il est né dans l'Estable.
Non ! oncques enfant plus aymable
De sa mère, n'orna genoulx !
Bergiers et dames, hastez-vous !
Vez-cy venir le roy des âges !
Tout chestif il est roy des sages !

Les Anges *(es-paneaulx).*

Glooori -riâ, etc.

L'Ange

Ce Roy depuys M. M. M. M. ans
Les prophestes alloient dysants
Que Luy, seul maistre de la vie
Filz de l'Eternel et Messie
Dedans Bethléem de Juda
Naistrait comme Dieu le décida.

LES ANGES (*es-paneaulx*)

Glooooooo-ria, etc.

L'ANGE

Allez ! entrez dedans l'estable
En une cresche il est couchyé
Dessus du foin tout droict fauchyé
De par son père pitoyable.
Il est couvé par asne et bœuf
Comme galline faict son œuf !

LES ANGES

Bergiers pour qui ceste feste
Vers qui ces bruicts harmonieulx ?
Ah ! quel Dieu, quelle conqueste
Célesbrent les anges des Cieulx ? — Glooooo-ria

(*Par my ce temps est sailli hors l'Ange qui ha nom Gabriel*).

(A suivre.) AB. ALOR.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

COMMUNICATION DE M. DE KERVILER

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

Le vendredi, 26 février dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, M. Dieulafoy, l'explorateur de l'Acropole de Suze, a lu, au nom de notre collaborateur M. René de Kerviler aujourd'hui inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite à Lorient, une curieuse note sur les mesures de longueur et le culte des nombres 3 et 7 chez les constructeurs de monuments mégalithiques dans la région armoricaine. M. de Kerviler et M. le commandant Le Pontois, ayant mesuré exactement les dimensions extérieures et intérieures de plusieurs de ces monuments, remarquèrent que la plupart étaient des multiples de $0^m,30$, de $0^m,90$ et de 27^m. Ils en conclurent que l'unité de longueur usitée était un *pied* de $0^m,30$, avec un *pas* de 3 pieds et une *corde* de 30 pas, et comme il résulte des veilles légendes celtiques que le *pied* était lui-même divisé en 3 *mains*, ils en ont conclu que cette échelle métrique était basée sur la série 1, 3, 9 et 27, c'est-à-dire 3, 3^2 et 3^3, ce qui révèle une singulière prédilection pour le nombre 3, celui des *Triades*. D'un autre côté, il y a lieu de penser que les monuments de Carnac qui ont un caractère particulier réalisent un système métrique basé aussi sur le pied de $0^m,30$, mais utilisé avec des multiples dérivés du nombre 7 au lieu du nombre 3. Enfin presque toutes les divisions soit rectilignes, soit angulaires de ces monuments sont disposées, non pas par demies, ni par deux tiers, mais par 3 et 4, de manière à toujours amener le nombre 7. Or on trouve dans la fameuse légende des 7,847 Saints et des 7 pains de Lanrivoaré, la réminiscence d'une ancienne formule numérique très ancienne, basée sur le nombre fatidique 7854 qui renferme en lui seul, non seule-

ment la théorie du cercle, mais l'apothéose complète du nombre 3 et du nombre 7. Ces curieuses observations sur lesquelles nous reviendrons quelque jour permettent de constater que nos ancêtres possédaient en arithmétique et en astronomie des connaissances beaucoup plus étendues qu'on ne se l'imaginait jusqu'à présent. Nous souhaitons vivement que M. de Kerviler puisse compléter ces intéressantes études qui tendraient à rapprocher la date de la construction de nos monuments, car de pareilles connaissances n'ont pu être acquises que dans le fonds commun des origines ariennes. M. Dieulafoy a démontré jadis que le nombre 3 et le nombre 7 étaient jadis en grand honneur chez les Assyriens et les Perses.

L. C.

*
* *

LIBRAIRIE CHAMPION, 9, quai Voltaire, Paris, VIIe

Nous sommes informés que H. Champion vient de publier le *Répertoire des Livres et Manuscrits anciens et modernes*, HÉRALDIQUES, GÉNÉALOGIQUES et NOBILIAIRES *de sa Librairie, maison spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces, fondée à Paris, en 1874*. Ce catalogue, de format in-8°, comprend 88 *pages à 2 colonnes* et près de *3·000 numéros* concernant :

Science du Blason; Ordres de Chevalerie; *Histoire des Maisons royales de France et de l'Etranger; Généalogies particulières; Histoire nobiliaire des provinces; Armoiries des villes ; Terriers ; Ouvrages sur les châteaux, les hôtels, la vie seigneuriale ; Bibliographie nobiliaire; Documents manuscrits, originaux, etc.*

Ajoutons que, pour plus de commodité, les généalogies, pièces, etc., concernant les familles, ont été *classées au nom de famille*, ce qui fait de ce répertoire un instrument de travail des plus utiles. Il complète et rectifie la *Bibliothèque Héraldique* de Guigard qu'il met à jour.

En raison de son importance ce répertoire n'est envoyé que sur demande et contre la somme de *Un franc*.

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Voici le programme des concours organisés par l'Union régionaliste bretonne pour le Congrès de 1904.

CONCOURS RÉGLEMENTAIRE

Section bretonne

Concours de gwerz. — 60 fr. de prix aux meilleurs gwerz présentés au jury compétent (sujet libre).

Concours de sônes. — 120 fr. de prix aux meilleurs sônes présentés au jury compétent (sujet libre).

Concours de tragédie pour patronages. — 120 fr. de prix à la meilleure ou aux deux meilleures pièces présentées au jury compétent (sujet tiré de préférence de la vie des saints de Bretagne ou de l'histoire de Bretagne).

CONCOURS LIBRES

Concours panceltique. — Prix unique de 500 francs, offert par Mme A. Mosher au meilleur poème panceltique. Dans ce concours, les auteurs de poème devront surtout s'appliquer à faire ressortir l' « idée de la nécessité de l'union des races celtiques et des avantages qu'elles ont pu retirer et retireront encore à travers les âges de cette union et de leur étroite alliance ».

Section des beaux-arts

Prix Taliésin. — 75 fr. de prix, offerts par MM. les abbés Buléon et Guillerm, et de l'Estourbeillon, directeur de l'Union, aux trois meilleurs mélodies bretonnes présentées aux concours.

Section d'histoire

Prix de l'histoire de Bretagne. — Trois prix de 50, 30 et 20 fr., offerts par M. le vicomte de Calan aux trois meilleurs mémoires sur un sujet de l'histoire de Bretagne.

Section économique

Quatre médailles, offertes par M. le comte René de Laigue, deux aux mémoires en langue bretonne, deux aux mémoires en langue française présentés au concours sur cette question : « De la condition des serviteurs ruraux en Bretagne », ou sur des œuvres existantes de décentralisation bretonne (livres, patronages, sociétés, cours, etc.) tant en pays gallot qu'en pays bretonnant

Prix de 50 fr., offert par M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union, au meilleur mémoire sur le moyen le plus pratique d'arriver à brève échéance à la création d'une revue de la mode bretonne.

Six médailles, offertes par M. de l'Estourbeillon, aux œuvres créées ou publiés en 1903 qui auront le plus contribué au réveil ou au développement de l'esprit et du caractère breton ou à la décentralisation bretonne.

Tous les mémoires présentés aux divers concours devront être manuscrits ou tout au moins n'avoir pas été publiés ailleurs que dans des journaux ou feuilles volantes dans les six mois ayant précédé le concours.

Tous les manuscrits ou mémoires devront être adressés, avant le 25 juillet dernier délai, à M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union régionaliste, 10, place de l'Evêché, Vannes, qui les transmettra aux jurys compétents.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

LES

SEIGNEURS DE CHAMPEAUX

LEUR

COLLÉGIALE ET LEUR CHATEAU [1]

III

L'église collégiale et paroissiale de Champeaux subsiste de nos jours et se trouve l'un des plus remarquables monuments religieux des campagnes du diocèse de Rennes.

« C'est peut-être — écrivait naguères le savant archéologue M. l'abbé Brune — la plus intéressante de nos églises rurales, à cause de ses beaux vitraux peints, de ses délicieuses sculptures et des souvenirs historiques qui s'y rattachent. L'ancienne et illustre famille d'Espinay, qui a donné des hommes remarquables à l'Eglise et à l'Etat pendant plusieurs siècles, et dont la race, déjà noble et grande par elle-même, a été honorée encore par l'éclat de ses alliances, a fait refléter une partie de sa gloire sur cette église, et s'est plu à l'enrichir de ses largesses. (2) »

L'église Sainte-Magdeleine de Champeaux se compose d'une seule nef, terminée par un chevet droit, et ac-

(1) Voir la *Revue* d'avril 1904.

(2) *Cours d'archéologie professé au Grand Séminaire de Rennes*, 381.

compagnée de plusieurs chapelles irrégulièrement disposées.

La partie la plus ancienne consiste dans la nef et dans une chapelle au nord qui a tous les caractères d'une chapelle seigneuriale prohibitive ; c'est là l'édifice qu'a dû bâtir le seigneur d'Espinay vers l'an 1430. Plus tard, on ajouta à cette nef une seconde chapelle au sud, à peu près vis-à-vis la précédente et dans le style du XVe siècle comme elle. Puis on construisit sur les cotales du chœur deux chapelles irrégulières : l'une assez vaste, dédiée d'abord à saint Julien, aujourd'hui dite de Sainte-Barbe, bâtie vers 1490 — l'autre, réservée aux seigneurs d'Espinay et construite, beaucoup plus tard, en 1594 seulement. Entre cette dernière chapelle et la première chapelle méridionale dont nous avons parlé, fut élevée la salle capitulaire. Au-dessus de la porte conduisant du chœur à la chapelle seigneuriale d'Espinay et à la salle capitulaire on lit l'inscription suivante qui donne tout à la fois le nom de l'architecte de cette partie de l'église et la date de sa construction : RICAND ME.FECIT. 1594.

Enfin pour compléter l'édifice, mais à une époque trop voisine de nous, une tour fut accolée au nord de cette nef ; commencée en 1712 cette tour fut achevée en 1723.

Etudions maintenant en détail chaque partie du monument.

La nef n'offre par elle-même rien de bien saillant ; au-dessus du portail occidental on y trouve cependant une ancienne verrière représentant le baptême de Notre-Seigneur.

La première chapelle au nord ne présente aussi de particulier que ses sculptures plus richement travail-

lées, rappelant le style ogival-fleuri de toutes les chapelles seigneuriales du XVe siècle.

Mais la première chapelle méridionale mérite qu'on s'y arrête plus longuement. Sa fenêtre est remplie d'une belle verrière portant les dates de 1520 et 1540 et représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; « plusieurs têtes, entre autres celle de la Vierge, y sont d'un caractère noble et original. » Cette chapelle renferme aussi un autel à baldaquin dans le style du XVIe siècle. Au-dessous du dais richement sculpté est « un retable présentant en demi-ronde-bosse plusieurs sujets de la Passion, tels que le Sauveur attaché à la colonne, le portement de croix et le crucifiement ; puis la descente aux limbes et les saintes femmes au tombeau, avec l'ange chargé de leur annoncer la résurrection. Tout cela est sculpté en bois et présente des groupes d'un arrangement heureux et souvent d'une exécution remarquable (1). »

En entrant dans le sanctuaire on admire tout d'abord la belle fenêtre ogivale, dont les meneaux flamboyants appartiennent au gothique du XVe siècle. Elle décore parfaitement tout le chevet, étant garnie d'une admirable verrière, conservée dans un état de fraîcheur et de transparence peu ordinaire. Les panneaux inférieurs ont malheureusement disparu ; il est à croire qu'ils représentaient les donateurs, revêtus de vêtements blasonnés et agenouillés devant Dieu, en compagnie de leurs saints patrons. Ce qui reste du vitrail n'en est pas moins d'une grande beauté et en voici la description faite par un véritable artiste : « Là est peinte en grande dimension la scène imposante du Calvaire. Aux

(1) Abbé Brune, *Cours d'Archéologie*, 393.

pieds du Christ est la Madeleine éplorée et la Vierge, mère de Jésus. Dans l'Evangile, Marie, participant au sacrifice de son fils et l'offrant elle-même comme victime du monde, est plus que mère, elle est prêtre, et c'est pour cela qu'elle est représentée debout auprès de l'autel de l'immolation. La plupart de nos peintres lui ont conservé ce caractère et cette pose, et ils ont bien fait. Ici elle est assise et comme accablée de douleurs ; ses yeux se fixent sur la victime et son expression est trop celle de la nature. Du reste, cette figure, comme toutes les autres, est parfaitement drapée et d'un dessin qu'on pourrait attribuer à Jean Cousin. Autour de la croix sont groupés le grand-prêtre, les bourreaux et les soldats. A droite et à gauche, le bon et le mauvais larron expirants, et leurs âmes, représentées par de petites figures nues s'échappent de leurs têtes et sont reçues, l'une par un ange, l'autre par un démon.

« Au-dessus du chef du Christ brille en couleur d'or l'entrée de la cité céleste, où il vient de donner rendez-vous au bon larron, sur la même ligne et de chaque côté de ce portique, on voit deux trônes occupés par deux personnages, qui ne peuvent être que Enoch et Elie. Enfin, dans le tympan de l'ogive, le Père Eternel, couronné comme un empereur et vêtu en pape, tient son fils mort sur ses genoux. Il est entouré d'une triple bordure de petits anges groupés en cercles, dont chacun est de couleur différente (1) ».

Au milieu de ce chœur fut inhumé en 1439 Robert d'Espinay, fondateur de la collégiale de Champeaux ; son tombeau, élevé au-dessus du pavé, n'existe plus. Nous avons relaté précédemment son épitaphe, et nous

(1) Abbé Brune, *Cours d'Archéologie*, 385.

avons dit que sa femme, Jeanne de Montboucher et ses brues, Marguerite de Châteaubriant et Marguerite de la Courbe, avaient été inhumées près de lui.

Là aussi devait reposer Mgr Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, décédé en janvier 1482. Avant de mourir, ce prélat « ordonna que son corps fut enterré à Champeaux, où il fonda deux chapellenies et y donna sa librairie, et ordonna qu'il fust ensépulturé sans aucunes pompes funèbres (1). » Il ne reste malheureusement aujourd'hui aucune trace du tombeau de ce prélat.

Mais un autre monument funéraire apparaît dans le sanctuaire, à droite de l'autel, du côté de l'évangile : c'est le somptueux mausolée de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine, sa femme.

En 1542, ce seigneur et cette dame fondèrent dans l'église de Champeaux douze obits par an ; ils stipulèrent dans l'acte de fondation qu'on y réciterait les sept psaumes de la Pénitence et les litanies des Saints, qu'un *libera* serait chanté chaque fois sur leur tombeau, et que le distributeur des assistances dirait à chaque assistant, en lui remettant ses honoraires : *Requiescant in pace!* à quoi l'on devrait répondre : *Amen* (2).

Guy d'Espinay mourut le premier, le 2 août 1551, et fut inhumé au chanceau, à droite du maître-autel de la collégiale; sa veuve s'empressa de faire élever sur sa tombe le monument, vrai chef-d'œuvre de sculpture, que nous y admirons, portant la date de 1553. Louise de Goulaine mourut à son tour, le 8 février 1567, et fut inhmée près de son époux.

Le mausolée des seigneur et dame d'Espinay se

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 288.
(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 8 G, 35.

compose d'une vaste arcature cintrée, surmontant un grand soubassement ouvert, et renfermée dans un entablement que soutiennent deux colonnes et que domine un fronton en plein cintre. « Les deux groupes de statues, nécessités par les usages du temps, sont distribuées de la manière la plus naturelle. D'une part, la base surélevée et évidée reçoit les gisants, ainsi placés dans une demi-obscurité, comme il convient à des corps nus déjà tuméfiés par la mort, et, de l'autre, au centre du monument une large arcade est réservée, en pleine lumière, aux figures agenouillées des défunts qui portent les riches costumes dont ils étaient revêtus aux jours de cérémonies.

« Le tombeau qui nous occupe se distingue, en second lieu par l'abondance et la pureté de l'ornementation. Feuillages, armures, dessins géométriques sont empruntés à la meilleure antiquité et l'on sent que leur auteur était désireux de demeurer classique avant tout. Quant à des allusions sous une forme quelconque aux vertus de Guy d'Espinay ou à celles de sa femme, il n'en est pas question. Du moins avons-nous peine à prendre en ce sens les vers alambiqués où pour prouver que la mort l'emporte sur l'amour lui-même, les quatre éléments sont appelés en témoignage. On a tellement cherché à conserver au monument un caractère presque impersonnel qu'armoiries et monogrammes sont rejetés à l'intérieur de l'arcade (1). »

Cet admirable tombeau est décoré de sculptures légèrement dorées et peintes, d'arabesques aussi élégants que variés, d'incrustations en marbres de différentes couleurs. « Le XVIe siècle, dit encore M. Palustre,

(1) Léon Palustre, *La Renaissance en France, Bretagne*, 92.

aimait à relever par l'or et la couleur certains détails de sculpture. Mais à cette époque la polychromie presque complète est rare, surtout lorsqu'il s'agit d'un monument de quelque importance. Pour notre part nous n'en connaissons pas d'exemple en dehors de Champeaux et il faut avouer que de ce chef encore un grand intérêt s'attache au tombeau de Guy d'Espinay. En outre, il est à remarquer que là seulement peut-être la peinture tantôt est appliquée aux fonds et tantôt aux ornements. L'artiste change de système suivant ce qu'il a à faire valoir. Pour lui, avec raison, des entrelacements de larges moulures plates ne peuvent être traités comme une décoration fine et légère. A ce prix seulement l'harmonie qu'il poursuit est atteinte ; son œuvre, absolument digne d'éloges, prend rang parmi les mieux comprises à tous égards (1). »

Des quatre statues ornant à l'origine le monument, les deux principales, figurant le sire et la dame d'Espinay agnenouillés en prière et revêtus de leur beau costume seigneurial, ne subsistent plus. A leur place ont été posés de nos jours les « gisants » occupant jadis le vide du soubassement. Ceux-ci sont « deux statues de grandeur naturelle, couchées sur le sarcophage et représentant les deux époux à l'état de cadavre, dépouillés de toute pompe, nus, les yeux fermés, les lèvres légèrement crispées, les muscles du cou raidis, vraie image de la mort. Ces sculptures exécutées en pierre, semblent avoir été moulées d'abord sur nature, tant il y a de vérité dans les formes (2). »

A l'intérieur de l'arcade des cartouches portent,

(1) *Ibidem.*

(2) Abbé Brune, *loco citato.*

comme nous l'avons dit, le chiffre 1553, date de l'érection du tombeau et les lettres G. et L., initiales des noms des deux défunts, Guy et Louise. De petits génies y présentent aussi leurs écussons : *D'argent au lion de gueules coupé de sinople, couronné, armé et lampassé d'or*, qui est d'Espinay, et : *Parti d'Angleterre et de France* qui est de Goulaine. Enfin dans le fronton et presque au sommet du monument surgit la mort sous la forme d'un squelette tenant un cartouche sur lequel sont gravés ces vers latins constatant son triomphe :

Mors in utriusque mortem :
Non cedat tellus, styx, aer, pontus amori ;
Tellus, styx, aer, cedat, et unda mihi ;
Cedat et ipse puer quidvis mihi, si quid amoris
Mundus habet ; mundus nam donat quidquid habet :
Quos nunc funereo junxi sub marmore quondam
Junxit amor, vici, sic quoque victus amor ;
At quis amor ? Mortalis amor quid numina divi ?
Emeritus erat, vicit at alter amor ;
Sic mors victus amor cœlum concessit utrique
Vitam, nectar, opes, morte, siti, spoliis.
Fama mortalibus
Una supersters.

Tel est le mausolée de Champeaux, l'une des œuvres les plus remarquables de la Renaissance en Bretagne. La richesse et la beauté du travail annoncent qu'on n'y a ménagé ni la dépense ni les soins. Malheureusement, on n'y voit que des emblèmes de mort ou des ornements insignifiants ; mais rien de religieux, rien pour ainsi dire de chrétien ne se trouve dans cette vaste composition artistique qui rappelle à sa manière le caractère

païen de l'époque où elle a été exécutée par un artiste imbu des seuls souvenirs de l'antiquité grecque et romaine.

A côté de ce monument se trouve la chapelle de Saint-Julien, appelée maintenant de Sainte-Barbe. Elle fut construite par Guy Ier, dit le Grand, seigneur d'Espinay, qui « la fist dédier à Monsieur Sainct Julien et y fonda une messe chacun jour de la semaine, qui doit estre chantée par les enfants de chœur, et voulut y estre enterré avec sa compagne épouse (1) ».

Il fit son testament le 2 septembre 1494 et mourut le 2 mai 1501, étant au service du Roi ; son corps fut apporté à Champeaux, selon ses dernières volontés. Quant à sa femme, Isabeau de Gouyon, fille du seigneur de Matignon, nous ignorons l'époque de sa mort, mais elle dut reposer auprès de son mari, et l'on voyait encore au XVIIe siècle, dans cette chapelle de l'église de Champeaux leur tombeau commun qui a disparu depuis.

C'est vraisemblablement dans cette même chapelle de Saint-Julien, et près de son aïeul, que fut inhumé en 1522 Guy II, seigneur d'Espinay fils d'Henri d'Espinay et de Catherine d'Estouteville : « Ledit sire d'Espinay fit testament le 5e jour de juin, l'an 1522, par lequel il ordonna son corps estre inhumé en l'église de Champeaux et porté en terre par six de ses mestaiers, à chacun desquels il donna deux aulnes et demye de drap noir pour faire une robe, et aussi une mine de bled seigle (2) ».

Le tombeau de Guy II n'existe plus aujourd'hui.

Mais auprès de l'autel de cette chapelle est un autre

(1) Du Paz, *Hist. généal. de plus. mais. de Bret.* 296.

(2) Du Paz, *Hist. généal. de plus. maisons de Bret.*, 299.

monument funéraire : c'est celui que Charles d'Espinay, alors chantre et chanoine de Rennes et abbé commendataire de Saint-Gildas-des-Bois, plus tard évêque de Dol, fit élever à la mémoire de sa sœur Claude d'Espinay. Ils étaient enfants l'un et l'autre de Guy III, seigneur d'Espinay, et de Louise de Goulaine. Ils s'affectionnaient beaucoup et lorsque la jeune fille vint à mourir, à peine âgée de vingt ans, son frère voulut perpétuer sa douce mémoire à Champeaux en lui consacrant un monument funéraire. A vrai dire, ce monument est d'une grande simplicité, quoique M. Palustre pense qu'il fut l'œuvre du même artiste dont nous venons d'admirer le talent dans le tombeau splendide du père et de la mère de la défunte.

Le mausolée de Louise d'Espinay consiste en une pyramide adossée à la muraille et surtout en une longue inscription, plus païenne que chrétienne, elle aussi, vrai type de l'époque de la Renaissance en laquelle elle fut composée. C'est vraisemblablement l'œuvre poétique de Charles d'Espinay lui-même qui se piquait de littérature :

D. D. *Castitat. et memor.*
Claudiæ Spinai virgin. generossim. cerr.
Eruditiss. Guidonis Spinai et Lodoicæ Goulinæ
Nobiliss. ex antiquiss. famil. parentum filiæ.
Quæ et ad musas nata et a musis, ut cr...
Educata, sic artis musicæ ceterumq. bon. art.
Commendationi, alteram Minervæ castitatem et
Futuram de suo ingenio memoriam addidit ut et castiss.
Ut et memoria digniss. ut ex musis una propemodum
Habeatur. Quæ sic deniq. inter suos vixit, quæ sic deniq ann.
M. DXXXXXIIII, *et ætatis suæ*

XX, inter suorum amplexus vita functa est
Ut et opt. et feliciss. virginem vivere et mori
Docuit.
Carolus Spinaius, S. G. *abbas, frater sorori,*
Pius piæ plusquam volgaris amicitiæ ergo et in
Vestram, o. d. d. castitas et memoria, gloriam
Non sine lacrimis et votis perennib.

Voici la traduction qu'a faite M. l'abbé Brune de cette épitaphe dans laquelle, « à la place des inspirations religieuses et des sentiments de piété chrétienne, on ne trouve que les réminiscences de la fable, de la poésie et des arts païens.

« *A la chasteté et à la mémoire de Claude d'Espinay, vierge illustre par ses vertus, sa beauté et sa science, fille de Guy d'Espinay et de Louise de Goulaine, de famille noble et ancienne. Née pour les Muses et élevée, comme on pourrait le croire, pour les Muses elles-mêmes, elle ne fut pas seulement remarquable par son habileté dans la musique et les autres beaux-arts ; telles furent encore et sa chasteté qui a fait d'elle une autre Minerve, et la gloire de son génie, qu'elle peut être regardée comme une des Neuf sœurs. Enfin par sa vie au milieu des siens, par sa mort qui l'a ravie aux embrassements de sa famille, en l'année 1554, la vingtième de sa vie, elle a donné le spectacle d'une Vierge vivant et mourant également bonne et heureuse.*

Charles d'Espinay, abbé de Saint-Gildas, frère aimant à une sœur qui m'aimait, pour gage de cette amitié plus qu'ordinaire, et en votre gloire, ô chasteté et mémoire de ma sœur, je dédie ce monument, non sans des larmes et des éternels regrets ».

C'est encore dans la chapelle de Saint-Julien que se

trouve une belle verrière comparable à celle du maître-autel et représentant l'histoire du martyre de sainte Claude, patronne de la demoiselle d'Espinay, inhumée à côté et dont nous venons de décrire le tombeau. Dans cet admirable vitrail du XVIe siècle « on voit la vierge Claude appliquée à la torture et martyrisée, puis reparaissant triomphante, la palme à la main, dans une attitude pleine de dignité, de grandeur et de céleste ravissement. Cette figure rappelle la sainte Cécile de Jules Romain et la sainte Catherine de Raphaël. Non loin d'elle on voit un apostat que le démon saisit et entraîne. »

Il nous reste à visiter la chapelle placée au sud du chœur ; elle n'est pas la moins curieuse de la vieille église collégiale.

Une inscription placée intérieurement dans la muraille nous apprend l'origine de cette portion de l'église de Champeaux :

« *Cy est la première pierre de ceste chapelle fondée par défunct hault et puissant messire Jan, premier marquis d'Espinay* (1) *et haulte et puissante dame Marguerite de Scepeaux sa compagne, comte et comtesse de Durestal, laquelle chapelle a esté faicte construire par ladicte dame, depuis le decès dudict seigneur d'Espinay, et ceste pierre fondamentale mise, presents ladicte dame et hault et puissant Charles à présent marquis d'Espinay, baron de Barbezieux, son petit-fils, le 2e jour d'aoust*

1594

C'est par copie de la première pierre
Jullian Ricand architecte

(1) La seigneurie d'Espinay avait été érigée par le Roi, en 1575, en marquisat pour ce Jean sire d'Espinay.

Ce Jean, marquis d'Espinay, mourut le 9 décembre 1591, après avoir ordonné qu'on l'inhumât dans l'église de Champeaux et qu'on y fit une fondation pour lui. Marguerite de Scepeaux, sa veuve, n'y manqua pas, et, le 24 février 1593, elle fonda une messe solennelle avec vêpres, matines et laudes, tous les lundis pour le repos de l'âme de son mari ; puis elle s'occupa de la construction d'une chapelle au-dessus du tombeau qu'elle lui avait fait faire, chapelle où elle voulut que fut desservie cette pieuse fondation.

L'édifice se compose donc d'un caveau à demi-souterrain, dont la voûte s'élève un peu au-dessus du sol du chœur de l'église, et d'une chapelle supérieure.

Le caveau n'offre d'intéressant qu'une colonne centrale qui en soutient la voûte ; sur le chapiteau de cette colonne sont sculptées les armoiries des sires d'Espinay : *D'argent au lion de gueules coupé de sinople, armé, couronné et lampassé d'or*. Ce caveau est maintenant vide ; en 1793, on y trouva deux châsses et un cœur de plomb. Il est à croire que ces châsses renfermaient les corps des fondateurs, Jean, marquis d'Espinay, et Marguerite de Scepeaux, sa veuve, décédée à Rennes le 28 mars 1603, puis transférée solennellement à Champeaux. Quant au cœur qui accompagnait leurs châsses ce devait être celui de Mgr Charles d'Espinay, évêque de Dol. Ce prélat décéda le 12 septembre 1591 ; son corps fut inhumé dans la cathédrale de Dol, mais son cœur fut transporté, dit le P. du Paz, « en l'église de la Magdeleine de Champeaux, selon qu'il l'avait ordonné par testament ».

Nous croyons d'autant mieux que ces châsses renfermaient les restes de ces personnages, que le dernier sire d'Espinay mourut peu après en 1609 dans sa ba-

ronnie de Durestal où il fut inhumé. Ses successeurs à Espinay furent des seigneurs étrangers au pays, ayant tous leurs enfeux ailleurs qu'à Champeaux.

Montons maintenant dans la chapelle supérieure au caveau. Elle est pavée avec de curieuses briques historiées et armoriées. Elle avait jadis de fort belles verrières dont il reste encore de précieux débris. On y voit une représentation de Dieu le Père, une main appuyée sur le globe terrestre et paraissant occupé de tout ce qui se passe au-dessous de lui ; quelques anges l'environnent, mais le sujet inférieur du vitrail a fâcheusement disparu. Une autre fenêtre de la même chapelle contenait la peinture du sacrifice d'Abraham.

Nous n'avons pas voulu interrompre cette description des verrières et des tombeaux qui distinguent l'église de Champeaux, et cependant il est encore dans cet édifice quelque chose de plus intéressant peut-être au point de vue artistique; nous voulons parler des stalles qu'occupaient jadis les chanoines de la collégiale de la Magdeleine et qui ornent encore si bien le chœur de leur vieille église.

« Rien de plus gracieux, dit M. l'abbé Brune, que la broderie légère, riche et délicate, qui décore le baldaquin régnant au-dessus du double rang de sièges des anciens chanoines ; rien de plus varié que la décoration des panneaux formant le dossier, des supports, des accoudoirs, des miséricordes elles-mêmes. L'imagination la plus féconde et le goût le plus exquis semble avoir présidé à ce travail, à peu près unique dans son genre dans le diocèse de Rennes ; car les stalles de la Guerche, qu'on pourrait seules comparer à celles-ci, leur sont inférieures et ont beaucoup perdu par suite des couches de couleurs à l'huile dont elle sont revêtues. A Cham-

peaux, c'est l'original dans toute sa franchise, sa hardiesse, sa vigueur de ciseau : tandis qu'à la Guerche on ne trouve qu'une belle copie exécutée avec timidité et défiance de talent. Tout ce qui manque ici, c'est la pensée chrétienne, c'est l'inspiration et la direction de la foi. Toutes ces dentelles légères, tous ces enroulements et arabesques, toutes ces décorations, en un mot, exécutées avec tant de verve et de facilité, ne contiennent rien qui atteste la piété des artistes, ni l'intention chrétienne des donateurs. C'est le XVIe siècle avec ses beautés et ses défauts (1). »

La Renaissance a encore laissé à la Magdeleine de Champeaux d'autres belles boiseries.

Dans la chapelle Sainte-Barbe se trouve un siège en bois à dossier sculpté, artistement traité et offrant un curieux médaillon central qui représente la Charité ; ce siège est certainement transféré là de sa place primitive. On croit que c'est une dernière stalle de l'ancienne salle capitulaire. La porte de cette salle est ornée, en effet, de panneaux sculptés dans le même style que le siège en question, et elle est datée, avons-nous dit, de 1594.

On voit qu'il reste encore de belles choses dans l'ancienne église collégiale de Champeaux, simple église paroissiale de campagne ; mais combien d'autres objets précieux la Révolution n'y a-t-elle pas détruits ! Nous pouvons nous en convaincre en parcourant les vieux inventaires de la Magdeleine, c'est par eux que nous terminons cette description déjà longue de l'église qui nous occupe à si juste titre.

Autrefois, dans les solennités, on garnissait de riches

(1) *Cours d'Archéologie religieuse*, 392.

tentures tout le chœur de la collégiale : « six grandes tapisseries où se voit l'histoire de saincte Magdeleine » entouraient le sanctuaire, s'étendant même « sur les chaires dudit chœur »; une autre tapisserie décorait « l'entrée du chœur et s'attachait au jubé ». Ainsi il y avait à Champeaux, comme dans beaucoup d'autres églises en Bretagne, un jubé à l'entrée du sanctuaire. Ce jubé répondait naturellement aux élégantes stalles que nous admirons tant. Quelle perte pour l'art nous cause la disparition de ce jubé de Champeaux en bois sculpté ! Mais revenons aux tentures : en voici d'autres encore : ce sont six pièces garnies de franges, qui ne sont pas peu curieuses : « on y voit par ordres toutes les armes d'alliances de la maison d'Espinay » avec son orgueilleuse devise : *Repellam umbras.* Enfin une tapisserie représente le crucifiement de Notre-Seigneur et est également ornée des riches blasons et devises des sires d'Espinay.

Le maître-autel est décoré d'un « devant brodé d'or, aux armes d'Espinay et de Goulaine » : les écussons d'Espinay et de Scepeaux apparaissent « sur le dais », et ceux d'Epinay et de la Rochefoucaud resplendissent sur « les chasubles (1) ».

Mentionnons maintenant les précieuses reliques que possédait alors l'église de Champeaux : c'est d'abord « un assez grand reliquaire en façon de chapelle, où il y a plusieurs niches avec verrines, garni devant, derrière et au bout de bandes d'argent ; deux desquelles niches contiennent plusieurs reliques précieuses des lieux où Nostre-Seigneur a touché *(sic)*, avec trois petites

(1) *Inventaires de la collégiale de Champeaux en 1657 et 1681* (Archives d'Ille-et-Ville).

croix en haut, et à celle du milieu y a cinq petites pierres inconnues. » — A côté est une vraie croix offerte à ses chanoines par une dame d'Espinay : c'est « une croix d'argent doré avec une patte, à l'estomach de laquelle croix y a une petite croix d'or où sont quatre petits morceaux de la Vraye Croix, donnée par Marguerite de Scepeaux ». — Notons encore un autre reliquaire « en forme de saint Jacques, en argent » et renfermant des reliques de ce saint apôtre (1).

Nous n'énumérons point ici les calices et autres vases sacrés que contenait le trésor de la Magdeleine de Champeaux, mais nous ne pouvons passer sous silence une belle croix processionnelle ainsi décrite dans l'*Inventaire* « Une grande croix d'argent avec son baston, ayant d'un costé l'imaige de Notre-Seigneur crucifié, et de l'aultre l'imaige de Notre-Dame, et où sont quatre pièces rapportées, d'argent doré, esmaillées, et d'un costé sont les imaiges des Quatre Evangélistes et de l'aultre costé les armes d'Espinay et leurs alliances (2) ».

L'on voit ainsi que les seigneurs d'Espinay n'avaient point cessé d'enrichir leur collégiale ; leurs armoiries y paraissaient partout, jusque sur la « masse » du bedeau du Chapitre, « où y a un escusson avecq un lyon ». Ils affectionnaient tant cette église de la Magdeleine de Champeaux qu'ils en avaient fait, comme disait le Père du Paz, « un des plus beaux et des plus rares collèges de France (3) ».

(1) *Inventaire de la collégiale de Champeaux en 1657 et 1681* (Archives d'Ille-et-Vilaine.

(2) *Ibidem.*

(3) *Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, 265.

IV

Après avoir visité l'église paroissiale de Champeaux et admiré les somptueuses sépultures des seigneurs d'Espinay, on se rend volontiers à leur ancien manoir. De l'église au château la distance n'est pas grande, et le chemin qui se prolonge le long d'un coteau dominant une romantique vallée n'est pas sans agrément.

A peu près à moitié route on rencontre, en face l'une de l'autre et posées des deux côtés du vallon, deux petites chapelles dédiées la première au saint homme Job et la seconde à saint Abraham. Elles furent ainsi pittoresquement bâties par Guy II sire d'Espinay, vers 1520. Ce seigneur y fonda une messe hebdomadaire et trois processions solennelles du Chapitre de Champeaux chaque année.

« L'histoire ne dit point quels furent l'occasion et le motif qui firent construire et dédier aux deux patriarches ces petits oratoires, mais la chronique populaire y a suppléé en racontant qu'un chevalier, poursuivi apparemment par l'ennemi, fit franchir à son cheval tout l'espace compris entre les deux collines, qui forment une assez large vallée, et qu'il voulut y construire ces deux chapelles pour rappeler la place et remercier Dieu du succès qu'il avait accordé à sa témérité. Une circonstance qui ne manque pas d'ajouter au merveilleux de la légende, c'est que les ouvriers employés à la construction de ce double monument n'avaient qu'un seul marteau et une seule truelle qu'il se lançaient d'un côté à l'autre du vallon à mesure

qu'ils avaient à placer ou à tailler une pierre, ce qui ne retarda nullement le travail. »

En 1532, les chanoines de Champeaux se firent maintenir par le roi François Ier dans leur droit de recueillir les oblations faites dans les chapelles Saint-Job et Saint-Abraham (1).

En 1618, le Chapitre arrêta que le diacre de la collégiale desservirait le dernier de ces sanctuaires et en percevrait les revenus. Présentement, cette chapelle est en ruines, mais celle de Saint-Job est encore entretenue et très fréquentée par les pèlerins ; de tous les alentours on s'y rend pour demander de bonnes récoltes et en particulier pour être délivré des vers blancs qui dévastent les cultures.

Un peu après ces deux chapelles le ruisseau, qui coule au fond du vallon, rencontre, avant de se jeter dans les fossés du château, un amas de rocher, d'où il tombe en cascade, se brisant avec éclat sur d'autres blocs de pierres qu'il n'a pas encore assez usés pour se faire un libre passage.

Enfin on aperçoit le château d'Espinay qui ne conserve de son primitif état que quelques tours en ruines restées en dehors d'un beau manoir du XVIe siècle. De ces anciennes fortifications se détache, sous un épais manteau de lierre, un superbe donjon crénelé, qui pourrait bien remonter au XIVe siècle (2). C'est tout ce qui reste de la forteresse de la Rivière d'Espinay.

Quant à la somptueuse demeure des seigneurs d'Espinay à l'époque de la Renaissance voici ce qu'en écrivait Richard Beaujouan en 1619 : « C'est un chasteau fort

(1) *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

(2) De la Borderie, *La Bretagne Contemporaine. Ille-et-Vilaine*, 105.

spacieux et assez fort, ses possesseurs ayant reçu permission de le fortifier. Il est tenu pour une des maisons et chasteaux des mieux bastis et plus logeables qui soient en province : estant enrichi de salles et chambres dorées, avec force marbres. Il y a un grand nombre de tours, pavillons et beaux corps-de-logis. Les cour et jardin sont embellis de belles fontaines qui accommodent et décorent particulièrement les offices et cuisine ; le tout circuit et enfermé de murailles bien flanquées, avec fossez fort larges à fonds de cuve, pleins d'eau, et ont plus de trois mille pas de tour. L'issue est embellie d'un bois de haulte fustaye planté à la ligne, où il y a de beaux promenoirs et une belle allée couverte, qui environne partie du chasteau, et une belle prairie cotoyant un estang (1). »

De nos jours encore le château d'Espinay demeure une des belles propriétés d'Ille-et-Vilaine. Entourée de magnifiques jardins et de vastes pelouses qu'arrosent des eaux vives, ombragée d'arbres séculaires et adossée à ses anciennes fortifications, mais dégagée au Midi où la vue s'étend sur un délicieux paysage, l'habitation des derniers marquis d'Espinay est pleine de charmes : « beaucoup de princes, écrivait naguères un artiste, ne s'y trouveraient pas trop mal (2) ».

Ce logis seigneurial — que possède et habite actuellement l'honorable famille Le Prieur — fut construit en même temps qu'une partie de l'église collégiale de Champeaux ; il porte, comme elle, sculpté sur un fronton le nom de l'architecte Ricand vivant en 1594. C'est un beau bâtiment dans le style de la Renaissance,

(1) Du Paz, *Histoire généal. de plus. maisons de Bretagne*, 265.
(2) Abbé Brune, *loco citato*.

flanqué à ses extrémités de pavillons et de tours ; ses fenêtres sont richement décorées de sculptures et chacune d'elles est surmontée d'une lucarne non moins bien ornementée. La porte de l'une des tourelles est particulièrement bien travaillée ; la pierre y a été ciselée avec amour et dans le meilleur goût, comme on excellait à le faire au XVIe siècle. Au-dessus de l'entrée sous un dôme en dentelle de pierre, un vaste haut-relief représente deux tenants, homme et femme, supportant deux grands écussons aux armes des sires d'Espinay et de leurs alliés.

A l'intérieur du château l'on admire surtout les deux principales salles : là se trouvent de grandes et belles cheminées décorées d'incrustations en marbres précieux et d'arabesques peints à la détrempe, avec une délicatesse de dessin et une vivacité de couleur encore très remarquable ; c'est un travail artistique qui rappelle le tombeau de Guy d'Espinay et qui sort peut-être des mêmes mains. L'une de ces cheminées est ornée d'une peinture représentant un aigle volant vers un globe de feu, figure du soleil ; on lit au-dessous ces mots inscrits sur une banderolle : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Sur la frise qui règne autour de la plus grande de ces salles on voit les monogrammes du Christ et de la Vierge répétés alternativement un grand nombre de fois : ce qui pourait faire croire que cette décoration fut faite par ordre d'un des évêques de la famille d'Espinay — qui occupa de nombreux sièges épiscopaux (1)

(1) La famille d'Espinay donna à l'Eglise un cardinal archevêque de Lyon, cinq évêques dont un de Rennes, un de Dol et deux de Nantes, quatre abbés dont un de Saint-Méen et un du Tronchet, trois abbesses de Saint-Georges de Rennes et une foule d'autres dignitaires ecclésiastiques.

— ou que les nobles seigneurs d'Espinay voulurent ainsi protester au XVIe siècle de leur attachement à la foi catholique, à une époque où tant d'autres l'abandonnaient dans le pays de Vitré.

La piété des sires d'Espinay les avaient d'ailleurs portés à élever une chapelle dans l'enclos même de leur château. Fondé de messes et régulièrement desservi jadis, ce petit sanctuaire n'est plus qu'une ruine. La peste ayant envahi en 1632 le bourg de Champeaux, le Chapitre de la Magdeleine transféra, à cette occasion pour quelque temps, son office canonial dans cette chapelle du château d'Espinay.

Présentement la petite paroisse de Champeaux vit surtout de ses souvenirs. Néanmoins sa belle église et son intéressant château y attirent de temps à autre quelques artistes et quelques voyageurs. Avec leurs modiques ressources les fidèles et le clergé entretiennent le mieux qu'ils peuvent le monument précieux que leur a légué la foi du temps passé. Les propriétaires du château comprennent aussi la valeur de leur vieille habitation ; ils y continuent les traditions religieuses et bienfaisantes qui distinguaient au moyen-âge l'importante et noble famille des sires d'Espinay seigneurs de Champeaux.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

FIN.

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL

LE POÈTE — SON ŒUVRE

(SUITE [1])

Je commence d'abord par remarquer que les reproches adressés jusqu'ici à l'œuvre de Botrel n'ont pas été écrits ; on se les glisse à l'oreille, on les chuchote dans l'ombre ; c'est plus perfide peut-être, mais à coup sûr c'est moins franc. On peut les résumer ainsi : « Ses vers sont trop simples.... ils ne sont pas ciselés... sa poésie est vulgaire et commune.... elle n'a aucune valeur littéraire ».

Ses vers sont simples..... C'est très vrai ; c'est le meilleur compliment qu'on puisse leur adresser ; c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Pourquoi ? Parce que, composés pour les humbles, pour ceux qui n'ont pas ou qui ont peu d'instruction, il faut pour que ceux-ci les lisent, pour qu'il les comprennent, pour qu'ils les goûtent, qu'ils soient à leur portée. Ils y sont, dites-

(1) Voir la *Revue* d'Avril 1904.

vous !.... c'est donc que l'auteur a atteint son but et que, comme tant d'autres, il n'a pas prêché dans le désert. Et depuis quand la simplicité d'un poème signifie-t-elle insuffisance ou faiblesse ? Les vers de La Fontaine, ceux de Coppée, pour ne citer que ceux-là, paraissent avoir été écrits au courant de la plume, d'un seul jet, et pourtant, suivant le précepte de Boileau, ils les ont « remis vingt fois sur le métier ». Le travail ne s'y fait pas sentir ; c'est une qualité très rare, que Joubert a parfaitement définie : « Quand on a fait, dit-il, un ouvrage, il reste une chose bien difficile encore, c'est de mettre à sa surface un vernis de facilité, un air de plaisir, qui cachent et épargnent au lecteur toute la peine que l'auteur a prise » (1).

Ses vers ne sont pas ciselés..... J'avoue que Botrel ne sera jamais rangé ni parmi les Classiques, ni parmi les Parnassiens et qu'il ne saurait être comparé à Leconte de l'Isle ou à de Hérédia. Je veux bien reconnaître encore que tous ses vers ne sont pas parfaits, que quelques-uns même sont faibles ; mais il ne faut pas oublier qu'ils sont plutôt destinés à être chantés qu'à être lus et que « tout son savoir lui vient de l'école primaire ». Faut-il le regretter ? Je ne le crois pas. S'il eut été plus instruit, s'il fut sorti d'une école secondaire ou supérieure, il nous eut donné des poèmes plus achevés peut-être, mais qui n'eussent pas eu la grâce naïve, le charme exquis, le naturel primesautier, que l'on trouve dans les siens. N'y a-t-il pas plus de poésie souvent dans une humble chapelle perdue dans le feuillage que dans une somptueuse et orgueilleuse cathédrale ? Dans une étude sur notre poète (2) le P. Giquel-

(1) *Son Portrait*, par lui-même.
(2) *Correspondant*, 10 octobre 1901.

lo cite ce vers de Hérédia, devant lequel se pâment, paraît-il, tous les grands prêtres du Parnasse :

« Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir ! »

Celui-là doit être ciselé, puisqu'on y cisèle quelque chose !... Il est harmonieux et élégant, je le veux bien ; mais débitez en deux ou trois cents de cette espèce devant un auditoire quelconque et l'auditoire baillera ; tandis qu'il applaudira à tout rompre, quand il entendra : *Par le petit doigt*, *Le fil cassé*, *Le couteau*, *Le vœu à saint Yves*, *Dors, mon gas*, *La lettre du gabier*, *La réponse de la grand'mère*, *La cloche d'Ys*, tous ces bijoux qui vont droit à son cœur et qui le font pleurer. Et que m'importe que des vers soient bien ciselés, si je ne les comprends pas, si je les trouve froids et glacés, s'ils m'ennuient ! Que m'importe une musique savante, celle de Wagner par exemple, si je ne sais pas ce que le Maître a voulu exprimer ! Laissez-moi ces mélodies simples, qui feraient peut-être sourire Massenet, mais que j'aime, moi, parce j'en saisis la naïveté et parce qu'on les chantait auprès de mon berceau ! Laissez-moi ces poésies touchantes, qui me disent quelque chose, et qui remuent mon être jusque dans ses profondeurs ! Un poète, ce n'est pas seulement celui qui écrit des vers sans tache et qui trouve des rimes d'une richesse inouïe ; c'est surtout celui qui a de l'inspiration, du souffle, et qui, vivement ému, sait communiquer son émotion aux âmes et les faire tressaillir.

Sa poésie est vulgaire et commune..... Non ; elle est populaire, ce qui n'est pas la même chose et elle est ainsi parce qu'il le veut. Mais est-ce à dire pour cela qu'il ne monterait pas lui aussi, tout comme un autre, sur les sommets de la montagne des Muses, s'il le vou-

lait ? Je connais telles de ses pièces que Sully Prud'-homme eut été fier de signer, dont l'art est si parfait que la critique la plus malveillante n'y trouvera jamais rien à reprendre. Il sait trouver des idées neuves, saisissantes, et les exprimer avec un charme infini. Faut-il en donner des exemples ? Il est inutile de chercher longtemps ; on n'a qu'à ouvrir ses œuvres au hasard pour y rencontrer des perles comme celles-ci. A propos de l'horloge de sa grand'mère elle est :

« Morte à jamais ; c'est vainement
Qu'un grave horloger l'interroge ;
C'était le cœur de grand'maman,
Qui battait dans la vieille horloge.

Car vraiment lorsque près d'un seuil
On contemple une horloge close,
Elle a tout l'air d'un grand cercueil,
Où le temps qui n'est plus repose. » (1)

Ici, c'est cette réflexion de Jean Cottereau :

« Les Bleus m'ont fait le cadeau
De sept, huit balles dans la peau ;
Encor deux ou trois, s'il leur plaît,
Que je m'en fasse un chapelet. » (2)

Là, c'est l'aspect du ciel de Bretagne :

« Où l'on rencontre à chaque pas
Des menhirs près des Christs en pierre,
Où le ciel est si bas, si bas,
Qu'on y voit monter sa prière. » (3)

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 137.
(2) *Chansons de la Feur de Lys*, p. 27.
(3) *Chansons de Chez nous*, préface.

Ou bien cette peinture des Bretons :

« C'est ici le pays des antiques calvaires,
Le pays des pardons mystiques et joyeux,
Des durs ajoncs masquant les douces primevères,
Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux »

Un rien lui fournit l'occasion d'une comparaison charmante. Tantôt c'est le vent qui gémit dans les sapins de Norwège, dont on a couvert la côte bretonne :

« Et voilà pourquoi les pauvres petits,
Quand vient à souffler le grand vent d'automne,
Chantent un refrain triste et monotone ;
C'est qu'ils ont aussi le mal du pays » (1).

Tantôt ce sont des conseils aux vieux arbres de chez nous :

« Et que les vieux pommiers baissent bien bas leurs branches,
Quand les petits Bretons auprès d'eux passeront,
Comme les grand'mamans baissent leurs têtes blanches,
Pour que leurs petits gâs puissent baiser leur front » (2).

Je m'arrête, car je n'en finirais pas et je souhaite à tous les snobs, à tous les décadents, à tous les intellectuels de notre époque, de publier souvent des vers aussi « vulgaires », aussi « communs » que ceux-ci et qui renferment des pensées aussi pittoresques et aussi exquises.

Enfin sa poésie n'a aucune valeur littéraire..... L'Académie, qui doit pourtant, il me semble, s'y connaître un peu, n'est pas de cet avis. Elle a couronné un de

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 175.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 195.

ses ouvrages et lorsqu'elle proposa au concours une cantate pour l'Exposition de 1900, ce fut celle de Botrel qui eut le prix, *à l'unanimité du jury*. Elle s'est peut-être trompée ; mais ce qui est plus bizarre, c'est que, comme me l'apprend le *Lit Clos* dans lequel je fouille, les écrivains les plus compétents et les plus célèbres se sont tous trompés avec elle.

Auguste Dorchain dit de ses chansons : « Les lettrés les goûteront, les ignorants les chanteront ; ceux-ci s'en rapprocheront de l'art ; ceux-là de la nature et de l'humanité vraie ».

M. de Marcère : « Toute la personne de Botrel vit dans ses vers. J'aime les grands cœurs, les âmes nobles, les esprits élevés et droits. Si j'en avais le droit, je le remercierais au nom de la France ».

André Theuriet : « Botrel a su exprimer avec simplicité et sérénité tout ce que l'âme bretonne a de tendre, de primitif et de rêveur. Ses recueils contiennent des vers simples et sains, une musique appropriée et de fines images ».

Charles Canivet : « Il a du tact et de la mesure, il ne sacrifie pas à l'élision fatigante. Il ne cherche pas à surprendre, il se contente d'émouvoir et c'est sans doute ce qu'il y a de mieux ».

Yves Guyot : « Ses chansons sont déjà célèbres, il les dit avec un art profond ; elles ont un accent vigoureux et un grand fond de philosophie ».

François Fabié : « Le recueil de Botrel est un écrin de choses fortes, fines, émues, colorées, toutes à la gloire de la petite patrie, toutes imprégnées de cette âme provinciale qui s'évapore peu à peu. »

Jean Aicard : « L'œuvre de Botrel est toute vibrante d'une âme naturelle et profonde. Bravo et encore bravo ! »

Hugues Le Roux : « On le connaît aux quatre coins de la France, ce barde breton, qui a une religion dans l'âme, une flamme dans les yeux, une chanson sur la lèvre. J'ai envie de dire : on *les* connaît, car ils sont deux les Botrel, un feutre noir et une coiffe blanche, un « gars » et une « douce », unis pour la vie et pour la chanson, tels ces cœurs entrelacés qui font à la cape celtique une agrafe d'argent. Il a de la bruyère dans les mains pour les croix de ceux qui succombent, de la foi dans les yeux quand son regard s'élève vers la nuée pour évoquer les gloires d'autrefois » (1).

Jules Claretie, directeur de la Comédie Française : « J'ai hâte de relire ses œuvres. Je suis un peu Breton par mes parents et j'ai retrouvé avec joie dans ses vers le charme pensif et profond de la forte race armoricaine. »

Henri Avenel : « Je trouve ses chansons sincères, attachantes, troublantes et leur poésie m'est très douce, car j'aime beaucoup l'Armor et son barde Botrel. »

Emile Massard : « Désaugiers a été le chantre des Epicuriens, Béranger celui des bourgeois, Pierre Dupont celui des ouvriers, Botrel sera celui de tous les vrais Français. Sa chanson est vive, alerte, gauloise, douce et martiale à la fois ; elle ne fait pas pleurer, elle fait vibrer. Et quand rapidement on est arrivé à la fin du recueil, un mot vient sur les lèvres à l'adresse de l'auteur : merci ! »

(1) *Le Journal*, août 1903.

Edmond Rostand : « Les adorables chansons de Botrel font pousser les genêts quand on les chante. »

Enfin *Adolphe Brisson*, l'éminent critique du *Temps* : « L'humilité de Botrel est louable ; mais la forme où elle est traduite prouve qu'il a reçu une solide culture et qu'il s'est assimilé pour le moins les principaux secrets de son art. Je n'ai point remarqué qu'il y eut dans ses chansons de gaucheries ; tout au contraire elles sont développées, rythmées, *ciselées* (1) de main d'ouvrier. Etant naturellement artiste, Botrel trouve des mots qui expriment le mieux et avec le plus de couleur et d'intensité ses sensations. »

Je pourrais continuer ainsi longtemps ; je pourrais ajouter à ces éloges ceux non moins chaleureux de *Pierre Loti*, *Brunetière*, *Albert Vandal*, *René Bazin*, *Jules Lemaitre*, *Maurice Barrès*, *Drumont*, *Mistral*, *Coppée*, *Richepin*, *Emile Ollivier*, etc... etc... C'est inutile ; ces citations suffisent à prouver que les maîtres de la littérature française admirent Botrel et le saluent comme un des leurs.

Nos auteurs bretons les imitent et notre poète a eu cette chance très rare de faire mentir le proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. » Je n'en citerai que trois, qui doivent être mieux qualifiés encore que d'autres pour les connaître.

Charles Le Coffic, qui fit sur ses poèmes de si vibrantes conférences à Paris et à Morlaix, dit ceci : « Son recueil a paru et je constate ce fait étrange, anormal, invraisemblable, de cinquante chansons, devenues populaires dans toute la France, et qui, sans exception,

(1) Le mot y est... et pour qu'on ne m'accuse pas de l'avoir inventé, j'indique la source : *Annales politiques et littéraires*, 15 mai 1898, p. 317.

de la première à la dernière, non seulement ne renferment aucune grivoiserie, mais encore propagent les plus nobles enseignements et les principes de la plus stricte morale. »

Anatole Le Braz, dont on connaît l'admirable préface des *Chansons de Chez nous*, écrit : « Je ne puis exprimer tout le charme de ces chansons ailées, envolées de nos ròches et de nos sillons ; aussi vòudrais-je voir l'œuvre de Botrel sur le rebord de toutes les fenêtres bretonnes, entre la *Vie des Saints* et le tas jauni des antiques feuilles volantes de nos bardes bretonnants. »

Enfin *Tiercelin*, qui lui a consacré plus de dix articles enthousiastes dans *L'Hermine* s'écrie : « Vous êtes barde, mon cher ami, et des plus bardes qui soient. Comme le barde que décrit l'enchanteur Merlin, n'êtes-vous pas honoré de tous ? quand vous entrez dans les salles est-ce qu'on n'entend pas les cris à pleins poumons de ceux qui vous acclament ? dès que votre harpe chante est-ce que l'or ne tombe pas aux pieds des pauvres ? Vous êtes barde, mon ami, car vous avez juré de défendre ce qui est la poésie et la force de la Bretagne » (1).

J'ai voulu citer l'œuvre de Botrel au tribunal de ses pairs ; c'est fait !.... et la postérité ratifiera leur jugement. Ce « rustre en sabots » ne sera pas seulement le poète des rustres ; il sera celui des savants et des ignorants, des grands et des petits, de tous ceux qui savent encore comprendre et goûter la poésie. Tous l'admireront, tous l'aimeront ; oui tous, comme dit Coppée :

« Les gens du peuple et les gens comme il faut. »

Il est et il restera un de nos plus grands poètes populaires.

(1) *Hermine*, septembre 1899.

IV

« Mais, me dit en souriant le barde, vous n'avez pas tout vu, il y a encore mon sémaphore. » Et nous voilà grimpant par une espèce d'échelle de meunier à son « sémaphore », au premier étage, qui est en réalité le grenier. Là Botrel y a installé une sorte de dortoir pour les amis : trois ou quatre couchettes qui se glissent sous le toit et puis sa chambre. C'est une pièce modeste, ô combien !..... qui sert de refuge à de nombreux objets qui n'ont pu trouver place en bas dans le salon. Il n'y avait d'abord qu'une seule lucarne, au midi ; le poète en a percé une autre en face pour pouvoir regarder à la fois et les champs et les vagues et être ainsi placé :

« Entre l'Océan vert et la verte campagne » (1).

Pas de meubles, seulement deux petits lits de fer et une table qui, appuyée à la fenêtre du nord, est couverte de papiers. Vous croyez sans doute que ce sont des vers ébauchés, des strophes inachevées, des rimes commencées?... vous vous trompez ; ce sont des lettres ! J'ignore quel est le courrier de M. le Ministre des Affaires étrangères, mais je doute qu'il soit beaucoup plus considérable que celui qui arrive chaque matin à *Ti Chansonniou*. Pensez donc !. .. il y a d'abord toutes les Revues, tous les prospectus et tous les journaux de Bretagne ; puis ce sont des élèves de rhétorique qui demandent des conseils ; des jeunes filles qui demandent quelques mots pour leur collection d'autographes ; des bambins qui demandent une carte postale pour leur album ; des

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 223.

patronages qui demandent un concert, des œuvres de charité qui demandent une aumône.... bref tout ce tribut que les gens illustres sont obligés de payer à la célébrité. Tout le monde demande et tout le monde reçoit. Il y a les lettres des imprimeurs et celles des éditeurs ; celles qui félicitent et qui remercient ; celles qui encouragent et qui fortifient ; il y a aussi, hélas ! celles qui sont méchantes, perfides, pleines de sarcasmes et de moqueries. Botrel a donc des ennemis ? Non, mais il a, ce qui est pire, des détracteurs et des jaloux. Il m'a défendu de parler de toutes ces petitesses, de toutes ces hypocrisies, qui sont trop basses pour pouvoir l'atteindre ; mais je suis résolu à lui désobéir. Si l'amitié est aveugle, comme on le dit, pourquoi ne serait-elle pas sourde aussi quelquefois ?

Or donc sachez que le chansonnier breton, tout comme ses ancêtres, les vieux bardes d'autrefois qui se nommaient : Taliésinn, Marzinn et Gwenc'hlan, est un héros de légendes. Il y a d'abord la légende de la *pose*. Des gens qui ne l'ont jamais vu, qui ne l'ont jamais entendu, soutiennent qu'il n'est qu'un orgueilleux et un poseur. Mon Dieu !... avouez que, si Botrel avait un grain de vanité, il serait plus excusable que d'autres qui ne possèdent ni son talent, ni ses mérites, ni sa renommée et qui en ont un boisseau. Mais ce grain, il ne l'a pas ; sa gloire ne l'a point énivré ; il est resté humble, de cette humilité, qui, comme le dit sainte Thérèse, « est la vérité » et qui le fait rapporter à Dieu tous les dons qu'il a reçus de lui, tout en se croyant tout de même un peu plus intelligent que ce pauvre idiot, qu'il a pris chez lui par charité, pour sarcler son jardin et qui souvent arrache les légumes ou les fleurs avec les mauvaises herbes. J'ai beau le regarder, vêtu

de son pantalon de velours et de son tricot de marin ; j'ai beau l'écouter et je ne vois rien ni dans son attitude, ni dans son langage qui sente l'afféterie. Tout en lui est franc, loyal, naturel, et avec Marcel Monmarché je trouve qu' « il est resté, tel qu'il est né, simple et modeste, et non par une tension de sa volonté, mais par un don de nature et qui s'ignore ; cette qualité charmante et rare émane de lui à son insu ». (1) Vous verrez qu'en lisant ces pages, il y aura des âmes charitables qui prétendront que sa maison de Port-Blanc, elle aussi, « sent la pose ! » Que serait-ce donc alors s'il habitait un château ?.....

Il y a la légende de la *politique*. Pour les républicains, Bottrel est un royaliste enragé, qui n'ose pas montrer son drapeau ; pour les royalistes, c'est un républicain farouche qui cache son jeu. Lui qui voudrait tant contenter tout le monde il n'a vraiment pas de chance ! Qu'est-il réellement ? Je n'en sais rien et j'ajouterai que cela m'est absolument égal. Je sais seulement qu'à la Haute Cour, lorsqu'on lui demanda de prêter serment et parce qu'il n'y avait pas de Christ dans la salle du Sénat, il s'écria tout comme nos aïeux dans l'amphithéâtre, devant les bêtes féroces, (sans comparaison !..) : « Je suis chrétien ; or tout chrétien qui fait le signe de la croix devenant de ce fait un crucifix vivant : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je jure de dire toute la vérité ». Je sais qu'il a en horreur le mal, l'injustice, l'oppression, la persécution, l'athéisme et qu'il a toujours vaillamment défendu la religion, l'armée, la liberté, la Bretagne et la France ; je sais qu'il est croyant et patriote ; cela me suffit. Je ne

(1) *Le Mois littéraire*, septembre 1901.

lui ai point demandé quelles étaient ses préférences politiques, car il m'aurait répondu :

« Et puis d'autres m'ont dit enfin :
« Es-tu blanc? ou bleu? rouge ou rose ?
Quel est ton cri : Vive Machin,
Ou : Vive un Tel ! ou : Vive Chose ? »
— Et j'ai dit gaiement à chacun :
« Ecoutez-moi lorsque je crie :
Ce n'est jamais : Vive quelqu'un,
C'est toujours : Vive la Patrie... (1) »

Enfin il y a la légende des *journaux* et celle des *cartes postales*. Il n'est pas rare d'entendre dire dans certains salons : « Vous savez, Botrel ?... il doit être phénoménalement riche !... toutes les feuilles quotidiennes ou hebdomadaires publient ses vers ; à la devanture de tous les libraires on voit des photographies qui le représentent ou qui sont autographiées par lui ; il doit gagner des sommes folles ; il doit avoir des centaines de mille francs ! « Et ceux qui entendent cette conversation, ne voulant pas rester en arrière, lui attribuent le lendemain, sans hésiter, plusieurs millions. Ainsi parle la légende ; voici maintenant ce que répond l'histoire, c'est-à-dire la vérité. Botrel aurait pu s'enrichir par ces deux moyens ; il ne l'a pas voulu. Pour ce qui est des journaux, il a toujours refusé de faire partie de la Société des gens de Lettres, afin que les plus misérables feuilles de chou, qui n'ont pas de traité avec cette Société, puissent toujours et gratuitement tant qu'elles le voudront, reproduire ses poésies, le citer et le piller. Dieu sait si elles s'en privent, si elles

(1) *Coups de Clairon.*

abusent de la permission !... La publication de ses œuvres dans les journaux ne lui a donc jamais rapporté *un sou* ; il en est de même pour les cartes postales, qui ne lui ont jamais rapporté *un centime*. Quand il le dit on ne veut pas le croire ; je l'affirme à mon tour, on ne me croira peut-être pas plus que lui. Eh bien ! puisqu'il faut en donner une preuve indéniable, je vais commettre une indiscrétion et publier une lettre, étant sûr à l'avance que l'homme au cœur reconnaissant qui l'a signée ne m'en voudra pas. Villard de Quimper, Hamonic de Saint-Brieuc, et Germain de Saint-Malo sont les trois principaux éditeurs des photographies de Botrel. Grâce à elles et parce que le poète a abandonné *tous ses droits*, plus d'un de ces artistes a réalisé d'énormes bénéfices. Hamonic a pu même se faire construire pour lui et les siens une jolie villa au-dessus de Saint-Brieuc. Il demanda naguère à son bienfaiteur de la baptiser et, celui-ci ayant trouvé le joli nom de *Castel Karten* (le château de cartes), il lui écrivit à l'automne dernier ces lignes charmantes : « Savez-vous que nous sommes « tous dans le ravissement que vous ayez, vous le grand « barde, baptisé notre petit « hôme ». Ce sont vos cartes « qui nous ont permis d'être logés à peu près conve- « nablement, de respirer le grand air sans les affres du « terme. *Nous sommes heureux* ! Dois-je vous répéter que « c'est vous qui avez contribué pour une bonne part à « la chose, à nous rendre si heureux, et si la recon- « naissance n'est pas de ce monde — je suis persuadé « que ce n'est que chez les vilaines âmes — elle sera « toujours dans le cœur de toute la petite maisonnée de « *Castel Karten* Merci ! Merci !... Hamonic. » Il serait superflu d'ajouter quoi que ce soit à cette lettre émue, si touchante dans sa simplicité, et qui fait honneur à celui

qui l'a écrite, autant qu'à celui à qui elle était adressée. Elle dit assez haut la grandeur d'âme, le fier et complet désintéressement de celui à qui l'on pourrait plus justement reprocher (et les amis ne s'en font pas faute) de donner sans cesse, de donner trop, sans souci du lendemain. Mais, que voulez-vous !..... il n'est pas de son temps ; car il estime que l'argent ne doit servir qu'à faire des heureux, qu'à répandre à pleines mains du bonheur autour de soi !

Ami, un jour, sans doute dans un moment de lassitude et d'ennui, vous avez écrit cette strophe découragée :

« J'enfonce mon chapeau, je souris et je passe...
D'instinct l'homme est méchant ; vouloir s'en faire aimer,
Autant jeter au loin au hasard, dans l'espace,
Le bon grain qui ne peut germer (1).

Souriez, si vous le voulez ; passez, oui encore ; mais ne croyez pas que la semence que vous jetez si libéralement dans les âmes, que vous semez à pleine voix, à plein cœur, soit à jamais perdue. Ce serait faire injure à ceux qui vous admirent, à ceux qui vous aiment, à ceux qui sont vos débiteurs, et ceux-là sont légion. Comme je préfère vous entendre dire :

« On est toujours à plaindre ceux,
Qu'un méchant tient en mésestime ;
Quand il vaut selon moi bien mieux
Plaindre un bourreau que sa victime.

Princes de l'envie et du mal,
Je vous démasque — à quoi bon feindre ? —
Bavez ! sifflez ! tout m'est égal,
Ce n'est pas moi qui suis à plaindre » (2).

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 224.
(2) *Contes du Lit Clos*, p. 221.

Certes non ! vous seriez plutôt à envier, car la jalousie, qui peut être parfois une des expressions les plus hautes de l'estime, est toujours la preuve la plus éclatante du succès. Ah ! comme on vous laisserait bien tranquille si vos livres moisissaient chez les libraires et si au lieu d'applaudissements vous n'étiez accueilli que par des sifflets ! « Si petit pommier que l'on soit, disait Alexandre Dumas, du moment qu'on porte des pommes, il faut s'attendre à recevoir des coups de gaule dans ses branches. » Votre œuvre, comme un grand arbre, étend sur la France, sur notre chère Bretagne, son ombre bienfaisante, est-il étonnant que de temps en temps on égratigne son écorce ? Vous avez fait une abondante récolte de fruits délicieux et c'est pourquoi vous attrapez par-ci par-là quelques coups d'épingles. Le monde est méchant, je le sais, — la mer elle-même a son écume — mais, croyez-moi, il ne mérite que notre pitié ; ce serait lui faire trop d'honneur que de le haïr ; car, au fond, vous en êtes une preuve de plus, sa méchanceté n'est le plus souvent composée que de sottise et de naïveté.

Si la table de la chambre de Botrel ne sert qu'à sa correspondance, alors où compose-t-il ses vers ? Je le lui demande et après avoir sifflé son chien, son inséparable compagnon, l'intelligent *Blei-gwenn* (loup blanc) ; après avoir pris ses sabots, son béret et son bâton, il me fait signe de le suivre. Car il est de l'école des Péripatéticiens, il lui faut pour travailler la marche, le grand air, la voûte du ciel et chaque matin il part ainsi pour aller trouver une idée entre deux rochers ou cueillir une rime le long des haies d'un petit chemin creux. Mais il a ses endroits préférés. C'est d'abord son « observatoire ». Sur le muret de son jardin sa foi a

élevé une croix de granit, sa piété filiale y a gravé les initiales de son père défunt et au-dessus de cet emblème sacré son patriotisme a fait flotter le drapeau national. C'est là qu'il grimpe et qu'il s'assied ; c'est là qu'il reste de longues heures à l'ombre de ces deux symboles qui lui représentent les deux grandes causes pour lesquelles il combat : la religion et la patrie ; Dieu et la France !

Ou bien il descend vers la grève. Il y a choisi une roche, il s'y allonge et l'œil fixé à l'horizon, là-bas, bien loin, sur cette ligne indécise où l'on ne sait plus quand commence le ciel et quand finit l'eau, le front fouetté par le grand vent du large, les poumons gonflés par les salubres émanations du goëmon, il se perd en d'interminables rêveries. Il aime tant la mer !... N'a-t-il pas dit un jour :

« En vrai Breton j'ai pour la mer
Un amour sauvage et farouche ;
J'ai soif de son baiser amer,
Qui parfume et meurtrit ma bouche » (1).

Là il oublie tout, même l'heure ; et il paraît que parfois celle du dîner est passée depuis longtemps quand il rentre à sa chaumière. Madame Botrel, qui est la plus exacte et la plus experte des cuisinières, voudrait bien gronder, mais elle ne sait pas. Quand elle aperçoit le calepin dont les pages sont couvertes d'une écriture fine et nerveuse, elle sourit, et il faut croire que ce sourire est très indulgent, car dès le lendemain, incorrigible, son mari recommence.

(1) *Chansons de Chez nous*, p. 31.

Enfin il y a la chapelle :

« Notre Port-Blanc possède une chapelle ancienne,
Qui date pour le moins de cinq à six cents ans ;
La vieille Anna Le Gwenn en était la gardienne,
Elle y sonnait le glas pour les agonisants » (1).

Placée sur un tertre, elle domine tout le hameau et l'on y monte par des degrés que les générations ont disjoints et usés. On pénètre dans l'enclos qui l'entoure, en enjambant une dalle schisteuse, plantée debout, et tout de suite on se trouve devant cette chapelle, dont il est presque impossible de peindre l'aspect vénérable et recueilli. Enfoncée dans le sol, avec son porche ogival et la fenêtre flamboyante de son chevet, avec son toit d'ardoises moussues qui se rabat de chaque côté et qui touche presque la terre, elle ressemble à une immense dalmatique, dont l'étoffe jadis précieuse aurait été fanée et jaunie par les siècles. L'intérieur est plus caractéristique encore. Un petit jubé de bois ajouré ferme le chœur ; aux autels de bons vieux saints, d'une naïveté toute archaïque, se tiennent raides, dans leurs niches aux couleurs éteintes ; de la voûte pendent de minuscules goëlettes, des ex-voto qui se balancent mélancoliquement ; les murs tout moisis, rongés par l'humidité, semblent soutenir avec peine le banc de pierre qui y est accroché et qui fait le tour de l'édifice. C'est bien dans sa simplicité primitive l'oratoire des marins, où ils viennent remercier après la grande pêche et où aussi les mères et les sœurs, les filles et les « douces », viennent trembler et pleurer pendant leur absence. Dans l'enclos il y a un calvaire et Botrel le connaît bien,

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 127.

car il y vient au moins une fois chaque jour pour y voir mourir le soleil ; c'est là qu'il travaille de préférence ; c'est de là que sont sorties ses plus nobles et ses plus pures inspirations. Ce qui l'y attire, ce n'est pas seulement le panorama merveilleux qu'il a sous les yeux, c'est surtout la poésie indicible, le charme voilé et mystique de ce petit coin où, comme on l'a dit : « toute la Bretagne tient en raccourci ». Ne faut-il pas avoir du sang breton dans les veines pour goûter l'infinie tristesse de nos landes, pour comprendre la rudesse sauvage et les délicieux sourires de notre sol ? Ne faut-il pas être Breton aussi pour saisir tout ce qu'il y a de mélancolie, de piété, de rêverie, dans nos chapelles et dans nos calvaires, où tant de pauvres cœurs sont venus épancher leurs douleurs et leurs joies, murmurer leurs espérances ou soupirer leurs angoisses ?

*
* *

Il y a dans la vie des moments où l'on voudrait pouvoir arrêter l'horloge du temps, des heures que l'on voudrait ne voir jamais finir. Nous restions là, pénétrés et émus par la douceur intime de tout ce qui nous entourait ; il parlait de sa Bretagne, toujours d'elle, de son incomparable beauté, de la passion qu'elle inspire à ceux qui l'aiment ; il parlait..... et j'écoutais sans me lasser les accents tendres et vibrants qui débordaient de son cœur. Tout à coup un voile se déchira dans mon esprit ; un mot vint à mes lèvres et j'eus la certitude d'avoir enfin trouvé la solution de cette énigme, qui m'avait amené jusqu'à lui. Je me souvins de ces deux strophes, que lui écrivit un jour Sullian Collin, un ami commun :

« Et vous avez chanté la chanson la meilleure,
Non pas celle qui passe et qu'on écoute en vain,
Mais celle qui pour l'âme est un baume divin,
Et met comme un rayon sur le front qu'elle effleure.

Et nous vous disons tous ; « Poursuivez votre ouvrage ;
C'est un *apostolat* que nous applaudissons ;
En France, où tout finit, dit-on, par des chansons,
Il suffit d'un refrain pour rendre le courage » (1).

Je me rappelai que Fénelon a défini le poète : « celui qui ne fait point de la poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine gloire, mais qui s'emploie à transformer les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion » (2), et je pensai que j'avais devant moi cet idéal rêvé par l'évêque de Cambrai, mais que ce titre de poète n'était pas assez pour lui et qu'il en méritait un autre plus beau : celui d'Apôtre !

Je le sais ; on prétendra peut-être que c'est aller trop loin et qu'il n'y a là qu'une hyperbole, qu'une affectueuse exagération. Non !... il n'y a pas un mot qni résume mieux toute la vie de Botrel et qui explique mieux l'ascendant qu'il exerce sur les foules, la flamme qui émane de lui, l'émotion qu'il fait naître dans les âmes, tous ses succès, toute sa gloire, hélas ! aussi la jalousie dont il est l'objet. Ne s'est-il pas peint lui-même dans ce voyageur, s'arrêtant désespéré en face de la route pleine de périls qui s'allonge devant lui et qui, honteux de ce moment de découragement, s'élance avec une nouvelle ardeur pour atteindre son but :

(1) *Chansons en Sabots*, préface.
(2) Cité par Ed. Biré, *V. de Laprade*, p. 396.

« Mais tout à coup le grand soleil
Parut à l'horizon vermeil,
Monta vers la Toute Puissance;
Et mes deux sabots à la main,
J'ai bondi sur le grand chemin,
Hurlant un hymne d'espérance » (1).

Rien ne l'a arrêté jusqu'ici sur ce « grand chemin », qui est celui de sa destinée; rien ne l'en détournera dans l'avenir, parce qu'il est de ceux qui considèrent qu'avant d'être un métier l'art doit être un apostolat.

C'est pour cela que ses chansons, si patriotiques, si élevées, sont avant tout profondément morales; c'est pour cela qu'il va, au prix de mille fatigues, répandre la bonne parole aux quatre coins de la France et qu'il ne chante que pour les œuvres sociales ou charitables: ici pour une école chrétienne, là pour la construction d'une église; hier pour la « Croix rouge », aujourd'hui pour les « Soupes populaires », demain pour la « Maison du Marin », après demain pour les « Orphelins de la Mer »; c'est pour cela enfin qu'il est pauvre! Et c'est ce qui explique qu'au lieu de se reposer à Port-Blanc, ce qui serait pour lui un droit et presque un devoir, il y est aussi actif, aussi entreprenant et aussi zélé qu'ailleurs. Il croit que ce n'est pas assez de donner à Penvénan des concerts pour les pauvres et d'aller chaque jour dans les maisons du bourg consoler la souffrance ou soulager la misère, tous les soirs, quand arrive septembre, il réunit chez lui les bonnes gens de la contrée et là, tout comme jadis, on fait la veillée. On cause, on fume, on chante et personne ne sort de *Ti Chansonniou* sans une pièce blanche, une douce réprimande, ou un

(1) *Contes du Lit Clos*, p. 117.

bon conseil. Aussi Botrel est-il le roi du pays et je ne conseillerais à personne d'aller dire du mal de lui là-bas; on serait très mal reçu. Il ne sait qu'inventer pour prouver sa fraternelle affection, à tous les enfants, à tous les matelots, à toutes les veuves et eux ne savent pas comment lui témoigner leur reconnaissance. Ne se sont-ils pas imaginés un jour, lors de je ne sais plus quelle élection, de venir le supplier de poser sa candidature, en lui promettant à l'avance toutes leurs voix. Et lui de leur répondre : « Vos voix, mais je les veux bien, mes amis, mais ce sera le soir pour chanter en buvant du bon cidre doux. »

Si l'apostolat consiste à consacrer sa vie, son intelligence et ses forces, à la propagation et à la défense d'une idée ; à se dépenser pour une noble cause, Botrel ne fait pas autre chose. Semeur d'idéal, pèlerin de charité, il va, il va toujours, répandant autour de lui la plus saine et la plus salutaire influence, secouant les forces endormies, ranimant les courages abattus. Il est un vrai poète, un délicat artiste, un charmeur, mais il est de plus un ardent *apôtre*.

. . . . . .

Le pâle soleil s'irradiait derrière la côte de Trégastel ; des ombres s'allongeaient, mettant de grandes taches sur la terre et sur les vagues et partout, sur toutes choses, descendait la troublante mélancolie des soirs d'automne. Je sentis aussi descendre en moi comme le voile d'un crépuscule et avec cette tristesse qui était celle du départ ; avec le regret que l'on éprouve en laissant derrière soi un homme d'esprit, un homme de bien, un ami ; je serrai la main du barde. Je le quittai et je partis ; embrassant du regard une dernière fois cette mer, ces îles, cet horizon immense, ce hameau,

cette humble chaumière, ce petit drapeau flottant là-bas au-dessus d'une croix de pierre, celui enfin qui déjà descendait la côte et qui m'envoyait un signe d'adieu... tout ce que j'avais réellement connu ce jour-là.... tout ce que j'avais aimé pendant quelques heures..... tout ce que je ne devais plus oublier jamais !

Abbé A. Millon
prêtre.

ANALYSE SOMMAIRE

DE STATUTS SYNODAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-BRIEUC

DÉCOUVERTS DANS LE *Codex* N° 988, FONDS DE LA REINE CHRISTINE, BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN (*folios* 24-72), ET SIGNALÉS PAR M. LÉOPOLD DELISLE, DANS SA *Lettre à M. de la Borderie* (BIBLIOTHÈQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, 1900) (1).

I

CHRISTOPHE DE PENMARCH (1477-1505)

MANUSCRIT

12 octobre 1480.

1° Défense de quêter et de prêcher dans les églises paroissiales, sans permission de l'évêque.

2° Défense de citer des héritiers devant les justices ecclésiastiques, au sujet d'un héritage, avant le neuvième jour depuis le décès de la personne dont ils ont hérité.

(1) Ces statuts synodaux, dont 10 imprimés et 8 manuscrits, ont été copiés pour M. de la Borderie. Mais le transcripteur a omis de copier l'un d'eux, du 13 octobre 1496, imprimé, formellement cité par M. Léopold Delisle. Les imprimés semblent bien sortir des presses de Jean Calvez. La plupart de ces statuts sont signés : *De la Bouessière.* Les peines édictées sont très sévères : de fortes amendes et fréquemment l'excommunication.

3° Injonction aux recteurs de notifier les statuts synodaux de Tours et de Saint-Brieuc, défendant de troubler les juges ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que la bulle de Martin V, interdisant de citer les ecclésiastiques devant les juges séculiers, pour des causes ecclésiastiques. Texte entier de cette bulle.

4° Permission aux ecclésiastiques présents au synode, de se faire absoudre par leurs confesseurs même des cas réservés à l'évêque, sauf l'excommunication.

5° Remise de quarante jours de pénitence aux ecclésiastiques assistant au synode.

6° Exhortation aux recteurs de faire des prières solennelles et processions, pour la paix entre les chrétiens, l'exaltation de la foi, la victoire sur le Turc etc.

7° Injonction aux prêtres de payer les droits dûs par eux à la cathédrale, et autres droits synodaux.

8° Menaces de suspension, puis d'excommunication aux prêtres cités au synode et faisant défaut.

9° Injonction à tous les recteurs de retirer copie des présents statuts, sous deux mois.

II

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

11 octobre 1492.

1° Ratification et rappel des anciens statuts synodaux du diocèse, non révoqués.

2° Excommunication des violateurs des territoires et immunités ecclésiastiques.

3° Injonction aux recteurs de dénoncer publiquement, au prône, les excommuniés pour cause de violation des privilèges ecclésiastiques.

4° Annulation de toutes les dispenses émanées de l'autorité épiscopale, qui n'auraient pas encore produit leur effet, sauf celles partant une clause dérogatoire à cette révocation générale.

5° Obligation pour les recteurs et vicaires de résider personnellement dans leur paroisse.

6° Défense aux prêtres libres de s'immiscer sans autorisation dans le gouvernement des paroisses.

7° Défense aux parents et tuteurs d'obliger par menaces leurs enfants ou pupilles à contracter des mariages contraires à leur inclination, les unions forcées étant généralement malheureuses.

8° Injonction à tous les titulaires de bénéfices ecclésiastiques qui n'auraient pas encore présenté leurs titres, de le faire sous douze jours.

9° Défense à une même personne de gouverner deux paroisses ou de posséder deux bénéfices incompatibles, sans dispense du Saint-Siège. Ordre de présenter cette dispense, à ceux qui en seront pourvus.

10° Défense de vendre publiquement, le Dimanche, des poulets, chapons, des fruits, du foin, de la paille etc. La vente du pain et du vin est seule permise ce jour-là.

11° Ordre aux recteurs de publier au prône le nom des excommuniés.

12° Ordre aux recteurs de faire des prières au prône pour l'heureuse délivrance de la reine Anne, alors enceinte.

13° Remise de quarante jours de pénitence aux prêtres repentants assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce sous huit jours.

14° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre par leurs confesseurs, même des cas réservés à l'évêque, sauf du crime d'avoir porté la main sur des ecclésiastiques, d'avoir pris ou caché des biens meubles provenant des maisons épiscopales, ou d'avoir aidé à les prendre ou cacher.

15° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

16° Menace aux prêtres qui ne se présenteront pas au synode, après y avoir été cités, d'être traités comme contumaces, après un délai de quinze jours.

III

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

17 octobre 1493.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Rappel d'une défense sous de graves peines, de tenir des réunions de filerie, au cours desquelles on dansait et on commettait diverses folies et insolences.

3° Défense de faire des serments par Dieu, la sainte Vierge et les saints, sans nécessité et hors les cours de justice, et défense de blasphémer, le tout sous peine d'excommunication et de 100 livres d'amende, en outre des peines édictées par la coutume du pays.

4° Défense de tenir des réunions d'ivrognerie, et de s'exciter mutuellement à boire, en se portant des santés ou autrement.

5° Défense aux prêtres d'exercer aucune fonction séculière.

6° Injonction aux prêtres d'avoir des bonnets, *caputia*, plus propres que leurs bonnets ordinaires, pour les fêtes, dimanches et processions.

7° Défense aux recteurs de permettre qu'on prêche ou qu'on quête dans leur église, sans autorisation de l'évêque.

8° Ordre d'observer le jeûne la veille de la Visitation de la sainte Vierge, qui doit être célébrée le 2 juillet, sous forme de double-majeur, comme le porte un ancien statut.

9° Injonction aux recteurs de faire lecture des statuts anciens et nouveaux, au prône de chaque dimanche.

10° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en donner lecture publique.

IV

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

22 mai 1494.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de ne recevoir pour avocats et officiers de leurs cours de justice que des hommes probes et instruits. Il leur est ordonné de casser plusieurs de leurs officiers, ignorants et injustes, qui ont opprimé le peuple et surtout les pauvres, et cela sous huit jours.

3° Rappel d'anciens statuts interdisant aux mères et nourrices de faire coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an. Jusqu'à cet âge, elles doivent les placer dans des berceaux.

4° Défense aux prêtres d'absoudre des cas réservés certaines personnes se prétendant munies de lettres apostoliques, les autorisant à se faire absoudre de ces cas par tout prêtre, à moins que ces lettres n'aient été approuvées par l'évêque.

5° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous quinze jours.

6° Ordre aux prêtres possédant des dispenses les autorisant à gouverner deux paroisses ou à posséder deux bénéfices incompatibles, de présenter ces dispenses sous quinze jours.

7° Ordre aux recteurs de donner lecture des anciens statuts au prône des grands messes.

8° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en faire lecture au prône.

V

CHRISTOPHE DE PENMARCH

Manuscrit

15 octobre 1495.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de faire des prières solennelles et des processions, les dimanches et jours de fête, pour le roi Charles VIII, la reine Anne, le salut de la France et du duché de Bretagne.

3° Interdiction aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de continuer à infliger aux clercs, dans leurs cours de justice, les peines d'emprisonnement à temps ou à vie et de dégradation, l'évêque ayant seul le droit de le faire.

4° Interdiction, sous peine d'excommunication et 1000 livres d'amende pour les nobles, d'excommunication et 100 écus d'or pour les personnes de moindre état, de proférer contre les maris ou contre les femmes mariées certaines injures grossières qui souvent portent les maris à traiter leur femme comme si elle était coupable, bien qu'elle soit de bonnes vie et mœurs ; surtout parce que les femmes ne peuvent se purger juridiquement de pareils soupçons, étant incapables d'ester en justice.

5° Interdiction aux prêtres, quand, ils ont récité les paroles qui commencent la messe : *Introibo ad altare Dei etca*, de redire ces paroles si d'autres personnes viennent à entrer dans l'église. Ce psaume récité, les prêtres doivent toujours continuer la messe.

6° Interdiction aux fidèles de traiter de leurs affaires temporelles pendant l'office divin.

VI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

16 octobre 1494.

(Statuts incomplets, par la mutilation du manuscrit).

1° Interdiction de faire des neuvaines et vigiles, sans l'autorisation de l'évêque.

2° Interdiction des fraudes qui se commettent en donnant le pain bénit. On doit le donner dans la paroisse que l'on habite réellement. Si on retourne dans une paroisse que l'on a quittée, on y est paroissien et

on y doit le pain bénit, bien qu'on l'ait déjà donné dans une autre.

3° Injonction au clergé du diocèse de célébrer la fête de saint Antoine de Padoue, avec récitation de ses neuf leçons, chaque année, le 10 juin.

4° Défense de célébrer la messe sur des autels non consacrés. Ordre aux administrateurs des fabriques de faire consacrer, sous deux mois, les autels qui ne le seraient pas.

5° Ordre aux recteurs de faire connaître, sous quinze jours, les autels à consacrer dans leurs paroisses.

6° Défense de continuer à dire la messe, sans permission spéciale, dans des chapelles non consacrées.

7° Défense d'user de couleur jaune dans la décoration des églises et chapelles, et d'y tolérer des peintures ou inscriptions frivoles, déshonnêtes, dérisoires ou seulement inutiles. Défense d'y souffrir des inscriptions au charbon sur les murs.

8° Injonction aux recteurs de faire connaître, dans le délai d'un mois, le nombre des chapellenies et messes fondées dans leurs paroisses.

9° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

VII

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

26 mai 1496.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de prononcer, au prône, l'excommunication sur les violateurs de la juridiction ecclésiastique.

3° Ordre aux recteurs de prononcer, au prône, l'excommunication sur les concubinaires publics et notoires.

4° De même, ordre d'excommunier les personnes qui auront mis à coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an, à partir de la dernière fête de Pâques. Que ces personnes aient à sortir de l'église, comme excommuniées.

5° Défense aux officiers des archidiacres de Penthièvre et de Goëllo, aux cours de leurs visites, d'obliger les prêtres ou trésoriers d'une paroisse à en sortir, pour présenter leurs comptes dans quelqu'autre lieu, comme ces archidiacres et leurs officiers ont coutume de le faire. Défense à ces archidiacres de faire visiter deux paroisses en un jour, sans permission spéciale. Ordre leur est donné d'informer sur ces abus.

6° Défense aux fidèles de faire le pèlerinage de Saint-Servais en Allemagne, sans permission de l'évêque. Défense aux femmes de le faire, sans permission de leur mari.

7° Ordre à tous les clercs, mariés ou non, de porter la tonsure, sous peine de perdre le privilège de cléricature.

8° Défense de donner des bénéfices ecclésiastiques avec charge d'âmes, à d'autres qu'à les prêtres dûment examinés par les mandataires de l'évêque.

9° Défense de faire coucher ensemble des frères et des sœurs ou d'autres parents de sexe différent, âgés de plus de sept ans, abus qui donne lieu à d'innombrables et horribles péchés, ainsi qu'il a été rapporté à l'évêque.

10° Injonction aux recteurs d'examiner au moins une fois l'an, chacun de leurs paroissiens sur la récitation des *Credo*, *Confiteor*, *Pater et Ave*; d'exhorter chaque dimanche leurs paroissiens à faire apprendre ces prières à

leurs enfants, et de faire connaître nominalement à l'évêque, une fois l'an, ceux de leurs paroissiens qui les ignorent.

11° Défense d'admettre au baptême les enfants qui ne seraient pas assistés de 2 parrains et une marraine pour les garçons, de 2 marraines et 1 parrain pour les filles.

12° Défense de continuer à élire dans les paroisses, des jeunes filles dites *roses* ou *reines*, à cause de leur beauté, ce qui faisait tomber souvent ces jeunes filles dans l'orgueil et la mauvaise conduite.

Ici devrait se placer la pièce imprimée des statuts du 13 octobre 1496, signalée par M. Léopold Delisle et qui manque aux transcriptions exécutées à Rome pour M. de la Borderie.

VIII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

18 mai 1497.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Défense aux fidèles de se faire absoudre des cas réservés, par des prêtres qui n'en ont pas le pouvoir. Défense aux recteurs de permettre la prédication à des religieux non autorisés.

3° Interdiction d'user de la viande le mercredi, comme le vendredi et le samedi, suivant l'ancien usage du diocèse.

4° Injonction aux fidèles de se présenter au moins une fois l'an, au temps de Pâques, à leur propre pas-

teur, pour recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Interdiction de recevoir ces sacrements ailleurs que dans sa paroisse, et d'autre prêtre que de son propre pasteur.

5° Rappel d'un ancien statut ordonnant des processions chaque dimanche, dans les églises paroissiales, pour la paix du royaume et les biens de la terre.

IX

CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANUSCRIT

12 octobre 1497.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction aux hommes et aux femmes d'occuper dans l'église un lieu distinct. Défense aux femmes de se placer dans le chanceau de l'église, comme plusieurs le font avec orgueil et indécence.

3° Ordre aux recteurs de notifier publiquement ces statuts, dans le délai d'un mois.

X

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

7 juin 1498.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Exhortation aux recteurs à faire des prières solennelles et processions pour la reine Anne, duchesse de Bretagne, et pour la prospérité du royaume. Tous ceux

qui y prendront part pourront gagner 40 jours d'indulgences.

3° Défense de faire des danses, avec musique profane et scandaleuse, devant les chapelles privilégiées, sous prétexte de gagner des indulgences.

XI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

23 mai 1499.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Injonction d'imposer le saint chrême, au baptême, sur l'arrière de la tête des enfants, et non sur le front. En conférant l'extrême-onction, injonction d'oindre les hommes sur les reins, les femmes sur l'ombilic.

3° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

4° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité absolue ou sans permission spéciale, dans le gouvernement des paroisses.

5° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce dans les huit jours.

6° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre par leur confesseurs, même des cas réservés ordinaires, jusqu'au prochain synode.

7° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

XII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

11 juin 1500.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Rappel d'un ancien statut interdisant d'innover, en élevant dans les églises des sépultures prohibitives avec armes, sans juste titre.

5° Remise de 40 jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce dans le délai de 15 jours.

6° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre, même des cas réservés ordinaires.

7° Injonction aux prêtres de payer ce qu'ils doivent à la cathédrale et tous droits synodaux.

8° Menace à tous ceux qui, convoqués au synode, y feront défaut, d'être traités comme contumaces.

XIII

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ. PIÈCE INCOMPLÈTE

1501.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans né-

cessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

5° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

6° Rappel d'un ancien statut interdisant aux recteurs et titulaires de bénéfices, de donner à ferme les fruits et revenus de leurs bénéfices ou rectoreries, et le gouvernement des âmes, à des prêtres non autorisés par l'évêque.

7° Défense de placer dans les églises des bancs à dossier trop élevé, qui empêchent les fidèles de voir l'autel.

XIV

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

19 mai 1502.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leur paroisse.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

5° Ordre aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et nouveaux.

6° Défense aux prêtres de demander de l'argent pour administrer le sacrement d'extrême-onction, comme

quelques-uns l'ont fait, sous peine d'encourir la punition infligée aux simoniaques. On ne doit rien exiger pour l'administration des sacrements.

7° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, pour en donner lecture.

XV

VICAIRES GÉNÉRAUX DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ

13 octobre 1502.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Réforme de certains abus dans l'administration des sacrements. On néglige de brûler le jeudi saint l'huile sainte et le saint chrême qui restent, pour en recevoir d'autres nouvellement consacrés ; on se sert de l'huile et du saint chrême qui auraient dû être brûlés. Texte entier d'un mandement de Christophe de Penmarch sur ce sujet. Injonction aux recteurs de demander de l'huile et du saint chrême nouveaux à la cathédrale, chaque année. S'il y a retard forcé, on peut différer d'administrer le baptême, quand il n'y a pas péril à cela. Quant à la bénédiction des fonts, on peut y procéder, en se réservant d'appliquer plus tard le saint chrême. Pour l'huile des malades, ce n'est pas un sacrement nécessaire.

3° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leur paroisse.

4° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

5° Ordre aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous douze jours.

6° Injonction aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et récents.

7° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous quinze jours.

XVI

CHRISTOPHE DE PENMARCH

IMPRIMÉ.

15 mai 1505.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de prévenir les paroissiens qu'ils ne doivent pas rester sous le coup d'une excommunication plus d'un an et un jour, à peine d'être traités comme hérétiques. Les excommuniés peuvent faire cession de leurs biens, s'ils n'ont pas d'autre moyen de satisfaire leurs créanciers.

3° Défense aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo de continuer leurs usurpations de juridiction. Défense aux officiers de l'archidiacre de Penthièvre, à Moncontour, de continuer à extorquer les amendes réservées à l'évêque.

4° Injonction aux recteurs de publier au prône, chaque dimanche, le nom de leurs paroissiens excommuniés, de quelque qualité qu'ils soient.

5° Ordre aux recteurs de résider personnellement dans leurs paroisse.

6° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

7° Exhortation aux recteurs à faire des prières solennelles et des processions pour le roi Louis XII et la reine Anne, *notre duchesse et princesse*, pour le royaume de France et le duché de Bretagne. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part.

8° Défense de placer dans les églises et chapelles des charrettes, charrues, poutres, du blé, des poules, des pailles et foins etc.

9° Permission aux prêtres assistant au synode de se faire absoudre, même des cas réservés ordinaires.

10° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode, pourvu qu'ils soient en état de grâce sous 15 jours.

11° Ordre aux recteurs de donner lecture, au prône de chaque dimanche, des statuts anciens et nouveaux.

12° Ordre aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

XVII

OLIVIER DU CHASTEL

IMPRIMÉ

15 octobre 1506.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Rappel d'un ancien statut interdisant de faire peindre des armes sur les vitraux des églises, et d'élever des tombes dans les églises, avec ou sans armes, sans permission de l'évêque.

3° Défense de placer des bancs à dossier élevé, dans les églises et chapelles, sans permission.

4° Ordre de publier le nom des excommuniés, au prône de chaque dimanche.

5° Excommunication des violateurs des privilèges ecclésiastiques, perturbateurs du territoire épiscopal, et violateurs de la juridiction épiscopale.

6° Ordre aux recteurs de publier cette excommunication, à voix haute et intelligible.

7° Annulation des lettres de dispense et de grâce qui n'auraient pas encore produit leur effet.

8° Ordre aux recteurs de résider.

9° Interdiction aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

10° Défense aux clercs et laïcs de s'opposer à l'exécution des mandements épiscopaux, dans l'étendue du diocèse.

11° Ordre à tous les recteurs d'observer soigneusement ces mandements.

12° Défense aux parents et tuteurs d'obliger par menaces leurs enfants et pupilles, à contracter des mariages contraires à leur inclination.

13° Défense de contracter et faire contracter des mariages qui n'aient pas été précédés d'épousailles et de bans, à moins de dispense.

14° Défense de présenter à la vénération des fidèles des images non bénites.

15° Injonction aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques de présenter leurs titres, sous 15 jours.

16° Défense à un même prêtre de gouverner deux paroisses ou de posséder deux bénéfices incompatibles, sans dispense du Saint-Siège. Ordre à ceux qui auront obtenu cette dispense de la présenter sous 15 jours.

17° Défense aux recteurs de permettre à des prêtres d'un autre diocèse de célébrer la messe dans leur église

plus d'une fois, sauf permission de l'évêque et sauf les pèlerins et voyageurs.

18° Injonction à ceux qui détiendraient des livres de cens, des titres des revenus épiscopaux et autres documents intéressant l'autorité épiscopale, de les remettre à l'évêque sous douze jours.

19° Défense aux femmes de se tenir dans le chanceau de l'église, et même d'y entrer pour faire l'offrande.

20° Défense de célébrer la messe en lieu non consacré ou sur un autel portatif, sauf pour ceux qui en ont obtenu la permission, mais seulement pour eux, leurs enfants et les personnes habitant avec eux d'une façon vraiment continue.

21° Défense aux recteurs de permettre à des prêtres étrangers de prêcher et de quêter dans leur église, sans permission expresse de l'évêque.

22° Rappel d'un ancien statut interdisant aux notaires et officiers de la cour épiscopale, d'admettre une citation au sujet de l'héritage d'un défunt, avant le neuvième jour écoulé à partir de son décès.

23° Défense aux mères et nourrices de mettre à coucher dans leur lit des enfants de moins d'un an.

24° Défense aux archidiacres de Penthièvre et de Goëllo d'exiger quoi que ce soit des recteurs qu'ils visitent, en plus de ce qui est fixé par l'usage.

25° Rappel d'un statut de Christophe de Penmarch, interdisant de s'exciter mutuellement à boire, en se portant des santés ou autrement.

26° Injonction aux recteurs d'examiner une fois l'an chacun de leurs paroissiens sur la récitation des *Pater, Ave, Credo, Confiteor*, de les exhorter à faire apprendre ces prières à leurs enfants, de faire connaître à l'évêque, une fois l'an, ceux de leurs paroissiens qui ne les sauraient pas.

27° Injonction aux recteurs de donnner lecture de ces statuts, au prône de chaque dimanche.

28° Exhortation aux recteurs à faire des prières et processions pour l'exaltation de la foi, pour la victoire sur le Turc et sur les ennemis de Dieu, pour le bien du royaume, du roi et de la reine. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part

29° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode.

30° Permission aux prêtres assistant aux synode, de se faire absoudre des cas réservés ordinaires.

31° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

32° Menace aux prêtres, cités au synode et faisant défaut, d'être traités comme contumaces, après un délai de 15 jours.

33° Injonction aux recteurs de retirer copie des présents statuts, sous 15 jours.

XVIII

OLIVIER DU CHASTEL

IMPRIMÉ

14 octobre 1507.

1° Rappel des anciens statuts non révoqués.

2° Ordre aux recteurs de résider.

3° Défense aux prêtres libres de s'immiscer, sans nécessité ni permission, dans le gouvernement des paroisses.

4° Rappel d'un statut ordonnant aux titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de présenter leurs titres sous 12 jours.

5° Défense aux fidèles de traiter de leurs affaires temporelles pendant le service divin, comme beaucoup le font et même avec jurements et blasphèmes.

6° Défense à certains clercs et prêtres de continuer à fréquenter les tavernes et à porter en public des habits laïcs et rustiques.

7° Défense aux prêtres d'entretenir chez eux ou de fréquenter des femmes qui puissent causer du scandale.

8° Défense aux lépreux de manger ou boire à table ou en société d'autres personnes, et de se servir des coupes ou écuelles des personnes saines. Ils devront porter à l'avenir sur leurs habits une pièce de drap, pour se faire reconnaître.

9° Défense d'élever sans permission dans les églises, des tombes avec ou sans armes. Ordre à ceux qui ont le droit de le faire, de présenter leurs titres sous 15 jours.

10° Défense aux femmes de se mêler aux hommes tant dans l'église que dans les processions, comme on dit qu'elles le font souvent.

11° Exhortation aux recteurs de faire des prières et processions pour le roi et la reine, pour la victoire sur le Turc etc. Quarante jours d'indulgences à ceux qui y prendront part.

12° Remise de quarante jours des peines encourues, aux prêtres assistant au synode.

13° Permission à ces mêmes prêtres de se faire absoudre des cas réservés ordinaires.

14° Injonction aux prêtres de payer les droits synodaux.

15° Menace aux prêtres, cités et faisant défaut, d'être traités comme contumaces après un délai de 15 jours.

PAUL DE BERTHOU.

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

(SUITE[1])

CY EST LA SCÈNE CINQUIESME ET ULTIME EN LA FASSON QUE S'ENSUYT

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Il est sailly hors, je me lesve
Et saille dehors si n'est resve !

DAME GAUDE

Brr ! je suys glacée en frayeur
Car j'en ay prins sy très grant peur
Que je cuyde estre trespassée.

JEHANNETTE (*à soy*)

Ma grant masle chance est cassée !

BREBIOT (*resveur*)

Ce Messie à Jacob promis.....

CORBON (*saillant du lict*)

Ah ! j'en suys ma foy tout remis

(1) Voyez la *Revue* d'avril 1904.

DAME GAUDE

Je cuyde bien vostre malice
S'enquérir peu que je languisse !
Et c'est droicte contradiction
Que prenez à bénédiction
Ceste frayeur dont je succombe
Qui vistement mesne à la tombe !

CORBON (*qui ne la ouyt*)

Je cuyde en grande dévotion
Qu'à moy baillez mon capuchon !

DAME GAUDE

Ça ! vous allez par la montaigne ?

CORBON

Ouy dà !

BREBIOT

Par Sainct Saulveur d'Espaigne
J'y veulx faire un bout de chemin ?
Sy prindray-je mantel limosin.

CORBON

Viens çà, mon fils.... ains en estable....

BRELIOT (*rompant*).

Ne doibt avoir giste, ne table
Ce roy, mais pôvre et sans argent
Ainsy que moy, molt indigent !
Luy porterai-je mes fromaiges
Que dame Gaude offrit pour gaiges ?

CORBON

Je cuyde que très bien tu fais
De luy bailler ainsy ton faix.

JEHANNETTE

Moy ! pour ce doulx chestif Messie
Ne feroi-je de la bouillie !

DAME GAUDE

Non dà ! restez en ce lodgiz
Passer temps en saiges debviz !
Je cuyde estre sorcellerie
Ce qu'oncques ne vis en ma vie ;
Et crains pour vous, les bracquemards
Des lansquenets et des soldards !

JEHANNETTE (*plourant*).

Et ceulx-cy ! Doulx roy mon bon Maistre,
Que ne suys-je mesouen à paistre
Mes brebis, car lors te verroi
Et mon cueur seroit au gaï.

CORBON

Au lodgiz fillette moult saige,
Près de sa mère sans tapaige,
Reste filer.

JEHANNETTE (*avisant Brebiot*).

Et sans mercy
De son amour guarde soulcy !

DAME GAUDE

Pardieu ! n'estes-vous contente
De demourer icy présente
A ce foyer, iouxtant le feu,
Sans crainte d'avoir tel enfeu
Comme on dresse à qui par folie
De sortir, vont perdre la vie ?

CORBON

N'ayez crainte ! Par mon baston !
Bailleroi-je ung petit cochon
A luy, de laict ?

BREBIOT

Moy, les fromaiges
Qui me feurent baillés en gaiges.

DAME GAUDE

Dyroit-on pas tout à foison
En ce lodgiz et par maison ?
Dieu d'Israël, quelle dépense !

CORBON (*saillant fors, ensemble de Brebiot*).

Ladre est ma femme quand je pense !

JEHANNETTE

Si mère dort, aussy j'y vais !

CY FINE L'ACTE PRIME

ADVIZ

Fais estat lecteur, qu'en cest endroict le prologuiste ou le managier, doibt prescher l'auditoire et le véhémentement inciter en l'imitation desdicts bergiers, et que tous se déportent en l'ecclise pour illec ouïr les trois messes canoniales. Messes ouïes, les borgeoys, manants et nobles hommes, ayant mangié l'oïe et beu vins miellez, reviendront en salle chapistrale en quelle par révérence de l'hyver est le déduict mené. Léans les dessus-dicts hommes, nobles et aultres, ouyront l'acte ultime, lairrant comme devant leurs letternes allumèez eu esgard à la clarté du lieu et des bonnes mœurs. Amen.

ACTE ULTIME

Céans est dame Gaude en son faudesteuil, perdeue en somme. Entre doulcement la Jehannette. Est appareillé le théastre comme l'estoit cy-devant, afin de n'estre à hault prix.

CY EST LA SCÈNE PRIME

CE EST JEHANNETTE QUI COMMENCE :

C'est qu'en sommeil je la cuydois (1)

Cependant que dame Gaude s'esveille petitement, claiment au dehors

LES ANGES

D'où viens-tu Bergière (2)
D'où viens-tu?

JEHANNETTE

Je viens de la cresche
Veoir l'enfant Jhésus
Sur la paille fraiche
Il est estenda ! *(cy orphéon)*.

(1) Estoit cy-devant le darrenier vers : *Sy mère dort, aussi j'y vais !*
(2) Vieille chanson.

LES ANGES

S'en vient de la Cresche
Veoir l'enfant Jhésus
Sur la paille fraische
Il est estendu.

LA GAUDE *(s'esveillant)*

Ne pas dormir heure entière
Par la tourbe tripotière
Qui dans les airs mesne ce bruict !
Hélas ! il est plus de minuict !
Ne suys au lict, ains en ma chaise :
Demain, seroi tout en malaise.
Qu'ont ilz à brayre ? Làs c'est toy ?

JEHANNETTE

Ouy ma mère !

DAME GAUDE

Çà dis pourquoy ?
Tu mis gippon de tiretaine
A moy, puys mon surtout de laine
As-tu froid en la mansïon
Encore que sont provision
De gros boys ?

JEHANNETTE *(apeurée)*

C'est qu'es-mains du sicaire
Ce dont est besoing par nuict claire
A chosmé.

DAME GAUDE

Jouxte ce beau feu !
Quoy dist celle-cy ? jarnibleu !
A son discours je n'entends goutte
Et le scays moins plus je l'escoute !

Oncques ne veis surtout en maison.
Tout près de l'astre, as-tu frisson
De froid ?

JEHANNETTE (*à soy*)

Dirois-je estre sortie ?
Ains sera-t-elle comme ortie,
Très picquante !

DAME GAUDE

Tu saillis hors !
Je veois la neige en tes piès ords.
De vray ! je n'y prenois de guarde,
Ains plus d'ores je te reguarde,
Je veois que tu n'as sceu filer
Ta quenouille, ains te faufiler
En campaigne !

JEHANNETTE

Et puys lairrant la place
Droict me suys allée en l'espace...
C'est qu'en sommeil je vous cuydois
Sauf le respect que je vous doibs !

DAME GAUDE

Où donc ?

JEHANNETTE

Viser ce divin Messie !

DAME GAUDE

C'est bonnement droycte folie !
Veulx-tu donc me faire enragier ?
Tu feus brebis pour égorgier
A lansquenet et à vil reistre.
Car ce, tu ne doibs méconnaistre

Qu'en aulcun nouveau débast
Ilz eussent tost faict nouveau dégast,
Et toy maslement embrochyée
Par cocquedouille guillochiée.

JEHANNETTE

Voire ! qu'il n'est présentement
En ceste nuict, en ce moment
Nul coupe-bourse qui m'embroche
Ou traitement de moy s'approche)

DAME GAUDE

Pour toy, César feit-il édict
En quelqu'impérial rescript
Pour qu'en potence on vous suspende
Tel gendarme qui te pourfende ?

JEHANNETTE

Non ! ains baillé feut ung sermon,
De par ung tres chestif poupon.

DAME GAUDE

Ce sont tout droictement baveries
Que ces sermons et homélies !

JEHANNETTE

Et ce feut liesse de l'ouyr !
Vous en eussiez prins grant plaisir,
Et joye à force délectable
Sy feussiez esté dans l'estable
De Gorgibus et du cousin
Hiérosme, lequel au déclin
De la vesprée y met ses bestes
Ses asnes, ses bœufs et brebiettes,

Veu que la quitta Gorgibus
Estant riche, comme c'est l'us
En Judée et par Arcadie
A tous les Crésus de Lydie,
Pour demourer en Bethléem.

DAME GAUDE

Qu'ay-je à faire? Mathusalem !

JEHANNETTE

Là gisoyt ce poupon d'indulgence
Lequel n'avoit d'aultre chevance
Qu'ung peu de paille en ung berceau
Et sembloit chestif demoyseau.

DAME GAUDE

Oncques n'ouys telle gaudriole !
Et c'est vraiment qu'elle s'affole
De ce sorcier en guilledou
Lequel doibt estre loup garou,
En dessoubz sa cheminse d'ange
Ou quelque beste très estrange
A ce païs ! Sy ! par chemin
Et en dépict de mon chagrin
De nuict s'en va-t-elle seulette !

JEHANNETTE (*qui casline*)

Là feut père de bergerette
Qui visitoit ce beau marmot
Et vostre bergier Brebiot

DAME GAUDE (*despitée*)

Ce Brebiot ! Ains ilz ne viennent !
Qui sont iceulx qui les retiennent ?

JEHANNETTE

Les vez-cy par grant dévotion !

(A suivre.) AB ALOR.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le Brigant et la Tour d'Auvergne

Les Bretons de Paris et de Seine-et-Oise devant célébrer cette année le centenaire du celtiste Le Brigant, à Montfort-L'Amaury, le sujet du concours poétique (français ou breton) est : Le Brigant et La Tour d'Auvergne. Le rapprochement de ces deux noms s'impose. On ne saurait fêter le souvenir de l'érudit avocat de Pontrieux, du philologue qui dérivait de a langue celtique toutes les autres langues, sans exalter la mémoire de son illustre ami, du grenadier dont le cœur vient d'être transporté aux Invalides... La Tour d'Auvergne, qui lui-même publia *Les Origines Gauloises*, disait de Le Brigant : « Je le reconnais pour mon maître. » Personne n'ignore que le héros de Carhaix remplaça sous les drapeaux, à 53 ans, le 22e fils de Le Brigant.

Pour le concours, adresser jusqu'au 4 juin, les manuscrits *(60 vers maximum. Aucune allusion politique ou religieuse)* au Docteur Gaboriau, Paris, 61, Boulevard Haussmann. Adresser les communications au Pentyern Léon Durocher, 15, rue du Dragon

Rappelons, pour éviter tout malentendu, que la donatrice de Montfort, Mme Mosher, ayant changé la destination de son prix, les lauréats du concours poétique recevront le diplôme et l'insigne du Pardon. Les sommes d'argent seront attribuées exclusivement aux lauréats du concours de costumes bretons.

*
* *

LEOR OFEREN, latin ha brezounek (Livre de messe latin et breton) par l'abbé Le Gall, recteur du Folgoat (2e édition augmentée), — Quimper, Bernard, 1904.

SKOUERIOU KRISTEN (exemples chrétiens), par un missionnaire breton. — Quimper. Salaun, 1904.

Qui donc écrivait ces jours derniers que la langue bretonne était une langue condamnée, morte ou à peu près, et que rien ne la relèverait de sa déchéance ? Pendant que ces inepties se débitaient plus ou moins sérieusement, on préparait à Quimper la seconde édition du *Leor Oferen* et les 6.000 exemplaires de *Skouerion Kristen* s'enlevaient en quelques jours !

Le *Leor Oferen* fut publié il y a deux ans par M. l'abbé Jean-Marie Le Gall, recteur du Folgoat, qui y condensa hymnes, proses, psaumes, le tout dans un breton excellent, facile à traduire, et d'une pureté admirable. Quoique Tregorrois d'origine, M. l'abbé Le Gall est un parfait léonard pour l'idiome. — Le *Leor Oferen*, devenu introuvable, a été réimprimé et augmenté du même coup. On y trouvera en 740 pages d'un format très commode ce que l'on rencontre ordinairement dans les bons paroissiens français-latin, et le *Leor Oferen* est devenu le compagnon inséparable de tout bon Breton bretonnant et de tous ceux qui veulent apprendre la langue de notre petite patrie.

Skouerion Kristen, recueil d'exemples chrétiens, est divisé en 3 chapitres : le premier est consacré aux enfants, le second aux premiers communiants, le troisième aux jeunes gens, le quatrième est écrit pour tout le monde petits et grands. L'auteur a écrit là une œuvre vraiment populaire et qu'on ne saurait trop recommander. Ainsi que nous le disions la première édition est enlevée et on en prépare une seconde.

Trouvez-vous que la langue bretonne se meurt ?

*
* *

MISCELLANÉES BRETONNES, HISTOIRE ET HAGIOGRAPHIE, par l'abbé Guillotin de Corson. — Nantes, Durance. 1904.

L'apparition d'un nouveau livre de notre collaborateur et ami M. le chanoine Guillotin de Corson, est toujours un régal pour les historiens, les généalogistes et les folkloristes. Sous le nom de *Miscellanées bretonnes* le savant écrivain a eu l'ingénieuse idée de rassembler une foule d'articles parus sous sa signature dans la *Semaine Religieuse de Rennes* et concernant l'histoire, l'hagiographie, les traditions, les légendes et les monuments de la Bretagne, particulièrement du département d'Ille-et-Vilaine. Tous ceux qui ont lu ces études remarquables seront heureux de les retrouver groupées et suivies d'une table parfaitement faite destinée à y faciliter les recherches. Au moment où le culte de nos vieux saints bretons est en plein renouveau nous ne pouvons mieux faire que de recommander à nos amis la lecture des pages que M. l'abbé Guillotin de Corson a consacrées à l'hagiographie et aux saints oubliés. En somme la nouvelle œuvre de l'auteur du *Pouillé de l'Evêché de Rennes* est digne de ses sœurs aînées et mérite comme elles les éloges et les remerciements de tous les Bretons.

*
* *

LES MÉTIERS PITTORESQUES, par Charles Le Goffic. — Paris, Albert Fontemoing, 4, rue Le Goff, 1904.

M. Charles Le Goffic vient de réunir en un volume les études si curieuses et si vécues qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui ont remporté auprès de ses lecteurs un grand succès. A côté de ces études il a placé plusieurs plaquettes bien intéressantes sur des professions peu connues, — et le

tout forme une série de tableaux brossés de main de maître et tout brillants de coloris. A la Bretagne reviennent la *Vie des Phares*, le *Trafic des cheveux*, *Deux Tableaux de la Vie Terreneuvienne*, *Une traite d'enfants au XXe siècle* et *Le plus haut Phare de France*, c'est-à-dire les plus jolis passages des *Métiers pittoresques*; mais le plus curieux est peut-être ce récit de l'embaumement de Gambetta raconté par l'embaumeur lui-même et où l'on trouvera des détails inattendus.

*
* *

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler, fascicule 41e (Fret.-Gal.). — Rennes, librairie Plihon et Hommay, 1904.

La fin de la lettre F, le commencement de la lettre G, offrent, dans le *Répertoire* de M. René Kerviler, une certaine quantité de noms qui méritent d'être relevés. Je note, dans l'ordre alphabétique, le docteur Fréteau, né à Messac, chirurgien-major des armées républicaines en 1793 ; Saint-Friard du diocèse de Nantes, illustré par des vers charmants de M. Joseph Rousse que M. Kerviler n'a garde d'oublier ; l'abbé Frinault, de Rosporden, représentant l'une des familles les plus éprouvées par la catastrophe de la Martinique; le Dr Frogé, de Saint-Brieuc, médecin révoqué pour ses opinions religieuses; les Frogier (de Pontlevoy), qui ont produit un savant jésuite, auteur de la meilleure biographie des religieux de son ordre massacrés par la Commune ; les Frolo qui ont bien pu fournir à Victor Hugo le nom d'un des personnages de *Notre-Dame de Paris* ; et « Jean Frollo », du *Petit Parisien*, n'est-il pas quelquefois M. Ch. Le Goffic? Encore un jésuite, celui-ci pédagogue, le Père Fromaget, de Paimpol ; Madame d'Youville, née du Frat, fondatrice des Sœurs grises, directrice de l'hôpital de Montréal au XVIIIe siècle, morte en odeur de sainteté ; Nicolas Frotet de la Landelle, un des plus anciens historiques de Saint-Malo ; l'économiste nantais Froust, et l'imprimeur rennais Froust, mort tra-

giquement ; le député lorientais Fruchard, surnommé Truffard, et ses homonymes nantais ; les de la Fruglaye, deux députés, une sainte femme ; le physicien nantais René Fruneau, poète à ses heures ; Julien Furic, de Quimper, jurisconsulte du XVIe siècle ; M. Furret, architecte, auteur, en collaboration avec le poète D. Caillé, d'une excellente monographie du château de Nantes. — Je ne vois pas que M. Kerviler, si précieusement documenté, ait mentionné la famille nantaise Fumey, dont j'ai connu un membre professeur au lycée.

La lettre G promet une moisson des plus abondantes; cent pages au présent fascicule ne nous conduisent qu'à Gab. Nous commençons par des poètes et de Paul Gabillard, dont l'origine bretonne ne me paraît pas certaine, nous arrivons aux Gaboriau. Ici M. Kerviler a commis une de ces erreurs dont il n'est pas coutumier ; il a cru que le pharmacien et docteur en médecine Auguste Gaboriau, natif de Nantes, et époux d'une doctoresse également bretonne, n'était point le même que l'aimable poète dont les échos de la *Pomme* parisienne et du *Grillon* nantais ont répété le nom ; il attribue des ouvrages de médecine, le titre de secrétaire général du Pardon de Monfort l'Amaury à Auguste-Clément Gaboriau, les *Echos du laboratoire* et une active collaboration aux organes de la presse artistique nantaise, à A. N. Gaboriau. Ces Menéchmes, d'après la *Bio-Bibliographie*, seraient nés à deux jours de distance (1er-3 novembre 1862). Je puis assurer à M. Kerviler que ces deux Gaboriau n'en font qu'un, mais que cet Auguste Gaboriau, savant, philosophe et... poète breton, porte gaillardement sur ses jeunes épaules un double bagage médical et littéraire. A ses *Méditations bibliothéraphiques* ajoutons la médication *psychothérapique* dont il est, je crois, l'inventeur et nous éclairerons d'un nouveau trait son originale et sympathique physionomie. Son frère, l'écrivain spirite, F. K. Gaboriau est, comme lui, fils du médecin homœopathe Vincent de Paul Gaboriau, de Vallet, dont les vers professionnels paraîtraient moins « extraordinaires » à M. Kerviler, s'il avait beaucoup étudié le *Parnasse médical* du Dr Chereau.

A côté d'une erreur, je signalerai à M. René Kerviler une omission, et je n'aurai plus, dès lors, qu'à louer sans réserves, en modeste disciple, l'étendue et la sûreté de ses recherches. L'omission dont il s'agit concerne M. Gabriel Gallerand, originaire du Croisic, qui est vaguement cité comme principal du collège de Lorient et père d'un médecin, mais à qui il faut surtout faire honneur d'avoir été, durant de longues années, de 1860 à 1872 environ, l'un des plus brillants proviseurs du lycée de Nantes et d'avoir fondé dans cette ville, en exécution d'une circulaire ministérielle de M. Duruy, une association d'anciens élèves de ce lycée.

J'enregistre maintenant, en simple rapporteur : M. l'abbé Gaborit, curé archiprêtre de la cathédrale de Nantes et écrivain d'art et son homonyme le journaliste de Saint-Nazaire, Félix Gaborit ; le constructeur mécanicien nantais Gâche et son frère, le poète (dont j'ai entendu attribuer les *Essais poétiques* de 1829 à un Richelot) ; le naturaliste et poète H. Gadeau de Kerville, plus normand que breton ; le botaniste Gadeceau ; le docteur Gafé, qui fut, je crois, conseiller municipal de Nantes; Gagon du Chesnay, député de Dinan aux Etats généraux de 1789 ; le littérateur nantais Joseph Gahier, qui fit partie du comité que je constituai à Nantes pour élever un monument à Charles Monselet, et plusieurs de ses homonymes, également écrivains ; l'abbé Charles Gaignard, pédagogue et conteur en vers du XVIIIe siècle ; les Gaillard de Kerbertin, qui comptent deux magistrats remarqués à Rennes et à Paris, et nombre d'autres Gaillard bretons ; les Galbaud du Fort dont un représentant, l'époux de Mlle de Lisle du Dréneuc, mourut en Amérique, où il s'était retiré ; Jean Cyr Galerne, auteur de plusieurs nouvelles ; le laborieux docteur Galibourg, un des collaborateurs de la *Bio-Bibliographie* ; les Gallais et Gallays de divers lieux ; un missionnaire, Vincent-Léandre Gallen, qui succéda à son père comme maire de Sauzon en Belle-Ile ; les Gallery, vrai nom des trois fameux Guillery, brigands tant soit peu légendaires, et un journaliste satirique de Nantes, Paul Gallery des Granges ;

les Galles, famille d'imprimeurs vannetais tenue en haute estime par toute la Bretagne, et d'où sont issus l'archéologue Louis Galles, l'intendant militaire René Galles, archéologue aussi, le magistrat Félix Galles; l'historien Jacques Gallet, contemporain de Dom Lobineau ; Mme Eveline Desormery, née Galliot des Perrières de Lamballe, que toutes les anthologies citent comme un de nos meilleurs poètes élégiaques ; le géographe contemporain L. Gallouëdec.

C'est sur ce nom bien breton que j'arrête ce dénombrement presque homérique. On voit quelles infinies richesses M. Kerviler tire d'une petite parcelle du sol breton et comme il y a profit à défricher ce sol avec lui.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Nous apprenons, de source absolument certaine, qu'une triple et très intéressante inauguration de monuments aura lieu à Nantes, dans la seconde quinzaine de juin. On inaugurera en même temps, dans la Bibliothèque publique de la ville, le grand médaillon du nantais Charles Monselet, par Charles Le Bourg ; un buste du poète et bibliothécaire Emile Péhant, originaire de Guérande; un autre buste, par le sculpteur de Boishéraud, de l'historien Dugast Matifeux, qui fit don à la ville de Nantes de sa précieuse collection de documents et d'autographes. Notre ami Olivier de Gourcuff espère donner à l'inauguration du monument de Monselet, dont il s'est spécialement occupé depuis six ans, un caractère littéraire et breton à la fois.

*
* *

L'éminent architecte Edmond Corroyer, membre de l'Institut, mort récemment, fut chargé par l'Etat des travaux de restauration du Mont Saint-Michel ; il les mena à bien avec beaucoup de sentiment artistique et un absolu respect du plus admirable monument de l'architecture militaire au Moyen-Age. Il consigna même ces travaux dans un livre sur

le Mont Saint-Michel, qui fait autant honneur à l'écrivain qu'à l'artiste. Les Bretons liront donc avec intérêt la notice que M. Albert Soubies, continuant ses biographies des membres disparus de l'Académie des Beaux-Arts, consacre à E. Corroyer (Paris, Flammarion, 1904). C'est un excellent résumé de la vie et des ouvrages d'un des meilleurs architectes dont s'honore l'école française, d'un *Maître de l'Œuvre*, comme il aimait à se qualifier lui-même.

O. DE G.

*
* *

L'EXPÉDITION FRANÇAISE DE ROME SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE, d'après des documents inédits, par René Bittard des Portes. — Paris, ancienne maison Douniol, Téqui, éditeur, 1904.

M. Bittard des Portes, à qui nous devons, entre autres ouvrages d'un sérieux mérite, une *Histoire des Zouaves pontificaux*, une *Histoire de l'armée de Condé* et la meilleure et la plus complète des biographies de Charette, retrace aujourd'hui, dans tous ses détails, un épisode mal connu de l'histoire contemporaine. Il s'agit du siège et de la prise de Rome par nos soldats, sous la République de 1848, qui, tout à fait différente de celle de 1870, prétendait conserver à la France le titre de fille aînée de l'Eglise et rétablir le Pontife sur le trône de saint Pierre.

Après avoir très nettement posé son sujet, expliqué les causes et exposé les préliminaires de l'expédition, M. Bittard des Portes aborde le récit des opérations militaires et montre la colonne française, commandée en chef par le général Oudinot duc de Reggio, triomphant, après un premier échec, d'un ennemi qui avait l'avantage du nombre et de la position et que commandait Garibaldi en personne. On doit regretter que la mention de cette campagne de Rome, toute à l'honneur de notre armée, ait disparu des drapeaux des régiments qui y prirent glorieusement part. Dans son beau livre, aussi attrayant que documenté, M. Bittard des Portes aura rendu justice à qui la méritait.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Cousine Sidonie, par V. Debay, illustrations de Maurice Dulac. — Paris, Librairie Ch. Delagrave, S. D. (1904).

L'auteur, un Nantais, a publié déjà des poèmes et plusieurs romans d'une forme très distinguée. Son dernier ouvrage, qui s'adresse surtout aux jeunes lecteurs, convient et peut plaire à tous les âges ; il est irréprochablement moral, sans jamais cesser d'être littéraire.

Des deux longues nouvelles qui le composent, la première, *Cousine Sidonie*, donne son nom au volume. Si elle a nos préférences, elle le doit, sans doute, à ce qu'elle garde l'accent du terroir, du pays nantais. Sidonie est une bonne vieille demoiselle habitant Orvault, près Nantes, qui vient visiter son cousin de Paris et qui apporte là-bas, comme elle en rapporte, ses manières et jusqu'à ces locutions. M. Debay a glané soigneusement ces idiotismes nantais, si amusants souvent (dont M. Paul Eudel a su faire tout un livre) et il a donné plus de saveur, de couleur locale au récit en les y enchâssant.

Le voyage à Paris de *Cousine Sidonie,* c'est toute l'histoire. Il y a plus d'action, il y a même une intrigue romanesque dans *les Demoiselles Bignolet*, autre étude de mœurs provinciales. Mlle Léocadie et Mlle Olympe sont des caractères à la Balzac. Un petit chef-d'œuvre, et que Nodier eût signé, est l'*histoire de la poule noire, du cheval blanc et du cochon rose*, contée par Mlle Léocadie, qui se pique de poésie. Il faut aller chercher ces jolies choses et bien d'autres encore dans le livre de M. Debay, auquel les illustrations de M. Dulac donnent un charme de plus. O. de G.

*
* *

Notre collaborateur, Olivier de Gourcuff, publie dans le *Terroir Breton,* et en brochure, un très intéressant mémoire, de Hersart de la Villemarqué, qui date de 1842 et porte un titre

tout d'actualité : *Avenir de la langue bretonne*. L'auteur du *Barzaz Breiz* y défend avec éloquence le vieil idiome, alors comme aujourd'hui menacé par les influences étrangères.

*
* *

LES POÈTES TRADITIONNALISTES. ARMAND PRAVIEL. La Tragédie du soir, Lemerre éditeur, 1 vol. 3 fr.

Le jeune et vaillant directeur de l'*Ame Latine* est en même temps l'un des meilleurs poètes contemporains de cette ville de Toulouse où toute la jeunesse studieuse est férue d'amour pour Dame Clémence Isaure et n'aspire qu'à mériter le gracieux sourire de l'immortelle créatrice des Jeux Floraux.

Armand Praviel est le chef accepté et incontesté de la phalange de bons poètes qui font de l'*Ame Latine* une revue provinciale de haute tenue littéraire.

L'âme latine ! Il peut paraître malséant à un Celte intraitable d'adorer aujourd'hui ce qu'il brûlait hier et qu'il brûlera demain en se faisant l'apologiste des latins... Mais ceux-ci ne sont que de Toulouse et encore est-ce bien une âme latine qui vibre dans la plupart de ces poètes ? Il est bon de faire ici une distinction ; quand nous songeons que l'Italie du nord, fut peuplée de Celtes, nous nous demandons si ce n'est pas à tort que se qualifient de Latins tant de braves transalpins et cisalpins auxquels les Celtes incontestés sont des plus sympathiques. Loin de moi cependant la pensée de voir tout notre Midi peuplé de Celtes ou de Gaulois. Nous n'avons que trop à nous plaindre présentement d'un état d'esprit propre aux méridionaux et qui n'a rien de celtique.

Ce préambule me met à mon aise pour parler élogieusement de l'œuvre d'Armand Praviel. Vraiment j'aime mieux voir en lui un homme ayant dans les veines du sang de ma race échauffé au soleil languedocien et cela explique ma sympathie.

Aussi bien trouvé-je en lui le respect de la Tradition, de la Foi, l'enthousiasme guerrier et civique, l'amour de l'harmonie

et de la Beauté, l'invariabilité aussi, qui sont vertus celtiques par excellence.

Il est vraiment bien facile aujourd'hui, à la lecture d'une œuvre, de savoir quelle est l'origine de son auteur. Bon sang ne peut mentir. Aussi de plus en plus je m'enracine dans cette idée que tous les iconoclastes, tous les bouleverseurs de cités, tous les bâtisseurs de châteaux en Utopie qui désolent la belle France, plus ravagée que jamais par l'esprit étranger, celui de la Rome païenne, celui des sémites semeurs de ruines, ne sont que la progéniture infâme de nos anciens envahisseurs dont la perversité s'est encore aggravée par le métissage avec les races sémitiques qui polluent les rivages de la Méditerranée.

Je reconnais en Praviel un vrai soutien de la Tradition française, un éducateur du peuple qu'il réveille aux sons d'une lyre dont il sait merveilleusement jouer pour exalter l'héroïsme et pour honorer la fidélité.

Le nom même de Praviel a quelque chose d'aérien. Il semble chercher sa rime dans le ciel. Et c'est bien aussi dans le ciel, que nous emporte ce poète, dans ce ciel du Rêve où l'âme a besoin de s'élever de temps en temps pour se retremper, se rendre invulnérable dans les combats de la vie, ou, tout au moins, pour s'y armer de résignation et d'espoir.

Ils ne sont que trop nombreux, grâce à notre veulerie, les soi-disant poètes ou les rhéteurs plutôt, dont les idées incohérentes et subversives révoltent les esprits droits qui évoluent selon la nature de leur race. Bâtards des nations les plus dissemblables, hospitalisés de la France trop généreuse, ils ne rêvent que réformes absurdes, transformations artificielles, en germe dans leurs cerveaux de criminels ou de dégénérés; ils ignorent que rien de ce qui est artificiel n'est durable. La poule éclose dans la couveuse artificielle a perdu dans l'œuf même l'instinct de la reproduction et est impropre au rôle de couveuse naturelle. Les peuples artificiellement transformés, ceux qui se sont mis en dehors de l'évolution naturelle, sont de même destinés à périr dans leur descendance parce qu'ils

perdront nécessairement l'instinct de reproduction et de conservation.

Chez ces esprits faux vous ne trouverez pas davantage le sens de l'harmonie des mots ni les accents de la sincérité. Apologistes d'un problématique avenir, tout en faussant le le goût des lecteurs, ils jettent la démoralisation dans les âmes. Avec de tels conducteurs, les peuples courent d'eux-aux Gémonies.

La poésie d'Armand Praviel est moralisatrice et apaisante. S'il évoque l'antiquité païenne c'est pour en montrer la beauté purement plastique qui ne peut qu'élever les âmes. Dans les Fragments épiques, après nous avoir montré la Grèce harmonieuse, il nous promène dans le Cycle Carolingien — il y a là des sonnets d'une beauté sculpturale : le son du cor, la mort du Preux. — Puis il nous fait entrevoir le Moyen-Age et les Temps modernes pour en tirer un enseignement utile. Après une série de belles fresques sur l'Histoire de la France, nous arrivons aux jours de deuil, à Thermidor, pour assister au crime irréparable, à l'assassinat du plus harmonieux génie, fils de la France et de l'Hellade, André Chénier.

Ah ! puisse-t-il dire vrai, le bon poète Praviel quand il s'écrie :

> ... La mesure est comble. Un dernier coup
> Fera terriblement jaillir le sang du vase
> Et le ciel s'effraiera d'un furieux Pégase
> Ouvrant ses ailes d'or de l'un à l'autre bout.

Je n'admire pas mois la seconde partie de l'œuvre : les Poèmes symboliques. Les choses y crient d'elles-mêmes et l'on écoute avec ravissement la musique des cieux. Dans le finale le poète s'exprime ainsi :

> ... Nos vainqueurs de demain s'appellent et se lèvent,
> Fourbissant leur cuirasse et leurs casques polis ;
> Dans le soleil couchant resplendissent les glaives.

Et le rire fané des races qui s'en vont
Tâche à dissimuler sur nos lèvres blémies
Notre amer désespoir et notre ennui profond !..

Il ne tient qu'au peuple d'être à même de résister aux nouveaux barbares. Il nous suffit d'écouter les bons Aëdes et les Bardes. Forts du breuvage que nous versent leurs chants, invulnérables, nous irons au combat et, glorieux de la victoire, nous reviendrons au logis ancestral, le front ombragé de la branche de genêt vert ou de laurier, ayant rétabli la paix et l'ordre dans la cité.

YVES BERTHOU.

*
* *

NOTE RECTIFICATIVE

C'est par erreur que, en cours d'impression, dans le poème de Morvan, il a été mis un *s* au nom de Vannes que les poètes, et Brizeux entre autres, ont écrit Vanne (voyez dictionnaire des rimes de P. M. Quitard).

R. DE GAEL.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

AVIS IMPORTANT

Par suite de diverses circonstances, la séance ordinaire de la *Société des Bibliophiles bretons* et celle de son Bureau, qui devaient avoir lieu en mai, n'ont pu se tenir cette année à cette époque. Ces séances sont renvoyées et se tiendront pendant le *Congrès de l'Association bretonne à Châteaubriant,* du 12 au 17 septembre.

Tous les membres de la *Société des Bibliophiles bretons* sont instamment priés d'y assister ; une *convocation spéciale* leur sera ultérieurement adressée. Cette séance aura d'autant plus d'importance qu'on procédera au renouvellement du Bureau de la Société, parvenu au terme de son mandat triennal et qu'on nommera un nouveau président en remplacement de l'honorable M. *Le Meignen*, qui a déclaré ne pas vouloir solliciter le renouvellement de son mandat.

REGISTRES PAROISSIAUX

DU TEMPS DE LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE

Sous l'ancien régime, conformément aux Ordonnances de 1539 et de 1667, les mentions, par les curés sur les registres paroissiaux, des baptêmes, des mariages et des inhumations, faisaient foi de l'état-civil des citoyens. Dans les couvents, où l'émission des vœux perpétuels modifiait l'état des personnes dans leurs rapports avec leurs familles et la société, des registres, tenus par les supérieurs, constataient les professions et les décès. Un certain nombre de ces registres particuliers existent encore aux archives du greffe de Nantes.

Au mois de mai 1791, l'Assemblée constituante agita la question d'enlever au clergé la tenue des registres de l'état-civil, mais aucun projet n'avait été voté lorsqu'elle se sépara, et elle inséra seulement, dans la Constitution du 3 septembre 1791, qu'il serait établi un régime uniforme, par lequel seraient constatés les naissances, les mariages et les décès. Ce fut seulement l'année suivante que la loi du 20 septembre 1792 chargea des officiers publics, qui devaient être nommés par les Conseils généraux des Communes, d'inscrire, sur des registres tenus en double, les actes de l'état-civil. Ainsi, jusqu'à la fin de l'année 1792, les curés continuèrent d'exercer les fonctions qu'ils tenaient de l'ordonnance de 1667.

Les curés constitutionnels, lorsqu'ils remplacèrent

les anciens curés, les uns au commencement de 1791, et les autres, dans le cours de cette année et de l'année 1792, s'emparèrent naturellement des registres. Les fidèles, que des scrupules de conscience empêchaient de recourir à leur ministère pour les baptêmes et les mariages, car on ne pouvait se passer d'eux pour les enterrements, se trouvèrent ainsi, pendant un délai plus ou moins prolongé, privés des avantages d'un état civil régulier, de la même façon que l'avaient été longtemps les religionnaires protestants et les juifs. Il est probable, pour ne pas dire certain, que tous les prêtres qui administrèrent en cachette les sacrements à cette époque, se sont fait un devoir d'en tenir note aussi exactement que possible. Leurs registres privés, qui ont dû être fort nombreux, ont à peu près tous complètement disparu, soit qu'ils aient été détruits comme ayant paru compromettants pour les personnes dont les noms y étaient inscrits, soit qu'ils aient été dispersés avec les effets des prêtres lorsqu'ils furent obligés de s'expatrier ou de se cacher, ou au moment de leur mort.

Quelques-uns néanmoins ont été déposés aux archives de l'Evêché, et il doit s'en trouver d'autres restés dans les cures, comme celui de M. Gillier, conservé à la cure de Légé. Je dois la connaissance de ceux des archives de l'Evêché à M. Clermont, qui les a découverts dans le cours de ses patientes recherches. Plusieurs de ces registres datent seulement des dernières années qui ont précédé le Concordat, c'est-à-dire d'une époque où la persécution s'était relâchée de ses rigueurs ; mais ils précisent si bien les lieux, les temps et les personnes que leur description et analyse sommaires m'ont paru de nature à intéresser les curieux des menus détails de l'histoire du diocèse de Nantes pendant la Révolution.

Le 5 mars 1792, M. de Chevigné, vicaire général, écrivit à la première page d'un grand registre contenant 132 feuillets, et dont 105 sont remplis : « ouvert le présent registre pour y inscrire les actes de baptêmes et de mariages, faits par nous, et par les prêtres par nous commis. »

Le premier acte porte la date du 16 décembre 1792 ; c'est l'acte d'un mariage célébré par M. Cosnuel, curé de Saint-Laurent-des-Autels. Vient ensuite la mention d'un baptême, fait le 16 janvier précédent par M. Deschauffours, de Saint-Léonard, attestée par M. Leflo de Tremelo vicaire général.

Les inscriptions cessent pendant trois ans, et, le 18 mars 1795, on relève des actes divers signés de MM. Dupaty (sans prénom) et Beugeard, sans doute l'ancien curé de Saint-Léonard. A la fin de mai apparaissent les noms de MM. Ollivier, recteur de Vigneux, et Leblanc, ancien chanoine de la Collégiale, puis de M. Ledeuff, prêtre du diocèse de Rennes. Le 26 août on lit le nom d'un des Messieurs Bascher, sans prénom. En septembre, alternent les signatures des prêtres qui viennent d'être nommés avec celle de M. de Chevigné. Les inscriptions reprennent le 24 février 1796, et sont toutes relatives à des baptêmes célébrés dans des maisons particulières. Puis une nouvelle interruption. Durant l'année 1797, signatures de MM. de Chevigné et Ollivier, et, en mai de cette même année, celles de M. Panhéleux, sans prénom.

En 1798, encore MM. Ollivier et Panheleux, et, au mois de mai, M. Mercerais, vicaire de la Chapelle-sur-Erdre. Du 24 mai 1798 on saute au 24 mai 1799, et on arrive à 1800, M. de Chevigné signant presque tous les actes. A cet endroit sont mentionnés deux mariages cé-

lébrés par M. Cosnuel, le 8 décembre 1793, puis des actes de 1797 et 1798 rédigés par M. de Chevigné, d'après des notes à lui remises par M. Massonnet de Saint-Mesme. En août 1800, signent le même M. Massonnet et M. F. A. Bascher jeune. Durant le premier trimestre 1801, avec les signatures de MM. Ollivier et Massonnet, on rencontre celle d'un ancien cordelier, M. Majeune et de M. Couillaud de la Rive, ancien chanoine de la Collégiale de Nantes ; puis des actes de M. Roullier, prêtre du diocèse de Rennes, et se rapportant aux années 1796, 1797, 1798. Le registre finit en 1802 et les dernières signatures sont celles de M. Paty, ancien vicaire de Saint-Etienne-de-Montluc, déporté, et rentré en France quelques années avant le Concordat.

Sur deux autres registres on trouve encore les signatures de M. de Chevigné. L'un d'eux, commencé le 11 mars 1795, finit le 9 octobre de la même année ; l'autre, commencé le 28 octobre 1796 se prolonge jusqu'au 12 avril 1802, époque du Concordat.

Le nom qu'on rencontre le plus souvent sur le premier de ces deux registres est celui de M. Picart ancien curé de Frossay, emprisonné au Bouffay le 30 septembre 1795, et mort six mois plus tard dans cette prison. Il fit à Saint-Similien, le 2 juin, quatre-vingt-trois baptêmes. On relève aussi les noms de M. Muray, prêtre du diocèse d'Angers (mai 1795) du frère Grégoire (?) qui, le 16 juin, fit trente-sept baptêmes également à Saint-Similien ; de MM. Rabier, Bialte, (?) J. G. Vonneau, pseudonyme de M. Priour, ancien vicaire de Machecoul ; de M. Beugerard, recteur de Sion ; de M. Giraud, recteur de Saint-Colombin (3 juillet 1795) ; de M. Deschauffour, ancien vicaire de Saint-Léonard (5 août 1795) ; de M. Dupaty, du diocèse de Poitiers ; de M. Billot, ancien vi-

caire de Saint-Lumine-de-Coutais ; de M. Rabier, ancien récollet, et de M. Guillotin curé de Fay. Il résulte de diverses mentions que M. Picart était, à cette époque, investi des pouvoirs de curé des paroisses de Saint-Similien et Saint-Nicolas.

L'autre registre, du 28 octobre 1796 au 14 avril 1802, contient les actes de 291 baptêmes et de 260 mariages. M. de Chevigné y signe quelquefois. Du 12 octobre 1796 au 17 mars 1797, c'est M. Garnier, curé de Teillé ; du 16 février 1797 au 26 janvier 1798, c'est M. Ollivier curé de Vigneux ; du 13 avril 1797 au 26 juin 1798, c'est M. Leblanc, ancien chanoine de la collégiale, M. Leclerc, vicaire de Teillé ; enfin, du 29 avril 1801 au 12 avril 1802, c'est M. Leflo de Tremelo, vicaire général.

Un petit cahier, de quelques pages seulement, constate qu'un prêtre du diocèse de Coutances, M. Julien-Paul Pacquet, venu à Nantes en avril 1797, administra les sacrements aux fidèles des diverses paroisses de la ville de Nantes.

M. Billy, prêtre de Vannes, résida à Nantes du 1er avril 1797 au 4 octobre 1802, et il consigna ses actes sur deux registres, l'un de baptêmes et l'autre de mariages. Parmi les mariages se trouvent ceux d'un Claude de Bruc avec une demoiselle Lechauff, de Guérande (25 janvier 1799), et d'un la Gournerie avec demoiselle de Talhouët (9 mars 1802).

M. Radu, ancien vicaire de Sainte-Croix, qui avait prêté le serment et l'avait rétracté, a tenu un registre, du 30 avril 1798 au 23 novembre 1801, lequel fut continué, jusqu'au 4 février 1802, par M. Chauvet, ancien maire-chapelain de la cathédrale.

Divers fascicules, reliés en un seul volume, et, comme les précédents, comprenant des attestations de sacre-

ments administrés dans la ville de Nantes, portent les signatures : 1° de M. Guihard, René-François, chapelain dans la paroisse de Batz, pour les années 1800 et 1801 ; 2° de M. Gaultier, à partir du 14 janvier 1802. M. Gaultier, ancien vicaire de Moisdon, était resté caché dans la région de Massérac, et n'avait été emprisonné qu'en 1796. Il se dit approuvé par M. de Boischollet, et date les actes de l'oratoire établi dans le cloître de Notre-Dame ; 3° de M. Robert, sans prénom, à partir du 25 août 1801 ; 4° de M. Garnier, ancien curé de Teillé pour 1798 ; 5° de M. Dorin, ancien supérieur du Grand-Séminaire de Nantes, de 1798 à 1799. En qualité de juge ecclésiastique, M. Dorin prononça l'annulation d'un mariage célébré au bourg de Batz, le 29 mai 1799, et autorisa la célébration de ce même mariage, conformément à l'acte civil ; 6° de M. Ledeuff, prêtre du diocèse de Rennes, qui se dit approuvé par Mgr de la Laurencie (1796) ; et 7° enfin, de M. Leclerc, ancien vicaire de Teillé, assermenté, ayant peu après rétracté son serment. Les actes signés de M. Leclerc sont du commencement de l'année 1797. Il existe un autre registre spécial tout entier de l'écriture de M. Garnier, du 20 mai 1797 au milieu de l'année 1802 ; on y trouve, à la fin, le relevé des 70 baptêmes et des 40 mariages y contenus.

M. Rogatien Delaville, aussitôt son remplacement dans la cure de Paimbœuf par un curé constitutionnel, ouvrit un registre paroissial à Nantes le 10 décembre 1791. On y rencontre seulement quelques mariages ; le dernier acte est du 28 mai 1792 ; son vicaire, M. Condomine, y porta aussi un acte du 2 juin de la même année. M. Delaville reprit ses fonctions le 30 avril 1802, et, à la date du 14 janvier 1803, il écrit qu'il vient d'être

informé de sa nomination à la cure de Clisson. Un fascicule, joint au précédent registre, contient quelques actes de la paroisse de Paimbœuf et de celle de Corsept de la fin de 1801, et du commencement de 1802, signés de M. Condomine et de M. Legland, ancien aumônier de l'hôpital de Paimbœuf.

Un petit cahier, allant de 1796 à 1801, confirme la présence de M. Rousseau, ancien vicaire de Saint-Sulpice-des-Landes, dans les paroisses du Loroux-Bottereau et de Barbechat.

Un registre de la paroisse de Vay, et autres paroisses environnantes, présente ces particularités que les prêtres qui y ont inscrit leurs actes sont plus nombreux que dans les autres registres, et que, parmi ces actes, il s'en trouve plusieurs qui constatent des sacrements administrés par des prêtres constitutionnels tels que Stoquelet, ancien récollet, devenu curé du Gâvre, qui fit un baptême le 29 septembre 1793; Blouin, ancien vicaire de Marsac et curé de Vay, qui fit aussi un baptême le 17 février 1793 et Hardy, curé de Nozay (1er novembre 1793.) Ce registre avait été ouvert par M. Barbier, curé de Vay, le 9 juin 1792, avant son départ pour l'Espagne. Viennent ensuite des actes de M. Perchais, curé légitime de Marsac, durant les années 1793, 1794 et 1795; de M. David, vraisemblablement l'ancien vicaire de Pontchâteau (1794); de M. Leprince, né au Gâvre, curé de Monnières, (janvier 1794); de M. Chedeville, curé de Puceul; (mai 1794); de M. Rigault, vicaire de Marsac (fin de 1794). En 1795, on trouve encore les noms de MM. Perchais et David, et, de plus, ceux de M. Daniel, vicaire de Vigneux, qui se tenait à Blain, et de M. Filloleau, vicaire de Pierric; de M. Marchand, vicaire de Héric. Ces mêmes noms figurent

sur le registre, en 1793, 1797 et 1798, et, de la fin de 1797, celui d'un prêtre nommé Maillard, qu'il est assez difficile de déterminer; et celui de M. Robin, vicaire de Guémené-Penfao, qui date ses actes du Gâvre. En 1799, tous les actes sont de M. Filloleau. M. Barbier rentra solennellement dans son ancienne paroisse de Vay le 9 février 1800, et y exerça publiquement à partir de ce moment avec M. Filloleau.

La paroisse d'Orvault et environs fut évangélisée pendant la durée tout entière de la persécution par un prêtre du diocèse de Poitiers, nommé Gain, Jean-Baptiste, qui s'intitule prieur de Saint-Sauveur de (illisible), et chanoine de la collégiale de Montreuil-Bellay (du diocèse d'Angers depuis le Concordat). Le premier des registres tenus par lui contient 122 pages, et chaque page six ou sept actes; il comprend six années : 1793-1798. Le 24 mai 1795, M. Gain mentionne qu'il a été institué desservant de la paroisse d'Orvault, par M. de Chevigné, à l'époque de la réouverture de l'église le 24 mai 1795, dans les temps d'accalmie qui précédèrent le 19 fructidor an V (5 septembre 1797). « Je soussigné, écrit-il, à la date du 20 décembre 1795, ayant fait des baptêmes et des mariages, dans la paroisse Saint-Léger d'Orvault, depuis le 17 mars 1793, où je vins pour la première fois, ai cru devoir, pour sûreté la plus grande, les retirer pour les inscrire par dates, dans un registre double ainsi que toutes notes à moi remises et certifiés par témoins dignes de foi, sur baptêmes et mariages faits par d'autres prêtres, de moi bien connus. Au lieu de notre retraite. » Parmi ces actes il en est qui concernent des fidèles de Saint-Similien, de Sautron et d'autres paroisses limitrophes d'Orvault. Le second registre, un peu moins gros, va de 1799 au 16 août 1802,

et il est continué par M. J. Page, qui signe prêtre desservant. Les actes de mariage contiennent la mention de la dispense des trois bans jusqu'au mois de juin 1800. Le 19 de ce mois, l'acte de mariage, célébré dans la chapelle de la Berthelotière, dite du Séminaire, porte qu'il a été précédé des publications canoniques. Dans le cours de cette année, M. Mahé, vicaire de Saint-Herblain, M. Billot, desservant de Frossay, M. Radu, qui s'intitule prêtre retraité de Sainte-Croix, suppléent M. Gain, malade ou empêché. Durant sept années, à la porte de Nantes, M. Gain avait réussi à si bien se cacher, qu'aucune dénonciation ne fut faite contre lui, et les registres qui viennent d'être mentionnés, sont l'unique document écrit qui révèle sous ministère dans la paroisse d'Orvault et autres environnant celles-là.

L'apostolat de M. Allot de Montigné s'exerça dans une région étendue, qu'il serait assez difficile de déterminer, mais qui par certains points touchait au territoire de M. Gain. M. Allot de Montigné appartenait au diocèse de Rennes. Je ne referai pas ici sa biographie que j'ai donnée dans le second volume du *Diocèse de Nantes pendant la Révolution*. L'un de ses registres contient 472 pages et commence avec l'année 1794 ; on y rencontre des actes concernant des fidèles de la chapelle-sur-Erdre, de Treillières, de Casson, de Grandchamp. D'un interrogatoire subi par lui, le 5 janvier 1796, 15 nivôse an IV, il semble résulter qu'il se cacha à Casson dès la fin de 1792, mais les registres de cette période ont disparu. Le 26 septembre 1794, il déclare « qu'il administre les sacrements avec les formalités de l'Église souffrante et affligée. » Il dit avoir quitté le diocèse de Nantes durant les années 1795 et 1796, et néglige d'ajouter qu'il avait passé ce temps à Vitré, où il avait

administré une paroisse, et à Nantes en prison au Bon-Pasteur. Depuis le mois de novembre 1796, il exerça publiquement le culte à Héric, et continua jusqu'au moment où les lois du 19 fructidor an V, (5 septembre 1797), l'obligèrent à se cacher de nouveau.

Le second registre de M. Allot de Montigné commence en mai 1800, et concerne presque exclusivement les fidèles de la paroisse de Saint-Similien. Il n'a pas moins de 580 pages. De même que ceux de 1792 et de 1793, les registres intermédiaires ont disparu.

En mai 1800, on y rencontre plusieurs actes de M. Bolloré, prêtre du diocèse de Quimper ; en juin, un acte de M. Mac-Carthy, Jean-Baptiste, qui fut condamné à mort pour fait de chouannerie le 8 novembre 1802. A la date du 5 octobre 1800, f° 80, on lit que « M. Leflo de Tremelo a dit une messe chantée, avec diacre et sous-diacre, dans des magasins arrangés avec toute la décence qu'exige le culte catholique, situés au Port-Communeau en Saint-Similien de Nantes, appartenant à Mme Bourgerel, et que lui, M. Allot, a dit les vêpres et complies, donné la bénédiction, et ensuite, fait la procession du Saint-Rosaire ; que quatre ou cinq mille âmes ont assisté à la grand'messe, autant aux vêpres, et à la procession, qui a eu lieu à l'intérieur seulement à cause des circonstances ; que, le matin, il y eût une messe basse, où il se trouva beaucoup de monde, quoique ce fût la première fois que la messe s'y disait » (1). Le registre porte des traces de la présence, à l'oratoire du Port-Communeau, de M. Chauvet, Charles,

(1) Voir la confirmation de ces faits dans les notes de Transon, *Revue de Bretagne et de Vendée*, juin 1901. Les ouvriers patriotes, dit Transon, mettent autant de zèle à rétablir le culte qu'ils en avaient mis à le détruire.

le 10 novembre 1800 ; de M. Panhéleux, (13 janvier 1801) ; de M. Lansier, prêtre catholique (novembre 1801) ; de M. J. J. Gaultier (11 novembre 1801).

Le registre de M. Gillier, vicaire de Legé, conservé dans la sacristie de cette paroisse, ne contient pas seulement des actes de baptêmes, mariages et inhumations, il contient aussi des renseignements historiques sur plusieurs combats et massacres de la guerre civile dans la région prochaine. L'ordre chronologique des faits y est un peu mieux suivi que dans les cahiers de MM. Gain et Allot, néanmoins certaines dates sont erronnées.

L'inscription des actes commence le 3 août 1791, et se suit assez régulièrement. Le 5 mars 1792, un baptême célébré par M. Gogué, curé de Saint-Jacques de Clisson ; le 8 mars, un autre par M. Pilard, vicaire de Saint-Jean de Corcoué. Les 7 juin et 20 novembre 1792, mentions d'enfants ondoyés par ce dernier et par M. Gillier, et baptisés par M. Bossis, curé intrus, qui contraignit les parents de les transporter à son église. En juillet de la même année, baptêmes par MM. Barreteau, curé de Saint-Etienne-du-Bois, et Barbedette, curé des Lucs (1). Le 25 octobre « inhumation de M. Buchet, Nicolas, curé de Légé depuis quarante ans, décédé le 23, à la maison du Motais, lieu de son exil, à l'âge de 78 ans ». En novembre et en janvier, divers baptêmes par MM. Pilard et Gogué.

Le 17 mars 1793, on lit : « Le soussigné, caché depuis huit mois dans ce bourg, après avoir essuyé diverses

(1) M. Barbedette, curé des Lucs, avait, de même que M. Gillier, relevé les noms d'un grand nombre de personnes massacrées dans sa paroisse. Cette liste figure aux pages 215 et suivantes des *Souvenirs Vendéens*, de M. Amédée de Béjarry (Nantes, E. Grimaud, 1884).

sortes de persécution, pendant plus d'un an, et en divers lieux, ai repris à exercer publiquement mes fonctions, ce jour 17 mars, et le septième de l'insurrection Suit le procès-verbal d'inhumation, du 12 mars, des personnes tuées la veille par les insurgés, dont les corps ont été déposés au cimetière de ce lieu :

« Barthélemy Guerdon, notaire, époux de Marie-Marguerite-Elisabeth Porchier, âgé de 31 ans.

« Pierre-Clair Francheteau, avocat, âgé d'environ 65 ans, veuf de demoiselle Pineau, et administrateur du Département de la Loire-Inférieure.

« Julien-Henri Collinet, officier municipal, âgé d'environ 28 ans, marié constitutionnellement par l'intrus avec la citoyenne Julie-Marguerite-Adélaïde Bossis (1).

« Pierre-Hyacinthe-Marie Bossis, intrus à la cure de Légé depuis le 30 juillet 1791, âgé d'environ 28 ans.

« Louis Bossis père, veuf d'Agathe de Launay, notaire royal, âgé de 70 ans, ou environ.

« François-Joseph-Prudence Bossis, âgé d'environ 30 ans.

« Charles Vrignaud, administrateur du District de Machecoul, âgé de 25 ans, et, dans le moment, commissaire à la vente du Rétail où il fut pris.

« François Tranquille Barreau, père, officier municipal, âgé d'environ 60 ans.

« François Garreau fils, notable dans la municipalité, âgé de 28 ans.

« Pierre Parmentier, perruquier, âgé d'environ 60 ans.

« Deux gendarmes de la brigade du Pont-James, qui étaient à la vente des meubles du Retail.

(1) L'enfant né de ce mariage fut baptisé à la Domangère, par M. Gillier, le 9 juin 1793.

« Jean Bonaffon, maréchal-ferrant, officier municipal, âgé de 30 ans et quelques années.

« Charles Bouvier, dit Grandlieu, sergent de la garde-nationale de Légé, époux de demoiselle Collinet, âgé de 40 ans, ou environ.

« Pierre-Luc Ayriau, officier municipal, vivant, demeurant aux Forges, de cette paroisse, âgé de 36 ans, ou environ.

« Louis Tertereau, tisserand, du Retail, âgé de 30 ans.

« Pierre Cavoleau, laboureur, de la Sorinière des Lucs, âgé de 68 ans.

« François Hautrais, fils, tailleur d'habits, âgé de 20 et quelques années.

« Thébaud, fermier de la paroisse de la Chevrolière, et Thouzeau, de la paroisse de Saint-Sulpice-le-Verdon, diocèse de Luçon, pris tous les deux à la vente des meubles du Retail, qui se faisait pour cause d'émigration de M. de Goulard, seigneur du lieu, et de cinq ou six autres personnes dont les noms me sont inconnus. Signé Gillier. »

« On attribue la mort des personnes dénommées à un coup de pistolet que Henri Collinet tira sur les insurgés, dans le temps où ils ne lui demandaient que de mettre bas les armes, ainsi qu'à la présence de quatre gendarmes qu'il avait été chercher à Palluau, et qui étaient avec lui, et qui, plus prudents, s'enfuirent. A peine eut-il tiré le coup de pistolet qu'il tomba mort près du ruisseau du Papin. »

Parmi les actes qui viennent à la suite, quelques-uns méritent d'être notés :

« 15 avril 1793 : René Landais, tué au combat de Saint-Gervais (f° 11) (1).

(1) Conf. *Charette*, par Bittard des Portes, p. 36.

« 1er mai 1733 : Inhumation de dix personnes tuées le 30 avril, au combat de Légé (f° 12) (1).

« 16 mai 1793 : Inhumation de cinq personnes tuées au combat de Palluau donné le 15 (2).

« 10 juin 1793 : Combat à Machecoul ; victoire complète des insurgés (f° 13) (3).

« 11 juin 1793 : Inhumation faite par Gogué, (curé de Clisson probablement) de Lhériteau, tué au combat de Machecoul,

« 23 juin 1793 : Bénédiction d'un ancien cimetière, dit de Saint-Roch, parce que le cimetière actuel est encombré. Cérémonie au milieu d'une grande affluence. » Le procès-verbal de cette cérémonie, inscrit sur une feuille volante, est ainsi conçu : « Acte de la bénédiction du pré, appartenant à la fabrique, et dit cimetière de Saint-Roch, signé du Général de la paroisse : Pierre-Jean-Louis Gouin ; Vincent Nicolleau ; Jean Robin ; Hyacinthe Bernard; Jean Rortais; Jean Gris ; Jean Beziau ; Etienne Patron ; Joseph Patron ; Etienne Malidain ; Pierre Goëau ; Julien Garreau; Jean Praud ; Luc Lhommeau ; Jean Bouyer ; Joseph Babinot ; François Vrignaud ; Pierre Bossis ; Pierre Noyneau ; François Renaud ; Jean Bernard ; Jean Beziau, de la Gestière ; Alexandre Petit ; François Chaillou ; Martin Gaillard ; René Favreau ; René Forgeau ; Jacques Millet ; Pierre Monnereau ; Jean Chourroy ; Jean Bellandeau ; Pierre Rocheteau ; Pierre Airiau ; François Laidet ; Gillier, vicaire ; Julien Masselin. »

« 14 août 1793 : Combat à Luçon (4).

(1) Conf. Bittard des Portes, *Charette*, p. 52.
(2) *Eod.* p. 77.
(3) *Eod.* p. 92.
(4) *Eod.* p. 135.

« 29 août 1793 : Baptême de la fille d'un sellier nommé Alain ; parrain : messire Baillehache ; marraine : demoiselle Marie-Anne Charrette qui signent, et, de plus ont signé : Millet ; Marie Pineau ; de Rorthays ; Modeste Gouin ; F. du Bois ; Badereau ; Jean Marie Allain ; J. de la Robrie et Gillier. »

« 14 septembre 1793 : Invasion des républicains, appelés « troupes de Mayence (1) » ; massacres commis par eux (f° 18). Ils commencent, dès ce moment, à mettre le feu aux maisons ; une dizaine de noms de personnes massacrées.

« De Légé, l'ennemi se porta sur Montaigu ; le combat se donna le 16 septembre ; sept personnes ont disparu depuis le combat.

« Octobre 1793 : Incendie général dans le bourg, et par les villages. Ce fut dans ce mois que brûla l'église paroissiale, et, le 27, je commençai à faire l'office paroissial dans la chapelle de la Guichère.

« 22 novembre 1793 : Les républicains arrivèrent dans le bourg de Légé, où j'étais à voir un malade ; je fus vivement poursuivi, jusqu'à Touvois, par deux cavaliers, dont un fut tué par des cavaliers insurgés qui sortirent du dit bourg pour la découverte. »

« 7 décembre 1793 : Il y eut une attaque aux Lucs, de la part des républicains qui furent vivement repoussés. Ils furent ensuite attaqués par M. Charrette qui venait de l'Ile de Bouin. Le combat eut lieu près du Bourg. Les républicains ne purent entrer ; le combat fut vif et long, mais sans résultat (2).

Sans date, mais vraisemblablement du courant de

(1) Conf. *Charette* Bittard des Portes, p. 171.
(2) *Eod.* p. 248.

décembre 1793, onze personnes, dont plusieurs enfants, ont été tuées et brulées au village de la Domangère ; et vingt-et-une personnes massacrées à la Guénizière.

« Janvier 1794 : les républicains séjournèrent pendant tout le mois de janvier au bourg de Légé. Quarante-quatre personnes furent massacrées dans la forêt de Roche-Servière. (Les noms cités.) Il y eut, pendant ce mois, des recherches presque continuelles dans les forêts de Grand-Lande, Touvois, Roche-Servière, et dans les gîtes et pièces de terre environnantes qui étaient les seuls lieux offrant quelques asiles contre un ennemi sans humanité. »

« Février 1794 : (sans la date du jour). Dans ce mois, il y eut un combat très vif dans ce bourg ; les républicains furent mis en pleine déroute, et tués en grande partie. Plusieurs périrent en passant la rivière de l'Oignon qui était débordée. On leur prit leurs canons et leurs bagages. On portait leurs pertes à trois ou quatre cents hommes (1).

« Liste comprenant quatre-vingt-dix-huit noms de personnes massacrées en février 1794, parmi ces noms figurent ceux d'un grand nombre de femmes.

« Les recherches dans les bois furent presque continuelles le mois de février et le mois suivant. Les peuples les plus barbares semblaient être venus dans ces parages. Plusieurs personnes furent brûlées vives, des femmes enceintes égorgées, et leurs enfants portés au bout des bayonnettes.

« Au mois de janvier on fusilla, au bourg de Légé, soixante-dix ou soixante-douze hommes des paroisses

(1) M. Gillier veut sans doute parler de l'affaire du 6 février 1794 M. *Charette*, Bittard des Portes, p. 303.

de Touvois, Falleron, et autres qui se croyaient en sûreté chez eux, ayant rendu leurs armes sur la promesse qu'on leur avait faite de ne pas les inquiéter. (f° 23)

Mars 1794. Cinquante-trois personnes ont été massacrées durant ce mois ; des femmes pour la plupart.

Avril 1793. Faut-il lire 93 ou 94, car c'est bien 93 qui est écrit ?

20 avril 1793. Bénédiction d'un cimetière proche la Chapelle de la Guichère.

D'août 1793 : f° 30, noms de quatorze personnes restées au combat de Luçon 14 août où les insurgés furent mis complètement en déroute par la mésintelligence de ceux qui commandaient et par la trahison de quelques canonniers (1).

D'août 1793 on tombe, sans transition, en septembre 1794 : Sépultures mentionnées, faites, pour la plupart, à la Guichère.

Octobre, novembre, décembre 1794 : Sépultures, baptêmes ; mariages, assez rares dont les actes portent que la célébration a été précédée de la publication des bans faite à la messe paroissiale :

Plus loin (f° 34) la note suivante qui termine le registre :

« Dans ce moment (il n'y a pas de date, mais il est évident qu'il s'agit des préliminaires de la prise de la Jaunaie, février 1795, ventôse an III). On parle d'une suspension d'armes, et d'un traité de paix, entre le général Charette et les républicains; Dieu veuille qu'il réussisse !

« C'est le vœu de tous les honnêtes gens.

(1) Le combat de Luçon est bien du 14 août 1793. Bittard des Portes, *Charette, la guerre de la Vendée,* Paris, 1902, p. 135.

Le registre se termine ainsi : « Le lecteur sera sans doute surpris de ne voir aucune signature de témoins à la majeure partie des actes inscrits dans le présent régistre. Il m'était impossible, dans ces temps de trouble et de confusion, dont on aura peine, dans la suite, à se faire une idée, de les inscrire chacun dans leur temps. Il me fallait, quelquefois, plus de six semaines avant de trouver quelques personnes pour me donner une notion exacte, que j'écrivais au fur et à mesure que je pouvais me la procurer sur des feuilles volantes, pour, ensuite, les inscrire avec plus d'ordre. Il m'eut été d'ailleurs très embarrassant de porter avec moi le registre ; étant obligé, à chaque instant, de changer de retraite par les recherches presque continuelles, que l'ennemi ne cessait de faire dans les bois et dans les différentes pièces de terre qui se trouvent indistinctement dans toute l'étendue de la paroisse (f° 34) signé Gillier. »

« La déclaration signée le 18 janvier 1794 (1) je me trouve obligé de fuir. Fait au village de la Guichière. »

Ces registres sont les seuls venus à ma connaissance, mais il doit en exister d'autres, et il serait désirable qu'ils fussent étudiés, car aucun document du temps de la persécution n'a, pour la biographie des prêtres, une précision comparable à celle de ces feuillets écrits au jour le jour.

ALFRED LALLIÉ.

(1) Je suppose que cela veut dire qu'il a signé la présente déclaration un 18 janvier, et qu'il a inscrit par erreur 1794 au lieu de 1795, car, en 1794, il n'était point question d'un traité de paix, dont il parle quelques lignes plus haut.

LE PATRON DE SAINT-SERVAN

Sous ce titre : *Saint Servatius, évêque de Tongres, patron de Saint-Servan*, M. l'abbé Campion, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Rennes, vient de publier une très intéressante brochure où il s'efforce d'établir avec beaucoup d'érudition, à l'encontre de M. de la Borderie, que la ville actuelle de Saint-Servan n'a jamais eu d'autre patron que Servatius, évêque de Tongres, mort le 13 mai 384 après s'être montré un des plus fermes champions de l'orthodoxie contre l'hérésie arienne dans les conciles de Sardique (344), de Cologne (346) et de Rimini (359).

On sait quelle était la thèse de M. de la Borderie. Les hommes, qui au IXe siècle firent triompher en Armorique les usages ecclésiastiques de l'Église romaine, y auraient introduit à ce moment le culte d'un saint qui en aurait été le champion en Ecosse au VIIIe siècle, saint Servan. Ce saint peu connu aurait été vite oublié et remplacé dans les hommages des fidèles par un saint gallo-romain, Servatius, dont le nom ressemblait au sien et dont la popularité était beaucoup plus grande.

M. l'abbé Campion soutient au contraire que saint Servan d'Écosse n'a jamais existé, que sa vie est calquée sur celle de saint Servatius ou Servais, que celui-ci a toujours été le patron de Saint-Servan, que l'introduction de son culte, possible avec saint Hilaire (IVe siècle), vraisemblable avec Grégoire de Tours VIe siècle), devenait probable avec Charles Martel et presque certaine avec Charlemagne.

Au congrès de l'Association bretonne tenu à Ancenis en 1894, j'ai eu l'occasion de défendre contre une première attaque la thèse de M. de la Borderie. M. l'abbé Campion veut bien me demander si je suis resté fidèle à mon opinion d'il y a dix ans. Je voudrais répondre en quelques mots à une mise en demeure aussi flatteuse.

Je crois qu'il a existé au Ve ou au VIe siècle dans l'église celtique un saint personnage appelé Servan: Je crois que les Bretons d'Alet ont élevé à ce saint une chapelle dans le voisinage de leur cité. Je crois qu'au VIIIe siècle, lorsque la Bretagne eut été conquise par les Carlingiens, on substitua au saint celtique soit calcul politique des gouvernants, soit tendance instinctive des populations, un saint de la Gaule du nord dont le nom ressemblait au sien et à qui la nouvelle dynastie était fort dévot. Sauf sur ce dernier point, où je me rapproche d'une partie des conclusions de M. Campion, je reste fidèle dans l'ensemble à la thèse de mon savant maître.

Il y a d'abord la raison philologique. Régulièrement saint Servais n'a pu donner saint Servan. Je sais bien que l'évolution des noms propres est souvent anormale et subit d'autres influences que les lois rigoureuses de la phonétique, mais si je vois bien pourquoi saint Servan aurait pu devenir saint Servais, je ne vois pas pourquoi saint Servais serait devenu saint Servan. M. Campion suppose que c'est peut-être le résultat d'un jeu de mots sur le nom du saint où l'on aura vu le serviteur ou le servant de Dieu. Mais alors comment se fait-il que la forme féminine du nom propre soit Servanne et non pas Servante (1).

(1) Cela est si vrai que, dans une paroisse lorraine dédiée à un saint dont le nom s'écrit en latin Servatius et en français Servand, le patron est non pas l'évêque de Tongres, mais un martyr espagnol.

Dans ces conditions, la démonstration de M. Campion, très probante contre ceux qui voudraient maintenir dans tous ses détails la thèse de M. de la Borderie, ne porte pas contre ceux qui croient simplement à l'antériorité du culte de saint Servan. Pour prouver que l'introduction du culte de saint Servais remonte à saint Hilaire, il faudrait montrer qu'il existe au nord de la Loire des traces de l'apostolat de ce saint, ce qui n'a pas été fait. Il ne suffit pas davantage qu'un archevêque de Tours du VIe siècle ait parlé de saint Servais dans un de ses ouvrages pour qu'on puisse en conclure que les Bretons de cette époque allaient y chercher les patrons de leurs églises plutôt que dans les traditions de l'Église celtique, alors que c'est le contraire qui se passait constamment.

Pour achever la démonstration, je voudrais établir 1° que l'Église celtique a connu un saint Servan et que ce saint a probablement vécu au VIe siècle ; 2° que la vie légendaire de saint Servais repose sur des conceptions celtiques qui n'ont pu être élaborées que par des Celtes et que, par conséquent, là encore c'est saint Servais qui a été substitué à saint Servan.

M. Campion a rencontré dans plusieurs litanies le nom de saint Servan. Il ne s'arrête pas, convaincu, sans en apporter de preuves, qu'il faut lire saint Servais. La vie de saint Kentigern, mort en 612, fait de ce saint un disciple de saint Servan. M. Campion néglige ce témoignage. Plusieurs écrivains écossais parlent d'un saint Servan qui aurait évangélisé les Orcades et parce qu'ils mettent sa fête à deux dates différentes, dont l'une est justement le 13 mai, date de la fête de Servatius, M. Campion en conclut que Servatius et Servanus sont un seul et même person-

nage. J'en conclus au contraire que Servatius honoré le 13 mai est différent de Servanus honoré le 31 décembre ou le 1er janvier, mais que Servatius a remplacé Servanus sur le continent, comme Servanus a éclipsé en Ecosse la gloire de Servatius. Enfin, si la vie de Servanus renferme de nombreuses fables, elle contient sur l'établissement du saint dans certaines localités d'Ecosse des détails précis qui ne permettent point d'y voir un simple décalque de la vie de saint Servais. Je sais bien que M. de la Borderie a cru trouver dans cette vie la preuve que saint Servan vivait au commencement du VIIIe siècle. Si cela était établi, il nous faudrait abandonner la thèse du savant historien, car j'admets avec M. Campion que le culte de saint Servais était introduit en Armorique à la fin du VIIIe siècle. Mais cela n'est pas établi. La vie de saint Kentigern fait vivre saint Servan au VIe siècle. La vie latine de saint Servan ne permet de le faire vivre au VIIIe siècle qu'à condition d'assimiler le roi Brude fils de Dargart et l'abbé Edheunanus ou Odouthanus, Edannanus ou Eudananus avec le roi Brude fils de Dérili et l'abbé Adamnan, identification qui ne me paraît pas certaine.

Quand elle le serait, on pourrait toujours préférer la date que nous donne la vie de saint Kentigern, car la vie de saint Servan n'a pas assez de valeur pour que sa chronologie ne soit pas susceptible de confusions et d'erreurs.

La partie fabuleuse des vies de saint Servais et de saint Servan nous est arrivée sous une quadruple forme où je vois, comme M. Campion, quatre rédactions distinctes d'un même original. Mais cet original s'appliquait-il à un saint celtique ou à un saint gallo-romain ? C'est ce qu'il faut examiner.

D'après la légende de Servatius, telle qu'elle apparaît dans une vie de saint Loup écrite au IXe ou au Xe siècle et dans la vie de saint Servais écrite en 1088 par le prêtre Jocundus, Servatius serait né en Arménie et aurait été fils de Mémélia ou Némélia, et d'Emen, fils lui-même d'Eliud, fils d'Esméria, laquelle aurait été sœur de sainte Anne. Ces renseignements auraient été fournis aux prêtres de Maestricht par un pélerin de Jérusalem nommé Alagrœcus. D'après le roman d'*Aquin*, une chanson de geste du XIIe siècle, saint Servan serait issu d'une sœur de sainte Anne. Il aurait été emprisonné en Egypte, aurait réussi à s'échapper, se serait réfugié à Rome où il aurait été persécuté par le roi Adace et aurait été décapité à Ascalon sur l'ordre du roi Hérode.

Un poème français du XIIe ou du XIIIe siècle dont M. Meyer a publié en 1902 dans la *Romania* une rédaction en prose et qui raconte la vie de saint Jacques le Majeur donne de même à sainte Anne une sœur Esmérie, mère d'Elyuth, grand-mère d'Enyuth, bisaïeule de l'évêque saint Servais qui fut sire de terre de Crête (lisez sans doute Trête ou Trajectus, aujourd'hui Maestricht). Dans sa vie latine Servan est le fils d'un roi de Chanaan appelé Obeth, fils d'Eliud, et d'Alpia, fille du roi d'Arabie. Son frère s'appelle Generatius. Il est baptisé à Alexandrie par l'évêque Magonius ce prétendu évêque d'Alexandrie pourrait bien être le saint celtique que nous appelons saint Maugan), devient évêque de Chanaan, patriarche de Jérusalem et pape de Rome avant de se rendre en Ecosse.

Pour M. Campion, la source de ces développements se trouve dans le fait historique du voyage de saint Servais à Alexandrie près de l'évêque Athanase et

dans la qualification d'Israélite qui lui est donnée au sens figuré par Grégoire de Tours et qui aurait été prise au pied de la lettre par un écrivain postérieur peu instruit.

Cela ne me paraît pas suffisant. Cette légende revêt une couleur celtique très prononcée. Les Irlandais avaient l'habitude de rendre en latin par des équivalents bibliques ou autres certaines expressions géographiques. Pour eux comme pour les trouvères du moyen-âge le mot roi des Chananéens voulait simplement dire roi des païens. Les montagnes d'Écosse, qu'ils appelaient en leur langue Alpes, ont été souvent confondues dans leurs légendes avec les montagnes du même nom qui séparent la France et l'Italie. Si l'on ajoute qu'un rapprochement tout naturel se présentait à l'esprit entre Eliud, le grand-père de saint Servan et de saint Servais et la ville égyptienne d'Éliopolis, on retrouvera sans peine les noms réels qui dans la première partie de la vie de saint Servan sont aujourd'hui cachés sous un déguisement étranger.

Dans les *Mabinogion* de M. Loth, je trouve (tome II, page 305) une généalogie des rois de Gwyned composée à la fin du Xe siécle, qui remonte à Aballac fils d'Amalech, qui fut fils de Béli le grand et Anne sa mère, que l'on dit être *consobrina* de la Vierge Marie. Il y a là une confusion évidente entre une déesse celtique du nom d'Anna et la mère de la Sainte Vierge. On retrouve Aballach fils de Béli et d'Anna dans une autre généalogie (page 312). Anna a pénétré avec un caractère semi-mythologique dans les romans de la Table Ronde.

Eliud, père de saint Servais, est également un nom celtique, on le retrouve dans une généalogie des rois

de Powys (page 321). Esmérie se retrouve sous la forme Esmaré dans un lai breton dont nous n'avons plus qu'une traduction anglaise et dont j'ai signalé le caractère mythologique en étudiant ici même les différentes versions du roman d'*Hélène* dans mes articles sur *la Bretagne dans les Romans d'aventures.*

La légende de saint Servais comme celle de saint Servan nous reporte donc à un original celtique. Elle est née sans doute de la confusion entre le nom du saint ou le nom d'un de ses ancêtres et le nom d'un personnage analogue ou identique de la mythologie celtique. Elle s'est d'abord attachée vraisemblablement à un saint de nationalité celtique. Elle a pris plus de développement en passant sur le continent et ce sont sans doute les Armoricains qui en ont tiré les conséquences, en rattachant Eliud à la famille de la sainte Vierge. C'est l'état de choses que nous offre la version du roman d'*Aquin*. Quand saint Servais a remplacé saint Servan, il a hérité de sa légende. C'est l'état de choses que nous offre le traité des trois Maries, attribué quelquefois à saint Jérôme et dont on retrouve la substance dans les vies de saint Loup, de saint Servais et de saint Jacques (1).

Saint Servan est donc un saint bien distinct de saint Servais et le culte du saint celtique a très probablement précédé en Armorique celui du saint Gallo-Romain.

CH. DE CALAN.

(1) Je rapprocherais très volontiers l'Arménie où Jocondus fait naître saint Servais de l'Arménie où une des versions du roman de *Tristan* fait naître son héros et qui est probablement un nom celtique défiguré.

LES ÉPOUSAILLES DE BREBIOT

(SUITE[1])

CY EST LA SCÈNE DEUXIÈME

Adviennent maistre Corbon et le bergier Brebiot ayant balandras neigé lesquelz d'eulx ilz aveignent.

CE EST CORBON QUI COMMENCE :

Çà ! pour nostre confortation,
Qu'on mecte flip du meilleur cidre !

DAME GAUDE

Estes destroyer comme une hydre
De vostre bien ! Cochon de laict
Avez doingné ! C'est très mal faict !
Et jà voulez bère en potée,
De tout user en ribeauetée !

CORBON

De s'eschauffer oncques ne nuict
Après le grand gel de la nuict !

BREBIOT

Qu'il nous fict un beau discours !

DAME GAUDE (*cuydant le Bergier parler de Gorgibus*)

Voire !
Qu'ilz ne vous doingnèrent à boire
Ces discoureurs et harangueurs
Très bien doduz et graz seigneurs,
Hiérosme et Gorgibus, tous cujstres
Pieds plats, marauds et bélistres
Qui ne lairront ung poil !

(1) Voir la *Revue* de mai 1904.

JEHANNETTE

Ains non !
Iceulx n'estoient ! C'est le poupon

DAME GAUDE

Me prend-on icy pour bec jaune,
Et dyroit-on pas que j'asnonne ?
Ung puceau de deulx sols vaillants
Va-t-il, cantant enterrements
Et preschant en la synagogue
Comme prebstre et moyne ? Quelle drogue,
Çà ! voulez me faire engorgier
Et en mon esprit engrangier ?

CORBON

N'est aultre céans qui clabaude,
Sy ce n'est vous ma belle Gaude !
Ah ! sy, gobiez ces beaux discours...

DAME GAUDE

Ne les ouyrai-je tous les jours
De vous ?

BREBIOT

Mais ce n'est mesme chose !

DAME GAUDE

Mieulx de toy, qui n'has bouche close
Affronté ! Ce sorcier qui cy vint,
Et vostre sens droictier retint,
Vous a par moult grande fumée
La cervelle très parfumée
De sots advis. Çà ! couchez-vous,
Et redoubtez le vray courroulx
Qui dedans mon giron bouillonne !
(Elle dist à sa fille qui n'en bouge)
Ouissez-vous, chestive friponne ?

CORBON

Veu que tout homme du Christ est chief
Sçaichez Gaude que de brief,
L'Homme est la teste de la Femme
Soyt dict, sans vous faschier Madame !
Chief du Christ c'est Père Eternel
Dont suys vers vous, légast mortel.
Par ainsy en ceste cocquette
Et par mon ordre qu'on appreste
Quatre pots de cidre jaunet.
Puys en ce mélange aigrelet
Tost quand bouillera la marmitée
Et pour qu'elle soyt bien dégustée
Une pincte fin boys cognac
Y gecterez ou d'armagnac.
Avec qu'une livre de mélasse :
C'est flip ! En ceste heure de grâce
Choyez ô femmes vos marys !

DAME GAUDE

Qui vous doingna cet advis?

BREBIOT

Ces chouses sont tout dret attraictes
Dudict discours.

DAME GAUDE (*oboissante*)

On les a faictes
A sceureté pour m'enragier,
Et je cuyde que ce bergier
Veult en remonstrer à maistresse
Par beaux debvis de grant finesse

JEHANNETTE

Ne sont mi ni maîtres ni servants,
Ains, tous frères ainsy qu'enfants
De Dieu.

BREBIOT

Par liberté !

DAME GAUDE

Je cuyde,
Veoir ce bec-blanc nice et stupide
Ainsy que l'empereur César
De soye orné dessus son char

CORBON

Char et soye il aura madame !
Et vous, sy serez prude femme
Avec couronne en paradiz
Faicte de roses et de lis !

DAME GAUDE

Or çà ! vez-cy que suys reyne,
Puisque vous m'en baillez l'estrenne !
Estes playsant maistre Corbon,
Par sottises à plein cruchon !
Droictier Gilles en vostre vie.
N'estes-vous plus en maladie
Et en procez ?

CORBON

Ces dicts procez
Qui par icy tiengnent congrez,
Sont tant seulement une épreuve
Que Dieu nous baille afin qu'il treuve,
Si devers luy sommes loyaulx
Et de bon gré ses droicts féaulx.
Ains. pour maladie, il me l'oste,
M'ayant touchié de sa menotte,
Aux genoilz où ça me tenoit !
La peyne laissa cest endroict....

Puys il dict, sy n'avoys richesse
Et que la vie estoit rudesse
Ce n'estoit rien qu'à mon proufict
D'estre ainsy tout gaigne petit
Et qu'au trespas j'en auroye paye.

DAME GAUDE

Et vous cuydez que la monnaye
Qu'à nous emblèrent ces Romains
Archiers et sargeants inhumains,
Sans refarder, sera rendue,
A vous nigaud, brebis tondue ?

BREBIOT

Non, en ce monde lacrymal,
Emply d'estriefs pour ung vassal,
Car ceste terre est ung passaige
Pour ung chascun plein de piège...
Ains c'est en une vie ès-cieux.

DAME GAUDE

Eh ! guignez-moy ce beau morveulx
Lequel cuyde estre en son throsne,
Oncques ne veis chouse bouffonne
Comme celle-cy. Véez l'empereur !

BREBIOT

S'il plaist à Dieu, seroi greigneur
Qu'un chestif potentat de terre !

DAME GAUDE

Ne tiens-tu cour plénière ?
Me chaille peu de ce barat (1)
Que faict icy ce potentat !

(1) Barat : tromperie.

Veu que Bethléem nostre ville
A l'empereur est fort docile
Et que sont tous chasteaulx en l'air
Comme il s'en veoit par le désert
Qu'il refarde!

CORBON

Ce n'est faconde,
Veu que toute larme en ce monde
Versée, cst comme perle ou gemme
Ornant à bom son diadesme
Qu'il portera dans les Parviz
Et les Enclos du Paradiz.

DAME GAUDE

Vous estes concertés que je cuyde
Que ce maraud nice et candide
A treuvé, guardant ses moutons
Com treuve un aveugle à tastons
Qu'il estoit prince des royaulmes
Qui sont es-païs de phantosmes...
Or sus! sçaichez que n'apprend-on
Faire grimaces à guenon,
Pour qu'elle doingne en mariaige
Sa fille à mangeur de fromaige!

CORBON

Il n'est rien vray de concerté.
Je vous le dis à sceureté.
Ains comme les paôves sont princes
Enmy les célestes Provinces
Puys icy-bas, chiers au poupon
Je crays ce mariaige bon.

JEHANNETTE

Je cuyde que plus on ressemble
A cest enfant, plus on assemble
Toute bonté !

CORBON

Elle dist vray !

DAME GAUDE

Ouais ! par ma foy ! ferons l'essay
Que veniez telle qu'une marmaille
Et beslant en fasson d'ouaille,
Enmy les langes du berceau,
Avec vostre barbu museau !

CORBON

Et femme aussy, debvez renaistre !

DAME GAUDE

Çà vous faut-il mener à paistre ?
Vous estes veau ! Car retreuver
Ma mère aultre foys ! c'est baver !

CORBON

Ains, vivez selon le précepte
En la fasson qu'enfant accepte,
Sans rechigner, très loyaulment,
Estant en liesse, paulvrement !

DAME GAUDE

De précepteur n'ay que Moïse !

CORBON

Mesouen, vous serez d'Ecclise,
De ce dict fils de nostre Roy
David. Bergier en son employ

Comme feut aussy son ancestre,
Ses ouailles il les veut repaistre !
(Brebis c'est nous !) comme bon pasteur,
Non mercenaire et séducteur
Dedans le très gras pasturaige
Qui mesne à son héritaige.
Sy brebis vienne à trébuschier
Et du chemin se débuschier
Tout droictement, il la ramesne
De par son verbe très amesne.

DAME GAUDE

Suys-je chiesvre ? Je ne scays plus
Si c'est : je vis ou je vescus !
Oncques ne ouis telles follies
Ce sont bonnement cocquardies !
Làs ! ce sorcier en guilledou
De mon mary fait ce beau fou !

JEHANNETTE

Mère, n'avez-vous veu cest ange,
Et ouï la céleste phalange ?

DAME GAUDE

Ce sont prestiges de sorciers
Desquels se soûlent les bergiers...
Sy n'est Gorgibus que Dieu damne
Ou ce Brebiot très profane !

CORBON

Femme, oncques ne compristes rien
A ceste heure, je le voys bien,
Dans les très sacres Escripteures
Les Prophètes et les Figures ?

DAME CLAUDE

Ne cuyde rien, que je n'ay veu
Et qui ne soyt de sens pourveu

BREBIOT

Heureux qui a bonne créance
En cest enfant sans sa voyance

DAME GAUDE

Par ma foy ! sont tous affolez
Et leurs esprits dégringolez.

CORBON

Ramenterez qu'Adam et Eve
Ayant péchié feurent sans tresve
Ni délay, honteusement mis
Hors la porte du Paradiz.

DAME GAUDE

Ouy !

CORBON

Vous soubvient que ceste traistrise
Qui feut seurement couardise,
Valust à leur postérité
Tant que l'hôm feut déshérité
De tous les Biens et du Royaulme
Qui luy sembloient moindre que pomme ?
Lors luy fallust ung Rédempteur
Qui seroit fils du Créateur.

DAME GAUDE

Je sçays !

BREBIOT

Le marmot de l'Etable
Est-ce Rédempteur adorable !

DAME GAUDE (*desprisante*).

En l'estable d'ung publicquain !
Ainsi en lodgiz de chastelain
Sont enfants de race roïale,
Non en chaumine pastorale.

CORBON

Ilz vindrent pour dénombrement
Ses père et mère piètrement.
De David, ils sont du lignaige
Et pource, doibvent doingner pleige
En Bethléem.

DAME GAUDE

Les roys ont or !
Ouytes-vous parler du thrésor !
De Salomon ?

BREBIOT

Ains en misère
Plus d'ung au monde se macère
Dont feurent riches les aïeulx !

DAME GAUDE

Sont-ce les tiens, vilain morveulx ?

CORBON

Aussy n'est-il aug roy terrestre
Ains du Ciel, empereur et maistre

DAME GAUDE

Et riche ?

JEHANNETTE

Il est en grande paulvreté
Et très dolente humanité

Chez Gorgibus et chez Hiérosme
Comme très chestif gentil-homme.

DAME CLAUDE

Je n'y veois rien !

CORBON

Le ciel gaignier
Est plus facile à besacier
Par chemins, qu'en lodgiz à riche !

DAME GAUDE

Vous estes bellement godiche !
Les Pharisiens qui sont sçavants
Et en livres escripvants
N'en causent en leurs prophéties,
Dont je cuyde sont cocquardies
Quanque là vous me refardez.

JEHANNETTE

Ains, ces sçavants entrelardez,
Sont-ils bouschies de la cervelle,
Et leur scavoir n'est que cautelle.

BREBIOT

De vray ! dame Gaude, ung chameau
Pourroyt sans baisser le museau,
Passer en le chaz d'une aiguille
Plus aysèment qu'ung riche drille
Soubz la porte de Maison-Dieu.

DAME GAUDE

Ce sont debviz de premier lieu,
Ains ne païront-ilz la gabelle !
Ç'est tout autant jouer la vielle

Devant ung publicquain ribauld !
(elle mect « Flipp » en table).
Ça ! boive qui le veult ! c'est chauld !
(à chascun elle sert le « Flipp », es-gobelets)

CORBON *(goustant)*

Crr ! Droicte en goust, cette buvette !
Sont aultres déduicts ! Fais Jehannette
Le devis du sermon !

JEHANNETTE

Il dist :
« Bienheureux le Pôvre d'esprit !
Car cestuy verra Dieu l'Eterne.
Bienheureux le Doulx ! Qu'il gouverne
Ung jour venant cest univers !
Bienheureux l'homme aux Pleurs amers,
Et qui sur le prochain s'alarme,
De notre Dieu l'ire il désarme
Et tost il sera consolé !
Bienheureux qui s'est affolé
Avec Faimet soif de justice,
Car il s'abreuve en ung calice
Pour en estre rassasié !
Bienheureux qui par pitié
Se doingne à la Miséricorde
Car à cestuy pardoing j'accorde !
Bienheureux cueur en Pureté
Il verra Dieu dans sa beaulté !
Bienheureux l'homme Pacifique
Car c'est à cestuy que j'applique
Le nom de fils très chier à Dieu !
Bienheureux qui peyne en le feu
De la souffrance pour justice !
A luy la cité du Délice,

Le royaulme de Paradiz
Et la fraischeur des saincts Parviz !
Soyez heureux qu'on vous Mauldisse,
Qu'on vous pourchasse et vous meurtrisse,
Par hayne à Moy puis à mon Nom,
En grant doleur et trahison !
Que vostre joye à tous atteste,
Qu'à vous souffrir est une feste !
Pour ce que vostre lot en Ciel
Est abundant et doulx comme miel !

DAME GAUDE (*soy gaupante*)

C'est très bien dict ! je le confesse,
Ains sy l'on reguarde bien, qu'est-ce ?
A ce très damné Gorgibus,
Lequel est gras comme Lucullus,
Allez porter ceste requeste,
Droictement escripte en tablette.

CORBON

Ains, ne le debvez-vous damner,
Encore qu'il luy plaist chicaner !
Chérissez le plus que vous-mesme,
Com' nous faict le Père Supresme
Pour ce qu'il est nostre prouchain !

DAME GAUDE (*entre*)

Nostre prouchain, un publicquain ?

BREBIOT

Tous humains le sont...

DAME GAUDE

Peut-être !
Ains non toy, Gorgibus ou reistre.

BREBIOT

Ung Samaritain !

DAME GAUDE

Dieu me damne !
Ung ord Samaritain profane !

CORBON

Ne prenez mi le Nom en vain,
De nostre Sire et Souverain !
Pour ce que Loy n'est abrogée...
Ains, tant seulement allégée.

DAME GAUDE

Estes ung lévite preschant ?

CORBON

Ains, sacrificateur faysant
Ung sacrifice de la hayne
De laquelle son asme estoyt pleyne

DAME GAUDE

Or, sy voulois vous imiter
Il me fauldroit sans hésiter
Aymer Brebiot qui me lasse
Sans que jamais je me défasse
De cet estre disgracié !

S'ENSUYT LA TIERCE SCÈNE

Cy comparoist le dict ange Gabriel en mesmes fasson et engins que devant.

CESTUY COMMENCE :

Bienheureulx qui par pitié,
Se doingne à la Miséricorde,
Car à cestuy pardoing j'accorde !

Dame Gaude, moult estonnée, se laisse cheoir en son faudesteuil, cependan qu'incontinent cante la cohorte céleste fors les paneaulx :

TON DU CANTIQUE :

L'amour seul l'a faict naistre.

Il est né par amour
Pour retrayer le monde
D'angoisse et de labour
En la terre inféconde,
Nos cueurs en vray retour
Et nos bruslants hommaiges !
Faisons-luy tour-à-tour
La cour !
L'écho redict
Nostre bardict
A travers les bocaiges !

DAME GAUDE (*es-tremblements*).

Où suys-je donc? Je n entends plus !
S'est faict mon esperit obtus !

L'ANGE

Pour vous, suys chargyé dame Gaude,
D'ung messaige, sans qu'il soyt fraude.

DAME GAUDE

Il me cognoit ! Qui donc Seigneur ?
Je vous cuydois ung imposteur !

L'ANGE

Ains, c'est Gabriel qu'on me nomme
Habitant du céleste Dosme,
Qui par devant le Tout-Puissant,
Suys un des Sept, le servant.

DAME GAUDE (*supplicante*).

Je le vois bien ! Faictes-moy grâce,
Pour qu'à ce colp, je ne trespasse !

L'ANGE

Pourquoy mourir ?

DAME GAUDE (*en terreur*).

L'Ange de Dieu.
Qu'on ne veoit sans mourir j'ai veu !

L'ANGE

Femme mourez à vostre haine,
Que le dyable ne vous entraisne !
A vostre envie à vostre humeur
C'est tout quoy requiert le Seigneur
Fils de David !

DAME GAUDE (*apeurée*).

Qui gist en l'Estable !
Enfant de nostre Dieu redoutable !

L'ANGE

N'ayez crainte ! Il est amour !
Pour gaigner la céleste Cour,
S'ouvre à vous chemin très facile,
Et par vostre méchante bile,
Vous dévoyez !

DAME GAUDE

Et quel chemin ?

L'ANGE

Celuy que suyvrez tout bénin,
En supportant vostre misère,
Sans vostre asme rancunière !

Et ne vous broïez l'esprit
Madame, en haine et en dépict.

DAME GAUDE *(en dévotion)*

Seroi gente comme une agnelle !

L'ANGE

Et gaignerez couronne belle !
Vous faut aymer vostre prouchain
Et secourir vostre voysin
Souffrir épreuve et maladie
Car très brièvé est vostre vie.
Lors, ce Jhésus Nazaréen,
Lequel naquist Gallilléen,
Du Ciel, vous ouvrira la porte,
La Gaude, quand vous serez morte
Par sa mirificque clef d'or.

DAME GAUDE

Quoy de plus faut-il faire encor ?

L'ANGE

Vous debvez avoir l'asme doulce,
Pour qu'oncques il ne vous courroulce,
Que pertuber l'asme d'aultruy,
Et l'arrouser de quelqu'ennuy,
Par voste faict, comme le fistes,
Le jour où méchamment vous distes
A ces enfans...

DAME GAUDE

Quoy le bergier
A ma Jehannette, il faut marier ?

L'ANGE

Sçaichez qu'en ceste humaine vie,
La Créature est asservie
A s'entr'ayder ! Tout est amour !
A vous, je le dis sans détour
Qu'ainsy du Christ, la loy commence
Et finit — La Foy, l'Espérance,
Viennent après et sans délay,
Des pleurs du bergier.....

BREBIOT *(rompant)*.

C'est vray !

JEHANNETTE

Je l'ay veu !

L'ANGE *(continue en montrant l'annel)*.

..... Sur deux brins de paille
De la Couchette, sont tombés.
Ceulx forment annel d'épousaille
Estant par larme englobés.
Tel est de Jhésus le Messaige,
Que je le baille à fille saige
Pour qu'elle le doigne au bergier
Qui luy feut très bon chevalier.

CORBON *(regardant)*.

C'est perle sertie en or jaune

L'ANGE *(doingnant l'annel à Corbon)*.

Le vez-cy ! Ça qu'on le leur donne !
Cy ! doibvent estre unis bellement.

DAME GAUDE *(arreste Corbon)*.

Ains, rien n'est à luy proprement.

L'Ange

Non ! icy-bas sur ceste terre !
Ains tout là-haut, et sans la guerre,
Trouble et noise qui par foyson
Vous doingnèrent esprit grognon ;
Serez, dame Gaude très riche ;
Estant coite comme saincte en niche,
Je suys vostre thésauriseur
De mérites, et le gloseur
De vos bons faicts !

Dame Gaude

Non ! telle chose,
Jà ne feut en ma vie éclose
Com ceste nuict !

L'Ange

Vous verrez mieulx,
En paradiz et souefs lieux !
Par fiance qu'on les unisse !
Jusqu'à ce qu'ung prebstre bénisse,
Leur union ! C'est ordonné !

Corbon (*voulant fiancer*)

Aultre désir je n'ay !

La Gaude (*l'arrestant*)

Sonné,
Cestuy moment de mariaige,
Baillera-t-il prèsent ou gaige,
De là-hault ? Car il n'ha rien
En eschange de nostre bien !
Nous doinguera-t-il ?

BREBIOT

Dame Gaude
Par serment!

DAME GAUDE

N'es filz de ribaulde !
Voire, qu'oncques ne me déplus
Sy n'est que tu n'avois d'escus !
Or ça ! monstrez-moy ceste paille.
(A Jehannette elle dist :)
A luy, tu veulx estre ouaille ?
Dis à moy ! C'est droictement or !
Çà que je le reguarde encor !
Passez vous-même Monsieur l'Ange ;
L'annel au doigt.

L'ANGE *(faysant mariaige)*

A Dieu louange !
Heureux soyent l'homme aux Pleurs amers ;
Les Doulx, les Justes et les Serfs !
Par ainsy messires et dames,
Gentilz seigneurs et preudes femmes,
Qui nostre farce applaudissez,
Dieu priez et le bénissez,
Pour que soyons de compaignie
Un jour en céleste Patrie !

AB ALOR.

CY FINE LE JEU

NOTRE HÉRITAGE

LA CEINTURE DORÉE D'ARVOR

L'excellent poète Edouard Beaufils, parlant un jour, dans une de ses étincelantes chroniques, en faveur des rochers de Trégastel, émettait cette opinion — que je partage d'ailleurs — que le principal attrait des côtes bretonnes, pour le touriste, réside précisément dans ces rochers étranges. Et nous sentions, sous sa plume d'or, la menace pour nous de voir nos plages désertées par les villégiaturistes si l'on ne prenait de rapides, d'énergiques mesures pour la conservation de ces superbes monuments naturels.

Si l'on en croyait notre ami, les touristes amènent l'aisance, sinon la richesse, dans le pays. Cette opinion m'a paru pour le moins hasardée et je me permettrai de la discuter.

Je suis absolument de l'avis de M. Beaufils en ce qui concerne le respect dont nous devons entourer les beaux sites bretons. Je ne vais point cependant jusqu'à patronner certaine société de protection des paysages qui, sous prétexte de les conserver, en interdirait l'accès aux indigènes. Ugolin mangea ses enfants pour leur conserver un père.

Je serais peut-être encore de l'avis de notre compatriote, en ce qui concerne le profit pécuniaire, si nos visiteurs se bornaient à passer parmi nous. Mais M. Beaufils, tout le premier, sait très bien que nos hôtes

séjournent en Bretagne des semaines et des mois ; qu'ils y bâtissent et qu'ils y deviennent propriétaires. C'est avec raison qu'on mettrait un terme aux déprédations des entrepreneurs qui taillent à tort et à travers dans nos rochers et qui finiront par en détruire la farouche grandeur. Coïncidence assez curieuse, on n'a commencé ces massacres que depuis le jour où les étrangers se sont avisés de bâtir chez nous ; nos rochers sont devenus les principaux matériaux de leurs bâtisses. Bien mal avisés seraient-ils de se plaindre d'un mal qu'ils ont engendré !

Tous ces châteaux, ces pavillons, ces kiosques apparaissent comme jouets enfantins, importés de la Forêt Noire et de l'Helvétie. Posées tout récemment sur nos grèves sauvages, dominant les masses chaotiques de nos rochers, les habitations de mauvais goût n'en détruisent-elles pas l'harmonie ?

Il y a plusieurs façons d'être Vandale. L'entrepreneur qui taille, qui brise, qui mine, qui détruit, n'est guère plus à craindre que l'étranger qui bâtit à sa fantaisie ; celui-ci en effet se préoccupe fort peu de la Beauté. L'harmonie du paysage est le cadet de ses soucis. Il cherche d'abord à flatter son orgueil, s'il le peut, en faisant joli ; il cherche également ses aises, ce qui est surtout bien humain. L'architecte auquel il s'adresse, architecte de Paris ou d'une grande ville, lui soumet des plans comme on soumet toute marchandise dans tout magasin, se préoccupant aussi peu que possible d'en connaître la destination. Evidemment il ne s'informe point du paysage qui encadrera la villa.

Y a t-il un site aussi déshonoré que Trégastel ? Il y a vingt ans j'ai joué sur ce rivage où l'Etranger n'avait pas encore posé le pied. Aujourd'hui l'indigène n'y possède plus un espace large comme la main. Les spé-

culateurs — venus d'où? — y ont peut-être fait des affaires d'or. Pendant les quatre mois d'été où les étrangers s'y ébattent sur la grève, les paysans doivent se borner à regarder de loin un rivage où ils n'ont plus accès; il est interdit à leur simplicité rustique et à leur pauvreté.

Je doute qu'on puisse soutenir que la seule construction qui s'harmoniserait avec ce paysage sévère n'est pas la chaumière, la chaumière basse du pêcheur et du ramasseur de goëmon. Tout au plus pourrait-on admettre la ferme normande, couverte en chaume. Mais encore une fois, quel est le villégiaturiste qui se préoccupe de cette question? Que dirait-il cependant d'une chaumière en bordure sur le Parvis Notre-Dame!

Je ne trouverais point mal que les touristes vinssent passer quelques jours sur notre littoral : leurs âmes ne pourraient que gagner à la contemplation de nos paysages sublimes et le peu d'argent qu'ils laisseraient tomber dans le pays ne serait pas à dédaigner. Mais il faut aller au fond des choses, peser le pour et le contre. L'Etranger ne vient pas étudier nos mœurs: arrivant avec l'intention de séjourner, il est immédiatement chez soi. Il observe moins qu'il ne donne le ton. Il est plutôt un initiateur qu'un initié; et un initiateur de quoi? du luxe, d'une vie qui ne pourra jamais être celle du paysan ni de l'ouvrier des campagnes. Ces esprits frustes en reçoivent une terrible secousse.

Dès que deux ou trois familles sont venues se fixer sur une côte quelconque, le prix des denrées augmente au bourg dans des proportions inquiétantes et le contre coup en est senti par tous les acheteurs de la commune. Dès qu'une station balnéaire se trouve fondée, les commerçants de la ville voisine en profitent bien un peu ;

l'instinct de rapacité s'éveille en eux et tous les habitants de la commune sont immédiatement lésés. Il arrive ce qui se produit à Paris après chaque Exposition : la foule flottante partie, les prix majorés restent ; la vie pour les travailleurs et la classe moyenne devient de plus en plus difficile, car les salaires n'ont pas augmenté dans d'égales proportions. Demandez à nos cultivateurs si la présence de ces étrangers chez eux leur fait mieux vendre leurs récoltes.

Evidemment les pauvres gens, propriétaires d'arides landes sur la côte, s'imaginent qu'ils vont faire des affaires merveilleuses, arrondir d'un coup le bas de laine, en vendant à des prix très supérieurs aux prix ordinaires. Hélas ! c'est généralement un intermédiaire qui achète et qui fait fortune, celui-là. L'illusoire profit du paysan a bientôt disparu par le fait de la surélévation du prix des denrées et le voilà dépouillé de tout : plus d'argent, plus de terre et peut-être plus de toit. Beaucoup émigrent alors ; ils vont vers Paris et le Havre, vers d'autre grands centres, heureux s'ils ont encore quelques pièces d'or en poche, produit de la liquidation totale de leur héritage. Ils partent, confiants dans les faux bruits qui courent, s'imaginant faire là-bas, comme terrassiers, une fortune rapide et revenir riches au pays natal. Ne leur dit-on pas qu'un manœuvre, un charretier, peuvent gagner cinq francs par jour ! Leur dit-on pas aussi que les salaires sont toujours proportionnés aux dépenses et que les employeurs rognent au plus près les salaires de leurs employés ? Ils ne comptent ni avec la cherté des vivres et des logements, ni avec les chomages, ni avec les maladies. Au bout de quelques mois la misère noire vient à bout des mieux trempés. Que faire ? Impossible de revenir là où l'on

ne possède plus rien ; il répugne à l'homme d'avouer sa chute ; le respect humain interdit le retour.

Il est alors bien temps de regretter la chaumière et le champ, champ unique parfois, mais qui produisait encore assez pour faire vivoter la famille ; on songe à la bonne vache laitière, au porc gras qu'on saignait annuellement, aux oies qui se gardaient et se nourrissaient toutes seules. Alors c'était la vie sans alarmes, le mari travaillant dans une ferme voisine, la femme flanant avec son tricot, les enfants pillant les rochers. Et c'était la santé ; c'était aussi la solidarité au cours des années mauvaises ; c'était, au besoin, « le pain des pauvres » qui ne manquait jamais. Aujourd'hui c'est l'inquiétude incessante, le découragement, la mort dans le taudis sans feu, sans pain, sans ami consolateur.

Les étrangers laissent aussi chez nous le goût du luxe, c'est-à-dire le germe de tous les vices. Après vingt ans d'absence de son pays, le Breton qui y revient, sur la foi de ses chers souvenirs, ne le reconnaît plus ; ce ne sont plus les mêmes mœurs. Que de changements ! Les vices de l'Étranger déteignent sur nous peu à peu sans que nous nous en apercevions.

La coquetterie tourne la tête aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Les étrangers savent tirer parti de ce défaut. Ils gagent chez nous des servantes à bas prix et les emmènent dans les villes où elles s'aperçoivent bientôt que leurs gages, toute proportion gardée, ne sont pas en rapport avec leurs services. Elle est loin la sinécure rêvée. Le jour commence tôt et finit tard, et les semaines n'ont plus de dimanches. Honneur à celles qui supportent leur nouvelle condition et qui restent pures dans ces foyers de corruption que sont les grandes

villes, où tant vivent plutôt de leur déshonneur que de leur travail. La promiscuité du septième étage parisien, où logent tous les domestiques d'une grande maison de rapport, est bien faite pour gangrener les plus pures et les plus honnêtes.

Puisque nous voyons l'Étranger se jeter sur la Bretagne comme sur une proie, restons chez nous pour garder et pour défendre ce patrimoine avec une ardeur de plus en plus jalouse. Nous habitons le plus beau pays du monde, et l'un des plus fertiles, sauf certains parages de landes. Longtemps nous n'avons pas su en retirer toutes ses richesses, ou plutôt, nos besoins étant moins nombreux et moins pressants, à une époque où l'on vivait simplement, nous n'en éprouvions point la nécessité. Mais aujourd'hui, après tous les progrès agricoles réalisés, la vie ne sera pas plus pénible en Bretagne que dans les autres contrées. Tandis que tant d'autres pays sont épuisés et donnent déjà le maximum de leur production par une culture intensive, celui-ci conserve encore des ressources insoupçonnées. Ouvrons les yeux autour de nous. Ces ressources cachées, l'étranger les voit et les convoite. Nous devrions bien remarquer les manœuvres ténébreuses auxquelles il se livre pour nous en dépouiller. Demandons-nous ce que viennent faire tous ces nouveaux venus dans un pays soi-disant sans ressources. Demandons-nous-le avant d'avoir vu passer dans leurs mains tout le commerce. Les industries qu'ils créent, que ne les créons-nous nous-mêmes ? Les intermédiaires qu'ils sont, que ne les sommes-nous nous-mêmes ?

Tous les jours nous perdons un lambeau de notre patrie bretonne, soit en Arvor soit en Argoad. Combien de nous savent que certaines de nos forêts sont déjà la

proie de millionnaires étrangers ou naturalisés de fraîche date? Nous avons tous crié, il est vrai, quand l'État fut sur le point de vendre le groupe des Sept-Iles. Mais on ne fait pas toujours autant de bruit autour des terrains à vendre, surtout lorsqu'il s'agit de biens privés. C'est aux étrangers qu'il faut appliquer aujourd'hui le vieux dicton : laissons-les prendre un pied chez nous, ils en auront bientôt pris quatre. N'aspirent-ils pas, dès qu'ils ont domicile sur notre sol, à devenir nos représentants dans les assemblées politiques?

Nos ancêtres ont assez peiné, même les armes à la main, pour conserver cette Armorique, leur nouvelle patrie. Obligés de quitter la Grande Bretagne, devant l'invasion victorieuse des Saxons, ils ont fondé ici la Nouvelle Bretagne, semblable à l'autre par ses coutumes et par ses lois. Pendant plus de mille ans, ils ont combattu les ennemis de l'Ile et du Continent, pour la sauvegarde de leur indépendance nationale.

Cette indépendance, on ne saurait trop le répéter, nous ne l'avons perdue que le jour où la Duchesse Anne nous a donnés à la France en épousant le roi français. Les clauses de l'union, chacun le sait, ont eté violées par nos frères nouveaux. Nous avons été traités comme des orphelins arrivant chez le tuteur indélicat avec une fortune dont on usera, sans scrupule, pour l'entretien de la maison et des jeunes cousins. Nous avons été logés à l'étable et commis à la garde des bestiaux, pendant que les fils de la maison se livraient aux plaisirs et s'instruisaient à nos dépens.

Gardons ce que nous possédons encore : nos champs, nos bois et le rivage de la mer, cette ceinture dorée de l'Arvor.

YVES BERTHOU.

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XIXe SIÈCLE[1]

II. — CHATEAUBRIAND
(1768-1848).

Là-bas, sur un rocher qui s'avance fièrement dans la mer, sur ce Grand-Bey sans cesse battu par la vague, mais qui ne bronche pas sous l'assaut des tempêtes, s'élève un simple cénotaphe entouré d'une modeste grille, et surmonté d'une croix de granit. C'est le tombeau de Châteaubriand. Lui-même avait demandé d'être inhumé ainsi, seul, en plein ciel, dominant le tumulte et défiant les flots. Et c'est aussi le symbole de sa renommée. Au début du XIXe siècle, il avait, d'un seul coup, brisé les anciennes idoles littéraires, en publiant l'incomparable apologie qui s'appelle *le Génie du Christianisme* et qui, sur les ruines des prétendus classiques en décadence, créa le romantisme. Pendant un demi siècle, il fut le véritable inspirateur et le maître de cette merveilleuse pléïade qui a projeté un si brillant sillon de lumière sur notre littérature : puis il disparut en pleine gloire, nous léguant cet autre poème véritablement épique des *Mémoires d'outre-tombe*, que des éditeurs cupides découpèrent sans goût en le défigurant, mais

(1) Voir la *Revue* de mars 1904.

qui vient de sortir, en magnifique joyau, des entraves de la cinquantaine. Et pendant l'intervalle, les dents de l'envie s'usaient sur l'airain du colosse et s'acharnaient parfois contre sa mémoire ; mais ses fidèles protestaient contre les attaques, lui élevaient des statues et sentaient bien qu'épurée par la résistance aux coups de ses ennemis, sa gloire grandissait sans cesse. Aujourd'hui elle n'est plus contestée que par quelques impuissants. Comme le tombeau du Grand-Bey, *suâ mole stat*. Salut à toi, Chateaubriand, bon breton, qui synthétisant, sous ta plume, toutes les énergies de notre race et de notre vieux sol, a doté la France du plus fécond instrument littéraire qu'elle ait jamais reçu !

« Quand la mort baissera la toile entre moi et le monde, a écrit Chateaubriand lui-même, on trouvera que mon drame se divise en trois actes. Depuis ma première jeunesse jusqu'en 1800, j'ai été soldat et voyageur ; depuis 1800 jusqu'en 1814, sous le Consulat et l'Empire, ma vie a été littéraire ; depuis la Restauration jusqu'à aujourd'hui, ma vie a été politique. Dans mes trois carrières successives je me suis toujours proposé une grande tâche : voyageur, j'ai aspiré à la découverte du monde polaire ; littérateur, j'ai essayé de rétablir la religion sur ses ruines ; homme d'état, je me suis efforcé de donner au peuple le vrai système monarchique représentatif avec ses diverses libertés (1) ». Nous adopterons la même division pour cette rapide étude.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*. Edition Garnier, 6 vol. in-18 (Introduction et notes par Edmond Biré) ; I, xlvj. J'utiliserai très souvent ces *Mémoires* dans la présente étude, ne serait-ce que pour faire naître l'idée de les relire dans cette édition qu'il faut préférer à toutes les autres.

I

ORIGINE ET JEUNESSE DE CHATEAUBRIAND. LE SOLDAT ET LE VOYAGEUR. — LA RÉVOLUTION.

(1768-1800).

Brient, fils de *Tihern* ou *Teuhaire*, chef breton du Xe siècle, — (et non pas, comme l'a dit Du Paz et comme beaucoup l'ont répété après lui, quatrième fils d'*Eudon* de Penthièvre, des puînés de la maison de Bretagne, car il n'y a que le nom de commun entre ces deux *Brient*), — fonda, au XIe siècle, sur les bords de la Chère, une forteresse qui s'appella de son nom, *Castellum Brientii*, qu'on traduisit en français par *Chasteaubriant*. Les descendants de ce *Brient*, valeureux chevaliers, se sont divisés en plusieurs branches. La branche aînée, des *barons de Châteaubriant*, qui compte au moins quatre croisés et un évêque de Nantes, s'est fondue, au XIVe siècle, dans *Laval* (1348), puis *Dinan* (1383) et *Montfort-Laval*, d'où la baronnie passa par donation aux *Montmorency*, (1539), et par alliance aux *Bourbon-Condé* (1609), qui en ont successivement porté le nom. La célèbre *comtesse de Châteaubriant*, dont le roman s'est emparé depuis le XVIe siècle, était de la maison de *Foix* et femme d'un *Laval*.

Les branches détachées de ce tronc principal furent d'abord celle de *La Guerche*, qui abandonna tout à fait, au commencement du XIIe siècle, le nom et les armes de *Châteaubriant* et se fondit, en 1263, dans les vicomtes de *Beaumont* au Maine, après avoir produit un évêque de Dol ; — puis celle de *Beaufort*, dont les rameaux de

la *Guerrande* et de *Bellestre* qui subsistaient seuls en 1668, furent déclarés nobles d'*ancienne extraction* par arrêts des 7 décembre 1669 et 24 janvier 1699; et ont produit : le premier, celui de *Combourg*, auquel appartient l'immortel auteur du *Génie du Christianisme*, tout récemment fondu dans *La Tour du Pin-Vercluze*, et celui du *Val-Guildo* seul existant aujourd'hui; le second, des rameaux éteints à la fin du XVIIIe siècle ; — enfin celle des *Roches-Baritaut* et du *Lion d'Angers*, devenue angevine et poitevine, éteinte à la fin du XVIIe siècle (1).

Les armoiries de la famille ont plusieurs fois varié. Geoffroy de Châteaubriant, dit le vieux, ou en breton Goscho *(Coz-Godfred)* qui partit en 1096 pour la croisade et pour qui les moines de Béré composèrent une pompeuse épitaphe :

> Ingenio specie, re, robore, moribus, ortu,
> Clarus, formosus, dives, fortis, generosus,
> Proconsul *Goscho*, proconsulis alta propago,
> Sumptibus hanc sedem propriis fundavit et œdem.

portait *d'azur à une fleur de lys d'or d'argent* Au XIIe siècle le blason devient : *de gueules aux plumes de paon d'or* sans nombre, que le Père du Paz traduit par *de gueules aux pommes de pin d'or* (2). Puis Geoffroy IV assiste au tournoi de Compiègne en 1238 avec *un écu de gueules au chef d'argent*, et la devise *Je sème l'or*. Enfin depuis 1242 les Châteaubriant ont porté *de gueules au semis de fleurs de lys d'or* avec la devise : *Mon sang teint les bannières de France*.

On admet généralement que ce blason aux fleurs de

(1) René Kerviler. *Bio-Bibliographie bretonne*, t. IX.

(2) Châteaubriand cite lui-même ces pommes de pin dans les *Mém. d'Outre-Tombe*, I, 6.

lys d'or fut concédé à *Geoffroy V de Chasteaubriant* après ses hauts faits de la bataille de la Massoure : mais cette bataille n'eut lieu que pendant la croisade de 1248, et l'on a cité des sceaux de *Geoffroy V* aux fleurs de lys dès l'an 1242. Je crois donc que le blason aux fleurs de lys fut concédé par saint Louis à *Geoffroy V* en souvenir des hauts faits de son père à la bataille de Bouvines en 1244.

Ceci soit dit pour les chercheurs d'atavisme. Là se trouvent évidemment les origines du caractère éminemment chevaleresque de Châteaubriand.

Mais il nous faut rechecher les influences qui exercèrent une action directe sur sa formation. Pour bien connaître Châteaubriand, a dit quelque part Barbey d'Aurevilly, il faut avoir étudié son père ; le père suffirait presque seul à expliquer le fils.

De cadets en cadets, la branche des Châteaubriand de la Guerrande, en Hénanbihen, qui écrit son nom par un *d*, s'était trouvée réduite à de médiocres ressources; et *René-Auguste*, né le 13 septembre 1718, et fils d'un simple sénéchal du Lattay qui habitait le manoir de la Villeneuve près Dinan, ne pouvait compter que sur 416 livres de rente. Par son énergie, il releva la fortune de sa maison. Sa mère, Pétronille *Lamour de Lanjégu*, devenue veuve de bonne heure, s'était puisée pour l'éducation de ses deux aînés, dont l'un s'ensevelit dans une cure de campagne à Merdrignac avec la passion de la poésie, et l'autre, dans une bibliothèque de Paris avec la passion des recherches historiques. Il restait à la pauvre noblesse bretonne une suprême réserve, la marine royale, mais il fallait d'abord se rendre à Brest, y vivre, payer des maîtres, acheter l'uniforme, les armes, les livres, les instruments de mathématiques. S'étant aperçu des

inquiétudes de sa mère, René lui déclara qu'il ne voulait plus être un fardeau pour elle et s'embarqua à 15 ans sur une goëlette armée par les Malouins, qui rejoignit la flotte envoyée en 1734, par le cardinal de Fleury, au secours de Stanislas assiégé dans Dantzick par les Russes. Blessé deux fois au combat du 29 mai, dans lequel le comte de Plélo fut tué, il passa aux Iles, « s'enrichit dans les colonies, y jeta les fondements de la nouvelle fortune de sa famille », épousa à son retour, en 1752, à Bourseul, Apolline-Jeanne-Suzanne *de Bedée*, se fit alors armateur à Saint-Malo, lança des corsaires commandés par son jeune frère *Pierre de Châteaubriand du Plessis*, eut jusqu'à 6 navires armés en même temps, ne cessa ses opérations qu'en 1776, acheta aux Duras le château de Combourg et mourut *comte de Combourg*, le 6 septembre 1786, laissant six enfants de dix qu'il avait eus, les quatre premiers étant morts jeunes. *François-René*, (et non pas *François-Auguste*), notre futur académicien, né le 4 septembre 1768, à Saint-Malo (1), au milieu d'un orage épouvantable qui causa des désastres sur toute la côte malouine, était le dernier.

On connaît les portraits que Châteaubriand a tracés de son père, à plusieurs reprises, dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « M. de *Châteaubriand* était grand et sec, il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés, petits et pers ou glauques, comme ceux des lions ou des anciens barbares. Je n'ai jamais vu un pareil regard : quand la colère y montait, la prunelle

(1) Dans l'hôtel des Magon de la Giquelais, qui dominait les vieux remparts dans la sombre *rue des Juifs*, aujourd'hui appelée *rue de Châteaubriand*, et non pas, comme le répètent un grand nombre de biographies, à Combourg que son père n'avait pas encore acheté.

étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle. Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta, et un silence dont il ne sortait que par des emportements. Avare dans l'espoir de rendre à sa famille son premier éclat, hautain aux Etats de Bretagne avec les gentilshommes, dur avec ses vassaux à Combourg, taciturne, despotique et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte. S'il eût vécu jusqu'à la Révolution et s'il eût été plus jeune, il aurait joué un rôle important ou se serait fait massacrer dans son château. Il avait certainement du génie; je ne doute pas qu'à la tête des administrations ou des armées, il n'eût été un homme extraordinaire... (1) »

Apolline de Bédée formait un contraste étrange avec son mari. « Ma mère, douée de beaucoup d'esprit et d'une imagination prodigieuse, avait été formée (par la sienne, élève de Saint-Cyr) à la lecture de Fénelon, de Racine, de Mme de Sévigné, et nourrie des anecdotes de la cour de Louis XIV ; elle savait tout *Cyrus* par cœur. Avec de grands traits, elle était noire, petite et laide ; l'élégance de ses manières, l'allure vive de son humeur, contrastaient avec la rigidité et le calme de mon père. Aimant la société autant qu'il aimait la solitude, aussi pétulante et animée qu'il était immobile et froid, elle n'avait pas un goût qui ne fût opposé à ceux de son mari. La contrariété qu'elle éprouva la rendit mélancolique, de légère et gaie qu'elle était. Obligée de se taire quand elle eut voulu parler, elle s'en dédommageait par une espèce de tristesse bruyante entrecoupée de sou-

(1) *Mém. d'Outre-Tombe*, I, 18.

pirs qui interrompaient seuls la tristesse muette de monpère. Pour la piété, ma mère était un ange (1)... »

Entre ce père terrible qui transmit à René et à Lucile une part de son hypocondrie, et cette mère sacrifiée dont la mélancolie augmenta encore la dose de leur *tristesse physique* (c'est le mot qu'emploie René pour définir son spleen), (2) l'enfance et la première jeunesse de Chateaubriand qu'on envoya d'abord pendant trois ans en nourrice à Plancoët, s'écoulèrent sans guide, la bride sur le cou. Comme on le destinait à la marine, on ne pensait pas qu'il fut nécessaire de soigner son éducation et il passa de nombreuses années sans études sérieuses, débraillé, boxant avec les polissons des quais de Saint-Malo, parlant leur langage, perdant souvent son chapeau et quelquefois son habit, n'ayant pour confidents que sa vieille bonne Villeneuve et sa sœur Lucile, mais aussi passant de longues heures à rêver dans les anfractuosités des rochers, et s'amusant « à voir voler les pingouins et les mouettes, à béer aux lointains bleuâtres, à ramasser des coquillages, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils... (3) » Il entrait déjà en communication d'extase avec les grands spectacles de la nature, et il garda de ces âpres côtes malouines, de leurs tempêtes et de leurs naufrages, des impressions qui ne s'effacèrent jamais. Cette dure éducation, a-t-il écrit plus tard, a rendu mes idées moins semblables à celles des autres hommes. « Ces flots, ces vents, cette solitude qui furent mes premiers maîtres, convenaient peut-être mieux à mes dispositions

(1) *Mém. d'outre-tombe*, I, 20, 21

(2) Et voy. Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 218 à 228, et 252.

(3) *Ibid.*, I, 50.

natives ; peut-être dois-je à ces instituteurs sauvages quelques vertus que j'aurais ignorées. (1) » Et c'est ainsi qu'après avoir emprunté à la race bretonne son esprit d'obstination, d'indépendance et de fidélité ; à son père son besoin de s'isoler, son humeur batailleuse et son activité fébrile ; à sa mère une sensibilité très vive et une bonté à toute épreuve, il contracta, dans les rochers de Saint-Malo, une alliance indissoluble avec la poésie de la mer et des énergies naturelles.

Cependant à la suite d'escapades passablement dangereuses, on se décida bientôt à le mettre au collège. Il fallut quelque temps à « un hibou de son espèce » pour s'accoutumer à cette vie en cage et pour régler sa volée au son d'une cloche : mais s'il fut à Dol et à Rennes, un élève absolument singulier, il y acquit rapidement des connaissances essentielles, car son aptitude au travait était, quand il le voulait, remarquable, et sa mémoire extraordinaire. Il fit surtout des progrès rapides en mathématiques et il assure qu'il était arrivé, tour de force presque invraisemblable , à apprendre par cœur les tables de logarithmes. Il montrait en même temps un goût décidé pour les langues. Le rudiment, supplice des écoliers, ne lui coûta rien à apprendre : il attendait l'heure des leçons de latin avec une sorte d'impatience, comme un délassement de ses chiffres et de ses figures de géométrie ; et sans qu'aucun de ses maîtres le soupçonnât, il s'assimila les principaux poètes classiques.

Les Vacances se passaient à Combourg, dans ce vieux castel féodal qui représente encore parmi nous l'un des spécimens les plus complets de l'architecture mili-

(1) *Ibid.*, 1, 61.

taire au moyen âge. Deux cents personnes auraient logé dans ses vastes salles, et lorsque le frère aîné du jeune François-René eut quitté la famille pour les emplois judiciaires, et que trois de ses sœurs, Mmes de Marigny, de Québriac et de Farcy, se furent mariées, il ne resta plus que M. et Mme de Chateaubriand, lui, Lucile, et quelques domestiques pour peupler cette solitude. Qui ne se rappelle la peinture qu'il a tracée de la sombre demeure où tout tremble sous la main d'un chef qui s'inquiète moins de la tendresse de ses enfants que de ses devoirs envers sa maison, et qu'on vénère faute de pouvoir l'aimer ! « Rencontre-t-on dans tout l'Œuvre de Rembrandt une tête plus accentuée que celle du fier gentilhomme dévoré par la seule pensée de relever l'éclat de son nom et foulant sous son talon l'enfant que l'avenir réserve à cette mission là ! Greuze, dans ses plus charmantes créations, a-t-il approché du type de cette sœur accomplie, sainte victime vengée par son frère de toutes les curiosités calomnieuses ? En décrivant les souvenirs de son enfance, écoulée dans un canton obscur de la Bretagne, l'incomparable artiste peut affronter le parallèle avec les maîtres les mieux doués pour la chaleur des tons comme pour l'élévation idéale. Il n'y a rien de plus éthéré dans les toiles de Claude Lorrain que ces couchers de soleil dans les bois de Combourg, perçant le dôme des grands chênes, pour s'éteindre dans les roseaux tremblotants des marécages. Et quelle ouverture plus en rapport avec le drame d'une vie aventureuse, que cette navigation silencieuse sur un lac brumeux où l'écolier rêveur va chaque soir saluer les hirondelles se rassemblant pour leurs migrations lointaines, enviant l'heureux sort de ces oiseaux voyageurs qui ne

sèment ni ne labourent, et qui, bien différents des hommes sur la terre, traversent les plaines du ciel sans y laisser les marques de leur passage !... » (1)

Aux spectacles de la nature s'ajoutaient quelquefois pour le jeune étudiant des fêtes d'autre sorte qui laissèrent une impression profonde dans son esprit. La terre de Combourg était riche en droits féodaux que le comte de Châteaubriand avait tenu à faire revivre pour en prévenir la prescription. Lorsque toute la famille était réunie, nous prenions part, dit François-René, à ces amusements gothiques, dont les trois principaux étaient le *Saut des poissonniers*, la *Quintaine* et une foire appelée l'*Angevine*. Il y avait prix pour le vainqueur, amende pour le vaincu. « Ainsi j'ai été placé assez singulièrement dans la vie pour avoir assisté aux courses de la *Quintaine* et à la proclamation des *Droits de l'homme*, pour avoir vu la milice bourgeoise d'un village de Bretagne et la garde nationale de France, la bannière des seigneurs de Combourg et le drapeau de la Révolution. Je suis comme le dernier témoin des mœurs féodales (2)... »

(A suivre.) RENÉ KERVILER.

(1) L. de Carné. *Etude sur la vie et les ouvrages de Châteaubriand*, p. 10.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, I, p. 80.

KELTIA VO DA VIKEN !

Kinniget d'an Itron MOSHER

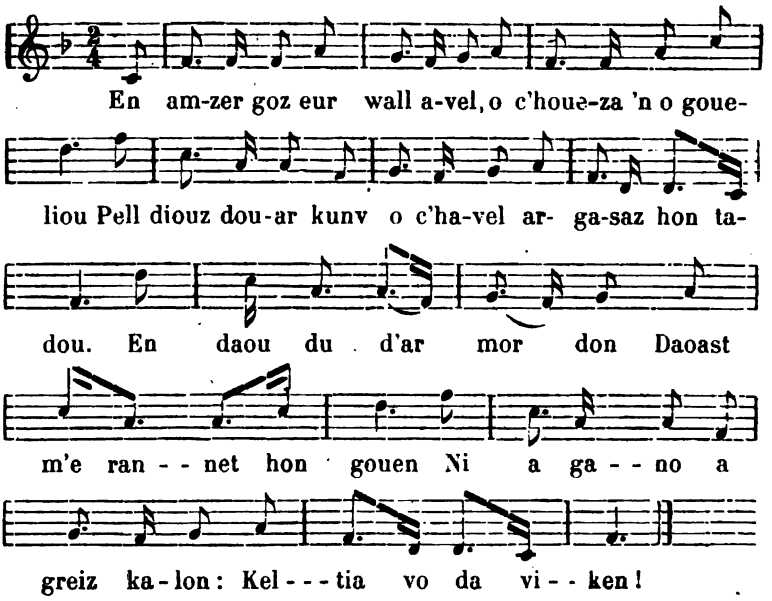

E Skoz eman ar c'hiz, pa roer digemer d'eun den eus hon gouen keltiad, da gana a-gevret, en eur ober eur sort kudennad dorn-ouz-dorn, eur zon eus ar brava bet savet gwech all gant Burnes. Setu aman komzou brezonek war dôn ar zon-ze.

En amzer goz eur wall-avel,
O c'houeza 'n o goueliou,
Pell diouz douar kunv o c'havel
Argasaz hon tadou.

En daou du d'ar mor don
Daoust m'e rannet hon gouen,
Ni a gano a-greiz kalon :
Keltia vo da viken !

Ar Saoz, ar Gall 'deuz hon gwasket
Krisoc'h 'vit an harlu ;
Plega hon fenn hon deuz ranket
Gwall dizet a bep tu.
Nerz ar Fallagriez,
Kaer 'deuz bezan dibrenn,
Na dor ket ar C'halvedigez :
Keltia vo da viken !

Doue an Nenv 'neuz he c'hrouet
Da vout eur « Mor a gân » ;
'Vit d'hon daouarn bout chadennet,
Ni gano hep ehan !
« Ar gwir enep d'ar bed »
Setu hon reolen !
Hag, evel ar Gwir didrec'het,
Keltia vo da viken !

Breman sk oulmomp hervez ar c'hiz
Eus hon tadou gwechall,
P'en em gavomp 'tre kenvroïz,
Hep ganimp Saoz na Gall,
Kuden ar Garantez,
Ha youc'homp a bouez penn,
Ma tasono bolz an elez :
Keltia vo da viken !!

TREVEDIC.

TRADUCTION

KELTIA VIVRA A JAMAIS !

Dédié à Madame MOSHER

En Ecosse il est d'usage, lorsqu'on donne l'hospitalité à une personne de notre race celtique, de former ensemble, en se donnant la main, une sorte de chaîne et de chanter une sône fort belle qui fut composée autrefois par Burnes. Voici des paroles bretonnes qui vont sur l'air de cette sône :

Au temps passé un vent funeste,
Soufflant dans leurs voiles,
Loin de la terre douce de leur berceau
Chassa nos pères.
Des deux côtés de la mer profonde
Bien que notre race soit maintenant divisée,
Nous chanterons du fond de nos cœurs :
Keltia vivra à jamais !

Le Saxon, le Franc nous ont éprouvés
Plus cruellement que l'exil :
Nous avons dû courber nos têtes,
Terriblement atteints de tous côtés.
Mais la violence de l'Oppresseur
A beau se déchaîner,
Elle ne brise pas la Mission providentielle.
Keltia vivra à jamais !

Le Dieu du Ciel l'a créée
Pour être une « Mer de chant » ;
Et, bien que nos mains soient enchaînées,
Nous ne cesserons pas de chanter !

« Le Droit à la face du monde ! »
Voilà notre devise !
Et, comme le Droit invaincu,
Keltia vivra à jamais !

Maintenant suivant la coutume
De nos ancêtres jadis,
Puisque nous nous trouvons entre compatriotes,
Sans qu'il y ait parmi nous de Saxon ni de Franc,
Nouons la Chaîne de l'amour,
Et crions de toutes nos forces,
Au point de faire résonner la voûte (du palais) des anges :
Keltia vivra à jamais !!

LE MONUMENT A YAN D'ARGENT

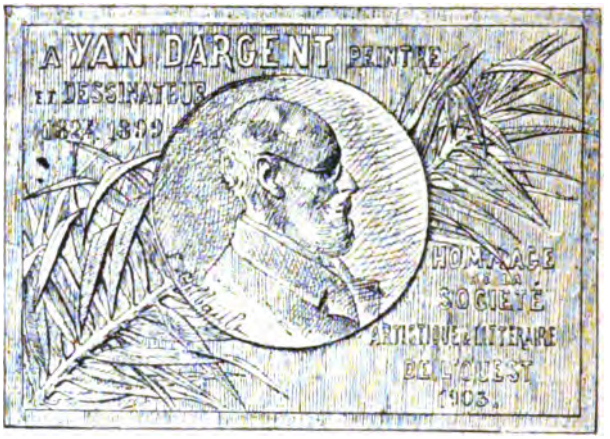

Il y a environ deux années, la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, toujours soucieuse de faire revivre la mémoire de nos gloires et illustrations bretonnes, adressait à tous les amis des Arts en Bretagne un chaleureux appel pour l'érection d'un monument à Quimper au grand artiste que fut Yan d'Argent. Dans quelques mois ce généreux projet va recevoir son exécution dûe au talent de l'un de ses membres les plus modestes, mais les plus éminents, Mr Gilbault.

Le modèle en plâtre de ce monument à Yan d'Argent est aujourd'hui complètement terminé L'œuvre de notre collègue Gilbault se compose d'une plaquette rectangulaire, d'environ un mètre sur soixante centimètres, portant au centre le médaillon du peintre breton, merveilleux de vie et de ressemblance. Une palme d'un délicieux modelé et une inscription en lettres antiques, attestant l'hommage de la *Société artistique*

et littéraire de l'Ouest, forment avec le médaillon un ensemble du meilleur goût, d'un relief discret et parfaitement étudié pour l emplacement choisi au musée de Quimper, où le jour frisant des baies de l'escalier d'honneur donnera à chaque saillie sa valeur et sa coloration.

Il reste maintenant à couler en bronze l'œuvre de notre ami Gilbault. Il faut, pour la bien mettre en valeur, une belle patine : un bronze doré serait exquis et mettrait dans la pierre qui lui servira de cadre une note chantante ; la souscription sera-t-elle suffisante ? Espérons-le, mais disons aux retardataires qu'elle est encore ouverte.

Puisque nous sommes chez Gilbault profitons de l'aubaine pour revoir ses belles médailles et faire connaissance avec celles qui sont en chantier. Nos sociétaires ont pu admirer à l'un des derniers salons le portrait du Maître Maignan d'une si absolue ressemblance ; ce qui émeut, dans cette plaquette, c'est que non seulement l'artiste y a cherché le portrait de son modèle, mais encore l'évocation de l'œuvre de Maignan. Du célèbre tableau « les voix du tocsin », Gilbault a tiré, fort à propos, un délicieux encadrement et c'est merveille de voir combien, avec des saillies de dixième de millimètre, il a su obtenir un effet puissant. Un dixième de millimètre, c'est un rien, dira-t-on : eh oui ! mais combien ce rien est difficile à mettre à sa place !

J'aperçois le médaillon de Gérôme qui se laissa rarement portraicturer. Sa gloire tenta cependant bien des pinceaux et des ébauchoirs, car il est des modèles qui donnent la célébrité, et selon la pittoresque expression de Jules Lemaître, Gérôme avait conservé, jusque dans sa verte vieillesse, une jolie tête de cavalier. Notre ami Gilbault eut l'honneur de faire son dernier portrait. A l'avers, il a placé la *Tanagra* dont l'interprétation constitue à elle seule une œuvre véritablement originale.

C'est encore, entourant notre Yan d'Argent : François Coppée, Auguste Dorchain, Sylvain, de la Comédie Française et, dans un limbe où se devinent des chevauchées de grands nuages

et l'infini des plaines semées de moulins à vent, le radieux visage de la jeune Reine Whilelmine ; puis toute une série de silhouettes bretonnes et autant de reconstitutions de nos costumes régionaux, dans le cadre de leurs clochers, de leur calvaires et des éléments qui achèvent d'établir leur caractéristique.

C'est particulièrement dans ces dernières compositions que Gilbault a su mettre toute la ferveur de l'artiste qui aime sa Bretagne et c'est à ce titre qu'il était le mieux désigné pour mener à bonne fin l'œuvre dont la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* l'a chargé pour faire revivre à Quimper les traits du peintre et dessinateur breton Yan d'Argent.

Félix Ollivier.

Nota : Ajoutons que si l'œuvre du Maître peut comme nous l'espérons être prête à temps, l'inauguration en aura probablement lieu à Quimper, dans les derniers jours de septembre 1904, sous la Direction de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* et de concert avec l'*Union Régionaliste bretonne*, qui ne saurait rester étrangère à toutes les œuvres de décentralisation concernant notre chère petite Patrie, la Bretagne. Puissent les admirateurs du peintre hors ligne que fut Yan d'Argent, dont l'œuvre merveilleuse sait si bien chaque jour charmer et réjouir le cœur et les yeux de tous les vrais Bretons comme de nombre d'étrangers, dans les splendides verrières de la cathédrale de Quimper, contribuer par leur obole à la glorification de celui qui fut l'un de leurs compatriotes les plus modestes comme les plus éminents (1).

(1) Les souscriptions sont reçus chez M. Gilbault artiste-graveur, 25, Rue de la Collégiale, Paris, et chez M. Pelletier, secrétaire de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, 24, rue Saint-Sulpice, Paris.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Les églises bretonnes : Saint-Aubin en Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. — Le cœur de la Tour d'Auvergne aux Invalides. — Découverte du cercueil de Françoise de Dinan à Nantes. — Le calvaire de Tréguier.

Dans ses *Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, M. S. Ropartz a écrit ces lignes : « De même que la littérature, qui, suivant une très exacte et très profonde définition, devenue un lieu commun, est l'expression de la société, l'architecture résume admirablement l'histoire et les mœurs d'un pays. Voilà pourquoi tous les monuments remarquables de notre catholique et féodale Bretagne sont des églises, des monastères ou des châteaux. Et comme Dieu est au-dessus des ducs et Notre-Dame au-dessus des princesses, ce fut pour leurs innombrables églises que les Bretons prodiguèrent surtout leur zèle, leur argent, leur travail ; ce fut surtout dans les églises et les chapelles que ces associations d'ouvriers artistes, les *Lamballais*, véritables maîtres de la pierre vive, aimèrent à tailler, avec une foi et une patience qui nous stupéfient, les blocs de kersanton, durs comme le diamant. »

Rien n'est plus vrai ; et le style à la fois si svelte, si simple et si élégant de nos églises est tout aussi admirable que la pensée sublime qui les a élevées. Qu'elles soient de modestes oratoires aux cintres bas, aux clochetons d'ardoise, aux toits moussus, blottis dans de

minuscules hameaux, cachés au fond des bois, ou de solennelles cathédrales élevant sur les vastes horizons des landes leurs flèches hardies et dentelées, elles ont plus de cachet que partout ailleurs, une poésie et une grâce que n'ont pas les autres. Et dans la plus petite chapelle de la plus humble de nos bourgades, l'archéologue trouve presque toujours quelques parties curieuses et intéressantes : ici les restes d'un vieux jubé ou des statues d'une naïveté toute archaïque ; là des chapiteaux délicieusement sculptés ou des porches pleins de mystère et de recueillement ; partout des traces de l'art le plus pur mis au service de la piété la plus tendre et la plus touchante.

Depuis longtemps la science s'est occupée de toutes les richesses architecturales disséminées sur notre sol ; on a écrit des pages savantes — peut-être même un peu trop savantes — sur les cathédrales de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Dol, sur les églises de Rumengol, de Lanmeur, du Folgoat, du Faouët, de Brélevenez, etc., etc... ; des voyageurs ont étudié les merveilles rencontrées çà et là au hasard de leurs courses vagabondes ; mais ces travaux n'ont point été réunis et si l'on voulait passer en revue tous nos temples religieux, c'est plusieurs centaines de volumes qu'il faudrait consulter. Il nous semble qu'il y a là une lacune qu'il serait bon de combler, et celui qui voudrait décrire, cataloguer et classer par époques tous les monuments consacrés en Bretagne au culte catholique, ferait une œuvre vraiment utile et fructueuse. Si par hasard on m'objectait que cette besogne serait colossale, que la vie d'un homme n'y suffirait pas, je répondrais que l'exemple du chanoine Abgrall de Quimper suffit à prouver que si le mot impossible n'est pas français il est

encore moins breton. Cet archéologue, dont la science n'a d'égale que la modestie, dans les vingt-quatre fascicules illustrés de son *Livre d'or* a donné le résumé le plus complet et le plus détaillé des églises, calvaires, autels, arcs de triomphe et ossuaires du Finistère, le plus riche de tous nos départements sous ce rapport. Pourquoi un si bel exemple ne trouverait-il pas des imitateurs ? Pourquoi, au lieu d'avoir seulement le *Livre d'or* du Finistère, — ce qui est déjà beaucoup, — n'aurions-nous pas le *Livre d'or* de la Bretagne — ce qui serait encore mieux ?

Une tentative dans ce sens a été faite récemment à Lannion ; nous tenons à l'applaudir et à constater le légitime succès qu'elle a obtenu. Une séance a été donnée dans la salle du patronage Saint-Jean-Baptiste et le sujet de la conférence était : nos vieilles églises. Il nous suffira de citer le nom du conférencier pour montrer qu'il était plus compétent et mieux qualifié que personne pour traiter cette question : c'était Yves Hernot, ce digne descendant des illustres imagiers du Moyen-Age ; celui qui a signé près de quinze cents calvaires et dont l'œuvre si justement renommée va chaque jour apprendre aux cinq parties du monde que chez nous l'art est à la hauteur de la foi. Pendant près d'une heure il fit défiler devant les yeux de son auditoire les bijoux de granit que nous ont légués nos ancêtres. Il démontra avec preuves à l'appui que, contrairement à certaines idées modernes, les siècles, que nos sectaires qualifient de siècles d'obscurantisme, furent les seuls qui rendirent la France prospère et puissante. L'espérance en un avenir meilleur, loin de déprimer les cerveaux et d'abêtir les intelligences, nous valut ces superbes monuments, attestation splendide du déve-

loppement intellectuel et moral de nos aïeux. Ils ne furent pas bâtis en un jour ces magnifiques vaisseaux ; quelques-uns demandèrent même plusieurs centaines d'années ; mais chaque génération y apporta sa pierre, y laissa son empreinte, son cachet particulier. Ces corporations ouvrières, que la Révolution démolit pour édifier plus tard des « syndicats » qui n'en sont qu'une grotesque imitation, poursuivaient avec le même acharnement chrétien l'œuvre de leurs devanciers et si quelquefois leurs travaux manquent d'uniformité, il n'en est pas moins vrai que le plan général ne subissait aucune modification. Des projections lumineuses très réussies, en permettant aux assistants de suivre les différentes phases de l'évolution architecturale du Moyen-Age jusqu'à nos jours, ajoutèrent aux charmes de cette causerie un intérêt tout particulier. M. Hernot, auquel la Bretagne doit déjà tant, a acquis ce soir-là de nouveaux droits à sa reconnaissance.

La meilleure preuve que la foi est toujours bien vivante chez nos populations, c'est qu'on n'y a peut-être jamais, à aucune époque, construit autant d'églises. Rennes vient d'en élever une, splendide, à la Vierge de Bonne Nouvelle qu'elle vénère depuis plusieurs siècles. Ce monument est de ceux dont non seulement une ville, mais encore une province, a le droit de s'enorgueillir. Ayant fait ailleurs la description de cette basilique, que la gravure a du reste déjà popularisée, je n'en parlerai pas longuement ici.

Bien qu'inachevée, sa largeur et sa hauteur prodigieuses, la hardiesse de ses voûtes, l'élégance de ses arcades et de ses piliers, la richesse de ses fenêtres et de ses rosaces, le coloris de ses vitraux, les merveilles de ses autels ont provoqué l'admiration générale. Son

style est celui de la fin du XIIIe siècle, de cette époque radieuse, qui fut peut-être l'apogée de l'architecture religieuse et qui sut ajouter aux incomparables beautés du siècle de Saint Louis les progrès du XIVe sans tomber dans ses défauts. Déjà chère à tous les Rennais, cette église sera admirée sans réserve par tous les hommes de goût ; elle peut braver les critiques des savants les plus difficiles ; jusqu'ici on ne lui a décerné que des éloges. L'avenir ratifiera ce jugement de nos contemporains ; elle sera regardée comme une des plus harmonieuses et des plus grandioses qui ait été élevée dans nos temps modernes et elle pourra sans conteste rivaliser avec nos plus belles cathédrales bretonnes.

*
* *

Henri, Théophile, Malo Corret de La Tour d'Auvergne naquit à Carhaix le jour de Noël 1743. Destiné par sa famille à la carrière militaire, après avoir fait de brillantes études au collège de Quimper, il endossa en 1767 l'uniforme de mousquetaire et fut incorporé dans l'armée. De tous les hommes de la Révolution il fut celui qui porta au plus haut degré le caractère personnel de sa race. Cette personnalité apparut surtout dans ses traits nerveux, accentués, où la fermeté et la persévérance s'alliaient à je ne sais quelle douce majesté. On eut dit un de ces vieux chefs de famille bretonne, chez lesquels la rude bataille de la vie n'a fait que concentrer la flamme intérieure ; une de ces fortes natures faites pour l'action, l'exemple et le commandement. Il me semble que l'on pourrait en deux mots peindre notre immortel compatriote ; on pourrait dire de lui : ce fut une tête et ce fut un cœur.

Regardez le après un siège périlleux, assis avec ses camarades autour d'un maigre tison. Le matin son habit a été déchiré par un coup de sabre ; il tire de son sac du fil, une aiguille, un morceau de drap, et, tout en recousant son uniforme, il lit et apprend par cœur un historien ou un stratégiste de l'antiquité : Tite-Live ou César. Ce héros, toujours le premier à l'assaut, vainqueur dans plus de cent combats, est un des hommes les plus instruits de son temps.

« Ton fils était encore, ô douce Cornouaille,
« Un savant qui la nuit, sourd à toute rumeur,
« Sur des feuillets noircis courbait sa haute taille.
« Le champ de l'idéal et le champ de bataille
« Furent ensemencés par ce vaillant semeur... (1)

La guerre lui laisse-t-elle un peu de répit ; il travaille à ses *Origines gauloises*, à ce livre étonnant pour lequel il dut comparer entr'elles quarante-cinq langues et qui aurait suffi à lui seul à faire passer son nom à la postérité. En l'écrivant il ne se proposa rien moins que de démontrer les rapports physiques et moraux des Bretons de l'Armorique avec les anciens Gaulois, d'établir l'identité de la langue de ces deux peuples, d'extraire des monuments de l'histoire ancienne tous les passages cités comme gaulois, de les expliquer et de les éclaircir par le bas breton, de chercher dans les étymologies puisées dans notre langue la solution d'un grand nombre de problèmes intéressants de l'histoire et de la théogonie des païens etc... Cet ouvrage si remarquable, quand on considère ce qu'étaient imparfaits les éléments de critique que l'on possédait alors, et qui suppose un travail si opiniâtre, une si énorme éru-

(1) Botrel, *Le Bouquet de la Tour d'Auvergne.*

dition, ceignit le front de son auteur d'une auréole scientifique dont un siècle tout entier n'a pu diminuer l'éclat.

C'était donc un homme de pensée, une tête, que ce soldat ; si vous voulez savoir maintenant ce que fut son cœur, écoutez. La République le nomme colonel du régiment de Champagne. Son brevet à la main, il rassemble ses grenadiers et leur dit : « Camarades, je vous ai réunis pour vous consulter. Je vous ai quelquefois donné de bons avis, aujourd'hui il faut que ce soit vous qui m'en donniez un. Le gouvernement vient de m'envoyer un brevet de colonel, dois-je l'accepter? » A ces mots les grenadiers baissent la tête, silencieux ; plusieurs versent des larmes. Enfin un vieux grognard prenant la parole au nom des autres, balbutie : « Notre capitaine, ce n'est pas que nous pensions que tu ne mérites pas ce grade. Si on demandait à toute l'armée réunie, c'est un grade bien supérieur qu'elle te donnerait, parce que tu le mérites depuis longtemps. *Mais nous, si tu nous quittes, nous perdrons notre père !* » — « Mes enfants, s'écrie la Tour d'Auvergne, je voulais votre avis, je le connais maintenant, il est écrit sur vos figures. Je vais renvoyer mon brevet. » Elles sont rares dans l'histoire du monde les scènes aussi belles et aussi grandes dans leur simplicité que celle-là !... — Peu de temps après, le soir d'une grande bataille, où, comme toujours il s'était distingué, Bonaparte s'arrête devant lui : « Capitaine, lui dit-il, la nation vous doit beaucoup. N'avez-vous rien à me demander ? Parlez. Voulez-vous une brigade, une division ? » Le héros secoue sa tête blanche ; il se rappelle la promesse qu'il a faite à ses « enfants », il pense aussi qu'il est pauvre, qu'il donne toute sa solde à sa compagnie et, regardant

les grosses tresses de paille qui enveloppent ses pieds blessés, il répond : « Je voudrais seulement une paire de sabots ! »

Préférer aux honneurs une paire de chaussures, sacrifier son avenir à l'affection de son régiment, c'est déjà sublime et pourtant, si j'avais à choisir dans la vie de l'enfant de Carhaix un trait qui montrât de quels trésors d'abnégation et de bonté son âme était remplie, je préférerais à tous les autres celui-ci. Vieux, fatigué par tant de campagnes et tant de batailles, le soldat s'est retiré dans la solitude et le silence à Passy. Il travaille jour et nuit ; ses seules distractions sont de longues causeries avec un voisin, un compatriote, savant comme lui : M. Lebrigant. Un matin celui-ci arrive, la figure bouleversée, et s'écrie : « La guerre est déclarée, mon fils va partir. » Ce fils est un jeune homme de santé frêle et délicate ; le pauvre père fond en larmes et murmure : « Soldat... malade... tué peut-être... et je n'ai que lui. » La Tour d'Auvergne comprend le drame qui bouleverse cette âme paternelle et, tombant dans les bras de son ami, il lui dit tout simplement : « Ne pleure pas, garde ton enfant, je pars à sa place ! » Dites, n'est-ce pas à faire fondre le cœur !... Le voyez-vous ce vieillard arraché à sa maisonnette, à son jardin, à ses travaux, à sa vie reposante et facile ; le voyez vous, pataugeant dans la boue, portant sur son dos un paquet qui contient ses vêtements, ses manuscrits et s'en allant rejoindre ses troupiers, gai et heureux, parce qu'il a séché des yeux mouillés, parce qu'il a laissé à celui qu'il aimait la meilleure affection qui lui restât !... Quand l'armée du Danube vit arriver ce simple soldat avec ses cheveux blancs, son baluchon de conscrit et les fameux sabots de frêne que lui avait

donnés Bonaparte, elle eut un frisson d'émotion intense ; toutes les mains se tendirent vers lui et avant qu'on ne put les arrêter, d'eux-mêmes, les tambours battirent aux champs !...

Quand il tomba, frappé d'un coup de lance au cœur, sur la colline d'Oberhausen, ses restes furent entourés de tous les honneurs que l'on doit à la dépouille mortelle des héros. Détaché de sa main raidie, son sabre fut suspendu aux voûtes du temple de Mars et son cœur, renfermé dans une boîte en plomb, fut porté au haut du drapeau de cette fameuse 46e demi-brigade, où il avait si longtemps servi, où il avait si vaillamment combattu. Et ainsi ce cœur si noble, si grand, que l'ennemi pouvait apercevoir, eut le suprême orgueil d'assister encore à des batailles, d'entendre encore les biscaïens siffler autour de lui et quelques-uns, ô joie ! le frapper... Le 27 juin 1840, on transporta son corps à Carhaix, sa ville natale, et au-dessus du tombeau on éleva une splendide statue de bronze, qui se dresse fièrement en face d'un des plus merveilleux sites de cette rude Bretagne que le grand soldat aima si passionnément.

Le 30 mars dernier, la France devait apporter à la gloire de La Tour d'Auvergne la dernière consécration qui lui manquât : son cœur fut déposé aux Invalides. Depuis plus de quatre-vingt ans, il était conservé dans la famille du chevalier et le colonel du Pontavice de Heussey en était, comme dernier descendant, le détenteur. Devant le 46e de ligne un capitaine s'avança et d'une voix vibrante appela : « La Tour d'Auvergne ! » Un homme fit un pas hors des rangs et répondit ; « Mort au champ d'honneur ! » Et chaque matin depuis plus de cent ans c'est ainsi, comme s'il était toujours là,

comme s'il vivait toujours!... Le ministre de la guerre aurait dû comprendre que les périodes les plus sonores et les phrases les plus ronflantes ne pouvaient être que mesquines et déplacées devant cette évocation si simple et si émouvante, devant ce souvenir centenaire si pieusement conservé. Il parla et il eut tort. Quand le colonel du Pontavice offrit l'urne funèbre au Président de la République, en lui disant : « M. le Président, j'ai l'insigne honneur, au nom de ma famille, de vous remettre le cœur de mon grand oncle, La Tour d'Auvergne, pour être confié à la nation », le chef de l'État se borna à répondre : « Je vous remercie, colonel, le cœur de la Tour d'Auvergne ne pouvait être mieux placé qu'ici, sous le dôme des Invalides. » Ce fut tout ; c'était assez ; il y a des cérémonies qui sont assez éloquentes par elles-mêmes pour pouvoir se passer de tout discours. Et pendant que les étendards s'inclinaient, que les officiers saluaient du sabre et que les musiques jouaient un hymne guerrier, la précieuse relique fut déposée sur la table de marbre du tombeau de Turenne.

C'est bien la place qui lui convient ; c'est auprès du corps du héros de Salzbach que doit reposer le cœur du Premier Grenadier de France, sous cette coupole qui est le cimetière sacré de nos gloires les plus pures. La France devait réserver cet honneur à ce cœur qui fut percé pour elle ; l'armée le devait aussi à celui qui porta si haut, plus haut que tout, le culte de la patrie et du drapeau. Sa mémoire est restée, grâce à Dieu, toujours vivante ; elle est de celles que les générations ont besoin d'avoir sans cesse devant les yeux et dont on ne parlera jamais assez. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas que son entrée dans le Panthéon des braves est une distinction qui rejaillit sur notre Bretagne ?

Henri de la Tour d'Auvergne était un enfant de notre sol, il l'a aimé de toutes les forces de son être ; nous le revendiquons pour un des nôtres et nous avons le droit d'être fiers en pensant que cet érudit consciencieux, que ce héros intrépide, que ce chevalier sans peur et sans reproche était un Breton de chez nous !

*
* *

Elle est bien bonne la petite histoire qui vient de se passer à Nantes et elle vaut vraiment la peine d'être racontée. Figurez-vous qu'à la séance du 1er Mars dernier, le président de la Société archéologique annonça à ces collègues qu'en démolissant l'ancienne église des Jacobins, rue de Strasbourg, on venait de mettre à jour un cercueil de chêne, doublé de plomb, à quelques mètres du chœur. Il mesurait 1m90 et à travers des ouvertures béantes, on apercevait des ossements, les phalanges des doigts d'une main. On l'ouvrit et on se trouva en présence d'un squelette, couché sur le côté. La tête présentait quelques restes d'étoffes difficiles à déterminer et puis c'était tout ; par ailleurs, rien ; pas le moindre indice, pas le plus petit objet de nature à faire reconnaître quel était celui qui dormait là son dernier sommeil. Cela importait peu aux photographes ; ils prirent force clichés, trouvant très commode de n'avoir pas à prononcer le sacramentel : « Ne bougeons plus ! ».. De lui même le mort se conformait à la consigne. Mais les archéologues, eux, étaient navrés ; leur curiosité, qui prime le respect dû à la tombe et qui s'abat sans pudeur sur tout ce qui est vieux : choses ou gens, n'était point satisfaite ; ils jurèrent d'éclaicir le mystère. Le squelette s'obstinant à rester muet, ils interrogèrent les

manuscrits et finirent par trouver que Simon de Langres, évêque de Nantes, 21e général de l'ordre des Dominicains, avait été inhumé à la fin du XIVe siècle dans cette chapelle. Donc ce *devait* être lui ; donc *c'était* lui. La Faculté fut appelée au secours de l'archéologie ; elle déclara solennellement que ces restes étaient ceux d'un homme, d'un vieillard ; dès lors plus de doute et on transporta le cercueil à l'évêché pour le déposer dans les caveaux de la cathédrale.

Mais si à Nantes, comme partout, il y a des savants qui oublient parfois que : prudence est mère de sûreté, il en est d'autres qui ont pour devise : « Chi va piano, va sano » ; les premiers étaient sûrs ; les seconds doutaient toujours. Ceux-ci objectaient que l'humidité respecte ordinairement les insignes épiscopaux et qu'ici on n'en trouvait aucun, ils remarquaient que, malgré les affirmations des médecins, le crâne était petit ainsi que les côtes ; que l'emplacement du caveau ne concordait pas absolument avec celui attribué à Simon de Langres... bref ils n'étaient pas convaincus. Et ils avaient bien raison, car voilà qu'un jour, peu après, on découvre tout à coup sur les flancs noircis du cercueil une inscription gothique du XVe siècle, qui établissait, et cela d'une façon péremptoire, que ce corps était celui de Françoise de Dinan, épouse de l'infortuné Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier, laquelle mourut à Nantes en 1498 et fut au témoignage de plusieurs historiens, notamment de Meuret, inhumée aux Jacobins. C'est égal ! on l'a échappé belle !.. Voyez-vous quelle déconvenue si, dans quelques années, on avait découvert la sépulture du vrai Simon de Langres et si on s'était aperçu que l'évêque de Nantes, qui en l'an de grâce 1904, était allé rejoindre ses frères dans la crypte de

la cathédrale, n'était autre qu'une dame de Châteaubriant!.. Ah! si Labiche vivait comme il aurait encore ri aux dépens des pauvres archéologues et quelle jolie pièce il aurait écrite pour faire le pendant de sa *Grammaire !...*

Et maintenant que va-t-on faire des restes de la princesse? Où va-t-on les déposer? Le savant abbé Durville, dont les doutes en cette affaire ont eu le mérite de ne se rendre qu'à l'évidence, a émis une idée qui nous paraît trop sage pour que nous n'y souscrivions pas : ce serait d'ouvrir à la noble dame un petit coin dans le tombeau des Carmes. Ce tombeau, on le sait, est celui des derniers ducs et duchesses de Bretagne; il a été élevé par la piété filiale de la duchesse Anne. Françoise de Dinan fut sa gouvernante; elle aurait pu être duchesse de Bretagne elle-même si son premier mari, Gilles, avait survécu à ses frères François Ier et Pierre II. Pourquoi elle, qui n'a pas pu habiter le château de nos ducs, n'habiterait-elle pas leur tombeau ? Elle y retrouverait le connétable de Richemond, oncle et ami de son premier époux, et ce n'est pas François II qui protesterait contre l'intrusion de ses restes, lui qui dans son testament a donné à la dame de Châteaubriant la plus haute marque de confiance dont il pouvait l'honorer. De cette façon la postérité réparerait en partie l'injustice de ses contemporains et le zélé sacriste de la cathédrale, originaire de Châteaubriant, serait le meilleur gardien d'une des plus célèbres baronnes de sa ville natale. Dans son testament où elle demandait d'être placée en terre chrétienne, Françoise suppliait « le révérend père en Dieu, Monseigneur l'évesque de Nantes et ses officiers » de respecter ses dernières volontés et de « les mettre et faire mettre à due et vraye et lèale exécution ». Ne

serait-ce pas déférer à son ultime désir que de lui réserver une place digne de sa naissance et de son rang dans le célèbre mausolée nantais, chef-d'œuvre de Michel Columb ?

*
* *

13 Septembre 1903. — Le ciel est lourd et orageux : sous des averses torrentielles une foule énorme se presse sur la place d'une petite ville de Bretagne. Cette cité, si paisible d'ordinaire, semble en état de siège ; ce ne sont partout que bataillons qui défilent, que patrouilles qui circulent, que gendarmes qui surveillent. Sur une estrade, où se sont assis des ministres de France, des littérateurs et des hommes politiques, on prononce des discours, tous à la louange d'un écrivain qui eut son heure de célébrité. Mais ce n'est ni le philologue, ni le savant que l'on honore, c'est l'apostat, le renégat, l'athée ; c'est celui qui eut le triste courage de renier son baptême, d'insulter le Dieu de sa mère, de couvrir de boue les saintes croyances de ses ancêtres et de son pays. Pendant cette apothéose-sacrilège des citoyens sortent de l'église où ils viennent d'entendre la messe. La foule, composée de gens sans aveu, de vagabonds, de rôdeurs, amenés là exprès et à grands frais, se précipite sur eux ; ils sont bousculés, frappés, piétinés ; de terribles bagarres ont lieu ; c'est presque la guerre civile ; on n'entend que des chansons obscènes, des cris de terreur et de haine. La journée se passe ainsi et la fête, qui a commencé par l'insulte et qui s'est poursuivie dans le sang, se termine dans l'orgie.

19 Mai 1904. — Dans cette même ville bretonne, sous un radieux soleil d'été, une multitude innombrable

s'est donnée rendez-vous. Ce sont des pèlerins. Ils prient agenouillés en groupes et dévotement vont baiser les reliques vénérées de leurs saints nationaux. L'antique cathédrale de Saint Tugdual et de Saint Yves est trop petite pour les contenir ; leurs flots pressés débordent sur la place et, sous le ciel azuré comme sous les arceaux gothiques, ils chantent à pleine voix, à plein cœur, leurs espérances immortelles et sacrées. Après l'office la procession, présidée par le Cardinal Archevêque de Rennes, entouré des évêques bretons, de sénateurs, de députés, de toutes les illustrations de notre province, se déroule lentement. Derrière les croix et les bannières s'avance une foule grave et recueillie ; on reconnaît les pittoresques costumes de la Cornouaille et du Léon, du Vannetais et du Trégor. Le défilé dure près de trois quarts d'heure et les plus indifférents se découvrent et saluent la manifestation si simple mais si belle de tous ces croyants. L'après-midi on apprend que la grande cérémonie religieuse, qui devait avoir lieu, vient d'être interdite. Le gouvernement a osé l'empêcher, mais il n'arrêtera pas l'élan indigné de tout un peuple. Autour d'un calvaire 40.000 personnes se groupent, s'entassent ; d'éminents orateurs, des poètes enflammés élèvent toutes ces âmes plus haut que la terre, raniment leur courage et leur font jurer d'être prêtes pour les combats futurs. Alors, secouée par l'enthousiasme, vibrante d'émotion, soulevée par la foi, la foule pousse une immense clameur qui ressemble au bruit d'un tonnerre Les yeux sont pleins de larmes, les bras se tendent vers le divin Crucifié ; de ces 40.000 poitrines sortent des acclamations : « Vive le Christ ! Vive la Bretagne ! Liberté ! Liberté ! » et cette fête, commencée par la prière et l'adoration, s'achève dans un hymne de louange, dans un cri de triomphe.

13 Septembre 1903. — 19 Mai 1904. — Ces dates appartiennent maintenant à l'histoire, c'est elle qui les jugera. L'une fut piteuse et grotesque, l'autre fut empreinte d'une majesté et d'une grandeur qui la rendront inoubliable. L'une fit sourire de pitié tous les honnêtes gens et provoqua leur dégoût ; l'autre a fait tressaillir et a consolé tous les vrais Français et tous les vrais Bretons. L'une fut la glorification officielle de l'athéisme ; l'autre fut la solennelle affirmation de la vitalité de la religion. L'une fut une provocation, un défi ; l'autre fut la réponse. L'une fut un blasphème ; l'autre fut un sublime acte de foi.

Qu'ils soient à jamais remerciés, ceux qui ont eu la pensée de glorifier Renan ! Sans eux, nous n'aurions pas vu, en face du monument où l'auteur de la *Vie de Jésus* est vautré devant la vilaine bonne femme qui a la prétention d'être une déesse, se dresser un des plus beaux calvaires qui soit au monde et qui sera le plus merveilleux chef-d'œuvre d'Yves Hernot. Sans eux, nous n'aurions pas eu cette splendide réunion où tant de chrétiens ont affirmé leur commun amour et crié si haut leur inébranlable fidélité. Sans eux, nous n'aurions pas vu nos frères de France venir s'unir à nous et apporter à nos croyances séculaires l'appui de leurs chaleureuses sympathies et de leur admiration. Sans eux, nous n'aurions pas entendu résonner et applaudir notre vieille langue celtique, qui a paru plus douce et plus sonore que jamais, sans doute parce qu'on veut, elle aussi, la proscrire. Sans eux, nous n'aurions pas vu la bannière herminée de Bretagne, don gracieux des dames de Redon, fièrement portée par notre rédacteur en chef, *le comte de Laigue*, et dont la blancheur mettait une note si joyeuse et si pure au milieu des

autres drapeaux. Sans eux, sans Renan, nous n'aurions pas eu cette occasion de prouver que, chez nous, nous sommes et nous resterons chrétiens, et qu'au fond de nos cœurs ils seront toujours écrits ces mots, qu'on a eu l'heureuse idée de graver sur le socle du calvaire et qui sont le plus éloquent résumé de la cérémonie du 19 Mai

« Nous avons un cœur franc pour détester les traitres ;
« Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres ! »
« Tu as vaincu, Galiléen ! »

Oui, tu as vaincu cette fois-ci encore, comme Tu vaincras toujours ! L'éloge de ton insulteur a fait ressortir ton éternel triomphe. A jamais gloire à Toi ! et à Renan... merci !

Abbé A. Millon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

MON AMI L'ARCHÉOLOGUE — *Querelle de ménage*, par H. Bout de Charlemont. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1904.

Dans la dédicace qu'il m'adresse d'une de ces brochures, M. Bout de Charlemont se définit : *Le Breton devenu Provençal et le Provençal resté Breton.* Je voudrais bien faire pencher la balance du côté du Breton, mais force m'est de reconnaître que le Provençal a signé tout seul la charmante histoire vraie qui s'appelle *Mon ami l'archéologue.* Comment, au cours d'une promenade sur la côte d'azur, en compagnie de l'illustre Rimator de Philopétra, l'auteur perdit une précieuse bague de famille, et comment *son ami l'archéologue*, ayant retrouvé cette bague dans les ruines (?) de Tauroentum, lui attribua une origine romaine et en fit l'objet d'un rapport à l'Académie des sciences, lettres et arts de Saint Cyrille sur Roeppe : Voilà ce que vous lirez, avec force descriptions de la Provence ensoleillées et comme parfumées, dans la nouvelle de M. Bout de Charlemont Savez vous, au surplus, que le *miniscule savant* (encore un titre pris par notre spirituel compatriote) est un archéologue érudit et disert ? Lisez-le pour vous en convaincre. *Querelle de ménage* n'appartient, ni à la Bretagne, ni à la Provence ; c'est une saynète agréablement tournée et versifiée, qui pourrait aussi bien se passer dans un salon de Paris. Elle sort, comme *Mon ami l'archéologue*, des presses de l'imprimerie Lafolye, à Vannes — encore un hommage que l'auteur rend à la Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Diverses brochures du baron G. de Wismes.

Mon excellent et érudit ami Gaëtan de Wismes a pris l'aimable habitude de m'envoyer, de temps à autre, un lot des brochures qu'il publie : il sait que j'aime à respirer ces fleurs bretonnes, mieux encore ce bouquet nantais. Le plus important des opuscules que je reçois aujourd'hui n'a pourtant point la Bretagne comme sujet, mais il l'a encore comme objet, car le livre qu'il recommande, un *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* par M. Affre, est donné en modèle aux Bretons soucieux de la bonne renommée de leur petite patrie. M. de Wismes a feuilleté avec autant de plaisir qu'en aurait eu son père lui-même ce gros livre substantiel et savoureux et il en a tiré beaucoup de choses utiles ou charmantes qui nous feraient mieux aimer encore le bon vieux temps.

Voici un *Rapport sur la vie et les travaux de la Société Académique de Nantes en 1903* écrit par son secrétaire général, qui rend gracieusement justice à MM. Delteil, Emile Langlade, Ferronnière, Mailcailloz, de la plus académique des plumes. Et voilà pour terminer, fleur la mieux odorante du bouquet, une pieuse monographie de *Notre-Dame des Anges* en Orvault, sanctuaire exquisement dénommé qui remonte au XVe siècle.

O. de G.

*
* *

Prix du « Jabadao »

Le *Jabadao*, Société des Etudiants Bretonnants de Paris, a fondé en juillet 1903, un prix de *prose bretonne*, qui vient d'être décerné pour la première fois. Le concours était ouvert uniquement pour les élèves des Lycées et Collèges de l'Etat en Basse-Bretagne. Le sujet, au choix candidat, devait être une étude locale relative à la Bretagne, et le Jury désirait une ob-

servation directe des choses; il voulait une langue bretonne sûre d'elle-même et nourrie des expressions propres au terroir étudié. Il ne tenait aucun compte des différences dialectales.

Le président d'honneur du jury était M. Loth, doyen de la faculté des lettres de Rennes.

La récompense, — cinquante francs en espèces, et l'impression de l'œuvre en entier ou en ses bonnes parties, — a été décernée à

ANTOINE VOURC'H,

de Guipavas, élève de philosophie au Collège de Lesneven, et son œuvre va paraître en entier dans la revue « *Bretonned Paris* ».

Un autre travail, envoyé de Saint-Pol-de-Léon, par J. Moreau, a été remarqué par le jury, pour les qualités de sa langue.

Le *Jabadao* fera connaître dans quinze jours les dispositions sous lesquelles son concours sera proposé pour l'année 1059.

*
* *

L'inauguration du médaillon de Charles Monselet, des bustes d'Emile Péhant et de Dugast-Matifeux aura lieu dans la Bibliothèque publique de Nantes, le dimanche 26 juin. Le *Terroir Breton* a ouvert, pour Charles Monselet, un concours poétique; l'une des récompenses les plus enviées de ce concours sera la médaille offerte par le sympathique député breton, marquis de l'Estourbeillon.

*
* *

LE RAMAYANA, *de Valmiki*, traduit en français, par Alfred Roussel, de l'Oratoire; tome I et II, grand in-8°. — Librairie Maisonneuve.

Notre savant compatriote, M. l'abbé Roussel, devenu professeur de sanscrit à l'Université de Fribourg, vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses publications les deux premiers volumes de sa traduction de la grande épopée hindoue, le *Rá-*

mâyana. Cet ouvrage, qui ne comprendra pas moins de quatre fort volumes de sept à huit cents pages, paraît avec une préface de M. Lévi professeur de sanscrit au collège de France, préface qui fait grand honneur à notre laborieux et sympathique confrère. Après avoir rappelé qu'une première traduction du *Râmâyana*, épuisée depuis longtemps et malheureusement très inexacte, avait été publiée il y a cinquante ans, l'éminent professeur ajoute : « La nouvelle traduction due à M. l'abbé Roussel offre au contraire les plus sûres garanties. Elève de Hauvette-Besnault et de Bergaigue, il a appris de ces maîtres excellents le respect scrupuleux des textes, l'analyse patiente des difficultés, la rigueur de l'interprétation. Déjà il s'est tiré avec succès d'une épreuve redoutable. Chargé d'achever la traduction du Bhâgavata-Purâna, laissée en suspens par la mort de Burnouf d'abord, de Hauvette-Besnault ensuite, M l'abbé Roussel a su continuer sans déchoir l'œuvre de ses deux devanciers. Des études sur le *Bhâgavata*, sur le *Mahâ-Bhârata* ont attesté sa familiarité avec les idées essentielles du génie hindou. Il se trouvait en quelque sorte tout désigné pour traduire la magnifique épopée où l'Inde a su exprimer avec un rare bonheur son idéal de vertu. »

Bien qu'il ne fasse pas partie des Vedas, qui sont les véritables livres sacrés des Hindous, le *Râmâyana* ou « l'histoire de Râma » n'en a pas moins un caractère religieux. C'est, sous une forme légère, l'évangile de l'Inde brahmanique. Râma n'est qu'un dieu incarné et Sitâ, son épouse, une déesse ; car, dans l'antiquité, même chez les Sémites, - les Juifs exceptés —, un dieu n'allait jamais sans une déesse. La lutte du bien et du mal, du vice et de la vertu : tel est, au fond, le sujet de ce poème colossal qui ne contient pas moins de 48.000 vers. Les ennemis de Râma ce sont les démons, dont le chef est Râvana, le ravisseur de Sitâ.

Le *Ràmàyana* est donc un livre plutôt édifiant, le meilleur peut être au point de vue moral que nous ait légué l'antiquité païenne. C'est le triomphe et la glorification de la vertu rehaussée par l'épreuve. Il y a çà et là de magnifiques scènes

qui le disputent en élévation morale aux passages les plus vantés de l'Iliade et de l'Enéide. Toutefois, le monde fantastique, défiant toute vraisemblance, dans lequel nous entraîne le poète, déconcerte le lecteur. Comme il y a loin de ce prétendu évangile au nôtre !

Force est de le reconnaître : plus on étudie les livres sacrés ou profanes des anciens peuples orientaux et plus éclate l'infinie supériorité de notre Bible qui cependant la dépasse pour la plupart en ancienneté. Il n'est pas hors de propos de le constater à une époque où ceux-là mêmes qui ont mission de la défendre semblent s'appliquer au contraire à la prendre en défaut.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Roussel a fait œuvre doublement utile en publiant sa traduction de la grande épopée hindoue. En même temps qu'il a fourni à l'érudition contemporaine un document qui lui manquait encore dans son intégrité primitive, il a prouvé une fois de plus que le clergé ne le cédait point en connaissances spéciales aux savants les plus prônés et les plus favorisés du pouvoir. N'est-ce point l'une des raisons des haines que lui a vouées l'esprit sectaire et qui ont condamné M. Roussel lui-même à l'exil ?

HAMARD,
chanoine de Rennes.

TABLE ANALYTIQUE
ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXI. — PREMIER SEMESTRE.

LE BERRE (Léon). Les Épousailles de Brebiot. I. Mars. 210. — II. Avril. 364. — III. Mai. 451. — IV. Juin. 498.

BERTHOU (Yves). Les poètes traditionnalistes : Joachim Gasquet. Janvier. Armand Raviel. Mai. — Notre héritage. La Ceinture Dorée d'Arvor. Juin. 518.

DE BERTHOU (Vte Paul). Analyse sommaire des statuts synodaux de l'Église de Saint-Brieuc. Mai. 430.

BOTREL (Théodore). Le bûcher de Jeanne d'Arc. Mars. 193.

DE CALAN (Vte). *L'Eglise de Plonéour-Trez et ses vitraux* par l'abbé Stéphan, curé-doyen de Saint-Renan ; *Les réformes ecclésiastiques de Noménoé* (847-848), étude sur les sources narratives, par Léon Levilain ; *Etudes hagiographiques, Saint-Victor de Cambon* (VIe VIIe siècle) par André Oheix ; *Les Celtes au XIXe siècle*, par Charles de Gaulle, *Le Réveil de la Race*, nouvelle édition, introduction, notes et additions de Jean Le Fustec ; *La Tradition celtique et ses adversaires*, par Maurice Adam ; *Statues et Statuettes de la Vendée militaire*, par Henri Bourgeois ; *Rénovation Celtique*, par Serge Sculfort de Beaurepas ; *La Religion des Celtes*, par G. Dottin. Janvier. — Le Patron de Saint-Servan Juin. 491.

CHOLEAU (Jean). Des remèdes pratiques à l'abandon du costume et de la langue par les enfants des Bretons émigrés dans les grandes villes. I. Janvier. 39. — II. Fin. Février. 171.

DUINE (F.) La Mennais styliste. Février. 130. — La mort de La Mennais. Mars. 196.

DE FRESLON (Paul). *Collection Dugast-Matifeux. Catalogue des manuscrits*, t. II, première partie (Documents antérieurs à la Révolution), par René Blanchard ; deuxième partie (documents divers) par Joseph Rousse et Marcel Giraud-Mangin. Janvier.

G. G. *Du rôle historique des Provinces de France*, par Charles de la Lande de Calan. Février.

DE GAEL (Raoul). Morvan de Léon. Avril. 343. — Note rectificative. Mai. 472.

GENDRY (Abbé J.). La famille Bernard de la Bernardaye de Châteaubriand I. Mars. 243. — II Fin Avril 353

DE GOURCUFF (Olivier). *Omnium*, par la Cᵗᵉˢˢᵉ de Pesquidoux ; La Bretagne à Paris ; *Ernest Renan en Bretagne, d'après des documents nouveaux*, par René d'Ys ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XIᵉ Fou-Fret) ; Conférence de M. l'Abbé E. Terrade sur Châteaubriand et Renan ; *Au jour le jour*, nouvelles et croquis par Jean Plémeur ; *Œuvres choisies pour la jeunesse* d'André Theuriet. Janvier. — *Contes du pays gallo*, par Adolphe Orain. Février. — *La Clémence du Cardinal*, roman tiré de l'anglais de Stanley, J. Weyman, par B. H. Gausseron ; *La Légende de Saint-Guirec*, par Albert Clouart ; *Champfleury inédit*, par Paul Eudel. Mars. — Sonnet dédié à Nantes la Brette et dit aux assises de l'U. R. B. Avril. 289. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, par René Kerviler (Fasc. XIIᵉ Fret-Gal) ; *Edmond Corroyer*, par Albert Soubies ; *L'Expédition française de Rome sous la deuxième République*, par R. Bittard des Portes ; *Cousine Sidonie*, par V. Debay ; *L'Avenir de la Langue Bretonne*, par Hersart de la Villemarqué. Mai. — *Mon ami l'archéologue querelle de ménage*, par H. Bout de Charlemont ; Diverses brochures du baron G. de Wismes. Juin.

GUILLOTIN DE CORSON (l'Abbé). *Le Livre d'heures d'une dame de Sévigné*, publié par M. Mater. Janvier. — Les seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château I Avril 323. — II. Fin. Mai 385

HAMARD (Abbé). *Le Ramayana*, de Valmiki, traduit du français par Alfred Roussel. Juin 562.

JAFFRENNOU (F.) Kan Bale Tud Breiz (Chant de marche des hommes de Bretagne). Janvier. 5. — Les premières assises d'hiver de l'Union Régionaliste Bretonne à Nantes, samedi 30 et dimanche 31 janvier 1904. Février. 97. — Silhouettes bretonnes : Yves Berthou (Alc'houeder Treger). Mars 233.

[illegible] (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle. I. Janvier. 11 — II. Février. 148. — III Mars. 225. — IV. Juin. 525.

De [illegible]igue (Cte René). *Contraventions et commissaires de police à Landerneau vers 1740, — Processions à Landerneau, deux incidents en 1748 et 1760, — La vie dans une gentilhommière de Basse-Bretagne au XVIIe siècle, — Lettres de rémission dans la sénéchaussée de Carhaix en 1698,* par l'abbé Favé ; *Quatre anciens Noëls Morbihannais,* par l'abbé A. Guyot : *De l'abandon du costume et de la langue bretonne,* par Yann Rumengol ; *Renan, autour de sa statue,* par Jean des Buttes ; *Plantes vasculaires,* par le Dr Picquenard ; *Velleda la druidesse de l'Ile de Sein,* par Charles de Kerambars ; *La Messe de minuit,* scène en vers, par Mc Cormac ; *Echantillons de correspondances bretonnes,* par André Oheix ; *La recherche de l'or en Basse-Bretagne,* par le Vte de Villiers de Terrage ; *Quiberon, épisode des temps révolutionnaires,* par François des Salles ; *Représentation proportionnelle, examen critique du projet de loi présenté le 8 juin 1903, — Objections et réponses sur les principes de la Représentation proportionnelle de 1893 à 1903, — Une condition juridique de la séparation de l'Eglise et de l'Etat,* par Séverin de la Chapelle ; *Sur le titre de Noble Homme,* par J. Trévédy ; *Pastels Vendéens, conte de la Terre Bleue,* par R. de Châteaubriant ; *Les ordres honorifiques réservés aux Dames en France* (1498-1726), par Chevert ; Cartes postales illustrées Hamonic ; Librairie bretonne de M. Le Dault, 6, rue Val de Grâce, Paris ; *Dastumaden gwerziou poblus,* savet gant Julian Godest. merour en Kailak ; *Saints de Brocéliande. I. Saint Méen,* par F. Duine ; *Un héros malouin, Nicolas Beaugeard,* par le Cte de Bellevüe ; *La victoire de Mgr sainct Ronan,* par Ab Alor ; *Une page d'histoire en 1831-1832, la Duchesse de Berry dans la Vendée,* par Alfred de Tesson ; *Sonnou Taldir evid ar Bobl,* par Jaffrennou ; *Le clergé et le Culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, le District de Dol,* par C. Delarue ; *Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Redon,* par Léon Dubreuil. Mars ; — *Leor oferen, latin ha brezounek,* par l'abbé Le Gall ; *Skoueriou Kristen,* par un missionnaire breton ; *Miscellannées Bretonnes, Histoire et Hagiographie,* par l'abbé Guillotin de Corson ; *Les métiers pittoresques,* par Charles Le Goffic. Mai.

Laillé (Alfred). Registres paroissiaux du temps de la persécution révolutionnaire. Juin. 473.

LANGLANDE (Émile). A la Bretagne. Janvier. 57. — *Gavroche et Midinette*, par Olivier de Gourcuff. Février.

MILLON (Abbé A.). Choses de Chez Nous : Chronique de Bretagne. Janvier. 59. — Mars. 257. Juin. 543. — Une Journée chez Botrel : le Poète, son œuvre. — I. Avril. 290. — II. Fin. Mai. 407.

OLLIVIER (Félix). Le monument à Yan d'Argent. Juin. 540.

TREVEDIC. Keltia vo da viken ! Juin. 536.

X. La langue bretonne et le vocabulaire des Étudiants Bretonnants de Paris. Février. — *Association Pancelтique*. Février. — *Programme de l'Union Régionaliste Bretonne*. Avril. — *Communications de M. de Kerviler à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Avril. — *Catalogue répertoire des livres et manuscrits anciens et modernes, héraldiques, généalogiques et nobiliaires*, publiés par H. Champion. Avril. — Inauguration à Nantes du médaillon de Charles Monselet et des bustes d'Émile Péhant et de Dugast-Matifeux. Mai et Juin. — Prix du Jabadao. Juin.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

REVUE
de Bretagne

2e Série. — 3e Année

JUILLET 1904 — Tome XXXII

Breiz da virviken !

REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES — LAFOLYE FRÈRES — ÉDITEURS — 2, Place des Lices

PARIS — HONORÉ CHAMPION — LIBRAIRE-ÉDITEUR — 9, Quai Voltaire

MDCCCCIV

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, place des Lices, Vannes.

UNE FAMILLE FLAMANDE PROTESTANTE

A QUINTIN AU XVIIe SIÈCLE

Au commencement du XVIIe siècle, la seigneurie de Quintin faisait partie des possessions bretonnes de François de Coligny, seigneur d'Andelot, comte de Laval, baron de Vitré, connu sous le nom de Guy XX, comte de Laval. La famille de Coligny était, depuis le milieu du siècle précédent, une adepte de la religion calviniste ; François de Coligny, sire d'Andelot, frère du célèbre amiral de Coligny « en rapports directs et publics avec l'église (protestante) de Paris, lui avait demandé deux ministres, avec lesquels il était venu visiter ses terres de Bretagne et répandre la lumière dont il avait été lui-même éclairé » (1). François de Coligny, d'abord élevé par les protestants à Sedan, abjura l'hérésie et fut mis sous la tutelle de Charles de Lorraine, mais il fut tué peu de temps après dans la Basse Hongrie sur les bords du Danube près de Comoorh le 3 décembre 1605, en combattant avec Mercœur contre les Turcs (2). Le comté de Laval, avec ses annexes bretonnes, Vitré et Quintin, passa à son cousin Henri

(1) Vaurigaud, *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne, 1535-1808*, tome I, page 11.

(2) *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne. Histoire de l'église réformée de Laval.* André Joubert.

de la Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmond (1); c'était un enfant de six ans, sous la tutelle de sa mère, Charlotte Brabantine de Nassau, fille du prince d'Orange, une des plus ardentes protestantes de l'époque.

La duchesse de la Trémoille amena avec elle en Bretagne plusieurs de ses coreligionnaires. Parmi ceux-ci se trouvait un flamand, Gaspard Uzille, qui vint s'établir dans le pays de Quintin.

Gaspard Uzille, écuyer, seigneur du Coing, était docteur en médecine, et de plus fervent huguenot, il arrivait en Bretagne avec ses trois enfants, Jean, Philippe et Jeanne. Les deux fils se marièrent aux environs de Quintin et eurent une nombreuse postérité, du moins par les femmes.

Le premier membre connu de la famille Uzille (2), est Jacques Uzille, seigneur du Coing, paroisse de Quesnoy, près de Lille, qui rend aveu de ce fief, les 1er et 8 septembre 1504 à la comtesse de Vendôme et de Saint-Paul, à cause de sa châtellenie de Lille. Dans cet aveu reçu par le sieur Haugouart, lieutenant général de la châtellenie de Lille, le dit Jacques Uzille est qualifié d'écuyer, seigneur du Coing.

Le 2 juillet 1505 Philippe Uzille, écuyer, fils de Jacques, fait aveu de sa terre du Coing à Mgr le comte de Vendôme.

(1) Henri de la Trémoille était arrière petit-fils de Louis et de Anne de Laval. La sœur aînée d'Anne, Catherine de Laval, avait épousé en 1518 Claude, sire de Rieux, dont elle avait eu : Claude de Rieux mariée à François de Coligny, sire d'Andelot.

(2) La famille Uzille portait pour armoiries : *d'argent à la fasce de gueules chargée de trois croissants d'or et accompagnée de trois trèfles de sinople* (c. f. Potier de Courcy, Guérin de la Grasserie, Briant de Laubrière, Saint-Luc, etc.).

Le 6 mars 1555, aveu de la terre et seigneurie du Coing près de Lille, et mouvant de la seigneurie de Lille en Flandre, au prince d'Orange, par Jean Uzille, fils et héritier de Philippe Uzille et de Jeanne Randot, seigneur et dame du Coing.

Contrat de mariage de Gaspard Uzille, écuyer, fille de noble Jean Uzille, écuyer et de Marie Vaupithen, sa femme avec Marie Steen, en date du 1er septembre 1586, passé devant Esain, notaire à Calais.

Un procès-verbal des 29 et 30 août 1698, par M. le lieutenant général de Calais, le curé, le Gouverneur porte que par la perquisition que l'on avait faite des titres de la famille Uzille, on n'avait trouvé que ceux mentionnés ci-dessus, tous ceux des familles du canton ayant été incendiés (1).

Peu après son arrivée à Quintin, Gaspard Uzille devient ancien de l'église de la Moussaye. On le voit parmi les représentants de l'église réformée de Bretagne, assister au synode national réuni à Privas du 23 mai au 4 juillet 1611, et signer les réclamations des protestants avec Jean Parent, sieur du Preau, pasteur de l'église de Vitré, Bertrand d'Avignon, sieur de Souvigny, pasteur de l'église de Rennes, et Etienne Le Maistre, sieur de la Garelaye, ancien de l'église de la Roche-Bernard (2).

Il mourut à Guingamp en 1623; dans son testament, en date du 26 juillet 1623, il s'exprime ainsi :

« Au nom de Dieu le Père, Fils et Sainct Esprit, c'est le testament et dernière volonté de Maistre Gaspar Uzille, sieur du Coign, docteur en médecine, gisant au

(1) Bibliothèque nationale, mss. nouveau d'Hozier.
(2) Vaurigaud, t. II.

lict mallade, néantmoincts sain de jugement, apprès avoir recommandé son âme à Dieu, son créateur, implorant sa miséricorde à laquelle il s'attend fermement et de tout son cœur par le moien de son Rédempteur Jesus.

« Declare, desire et entend perseverer le reste de ses jours en la religion de laquelle il a usé et fait profession, et son debçaix advenu, désire que son corps soit enterré sans pompe, ni solennité au cimetière de ceux de la religion de la réformation de l'évangille, pour y reposer jusqu'à la résurrection généralle.

« Déclare avoir trois enfants, sçavoir, Jan, Phelipes et Jeanne Uzille du Coign et les fait executeurs de son present testament...

« Donne et lègue à l'église de Dieu pour aider à l'entretenir du sainct ministère au Bois de la Roche, la somme de soixante livres tournois...

« Le testateur, implorant de recheff la misericorde de son Créateur, s'est submis et obligé et ypotecque tout son bien à ce faire... fait en la demeurance du dit sieur en la ville de Guingamp, soubs son signé et les nostres le vingt sixième jour de juillet mil six cent vingt et trois avant midy.

La minute est signée : G. Uzille du Coing, H. Le Lostec, N^re^ et Le Quenquis, N^re^. »

Gaspard Uzille laissait de son mariage avec Marie Steen, trois enfants :

Jean Uzille, seigneur du Coing, qui suit. Philippe Uzille, seigneur de Grandmaison, dont il sera question plus loin. Jeanne Uzille, qui épousa en 1630 Théophile Dublet, seigneur de Biard et décéda à Soubise en 1640.

II

Jean Uzille, écuyer, seigneur du Coing, en Flandre, et de Kerlo, paroisse du Vieux bourg de Quintin, fils aîné de Gaspard Uzille, épousa par contrat du 13 février 1616 Hélène du Stangier (1), fille de Michel du Stangier, écuyer, seigneur des Portes, et de Michelle de Lambilly (2).

Hélène du Stangier, de famille noble, catholique, était sans fortune, Hélène de Beaumanoir épouse de Charles de Cossé, marquis d'Acigné l'avait recueillie dans son château du Quellenec et la dotait en lui donnant le lieu et métairie noble de Coetqueho, paroisses de Saint-Donant et de Plouvara.

Après la mort de Hélène du Stangier, Jean Uzille se remaria à Marie de Gennes, écuyer, fille de Jean de Gennes, seigneur de Boisguy et de Françoise Doudart de Lisle — d'une famille protestante de Vitré. — Il décéda en 1637 et sa veuve se remaria *en 1640* à René de Farcy, écuyer, seigneur de la Daguerie, de Pontfarcy, sixième enfant d'Annibal de Farcy, seigneur de Saint-Laurent et de Guyanne de Launay.

(1) Du Stangier : *d'argent à un anneau de sable, touché de cinq fers de lance de même, accompagné de trois croisettes de gueules.*

(2) Bibl. nat. mss. — Les carrés d'Hozier, mentionnent le contrat de Mariage de Jean Uzille ; en date du 9 mai 1613, avec Hélène Stangier, fille de Pierre, écuyer, sieur des Portes, et de Marie Rogon ; or je possède le contrat original de Jean Uzille avec Hélène Stangier, fille de Michel et de Michelle de Lambilly, en date du 13 février 1616. Faudrait-il admettre que Jean Uzille se soit marié trois fois, et ait eu deux Hélène Stangier, comme première et seconde femme ? Ou serait-il plus plausible de penser que le premier contrat ne fut pas suivi du mariage, ce qui à cette époque est quelquefois arrivé.

Le testament de Jean Uzille est en date du 15 février 1637.

« Au nom du père et du fils et du sainct esprit. Jan Uzille, sieur du Coign, detenu au lict malade en son domicile et demeurance ordinaire qu'il faict au chasteau du Guemené, et néantmoing saing d'esprit et d'entendement, nous a vollu faire son testament et dernière vollonté qu'il entend estre executté de point en point sellon qu'en suict.

« Après qu'il nous a dict qu'il a toujours professé de croire ce que à presant confesse et croist, un seul Dieu très unique, lequel estant esternel, infini, immense, tout puissant, incomprehensible, immuable, qui peut touttes choses, tout bon, le principe de touttes créatures et la perfection des choses, tout juste et tout misericordieux qui se manifeste aux hommes par ses œuvres, creation, conservation, que conduite d'Icelle et plus clairement par sa saincte parolle, par laquelle parolle, Dieu la enseigné, qu'il y a trois personnes, le père, le fils et sainct-esprit, le père première cause, principe et origine de touttes choses, le fils sa parolle et sapiance (1) éternelle, le sainct esprit sa vertu, puissance et efficace, le fils esternellement engendré du père, le sainct esprit procedant de tous deux, les trois personnes non confusses mais distinctes et toutte fois non divises mais d'une même essance, esternitté, puissance et quallitté, et que Dieu a envoyé son fils au monde né de la saincte Vierge pour monstrer son amour et bonté innestimable envers ceux qui croyent en luy, et se livrant à la mort de la croix, et le resucittant pour accomplir toutte justice et pour

(1) De sapientia, sagesse

acquerir la vie céleste, à ces esleve et enffans, par le sacrifice, unicque que Jesus-Christ a souffert à la croix, le dict testateur confesse par ce moien estre reconsillié à Dieu pour estre tenu et reputé Juste devant lui par le lavement enthier et parfaict en la mort du fils de Dieu, de tous ses forfaits et pechés comme estant pauvre et miserable pecheur, ne pouvant estre delivré de ses pechés que par la mort et passion de Jesus-Christ et par ce moien avoir accordé à Dieu son créateur pour estre sauvé, exaucé que par l'intercession de Jesus-Christ qui est son seul advocat et seul sauveur et rédempteur, recommandant son âme à son sauveur Jesus-Christ quand il plaira à Dieu, faire sa vollonté de luy, priant le seigneur de compter autour, de luy ses saincts Anges. Et pour marque de sa charitté du peu de bien que Dieu luy a donné en ce monde transitoire et vallée de misère veut et entend que aussitost que Dieu l'aura apellé à soy, qu'il soit baillé et livré une fois paié par ses hérittiers ou leur curateur aux exécuteurs de son dict testament et dernière vollonté, par cy-après nommé sur le plus clair de son bien la somme de cent cinquante livres thournois qu'il donna et lègue à l'eglise de la relligion refformée establie au chasteau de la Moussaie pour estre une moittié distribuée à l'entretien du pasteur de la dicte église, et l'autre moitié aux pauvres d'Icelle eglise, veut et desire après sa mort que son corpt soit inhumé et enterré au simittier quy est au chasteau de Salles en toutte simplicité chrétienne. »

« Veut, desire et entend, le dict testateur, sur touttes choses que escuyer François Farcy, sieur de Sainct Laurans, son gendre, soit tuteur et curateur de Jan

Uzille, son seul fils et de Marguerite Uzille, sa segonde fille, et pour cet effect l'a institué et institue en la dicte charge pour gerer et negocier leurs personnes et biens jusqu'à l'age de majoritté, usant des formes au desir de la coustume de ce pais et duché de Bretaigne, comme estant le plus proche, idoine, considerable, capable et profitable à ses dicts enffans, et pour assister à l'inventaire des biens meubles du dict testateur, quoy qu'il ayt fait un des biens de sa deffuncte femme damoizelle Hellaine Stanger, quy est dans ce chasteau. Il a nommé maistre Jacques Le Maistre, sieur de la Villeneuffves, son cousin germain et noble homme Ollivier Le Bras, sieur de la Rivière, cousin maternel des dits mineurs. »

« Veust, desirs et entend le dict testateur que ses dicts enfants soint nouris et elevés en la mesme relligion, en laquelle il a toujours vescu et qu'il a professé, et en laquelle il espère que Dieu lui fera la grace de mourir aussi bien que ses père et mère, et ayeults, adjurant ses dicts enfans, au nom et de la part du grand Dieu vivant de l'embrasser et professer de tout leur cœur, pouvoir et entendement, sans se conformer au present siècle, et à cette fin, charge le dict sieur de Sainct Lorans, son gendre, d'avoir soing particullier sur ses dits enffans et d'aporter tout ce qui est de luy ce touchant, mesme de ses parans et amys, pour l'instruction des dicts enffans en la dicte relligion...

« Veust et entend le dict testateur que son dict fils poursuilt ses estudes et que sa dicte sœure, fille, demeure entre les mains de damoizelle Janne Uzille, sa sœur, et tante paternel de ses dicts enfants, jusqu'à l'age de 15 à 16 ans, suplyant sa dicte sœure et le sieur Doublet, son mary de l'avoir pour agréable.

« Que comme bon crestien suivant le commandement de Dieu, le dict testateur a dict et declaré qu'il prie Dieu de pardonner à Marc Stanger, sieur des Portes, de tout ce qu'il a faict contre le dict testateur tant en sa vie qu'à ses biens et de ses enffans et suplie la justice, que de quelque degré de parantelle, que le dict Stanger touche à ses dicts enffans, que néantmoigns le dict Stanger naist aucune voix deliberatives en ce quy conserne ses dicts enffans et biens du dict testateur, qu'il soit exclus de compaignie ou il en sera delliberé comme estant l'ennemy capital et mortel de ses dicts enfants, aussi bien que du dict testateur leur père, deffandant à ses dicts enfants de s'aprocher en façon quelconque du dict Stanger soubs quelque pretexte que ce puisse.

Veust et entend le dict testateur, ramboursement estre faict de tout ce que monsieur de Boisguy, son beau-père ait fourni ou peut avoir advancé pour la nouriture, pansion et entretenement de son dict fils, par desus le que le dict sieur de Boisguy aurait touché du louage de la Harpe (1) à Rennes pour le dict testateur...

« Veus et entend, le dict testateur, que son contract de mariage avecque damoiselle Marie de Gennes, sa femme, soit exécutté sans aigreur, ni procure, suplyant sa dicte femme d'avoir soign à ses dicts enffans, en ce quelle pourra à son pouvoir les ayder, mesure de les aymer et cherir en sa considération...

« Et a le dit testateur déclaré debvoir à Monsieur de la Marche, ministre de l'église reformée de Nantes,

(1) Probablement un hôtel situé à Rennes, place de la Harpe, actuellement bas des Lices.

la somme de cent soixante et cinq livres pour la pantion de la dicte Marguerite Uzille, sa fille, qu'il charge le dict sieur de Sainct Lorans, son gendre, de paier et aux dits exécuteurs de faire faire mesure de deux barriques de vin de Gascougne que sa femme a faict randre à Kerleau depuis le mois de décembre dernier...

« Perseverant, le dict testateur, comme il a dit ay devant de mourir comme bon catholique orthodoxe et à croire de tout son cœur le contenu au simbolle des apostres et que Jesus Crist est son salut, et lui est quant à quant sapiance, Justice, sanctiffication et redemption en telle sorte qu'en declinant de luy, il procède du père ou sa saincte parolle, le conjure avoir son reffuge, auquel le dict testateur a dict n'avoir autre recours que à luy comme à son seul advocat et mediateur envers son Père, Dieu tout puissant pour avoir remission de ses péchés, comme estant sa seule facilité, rejettant touttes autres intentions humaines, suplyant Dieu son créateur de luy faire la grâce de mourir en cette croyance et que l'ennemy mortel de ce monde n'aist aucune jouissance sur son âme au departir de ce val terienne pour aller à son repos esternel avec les saincts anges du paradis...

« Et nous a dict encore, le dict testateur et déclaré perseverer d'abondant à la mesme profession, pryant Dieu d'un cœur ardant et d'un vray penittant luy pardonner ses péchés et recommander à ces saincts anges de conduire son âme lors du depart des fleuves, tempettes de ce monde au Royaume Céleste. »

« Faict en la chambre du dict testateur au chasteau du dict Guémené le 15 février 1637. Signé : Jean Uzille, Le Bihan, Ch. de Kervenez, nottaire et P. Collin, autre nottaire. »

Jean Uzille, seigneur au Coing, laissait à son premier mariage avec Hélène du Stangier, un fils et deux filles; Jean Uzille, seigneur de Kerveler, Claude Uzille et Marguerite Uzille.

I. — Claude Uzille, épousa à Laval au temple à Poligny le 28 juin 1635, François Annibal de Farcy (1), écuyer, seigneur de Saint-Laurent et du Rocher-Portal, capitaine d'infanterie au régiment du duc de Trémoille, capitaine des ville et château de Vitré, cinquième enfant d'Annibal de Farcy, seigneur de Saint-Laurent, procureur fiscal et général des eaux et forêts du Comté de Laval et de Guyonne de Launay.

Claude Uzille décéda avant 1659, laissant sept enfants de son mariage avec M. de Farcy, quatre fils dont deux auteurs des branches du Rocher-Portal et de Saint-Laurent aujourd'hui éteintes, et trois filles mariées en du Boisgelin, du Groesquer, de Beranger.

II. — Marguerite Uzille épousa par contrat du 15 septembre 1640 Charles de Farcy, écuyer, seigneur de la Carterie, du Bois de Cuillé, des Granges, du Roseray, capitaine d'infanterie au régiment du duc de la Trémoille, veuf en premières noces de Marguerite Rivault d'Ouestre, neuvième enfant d'Annibal de Farcy et de Guyonne de Launay (2).

(1) De Farcy : *d'or fretté d'azur de six pièces, au chef de gueules. Généalogie de la Maison de Farcy*, par M. Paul de Farcy, p. 339.

(2) Les parents de Marguerite Uzille donnèrent leur consentement à son mariage, c'étaient : Jacques le Maistre sgr de la Villeneuve; Jean le Vicomte, écuyer, sgr de la Villeauroux, et du Rumain; Amaury Quenec'hquivilly et sgr de Kerbougne, veuf de Hélène Le Vicomte; Me Rolland Le Cheny sgr du Plessix; Tristan Le Meulnier écuyer sgr de Cledin-le-Quelenec; Maurice de Suasse, écuyer sgr de Kerprat, Julien et Pierre de Lambilly.

Le contrat est signé de Charles de Farcy, Marguerite Uzille.

Marguerite Uzille était alors à Soubise où elle résidait « depuis quatre à cinq ans sur le port... en la maison de Théophile Dublet, seigneur de Biard et de Jeanne Uzille sa tante. »

III. — Marguerite Uzille décéda le 11 octobre 1678, laissant de Charles de Farcy, cinq enfants : deux fils, François et Jacques, auteurs des branches de Cuillé et du Roseray, et trois filles mariées en Morel de la Barre, de Farcy de la Daguerie, et Ravenel du Boisteilleuil.

Le mariage de leur plus jeune fille Catherine de Farcy dame de Ravenel (1) célébré le 14 octobre 1685 fut un des derniers qui eut lieu au temple de Cleusné, près de Rennes, car il « fut démoly quelques jours auparavant l'édit de la Majesté, qui révoque celui de Nantes, pour avoir receu à y faire la senne (cène) la demoiselle de Cuillé, domicilière d'Anjou » (2).

III

Jean Uzille, écuyer, seigneur de Kervyler, et de Keraudren, paroisse de Plouec, fils de Jean, seigneur du Coing, fut élevé comme ses deux sœurs dans la religion protestante. Il épousa à Rennes au temple de Cleusné, le 30 juillet 1645, Esther Girard, fille de Jehan Girard et de Perrine Meruly.

Il était alors avocat au Parlement de Bretagne. P

Théophile Dublet, Marguerite Uzille, Gilles de Farcy
Farcy, Marguerite Uzille, Michelle Uzille, Hélène Uzi
Suiger notaire à Soubise.

(1) Catherine de Farcy est l'arrière grand'm

(2) Vaurigaud, III, 85.

après son mariage, en février 1647, Jean Uzille devint sénéchal et premier magistrat au comté de Quintin.

Depuis 1638, la seigneurie du Quintin appartenait à Amaury Gouyon, marquis de la Moussaye, comte de Quintin et à son épouse Henriette de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon et sœur de Turenne. C'étaient de fervents protestants, qui venant résider à Quintin « donnèrent carrière à leur zèle religieux et à leur esprit de proselytisme (1) ».

Ils avaient pourtant promis, tant qu'ils « feraient profession de la religion prétendue réformée » de ne construire aucun édifice, et de ne pas habiter leur terre de Quintin plus de quatre fois dans l'année et de quinze jours chaque fois (2). Ils ne devaient inquiéter en rien les catholiques, et ne donner aucune charge, ni aucun office à des protestants.

Ils n'avaient guère été fidèles à leurs engagements, car dans une assemblée tenue en 1660, le clergé breton attaquait la famille Gouyon de la Moussaye. « Le 21 août Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc dit qu'il est arrivé beaucoup de troubles et de désordres dans le dict diocèse, depuis que le L. et Mme de la Moussaye ont acquis le comté de Quintin, que cette terre est une des plus considérables de la province de Bretagne, située dans le diocèse de Saint-Brieuc, consistant en une ville fort peuplée et 29 paroisses, que la Religion C. A. et R. y a toujours été soigneusement conservée et l'église honorée singulièrement par la piété des anciens comtes de Quintin... Les dits sieur et dame de la Moussaye ont fait depuis de grandes vexations en la dite terre ; ils

(1) *Biographie bretonne de Levot*, t. II, p. 133.
(2) Vaurigaud. t. II, p. 279.

ont contesté toutes les redevances sur les terres et forêts du dit Quintin appartenant à l'église ; ils ont disposé par violence et voie de fait des dits bénéfices, mis en possession des ecclésiastiques sous titre canonique, et même ont jusqu'à présent prétendu pourvoir au bénéfice de Saint-Thurian, doyenné de Quintin ; ils ont fait maltraiter, excéder et outrager les plus notables ecclésiastiques de Quintin, de quoi il y a eu plainte de présentée au Parlement de Rennes, contre le dit sieur de la Moussaye, son procureur fiscal (1) et plusieurs de ses domestiques.

....En même temps le sieur de la Moussaye a maltraité un honnête gentilhomme catholique, sénéchal et premier magistrat du dit Quintin, en telle sorte qu'il l'a obligé à lui remettre la charge de sénéchal, de laquelle il a pourvu un nommé Uzille, de la religion prétendue reformée » (2).

En 1662, « Ecuyer Jean Ussilles, sieur de Querverret », assistait au contrat de mariage fait à Ducey le 19 mai, entre Henri Gouyon, comte de Quintin, et Suzanne de Montgommery (3).

Jean Uzille conserva la charge de sénéchal de Quintin jusqu'à sa mort, qui advint en 1668. Il laissait quatre enfants sous la tutelle de sa veuve Esther Girard. « C'est cette dernière qui fit pour ses enfants, en date du 13 octobre 1670, un acte de renonciation aux

(1) Ce procureur fiscal était noble homme Antoine Gaisneau, sieur de la Villeclaire, époux de Peronnelle Eveillard de Livery ; il alla si loin qu'il insulta l'évêque de Saint-Brieuc, pendant une visite épiscopale faite à Quintin en 1699.

(2) Vaurigaud, t. II, p. 280-281.

(3) Vallée et Parfouru, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, p. 178.

droits de noblesse dont leur famille avait joui jusque-là sans opposition.

« Un acte aussi étrange ne pouvait on le comprend, être obligatoire pour ses enfants ; aussi Amaury, son fils aîné, devenu majeur, s'empressa-t-il de poursuivre l'annulation de cet acte, fournit ses preuves de noblesse d'une manière irrécusable et obtint sans difficulté ce qu'il réclamait (1). »

Jean Uzille et Esther Girard avaient quatre enfants : Amaury Uzille, Gabriel Uzille sieur de Keraudren, Catherine Uzille, et Esther Uzille.

I. — Amaury Uzille, écuyer, seigneur de Kerveler, élevé par sa mère dans le protestantisme, dût abjurer l'erreur à la même époque que son frère Gabriel, c'est-à-dire en 1680. Car « il est à remarquer qu'en cette année les sieurs de la Bouëxière de la Nuic (*sic*), conseiller au parlement de Bretagne, alla en commission contre tous les religionnaires de Quintin et de Guingamp au sujet d'un sacrilège commis à Quintin. En conséquence de quoi le parlement décrèta contre eux en 1681, cela fait qu'un très grand nombre prit la fuite, et que la plupart se retirèrent en Angleterre et autres lieux du royaume » (2).

Il épousa à Guingamp le 21 février 1689, Françoise Bodin (3) dame de Botilio, née en 1695, fille de François Bodin, sieur de la Villeneuve et de Lermo.

(1) Notes manuscrites du Vte Alexandre de Calan.

(2) Vaurigaud, t. III, 89.

César de Beaulieu, pasteur à Quintin, à cette époque, fut obligé de passer en Angleterre vers la fin de 1682, étant décrété de prise de corps pour des impiétés et des profanations horribles, dit le marquis de la Coste dans ses notes manuscrites, et en réalité parce qu'il s'occupait de prosélytisme avec succès (Vaurigaud).

(3) Bodin, *de gueules à deux fâsces d'hermine.* (Arm. 1696.)

Ce fut lui qui, par jugement rendu à Paris « en la 3e chambre de la cour des aides » le 5 juillet 1691, obtint la reconnaissance de sa noblesse d'ancienne extraction.

La noblesse de la famille Uzille fut également confirmée par arrêt du conseil en date du 22 novembre 1698.

Messire Amaury Uzille décéda vers 1700 ne laissant qu'un seul fils. Sa veuve se remaria en 1702 à messire Pierre-Alexandre de Poussemothe, chevalier, seigneur de Thiersanville (1), capitaine des vaisseaux du roi en 1712, et chevalier de Saint-Louis en 1718, fils de Charles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Marie Durand.

Le fils d'Amaury Uzille était :

Pierre Alexandre Uzille, écuyer, seigneur de Kerveler né le 31 avril 1696, et baptisé à Guingamp le 6 juin 1703. En 1726 il était conseiller du roi et son lieutenant civil et criminel au siège de Carhaix.

Il joua un rôle aux Etats de Bretagne de 1734.

« M. de Kerveler, dit M. de Calan dans *La Bretagne sous le Maréchal d'Estrées* (2), député de Carhaix, né gentilhomme et cousin du conseiller du Cuillé, avait été rapporteur dans l'affaire des fermiers des Etats. Il

(1) La famille de Poussemothe, originaire de Navarre, portait : *d'azur à trois lis de jardin grenés d'or, tigés et feuillés de sinople posés 2 et 1.*

Elle compte parmi ses membres : Jean de Poussemothe, seigneur de Salajuzan, de Thiersanville, procureur général de Navarre, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel de la reine de Navarre (Jeanne d'Albret) par lettres du 26 mars 1572.

Marie-Madeleine de Poussemothe de L'Estoile, sœur du comte de Graville, mariée en 1697 à Léon de Montmorency, marquis de Fosseux premier baron chrétien de France. (*Armorial général de d'Hozier.*)

(2) *Revue de Bretagne et Vendée et d'Anjou*, tome XIX, p. 341.

avait tenu résolument tête à M. de Bedée (Charles Elisabeth Botherel de Bedée), et, celui-ci l'ayant interrompu, il avait riposté que c'était lors de la lecture de son rapport en commission qu'il aurait dû l'interrompre, et qu'il maintenait la vérité des faits qu'il avait avancés. Quelques jours après ayant porté à Vauréal (Louis Guy Guerapin de Vauréal, évêque de Rennes) l'avis du tiers sur une question, il fut brusqué sur ce que cet avis n'était pas conforme à celui de l'Eglise. La discussion s'échauffa, et Vauréal ayant fini par s'écrier, « avez-vous encore quelque chose à dire », il avait répondu : « Je n'ai rien à ajouter que les remerciements des bons services que vous avez rendus au tiers au sujet des chemins, dans votre commission intermédiaire ». Aussi le 25 (novembre 1734) avait-il proposé de combler le déficit en prenant les fonds destinés à la réédification de la cathédrale de Rennes. Le 26, à 7 heures du matin, il reçut l'ordre de quitter la ville ». Malgré cela il reparut aux Etats.

Pierre Alexandre Uzille avait épousé Madeleine Le Menez, dont il avait eu une fille : Emilie Uzille de Kerveler (1) qui dût être la dernière du nom.

II. — Gabriel Uzille, écuyer, seigneur de Keraudren, élevé comme son frère Amaury et ses sœurs dans la religion protestante, abjura l'erreur en 1680.

« Le lundy de Pasques, 22 avril 1600, noble Gabriel Uzille, sieur de Queraudren, agé d'environ vingt ans, de la religion prétendue réformée, fils du déffunct noble homme Jean Uzille, sieur de Querveler, senéchal de

(1) Renseignement donné par Madame la Ctesse Jegou du Laz. Madeleine Le Menez, portait : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois besants de sinople.*

Quintin et de Dame Ester Girard, sa femme, a ce dit jour et an, solennellement fait abjuration de sa dicte religion prétendue réformée, entre les mains de Messire, Pierre Jean Le Chapelier, prestre, docteur de la maison de Sorbonne, seigneur abbé de Bosquen, chanoine et scholastique de l'église cathédrale de St-Brieuc, et grand vicaire de Monseigneur l'évesque du dict St-Brieuc, et faict profession publique et solennelle de la foi catholique, apostolique et romaine, le tout dans l'église collégiable de Notre-Dame de Quintin et en présence des sieurs doyen, chanoines et chapitre de la dicte église collégiable et des soubsignants et autres personnes assemblées en foulle pour entendre le divin service, laquelle abiuration et profession de foy, il a faict de sa franche et libre volonté, sans aucune contrainte ny violence, et estant convaincu de l'erreur de la religion prétendue reformée, dans laquelle il a esté eslevé et vescu jusqu'à present avec ses parents de la dite religion pretendue reformée, à laquelle il a renoncé et renonce pour jamais moyennant la grâce de Dieu, en foy et promesse de quoy le dict Gabriel Uzille a signé le dict jour et an que devant.

Signé — Gabriel Uzille ; p. J. Le Chapelier, f. abbé de Bosquen, vic. général.

« Noël Ango, doyen de Quintin ; Martin Madouzain ; C. Chevillou ; François Le Prévost ; P. Perin ; M. Le Rouxignol ; Pierre Le Cerf ; Joseph Huë, prêtre ; f. Innocent du Croisic, père capucin ; Michel Laudoys, prêtre ; f. Barnabé du Mans, capucin, pre. ind. ; René Digaultray ; Morice de Lerne ; Charles Brient ; Jean Boujart ; Pierre Digaultray, prêtre ; Yves Le Pescheur ; J. Phelippot. »

Gabriel Uzille se fiança d'abord à Esther Marie de

Boisnay, il y eut même entre eux un contrat de mariage passé le 6 octobre 1687 (1).

Il épousa, le 12 octobre 1687, en la chapelle de Chateaugoëllo, paroisse de Plelo, Charlotte de Mordelles, fille de Messire Yves de Mordelles, seigneur de Chateaugoëllo, et de Charlotte Taillefer (2).

Il décéda à Kerhore en 1697 ne laissant qu'une fille unique : Marie Uzille dame de Chat augoëllo, née le 31 décembre 1692, qui épousa par contrat du 27 octobre 1720, passé devant Le Garshet notaire au Chateaugoëllo, Messire Jean Julien de la Lande, écuyer, seigneur du dit lieu (3), capitaine de dragons dans le régiment Dauphin, fils de François de la Lande, seigneur de Calan et de Marie de Boisgelin de la Villemarquer, et frère du comte de Calan doyen de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne.

Jean Julien de la Lande mourut au cours de la campagne d'Italie en septembre 1734. En 1742 Marie Uzille, devint aveugle, ce qui nécessita le retour de son fils Pierre de la Lande (4), qui dût « quitter le service pour se mettre à la tête des affaires de sa famille ». Elle mourut à Chateaugoëllo le 31 octobre 1766.

(1) Renseignements fournis par le vicomte Ch. de Calan. Esther Marie de Boisnay était la fille de Pierre, protestant réfugié en Angleterre, puis à Jersey en 1685, et de Julienne Marguerey Elle épousa en 1692 Thebaut Le Coniac s^r de la Villepirault dont deux filles mariées en de Courson.

(2) De Mordelles : *de gueules au croissant d'or.*

(3) De la Lande : *d'azur au léopard d'argent, armé, couronné d'or, accompagné de sept macles d'argent, 3, 2.*

(4) Pierre de la Lande est l'auteur de la branche de Calan de Chateaugoëllo, devenue aînée à la fin du XVIIIe siècle. De laquelle descendent également les familles : Le Dall de Trômelin, Huyn de Verneville, de Foucaud, de Gouzillon de Belizal, de Geslin de Bourgogne, Chrétien de Tréveneuc.

III. — Catherine Uzille épousa à Quintin par contrat (1) du 2 novembre 1631 Pierre Doudart (2), écuyer, seigneur des Hayes, paroisse de Sérent, de la Sauldraie, paroisse de Landehen, fils de Maurice Doudart, seigneur de Lisle et de Marie Ravenel du Boisteilleul.

La mariée apportait en dot la somme de 20.000 livres.

La famille Doudart était protestante.

Les neveux de Pierre Doudart des Hayes : Jean Doudart né en 1664 et Luc Doudart né en 1665 enfants de son frère Luc, banquier à Rennes, passèrent en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes (17 octobre 1685), ainsi que ceux de sa sœur Suzanne Doudart épouse de Charles de la Place, écuyer, sieur de Belorient, ministre à Rennes.

Pierre Doudart et Catherine Uzille abjurèrent l'erreur, vers cette même époque : — Il était en effet bien dur d'abandonner sa famille, ses propriétés, son pays pour aller s'expatrier à l'étranger. Aussi beaucoup de protestants préférèrent entrer dans le sein de l'Église catholique ; il est vrai que les vexations qu'ils durent subir les y forcèrent, ce qui fit dire qu'il y eut beaucoup d'abjurations, mais peu de conversions. Le pape Innocent XI disait à ce sujet « que le Christ ne s'était pas servi de cette méthode : qu'il fallait conduire les hommes dans les temples et non les y traîner » (3).

(1) Le contrat est signé de : Pierre Doudard, Catherine Uzille, Henriette de la Tour d'Auvergne, Esther Girard, Isaac Gouyquet, François de Farcy, Briande Liays, D. de Farcy, Phillipe Le Vasseur, Gabriel Uzille, Hélène Uzille, Michelle Uzille, Marie Uzille, Pierre Chassin, Charles Ango, Marguerite Uzille, Michelle Chassin, Etienne du Soul, D. Giberne, Henri Gouyquet, Maurice de Lerne, notaire.

(2) Doudart : *d'argent à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

(3) J.-B. Jangey, *Dictionnaire de la foi catholique*, tome II, page 2209.

Pierre Doudart et Catherine Uzille laissèrent trois fils :

1. Henri Doudart, écuyer, seigneur de la Saudraye (1), baptisé au temple réformé de Rennes le 5 novembe 1673.

2. Amaury Doudart, écuyer, seigneur du Vauhamou (2), décédé en 1739.

3. Jean-Baptiste-Luc Doudart, écuyer, seigneur des Hayes (3), né le 6 juin 1686, décédé en 1735, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles.

(1) Henri Doudart épousa en 1699 Flançoise Le Lièvre de Rosquadec, dont il eut :

A. Jean Bte Doudart, écuyer, seigneur de la Saudraye, de l'Hermitage, né en 1717, marié en 1755 à Renée-Anne Le Forestier du Joncheray, père de mesdames du Menez, Le Veneur de la Villechapron, Quintin de Kercadio.

B. Catherine Doudart, mariée en 1724 à François Pelage Mouësan, écuyer, seigneur de la Castière.

C. Etiennette Doudart, mariée en 1737 à Joseph de la Haye, écuyer, seigneur de Lesnouan.

(2) Amaury Doudart épousa Marie-Marguerite Martin, dont il eut :

A. Émilie Doudart, mariée en 1746 à son cousin Daniel-Pierre-Étienne du Moulin du Brossay.

B. Marie-Jeanne Doudart, mariée à Jean-Baptiste de Plouays, chevalier, seigneur de la Grignonnais et de Chantelou ; dont :

a. Félix Annibal de Plouays, seigneur de Chantelou, duquel descendent les de Plouays de Chantelou, de Farcy de Benamont, de Gueheneuc, de Saint-Germain, de Gouzillon, Le Gonidec de Keralic

b. Anne-Rose de Plouays, mariée en 1769 à Guillaume de Farcy de la Villedubois, dont Mme Rolland du Noday.

(3) Jean-Baptiste Doudart épousa en 1719 Marthe-Gabriel Forent, dont il eut :

A. René-Gabriel Doudart, seigneur des Hayes, mariée en 1744 à Anne Bertin

B. Jean-Baptiste Doudart des Hayes, conseiller du roi, commissaire aux saisies reelles, marié en 1770 à Charlotte Boys des Cloteaux.

C. Marthe Doudart, mariée en 1748 à Jean-Baptiste de Lantivy, chevalier, seigneur de Bernac.

IV Esther Uzille épousa : 1° par contrat du 15 décembre 1672 Daniel du Moulin (1), écuyer, seigneur du Lavoir, de Lormegrinnier et du Brossay, paroisse de Saint-Gravé, gouverneur de Josselin, fils de Pierre et de Sara de Gelhay,

La mariée apportait en dot la somme de 24,000 livres et la fortune de M. du Moulin s'élevait à 75,000 livres, ce qui était assez considérable à cette époque (2).

Le père de Daniel du Moulin, Pierre du Moulin était ministre de la religion réformée, « auteur de plusieurs savants ouvrages » ; il avait été l'un des plus célèbres théologiens protestants » et s'était « employé avec distinction dans toutes les grandes affaires de son parti » (3).

Esther Uzille abjura le protestantime à Vannes le 28 décembre 1685 « entre les mains de Mgr l'évêque de Vannes, en la chapelle des RR. PP. Jésuites, en présence de Madame la première présidente, Madame la Marquise de Souche, de Mesdames La Garenne-Chambrette, de Cicé, de Catelan-Carné, du R. P. Recteur » (4).

(1) Du Moulin, originaire de Bris : *d'argent à la croix ancrée de sable chargée en cœur d'une coquille d'or.*

(2) Le contrat de mariage de Pierre du Moulin et de Esther Uzille était fait en présence de : Anriette-Catherine de la Tour d'Auvergne; marquise de la Moussaye, comtesse de Quintin ; François de Farcy, seigneur de Saint-Laurent ; Pierre Doudart, seigneur des Hayes et Catherine Uzille ; Amaury Uzille, seigneur de Kerveler ; Jean de Farcy seigneur de Saint-Laurent et Briand Liays, son épouse ; Anne Le Cardinal dame de Kernier ; Michel Chassin, sieur des Perrières et Hélène Uzille, son épouse ; Charles Ango, sieur de Vaudardenne et Marie Uzille ; César de Beaulieu ; Louis de Flieux, sieur de la Feille ; M. du Bosquais ; N. D'Escurys ; Pierre Chassin ; Michelle Chassin ; Michelle Uzille, dame de la Villeorhans ; Philippe Le Vasseur ; Sara Lhonoré ; Henriette du Bosquais.

(3) *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois.

(4) *Inventaire des Archives du Morbihan*, par Rosenzweig. E. II, p. 473.

Le chevalier du Moulin se convertit à la même époque que son épouse. Il mourut au château du Brossay en 1694. Son testament était fait en date du 22 juillet 1694, et déposé chez le grand notaire du comté de Rieux, à Peillac.

Vers 1696 Esther Uzille épousa en secondes noces, messire Jean François comte de l'Hôpital (1), chevalier, seigneur de la Rouardais et de Billair.

Elle décéda au Brossay en 1726 et fut inhumée dans l'église de Saint-Gravé le 15 avril 1726.

Le comte de l'Hôpital vivait encore en 1735. Daniel du Moulin et Esther Uzille eurent pour enfants :

1. Messire Pierre Daniel du Moulin, chevalier, seigneur du Brossay, du Plessix Boudet (2), capitaine au régiment d'infanterie de Kerouartz.

« Partage noble fait entre Renée Catherine du Moulin autorisée de son mari et messire Pierre du Moulin, chevalier, seigneur du Brossay, héritier principal et noble de feu messire Daniel du Moulin, chevalier, seigneur du Lavoir et du Brossay, son père et messire

(1) De l'Hôpital : *de gueules au coq d'argent.*

(2) Mariage dans la chapelle du château du Bois de la Roche, le 17 mai 1741 de très noble et très illustre seigneur messire Jean Charles Louis de Mallier, comte de Chassonville... de la ville de Givet, évêché de Liège en Flandre, avec Haute et Puissante demoiselle Thérèse Eugénie du Moulin (âgée de 13 ans) fille de Haut et Puissant seigneur messire Pierre Daniel... et de Haute et Puissante dame Ursule Honorée Morin de Pormartin.

Le comte et la comtesse de Chaussonville eurent pour enfants :

A. Daniel Henri de Mallier, comte de Chassonville, seigneur du Brossay, marié en 1773 à Pauline de Cornulier, père de mesdames : du Bot de Coëtuhan, de Montfort, de Cornulier de la Caranterie, et de la Boëssière.

B. Ursule de Mallier, mariée en 1761 à messire Joachim Robinault, chevalier, seigneur du Boisbasset, dont la marquise de Saint-Genys.

Etienne du Moulin, chevalier du Brossay, son frère puîné, fait le 15 mars 1704, en conséquence du prisage fait par plusieurs nobles des terres et seigneuries du Brossay-Saint-Gravé, le Tremeau, Malansac, le Plessix et autres, du consentement de Dame Esther Uzille, leur mère, mariée en secondes noces avec messire Jean François, chevalier, comte de l'Hôpital; rapporté au château du Brossay par Loyer et Malou, contrôlé à Peillac, 2 juin 1704. »

2. Messire Etienne du Moulin, chevalier du Brossay (1), capitaine au régiment de Kerouartz, décédé en 1736.

3. Renée Catherine du Moulin, mariée à l'âge de 15 ans par contrat du 31 octobre 1694 à son cousin messire Louis Annibal Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé.

(1) Etienne du Moulin épousa en 1714, marquise Antoinette Le Borgne de Vigneu, dont il eut :

A. Daniel Pierre Etienne du Moulin du Brossay, seigneur de la Briaudière et du Boisbasset, marié en 1746 à Emilie Doudard — père de Armand du Moulin, page du roi, et de mesdames de Savinghac, Gouycquet de Bienassis, et Gohier. De Mme de Savinghac sont issus les du Boisbaudry.

B. Charles Claude Etienne, dit le marquis du Moulin du Brossay, lieut.-colonel au régiment de Royal-Pologne, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Josselin.

C. Marie Madeleine du Moulin, mariée en 1741 à messire Jacques du Bot de Talhoüet, chevalier, seigneur de Caden.

D. Amélie, marquise du Moulin, mariée en 1743 à François Alexis du Bot, chevalier, seigneur de la Grignonnais, de la Grée-Callac, de laquelle sont issus les du Bot de la Grée, de Callac et de Coëtuhan, et les familles Blanchard de la Buharaye, Collin de la Bellière, Le Provost de la Voltais.

IV

Philippe Uzille, écuyer, seigneur de Grandmaison, de Toulbrenoët, paroisse de Merléac, fils cadet de Gaspard Uzille, seigneur du Coing et de Marie Steen, se maria comme son frère Jean à une jeune fille catholique du pays de Quintin.

Ce fut le 22 juin 1622 qu'il épousa Marguerite Meur, dame de Saint-Léon, paroisse de Merléac, fille de Hiéronime Meur (1), écuyer, seigneur du Gouvello, paroisse de Saint-Mayeux et du Port, et de Raouline Le Coniac de la Villeauray (2).

Cette dernière épouse en secondes noces de Briand de Hino, écuyer, seigneur de la Robelinaie.

Philippe Uzille décéda au mois de juin 1634 laissant cinq filles mineures : Marguerite âgée de 11 ans, Michelle de 9 ans, Hélène de 8 ans, Marie de 7 ans, et Jeanne de 4 ans.

Les proches parents des Uzille et des Meur se reunissaient « le vandredy 23 juin 1634 devant M. le Sené chal de la cour de Guingamp, en son logis, present M. le Procureur d'office » pour désigner un tuteur.

Jean Uzille, écuyer, sieur du Coing, frère du déffunt offrait de « prendre la tutelle des dits mineurs, ses

(1) Hiéronime Meur était fils de Prigent, écuyer, sieur de Bergereuil et de Clémence Le Bihan. Il portait : *d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un croissant de gueules* (armes peintes sur son portrait).

(2) Raouline Le Coniac était fille de N. h. Mathurin, sieur de la Villeauray, paroisse de Lanfains, et de Gilette Docos dame de la Brousse.

niepces, moyennant l'advis et consentement de mes sieurs les autres parents (1) ».

Elle lui fut donnée et on lui enjoignit « de continuer d'entretenir les dictes filles mineures en l'exercice et profession de la religion catolique, apostolique et romaienne, en laquelle elles ont esté, jusqu'à present, instruites et eslevées. »

C'était un bien mauvais choix que de prendre un protestant pour élever des enfants dans la religion catholique ; surtout quand, après la mort de Jean Uzille, la tutelle fut laissée à François Annibal de Farcy de Saint-Laurent.

Aussi les deux filles de Philippe Uzille, mariées les premières, épousèrent des huguenots ; la famille s'émut-elle après le second mariage et enleva-t-elle à M. de Farcy ses trois autres cousines, ou bien ces dernières devenues majeures ne voulurent pas abandonner la religion de leur enfance, toujours est-il qu'elles épousèrent des catholiques et restèrent dans le sein de la vraie religion.

François de Farcy rendit compte de sa tutelle le 18 novembre 1641 à Amaury de Pallory, époux de Marguerite Uzille. Mais cette tutelle avait été mal

(1) C'était du côté paternel : Jacques Le Maistre, sieur de la Villeneuve, et du côté maternel : Julien Meur écuyer sieur du Gouvello. Pierre Meur, écuyer sieur du Port, Christophe Meur écuyer sieur du Verger. Jean Le Coniac, sieur de la Villeauray. Mathurin Le Coniac sieur du Closroty. Jean Le Coniac, abbé de Saint-Laon et doyen de Quintin, -- Sébastien Le Coniac sieur des Noës. Guillaume Docos, écuyer, sieur de la Pommeraye. Michel Docos, sieur de la Touche. Maurice Prigent, écuyer sieur de la Villeorhans. Guillaume Poulain, écuyer sieur de la Villeneuve. Pierre Le Bihan sieur de Keralain. Mathurin Le Bihan, Guillaume et Louis Colin.

administrée, et un procès eut lieu entre les filles de Philippe Uzille et les de Farcy. Il ne prit fin que le 21 janvier 1736 par une transaction conclue entre Ange Annibal de Farcy, chevalier, enseigne des vaisseaux du roi, époux de dame Marie-Claude-Charlotte de Farcy dame du Rocher, Auguste de Beausans du Groesquer, chevalier, seigneur du Moulin-Blot, et François de Farcy, chevalier, seigneur de Saint-Laurent et de Beauvais, tous issus de François de Farcy et de Claude Uzille et les descendants de Michelle Uzille dame de la Villeorhans, de Hélène Uzille dame des Perrières et de Jeanne Uzille dame de Beauregard. Les des Farcy et du Groesquer s'engagaient à leur verser la somme de 4.774 livres.

Les filles de Philippe Uzille et de Marguerite Meur étaient : Marguerite, Michelle, Hélène, Marie et Jeanne.

I. — Marguerite Uzille, née en 1623, épousa le 9 novembre 1640 Amaury de Pallory, écuyer, seigneur du Val, paroisse de Ploüer, fils de Simon, seigneur de Richelieu et de Marthe Journée de la Ronce.

Simon de Pallory, sieur de Richelieu, avait été « ministre du sainct évangille de l'église réformée de la Moussaye et du Ploüer » de 1603 à 1626 « et vraisemblablement au delà, car il figure dans la liste générale de 1626, et il n'y eut point d'autre liste dressée avant 1637 » (1). Il avait épousé en premières noces en 1605 Judith Turpin, fille de Jacques et de Guillemette Journée et en secondes, par contrat du 5 avril 1607, Marthe Journée, dame de Loysellerie, fille de Jean et de Guyonue Le Meignan, dame de la Ronce. Ayant une vaste circonscription pastorale, qui comprenait,

(1) Vaurigaud.

outre Plouer et la Moussaye, les villes de Dinan et de Saint-Malo, Simon de Pallory avait composé un ouvrage pour préparer ses fidèles à la mort, s'il n'était pas là pour leur donner le secours de son ministère. Cet ouvrage était intitulé : « Sainctes paracleses, ou consolations pour fortifier les malades en la foy de Jésus-Christ, et pour préparer les fidèles au départ de la vie présente à remettre heureusement les âmes entre les mains de Dieu, — par M. de Richelieu, posteur de l'église réformée de Plouer et de Saint-Malo en Bretagne — à Nyort par François Mathé, MDCLIX.

Amaury de Pallory dut mourir vers 1666, pendant qu'il était au service du roi ; car dans un procès qui eut lieu en 1668 entre Marguerite Uzille et Jean Fleury, écuyer, sieur des Vaux, Tanneguy Apuril, sieur de la Villemilcent, héritiers d'Olive de Serville (1), les demandeurs disent « qu'il est de nottarietté commune que le sieur du Val est décédé, veu qu'il n'a entré dans la province depuis les quatre ans derniers. » Marguerite Uzille, après avoir abjuré à Saint-Malo le 7 décembre 1685, décéda à Plouer en 1698. Amaury de Pallory et Marguerite Uzille n'eurent qu'une fille :

Catherine de Pallory qui épousa Jacques de Kent ou de Cain, écuyer, sieur de la Daisnerie, avec lequel elle passa en Angleterre ; Revenue en France près de la marquise de Rieux d'Asserac, elle décéda à Châteauneuf

(1) Olive de Serville, fille de Guillaume, sieur de la Benatais et de Françoise Hamon, avait épousé : 1° Tanneguy Apuril, sieur de la Villemilcent ; 2° Jean Fleury, sieur des vaux, connétable de Dinan. Elle avait eu du 1er lit Tanneguy Apuril, et du 2e lit Jean Fleury, sieur du Pontcel, maître des comptes de Bretagne, père de la comtesse de la Rouërie.

de la Noé le 4 novembre 1680 « nouvellement convertie du calvinisme » (1).

II. — Michelle Uzille, dame de Grandmaison, née en 1625. épousa par contrat (2) du 28 février 1662 René Prigent (3), écuyer, seigneur de la Villeorhans, fils de Maurice Prigent et de Christine Le Coniac.

René Prigent mourut en 1671 laissant de son mariage avec Michelle Uzille, une fille unique :

Hélène Prigent, dame de la Villeorhans, mariée 1° à n. h. Joseph Gicquel, sieur de la Brousse ; 2° à n. h. Pierre Le Coniac, sieur de la Folleville.

Elle décéda sans postérité en 1744.

III. — Hélène Uzile, dame des Granges, née en 1626, épousa, par contrat (4) du 19 septembre 1659, noble Michel Chassin (5) seigneur des Perrières, du Rhun, paroisse du vieux bourg de Quintin, du Parc, paroisse de l'Hermitage, depuis procureur fiscal et sénéchal de Quintin, fils de François Chassin, écuyer, ancien officier au régiment de Tissac, originaire du Bourbonnais, et de Peronnelle Eveillard de Livery.

(1) Abbé Paris-Jallobert, *Registres paroissiaux de Châteauneuf*.

(2) Le contrat est signé de : Michelle Uzille, René Prigent, Jean Uzille, sénéchal, Michelle Chassin, Esther Girard, Claude Dacolle, Hélène Uzille, Amaury Uzille, Esther Uzille, Françoise Le Coniac, Claude Ango, Judith Camus, Charles Ango, J. Dupré, notaire, Yves de Lerne, notaire.

(3) Prigent, *d'or au chevron d'azur brisé, accompagné de trois pommes de pin de même.*

(4) Le contrat est signé de : F. Chassin ; Michel Chassin ; Hélène Uzille ; Guillaume Eveillard de Landemarquer ; Michelle Uzille ; Claude Dacolle ; Noël Ango ; Charles Ango ; Pierre Ango ; Claude Ango de Vaudardenne ; J. Dupré, notaire ; Morice de Lerne, notaire.

(5) Chassin : *de gueules au levrier d'argent courant en face accompagné de trois têtes de levrier d'or.*

Michel Chassin décéda à Quintin le 10 octobre 1701 ; Hélène Uzille le 11 octobre 1702.

Ils laissaient trois enfants :

1. Pierre Chassin, seigneur du Parc, du Rhun (1) ; né le 29 juin 1661. Conseiller du roi, Maire de Quintin ; décédé le 10 juillet 1730.

2. François Chassin, seigneur de la Villeorhans, et de Kergommeaux (2), né le 3 août 1665, avocat au parlement de Bretagne, décédé le 10 septembre 1742.

(1) Pierre Chassin épousa par contrat du 9 décembre 1692, Jacquette Prévost de Lespolet, dont il eut :

A. Michel Pierre Chassin, seigneur de Keraudrain, décédé sans postérité de son mariage avec Marie René de Kermen de Kerjégu.

B. Jean Pierre Chassin, écuyer, seigneur de la Villechevalier, du Rhun ; né en 1706, décédé en 1792. Marié en 1734 à Jeanne Catherine Le Mesle des Salles, dame du Guerny, dont :

a). Michel Augustin Chassin, écuyer, seigneur du Guerny-de Leffo, marié en 1770 à Marie Anne Henriette Chassin de la Villehaffray, desquels descendent les Chassin du Guerny, Loyer et Ollivier.

b). Jean Pierre Chassin des Essards, décédé sans postérité de Marie Joseph Le Prestre de Lanrüe.

c). JacquesBarthélemy Chassin de Kerbriac, qui, de son second mariage avec Louise Reine Robinault de Saint-Rejant, n'a laissé qu'une fille Mme de Préaudeau, décédée sans postérité.

C. Jeanne Guillemette Chassin, née en 1700, décédée en 1724, mariée en 1723 à messire Louis Vincent Le Gonidec, écuyer, seigneur de Keralic, dont :

a). Jean Pierre Le Gonidec, chevalier de Keralic, né en 1724, duquel descendent les Le Gonidec de Keralic, de Leseleuc de Kerouara, Le Gac de Lausalut.

(2) François Chassin épousa en 1705 Jeanne de Kermeur de Keralbault, dont :

A. Pierre Chassin, sieur de la Brousse, né en 1714, marié en 1744 à Pélagie Maguet du Roscoët.

B. Alain Pierre Chassin, sieur de Kergommeaux, né en 1716. marié en 1744 à Françoise Angélique Allain de Chefdubois, dont :

3. Michelle Chassin, née le 22 août 1662, mariée le 26 septembre 1688 à Noble Maître Pierre Lymon, sr de la Belleissue et de la Villegicquel (1), lieutenant général, civil et criminel de l'amirauté de Saint-Brieuc.

IV. — Marie Uzille, dame des Landelles, née en 1627 épousa par contrat (2) du 13 septembre 1666, noble homme Charles Ango, seigneur de Vanderdenne, alloué de Quintin, fils de Pierre et de Claude Dacolle.

Charles Ango seigneur de Vaudardenne et Marie Uzille décédèrent sans postérité.

V. — Jeanne Uzille, née en 1630 épousa par contrat du 23 Janvier 1655 (3), noble homme Thomas du

a). Paul Christophe Chassin de Kergommeaux, né en 1750, qui a continué la branche de Kergommeaux.

b). Marie Olive Chassin, épouse de n. h. Germain Frelaut des Hayes.

c). Jeanne Angélique Chassin, épouse de messire Sébastien de Coatgoureden, de laquelle descendent les de Coatgoureden, de Dieuleveut, de Kermerchou de Kerautem.

(1) Ils eurent pour enfants :

A. François Lymon sr de la Belleissue, marié en 1741 à Thérèse Ursule Honoré Trevaux du Fraval, dont la postérité s'est fondue dans Le Mée de la Salle et Huet de Brangolo puis Haouisée de la Ville-au-comte et Rogon de Carcaradec.

B. Hélène Lymon épouse de Alain Ruffelet de la Lande, mère de l'abbé Ruffelet et de Mme Trévaux du Fraval.

C. Charlotte Lymon, épousa de Denis Olivier Le Guichet du Chalouge, dont la postérité s'est fondue dans Baron du Taya et du Bois de Bosjouan et de la Villerabelle.

(2) Le contrat est signé de : Charles Ango, Marie Uzille, Michel Chassin, Michelle Uzile, Hélène Uzille, J. Dupré, notaire. O. Hamon du Costier, notaire.

(3) Le contrat est signé de : Thomas du Chemin, Jeanne Uzille, Charles de Farcy, Marguerite Uzille, Jean du Chemin, Isaac de Farcy, René de Farcy. Claude Uzille, François de Farcy, Paul Journée, Annibal de Farcy, A. Garraud, notaire, J. Collin, notaire.

chemin (1), seigneur de Beauregard, fils de François du chemin seigneur de Barbein et de Suzanne Journée de la Couldre.

Jeanne Uzille résidait alors au château de Guémené chez son cousin de Farcy de Saint-Laurent.

« La famille Duchemin était l'une des plus anciennes et des plus considérables de Laval, sa fortune était énorme et ses représentants remplissant des charges les plus importantes formèrent de nombreuses branches dans cette ville depuis le le XIVe siècle jusqu'à nos jours » (2).

Thomas du Chemin, époux de Jeanne Uzille, était le petit-fils de Thomas du Chemin, sieur de la Vauzelle (3), licencié-ès-lois, procureur fiscal du comté de Laval, colonne de l'église protestante de Laval, correspondant de la duchesse de la Trémoille, époux de Judith de Launay (4)

(1) Les armoiries de la famille du Chemin sont un chameau dont la couleur diffère pour chacune des branches. Celle de Thomas du Chemin seigneur de la Vauzelle portait : *d'or au chameau de sable.* (*Bulletin de la commission historique de la Mayenne.* A. Joubert, 2e série 1, 304.)

(2) *Bulletin de la commission historique de la Mayenne*, A. Joubert, 2e série I, 804.

(3) Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle, était fils de Thomas Duchemin, avocat, licencié-ès-lois et d'Anne Audouin : son parrain fut Thomas Duchemin du Chatelain, et sa marraine la femme de Pierre Audouin sr des Chesnes Il naquit le 1er juillet 1559 et fut baptisé en l'église de Saint-Venerand.

Le nom et la terre de la Vauzelle située en Argentré furent longtemps conservés par la famille Duchemin, car en 1628 vivait à Laval Joseph Duchemin de la Vauzelle, mort sans laisser de postérité (*Bulletin de la commission historique de la Mayenne.*)

(4) Judith de Launay était fille de François de Launay, écuyer, sieur de la Roche et de Lézinne Gesland, fille de Jean Gesland, avocat fiscal à Laval, et de Renée Le Tourneur son épouse.

La famille de Launay devait son nom au château de Launay en Beaulieu ; armes, *de sable à 3 canettes d'argent.* (ibid.)

sœur de Guyonne épouse d'Annibal de Farcy de Saint Laurent.

Par sa mère Thomas du Chemin appartenait aussi à une famille protestante, Suzanne Journée était la fille d'Isaac, sieur de la Ronce et de Jehanne de Gennes de Boisguy et la nièce du ministre Pallory. Les Journée étaient de « zélés huguenots de Laval » ; Monsieur de la Ronce avaient été envoyé par les anciens de Laval vers Madame de la Trémoille, pour obtenir que M. de Juigné, qui avait été reçu pasteur de l'église de Vou, près Sedan, fut envoyé à Laval pour y remplir les fonctions de ministre » (1).

Jeanne Uzille perdit son mari en 1662, et continua après sa mort à élever ses enfants dans le protestantisme Ce ne fut qu'après la révocation de l'édit de Nantes qu'elle se convertit au catholicisme. « Aux portes de Quintin, dit Mr Ropart, dans le village de Saint-Léon, qui dépendait alors de l'évêché de Quimper, habitait alors avec ses trois enfants, Jeanne Uzille, veuve du sieur Duchemin ; ils abjurèrent tous dans la chapelle de Saint-Jacques de Saint-Léon, les 26 novembre 1685 » (2).

Elle décédait elle-même à son manoir de Saint-Léon, en Merleac, quatre ans après, 1689.

Elle laissait trois enfants de son mariage avec Thomas du Chemin :

1. Jean du Chemin, seigneur de Toulbrenoët (2),

(1) Frain de la Gaulairie, *Tableaux généalogiques*, I. 153.

(2) Il épousa Suzanne Germée du Port-Launay, comme lui protestante convertie, de laquelle il eut deux filles :

A. Françoise du Chemin, mariée à n. h. René des Noës, sieur de Lestreguiers.

B. Marie-Anne du Chemin, mariée à n. Me Jean Le Normand, sieur de Bellevue, sénéchal de la Chèze, dont la postérité s'est fondue en 1782 dans Glain de Saint-Avoye.

paroisse de Merléac, né en 1659, décédé à Saint-Léon en 1692.

2. Marthe-Marie du Chemin, née en 1661. Elle avait abjuré comme sa mère la religion protestante, mais sa conversion avait été forcée ; aussi émigra-t-elle peu après en Angleterre.

3. Marie-Anne du Chemin, née en 1665. « Jeanne Uzille qui était véritablement convertie, craignant que sa fille Marie-Anne ne voulut aller trouver sa sœur Marthe en Angleterre, la fit enfermer au couvent des Ursulines de Ploërmel ». Elle épousa Joseph-Pierre Georgelin (1), sieur des Rabines et de la Maufredais, procureur fiscal de Loudéac.

R. DU G.

(1) Joseph-Pierre Georgelin et Marie-Anne du Chemin ont eu pour enfants :

A. Louis-Mathurin Georgelin, sieur des Rabines, marié : 1° en 1724 à Jeanne-Pelagie Dagorne du Boexy ; 2° en 1749 à Marie-Sainte Millon de Villeroy.

B. Pélagie Georgelin, mariée en 1723 à Jean-Baptiste de Compadre.

C. Hélène Georgelin, mariée en 1725 à Honoré Pezron, sieur de Rumado.

UN BRETON

ARCHÉOLOGUE 5 ANS APRÈS SA MORT

LA TOUR D'AUVERGNE

TUÉ LE 27 JUIN 1800

A OBERHAUSEN

NOMMÉ LE 30 MARS 1805

MEMBRE RÉSIDENT DE L'ACADÉMIE CELTIQUE

Après des vicissitudes sans nombre, la boîte qui contient le cœur de La Tour d'Auvergne vient d'être généreusement donnée à la France par Messieurs du Pontavice de Heussey, petits-neveux du héros, et déposée, tambours battants et drapeaux déployés, sous la coupole d'or des Invalides. De ce triomphe insigne la Bretagne est justement fière, et néanmoins à cette joie se mêle un regret instinctif.

Les restes de Bertrand du Guesclin furent, privilège inoubliable, inhumés, sur ordre souverain, dans la nécropole royale de Saint-Denis, mais le cœur du connétable repose en un majestueux cénotaphe dans l'église Saint-Sauveur de Dinan. Paris tenait déjà les cendres du Premier Grenadier de France ; peut-être son cœur aurait-il pu être réservé à la Petite Patrie. Carhaix,

la ville à la mémoire fidèle, eût sollicité une obole de tous les vrais Français et un monument, digne de son contenu, se fût dressé aussitôt, pour donner un asile familial à cette relique sans prix.

Il en fut décidé autrement. Séchons nos larmes et hâtons-nous de nous enorgueillir de cette nouvelle glorification pour notre province chérie !

Aussi bien le trait bizarre que je désire tirer de l'oubli est d'une nature toute différente ; j'en aborde le récit sans autre préambule.

La cérémonie funèbre des Invalides était à peine terminée et les feuilles publiques parlaient encore de notre éminent compatriote, lorsque le monde de l'archéologie fut mis en liesse par le centenaire de la fondation de la Société des Antiquaires de France. Comme je lisais un article consacré à cette commémoration, la phrase suivante me frappa :

« Il y a un siècle, la Société Nationale des Antiquaires de France s'appelait l'Académie Celtique. Parmi ses membres figurait le Premier Grenadier de France, La Tour d'Auvergne, qui n'était pas seulement un brave soldat, mais aussi un chercheur des antiquités celtiques, dans son pays de Bretagne, qui est essentiellement celtique. »

Je crus d'abord à une erreur. Comment, me dis-je, La Tour d'Auvergne est tombé glorieusement à Oberhausen le 27 juin 1800, l'Académie Celtique date de 1804, et l'on prétend que le héros fut membre de cette association ? Voilà bien la véracité des chroniqueurs !

Pour en avoir le cœur net, je prends le premier volume des *Mémoires de l'Académie Celtique*, et, dès la première page, je constate, à ma vive surprise, que le journaliste ne m'a pas mystifié.

Comment cela ? Quelques citations donneront la clef de cette énigme macabre.

J'extrais d'abord deux passages élogieux pour le grand homme de Carhaix du *Discours d'ouverture sur l'établissement de l'Académie celtique, les objets de ses recherches et le plan de ses travaux. Lu à la première assemblée générale de cette Académie, le 9 germinal an XIII, par le secrétaire perpétuel* (Mr Eloi Johanneau).

« Il y a déjà neuf mois que le projet de l'*Académie Celtique* a été conçu et communiqué par l'un de nous à deux membres distingués de cette Société..... Le besoin de collaborateurs.... celui surtout de réunir et de faire converger en un point toutes les connaissances locales des langues, des monuments et des usages, pour les comparer et les expliquer, d'interroger même la France entière sur l'état ancien des Gaules, lui avait fait sentir, depuis dix ans qu'il devait à La Tour d'Auvergne la connaissance de la langue celtique, qu'une Société qui aurait un but aussi utile et aussi bien déterminé serait aussi profitable à ses recherches qu'à celles de tous les membres de cette Société, et à la Patrie, qui en retirerait tous les fruits » (1).

« Un excellent citoyen qui a consacré sa vie à combattre pour sa patrie et tous ses loisirs à en éclaircir les origines dans ces dernières années, l'illustre La Tour d'Auvergne avait pris pour épigraphe de ses *Origines Gauloises*, cette belle pensée de Végèce : « Le souvenir des actions de valeur ne dure qu'un temps, celui des écrits pour la patrie est éternel. » *Unius ætatis sunt res quæ fortiter fiunt : quæ verò pro patriâ scribuntur æternæ sunt* » (2).

(1) *Mémoires de l'Académie Celtique. Tome premier*, Paris, Dentu, M. D. CCC. VII ; pages 29-30.

(2) *Ibid*, page 37.

J'arrive au *Discours de M. Mangourit* (secrétaire annuel) prononcé également dans la *Séance du 9 germinal an XIII (30 mars 1805)*, dont les pages maîtresses justifieront le titre un peu étrange de ma communication :

MESSIEURS.

» Quand, il y a quatre ans, je lisais à une tribune littéraire une notice historique sur La Tour d'Auvergne, premier grenadier des armées, et auteur du meilleur ouvrage sur les *Origines Gauloises* je ne prévoyais pas qu'il dût se former dans cette capitale une Académie dont les travaux auraient pour but l'accomplissement des vœux de cet illustre savant. En le suivant alors dans ses investigations sur les berceaux et les tombes, sur les autels et les trophées de nos ancêtres, je traçais la ligne à suivre pour retrouver les valeureux Gaulois, et rendre ces nobles aïeux aux Français triomphants. Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rapporter un passage de cette notice.

« Le traité de 1783 rendit la paix aux deux hémisphères, et La Tour d'Auvergne à la science des origines gauloises... Il entra courageusement dans les tombeaux des Gaules ensevelies.

« *Ici*, des pierres solaires, des rochers étonnés de leur abandon, des monts artificiels... le gui de chêne... des chaussées attribuées légèrement à César et à Brunehaut, des cuves dédiées au dieu Teutatés... des forêts consacrées à ce même dieu...

« *Là*, des hiéroglyphes... des fragments de la morale druidique épars dans les hymnes des Bardes, dans les chants des Ménestrels, dans les légendes, les chroniques, les traditions des Bretons... des racines celtiques, mères

de presque toutes les langues mortes et vivantes de l'Europe.

« C'est dans ce chaos que La Tour d'Auvergne, en explorateur habile, découvre les anneaux épars de la chaîne d'un peuple primitif et puissant, dont l'enfance de l'histoire a peine à bégayer quelques souvenirs. Il interroge Tacite et les légendaires, César et l'Edda, Strabon, Méla, et les plus simples habitants du Finistère. Il nous montre nos premiers dieux, nos premiers hyérophantes, nos premières hymnes, nos premières vertus... Soit qu'il descende des fleuves, soit qu'il gravisse des monts, soit qu'il se repose au sein des cités, il y voit un nom gaulois attaché. Tout ce qui dépasse l'horizon historique porte une inauguration celtique, d'après ses observations incontestables : et chaque dénomination, muette jusqu'à lui, explique dans sa langue maternelle la consignation positive de l'objet qui la porte, ses propriétés, ses rapports, ses attributs ».

« D'après des découvertes aussi neuves et aussi dignes de l'intérêt de la France et de l'Europe entière, Messieurs, nous devons regarder leur illustre auteur comme le vrai fondateur de cette Académie. Son esprit doit planer sur nos travaux... C'est de vous, de vous seuls, Messieurs, que La Tour d'Auvergne doit recevoir la palme de l'apothéose, et comme archéologue habile et modeste, et comme guide fidèle et sûr ; son nom conservé avec respect dans cette enceinte inspirera à chacun de nous de la ténacité dans la poursuite de la vérité et de la bonne foi dans les aveux de l'erreur. Ce nom qui rappelle tant de savoir, d'ingénuité, et à la fois tant de valeur, de magnanimité et de désintéressement, La Tour d'Auvergne qui étincelle de toutes les vertus, nous servira de flambeau...

« Vous éprouverez des obstacles, n'en doutez pas, de la part des ennemis de toute clarté..... Exposés malgré vous à ces luttes plus ou moins puériles, vous imiterez l'un des compagnons de La Tour d'Auvergne à la fatale et glorieuse journée d'Oberhauzen : ce brave, voyant les grenadiers ébranlés par le trépas du héros, sut fixer la victoire attristée, en plaçant son visage en face des ennemis ; vous repousserez les vôtres, en leur présentant le livre des *Origines Gauloises* de La Tour d'Auvergne.

« Je vous propose donc, Messieurs, d'adopter l'idée juste et sublime qu'émit le général *Dessoles*, avant de rendre les honneurs funèbres au premier grenadier de France. Ecoutez, je vous prie, son adresse à l'armée :

« MES CAMARADES,

« Le brave La Tour d'Auvergne a trouvé une mort « glorieuse. Les soldats, à la tête desquels il combattit « si souvent, lui doivent un témoignage solennel de « regret et d'admiration : en conséquence,

« Les tambours des compagnies de grenadiers de « toute l'armée seront, pendant trois jours, voilés d'un « crêpe noir.

« Le nom de La Tour d'Auvergne sera conservé à la « tête du contrôle de la compagnie de la quarante-« sixième demi-brigade où il avait choisi son rang. Sa « place ne sera point remplie, et l'effectif de cette « compagnie ne sera plus dorénavant que de quatre-« vingt-deux hommes. »

« Mettons, Messieurs, en rapport de gloire, et les braves qui défendent la patrie, et les savants qui l'éclairent. Ne sommes-nous pas les compagnons de La

Tour d'Auvergne aussi bien que les grenadiers de la quarante-sixième ? S'il est encore le premier d'entr'eux, qu'il soit aussi le premier d'entre nous ; décernons au brave des braves la place due au savant illustre qui nous a fait connaître nos origines. — Que son esprit soit toujours présent aux séances de cette Académie ; qu'il dirige ses pensées ; qu'il conduise ses travaux, et qu'il inspire à vos communications tous les charmes de l'union et de l'amitié.

« Je propose à l'Académie celtique les dispositions suivantes :

« 1° Le nom de La Tour d'Auvergne est placé à la tête des membres de l'Académie celtique.

« 2° Lors des appels, son nom sera appelé le premier.

« 3° A la première séance publique, l'effectif des académiciens résidents est porté à quatre-vingt-deux.

« 4° Le général Dessoles, qui fit et signa l'*ordre du jour* de l'armée, après le trépas de La Tour d'Auvergne, est nommé membre régnicole de l'Académie » (1).

Le vœu de M. Mangourit fut accueilli avec faveur, car, à la page 1 des *Mémoires de l'Académie Celtique*, immédiatement après la liste des dignitaires du Bureau, on lit :

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

RÉSIDENS

LA TOUR-D'AUVERGNE-CORRET, *mort au champ d'honneur.*

Quant au général Dessoles, il figure, sous le n° 32, dans la liste des membres NON RÉSIDENS *Nationaux.*

Elle est vraiment digne d'un peuple guerrier comme

(1) *Ibid.*, pages 65-71.

le nôtre la coutume chère au 46e de ligne, où résonne à l'heure de l'appel le nom du Premier Grenadier de France, coutume qui, en dépit de plusieurs éclipses, s'est maintenue jusqu'à nous et a fait vibrer récemment le cœur de Paris. Je lis, en effet, dans un compte-rendu de la cérémonie du mois de mars dernier :

« Le cortège se forme sur le quai de la gare. Le général de Lestapis, qui a la direction de l'escorte, commande d'une voix puissante : « Au drapeau ! » Un sous-officier de la 7e compagnie du 46e fait l'appel et, au nom de La Tour d'Auvergne, un sergent crie : « Mort au champ d'honneur ! » Tandis que la foule garde un silence impressionnant ».

. . . . . .

« C'est au milieu d'un tel enthousiasme que les chères reliques parviennent enfin aux Invalides et sont amenées au centre de la grande cour, tandis que les drapeaux des régiments de la garnison de Paris avec les compagnies d'honneur et les colonels s'inclinent devant les restes du héros. Le général Niox, commandant la place de Paris, prend alors la direction de la cérémonie, et la même formalité de l'appel de La Tour d'Auvergne, avec cette réponse : « Mort au champ d'honneur ! » est recommencée, au milieu des éclats sonores des musiques militaires ».

Cet hommage perpétuel rendu à une mémoire chevaleresque est émouvant au plus haut degré. Et, malgré tout, la décision prise par l'Académie Celtique n'offre-t-elle pas un caractère encore plus remarquable ?

Comme « soldat », le héros d'Oberhausen fut simplement CONTINUÉ, *au lendemain de sa mort*, sur les contrôles de son régiment. Comme « savant », l'auteur des *Origines Gauloises* fut CRÉÉ, *cinq ans après sa mort*, membre

résident d'une société nouvelle. C'est là une apothéose rarissime, probablement unique !

Aussi ai-je cru méritoire de remettre en lumière ce trait incroyable qui honore singulièrement la Bretagne dans la personne de l'un de ses plus nobles fils, le créateur de l'archéologie celtique, l'immortel La Tour d'Auvergne.

Bon GAETAN DE WISMES.

Nantes, juin 1904.

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE (1)

II. — CHATEAUBRIAND

(1768-1848).

Le temps passait; il fallut partir pour Brest et y attendre le brevet d'aspirant de marine, sous la protection d'un parent, le chef d'escadre, comte Ravenel de Boistilleul, qui présenta le *soupirant* au comte d'Hector : mais déjà se manifestaient chez René cette inconstance de goûts et cette soudaineté de résolution qui devaient, dans tout le cours de sa carrière, lui procurer tant de déboires. A peine avait-il été témoin de l'entrée triomphale en rade de Brest de l'escadre revenant d'Amérique, au bruit du canon et des acclamations de la foule, qu'il prit brusque-

(1) Voir le fascicule de juin 1904.

ment le parti de revenir à Combourg, où il tomba comme des nues. « J'aurais beaucoup aimé le service de la marine, dira-t-il plus tard, si mon esprit d'indépendance ne m'eût éloigné de tous les genres de service : j'ai en moi une impossibilité d'obéir. Les voyages me tentaient, mais je sentais que je ne les aimerais que seul, en suivant ma volonté... Je m'étonne encore aujourd'hui qu'avec la frayeur que m'inspirait mon père, j'eusse osé prendre une pareille résolution, et ce qu'il y a d'aussi étonnant, c'est la manière dont je fus reçu. Je devais m'attendre aux transports de la plus vive colère ; je fus accueilli doucement. Mon père se contenta de secouer la tête, comme pour me dire : Voilà une belle équipée ! Ma mère m'embrassa de tout son cœur en grognant, et ma Lucile avec un ravissement de joie... » (1).

Il déclara qu'il voulait entrer dans les ordres et embrasser l'état ecclésiastique ; on l'envoya au collège de Dinan pour y terminer ses études classiques : mais il n'y resta pas longtemps : la nostalgie de Combourg le hantait, et il prétendit qu'il étudierait aussi bien dans la solitude. Voilà donc recommencées les courses dans les bois, les promenades silencieuses sur le lac, et les rêveries à la lune du haut du donjon où sa chambre était reléguée. Lucile était souvent sa confidente et sa compagne. « La vie que nous menions à Combourg, ma sœur et moi, augmentait l'exaltation de notre âge et de notre caractère. Notre principal désennui consistait à nous promener côte à côte dans le grand Mail, au printemps sur un tapis de primevères, en automne sur un lit de feuilles sèches, en hiver sur une nappe de neige

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 122.

nouvelle ; il y avait harmonie entre nos récréations et nous. Ce fut dans une de ces promenades que Lucile m'entendant parler avec ravissement de la solitude, me dit : *Tu devrais peindre tout cela*. Ce mot me révéla la Muse : un souffle divin passa sur moi. Je me mis à bégayer des vers comme si c'eût été ma langue naturelle : jour et nuit, je chantais mes plaisirs, c'est-à-dire mes bois et mes vallons ; je composais une foule de petites idylles ou tableaux de la nature. J'ai écrit longtemps en vers avant d'écrire en prose. M. de Fontanes prétendait que j'avais reçu les deux instruments... » (1).

Quelques-unes de ces poésies furent publiées quelques années plus tard, dans l'*Almanach des Muses* en 1790, ou dans le *Mercure de France* en 1800. Voici le début de l'une d'elles, intitulée : l'*Amour de la campagne*, sous la signature : *Le chevalier de Ch.* :

Que de ces prés l'émail plaît à mon cœur !
Que de ces bois l'ombrage m'intéresse !
Quand je quittai cette onde enchanteresse ;
L'hiver régnait dans toute sa fureur ;
Et cependant mes yeux demandaient ce rivage ;
Et cependant, d'ennuis, de chagrins dévoré,
Au milieu des palais, d'hommes froids entouré,
Je regrettais partout mes amis du village.
Mais le printemps me rend mes champs et mes beaux jours,
Vous m'allez voir encore, ô verdoyantes plaines,
Assis nonchalamment auprès de vos fontaines,
Un Tibulle à la main, me nourrissant d'amours ;
Fleurs de ces vallons, là, suivant tes détours ;
J'irai seul et content gravir ce mont paisible ;
Souvent tu me verras inquiet et sensible,
Arrêté sur tes bords en regardant ton cours (2).....

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 142.
(2) *Almanach des Muses*, 1790, p. 205.

Rien n'y fait prévoir le futur chantre des Martyrs. Cela vaut les pièces de quelques autres jeunes officiers insérées dans le même recueil. C'est facile et voilà tout.

Chateaubriand n'a pas exagéré en employant le mot *exaltation* pour qualifier son état d'âme. Au bout de quelques mois, il en résulta une fièvre violente qui mit ses jours en danger ; mais lorsqu'après plusieurs semaines de délire, il revint à la vie, ce ne furent pas les portes du sanctuaire qui se montrèrent ouvertes devant lui ; ce fut une sylphide parée par lui-même, durant ses longues insomnies, de toutes les grâces et de tous les charmes, qui vint s'asseoir à ses côtés : rêve vivant, éclos de la lecture des poètes et de quelques échappées sur un monde à peine entrevu : « Cette charmeresse me suivait partout invisible ; je m'entretenais avec elle comme avec un être réel : elle variait au gré de ma folie... A peine retiré dans ma chambre, ouvrant une fenêtre, fixant mes regards au ciel, je commençais une incantation. Je montais avec ma magicienne sur les nuages ; roulé dans ses cheveux et dans ses voiles, j'allais au gré des tempêtes, agiter la cime des forêts, ébranler le sommet des montagnes ou tourbillonner sur les mers. Plongeant dans l'espace, descendant du trône de Dieu aux portes de l'abîme, les mondes étaient livrés à la puissance de mes amours. Au milieu du désordre des éléments, je mariais avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir... Les paroles que j'adressais à cette femme auraient rendu des sens à la vieillesse et réchauffé le marbre des tombeaux. Ignorant tout, sachant tout, à la fois vierge et amante, Eve innocente et Eve tombée, l'enchanteresse par qui me venait ma folie, était un mélange de mystères et de

passions ; je la plaçais sur un autel et je l'adorais (1).

Dans cet état d'esprit il ne fallait plus songer au sacerdoce. L'amoureux de la Sylphide dit un jour à sa mère qu'il était décidé à aller au Canada défricher des forêts, ou aux Indes chercher du service dans les armées des princes de ce pays. Le vieux comte de Châteaubriand n'était jamais choqué d'un projet aventureux : il parut se décider à faire passer son fils aux Indes, et l'envoya à Saint-Malo où l'on préparait un armement pour Pondichéry : mais il avait un autre projet en tête. Un beau matin une lettre rappelle François à Combourg. Il arrive et soupe avec la famille : son père ne dit pas un mot et sa mère soupire, comme d'habitude : mais le lendemain son père l'envoie chercher : « Monsieur le chevalier, lui dit-il, il faut renoncer à vos folies. Votre frère a obtenu pour vous un brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre. Vous allez partir pour Rennes et de là pour Cambrai. Voilà cent louis : ménagez-les. Je suis vieux et malade ; je n'ai pas longtemps à vivre. Conduisez-vous en homme de bien et ne déshonorez jamais votre nom. — Il m'embrassa. Je sentis ce visage ridé et sévère se presser avec émotion contre le mien : c'était pour moi le dernier embrassement paternel (2)..... »

Ceci se passait en 1786. Notre jeune officier avait par conséquent dix-huit ans. Je ne le suivrai pas dans ses différentes garnisons jusqu'à son départ pour l'Amérique en 1790. Je dirai seulement que s'il se fit de bonnes amitiés parmi ses camarades, il manquait absolument

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, p. 150 à 156.

(2) *Ibid.* I, p. 165. — Son père mourut à Combourg le 6 septembre 1786 (*Ibid.* p. 189). Sa mère se retira alors à Saint-Malo.

des qualités qu'exige la vie militaire : la discipline lui était particulièrement insupportable, et il consacra plus d'une fois à la lecture des poésies le temps qu'il aurait fallu donner aux exercices du régiment. Fort heureusement pour lui, un enchaînement très agréable de semestres et de congés lui permit de passer une grande partie de son temps en Bretagne et à Paris. Son frère qui avait épousé Mlle de Rosambo, petit-fille de Malesherbes, voulut le faire agréger à l'ordre de Malte et obtint sa présentation à la Cour et son entrée dans les carrosses du roi ; mais, après la présentation, il ne remit plus les pieds à Versailles : la Cour n'était pas faite pour son indépendance de caractère. Il assista aux Etats de Bretagne en 1788 et y commença son éducation politique, « étourdi et amusé des cris qu'il entendait ; on montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois (1) » ; puis il alla à Saint-Malo se faire tonsurer par l'évêque pour l'affiliation à Malte : « Je me mis à genoux en uniforme, l'épée au côté, aux pieds du prélat ; il me coupa deux ou trois cheveux sur le sommet de la tête : cela s'appelle tonsure de laquelle je reçus lettre, en bonne forme (2)... »

En janvier 1789, il était aux Etats de Rennes, où la noblesse assiégée dans le couvent des Jacobins fit une sortie en masse, l'épée à la main ; son camarade de collège, Saint-Riveul, y fut tué (3). Un peu plus tard, nous le retrouvons à Paris : le 14 juillet, il assistait en témoin à la prise de la Bastille ; « si l'on eut tenu les portes fermées, dit-il, jamais le peuple ne fût entré

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*. I, 249.
(2) *Ibid*. p. 254.
(3) *Ibid*. p. 263.

dans la forteresse (1)... » : et quelques jours après, il voyait passer sous ses fenêtres les têtes de Foulon et de Bertier que des énergumènes portaient chacune au bout d'une pique : « Tout le monde se retira des fenêtres ; j'y restai. Les assassins s'arrêtèrent devant moi, me tendirent les piques en chantant, en faisant des gambades, en sautant pour approcher de mon visage les pâles effigies. L'œil d'une de ces têtes, sorti de son orbite, descendait sur le visage obscur du mort ; la pique traversait la bouche ouverte dont les dents mordaient le fer. — Brigands ! m'écriai-je plein d'une indignation que je ne pus contenir, est-ce comme cela que vous entendez la liberté ? Si j'avais eu un fusil, j'aurais tiré sur ces misérables comme sur des loups. Ils poussèrent des hurlements, frappèrent à coups redoublés à la porte cochère pour l'enfoncer et joindre ma tête à celles de leurs victimes. Mes sœurs se trouvèrent mal ; les poltrons de l'hôtel m'accablèrent de reproches. Les massacreurs qu'on poursuivait n'eurent pas le temps d'envahir la maison et s'éloignèrent. Ces têtes et d'autres que je rencontrai bientôt après changèrent mes dispositions politiques ; j'eus horreur des festins de cannibales, et l'idée de quitter la France pour quelque pays lointain germa dans mon esprit (2)... »

Or, durant ses fréquents séjours à Paris, où résidaient son frère et ses sœurs mariées, il ne s'était pas seulement lié avec quelques-uns des littérateurs de ce temps, tels que Parny, La Harpe, Chamfort, Pommereul, Ginguené, Fontanes et Le Brun ; il avait aussi beaucoup fréquenté la maison de M. de Malesherbes, allié de longue date à sa famille et grand-père de sa jeune belle-

(1) *Mémoires d'Outre Tombe*, I, p. 271.
(2) *Ibid.* I, 276.

sœur. Cet illustre personnage auquel, remarque avec raison M. de Carné, le sens des choses pratiques manquait un peu, goûta beaucoup la conversation enthousiaste du sous-lieutenant épris des merveilles de la nature, et commit l'erreur de prendre un poète, alors dans la fiévreuse recherche du monde idéal, pour un explorateur résolu des mers polaires. « Par une fascination que peut seule expliquer chez un homme de cet âge l'insistance chaleureuse d'un interlocuteur ardemment convaincu, le vieux ministre se laissa persuader qu'une entreprise à laquelle n'avaient pu suffire les ressources des plus grands gouvernements et l'héroïsme des plus grands navigateurs, pourrait être accomplie par un homme de vingt-deux ans, qui n'avait guère dans son sac de voyage, très pauvrement garni d'espèces, qu'Homère, Virgile, Le Tasse et Camoëns, commentateurs naturels de la pensée dont il se sentait possédé (1). »

Heureuse erreur cependant, car elle nous a valu la source féconde d'où sont sortis tant d'admirables ouvrages. Il fallait d'abord être libre. Le régiment de René était en 1790 à Rouen. « L'insurrection s'étant mise parmi les soldats de Navarre, le marquis de Mortemart émigra ; les officiers le suivirent. Je n'avais ni adopté ni rejeté les nouvelles opinions ; aussi peu disposé à les attaquer qu'à les servir, je ne voulais ni émigrer ni continuer la carrière militaire : je me retirai (2). » Puis décidé à partir pour l'Amérique, et à rechercher, par terre, le passage du nord-ouest entre la baie d'Hudson et le détroit de Behring, il se plongea dans les récits de voyages et les traités de botanique et d'histoire

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 15.
(2) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 305.

naturelle, se promenant doctement au Jardin des Plantes, et se croyant déjà un Linné. « Or, ne m'étant attaché à aucune femme, ma sylphide obsédait encore mon imagination. Je me faisais une félicité de réaliser avec elle mes courses fantastiques dans les forêts du Nouveau-Monde. Par l'influence d'une autre nature, une fleur d'amour, mon fantôme sans nom des bois de l'Armorique est devenue *Atala* sous les ombrages de la Floride (1). »

Le 8 avril 1791, date mémorable, Châteaubriand s'embarqua à Saint-Malo sur le brick le *Saint-Pierre*, capitaine Dujardin, qui allait aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et devait relever pour Baltimore afin d'y conduire l'abbé Nagot, supérieur de Saint-Sulpice et plusieurs séminaristes de la maison. « Ces compagnons de voyage, dit-il, m'auraient mieux convenu quatre ans plus tôt; de chrétien zélé que j'avais été, j'étais devenu un esprit fort, c'est-à-dire un esprit faible. Ce changement dans mes opinions religieuses s'était opéré par la lecture des livres philosophiques. Je croyais de bonne foi qu'un esprit religieux était paralysé d'un côté, qu'il y avait des vérités qui ne pouvaient arriver jusqu'à lui, tout supérieur qu'il pût être d'ailleurs. Ce benoît orgueil me faisait prendre le change;... l'intelligence courte croit tout voir, parce qu'elle reste les yeux ouverts, l'intelligence supérieure consent à fermer les yeux, parce qu'elle aperçoit tout en dedans... » (2) Il devait rester encore pendant sept ans les yeux ainsi ouverts, sans songer à les fermer.

La traversée fut heureuse ; mais à peine arrivé à Baltimore, puis à Philadelphie, où il fut reçu par Was-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, 307.
(2) *Ibid.*, I, 311.

hington, le voyageur s'aperçut de tout ce qui lui manquait pour réaliser l'expédition projetée, et dut abandonner la pensée de marcher par terre vers le pôle, jusqu'à ce qu'il eût la possibilité de réaliser des ressources plus considérables. En revanche, il s'abandonna tout entier, avec son enthousiasme facile, à l'idée de décrire, en vivant de sa vie propre, cette société indienne, réfugiée dans des forêts dont le cercle fatal se retrécissait chaque jour, et il se dirigea vers les grands lacs du Canada, afin d'y chercher les derniers souvenirs de la France, et les derniers tableaux de cette nature vierge, qu'il allait révéler à l'Europe littéraire. Là, sur la lisière d'un défrichement, il rencontre un transfuge de l'armée de Rochambeau qui donnait des leçons de danse à des almées iroquoises, et qui se fait son initiateur complaisant. Auprès d'une jolie Moscogulge dont il fit plus tard la chaste Attala, il apprend les nombreux idiômes parlés dans ces régions et en dresse une grammaire et un dictionnaire ; puis il s'enfonce dans les forêts vierges avec les trappeurs, visite les vieux sachems qui lui révèlent la croyance, les mystères et les traditions de ces peuplades appelées bientôt à disparaître ; il fume au foyer de leur cabane le calumet de paix, et prépare les éléments d'une langue toute nouvelle, imagée, savoureuse et parfumée, encadrant ces recherches et ces trouvailles dans une composition colossale, les *Natchez*, « source inépuisable de ses futures inspirations littéraires, terrain nouveau dont il fut le pionnier, pour la description duquel il n'eut à compter avec personne, et que la France éblouie entrevit éclairé par les feux du volcan qui bouillonnait dans son sein. »(1)

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 16.

Un jour vint cependant, trop tôt pour son désir, où ses ressources commencèrent à manquer et où il fallut songer au retour. Il a prétendu plus tard qu'un fragment de journal trouvé dans la case d'un planteur lui ayant appris la fuite du roi, l'arrestation de Varennes et les progrès de l'émigration, une conversion subite s'opéra dans son esprit : « Renaud vit sa faiblesse au miroir de l'honneur dans les jardins d'Armide ; sans être le héros du Tasse, la même glace m'offrit mon image au milieu d'un verger américain. Le fracas des armes, le tumulte du monde retentit à mon oreille sous le chaume d'un moulin caché dans des bois inconnus. J'interrompis brusquement ma course, et je dis : « Retourne en France (1). » — Le motif fut sans doute plus prosaïque : disons tout simplement qu'il n'avait plus d'argent. Ce qui est sûr, c'est qu'à peine débarqué au Hâvre le 2 janvier 1792, après une tempête épouvantable qui mit le navire en perdition, et qu'il a décrite dans son poème des *Martyrs*, il ne partit point pour Coblentz ; il se dirigea sur Saint-Malo, où il épousa, vers la fin du mois de mars, non par amour, mais par convenance et pour complaire à sa mère et à ses sœurs, Céleste *Buisson de la Vigne*, riche héritière, fille d'un ancien directeur de la compagnie des Indes à Lorient, où elle était née en 1774 : « On me maria, dit-il, afin de me procurer le moyen de m'aller faire tuer au soutien d'une cause que je n'aimais pas (2). » Ce qui est sûr encore, c'est qu'aus-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, I, p. 416.

(2) *Ibid.*, II, 4. A propos de ce mariage il faut lire avec précaution l'ouvrage de Sainte-Beuve intitulé *Chateaubriand et son groupe littéraire*, livre de dénigrement systématique dans lequel l'auteur a cherché, en déconsidérant l'homme, à découronner l'écrivain. Les Goncourt disaient, en parlant des notes, qu'il y a là des nids de

sitôt marié, il se rendit à Paris avec sa femme et sa sœur Lucile et qu'il renoua ses relations avec les littérateurs, parmi lesquels il cite, en nouveaux visages, l'abbé Barthélemy et Saint-Ange ; avec les tribunes de l'Assemblée législative qui avaient remplacé celles de l'Assemblée constituante, et avec M. de Malesherbes, à qui il rapporta les plans d'un nouveau voyage en Amérique qui devait durer neuf ans. Ce fut en réalité M. de Malesherbes qui le décida : « Je le trouvai très animé; les crimes continués sous ses yeux avaient fait disparaître la tolérance politique de l'ami de Rousseau ; entre la cause des victimes et celle des bourreaux il n'hésitait pas. Il croyait que tout valait mieux que l'ordre des choses alors existant; il pensait, dans mon cas particulier, qu'un homme portant l'épée ne se pouvait dispenser de rejoindre les frères d'un roi opprimé et livré à ses ennemis..... Je lui fis les objections ordinaires sur l'alliance avec les étrangers, sur les intérêts de la patrie, etc. Il y répondit; et des raisonnements généraux passant au détail, il me cita des exemples embarrassants... Moi, Malesherbes, moi qui vous parle, n'ai-je pas reçu, en 1776, Franklin, lequel venait renouer les relations de Silas Deane ; et pourtant Franklin était-il un traître? La liberté américaine était-elle moins honorable parce qu'elle a été assistée par La Fayette et conquise par des grenadiers Français (1)?... »

Le 15 juillet 1792, seulement, c'est-à-dire près de quatre mois après son mariage, et plus de six mois après

vipère au bas de chaque page. Les amis de la vérité doivent en lire la contre-partie dans Pailhès (*op. cit.*) et dans Bertrin, *La Sincérité religieuse de Chateaubriand*.

(1) *Ibid.*, II, 34, 35.

son retour d'Amérique, Châteaubriand enfin persuadé prit avec son frère de faux passeports pour Lille ; et se faisant passer pour deux marchands de vins, gardes nationaux de Paris dont ils portaient l'uniforme, en quête de fournitures pour l'armée, ils arrivèrent sans trop d'encombre à Bruxelles, d'où François-René gagna Coblentz, et s'engagea comme simple soldat dans la septième compagnie bretonne que commandait M. de Gouyon de Miniac. Avec le manuscrit d'*Atala* dans son sac, il assista en septembre au siège de Thionville, et fut blessé d'un éclat d'obus à la cuisse droite. Se traînant comme il put à la suite de sa compagnie, il arriva cependant au camp près de Longwy, où il fut licencié le 16 octobre, et d'où il prit le parti de se rendre à Ostende pour retrouver son oncle, de Bédée, à Jersey, et rejoindre de là les royalistes de Bretagne. On se demande vraiment comment, miné par la fièvre et en proie à une éruption étrange de petite vérole qui, tantôt rentrait, tantôt ressortait, il parvint, ici à pied, là en charrette, à accomplir ce voyage fort dramatique. Ce breton avait l'âme chevillée au corps. Pendant quatre mois, à Jersey, où les membres de la famille de Bédée se relevaient à son chevet, il demeura entre la vie et la mort, apprenant chaque semaine des nouvelles de plus sombres et tragiques, le retour de sa femme et de ses sœurs en Bretagne après les massacres de septembre, la retraite de son frère à Malesherbes, le procès et l'exécution de Louis XVI. Vers le mois de mai, quand il put quitter la chambre, il n'était pas en état de supporter la vie de l'armée royaliste de Bretagne : pour ne pas rester à la charge de son oncle, il se décida à passer en Angleterre, et trente louis qu'un bateau fraudeur de Saint-Malo lui apporta lui permirent d'arrêter sa place au

paquebot de Southampton et de s'installer à Londres.

Chateaubriand resta sept ans en Angleterre, vivant, au jour le jour, de cette vie des émigrés qu'il a si pittoresquement décrite dans ses *Mémoires*, presque mourant de faim, réduit à accepter les traductions du latin et de l'anglais que lui avait procurées le journaliste Peltier. Ce fut aussi Peltier, à titre de demi-compatriote, car il se disait breton, mais était né en Anjou, qui lui trouva un imprimeur pour une étude sur les Révolutions comparées qu'il s'était mis en tête de composer. L'ouvrage parut à Londres, en un volume, in-8° de 681 pages, dans les premiers mois de 1797, et sans nom d'auteur, sous le titre : *Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution française.* « Il fit du bruit dans l'émigration, écrivait plus tard Chateaubriand ; il était en contradiction avec les sentiments de mes compagnons d'infortune ; mon indépendance dans mes diverses positions sociales a presque toujours blessé les hommes avec qui je marchais... (1) » La vérité, c'est que ce livre passa presque inaperçu, et ne fit du bruit que longues années après, lorsque les adversaires du *Génie du Christianisme* le firent connaître en France pour s'en faire une arme contre l'auteur. C'est une œuvre indigeste et de scepticisme à la Montaigne, abordant tous les problèmes pour arriver à cette conclusion que l'homme paraît condamné à user ses efforts en poursuites identiques et toujours vaines. L'écrivain n'y cache aucune des incertitudes de son esprit, et si l'on rencontre çà et là quelques pages dont l'inspiration est assez religieuse

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, p. 150. — Il y eut des contrefaçons belge et allemande de cet ouvrage. La vraie seconde édition est celle des *Œuvres complètes* en 1826.

pour avoir pris place ensuite dans le monument érigé aux grandeurs du Christianisme, en revanche d'autres donnent l'impression de l'incrédulité la plus manifeste.

On y trouvait même un chapitre intitulé : Quelle est la religion qui doit remplacer la religion catholique?... « Ce n'était cependant pas un livre impie, dit l'auteur dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, mais un livre de doute et de douleur. A travers les ténèbres de cet ouvrage, se glisse un rayon de la lumière chrétienne qui brilla sur mon berceau. Il ne fallait pas un grand effort pour revenir du scepticisme de l'*Essai* à la certitude du *Génie du Christianisme* (1). » Et ailleurs : « En lisant attentivement l'*Essai* on sent partout que la religion est au fond et que l'incrédulité n'est qu'à la surface... » (2). Ce qui est certain, c'est que l'impression fâcheuse ressentie par les meilleurs amis de Châteaubriand parvint jusqu'en Bretagne, et que sa mère y étant morte sur ces entrefaites, à peine remise des émotions qui avaient suivi l'exécution de son fils aîné avec Malesherbes en 1794 et sa propre détention avec sa belle-fille dans les prisons de la Terreur, sa sœur Julie lui écrivit le 1er juillet 1798 : « Si tu savais combien de pleurs tes erreurs ont fait répandre à notre respectable mère, combien elles paraissent déplorables à tout ce qui pense et fait profession non-seulement de piété, mais de raison ; si tu le savais, peut-être cela contribuerait-il à te faire rouvrir les yeux, à te faire *renoncer à écrire* (3). » Peu après l'époque où cette lettre lui parvint, sa sœur elle-même n'existait

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, 180.

(2) Préface de 1826. — Le chapitre intitulé *Aux infortunés* est une page de mémoires. « Ici, dit-il, j'ai peint tout ma vie en Angleterre ».

(3) *Mémoires d'Outre-Tombe*, II, 178.

plus, elle était morte aussi des suites de son emprisonnement (1). « Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort m'ont frappé Je suis redevenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles ; ma conviction est sortie du cœur ; j'ai pleuré et j'ai cru » (2). — C'est ainsi que furent abandonnés les deux volumes qui restaient à publier de l'*Essai sur les Révolutions*, et que fut aussitôt commencé, pour défendre la religion, le *Génie du Christianisme*. Les pamphlétaires ont contesté la sincérité de cette conversion et ont prêté à l'auteur des motifs peu désintéressés, à la suite d'une conversation qu'il aurait eue avec l'ex-bénédictin Dulau, établi libraire à Londres. Mais Sainte-Beuve lui-même a été obligé de reconnaître, sur pièces et documents authentiques, en particulier d'après une lettre à Fontanes, datée de 1799, que ce mouvement avait été sincère.

Nous allons en étudier maintenant les conséquences.

(A suivre.)

RENÉ KERVILER

(1) Mme de Chateaubriand mourut le 31 mai 1798, et Mme de Farcy le 22 juillet 1799.

(2) *Préface du Génie du Christianisme.*

SAINT MALO

Sa Vie d'après une prose d'un Missel manuscrit du XVe siècle

Au grand séminaire de Rennes il y a un magnifique Missel manuscrit du XVe siècle, autrefois en usage dans l'ancien diocèse de Saint-Malo. Ce Missel contient, aux fêtes les plus solennelles, des *Proses* en vers rimés dont plusieurs sont, pour l'époque, des petits chefs-d'œuvre de poésie. J'ai déjà fait connaître les proses de saint Servais et de saint Yves tirées de ce précieux manuscrit. Le patron du diocèse, saint Malo, ne pouvait pas manquer d'y avoir la sienne, et de l'avoir *travaillée* comme il convenait à son rang. Cette pièce est en effet plus longue que les deux précédentes, et elle est peut-être la meilleure de toutes au point de vue de la facture du vers. On ne peut pas dire absolument qu'elle soit inédite, puisqu'elle se trouve dans un Missel du diocèse de Dol, imprimé à Paris en 1502, mais on peut bien dire qu'elle est à peu près inconnue puisque D. Plaine lui-même ignorait l'existence de ce Missel de 1502. D'autre part je suppose que jusqu'ici personne n'a jamais rien publié du Missel manuscrit Malouin. La prose que je donne aujourd'hui a le mérite d'avoir condensé en 63 vers bien frappés l'histoire, ou, si l'on préfère, la légende de saint Malo telle qu'elle est longuement ra-

contée par Bili. C'est d'ailleurs à peu près tout ce que l'on sait sur la vie du premier évêque d'Alet.

Le texte d'un manuscrit gothique, fût-il du XVe siècle, n'est pas toujours facile à lire, et il m'a fallu l'aide d'un de mes confrères de Saint-Vincent pour déchiffrer trois vers. A ce moment je ne connaissais pas le Missel de Dol de 1502. Il est possible que le Missel de Léon imprimé en 1526, et celui de Saint-Brieuc imprimé en 1543, qui contiennent tous deux la prose de Saint-Yves, contiennent aussi celle de saint Malo. Je n'ai pas pu encore le vérifier, mais ce saint Malo ou plutôt Machute, était très célèbre au moyen-âge et le Missel de Saint-Vougay (Finistère) qui est du Xe siècle, ou au moins du XIe, le nomme dans les litanies du Samedi Saint, le second parmi les saints bretons et immédiatement après saint Samson.

PROSE DE SAINT-MALO

Tirée d'un Missel manuscrit du XVe siècle.

Omnis sexus, omnis etas,
Dent Machuto laudes letas
Britonum signifero.

Per quem primo sunt conversi
Infideles et perversi,
Verbo salutifero.

Quanta fulsit sanctitate,
Quanta fluxit pietate,
Signa probant varia,

Hunc parentes, non exiles,
Genuere jam seniles
Dei providentia.

Tres vehuntur : puer almus,
Cespes terre, David psalmus
Illesi per maria.

Incombustum vestimentum
Lumen ardens est inventum
Exstinctum invidia.

Guinicastri sanctus Presul
Ad Britannos it ut exul
Cum pauco navigio.

Cui portum presignavit,
Quove tendat indicavit
Angelorum concio.

Est insigne signum trinum,
Nam de limpha fecit vinum
Vas vitri de lapide

Vite datum quo potavit;
Ad quod signum, baptisavit
Gentes urbis perfide.

Novis signis, nova lege,
Novo templo, novo grege
Urbs nova fit presule,

Est de capra signum mite
Et de sue quam dat vite
Presul custos regule.

Lupo jubet, et obedit,
Ut aselli quem comedit
Assumat officium.

A serpente vulneratam
Curans solvit cathenatam
Expellens demonium.

Idem cece reddens lucem,
Britannorum cecum ducem
Sacro sanat oleo,

Qui gigantem suscitavit
Hic ad vitam revocavit
Exstinctum in puteo.

Maledictam in egressu
Terram solvit in regressu
A pressuris omnibus,

Die certa febre tactus
Expiravit sursum tractus
Angelis cantantibus.

Supplicamus nos immundi
Ut calcato luxu mundi
Per te, munde, simus mundi
Celesti mundicia.

Ora, pater, regum regem
Ut rex per te partum gregem
Non transgressum datam legem
Dignum reddat gloria !

Amen.

TRADUCTION

Que tout sexe, que tout âge chante joyeusement les louanges de Malo, le porte-bannière des Bretons. C'est lui qui, le premier, par sa parole salutaire, sut convertir des peuplades infidèles et méchantes Le grand éclat de sa sainteté et sa piété débordante sont manifestés par toutes sortes de miracles.

Ses parents, de noble condition, l'enfantèrent en leur vieillesse par une faveur divine. — Un jour on voit flotter sur la mer d'abord cet auguste enfant.puis une motte de gazon avec un psautier de David, et tont cela sans aucun dommage. — Dans son vêtement qui reste incombustible (1), on trouve allumée une flamme que la jalousie avait éteinte. — Le saint pontife de Guiniscastel (2) s'enfuit dans une petite barque pour s'exiler en Armorique. De quel port partir? Où aborder? Les anges l'instruisirent de tout à l'avance. — Un de ses miracles surtout est célèbre, ou plutôt un triple miracle : car il change l'eau en vin, la pierre en un vase de cristal pour donner à boire à un homme qu'il vient de rendre à la vie. Grâce à ce prodige, il put baptiser les habitants d'une ville païenne. Ainsi par des miracles nouveaux, sous une loi nouvelle, un nouveau temple s'élève pour un nouveau troupeau; c'est une ville renouvelée par son Evêque. Une chèvre lui fournit l'occasion d'un touchant miracle; de même une truie qu'il fait revivre. Ce pontife, gardien de la règle, ordonne au loup qui a mangé son âne d'en prendre la place, et le loup obéit. — Il guérit une femme de la morsure d'un serpent, et fait tomber les chaînes

(1) Brendan,parrain de Malo,lui témoignait une affection spéciale, ce qui excita la jalousie de quelques autres religieux. Ceux-ci éteignirent un soir le feu qui devait servir le lendemain matin au jeune cénobite pour faire le réveil de la communauté.

(2) En anglais *Winchester*. Cf. Guingamp.

d'une possédée en chassant le Démon. — Il rend la vue à une aveugle, également à un chef breton avec l'huile consacrée. — Il ressuscite un géant et rappelle à la vie un homme mort dans un puits. — La contrée, frappée de malédiction à son départ, fut par lui à son retour, délivrée de tous ses fléaux. — Enfin, un jour, atteint de la fièvre il mourut et fut transporté au Ciel, au chant des Anges.

Père saint, nous vous supplions, nous qui sommes impurs, de faire que, foulant aux pieds les impuretés du monde, nous soyons purs de la pureté du Ciel. Priez le Roi des Rois de permettre que ce troupeau que vous avez formé ne transgresse pas la loi qu'il a reçue de vous, mais qu'il devienne digne de la gloire éternelle. Amen.

Rennes (St-Vincent) le 27 Mars 1904.

L'abbé L. Campion.
Chan. Hon.

AU COMTE DE RICHEMONT

DUC DE BRETAGNE

CONNÉTABLE DE FRANCE

Aujourd'hui que l'âme bretonne
Semble s'inspirer d'autrefois,
Et que ton beau nom qui claironne
Sur nos lèvres revient cent fois,
Salut ! o mon grand connétable
Noble duc de la vieille Armor
Qui de ton estoc redoutable
Sur l'Anglais cognais rude et fort !

O toi qui, le cœur plein de haine
Pour le Saxon traître et pillard,
Secondant la vierge Lorraine
T'enrôlas sous son étendard !
Qui, luttant pour la délivrance
Du pays de nos fiers aïeux,
Boutas l'étranger hors de France
Et rendis ton nom si fameux !

Toi qui dédaignant l'imposture
La servilité du flatteur,
Au roi Charles, dans ta droiture
Parlais toujours selon ton cœur...
Richemont ! C'est ton Armorique,
Qui vient devant toi, le vaillant,
Retrouver son âme celtique
En chantant ses héros d'antan !

Car, en notre pays de France
L'on voit mourir le vieil orgueil,
N'ayant même plus l'espérance
D'avoir un lendemain sans deuil,
Las de voir, sans repos ni trêve,
Se courber des fronts humiliés,
Tous les cœurs, dans l'essor du rêve,
S'en vont vers les « grands oubliés ! »

Et toi, le preux sur qui l'histoire
Jetait son long voile d'oubli,
Nous, les Bretons, fiers de ta gloire
Nous le relevons aujourd'hui !
Cet airain, par lequel ta tête
Se dressera sur la « cité »
Restera comme une conquête...
Un gage d'immortalité !...

Tu planeras sur ta Bretagne,
Tout en évoquant d'autrefois
La puissante et noble compagne
Dont les ducs secouraient les Rois,
Nous montrant à nous qui sans gloire
Luttons contre l'Anglais brutal,
« Formigny » suprême victoire
Qui couronne ton piédestal !

Ce « Formigny » qui fut l'aurore.
D'un grand rêve réalisé ;
Relevant, plus vivace encore,
Le « Lys » que l'on croyait brisé,
Et rendant la bannière blanche
Glorieuse et belle à son tour...
« Formigny » la grande revanche
Donnée au vaincu d' « Azincourt » !

... L'on te verra simple et superbe,
Debout, comme un triomphateur,
Récolter le fruit de ta gerbe,
Récompense de ton grand cœur...
Et rêvant encor d'espérance,
Vers toi nous tournerons les yeux...
Etant de Bretagne et de France
Nous saurons combattre pour deux !

R. MALLARD DE LA VARENDE.

LE PRINCE DE TALMOND

ET LE

GÉNÉRAL ROSSIGNOL

Antoine-Philippe de la Trémoïlle, prince de Talmond, fut l'un des principaux chefs de l'armée vendéenne. Après la bataille de Cholet, il prépara le passage de la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, fit toute la campagne d'Outre-Loire et repassa ce fleuve à Ancenis à la suite de cette malheureuse expédition. Accablé de fatigues, de chagrins et de souffrances, il quitta bientôt la Vendée : son intention était de s'embarquer pour l'Angleterre, où il espérait prendre quelque repos et rétablir sa santé chancelante. Il fut arrêté près de Fougères, où il comparut devant le général Beaufort. On l'envoya ensuite à Rennes au représentant du peuple Esnue-la-Vallée, qui le fit comparaître le 2 janvier 1794 devant la Commission militaire. Son interrogatoire est connu (1). Peu après, le prisonnier eut avec le général Rossignol un « dialogue », en présence du représentant, de la commission militaire et de plusieurs officiers de l'armée républicaine. Nous le reproduisons, tel qu'il fut imprimé alors dans une paquette devenue à peu près introuvable aujourd'hui (2).

(1) *Souvenirs de la Révolution, mes parents*, par le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut (Paris, 1901).

(2) In-8° de 22 pages, an II.— *Echos du Bocage vendéen*, I, 159.

*
* *

LE PRISONNIER. — N'est-ce pas au général Rossignol que j'ai l'honneur de parler ?

ROSSIGNOL. — Oui ; le représentant du peuple et moi nous vous avons mandé, pour avoir de vous des renseignements certains sur les moyens, sur les intentions, sur les correspondances de votre parti. Vous n'ignorez pas ce que la loi prononce sur votre sort ; vous n'avez plus rien à espérer et à craindre, et les lumières que vous nous donnerez peuvent être encore utiles à votre pays. Quel a été le résultat de votre dernier conseil tenu à Blain ?

LE P. — Vous n'êtes pas sans doute dans l'usage de divulguer les plans de campagne que vous arrêtez dans vos conseils. Nous sommes généraux l'un et l'autre, et vous savez comme moi ce que nous devons au secret de nos opérations.

R. — Général comme vous ! ! Vous combattiez pour la tyrannie, et je commande aux soldats de la raison et de la liberté. Savez-vous qui je suis ?

LE P. — Sans doute un homme de talent, qui devez votre élévation à votre courage et à vos lumières.

R. — Vous me flattez ; je suis compagnon orfèvre.

LE P. — Cela n'est pas possible !

R. — Cela est aussi vrai que vous étiez ci-devant prince de Talmond.

LE P. — Je le suis encore.

R. — Laissons cela. Quel était le but de l'armée soit-disant catholique ?

Le P. — L'armée catholique combattait pour son roi,

pour l'honneur, et le rétablissement des anciennes lois de la monarchie.

R. — Quoi ! c'était pour servir un maître que vous répandiez tant de sang, que vous ravagiez tant de pays ?

LE P. — Chacun de nous avait servi avec distinction, et préférions la tyrannie d'un seul, puisque c'est ainsi que l'appelez, à celle de six cents hommes, dont les passions, l'orgueil et l'immoralité font de leur patrie un théâtre d'oppression et de carnage ; où personne n'ose énoncer librement son opinion, et où il n'est pas une seule famille qui n'ait à regretter un père, un époux, un frère, un ami. Vous-même, général, vous que la fortune et la guerre couronnent en ce moment, croyez-vous échapper à la faux de l'anarchie ? Désabusez-vous ; la Convention ne met dans les places les hommes intègres et de bonne foi que pour les livrer, sous le prétexte frivole de trahison ou de perfidie, au glaive de la vengeance qu'elle appelle celui de la justice.

R. — Arrêtez, Talmond !! Vous calomniez la représentation nationale ; elle a frappé tous les scélérats qui s'entendaient avec vous ou vos pareils pour la prolongation de la guerre ou le rétablissement des rois ; mais elle décerne des couronnes civiques aux hommes qui se battent de bonne foi pour la liberté, et savent sans regret mourir pour elle. Mais revenons. N'avez-vous pas eu avec l'Angleterre une correspondance qui vous promettait, à une époque déterminée, des secours en hommes, en vivres, en munitions et surtout une combinaison simultanée d'attaque sur Granville ?

LE P. — Oui.

R. — D'où vient donc que cette opération a échoué ?

LE P. — On avait répandu dans l'armée royale des

bruits qui tendaient à déshonorer les chefs, et elle n'a pas donné avec sa chaleur ordinaire. D'ailleurs, l'Angleterre a manqué de parole, ou des causes physiques et locales ont empêché son débarquement.

R. — Si l'Angleterre vous a manqué de parole, vous devez être irrité contre ses ministres, et, n'ayant plus rien à ménager avec eux, vous pourriez en mourant rendre service à votre patrie, en dévoilant les complots ourdis contre elle.

LE P. — Je veux en mourant emporter au tombeau l'estime de tous les partis ; vous n'avez pas sans doute espéré que je me déshonorerais par une bassesse. Amis ou ennemis, les puissances étrangères et nous servions la même cause ; elle triomphera et je ne veux pas qu'on dise que je ne l'ai pas servie jusqu'à ma dernière heure.

R. — Elle triomphera !! Vous ignorez donc le succès de la République ?

LE P. — Non, j'ai entendu parler de ses prétendues victoires. Au surplus, la guerre a ses vicissitudes et vous n'ignorez pas, général, que dans 68 combats livrés contre vous nos armes n'ont pas toujours été malheureuses.

R. — Non, je vous le répète, vous avez vaincu quand des généraux perfides vous livraient nos armes et nos munitions. Votre armée n'a pas trouvé parmi nous les mêmes ressources, et vous n'aviez plus de poudre, m'a-t-on dit, lorsque votre colonne s'est dissoute.

LE P. — Si j'en avais eu, je ne serais pas ici, et il faut avouer que nous n'en avons pas manqué pendant longtemps ; la nation nous en fournissait et c'est ce qu'il y avait de commun entre elle et nous

R. — D'où vient que vous n'êtes pas venu en chercher à Rennes ?

LE P. — On n'a pas toujours suivi mes ordres dans le conseil. Ma première intention, après avoir passé la Loire avec 100.000 hommes, était de marcher sur Paris. Depuis j'ai eu des projets sur Rennes et le reste de la Bretagne ; mais des paysans jaloux de retourner dans la Vendée, dégoûtés de courses et de fatigues, ont dicté impérieusement nos démarches et précipité notre ruine en hâtant la leur.

R. — Après votre défaite à Angers, il vous a donc été impossible de rallier vos troupes ?

LE P. — Impossible ; les paysans, rebutés par des tentatives infructueuses vers la Loire qu'ils désiraient si ardemment de passer, poursuivis avec chaleur par des armées victorieuses, ont été toujours en pleine déroute, et vous savez, général, ce que sont des troupes en déroute ?

R. — Voilà donc où ont abouti tant de dévastations, tant de pillages, tant de convulsions du fanatisme !

LE P. — On nous accuse de fanatisme et c'est à tort. Nous n'avons jamais eu dans nos armées d'autres pratiques de religion que celles de nos pères, et quant aux malheurs que cette guerre a entraînés, ce n'est pas à la République à s'en plaindre : elle les a nécessités, en portant le fer et le feu dans nos possessions, en fusillant nos prisonniers, en égorgeant nos malades. Nous nous battions avec fureur mais avec loyauté, et celui de nous qui dans l'action se livrait à la destruction avec le plus de force, n'eût pas touché un seul soldat patriote le lendemain du combat. Vos prisonniers de Saint-Florent attesteront à jamais cette vérité ; mais les nôtres !

R. — La République ne traite point d'égal à égal avec des rebelles, et l'opinion de la France entière

s'éléverait contre toute disposition de paix ou de conciliation.

LE P. — L'opinion ! l'accueil qu'on nous a fait partout, prouve qu'elle était en notre faveur. L'opinion ! ah ! si j'étais seul avec chacun de vous, peut-être votre langage serait-il bien différent.

R. — Vous ne connaissez pas les amis de l'Egalité. Ils n'ont pas comme les courtisans un langage pour le théâtre, un autre pour l'intimité ; il n'y a pas un soldat dans l'armée qui ne sache qu'il combat pour ses plus chers intérêts. Au surplus, nous nous écartons toujours. Quels étaient vos agents pour correspondre avec l'Angleterre ?

LE P. — Des hommes sûrs qui prenaient tous différentes routes, différents moyens pour arriver à Jersey et en rapporter des réponses. Charette, par exemple, à Noirmoutiér, a pour cela les plus grandes facilités.

R. — N'en connaissez-vous aucun qui soit actuellement dans la République ?

LE P. — J'ai déjà répondu combien j'étais éloigné de trahir ma cause. Je n'achèterais pas la vie à ce prix. Je ne forme qu'un vœu, c'est de hâter le moment où je dois la perdre.

R. — C'est à la Convention nationale à prononcer (1).

(1) *Dans les jours où il subissait cet interrogatoire, le général vendéen adressa la lettre suivante à Rossignol. Nous la donnons dans son entier ainsi que la réponse :*

CITOYEN GÉNÉRAL. — L'ennemi que le sort a livré entre vos mains, réclame votre justice et votre humanité pour être traité un peu moins rudement qu'il ne l'est dans une chambre sans feu, où il meurt de froid, de faim et d'humidité. Il ne peut rien se procurer parce qu'on lui dit toujours : « C'est l'ordre du général. » Il a de la peine à croire qu'un tel ordre puisse émaner de vous, et qu'après s'être battu contre lui bravement et loyalement vous puissiez

*
* *

Le 25 janvier, Esnue la Vallée envoya le prince de Talmond à Vitré, devant la commission militaire, qui le condamna à mort, et le 27 il fut guillotiné à Laval ; il n'avait que 28 ans. En 1785, il avait épousé Mlle d'Argouges, dont il eut un fils marié en 1813 à Mlle de Durfort de Duras.

F. Uzureau,
Directeur de l'Anjou Historique.

prendre plaisir à jeter de l'amertume sur ses derniers moments. Aujourd'hui encore on vient de lui refuser du poisson par votre ordre, dans la crainte apparemment qu'il ne cherche à s'étrangler exprès. Croyez, général, qu'un tel dessein est bien loin de son idée et qu'après avoir bravé la mort si souvent, il saura l'attendre de sang-froid. Croyez aussi qu'il ne cherchera point à s'échapper, et sa parole de brigand à cet égard vous répondra de lui plus sûrement que toutes les sentinelles du monde. Veuillez, en conséquence, donner des ordres pour qu'on lui procure du feu et les aliments qui lui plaisent et comptez à jamais sur la reconnaissance de celui qui, après avoir été votre ennemi, espère au moins emporter votre estime. Le Prince de Talmond.

Réponse. — Le représentant du peuple a lui seul donné tous les ordres qui vous sont relatifs, et je ne suis, vous le devez savoir, que l'exécuteur de ceux qui émanent de la représentation nationale. D'ailleurs, tous les hommes sont égaux en droits ; nul à nos yeux n'a le droit d'attendre, même en prison, un autre traitement que celui qui a été accordé à tous ses semblables. Rossignol.

MIETTES D'HISTOIRE

BRETONS COLONISATEURS

LES GENTILSHOMMES ET LE COMMERCE

XVIIe-XVIIIe SIÈCLES

Depuis l'émigration Bretonne au Canada des Conférences ont été organisées en divers lieux pour développer au lieu d'enrayer le mouvement qui pousse un grand nombre de nos compatriotes à quitter la *mère patrie*.

J'assistais à une conférence ces temps derniers, et l'orateur posait cette question. L'ancienne Monarchie fit-elle autrefois de grands efforts, pour encourager les premiers colons Bretons et Normands qui eurent l'idée de chercher la fortune dans ces plaines du Canada où l'on trouve encore des endroits qui peuvent être considérés comme des pays neufs ?

Il est certain que Colbert conçut des projets très favorables aux entreprises coloniales. Il est juste de reconnaître qu'il heurta tellement l'opinion que jamais ministre ne fut plus détesté : « Une fois mort, dit un « contemporain, si on avait laissé son corps à la dis- « crétion de la foule, elle l'eût dépecé de rage. » Ce

n'était point Colbert pourtant qui avait commis le méfait de la colonisation Canadienne. Le cardinal de Richelieu et sa nièce Mme de Combalet en avaient pris l'initiative, secondés par le Maréchal de la Meilleraye, dont les vaisseaux quittèrent le port de Nantes emmenant plusieurs gentilshommes Bretons et des Pères Jésuites.

« Les religieux ne tardèrent pas à prendre autorité « sur les Indiens, non contents de se faire baptiser, les « sauvages se mirent à défricher les terres, les Jésuites « les menaient eux-mêmes au travail et leur donnaient « l'exemple. » (Lettre d'une Ursuline de Québec à Mme de Combalet.) Sur la demande de sa nièce, le cardinal de Richelieu obtint, de la Compagnie de la nouvelle France, la concession de terrains considérables près l'endroit où l'on bâtissait la ville de Québec. (Acte signé à Rueil le 18 août 1637.)

Des ouvriers habiles y furent envoyés, chargés de bâtir un hôpital immense pour élever les enfants Indiens et abriter les religieuses de Dieppe à qui on confiait cette mission. Voilà des documents irrécusables qui résolvent la question posée par le conférencier dont nous parlons. Il nous disait qu'il subsiste encore au Canada beaucoup d'éléments Français puisque la population issue des premiers colons Bretons et Normands est supérieure à trois millions d'habitants. Ce sont, paraît-il, des Français d'origine qui administrent la plupart des cités Canadiennes et poursuivent la mise en valeur de l'immense territoire qui l'an dernier a produit cent vingt-cinq millions boisseaux de blé. Grande était donc l'aberration des philosophes du dix-huitième siècle qui se posaient en conducteurs de l'esprit humain.

Puisque les Jésuites réussisaient dans l'entreprise de

la colonisation canadienne elle ne pouvait pas plaire ni à Voltaire ni à la Chalotais; ce dernier voulait qu'on y envoyât la populace qui infectait les grandes villes, et tous les vagabonds que les chasses gueux de Nantes et de Vitré ne pouvaient fourrer dans les prisons trop encombrées. Le Canada, au dire de Voltaire, n'était qu'un pays où les neiges sont perpétuelles.

Si les efforts ne se portèrent pas sur ce pays, on tenta l'impossible pour mettre en vogue d'autres colonies; principalement la Louisiane, Saint-Domingue, Bourbon et la Martinique. Ce fut l'idée grandiose du célèbre Law le plus grand financier du XVIIIe siècle qui a laissé une telle réputation qu'on le donne comme patron aux agioteurs. Son système valait mieux que cette réputation dont les historiens l'ont gratifié.

Law avait forgé un projet trop compliqué, donner le moyen à la petite noblesse de campagne, aux cadets de Gascogne, de Bretagne et d'ailleurs, de se créer de belles situations aux colonies.

Il avait rêvé de les diriger vers les plaines fertiles arrosées par le Missisipi. La noblesse aima mieux rester au village et y vivre misérablement. Law ne put même pas convertir sa famille à ses idées, et, dans sa correspondance il raille aimablement ses cousins seigneurs de Doulon et leurs habitudes casanières.

Les parents de Law, à notre sens n'avaient pas tout à fait tort, et étaient gens plus sages que leur illustre cousin qui mit la France à deux doigts de sa perte. Encore aujourd'hui de forts bons esprit raisonnent comme raisonnaient nos aïeux : « Ne bâtissez jamais de « châteaux pas plus au Canada qu'en Espagne et méfiez-« vous de votre imagination qui vous entraîne si faci-« lement. Vous savez ce que vous quitterez en aban-

« donnant le pays Breton ; vous ne savez pas ce que « vous trouverez en Amérique. »

Ces réflexions de notre collaborateur M. l'abbé Millon sont excessivement justes. Il ne faut pas accepter peut-être comme paroles d'Evangile les boniments de ceux qui vantent la vie active saine aux perspectives larges qu'on mène au Canada ; ce n'était pas dans l'intention de les rendre heureux, que La Chalotais voulait y envoyer les gueux de Vitré, c'était pour débarrasser la société de la présence de gens dangereux. Le procureur général de Rennes, ennemi des Jésuites, n'était point homme de progrès, il était imbu de tous les préjugés qui éloignaient les classes élevées d'entreprendre le négoce ou de chercher fortune dans les entreprises coloniales. Est-ce dire que la monarchie partageait ces idées? Bien au contraire, elle avait compris que la fortune de la France dépendait de l'expansion de son commerce en dedans et en dehors du royaume ; elle multipliait les encouragements aux nobles qui s'arrachaient à l'oisiveté de leur condition. C'est une grosse erreur historique d'affirmer que l'exercice du commerce ou de planter aux colonies emportait dérogation à la noblesse. Cette dérogation n'existait pas pour les armements et pour tout commerce en gros sans distinction, c'était le préjugé populaire et non les lois et ordonnances qui faisaient le mépris pour le commerce et les commerçants.

Le Conseil du roi en 1701 applaudissait monsieur Cazeaux du Hallay député de Nantes prononçant ces paroles : « Les autres nations rendent bien plus de « justice au commerce ; elles sont persuadées qu'il « n'y a rien de plus grand et de plus noble ; il n'est « pas d'honneur ni d'agrément qu'elles n'y attachent. » Cazeaux du Hallay ne se dissimulait pas cependant

que les gens du monde en général ont peu d'aptitude pour le négoce, ils sont le plus souvent hors d'état de diriger des affaires sans faire péricliter celles où ils ont imprudemment engagé leur blason, s'ils sont propriétaires ruraux, disait-il, qu'ils fassent de la culture comme leur grand-père et s'occupent de cultiver la vigne, défrichir les landes et planter des pommiers. — S'ils n'ont pas de biens et quelques capitaux seulement, ils peuvent espérer la fortune en plantant des cannes à sucre à Saint-Domingue, à la Martinique ou à la Guadeloupe. Chacun sait que le député de Nantes parlait en connaissance de cause et beaucoup de ses compatriotes avaient réussi aux colonies ; quantité de grandes familles bretonnes faisaient partie de la société créole, on était simple gentilhomme à Saint-Domingue; mais on avait droit au titre de chevalier quand on était planteur à la Martinique.

La grande Révolution de 1789 puis celles de 1848 eurent leur répercussion aux Antilles et y portèrent un coup fatal.

Au milieu du siècle dernier on trouvait encore aux Antilles des descendants des grands colonisateurs et riches planteurs du dix-huitième siècle, nous avons relevé un grand nombre de noms parmi lesquels nous citerons : Tascher de La Pagerie, Tascher de Barneval Fitz-James, O' Neil, O' Murphy, O'hara, Pantin de la Guer, de Lautrec, de Lareinty, de Grandmaison, de la Jaille, de Bocandé, de Maynard, des Grottes, Le Roy de la Trochardaie, Anquetil, de la Roche Harvé, Onffroy de Vèrez, Deloynes, Poisson, Vallée, Duplessix, Rhétoré, Grasset Piten, etc., etc., etc.

Au XVIIIe siècle les gens distingués se faisaient honneur d'être représentés aux colonies par quelque membre

de leur famille. Les idées ont tellement changé qu'on passerait de nos jours pour un cerveau brûlé si l'on envoyait un cousin germain chercher fortune dans ces pauvres Antilles si menacées par les éruptions volcaniques ou d'autres calamités.

Le Canada au contraire est vanté comme un pays de cocagne, mais ceux qui émigrent auront de grandes déceptions s'ils croient trouver la contrée où les pigeonneaux farcis et les alouettes rôties leur tomberont du ciel. Il n'y a que dans le roman du roi de Cocagne que l'on voit ces choses-là.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

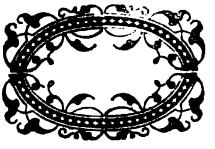

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

ESSAI DE GÉOGRAPHIE BOTANIQUE SUR BELLE-ILE-EN-MER, par Emile Gadeceau. — Chez l'auteur, Champ-Quartier, rue du Port-Guichard, à Nantes, 1903.

Très remarquable monographie due aux longues et patientes recherches du meilleur élève du grand botaniste nantais James Lloyd. M. Gadeceau n'a pas voulu limiter un travail à une simple énumération des plantes vasculaires croissant dans l'île ; à côté d'un catalogue aussi complet que possible (où je relève de bonnes trouvailles faites par l'auteur) M. Gadeceau a placé de judicieuses observations de géographie botanique. Je n'entreprendrai pas de les résumer ici pour la raison que l'on ne peut analyser des notes où tout est à lire. Qu'il me suffise de dire que dans ces pages si heureusement développées M. Gadeceau a étudié avec détails l'influence du sol et du climat sur la végétation de Belle-Ile-en-Mer et qu'il a exposé les rapports de la végétation de l'île avec la végétation des îles et de la côte voisine. Mon savant confrère a longuement insisté sur la question des associations végétales. On se rappelle que j'ai moi-même tiré un bon parti de l'étude de quelques plantes survivantes pour fixer, ici même, les limites de l'ancienne forêt de Névet (Cf *Revue de Bretagne*, 1903).

Il se trouve qu'à Belle-Ile, comme sur la côte sud de la baie de Douarnenez, les grands arbres de l'ancienne forêt ont disparu ; il ne reste, comme aux environs de Douarnenez, que la végétation plus humble du sous-bois ; ce groupement de plantes observé par M. Gadeceau appartient à l'association du chêne-rouvre. Le chêne devait donc être la principale essence de la *forêt de Bangor* ; mais le houx et le hêtre ont aussi

existé dans l'île. C'est ce qui résulte des remarques suivantes dûes à M. le professeur Ernault.

Les noms de villages de Belle-Ile *Gargelennek* et *Kerguelen* qui signifient respectivement un « lieu plein de houx » et « le village du houx » ne sont pas moins caractéristiques que le terme vieux-breton *Bortifaonen* : la maison du hêtre. M. Ernault est moins sûr de la véritable signification des noms de *Lokounnek, Lokonnek, Logonnets* qui voudraient dire « la fresnairie » d'après Charles de La Touche. Ce serait, en effet, le seul cas où le mot *Lok* ne serait pas suivi d'un nom de saint.

M. Ernault a fait remarquer à M. Gadeceau que le nom belliîlois de l'orme, *oulm*, est d'origine française plutôt que latine. Dans ce cas on eut eu *oulv*. Quant au nom du chêne, M. Ernault ne pense pas qu'il se retrouve dans le nom de lieu-dit *Bordéri*. En présence des chênes fossiles retrouvés dans la vase auprès de ce lieu de *Bordéri*, M. Gadeceau et le R. P. Le Gallen avaient pensé à l'étymologie *Bord-déri*, la maison des chênes ; mais « M. Ernault, en présence d'une forme du « XVe siècle : *Borthenry*, donnée par Rosenzweig opte pour la « *borde de Héri*, forme bretonne connue du français Henri ». M. Fliche, professeur à l'école forestière de Nancy, qui a examiné les fragments des chênes fossiles de Bordéri, croit pouvoir les rapporter au *Quercus sessiliflora* « qui croit généralement dans des endroits plus secs que ses congénères et a « une croissance moins rapide ». Mais je m'aperçois que j'analyse en ce moment l'étude de M. Gadeceau. Je ne veux pas m'engager plus loin sur cette pente, quelqu'attrait que la chose puisse avoir à mes yeux. Je préfère renvoyer le lecteur à la monographie de M. Gadeceau afin qu'il comprenne tout l'intérêt qu'offre notre flore bretonne et, en particulier, celle des îles voisines de notre littoral.

Dr C.-A. Picquenard.

*
* *

DICTIONNAIRE DES RACINES CELTIQUES par Pierre Malvézin. — Paris, Société Filologique Française, boulev. Saint-Germain, 155, 1903.

Il y a quelques mois je rencontrai dans le train entre Amiens et Paris un Parisien instruit (?) qui prôna devant moi *l'union des trois races latines* en vantant accessoirement les avantages du « progrès » qui nivelait tout sur son passage !!!. Puisse ce brave homme si convaincu jusqu'ici rencontrer quelque part la brochure que vient de publier P. Malvézin et en faire son profit. Cette brochure démontre par A+B, en s'appuyant sur de sérieuses bases *filologiques*, que *la langue française est farcie de Celtique*, vestiges évidents de la langue gauloise parlée autrefois non seulement dans presque toute la France actuelle, mais encore dans la partie septentrionale des pays habités par les deux autres nations « latines ». Et savez vous où P. Malvézin a trouvé le plus grand nombre des racines celtiques ? C'est précisément dans les patois et langues locales que notre Parisien, d'un coup de langue, s'apprêtait à niveler sans pitié. M. Malvézin a, chemin faisant, relevé avec beaucoup d'esprit, un certain nombre d'erreurs commises par M. Darmester qui a parfois, en effet, dérivé du latin des mots dont l'origine est évidemment gauloise. Le dictionnaire de M. Malvézin mérite d'être parcouru avec soin et l'on ne saurait trop louer l'auteur d'être entré résolument dans la voie de la tradition celtique. Il a fait œuvre de bon Français.

Dr C.-A. PICQUENARD.

*
* *

SCARRON INCONNU ET LES TYPES DES PERSONNAGES DU ROMAN COMIQUE, par M. Henri Chardon, ancien élève de l'école des Chartes, ancien Conseiller général de

la Sarthe, etc. Paris (Champion, libraire éditeur). Le Mans et Mamers, 1904, 2 vol. in-8°, illustré de nombreuses phototypies. Couronné par l'Académie Française.

Le poète Scarron n'a jamais été un grand homme, quoi qu'en ait dit, dans sa préface, le continuateur du *Roman Comique*. Il n'a dû d'occuper le 41e fauteuil de l Académie française qu'à l'indulgente fantaisie d Arsène Houssaye qui a trouvé plaisant de lui donner Pascal pour successeur : voit-on l'auteur des *Pensées* faire devant les Quarante l'éloge de *don Japhet d'Arménie* et du *Virgile travesti ?* (1). Mais on ne saurait nier que le premier mari de Mme de Maintenon n ait sa place dans l'Histoire : on ne niera pas davantage qu il n'ait dépensé, dans l'œuvre inachevée du *Roman Comique*, les meilleurs dons de son esprit — sa gaîté inépuisable, sa verve bouffonne et la faculté incomparable de faire vivre d'une vie intense les personnages qu'il y introduit : il y a créé des types inoubliables. Et dans cette suite d'aventures narrées d'une plume alerte, la bouffonnerie n'est pas exclusive, comme l'a si bien dit Théophile Gautier, « d'une certaine grâce amoureuse et d'une certaine poésie romanesque ».

Et que de questions soulève le roman qui a pour théâtre Le Mans et ses environs ! Il fallait que Scarron les connût bien pour les décrire si exactement. C'est là qu'il fait arriver une troupe de ces acteurs ambulants qu'on appelait des « Comédiens de campagne » : il les y met en rapport avec quelques Manceaux et les scènes les plus drôles se déroulent. Les habitants du lieu et les artistes dramatiques sont peints avec un tel caractère de vérité qu'on s'est demandé de bonne heure s'ils n'avaient pas vécu autrement que dans l'imagination de l'auteur, et sans le savoir, posé devant lui et devant la Postérité. D'où deux ordres de problèmes à élucider — d'une part, les séjours de Scarron dans le Maine, les relations qu'il

(1) *Histoire du 41e fauteuil de l'Académie française*. Paris, 1864, in-12, p. 89.

y a eues, les souvenirs qu'il y a laissés ; de l'autre, la détermination aussi précise que possible de ces types qu'il n'a pas inventés, de ces portraits si lestement brossés, Ragotin, la Rapinière, Mme Bouvillon, M. de la Garouffière, etc : à quels noms répondaient-ils et quelle est leur histoire, et quelle était en outre cette troupe de comédiens à la vie desquels nous sommes maintenant initiés ?

Il y a plus de trente ans que M. Henry Chardon, pour qui l'histoire littéraire du XVIIe siècle n'a plus de secrets, érudit aussi consciencieux que sagace et laborieux, a commencé à regarder en face tous ces problèmes, pour essayer de les résoudre. Sans une grave maladie qui l'a condamné au repos pendant plusieurs années, nous aurions depuis longtemps le résultat de ses infatigables recherches. Enfin nous l'avons sous les yeux en deux beaux volumes pleins des plus curieuses révélations.

Depuis 1660, on a eu souvent la prétention de raconter plus ou moins complètement la vie de Scarron ; et en fait de légendes et d'inexactitudes, on a entassé Ossa sur Pélion. M. Chardon, paralysé par sa mauvaise santé, n'avait pu encore publier ses découvertes, lorsque M. de Boislisle, à l'aide de documents nouveaux, a jeté une lumière inattendue sur le premier mari de Françoise d'Aubigné, sur la jeunesse de celle-ci et sur les circonstances de son mariage (1). Cet excellent travail n'a rien enlevé de son intérêt à celui que nous annonçons avec empressement et que l'Académie française a si justement couronné.

Le tome premier est rempli par une première partie consacrée à « Scarron inconnu » — titre qu'elle porte et qu'elle mérite. Presque tout est nouveau et inédit, en même temps que scrupuleusement vérifié dans ces chapitres qui nous apprennent tant de choses. Nous ne pouvons songer à résumer en quelques lignes cette biographie, nourrie de tant de

(1) *Revue des Questions historiques*, 28e année, 1893. pp. 86-144 et 390-443. *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné.*

faits, qui prend Scarron à sa naissance, le conduit dans le Maine en 1634 près de Mgr de Beaumanoir, évêque du Mans, qu'il accompagne à Rome, l'installe en 1636 dans un canonicat de cette ville, nous fait vivre de sa vie matérielle comme de sa vie mondaine et littéraire dans le pays où plus tard sa joyeuse fantaisie placera les scènes de son roman, nous renseigne sur les causes vraies ou vraisemblable de la cruelle maladie autour de laquelle la légende a accumulé tant d'inventions mensongères. Elle le ramène à Paris, nous fait assister aux préliminaires et à la conclusion de son mariage et le suit jusqu'à la tombe.

Nous avons le vrai Scarron, celui qu'on ignorait et sur qui les dictionnaires biographiques seraient désormais impardonnables de débiter des « racontars » démontrés faux. Nous devons nous même renoncer à le rattacher au Parlement de Bretagne : décidément, Gabrielle Goguet, sa mère, n'est pas, comme nous en étions convaincu, la fille d'un conseiller de cette cour. Cette erreur ne figurera pas dans notre étude sur les membres de la grande compagnie bretonne (1).

C'est donc bien un Scarron inconnu et méconnu que M. Chardon nous présente — biographie abondante, copieuse, qui ne nous laisse rien ignorer de ce que notre curiosité désire savoir — et reconstitue, dans ses détails les plus instructifs et souvent les plus piquants, le milieu social dans lequel cette existence peu régulière s'est écoulée, tant à Paris qu'au Mans.

La seconde partie, qui occupe les deux tiers du deuxième volume, nous ménage des surprises. L'auteur y passe en revue les principaux personnages du *Roman Comique*, les Manceaux d'abord. Dès l'apparition du livre en 1651 ou 1652, chacun dans la capitale du Bas-Maine, a regardé autour de soi et mis un nom sur tous les portraits que la malignité provinciale reconnaissait ou devinait ; puis la tradition locale, très précise au

(1) Hilaire Goguet, conseiller au Parlement de Bretagne reçu en 1574, originaire de Fontenay-le-Comte, passait pour être le père de Gabrielle, mère de Paul Scarron, et était inscrit comme tel dans les généalogies de cette famille. Des recherches nouvelles ont modifié cette attribution.

début, n'en doutons pas, a bientot perdu de vue les véritables orignaux disparus les uns après les autres et n'a transmis aux siècles suivants que des « Clefs » sans valeur documentaire : on y découvre d'étranges confusions et d'invraisemblables anachronismes. M. Chardon s'y est seulement arrêté pour en constater l'existence et montrer qu'elles ne méritaient aucune confiance : les personnes qui y sont nommées n'ont jamais posé devant le pinceau du romancier. L'auteur, dirigeant ses investigations d'après une méthode rigoureuse et scientifique, a été ainsi conduit de proche en proche jusqu'aux modèles véritables. Ce sont bien eux : disons toutefois que leur mémoire doit être dégagée de tous les méfaits et de tous les ridicules que le roman leur attribue : les aventures et les scènes de tout genre auxquelles la malice de Scarron les a mêlés et qu'il a si bien narrées sont toutes de son invention : elles n'ont existé que sous sa plume.

Nous connaissons aujourd'hui Ambroys Denisot, avocat, secrétaire de l'évêché du Mans, transformé en *Ragotin;* Mme Bautru, née le Divin, fille d'un Conseiller au parlement de Bretagne et parente d'un magistrat de la même Cour (1), devenue la grosse et peu prude *Mme Bouvillon ;* François Nourry de Vausseillon, lieutenant du prévôt de la maréchaussée, sous le nom parlant de la *Rapinière,* et des figures accessoires dont les originaux ait aussi été découverts. A côté de ceux-là — victimes de la verve impitoyable et rancunière de Scarron, nous saluons deux de ses amis qu'il a peints avec amour, Jacque Choüet de la Gandie, conseiller au parlement de Bretagne (2) et François Faudoas d'Averton, comte de

(1) M. Chardon nomme ce magistrat qu'il appelle « M. Bellanger » : il n'y en a jamais eu de ce nom à la cour de Rennes. Le grand-oncle ou arrière-grand-oncle de Mme Bautru était Michel Quelain, conseiller dès 1554 au Parlement de Bretagne et en même temps à celui de Paris dès 1543 : la parenté venait de son aïeul maternel, Jacques Hoyau, fils de Gabrielle le Boindre, qui étoit de ce côté neveu ou petit-neveu du Conseiller. (Archives de Maine-et-Loire, série E, n° 3710.)

(2) Jacques Choüet, Conseiller au Parlement de Rennes, de 1622 à 1643, s'était marié au Mans dès 1625 et résidait, hors le temps de son service dans cette ville où il est mort.

Belin, sous les masques de *M. de la Garouffière* et du *Marquis d'Orsé*, l'un et l'autre aimables, lettrés, se piquant d'être connaisseurs en théâtre et de protéger les Comédiens

Quant aux membres de la troupe dont l'arrivée au Mans ouvre le *Roman Comique*, le problème était presque insoluble : comment les reconnaître au milieu de ces compagnies qui allaient de ville en ville et dont le personnel se modifiait si souvent ? Et cependant ce sont bien des portraits que Scarron a tracés ! Nous n'admettons pas que le Destin, l'Étoile, Léandre, la Caverne, sa fille Angélique et leurs camarades n'aient pas vécu d'une vie réelle : nos ancêtres les ont applaudis. Il semblait cependant qu'ils étaient condamnés à un éternel incognito : on s'est assuré seulement que Molière n'en était pas, quoiqu'on l'ait cru un moment. M. Chardon a voulu en avoir le cœur net et a ouvert une vaste enquête dont il a consigné les premiers résultats heureux dans un ouvrage qui pour être vieux de vingt-huit ans n'en est pas moins plein d'intérêt (1). De nouvelles recherches lui ont permis de recueillir de nombreux documents à l'aide desquels il a ajouté quelques chapitres à son histoire des Comédiens de campagne. Il n'a certes pas perdu son temps, mais plusieurs des figures les plus intéressantes de la troupe ont, malgré tout, conservé leur masque.

C'est beaucoup qu'il ait pu reconnaître quelques individualités, Léandre, Angélique, le poète Roquebrune, l'opérateur Ferdinando Ferdinandi et sa femme. Il a accompli de curieuses résurrections en remettant en lumière ces personnages dont nous connaissons maintenant l'histoire : Léandre, c'est Jean-Baptiste Mouchaingre, dit *Paphetin*, dit *Filandre* : le divin *Roquebrune* cachait Nicolas-Marie Desfontaines, qui faisait les pièces et les jouait : le couple *Ferdinandi* n'est autre qu'un ménage d'opérateurs. Jacques Caval et Louise d'Étriché, deux époux assortis : *Angélique* seule garde son nom : c'est Angé-

(1) *La Troupe du Roman Comique dévoilée et les Comédiens de campagne au XVIIe siècle*, Paris et le Mans, 1876, in-8°.

lique Meunier, femme et fidèle compagne de Mouchaingre dans leur longue carrière théâtrale (1). Nous nous arrêtons-là : nos lecteurs voudront lire, dans les pages attrayantes de M. Chardon, tout ce qu'il a découvert sur ces artistes d'autrefois qui ont amusé nos pères. Espérons qu'un heureux hasard permettra à l'auteur d'enlever les derniers masques à l'illustre troupe.

En attendant, il a découvert un autre secret, bien gardé pendant près de deux cent cinquante ans, le nom de l'écrivain qui, après la mort de Scarron, a terminé le *Roman Comique* que celui-ci avait laissé inachevé. C'est Jean Girault, son successeur au Chapitre du Mans, ancien secrétaire de Ménage, qui a cru qu'à ce double titre il serait doté de l'œuvre primitive. En réunissant en faisceau un certain nombre de circonstances, M. Chardon est arrivé à établir très sûrement que c'était Girault qui avait publié en 1868, à Lyon chez l'éditeur Offray, la troisième et dernière partie du roman. On connaît de ses écrits et l'on retrouve dans le continuateur la même froide médiocrité et la même lourdeur de style. Il avait du moins le mérite d'être familier avec les lieux qu'il a décrits et l'on peut encore aujourd'hui constater sa consciencieuse exactitude. Le voilà désormais immortalisé à la suite de son prédécesseur.

La place nous manque pour signaler d'autres chapitres qui sont aussi des révélations, ainsi que la richesse de l'appendice : mais nous ne terminerons pas sans consacrer quelques lignes à toute une série de documents phototypiques qui éclairent agréablement et utilement le texte de M. Chardon. Il y a d'abord des portraits de Scarron et de divers personnages

(1) On trouve à Rennes, dans les registres de la paroisse Saint-Aubin, plusieurs traces des divers passages des Comédiens de Monsieur le Prince qui donnaient leurs représentations dans la salle du jeu de paume, rue de la Poulaillerie. L'un de ces actes porte la signature : *Philandre* (1663) : dans un autre, *Mouchaingre* et *Angélique Meunier* signent leurs vrais noms. Nous avons été heureux d'en donner connaissance à M. Chardon qui les a reproduits *in-extenso*, avec d'autres pièces (Tom. II, pp. 243 et s.)

mêlés à sa vie, y compris la future Mme de Maintenon, et des vues de quelques lieux cités ; il y a surtout une suite remarquable — et l'on peut dire inédite — de douze scènes du *Roman Comique* traduites en tableaux qui rendent beaucoup mieux l'inspiration bouffonne du romancier que les planches, si remarquables à d'autres points de vue, d'Oudry, de Pater, et de Dumont le Romain Ces toiles commandées au peintre Coulom par le maréchal de Tessé et exécutées vers 1715, sont peu connues, parce qu'on les voit mal au musée du Mans, où elles ont été placées dans un étroit couloir. L'administration municipale actuelle de cette ville ne voulait pas se prêter à les laisser photographier ; heureusement qu'une administration antérieure avait été plus libérale. M. Chardon, informé à temps qu'il existait des clichés de ces tableaux, a pu, alors qu il en désespérait, donner tout de même à ses lecteurs le régal artistique dont il ne se consolait pas de les priver.

Nous dirons, en finissant, que nous sommes de l'avis de l'Académie Française. On peut faire ailleurs qu'à Paris de bons et de beaux livres, M. Chardon vient d'en fournir une preuve éclatante.

F. Saulnier.

*
* *

De l'Ensemble des Moyens de la solution pacifiste par Raoul de la Grasserie. — Paris V. Giard et E. Brière, 1904.

Il me paraît impossible d'indiquer le mal et le remède, dans la question si passionnante de la guerre entre les états, avec plus de précision que ne vient de le faire M. de la Grasserie. Son petit volume de la Bibliothèque pacifiste internationale présente dans une forme très littéraire, mais que sa clarté rend accessible à tous, l'ensemble des moyens par lesquels chaque pays doit travailler à l'œuvre de la paix universelle, par lesquels l'ensemble des nations peut espérer d'atteindre ce but. « Un état international final en vertu du quel il n'exis-« terait plus trace ni d'une guerre quelconque, ni d'aucun

« armement d'aucune nation » — telle est, selon les expressions mêmes de M. de la Grasserie, la conception idéale qu'il propose à nos méditations. Par l'éducation, la diffusion des idées, par l'action combinée des arbitrages, des alliances, de la décentralisation, notre éminent compatriote prétend jeter les bases d'une Confédération européenne, même d'une Confédération humaine. Conquérir les esprits à la cause de la paix, convertir l'opinion publique ne lui semble pas, tant est grande sa foi dans l'avenir, une chimère ou une utopie ; nous voulons l'en croire et tout au moins nous l'en admirons.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

UNE TRIPLE INAUGURATION A NANTES

Le dimanche 26 juin, le médaillon de Charles Monselet, par Le Bourg ; les bustes d'Emile Péhant et de Dugast Matifeux, par Le Duc et de Boishéraud, ont été inaugurés dans le grand vestibule de la Bibliothèque publique de Nantes. M. Camille Le Senne, vice-président de la Société des gens de lettres, présidait, ayant à ses côtés notre ami Olivier de Gourcuff, promoteur du monument Monselet et M. Léon Séché. Tous trois ont prononcé des discours fort applaudis auxquels a répondu M. Sarradin, Maire de Nantes. A 5 heures a eu lieu, sous la présidence d'Olivier de Gourcuff, une séance littéraire et musicale, au cours de laquelle on a récité des poésies de Monselet et de Péhant. Yan Rumengol, directeur du *Terroir Breton*, a lu son rapport sur le concours poétique, organisé par cette *Revue* en l'honneur de Monselet ; rappelons que pour récompenser trois des lauréats (en majorité bretons), le Marquis de l'Estourbeillon avait offert des médailles d'argent et de bronze. Un banquet de 60 couverts a clôturé la fête.

*
* *

Le bon poète nantais, Dominique Caillé, réédite une de ses œuvres de jeunesse, en lui donnant un cadre d'irréprochable typographie. Il s'agit du poème de *Parisina* (nouvelle édition,

Nantes, imprimerie Biroché et Dautais), qui n'est point une traduction littérale, mais une imitation ou, si l'on veut, une adaptation de Lord Byron. Les alexandrins français ne palissent pas trop à côté des décasyllabes anglais d'une désespérante concision. Dominique Caillé nous donnera-t-il quelque jour une réimpression aussi artistique de son poème d'*Édith* qui me paraît son chef-d'œuvre, et qui est une œuvre personnelle ?

*
* *

La Marche des Mutualistes, écrite sur des paroles d'Auguste Faure, et qui valut, au VIIIe congrès de la mutualité française, un succès si mérité au compositeur nantais Sélim, vient de paraître sous une élégante couverture illustrée. (Nantes, chez Bélédin Paris, chez Loret fils et Freijtag.) L'œuvre est des plus remarquables, au double point de vue de l'inspiration et de la science harmonique. Sélim est regardé aujourd'hui comme le premier des jeunes compositeurs nantais.

O. de G.

*
* *

Nous rendrons compte dans la prochaine livraison de deux ouvrages très intéressants, tant par le nom de leurs auteurs que par l'importance des sujets traités: *Le Folk-Lore de France* de M. Paul Sébillot et *La Noblesse Bretonne aux XVe et XVIe siècles*, du Cte René de Laigue. O. de G.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

UNE STATUE A SAINT YVES

DANS L'ÉGLISE DU VŒU NATIONAL

Il y a déjà du temps, nous avons fait ici un appel pour l'érection d'une statue à saint Yves, dans l'église de vœu National où la place du patron des avocats et des gens de justice nous semblait absolument marquée d'avance. Nous sommes heureux d'informer aujourd'hui nos lecteurs que Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, dont le cœur est resté si breton, approuve officiellement ce projet et désigne la chapelle Sainte-Anne comme emplacement de la future statue. De plus elle autorise exceptionnellement, car c'est la première fois qu'il en sera ainsi, que le *Bulletin du Vœu National* publie dans un paragraphe spécial les noms des donateurs et les sommes recueillies, en vue de l'érection de cette statue en pierre qui devra être une œuvre d'art et coûtera quinze mille francs. Ne se trouvera-t-il pas 15000 souscripteurs à un franc dans toute la France et même hors de France, pour cette belle et bonne œuvre? Beaucoup de catholiques offrent chaque année une certaine somme à l'Eglise du vœu National, avec ou sans destination particulière : plusieurs ne peuvent-ils pas, surtout en Bretagne, la consacrer d'ici nouvel ordre à la statue de Saint-Yves? Tous les représentants de la Bretagne, à quelque titre

Août 1904.

que ce soit, sénateurs, députés, conseillers généraux etc, ne se feront-ils pas honneur de souscrire à ce monument national ? Les magistrats, les avocats, les avoués les notaires ne voudront-ils pas rendre hommage à leur ancien patron ? Les étudiants, dont il était jadis encore le protecteur vénéré ne lui apporteront-ils pas leur obole ? Malgré les œuvres qui les surchargent, MM. les curés eux-mêmes ne pourront-ils offrir quelque don au saint curé qui fut leur modèle ? Mais saint Yves n'est-il pas le patron de tous les Bretons ? Tous les Bretons qui peuvent donner un franc n'auront-ils pas à cœur de verser ce tribut à saint Yves ? Il nous importe d'exercer le plus tôt possible le droit que nous confère la dévotion du bon archevêque de Paris au patron de la Bretagne : nous y convions en particulier tous les lecteurs de cette *Revue* si zélée pour nos traditions nationales et religieuses.

Vte Hippolyte le Gouvello.

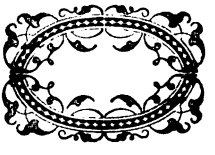

LE DOUX RETOUR

Aujourd'hui, chère Bretagne,
Je refranchis donc ton seuil
Et ta rieuse campagne
Me fait le plus tendre accueil :

Je te retrouve plus douce
Et plus enjôleuse encor
Dans ton costume vert-mousse
Boutonné de boutons d'or ;

Le long des avoines grises
Les merles et les pinsons
Me gazouillent des bêtises
Et me dictent des chansons ;

La coquette pâquerette
Au milieu du blé nouveau
Me montre sa collerette
De fille de Concarneau ;

A ses pieds le muguet blême
Me fait des saluts exquis
Avec la grâce suprême
D'un « muguet » qui fut marquis ;

D'une allure décidée
Le coquelicot moqueur
De sa bouche trop fardée
Rit de ma grave pâleur ;

Mais, pour l'en blâmer, sans doute,
Vers moi se haussant un peu,
Chaque bleuet sur ma route
Me sourit de son œil bleu ;

Oubliant leurs grands airs dignes
Les digitales des bois
Me font de gais petits signes
Avec tous leurs petits doigts ;

Et la bruyère menue
Qui fleurit tous nos enclos,
Me sonne la bienvenue
De tous ses petits grelots.

THÉODORE BOTREL

LE CHATEAU LANDAIS A VITRÉ

C'est un bien gros titre pour désigner l'habitation où est né Pierre Landais. Ceux surtout qui ne voient en lui que le fils d'un couturier et petit tailleur lui-même mettraient plutôt son berceau dans un galetas du Rachapt, puisque d'après l'histoire, qui du reste ne se trompe pas, il a vu le jour dans ce faubourg de Vitré. Au XIXe siècle, on semble avoir cherché la demeure la plus convenable et la plus en rapport avec la haute position que ce personnage avait occupée à la cour de Bretagne ; et c'est alors qu'on lui a attribué un petit manoir, connu aujourd'hui sous le nom de *Maison de Pierre Landais* à la Greurie. Mais un assez vieux registre de comptes parle du *château Landais*, et je m'empare de cette dénomination, quelque exagérée qu'elle soit, pour attirer l'attention des curieux sur mon étude, pour m'aider à démolir le prétendu manoir, en tant que lieu natal du grand trésorier, et pour fixer l'emplacement de la maison commerciale de la famille Landais.

Saint-Malo, Vitré et Morlaix étaient autrefois considérées comme les trois villes de haute bourgeoisie bretonne ; bourgeoisie qui s'acquérait par le grand commerce, et qui arrivait même parfois à obtenir des lettres d'anoblissement. Au XVe siècle, les marchands de draps de laine et de soie formaient, dit un texte de l'époque, le premier des grands corps qui vendent les plus notables marchandises. Les drapiers étaient donc

les premiers bourgeois et formaient l'aristocratie commerciale. Vitré, tout spécialement, s'adonnait à cette industrie, et y joignait, surtout avec ses toiles, le commerce maritime, qui fut pour ses habitants *un élément incontestable de prospérité*, ainsi que l'a fait remarquer un de ses historiens, descendant lui-même d'une des plus anciennes et des plus honorables familles (1). Non seulement les bourgeois de Vitré allaient porter leurs marchandises dans les différents ports qui les avoisinaient, à Saint-Malo, à Nantes, à Morlaix, mais ils se joignaient à nos hardis navigateurs : ils ne craignaient pas de traverser les mers pour porter leurs draps et leurs toiles, en Flandre, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, aux Antilles, et dans les Indes Orientales, au risque même d'avoir à combattre les corsaires et les flibustiers de toute nationalité.

En 1472, ces commerçants religieux, se réunirent et pour rendre plus étroite leur union ils placèrent leurs entreprises sous la protection de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, honorés dans les mystères de l'Annonciation et de l'Incarnation ; et fondèrent en l'église Notre-Dame la *Confrérie des Marchands*. Voici le premier paragraphe de leur association qui va nous faire connaître la bourgeoisie vitréenne de cette époque et nous mettre en rapport avec quelques-uns de ses membres dont nous retrouverons les noms dans le cours de cette étude (2).

(1) Frain de la Gaulayrie, *Les Vitréens et le commerce international.*

(2) Ce document, conservé aux Archives de Notre-Dame, a été publié intégralement dans le *Journal historique de Vitré*, XXXI ; ouvrage aujourd'hui complètement épuisé.

« Saichent touz presens et avenir que nous, Guyon Gaulay, Robin Roussigneul, Louys Hardi, André Cholet, André Leroyer, Robin Renusson, Phelipot Le Taillandier, Jehan Souchu, André Lemoyne, Jehan Clavier, Jehan Lefevre, *de Saint-Aubin*, Jehan Lemoyne, Geffroy Lemoyne, Jehan Lebreton, Jehan Geffrat, Jehan Berte, Pierre de Gennes, Christophe de Gennes, Jehan Hardy, Guyon Renusson, Pierre Gilet, Jehan Chalet, Pierre Lemoyne, Giles Lebreton, Guillaume Chalet, Pierre Hardi, Macé Vetier, Raoulet de la Bernardays, Julien Tyerry, Michel Marye, Pierre Phelipot, Bertran Lebreton, Robert Ravenel, Jehan Ravenel, Pierre Clavier, André Bernardays, René Lemoyne, Raoulet Marye, André Tirel, et autres marchans demourans à Vitré, diocèse de Rennes, frequentans pays estrangers tant par mer que par terre, meuz en devocion, desirans fonder et instituer aucun divin service pour le salut des ames de nous et de noz prédecesseurs, participans et aydans a l'augmentacion et continuacion de ce que ensuit, au bien et intencion de nous, et du fait et negociacion raisonnable de nostre fait de marchandie, soit ou temps fuctur en saincte eglize fait prieres, aumosnes et oraisons ; considerans que les messes et divins suffrages peuvent moult proffiter es ames des deffunctz, et aussi valloir a l'acroissement des biens temporels de ceulx qui sont en vie.

« Avons aujourd'huy constitué et ordonné, et par ces presentes constituons, fondons et ordonnons une confrarie en contemplacion, honneur et reverence de la feste de la glorieuse Annonciation, fête a la glorieuse Vierge Marie, de la Conception de nostre benoist sauveur Jésus-Christ..... »

Tous ces noms ont disparu ; deux d'entre eux, portés

par des branches nombreuses et vivaces, viennent de s'éteindre en 1901 et 1903 dans les très honorables personnalités de MM. Arthur et Waldeck Lemoyne de la Borderie et de M. Félix de Gennes ; beaucoup sont entrés dans des maisons de haute aristocratie bretonne par leurs alliances avec les de Cornulier, de Farcy, du Boisbaudry, de Valory, de Châteaubriand, de France, de Grimaudet, Huchet de Cintré, etc..

On peut se demander pourquoi le nom des Landais ne se trouve pas dans cette liste, s'il appartenait vraiment à la bourgeoisie commerçante de Vitré ? Il semble facile d'y répondre ; car, en 1472, Jamet Landais, le père de notre personnage, ne vivait plus ; et son fils, à la même époque, était au service du duc François II. En effet, Pierre Landais était à la tête de la maison commerciale de sa famille, quand, en 1459, il livra à crédit au futur duc de Bretagne des draps de soie, pour une somme qui s'élèverait de nos jours à soixante mille francs, ce qui n'indique pas précisément en lui un simple petit tailleur d'habits ; et, l'année suivante, il était grand trésorier de Bretagne (1).

Quant à la conduite politique de Pierre Landais, je n'ai point à la juger dans ce travail. Très dévoué au duc, il avait sur lui une grande influence ; mais par son caractère porté à l'orgueil et au despotisme, il se fit des ennemis, surtout dans le parti de la noblesse bretonne qui cherchait des alliances du côté de Louis XI, tandis, qu'avec raison il croyait trouver en Angleterre

(1) Dans l'extrait du premier compte de Pierre Landais, qui commence au mois de juin 1460, on trouve : *Le duc, avant son advenement à la principauté, avoit pris de Pierre Landoys, qui n'estoit encore son garde-robbier, pour MDXXI escus neufs de draps de soye et de laine, par lettre dattée du 20 aoust 1459* (Dom Morice, preuves III, 1758).

et en Espagne des appuis plus solides pour mettre la Bretagne en garde contre les vues et les prétentions de la cour de France. Il rencontra surtout dans le chancelier Chauvin un adversaire redoutable auquel il voua une haine implacable. « *Il y eut entre eux*, dit Alain Bouchart, *une merveilleuse picque ; cette picque dura entre ces deux personnaiges tant et tellement que chacun fut cause de la mort scandaleuse l'un de l'autre* (1). En effet, Landais ayant fini par obtenir la disgrâce de Chauvin le fit juger et emprisonner, et le laissa mourir misérablement dans un cachot du château de l'Hermine à Vannes. en 1482. Ce fut là un crime dont il ne pût se laver et dont ses ennemis surent profiter pour le condamner lui-même. Plus nombreux et plus hardis que jamais, ils réussirent à s'en emparer, ils le jugèrent sommairement et le conduisirent immédiatement à la potence dressée sur la prairie de Biesse, à Nantes, avant que François II pût être instruit de sa condamnation et lui envoyer sa grâce. C'était le 19 juillet 1485.

Les juges de Landais, qui tous appartenaient à la haute noblesse, pour donner, semble-t-il, plus de poids à leurs accusations commencèrent par lui reprocher d'être *rôturier, issu et extrait de gens partables et de basse condition*. Ce fut peut-être, dit un historien, un de ses crimes les plus énormes, et c'est aussi celui que les ambitieux savent le moins se faire pardonner (2). D'après d'Argentré, il leur répondit simplement *que de vray il estoit issu de gens roturiers, originaire du païs, des parties de Vitré* (3).

Le premier historien de cette époque, Alain Bouchart,

(1) Alain Bouchart, *IVe livre, feuillet 225, verso*.
(2) Laurentie, *Histoire de France*, III, 440.
(3) *Histoire de Bretagne*, édition de 1648, pp. 640-641.

qui écrivait dans les environs de 1514, nous présente Pierre Landais comme *ung personnaige peu scavant et de basse extraction ;* et tous ceux qui lui succèdent emboîtent le pas et renchérissent sur son appréciation.

Bertrand d'Argentré, son compatriote (1), nous dit « *Pierre Landais, fut natif de Bretagne, du fauxbourg du Rachat de Vitré.... fils d'un pauvre homme, artisan tailleur d'habits de son mestier* ; quelques lignes après il le nomme *un petit chaussetier qui mania si bien son maistre qu'il lui fist perdre une partie de ses biens, de son titre et de l'honneur de ses aïeux*. Deux pages plus haut il en avait tracé un portrait plus exact : *Landais estoit d'extraction peu de chose, mais audacieux, entrepreneur, impétueux et impudent, et avec ce, fin, delié, et propre pour bien servir un prince en grands maniments, et à remuer partis, estant caut et subtil en practiques, et de vrai homme d'estat, s'il n'eust esté trop suiet à ses passions* ; *et n'ayant pas faute d'entendement* (2).

Dom Morice et dom Lobineau parlent dans le même sens ; *Landais,* dit le premier, *l'un de ces hommes obscurs, né pour l'intrigue et le manège des cours, étoit de Vitré et fils d'un tailleur d'habits qui habitoit le fauxbourg du Rachard* (3) ».

« *Pierre Landais* ajoute le second, en cherchant à le rabaisser honteusement, *étoit un homme de rien, qui par le caprice de la fortune devint le principal ministre d'estat du duc, après l'avoir été de ses plaisirs secrets* (4) ».

Au point de vue politique, les historiens français ne devaient pas être favorables à Landais, loin de là, pour s'en convaincre, qu'il me suffise de citer le père Daniel,

(1) Né à Vitré en 1519.

(2) *Histoire de Bretagne*, chapitre XXII.

(3) *Histoire de Bretagne,* II. 125.

(4) *Histoire de Bretagne*, 747.

l'un des plus savants et des plus consciencieux : *Pierre Landais*, dit-il, *par son esprit et son adresse étoit parvenu à la plus haute faveur auprès du duc de Bretagne. Il étoit natif d'un fauxbourg de Vitré, fils d'un tailleur, lui-même en avoit fait le métier à la cour pendant quelque temps; étoit devenu valet de garde-robe chès le duc, et puis valet de chambre ; et enfin, par ses manières agréables et par le moien des maîtresses de ce prince, s'étoit poussé jusqu'à être fait maître de la garde-robe et le principal confident de son maître* (1) ».

Voici bien des étapes en quelques mois pour arriver à la trésorerie générale ; et la chronologie, d'après Levot (2), ne permet pas à l'histoire d'admettre les moyens honteux mis en avant par quelques adversaires ; car la maîtresse du roi Charles XII (3) n'était pas encore réfugiée à la cour de François II, quand Landais y fut appelé comme trésorier.

Par pure curiosité, je rapporterai ici ces quelques lignes de l'abbé Manet : « *Cet insigne scélérat avait dans l'âme toute la bassesse de son origine, et tous les vices d'un tyran. Né à Vitré, d'un tailleur d'habits, de simple valet de garde-robe qu'il étoit d'abord, il s'était avancé à la cour de son souverain par mille intrigues, jusqu'à la charge de trésorier général, la plus considérable du duché. Admis au conseil, il ne s'était pas contenté d'y dominer en maître, il en avait encore éloigné tous ceux qui pouvaient contrarier ses vues* (4) ».

Toutefois, dès le XVIIIe siècle, un courant d'opinions plus favorables à Pierre Landais commença à se faire jour. L'auteur de l'histoire des ducs de Bretagne, après

(1) *Histoire de France*, VI, 511.
(2) *Biographie bretonne*, II, 136.
(3) Madame de Villequier.
(4) *Histoire de la petite Bretagne*, II, 496.

avoir parlé de son origine et l'avoir montré tout puissant à la cour du duc de Bretagne, ajoute : *Au reste c'était peut-être le plus adroit politique qui fut alors en Europe ; hardi et secret dans ses entreprises, infatigable dans le travail, mais d'une dureté et d'un orgueil insupportables* (1).

L'abbé Irail surtout, dans son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France,* avoit compris le rôle de Landais à la cour du duc de Bretagne : Il *fut un homme de tête et de courage*, dit-il ; *François II avait en lui une confiance trop aveugle, et, après l'avoir fait passer du métier de tailleur à des postes honorables, lui donna la première place dans le ministère. Ses ennemis regardaient son élévation comme criminelle, prétendant qu'elle était le fruit de ses vices plutôt que de ses talents ; mais, ceux qui n'avaient aucune raison ajoute-t-il, de croire et d'augmenter la médisance ou la calomnie, et qui jugeaient d'après les opérations de sa politique, le mettaient au rang des plus habiles ministres* (2) ».

Daru, qui n'est pas partisan du favori de François II, reconnut cependant que son *alliance avec l'Angleterre n'avait rien que de raisonnable, et que le ministre qui l'avait conçue avait du moins le mérite d'avoir vu nettement où était le danger et le remède. Le favori Lescun intriguait,* dit-il, *le grand trésorier se montrait capable de gouverner. Son habileté, sa hardiesse, ses succès, l'influence de l'Angleterre, le rendirent bientôt maître de la cour comme du cabinet... et il se vit en pleine possession, non pas seulement de la faveur mais du pouvoir* (3).

Laissons de côté des écrivains comme Pitre-Chevalier, Jules Janin, Quellien, qui répètent sans aucun contrôle les accusations articulées contre le ministre de Fran-

(1) II. 141.
(2) Page 73.
(3) *Histoire de Bretagne,* III, 63.

çois II. En 1839, Louis Dubois (1), alors sous-préfet, fondateur du *Vitréen*, le premier journal de Vitré, et auteur d'un *Essai sur l'histoire de la ville de Vitré et de ses seigneurs*, consacra un de ses premiers articles à la réhabilitation du fils du tailleur qu'il regardait comme l'un des plus illustres enfants de Vitré, et dont *l'habile administration fut payée de la plus atroce ingratitude.*

Un peu plus tard, Levot, dans sa *Biographie bretonne*, au moyen de précieux renseignements fournis par M. Bizeul, consacre à Pierre Landais un long article, dont je me servirai ici et là. Il cherche à relever sa position sociale ; il le défend de beaucoup des accusations portées contre lui, sans toutefois l'innocenter complètement ; il le considère comme une victime de ses vues politiques, et finalement il voit *mourir en lui la nationalité bretonne.*

Sans doute inspiré par cet article, le comte Louis de Carné (2), le futur membre de l'Académie française, entreprit de son côté la réhabilitation du trésorier, dans la *Revue des Deux-Mondes* (3) et intitula hardiment son travail : PIERRE LANDAIS ET LA NATIONALITÉ BRETONNE. On peut résumer son travail dans cette phrase que j'en extrais. « *Pierre Landais, qui joua un si grand rôle dans les affaires de l'Europe, m'est apparu avec des qualités politiques du premier ordre et des vices qui furent ceux de son temps plus que les siens.* »

Nous voici arrivés à notre grand historien breton Arthur de la Borderie. Quelle est son opinion ? Elle se

(1) Originaire de Normandie, il fut l'aïeul de Tancrède Abraham, qui s'est fait un nom dans l'aquarelle et qui naquit à Vitré le 7 janvier 1836.

(2) Né en 1804, académicien en 1863, mort en 1876.

(3) Livraisons de novembre et décembre 1860.

partage entre les deux partis et n'en satisfait aucun. En 1859, dans une des premières réunions de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine, un membre, M. Mahias, donna lecture d'une étude biographique sur Landais, qui, tout en adoptant la basse origine du personnage, tendait toutefois à prouver que sa politique avait pour but d'assurer l'indépendance de la Bretagne et de combattre, à l'aide de l'influence anglaise, les entreprises envahissantes des rois de France. M. de la Borderie, présent à la séance, discuta avec l'auteur et lui répondit que l'origine de Landais n'était pas aussi obscure qu'il voulait bien le dire, puisque son père n'était pas un petit tailleur, mais bien un de ces marchands de draps de soie qui formaient à cette époque la riche bourgeoise Vitréenne (1).

Quelques années après, en 1866, de la Borderie publiait dans sa *Revue de Bretagne et de Vendée* un travail sur *Les ducs de Bretagne de la maison de Montfort.* Il déplorait la conduite de la cour ducale, allant chercher un appui en Angleterre, au lieu de réunir autour d'elle tous ses fidèles Bretons et de demander à la France de respecter son indépendance. Mais, nous dit-il, « moralement, François II avoit vieilli vite ; le goût des plaisirs avait fini par lui ôter celui des affaires et par énerver sa volonté. Depuis 1481, ce pauvre duc ne fut plus qu'un instrument dans la main des favoris, des ministres, de l'entourage. Le premier de ces favoris, le plus absolu, le plus impérieux, c'est Landais, de tailleur devenu ministre des finances ou, comme on disait alors, trésorier général du duché. Aux dernières années de Louis XI, aux premières de Charles VIII, c'est lui qui organisa

(1) *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, I, p. 17.

toute cette fausse et funeste politique qu'on vient d'indiquer. Landais fit pis : entre les Bretons et leur prince il sema la division. Ses hauteurs, ses appétits, ses violences de parvenu révoltant tout le monde, surtout les barons, ceux-ci essayèrent de le renverser, le manquèrent, mais lui ne les manqua pas ; il les fit chasser de Bretagne et dépouiller par le duc. Réfugiés en France, la régente les attira, les choya et leur fit enfin conclure un traité où ils reconnaissaient le roi pour héritier du duc. Bientôt, il est vrai, Landais tomba et périt, mais sa politique lui survécut. » M. de la Borderie place ici un renvoi et il nous dit : « *On a depuis quelque temps essayé de réhabiliter Landais; on a même voulu en faire un grand patriote breton. Je crois ces appréciations très mal fondées, j'essaierai de le démontrer quelque jour* (1) ».

J'ai eu beau parcourir les nombreuses pages bibliographiques consacrées à de la Borderie par Kerviler, je n'y ai point trouvé la réalisation de son projet historique. Du reste, cela se comprend, engagé dans la politique, il dut mettre cette question de côté avec beaucoup d'autres. Mais, en 1893, dans son cours d'histoire de Bretagne à la Faculté des Lettres de Rennes, cette question vint de nouveau se poser devant lui et il l'envisagea sous un nouveau jour. Froissé qu'il avait été, comme député, dans ses opinions, combattu dans son pays par les représentants du parti qui avait renversé Pierre Landais, descendant comme celui-ci des vieux bourgeois marchands de draps de soie et de laine, attaché comme lui à sa *petite patrie*, *la Bretagne*, il ne vit plus dans son compatriote que la *personnification du*

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée.* Année 1866, II, 224.

Tiers-Etat, rêvant pour tous les citoyens *le droit de s'élever par leurs mérites et leurs services jusqu'à la condition de l'aristocratie, de posséder des fiefs et d'exercer les charges les plus importantes*. Et, après avoir résumé son administration, il termine ainsi :

« Au demeurant, Landais fut un grand ministre ; c'est à lui, sous le règne de François II, que l'on doit rapporter toutes les mesures favorables au commerce, à la marine, à l'industrie, à l'agriculture, au développement des institutions municipales, et à lui enfin, pour une grande part, la prospérité de la Bretagne pendant la seconde moitié du XVe siècle.

« Ardent et fidèle Breton, il combattit pendant vingt-cinq ans pour le salut de la patrie et mourut à la peine ! (1) ».

Nous n'aurons pas malheureusement la dernière et définitive appréciation de M. de la Borderie, dans sa grande *Histoire de Bretagne*, mais il est à croire qu'elle ne s'éloignerait pas beaucoup de celle qu'il a donnée publiquement en 1893, qu'elle ne ferait même que la confirmer.

Antoine Dupuy, dans son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, est peut-être celui qui a donné la note la plus juste. « Pierre Landais, dit-il, était fils d'un tailleur du faubourg du Rachat à Vitré. Bien que le grand trésorier fut le premier des officiers de la cour de Bretagne, l'élévation de Pierre Landais n'avait rien qui put surprendre au XVe siècle. L'art de la laine était considéré comme le premier de tous les métiers. L'industrie du drap était florissante et honorée en Bretagne. Les princes du XVe siècle avaient généralement l'ha-

(1) *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 219.

bitude de placer à la tête de leurs finances des hommes de marchandise, tel que Jacques Cœur et Jacques de Baune, en France, Baudelin à la cour du duc de Bourgogne. La fortune de Pierre Landais n'excita la colère de la noblesse bretonne que du jour où il domina entièrement l'esprit de François II.

« Pierre Landais, ajoute-t-il, fut un ministre hardi et sans scrupule, qui se dévoua au service de la maison de Montfort, et qui, dans le désarroi où les progrès de Louis XI avaient jeté tous les conseillers du duc de Bretagne se saisit du gouvernement et essaya résolument de sauver une dynastie chancelante (1). »

Cet auteur tout en reconnaissant que son procès et sa mort furent une série de monstrueuses iniquités, avoue cependant qu'il est difficile de le réhabiliter au point de le représenter, ainsi que l'a fait le comte de Carné, *comme un Richelieu breton égaré à la cour de François II.*

En résumé, la mémoire du trésorier de Bretagne a été beaucoup trop chargée par les anciens historiens pour des raisons diverses. Pour porter sur lui un jugement équitable il faut bien connaître l'époque à laquelle il a vécu, les mœurs du XVe siècle et les intrigues des gouvernements. Alors on peut dire que Pierre Landais a été un homme de son temps.

Les richesses font des envieux et portent facilement ombrage à ceux qui s'imaginent qu'ils sont les seuls à devoir les posséder. Les historiens ont reproché à Landais de s'être enrichi personnellement par des confiscations faites sur ses adversaires ; mais, dit de la Borderie, ils n'en donnent aucune preuve. Tout porte à croire, au contraire, que les biens possédés par le trésorier

(1) I. p. 394 ; II, p. 77.

lui appartenaient légitimement. Avant d'entrer au service du duc et de la Bretagne, Pierre Landais avait pu réaliser une certaine fortune. Le commerce maritime, largement pratiqué pendant qu'il était en charge, ne put qu'augmenter ses richesses ; M. Frain de la Gaulayrie nous montre ses nefs cinglant les mers et trafiquant toutes bonnes marchandises bretonnes contre les denrées méridionales (1), sans doute, au profit de son maître et de la Bretagne, mais probablement aussi dans son propre intérêt. Sa position auprès de François II fut nécessairement pour lui la source de quelques jolis profits pécuniaires. Enfin, sa femme, Jeanne de Moussy qui appartenait, croit-on, à une riche famille de marchands de draps de soie et de laine, dut lui apporter des biens qui accrurent notablement sa fortune. Potier de Courcy dans son *Nobiliaire*, donnerait même à croire que le Loroux-Bottereau était une propriété de la famille de Moussy, qui lui aurait été apportée en mariage ; mais il se trompe, comme, du reste, pour plusieurs autres seigneuries ; par exemple, il met la Bouvardière au nombre de ses acquisitions, tandis qu'elle appartenait aux l'Espervier qui devaient simplement, par alliance, en faire jouir sa fille ; il donne également à Pierre Landais la Motte-au-Chancelier, près Rennes, et rien ne confirme cette possession d'une manière certaine (2).

(1) *Le Commerce international*, p. 5.

(2) Le comte de Laigue me fait remarquer dans le *Guide du voyageur* de J. Desmars — *Redon et ses environs* — un passage d'après lequel le château du Vaudeguip, en Allaire, aurait été bâti par Pierre Landais. C'est une fausse légende qui tombe d'elle-même devant les réformations de 1427 et 1514, prouvant que ce manoir appartenait, à ces différentes époques, à la famille Bogier. Celle-ci le passa plus tard, par alliance, aux du Quengo, qui le vendirent en 1656 aux Kervérien.

Dans cette question, nous ne pouvons marcher avec plus de sûreté qu'en prenant pour guide l'excellent ouvrage du chanoine Guillotin de Corson sur *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne.*

Briord, dans la paroisse de Port-Saint-Père, appartenait, en 1445, à Jean Labbé, seigneur de la Rochefordière ; ce fut Jeanne Mauffras, probablement sa veuve, qui en mourant au mois de février 1468 légua cette seigneurie à Pierre Landais lequel en fournit l'adveu au duc en 1478 (1). C'est son arrière petite-fille, Bonaventure l'Espervier, qui vendit cette terre vers 1560.

Le Loroux-Bottereau, dans la paroisse dudit nom, après avoir appartenu au duc Jean V et à son frère Richard de Bretagne, passa par acquêt, en 1474, à Landais, en faveur duquel François II concéda plusieurs foires dans la ville du Loroux, en 1478. Elle resta dans la descendance du trésorier jusqu'en 1595 (2).

La Papotière, en Doulon, les terres du Douet-Rouaud, du Pont-en-Vertais (3), de Trente-Moux etc.., furent des acquisitions régulières, dit Levot ; et M. Bizeul, *après de très longues recherches, n'a rien trouvé, dans le pays nantais, qui provint de confiscation, ni même des dons du duc* (4).

Le comte Ernest de Cornulier (5) attribue également à Landais : la Bourdinière, en Châteauthébault, en 1480 ; le Plessix-Grimaud, en Port-Saint-Père, en 1478 ; Vue, et 1479 ; Lucinière, en Nort, dont il aurait fait don à son neveu le cardinal Guibé ; mais ce n'est pas probable.

(1) *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, III, 38.

(2) Idem, 158.

(3) Le sceau des contrats de la juridiction du Pont avec l'écusson d'Arthur l'Espervier, gendre de Pierre Landais, appartient aujourd'hui à un collectionneur Nantais (Itinéraire, II, 253).

(4) Biographie bretonne, II, 141.

(5) *Dictionnaire des fiefs du comté Nantais.*

Dans la baronnie de Vitré, les possessions de Landais s'étendaient en trois paroisses :

En Domagné, il acheta, le 18 février 1474, la seigneurie du Plessis-Raffray, d'avec Jean de Laval, seigneur de la Roche-Bernard ; aussi, dans la réformation de 1477, est-il dit : *La maison du Plessix-Raffray à Pierre Landays, exempt.*

En Montreuil-sur-Pérouse, il fit l'acquisition de la seigneurie du Feu, avec les terres de la Louvelais et de la Richardais. La réformation de 1513 est intéressante à ce sujet. En voici le texte authentique :

« *Les domaines du Feu, de la Louvelays et de la Richardays, appartenants à noble homme François l'Espervier, sieur de la Bouvardière, lieux et domaines nobles ; et aussy est ledit François l'Espervier fils de feu Artur l'Espervier, auquel Artur l'Espervier à cause de Françoise Landays, sa femme, fille de défunt Pierre Landlays, lesdits lieux appartenoient : lesquels domaines Pierre Landays avoit acquis de deffunt Guyon d'Espinay, qui les avoit eus et acquis de Jacques Jouin, mari de la fille d'un nommé Jan du Feu, auquel Jan du Feu lesdits domaines appartenoient ; tous lesquels étoient et se portoient nobles.* »

Cette acquisition doit être postérieure au 14 septembre 1479 ; car, à cette date, Guy d'Espinay rendait aveu pour ces trois terres au baron de Vitré (1). Il est à remarquer ici, en passant, que Pierre Landais prit pour armoiries le blason de cette ancienne famille du Feu qui portait : *de gueules à trois poignards d'argent, posés en bande, la pointe en bas* (2).

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine. — Fonds de Vitré.

(2) Une branche de cette famille du Feu était anciennement établie en la paroisse de Balazé, au village qui en porte encore le nom. Dans la chapelle de la Vierge, deux pierres tombales, provenant

Enfin, Pierre Landais possédait, en la paroisse d'Izé, la seigneurie du Bois-Cornillé, avec les terres de Launay et de Langerie. Il dût acquérir ces biens quelques années avant ceux de Montreuil, car ils étaient entre les mains du même propriétaire et ils ne sont pas mentionnés dans l'aveu général rendu en 1479 par Guy d'Espinay ; d'un autre côté, la mère de Landays les possédait en 1478. C'est au trésorier qu'il faut attribuer les beaux restes d'architecture du XVe siècle que l'on admire dans l'important château du Bois-Cornillé. Il le fit reconstruire, en effet, non pour en faire sa résidence, mais pour y installer sa vieille mère ; exemple de piété filiale qui offre un heureux contraste avec sa dureté à l'égard de ses adversaires politiques. On conserve, dans les archives du château une petite bande de parchemin qui atteste que, le 27 novembre 1482, Guy, comte de Laval, concéda *six journaux formant les rabines du Boiscornillet à Pierre Landays, sieur du Loroux, de Briort et du Plessis-Raffray, trésorier de Bretagne, que au lieu et domaine du Bois-cornillet, appartenant à la mère dudict trésorier, il désiroit faire planter et semer bois pour l'augmentation et décoration dudict lieu...* »

Dans un acte du 10 mars 1479, c'est-à-dire 1480, à l'occasion d'un prêt hypothécaire sur les terres de Villaudain et du Tremble (1), d'un revenu de cinquante sous de rente consenti par la mère du trésorier, elle est dite *Perrine, veufve de deffunct Jamet Landoys dame du Boaiscornillel* (2).

Elle mourut avant son fils, et cette seigneurie passa

selon moi d'une église antérieure à celle du XVIe siècle, qui existe encore, portent une grande croix accostée à dextre d'une épée de chevalier, et à senestre d'un écusson chargé des trois badelaires des du Feu ; et, dans la même chapelle, deux tirants reproduisent en sculpture sur bois les mêmes blasons avec des armoiries d'alliances.

(1) En Vitré et en la Chapelle-Erbrée

(2) *Archives de Notre-Dame*, boîte B,

à Jeanne de Moussy, qui, dès 1485, fut confirmée par le duc de Bretagne dans la possession d'un enfeu au chanceau de l'église paroissiale et d'une litre armoriée autour de l'édifice, tant en dehors qu'en dedans (1). La réformation de 1513 attribue ces biens d'Izé à *François l'Espervier, sieur de la Bouvardière, représentant Artur l'Espervier et Françoise Landays, sa compagne.*

Ajoutons que Pierre Landays acheta et fit reconstruire dans la ville de Nantes deux hôtels mentionnés dans l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*, celui de la Papotière et celui de Briord (2) ; ce dernier, que sa fille passa dans la famille l'Espervier, s'appela plus tard l'hôtel de la Bouvardière. *La Bretagne contemporaine* nous apprend que les filles du duc François II s'y réfugièrent pendant le siège que Nantes eut à subir, en 1487 (3).

Pierre Landais, suivant en cela la coutume de l'époque, se servit également de ses biens pour faire quelques fondations pieuses. Aux XVe et XVIe siècles, on réédifiait à Vitré l'église Notre-Dame, à l'exception de la chapelle absidale, appelée le chœur aux moines, qui offre encore extérieurement quelques restes de sa construction romane (4). En 1465, François de Laval, époux de Catherine d'Alençon, qui, vingt ans plus tard, devait devenir baron de Vitré sous le nom de Guy XV, avait fait un mandement par lequel il donnait à prendre sur

(1) Chanoine Guillotin de Corson, *Pouillé historique de Rennes*, IV, 747.

(2) Tome II, pages 94 et 95.

(3) *Loire-Inférieure*, page 15.

(4) La tour centrale, commencée en 1420, avait été terminée en 1442 ; le bas-côté septentrional fut construit après ; puis le bas-côté méridional de 1480 à 1540 ; enfin la façade occidentale porte les dates de 1578 et 1586 (*Journal historique de Vitré*, XXXI).

sa baronnie de La Guerche douze cents écus, *afin que lui et sa femme fussent de bien en mieulx participans es divins services oraisons et prières des curés, vicaires, chapelains* et *paroissiens de la dite paroisse*. Landais dans sa haute position et dans les jours de sa prospérité ne pouvait ne pas s'intéresser à sa paroisse natale, et il conçut le projet d'édifier à ses frais une chapelle qui devait être dédiée à saint Jean-Baptiste. L'acte de fondation imprimé dans le *Journal historique de Vitré* n'étant pas inutile pour cette étude je le reproduis ici, en passant toutefois par dessus la longue liste des paroissiens appelés à donner leur consentement. Il est daté du 4 août 1469 et l'approbation est du 1er octobre de la même année.

« Comme paravant ceste heures Pierres Landays, tresorier et recepveur general de Bretaigne, fust promeu et deliberé par devotion très-singulière, et desia eust encommancé à faire construyre et ediffier tout de neuf une chapelle en l'église parochial de Nostre-Dame de Vitré, en cousté devers le cloaistre de la prieuré dudict lieu, qu'est la tierce des chappelles naguerres encommancées a ediffier en celuy cousté dudict eglise (1), devers le bout du hault de la neff d'icelle eglise, et desirast, ainsi qu'il disoit, icelle parfaire et accomplir a ses propres coustz et despens en augmentant ladicte eglise, et encore y faire et repartir d'aultres biens, moyennant et pourveu que celle chappelle fust pour luy et pour son prochain principal heritier après lui subcessivement es temps advenir, et qu'il y peust avoir droit d'enffeu et de sepulture, et auxi y faire ensepul-

(1) La première chapelle septentrionale était dédiée à Saint-Mathurin ; la deuxième était celle de l'Annonciation, édifiée par les marchands d'outre-mer.

turez sa mere, sa femme et sa sœur. Et soit ainsy que ledict Landays n'eust voulu ne vouldroit faire parachevez ladicte chappelle, ne de si riche matiere et oupvraige, comme sa devocion et volunté seroit bien de le faire, si par les tresorriers et parroaissiens de ladicte eglise ne luy estoit octroyé et consenty ce que dessurs, et que en celle chappelle il, ou sondict heritier principal, peussent faire meptre et asseoir ymaiges, tombes et escuczons armoyez de telles armes qu'il leur plairoit, bancs et accoudouez, si bon leur sembloit, et qu'ilz puissent impescher tout autre de ainsi le faire. Aujourd'hui davant nous, par nostre court de Vitré, se comparurent Robert de Grasmenil, Pierre Brocquet et Phelipot Letaillandier, thesauriers et procureurs de la fabrice de ladicte eglise et chacun d'eulx et aultres plusieurs paroaissiens et demeurans en ladicte paroisse, convoquez et assemblez au prosne de la messe parrochial d'icelle église, estans en la maire et plus saine partye des paroaissiens de ladicte paroaisse ; lesquelx et chacun d'une mesme volunté et de leurs bons plaisirs, sans aultre pourfoucement, a ce que ledict Landays fist parfaire et edifier ladicte chappelle de la manniere encommancée, et qu'il la fist voulter et vitrez, moyennant et pourveu qu'il la feroit ainsi faire a ses propres coutz et despens et qu'il la maintiendroit, voulurent, consentirent et octroierent en nom de eulx et de leurs hoirs et subcesseurs subcessivement paroaissiens de ladicte paroaisse, que ladicte chapelle fust et soit pour ledict Landays et sondit heritier principal subcessivement esdict temps advenir, et que en icelle il eust et peust avoir droit d'enfeu et de sepulture pour lui et pour ses heritiers procroiez de luy, et qui seront de la dessendante generacion d'iceulx, et, ou default d'iceulx,

de sondict principal heritier subcessivement et es temps avenir, et qu'ilz puissent impeschez tout aultre esdict temps advenir de non faire sepulture, ne enterrement en ladicte chappelle ; et mesmes qu'ilz puissent y faire meptre ymaigeries et armoyries, tombes et escuczons armoyez, bancqs, escabeaulx, telz qu'il leurs plairoit, et impescher tout aultre de non le faire sans que lesdicts Landays, sa femme, sa mère, leursdictz hoirs, ne causéans, en puissent être impeschez par lesdictz tresorriers et paroaissiens de ladicte paroaisse, leurs heritiers, ne subcesseurs, en nulle maniere. Mesmes voulurent et consentirent que lesdictes mere, femme et sœur y puissent estre ensepulturées et enterrées ou en celle de ladicte eglise a l'endroit d'icelle chapelle, lequel que mieux leur plairoit. Et ainsi le promindrent et jurerent tenir sans jamais aller à l'encontre, en présence de André Le Rouyer stipulant pour et ou nom dudict Landays quant a ce qui tout ce accepta, agré en nom de luy et de ses hoirs ; et nous de leurs assentemens et par leurs sermens les avons condamnez et condamnons de faict, pourveu que ce feust le plaisir de Monseigneur de nostre dicte court et non aultrement. Comme de ce tesmoign, et sauf nos droictz, et les sceaulx establiz aux courtz de nostredicte court. *Faict le dimanche premier jour d'octobre l'an mil quatre cens soixante neuf*. Ainsi signé : J. GAUVAIN, *passe ;* F. DE LA BESNARDAYS, *passe* ; ROBERT DU GRASMENIL, PIERRES BROCQUET, P. LETAILLANDIER » (1).

Nous aurons à y revenir, mais disons tout de suite que Pierre Landais, soit qu'il fut trop préoccupé par

(1) *Journal historique de Vitré*, XXX ; Archives de Notre-Dame, boîte B.

les devoirs de sa charge et par les attaques de ses adversaires, soit qu'il ait été surpris par sa fin malheureuse, n'exécuta pas tous ses projets et laissa son œuvre imparfaite.

A Nantes, Pierre Landais laissa deux souvenirs religieux : En 1480, il fit construire à l'église Saint-Aubin, qui un peu plus tard porta le nom de Saint-Vincent, une chapelle dite de Saint-Adrien et de Sainte-Marthe ; mais, en 1593, le duc de Mercœur éleva, sur le même emplacement, une chapelle dite de Notre-Dame de la Victoire, en mémoire de la bataille de Craon (1). En 1483, le trésorier obtint l'autorisation d'adjoindre une chapelle à la collégiale de Notre-Dame et y fit de riches fondations.

M. de la Nicollière-Teijeiro, dans son travail sur cette collégiale, a publié aux pièces justificatives l'acte de fondation, dont voici les parties les plus intéressantes : *Noble homme Pierre Landays, seigneur du Feu et du Loroux-Botereau, trésorier et recepveur général de Bretaigne...* représente *aux chevecier et chappitre de l'église Nostre-Dame de Nantes que l'intention et désir dudit Landays et Jehanne de Moussy, sa femme et compaigne, estoit faire certaine fondacion et dotacion de messes et autre service divin en ladite église.* Il désire y avoir chapelle, enfeu, tombes et inhumation. Il demande donc aux chefcier et chanoines la permission *de faire construire et édifier de nouveau une chapelle de telle grandeur comme bon luy semblera, en une place vuyde joignant la serche du cueur de la dite église du costé du revoistuaire d'icelle église..... pour y faire le divin service, inhumer, enterrer, en sepulturer luy, sa femme et enffens, parens et amys.... Oultre ledit Landays pourra joir de la victre*

(1) *Itinéraire de Bretagne en 1636*, I, 62, note 1.

y estante a présent, laquelle le dict Landays avoit autresfois fait faire et donnée a lad. église. Le trésorier se propose d'y fonder *une messe a note tous les jours de chaincune sepmaine, a diacre et sous-diacre avec assistance de quatre chanoines, seix chappelains de cueur de lad. église et deux coristes en leurs abits ecclésiastiques, pour chanter et respondre ladite messe. Queulx deux coristes tendront deux cierges ardants en deux chandeliers...., et a la consécration et levacion du corps sacré de Jhesus-Crist et de son précieux sang y aura une torche alumée et ardante que tendra lun des dits choristes ; et a la fin de chaincune messe ung de profondis et loraison pertinente. Item au mercredi et vendredi de chaincune semaine a ledit Landays ordonné, doté et fondé estre dit et célébré en ladite chapelle par lesdits chanoines et chapellains, en faulce voix et bas ton, durant le son de nonne, matines a troys leczons et de profundis en la fin comme dit est. Et apres le deceix de desdits Landays et sadite compaigne, sera fait ledit service par chascune sepmaine, au jour que chascun d'eulx decedra respectivement. Aussi seront tenus lesdits chefcier et chanoynes faire proclamer et nomer es prieres qui se font en la neff de lad. église par chascun dimanche, lesdits Pierre Landoys et ladicte Jehanne de Moussy, sa compaigne, a leure processionnale en stacion, comme sont proclamez ceux qui ont fait les fondacions en icelle église.*

Pour l'acquit de ces fondations, Landais donnait au chapitre trois mille livres monnaie *pour employer et convertir en la fondation de leur pain et non autrement*; et il s'engageait à leur fournir cette somme un mois après l'acceptation de son acte. En plus, donnait cent livres de rente qui lui étaient dûs par un nommé Pierre Fresnel, de l'île de Bouin, sur des héritages qu'il lui avait baillés à la condition de payer cette rente seigneuriale.

Cet acte de fondation est daté du 4 février 1482, c'est-

à-dire 1483 en style nouveau. Il fut approuvé par l'évêque de Nantes le 21 février; et le 3 août 1483, les chanoines donnèrent à Pierre Landais une quittance définitive pour les trois mille livres auxquelles il s'était engagé (1).

L'église de la collégiale a été détruite pendant la révolution et la chapelle de Pierre Landais a été transformée en habitation, dans la rue Ogée, c'est ainsi qu'ont disparu les fondations nantaises du grand trésorier de Bretagne.

Il ne faut pas s'étonner de voir les ennemis du trésorier lui reprocher d'avoir songé aux siens et particulièrement à ses neveux, qu'il éleva, dit d'Argentré *en honneurs, dignitez, eveschez, cardinautez, capitaineries, et autres titres d'honneurs, tels qu'ils furent en la puissance de son maistre* (2). Le népotisme a toujours existé, et il a toujours déplu; cependant n'est-il pas naturel? et quand il est pratiqué honnêtement et consciencieusement n'est-il pas obligatoire jusqu'à un certain point? car ne doit-on pas s'intéresser avant tout aux membres de sa famille, lorsqu'on les juge dignes d'occuper telle ou telle position? Or, comme l'a dit un historien, *les neveux de Pierre Landais étaient tous des hommes de mérite* (3). En effet, les Guibé ont fait bonne figure dans l'histoire de Bretagne.

Il me faut donner ici un aperçu généalogique et historique sur les ascendants, les descendants et les collatéraux de Pierre Landais; cet aperçu est nécessaire pour l'intelligence de ce qui me reste à présenter aux lecteurs; j'y ajouterai même un tableau sur lequel il

(1) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, IV, 270-276.
(2) *Histoire de Bretagne*, p. 630.
(3) Ant. Dupuy, I. 393.

JAMET LANDAIS, mort avant 1450 et PERRINE N....., morte en 1483.

- Pierre LANDAIS, né de 1455 à 1430, mort le 19 juillet 1485, marié à Jeanne de MOUSSY.
  - Françoise LANDAIS, demoiselle du PLESSIS-RAFFRAY, et Arthur l'ESPERVIER, s^r de la Bouvardière.
    - François L'ESPERVIER, 1488, s^r de la Bouvardière, à Anne GOUYON DE MATIGNON, mort dominicain en 1566.
      - BONAVENTURE à Françoise de la NOÜE.
        - François de la NOÜE dit *Bras de Fer*, à Magdeleine de TÉLIGNY, tué en 1591.
          - ODET mort en 1618.
          - MARIE au Mis de THÉMINES en 3mes noces.
      - PERRINE à René de BOUILLÉ.
        - Claude de BOUILLÉ à Louis de CHAUVIGNY.

- Olive LANDAIS, morte après 1483, mariée à Adenet GUIBÉ, vers 1455.
  - Jean GUIBÉ, cap^e de Fougères, à Jeanne de la Vache, mort en 1515.
    - Jean BELLONEAU prieur de Gahard et de S. Cyr de Rennes mort en 1522.
      - JEANNE dem^lle de L'ISLE, à César de COUAISNON et à Julien du CARTIER, morte en 1566.
        - Jean de COUAISNON s^r du BREILMANFANY.
          - JEANNE à Léonard de VAUBOREL en 1563.
        - ANDRÉ s^r de Lorgerie à Jeanne de TRÉLAN.
          - Jean de COUAISNON s^r de Trélan, à Andrine de GENNES.
            - Mathurin de COUAISNON, 1608, s^r des Mazures, à Renée de BONNAIRE.
              - JEANNE, 1643, à Gilles-Brandelis du MESNIL-ADELÉE.
              - GILLETTE, 1646, à Guy du MESNIL-ADELÉE.
          - ANDRÉ s^r de Lorgerie à Esther LEMOYNE en 1590
        - Jean du CARTIER s^r de L'ISLE.
          - Jean du CARTIER s^r de l'Isle à N...
            - Etienne du CARTIER s^r de l'Isle à Julienne du CHESNAY, en 1634.
    - JEANNE à André du PONTBELLANGER.
    - ANDRÉE abbesse de S. Sulpice morte en 1529.
      - Catherine du PONTBELLANGER à Jean du PRÉAUVÉ s^r de la Jaroczaie.
      - ALICE abbesse de S. Sulpice 1529-1546.
  - MARIE à JACQUES BELLONEAU morte en 1507.
  - MICHEL, év. de Rennes mort en 1502.
  - ROBERT cardinal mort en 1513.
  - JACQUES, cap^e de Rennes, mort en 1509.
  - GUILLEMETTE à Guillaume HAMON.
  - HILAYRETTE à Jean SOUCHU s^r de la Gibais
    - François HAMON cap^e de Fougères, 1515.
    - FRANÇOIS évêq. de Nantes 1515 mort en 1532.
    - ANDRÉ év. de Vannes 1514.
    - OLIVIER s^r de la Gillière à Françoise D'AUBIGNÉ
    - FRANÇOISE à Georges CHESNEL s^r de la Ballue.
      - FRANÇOISE à Jacques d'Acigné de la ROCHE-JAGU.
        - LOUIS s^r de la Ballue à claude de PLOREC.
          - Postérité.
        - MARGUERITE à Gilles de COUVRAN s^r de Sacey.
    - ISABEAU abbesse de S. Georges 1522.

suffira de reposer l'œil un instant pour embrasser toute la parenté du grand trésorier.

Potier de Courcy (1) a trouvé, paraît-il, dans une réformation de 1425, un certain Perrot Landais, dont les enfants étaient propriétaires de Saultogier en la paroisse d'Availles (2), et il en fait, sans preuves à l'appui, le *couturier de Vitré* et l'auteur de Pierre Landais ; car de Perrot à Pierre, ou de Pierre à Perrot, il n'y a pas loin ; mais de Landais à Landais, sans que cela paraisse, la distance peut être plus considérable et comblée par plusieurs familles du même nom. Toujours est-il que, par malheur, le père de notre personnage s'appelait *Jamet* ; plusieurs actes inédits le prouvent suffisamment ; et, à aucune époque, je ne trouve la ferme de Saultogier attribuée à sa famille. Quant à la mère, elle se nommait *Perrine*, mais je ne connais aucun parchemin qui nous ait livré son nom patronymique. Levot arrive à point ici pour forcer la note ; trompé sans doute par les renseignements de M. Bizeul, il nous présente le père de Landais revêtu de la noblesse et la transmettant à son fils. Il *avait effectivement été anobli*, dit-il, *comme le prouve la mention de son anoblissement* dans un document cité par un ancien archiviste et extrait des pièces les plus curieuses du chartrier de Nantes ; et, ce qui ne lui permet pas d'hésiter dans sa croyance, c'est *qu'on ne trouve aucune trace d'anoblissement personnel* pour le fils, lequel portait cependant des armoiries (3). Cette dernière partie est exacte, je crois, ainsi que nous allons le dire de suite ; mais, pour la première, j'y répondrai, comme je l'ai fait ci-dessus, en disant qui, si le document en ques-

(1) *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, II. 143. 3e édition.
(2) Commune à la porte de La Guerche.
(3) *Biographie bretonne*, II, 137.

tion existe réellement, il est plus que probable qu'il vise une autre famille Landais.

Jamet LANDAIS était mort assez jeune, probablement avant 1450, laissant sa maison de commerce sous la direction de son fils. Perrine vivait encore en 1483, car sa fille s'engage pour elle dans un acte notarié, du 24 mai, à propos du prêt hypothécaire dont il a été question. Elle dût mourir à cette époque, car, en 1485, c'est sa belle-fille, avons-nous dit, qui fut confirmée dans la possession du Bois-Cornillé.

De l'union de Jamet Landais et de Perrine N..., il n'était resté que deux enfants : *Pierre* et *Olive*.

PIERRE LANDAIS a dû naître vers 1430; François II, qui avait eu des rapports commerciaux assez agréables avec lui, avant son avénèment au duché, se l'attacha aussitôt son élévation ducale, et peu après, le mit à la tête de ses finances, puisque son premier compte date du mois de juin 1460. Cette haute position demandait, a-t-on cru, que le duc de Bretagne, pour donner du prestige à son premier ministre au milieu des seigneurs bretons qui formaient sa cour, lui accorda des lettres d'anoblissement. Voilà pourquoi on donne généralement pour cet anoblissement la date de 1460; mais cette date est tout au moins prématurée, et, selon moi, très prématurée, et j'en donnerai quatre preuves:

La première c'est que dans sa fondation de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, Pierre Landais est porté simplement comme *trésorier et receveur général de Bretagne*, sans aucun titre nobiliaire et seigneurial, tandis que plus tard et par exemple en 1682, dans l'acte cité plus haut, il est bien dit tout d'abord, *seigneur du Loroux, de Briort et du Plessis-Raffray* ; et en 1683, *noble homme Pierre Landais, seigneur du Feu et du Loroux-Bottereau.*

La deuxième, c'est que dans le même document, tout en demandant en ladite chapelle un droit de sépulture, il ne parle que des armoiries que lui ou ses héritiers pourraient avoir l'intention d'y mettre au temps à venir.

La troisième, c'est que le baron de Vitré, d'après un collationné du 30 août 1536, en approuvant la donation du trésorier à Notre-Dame, lui octroie simplement un droit d'enfeu, réservant toutes autres pérogatives, parceque *ledit, Landays n'estoit issu de ligne, lieu et estat d'avoir et porter armes et armoyries*; et, s'il avait été véritablement anobli par le duc avant 1469, le seigneur de Vitré n'aurait pu mettre cette restriction à son consentement.

La quatrième, c'est que Pierre Landais prit pour armes les trois badelaires en bande de la famille du Feu, avec même couleur et métal, et cependant il n'acheta pas ses anciennes propriétés avant l'année 1479.

Je ne crois donc pas que le grand trésorier ait reçu ses lettres d'anoblissement, s'il en a reçu, avant d'avoir fait ses premières acquisitions seigneuriales.

Et remarquons que, d'après la très ancienne coutume de Bretagne, la possession d'une terre noble anoblissait au XVe siècle : et, à cette époque, le titre de *noble homme* indiquait la noblesse jusqu'à preuve contraire (1).

Trésorier de Bretagne, Pierre Landais ne chercha pas ailleurs que dans sa profession première, celle qui devait être sa compagne. Dès les premières années de son séjour à Nantes, il épousa Jeanne de Moussy, que je veux bien accepter, avec Potier de Courcy, comme fille de Jean de Moussy, marchand de draps de soie et de laine, et sœur

(1) Ces questions ont été traitées par M. Trévédy dans la *Revue de Bretagne* et dans la *Revue Morbihannaise*, en 1902.

de Prigent de Moussy, archidiacre de Vannes, et qui portait pour armes : *d'azur à la croix ancrée d'or, au croissant de même en pointe.* Il n'en eut qu'une fille.

Nous savons quelle fut la fin du grand trésorier.

Travers, l'historien de Nantes, nous dit : *Landays pendu et étranglé le 19 juillet 1485.. son corps descendu eut sépulture à la collégiale où il a fait de grosses fondations aux dépends du public qu'il ne cessa de piller pendant tout le temps qu'il fut ministre.*

De la Nicollière-Teijeiro nous donne un peu plus de détails : *Sa veuve et sa fille obtinrent le corps du malheureux supplicié pour l'inhumer sans pompe au bas de la nef de la collégiale. Cependant le duc ne tarda pas à réhabiliter la mémoire de son trésorier et à restituer ses biens confisqués à sa famille. Alors on donna une sépulture plus honorable à ses restes en les déposant dans l enfeu de la chapelle de Saint-Jacques et Sainte-Magdeleine , construite et décorée par ses soins. Près de lui sa veuve; Jeanne de Moussy, de même que plusieurs de ses parents, furent successivement enterrés. Et le chapitre, auquel il avait donné plusieurs beaux ornements, entre autres un calice, connu sous le nom de calice de Landais, existant encore en 1638, célébra chaque semaine, jusqu'en 1790, une messe basse pour le repos de son âme* (1).

Jeanne de Moussy devait vivre encore en 1506, époque à laquelle elle dût faire une donation entière de ses biens à sa fille unique, Françoise Landais.

Françoise LANDAIS, née dans les environs de 1465, était, croit-on, déjà mariée à la mort de son père avec Arthur de l'Espervier, sieur de la Bouvardière, fils de Georges et de Marguerite de Rohan-Montauban ; elle hérita de tous les biens de son père ; quelque part

(1) *Histoire de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes.*

elle est dite demoiselle du Plessis-Raffray. Un historien dit qu'elle mourut en août 1504; un autre, qu'elle vivait en 1506, ce qui serait plus conforme avec ce que je viens d'en rapporter dans l'alinéa précédent. Son mari mourut le premier septembre 1510. Ils ne laissaient qu'un fils.

François de l'ESPERVIER, seigneur de Briord et de la Gascherie, dût naître en 1488. Il épousa Anne Goyon de Matignon, fille de Guy et de Perronne de Jencourt. A la mort de sa femme, vers 1526, il entra chez les Dominicains de Nantes, où il mourut en 1566. Avant 1513, il avait vendu le Plessix-Raffray à Pierre Thierry du Broisorcant, mais à condition de réméré; aussi il le racheta en 1514 et le vendit définitivement, par contrat du 11 octobre 1515 à Raoul Leroy, neveu du riche prélat, mort évêque élu de Dol (1). Deux filles étaient sorties de cette alliance: *Bonaventure* et *Perrine*.

1° Bonaventure de l'Espervier épousa François de la Noüe, dont elle était veuve dès 1537. En 1553, elle rendit aveu pour la seigneurie de Briord, qu'elle vendit peu de temps après à Jean des Rouxières. Elle fut mère du suivant:

François de la NOUE, né en 1531, fut le célèbre capitaine protestant connu sous le nom de *Bras de fer*. Marié à Magdeleine de Théligny, et, en secondes noces, à Marie de Luré; il eut du premier lit deux enfants. Il fut tué au siège de Lamballe en 1591.

Odet de la Noue, ambassadeur en Hollande, mourut en 1618; c'est lui qui vendit, en 1594, le Loroux-

(1) Chanoine Guillotin de Corson, *Bulletin de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, XXXI, p. 110.

Bottereau à Gabriel de Goulaine. Sa sœur, MARIE DE LA NOUE, se maria trois fois, et en dernier lieu au marquis de Themines, maréchal de France et gouverneur de Bretagne en 1626.

2° PERRINE DE L'ESPERVIER épousa René de Bouillé (1), seigneur de Lernay, et lui porta en mariage les terres du Feu et du Bois-Cornillé. Ils eurent au moins deux enfants: un fils, nommé *Claude*, qui mourut jeune et fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en vertu de la fondation de Pierre Landais ; et une fille, que nous allons bientôt retrouver.

De 1530 à 1537 environ, ces descendants et héritiers du grand trésorier suscitèrent un procès aux paroissiens de Notre-Dame et qui va nous révéler des détails assez intéressants. Les paroissiens faisaient alors construire les chapelles méridionales de leur église, et pour préserver la chapelle Saint-Jean du vent, du froid, de la pluie et de la poussière, ils avaient placé, à l'entrée, une clôture en bois ; quand ils voulurent l'enlever, survinrent les difficultés. Les susdits seigneurs considéraient cette chapelle comme leur appartenant ; les pa-

(1) Il était fils de François de Bouillé, seigneur du Rocher, en la paroisse de Mézangers, au Maine, et de Marguerite de la Jaille. Il est dit également sieur de la Bouvardière, du Boisglé et du Boiscornillet. Dans un acte du 14 novembre 1539, passé au Mans et constituant des procureurs afin de rendre hommage en son nom et en celui de Perronne l'Espervier, sa femme, pour la seigneurie du Boisglé, en la paroisse de Quessoy, qui dépendait de la châtellenie de Moncontour (*Archives départementales des Côtes-du-Nord*, E. 894, *Communication de M. A. Anne-Duportal*).

Potier de Courcy, dans son *Armorial de Bretagne*, se trompe donc en attribuant le Boisglé à la famille du Bouilly. Des l'Espervier, cette seigneurie passa aux de Bouillé et ensuite aux de Talhouët et aux du Cambout de Coislin ; et ces derniers la vendirent à la famille Plancher (*Note de M. le conseiller Saulnier*).

roissiens, au contraire, la leur contestèrent. Ils prétendirent qu'ils l'avaient *construicte, édiffiée et entretenue en réparation,.... sans que autre que eux se soit immiscué ny soucié de icelle chapelle entretenir et reparer*; il nièrent même *ledict Landais avoir executé l'accord, et n'avoir fait bastir le tout de laditte chapelle ny jamais entretenir, ny fait fondation, ny mesme donner quelque chose*; *et qu'il n'estoit seigneur pour lors ny du Feu ny du Boiscornillet*; *et que ledict Landais, sa compagne et mère n'y ont eu leur sépulture* (1). Le seigneur de Lernay et sa femme se servirent de l'intermédiaire du sire de Châteaubriand, oncle et tuteur du comte de Laval, pour rentrer dans leurs prétendus droits. Le 14 octobre 1536 ce haut et puissant seigneur qui se trouvait alors à guerroyer à Montelimar, en Dauphiné, écrivit « à ses chiers et bien amés bourgeoys et habitans de Vitré, pour leur enjoindre de remestre et restablir lad. closture au lieu et l'estat qu'elle estoit auparavant lad. demolition; aultrement, ajoute-il, je vous ferai congnoistre la faulte et desobbeissance que vous y aurez faicte.... et si faillez à ce que dessus, je vous bailleray la compagnie de M. de Montejan pour ayder à remettre lad. closture. (2) » Toutefois les paroissiens gagnèrent le procès.

Claude de BOUILLÉ fille des précédents, avait épousé Louis de Chauvigny (3), et le 1er août 1553, elle vendit les seigneuries du Feu et du Bois-Cornillé, avec toutes les terres qui en dépendaient, à Louise de Gou-

(1) Archives de Notre-Dame, 15 août 1536.

(2) *Excursions archéologiques dans la ville de Vitré*, p. 18.

(3) Originaire de la paroisse d'Athée, au Maine. Ce doit être sa fille aînée, Judith de Chauvigny, qui, veuve de Louis Hurault, épousa Jean de Madaillan et lui porta la terre de Chauvigny (abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, I, 621).

laine, veuve de Guy III d'Espinay. Cette haute et puissante dame éleva alors les mêmes prétentions sur la chapelle Saint-Jean ; mais les paroissiens de Notre-Dame les repoussèrent facilement (1).

L'Abbé Paul Paris-Jallobert,
auteur du *Journal historique de Vitré*, rédacteur des *Anciens registres paroissiaux de Bretagne.*

(1) *Journal historique de Vitré*, 522-528.

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

CONGRÈS DE LESNEVEN

De l'évolution moderne du chupen et du jilet dans le costume masculin aux environs de Kemper.

Mesdames, Messieurs.

Notre vieille ville de Kemper, « la cité de Grallon et de saint Corentin », constitue un centre incomparable pour l'étude des différents costumes de la Basse-Cornouaille. En outre des documents que nous rencontrons au Musée Ethnographique, nous pouvons, aux jours des foires et des marchés, voir réunis la plupart des costumes qui ont été de mode dans le pays depuis 25 ans. Les grands *pardons* de la région, celui de Sainte-Anne-de-La-Palue, en particulier, et aussi les réunions des délégués aux élections sénatoriales, nous fournissent également l'occasion d'étudier de près les spécimens les plus variés du talent du *kemener*, un véritable artiste, comme nous le verrons plus loin. Enfin, nous avons l'avantage de posséder à Kemper un chercheur infatigable à qui nous devons la reproduction iconographique de la majeure partie des costumes de notre chère Bretagne : je veux parler de notre collègue, M. J. Villard, qui s'est fait depuis plusieurs années l'éditeur attitré de toutes les belles choses que notre pays recèle encore à l'aurore du vingtième siècle. Je ne veux pas médire

des autres éditeurs qui ont vulgarisé par l'intermédiaire de la *karten-bost* la connaissance de nos costumes, de nos paysages et de nos monuments ; mais personne ne me contredira, je le pense, quand j'affirmerai qu'il est le premier, *primus inter pares*, parmi ceux qui ont contribué à faire connaître à l'étranger envahi par la banalité moderne, l'esthétique de notre petite patrie. Issu d'une famille d'artistes Cornouaillais, il n'a pas menti aux traditions de sa race et, avec une rare opiniâtreté, il a fouillé les coins les plus retirés de notre pays, en homme que pénètre l'originalité de chaque chose et qui sait la mettre en relief. Saluons son entreprise, bretonne entre toutes, et remercions-le d'avoir si largement contribué à faire connaître les beautés naturelles de l'Armorique et les œuvres nées du génie breton.

Que serai-je, maintenant, sinon le metteur en œuvre qui va coordonner les éléments choisis dans une abondante moisson de documents ? Qu'importe ? Une tâche de classification s'impose et de cette classification je dois essayer de tirer des conclusions relatives à l'évolution des parties du costume qui font l'objet de cette étude.

CHAPITRE I

Les Chupens et les Jilets d'il y a vingt-cinq ans.

Pour comprendre l'évolution moderne des *chupens* et *jilets* du costume masculin il nous faut étudier ces parties du costume breton chez les vieillards qui portent encore le *bragou-braz*. Quoique le nombre de

« Ces beaux représentants de la vieille Armorique »

ait beaucoup diminué, il s'en rencontre encore suffisamment pour qu'on en puisse faire une étude complète.

Examinons, par exemple, la constitution de cette partie du costume chez un vieillard de *Kast*.

(1°) *Les Chupens* — Les chupens sont au nombre de deux, l'un recouvrant l'autre.

A. — *Chupen extérieur*. — Le chupen extérieur est une veste sur laquelle sont fixées les manches. On lui donne le nom de *chupen manchek*. A *Kast*, (et dans les types voisins de *Plonévez-Porzai*, *Saint-Thois*, *Koray*) il est en étoffe bleue. Le devant et le dos sont piqués au fil noir ; les manches ne le sont pas. Par devant, le *chupen manchek* de *Kast* est largement ouvert, sans boutons ni boutonnières, ornements qui seraient inutiles, puisque, pas plus qu'aucune des *vestes bretonnes* des environs de Kemper, le *chupen manchek* n'est destiné à être boutonné (1). Dans la veste que j'ai prise comme type, les ornements du bord vertical sont réduits à leur plus simple expression, une bande de velours seulement ; un *chupen* de luxe d'allure un peu plus ancienne comporterait, à cette place, des broderies de couleur blanche et rouge du plus bel effet : plusieurs d'entre nous ont pu admirer à Châteaulin, en 1900, un *chupen manchek* de ce modèle, celui de feu M. le Gac, de *Plonévez-Porzai*, père de notre sympatique collègue M. le Gac, de Lesvren. L'ornementation en velours est donc postérieure à l'ornementation à la broderie : mais il s'en faut que dans les *chupens des bragou-braz*, elle soit toujours, comme chez notre vieillard de *Kast*, composée d'un simple ruban formant bordure. Je fais encore, à ce sujet appel à la mémoire de ceux d'entre nous qui se trouvaient au congrès de Châteaulin, en 1900 : vous rappelez-vous ces

(1) Je souligne à dessein les mots *vestes bretonnes*, la veste moderne de Pont-l'Abbé, seule susceptible d'être boutonnée dérivant de la veste *française* moderne.

géants à longs cheveux qui nous étaient venus de *Plonévez Porzay* ? Dans ce beau groupe vous avez vu au moins un *chupen* dont les bords portaient une ornementation différente, à savoir un long rectangle de velours noir souligné intérieurement d'une chaînette de soie jaune et au milieu duquel ressortait l'étoffe bleue du *chupen*.

Sous le bord du *chupen* on distingue, chez notre vieillard de *Kast*, une pièce d'étoffe rectangulaire, flottante, bordée de velours, donnant l'illusion d'un second *chupen* emboîté dans le premier : c'est ce qu'on appelle un *tromplezen*.

Examinons maintenant le dos de notre *chupen manchek* : sur l'étoffe piquée les coutures forment trois lignes d'un dessin original s'étendant respectivement de la nuque et du bord postérieur des aiselles dans la direction du bord inférieur du *chupen* ; mais, elles n'atteignent pas ce bord ; elles laissent place à trois appendices formés chacun d'un triangle d'étoffe plié en carène, à une espèce de corne, en un mot, ce qui a valu à ce genre de *chupen* le nom de *chupen-gornek*. Le *chupen-gornek* a été, il y a une quarantaine d'années, très en honneur dans la partie occidentale des Montagnes-Noires, tellement en honneur qu'il a survécu à l'abandon du *bragou-braz* qui l'accompagnait primitivement. Mon ami le barde Pennarun, qui est originaire de Briec, me citait à ce propos l'exemple de son père, qui, pour son mariage, revêtit le *chupen-gornek*, sans qu'il eut jamais porté le *bragou-braz*. Un *chupen-manchek* complet comportait encore une pièce : en dessous du bord inférieur se trouvait en effet, un *tromplezen* emprunté au bord d'un coupon de flanelle blanche. Cela nous explique la singulière décoration de triangles bleus

sur fond blanc qui se fait jour en dessous du bord du *chupen* dans quelques points de notre Cornouaille (1).

Pour être complet, je dois signaler dès maintenant le *chupen* à deux *tromplezen* placés de façon à se dépasser mutuellement et à dépasser les bords du vêtement : j'ai vu un de ces *monuments* à Kemper, lors d'une des dernières élections sénatoriales. Passons maintenant au *chupen intérieur*.

B. — *Chupen intérieur*. — Le *chupen* intérieur était dépourvude manches ; il était largement ouvert sur le devant, pour laisser voir le *jilet* et, en bas, il était engagé entièrement sous la *gouriz* ou ceinture de cuir qui a eu aussi une brillante destinée, mais qui n'est plus maintenant qu'un ornement de fantaisie à peu près abandonné. Chez notre vieillard de *Kast*, ce *chupen* intérieur est bleu, non piqué, et le bord vertical n'est orné que d'un mince velours. Mais il s'en faut de beaucoup que tous les *chupens* intérieurs aient été aussi simples. Parmi les *chupens* intérieurs de costumes qui nous intéressent, je dois citer le magnifique *chupen* violet qu'on portait autrefois à *Gouëzek* et le *chupen* noir des *bragou-ber* de *Fouësnant* qui était rehaussé d'élégantes boutonnières en soie violette.

(2°) *Le Jilet*. — Dans tous les costumes du bassin de l'Odet, sans exception, le *jilet* était complètement fermé, un des côtés lui croisant largement sur l'autre. Il n'était jamais piqué comme les *chupens*. C'est ainsi qu'il se présente chez notre vieillard de *Kast*. Son *jilet* est

(1) Cette décoration empruntée au bord d'un coupon de flanelle se retrouve dans d'autres costumes de la Basse-Cornouaille. Elle se reproduit aussi dans le vieux costume des *paludiers* de *Batz* (Loire-Inférieure).

noir sans manches. Il porte deux rangées verticales de boutons ; les deux bords verticaux portant également des boutonnières, on se rend facilement compte qu'on peut croiser alternativement l'un des côtés sur les l'autre. Le *jilet* de notre vieillard présente, d'ailleurs, des caractères communs à tous les *jilets* de notre région : bande de velours autour du cou et, en dessous, élégante broderie où les teintes rouges jouent un rôle prépondérant.

Je n'insiste pas plus longuement sur le type de costume que j'ai choisi. Il me reste encore plusieurs autres questions à examiner. Et d'abord, les variétés du *chupen manchek.*

CHAPITRE II

Variétés du *chupen manchek.*

Le *chupen manchek* à évolué dans deux sens : le sens breton et le sens français. Je me hâte d'ajouter que dans le seul pays *bigouden* il a subi des métamorphoses dans ce dernier sens. Ailleurs, ou bien il a été conservé, ou bien il a été remplacé par un autre *chupen*, bien breton celui-là.

1. — Etudions d'abord les *variétés* vraiment *bretonnes* du *chupen manchek.*

En allant de l'est à l'ouest, à travers le bassin de l'Odet, nous aurons tôt fait de séparer en deux groupes parfaitement distincts les *chupens manchek* encore existants.

Le groupe le plus *oriental* comprendra les types de *Koray*, *Saint-Thois*, *Gouëzek*, *Kast*, *Lokronan*, *Plonévez-Porzai*, *Plomodiern Plogonnek Foësnant* et son canton, où la

veste descend jusqu'à la taille. Le groupe *occidental*, naguère très homogène, placé entre la Baie d'Audierne et l'Odet, le groupe *bigouden*, en un mot, se distinguera au premier abord à son petit chupen qui descend vers la moitié du dos. Comme autres différences dans la partie supérieure du costume, je puis signaler la forme du col de la chemise qui dérive toujours du type *droit* dans tout le groupe oriental, *(Elliant* ayant seul subi l'influence du col de *Kemperlé* et du *Faouët)* et qui est toujours *rabattu* dans le costume *bigouden*.

A. — *Groupe occidental.*—Je me débarrasse d'abord du type occidental, du type *bigouden*. Ce type est depuis plusieurs années d'une excessive rareté dans la partie sud du pays *bigouden*, entre *Pouldreuzik, Penmarc'h Kombrit*, où sa chute avait été préparée par la disparition du *bragou-ber*. Pour en rencontrer des spécimens accompagnés du *bragou-ber* et des *boudriou* il faut se rendre à *Mahalon*, et environs, où il paraît devoir résister encore quelque temps en attendant d'être remplacé par cet ignoble veston bâtard *ni français ni breton* dont sont affublés presque tous les *Bigoudens* au commencement du vingtième siècle.

Le chupen manchek de *Mahalon* est donc très court ; il est en drap bleu foncé, soigneusement piqué. En dehors de son peu de longueur, il est de tous côtés, réduit à sa plus simple expression : les cornes dans le dos ont disparu mais un *tromplezen* a subsisté par derrière. Par devant le chupen de *Mahalon* est aussi peu orné que possible. Parfois cependant, il porte sur le bord vertical de droite deux rangées de trois petits boutons noirs et sur le bord de gauche des boutonnières en soie jaune ; parfois aussi, le devant est orné de deux carrés de dessins à la

soie jaune de la largeur d'une paume de main ; par derrière deux petites barres verticales de soie jaune marquent les extrémités du *tromplezen*. Voilà pour le groupe occidental, dont l'existence, je le répète, est irrémédiablement compromise.

B. — *Groupe oriental.* — Dans le groupe oriental on reconnaît facilement trois types de *chupens manchek*.

1° Dans le premier type le *chupen* est bleu, piqué, pourvu de cornes dans le dos : c'est le chupen classique de *Plonévez-Porzai*, *Kast*, *Saint-Thois*, *Koray*.

2° Dans le second type, le *chupen* est noir, piqué ; les cornes ont disparu et ont été remplacées par une petite pièce rectangulaire de drap noir : c'est le type de *Fouësnant*.

3° Dans le troisième type, le *chupen* est noir, non piqué ; les cornes n'existent pas, mais le dos du vêtement porte des longs plis arrondis, peu marqués : c'est le type de *Gouëzec*.

Quelques détails sur ces différents types.

Comme on le voit, le premier type, type de *Plonévez-Porzai*, est proche parent du type de *Kast* que j'ai longuement étudié. C'est à peu de chose près le même *chupen manchek* qui se porte encore avec le *bragou-ber* dans les paroisses de *Saint-Thois* et de *Koray* ; mais ce chupen est rehaussé à *Plonévez-Porzai* par un *bragou-braz* d'une rare beauté et déparé à *Saint-Thois* et à *Koray* par un *bragou-ber* d'une rare laideur.

Le second type, ou type de *Fouësnant*, est sombre et lourd ; il reproduit cependant les éléments constitutifs du type de *Plonévez-Porzai* ; il possède un *tromplezen* et la place des cornes y est marquée par le petit rectangle en drap que j'ai signalé plus haut. Mais il n'est re-

haussé par aucune broderie ; les bords verticaux du *chupen* et du *tromplezen* sont seulement garnis de velours noir et de la nuque descend, vers le milieu du dos, une autre bande de velours noir dûe à l'influence des costumes de *Rosporden* et de *Skaër* où, comme on le sait, cette bande a remplacé le Saint-Sacrement brodé qui ornait les vestes des aïeux et qui orne encore aujourd'hui le superbe chupen de notre distingué collègue Alfred Lajat (1).

Le troisième type, ou type de *Gouëzek*, me paraît avoir subi l'influence du costume de *Châteaulin*, influence limitée, il est vrai, au choix de l'étoffe, qui est noire, et à la disparition des piqûres. Cette influence est certaine. D'abord, le costume de Châteaulin pénètre jusque dans la paroisse de Gouëzek ; en second lieu, nous pouvons retrouver sur le dos de quelques paroissiens de *Saint-Thois*, qui avoisine *Gouëzek* des *chupens manchek* en drap *bleu* non piqué, sans cornes dans le dos, formant comme une transition entre les *chupens noirs*, unis de *Gouëzek* et les *chupens* bleus, piqués, et cornus de *Saint-Thois* et de la paroisse de *Koray* qui se trouve au sud-est de *Saint-Thois*. En résumé en passant par *Koray*, *Saint-Thois* et *Gouëzek* on trouve donc une gradation régulière : *chupen-gornek* bleu typique, à *Koray ;* puis, entre *Koray et Gouëzek*, dans la paroisse de *Saint-Thois*, *chupen* bleu piqué et *gornek* comme à Koray (forme rare) tantôt chupen bleu, non piqué, et sans cornes (forme ordinaire) et enfin à *gouëzek* chupen noir, sans cornes, non piqué.

(1) La mode des broderies en soie disparaît de plus en plus entre *Kemper* et *Kemperlé* : dans les *chupens* neufs des bandes de velours en tiennent lieu, mais j'ai vu recourir à un procédé expéditif qui consiste à cacher les broderies sous une bande de velours. C'est un moyen original de rajeunir les vieux *chupens*.

Le *chupen* de Gouëzek fait partie d'un costume très beau qui comporte un *bragou-braz* non plissé et des guêtres brodées fort élégantes, en drap noir. Le côté droit du bord vertical du chupen porte quelques boutons en métal blanc ; de l'autre côté l'on remarque de sobres broderies, des barres horizontales de couleur *orange*, en temps ordinaire, et *vertes* chez les gens en deuil.

Je n'insiste pas sur le costume de *Gouëzek*, car il est surtout répandu sur le versant sud du bassin de l'Aulne mais je ne pouvais oublier cette vaillante population qui au milieu de superbes montagnes a conservé, mieux que partout ailleurs, la tradition ancestrale, à commencer par les notables de la paroisse qui continuent à porter le *bragou-braz* que portaient tous nos grands aïeux.

2. — Evolution du *chupen-manchek* dans le sens *français*.

« La Roche Tarpéienne est près du Capitole. »

Hélas ! Mesdames et Messieurs, pourquoi faut-il qu'en quittant ce bon pays de *Gouëzek*, où les hommes sont si beaux avec leurs larges braies, nous nous soyons obligés de pousser une pointe dans le canton de *Pont-l'Abbé* ? Horreur ! abomination de la désolation ! D'où sortent donc tous ces gars aux larges épaules, au dos plat, qui viennent en foule apporter les patates à la cale de Loctudy ? Doù ils viennent ? Je vais vous le dire : ils viennent de *Kombrit* de *Pont-l'Abbé*, de *Penmarc'h*, de *Plomeur*, de *Guilvinek*, de *Plobannalek*, de *Loktudy* même. Ils se croient bien habillés sans doute, puisqu'ils ont, par milliers, adopté depuis une dizaine d'années leur odieux veston. Pour moi, paroissien de Loctudy depuis longtemps, pour moi qui les ai connus, auparavant, je

fais la différence entre ces nippes curieuses et le *chupen* d'autrefois. N'étaient les trois velours des cloches à meulon qui leur tiennent lieu de chapeaux, j'hésiterai à reconnaître en eux les fils vigoureux de la *bigoudennie*.

Pour confectionner leur nouveau *chupen*, le *kemener* a pris modèle sur un paletot sac. Cette machine-là peut se boutonner par devant, de manière à masquer le beau gilet brodé que les *Bigoudens* conservent, *comme par anachronisme*. Dans le haut, par devant, cette veste porte des revers comme celle du premier *Européen* venu. De chaque côté, il y a des fentes béantes qui servent de poche et qui, une fois bien bourrées, donnent à l'ensemble un aspect des plus réussis. Enfin, le derrière de cette veste est tout uni, sans coutures, sans piqûres et même sans l'ombre d'un col que les revers du devant nous faisaient espérer : c'est le triomphe de la platitude de la monotonie, du manque de goût ; c'est un enlaidissement du costume *européo-américain* qui semblait pourtant détenir le record de la laideur ! Tailleurs de la bigoudennie, resaisissez-vous, mes amis ; revenez aux vieux chupens ou trouvez autre chose, mais cessez d'enfouir dans un sac le torse robuste de vos contemporains !

CHAPITRE III

Disparition du *chupen manchek*

Quoi qu'on puisse dire, quoi qu'on puisse faire, le règne du *chupen manchek* touche à sa fin. Même dans des régions comme *Fouesnant* et *Kemperlé* où il a survécu à la disparition du *bragou-braz* et du *bragou-ber*, on note déjà une tendance à fixer des manches sur le gilet et à remplacer le *chupen manchek* par ce *chupen* sans manches

dont la fortune a été si rapide au nord et à l'est de *Kemper*.

D'où dérive ce *chupen* sans manches, largement ouvert en avant, dont nous allons suivre maintenant le magnifique développement ? Pour la *forme*, il dérive certainement de l'ancien *chupen* intérieur qui portait parfois sur l'un des bords verticaux une rangée de boutons métalliques parfaitement conservés dans certains *chupens* modernes sans manches. Pour la *façon*, il dérive, au contraire du *chupen manchek*. Le *chupen* extérieur, le grand *chupen manchek*, avec ses piqûres, avec la solidité de sa confection était un vêtement de fatigue ; le *chupen* intérieur ne l'était pas ; quand ce *chupen* intérieur, sans manches, tendit à remplacer le *chupen manchek* il fut nécessaire de le renforcer de façon à ce qu'il pût tenir entièrement lieu de vêtement protecteur à une époque où la petite blouse n'était guère en usage. Ce petit *chupen* intérieur hérita donc des *piqûres* du *chupen manchek*.

Je ferai remarquer, en passant, que chez les femmes, aux environs de *Kemper*, la veste à manches a subi une amputation qui, par une rencontre fortuite, rapproche sa coupe de celle du *chupen* masculin moderne. Le corsage bleu piqué des vieilles femmes porte encore quelquefois des manches, mais dans la jeune génération le corsage des femmes a, comme le *chupen* des hommes, ses ouvertures pour le passage des bras et les manches sont fixées directement sur le *gilet* : en un mot, le parallélisme est aujourd'hui aussi complet que possible.

Le *chupen* moderne, qui est loin d'être un vêtement banal, est donc constitué par une veste ouverte, sans manches, sans *tromplezen* et sans cornes dans le dos, en

drap piqué dans les types de *Plonévez-Porzai*, *de Koray*, de *Kerfeunteun*, d'*Ergué-Gabérik* et d'*Elliant* et non piqué dans le type de *Ploaré*. Passons en revue ces différents types.

Les *chupens* piqués sont tous en drap bleu-clair, sauf celui d'*Elliant* qui est en drap bleu foncé.

Type de Plonévez-Porzai. — C'est à mon avis le type le plus riche. Les bords verticaux sont ornés de velours limitant deux longs rectangles; dans celui de droite s'alignent de larges boutons de cuivre imbriqués; dans celui de gauche, des barres horizontales alternativement de couleur jaune et orange. Parfois les boutons de cuivre sont remplacés par des boutons noirs, plats et les barres de broderies sont alors noires et bleues. Les ouvertures pour les bras et le bord inférieur du chupen sont ornés d'une bande de velours. Ce chupen est couramment porté avec le *bragou-braz*.

Type de Koray. — C'est le type de *Plonévez-Porzai*, moins le velours autour des ouvertures pour les bras, et du bord inférieur du *chupen*. Sur les parties latérales sont figurées des fausses poches en velours noirs soulignées de points de soie jaunes brodés en chaînette.

Type de Kerfeunteun. — Ce type, très répandu autour de *Kemper*, est une comme une simplification du précédent. Ni velours autour de l'ouverture pour les bras, ni au bord inférieur du *chupen*; pas de fausses poches; la rangée de boutons du côté droit est remplacée par des barres horizontales, alternativement en soie jaune et orange. Ce *chupen* caractérise essentiellement les populations des cantons de *Kemper* et de *Briec* désignées sous le nom de *glaziks* (1).

(1) Ce type se conserve bien dans les paroisses rurales, mais à Kemper, quelques paysans, devenus citadins, ont pris l'habitude

Type d'Ergué-Gabérik. — Ce type est voisin du type de *Kerfeunteun* ; mais, du côté droit de la veste, reparaissent les boutons de cuivre imbriqués qui se trouvent dans le costume de *Koray*. La présence de ces boutons est, peut-être, due au voisinage des costumes d'*Elliant* et de *Koray* qui en sont pourvus.

Type d'Elliant. — Le chupen d'*Elliant* se distingue immédiatement des précédents par sa couleur foncée et sa longueur plus grande. Les broderies en laine du côté gauche sont plus voyantes, plus larges que dans les costumes précédents. Le vert et le jaune y jouent un grand rôle. D'autres ornements viennent s'y joindre ; ces ornements sont formés d'épaisses broderies qui remplissent non seulement le cadre rectangulaire en velours noir placé sur le bord vertical gauche du *chupen ;* mais à droite comme à gauche, ces broderies semblent déborder de ce cadre trop étroit pour elles et s'étendent largement en bas et sur les parties latérales. La fantaisie des tailleurs s'y donne libre cours : on y remarque des barres horizontales de couleurs tranchantes, des fleurs de couleurs criardes, le tout donnant un caractère très spécial à ce *chupen*. Son aire d'extension est restreinte, mais il se maintient nettement différencié, tout comme le *chupen* de *Ploaré*; c'est une création *originale*, très différente au point de vue de l'ornementation du *chupen manchek*, qui accompagnait naguère le *bragou-braz* dans la paroisse d'*Elliant*.

Type de Ploaré.— Ce type, limité aux paroisses de *Ploaré* et de *Pouldergat*, est également une création originale. Il est très distinct, par de nombreux caractères du

de porter, aux jours de fête, un *chupen* qui diffère du type *glazik* en ce qu'il est fait de drap plus foncé et qu'il est dépourvu de piqûres.

chupen gornek qui l'a précédé. Il est confectionné en drap bleu assez foncé, non piqué ; les trois coutures du dos sont très apparentes, les latérales se dirigeant d'abord presque horizontalement entre les épaules et descendant ensuite, à côté de la couture médiane jusqu'à la naissance des trois échancrures du bord inférieur qui délimitent deux basques flottantes, imbriquées de gauche à droite, de petites dimensions, d'un effet très original. Des appliques en forme de poches sur les côtés et, par devant, le long des bords verticaux, des bandes de velours ou de jolies broderies claires, selon le rang de fortune du porteur du *chupen* (1). Ajoutons que ce *chupen* se détache sur un gilet vieux bleu clair, ce qui produit un effet de contraste très heureux et nous en aurons fini avec les *chupens* modernes des environs de *Kemper*.

CHAPITRE IV

Disparition de tout *chupen*.

Des Bretons sans *chupen* ? Eh, oui, il y en a. Il est, en effet de mode dans le sud de la *Bigoudennie* de revêtir les enfants d'un gilet à manches avec plastron de velours ou de broderie. Ce gilet est boutonné depuis le col jusqu'au bas comme tous les gilets des environs de Kemper. Lors des mariages, à Pont-l'Abbé, les invités ont aussi l'habitude, au moins en été, d'aller *en tournée* à Loktudy ou ailleurs, revêtus d'un gilet sans manches

(1) Noblesse oblige dans les deux sexes: une *penherez* de la région de Pont-l'Abbé *doit* pour ne pas déchoir, porter trois lourdes jupes superposées une veste et un gilet superbement brodés, le tout pesant dans les 35 kilos.

à plastron brillamment brodé, l'horrible veste restant à la maison : mais il n'y a peut-être là qu'une question de nécessité, la température (1) obligeant nos braves Bigoudens à quitter momentanément cette veste qu'ils abandonneront sans doute un jour pour de tout de bon.

CHAPITRE V

Le *Jilet*.

1° *Jilet* ancien. — Nous avons vu qu'il était dépourvu de manches, ces dernières étant fixées sur le *chupen*.

2° *Jilet* moderne. — Il est actuellement dépourvu de manches, dans les costumes où a persisté le *chupen manchek (Fouesnant, Gouëzek)* et, au contraire pourvu de manches dans les types qui ont perdu le *chupen manchek* (costumes modernes de *Plonévez-Porzai, Ergué-Gabérik, Koray, Elliant*, etc...) Jetons un rapide coup d'œil sur les divers *jilets* à manches.

Type glazik. — Le type le plus répandu est le type *glazik*. Il se rencontre dans les communes de *Kemper, Kerfeunteun, Penhars, Guengat, Pluguffan, Plomelin, Ergué-Armel, Saint-Evarzek*, (partie) *Ergué-Gabérik, Langolen, Landudal, Landrévarzek, Briek, Kéménéven, Lokronan, Plogonnek, Plonévez-Porzai, Plœven, Kast, Plomodiern.*

Ce *jilet* est bleu, de la même couleur que le *chupen*, dans les costumes de tous les jours ou dans ceux confectionnés il y a quelque temps ; mais actuellement il se fait en drap bleu foncé ou même en drap noir dans

(1) Il est d'usage dans ce pays extraordinaire que les mariages soient suivis d'une semaine de réjouissances diverses ; il y a là de quoi abandonner sa veste.

les costumes de fête. C'est un vêtement serré au corps, largement croisé, complètement fermé à l'encolure et portant sur le devant deux rangées verticales, parallèles composées de 8 ou 9 larges boutons plats, en cuivre. Chaque bord du *jilet* porte un nombre de boutonnières égal à celui des boutons permettant de boutonner le *jilet* de droite à gauche ou de gauche à droite, selon que l'on veut montrer le moins orné ou le plus orné des plastrons qui sont figurés sur le *jilet*. C'est, qu'en effet, en dessous du velours placé autour du cou, le *kemener* a brodé du côté droit un dessin peu compliqué, tandis que sur le côté gauche est brodé un large plastron de couleur vive où le rouge et le jaune jouent un rôle prédominant. C'est le plastron des jours de fête, celui qu'on boutonne de gauche à droite. Les manches portent un parement de velours surmonté d'une broderie analogue à celle du côté droit du *jilet*.

Type de Koray. — Le type de Koray reproduit les principaux caractères du type *glazik*, mais on y a ajouté deux poches garnies de velours et soulignées de broderies jaunes en chaînettes, placées sur le côté gauche, l'une au-dessous de l'autre : ce détail est emprunté au gilet français.

Type d'Elliant. — Sa forme générale est celle des gilets précédents, mais l'étoffe en est plus foncée d'un bleu vert. Comme cela a lieu pour le *chupen*, les broderies en laine du gilet sont d'allure plus massive que dans les *chupens* de la région voisine, du côté de Kemper. Les bandes de velours du tour de cou et des poignets sont doublées d'une broderie où le vert et le jaune se mélangent ou plutôt s'entrechoquent pittoresquement.

Examinons maintenant les *jilets* sans manches des costumes modernes. Il y en a de trois types : *Gouëzek*,

Fouësnant, *Pont l'Abbé*. Ces trois types sont très dissemblables à différents points de vue, mais ils ont, néanmoins, un caractère qui les rapproche tous ; les boutons sont petits, épais en verre noir.

Type de Gouëzek. — *Jilet* noir ; autour du cou, la bande de velours, aujourd'hui classique, accostée d'une bordure de soie en chaînette formant des petits cercles tangents placés sur un rang, verts ou orangés selon que les broderies du *chupen* et des *boudriou* sont de l'une ou l'autre de ces couleurs. Ce gilet est un des plus élégants qui existent en Basse-Cornouaille ; il se distingue de tous les autres par son ornementation en soie.

Type de Fouësnant. — Le *jilet* de *Fouësnant* est noir comme celui de *Gouëzek* ; il en diffère par l'absence de toute broderie.

Type de Pont-l'Abbé. — Si les *Bigoudens* ont abandonné les unes après les autres à peu près toutes les pièces de leur ancien costume, du moins ils ont conservé leur *jilet* et ils peuvent s'enorgueillir à juste titre de ces beaux spécimens où l'art du brodeur se déploie si largement.

La forme générale du *jilet bigouden* est la même que dans les autres régions des environs de Kemper, mais l'ornementation offre une particularité qui n'existe pas dans les autres *jilets*. Le bord inférieur du dos qui était très apparent au temps des vieux *chupens manchek* a conservé un *tromplezen*. Mais dans tout *jilet* un peu soigné, le *tromplezen* et le bord du *jilet* situé au-dessus du *tromplezen* portent des broderies en soie jaune ou orange. L'origine de ces broderies est intéressante. Je me rappelle fort bien que, quand j'étais jeune paroissien de *Loctudy*, j'éprouvais des distractions en contemplant, pendant l'office le bas du *jilet* des *Bigoudens*. Les deux

rangs de broderie qui s'étageaient en cet endroit étaient, en effet, composés de caractères d'imprimerie grandes capitales et particulièrement de consonnes, prêtant plus ou moins à des calembours. Actuellement on a une tendance à remplacer ces caractères par des lignes en zigzag et des barres verticales dont il était utile d'indiquer l'origine.

Le plastron du *jilet bigouden* est admirablement brodé en soie jaune ou orange. Les grands cercles pleins et les lignes courbes en général y sont très employés, tandis que dans les autres *jilets* de la région, sauf à Ellient, toutes les broderies comportent de petits motifs où les triangles et les rectangles paraissent dominer (1). Ce plastron des *Bigoudens* a un relief remarquable et j'en suis encore à me demander comment l'idée d'une veste croisant entièrement et cachant ce plastron a pu germer dans la cervelle des tailleurs de la région.

Le Gilet de laine. — Le gilet de laine bleue, voisin du maillot des cyclistes, mais à col rabattu, a quelques adeptes dans la région et remplace parfois le *jilet* de drap ; mais il faut espérer qu'il restera localisé à la catégorie des mitrons et des petits employés

CHAPITRE VI

Résumé de la question.

En résumé, la partie supérieure du costume mascúlin aux environs de *Kemper*, quoique d'origine *française*, évolue généralement dans le sens *breton*. Seule, la veste

(1) Il y aurait toute une étude à faire sur le *symbolisme* des dessins des *jilets*.

moderne de *Pont-l'Abbé* a pris une forme française, déjà très laide en elle-même, et s'est encore enlaidie en passant sur le dos des Bretons. Par ailleurs, c'est à peine si l'on peut noter l'apparition de fausses poches sur les côtés de quelques chupens et de poches latérales sur le *jilet* de *Koray*. Quelles qu'aient été en effet, les transformations modernes des anciens *chupens* on a conservé généralement ces poches *intérieures*, où le Breton peut accumuler à l'abri des intempéries les objets et les denrées les plus hétéroclites.

Le *chupen manchek* s'est conservé dans les costumes modernes de Gouëzek et de Fouësnant, sans se simplifier beaucoup.

Enfin, dans la majeure partie du groupe oriental, le *chupen-manchek* a disparu et a été remplacé par un *chupen* sans manches et les manches ont été fixées au gilet. Cette transformation a été des plus heureuses ; elle a débarrassé les Bretons d'un vêtement très beau, sans doute, mais lourd et encombrant et lui a substitué une veste fort originale et même élégante. Du reste, cette évolution n'a pas entraîné la disparition du caractère le plus saillant du *chupen* de la région, les *piqûres* au fil : c'est à peine si cette disparition s'est effectuée dans deux paroisses : Ploaré et Pouldergat ; l'immense majorité des paroissiens du groupe oriental conserve le *chupen* piqué qui est le véritable vêtement de fatigue et qui, grâce à sa rigidité, peut fournir, en cas de pluie, une protection à peu près équivalente à celle d'un bon manteau. La couleur *bleue* s'est également bien conservée dans les *chupens* sans manches.

Il est probable que le *chupen-manchek* de *Fouësnant* va évoluer dans le même sens que les autres *chupens* du groupe oriental. Les piqûres sont conservées, mais l'on

commence à fixer les manches au gilet et, même, l'on peut remarquer actuellement quelques *chupens* neufs en drap bleu dans le groupe, pourtant si compact, des *Fouësnantais* vêtus de noir.

Le *jilet* n'a subi depuis bien des années que des modifications insignifiantes, en dehors de l'acquisition des manches : il ne semble pas qu'il puisse beaucoup se modifier à l'avenir.

En résumé, dans l'état actuel des choses, malgré la rareté de l'archaïque *bragou-braz*, nos Bretons des environs de *Kemper* sont encore habillés en Bretons et ils ne paraissent pas disposés, comme les Gallos des environs de *Rennes* à franchir, lors des mariages et des pardons, le seuil des sanctuaires vénérés, sous l'horrible blouse des maquignons.

Dr C.-A. Picquenard.

LE PAYS DE GALLES OU CAMBRIE

NOTES D'UN MISSIONNAIRE

I. — Première colonisation de la Grande Bretagne.

L'Ile de Bretagne a porté trois noms dans l'histoire. Avant d'être habitée, elle était appelée " *Glas Merddio* " (l'Ile verdoyante); puis, lorsqu'elle fut habitée, on lui donna le nom de " *Y Fel Ynys* " (an enezen vêl = l'Ile de Miel); et enfin, lorsque les habitants en furent réunis en république par Prydain, fils d'Aedd Maror (meur = le Grand), elle reçut le nom définitif de " *Ynys Prydain* " (l'Ile de Prydain ou Britain, d'où Bretagne).

Et, disent les Triades, aucune autre tribu que celle des " *Cymry* " n'a aucun droit sur cette île, car c'est elle qui la première s'y est établie; et, auparavant, il ne s'y trouvait personne, mais rien que des ours, des loups et des bisons...

Maintenant, en nous rapportant encore aux Triades, nous verrons que les tribus principales, qui habitaient l'Ile de Bretagne, étaient au nombre de trois : 1°) La première était celle des " Cymry " qui y vinrent sous la conduite de Hu Gadarn (ou le Puissant), ainsi surnommé parce qu'il ne voulait pas conquérir un pays et

des terres au moyen des batailles et des guerres, mais grâce à la justice et à la paix ; — 2°) La seconde était celle des " Lloegrians " (Liger = Loire), qui vinrent du pays des Veneti (Vannes), et qui descendaient de la tribu primitive des Cymry ; — 3°) La troisième était celle des " Brythons " qui était venue du pays de Llydaro (Letavia, nom primitif de l'Armorique) et qui descendait aussi de la tribu primitive des Cymry.

Comme on le voit, d'après les Triades, l'origine du mot Cymry est plutôt dans " Gomer " (fils de Japhet) que dans " Cymmri " ou " Cymmrawd " (associé, égal), quoi qu'en disent les historiens modernes...

Les trois tribus des Cymry, des Lloegrians et des Brythons avaient donc pour souche commune la race primitive des Cymry, et toutes trois elles parlaient la même langue et le même idiome.

G.-M. Llanrrost, *O. M. I.*,
Missionnaire à Llanrrost.

II. — Première Leçon de Gallois.

L'Article

1. — Il n'y a en Gallois qu'un seul article, qui est l'article *défini* :

Y et *Yr* = al, an, ar = le, la, les.

a) *Y* se place devant les substantifs commençant par une consonne ;

Y Ụero = al leon = le lion,
Y dyn = an den = l'homme,
Y môr = ar môr = la mer.

b) *Yr* se place devant les substantifs qui commencent par une voyelle ou par l'aspirée *h* ;

Yr afal = an aval = la pomme,

Yr haul = an heol = le soleil.

N. B. — Comme on le voit, l'emploi de l'article défini est beaucoup plus compliqué en Breton qu'en Gallois.

2. — Quand un mot finissant par une voyelle vient *immédiatement* avant l'article, on se sert souvent de *r* avec apostrophe (*'r*) au lieu de *y* ou *yr* :

Y Uo a'r asyn = al leuē ac an azen = le veau et l'âne.

N. B. — Ceci n'existe pas en Breton.

3. — Il n'y a pas en Gallois d'article *indéfini*, = comme il s'en trouve en Breton (eul, eun, eur = un, une) pour le nombre singulier :

Buroch = eur vioc'h = une vache,

Cesyg = kezeg = des juments.

4. — Certains substantifs féminins ont leur lettre initiale *changée* ou *enlevée*, quand ils viennent immédiatement après l'article (en Breton la *mutation* seule a lieu) :

a) Soustraction : Groraig, y *roraig* = greg, ar c'hreg (vreg) = femme, la femme.

b) Mutation : Careg, *y gareg* = carreg, ar ganeg = pierre (rocher), la pierre.

GOULVEN TRÉBAOL, *O. M. I.*

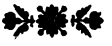

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XXIe SIÈCLE

II. — CHATEAUBRIAND [1]

(1768-1848).

II. — *Le Consulat et l'Empire. Le littérateur.*

(1800-1814).

Au moment où Châteaubriand recevait de sa sœur Julie cette lettre libératrice qui l'engageait à ne plus écrire, il venait d'en lire une autre tout opposée, dans laquelle son ami Fontanes, qui venait de passer quelque temps à Londres à la suite des proscriptions de Fructidor, lui écrivait d'Allemagne, le 28 juillet 1798 ; « Travaillez, travaillez, mon cher ami, devenez illustre. Vous le pouvez : l'avenir est à vous ! » Si Fontanes, « le dernier écrivain, après Chénier, de l'école classique de la branche aînée », lui parlait ainsi, c'est que pendant leurs promenades dans la campagne de Londres, Châteaubriand lui avait lu des passages de son manuscrit des *Natchez*, et que le chantre du *Jour des morts* et de

(1) Voir le fascicule de juillet 1904.

la *Grèce sauvée* en avait été tout ébloui : « Je voyais bien de l'ébahissement sur son visage, lorsque je lui lisais des fragments des *Natchez*, d'*Atala* et de *René* ; il ne pouvait ramener ces productions aux règles communes de la critique, mais il sentait qu'il entrait dans un monde nouveau ; il voyait une nature nouvelle ; il comprenait une langue qu'il ne parlait pas. Je reçus de lui d'excellents conseils ; je lui dois ce qu'il y a de correct dans mon style ; il m'apprit à respecter l'oreille ; il m'empêcha de tomber dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution de mes disciples (1)... »

Châteaubriand n'hésita pas, il se remit passionnément au travail, bien décidé à expier l'*Essai* par un ouvrage religieux qui fut « une sorte de réponse indirecte au poème de la *Guerre des Dieux* et autres livres de ce genre ».

Ce n'est pas cependant qu'il eût, comme jadis saint Paul, reçu le coup de foudre sur le chemin de Damas ; car n'ayant jamais été ni persécuteur, ni systématiquement impie, il n'avait pas à se dégager de convictions très arrêtées. « Le jeune sceptique avait pesé avec la plus entière sincérité la valeur des deux doctrines qui aspirent à expliquer le monde et le redoutable problème de la vie. Il connaissait dans ses variations principales, depuis Epicure jusqu'à Spinosa, la théorie qui croit rendre raison des phénomènes à l'aide de forces latentes mises en action par un organisme fatal ; il ignorait bien moins encore celle qui remplace ces énergies inconscientes par une puissance créatrice essentiellement distincte de son œuvre, et dont l'action souve-

(1) *Mem. d'outre-tombe*, II, 167. — Vous pouvez vous mettre à la tête du siècle qui se lève, lui disait encore Fontanes, ne vous traînez pas à la queue du siècle qui s'en va !

raine se concilie toujours et partout avec la liberté de l'homme, de laquelle elle a fait la loi même du monde moral » (1). La transition ne fut donc pas aussi difficile qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. La balance avait auparavant penché d'un côté ; sous le poids de la piété filiale, elle pencha de l'autre. « Mes matériaux, dit-il lui-même, étaient dégrossis et rassemblés de longue date par mes précédentes études. Je connaissais les ouvrages des Pères mieux qu'on ne les connaît de nos jours ; je les avais étudiés même pour les combattre ; et, entré dans cette route à mauvaise intention, au lieu d'en être sorti vainqueur, j'en étais sorti vaincu... Quant à l'histoire proprement dite, je m'en étais spécialement occupé en composant l'*Essai sur les Révolutions* : enfin mon terrible manuscrit des *Natchez*, de 2393 pages in-folio, contenait tout ce dont le *Génie du christianisme* avait besoin en descriptions de la nature : je pouvais prendre largement dans cette source, comme j'y avais déjà pris pour l'*Essai.* »

Le but de l'auteur était en effet beaucoup plus littéraire que philosophique ; et l'on peut objecter que le titre de son livre eut mieux répondu à l'essence de l'ouvrage en remplaçant les deux mots : *Le génie*, du titre principal, par ceux du sous-titre : *Les beautés* et spécialement *La beauté morale.* Mais le titre lui-même fit fortune, parce qu'il répondait admirablement à l'état d'âme de la France à cette époque, affamée de foi à la suite de l'orgie d'incrédulité sanglante à laquelle elle venait d'assister. Ce n'est point une étude approfondie que le siècle attendait, a fort bien dit Villemain, et ce que le nouveau converti allait déployer sous les yeux

(1) De Carné, *Chateaubriand*, p. 23.

soit d'une génération légère et repentante, soit d'une génération élevée dans l'indifférence, c'étaient les grandes vues du christianisme saisies par une vive imagination ; c'était l'émotion de la foi en présence des grands spectacles de la nature ; c'étaient les notions les plus simples d'un culte follement détruit, ressuscitant avec ce culte même et redevenues pathétiques et nouvelles par les désuétudes sanglantes qui les avaient interrompues (1).

Châteaubriand a commis dans ses *Mémoires* un oubli qu'on ne voudrait pas croire intentionnel, en disant que le titre de *génie du christianisme* qu'il trouva sur le champ, l'inspira (2). L'année 1798 se passa en recherches ; la rédaction fut commencée dans les premiers mois de 1799, et le premier volume fut imprimé à Londres vers le mois de septembre, chez Dulau, ancien bénédictin du collège de Sorrèze, qui avait émigré et s'était fait libraire dans cette ville ; mais une lettre à Fontanes, datée du 19 août, nous apprend que l'ouvrage s'appelait, lors de cette première gestation : *De la religion chrétienne par rapport à la morale et aux Beaux arts* (3). Deux mois plus tard, première transformation : dans une autre lettre à Fontanes, datée du 27 octobre, Châteaubriand parle non plus d'un volume in-octavo, mais de deux, intitulés cette fois : *Dès beautés poétiques et morales de la religion chrétienne et de sa supériorité sur tous les autres cultes de la terre.* C'était beaucoup trop long : Fontanes le fit

(1) Villemain, *La tribune moderne.* M. de Châteaubriand, p. 68. Il a marqué toute la littérature du siècle présent, dit-il ailleurs, et changé dans l'ordre moral une partie des opinions de son temps.

(2) *Mém. d'outre-tombe,* II, 180.

(3) Lettre publiée par l'abbé Pailhès dans *Châteaubriand, sa famille et ses amis.*

facilement comprendre à son ami ; et ce fut seulement l'édition de Paris, en 4 volumes, parue le 14 avril 1802, la première pour le public, mais en réalité la troisième, qui porta le titre de : *Génie du christianisme ou beauté de la religion chrétienne.*

Mais d'importants événements s'était passés dans l'intervalle.

Vivement sollicité par Fontanes qui le pressait de venir achever son ouvrage à Paris, Châteaubriant se fit donner par le ministre de Prusse, au printemps de l'année 1800, un passe-port sous le nom du suisse *La Sagne*, habitant de Neuchâtel, fit interrompre chez Dulau le tirage de son livre dont on lui remit les feuilles composées, détacha des *Natchez* les épisodes d'*Atala* et de *René*, enferma le reste du manuscrit dans une malle dont il confia le dépôt à ses hôtes, et se mit en route pour Douvres avec Mme d'Aguesseau. Arrivé à Paris, il obtint de la police, en déposant son passe-port, une permission de séjour renouvelable de mois en mois, fut présenté par Fontanes au libraire Migneret qui consentit à se charger de recommencer l'impression interrompue et à lui donner d'avance quelque chose pour vivre, s'enferma dans un entresol de la rue de Lille, et se mit avec acharnement à la besogne, alternant l'achèvement de son grand ouvrage avec des articles sur l'Angleterre, sur Mme de Staël, etc. publiés dans le *Mercure de France*, sous la signature *L'auteur du Génie du Christianisme* (1).

(1) Le rédacteur en chef du *Mercure* était précisément Fontanes. J'ai donné au t. VIII de la *Bio-Bibliographie bretonne* la liste des études que Châteaubriand publia dans ce recueil. Or, Fontanes avait critiqué l'ouvrage de Mme de Staël sur la *Littérature*. Mme de Staël répondit à cette critique en tête de la seconde édition de son livre et Châteaubriand crut qu'il était généreux à lui de venir au secours de

Or, il arriva que, pendant qu'il corrigeait les épreuves de l'épisode d'*Atala*, il s'aperçut que plusieurs feuilles lui manquaient ; il s'imagina qu'on lui avait dérobé son roman, et il annonça dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, le 31 mars 1801, sa résolution de publier cet épisode à part, avant le « grand ouvrage » dont il promettait en même temps la prochaine apparition. Mais avant de risquer ce ballon d'essai, il fit lire de nouveau sa prose à Fontanes : « Quand mon ami fut arrivé au discours du Père Aubry, au bord du lit de mort d'Atala, il me dit brusquement d'une voix rude : — Ce n'est pas cela ; c'est mauvais ; refaites cela ! — Je me retirai désolé ; je ne me sentais pas capable de mieux faire. Je voulais jeter le tout au feu : je passai depuis huit heures jusqu'à onze heures du soir dans mon entresol, assis devant ma table, le front appuyé sur le dos de mes mains étendues et ouvertes sur mon papier... — Vers minuit l'inspiration me revint : je traçai de suite le discours du missionnaire, sans une seule interligne, sans en rayer un mot, tel qu'il est resté et tel qu'il existe aujourd'hui. Le cœur palpitant, je le portai dès le matin à Fontanes qui s'écria : C'est cela, c'est cela ; je vous l'avais bien dit que vous feriez mieux (1) !... »

Fontanes en répliquant par une lettre qui fut insérée au *Mercure* du 22 décembre 1800 et dans lequelle il prenait à partie la doctrine de la perfectibilité et se déclarait l'adversaire de la philosophie. Un passage de cette lettre avait vivement blessé Mme de Staël. Chateaubriand le rétracta quelques mois plus tard dans la préface d'*Atala*, et la réconciliation se fit entre les deux adversaires.

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 245, 246. — Il faut le débarbouiller de Rousseau, d'Ossian, des vapeurs de la Tamise, des révolutions anciennes et modernes, disait Joubert, et lui laisser la croix, les missions, les couchers de soleil en plein Océan, et vous verrez quel poète nous aurons pour nous purifier des restes du Directoire.

Atala parut chez Migneret, le 17 avril 1801, en un petit volume in-12. Ce fut un succès prodigieux : il y en eut quatre éditions coup sur coup à Paris en 1801 et trois contrefaçons à Avignon en 1802. On était émerveillé ; outre la nouveauté du style, l'étrangeté de l'ouvrage ajoutait encore à la surprise ; tombant au milieu de cette école classique, « vieille rajeunie dont la vue seule inspirait l'ennui », il était une sorte de production d'un genre inconnu. On ne savait si on devait le classer parmi les monstruosités ou parmi les beautés. Toute la critique passablement déroutée s'en occupa pour ou contre : Fontanes, dans le *Mercure de France*, Ginguené, dans la *Décade philosophique*, Dussault, dans le *Journal des Débats*, lui consacrèrent des articles d'importance ; et l'abbé Morellet protesta au nom du goût contre ce style trop imagé dans une brochure d'*Observations critiques* qui lui attirèrent au moins deux vives réponses. On se passionnait dans les deux sens en prose et en vers, et Chénier lui-même, prenant part à la lutte au nom des froids classiques, faisait dire à Châteaubriand, dans ses *Nouveaux saints :*

J'irai, je reverrai tes paisibles rivages,
Riant Meschacébé, Permesse des sauvages ;
J'entendrai les sermons prolixement diserts
Du bon monsieur Aubry, Masillon des déserts.
O sensible Atala ! tous deux avec ivresse
Courons goûter encor les plaisirs de la messe ;
Chantons de Pompignan les cantiques sacrés ;
Les poètes chrétiens sont les seuls inspirés....
...Mais, fille de l'exil, Atala, fille honnête,
Après messe entendue, en nos saints tête à tête,
Je prétends chaque jour, relire auprès de toi
Trois modèles divins, la Bible, Homère et moi .. (1)

(1) Chénier, *Les Nouveaux Saints*, Paris, 1801, in 8°.

« Atala devint si populaire, a écrit Châteaubriand, qu'elle alla grossir avec la Brainvilliers la collection de Curtius (1). Les auberges de rouliers étaient ornées de gravures rouges, vertes et bleues, représentant Chactas, le père Aubry et la fille de Simaghan. Dans des boîtes de bois, sur les quais, on montrait mes personnages en cire, comme on montre des images de la Vierge et des Saints à la foire Je vis sur un théâtre du boulevard ma sauvagesse coiffée de plumes de coq, qui parlait de l'âme de la solitude à un sauvage de son espèce, de manière à me faire suer de confusion. On représentait aux Variétés une pièce dans laquelle une jeune fille et un jeune garçon sortant de leur pension, s'en allaient par le coche se marier dans leur petite ville ; comme en débarquant ils ne parlaient d'un air égaré que de crocodiles, cigognes et forêts, leurs parents croyaient qu'ils étaient devenus fous. Parodies, caricatures, moqueries m'accablaient. L'abbé Morellet, pour me confondre, fit asseoir sa servante sur ses genoux et ne put tenir les pieds de la jeune vierge dans ses mains, comme Chactas tenait les pieds d'Atala pendant l'orage ; si le Chactas de la rue d'Anjou s'était fait peindre ainsi, je lui aurais pardonné sa critique.... » (2).

Or, pendant qu'il savourait son triomphe, Châteaubriand tenait grand compte des observations des critiques, et il a pu dire que sur les douze premières éditions d'*Atala*, il n'y en a pas deux qui se ressemblent absolument, tellement il les avait successivement cor-

(1) Cabinet de figures de cire : le musée Grévin de ce temps-là.

(2) *Mém. d'outre-tombe*, II, 247 à 249. Et voyez la liste que j'ai donnée de ces parodies, chansons et autres opuscules dans la *Bibliographie bretonne*, t. VIII, p. 435 etc. Le roman d'*Atala* a même été mis en vers en six chants !

rigées. La douzième seule est pour lui l'édition définitive. Et c'est une justice à lui rendre qu'il a en effet impitoyablement sacrifié tout ce qui pouvait prêter à des accusations contre le bon goût.

M. Edmond Biré, qui a consacré un chapitre de ses *Causeries littéraires* à la description de la première édition, a pris la peine de relever la plupart des passages supprimés presque tout de suite par les scrupules de l'auteur et par son désir de docilité envers la critique. M. Biré remarque même qu'un certain Etienne Papillart, ayant inséré dans le *Journal de Paris*, dès le 9 floréal an X, un article très habile, dans lequel il relevait, pour le premier volume du *Génie du Christianisme* au moins quatorze passages entachés de mauvais goût, Châteaubriand en changea aussitôt douze; et s'il en conserva deux, c'est qu'ils n'étaient point de lui, et appartenaient l'un au livre de Job, l'autre à l'apocalypse de saint Jean que le citoyen Papillart n'avait sans doute jamais lus (1).

Le roman d'*Atala* est trop connu pour que j'en renouvelle ici l'analyse et que je fasse ressortir par des exemples les qualités de ce style vivant, imagé (2). qui produisirent une révolution complète dans notre littérature, par leur contraste avec la froideur et la sécheresse des derniers classiques. « Lorsque je relis la plupart

(1) Biré, *Causeries littéraires* (Lyon et Paris, 1890, in 8°), p. 219 à 251.

(2) Sainte-Beuve qui, malgré ses dénigrements, est bien obligé de constater les beautés, admirait surtout ce passage des funérailles d'Atala : « La lune prêta son pâle flambeau à cette veillée funèbre. Elle se leva au milieu de la nuit comme une blanche Vestale qui vient pleurer sur le cercueil d'une compagne. Bientôt elle répandit dans les bois ce grand secret de mélancolie qu'elle aime à raconter aux vieux chênes et aux rivages antiques des mers... » (*Châteaubriand et son groupe littéraire*, I, 257).

des écrivains du XVIIIe siècle, disait Châteaubriand plus tard, je suis confondu et du bruit qu'ils ont fait et de mes anciennes admirations. Soit que la langue ait avancé, soit qu'elle ait retrogradé, soit que nous ayons marché vers la civilisation ou battu en retraite vers la barbarie, il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid, dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse. Je trouve même dans les plus grands écrivains de l'âge voltairien des choses pauvres de sentiment, de pensée et de style. A qui m'en prendre de mon mécompte ? J'ai peur d'avoir été le premier coupable ; novateur né, j'aurai *peut-être* communiqué aux générations nouvelles la maladie dont j'étais atteint... » (1). On ne saurait mieux dire qu'en transformant le mot peut-être en certainement. Ni Rousseau, ni Bernardin de Saint Pierre, les premiers initiateurs de notre prose aux merveilles de la nature n'avaient pu prétendre à pareil charme. Joubert l'avait bien senti, quand il écrivait aux timorés : « Ce livre-ci n'est point un livre comme un autre... Il réussira parce qu'il est de l'*Enchanteur* ». Il a renouvelé l'imagination française, a dit de nos jours M. Faguet.

Conséquence forcée de son succès, Châteaubriand devint aussitôt un homme à la mode et le lion des cercles littéraires de Paris, en particulier du salon de Mme Bacciochi, et de celui de Mme de Beaumont, la fille de l'ancien ministre de Louis XVI, M. de Montmorin, une des victimes des massacres de septembre, qui disait que le style d'*Atala* produisait chez elle une sorte de frémissement, et jouait du clavecin sur ses fibres. Là, il se retrouvait avec Fontanes, en compagnie de Che-

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, I, 229, 230.

nedollé, de Joubert, de MM. Molé, de Bonald et Pasquier, qui tous ont occupé une forte honorable place dans les lettres et dans les affaires et contractèrent avec lui de solides amitiés. Mais il n'abandonna pas pour cela le travail ; et afin de tenir mieux compte des diverses critiques générales qu'il venait d'essuyer, surtout de celles de Fontanes qui lui « apprit à dissimuler la difformité des objets par la manière de les éclairer », et à mettre, autant qu'il lui était possible « la langue classique dans la bouche de ces personnages romantiques » (1), il prit un parti dont bien peu d'auteurs eussent été capables après ce premier triomphe, celui de recommencer entièrement son grand ouvrage et de supprimer les deux volumes déjà imprimés. Pour cette besogne il fallait un calme qu'il ne pouvait guère trouver à Paris. Madame de Beaumont, qui était d'une santé très délicate, et avait besoin de l'air de la campagne, lui proposa de lui donner une chambre dans une maison qu'elle venait de louer à Savigny près de Lonjumeau, et il passa tout l'été et tout l'automne de 1801 dans cette retraite, avec Joubert et leurs autres amis. « Le matin, nous déjeunions ensemble ; après déjeuner je me retirais à mon travail ; madame de Beaumont avait la bonté de copier les citations que je lui indiquais. Cette noble femme m'a offert un asile lorsque je n'en avais pas ; sans la paix qu'elle m'a donnée, je n'aurais peut-être jamais fini un ouvrage que je n'avais pu achever pendant mes malheurs... (2) »

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 261.

(2) *Ibid.* II, 267. Et voy. Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe littéraire*, t. I, 188 etc. « Ce matin écrivait Mme de Beaumont à Joubert, le sauvage m'a lu la première partie du premier volume en m'indiquant les changements qu'il doit faire. En vérité, je lui souhaite des critiques plus froids et plus éclairés que moi, car je ne suis pas

Echappée à l'échafaud qui avait pris presque toute sa famille, Mme de Beaumont, à trente-et-un ans, semblait se survivre à elle-même ; atteinte de consomption, il ne lui restait plus que le souffle qu'elle allait bientôt perdre (1), et, sorte de créature aérienne, elle ressemblait, dit Joubert, l'un de ses plus fervents admirateurs, « à ces figures d'Herculanum qui coulent sans bruit dans les airs, à peine enveloppées d'un corps (2) ». Châteaubriand, de son côté, avait alors trente-deux ans. « Il était en pleine fleur de sa virilité. Sa taille était moyenne. Il avait les épaules un peu hautes. En lui, la vie et la mâle beauté se concentraient dans la tête qui était superbe et fascinait l'interlocuteur par son large front, ses cheveux noirs bouclés, ses yeux au regard profond comme la mer, dont ils avaient la couleur ; et, quand il voulait plaire, ce sourire d'un charme irrésistible que le comte Molé dit n'avoir connu qu'à Bonaparte et qu'à lui (3). » Un pareil tête à tête, à la campagne, pendant six mois, paraîtrait aujourd'hui de la plus suprême inconvenance et l'on crierait au scandale : mais on était encore sous l'influence des relations mondaines du XVIIIe siècle et les plus vertueux ne s'en effusquaient pas. La sociabilité poussée en France jusqu'à l'excès, remarque M. Lenormant, avait produit des relations toutes particulières qui tendirent bientôt à s'effacer (4). Mathieu de Montmorency, l'homme austère et le chrétien par excellence, allait

sortie du ravissement, et suis beaucoup moins sévère que lui... » Et voy. *Les Correspondants de Joubert.*

(1) Anatole France, *Lucile de Chateaubriand*, p. xxxvij.

(2) Raynal, *Les Correspondants de Joubert*, p. 129 à 139. — *Pensées et maximes de Joubert*, etc.

(3) De Lescure, *Chateaubriand*, p. 64.

(4) Lenormant, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand*,

s'installer seul, à la vallée aux Loups, avec Mme Récamier, et personne n'y trouvait à redire. Mme de Beaumont écrivait un jour à Chenedollé que Châteaubriand était à la campagne chez Mme de Vintimille, et n'ajoutait aucune réflexion, tellement cela lui semblait naturel. Il n'y eut donc dans cette retraite aucun scandale. Mme de Beaumont, a dit M. Bardoux, fut « l'attention la plus élevée que Châteaubriand ait jamais rencontrée (1) ». Nous aurons assez de reproches à faire à notre breton sur ses aventures avec Mme de Custines, Mme de Mouchy et autres, pour que nous lui rendions ici justice. Le patronage de Fontanes et de Joubert nous suffit.

Et sa femme, sa jeune *veuve*, comme il l'appelle pittoresquement quelque part, que devenait-elle pendant ce temps-là?... « Après mon arrivée de France, dit-il, j'avais écrit à ma famille pour l'informer de mon retour. Mme la comtesse de Marigny, ma sœur aînée, me chercha la première, se trompa de rue et rencontra cinq MM. Lasagne, dont le dernier monta d'une trappe de savetier pour répondre à son nom. Mme de Châteaubriand vint à son tour : elle était charmante et remplie de toutes les qualités propres à me donner le bonheur que j'ai trouvé auprès d'elle depuis que nous sommes réunis. Mme la comtesse de Caud, Lucile, se présenta ensuite (2). M. Joubert et Mme de Beaumont se prirent d'un attachement passionné et d'une tendre pitié pour elle. Alors commença entre eux une correspondance qui n'a fini qu'à la mort des deux femmes qui s'étaient penchées l'une vers l'autre comme deux fleurs de même

(1) Bardoux, *Mme de Beaumont*, p. 378.

(2) Elle avait épousé M. de Caud en 1796 et était restée veuve dix-huit mois après.

nature prêtes à se faner (1)... » Or, Mme de Caud fit certainement la connaissance de Chenedollé à Paris, en 1802, où s'ébauchèrent entre eux des projets de mariage qui ne purent aboutir. Il semblerait donc, d'après ce passage des *Mémoires*, que Mme de Châteaubriand soit venue rejoindre son mari en 1801 : mais nous perdons effectivement sa trace, pour ne la retrouver que vers la fin de l'année suivante à Fougères avec ses belles sœurs. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin de novembre 1801, Châteaubriand était de retour à Paris et remettait son manuscrit aux imprimeurs.

Atala, remarque ingénieusement Sainte-Beuve, avait été la colombe avant courrière envoyée hors de l'arche ; elle avait rapporté le rameau. Le *Génie du Christianisme* fut plutôt l'arc-en-ciel, signe brillant de réconciliation et d'alliance entre la religion et la société française (2).

Les cinq volumes de l'ouvrage depuis longtemps annoncé et impatiemment attendu parurent enfin chez Migneret, le 14 avril 1802, et le lendemain, Fontanes en rendait compte dans le *Mercure*. Par ordre du premier consul, son article reparut trois jours après, fête de Pâques, au bruit de la salve de 21 coups de canon qui annonçait que Bonaparte venait de signer le traité de paix d'Amiens avec l'Angleterre et le Concordat avec le Pape, et se rendait en grande pompe à Notre-Dame pour assister au *Te Deum* d'actions de grâces de la restauration du culte catholique en France. Aucun moment ne pouvait donc être plus favorable ; et l'on a pu dire que le *Génie du Christianisme* faisait essentiellement partie de la décoration de ce *Te Deum* et de cet *Alleluia* de renaissance si désirée. « Heureux les littérateurs

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, 269, 270.
(2) Sainte-Beuve, *Châteaubriand*, t. I, 275.

qui, par une rare rencontre, peuvent voir ainsi leur nom et leur œuvre unis, ne fut ce qu'un moment, aux actes mémorables, ou mieux aux époques de l'histoire !... (1) » Aussi l'enthousiasme fut-il indescriptible (2), et les 4000 volumes de la première édition furent-ils épuisés en quelques mois, bien qu'ils eussent eu à lutter contre deux contrefaçons, l'une en Allemagne l'autre à Avignon. Et cependant l'empire voltairien avait poussé un cri féroce et vivement couru aux armes contre l'ennemi qui fut attaqué spécialement par trois articles de Ginguené dans la *Décade philosophique*. Ce fut en effet pour tous les voltairiens une véritable stupéfaction de voir tout d'un coup, au moment où ils s'endormaient dans la sécurité complète de leur triomphe, apparaître un livre établissant que ce Christianisme, dont on ne parlait plus depuis longtemps que pour le bafouer, avait adouci les mœurs, fondé le règne des lois, agrandi le domaine de la science, ouvert à la raison des destinées inconnues, ressuscité le génie des arts et des lettres, transformé les passions humaines en leur donnant un cours nouveau, et se présentait comme un monde complet dans ses rapports avec les lois morales, avec toutes les affections de l'âme, toutes les tendresses du cœur, dans ses côtés les plus merveilleux et les plus charmants, dans ce qui nous met en communion constante avec Dieu, avec l'homme, avec la création tout entière (3).

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand*, I, 280.

(2) Parlant du jour où le *Génie* parut, Mme Hamelin écrivait : « Ce jour-là dans Paris, pas une femme n'a dormi; on s'arrachait, on se volait un exemplaire Puis quel réveil! Quel babil ! Quelles palpitations !.. »

(3) Du Breil de Marzan, au *Grand Bey*, p. 302 à 322.

Ce livre ne marquait pas seulement la date d'une grande restauration de la foi ; il était de plus une révélation poétique, car l'auteur s'était attaché à montrer, non pas, suivant la méthode de Pascal, que le christianisme est excellent parce qu'il vient de Dieu, mais qu'il vient de Dieu parce qu'il est excellent. Il ne commençait guère en somme que là ou Pascal s'arrête, aux dehors, à l'influence poétique et à l'action sociale de l'Eglise catholique. Cela correspondait bien aux goûts et aux aspirations de l'époque : c'est pourquoi son influence fut énorme : on peut affirmer avec Sainte-Beuve qu'il produisit une véritable révolution dans les esprits, et avec Brunetière qu'il nous émancipa du matérialisme grossier dans lequel s'était enfoncée la philosophie du XVIIIe siècle.

(A suivre.) RENÉ KERVILER.

A LA MÉMOIRE DE MONSELET

Tant il était œil vif, joufflu, rieur et rose,
Alors que les lilas fleurissaient sur ses jours,
Tant, sous le front blanchi du baiser de Nivôse,
Monsieur de Cupidon se ressemblait toujours.
Son esprit pétillant, comme un flot de Champagne,
Ou piquant comme un vin des cépages Nantais,
Respirait sur la ville un bonne air de campagne :
Et c'étaient plaisirs sains alors que tu goûtais
A ses lazzis joyeux, heureux cercle d'intimes,
Au temps où l'on causait encore quelquefois.
Entre cet âge et nous, hélas, combien d'abîmes !
Que de feuilles depuis sont mortes dans nos bois !

C'était le moineau franc. Il s'attablait aux miettes,
Et riant sous le nez des publics importants,
Dans le fumet des plats rimait ses ariettes.
Ah ! Monselet fut-il jamais de notre temps,
De la France nouvelle, ennuyeuse et chagrine
Qui se garde et rougit de rire et de chanter ?
Fût-il jamais, pétri de la même farine
Que ces diseurs de riens qu'on voudrait éviter ?
Non, non, d'un trait d'esprit, quand parfois il fait flèche,
Mais de Cupidon l'éprouve au sel gaulois ;
Il n'est ni goguenard, ni méchant, ni revêche ;
C'est un rai de soleil dans les feuilles des bois.

Pour beaucoup, Monselet, tu fus le bon génie.
O la bonne Bretagne où naissent les bons cœurs !
Et ce que trop souvent la fortune dénie
Aux oubliés, — Le sort a de telles rigeurs ! —
Toi, tu le leur rendis ; la couronne fanée.
Des lauriers poussiéreux, reverdie à leurs fronts,
Ressuscita superbe ; et la foule étonnée
En leurs vieux cheveux blancs, crut voir des cheveux blonds.
Va ! laisse-moi poser à tes pieds cette gerbe,
Laisse-moi donc rêver aux rires d'autrefois,
Au pas des jours lointains qui s'assourdit dans l'herbe,
A l'écho du passé qui meurt au fond des bois !

EMILE LANGLADE.

CHOSES DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE : Encore la question de l'émigration : au Canada et en Tunisie. — Les sauveteurs bretons à Paris. — Inauguration à la pointe du Raz de la statue de N.-D. des Naufragés. — Mr Anatole de Barthélémy et le Chanoine Nicol.

Si vous croyez que tout est rose dans le métier de chroniqueur vous vous trompez étrangement. Le pauvre homme, qui a accepté cette tâche, a beau avoir de la bonne volonté, essayer de regarder ce qui se passe avec impartialité et s'efforcer de contenter tout le monde ; au lieu de compliments, il ne reçoit que des sottises. Aussi y a-t-il des jours où son découragement est tel, qu'il songe sérieusement à se mettre en grève ; ce qui serait du reste tout-à fait d'actualité à l'époque où nous vivons. Et que faut-il pour lui inspirer des réflexions si mélancoliques, pour lui mettre tant de désespoir dans l'âme ? Rien, ou presque rien ; il lui suffit d'apposer sa signature au bas de quelques pages qu'il croyait timides et modestes et qui deviennent des étincelles mettant le feu à des poudres dont il ignorait l'existence. Et c'est pourquoi nous sommes tout aussi exposés que les navires japonais, quand ils passent au dessus des torpilles sous-marines de Port-Arthur.

Vous vous souvenez, amis lecteurs, qu'au mois de mars dernier, je vous ai parlé de l'émigration bretonne au Canada. Des conférenciers parcouraient nos régions et prêchaient une pacifique croisade pour entraîner là-

bas nos malheureux compatriotes. Je me suis permis alors de dire doucement, oh ! oui, très doucement !... que leurs belles promesses étaient peut-être exagérées et que leurs paroles n'avaient pas tout à fait la valeur de celles de l'Evangile. Ils représentaient le Canada comme un paradis terrestre ; soit, mais pouvais-je oublier que nos premiers parents, après avoir été si heureux dans le jardin de l'Eden, en étaient sortis sanglotants, ruinés, maudits à jamais ? Si le continent découvert par Jacques Cartier allait lui ressembler !.. .. Voilà ce que j'insinuais avec une modération que ma naïveté croyait admirable. Je me bornais à émettre des doutes et je me servais à cet effet des termes les plus courtois, des adjectifs les plus incolores ; mes intentions étaient droites et pures.... comme celles de Mr Mascuraud. J'ai eu bien tort de prendre tant de précautions ; j'en suis radicalement guéri et je déclare qu'à l'avenir rien n'arrêtera plus ma franchise.

A peine mon article avait-il paru, que des paquets de lettres s'abattirent sur mon bureau. Elles étaient enflammées, ardentes, virulentes ; quelques-unes étaient polies, d'autres l'étaient beaucoup moins ; on m'y traitait d'arriéré, d'encroûté, d'ennemi du progrès etc., et si l'on ne m'a pas donné le conseil de me retirer dans une maison de santé, c'est parce qu'on ne connaissait pas encore l'affaire du commandant Cuignet. Ah ! le Canada a des défenseurs qui ne manquent ni de verve, ni de toupet ! Je ne leur répondrai pas ; ce serait leur faire trop d'honneur. Ils ont une opinion, qu'ils la gardent ; mais moi aussi je garde la mienne et, pour clore le débat, pour réfuter les allégations mensongères que l'on m'a prêtées si charitablement, je la résume nettement et franchement en quelques lignes.

On prétend que la Bretagne n'est ni assez grande, ni assez riche pour nourrir tous ses enfants. Comment expliquer alors que dans certaines de nos contrées les ouvriers deviennent de plus en plus rares et que tant de maisons manquent de domestiques, les jeunes gens et les jeunes filles méprisant les places avantageuses qu'on leur offre chez eux et allant s'engouffrer dans les villes, où les attirent un attrait malsain et une fascination délétère ? Mais admettons qu'il en soit ainsi et qu'ils soient obligés de s'expatrier, Vous leur offrez le Canada. Eh bien ! de deux choses l'une : ou ils ont devant eux quelques milliers de francs, ou ils sont dans la misère. Dans le premier cas, *qu'ils partent* et à force d'énergie et de courage ils pourront *peut-être* augmenter leur fortune. Dans le second cas, *qu'ils restent*. Ce serait une suprême imprudence que de s'embarquer, quand on n'a pas seulement de quoi acheter des outils ou se bâtir une maisonnette. C'est l'exception qui confirme la règle ; s'il y en a un qui réussit dans ces conditions, il y en a cinquante qui meurent à la peine. Et pour ces pauvres malheureux, hypnotisés par des récits alléchants, cette prétendue Terre promise ne serait qu'un miroir à alouettes.

N, i, ni ; c'est fini ! je jure sur mon encrier de ne plus parler du Canada. Mais au risque de m'attirer encore les foudres de certains épistoliers, j'ai bien envie de vous entretenir d'un autre projet d'émigration. Au commencement de l'année, les journaux nous apprirent que le gouvernement — qui l'eut crû ? — très touché et très ému de la détresse de nos pêcheurs, avait trouvé un moyen de les tirer d'embarras et de leur faire gagner des sommes folles. La sardine a tant de qualités qu'elle peut bien avoir quelques défauts ; elle en a au moins

un, paraît-il, elle est capricieuse et fantasque. Depuis longtemps elle se laissait avec complaisance prendre sur nos côtes pour le grand bénéfice des marins et la non moins grande satisfaction des gourmets et voilà qu'un beau jour elle diparaît. Où est-elle ? Personne ne le savait ; pardon !... l'Etat, qui avait sans doute des tuyaux, comme on dit maintenant, était mieux renseigné que le commun des mortels et un matin il fit proclamer à son de trompe que le précieux poisson avait élu domicile en Tunisie. C'était sûr, absolument certain, puisqu'on en avait vu des bandes innombrables pourtant on décida l'envoi d'une délégation officielle pour constater la chose *de visu*.

Sur un splendide bateau des Messieurs partirent ; le voyage dût être agréable, puisqu'il se prolongea pendant plusieurs semaines. Enfin ces Messieurs revinrent. Et depuis ?.... Depuis, mystère et discrétion ; on n'a plus entendu parler de rien ; les délégués sont devenus muets comme des sardines ; ils ont si bien mis en pratique l'axiome du fabuliste, qu'ayant beaucoup vu, ils ont *tout* retenu. Il me semble cependant que nous aurions quelque droit à en savoir plus long. Comme tout en France, cette expédition a dû se terminer par un rapport. Où est-il ? Pourquoi ne l'a-t-on pas publié ? Pourquoi ?... je vais vous le dire, car ma curiosité indiscrète m'a poussé à chercher le mot de cette énigme.

Hélas ! je le pensais bien : les envoyés du ministère ont fait une charmante croisière ; ils ont vu des sites ravissants ; ils ont pêché des mulets, des brêmes, des dorades, quelques sardines de dérive et puis c'est tout ! En somme leur silence si éloquent peut se résumer en ceci : ils sont revenus bredouilles ! Ils ont monté en bateau et on leur en avait monté un ! Les projets de coloni-

sation immense, les rêves de bénéfices fabuleux, les espoirs de fortunes fantastiques, tout cela est resté au fond du lac de Bizerte. Bretons, Bretons, mes frères, rappelez-vous le vieux proverbe : « Mieux vaut tenir que courir. » Des mirages, il n'y en a pas seulement dans les sables du Sahara ; croyez-moi, il y en a partout, en Tunisie comme en Amérique, comme au.... mais non, je me souviens de mon serment et je m'arrête là !

*
* *

L'autre jour, dans le vaste amphithéâtre de la Sorbonne, si magnifiquement habillé par Puvis de Chavannes, a eu lieu la fête annuelle de la Société de Sauvetage des Naufragés. Comme toujours ce fut une fête de héros et comme toujours aussi ces héros étaient des Bretons. Les hommes s'étaient endimanchés ; ils avaient quitté le tricot de laine pour prendre le veston et cela leur donnait un air gauche. Au lieu des beaux marins qu'ils étaient la veille, ils étaient devenus des bonshommes ratissés, peignés, brossés. Mais en dépit de cet accoutrement obligatoire, une beauté ravissante leur restait : le regard, les yeux, ces yeux bleus des gens de mer, qui font penser à deux trous percés dans une tête, par lesquels on apercevrait deux petits morceaux de l'Océan derrière..... Les femmes, d'âmes plus posées, plus calmes, n'avaient pas eu l'enfantillage de leurs maris. Elles étaient venues bonnement, avec leurs robes des dimanches, et semblaient aussi naturelles dans cette grande assemblée bruyante que dans l'église de leur village. Sur une rangée de fauteuils, face au public, c'était toute la Bretagne qui était là : les coiffes de Tréguier, de Roscoff, de Paimpol, d'Ouessant, des bonnets

aux grandes ailes blanches, quelques-unes toutes droites comme un papillon qui plane ; celles-ci retombantes, comme un papillon qui se pose ; celles-là relevées en l'air comme un papillon qui va s'envoler.

On se montrait nos vieux loups de mer, nos patrons de canots de sauvetage, nos braves qui, pour sauver la vie des autres, exposent la leur avec une si sublime insouciance, avec un si profond mépris de la mort. On y voyait le capitaine Ertaut, Pouplier de Port-Navalo, le Mat de Roscoff, Kermaïdic de l'Abervrac'h, le Chanjour de Quiberon, Karval et Lelgonac'h de Penmarc'h, Cojan de la douane de Penland..... tous les vétérans de l'héroïsme. Et il y en avait d'autres aussi, de tous jeunes, presque des enfants, jaloux de marcher sur les traces de leurs pères, comme : Rion et Dauphin de Kérity près Paimpol, comme le Nénan qui, à treize ans, se jeta dans le courant de la rivière de Tréguier pour en retirer un bébé qui allait s'y noyer.

Les noms surtout de deux médaillés étaient sur toutes les lèvres ; on les cherchait dans la foule et on les attendait avec impatience. Sur l'estrade on voit s'avancer, traînant sur le tapis ses gros souliers ferrés, un homme au teint bronzé, à la démarche gauche et embarrassée. Il reste là immobile, gêné, et une voix s'élève : « René Autret, du port d'Audierne. A accompli cent dix-neuf sauvetages, a secouru dix-sept grands navires, a conservé la vie à trois cent quarante-huit marins. » C'est lui. Devant ce brave des braves, l'amiral Duperré ne peut maîtriser son émotion, il lui saute au cou et, pendant que la salle entière croule sous les applaudissements, il glisse dans sa main calleuse la croix d'honneur. Ah ! dites..... n'est-ce pas que si jamais une poitrine a été digne de la porter, cette croix, c'est bien celle-ci ? N'est-

ce pas que vous comprenez la réflexion d'un ami qui me disait quelques jours après... « J'y étais, et quand j'ai regardé le ruban qui fleurissait ma boutonnière, je me suis senti rougir ? »

Après ce vieillard, on appelle une enfant, vivante antithèse, comme pour prouver que chez nous aucun âge, aucun sexe n'a le monopole du dévouement. C'est une jeune fille toute confuse, au pommettes saillantes, au visage basané par le vent de mer, aux yeux bleus, énergiques et doux. C'est Rose Héré ! C'est elle qui, à Ouessant, dans une nuit d'hiver et lors du naufrage du *Vesper*, se jeta à l'eau toute habillée, sans savoir nager. C'est elle qui, les jambes ensanglantées par les roches, bondissant comme une furie, arriva jusqu'au navire en détresse et réussit à amener à la côte quatorze marins. C'est elle qui, à tous ces sauvés, qui ne savaient comment la remercier, répondit par cette phrase sublime : « La mer m'a pris mon père, mon frère, mon neveu de cinq ans ; je n'ai pas voulu que vos familles vous pleurent. » L'assistance avait acclamé René Autret ; elle fit plus pour Rose Héré. Etreinte par une émotion indescriptible, d'un bond elle se leva et dix mille bras, spontanément, se tendirent, comme s'ils eussent voulu étreindre dans un embrassement enthousiaste cette petite coiffe blanche. Et elle, la pauvre enfant, qui avait bravé un danger qui aurait fait reculer tant d'hommes, se cacha dans un coin, brisée par tant d'ovations, et se mit à pleurer.

N'est-ce pas qu'il est bon, au milieu de tous les scandales qui éclatent chaque jour, du fond du cloaque où nous nous débattons, de voir de si grands cœurs, de si belles âmes ! C'est comme une brise vivifiante de mer, comme un souffle d'espoir lointain, de régénération fu-

ture qui passe sur nos pourritures et sur nos hontes. On a dit de notre province qu'elle pourrait s'appeler : Bretagne-la-Morte. Oh ! que non ! un pays qui a de tels hommes et de telles femmes ne peut pas périr. Il sera toujours noble et généreux et il viendra pour lui le moment où, après la tempête, à travers ses landes, dans ses vallons, sur ses rivages, partout, retentira ce mot qui s'échappa du cœur de Rose quand sur la grève elle déposa ses naufragés : « *A brema*. Nous sommes sauvés ! »

*
* *

Hélas ! malgré leur vigilance et leur indomptable énergie, nos sauveteurs doivent reculer parfois devant les forces de la nature et s'arrêter, impuissants, devant les tempêtes de la mer. Cette grande ensorceleuse, traitre jusque dans ses sourires, restera l'éternelle inassouvie et c'est par centaines chaque année que sur nos côtes il faut compter ses victimes. Son cimetière préféré, le lieu classique de ses naufrages, est la pointe du Raz. Je me souviens encore de l'excursion que j'y fis naguères. J'avais parcouru presque tous nos rivages ; j'avais admiré la mélancolie des dunes morbihannaises, le chaos de Trégastel et de Ploumanac'h, la sauvage horreur de Penmarc'h, la grandiose majesté de Fréhel et de Morgat : je croyais que la Bretagne ne me réservait plus de surprises et qu'elle m'avait révélé toutes ses beautés. Je me trompais. Une haute falaise, étroite et abrupte, s'allongeait, pareille à un immense éperon, à la carène renversée d'un gigantesque navire. Je me rendis à l'extrême pointe et les mots ne suffisent pas à peindre le panorama que j'eus alors sous les yeux. J'étais au centre d'un vaste oméga, formé à droite par la

baie de Douarnenez, terminée par Morgat et le goulet de Brest, et à gauche par la baie d'Audierne, finissant aux rochers de Penmarc'h et au phare d'Echmul. Devant moi, semblable à un cétacé endormi, l'île de Sein étalait sa langue de terre sablonneuse ; entre elle et le continent, le Raz, si redouté des navigateurs, roulait ses eaux tumultueuses. Les bateaux étaient emportés dans son écume blanchâtre, comme une paille dans un torrent. Et puis partout, en face, à gauche, à droite, depuis Penmarc'h jusqu'à l'archipel de Molène et d'Ouessant, la mer sans bornes, sans fin, se confondait avec l'horizon, donnant la plus saisissante impression de l'illimité, de l'infini. Je compris ce jour-là, pour la première fois peut-être, que nous avons chez nous des merveilles uniques au monde et que tout ce que j'avais vu jusque-là n'était rien en comparaison du spectacle qui s'étalait sous mes pieds.

A droite de la pointe est une petite grêve, qu'on a appelée : la Baie des Trépassés, parce que les courants y amènent les corps de tous ceux qui se noient dans ces parages. Qui dira jamais combien de cadavres ont été roulés sur son sable ; combien de pauvres têtes aux yeux fermés, aux lèvres bleuies, ont été ballotées par ses vagues , combien de chairs ont été mises en lambeaux et combien d'ossement se sont séparés avec des craquements sinistres sur ses rochers !... Dans les nuits de tempête, vous savez, on voit des lueurs mystérieuses s'allumer partout, comme des milliers et milliers de petits cierges qui dansent sur les flots ; ce sont leurs âmes, leurs *anaon*, qui se regoignent et qui s'unissent dans une douloureuse étreinte. Ou bien parfois on entend des plaintes, des plaintes gémissantes, faibles d'abord comme les vagissements d'un enfant et qui de-

viennent stridentes, hurlantes et que le vent emporte au fond des chaumières jusqu'au cœur des veuves et des orphelins ; ce sont eux encore qui souffrent, qui se plaignent et qui demandent des prières.

O pays des légendes tristes et sauvages comme tes falaises ! ô pays des drames inconnus, des morts fatales et épouvantables ! ô pays des angoisses solitaires, des soupirs inentendus ! voilà qu'une douce et suave évocation domine maintenant ta sublime horreur ; voilà que plane au-dessus de toi, entre la terre et le ciel, la radieuse figure de la Consolatrice des affligés, de la sainte Protectrice des pêcheurs et des marins. Cette grande idée est sortie du cœur de l'évêque de Quimper ; c'est lui qui le premier a songé à dresser sur ce promontoire une statue de la Vierge, afin qu'elle soit une sauvegarde pour ceux qui sont en péril ou le dernier espoir, la dernière consolation de ceux qui doivent trouver là leur tombeau. Cette œuvre est souverainement touchante et artitisque ; elle est en marbre blanc et représente Marie, debout sur un rocher, tenant sur son bras gauche l'Enfant Jésus et tendant la main droite à un homme qui va périr. On lui a donné le seul nom qui pouvait lui convenir : Notre-Dame des Naufragés.

L'inauguration solennelle a eu lieu le 3 juillet et cette fête a été vraiment bretonne par la foi qui s'y est manifestée, par l'enthousiasme grave et recueilli qu'elle a suscité. Le matin, en présence de plus de 20000 personnes, on a célébré la messe en plein air et au milieu des chants, des acclamations, le sacrifice divin s'est déroulé là plus grandiose que partout ailleurs, sous le dôme du ciel, en face de l'immense Océan; devant ces côtes lointaines qui s'estompaient dans la brume. L'après-midi le Cardinal de Rennes a béni la statue ; de

magnifiques discours ont été prononcés et pour bien prouver que le bardisme est entré désormais dans nos mœurs et qu'il est devenu nécessaire aux manifestations de notre vie nationale, après les allocutions des prélats et des évêques, Jaffrennou a déclamé une ode vibrante en l'honneur de la Bretagne et de Marie.

Ceux qui ont été les instigateurs de cette touchante cérémonie sont de ceux qui trouvent dans le témoignage de leur conscience, dans leur âme d'apôtre et d'artiste, leur meilleure récompense. Et pourtant n'est-ce pas un devoir pour nous de les remercier au nom de notre pays et de ses enfants ? Grâce à eux, grâce à leur initiative aussi intelligente qu'éclairée, les pauvres femmes sauront maintenant où aller pleurer et où aller prier ; les moribonds jetteront un dernier regard sur la blanche statue et si du fond des flots ils sont obligés d'envoyer un éternel adieu à leur mère de la terre, ils sauront que là-haut, au ciel, une autre mère les « espère » et leur tend les bras. En face de l'insulteur du Christ, de l'auteur de la *Vie de Jésus*, il fallait un Calvaire ; à la pointe du Raz, sur cette terre mouillée de tant de larmes maternelles, il fallait l'image de celle que tous nos marins ne cesseront jamais d'invoquer sous le titre plein d'espoir de : *Stella Maris*.

Cette fête bretonne fut donc de tous points merveilleuse. Quelle ne fut pas ma stupéfaction, en ouvrant le lendemain un des plus grands journaux de Paris, d'y lire sous la rubrique de : Fatale cérémonie, une série d'accidents qui y avaient eu lieu : 1° Un prêtre avait été tué. 2° La tempête avait fait rage toute la journée. 3° En débarquant du bateau de Brest deux hommes, — dont on citait les noms, s'il vous plaît, — s'étaient noyés. Trois morts !.... les curés !.... N.-D. des Naufragés !...

fiasco complet !.... vous voyez cela d'ici ! Eh bien ! la vérité, la voici : 1° Le prêtre en question s'est tué en tombant de bicyclette, sur la route d'Audierne, trois jours auparavant. 2° Il faisait un temps radieux, à peine une brise légère et rafraîchissante ridait-elle la surface de l'Océan. 3° Les deux Brestois, si tragiquement engloutis, ont été très surpris, — et je le crois sans peine, — de lire dans les gazettes qu'ils étaient noyés. Et voilà comment on écrit l'histoire ! Et dire qu'un tas de naïfs, des bons cœurs sensibles et crédules se sont sans doute apitoyés sur ces accidents épouvantables !.... Ma cuisinière m'a appris l'autre jour que c'était la meilleure saison pour manger des canards. Alors dans ces conditions tout s'explique !....

*
* *

Deux hommes viennent de disparaître, emportant dans la tombe l'estime de tous leurs élèves, l'affection de tous leurs amis. Bien qu'occupant une situation très différente, leur mort a laissé un vide qu'il sera bien difficile de combler et nous nous en voudrions de ne pas envoyer à leur mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

M. Anatole de Barthélémy, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut le vrai type du savant intègre et consciencieux. Comblé d'honneurs, regardé comme un maître, sa modestie fut plus grande encore, s'il est possible, que son érudition et ce fut toujours pour lui une vraie joie que de se faire tout à tous. Il s'adonna spécialement à l'histoire et à l'archéologie ; il en aborda les problèmes ardus avec une sagesse et une sûreté de critique qu'on n'admirera jamais assez.

Jusqu'aux dernières limites de sa verte vieillesse, jusqu'à 83 ans, il conserva la passion de l'étude, le culte des grandes traditions du savoir et c'est la plume à la main qu'il termina sa vie si féconde et si bien remplie. La Société Archéologique de la Loire-Inférieure perd en lui un protecteur éclairé et dévoué ; la *Revue de Bretagne* tient en cette douloureuse circonstance à l'assurer de sa sympathie et à s'associer à ses légitimes regrets.

Le chanoine Nicol, lui, est tombé subitement, dans la force de l'âge. Après avoir été successivement maître d'études, professeur au petit séminaire de Sainte-Anne, aumônier de Kerhars près de Sarzeau, il se retira à Vannes sous prétexte de se reposer. Mais, étant de ceux qui prétendent que l'éternité sera bien assez longue pour cela, il travailla plus que jamais. Ayant depuis longtemps scruté à fond les principes de la grammaire générale et la raison des règles qui gouvernent les mots et les phrases dans les trois langues classiques, il se mit à écrire. Placé par l'autorité diocésaine à la tête de la *Semaine religieuse* qu'il dirigea pendant vingt-cinq ans, il publia en outre une *Histoire de Sainte-Anne d'Auray*, une *Vie de Mgr Bécel* et un petit volume : *A travers champs*. Dans toutes ces pages on sent l'écrivain impeccable, qui ne put jamais souffrir l'image heurtée, la comparaison boîteuse, le mot impropre et qui voulait que sa phrase fut très claire, ni banale, ni traînante, toujours élégante ou pittoresque. Savant prosateur, Mr Nicol fut de plus un charmant poète. On a dit de lui qu'il était : « un barde breton, à sa manière, que Brizeux n'eut pas désavouée. » En effet la note dominante dans le concert harmonieux de ses différentes poésies, c'est l'amour de la Bretagne. Il n'avait pas d'autre muse, pour ainsi dire, mais toujours cette muse, touchante ou

grave, mélodieuse ou plaintive, lui montrait le ciel d'où elle était venue et l'emportait vers Dieu dont il était le prêtre. Dieu et mon pays : telle fut sa devise ; le dolmen et la croix eussent été son blason. La mort de cet homme si doux, si affable, est une perte irréparable pour la ville et le diocèse de Vannes ; elle en est une aussi pour ceux qui l'ont connu, c'est-à-dire aimé. Ayant été un de ceux-là, je veux m'incliner pieusement sur sa tombe. Je ne dirai pas les trésors de son cœur si bon, sa délicatesse exquise, tous les charmes de tendresse qu'il sut répandre autour de lui ; j'aime mieux garder le silence, ce silence douloureux qui est le seul qui convienne aux regrets sincères et au vrai chagrin.

Abbé A. Millon.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LA LITTÉRATURE GAÉLIQUE DE L'ÉCOSSE, LA LITTÉRATURE CORNIQUE, LA LITTÉRATURE BRETONNE-ARMORICAINE, par G. Dottin (Extrait de la Revue de Synthèse Historique), Paris.

Dans cet article, qui fait suite à ceux qu'il a publiés précédemment dans la même Revue sur la littérature gaélique de l'Irlande et la littérature galloise, M. Dottin dresse le bilan très exact et très complet des œuvres littéraires écrites dans ces trois branches des langues celtiques. Il étudie en même temps avec beaucoup de précision les travaux modernes dont ces œuvres ont été l'objet. On connaît le sens critique du savant professeur de l'Université de Rennes. C'est dire qu'avec lui on est assuré de ne jamais entrer dans le domaine de la fantaisie.

***

M. O. de Gourcuff, continuant la série des scènes dramatiques qu'il consacre à Victor Hugo, vient de nous donner, en une plaquette, sous le titre de « *Le Poète* », un à-propos en vers, qui a été représenté le 15 mai dernier, sur l'esplanade du château de Montfort l'Amaury. Il s'y trouve des vers larges et bien couplés, tels que ceux-ci.

« Le sol tremble soudain, l'air vibre, une phalange,
Dont la fauve splendeur rend jaloux le soleil,
Défile, aigles en tête, à l'horizon vermeil :
Toute la grande Armée est là qui me regarde,
Et mon père au milieu d'un carré de la garde,
Semble me reprocher de n'avoir pas chanté
Ces héros en chemin pour l'immortalité. »

Ces lignes d'allure mâle, M. de Gourcuff les a placées dans la bouche même de Victor Hugo. Disons qu'ils ne la désho-

norent pas. Adèle Hugo répond, en un style dont on goûtera les images :

« Votre âme, ô mon poète, est un clavier sonore
Où viennent se poser, palpitantes encore,
Les ailes des oiseaux chanteurs de tous les bois :
Tous les échos, tous les appels, toutes les voix,
La fanfare du cor dans les forêts lointaines,
L'harmonieux concert des cloches plus prochaines,
Y tintent tour à tour, y murmurent..... »

et la phrase, se reposant un moment sur cet heureux rejet, reprend toujours alerte et persuasive. C'est Adèle Hugo qui trace au poète le programme de sa vie.

Nous avons lu également avec plaisir une simple histoire due à la plume de M. G. Acremant. Cette simple histoire, — il s'agit de deux jeunes gens qui s'aiment et n'en meurent pas, puisque tout se termine à souhait, — s'intitule : « *Le Roman d'un Touriste* ». Elle commence au Mont-Saint-Michel pour se poursuivre à Saint-Malo ; les péripéties se déroulent, en même temps que les paysages varient au long des rives de la Rance. L'auteur y a su mettre une pointe d'émotion vraie, et termine par une page qui est à la fois une peinture à grands traits, et l'éloge de la Bretagne traditionaliste.

Enfin M. H. Lapaire a publié un volume intitulé « *Le Courandier*. Les caractères sont étudiés de près, et les personnages campés en belle lumière. Il est incontestable que M. Lapaire a du talent, et que son talent, avec les qualités d'observateur qu'il y joint, trouverait une mine inépuisable en Bretagne. Depuis les sauniers de Bourg de Batz jusqu'aux morutiers de Paimpol, en passant par les paysans de la plaine et les bergers de la montagne, la Bretagne avec ses dehors rudes et son large cœur, la Bretagne, toute d'oppositions et de contrastes, est bien faite pour plaire à ce peintre de scènes rustiques, qui analyse si finement l'esprit de ses personnages, et nous fait voir tour à tour l'étonnante générosité ou la surprenante bassesse de l'âme populaire.

EMILE LANGLADE.

LE PORTRAIT DE BRIZEUX

Il existe de nos illustrations bretonnes (Souvestre, de la Villemarqué, Luzèl, etc.) une suite remarquable de portraits sous forme de médaillons, dus au talent du sculpteur Syamour, l'un des artistes les plus remarqués à l'Exposition annuelle du Salon.

La Librairie Bretonne se propose d'en publier successivement la reproduction et ouvre aujourd'hui la série par celui de Brizeux. Ce portrait, à la fois le plus artistique et le plus ressemblant que nous connaissions de tous les portraits de Brizeux, sera reproduit en un médaillon rectangulaire mesurant 0.18 × 0.14. Ce médaillon paraîtra dans le délai d'environ un mois.

La souscription est ouverte dès ce jour au prix de 7.50 pour les 60 premiers souscripteurs. Passé ce chiffre, le prix sera porté à 10 francs.

Prière de s'inscrire à la Librairie Bretonne. M. Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, Paris, Ve.

(Paiement après réception seulement.)

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

AUX FRÈRES GALLOIS

(Poésie récitée par Botrel, au Congrès Pan-Celtique du pays de Galles).

I

LES BARQUES DE GRANIT

Quand le César romain sous sa lourde cothurne
Voulut briser les reins des Celtes indomptés
Un long cri fit trembler la forêt taciturne
Où les Druides blancs, jadis, s'étaient jetés :

« Teutatès ! Teutatès ! garde la Race, pure,
Que veulent asservir les Latins orgueilleux !
Protège nos « Dolmens » et, de toute souillure
Garde les Cairns géants où dorment nos Aïeux

Teutatès ! Teutatès ! protège nos exodes
Puisqu'il nous va falloir abandonner Ar-Mor
Pour attendre, en exil, une ère où nos rhapsodes
Pourront faire, à nouveau, vibrer les harpes d'or ! »

Puis, ayant dit, suivi des Prêtresses hagardes
Dont le cœur en secret se gonflait de sanglots
Tout le peuple sacré des Prêtres et des Bardes
Quitta la forêt sombre et marcha vers les flots.

Mais quand on arriva sur la côte déserte
C'est en vain que par tous l'horizon fut scruté :
Pas une voile au vent sur l'immensité verte !
Nul esquif échoué sur le sable argenté !

Alors, les fronts pâlis se firent plus livides
Et la foule, à genoux, vers Dieu tendit les bras ;
« Teutatès, sauve-nous ! hurlèrent les Druides,
Car les fils de la Louve approchent à grands pas ! »

Et Teutatès ému des larmes de ses Prêtres
Fit crouler la falaise avec un bruit d'enfer
Et, comme transportés par d'invisibles êtres,
Mille blocs de granit marchèrent vers la mer !

Et la foule monta sur tous ces blocs étranges...
Et tous les rochers creux devinrent des bateaux !
Et des Bardes au Ciel montèrent les louanges...
Et le souffle divin gonfla tous les manteaux !

Et quand César, suivi de ses aigles altières,
Sur la berge arrêta son coursier haletant,
Il ne vit plus, au loin, qu'une flotte de pierres
Qui cinglait vers le Nord et voguait en chantant !

II

LA CHAINE CELTIQUE.

... Lors, nos Pères, avec des fortunes égales
Naviguèrent en paix dédaigneux des Romains
Vers Man, et vers l'Irlande, et le Pays de Galles.
Dont les caps se tendaient vers eux... comme des mains !

Et c'est depuis ce temps que nous sommes vos frères
O Celtes Irlandais ! Gallois des deux cantons !
Et c'est pourquoi, bravant tous les courants contraires,
Cinglent vers vous, toujours, les cœurs des bas-bretons !

Vienne un nouveau tyran, — car tout se recommence, —
Qui veuille nous forcer à plier sous sa loi
Et qui, dans un éclair d'orgueilleuse démence,
Nous dise : « Reniez vos Aïeux, votre Foi ;

« Abandonnez aussi vos costumes antiques ;
Oubliez votre Langue, enfin !.. » loin d'obéir
Nous nous redresserons, tels nos Aïeux Celtiques,
Et nous lui répondrons : Plutôt cent fois mourir !!!

Alors, sous le regard attendri des étoiles,
Les bons vieux rocs bretons flotteront à nos voix
Et la brise galloise enflant nos libres voiles
Nous mènera vers vous une seconde fois !

... Mais laissons le Passé grave et l'Avenir sombre ;
Ne songeons qu'au Présent si joyeux et si doux !
Chantez, harpes, chantez, en sourdine, dans l'ombre !
Sonnez, pibrocks, sonnez, frères de nos binious !

Chantons en chœur, à la galloise, à la bretonne,
Les viriles chansons de nos communs Aïeux
Puisque le même sang dans nos veines bouillonne,
Puisque le même rêve habite dans nos yeux !

Préparons l'Avenir, frères des deux Bretagnes
En qui nous conservons un Espoir infini
Car nous avons la Foi qui commande aux montagnes,
La Foi qui fait flotter les auges de granit !

Travaillons tous ensemble à l'Œuvre commencée
Unissons nos efforts et nous réussirons !
La grande Chaîne celte est encore brisée :
Tous ses chaînons épars nous les retrouverons !

Nous referons la Chaîne unique de naguères
Et, dès que son dernier anneau sera soudé,
Nous en enchaînerons les Haines et les Guerres
Pour les jeter aux pieds de la Fraternité !

THÉODORE BOTREL.

Carnarvon, 31 août 1904.

SILHOUETTES BRETONNES

FANCH JAFFRENNOU

BARZ « TALDIR AB HERNINN »

Si, par le plus grand des hasards, la vérité s'était réfugiée au sein de la géographie, nous devrions croire qu'il existe dans les montagnes d'Illyrie un lac fort étrange, à cause des lois qui règlent son débit et qui ont présidé à sa formation (1). Cette nappe d'eau serait, comme l'esprit français, sujette à des intermittences. Elle se dessècherait à certaines époques déterminées d'une façon si complète, que les riverains de ce surprenant phénomène récolteraient du blé et de l'avoine sur le fond limoneux, où les brochets et les carpes évoluaient quelques semaines auparavant. L'eau se résorbe, paraît-il, par plus de quarante bouches ou *avencs*, vers de mystérieuses profondeurs ; mais dès que les moissons sont engrangées, et quelquefois sans doute avant, les ondes, qui n'étaient disparues que pour un temps, reprennent subitement possession de leur ancien domaine avec un élan indomptable et de terribles mugissements. Croyons-le donc, sans barguigner, sur la foi des traités... de géographie.

Je conviens facilement, quoique poète, que toute

(1) Son nom est *Czerknicz* (Talenaour).

comparaison renferme un germe d'insuffisante imbécilité ; mais je n'ai trouvé présentement rien de meilleur que ce phénomène illyrien pour dépeindre les états successifs de la Bretagne. Comme ce lac, elle eut ses déboires et ses intermittences, et vit, durant le cours des siècles, succéder aux époques fécondes de son génie, des périodes d'aridité navrante, dont les exploiteurs profitèrent pour labourer son sol et en retirer des produits rémunérateurs.

La plus grande partie du dix-neuvième siècle fut pour elle une époque d'assèchement, dont la durée put donner à penser qu'elle était définitive. Beaucoup de gens le crurent ; tout monde affecta, au nom de la science, de ne point s'en montrer surpris. Les politiciens du jour affirmaient, sans rire, que le progrès (avec un grand P) avait passé près d'elle sans l'atteindre, parce qu'elle était restée religieuse et chouanne; les hygiénistes, parce que le climat en était humide ; les ingénieurs agronomes, parce qu'elle n'avait pas d'humus fertilisateur ; et le reste du vulgaire enfin, parce qu'on y parlait une langue incomprise aux Batignolles. Tous ces pauvres gens, quelle que fut la perversité de leurs intentions, ne péchaient que par bêtise et que par ignorance. Quelques-uns, non moins vipérins, mais plus hypocrites, inondèrent notre malheureuse patrie d'une pluie diluvienne de larmes et de considérations édulcorées à la guimauve. Ils se comptaient généralement parmi ceux que le public classe trop souvent sans discernement au nombre des philosophes et des penseurs. Or, voici ce qu'ils disaient, ces penseurs et ces philosophes. — Pourquoi les Celtes se sont-ils consumés en luttes puériles et sans profits ; pourquoi n'ont-ils pas essayé de faire mentir la tradition historique qui leur fut

tant de fois si contraire ; pourquoi n'ont-ils vu ou voulu le salut que dans l'attente vaine des réalisations prophétiques, dont la Science doit faire, hélas! rigoureusement table rase ? — Les Celtes, disait en substance l'un d'eux qui comprenait l'esprit de notre race à peu près de la même façon que l'hébreu, ont joué parmi les nations le rôle d'un peuple-femme. Avides de changements, amoureux de l'imprévu, ils ont été les éternels champions de toutes les causes désespérées. — Tous ces excellents sophistes pleuraient et gémissaient ; et les Bretons d'alors lisaient entre les lignes le secret contentement de leurs âmes latines, domestiquées et rabougries. D'autres enfin, sans ambages ni circonlocutions, cherchèrent à tirer parti de l'héritage de la Bretagne avant la mort de leur vieille grand'mère. Ils estimèrent en marchands d'antiques les légendes et les coutumes qu'ils jugaient en voie de disparaître, et les vendirent pour un prix rémunérateur aux étrangers, qui, non contents d'en être pour leur argent, leur surent encore gré d'avoir ainsi sauvé de l'oubli les derniers vestiges de nos traditions bretonnes. Ah certes ! ils eurent de la vogue les prestidigitateurs d'*Ankou* et les ravaudeurs de *Pardons* ; et d'aucuns farfouillaient encore dans nos armoires, quand la marée montante de la race les surprit et les engloutit. Que Dieu et les éditeurs leur pardonnent ! et puissent-ils servir de leçon à ceux qui,sous les dehors de l'esprit et de l'éclectisme, cachent une âme de brocanteur !

J'ai dit ailleurs que le réveil de la Bretagne fut déterminé par quatre événements principaux : l'Eisteddfodd de Cardiff, le congrès de Morlaix, la traduction des Triades et la publication d'*An Hirvoudou*. Mais, si le congrès de Morlaix dut contribuer à faire surgir les

énergies latentes ; si l'Eisteddfodd de Cardiff nous a redonné la tradition perdue depuis l'Assemblée de Saint-Brieuc ; *An Hirvoudou* fut, sans contredit, le facteur le plus important de la rénovation armoricaine. L'édition du recueil de Taldir fut un fait dominant ; car elle fournit la preuve matérielle de la survivance du génie celtique dans toute son intégralité ; et je ne revois pas sans émotion la petite brochure rose timbrée de l'hermine des Prud'homme qui nous apparaissait comme l'avant-coureur symbolique et gracieux de notre indépendance intellectuelle et de nos libertés futures. La Bretagne et Paris même s'en occupèrent. Beaucoup voulurent la voir ; quelques-uns la comprirent ; et presque personne n'en saisit toute l'angoissante actualité.

Or, l'auteur était un tout jeune homme de vingt ans, frais émoulu du collège, et qui, du premier coup, après quinze siècles, replaçait victorieusement la langue celtique dans la littérature mondiale.

Fanch Jaffrennou, barz Taldir ab Herninn, naquit en mars 1879 à Carnoët, bourg endormi au sein des montagnes de la Cornouaille, patrie du célèbre Ar Balb et un des rares centres de langue bretonne qui soutinrent le pays gallo dans la lutte de la chouannerie. N'attendez pas de moi une étude détaillée et approfondie sur l'homme et sur son costume ; je n'ai, grâce à Dieu, aucun penchant à faire de la psychologie ou des descriptions pour corbeilles à ouvrages. Je m'estimerai seulement assez heureux si je puis narrer clairement tout ce que le barde a fait pour la Bretagne. Beaucoup d'ailleurs ont été à même de le voir et de l'apprécier ; et je ne pourrais mieux faire que d'envoyer ceux qui ne le connaissent pas encore dans son pays natal ; de les inviter à suivre le cours torrentueux de ses rivières,

à gravir les pentes rocheuses de ses vallons et à prendre un bain d'air et de lumière au sommet du tosen Sant-Weltaz. La nature qui le vit naître et qui l'a formé en dira plus long et plus excellemment que les mots les plus subtils et que la plus profonde analyse... Et peut-être même auront-ils la chance de l'y rencontrer.

Taldir commença ses études à l'Institution Notre-Dame de Guingamp, où il se fit avantageusement connaître par sa fougue, son indépendance, son amour des dictionnaires et des grammaires et une rage de caricaturiste qui mettait au désespoir certains bons abbés gallos. Il vint les achever à cette école Saint-Charles, de Saint-Brieuc, dont le souvenir m'est si cher lorsque je songe à ses maîtres exilés, et qui devait entrer une des premières dans la voie de l'enseignement de notre langue. Taldir a raconté lui-même comment il y fonda, en compagnie de François Vallée, un cours mutuel de Breton.

Dès ce moment on vit paraître dans les feuilles départementales quelques poésies détachées de notre futur barde qui forcèrent l'admiration de tous les celtisants. Mais, non content de s'adonner à la poésie pure, ce patient et merveilleux cerveau, en même temps qu'il s'assimilait les matières obligatoires du programme universitaire, s'était donné la tâche d'apprendre le gallois, le gaëlique, l'anglais et l'allemand qu'il finit par posséder en un très petit laps de temps. Et voilà comment en juillet 1898 Jaffrennou sortait de l'école barde breton et polyglotte. *An Hirvoudou* parut l'année suivante. A son retour de Cardiff, Taldir composa en collaboration avec le barde Abhervé un recueil de gwerzes et sônes en gallois et en breton : *Gwerziou Abhervé ha Taldir*. C'était la première fois que la langue

galloise apparaissait officiellement et s'imprimait chez les éditeurs du pays d'Armor. Notre barde avait présidé entre temps, aux destinées politiques de la *Résistance* de Morlaix, qu'il devait abondonner bientôt à son cousin A. Lajat, 'barz Mab an Argoat, ne se sentant pas fait sans doute pour les luttes et les criailleries du forum. Il faut reporter également à cette époque de transition la mise en œuvre d'une comédie intitulée *Ar bourc'hiz lorc'hus*, et qui promettait chez Taldir un rare talent de dramaturge, qu'il n'a pas assez exercé jusqu'à ce jour, au grand regret de ceux qui l'apprécient et qui l'aiment.

Le meilleur moyen qu'ait un bachelier ès-lettres de concilier ses rêves et son amour de liberté avec la sollicitude inquiète de ses parents envers son avenir, c'est d'aller prendre des inscriptions de droit. Bien qu'il me soit pénible d'en venir à ce cynique aveu, je crois cependant pouvoir affirmer et me porter garant qu'il n'entrait aucune idée machiavélique dans le cerveau de Fanch lorsqu'il quitta les montagnes de Carnoët pour les plaines luxuriantes du pays rennais. Il embrassa donc l'étude du Droit (si toutefois il m'est permis d'accoler un verbe aussi tendre à deux termes aussi rébarbatifs), il embrassa, dis-je, l'étude du Droit avec plus de bonne volonté que de conviction; car l'esprit de la Bretagne, qui vivait en lui comme en son temple, devait l'inciter bientôt à se créer de nouvelles obligations. Jaffrennou, dès son arrivée à Rennes, fut frappé de l'état d'isolement où les étudiants bretons se laissaient entre eux. A l'encontre de tant d'autres qui se seraient contentés d'émettre quelques considérations platoniques, Taldir, lui, se mit immédiatement à l'œuvre. Il réunit les faisceaux épars des jeunes énergies bretonnes ; il parla de la Bretagne

régénérée ; il intéressa, il convertit. On choisit un local ; et c'est ainsi que fut fondée par Jaffrennou, Le Berre, Sagory et quelques autres la vaillante Fédération des Etudiants bretons. Elle a eu, il est vrai, ses malheurs et ses égarements ; mais reconstituée et repentie, elle a repris aujourd'hui la vraie tradition celtique avec plus d'amour que jamais.

Cependant le français macaronique du Code n'avait pu faire oublier à Fanch la langue sonore de Cornouaille ; et Baudry-Lacantinerie n'avait point éclipsé Ossian. Gwerzes et sônes fraternisèrent (!) bientôt sur le bureau bardique avec les notes de cours. Timides d'abord et comme honteuses d'être en aussi sévère compagnie, elles s'enhardirent enfin au point d'engloutir sans remords l'*Emancipatio*, la *Contubernium*, la *lex barbara burgundiorum*, les *fausses décrétales*, les *harmonies de Bastiat*, *les servitudes*, *le mariage* et tout le bataclan sous les flots débordants de leur lyrisme... et de leurs feuilles volantes. Une intervention s'imposait ; Taldir, ému de pitié, prit le parti de sauver la Faculté du naufrage en envoyant à l'éditeur Prud'homme les papiers vengeurs de l'esprit celtique délaissé. Il le fit et fit bien. Quelques mois après, *An delen dir* paraissait aux yeux émerveillés des amis du barde et des croyants de Bretagne, enrichie du portrait de l'auteur et des illustrations d'Hamonic et du peintre gallois John Edwards. Le succès ne fut pas moins affirmatif que pour *An Hirvoudou*. Taldir avait déjà exposé, en tête de son premier recueil, sa foi bardique, dans des strophes demeurées célèbres et que les *Kanaouennou* devaient populariser dans toute la presqu'île d'Armor.

Ma zelen e deuz seiz korden
Seiz kordennik, great gant reûn gwen.
Ar genta a zo da Zoue,
Mestr war an douar hag an ne.

An delen dir ne démentit point d'une ligne l'idéal qu'il s'était tracé. On s'aperçut néanmoins que son talent avait mûri, et qu'il aborderait désormais tous les genres ; le temps des soupirs était passé, l'ère de l'action allait s'ouvrir. Les derniers vers d'*An Hirvoudou* l'avaient fait d'ailleurs pressentir.

En da c'hwin, o Kleze dir
Pell amzer zo out koustket.
Tan ha gwad ! Brezel ha tir !
Spontus out manet bepred,
Vel eul leon, pa repoz
Er c'hoat don, e-kreiz an noz !
Ret ket a drouz en e dro,
Al leon n'eo ket maro !

Avec *An delen dir* notre cornouaillais aspire à pleins poumons, sans regrets ni sans réticences, l'air vivifiant de la vie celtique. Riant et pleurant tour à tour, passant du grave au doux, du plaisant au sévère, de *War dosen Sant-Weltaz* à *Melia*, de *Ar c'hog ru* à *Malloz ar barz koz o vervel*. Les habitudes universitaires ajoutent, momentanément d'ailleurs, quelques cordes nouvelles à sa harpe : *Hudurnez*, *Kanaouen a c'hloarek iaouank*, *En eun hostaleri a Vro c'hall*. Mais ce qui doit nous rendre cher à jamais ce recueil, c'est le chant national du *Bro goz ma zadou*, que je devais avoir plus tard l'honneur de traduire, et qui y parut alors pour la première fois. Ce qu'est devenu ce chant, nous le savons tous. Et le modeste thème encarté dans les pages d'*An delen dir* s'est accru en un formidable crescendo poussé par des

milliers de poitrines, devant les Bretons qui se découvrent et les étrangers qui ne rient plus.

Jaffrennou fut un des ouvriers de la première heure et un des plus fervents adeptes de l'Union régionaliste bretonne.

Ce fut le congrès de Morlaix de 1898 qui me fournit l'occasion d'apercevoir Taldir pour la première fois. Je me souviens encore de cette pluie diluvienne qui s'engouffrait en même temps que nous dans la vallée du Dossen, et qui ne put cependant me masquer entièrement le profil kymrique et la robuste charpente du barde de Carnoët. Quoique nous fussions alors étrangers l'un à l'autre, je n'aurais pas hésité un instant à lier connaissance, si l'état hygrométrique de l'air, de la route et... de l'estomac de nos automédons respectifs, ne nous avait transformés en deux météores vacillants et fangeux, (comparaison très — ossianique), entraînés fatalement vers l'abîme. Je ne sais ce qu'il advint de Taldir ; quant à moi, j'arrivais comme un bolide devant la porte de l'hôtel de Provence, dans un état d'ahurissement complet. Le cocher, heureux veinard, était resté sur son siège !..

Je m'abstins, pour plusieurs raisons, de paraître à la consultation de médecins qui venaient de se réunir pour tâter le pouls à la Bretagne ; j'ai toujours repoussé les demi-mesures, et le mouvement décentralisateur me paraissait alors parti d'un point défectueux. J'appris cependant que Jaffrennou avait été nommé secrétaire de la section de langue et de littérature bretonnes. Le congrès n'avait pas pu faire un meilleur choix, l'avenir l'a démontré, parmi tous ces augures qui ne pouvaient s'entre-regarder sans rire. Quelques jours après, la signature de Taldir paraissait pour la première fois

dans les colonnes du *Clocher Breton* ; le barde devait en rester un des plus fidèles collaborateurs.

Mais j'ai hâte d'arriver à cette époque décisive du congrès de Vannes, où la vérité et le mensonge devaient se coudoyer pendant huit jours, se mesurer et se combattre devant ce formidable enjeu qu'était l'avenir de la patrie armoricaine. Taldir, il est à peine besoin de l'affirmer, fut au nombre de ceux qui adoptèrent immédiatement et sans tergiverser une attitude exclusivement celtique, et qui, par la parole et par l'exemple, secondèrent victorieusement l'homme d'énergie et de talent, qu'il est superflu de nommer ici, parce que son nom est sur toutes les lèvres et depuis longtemps gravé dans nos cœurs. Je le revois encore à mes côtés, pendant la dernière séance, à l'Hôtel de Ville, où j'avais été élevé aux fonctions, à la sinécure devais-je dire, de secrétaire de la section économique ; je revois encore sa physionomie indignée, ses yeux brillants et ses lèvres contractées, pendant que nous subissions certain torrent d'inepties qu'il m'est impossible d'oublier. Oui, Taldir fut alors un vrai Celte ; que dis-je, il personnifia devant nos frères d'outre-Manche la race celto-armoricaine tout entière ; et j'aime à croire, qu'à leur retour, la silhouette victorieuse du barde dût effacer de leur mémoire l'ombre imprécise des politicards et la culotte de Buffalo !

Ayant ensemble combattu, nous fîmes nécessairement connaissance, Taldir et moi ; et lorsque nous nous quittâmes en gare de Lorient, nous nous jurâmes, devant les ancêtres, une forte et celtique amitié.

Jaffrennou sortit du congrès de Vannes revêtu d'une autorité bardique incontestable. Aussi le public breton reçut-il avec faveur la traduction française des

Triades (1) qu'il fit paraître, environ six mois après, dans les colonnes du *Kloc'hdi Breiz*. Plusieurs études et de nombreux poèmes accompagnèrent pendant l'année cet intéressant travail ; et nul doute que les chaudes soirées de l'automne de 1900 n'étaient fructueusement employées par notre barde, quand le congrès de Guingamp lui fit dévaler les pentes de la Cornouaille. Eut-il conscience alors des luttes dont la vieille cité brette allait être le théâtre ? Eut-il l'entière prévision de la part qu'il pourrait y prendre ? Peut-être bien, jusqu'à une certaine mesure ; mais je crois plutôt que c'était Dieu lui-même qui l'envoyait.

Les agitateurs du forum, les casuistes, les snobs et les sacristains de petites églises n'avaient pas encore renoncé à mettre la lumière sous le boisseau. L'échec de Vannes leur avait été d'autant plus sensible qu'ils se considéraient, avec beaucoup d'inconscience, comme les seuls instigateurs du mouvement celtique en Bretagne, et qu'ils s'étaient faits forts de devenir les dieux et les prêtres tout à la fois d'une religion nouvelle, que nous aurions pu appeler le folk lorisme politique. Le mérite de leur participation à l'œuvre commune était d'ailleurs bien diminué en ceci, qu'ils avaient été forcés par les circonstances d'aller plus loin qu'ils ne l'auraient voulu, et que leurs petites préoccupations occultes, et peut-être inavouables, avaient dû céder devant les urgentes nécessités sociales et devant l'avenir national de l'Armorique.

L'occasion leur parut bonne pour tenter de ressaisir, à leur unique profit, la direction du mouvement décen-

(1) Cette traduction a été suspendue pour des raisons confessionnelles. La foi n'a cependant point à s'en alarmer.

tralisateur en Bretagne. Ils devaient se heurter à la franchise et à la ténacité des bardes dont le nombre s'était sensiblement accru depuis le dernier congrès. Il n'est pas besoin de rappeler ici ce que fit Jaffrennou en cette occurrence. Un mois plus tard, le *Ti-Kaniri-Breiz* était fondé à Saint-Michel-en-Grèves par Taldir, Berthou, Lajat, Even et quelques autres ; et la ménagerie celtico-chatnoiresque regagnait les ruelles de Montmartre dont elle n'aurait jamais dû sortir. La Bretagne appartenait enfin aux Bretons !

Sur ces entrefaites, Jaffrennou fut promu, par ordre de l'intrépide général André, au grade de soldat de deuxième classe, qu'il dut remplir, je suppose, avec bravoure, discipline et honneur. Il venait d'être incorporé au 48e régiment d'infanterie à Guingamp, lorsque, par un coup fortuit du sort, il fut appelé à soutenir le renom et la valeur de l'armée française dans les pays étrangers..... jusqu'à Saint-Brieuc, cité lointaine. La renommée prétend qu'il en revint avec le grade de caporal, en attendant mieux Notre barde fut enfin rendu à la vie de *pékin* au mois de septembre 1901.

Fidèle assistant des Eisteddfoddau, où les Gallois l'acclamaient en l'entendant parler leur langue, un des représentants les plus autorisés de l'Armorique au congrès panceltique de Dublin, Jaffrennou a toujours été dès lors un des membres les plus assidus et les plus écoutés des différents congrès de l'Union régionaliste bretonne, depuis celui de Quimperlé, où il fut chargé de répondre aux félibres du Languedoc, jusqu'à celui de Lesneven qui lui conféra une des deux charges du secrétariat général.

La lutte pour l'affranchissement de l'esprit celtique n'étant plus dans la période aiguë, notre barde put dé-

sormais jouir en toute paix et toute sérénité des magnificences de son pays natal. Les intransigeances toujours excessives et parfois singulières, que tout homme affiche en entrant dans la vie, s'étaient émoussées chez lui au contact de celles des autres. Sa confiance juvénile et irréfléchie envers bien des Bretons indignes avait irrévocablement fait place à la prudence et à la raison. Bref, il connaissait mieux les hommes, leur esprit et leurs tendances. Il ne lui restait plus qu'à parfaire, d'après ces données, les règles immuables de sa conduite future.

La méditation et la poésie reprirent alors pleinement leurs droits. La *Revue de Bretagne*, l'*Hermine*, le *Kloch'di Breiz*, le *Terroir Breton* eurent l'honneur de le compter au nombre de leurs collaborateurs attitrés ; les feuilles régionales insérèrent ses articles de polémique et de doctrine si pleins de franchise, de précision et de clarté. Sans cesse méditant, composant de nouveaux poèmes, retouchant les anciens, s'occupant en fidèle secrétaire des moindres détails de la section de langue et de littérature bretonnes, Jaffrennou fournit, pendant deux ans, une somme considérable de travail ; jusqu'au moment où apparurent enfin les *Barzaz Taldir* qui forment dans leur ensemble le monument le plus parfait de la littérature celtique contemporaine.

HENRY DE LA GUICHARDIÈRE.
Telen-Aour.

(A suivre.)

LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT

A RENNES

On a découvert récemment l'existence d'une Association singulière qui a joué au milieu du XVIIe siècle un rôle considérable et dont l'action, encore mal définie, a vivement excité la curiosité des historiens. Il s'agit de « la Compagnie du Saint-Sacrement ».

Cette Société avait trois caractères distinctifs : c'était une société secrète, une société laïque, une société catholique.

Elle s'est toujours appliquée avec un soin jaloux à rester ignorée du public, tout en exerçant au dehors une active influence ; elle a mis autant d'attention à cacher son existence que ses papiers, son organisation que ses archives.

C'est ce qui explique qu'elle soit demeurée si longtemps inconnue. Pourtant l'un de ses membres marquants, le comte de Voyer d'Argenson, crut devoir retracer, après la dissolution de la Société, en 1694, l'historique de sa fondation et de ses œuvres, ce qu'il a appelé lui-même les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*.

Ce précieux manuscrit est arrivé à la Bibliothèque Nationale ; après avoir été l'objet d'études partielles, il

a été publié intégralement, en 1900, par un Bénédictin de Marseille, dom Beauchet-Filleau. Plus récemment, un écrivain protestant, M. Raoul Allier, lui a consacré une étude complète dans un volume très intéressant, mais systématiquement hostile à l'esprit de la Compagnie, intitulé : *La Cabale des Dévots*. Enfin la *Revue des Deux-Mondes* a publié en juillet, août et septembre 1903 des articles tout à fait remarquables sous ce titre : *Un Épisode de l'Histoire religieuse du XVIIe siècle*, dus à la plume de M. Alfred Rébelliau, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Rennes et actuellement bibliothécaire à l'Institut (1).

La Compagnie du Saint-Sacrement, qui a été fondée et a toujours eu son siège principal à Paris, s'est étendue à toute la France, elle a créé en province des annexes, des succursales, des sociétés affiliées, ce qu'on appelle aujourd'hui des « filiales ».

A-t-il existé une de ces Sociétés à Rennes ? C'est absolument certain. Et c'est ce qui m'a engagé à entreprendre cette étude. Ma curiosité était d'autant plus excitée que les recherches étaient plus difficiles, à cause du soin que mettait l'Association à dissimuler tous les documents pouvant révéler sa vie ou son action.

Je dois dire qu'elle n'a pas été entièrement satisfaite. Je n'ai guère pu découvrir que des indices, des probabilités, que je demande la permission de soumettre au lecteur.

(1) *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par le comte René de Voyer d'Argenson, publiées et annotées par Dom H. Beauchet-Filleau, bénédictin. Un vol. in-8°, Marseille, 1900. — *La Cabale des Dévots*, par Raoul Allier. Un vol. in-12°, Paris, Colin, 1902. — *Un Épisode de l'Histoire religieuse du XVIIe siècle. La Compagnie du Saint-Sacrement*, par Alfred Rébelliau. *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet, 1er août, 1er septembre 1903.

I

Qu'était-ce donc que cette mystérieuse Compagnie du Saint-Sacrement? C'est le duc de Ventadour qui en eut la première pensée, « il conçut l'idée d'un vaste effort collectif de propagande et d'action catholique ».

Vers 1627, quelques catholiques zélés se réunirent pour étudier et exécuter en commun les œuvres qui leur paraîtraient de nature à procurer le développement et le bien de la religion. Ce n'était pas une association ordinaire, ce n'était pas une confrérie, ce n'était pas un ordre religieux. Voulant se placer sous l'emblème d'un « Dieu caché », ils prirent pour titre celui de « Compagnie du Saint-Sacrement » et, pour signe distinctif, l'ostensoir, dont on fit des tableaux et des images que l'on retrouve encore parfois aujourd'hui (1).

Les confrères se réunissaient chaque semaine, la société était dirigée par un supérieur, en général laïque, un directeur (ecclésiastique) et deux conseillers. Après quelques prières, chaque membre indiquait les propositions ou les idées qu'il croyait le plus utiles pour le bien ou la défense de la religion.

Les projets étaient examinés, discutés ; si la Compagnie les adoptait, elle chargeait deux ou trois confrères de les mettre à exécution, mais en agissant en leur nom et sans que jamais la Société parût au dehors. Les confrères désignés devaient ensuite rendre compte du résultat de leur mission.

C'était donc une Société essentiellement agissante et militante.

(1) Dom Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 17.

C'était de plus une Société laïque. Elle était composée de laïques de toutes conditions, elle admit cependant les prêtres séculiers, en petit nombre, mais elle répoussa constamment les religieux et les moines qui, étant eux-mêmes soumis à un supérieur, n'auraient pu lui garantir le secret et lui eussent apporté par contre l'esprit particulier et les idées de leur ordre.

C'était surtout une société secrète. « Le secret est l'âme de la Compagnie, lui seul en fait la différence d'avec les autres sociétés », disent les statuts de la Compagnie de Poitiers (1).

Le secret est une grande force, il permet de promouvoir et d'entreprendre des œuvres avec plus de prudence, de suite, de désintéressement, de détachement de toute visée personnelle.

De plus il était nécessaire, car la Société aspira bientôt à surveiller et à régenter tout le monde : les grands seigneurs, les artisans des confréries, les curés, les religieux et même les évêques.

Aussi la Compagnie n'agit jamais de son chef ni comme corps ; son mode d'action est constamment « la voie excitative » : elle désigne quelques-uns de ses membres qui agissent en tant que particuliers, avec une discrétion absolue et qui font souvent de très grandes choses sans qu'on sache quel est le moteur dirigeant.

Par exemple, si l'un des associés veut disposer par testament en faveur de la Compagnie ou de ses œuvres, il devra le faire au nom d'un confrère ; il arriva à la Société de laisser en souffrance une donation qui lui

(1) Dom Beauchet-Filleau. *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 282.

était attribuée directement : elle aima mieux en perdre les avantages que de dévoiler son existence.

C'est pour cela qu'elle a dissimulé avec tant de soin ses archives qui sont aujourd'hui introuvables. Elle en avait pourtant ! Car le secrétaire était tenu d'inscrire exactement sur un registre les propositions faites par les confrères, les décisions prises par l'Assemblée et le compte rendu des membres chargés de l'exécution.

A maintes reprises le directeur rappelle aux confrères le devoir de rapporter les papiers concernant la Société ; le secrétaire devra avoir un coffret sur lequel il inscrira : « Ce coffret et tout ce qui est dedans appartient à M. X... » sans autre indication.

Qu'est devenu le registre de la Compagnie de Rennes ? Il est probable qu'il est resté enfoui parmi les vieux papiers d'une famille du pays qui en ignore le contenu et l'intérêt.

Grâce à cette organisation puissante et occulte, à ce réseau étendu sur toute la France, la Compagnie secrète accomplit pendant trente ans, de 1630 à 1660, de très grandes choses et de très grandes œuvres. Il faut dire qu'elle compta parmi ses membres le duc de Ventadour et le maréchal de Schomberg, M. Olier et Bossuet, le prince de Condé et le premier président de Lamoignon, et enfin saint Vincent de Paul, dont elle fut la collaboratrice infatigable et peut-être l'inspiratrice cachée.

Ses œuvres de bienfaisance, ce que l'on pourrait appeler sa campagne charitable, sont admirables. Elle conçoit l'idée de la création d'un Hôpital général pour les « pauvres mendiants » et la réalise à Paris et dans plusieurs provinces, elle assainit les prisons, elle évan-

gélise les galériens, elle crée des écoles, elle moralise les compagnonnages d'ouvriers, elle ouvre des refuges pour les filles repenties, elle contribue grandement à la fondation du Séminaire des Missions étrangères.

Son action sur la société laïque n'est pas moins active et variée. Elle fait défendre les jeux de hasard, proscrire les livres licencieux, elle poursuit les duellistes, elle refrène les plaisirs mondains, les distractions malséantes, « par exemple la mode qui vint en ce temps-là parmi les femmes, dit d'Agenson, de porter la gorge découverte jusqu'à l'excès (1) ».

Son zèle s'étendit plus loin : elle prend soin de la bonne tenue et de la bienséance des églises, elle veille surtout, c'est là un de ses objets de prédilection, à ce que le Saint-Sacrement soit toujours porté avec honneur, elle stimule le zèle du clergé, lui fait rappeler au besoin l'accomplissement de ses devoirs ; elle surveille même les évêques et n'hésite pas à les avertir quand ils négligent leurs tournées pastorales.

Contre les protestants, la Compagnie déploya un zèle non moins actif, mais sans doute moins heureux.

L'ardeur de ces zélés catholiques pour la défense de la foi les empêchait de comprendre et ne leur permettait guère d'admettre les idées de tolérance religieuse qui commençaient à peine alors à se faire jour chez les esprits cultivés.

Elle poursuivit les réformés avec une passion infatigable.

Elle usa de tous ses moyens d'influence secrète pour

(1) D. Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 51-52. La Compagnie fit avertir discrètement les confesseurs d'être sévères sur ce point et pria M. le grand-vicaire de faire un mandement à ce sujet.

les écarter des fonctions publiques à la cour et en province.

Peu à peu elle adopta un système très habile et très fort, celui de renfermer les protestants dans l'application stricte de l'édit de Nantes ; pour cela la Société de Paris adressa à ses « filles » de province de 1654 à 1659 des lettres circulaires et même un questionnaire en 31 chefs sur les agissements de ceux de la R. P. R., comme on disait alors, (la religion prétendue réformée).

Elle fait composer un recueil de toutes les décisions rendues contre les huguenots par les Parlements et les Tribunaux inférieurs, et, munie de ces armes, elle surveille, dénonce, poursuit et fait condamner partout les contraventions ou les empiétements.

La Compagnie a eu certainement une part, non pas prépondérante, mais importante dans le mouvement de répression de plus en plus sévère qui, après la passagère accalmie de l'édit de Nantes, devait aboutir à l'interdiction du culte protestant en 1685 (1).

Cette étrange société n'a guère vécu pourtant qu'une trentaine d'années.

Une assemblée secrète d'hommes dévoués, qui s'arrogeait une mission si vaste et si délicate, devait susciter de nombreuses inimitiés. Si la Compagnie avait obtenu une demi-approbation du Pape, elle n'avait jamais eu celle de l'Archevêque de Paris. Beaucoup d'évêques la voyaient d'un mauvais œil.

D'autre part, elle portait ombrage à Mazarin qui s'inquiétait de cette puissance occulte, reliant entre elles des sociétés répandues dans toute la France, de ces cor-

(1) Cette influence a été très finement analysée et parfaitement délimitée par M. Rebelliau, *Revue des Deux-Mondes*, août 1903, p. 559-561 ; septembre 1903, p. 133-135.

respondances et de ces intrigues ; il l'appelait la « cabale des dévots » et il finit par faire rendre par le Parlement, en décembre 1660, un arrêt qui interdisait ces assemblées.

La Compagnie essaya pendant deux ou trois ans de dissimuler mieux encore son action, de cacher davantage ses papiers et ses registres, mais elle végétait ; son recrutement devenait impossible et ses œuvres impraticables ; elle cessa bientôt de se réunir.

II

Une Compagnie du Saint-Sacrement a certainement existé à Rennes, car d'Argenson dit dans ses *Mémoires* qu'elle correspondait avec la Société de Paris (1). Elle dut être fondée peu de temps avant l'année 1649, puisqu'elle écrit à cette date que « le premier effet de son établissement sera de faire porter dans la suite le Saint-Sacrement aux malades avec plus de bienséance et de respect qu'on ne faisait auparavant et elle demande des instructions à ce sujet » (2). Ces mots « le premier effet de son établissement » semblent bien indiquer qu'elle était créée depuis peu de temps.

Le respect accordé au Saint-Sacrement était en effet l'une des œuvres les plus chères à la Compagnie.

(1) Il ne faut pas confondre la « Compagnie du Saint-Sacrement » avec les Confréries du Saint-Sacrement, fort répandues en Bretagne au XVe siècle, dont le but était de concourir à l'éclat du culte public notamment par la célébration des mystères religieux. Voir *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 82.

(2) D. Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 113.

En quoi consistaient les mesures qu'elle fit prendre à Rennes ? Je n'ai pu le découvrir.

Elle se réunissait d'abord dans un couvent.

Mais la Compagnie de Paris formula des observations, elle écrivit sans doute, comme elle le fit l'année suivante à Tours, « qu'elle ne devait se lier à aucunes communautés qui ont toujours leur esprit particulier, au lieu que les Compagnies du Saint-Sacrement n'en doivent avoir qu'un général, qui est celui de l'église universelle ». La Compagnie de Rennes se soumit et manda « qu'à l'avenir elle ne tiendrait plus ses assemblées dans une maison de communauté, puisqu'on jugeait que c'était un moyen de la découvrir, quoiqu'on eût pris cette résolution pour la cacher davantage (1) ».

Quelles personnes faisaient partie de la mystérieuse Association ?

J'ai été amené à penser que le couvent dans lequel se réunissaient les confrères du « Saint-Sacrement » devait être le collège des Jésuites. Un indice semble confirmer cette conjecture.

Quand les Jésuites furent contraints de quitter leur maison à la suite de la condamnation du Parlement, au mois d'août 1762, ils emportèrent leurs archives, mais la justice avait saisi les registres des congrégations formées sous leurs auspices et qui se réunissaient chez eux (2). Ces documents nous ont été conservés.

La plus connue est la « Congrégation des Messieurs ». Malheureusement il ne nous reste d'elle qu'un registre

(1) D. Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 113, 123.

(2) Voir le *Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barth. Pocquet, t. I, ch. VII, p. 213.

de comptes qui commence en 1663 et ne donne pas la date de sa fondation (1). Il paraît certain qu'il y eut entre la Compagnie du Saint-Sacrement et la Congrégation des rapports assez étroits, bien que celle-ci ne fût qu'une association pieuse, n'exerçant aucune action extérieure (2).

Il y avait aussi la « Congrégation des marchands et artisans ». « Plusieurs personnes de condition et de piété de la grande congrégation des Messieurs » en prirent l'initiative dans le but de « diminuer les excès de bouche et autres désordres qui se glissent facilement parmi le peuple ». La première réunion eut lieu le 26 juin 1662 et la fête patronale le dimanche de la Trinité. A cette solennité assistaient « plusieurs personnes de condition et autres qui remplirent la galerie et le jubé de l'ancienne chapelle des Jésuites ».

Je suis porté à penser que « ces personnes de condition » pouvaient bien être des confrères du Saint-Sacrement ; d'autant plus que les principales obligations imposées aux membres de la congrégation rappellent tout-à-fait l'influence de la Compagnie.

La première était « de n'avoir pris part à aucun complot, sédition, motion ou rébellion populaire contre l'autorité du roi et des magistrats ». — La seconde était « de n'avoir point fait de procès à un confrère, *quelque droit qu'on pût avoir,* sans avoir traité de l'affaire avec le directeur ou le préfet de la congrégation qui devait chercher les moyens d'arranger le différend par les

(1) *Arch. départ. d'Il-et-Vil.* Collège des Jésuites. Registre de comptes de la Congrégation des Messieurs de la ville de Rennes. Ces pièces portent encore la cote judiciaire et le paraphe de deux conseillers.

(2) Voir Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 247.

voies amiables ». — La troisième était « de ne point avoir été en masque et déguisé, comme l'on fait à carnaval » (1).

Ce sont là trois prescriptions très chères à la Compagnie du Saint-Sacrement, qui veillait de près à leur accomplissement non seulement pour ses membres mais pour le public.

L'évêque de Rennes était alors Monseigneur de la Motte-Houdancourt. Arrivé dans cette ville le 12 avril 1642, il fut nommé en 1653 aumônier de la reine Anne d'Autriche et transféré à l'archevêché d'Auch en 1661 (2). Il est à présumer que, contrairement à beaucoup de prélats, il se montra favorable à la société et que même il en faisait partie, car on voit qu'en 1661 la Compagnie de Paris le fit informer des extravagances commises par les disciples d'un illuminé nommé Simon Morin qui prétendait être un nouveau Messie (3).

D'autres Compagnies existaient en Bretagne. En 1650, la Compagnie de Paris, qui restait toujours la société mère, crut devoir envoyer une sorte d'inspecteur, pour visiter les sociétés affiliées, s'assurer qu'elles se conformaient au règlement et gardaient exactement l'esprit de la société. Elle désigna M. du Plessix-Montbard, « un des plus beaux esprits de son temps et de grande capacité ».

M. du Plessix-Montbard partit à la fin d'avril 1650, il visita Nantes, « où il vit une Compagnie pleine de

(1) *Arch. départ. d'Il.-et-Vil.* Registres de la Congrégation des marchands et artisans de la ville de Rennes.

(2) *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, t. I, p. 95.

(3) Raoul Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 226.

force et de grande piété, il fut ensuite à Rennes et dans les autres Compagnies de Bretagne (1).

Malheureusement, d'Argenson ne donne aucun détail sur le personnel et les œuvres de la société de Rennes.

Cinq ans après, M. de Lamoignon, depuis premier président du Parlement de Paris, alors maître des requêtes au Conseil privé eut l'occasion de remplir une mission officielle en Bretagne. Or, M. de Lamoignon était un des membres les plus éminents et les plus dévoués de la Compagnie du Saint-Sacrement. La Société ne manqua pas de profiter de son voyage. « Il eut, dit d'Argenson, des lettres pour entrer dans toutes les Compagnies des villes de cette province où il ferait quelque séjour et il fut prié de travailler à l'établissement de celle de Vitré. »

C'est en effet dans cette ville que devaient se tenir les Etats de Bretagne, le 14 juin 1685.

Guillaume de Lamoignon, qui n'était âgé que de 38 ans, avait été désigné non pour présider les Etats, comme on l'a écrit, mais pour représenter le roi à titre de second commissaire (2). Le premier était naturellement le duc de la Meilleraye, commandant en Bretagne.

Le président des États était, selon l'usage, le président de l'ordre du clergé, Mgr de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, celui de la noblesse le duc de la Trémoille, baron de Vitré, celui du tiers état Eustache de Lys, sénéchal de Rennes.

Dès le jour de l'ouverture, M. de Lamoignon communiqua à la noblesse les instructions qu'il avait reçues

(1) D. Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 118-119.

(2) Raoul Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 244.

dans le but de réprimer les duels et l'invita à prendre des mesures à ce sujet.

La répression du duel était depuis plusieurs années l'une des œuvres poursuivies avec le plus d'énergie et de persévérance par la Compagnie du Saint-Sacrement.

On sait quelle plaie était devenue au début du XVIIe la fréquence des duels : pour les motifs les plus futiles les gentilshommes mettaient l'épée à la main et s'entretuaient.

La Compagnie commença par former un groupe de gentilshommes affiliés qui s'engagèrent par serment à ne pas se battre en duel. Elle fit agir sur les maréchaux de France chargés de régler les différends touchant le point d'honneur par le maréchal de Schomberg, un confrère, et sur la reine mère Anne d'Autriche par Vincent de Paul, un autre confrère.

Les maréchaux de France publièrent un règlement qui censurait le duel et réservait à leur juridiction le droit de trancher les questions d'honneur. Louis XIV, dans deux édits de 1651 et 1653, interdit formellement les combats singuliers ; le jour même de son sacre, le 16 juin 1654, il renouvela le serment de ne plus accorder aucune grâce aux duellistes.

La Compagnie s'employa à faire exécuter ces louables résolutions dans les provinces. Elle ne pouvait manquer de profiter de la mission de Lamoignon pour les imposer à la Bretagne où les assemblées d'Etats et la « grande braverie » qui en était la suite, comme dit Mme de Sévigné, étaient l'occasion de duels fréquents.

Il s'agissait d'abord de faire enregistrer par le Parlement l'édit contre le duel. Lamoignon rencontra de ce côté quelque opposition.

« Ils y ont apporté jusqu'ici, écrivait-il le 15 juin 1655

au comte de Brienne, beaucoup de difficultés sur la jalousie de la juridiction de MM. les Maréchaux de France qui n'a rien de commun avec celle qui leur appartient et qui ne recevrait aucune augmentation au préjudice de celle du Parlement par la nouvelle déclaration » (1).

Ce qu'il ne dit pas, ou ne savait pas, c'est que le Parlement qui venait d'avoir avec les Etats un différend assez vif à l'occasion de la rivalité fameuse pour la présidence entre les Rohan et les la Trémoille, ne se souciait pas de se mêler d'une affaire qui n'intéressait en somme que la noblesse, et se demandait comment celle-ci accueillerait son intervention.

L'arrêt fut cependant enregistré sans modification le 5 juillet 1655 (2).

Mais Lamoignon voulait atteindre un résultat plus efficace. Déjà dans son discours d'ouverture il avait parlé du désir du roi « d'abolir le crime du duel, de le déraciner entièrement de son royaume. Or les duels, très fréquents en Bretagne, « avaient fait répandre misérablement tant de sang précieux à la France et causé tant de désolation dans toutes les principales maisons de la Bretagne que déjà, à la dernière assemblée, plus de 300 gentilshommes, composant l'ordre de la noblesse avaient signé la protestation solennelle de renoncer pour jamais à cette coutume (3).

Le représentant du roi, délégué de la Compagnie du Saint-Sacrement, trouva donc la noblesse bien dispo-

(1) Raoul Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 322.

(2) Registres secrets, 5 juillet 1655, Arch. du Parl. de Bret., B. 289.

(3) Registre des Etats, 14 juin 1655. Arch. départ. d'Il.-et-Vil., C. 2655.

sée, il l'écrivit au garde des sceaux le 16 juin 1655 et lui révéla son plan : « Je vois, dit-il, une disposition tout entière dans la noblesse du pays, non seulement à faire ce que Sa Majesté désire sur ce sujet, qui est de signer la déclaration de n'accepter jamais aucun duel, mais encore d'aller plus avant et de faire des arrêts solennels dans les Etats qu'à l'avenir aucun gentilhomme n'y sera admis qu'il n'ait signé la même déclaration : ce qui sera d'autant plus considérable en Bretagne que tous les gentilshommes indifféremment ont droit d'y entrer et ainsi cet arrêt comprendrait tout le corps de la noblesse » (1).

Le remède en effet eût été radical. Lamoignon ne négligea rien pour parvenir à son but. Il fut activement secondé par le président de la noblesse, le duc de la Trémoille, qui lut à son ordre une lettre pressante « de la propre main du roi » « touchant la défense des duels ».

Le but désiré était d'amener les gentilshommes à formuler une déclaration publique et unanime qui engageât leur honneur. On y parvint. Six semaines après, le 29 juillet 1655, la séance solennelle eut lieu.

La Trémoille adresse d'abord aux gentilshommes un discours chaleureux rempli de pensées dignes de l'élévation de son esprit, empreint de sa générosité et de sa piété particulière.

Après avoir rappelé les instructions formelles de Louis XIV, les instances réitérées de M. Lamoignon, « le roi, dit-il, est l'arbitre souverain de l'honneur et le dispensateur de la gloire, il décide nettement que le point d'honneur ne peut être dans une action si pleine

(1) R. Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 333.

de brutalité, si indigne d'un chrétien et si contraire à la raison et aux lois de toutes les nations policées ; MM. les maréchaux de France, qui sont les véritables juges des différends entre gentilshommes et de leur réputation, ont témoigné leurs sentiments et leur approbation. Après des exemples si puissants, des semonces si fortes, il est juste, pour couronner un si bel œuvre, de former une délibération qui fasse qu'on n'entende plus parler de ces funestes et malheureux duels dans toute l'étendue de la province » (1).

On raconte que sous l'impression de cette généreuse parole, tous les gentilshommes, la main droite levée, l'autre sur la garde de leur épée jurèrent que les édits du roi seraient religieusement obéis et qu'ils se montreraient dignes de la confiance de « leur gouvernante », la reine Anne d'Autriche (2).

Le procès-verbal, sec comme tous les procès-verbaux, ne relève point cette scène d'enthousiasme et dit seulement que « Messieurs de la noblesse, après avoir mûrement concerté entre eux, ont d'un commun consentement formé leur avis » (3). Ils le transmirent ensuite aux deux autres ordres, en leur demandant leur concours, ce que ceux-ci promirent avec applaudissements et une approbation universelle.

Les évêques et les chanoines de l'ordre de l'Église députèrent même vers la noblesse Mgr de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, et l'abbé de Montfort pour leur témoigner la « joie indicible qu'ils avaient ressentie de voir

(1) Registre des États, 29 juillet 1655, Arch. départ. d'Ille-et-Vil. C. 2655 et C. 2779.

(2) *Les États de Bretagne*, par le Comte de Carné, I, p. 325.

(3) Registre des États, 29 juillet 1655, Arch. départ. d'Ille-et-Vil. C. 2655.

dans une affaire si importante et qui concerne particulièrement le corps de la noblesse, tous ceux qui la composent se porter d'eux-mêmes à une si généreuse et si sainte résolution qui mérite que la mémoire en soit éternelle dans les États ».

Le tiers exprima les mêmes sentiments. Et, les trois ordres étant revenus sur le théâtre, ils promulguèrent avec solennité leur décision qui devra être portée au registre, où en effet elle se trouve encore, « pour servir de loi fondamentale dans toutes les assemblées présentes et à venir et d'un solide règlement qui sera observé inviolablement ».

« Tous les gentilshommes qui viendront désormais aux Etats seront tenus de signer la protestation contre les duels, approuvée par les maréchaux de France; à l'avenir aucun gentilhomme ne pourra être admis aux États ni y délibérer avant de l'avoir signée. »

« S'il s'en trouve d'assez malheureux pour contrevenir à la parole donnée, aux lois et aux Etats par cette signature, ils seront privés pour jamais du droit d'entrée aux Etats, comme indignes du nom et de la qualité de gentilshommes. » Cette ordonnance devait être lue la première à l'ouverture de chaque tenue (1).

M. de Lamoignon était arrivé à son but. Hélas ! un si beau feu ne dura pas et plus d'une fois par la suite des duels sanglants vinrent attrister la Province.

Faut-il attribuer également à l'influence du délégué de la Compagnie du Saint-Sacrement le vote d'un crédit de 1200 livres pour les jeunes filles protestantes pauvres mais « de bonne éducation », qui voudraient s'instruire

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil. C. 2779. Minute des délibérations, 29 juillet 1755. La minute est signée : Henry de la Motte, évêque de Rennes, Henry de la Trémoille, Eustache de Lys.

pour se convertir à la foi catholique ; et l'interdiction faite aux réformés de rétablir à Guérande un temple, décision que M. de Lamoignon s'engage à faire exécuter (1) ?

(*A suivre.*) BARTHÉLEMY POCQUET.

(1) Arch. départ. d'Ille-et-Vil. C. 2655, 2779, 15 juillet et 11 août 1655.

LA HAUTE BRETAGNE
AU POINT DE VUE BRETON

D'am mignoned Rumengol, ar Stank ha Per de Portgamp ag a derc'hel a reont stard ar baniel breton e kreiz ar Vro Naoned, kinniget eo al labour man savet en dalvoudegez Breiz-Huel.

Y. S.

Il y a des gens qui, lorsqu'ils parlent de la Bretagne, la font commencer avec le Pays Bretonnant, comme si le Pays Gallo n'en faisait pas partie. Pour eux, Rennes, Nantes, Saint-Brieuc ne sont pas des villes bretonnes, mais, dès qu'ils ont dépassé Chatelaudren ou Elven, ils pénètrent tout d'un coup dans une contrée totalement différente de la première. A les entendre et à les lire, ils entrent alors dans une région brumeuse, peuplée de sauvages habitants, dans un pays rempli de diables et de fantômes, de dolmens et de corrigans. Parce qu'ils sont en pays bretonnant, ils en concluent que la race est différente de celle du pays gallo.

Rien n'est plus faux, attendu que la majeure partie de la Haute Bretagne a parlé breton autrefois et que la limite actuelle entre la Basse et la Haute Bretagne ne correspond nullement à une différence de situation géographique ou géologique. C'est une limite linguistique et par conséquent variable : là ou l'on parle breton c'est la Basse Bretagne ou Pays Bretonnant ; là ou l'on

parle le patois gallo c'est la Haute Bretagne ou Pays Gallo.

A l'époque de Nomenoé (IXe siècle), cette limite se trouvait marquée par une ligne partant de l'embouchure du Couesnon (Ille-et-Vilaine) et allant aboutir à Savenay

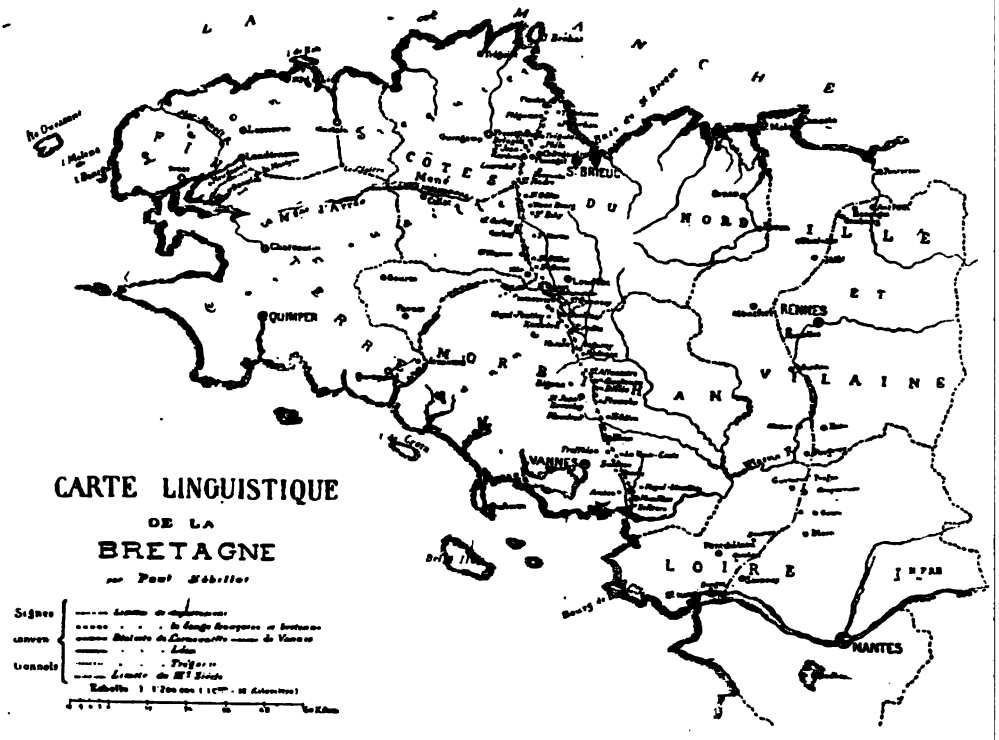

Loire-Inférieure) en passant à peu près par Tinténiac, Montfort, Bain et Guémené. Les Invasions normandes la firent reculer considérablement, mais depuis le XVe siècle elle n'a presque pas bougé, elle commence à Plouha (Côtes-du-Nord) et se termine à l'est de Vannes. A gauche donc : la Basse Bretagne, à droite : la Haute Bretagne.

Les qualificatifs de *Haute* et de *Basse* ne viennent pas d'ailleurs d'une différence d'altitude entre les deux parties de la Bretagne. C'est le résultat, je crois, d'un principe géographique qui dans une région donne le nom de *Bas* au pays situé à l'ouest et de *Haut* à celui qui se trouve à l'est. La différence qui existe entre les populations de la Basse et de la Haute Bretagne, c'est que les premières ont conservé la langue des aïeux tandis que les secondes parlent un patois roman dans lequel figure encore un certain nombre de mots bretons. La différence de langue, il est vrai est en elle-même une différence sensible entre les deux populations, le caractère national et l'esprit celtique se sont bien mieux conservés dans le pays bretonnant, mais ce ne serait pas une raison pour dire qu'il n'y a de Bretons que les Bretonnants. Bien que la langue soit un des grands facteurs de la nationalité, et la base d'appui la plus solide de sa vitalité, elle n'en est pas la condition exclusive. La nation Suisse parle quatre langues et l'immense Empire Russe ne contient pas moins de 142 idiomes. Notre sœur l'Irlande sur une population de 4.700.000 habitants ne compte d'après M. Fournier d'Albe que 680.008 irlandais parlant le gaëlic, et, pourtant, l'Irlande n'en est pas moins une nation. La Ligue gaëlique s'occupe depuis quelques années de propager la langue nationale par toute l'Irlande. Faisons de même en Bretagne : Bretonnisons le Pays Gallo. Je reviendrai sur ce point à la fin de cette étude.

Les hauts-bretons, d'ailleurs, sont loin de renier la Bretagne. Demandez à n'importe quel habitant ou originaire de l'Ille-et-Vilaine ou des parties gallèzes des Côtes-du-Nord et du Morbihan, de quel pays il est, il vous répondra assurément et souvent non sans fierté :

— Je suis Breton !

Si vous le questionnez sur la Basse-Bretagne, il vous dira que c'est là qu'on parle breton, mais que les gens de son pays ne le savent pas et qu'ils sont des *sots-bretons*. Je ne sais quelle est l'origine de ce mot, peut-être est-il la pour *haut* et qu'à l'origine on disait des *z'hauts-bretons*. Toujours est-il que, maintenant, le paysan gallo n'a nulle honte en disant : je suis un sot-breton. Il le dit avec une intonation franche, mais dans laquelle perce comme une vague intuition de son infériorité au point de vue breton, de ne pas avoir conservé la langue que parlent toujours ses frères de Basse-Bretagne.

Le pays gallo, comme le pays bretonnant, a été fécond en grands hommes dont les noms font honneur à la Bretagne. Les Duguesclin, les La Riboisière, les corsaires malouins et nantais, Duclos, Broussais, La Mennais, Châteaubriand et bien d'autres encore sont nés dans la Haute-Bretagne, sans oublier la brillante pléiade des peintres nantais du siècle dernier.

Le sentiment national s'est moins bien conservé dans la Loire-Inférieure, cela s'explique par le fait que Nantes fut de tout temps à cause de son fleuve en rapports suivis avec l'intérieur de la France; mais les Nantais, qui jusqu'ici boudaient un peu la Bretagne, se ressaisiront, j'espère, maintenant que l'Union Régionaliste Bretonne y a tenu son premier Congrès d'hiver. Ce sera d'ailleurs fort juste. Nantes, la vieille cité ducale, ne vit-elle pas en grande partie, avec ses usines sardinières du produit de la pêche des Cornouaillais et des Vannetais, et n'a-t-elle pas un devoir à remplir en ne reniant pas la Bretagne, elle qui garde, dans sa cathédrale, la dépouille de celui dont la vie ne fut

qu'une longue lutte pour défendre la patrie agonisante au XVe siècle... j'ai nommé le duc François II.

Il est vrai, pendant la guerre entre Montfort et Blois, les bas-bretons en majeure partie soutinrent le premier, tandis que le second avait surtout pour appui les gallos, mais c'était là une guerre intestine, et, quand il s'est agi de défendre la Bretagne au XVe siècle, il n'y eut plus ni bretonnants ni gallos, il n'y eut plus que des Bretons. Les Malouins, seuls capitulèrent, mais leurs fils rachetèrent cette lâcheté en se couvrant de gloire et en protégeant les côtes bretonnes aux siècles suivants. C'est Rennes qui résiste, c'est Nantes qui soutient un siège héroïque pendant lequel des paysans du pays guérandais, armés de faux et de pics, tentèrent par terre de délivrer la ville tandis que des marchands de Cornouaille venaient par la Loire la ravitailler à leurs frais et au péril de leur vie.

ETHNOGRAPHIE

Au point de vue de la race, la limite linguistique ne correspond pas à une limite ethnique. La division doit être faite, pour ce qui est de l'anthropologie de la Bretagne par deux lignes horizontales et non par une ligne verticale. Sur toute la côte et même assez profondément dans l'intérieur, le pays est peuplé par les descendants des émigrés bretons venus de l'Ile de Bretagne au Ve siècle ; cette population immigrante refoula vers les montagnes la population autochtone et ne tarda pas à l'assimiler ou à l'absorber.

D'un bout à l'autre de la Bretagne, la population est honnête, brave, endurante et robuste, agricole presque

partout dans l'intérieur et vivant de la pêche sur la côte. Les Hauts-Bretons sont aussi hospitaliers que les Bretonnants : dans toutes les fermes, le mendiant est assuré de trouver une écuellée de soupe et une place dans la grange pour passer la nuit.

Il y a encore en Haute-Bretagne quelques pardons. Le plus vivant est celui de Saint-Mathurin de Moncontour (Côtes-du-Nord) à la Pentecôte ; on y danse même au son du biniou et de la bombarde. Les Hauts-Bretons ont aussi leurs danses particulières : outre la *ronde*, les plus en vogue sont les *avant-deux*, les *gigouiettes* et les *polkas-piquées*. Les valses et les mazurkas, quoique tendant à les supplanter, ne les ont pas encore remplacées, car elles sont bien ternes à côté de ces danses locales pleines de mouvement, dansées avec accompagnement d'accordéon ou, le plus souvent, de la voix.

L'hiver, les Hauts-Bretons se réunissent également à la veillée et, au point de vue de l'abondance, les conteurs de la Haute-Bretagne ne le cèdent en rien à ceux de la Basse. En 1892 mon père enregistrait :

550 récits pour le Pays Gallo,
et 480 — — — Bretonnant.

Soit un total de 1030 légendes recueillies en Bretagne sur 2640 pour le total de la France.

Les deux parties les plus bretonnes du Pays Gallo sont : le littoral de la Manche où la population est tout à fait celtique, témoin les noms de lieux dont il est parlé plus loin et les noms des habitants : je prends au hasard parmi les noms courants entre Dinan et Saint-Brieuc : Collet, Hamon, Hamonic, Chehu, Even, Carfantan, Briend, Marquer, Jagu, Quémat, Hervé, etc.

L'autre région bien bretonne est le pays Guérandais qui parlait presque entier breton jusqu'à une époque

assez récente ; aujourd'hui la langue celtique n'est plus guère parlée qu'au bourg de Batz et dans quelques villages environnants par plusieurs centaines d'individus. Cette décroissance s'explique par les modifications que l'industrie saline a subies. Depuis les chemins de fer, les paludiers vendent leur sel en gros et ne vont plus comme autrefois le vendre dans les campagnes ; alors la connaissance de la langue bretonne leur était indispensable pour la vente de leur marchandise.

LE PATOIS GALLO

Les paysans de la Haute-Bretagne parlent un langage qui leur est propre : le patois gallo. N'étant qu'un patois, il est loin de valoir le breton et le français qui sont des langues, mais il est cependant plein d'originalité et d'expression.

Le roman en fait le fond ; toutefois il contient un certain nombre de mots d'origine bretonne ou que l'on retrouve dans le breton comme :

Hijer	pour dire	secouer ;	en breton	hija.
Brôner	—	allaiter	—	brôn (sein).
Touzé	—	tondu	—	touzed.
Yan	—	oui	—	ya.
Berne	—	tas	—	bern.
Bloss	—	prune (sauvage)	—	boloss.
Choane	—	miche (de pain)	—	choanen.
Dalet	—	coiffe du Cap Frehel	—	daled (bandeau).
Donjér	—	répugnance	—	donjer.
Doué	—	lavoir	—	doue.
Elocher	—	secouer	—	loc'ha.
Féti	—	épais	—	fetiz.
Segal	—	seigle	—	segal, etc...

Au premier abord le patois gallo semble sans intérêt, mais dès qu'on l'étudie, on revient sur cette opinion ; il est en effet plein d'images, de tournures pittoresques et s'adapte aussi bien à décrire des scènes gaies que des sujets tragiques. A part quand ils travaillent, et alors leur parole est plutôt brève, les gallos parlent patois avec animation, en joignant presque toujours le geste explicatif à la parole.

LE COSTUME EN HAUTE-BRETAGNE

Pour ce qui est des costumes, ils ont à peu près disparu pour les hommes en Haute-Bretagne : ils portent maintenant une longue blouse bleue ou violette et un chapeau mou, en Ille-et-Vilaine et dans la Loire-Inférieure (exception faite pour le pays guérandais). Dans le Morbihan gallo les blouses courtes et les chapeaux à rubans se mettent encore, surtout l'été ; dans la partie gallèze des Côtes-du-Nord, ils ne se portent plus guère, mais il y a vingt ans ils étaient encore en pleine mode, alors que dans la partie bretonnante du même département le costume et le chapeau bretons ont disparu depuis longtemps.

La plus grande partie des femmes de la Haute-Bretagne porte toujours le costume breton. Sur la côte de la Manche et dans les arrondissements de Saint-Brieuc et de Dinan, la variété des coiffes est assez grande ; elle varie un peu moins dans la partie gallèze du Morbihan. En Ille-et-Vilaine on porte presque partout le bonnet à brides, et dans la Loire-Inférieure la coiffe tuyautée et pointue par derrière. Elles ont toutefois une tendance à devenir de plus en plus petites.

Mais le costume n'est pas tout ; nous devons cepen-

dant nous préoccuper de sa conservation comme symbole national et comme chose pittoresque, mais s'il disparaît, il ne faudrait pas gémir pour cela que la Bretagne est morte, car le costume n'est que le décor ; ce qui est plus important à conserver et à perfectionner c'est l'esprit breton lui-même.

La cause de la disparition du costume est une cause d'ordre économique : certaines coiffes, par exemple, coûtent cher, et se salissent vite, tandis qu'un chapeau à 4,80 dure, en théorie, bien plus longtemps.

Autrefois, les coiffes étaient bien plus économiques ; elles étaient souvent en toile, comme dans les environs de Dinan. Elles coûtaient bien moins cher que les coiffes en dentelle d'aujourd'hui, on pouvait les laver et, comme m'expliquait une bonne femme du pays gallo, pour les repasser, il n'y avait... qu'à s'asseoir dessus.

LA HAUTE BRETAGNE CELTIQUE

Au Ve siècle après Jésus-Christ, les Bretons, chassés de l'Ile de Bretagne par les Anglo-Saxons, vinrent s'établir dans l'Armorique que les Barbares venaient de dépeupler en partie. L'émigration bretonne dura environ deux siècles, au bout desquels les Bretons finirent par reconstituer une nation, d'abord divisée en principautés, puis conquise par les Francs et délivrée de leur joug au IXe siècle par Noménoé. A sa mort, la Bretagne presqu'entière parlait breton, et la limite entre cette langue et le roman était celle dont j'ai parlé au début de cet article, allant du Couesnon à Savenay en passant à gauche de Rennes (voir la carte). Les noms de lieux à gauche de cette ligne sont évidemment celtiques

surtout dans les pays de Dinan et de Saint-Brieuc qui, plus près de la Grande Bretagne, ont dû recevoir au Ve siècle encore plus d'émigrants bretons que les autres parties du rivage armoricain.

Les noms commençant par *Plou* (1), *Pen, Tre, Lan* (2) y sont nombreux ; je cite au hasard : Penguily, Tremeur, Henanbihen, Trelivan, Plouer, Guenroc, Lancieux, Langrelay, Ploubalay ; même près de Rennes, on trouve des noms de lieux comme Langan et Langouet. Les villages situés sur les hauteurs des derniers contreforts des monts du Menez, dans la partie gallèze des Côtes-du-Nord, portent des noms comme Saint-Jacut du Mené et Saint-Gilles du Méné (*Mene* ou *Menez* = Mont en breton). Les habitants de ces hauteurs sont encore appelés dans le pays des *m'naux*.

Du côté de la Loire-Inférieure, bien qu'en moins grand nombre, on trouve encore des localités s'appelant Derval, Pornic, Penhouët, Guenroët, Languin, Le Croisic, Guémené-Penfao, sans oublier les noms bien celtiques des villages du pays de Guérande ; et, dans le Morbihan gallo, tous les noms en *Ker* comme Kerbrin, Kerfleury, Kerglasier et des villages comme Pluherlin, Limerzel, Couelaret, Coëtquidan, etc...

Donc la population qui peupla la partie de la Haute-Bretagne à gauche de la limite linguistique du breton au IXe siècle, était bien une population celtique.

Tant qu'au pays compris entre cette limite linguistique et les frontières de la Bretagne, c'est-à-dire le pays qui n'a jamais parlé breton, dès que les ducs de Bretagne en furent maîtres, ils s'efforcèrent de bretonniser

(1) Groupement d'émigrés bretons autour d'un chef laïque.
(2) Groupement d'émigrés bretons autour d'un abbé.

cette partie de leur duché. Voici le moyen qu'ils employèrent : « Les ducs confièrent les principaux fiefs-frontière à des seigneurs de Basse-Bretagne, qui amenèrent avec eux des colonies de Bretons bretonnants et exaltèrent ainsi le sentiment national jusqu'aux limites extrêmes du pays. L'on trouve la preuve de ce fait dans les noms éminemment bretons des premiers possesseurs de ces fiefs. Pour Retz, ce sont Pestin, Harscouët ; — pour la Benaste, Jarnogon ; — pour Ancenis, Alfrit, Guethenoc ; — pour Châteaubriant, Tihern, Brient ; — pour la Guerche, Manguinose ; — pour Fougères, Main, pour Combourg, Rivallon, etc...

Les ducs ont de même établi des colonies de Bretons bretonnants dans l'intérieur des comtés de Rennes et de Nantes ; ils les ont ainsi fortement bretonnisés. Aussi, quand il s'est agi de se dévouer pour le salut, l'honneur ou la gloire de la patrie, les Bretons de la Haute-Bretagne se sont toujours montrés au premier rang » (1).

Cette tactique qui dura au moins 300 ans bretonnisa fortement l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure. Aujourd'hui, la force du sang celte se manifeste aussi fortement dans ces deux départements bretons que dans les trois autres.

Bien qu'on représente en général la Bretagne comme un désert de landes et de bruyères, elle est très peuplée ; voici le tableau de sa population (2) :

(1) Ces lignes entre guillemets sont extraites de l'ouvrage de M. A. de la Borderie, *La Bretagne aux grands siècles du Moyen-Age*, pages 71 et 72.

(2) Ces statistiques sont extraites du Résultat du dénombrement de la population en France en 1901 (dernier recensement fait).

Départements	Nombre d'hectares	Population
Finistère :	702 947	773.014
Côtes-du-Nord :	721.764	609.349
Morbihan :	709.249	563.468
Ille-et-Vilaine :	699.234	613.567
Loire-Inférieure :	697.997	664.971
Bretagne :	3.531.191 hect.	3.224.369 habit.

Ce qui fait, en évaluant la population par rapport au kilomètre carré :

Finistère :	109,9
Côtes-du-Nord :	84,4
Morbihan :	79,4
Ille-et-Vilaine :	87,7
Loire-Inférieure :	95,2

Ce qui donne une moyenne de 91,3 habitants au kilomètre carré pour la totalité de la Bretagne.

On sait que la moyenne en France n'est que de 72,6, soit 38.961.000 habitants répartis sur 53.646.000 hectares.

Or, si nous jetons un coup d'œil sur les départements limitrophes de la Bretagne, nous avons les chiffres suivants :

Départements	Hectares	Population
Vendée.	701,553	441,311
Maine-et-Loire.	721,803	514,658
Mayenne.	521,223	313,103
Manche.	641,168	491,372 habitants.

Ce qui fait, par kilomètre carré :

Vendée . . .	62,9.
Maine-et-Loire.	71,3.
Mayenne . . .	61,1.
Manche . . .	76,6.

Et donne une moyenne de 67,9 pour l'ensemble de ces quatre départements.

La comparaison entre cette moyenne (67,9) et la bretonne générale (91,3) et surtout avec celle des 2 départements bretons limitrophes :

Ille-et-Vilaine. .	87,7
Loire-Inférieure.	95,2

prouve, les conditions économiques de la vie étant à peu près les mêmes entre ces 6 départements, la différence de race entre les populations bretonnes et les autres ; la présence manifeste du sang celte dans les deux départements hauts bretons et l'évidente supériorité de ce sang celte sur le sang gaulois, roman ou normand des habitants des départements voisins de la Bretagne.

*
* *

Cet hiver, l'Union Régionaliste Bretonne a tenu son premier congrès en Haute-Bretagne, dans la ville de Nantes. L'expérience a pleinement réussi et je souhaite que l'Union Régionaliste Bretonne tienne chaque année deux congrès : l'un en Basse-Bretagne, l'autre en Pays-Gallo. Mais, pour ce qui est de ce dernier, il serait peut-être bon, je crois, de le tenir jusqu'à nouvel ordre dans des villes, car nous n'avons pas en Haute-Bretagne l'appui de la langue pour parler au peuple. Gagnons d'abord les villes, et les campagnes suivront. Cela n'empêchera pas de répandre en pays gallo les chansons du terroir en patois ou d'inspiration populaire.

Le *Kaniri Gallo*, qui se constitue en ce moment pour mener à bien en Haute-Bretagne une œuvre semblable

à celle du *Ti Kaniri Breiz* d'Yves Berthou pour le pays bretonnant, se propose de répandre ces chansons dans les Marches bretonnes, ainsi que des traductions de chants dont l'inspiration est bretonnante.

Les journaux de la région gallèze pourraient aider à cette œuvre en donnant des chansons de ce genre chaque dimanche et même, quand le mouvement aura pris une plus grande extension, ils pourront aussi, pour familiariser les Hauts Bretons avec le *Brezonek*, publier, chaque dimanche, une liste d'une dizaine de mots bretons usuels ou des petites phrases avec la traduction en regard. Défendre et propager la langue bretonne à la frontière, créer partout où l'on peut trouver un auditoire des cours de breton en pays gallo, et faire les Hauts Bretons connaître l'Histoire de Bretagne, tels sont les moyens qui me semblent praticables pour rebretonniser le pays gallo. L'on pourrait également, en détournant l'émigration actuelle vers Paris, Angers et Le Havre, favoriser l'établissement de colonies de bas-bretons en pays gallo. Il y en a déjà un certain nombre : *2.500* à Rennes, *3.000* à Saint-Brieuc, *200* à Pont-Réan (Ille-et-Vilaine), *500* au Croisic, *10.000* à Nantes. Et ces colonies, bien dirigées, finiraient peut-être par faire « tache d'huile ».

De cette façon, dans un siècle ou deux, le breton redeviendrait peut-être en usage dans toute la Bretagne. En attendant, c'est le devoir des Bretonnants et des Gallos de s'entr'aider par sentiment de fraternité de race, d'amour de la Bretagne et de s'unir pour la défense d'intérêts économiques et sociaux communs à toute la région bretonne.

Puisse cet article contribuer, si modestement que ce soit, à resserrer les liens qui unissent les Bretonnants

et les Gallos ; qu'ils se souviennent de la communauté de race qui existe entre eux, et la Bretagne, unie, forte de ses 3.300.000 habitants, pourra, lorsqu'elle aura repris conscience d'elle-même et qu'une décentralisation fatale l'aura rendue encore plus vivante, tourner sans crainte ses regards vers l'avenir.

YVES SÉBILLOT.

LA BRETAGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

II. — CHATEAUBRIAND[1]

(1768-1848).

Bonaparte, de son œil d'aigle, vit tout de suite quel auxiliaire il aurait pour sa politique de pacification générale, s'il pouvait attacher à sa fortune le nouveau triomphateur déjà dans les bonnes grâces de sa sœur Bacciochi, et il voulut se le faire présenter dans une soirée chez son frère Lucien, alors ministre de l'Intérieur. Le récit de cette présentation pittoresque est à lire en entier dans les *Mémoires*. Les deux hommes avaient le même âge à quelques jours près. Châteaubriand n'eut à donner que des signes muets d'assentiment à quelques paroles du premier consul sur le besoin de croyances inné chez toute créature humaine, pour que celui-ci se déclarât charmé de sa *conversation* avec lui et le promut spontanément au poste de premier secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège.

Avant de partir pour l'Italie, Châteaubriand dût faire

(1) Voir le fascicule d'août 1904.

un voyage à Avignon afin de régler l'affaire de la contrefaçon. Il s'arrêta en passant à l'imprimerie Ballanche à Lyon, où il traita pour des éditions futures et où il se lia de vive amitié avec le fils de la maison, littérateur lui-même ; puis, par Bordeaux et Nantes, il vint en Bretagne, en novembre 1802, et retrouva sa femme à Fougères pour lui annoncer ses nouvelles destinées et la préparer à le suivre. Joubert, qui avait fort contribué à ce rapprochement, parlait même de les accompagner. Mais il fallait beaucoup de temps à Mme de Châteaubriand pour mettre ordre à ses affaires fort embrouillées et pour réaliser les débris de sa fortune que la Révolution avait à peu près anéantie : un de ses oncles venait de faire banqueroute en emportant les derniers lambeaux de son bien : elle ne put donc quitter Fougères immédiatement, et Châteaubriand partit seul pour Rome en mai 1803. Il s'arrêta à Lyon, avec l'ambassadeur, le Cardinal Fesch, pendant les premiers jours de juin, s'y rendit populaire par sa belle lettre à Ballanche sur la procession de la Fête Dieu à laquelle il assista, fort ému par ce renouveau de catholicisme, et il arriva à Rome le 27 juin au soleil couchant.

Ce fut tout d'abord un émerveillement : la ville elle-même l'enthousiasmait, et le Saint-Père l'avait reçu en particulier avec un volume du *Génie du christianisme* ouvert sur sa table. Mais un caractère aussi indépendant ne pouvait se résigner au second rôle. Il oublia qu'il n'était point l'ambassadeur et qu'il était là pour obéir : de graves dissentiments ne tardèrent pas à se déclarer entre lui et le cardinal Fesch, et dès le 16 août, il écrivait à Fontanes : « A présent que j'y suis, je vois que la place de secrétaire d'ambassade est une place

trop inférieure pour moi » (1); puis une seconde circonstance vint prouver une fois de plus que la qualification de « mauvaise tête et bon cœur » lui serait désormais appliquée dans toutes les circonstances de sa vie. Mme de Beaumont, probablement sur ses instances, se décida à aller le rejoindre à Rome afin d'essayer d'y rétablir sa santé : il alla la retrouver presque mourante à Florence, et il la conduisit lui-même à Rome où elle expira quelques semaines après, le 4 novembre 1803. Châteaubriand fut admirable de dévouement pendant les derniers jours ; il la prévint à temps de l'issue fatale, lui amena l'abbé de Bonnevie qui la réconcilia avec Dieu, et reçut son dernier soupir avec la recommandation suprême « de vivre désormais auprès de Mme de Châteaubriand et de Joubert... » Par ses malheurs, ajoute un des historiens de cette aimable femme, par sa faiblesse, par le rapide déclin de ses jours, par son heureuse influence sur l'achèvement du *Génie du christianisme*, par la noblesse de ses sentiments, par sa grandeur de caractère et d'âme, Mme de Beaumont paralyse la juste sévérité du moraliste » (2). — « Vous ne sauriez croire, écrivait Châteaubriand à Fontanes, le 8 novembre, à quel point ma douleur et ma conduite dans cette occasion m'ont fait aimer et respecter ici... »

Il prit aussitôt deux résolutions : quitter Rome et malgré les relations qu'il avait déjà contractées avec Mme de Custine, rappeler irrévocablement sa femme auprès de lui. Quelques jours après la mort de Pauline, il adressait en effet à Talleyrand sa démission, comman-

(1) Sur cette phase de la carrière de Châteaubriand, voy. les *Débuts diplomatiques de M. de Ch.* par le comte Frémy, dans le *Correspondant* de 1893.

(2) Pailhès, *Châteaubriand, sa femme et ses amis*, p. 290.

dait un tombeau somptueux pour la défunte, et, dès le mois de janvier 1804, il rentrait en France en écrivant à Fontanes cette admirable lettre *sur la campagne Romaine* qui ressemble à un paysage de Claude Lorrain ou de Poussin. « En prose, assure Sainte-Beuve, il n'y a rien au delà ». Il descend à Paris dans un modeste hôtel de la rue de Beaune où il trouve sa nomination de *ministre de la République Française* dans le Valais, que lui avaient obtenue le crédit de Fontanes et la protection de Mme Bacciochi ; et vers la mi-février, il écrivait à Chenedollé : « Venez, j'aurai un extrême bonheur à vous embrasser, *ma femme est ici.* Elle va me chercher un logement pour moi et pour elle. Je cherche une cabane à acheter aux environs de Paris ; j'espère l'avoir pour cet automne. Alors, si vous ne venez pas à Sion, du moins promettez-moi de venir vivre dans ma chaumière. Lucile va venir dans une pension excellente que que je lui ai arrêtée ici. Alors nous pourrons tous nous réunir au mois d'octobre à Paris.... (1) ».

Mais l'homme propose et Dieu dispose : et nous voici touchant à l'acte le plus noble et le plus désintéressé, entre bien d'autres, de la vie de Châteaubriand. Le 21 mars, à la grille du jardin des Tuileries, voisine du pavillon de Marsan, « entre onze heures et midi, j'entendis un homme et une femme qui criaient une nouvelle officielle ; des passants s'arrêtaient subitement pétrifiés par ces mots : — Jugement de la commission militaire spéciale convoquée à Vincennes, qui condanne à la peine de mort le nommé *Louis-Antoine-Henri de Bourbon*, né le 2 août 1772 à Chantilly.— Ce cri tomba sur moi comme la foudre ; il changea ma vie, de même qu'il changea celle

(1) Pailhès, *Châteaubriand*, p. 292.

de Napoléon. Je rentrai chez moi et dis à madame de Châteaubriand : Le duc d'Enghien vient d'être fusillé. Je m'assis devant une table, et je me mis à écrire ma démission. Mme de Châteaubriand ne s'y opposa point, et me vit écrire avec un grand courage. Elle ne se dissimulait pas mes dangers ; on faisait le procès au général Moreau et à Georges Cadoudal ; le lion avait goûté le sang ; ce n'était pas le moment de l'irriter.... Mme Bacciochi jeta les hauts cris en apprenant ce qu'elle appelait notre *défection* : elle m'envoya chercher et me fit les plus vifs reproches. M. de Fontanes devint presque fou de peur au premier moment ; il me réputait fusillé avec toutes les personnes qui m'était attachées. Pendant plusieurs jours, mes amis restèrent dans la crainte de me voir enlevé par la police : ils se présentaient chez moi d'heure en heure, et toujours en frémissant, lorsqu'ils abordaient la loge du portier. M. Pasquier vient m'embrasser le lendemain de ma démission, disant qu'on était heureux d'avoir un ami tel que moi.... (1) » — « Nous avions reçu douze mille francs pour frais d'établissement à Sion, ajoute de son côté Mme de Châteaubriand. Pour les rendre nous fûmes obligés de prendre cette somme sur les fonds que nous avions encore sur l'Etat ; elle fut remise à qui de droit, deux jours après la démission (2) ».

Cet acte de courage nous a valu le poème des *Martyrs* dont le premier livre fut lu au mois de juin chez Molé à Champlatreux, ou Châteaubriand passa quelques semaines avec sa femme : « Ils y sont fort aimables, écrivait Molé à Joubert, et d'une manière simple ». De là ils acceptèrent l'hospitalité à Villeneuve-sur-Yonne, chez

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, II, p. 401 à 403.
(2) *Pailhès*, p. 290.

Joubert lui-même qui écrivait à Molé le 18 novembre : « Je serais fort aise que vous voyiez ici Châteaubriand pour juger de quelle simplicité de vie et de mœurs, et au milieu de tout cela, de quelle inépuisable gaité, de quelle paix, de quel bonheur il est capable, quand il n'est soumis qu'aux influences des saisons et remué que par lui-même. Sa femme et lui me paraissent ici dans leur véritable élément. Quant à lui, sa vie est pour moi un spectacle, un sujet de contemplation ; elle m'offre vraiment un modèle, je vous assure qu'il ne s'en doute pas. S'il voulait bien faire, il ne ferait pas si bien. Le pauvre garçon a perdu depuis huit jours sa sœur Lucile, également regrettée de sa femme et de lui, également honorée de l'abondance de leurs larmes (1). » Notons qu'à cette époque Mme de Châteaubriand n'était encore âgée que de vingt-neuf ans et lui de trente-cinq.

Ils revinrent à Paris en janvier 1805, s'installèrent dans une maison de la place Louis XV qui appartenait à la marquise de Coislin et partirent à la fin de l'été pour la Suisse où ils eurent pour compagnon le fidèle Ballanche. C'est dans l'intervalle que Châteaubriand publia séparément pour la première fois, à la suite d'*Atala*, le roman épisode de *René* (2), aussi détaché des *Natchez* et du *Génie du christianisme*, qu'un éditeur peu scrupuleux avait fait déjà imprimer sans son autorisation à Leipzik en 1802. Ce roman, que l'on s'accorde à considérer comme un des chefs-d'œuvre de la littérature française, eut, plus encore que le Werther de Goëthe, sur la jeunesse contemporaine, une influence morale considérable que regretta plus tard son auteur.

(1) Elle mourut folle à Paris dans une maison de santé, le 9 novembre 1804.

(2) *Paris*, Lenormand, 1805, in-12.

L'épisode est extrait du chapitre intitulé *Du vague des passions*. René, dont il n'avait pas fait sans quelque raison son homonyme, car il lui avait donné quelques traits de son propre caractère, de même que pour le personnage d'Amélie il en avait emprunté à celui de sa sœur Lucile, personnifiait, aux yeux de Châteaubriand, cet état d'âme étrange que saint Jean-Chrysostome avait jadis décrit sous le nom de mal de Stagire et que nous définirons le dégoût précoce des choses, l'ennui et le découragement sans cause, le *tædium vitæ* des spleenétiques et des désespérés imaginaires (1); et personne n'avait encore analysé ce mal de l'homme « tourmenté par le démon de son cœur », avec une telle finesse, dans ses plus intimes profondeurs et ses plus secrets replis. Et pour inspirer plus d'éloignement pour ce vice moral et ces rêveries criminelles qui mènent droit au suicide, si la religion ne vient pas au secours du désespéré, Châteaubriand pensa qu'il devait prendre « la punition de René dans le cercle de ces malheurs épouvantables qui appartiennent moins à l'individu qu'à la famille de l'homme et que les anciens attribuaient à la fatalité », c'est-à-dire dans une passion incestueuse amenant peu à peu la dépravation du cœur et des sens. Malheureusement cette conception du moraliste échappa à la plupart des lecteurs : la peinture du mal de René, revêtue de toutes les séductions audacieuses du style de l' « enchanteur », devint dangereuse parce qu'elle fit oublier le remède, et pendant un demi-siècle les René pullulèrent dans la littérature et dans la vie

(1) Voyez en une bonne analyse dans Lescure, *Châteaubriand*, p. 156 etc., et dans *Le mal du siècle*, par Brunetière, *Histoire et littérature*, p. 303 etc.

réelle, habillés en *Manfred*, en *Antony*, en *Joseph Delorme* ou en *Hermani*. Plus tard, Châteaubriand eut beau protester, dans ses *Mémoires*, contre ces chevaliers incompris qui prenaient la critique d'une maladie morale pour son éloge, le mal était fait : aussi ne voulut-il jamais consentir à laisser cet épisode paraître seul, en volume isolé (1).

Cependant le poème des *Martyrs* était toujours en chantier, mais avançait lentement ; et voyant qu'il lui manquait des images fortes et vraies pour les descriptions des scènes qui devaient se passer sous le ciel d'Orient, il se décida à partir pour Jérusalem, et s'embarqua le 13 juillet 1806 à Trieste, où sa femme vint le conduire jusqu'au paquebot. Il ne rentra à Paris que le 5 juin 1807, avec les notes d'où devait sortir l'inimitable *Iténéraire de Paris à Jérusalem*. Sainte-Beuve, dans ses nids de vipère, a vivement critiqué les motifs avoués de ce pèlerinage. Ne pas vouloir décrire la lutte suprême entre le paganisme et le christianisme, sans peindre d'après nature le paysage homérique et le paysage évangélique, c'était bien : mais l'auteur, ajoute-t-il, ne voulait pas non plus retracer les innocentes amours d'Eudore et de Cymodocée, ni les coupables ardeurs de Velléda, sans s'être enivré lui-même du philtre de la passion en revenant par l'Espagne, où la comtesse de Noailles devait l'attendre sous les voûtes de l'Alhambra. Et le critique ajoute : L'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* nous a depuis édifiés lui-même sur ce sujet : « je suis forcé de rappeler ici le passage déjà cité dans une des leçons précédentes, mais qui a toute sa valeur en

(1) Voy. encore sur *René*, le *Châteaubriand* de Sainte-Beuve, *Passé et présent* par Rémusat (1849), I, 119.

cet endroit » (1). Voici ce passage que nous devons reproduire, à cause des polémiques qu'il a soulevées dans ces derniers temps.

« Mais ai-je tout dit dans l'*Itinéraire* sur ce voyage commencé au port de Desdemona et d'Othello ? Allais-je au tombeau du Christ dans les dispositions du repentir ? Une seule pensée m'absorbait ; je comptais avec impatience les moments. Du bord de mon navire, les regards attachés à l'Etoile du soir, je lui demandais des vents pour cingler plus vite, de la gloire *pour me faire aimer*. J'espérais en trouver à Sparte, à Sion, à Memphis, à Carthage et l'apporter à l'Alhambra. Comme le cœur me battait en abordant les côtes d'Espagne ! Aurait-on gardé mon souvenir ainsi que j'avais traversé mes épreuves ? Que de malheurs ont suivi ce mystère ! Le soleil les éclaire encore... Si je cueille à la dérobée un instant de bonheur, il est troublé par la mémoire de ces jours de séduction, d'enchantement et de délire... » (2).

Là-dessus, le critique part en guerre. Il déclare qu'il s'agit de Mme de Mouchy (alors comtesse de Noailles), plus tard devenue folle : et il énumère ainsi les motifs du voyage de Châteaubriand : « Premier motif : chercher des images. Second motif : visiter, en croyant, les lieux saints. Troisième motif : se faire aimer d'une beauté sensible à la gloire. Il est peintre, pèlerin et amoureux ». Conclusion : en fait de convictions religieuses, Châteaubriand n'est qu'un comédien... Il n'y a qu'un malheur pour cette belle prise d'armes. C'est que le passage cité ne se rencontre dans aucune édition des *Mémoires*

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, II, 71.

(2) *Ibid.* II, 72. Les mots soulignés le sont par Sainte-Beuve lui-même, qui a répété souvent ce passage et a fini par le faire entrer dans le domaine authentique de l'histoire littéraire.

d'outre-tombe, et l'abbé Bertrin, dans sa thèse de doctorat, soutenue en 1900, *Sur la sincérité religieuse de Châteaubriand*, déclare formellement ne l'avoir pas rencontré davantage dans aucun des manuscrits connus. M. de Marcellus lui-même, M. Victor Giraud et bien d'autres, ont reproduit cette page de confiance après Sainte-Beuve, l'insoupçonnable : Or, elle n'existe pas. Où Sainte-Beuve l'avait-il prise ? Serait-ce dans quelque note parmi celles qui servirent à la composition des *Mémoires* et dont il aurait eu communication par quelque secrétaire indiscret ?.. il ne l'a pas dit et on ne le saura sans doute jamais (1); ce qui est sûr, c'est que Châteaubriand n'a pas voulu insérer dans ses *Mémoires* une déclaration cynique de cette espèce, et de toutes façons, l'histoire ne peut désormais en faire état. Est-ce à dire qu'il n'ait pas rencontré la comtesse de Noailles à l'Alhambra, dessinant les arabesques des Maures et même attendant sa venue? Non pas. Il avoue lui-même qu'il a composé pour elle son poème du *Dernier des Abencérages* dans lequel il l'a dépeinte sous le nom de *Bianca :* Mme de Mouchy fut l'une de ses victimes amou-

(1) De graves discussions se sont élevées sur ce sujet dans la presse et ont été bien résumées dans *Châteaubriand et sa foi religieuse* par M. Saulnier, Voy. M. Faguet à *la Revue Bleue* du 17 février 1900; J. Troubat, *Ibid* du 24 février : le *Temps* des 24 et 25 février : le *Figaro* du 4 mars, et l'abbé Bertrin, au *Correspondant* du 10 mars, sous le titre de : *Sainte-Beuve est-il un faussaire?* L'abbé Bertrin reconnaît avoir fini par trouver dans le manuscrit Pilorge qui appartient à M. Campion, une allusion aux préoccupations de Châteaubriand, mais il n'y est question ni des mots soulignés, auxquels tenait si fort Sainte-Beuve, ni de l'Etoile du soir, ni surtout de la dernière phrase de la citation. C'est en 1836 que Sainte-Beuve cita le passage pour la première fois. Châteaubriand vivait, mais il avait l'habitude de ne jamais protester contre les reproductions inexactes de son œuvre insérées dans les journaux ou les revues.

reuses, c'est incontestable : mais cela n'empêche pas, remarque M. Victor Giraud, qu'à travers bien des faiblesses et des misères communes à la triste humanité, « Châteaubriand n'ait été un chrétien généreux, confiant et sincère (1) » ; et dans tous les cas, il y a loin de là à conclure que le voyage de Jérusalem ait été entrepris pour cette rencontre en Espagne. La comtesse de Noailles y voyageait depuis plusieurs mois : elle écrivit à Châteaubriand de venir l'y rejoindre, et le poète, en quête d'impressions vives, ne sut pas résister. Voilà tout.

Quoi qu'il en soit, le voyage à Jérusalem nous a valu trois chefs-d'œuvre : le poème en prose des *Martyrs* en 1809 (2), l'*Itinéraire* en 1811 (3), et le poème du *Dernier des Abencerages* en 1827.

« J'ai prétendu, dit Châteaubriand, que le christianisme avait un merveilleux supérieur en intérêt et en puissance, même à ne le prendre que comme mythologie, à la fable antique ; que les caractères d'époux, de poème, d'amant, y devenaient aussitôt plus grands et plus beaux que ce que l'Antiquité païenne nous a offert d'achevé en ce genre. Vous en doutez, et moi je le prouve par un exemple ; lisez *Les Martyrs*... » Or, affirme Sainte-Beuve étudiant ce qu'il appelle les trois âges de l'épopée : « Si l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont les chefs-d'œuvre de l'épopée qui se peut nommer *populaire* : si l'*Enéide* est le chef-d'œuvre de l'épopée *savante*, pourquoi ne pas

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1809.

(2) *Paris*, Le Normand, 1809, 2 vol. in-12. — L'épisode de *Velléda* a fait l'objet de deux poèmes en vers par Mmes Ballard et Penquer.

(3) *Paris*, Le Normand, 1811, 3 vol. in-8°. Il y eut des parodies satiriques, telles que l'*Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire*, par M. de Châteauterne, et l'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valerien*, etc.

dire que *Les Martyrs* sont le phénix de l'épopée *systématique*?... » (1) Et de fait, Châteaubriand a tenu sa gageure et clos définitivement la célèbre querelle des Anciens et des Modernes, en démontrant que le merveilleux chrétien peut, sous l'inspiration d'un artiste de génie, surpasser le merveilleux païen.

Je n'ai pas le loisir d'analyser ici ce poème qui fit le charme de notre jeunesse. Qu'il me suffise de dire que l'*Edition originale* est très difficile à rencontrer. Elle fut épuisée en peu de jours. Indispensable aux gens d'étude, elle mérite aussi l'attention des curieux. On y remarque des pages entières qui disparurent dans la suite. L'auteur, éclairé par les conseils de ses amis, encore plus que stimulé par les attaques des critiques, adoucit les couleurs trop vives, simplifia un grand nombre de phrases, et supprima les tableaux dangereux. Ainsi, trois lignes peu chastes, dans l'épisode de *Velléda*, au moment où Eudore consomme son crime, furent réduites à ces simples mots : .... « Je tombe aux pieds de Velléda. » Au même endroit, tout un paragraphe, qui se trouve dans cette première édition et dans lequel le héros chrétien rappelle des blasphèmes et de violents transports, a été également effacé. C'est ainsi que Châteaubriand, docile aux avis du bon goût, arrivait peu à peu à la perfection complète : et Sainte-Beuve, qu'il faut toujours citer en pareille matière, a pu dire que dans ses trois manières, quoique successives, on a toute l'échelle du talent. Dans les *Natchez*, représentés par les épisodes retouchés d'*Atala* et de *René*, le poète avait commencé par une sorte de grandeur et aussi d'extravagance d'imagination, mais il avait ren-

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe*, I, 410.

contré la passion et la flamme ; dans *Les Martyrs*, il atteint en quelque sorte la perfection classique de son genre et de son génie ; « on peut même trouver qu'il la dépasse dans le *Dernier Abencérage*, lequel dejà, malgré sa grâce chevaleresque, est un peu raide et un peu sec de lignes. Sa manière se force de plus en plus en avançant (1) ».

Le succès des *Martyrs*, très vivement discuté par les critiques à la solde impériale (2), s'était déclaré en pleine aggravation de disgrâces politiques. Dans le *Mercure* du 5 juillet 1807, rendant compte du *Voyage en Espagne* de M. de Laborde, Châteaubriand avait osé dire : « ... Lorsque dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur, lorsque tout tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire..... » Napoléon était alors à Tilsitt où son oncle, le cardinal Fesch, lui adressa l'article. De retour à Saint-Cloud, le 27 juillet, l'empereur s'emporta violemment contre l'homme qui osait braver une seconde fois celui aux pieds de qui l'univers était prosterné : — « Châteaubriand croit-il que je suis un imbécile, que je ne le comprends pas ! Je le ferai sabrer sur les marches des Tuileries ! ... — Il donna l'ordre de supprimer le *Mercure* et de m'arrêter.

(1) Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe*, II, 2. — C'est dans le *dernier Abencérage* que se trouve la célèbre romance : « Ah ! que j'ai douce souvenance... »

(2) Hoffmann fut le plus agressif et Châteaubriand lui répondit par une *défense* de son poème. Fontanes, pour le consoler, lui adressa la belle pièce de vers que tous les lettrés connaissent :

Le Tasse errant de ville en ville, etc.

Ma propriété périt (1), ma personne échappa par miracle: Bonaparte eut à s'occuper du monde, il m'oublia, mais je demeurai sur le poids de sa menace » (2). On se contenta d'un léger exil, et l'audacieux polémiste reçut du préfet de police l'avis de se retirer à quelques lieues de la capitale. Il acheva près de Sceaux la villa de la *Vallée aux Loups* qu'il fit amenager à sa convenance, y plantant lui-même ses arbres favoris, véritable petit « paradis terrestre », disait Clausel, où il passa les cinq années les plus heureuses de son existence, avec sa femme et ses amis, dans des « enchantements sans fin », sans oublier cependant les visites aux *Madames*, suivant la pittoresque expression de Mme de Châteaubriand qui appelait ainsi ses rivales avec la plus grande ouverture de cœur et une absolue liberté d'esprit (3). C'est là qu'il acheva *Les Martyrs* et qu'il cisela les plus délicats fleurons de sa couronne.

L'année 1811, dit Châteaubriand lui-même, « fut une des plus remarquables de ma carrière littéraire. Je publiai l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* ; je remplaçai M. de Chenier à l'Institut et je commençai d'écrire *Les Mémoires* que j'achève aujourd'hui... (4) » Le succès de l'*Itinéraire* fut aussi complet que celui des *Martyrs* avait été discuté. Dans aucun voyage la précision descriptive ne s'était aussi étroitement associée à la richesse du coloris et « n'avait fait jaillir avec plus d'abondance, du sein des ruines, cette sève de vie, éternelle protes-

(1) Châteaubriand avait acheté pour 20.000 fr. à Fontanes le privilège du *Mercure*.

(2) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 3.

(3) Voy. sur ce sujet une curieuse lettre d'elle dans *Les Correspondants de Joubert*.

(4) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 25.

tation contre le temps et contre la mort (1) ». Cet ouvrage marque l'apogée du talent littéraire de notre Breton : « Vous êtes le premier et le seul voyageur, lui écrivait le cardinal de Bausset, qui n'ait pas eu besoin du secours de la gravure et du dessin pour mettre sous les yeux de ses lecteurs les lieux et les monuments qui rappellent de beaux souvenirs et de belles images. Votre âme a tout senti, votre imagination a tout peint, et le lecteur sent avec votre âme et voit avec vos yeux (2) ». Aucun autre éloge ne vaudrait celui-là.

Or, Chenier venait de mourir. Les amis de Châteaubriand se rappelant que, l'année précédente, l'Empereur avait manifesté sa surprise de ce que l'Institut n'eût pas compris le *Génie du christianisme* dans ses propositions pour les prix décennaux, lui persuadèrent que personne ne pouvait mieux remplacer le défunt à l'Académie Française. Il hésita longtemps, disant qu'il ne pourrait jamais prononcer l'éloge de Chénier sans parler des régicides et des crimes de la Terreur ; que Bonaparte ne se méprendrait pas à quelques lieux communs sur sa gloire et qu'il n'en sentirait que plus vivement la leçon. Sur l'invitation expresse du duc de Rovigo, on obtint enfin son acquiescement : il fit les visites règlementaires, à cheval, prétend Auguis, accordant la visite entière aux renommés et aux puissants, remettant sa carte et ne descendant pas du fougueux coursier « pour le menu fretin (3) ». L'élection eut lieu le 20 février 1811 : il passa à une forte majorité : mais il tint parole pour les réserves, et lorsqu'il présenta son discours à la

(1) De Carné, *Loc. cit.* p. 29.
(2) Lettre citée aux *Mémoires d'outre-tombe*, III, 27.
(3) Pailhés, *Loc. cit.* p. 479.

commission de réception, celle-ci le refusa : Napoléon à qui Daru le communiqua, entra, en le lisant, dans une fureur noire, et couvrit le manuscrit de parenthèses et de tracés au crayon : « l'ongle du lion était enfoncé partout et j'eus une espèce de plaisir d'irritation à croire le sentir dans mon flanc (1) ». On lui déclara qu'il fallait le recommencer : il refusa net et ne fut point reçu. C'est cependant un remarquable morceau oratoire. Suard déclarait que, s'il eut été lu en pleine Académie, il aurait fait crouler les voûtes de la salle sous un tonnerre d'applaudissements. Je viens de le relire et je me range absolument à son avis. Une innovation curieuse, est qu'il passe en revue presque tous les académiciens présents, en déclarant ce qu'il aurait à dire de chacun d'eux s'il avait à les traiter comme Chénier : cela est piquant, plein d'esprit du meilleur aloi, et plusieurs lui en furent très reconnaissants.

Ce discours marque la fin de la carrière littéraire proprement dite de Châteaubriand. On ne peut, en effet, rattacher à cette phase, outre quelques ouvrages précédemment cités, que les *Etudes historiques* publiées après la chute de la Restauration, et la *Vie de Rancé*, œuvre de vieillesse et de décadence. Aussi bien l'Empire est à son déclin : une nouvelle ère d'activité s'annonce, et le littérateur délivré de ses entraves, va faire place au politique.

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* III, 33.

LE CHATEAU LANDAIS A VITRÉ

(Suite[1])

Prenons maintenant la descendance d'Olive Landais ; mariée vers 1450 à Adenet Guibé, dont elle était veuve en 1483, elle eut quatre fils et trois filles :

I. Jacques GUIBÉ, seigneur de la Vairie en Mecé et du Chesnay, fut capitaine de Fougères et de Rennes. Beaucoup l'ont confondu avec son frère, Jean, sans doute parce que l'un et l'autre ont été successivement capitaines de Fougères. Disgracié et envoyé en exil lors de la condamnation de son oncle, il rentra promptement en faveur et devint le chef des gentilhommes de la garde du duc, et ensuite le capitaine de la maison de la reine de France duchesse de Bretagne. Il mourut en 1509, et fut inhumé dans la cathédrale de Rennes, en une chapelle construite par son frère Michel. On trouve dans le *Pouillé historique de Rennes* la description de son tombeau, d'après un inventaire de 1755 (2).

II. Jean GUIBÉ, capitaine de Fougères dès 1498, fut seigneur de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Montfoucher en ladite paroisse (3), de Montigné, en Brecé, et de la Vairie, en Mecé. Au sujet de cette dernière seigneurie, voici comment s'exprime la réformation de 1513 : *Jean Guibé, capitaine de Fougères, héritier de feu noble Jacques*

(1) Voir le fascicule d'août 1904.

(2) Abbé Guillotin de Corson, I, 281.

(3) Il avait acheté cette seigneurie avec le manoir de la Meulle d'avec Charles Levenneurs, père et garde naturel de Jean Levenneurs.

Guybé, son frère, possède le manoir de Vaerie, lequel fut à noble Jean Boullays.

Il rendit de grands services militaires au duc de Bretagne et au roi de France. Par contrat du 13 novembre 1505, il avait épousé Jeanne La Vache, dame de la Touche, de la paroisse de Créhen, veuve de Jean de Québriac, à laquelle il avait reconnu pour douaire, au cas où ils auraient des enfants, *la somme de deux mille huit cent soixante dix sept escus soulail, vallant, à trente soulz cinq deniers pièces, trois mil escuz vingt neuf soulz deux deniers.* En juin 1515 *atteint de grieffve maladie*, il fit son testament, à Montfoucher, et établit comme exécuteur de ses dernières volontés, Jean Belloneau, son neveu et son principal héritier. En août et septembre, il y ajouta trois codiciles, datés de Saint-Cyr de Rennes où il s'était retiré près de son neveu, qui en était alors prieur (1). Voici quelques extraits de son testament :

« .... Je donne mon âme à Dieu, mon père, créateur et rédempteur de tout le monde, notre saulveur Jehsus, en la recommandant très humblement à la benoiste sacrée Vierge Marie, mère de miséricorde, advocate des paouvres pecheurs, à monseigneur sainct Michel, archange, à monsieur sainct Jehan et à toute la benoiste compagnie de paradis, et mon corps à la terre benoiste pour estre mis et ensepulturé en l'église cathédral de sainct Pierre de Rennes, en la chappelle que fist faire feu messire Michel Guybé, en son temps evesque de Rennes, mon frère, que Dieu absolle, et soubz le tombeau de deffunct messire Jacques Guybé, mon frère, que

(1) Les Archives de Notre-Dame de Vitré possèdent une des copies de ce testament, transcrit sur un magnifique rouleau de parchemin (Boîte B).

Dieu absolle, lorsqu'il vivoit capitaine dudict Rennes, de Foulgères, etc...! »

Ensuite il fonde deux messes par semaine dans la chapelle de sa sépulture, dont l'entretien devait être pris sur la terre de Montigné, en Brecé ; il fonde également des chapellenies de trois messes à Notre-Dame de Vitré et à Saint-Jean-sur-Couesnon ; il demande qu'après son décès il soit célébré des services à Saint-Jean, à Saint-Sulpice de Fougères (1) et à Créhen. Il donne des chasubles de velours, armoriées de ses armes à Notre-Dame, à Saint-Jean et à Saint-Sulpice ; une chasuble et deux daumaires à Brecé, ainsi qu'à Izé, pour acquitter dit-il, la conscience et le testament de sa mère.

Dans son codicile du 5 août, il demande qu'il soit payé sept livres tournois aux sœurs de Sainte-Claire de Dinan ; cinquante sous monnaie aux cordeliers et aux Carmes de Rennes, et aux Augustins de Vitré ; vingt sous monnaie aux religieux de la forêt de Fougères et à l'hôpital Saint-Yves de Rennes. Dans celui du 14 septembre, il recommande à son neveu, François Hamon, capitaine de Fougères, ses anciens serviteurs qui l'ont *très bien et loyaulement servy ès temps passez, et que je congnoes*, ajoute-t-il, *qu'ilz sont pour très bien servir mondict nepveu ;* il prie également les évêques de Nantes et de Vannes, ses neveux, d'avoir *en singulière recommandation* deux ecclésiastiques, *pour les bons et agréables services qu'ils ont faict* à son frère le cardinal, à Jacques Guibé et à lui-même. Enfin le 16 septembre il recommande à tous de bien exécuter ses différentes dispositions.

Jean Guibé mourut à Rennes dans la dernière quinzaine de septembre, sans laisser de postérité ; et dut

(1) Paroisse dans laquelle était situé le château de Fougères.

être enterré dans la chapelle Saint-Armel, quoiqu'il n'en soit point fait mention dans l'inventaire de 1756.

III. Michel GUIBÉ, chanoine de Nantes, évêque de Léon en 1477, et de Dol l'année suivante, devint en 1481 coadjuteur de Rennes, puis évêque en 1482.

Il a laissé, dit le chanoine Guillotin de Corson, la réputation d'un prélat pieux et zélé (1). Il tint des synodes diocésains, en 1483 et 1493, dont les statuts manuscrits ont été conservés (2) et seront peut-être publiés quelque jour. Le chapitre de Rennes possède un missel pontifical, à l'usage et aux armes du prélat, qui portait : *d'argent à trois jumelles de gueules, accompagnées de six coquilles d'azur*, 3, 2, 1, *au chef d'or cousu*. M. Le Gonidec de Traissan est aussi en possession d'un pontifical enluminé et armorié mais dont les coquilles au nombre de huit sont disposées 3, 2, 3, Michel mourut le 27 février 1502 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Armel qu'il avait fait construire dans la cathédrale.

IV. Robert GUIBÉ, archidiacre de Dinan dès 1479, était encore mineur lorsqu'il fut pourvu, en 1483, de l'évêché de Tréguier ; mais, comme le dit l'abbé Tresvaux, *la faveur du trésorier Landais lui donnait l'âge et le mérite compétent pour remplir un si redoutable ministère* (3). Toujours est-il que, d'après le témoignage de Bertrand d'Argentré, il fut *homme de mérite et docte*. Abbé de Saint-Melaine de Rennes, de Saint-Méen, de Saint-Gildas de Rhuis et de Saint-Victor de Marseille,

(1) *Pouillé historique de Rennes*, I, 83. — *Les cardinaux de Bretagne*, 9.

(2) Le registre en parchemin qui les renferme appartient à la paroisse de Chaumeré et a servi au XVIe siècle à inscrire des actes de mariages.

(3) *L'Eglise de Bretagne*, p. 362.

prieur de Châteaugiron, de la Trinité de Fougères et de Batz, doyen de Fougères, de Tréguier il fut transféré sur le siège de Rennes, à la place de son frère, en 1502. Il fut créé cardinal prêtre de sainte Anastaise le 1er janvier 1506, et passa à Nantes, comme évêque, en 1507. Envoyé plusieurs fois à Rome par le roi de France, il assista au concile de Latran, et mourut en cette ville le 9 septembre 1513. Il fut inhumé provisoirement et définitivement dans l'église nationale de Saint-Yves des Bretons, car d'après ses dispositions testamentaires il aurait dû être ensépulturé à Rennes, près de ses frères, mais certaines circonstances ne le permirent pas (1).

V. Marie GUIBÉ, sœur aînée des précédents, contracta trois alliances : 1° avec Jacques Belloneau ; 2° avec Jean de Parthenay, seigneur de Parigné ; 3° avec Briand de Châteaubriand, seigneur d'Orange (2). Elle mourut en 1507, laissant de son premier lit trois enfants :

1° Jean Belloneau, archidiacre et chanoine de Rennes prieur commendataire de Gahard (3), de Saint-Cyr de Rennes (4) et de Saint-Jean-sur-Couesnon (5), recteur de Saint-Nicolas de Montfort, dès 1502, et de Toussaints de Rennes, en 1514. Il fut l'exécuteur testamentaire et l'héritier principal de Jean Guibé. Mort en 1522, il fut inhumé dans la chapelle de ses oncles Il portait pour armes : *d'argent à une fasce de gueules.*

2° Andrée Belloneau, prieure de Locmaria, près

(1) *Pouillé historique de Rennes*, I, 81.
(2) Du Paz, page 483.
(3) Le prieuré de Saint-Exupère de Gahard, au diocèse de Rennes, dépendait de l'abbaye bénédictine de Marmoutiers.
(4) Prieuré dépendant de Saint-Julien de Tours.
(5) Prieuré bénédictin dépendant de Saint-Florent de Saumur.

Quimper, fut élue abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois (1) en 1498 ; elle résigna en 1526 et mourut le 5 février 1529.

3° Jeanne Belloneau, qui épousa André du Pontbellanger, sieur de la Chaise, dont elle eut trois filles :

Alice du Pontbellanger, abbesse de Saint-Sulpice-des-Bois, sur la démission de sa tante, en 1526, et qui mourut le 17 juillet 1546.

Catherine du Pontbellanger, mariée avant 1519 à Jean du Préauvé, sieur de la Jarocraye, et que l'on trouve mentionnée à cette date dans les registres d'Erbrée (2), comme marraine d'une fille de sa sœur Jeanne.

Jeanne du Pontbellanger, demoiselle de l'Isle ; en 1519, elle était mariée à César de Couaisnon, seigneur du Breilmenfany, en Erbrée ; elle contracta une seconde alliance avec Julien du Cartier, seigneur dudit lieu, en Noyal-sous-Bazouges. Elle dut mourir en 1566, laissant au moins six enfants du premier lit et un du second.

Jean de Couaisnon, seigneur du Breilmenfany, probablement l'aîné, vivait encore en 1558, et fut le père de Jeanne mariée en 1563 à Léonard de Vauborel.

André de Couaisnon, sieur de Lorgerie, frère du précédent, sénéchal de Vitré en 1548, fut l'un des premiers à s'attacher au protestantisme. Marié à Jeanne de Trélan, il en eut plusieurs enfants, dont je citerai les deux suivants :

André sieur de Lorgerie, des Landes et de l'Escaillon, marié en 1590 à Esther Lemoyne ; mort en 1611, dont un fils épousa Anne de Moucheron en 1628.

(1) Abbaye au diocèse de Rennes, appelée aussi de Notre-Dame du Nid de Merle.

(2) Erbrée au diocèse de Rennes.

Jean, sieur de Trélan, sénéchal après son père, marié à Rachel Chevalerie et à Andrine de Gennes ; et de ces deux alliances il eut de nombreux enfants parmi lesquels je citerai le suivant, sorti du second lit.

Mathurin de Couaisnon, baptisé catholiquement à Vitré le 12 août 1608 ; sieur des Mazures, il épousa Renée de Bonnaire, dont, entre autres, il eut deux filles, *Jeanne et Gillette de Couaisnon*, nées à Argentré en 1643 et 1646, et qui se marièrent à Gilles-Brandelis et à Guy du Mesnil-Adelée, originaires du comté de Mortain.

Jean du Cartier, fils unique du second lit de Jeanne du Pontbellanger, fut sieur de l'Isle. Il devait habiter Bazouges-la-Pérouse, et malheureusement les registres de cette paroisse ne commencent qu'en 1607, ce qui nous prive de renseignements sur son alliance et sur sa descendance.

Etienne du Cartier, également sieur de l'Isle, qui se maria à Bazouges, le 16 septembre 1634, avec Julienne du Chesnay, peut être considéré comme le petit-fils du précédent et comme le dernier représentant de cette branche (1).

(1) Julien de Cartier, l'époux de Jeanne du Pontbellanger, avait un frère aîné nommé Jean, seigneur du Cartier en 1546, mort vers 1591 ; celui-ci fut père d'autre Jean, époux d'Arthuse de Romillé, dont la fille, Gillette du Cartier, fut mariée à Armand d'Ervilliers, lieutenant dans la compagnie d'ordonnance du seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou. Leur fille, Charlotte d'Ervilliers, épousa François de Québriac, sieur de la Villebasse, et Jean du Maz, seigneur du Brossay et de Saint-Gravé, portant à ce dernier la seigneurie du Cartier, dont il fit hommage au roi en 1603. (*Communication* de M. Saulnier, conseiller honoraire à la Cour de Rennes, et du chanoine Guillotin de Corson.)

VI. GUILLEMETTE GUIBÉ avait épousé Guillaume Hamon, sieur de Bouvet, capitaine du Loroux-Bottereau en 1484, dont elle eut :

1° FRANÇOIS HAMON, capitaine de Fougères après son oncle, Jean Guibé, et dont il est fait mention dans son testament.

2° FRANÇOIS HAMON (1), prieur de Léhon près Dinan, abbé de Saint-Méen, prévôt de Vertou, évêque de Nantes en 1511, après le cardinal Guibé, qui lui laissa également la seigneurie de Lucinière. Il mourut en 1532.

3° ANDRÉ HAMON, chanoine de Rennes, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, évêque de Vannes en 1514 ; mort en 1537. Le *Pouillé historique de Rennes* le donne, d'après une ancienne liste, comme recteur de Toussaints de Rennes après Jean Belloneau, son cousin, qui l'était positivement en 1514. Mais cela est peu probable ; ou bien il faudrait, comme quelques-uns le prétendent, que la fausse position dans laquelle il se trouvait pour administrer son diocèse l'eut fait déposer la dignité épiscopale en 1518, et qu'il eut accepté, soit à cette date, soit en 1522, à la mort de Belloneau, le bénéfice de Toussaints de Rennes.

4° OLIVIER HAMON, sieur de la Gillière, épousa en 1494 Françoise d'Aubigné, dont il eut :

François HAMON, seigneur de Bouvet, marié en 1527 à Renée de Surgères, dont deux enfants :

Jean Hamon, seigneur de Bouvet et de Roche-Ser-

(1) A cette époque il n'était pas rare que deux enfants de la même famille reçussent au baptême le même prénom. Alors on les distinguait ordinairement sous les termes d'*aîné* et de *jeune*.

vière, époux de Jeanne de Pannevre, qui eut pour héritière *Robinette Hamon*, femme en 1567 de Claude de Maillé, seigneur de Rezé.

Françoise Hamon, dame de Lucinière et de Montigné, mariée à Hardy de Jaucourt, lieutenant général en Bourgogne ; morte le 12 février 1671, laissant deux fils morts sans postérité et qui vendirent Lucinière, en 1581 à Pierre de Cornulier (1).

5° *Isabeau Hamon*, abbesse de Saint-Georges de Rennes en 1522 ; morte l'année suivante.

6° *Françoise Hamon*, épousa Georges Chesnel, seigneur de la Ballue, en Bazouges-La-Pérouse, qui était veuf de Catherine de Rohan. Elle-même avait perdu son mari au moment de la réformation de 1513. Elle en avait eu une fille.

Françoise Chesnel, dame de la Ballue, accepta en mariage Jacques d'Acigné, seigneur de la Roche-Jagu, dont elle eut deux enfants :

Louis d'Acigné, seigneur de la Ballue en 1551, qui épousa Claude de Plorec, et dont j'abandonne la nombreuse descendance.

Marguerite d'Acigné, épouse de Gilles de Couvran, seigneur de Sacey.

VII. Hilayrette GUIBÉ, dernière fille d'Olive Landais, fut mariée à Jean Souchu. dont nous avons trouvé le nom au nombre des bourgeois de Vitré qui fondèrent la confrérie des Marchands. Elle est dite quelque part, dame de la Gibais (2). Elle ne dut point laisser de postérité.

(1) Supplément : la généalogie de Cornulier, 1860, 124.

(2) Terre en Notre-Dame de Vitré, aujourd'hui en Sainte-Croix.

Nous voici arrivés devant la question principale que nous nous sommes posée.

Quelle est la maison qui a été le berceau de cette nombreuse descendance ? Si vous êtes de Vitré, je connais votre réponse. Si vous êtes de passage en cette ville, et qu'il soit question de Pierre Landais, on vous engage à aller faire un pèlerinage à la Greurie ; certains guides vous y invitent (1) ; aujourd'hui des cartes postales, dont l'une surtout, ayant pour fond le château de Vitré, est d'un très bel effet (2), vous déterminent à descendre à la Greurie. Tout dernièrement, en septembre 1903, les sociétaires de *La Pomme*, *intéressés et charmés*, dit le secrétaire général, *parcoururent le curieux faubourg du Rachapt* et visitèrent *le manoir de la Greurie où naquit Pierre Landais* (3). Il est vrai, qu'en 1876, l'*Association bretonne* réunie à Vitré voulut donner un souvenir au trésorier de François II ; ayant été chargé de faire le rapport des excursions et ne connaissant cette ville que depuis quelques mois, je fus assez bien inspiré pour faire des réserves, qui n'étaient du reste que celles de la Société. Voici comment je m'exprimai : « A peu de distance de la chapelle Saint-Nicolas, après avoir contourné le monastère des dames Augustines qui desservent l'hôpital, nous montons la *rue de la Greurie* et nous visitons un petit manoir, composé de deux pignons

(1) La maison Guays a imprimé deux éditions, en 1876 et 1888 d'un *Guide historique de Vitré* ; en 1903, M. l'abbé Jean-Marie Audren a donné *Vitré touriste*.

(2) Collection E. Hamonic 146. — *Vitré*. — *Rue Greurie, maison de Pierre Landais*.

(3) Bulletin de la Société de la Pomme. — Les mémoires qui furent présentés sur le grand trésorier de Bretagne arrivaient, dit le compte-rendu, à des conclusions différentes ; ils furent cependant couronnés, sans tenir compte de cette divergence d'opinions.

aigus et flanqué de deux tourelles ; la tradition veut que ce soit la maison du célèbre Pierre Landais, tailleur à Vitré, ou plutôt marchand de draps de soie et de laine, garde-robier du duc François II, qui devint le ministre et le favori de ce prince, et dont tous vous connaissez l'histoire. Né dans cette ville, Landais a pu recevoir le jour en cet endroit, mais il n'a pas habité la maison actuelle, dont la date de construction ne peut être reculée au delà de la seconde moitié du XVIe siècle (1). »

En effet, aux yeux de l'archéologue, cette maison ne dit rien du XVe siècle ; elle a, surtout dans l'endroit où elle se trouve, un certain petit cachet qui, la tradition aidant, lui a valu l'honneur d'être reproduite assez heureusement par le dessin et la peinture. La Greurie existait bien à cette époque, et le *Gruier* ou garde-forêt du baron de Vitré y avait sans doute sa demeure ; mais l'emplacement du manoir n'était alors qu'un champ, mentionné en ces termes : *Une pièce de terre nommée le champ à Mme de l'Espine, aultrement la pièce de la Greurie, assez près de la ruée du Raschar ès forsbourgs de ce lieu de Vitré*.... (2) » Ce champ nous allons le retrouver, car il appartenait à la famille Landais; c'est le seul point de rapprochement qu'il ait avec la maison natale du trésorier. On comprend du reste difficilement qu'une maison commerciale ait été installée dans une semblable position, éloignée de la ville et en dehors même du faubourg, car la Greurie placée parallèlement au Rachapt, entre ce faubourg et les Tertres noirs, n'est en quelque sorte qu'un annexe au Rachapt. Tous les historiens

(1) *Excursions archéologiques du congrès de l'Association Bretonne dans la ville de Vitré les 5 et 6 septembre 1876.*

(2) *Archives de Notre Dame de Vitré* — Acte du 13 juin 1547.

sont unanimes à nous dire que Pierre Landais est né dans le faubourg du Rachapt, pourquoi vouloir les contredire. Rebroussons donc chemin, quittons la Greurie, rentrons dans le Rachapt proprement dit, et, le testament de Jean Guibé sous les yeux, nous allons trouver la maison des Landais à l'entrée même du faubourg.

Le grand trésorier pouvait se contenter pour lui et pour sa descendance des belles seigneuries qu'il avait acquises et des richesses qu'il possédait. En 1489, une imposition ayant été levée sur les Nantais, Jeanne de Moussy, qui habitait le quartier des Cordeliers, fut taxée à cent livres, c'est-à-dire à la somme la plus forte et à la seule de ce chiffre (1). Les biens patrimoniaux de la famille Landais, situés tous en Vitré, devinrent le lot d'Olive, la veuve d'Adenet Guibé. En 1515, ils étaient la propriété du capitaine de Fougères; et celui-ci sachant que son oncle n'avait pas rempli toutes les conditions portées dans son acte de 1469, et surtout qu'il n'avait pas fait de fondation pieuse, voulut, pour l'acquit de sa conscience, établir à perpétuité une chappellenie de trois messes par semaine « *en ma chappelle*, dit-il, *estante en l'église de Nostre-Dame de Vitré, quelle messire Pierre Landays, en son temps seigneur de Feu, mon oncle, fist construyre et edifier; qui seront dictes ès jours des dimanche, lundi et jeudi ; scavoir : celle du dimanche, de l'office du jour comme il eschoit, entre la messe du matin et la grant messe; et celle du lundi, de* REQUIEM ; *et celle du jeudi, du Saint-Esprit* ; *à l'intention de ceulx à qui je pourroys avoir faict tort en corps ou en biens. Et vieulx et ordonne* que ladicte

(1) *Inventaire. — Sommaire des archives communales de la ville de Nantes*, II, 89.

chappellenie soit en la présentation de mon principal heritier et de mes hoirs et successivement, qui en dispoczeront à l'un des preshtres demourans et residens continuellement en ladicte parroisse de Nostre-Dame de Vitré..... Et que chacun desdicts chappelains qui diront au temps advenir lesdictes messes et chaincune rendront la lettre de presentation desdictes messes à mon principal heritier et heretiers successivement. Et que au commenczement desdictes messes et chaincune on tirera et sonnera l'une des cloches de ladicte église troys foys a gobet ; et paravant le LAVABO *de chaincune lesdictes messes il soit dit par les chappelains ung* DE PROFUNDIS *avecques les collectes y acoustumées.*

En payement, dotation et fondacion desdictes troys messes par moy ordonnées à Vitré, je donne, baille et transporte par héritaige, a toujours..... le nombre de dix sept livres de rente monnoye pour estre princes, sourcées et levées sur le revenu, ysues et esmolumens de MES TROYS MAISONS, FONS D'ICELLES, JARDRINS *et ce que j'ay et qui me appartiennent* ES FORT-BOURGS ET SUR LA CHAUSSÉE DES MOULLINS DE VITRÉ, *joignant lesdictes maisons d'un bout, et par auchuns endroictz à la retenue d'eau desdicts moullins, et d'aultre bout à la rue et pavé qui conduit* ALLER DE L'EGLISE DE SAINCT-NYCOLLAS DE VITRÉ AUSDITS MOULLINS ; *et sur le revenu d'une pièce de terre nommée* LE CHAMP A LA DAME, *contenant ung journal de terre ou environ ;* et de mes rentes me *deubes tant sur le lieu de Villauden que sur les enffens et femme de Jehan Levesque, de Vitré, et sur leurs chouses et heritaiges. Et si suffire ne peuvent sur celles chouses et heritaiges, a parachevez sur les deniers de mes fiez de la Roullière et des Vallées, estan en la paroesse de Luitre* (1). *Duquel nombre de dix sept livres de*

(1) Ces fiefs sont mentionnés dans la réformation pour la baronnie de Vitré, en 1681.

rente, il en tournera aux thesauriers et fabricque de ladicte eglise de Nostre-Dame de Vitré quarante soulz par chaincun an, pour avoir esgard que lesdicts chappelains ne facent deffault a la célébracion desdictes messes, et le parsurs dudict nombre de dix sept livres de rente, qui monte quinze livres, il tournera aux chappelains qui diront lesdictes messes (1).....

Voilà bien les propriétés de la famille Landais :

1° Un bloc de maisons, pour me servir du terme actuel, qui s'étendait sur une bonne partie du terrain entre le moulin et la chapelle Saint-Nicolas, le long de la rue du Rachapt, à droite ; et, comme nous allons le voir dans des actes postérieurs au testament, qui traversait même la rivière de la Vilaine et allait jusqu'à la rue du Puits-Pezé ;

2° Des rentes sur Villaudain, mentionnées ci-dessus dans un acte de 1479.

3° Le champ à Madame de l'Espine, à la Greurie.

Le *petit tailleur* s'était vraiment servi de son aiguille avec habileté ; on dirait même, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, qu'il se serait servi de machines à coudre pour acquérir la fortune et pour parvenir à la trésorerie générale de la Bretagne.

Voyons maintenant ce que vont devenir ces immeubles. Jean Belloneau, héritier de son oncle, les passa à sa nièce, Jeanne du Pontbellanger ; celle-ci abandonna une des maisons faisant partie du premier groupe, près des moulins, ainsi que le champ de la Greurie, à Jean de Couaisnon, seigneur du Breilmenfany, l'un de ses fils du premier lit, tout en se réservant le reste. La maison fut vendue à Guillaume Levesque, dont les filles s'allièrent aux famille Lemoyne et de

(1) Testament de Jean Guibé.

Gennes ; la pièce de terre, *nommée le champ de Madame de Lespine, contenant ung journal de terre ou envyron, habitant d'un bout à la maison de maistre André Godard, et des deux coustez à la terre de René Leclavier, et d'aultre bout à une maison apartenant aud. maistre André Godard ; icelle pièce scituée à la Greurie, près ceste ville de Vitré*, fut vendue à René Leclavier, le 15 mai 1547 par le seigneur du Breilmenfany (1). Il y eut contestation sur cette vente, car dans un acte du 13 juin de la même année il est question du champ Madame de l'Espine *que prétendait posséder René Leclavier par le transport que lui en avait prétendu faire Jean Coaisnon, escuyer, seigneur du Breilmenfany*. Il rentra donc temporairement dans la famille de Couaisnon ; et, d'après un aveu rendu le 15 mai 1595 au baron de Vitré, par Marie d'Entraigues, veuve de Samuel de Beaumanoir, douairière de Gazon, pour son fief et baillage de la Greurie, il était en la possession de noble homme André Couaisnon, sieur d'Escaillon, époux d'Esther Lemoyne (2). Toutefois, au commencement du XVIIe siècle, Jean Pichot, sieur de la Potinière, sergent de Malnoë, dont une des filles épousa Gilles Leclavier, l'arrière petit-fils de René, était le propriétaire du champ. Il y fit construire le manoir en question, dont la clef de voûte d'une petite fenêtre cintrée porte la date de 1612. Sur la porte cochère il fit mettre un écusson chargé des monogrammes du Christ et de la Vierge accompagnés en chef de ses initiales J. P., et en pointe donnant la date de 1634. Il mourut en 1657 et le partage de ses biens eut lieu le 21 août. Ses petites filles, Jeanne et Gillette Pichot, par leurs

(1) Archives de Notre-Dame. — Boîte B.
(2) Communication de M. Frain de la Gaulayrie.

alliances, portèrent cette habitation dans les familles Charil des Roussières et Gémin (1). Voilà à peu près toute l'histoire de ce champ converti en maison avec jardin, le tout encore aujourd'hui de la même contenance. Je me demande comment le souvenir de son origine a pu parvenir jusqu'à nous et former une tradition, surtout après les quelques détails qui me restent à donner.

Le 4 juillet 1540, Jeanne du Pontbellanger, dame de l'Isle, et Julien du Cartier, son second mari, rendirent aveu au comte de Laval, pour leurs maisons de Vitré. L'acte fut dressé à Bazouges-la-Pérouse par Jean de Saint-Main et M. de Romillé, notaires. Il mentionne :

1° Deux maisons s'entretenantes et joignantes, situées en la ruée de la chaussée, habitantes par le devant la rue et pavé de laditte chaussée, et par le derrière l'estang et rivière dudict Vitré, et par aultres endroicts, l'une d'icelle, une maison appartenante à Guillaume Levesque 2).

2° Une aultre maison sur lad. rue de la chaussée, qui habite du bout davant à lad. rue et pavé et du bout derrière aud. estang.

3° Aultre maison, court et troys jardrins appellez les maisons et jardrins à la dame de Lespine, situez près le puyz-Paizé, èsd forsbourgs. Lesd. maison et jardrins s'entretenans et habitans, joignans par endroict à ung jardrin appartenant à Jacques Rouxigneul, par aultres endroictz aultre jardrin appartenant à Raoullet Jouanolles, et par aultres endroictz les marays et estangs dudit Vitré.

(1) Au commencement du XIXe siècle, la partie principale du manoir de la Greurie appartenait par descendance des Charil à la famille Cochard, et l'autre à Mme Lemercier de Montigny.

(2) Maison déjà citée comme vendue par Jean de Couaisnon.

Les propriétaires reconnaissent devoir au baron, chaque année, au terme d'Angevine, cinq deniers de rente.

En août 1552, la dame de l'Isle, fit faire par l'alloué de Vitré et par un procureur nommé Lebreton, un état des lieux. Ils descendirent d'abord dans la maison formant le second lot dans l'acte précédent, et qui présentement, disent-ils, est appelé *la tannerie, à cause que Pierre Adam, tanneur, y faict son mestier de tannerie* (1) ; ils se transportent ensuite dans la propriété près du Puits-Pezé ; puis revenant sur leurs pas, ils visitent sur la chaussée l'une des trois maisons, *nommée la grande maison madame de Lespine ou la grande maison aux dames, o court entre deux....* Ils constatent que ces diverses habitations sont dans l'état le plus déplorable ; que les murailles, les couvertures, les merrains sont fort endommagés.

Jeanne du Pontbellanger vendit probablement une partie de ces biens mais elle fit certainement réparer la grande maison qui s'appela la *maison de l'Isle ou le château de l'Isle* (2), dont elle portait le titre, titre qu'elle passa avec la propriété à Jean du Cartier, son fils unique du second lit, et celui-ci à ses descendants. C'est sans doute à la mort d'Etienne du Cartier, sieur de l'Isle au milieu du siècle suivant, que cette grande maison passa par héritage à Gilonne et à Jeanne de Couaisnon, épouses de Gilles et de Guy du Mesnil-Adelée. Toujours est-il que ce sont elles qui vendirent la maison

(1) Origine de la tannerie Maxence.

(2) Cette maison était effectivement dans l'île formée par le lit de la Vilaine et par le canal qui conduisait et qui conduit encore l'eau aux moulins.

du Rachapt le 7 décembre 1671 à Guillaume Fromont la Forest.

Cette habitation passa ensuite de familles en familles, par héritages ou par acquets, sous divers noms et le plus souvent sous celui de *Maison Saint-Jean*, non seulement à raison de la fondation, mais parce que, pendant une certaine période, elle servit d'auberge et portait comme enseigne l'image du patron de la chapelle de Notre-Dame. Le 2 septembre 1743, elle fut achetée par Etienne Taburet et Perrine Arot, sieur et dame de la Châtaignerais. Etienne mourut en 1760, mais sa veuve la conserva jusqu'en 1789 ; c'est-à-dire un mois avant sa mort, le 3 mai de la dite année, elle fit le partage de ses biens entre ses sept enfants survivants, et Etienne Alexandre Taburet, sieur de la Chevallerie, d'un d'eux, eut le dernier lot, devant seul *acquitter la rente foncière de 20 ₶ 8s due sur la maison et château de l'Isle pour desserte de messes à la chapelle de Saint-Jean de la paroisse Notre-Dame de Vitré* (1).

Nous retrouvons donc ici la fondation de Jean Guibé. qu'était elle devenue depuis 1515 ? C'est elle qui nous doit donner le dernier mot. Les messes, comme nous venons de le constater, durent être assez fidèlement acquittées, jusqu'en 1790. Si ce n'est que par suite de la dépréciation de l'argent, l'évêque de Rennes fut obligé de les reduire au nombre de trente chaque année, en 1732, et de fixer le revenu nécessaire à 20 ₶ au lieu de 17 ₶. Les chapelains de la première moitié du XVIe siècle sont les seuls dont les noms soient connus : frère Jacques Hallé, nommé par Jean Guibé ; Jean Lemasle, mort en 1539 ; Antoine Andouard ; et Etienne Des-

(1) Communication de M. Léon Sauvé.

cours, choisi par les trésoriers de Notre-Dame, en 1545.

Quant aux deux livres qui, d'après les termes du testament, devaient revenir chacun an à la fabrique de Notre-Dame, elles furent augmentées de huit sous dès le commencement du XVIIIe siècle. Voici quelques relevés de ces recettes extraits des registres de comptes de Notre-Dame, ils sont curieux et surtout d'une certaine importance pour éclairer la question que nous étudions.

1682. — *Receu du sieur de la Forest, charpentier, 40^s qu'il doibt sur sa maison nommée le chasteau de l'Isle. Cy. 2#.*

1689. — *Receu de madame Corvaisier quarante sols deubz au trésor, sur l'hipothèque d'une maison au Rachapt nommée le chasteau de l'Isle. Cy. . . . . 2#.*

1693. — *Receu de madame Corvaisier pour la fondation des Guibés, sur sa maison au Rachapt où pend présentement l'enseigne de l'imaige Sainct-Jean, austefois* CHASTEAU LANDAYS. . . . . *2#.*

1696. — *Receu de madame Corvaisier pour une rante que doit l'hoberge de l'image Sainct-Jean, au Rachart. . . . 2#.*

1710. — *Reçu de la veuve Boulais 2# 8^s pour la fondation de Jean Guibé, dû à la fabrice sur les maisons du chato de l'Ille, terme d'Angevine. Cy . . . . . 2# 8^s*

En 1743, le nouveau propriétaire, Etienne Taburet, refusa d'acquitter la rente, prétendant que Jean Guibé, par son testament, s'était attribué un droit de banc dans la chapelle Saint-Jean, et que, le droit d'en jouir lui étant refusé, il ne devait rien. Et les registres des années suivantes ne portent plus cette recette.

Ces propriétés, dites anciennement *les maisons de madame de l'Epine, le champ à madame de l'Epine*, dénominations que je ne puis expliquer, indiquent, selon moi, que

la famille Landais avait une certaine position sociale à Vitré. La *grande maison*, le *château de l'Isle*, le *château Landais*, c'est bien la maison natale du trésorier.

L'emplacement en est encore aujourd'hui bien déterminé, par sa position et par les cours qui séparaient les *deux maisons* précitées ; il porte sur la cadastre le numéro 293. Les habitations modernes servent d'auberge et de boulangerie, numéros 22 et 24 de l'ancienne rue du Rachapt, actuellement rue Pasteur, qu'on aurait dû appeler *rue Landais*. On passe et on repasse sur cette chaussée sans soupçonner l'histoire de ces maisons, et, peut-être, pour aller chercher au haut de la Greurie un souvenir qui devrait être éteint depuis plus de trois cents ans. Comment, encore une fois, une tradition a-t-elle pu s'attacher à un simple champ vendu par la famille à la fin du XVIe siècle, alors qu'au XVIIIe on connaissait à Vitré la maison Landais ???

Une seconde tradition, qui, dans son fondement, a beaucoup d'analogie avec celle que je viens d'essayer de faire disparaître, veut qu'on aille chercher le tombeau de Pierre Landais sous la chaire de l'église de Montreuil-sur-Pérouse. La principale raison sur laquelle elle repose, c'est qu'il était seigneur de la paroisse ; or, remarquez que dans ce cas les restes du trésorier n'eussent pas été mis en cet endroit, mais bien dans le chœur même de l'église, du côté de l'évangile. Puis Levot (1) fait erreur en lui attribuant cette supériorité ; la seigneurie du Feu, acquise par Landais, était bien une des plus importantes de la paroisse, mais elle n'avait pas les droits et prérogatives de fondation ;

(1) *Biographie bretonne*, I, 140.

ceux-ci étaient attachés à la terre du Haut-Plessis, appartenant alors à la famille de Vendel (1). En 1835, lors de la reconstruction d'une partie de l'église, M. Thiennot, recteur de Montreuil, fit faire des fouilles et ne trouva aucune trace de sépulture ; mais, pour perpétuer cette fausse légende et surtout peut-être pour attirer l'attention sur son église, il eût la singulière imagination de faire mettre, sur l'emplacement de l'ancienne chaire, une vieille pierre tombale, sans inscription, que l'on y voit encore. Malheureusement pour Montreuil, l'histoire, qui nous a dit que Pierre Landais fut inhumé dans la collégiale de Nantes, détruit cette tradition locale.

A Vitré, il a été ouvert assez dernièrement, sous le nom de *Pierre Landais,* un boulevard extérieur, situé à l'une des extrémités de la ville et la plus opposée au lieu de sa naissance. Par ailleurs, rien ne parle aux yeux de ce puissant personnage, si ce n'est la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Notre-Dame, qui porte à sa clef de voûte les armoiries du grand trésorier de Bretagne : *de gueules à trois badelaires d'argent en bande.*

(1) A l'extérieur, les murs du chœur de l'église portent encore quelques traces d'une litre aux armes des Vendel : *de gueules à trois gantelets d'argent,* 2, 1, avec une alliance. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est, au haut du pignon oriental, au-dessus de l'ancienne fenêtre du chevet, un écusson portant les mêmes armoiries et surmonté d'un chapeau ecclésiastique avec six houppes de chaque côté. Ce sont les armes de Tristan de Vendel, fils de Jean et d'Etaisse de Langan, abbé du Tronchet de 1492 à 1533, recteur de Saint-Pierre de Plesguen, trésorier de la Magdeleine de Vitré en 1523, et qui dût contribuer à la reconstruction du chœur de l'église, dont s'occupait alors son frère aîné, seigneur de Montreuil (*Journal historique de Vitré,* page 569).

APPENDICE

Dans la partie généalogique du travail, je n'ai donné que les générations qui étaient nécessaires pour faire connaître la transmission des biens de la famille Landais ; mais, il est une branche qu'il est intéressant de poursuivre plus loin, parce que nous en voyons descendre les Condé, et, par suite, la famille d'Orléans.

Voyez : PAGE 266, LIGNE 2 :

ROBINETTE HAMON, dame de Bouvet, de la Roche-Servière et de la Flocellière, épousa, en 1567, Claude de Maillé, seigneur de Brezé. Elle eut :

URBAIN DE MAILLÉ, marquis de Brezé, marié en 1617 à Nicole du Plessis-Richelieu ; dont :

Claire-Clémence de Maillé, mariée en 1641 à Louis de Bourbon, dit le Grand Condé ; morte en 1694 ; dont :

HENRY-JULES DE BOURBON-CONDÉ, né en 1643, mort en 1709. Il épousa Anne de Bavière, dont descendent tous les Bourbon-Condé jusqu'à l'infortuné duc d'Enghien fusillé à Vincennes en 1804 ; et particulièrement :

Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, née en 1666 ; mariée en 1688 à François-Louis de Bourbon-Conti ; dont :

LOUIS-ARMAND DE BOURBON, prince de Conti, né en 1695 ; marié à Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé ; dont entr e autres :

Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée en 1745 à Louis-Philippe d'Orléans, mort en 1785 et qui fut l'aïeul du Roi des Français.

Voici donc des princes en bon nombre et des rois de France, de Belgique. d'Espagne..., qui sont les arrière-neveux de Pierre Landais, et qui tirent une de leurs innombrables origines du Rachapt de Vitré.

J'espère qu'un jour ou l'autre, on placera sur le portail du Chateau Landais une plaque de cuivre ou de marbre avec cette inscription :

PIERRE LANDAIS

Grand Trésorier de Bretagne

1430-1485

L'Abbé Paul Paris-Jallobert

Auteur du *Journal historique de Vitré*,
Rédacteur des *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*.

(FIN.)

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La Statue de Saint Yves

Les lecteurs de la *Revue* peuvent adresser leurs souscriptions pour la statue de saint Yves à M. le Trésorier de l'Œuvre du Vœu National, rue des Mathurins, 47, Paris. Afin d'éviter des faux frais, il est à désirer que les petites offrandes soient centralisées, dans chaque localité, jusqu'à concurrence d'une somme plus ou moins importante. Il suffirait d'un zélateur pour cela. Nous faisons de nouveau appel à la bonne volonté de tous.

*
* *

Poésies, par Raoul de Gaël. — P. V. Storck, éditeur, 27, rue de Richelieu, Paris. — Théatre, du même, chez le même éditeur, 1904.

Ces deux volumes de vers de Raoul de Gaël n'ont pas à notre avis une égale valeur. Nous regardons comme très supérieur à celui qui s'intitule « Poésies », celui qui porte ce titre général : « Théâtre » et qui comprend neuf morceaux de genres bien différents.

Dans ces deux volumes, on sent chez l'auteur le continuel souci, si rare en notre XXe siècle, non de chatouiller, d'éveiller les mauvaises passions, mais au contraire de mettre en relief les plus nobles, de susciter le goût du *Beau* et du *Bien* par la vérité et le charme des peintures.

Ses vers sont faciles et pour beaucoup d'une jolie facture ; nous nous permettons cependant de faire remarquer à l'auteur l'allure trop négligée de certains d'entre eux.

Il a des expressions parfois un peu triviales. Et pourtant, il a aussi des pensées d'une envolée tout héroïque qui ressemblent à des coups d'épées, et font deviner le soldat que doit cacher le pseudonyme de Raoul de Gaël.

Nous n'hésitons pas à citer comme très supérieurs à ses autres œuvres, ses deux beaux drames *la Pécheresse* et *Raoul de Coucy*. Le premier dû reste a été représenté au Nouveau-Théâtre à Paris, le 30 novembre 1903.

Il n'est guère de grands sujets que ce poète de nature n'ait abordé dans ces deux volumes Nous espérons pourtant que son inspiration n'en n'est pas épuisée car la poésie n'aura jamais tout dit, tant qu'il y aura au monde une intelligence ailée, une âme vibrante, un cœur saignant,... tout ce qui fait un poète enfin !... Et poète, Raoul de Gaël l'est !...

G. G.

*
* *

A TRAVERS LA HAINE, POÈMES DRAMATIQUES, par Emile Langlade. — Paris, J. R. de Rudeval, 1904.

M. Emile Langlade a le sentiment breton, je dirai presque même, l'âme celtique ; mieux que bien des écrivains nés en Bretagne, il a compris le caractère et pénétré le sens de la préhistoire et de l'histoire bretonnes. La Bretagne à demi légendaire et barbare des siècles antérieurs à Jésus-Christ, lui inspire de mâles poèmes qu'il invente de toutes pièces, mais que l'on dirait, tant ils ont d'accent et de couleur, puisés aux sources de l'imagination populaire. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* qui apprécient les qualités de poète et de critique de M. Langlade, connaissent *La plante merveilleuse de Tintagel* ; je leur recommande pour les mêmes raisons *Elgin*, le premier et à mon avis le meilleur des trois poèmes dramatiques réunis sous le titre *A travers la haine*.

Dans une préface sobrement écrite, M. Langlade nous explique comment ce titre formidable s'est imposé à son esprit.

Il a décrit des mœurs primitives où la férocité s'unissait à la sincérité ; les rudes personnages qu'il a mis en scène avaient la vengeance et la haine pour principaux mobiles de leurs actions, appliquaient la peine du talion dans toute sa rigueur.

Je reviens à *Elgin* et je résume brièvement le poème. Un *brenn* breton Jubael est traîtreusement égorgé par Hoël, un autre brenn ; il a quatre fils, Jubal, Morven, Kériglant, Elgin qui recherchent sa dépouille pour l'ensevelir et jurent de le venger. Mais la désunion, le malheur se jettent entre eux. Jubal, Morven, disparaissent mystérieusement, et Kériglant oublieux du serment est sur le point d'épouser Elda, la fille du meurtrier de son père. Elgin, le plus jeune, le vengeur, veille ; il apparaît au banquet nuptial, tue Kériglant d'un coup de flèche et lance contre Hoël deux chiens monstrueux qui lacèrent le misérable et le poursuivront jusqu'à la consommation des siècles. — Elgin n'emprunte rien à Oreste, à Hamlet ; le cor qui dénonce son arrivée finale n'évoque que de bien lointaines reminiscences avec celui de Ruy Gomez de Silva, dans *Hernani*. Il est sorti, juvénile incarnation de la vengeance, de la *haine*, du cerveau de M. Langlade et le poème dont il est le héros fourmille de beaux vers auxquels je reprocherais à peine quelques obscurités, quelques traits d'un réalisme outré. Peu de poètes sont aujourd'hui capables de soulever, comme l'a fait l'auteur d'*Elgin* la lyre de la *Légende des siècles* et des *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle.

Cette lyre a des cordes d'airain. C'est un *anneau d'airain* que, dans un autre poème, Ulva, vengeant son frère comme Elgin venge son père, passe au doigt de l'innocente fiancée de ce frère, victime expiatoire des crimes paternels. La vengeance d'Ulva est plus atroce même que celle d'Elgin, car elle provoque la destruction du village lacustre conquis par les ennemis de sa race.

Le poème l'*Anneau d'airain* qui s'ouvre par de superbes vers sur la guerre,

La guerre effroi des temps, torrent qui, dans les âges
Promène, trop souvent, ses terribles ravages ;
La guerre, dont la main sanglante, désola
Le monde bien avant les hordes d'Attila ;
La guerre, assassinat collectif, vaste crime
D'autant plus odieux qu'il se prétend sublime,
Sombre attentat, complot tramé par le plus fort
Pour étouffer le droit des faibles dans la mort ;

Ce poème alpestre éclos près des cimes du Jura ou des gorges du Fier, pourrait passer aussi pour un épisode de la Légende Celtique, puisque les Celtes ont couvert toute la Gaule. A plus forte raison cette Légende revendiquerait-elle le troisième et dernier des *poèmes dramatiques*, « Les Stigmates », consacré au vieux roi d'Erin, Ottwen, pétrifié pour ses crimes. Mais *Elgin* est plus que Celte, il est Breton d'Armor ; il nous permet de regarder M. Langlade comme l'un des meilleurs poètes de Bretagne, tout en lui assignant une place parmi les Français susceptibles encore de donner une suite aux petites épopées de la *Légende des siècles*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

La Noblesse Bretonne aux XVe et XVIe siècles.— Réformation et Montres, — par le Cte R. de Laigue — EVÊCHÉ DE VANNES. — Rennes, J. Plihon et L. Hommay, éditeurs, 1902.

Le tome Ier de cet important ouvrage, qui ouvre une série, a paru en 1902 ; il s'arrêtait dans l'ordre alphabétique à la paroisse de PLOUAY. Le tome II qui termine l'*Evêché de Vannes* vient seulement de paraître et nous permet d'apprécier l'ensemble du travail, récompensé par une médaille au concours des antiquités nationales. C'est assurément l'une des réunions de documents les plus complètes et les mieux coordonnées que nous possédions sur l'histoire nobiliaire de la Bretagne ou de toute autre province. L'auteur a compulsé une double

source, les registres des réformations des feux (ou exemptions d'impôts fonciers pour les gentilhommes propriétaires de fiefs nobles) de 1427, 1448, 1481, 1513, 1536 ; les *montres* ou revues d'armes de 1464, 1477, 1481, qui attestent, pour les gentilshommes bretons, le droit et la charge exclusifs de servir militairement leurs ducs. Des milliers de notes concernant la noblesse — surtout rurale — de l'évêché de Vannes ont été ainsi examinées, assemblées, publiées par M. le Cte de Laigue et cette seule publication apporte à l'histoire provinciale et familiale de la Bretagne une contribution précieuse. Mais l'excellent rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne* ne s'en est pas tenu là. Il a mis au commencement de son premier volume une préface synthétique fort instructive ; à la fin du second, une table des noms de familles, une table des noms de lieux minutieusement dressées, qui facilitent immédiatement les recherches. Je n'ai pas besoin de louer l'esprit de l'ouvrage qui se résume en une phrase de la préface : « Notre époque a été trop souvent l'ère des grandes injustices ; tâchons, en étudiant de près l'histoire, d'établir celle des grandes réparations », et M. de Laigue prêche d'exemple.

O. DE G.

*
* *

Le Folk-Lore de France, par Paul Sébillot.— Tome I : *Le Ciel et la Terre.* — Paris, E. Guilmoto, éditeur, 1904.

Tout littérateur sérieux aspire à couronner sa carrière par l'œuvre définitive qui complète ses travaux en les résumant. Quand il a écrit cette œuvre — heureux ceux qui veulent et peuvent l'écrire ! — il a le droit de répéter après Horace : *Exegi monumentum*. Nous avions, pour prendre trois exemples en Bretagne, l'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de la Borderie, *la Vendée patriote* de Charles Louis Chassin, la *Bio Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler ; à son tour M. Paul Sébillot érige son monument, il nous donne le premier volume du

Folk-Lore de France, minutieux répertoire des légendes et traditions de notre pays.

L'auteur, dans sa préface, dit que l'ouvrage aura « plusieurs » volumes ; il pourrait préciser, car la méthode rigoureuse de ses recherches lui permet déjà de savoir par où et jusqu'où il les conduira. Au seuil de son travail, il s'est demandé s'il assemblerait des textes par affinité de sujets ou s'il constituerait des monographies de tous les éléments traditionnels. Opter, comme il l'a fait, pour cette seconde méthode, plus délicate et plus scientifique à la fois, c'était s'imposer des règles fixes et, pour ainsi dire, indiquer d'avance la place des milliers de matériaux patiemment réunis qui devaient constituer l'édifice.

Ce premier volume, dans les 500 pages qu'il comprend, embrasse le Ciel au point de vue matériel et immatériel, avec les astres, le culte du soleil et de la lune, les météores, les vents, les orages, les esprits de la nuit, les chasses aériennes ; la terre avec tout ce qui se rattache au sol, aux montagnes, aux forêts, aux pierres, aux personnages inventés ou transformés par l'imagination populaire qui habitent notre *globe terraqué* (comme on disait autrefois) et protègent ou menacent les hommes ; enfin le monde souterrain, ou dessous de la terre, qui n'est pas moins hanté que le dessus.

On mesure, sans que nous insistions, l'étendue du champ d'observation qui s'est ouvert devant M. Paul Sébillot. Mais ceux qui ne l'ont pas eu son livre entre les mains, qui ne l'ont pas au moins parcouru, ne se doutent pas des trésors d'érudition qu'il y a accumulés. Ouvrages connus et opuscules oubliés, revues et journaux, histoire et roman, poésie populaire et poésie de lettrés, traditions orales mémoires enfouis dans des bulletins de sociétés savantes, il a tout compulsé, tout interrogé, indiquant scrupuleusement ses sources, renvoyant, dans de copieuses notes placées au bas de chaque page, au plus modeste comme au plus illustre des auteurs qui lui ont fourni un document, une simple indication.

A tant d'éléments divers, pris un peu partout, formant un tout harmonieux, le livre de M. Sébillot emprunte aussi un

charme pénétrant. On le quitte avec peine, on y reviendra souvent, pour savoir, par exemple, ce que découvrent dans la lune les paysans du Limousin, du Dauphiné ou du Perche, comment les bergers gascons ou franc-comtois honorent le soleil, en quoi diffèrent les chasses fantastiques de nos provinces, quels miracles accomplissent les pieds des fées ou les doigts des saints. Ceux de nos grands écrivains qui, comme Rabelais ou George Sand, ont puisé à pleines mains dans le trésor légendaire, deviennent, pour nous parler des ogres ou des nains, les collaborateurs imprévus d'une bonne femme de village ou d'un pâtre de la montagne.

Si tout est poésie en Bretagne, tout y est enchantement aussi et l'impartialité, autant que l'amour filial, imposaient à M. Paul Sébillot le devoir de faire sur la lande bretonne une plus ample moisson qu'ailleurs. Pas une des pages du *Folk-Lore de France* où ne soit rapportée, avec citation à l'appui de Brizeux, de Luzel, de Le Braz ou de Sébillot lui-même, quelque tradition de Basse ou de Haute Bretagne. Le char de la mort donne lieu à une véritable dissertation exclusivement bretonne, qui me paraît un modèle de fine critique Et l'éloge s'appliquerait au livre entier.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Le *Bulletin de l'Union Régionaliste bretonne pour 1904*, qui vient de paraître (Redon, Imprimeries Réunies A. Bouteloup), est, pour la plus grande partie, consacré au Congrès de Lesneven de 1903, qui marque une grande date dans le mouvement fédéraliste provincial. A côté des procès-verbaux des séances de ce congrès, de la reproduction des principaux discours et rapports, ainsi que des nombreux articles de journaux qu'il provoqua, on lira un intéressant compte-rendu des Assises d'hiver de l'Union Régionaliste tenues à Nantes au mois de janvier dernier. Quelques pages bien choisies et toutes

d'actualité de nos meilleurs celtisants, la publication des Statuts, du règlement d'administration intérieure de l'Union, le programme des concours du prochain Congrès de Gourin contribuent à faire du *Bulletin* une œuvre excellente de vulgarisation bretonne. O. DE G.

*
* *

Le Portrait de Brizeux

Nous venons de voir l'épreuve en photographie du portrait de Brizeux dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Cette épreuve donne une très haute idée de l'œuvre du sculpteur Syamour qui sera certainement remarquable. Les dimensions du médaillon qui devaient avoir 18×14, mesurent définitivement 21×15.

Voici le prix des exemplaires restant :

Bronze, net.	15 francs.
Plâtre, —	3 —

Le portrait de La Borderie suivra celui de Brizeux et sera livré aux prix ci-dessus : 15 francs en bronze et 3 francs en plâtre.

S'adresser à la Librairie Bretonne, M. Le Dault, 6, rue du Val-de Grace, Paris.

Ajoutons que la Librairie Bretonne de M. Le Dault établira une succursale a Gourin pendant le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne qui s'ouvrira, on le sait, le 23 septembre.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XIXe SIÈCLE (1)

II. — CHATEAUBRIAND
(1768-1848)

III. — *Le Politique. — La Restauration et Louis-Philippe.* (1814-1849).

En 1809, Châteaubriand avait en vain sollicité Fouché de s'intéresser au sort de son cousin Armand, qui venait d'être arrêté à la suite d'un naufrage sur les côtes de Normandie, comme agent secret de la correspondance des princes en Angleterre. On fusilla le courageux breton, à Grenelle, le jour du Vendredi-Saint.

En 1812, des imprudences de langage, beaucoup trop prophétiques au sujet des conséquences de la campagne de Russie, lui attirèrent une injonction du Préfet de police d'avoir à se retirer pendant deux mois à Dieppe. Dieppe ou Vincennes, il n'y avait pas de milieu, Châteaubriand préféra Dieppe.

Tout cela n'était pas fait pour diminuer son exaspération contre le régime impérial et les bourreaux de la

(1) Voir le fascicule de septembre 1904.

liberté. Dès l'année 1813, il se mit à travailler à un pamphlet ayant pour titre : de *Bonaparte et des Bourbons*, afin de le lancer brusquement, le jour qu'il sentait proche où s'écroulerait le colosse aux pieds d'argile. Il en lut des passages à la Vallée aux Loups, en octobre, et ses amis tremblèrent pour sa sécurité. Pasquier, alors préfet de police, venait aimablement visiter les reclus : mais, dit Mme de Châteaubriand, il n'oubliait pas son métier : « je le trouvai un jour lisant un manuscrit qu'il avait déniché sous un sopha » (1). Aussi la pauvre femme ne vivait-elle plus que dans des transes, et, quand son mari sortait, elle allait prendre le terrible factum sous son oreiller, pour le porter sur elle. Enfin la catastrophe arriva, et la bombe vengeresse éclata aussitôt sur Paris et sur la province.

L'armée des alliés était entrée dans Paris le 31 mars 1814. Le Conseil de Régence s'était retiré à Blois ; et, à Fontainebleau, Napoléon, impuissant malgré les quarante mille hommes qu'il avait encore autour de lui et derrière lui, observait les événements. Sa déchéance venait d'être votée par le Sénat et par le Conseil municipal de Paris ; le 3 avril, les maréchaux qui l'avaient suivi lui arrachèrent la signature de son abdication. Il s'agissait de savoir si le trône d'où il venait de descendre appartiendrait à son fils ou au frère de Louis XVI, et l'empereur Alexandre avait déclaré qu'il laisserait les pouvoirs publics libres de leur choix. C'est à ce moment même, le 4 avril, que Châteaubriand publia sa brochure, *De Bonaparte, des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes*, clandestinement imprimée chez Mame depuis quelques semaines, aux périls de

(1) Pailhès, *Châteaubriand*, etc., p. 542.

l'auteur et de l'imprimeur. Le *Journal des Débats* en donna des extraits dès le jour même. « Je le lançai pour faire pencher la balance : on sait quel fut son effet. Je me jetai à corps perdu dans la mêlée pour servir de bouclier à la liberté renaissante contre la tyrannie encore debout et dont le désespoir triplait les forces... Louis XVIII déclara que ma brochure lui avait plus profité qu'une armée de cent mille hommes... » (1).

Qui ne se rappelle cette émouvante prosopopée ?

« Homme de malheur, qu'as-tu fait pour nous ? Que devons-nous à ton règne ? Qui est-ce qui a assassiné le duc d'Enghien, torturé Pichegru, banni Moreau, chargé de chaînes le Souverain Pontife, enlevé les princes d'Espagne, commencé une guerre impie ? C'est toi. Qui est-ce qui a perdu nos colonies, anéanti notre commerce, ouvert l'Amérique aux Anglais, corrompu nos mœurs, enlevé les enfants aux pères, désolé les familles, ravagé le monde, brûlé plus de mille lieues de pays, inspiré l'horreur du nom français à toute la terre ? C'est toi. Qui est-ce qui a exposé la France à la peste, à l'invasion, au démembrement, à la conquête ? C'est encore toi. Un roi légitime et héréditaire qui aurait accablé son peuple de la moindre partie des maux que tu nous as faits, eût mis son trône en péril ; et toi, usurpateur et étranger (2), tu nous deviendrais sacré en raison des calamités répandues sur nous ! tu régnerais encore au milieu de nos tombeaux !... Nous rentrons enfin dans nos droits par le malheur ; nous ne voulons plus adorer Moloch ; tu ne nous dévoreras plus nos enfants ; nous ne voulons plus de ta conscription, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse... »

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, III, 395, 396. — Cinquante mille exemplaires furent vendus en quelques jours.

(2) On le traitait d'étranger comme datant d'une époque antérieure à l'annexion définitive de la Corse.

Et après avoir évoqué l'ombre de tous les tyrans qui font l'horreur de l'histoire, pour en former une sorte de cortège à l'homme qu'il dévouait aux dieux infernaux, après avoir montré Napoléon usant de la France comme d'un marchepied pour monter au sommet des plus folles ambitions, il opposait le tableau de la race persévérante qui avait créé la France par un travail dix fois séculaire et dont le nom se confondait avec celui du pays qu'elle avait laissé si grand. « Se portant fort pour des princes dont il révélait à la génération nouvelle l'existence alors oubliée, il promettait que la liberté guérirait toutes les blessures faites par le despotisme. et que la nation, si longtemps déçue dans la poursuite de ses généreux desseins, verrait un vieux roi, élevé à l'école du malheur, accomplir enfin ses plus persistantes espérances » (1).

Cette œuvre de polémique ardente, dont on peut discuter certaine exagération de fond, mais dont il faut admirer le sentiment et la forme magnifique, produisit sur tous les esprits une impression profonde, et le Sénat vota le retour à l'ancienne dynastie, avec la consécration de garanties politiques qui correspondaient précisément aux traditions que Châteaubriand avait rapportées d'Angleterre et qui réalisaient son rêve de monarchie constitutionnelle. En somme, Louis XVIII lui-même dégagea sa propre parole en octroyant la Charte, et lorsque l'auteur du pamphlet sur Bonaparte vit acclamer le roi pacificateur et signer le contrat qui devait unir étroitement l'antique dynastie et la France nouvelle, il put se montrer fier d'avoir, en présence de Napoléon encore en armes

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 35.

à Fontainebleau, levé le premier l'étendard des fleurs de lys. Mais il ne reçut pas la récompense de ce service. Talleyrand, qui dirigeait la nouvelle politique, entendait bien, tout en se conciliant les vieux compagnons d'exil du Souverain, ménager les intérêts et les vanités des nouveaux ralliés, et il n'avait aucun goût pour le démissionnaire de 1804, ni pour l'auteur du *Génie du Christianisme*, adversaire déclaré de toutes les causes auxquelles il avait voué ses services. « Lorsqu'un gouvernement, a fort bien dit M. de Carné, s'appuie sur deux parties dont le concours simultané lui est indispensable, quiconque n'est résolument porté ni par l'un ni par l'autre court risque de rester à l'écart ». Aussi froidement accueilli par M. de Blacas que par Talleyrand, Châteaubriand fût sur le point de se retirer en Suisse, afin d'y vivre à moins de frais (1), car ses *Réflexions politiques* en réponse à la lettre adressée à Louis XVIII par Carnot, ne l'avaient pas mis mieux en cour : « Le roi paraissait toujours charmé des services que j'avais le bonheur de lui rendre ; le ciel semblait m'avoir jeté sur les épaules la casaque du hérault de la légitimité ; mais plus l'ouvrage avait de succès, moins l'auteur plaisait à Sa Majesté. Ces *Réflexions politiques* divulguèrent mes doctrines constitutionnelles ; la Cour en reçut une impression que ma fidélité aux Bourbons n'a pu effacer. Louis XVIII disait à ses familiers : Donnez-vous de garde d'admettre jamais un poète dans vos affaires ; il perdra tout. Ces gens-là ne sont bons à rien... » (2). Il allait partir, quand la duchesse de Duras, fille du con-

(1) « Tout ce qui avait été esclave sous Bonaparte m'abhorrait, dit Châteaubriand ; d'un autre côté j'étais suspect à tous ceux qui voulaient mettre la France en vasselage. » (*Mémoires*, III, 397.)

(2) *Ibid.* III, 457, 458.

ventionnel Kersaint, et auteur d'Ourika, indignée d'un pareil oubli, en parla vivement à M. de Blacas. « Il répondit que j'étais bien libre d'aller où je voudrais. Mme de Duras fut *si orageuse*, elle avait un tel courage pour ses amis, qu'on déterra une ambassade vacante, l'ambassade de Suède. Louis XVII, déjà fatigué de mon bruit, fut heureux de faire présent de moi à son bon frère le roi Bernadotte » (1).

Mais Châteaubriand n'eut pas le temps d'aller occuper son poste. Brusquement Napoléon avait débarqué de l'île d'Elbe et s'avançait sur Paris. Des conférences se tenaient chez le président de la Chambre des députés, M. Lainé, avec la Fayette, Marmont et autres notabilités. Châteaubriand y assistait et soutint que le roi ne devait pas quitter Paris, mais s'y défendre à outrance. La Fayette fut du même avis : on ne les écouta pas et Louis XVIII partit soudainement pour Lille dans la nuit du 19 au 20 mars. Averti à temps par Clausel de Coussergues qui lui apportait de la part du Chancelier douze mille francs à prendre sur ses appointements de ministre de Suède, notre breton prit aussitôt la même route, avec sa femme, plus morte que vive, qui « regardait à tout moment par la lucarne du fond de la voiture pour voir s'ils n'étaient pas poursuivis ». Quand il arriva à Lille, le roi n'y était déjà plus ; les deux fugitifs se rejetèrent sur Tournay où ils rencontrèrent les deux frères Bertin, puis sur Bruxelles où la duchesse de Duras qui s'y était aussi réfugiée eut la douleur de perdre sa nièce : » La capitale du Brabant m'est en horreur : elle n'a jamais servi que de passage à mes exils ; elle a toujours porté malheur à moi ou à mes amis. » (2).

(1) *Mémoires*, III, 460.
(2) *Ibid.*, III, 496.

Ce fut cependant à Bruxelles qu'un ordre du roi qui, comme le remarque M. de Lescure, n'était plus assez heureux pour être ingrat, l'appela à Gand pour y siéger dans son Conseil en qualité de *Ministre de l'Intérieur*, par intérim de l'abbé de Montesquiou parti pour Londres. L'œuvre principale, ou pour mieux dire unique, qu'il eut à diriger, pour donner une ombre de vie à ce gouvernement d'exil, fut la rédaction du *Moniteur de Gand*, fonction à laquelle il convenait mieux que tout autre, nul ne pouvant revêtir la pensée royale de plus d'éclat en la faisant connaître à la France et à l'Europe. « S'il était en effet exposé, dans ses rapports avec les personnes, à commettre bien des fautes, le génie de l'écrivain semblait se raffermir et s'éclairer d'intuitions sûres et soudaines, chaque fois qu'il prenait la plume, comme le soldat qui retrouve toute sa valeur l'épée à la main. Son *Rapport au roi sur l'état de la France au 12 mai 1815* est une œuvre d'un grand sens politique, et Napoléon put avec justice l'appeler, à Saint-Hélène, un très éminent service rendu à la maison de Bourbon. L'effondrement soudain de celle-ci devant une poignée de soldats, en frappant l'Europe de stupeur, avait fait disparaître toute la confiance des cabinets dans la solidité de la dynastie régnante. Plusieurs souverains, l'empereur de Russie en particulier, inclinaient à considérer alors la maison de Bourbon comme repoussée par la nation et y voir, à ce titre, un obstacle sérieux à la paix de l'Europe. Ce sentiment avait envahi les chancelleries plus encore que l'opinion publique, et Châteaubriand parvint à réagir contre lui par la publication de ce mémorable rapport » (1).

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 40, 41.

Cependant les Cent Jours s'écoulaient et le canon de Waterloo annonçait la seconde chute de l'Empire. Des intrigues se nouèrent pour imposer à Louis XVIII le concours de Talleyrand et de Fouché : on lui persuada qu'il ne pourrait entrer en sûreté dans Paris si le duc d'Otrante ne faisait partie du cabinet, et, malgré les instances de Châteaubriand pour l'en dissuader, il s'y résigna et partit de Gand pour Saint-Denis. Quelle page d'histoire a jamais atteint l'intensité dramatique de celle-ci ! Châteaubriand, qui, lors de la retraite de M. de Blacas, n'avait pas su ou pas voulu comprendre l'invite personnelle que lui fit Louis XVIII, en la lui annonçant, avait néanmoins suivi le monarque :

« Le soir, vers les neuf heures j'allai faire ma cour au roi. Sa Majesté était logée dans les bâtiments de l'abbaye ; on avait toutes les peines du monde à empêcher les petites filles de la Légion d'honneur de crier : Vive Napoléon ! J'entrai d'abord dans l'église : un pan de mur attenant au cloître était tombé ; l'antique abbatiale n'était éclairée que d'une lampe. Je fis ma prière à l'entrée du caveau où j'avais vu (quatre mois auparavant) descendre Louis XVI ; plein de crainte pour l'avenir, je ne sais si j'ai jamais eu le cœur noyé d'une tristesse plus profonde et plus religieuse. Ensuite je me rendis chez Sa Majesté ; introduit dans une des chambres qui précédaient celle du Roi, je ne trouvai personne ; je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre ; entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par Fouché ; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur ; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI, entre les mains du frère du roi martyr ; l'évêque apostat fut caution du serment (1)... »

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, IV, p. 51, 57.

Et le lendemain :

« Avant de quitter Saint-Denis, je fus reçu par le roi et j'eus avec lui cette conversation : « — Eh bien ! me dit Louis XVIII, ouvrant le dialogue par cette exclamation : — Eh bien, Sire, vous prenez le duc d'Otrante ? — Il l'a bien fallu. Depuis mon frère jusqu'au bailli de Crussol (et celui-là n'est pas suspect), tous disaient que nous ne pouvions pas faire autrement. Qu'en pensez-vous ? — Sire, la chose est faite : je demande à Votre Majesté la permission de me taire. — Non, non, dites ; vous savez comme j'ai résisté depuis Gand. — Sire, je ne fais qu'obéir à vos ordres ; pardonnez à ma fidélité ; je crois la monarchie finie. » Le roi garda le silence ; je commençais à trembler de ma hardiesse, quand Sa Majesté reprit : « — Eh bien, Monsieur de Châteaubriand, je suis de votre avis... » (1).

On s'explique facilement après cela, comment, bien qu'il eût été à la peine pendant l'exil, l'auteur du *Rapport au Roi* ne fut point l'un des favorisés du retour, et dut se contenter d'être nommé président du collège électoral du Loiret et de se voir inscrit, par un acte spontané de Louis XVIII (17 août 1815), sur la liste de la pairie reconstituée. Il fut élu secrétaire de la Chambre des pairs pour la session de 1816 ; mais l'entrée du duc d'Otrante dans le ministère formé par le prince de Talleyrand lui en ayant fermé l'accès, il se jeta dans les rangs de l'opposition royaliste ; et lorsque Talleyrand et Fouché succombèrent l'un après l'autre, « trébuchant contre les obstacles d'une impopularité plus forte que toutes les habiletés », ce fut le duc Decazes qu'il prit pour cible de ses attaques ; puis pour protester contre l'ordonnance du 5 septembre 1816 qui dissolvait la

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, IV, 60.

Chambre dite introuvable, il publia cette célèbre brochure intitulée : *La Monarchie selon la Charte*, qui signale la plus grande date de sa carrière de publiciste, et qu'il faut placer, malgré la disparate des idées contenues dans les deux parties dont elle se compose, entre les traités politiques de Montesquieu et les immortels pamphlets de Burke. Jamais écrivain, remarque M. de Carné, ne s'est plus heureusement assimilé deux grands modèles, en demeurant original (1).

C'était; en somme, comme il l'a dit lui-même, le premier *catéchisme constitutionnel* (2) composé pour l'instruction publique d'une génération qui, au sortir des clubs de la République, était passée dans les camps de l'Empire, et ignorait tout en fait de principes de gouvernement. Empruntant à la logique ses procédés les plus rigoureux, Châteaubriand n'y exposait pas seulement les droits et les devoirs constitués par la charte de 1814 ; il y revendiquait aussi les garanties complémentaires qui manquaient à la constitution octroyée, et demandait le droit d'initiative, refusé alors aux deux Chambres, l'éligibilité à trente ans, la substitution du renouvellement intégral au renouvellement annuel par cinquième, l'abolition de la censure sur les journaux et la liberté de la presse périodique au prix de cautionnements très élevés, toutes réformes convergeant vers un même but, la responsabilité collective d'un cabinet représenté par un chef, expression vivante d'une même pensée politique.

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 47.

(2) *Mémoires*, IV, 135. « C'est là, dit-il encore, que l'on a puisé la plupart des propositions que l'on avance comme nouvelles aujourd'hui. Ainsi ce principe, que *le roi règne et ne gouverne pas*, se trouve tout entier dans les chapitres IV, V, VI et VII sur la prérogative royale. »

Cet ensemble de vues, très nouvelles pour l'époque, n'était pas pour plaire au cabinet. On le fit bien sentir à l'auteur qui fut atteint dans son amour-propre et dans ses intérêts par une saisie contre laquelle il fit énergiquement opposition et dont une ordonnance de non-lieu reconnut l'illégalité ; mais il fut rayé, par une disgrâce éclatante, de la liste des ministres d'Etat, et privé de la pension afférente à ce titre qui était à peu près son unique ressource. « Redevenu simple pair à pied ou à fiacre, comme dit pittoresquement M. de Lescure (1), Châteaubriand fit intrépidement face à l'adversité qu'il avait provoquée. Il vendit ses livres, ne gardant que son Homère. Il ouvrit chez Denis, notaire, une souscription à mille francs le billet, loterie dont l'enjeu était sa chère maison de la Vallée-aux-Loups, et il apprit à ses dépens que les partis ont leur ingratitude comme les rois. Quatre billets seulement furent pris sur quatre-vingt-dix. La Vallée-aux-Loups, mise aux enchères, fut achetée cinquante mille francs par le vicomte de Montmorency. Rude épreuve qui ne devait pas être la dernière, d'un dévouement trop indépendant pour n'être pas plus souvent puni que récompensé... » (2).

Châteaubriand avait prononcé quelques discours à la Chambre des pairs : mais la parole n'était pas suffisante pour un chef de l'opposition dynastique. « Je sentais que mes combats de tribune, dans une chambre fermée, et au milieu d'une assemblée qui m'était peu favorable, resteraient inutiles à la victoire, et qu'il me fallait avoir

(1) C'est Châteaubriand lui-même qui a fourni à M. de Lescure les éléments de ce trait : « Ma nature me rendit parfaitement insensible à la perte de mes appointements ; j'en fus quitte pour me remettre à pied, et pour aller, les jours de pluie, en fiacre à la Chambre des pairs. » (*Mémoires*, IV, p. 144.)

(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 102.

une autre arme. La censure étant établie sur les feuilles périodiques quotidiennes, je ne pouvais remplir mon dessein qu'au moyen d'une feuille libre, semi-quotidienne, à l'aide de laquelle j'attaquerais à la fois le système des ministres et les opinions de l'extrême-gauche imprimées dans la *Minerve* par M. Etienne (1) ». C'est ainsi que fut fondée, avec le concours de MM. de Montmorency, de Vitrolles, de Villèle et de Corbière, la revue *Le Conservateur*, dont la première livraison parut en octobre 1818, et dont la durée fut de 18 mois. Des désaccords éclataient parfois au sein de cette rédaction sur laquelle planait le grand vol de Châteaubriand (2), et dont le but principal était d'atteindre, *per fas et nefas*, M. Decazes et ses collègues. Sur ce point on s'entendait toujours ; mais l'abbé de la Mennais, un ultramontain novateur, y coudoyait le cardinal de la Luzerne, un gallican de la vieille roche, et M. de Bonald y déployait ses thèses de métaphysique sociale à côté de M. Villèle qui, sans effort et presque sans bruit, occupa bientôt le premier rang, comme par l'effet, remarque malicieusement M. de Carné, de sa pesanteur spécifique. Les piqûres d'épingles y alternaient avec les coups de massue, et lors de l'assassinat du duc de Berry, on osa y accuser le duc Decazes de complicité dans le crime. Châteaubriand écrivait dans sa livraison du 3 mars 1820: « ...Pas une proclamation pour annoncer à la patrie un si grand malheur! Rien pour consoler le peuple, pour l'éclairer sur sa position et sur ses devoirs... Mais ceux qui luttaient encore contre la haine publique n'ont pu résister à la publique douleur. Nos larmes, nos gémis-

(1) *Mémoires*, IV, 151.

(2) De Carné, *Châteaubriand*, p. 50.

sements, nos sanglots ont étonné un imprudent ministre : *Les pieds lui ont glissé dans le sang* ; il est tombé. » Ce mot lui causa plus tard quelques remords, car il y revient en ces termes dans les *Mémoires :* « Enfin la mort de M. le duc de Berry accrut les inimitiés de part et d'autre et amena la chute du favori. J'ai dit que les pieds lui glissèrent dans le sang, ce qui ne signifie pas, à Dieu ne plaise ! qu'il fut coupable du meurtre, mais qu'il tomba dans la mare rougie qui se forma sous le couteau de Louvel » (1).

Ce qui est sûr c'est que le duc Decazes, victime des circonstances, reçut en compensation l'ambassade de Londres, que le *Conservateur* cessa aussitôt sa publication, que Châteaubriand publia ses intéressants *Mémoires sur la vie du duc de Berry*, dont la duchesse voulut qu'on déposât un exemplaire dans la tombe du défunt, et que, négociateur actif de la combinaison qui fit entrer dans le ministère MM. Lainé, Corbière et de Villèle (2), il se contenta de la légation de Berlin.

La période de bataille est close pour un temps : de la théorie nous allons passer à l'action. Châteaubriand partit de Paris le 1er janvier 1821 ; « la Seine était gelée, et pour la première fois je courais dans les chemins avec les conforts de l'argent. Je revenais peu à peu de mon mépris des richesses ; je commençais à sentir qu'il était assez doux de rouler dans une bonne voiture, d'être bien servi, de n'avoir à se mêler de rien, d'être devancé par un énorme chasseur de Varsovie, toujours affamé, et qui au défaut des czars, aurait à lui seul dévoré la Pologne... » (3). Le récit de son voyage est fort pittoresque

(1) *Mémoires*, IV, p. 142, 143.

(2) *Ibid.*, IV, 171. « J'étais devenu, ajoute-t-il, le maître de la France politique par mes propres forces... »

(3) *Mémoires*, IV, p., 180.

dans les *Mémoires* : mais une fois arrivé à Berlin, voici l'ennui, avec les brouillards de la Sprée. Rien à faire au point de vue diplomatique : un Roi, une Cour et une Société moroses. Il prend pour occupation de rédiger un chapitre de ses *Mémoires* ; mais au bout de quelques mois, il n'y peut plus tenir et demande un congé pour assister aux fêtes du baptême du duc de Bordeaux. Si Sainte-Beuve avait étudié cette époque de sa carrière, il eût vite découvert le motif de cet ennui. M. de Lescure va nous le dire à sa place : « c'est que sa liaison avec Mme Récamier qui devait peu à peu se calmer, se pacifier, se discipliner, se macérer dans les renoncements de la raison et les tiédeurs de l'habitude, traversait encore la période des débuts » (1). Tout autre, naturellement, est le prétexte invoqué dans les *Mémoires* : « Je n'avais été envoyé à Berlin qu'avec le rameau de la paix et parce que ma présence jetait le trouble dans l'administration ; mais connaissant les inconstances de la fortune et sentant que mon rôle politique n'était pas fini, je surveillais les événements ; je ne voulais pas abandonner mes amis. Je m'aperçus bientôt que la réconciliation entre le parti royaliste et le parti ministériel n'avait pas été sincère ; des défiances et des préjugés restaient ; on ne faisait pas ce qu'on m'avait promis ; on commençait à m'attaquer... » (2). Il revint à Paris, assista au baptême du duc de Bordeaux à Notre-Dame, et 1er mai, il fut rétabli dans son titre de Ministre d'État. Mais bientôt « les cartes se brouillèrent ». Villèle se retira du ministère le 7 juillet, et Châteaubriand crut devoir le suivre dans sa retraite en donnant la démission de son poste à

(1) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 105.
(2) *Mémoires*, IV, p. 209, 210.

Berlin. La situation politique, se compliquant de plus en plus, entraîna la dissolution du cabinet tout entier, et ramena aux affaires, le 15 décembre 1821, de Villèle et son inséparable Corbière. Le duc Decazes donna à son tour sa démission de l'ambassade de Londres, et le 9 janvier 1822, Châteaubriand y fut nommé. C'était un marchepied pour le ministère des Affaires étrangères.

Quel retour à Londres après vingt-deux ans ! « Ma jeunesse, mon émigration, m'apparurent avec leurs peines et leurs joies. La faiblesse humaine me faisait aussi un plaisir de reparaître, connu et puissant, là où j'avais été ignoré et faible... Madame de Châteaubriand, craignant la mer, n'osa passer le détroit et je partis seul » (1). Ce séjour en Angleterre, dont il nous a laissé un piquant tableau dans ses *Mémoires*, en comparant « la secrète et silencieuse monarchie de Berlin et la publique et bruyante monarchie de Londres », ne devait pas être de longue durée. C'était le moment où la révolution espagnole, après la révolution italienne, posait pour les puissances coalisées la question de médiation ou d'intervention au nom de la paix européenne dont elles s'étaient donné la garde. Châteaubriand qui avait réussi à faire prévaloir ses idées de politique intérieure sur l'accord du respect du passé et le respect du présent, c'est-à-dire sur une monarchie qui a des ancêtres et qui possède les idées de son temps, voulut se faire aussi l'arbitre de la politique extérieure, pour lui bien résumée dans ces deux termes : d'abord faire reprendre à la France son rôle européen en réconciliant l'armée avec le drapeau blanc par une campagne destinée à rétablir les Bourbons sur le trône d'Espagne, et à permettre

(1) *Mémoires*, IV, p. 231.

d'intervenir dans les affaires des colonies espagnoles ; puis fort de ses victoires, fort de l'appui d'Alexandre qu'il séduira, fort de la faiblesse de l'Angleterre qu'il dupera, imposer à l'Europe la révision des traités de Vienne et nous rendre la frontière du Rhin : rêve audacieux dont il put réaliser la première partie en se faisant nommer ministre de France au Congrès de Vérone.

Il est vrai qu'il n'y fut délégué qu'en sous-ordre ; mais s'il s'effaçait officiellement derrière Mathieu de Montmorency, le ministre des Affaires Étrangères, il prit en réalité la direction des affaires. Il écrivait directement à Villèle ; il avait des entrevues avec Alexandre qu'il charmait ; il suggérait à Metternich les idées qu'il voulait imposer et que celui-ci rapportait diplomatiquement. Qu'on lise son livre sur le *Congrès de Vérone* : « Je ne crois pas, dit M. Maurel, qu'on puisse trouver dans aucune œuvre des plus fins écrivains ou des plus subtils diplomates, plus d'habileté, de souplesse, d'ardeur, d'énergie et de grâce. Un grand et noble but s'est proposé à un homme. Cet homme ne paraît pas, au premier abord, par sa brusquerie morale, son amertume, sa volonté rude, posséder les qualités nécessaires au succès de son entreprise. Mais cet homme est fort, d'un cerveau puissant et net. Il se vaincra donc, il contrariera sa nature. Il forcera son esprit à se plier aux circonstances, il se donnera en un mot toutes les qualités qu'il n'a point. Encore une fois le rêve était audacieux. Châteaubriand ayant lutté non seulement avec les diplômates, mais avec lui-même pour l'atteindre, mériterait notre admiration pour cela seul, si ce rêve, rendre le Rhin à la France, ne nous imposait pas reconnaissance et piété... (1) ».

(1) André Maurel, *Essai sur Châteaubriand*, p. 163.

Du Congrès de Vérone sortit la guerre d'Espagne. Il était naturel que celui qui, dès son ambassade de Londres, en avait conçu les plans, fut appelé à la diriger; Châteaubriand remplaça donc Montmorency au ministère des Affaires Étrangères, et le 23 janvier 1823, un belliqueux ultimatum de Louis XVIII annonça que le canon allait parler. « Ma guerre d'Espagne, le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. La légitimité allait, pour la première fois, brûler la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon après ces coups de canon de l'Empire qu'entendra la dernière postérité. Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir sur le même sol où jadis les armes du conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, qui aurait pu prétendre à ce prodige? C'est pourtant ce j'ai fait : mais par combien de malédictions ma tête a été frappée à la table de jeu où la Restauration m'avait assis !.. (1) »

Il ne faut pas juger cette guerre qui eut le mérite d'être courte, peu onéreuse et peu sanglante, au point de vue des idées actuelles, mais au point de vue des intérêts contemporains, et l'on reconnaîtra qu'elle permit à une politique hardie de fournir la preuve de la vitalité non éteinte de la France, d'étouffer un foyer révolutionnaire que son voisinage rendait dangereux et d'arracher l'Espagne à la domination de l'Angleterre. Or, pendant qu'on se battait à la française pour mettre au chapeau du placide duc d'Angoulême le plumet victorieux du Trocadéro (2), Châteaubriand qui tenait tous les fils de l'intrigue diplomatique, luttait pied à pied avec les cabinets européens, et l'on comprend que

(1) *Mémoires*, IV, 285.
(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 110, 111.

sa coquetterie n'ait pu résister plus longtemps au désir de publier ses dépêches. « C'est peut-être, dit encore M. Maurel, la plus belle de toutes ses œuvres. Si familier qu'on soit avec les lettres accumulées dans les Archives d'État, il est impossible de rester froid à la lecture des pièces qu'il a réunies sous le titre : *Guerre d'Espagne*, seconde partie du *Congrès de Vérone*. Il y a là des pages immortelles, non seulement comme art, mais comme diplomatie. De la force aisée, de la puissance badine, de l'ardeur continue... il y a de tout cela et plus encore... Soigneux de sa gloire, il a eu soin de nous traduire les lettres de Canning, et c'est plaisir de lire les dépêches impatientes, rêches et lumineuses, bien anglaises, de cet homme d'État. Mais quelle joie de lire les réponses de son interlocuteur qui le cajole doucement, joue avec lui comme le chat avec la souris, endort ses craintes, caresse ses froissements, apaise ses colères, et non content de cela, se plaît encore à parler haut, en gentilhomme ministre d'un roi de la plus vieille famille royale d'Europe, qui, chez elle, aux Tuileries, en 1815, prenait le pas sur les rois et empereurs, ses hôtes et les vainqueurs de la France.. (1) ».

Châteaubriand avait réussi. Ferdinand VII était remonté sur son trône. L'Angleterre, qui avait signé des traités avec les colonies espagnoles émancipées, allait consentir à reconnaître de nouveaux gouvernements imposés par l'Espagne et par la France ; et l'ex-ministre, à l'apogée de sa grandeur, parlait déjà, à mots couverts, de la révision des traités de Vienne, lorsque tout à coup la roche Tarpéienne apparut derrière le Capitole. La duchesse d'Angoulême avait eu beau s'é-

(1) Maurel, *Essai sur Châteaubriand*, p. 167.

crier : « Il est donc prouvé qu'on peut sauver un roi malheureux ! », Châteaubriand s'imposait trop comme premier ministre. Toutes les intrigues de Cour se réunirent contre lui. Villèle, se voyant à la veille d'une retraite forcée, devinait enfin que son ami ne l'avait mis là que pour lui garder la place en attendant son heure, et cette heure était arrivée. On sacrifia la France à des intérêts personnels, et sous prétexte que le ministre des affaires étrangères refusait de défendre à la Chambre des pairs la loi déposée sur la conversion des rentes qu'il désapprouvait, on lui signifia brutalement son congé. Le jour de la Pentecôte, 6 juin 1824, il reçut avis d'une ordonnance royale qui confiait son portefeuille, par intérim, au « sieur comte de Villèle » lui-même.

(A suivre.) R. KERVILER.

LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT

A RENNES (1)

(Suite)

Lamoignon a laissé un journal encore inédit de son voyage, que cite M. Allier et dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Rouen, mais il a soigneusement évité de donner aucune indication sur ses démarches et sur ses visites à ses « confrères » de Bretagne (2).

Il se rendit notamment à Rennes, à Pontorson, à Saint-Malo, à Vannes, à Saint-Nazaire, à Nantes. Mais rien dans son journal ni dans ses lettres ne révèle ses relations avec ces sociétés. Dans sa correspondance officielle avec les ministres il est naturellement aussi discret.

A lire pourtant certaines de ces lettres, dit M. Allier, il n'est pas malaisé de deviner avec qui il a causé avant de les écrire. C'est ainsi que le 16 juin il mande au garde des sceaux des réclamations et des plaintes qui partout, en province comme à Paris, étaient celles du « Saint-Sacrement ».

« ... Le séjour que j'ai fait à Rennes et la communication que j'ai eue avec Messieurs du Parlement m'ont appris deux choses, dont j'ai cru, Monseigneur, devoir vous rendre compte.

« La première est qu'il n'y a guère de villes de France

(1) Voir le fascicule de septembre 1904.

(2) *Journal des voyages du sieur de Lamoignon en Bretagne pour la tenue des Etats et de son retour.* Manuscrit. Biblioth. de Rouen n° 2032, Raoul Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 244.

où les blasphèmes soient si horribles et si ordinaires. Messieurs du Parlement ont donné des arrêts, il y a quelques années, pour réprimer ces désordres, mais plusieurs de ce corps m'ont témoigné que ce serait bien de vous supplier d'y envoyer une déclaration semblable à la dernière qui a été vérifiée au Parlement de Paris sur ce sujet.

« La seconde est un désordre extraordinairement plein de scandale qui se commet dans les prisons royales. Le geôlier de cette conciergerie paie tous les ans 4.000 francs au roi et croit par ce moyen avoir liberté de toutes choses pour se rembourser. Il commet des abus très grands à l'égard des galériens de la conduite desquels il est chargé. Il les laisse deux ans et plus sans les faire conduire et l'on prétend qu'il leur rend la liberté à beaux deniers comptants, et qu'à la dernière conduite où il y en avait un grand nombre, il n'y eut que ceux qui ne purent lui donner dix pistoles, lesquels n'échappassent point de ses mains dès la première journée. De plus il se commet toutes les ordures imaginables dans cette conciergerie, de sorte que cette maison qui est la maison du roi est un lieu tout public de prostitution (1)... »

Le voyage de Lamoignon eut d'heureux résultats, car le 1er juillet 1655 l'Assemblée de Paris reçut avis que la Compagnie de Vitré était fondée. « Il y a apparence, dit d'Argenson, que le voyage de M. de Lamoignon, qu'on avait prié d'y travailler, avança cet établissement qui dans la suite a produit de fort bons effets » (2).

(1) Raoul Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 245.

(2) *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par d'Argenson, édit. Beauchet-Filleau, p. 152.

III

Quel était donc le champ d'activité, le rayon d'action, quelles furent les œuvres de la Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes ?

Comme partout, le sort des malheureux et des pauvres fut sa première préoccupation. Elle mande en effet en 1649 à la Société de Paris qu'elle s'occupa tout d'abord « de faire bannir les vagabonds dont la ville était accablée » (1).

Il n'est guère douteux que ce soit aux sollicitations indirectes de la Compagnie, qui comprenait très probablement des magistrats parmi ses membres, qu'est dû l'arrêt rendu quelques mois après par le Parlement de Bretagne « sur le règlement des pauvres de la province ».

Aux termes de cet arrêt du 29 janvier 1650 tous les pauvres valides des neuf paroisses réunies qui résident dans cette ville depuis six ans devront être renfermés, nourris, instruits et occupés en la Maison de Santé. Les malades, les invalides, les incurables seront conduits et traités à l'hôpital Saint-Yves.

Ceux qui n'ont pas six ans de résidence à Rennes seront expulsés et renvoyés dans leurs paroisses d'origine qui devront en prendre soin. La Maison de Santé et l'hôpital Saint-Yves enverront chaque jour douze pauvres valides, armés d'une hallebarde, aux diverses portes de la ville afin d'empêcher les mendiants et vagabonds d'y entrer. Le sénéchal devra vérifier si toute personne venant habiter Rennes a les moyens de vivre.

(1) *Annales*, éd. D. Beauchet-Filleau, p. 113.

Enfin il est interdit de mendier ; « il sera établi des troncs à l'entrée de toutes les églises, abbayes et monastères et l'on y fera des quêtes pour les pauvres (1).

Mais la ville n'avait point de fonds pour faire construire les bâtiments nécessaires à la Maison de Santé. L'arrêt du Parlement ne fut pas exécuté et les pauvres, un moment effrayés par les hallebardes des gardiens des portes, revinrent au bout de peu d'années encombrer les rues de la cité.

La misère du peuple, une misère générale, toujours renaissante, fut un des mauvais côtés du XVIIe siècle qui en eut par ailleurs de si brillants. Or l'assistance aux pauvres et aux souffrants était la principale œuvre de la Compagnie qui nous occupe.

L'une des formes de cette charité, qu'elle affectionnait particulièrement, c'était d'essayer de prêter assistance aux malheureuses femmes tombées dans le vice. Il n'est pas téméraire de penser que c'est aux suggestions de la Compagnie que sont dues les tentatives qui furent faites alors dans ce but

Justement vivait à Rennes à cette époque la veuve d'un conseiller au Parlement, madame Brandin de Bellestre, qui était de la race de ces femmes de haute vertu dont M. de Palys a si heureusement analysé la psychologie au début de son ouvrage sur les *Dames Budes* (2). Le XVIIe siècle a beaucoup produit de ces âmes d'élite dont la foi profonde éprouvait le besoin de se manifester en œuvres charitables.

(1) *Arch. d'I.-et-V.* C. 3796. Arrêt du Parlement de Bretagne du 29 janvier 1650, touchant le règlement des pauvres de ladité province Imp. in-18, à Rennes, chez P. Hellaudays, rue Saint-Germain, à la *Bible d'or.*

(2) Les *Dames Budes,* par le comte de Palys, p. 3.

Madame Brandin de Bellestre, qui était la tante d'Anne-Marie Budes, était riche et pieuse. Elle eut la pensée de fonder un asile pour les femmes de mauvaise vie, qui, paraît-il, étaient alors nombreuses à Rennes. Elle acheta dans ce but une maison et un jardin situés près la rue Saint-Etienne dans le faubourg de la ville et appartenant à M. du Plessix-Gouéré, pour le prix de 12.000 livres (1).

Son intention était d'ouvrir « un lieu de retraite pour les filles et femmes débauchées qui voudront se retirer du mal et se convertir parfaitement à Dieu, car trop souvent ces malheureuses sont empêchées de cesser leur vie de débauche par défaut d'un asile où elles puissent être reçues et retirées jusqu'à une entière réformation de mœurs et de vie (2).

Elle demanda, le 15 mars 1652, à la communauté de ville l'autorisation de clore le terrain et de bâtir une maison appropriée à son projet. Celle-ci l'accorda, mais en spécifiant que la nouvelle fondation ne pourrait jamais être une charge pour la ville. En effet la donatrice réclamait le « seul consentement » du corps municipal, déclarant que la maison de retraite « serait grandement utile et avantageuse au public et à la gloire de Dieu (3). »

L'évêque de Rennes, Mgr de la Motte-Houdancourt, approuva la fondation, qui fut autorisée par des lettres patentes signées de Louis XIV le 26 septembre 1653.

Madame de Bellestre demanda au Parlement d'enre-

(1) *Arch. munic. de Rennes*, 315. Requête à la communauté de ville, du 15 mars 1652.

(2) *Arch. munic. de Rennes*, 315. Supplique au Parlement du 9 février 1654.

(3) *Arch. munic. de Rennes*, 315.

gistrer ces lettres et la Cour le fit dans un arrêt du 9 février 1654, rendu dans les termes les plus encourageants (1).

De plus les Etats de Bretagne, réunis à Vitré en 1655, accordèrent leur autorisation pour la création à Rennes d'une maison de Filles de Sainte-Magdeleine. Ils avaient pourtant refusé, trois jours avant, la même autorisation aux Carmes déchaussés et aux religieuses Hospitalières qui voulaient s'établir à Auray, mais on peut croire avec raison que l'autorité de M. de Lamoignon ne fut pas étrangère à la faveur avec laquelle fut accueillie la requête de Madame Brandin de Bellestre. Elle demandait même à la haute Assemblée de députer quelques-uns de ses membres pour poser la première pierre de l'église qu'elle comptait faire bâtir et voulait dédier à saint Joseph, « cette église devant être la première et unique qui ait été dédiée dans la province de Bretagne en l'honneur d'un si grand saint ».

Les Etats acceptèrent la proposition de madame de Bellestre. Ils se mirent volontairement eux-mêmes « sous la protection et sauvegarde de saint Joseph », et déléguèrent MM. Dreux, chanoine théologal de Rennes, et Douart de la Morinais, procureur syndic de la communauté, pour poser la première pierre de l'église nouvelle (2).

Le 30 mars 1654, la municipalité signa une convention définitive avec madame de Bellestre. L'établissement devait s'appeler la Magdeleine, il devait être dirigé par des religieuses et la fondatrice devait avoir, « comme marque de sa fondation, dans le chanceau de

(1) *Arch. munic. de Rennes*, 315.

(2) *Arch. départ. d'Ille-et-Vil.* C, 2655. Registre des délibérations des Etats, 13 juillet 1655.

l'église à construire, une chapelle lui appartenant privativement, à elle, sa fille et ses hoirs » (1).

Mais la fondation projetée ne put être réalisée et l'église ne fut jamais construite. On trouve en effet cette note dans le recueil de Languedoc à la date de 1654 : « Cet établissement dans la rue Saint-Étienne n'a point eu lieu » (2).

Cependant l'idée de madame de Bellestre ne fut point perdue, elle se réalisa bientôt sous une forme plus durable et peut-être plus pratique.

Monseigneur de la Vieuville, qui avait succédé en 1661 à Monseigneur de la Motte-Houdancourt, avait créé une sorte d'asile dans une maison située à l'entrée de la rue Hux, au-dessus de la Motte à Madame, pour les femmes de mauvaise vie, « qui y seraient envoyées par autorité de justice » ; il négocia la fusion des deux établissements et celui dont madame de Bellestre avait eu l'initiative fut transporté onze ans après à la maison de la rue Hux qui devint la Maison du Bon-Pasteur.

L'évêque obtint en décembre 1665 des lettres patentes autorisant cette translation, et il fut décidé que les femmes pourraient entrer librement dans cette retraite avec le désir de changer de vie et en sortir volontairement.

La Maison du Bon-Pasteur a conservé cette destination jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle est devenue une caserne (3).

Faut-il voir aussi l'influence de la Compagnie du

(1) *Arch. munic. de Rennes*, 305.

(2) *Recueil de Languedoc*, art. 187. *Arch. Munic.*, 573.

(3) Archives municipales, 305, 573. Recueil de Languedoc, art. 187. *Rennes Moderne*, par Marteville, III, p. 61. — *Histoire de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, p. 319.

Saint-Sacrement dans la fondation de la Maison du Tertre de Joué, dite de Saint-Méen, qui date de la même époque ? C'est très vraisemblable.

Vers le milieu du XVIIe siècle une maladie se répandit dans le peuple et fit de nombreuses victimes. On l'appelait vulgairement le « mal Saint-Méen », mais je n'ai pu en déterminer exactement la nature d'après les pièces d'archives que j'ai consultées.

A cette époque où la foi était plus vive et les médecins moins savants on allait volontiers demander la guérison aux saints. De nombreux malades se rendaient dans ce but en pèlerinage « au Grand Saint-Méen de Gaël », à huit lieues de Rennes, « où les reliques du saint fondateur de l'abbaye sont visitées avec vénération, dit une chronique du temps, des peuples de toutes les provinces du royaume (1) ».

Le nombre des pèlerins qui venaient implorer la fin de leurs maux du « saint Libérateur » était considérable ; de 1653 à 1685 il en passa par Rennes plus de 40,000 ; il en vint une fois 700 d'un seul diocèse et, certaines années, on en compta 5000 « tant des provinces voisines que des plus éloignées du royaume ».

Tous voyageaient à pied, beaucoup étaient misérables ; l'un d'eux, s'étant couché au pied d'une barge de paille dans une ferme près de Montfort, fut mangé par un loup. De pareils accidents étaient regrettables.

D'autre part, l'arrêt du Parlement de 1650 dont j'ai parlé plus haut et qui interdisait aux pauvres mendiants l'entrée de la ville vint encore compliquer les choses ; tous ces malheureux arrivant à Rennes de la région française par la route dite aujourd'hui route

(1) *Arch. munic. de Rennes*, 331.

de Paris étaient arrêtés aux portes de la ville et ne savaient que devenir.

C'est alors qu'un bourgeois de Rennes, appelé Guillaume Regnier, qui habitait une petite maison sur le haut du coteau qui dominait la ville et la vallée de la Vilaine et qu'on appelait le Tertre de Joué, s'émut de pitié. Faisait-il partie de la Compagnie du Saint-Sacrement ? Je n'ai pu le découvrir, mais si la supposition est gratuite, elle n'est pas chimérique.

Un jour de l'année 1650, touché de compassion à la vue de ces malheureux malades qui passaient devant sa porte en traînant leur misère, il en abrita quelques-uns dans sa maison.

Mais bientôt celle-ci devint trop petite, il se décida à bâtir une sorte d'hôpital de passage où 1200 malades pouvaient être reçus. Il légua à cette Maison de charité une rente destinée à permettre de donner à chaque passager pauvre 2 liards de pain, une chopine de cidre et le coucher.

Quelques années après, la ville prit la direction de cet asile si bienfaisant et si utile, elle y envoya des malades, notamment ceux qui étaient atteints de maladies mentales. Ce fut l'origine de l'hospice d'aliénés actuel de Saint-Méen (1).

IV

La Compagnie du Saint-Sacrement avait toujours considéré comme une des œuvres principales de son

(1) *Arch. munic. de Rennes*, 326, 331, 573. — *Recueil de Languedoc*, art. 194. — *Rennes moderne*, par Marteville, II, p. 349. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, III, p. 342.

apostolat la lutte contre l'hérésie. Cette guerre contre les protestants, elle la poursuivit dans toutes les villes du royaume, par tous les moyens et dans toutes les occasions. Il faut reconnaître qu'elle y mit parfois un acharnement agressif et usa de procédés souvent vexatoires.

Son esprit, ses tendances encouragèrent certainement la recrudescence de mesures restrictives qui devait aboutir à la révocation de l'édit de Nantes en 1685.

Si les idées de tolérance commençaient alors à naître chez quelques esprits élevés, elles étaient inconnues du peuple qui, animé d'une foi très vive et ignorant les concessions nécessaires de la politique, supportait malaisément les détracteurs de ses croyances.

A maintes reprises, du reste, les protestants provoquèrent la colère des catholiques par le mépris qu'ils affectaient en public pour le Dieu de l'Eucharistie auquel ils ne croyaient plus. Ainsi, la question des tentures et du balayage des rues sur le parcours des processions de la Fête-Dieu devint une des grosses difficultés que les Parlements eurent alors à résoudre.

En Bretagne les religionnaires étaient dispensés de tendre, mais ils devaient laisser décorer leurs maisons par les catholiques voisins (1).

Justement, à cette époque, survint à Rennes un grave incident qui excita vivement l'indignation du peuple contre les huguenots. La Compagnie du Saint-Sacrement était toujours prête à venger « l'honneur de Dieu », comme on disait alors, c'était son premier but, la raison même de son titre. Il ne semble pas cepen-

(1) A. Rebelliau, *La Compagnie du Saint-Sacrement et les Protestants*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1903, p. 108, 117.

dant que la Compagnie de Rennes, florissante à cette époque, ait été mêlée directement à l'étrange événement qui souleva toute la ville le 4 juin 1654.

C'était le jour de la Fête-Dieu. La solennité du Saint-Sacrement, qu'on appelait à Rennes par abréviation « le Sacre », était alors célébrée le jeudi, jour de la fête liturgique. La cité tout entière était en mouvement. La procession solennelle allait traverser les principales rues.

Reportez-vous par la pensée à deux siècles en arrière, à cette époque où une foi vive animait toutes les âmes et figurez-vous ce que pouvait être la vieille cité rennaise un matin de Fête-Dieu.

Pour la peindre il faudrait avoir la palette de Victor Hugo. Vous connaissez tous le merveilleux tableau qu'il a tracé dans *Notre-Dame de Paris* du Paris du moyen-âge, qui commence par ces mots : « Si vous voulez recevoir de la vieille ville une impression que la moderne ne saurait plus vous donner, montez, un matin de grande fête, au soleil levant de Pâques ou de la Pentecôte, montez sur quelque point élevé, d'où vous dominiez la capitale entière et assistez à l'éveil des carillons (1) ».

Voyez-vous notre vieille ville éclairée par le soleil de juin, voyez-vous ses rues sinueuses, ses pignons surplombant, ses petits pavés mal joints, la foule endimanchée et joyeuse s'écrasant aux carrefours, et dans ses rangs le bon notaire René Duchemin qui va noter pour l'avenir dans son *Journal d'un Bourgeois de Rennes* l'étrange et triste incident qui marqua cette journée.

Justement cette année-là la procession devait faire

(1) Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, liv. III, II.

presque le tour de la ville. Partie de la cathédrale de Saint-Pierre, elle devait se rendre à l'église Saint-Germain. Ces deux églises n'ont pas changé d'emplacement, mais tout le terrain situé entre elles a été balayé par le terrible incendie de 1720.

La procession allait suivre la rue de la Cordonnerie (rue de la Monnaie), le grand bout de Cohue (rue de Clisson, la cohue était le marché), la rue des Changes et la rue du Puits-du-Mesnil. Cette dernière, quoique fort irrégulière, puisqu'elle remplaçait à peu près les rues de l'Hermine, d'Estrées et Nationale, était l'une des plus passagères de Rennes, c'était une sorte de carrefour où aboutissaient la rue de la Filanderie, la rue des Presses, la rue aux Foulous, la rue de la Charbonnerie.

Comme le trajet entre les deux églises était fort long on avait élevé en face du puits et adossé à la maison voisine un grand « reposoir » où le Saint-Sacrement devait s'arrêter.

La procession gagnait ensuite Saint-Germain par la rue de la Charbonnerie et la rue de la Cine (rue de Bourbon), laissant à gauche le placis Saint-François où le Palais de Justice presque achevé était encore entouré d'échafaudages.

A partir de ce point, nous pouvons suivre plus facilement le cortège, car la ville basse a beaucoup moins changé. Il longeait le placis Saint-Germain, traversait la rivière sur le pont de ce nom, prenait la rue Saint-Germain (aujourd'hui rue du Lycée), et, passant devant la chapelle des P. P. Jésuites (église actuelle de Toussaints) il arrivait à l'église des Carmes, située à l'entrée de la rue de ce nom.

Après y avoir fait une station, le cortège enfilait la

rue Vasselot, qui n'est pas modifiée, et débouchait devant l'église de Toussaints qui occupait l'emplacement de la Halle aux Blés, près des remparts. Ceux-ci sont représentés, comme vous le savez, par le boulevard de la Liberté.

De là, la procession remontait vers la ville haute par la Basse Parcheminerie, le pont de l'Isle, en face de l'escalier actuel du Cartage ; et, par la grande voie presque circulaire de la Poissonnerie, ou Haute Parcheminerie, arrivait au haut de la rue de Rohan actuelle. Enfin elle rentrait à la cathédrale par la rue de la Vieille-Laiterie, la place de la Grande-Pompe ou du Cartage, la rue du Four du Chapitre et la rue du Griffon qui ont encore conservé leur ancien aspect (1).

Toutes les maisons étaient tendues de draps blancs ou de tapisseries de haute lisse, d'où l'on avait écarté les sujets mythologiques peu décents, car c'était là un point sur lequel la Compagnie du Saint-Sacrement avait aussi porté toute son attention. Les demeures des protestants étaient également décorées, mais ceux-ci s'y prêtaient de mauvaise grâce.

Et dans ces rues étroites, jonchées de roses et de fleurs, éclairées par le soleil de midi, le cortège brillant passait à travers les flots du peuple agenouillé.

En avant marchait le clergé des neuf paroisses de la ville, avec ses ornements d'or, les nombreux ordres religieux, puis le Saint-Sacrement porté avec grande pompe (2).

(1) Pour ces indications, voir l'excellent ouvrage de M. Paul Banéat, le *Vieux Rennes*, et le plan joint à cet ouvrage qui montre la ville ancienne et la ville actuelle superposées.

(2) B. Vaurigaud, *Essai sur l'Histoire des églises réformées de Bretagne*, T. II, p. 224, 230. — Vaurigaud cite le Registre secret du

Ensuite venaient tous les corps constitués : les conseillers au Parlement en robes rouges, à leur tête le premier président Henry de Bourgneuf, et les présidents, leur mortier à la main, précédés des huissiers et suivis des avocats et procureurs. Après eux le Présidial, la Chancellerie, l'alloué et les autres corps de justice.

La Maison de Ville, les « Miseurs en charge, revêtus de leurs habits d'honneur », s'étaient assemblés à leur hôtel à dix heures et étaient allés entendre la messe à Saint-Pierre, puis ils avaient pris place à leur rang.

Une foule énorme suivait, respectueuse et recueillie, chantant des hymnes et des prières.

Et le cortège s'avançait « avec toute la magnificence qui se peut rendre à un si auguste mystère (1). »

Il était engagé dans la rue du Puits-du-Mesnil et le Saint-Sacrement allait atteindre le reposoir dressé en face du puits, à l'encoignure de la rue des Presses, lorsqu'un acte abominable fut commis.

De la fenêtre du grenier de la maison même à laquelle était adossé le reposoir on lança tout à coup des excréments dans une feuille de papier, « en sorte qu'il en tomba fort proche de l'autel ». L'intention était de jeter ces ordures sur le reposoir même près duquel elles furent répandues (2).

Ce fut un indescriptible tumulte.

Le peuple indigné se précipite vers l'entrée de la

Parlement de Bretagne à la date du 14 novembre 1654. (Arch. Parl. B. 288). Il n'est pas question à cette date de l'incident de la procession du 4 juin 1654.

(1) Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées*, T. II, p. 224. — Vaurigaud cite le Registre secret du Parlement, mais sans indiquer la date. Je n'ai pas retrouvé au *Registre secret* cette citation.

(2) Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle. *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T I, p. 103.

maison où le sacrilège a été commis et menace de tout saccager. On apprend aussitôt que cette maison est occupée par un calviniste nommé Gilbert Gamonet. La fureur redouble, on eût mis en pièces les auteurs de l'attentat, si les conseillers du Parlement n'étaient accourus, cherchant à apaiser le soulèvement. Sur l'ordre de Messieurs de la Cour, Gamonet est saisi et emmené aux prisons.

Le calme se rétablit peu à peu et sans doute la procession put continuer son parcours.

Mais l'émotion avait été vive, dans la journée la colère ne fit que s'accroître et toute la nuit des attroupements se formèrent dans la rue du Puits-du-Mesnil, le peuple menaçait de mettre le feu à la maison pour venger l'affront fait au culte catholique.

Les habitants effrayés allèrent le lendemain supplier le Parlement, par l'organe de l'un d'entre eux nommé François Devaux, « de faire défenses à toutes personnes de s'attrouper ni mal faire aux suppliants et d'enjoindre aux capitaines cinquanteniers de se mettre sous les armes pour empêcher qu'il n'y ait sédition » (1).

La Cour manda l'alloué de Rennes et lui ordonna de pourvoir à ce qu'il ne se fit aucune assemblée ni émotion dans la ville.

Il y en eut pourtant. L'indignation provoquée par l'acte odieux de ce calviniste ralluma les passions populaires contre les protestants et dix jours après éclata une véritable émeute (2).

(1) Registre secret du Parlement, 5 juin 1654. Arch. du Parlement, B. 287.

(2) Et non le dimanche qui suivit la procession, comme dit Vaurigaud, *Histoire des Eglises réformées*, t. II, p. 226.

V

On sait que le temple des protestants était situé en dehors de la ville, au village de Cleuné, à peu près à l'endroit où sont aujourd'hui les poudrières de l'artillerie. Ceux de la R. P. R., comme on disait alors (la religion prétendue réformée) qui se rendaient au prêche sortaient presque tous par la porte de Toussaints, placée près de cette église, à l'endroit où aujourd'hui la rue de Nemours débouche sur le boulevard de la Liberté.

Le dimanche 14 juin, une foule inaccoutumée se pressait sur la place de l'Église ; c'étaient presque tous « des gens du menu peuple, artisans et écoliers, qui « commentaient vivement l'irrévérence commise par « un calviniste le jour de la procession de la Fête-Dieu » et s'étonnaient qu'il n'en eût pas encore été fait justice. Beaucoup de personnes qui ne semblaient pas mues uniquement par la dévotion entraient et sortaient de l'église, d'autres stationnaient devant la porte du rempart.

Leurs dispositions paraissaient menaçantes. Aussi le lieutenant, les connétables de la ville et le procureur syndic de la communauté, « ayant l'appréhension de quelque désordre », se transportèrent au carrefour.

Ils essayèrent de dissoudre les attroupements et engagèrent les gens arrêtés à rentrer chez eux. Les groupes commençaient à se disperser lorsqu'un incident inattendu vint accroître l'émotion.

Le marquis de la Moussaye apparut tout d'un coup à cheval avec une trentaine de cavaliers, les pistolets aux

arçons de leurs selles, un autre à la main prêt à tirer, suivis de plusieurs laquais armés d'épées et de bâtons.

Le marquis de la Moussaye était le gouverneur de Rennes, c'était un protestant zélé, il était le petit-fils de cet Amaury de la Moussaye dont notre confrère M. Parfouru a publié les attachants mémoires (1).

M. de la Moussaye allait au prêche, mais venait aussi pour défendre ses coreligionnaires. Aussitôt, ceux qui s'apprêtaient à s'éloigner s'arrêtent, les groupes se reforment, hostiles et menaçants, ils s'approchent de la troupe des cavaliers. La Moussaye, qui était brave, tourne son cheval vers eux, à ce moment des pierres sont lancées sur les cavaliers, toutefois sans atteindre personne.

Le procureur syndic et les connétables se jettent courageusement entre les deux troupes, d'un côté ils supplient le gouverneur de continuer son chemin et de traverser la porte de Toussaints qui était tout près, de l'autre ils crient aux gens du peuple : Retirez-vous ! Rentrez chez vous !

Nouvel incident. Un carrosse paraît. C'était la marquise de la Moussaye qui se rendait elle aussi au temple de Cleuné. Le lieutenant et les connétables eurent un moment d'angoisse. Car la marquise de la Moussaye, — sœur de Turenne, — était une protestante non moins fervente que son mari, elle passait pour avoir un jour, dans le feu d'une discussion, donné un soufflet à l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr de la Barde. Pourtant le carrosse put passer sans encombre.

Au même instant les pierres volent de nouveau, des

(1) *Mémoires de Ch. Gouyon, baron de la Moussaye*, par P. Parfouru, 1901. Introd. p. xxx.

coups de pistolet partent. L'émotion s'accroît, la colère grandit, on était prêt d'en venir aux mains. Des écoliers montent sur le rempart et du haut de la porte de Toussaints jettent des pierres sur les cavaliers. L'un de ceux-ci s'élance sous la porte et pousse son cheval jusque dans la rivière, qui de ce côté sert de fossé à la ville, et de là tire plusieurs coups de pistolet sur les écoliers qui étaient sur le haut du rempart.

A ce moment des huguenots passaient revenant du prêche ou y allant, les plus graves désordres étaient à craindre, une sanglante collision pouvait éclater.

Le lieutenant, les connétables et le procureur syndic Douart de la Morinais multiplient les efforts, les objurgations, les menaces ; ils ordonnent aux hérétiques de rentrer rapidement chez eux. Ceux-ci le firent et heureusement aucun ne fut atteint.

Mais un événement bien plus grave allait dénouer la situation. Ils étaient encore au carrefour de Toussaints lorsque des hommes accourent et leur crient que le temple de Cleuné est en flammes. Le feu a été mis en plusieurs endroits et l'embrasement a été tellement rapide qu'il est impossible de l'éteindre.

Aussitôt les officiers municipaux courent au logis de M. de Bourgneuf, premier président, qui venait d'être prévenu par le conseiller du Boderu de l'incendie du temple.

Ils y trouvent plusieurs magistrats réunis et s'entretenant des mesures à prendre, entre autres les présidents Christophe Fouquet, Guy Le Meneust, et Pierre de Cornulier, les conseillers Renaud de Sévigné, Pierre Descartes, René Quélo et Jacques Le Gonidec, plus les capitaines cinquanteniers de la garde de la ville.

Renaud de Sévigné sortit pour s'employer à calmer

l'émotion populaire et alla jusqu'à Cleuné. Le temple était brûlé jusqu'aux fondations et complètement rasé. Il n'y avait rien à faire. Le premier président se contenta d'ordonner aux officiers municipaux de se tenir dans les rues pour veiller à l'ordre pendant le reste du jour ; ce qu'ils firent, « mais tous les habitants parurent sans émotion et autre déplaisir dudit incendie. » Ils s'étaient vengés.

Tous ces détails sont extraits du récit que fit le procureur syndic de la Morinais lui-même au Parlement le surlendemain, mardi 16 juin 1654 (1). Il eut soin d'ajouter que ce mouvement populaire n'était point dirigé contre l'autorité, que les habitants étaient soumis et fidèles au roi et respectueux des ordonnances ; il pria la Cour d'en informer le maréchal de la Meilleraye, commandant en Bretagne et l'évêque de Rennes.

Il fit remarquer qu'il avait essayé de prévenir le désordre en priant d'avance M. de la Moussaye de remettre à aller au prêche au dimanche suivant, ce qui eût permis de faire justice de l'irrévérence commise le jour de la procession de la Fête-Dieu, répression que le peuple attendait avec impatience.

Sur ce, la Cour commit deux conseillers René Quélo et Jacques Le Gonidec, pour faire une enquête à la fois sur le crime commis le jour de la procession du Saint-Sacrement, sur l'incendie du temple de ceux de la R. P. R. et sur le fait de port d'armes et d'assemblées tendant à tumulte et à sédition » (2).

De plus les protestants n'ayant plus de temple pour l'exercice de leur religion, le Parlement ordonna à

(1) *Registres secrets*. Archives du Parlement B. 287. (15 et 16 juin 1654).
(2) *Registres secrets*. Archives du Parlement B. 287. (16 juin 1654).

l'alloué de Rennes de leur en procurer un. Celui-ci se transporta à Cleuné, mais ne trouva rien. Il est probable que les habitants n'y mirent pas beaucoup de bonne volonté. Enfin, un mois après, il revint dire à la Cour qu'il avait découvert une maison très commode au delà du bourg de Vern, à deux lieues de la ville, avec un jardin derrière, pour servir de cimetière. Les huguenots trouvèrent sans doute que c'était un peu loin pour aller au prêche (1).

Le scandale de Rennes eut dans toute la France un grand retentissement. Louis XIV, qui voulait à tout prix rétablir la paix entre catholiques et protestants, enjoignit au Parlement de poursuivre sévèrement les auteurs de l'odieux outrage commis contre le culte catholique et en même temps ceux des troubles et de l'incendie du temple de Cleuné.

De plus il écrivit aux échevins, le 23 juin 1654, d'avoir à rebâtir le temple aux frais des coupables et si ceux-ci étaient insolvables à ceux de la communauté (2).

Revenons à Gamonet.

Ce Gamonet était une sorte d'agent d'affaires ou de banquier qui était venu s'établir à Rennes. Il était gascon, fort riche et calviniste zélé. Il nia formellement être l'auteur du fait, disant qu'il avait chez lui, ce jour-là, plusieurs femmes et filles de conseillers, excellentes catholiques, qui étaient venues pour voir passer la procession et ne les avaient pas perdu de vue, lui et sa sœur.

(1) *Registres secrets.* Archives du Parlement B. 287. (17 juin, 15 juillet 1654).

(2) *Archives municipales* N° 344. Lettre du roi aux échevins de Rennes du 23 juin 1654.

De l'enquête il résulta que la vraie coupable, celle qui avait jeté les ordures, était Marguerite Gamonet, âgée de 25 ans. Mais celle-ci avait trouvé moyen de fuir à Paris ; son frère, que les dispositions du Parlement à l'égard des hérétiques ne rassuraient pas, en appela à la Chambre de l'édit, à Paris.

Tous deux firent si bien qu'un arrêt du Conseil du 7 août 1654 ordonna au Parlement de Rennes de se dessaisir de l'affaire. La Cour tarda à obtempérer. Alors par un second arrêt du 1er septembre le président de Marbeuf et le procureur général Huchet de la Bédoyère furent mandés à Paris.

Le président de Marbeuf déclara que, « bien qu'étant fort âgé, il avait assez de force et de courage pour aller trouver le roi », mais la Cour décida de demander au souverain de les dispenser de ce voyage, démontrant que l'évocation obtenue par les réformés de Paris était sans droit et que, si le Parlement ne tirait une répression sévère de l'impiété commise, les catholiques de Bretagne seraient justement irrités, ce qui pourrait provoquer de nouveaux désordres et de nouvelles attaques (9 novembre 1654) (1).

Après avoir écrit cette lettre au roi, le Parlement se hâta de rendre son arrêt. Le 7 décembre il condamnait Gamonet à 1600 livres d'amende, applicables par moitié aux églises Saint-Pierre et Saint-Germain, et sa sœur Marguerite Gamonet à être pendue et brûlée par con-

(1) *Registres secrets*. Archives du Parlement. B. 288, 9 novembre 1654. — Vaurigaud, *Histoire des Eglises réformées*, II, p. 230. C'est le 9 novembre et non le 14, comme le dit Vaurigaud, que cette décision fut prise. La lettre du Parlement fut sans doute envoyée le 14 novembre 1654, mais elle n'est pas au Registre secret à cette date.

tumace (1). Une potence fut dressée dans la rue du Puits-du-Mesnil, au lieu même où le crime avait été commis et celle-ci fut exécutée en effigie. Elle y resta huit jours (2).

Mais les réformés de Paris se révoltèrent contre cette sentence et ils obtinrent du Conseil du Roi un arrêt vraiment excessif.

Il cassait celui de Rennes, condamnait le président de Marbeuf, le conseiller Huart de la Bourbansais et le procureur général Huchet de la Bédoyère aux dépens et ordonnait la restitution de l'amende (16 février 1655) (3).

Le Parlement protesta par des remontrances indignées contre cet arrêt « qui déshonore la religion et la justice ».

Il soutint que la condamnation était justifiée, que la maison où l'impiété avait été commise aurait dû être rasée et une chapelle bâtie à la place ; c'était ce que demandait la voix du peuple (4).

Malgré tout, la Chambre de l'édit, de Paris, qui devait juger les procès des hérétiques, évoqua l'affaire et, le 3 juillet 1656, Gamonet et sa sœur furent acquittés et la restitution de l'amende ordonnée (5).

Evidemment de pareilles décisions n'étaient pas de nature à assurer la pacification entre catholiques et protestants.

(1) *Registres secrets*. Archives du Parlement. B. 288, 7 décembre 1654.

(2) Journal d'un bourgeois de Rennes au XVIIe siècle. *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 102.

(3) Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées*, t. II, p. 232.

(4) *Registres secrets*. Archives du Parlement. B. 289, 10 mars-24 mars 1655. — Le président de Marbeuf fut exilé à Niort.

(5) Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées*, t. II, p. 236.

Par contre, les auteurs des troubles et de l'incendie du 14 juin 1654 ne furent point poursuivis. Le temple de Cleuné, rebâti, fut incendié et démoli de nouveau deux fois par le peuple, le 7 janvier 1661 et le 25 avril 1675 (1) ; puis vint la révocation de l'édit de Nantes, qui défendit, en 1685, l'exercice public du culte protestant en France ; le temple fut si complètement rasé qu'il est impossible aujourd'hui d'en retrouver les traces.

BARTHÉLEMY POCQUET.

(1) *Archives municipales*, n° 345. — *Registres secrets*. Archives du Parlement. B. 301, 20 juillet 1661 ; et B. 329, 27 avril 1675. — Journal d'un bourgeois de Rennes, *Mélanges, d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, p. 180.

PIERRIK

1870

I

Ar c'hanol frommuz a groze,
Hag hon zoudarded a gouee,
A gouee stank, hag a boullad
En pep tu a rede ar goad...
Allaz ; an trec'h na deue ket...
Ekeitse, kichen eun oaled,
Eur plac'hik 'lere : « Ma Doue »...
« Ma Doue... Na goasan brezel ! »...
Hag, ar Vam-goz a hirvoude :
« Ma Fierrik kez ! Paour kez bugel ! »

II

Hag, en eur difronkan, e lar :
« Krenan 'ran... mes 'ive, piou oar
Nar neo ket ma Fierrik tiet,
Mar na man en erc'h gourveet
Tu pe du ?... Doue da viro !...

TRADUCTION

I. — Le grondement sinistre du canon se faisait entendre au loin ; nos soldats tombaient, tombaient encore ; de tous côtés le sang coulait à flots ; la victoire, hélas ! fuyait nos escadrons. Au coin d'un foyer désolé une jeune fille, tremblante, murmurait : « Mon Dieu ! » Et la grand'mère en pleurs se lamentait : « Mon Dieu ! quelle horrible guerre !.. Malheureux Pierrik... Mon pauvre enfant ! »

II. — Et la jeune fille sanglotait : « Je tremble, dit-elle ; mais, qui sait si mon frère — Dieu nous préserve d'un tel malheur — n'attend pas la mort, couché quelque part dans la neige par une

Micher ar zoudard 'zo garo ;
Na oa ket dioutan ar stad se... »
— En eur gluchan war he skabel,
Ar vam-goz he fenn a blege
En eul laret : « Paour kez bugel ! »

III

Pa deuas mare ar c'himiad
Wardro zerr-noz, me meus jonj mat,
A laras ar c'hoar 'neur oelan...
« Selaou, Annaïk, emean ,
Ar Frans a c'halv he bugale
D'hén difenn... mui evidon-me
Piou 'gar ar vro ?... a galon vad
D'hen venjiñ me ive a yel »...
Hag ar vam-goz a huanad :
« D' hen vénjiñ, 'mei... Paour kez bugel !...

IV

« Mam-goz, ar c'hanol... selaouet...
Aboue tri miz na baouez ket...
Ar c'holl 'chom ganimp koulskoude...
Nan oñ tam zouezet a ze...
Traïtour d'ho fe, d'ar gir roet,

---

balle meurtrière ?.. Pourquoi aussi nous avoir quittés pour la guerre, lui qui a si peu d'endurance ?.. La grand'mère se laisse choir sur son escabelle : « Mon pauvre enfant, murmura-t-elle, en inclinant la tête. »

III. — « Quand sonna l'heure des adieux, reprit la sœur, — c'était au petit jour, je m'en souviens, — Pierrik me dit en pleurant : « Ecoute, Annaïk, la France en danger réclame les bras de ses enfants... et, qui la chérit plus que moi ?.. Eh bien, moi aussi je partirai, et de bon cœur... pour la venger... » La venger ! balbutia la grand'mère en soupirant !! »

IV. — « Entendez-vous, grand'mère... c'est le canon... et dire que cela dure depuis trois mois !.. et pas une bonne nouvelle ! Aussi bien, qui en serais surpris ? Traîtres à leur foi, à la parole

An Tad zantel ho deus gwerzet...
Hag ar vam-goz a respontas :
« Gwerzet ho deuz an Tad zantel
Doue zo just... Doue, allas !
A gastio... Paour kez bugel ! »...

V

Empad ma choñje en Pierrik,
A seve peden ar plac'hik,
Entanet, war zu an neñvou ..
Setu 'klevjoñt raktal moueziou
Ekreiz trouz an tennou... zoken
Eun dorn 'skô war dor al lochen...
Eun dorn pounner... « oh ! digoret
Buhan... n'allañ kén monet pel... »
— « Hen eo, 'mez ar vam-goz spoñtet...
Eur pok diñ c'hoaz, paour kez bugel... »

VI

Ar zoudard yaouank, leun a voad,
Hanter glozet e daoulagad ;
A goue : « Evit ma bro, 'mean,
Evit ar Frans eo a varvan... »

---

donnée, n'ont-ils pas délaissé le Saint-Père ? » Oui, ajouta la grand'mère, le Saint-Père, ils l'ont trahi ; et Dieu est juste... l'heure du châtiment est proche... Et mon pauvre enfant !..

V. — Annaïk pensait à son frère, et sa prière enflammée s'élevait vers le ciel. Tandis que la voix du canon parvient à leurs oreilles, un bruit de pas se fait entendre... quelqu'un frappe vivement à la porte de la chaumière : « De grâce, ouvrez, vite... vite... voici que les forces m'abandonnent ». « C'est lui, dit la grand'mère au comble de l'effroi... Un dernier baiser, mon pauvre enfant ».

VI. — Sur le corps meurtri du jeune soldat le sang ruisselle ; insensiblement son regard s'éteint... il s'affaisse : « C'est pour ma patrie, dit-il, c'est pour la France que je meure ». « Dieu de toute

« Ma Doue, deut dam'frealziñ,
'Me ar vam-goz ; gret diñ mervel...
Bet true outañ hag ouziñ... »
— Hag e varvas war he bugel.

BARZ MENEZ-BRE.

---

consolation, acheva la grand'mère, faites que je meure aussi ; Pitié, s'il vous plaît, pour son âme et pour la mienne... » Et elle expire sur le cadavre de son enfant...

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Kerfot, le 15 septembre 1904.

CHOSES DE CHEZ NOUS

Les congrès bretons ; les assises de Caërnarvon. — Monument commémoratif de la bataille de Saint-Cast. — La fête des La Mennais à Saint-Malo. — Un trésor littéraire à la bibliothèque universitaire de Rennes.

Si j'ouvre le dictionnaire au mot *congrès*, je lis cette définition : « Réunion de savants ou de partisans des mêmes idées ». Cette petite conjonction *ou* est très importante, car elle semble indiquer — ce qui est du reste l'exacte vérité, — qu'on peut être congressiste sans être savant, et réciproquement. A notre époque ces réunions se sont tellement multipliées, qu'il est presque aussi rare de trouver quelqu'un qui ne fasse pas partie d'un Syndicat ou d'une Société quelconque, que de rencontrer un Monsieur dont la boutonnière ne soit pas fleurie d'un ruban rouge, vert, jaune ou violet. Et naturellement chaque année on se paie son petit congrès. Tous les corps de métier ont le leur : il y a le congrès des menuisiers, celui des entrepreneurs, celui des charcutiers, celui des plâtriers, celui des serruriers et l'on verra sans doute bientôt les ramasseurs de bouts de cigares s'assembler solennellement pour discuter sur les améliorations qu'il convient d'apporter à leur profession. Il y en a qui sont extrêmement paisibles, comme le congrès des pêcheurs à la ligne ; Messieurs les Chevaliers de la gaule sont de ceux qui connaissent tout le prix et toute la valeur du silence. Il en est d'autres qui sont agités, tumultueux, mouvementés. Je lisais dernièrement, qu'à un grand congrès socialiste, la discussion fut si vive et les arguments si... frappants, qu'après la séance, on emporta hors de la salle une quinzaine de blessés, baignés dans leur sang. Et notez que ces bons

hommes-là avaient été convoqués pour préparer l'âge d'or de l'humanité, la paix universelle, la confraternité internationale. D'après la définition du dictionnaire, puisqu'ils étaient congressistes, ils devaient être « partisans des mêmes idées ». On frémit en pensant à ce qui serait arrivé, s'ils avaient eu des idées opposées !...

Au fond, voyez-vous, les congrès sont comme les champignons : il y en a de bons et il y en a de mauvais ; tout dépend de l'intention et du but qu'ils se proposent. Si rien n'est plus blâmable que ces assemblées tapageuses, où des orateurs, toujours les mêmes, viennent souffler la haine et prêcher le désordre à des braves gens naturellement tranquilles, rien ne doit être plus encouragé que ces associations fraternelles, où les cœurs battent à l'unisson, où les âmes s'élèvent et communient, cherchant ensemble une plus grande somme de bonheur, un idéal de paix et de liberté. La parole de l'Evangile : « *Væ soli* » sera toujours aussi vraie et aussi juste que cet axiome humain : « L'union fait la force ». Qu'y a-t-il par exemple de plus utile et de plus charmant que nos congrès bretons où, pour le coup, de véritables « savants partisans des mêmes idées » se retrouvent chaque année, apportant le fruit de leurs veilles laborieuses et de leurs travaux érudits ? Les polémiques religieuses y sont interdites tout autant que les discussions politiques ; c'est pourquoi on ne s'y bat jamais et si vous entendez dire un jour que quelqu'un en est revenu avec une jambe cassée ou une épaule démise, vous pourrez, sans crainte de vous tromper, affirmer que cet accident regrettable n'est dû qu'à une chute de voiture ou à une culbute d'automobile. C'est la Bretagne, notre chère Bretagne, qui est le sujet de toutes les conversations, comme elle est l'objet

de tous les Mémoires qui y sont présentés. On ne s'occupe que d'elle, on ne parle que d'elle, que de son passé si glorieux, de ses mœurs, de ses costumes, de sa langue. Dites, cela ne vaut-il pas mieux mille fois que de se chamailler pour savoir si les articles organiques ont autant de valeur que le Concordat, ou si M. Pelletan est aussi propre aux affaires que M. de Lanessan. J'écris ce mot *propre* dans le sens d'aptitude et je vous prie, chers lecteurs, de ne pas lui en donner un autre !...

Je me faisais ces réflexions l'autre jour, en revenant de Châteaubriant. Vous savez que c'est dans cette cité, la plus... angélique sans contredit de toutes nos villes, que l'Association Bretonne s'est réunie cette année. N'en déplaise à ceux qui prétendent que les congrès ne sont que des prétextes à des repas pantagruéliques, celui-ci a été particulièrement fructueux et intéressant. Certes nous y avons mangé autre chose que des racines carrées, — ce qui eut été le comble de la frugalité, — mais nous y avons aussi travaillé ferme. Si je voulais apprécier, en quelques mots seulement, chacun des travaux qui y ont été lus, cette chronique tout entière n'y suffirait pas. Nous avons pu constater que nos efforts n'ont pas été stériles et que la Bretagne est mieux connue, plus aimée et plus étudiée que jamais. Ce résultat a bien sa valeur ; mais il en est un autre que notre splendide concours hippique a mis en relief et que nous voulons signaler. Si entre voisins on est quelquefois amis, on est beaucoup plus souvent jaloux. Les Normands ont toujours été réputés pour leur élevage ; ils avaient raison d'en être fiers, mais ils avaient tort, en montrant les spécimens de leur race chevaline, de jeter sur nous un regard de pitié et de dire, sinon tout haut du moins tout bas, que sur ce point nous ne

pourrions jamais les atteindre. Eh bien, je crois pouvoir affirmer, bien que la compétence me fasse un peu défaut, que nous les avons dépassés. Les cent cinquante chevaux, qui ont défilé devant le jury de Châteaubriant, étaient hors de pair ; ils ont provoqué l'admiration de tous les connaisseurs et ils ont prouvé, — ce dont on se doutait bien un peu, — que leurs éleveurs n'ont plus rien à envier à personne, pas même à leurs voisins de Normandie.

Et la jeune sœur de l'Association Bretonne, la vaillante Union Régionaliste, tient, elle aussi, son congrès à Gourin. Au moment où j'écris ces lignes, c'est comme un écho lointain, une grande clameur qui m'arrive jusqu'ici, du fond des montagnes Noires. Ses membres, croyez-le bien, ne ressemblent en rien aux pêcheurs à la ligne ; ils ont l'ardeur, l'entrain de la jeunesse ; ils ont au cœur les nobles espoirs, les vibrants enthousiasmes ; ils faut qu'ils chantent. Et quand ils traversent les bourgades avec leurs bannières déployées et leurs binious qui jettent dans les airs leurs notes grêles et mélancoliques, quand leurs bardes entonnent les vieux cantiques d'autrefois et que le refrain en est repris en chœur par des centaines de poitrines mâles et énergiques, on espère et on salue. On espère, parce qu'ils sont la preuve que chez nous la vie est toujours intense, la foi toujours agissante et la poésie toujours en honneur. On salue, parce qu'il faut s'incliner devant un peuple, quand ce peuple acclame son pays et son Dieu. Bravo, les amis !... vous faites de la bonne besogne. Tirez des armoires les costumes de vos pères, ressuscitez les antiques usages, allez de l'avant, chantez toujours ; vous êtes la Bretagne de l'avenir, la Bretagne de demain !

En ai-je fini avec les congrès ? Non : puisqu'il me reste encore à vous parler de celui de Caërnarvon. Je vous entends me dire : « Qu'est-ce que c'est que ce nom bizarre ? Où est située la ville qui le porte ? Est-ce dans une gorge perdue des monts d'Arrhée ou entre quelques falaises sauvages de la Cornouaille ou du Léon ? » Inutile de chercher, vous ne trouveriez point ; ce n'est pas chez nous, c'est dans le pays de Galles. Vous savez qu'en 1901, les Irlandais eurent l'heureuse idée de réunir chez eux tous les Celtes qui forment encore des groupes distincts en Europe et ailleurs. Aux grandes fêtes, qui furent alors données à Cardiff, ils étaient plus de dix mille, accourus des quatre coins de l'univers et, comme il convenait, la Bretagne y fut noblement représentée. On y décida que, tous les trois ans, un Congrès aurait lieu dans l'un ou dans l'autre des pays, qui ont conservé l'usage des idiomes celtiques : l'Irlande, l'Ecosse, le pays de Galles, l'île de Man et la Basse-Bretagne. Le pays de Galles réclama l'honneur d'organiser les secondes assises panceltiques et la petite ville de Caërnarvon fut choisie. Cette gracieuse cité, chef-lieu du Gaernarvonshire, située au bord du détroit de Menai qui sépare l'île d'Anglesea du pays de Galles, présentait, le 27 août dernier, une animation extraordinaire. De toutes parts les étrangers y affluaient, les maisons étaient pavoisées, la joie était peinte sur tous les visages. Pendant plusieurs jours ce ne fut qu'une série de fêtes, où une multitude innombrable, unie par les souvenirs du passé et les espérances de l'avenir, fraternisa au milieu d'une émotion intense et indescriptible. Aux défilés succédèrent les cérémonies symboliques au pied des menhirs ; aux séances savantes succédèrent les concerts et l'enthousiasme ne se ralentit

pas un seul instant parce que, dans ces restes d'une nation dispersée qui, en respectant les frontières, essaie de conserver son unité nationale, un même sentiment remplissait toutes les âmes et les faisait vibrer.

L'exaltation, l'orgueil de la race celtique fut l'idée dominante de ce second congrès, comme elle avait été celle du premier. C'est elle qui explique ces exhibitions, qui nous paraissent à première vue bizarres, comme : la procession du glaive, dit d'Arthur, haut de trois mètres, dont la garde est en or et la poignée en argent; comme : le défilé des bardes couronnés de chêne et vêtus de deux toges immaculées. Tout cela paraît naturel là-bas, parce que tout ce qui rappelle le passé est entouré d'un incomparable prestige, parce que l'Angleterre est restée essentiellement traditionaliste. Ne l'a-t-on pas vu au sacre de son dernier roi Edouard qui, à l'aube du XXe siècle, portait un costume du Moyen-Age et voulut accomplir les mêmes rites que ses ancêtres avaient prescrits, il y a plusieurs centaines d'années? Nos voisins nous donnent là une grande leçon et un grand exemple, dont nous devrions profiter. Le jour où nos Bretons et nos Bretonnes, dominant une fausse honte, voudront remplacer la redingote stupide et leurs robes plus ou moins ridicules par les riches costumes de leurs aieux ; le jour où chez nous nous tiendrons à notre langue comme y tiennent les Gallois; le jour où, laissant de côté ce que l'on appelle bêtement le progrès, nous ressusciterons les usages et les coutumes d'autrefois ; ce jour-là la Bretagne aura retrouvé son ancienne gloire et son ancienne splendeur ; ce jour-là ce sera la renaissance de notre race qu'il faudra saluer.

Quelques-uns de ceux, qui désirent ce moment de tous leurs vœux et dont les efforts en préparent la réali-

sation, s'étaient rendus au pays de Galles : M. le marquis de l'Estourbeillon, Jaffrennou, Hamonic, Louis Henry, F. Even, Herrieu, etc... Botrel y était aussi et vraiment sa place était bien marquée à ces grandes assises bretonnes, sur cette terre sacrée des bardes. Il y fut particulièrement fêté, surtout, lorsqu'au concert du 31 août, il récita une pièce de vers, qu'il avait dédiée à ses frères gallois et qui se terminait par ces deux strophes :

« Travaillons tous ensemble à l'œuvre commencée ;
« Unissons nos efforts et nous réussirons ;
« La grande chaîne celte est encore brisée ;
« Tous ses chaînons épars nous les retrouverons.

« Nous referons la chaîne unique de naguères,
« Et, dès que son dernier anneau sera soudé,
« Nous en enchaînerons les haines et les guerres,
« Pour les jeter aux pieds de la Fraternité. »

Des religieuses du Saint-Esprit de Saint-Brieuc venaient d'arriver à Caërnarvon ; nos amis allèrent les visiter. Ce fut une marque de sympathie, qu'ils voulurent donner à des expulsées, à des exilées ; mais il me semble que leur charitable pitié dut être mêlée de quelque honte. Il est dur, quand on est Breton et Français, d'être obligé de reconnaître et d'avouer que la liberté n'existe plus chez soi et qu'il faut maintenant s'expatrier pour la rencontrer quelque part.

*
* *

L'union fraternelle, qui existe entre les Bretons et les Gallois, a pu être cimentée par ce congrès panceltique, mais à coup sûr ce n'est pas lui qui l'a fait naître. Elle date de bien plus loin, elle remonte beaucoup

plus haut et, si vous en voulez une preuve, écoutez cette histoire :

C'était à une époque, où il y avait guerre entre l'Angleterre et la France.

Sur une de nos grèves, une compagnie, composée de gâs du Trégor et du Léon, s'avance pour combattre un détachement de montagnards gallois. Ceux-ci apparaissent et viennent à la bataille, en chantant un air national.

Tout à coup nos Bretons s'arrêtent ; cet air, ils le connaissent ; il retentit chaque jour sur leurs landes, au milieu de leurs ajoncs. Alors, électrisés par ces accents qui parlaient à leur cœur, cédant à l'enthousiasme, ils entonnent à leur tour le refrain patriotique et l'on voit ce spectacle sans doute unique dans les annales de la guerre : deux troupes, avant d'en venir aux mains, chantant dans la même langue la même chanson. Les officiers commandent le feu ; mais eux aussi employaient le même idiôme et les soldats restent immobiles. Leur hésitation ne dure qu'un moment, l'émotion l'emporte sur la discipline et ces descendants des vieux Celtes se jettent dans les bras les uns des autres, renouvelant sur le champ de bataille ces liens de fraternité qui jadis unissaient leurs pères. C'était en 1758, au combat de Saint-Cast. M. de Saint-Pern-Couelan, petit-fils d'un témoin oculaire, déclare que ce touchant épisode lui fut raconté par plusieurs personnes, dont l'opinion peut faire autorité et qu'il est traditionnel dans le pays. Est-il authentique ? Est-il historiquement prouvé ? Je n'en sais rien et cela m'importe peu. Pour ce fait, comme pour bien d'autres du même genre, je me permets le raisonnement suivant : il est vraisemblable, il n'a pas été démenti, il est

charmant... *donc* il est vrai. Tant pis si Messieurs les historiens ne sont pas contents !...

Mais, à part ces deux petits détachements, les armées en présence parlaient, hélas ! des langues différentes; elles combattirent avec acharnement et la lutte fut sanglante. Que reste-t-il de cette bataille mémorable ? Rien ou presque rien. On ne sait même plus où est l'emplacement de ce fameux moulin où, selon la parole mordante de La Chalotais : « le duc d'Aiguillon se couvrit de farine, pendant que l'armée française se couvrait de gloire. » On a bien érigé, pour célébrer cette victoire du 11 septembre 1758, une colonne représentant le léopard armoricain terrassant le lion britannique ; mais aucun monument n'a été élevé à la mémoire de ceux qui en ce jour firent acte du plus pur patriotisme. Leurs ossements reposent pêle mêle dans un petit cimetière, dont le terrain est inculte, où l'herbe pousse partout, où il n'y a pas une inscription, pas une plaque, pas un mot pour rappeler que sous cette terre dorment de leur dernier sommeil plusieurs milliers de héros. Des hommes de cœur se sont émus de cet abandon lamentable et de cette incroyable ingratitude ; ils ont organisé des conférences, ouvert une souscription et nous voulons espérer que bientôt s'élèvera une stèle commémorative, qui dira aux siècles à venir le courage des vainqueurs et des vaincus. Nous dressons assez souvent des statues à d'illustres inconnus ou à des gens qui n'ont été célèbres que par leurs vices ou leur bêtise, pour que de temps en temps au moins nous honorions le souvenir de ceux qui sont morts en braves pour défendre leur patrie et qui sont dignes de tous les éloges et de toutes les admirations.

*
* *

Ce n'est pas à Saint-Malo qu'on pourra reprocher d'oublier ses enfants. Elle garde leur mémoire avec un soin jaloux, elle étudie amoureusement leurs œuvres ou leurs actions d'éclat ; sa reconnaissance sincère et touchante semble les remercier sans cesse de la gloire, dont ils ont entouré comme d'un nimbe éblouissant le front de leur ville natale. Saint-Malo est fière de ses grands hommes et elle a raison, parce que jamais peut-être une cité aussi petite n'en a produit autant. Châteaubriand, Mahé de la Bourdonnais, Grout de Saint-Georges, Moreau de Maupertuis, l'abbé Trublet, Duguay-Trouin, Robert Surcouf, Boursaint, Broussais, Porcon de la Barbinais, Desilles sont à elle, bien à elle et Jacques Cartier lui appartient probablement aussi. Dans cette liste, dont beaucoup de capitales s'enorgueilliraient, j'ai omis à dessein les deux La Mennais, non point certes parce qu'ils ne sont pas deux des plus beaux fleurons de la couronne malouine, mais parce que l'hommage, qu'on leur a rendu récemment, m'oblige à leur donner une place à part et à en parler brièvement.

L'éminent religieux, qui succéda au fondateur de l'Institut de Ploërmel, était un jour admis à l'audience de Pie IX. Il lui dit : « Saint-Père, les deux La Mennais étaient deux hommes de génie, mais d'un génie bien différent. » Et le pontife, qui dans ses reparties promptes trouvait toujours le mot juste, s'écria avec un accent de douloureuse amertune : « Hélas ! ils n'étaient pas frères ! » Étrange et profonde parole ! Ces deux hommes, à l'aube de leur vie, dormirent dans le même berceau

et, sur les genoux de la même mère, ils ont bégayé la même prière. Tous deux aimèrent l'Église, reçurent ses leçons et revêtirent la livrée bénie de son sacerdoce. Mais brusquement ils se séparèrent, se lancèrent avec fougue dans des chemins opposés. L'un, ferme dans sa croyance, intrépide dans la prédication de la saine doctrine, resta constamment, partout et toujours, l'infatigable ouvrier de la vigne sainte et son nom restera éternellement écrit au livre d'or de l'apostolat. L'autre a donné aux ennemis de la foi des gages à jamais lamentables ; il a eu des complicités à faire tressaillir, jusqu'aux pieds de Dieu même, l'âme de sa mère chrétienne. Pie IX l'avait bien dit : « Ces deux hommes n'étaient pas frères. »

L'abbé Jean-Marie de La Mennais fut un apôtre et fut un saint. Prêtre d'une intelligence supérieure et d'une activité rare, il dut accepter le titre de vicaire général de la grande Aumônerie de France ; mais son humilité refusa obstinément l'épiscopat, qu'on lui offrit à plusieurs reprises. Convaincu que l'unique moyen de porter remède aux maux de la patrie était de purifier la source même des générations, il créa une ruche chrétienne, destinée à former des instituteurs pour l'enfance et il renonça à toute dignité ecclésiastique pour s'ensevelir dans la modeste direction de cet Institut des frères de Ploërmel, au frontispice duquel il écrivit ces paroles du Maître, qui résument toute sa vie : « *Sinite parvulos venire ad me.* » On parle de socialisme à notre époque ; il le fut, lui, un vrai socialiste, déversant sur le peuple les trésors de son cœur, usant sa vie à son service, sacrifiant pour lui jusqu'à son dernier sou et n'ayant qu'un regret en descendant dans la tombe : celui de ne pas vivre plus longtemps pour pouvoir

encore lui prouver son amour. Cette noble figure, entourée de l'estime universelle, ne s'effacera jamais ; sa renommée se perpétue et se perpétuera ; après avoir achevé sa fonction sur la terre, ce défunt parle encore par ses œuvres et par les fils de ses œuvres. Il reste la gloire la plus pure de la Bretagne contemporaine et la vraie gloire du nom de La Mennais et quand la vieille cité bretonne érigera une statue à ce bienfaiteur de l'humanité, qu'elle a vu, pendant près d'un demi-siècle, passer et repasser dans ses murs de granit, en faisant chaque jour un bien nouveau, la France entière applaudira Ploërmel, comme elle a applaudi naguères la capitale normande, procédant à l'érection d'un monument à l'abbé de la Salle.

Est-il besoin maintenant de parler de l'auteur, de Féli ? Qui ne connaît la vie de cet énigmatique enfant, qui fut triste à dix ans, lorsqu'il se promenait, songeur, sur les remparts de Saint-Malo, comme il devait l'être plus tard quand, vieillard délaissé et maudit, il faisait retentir de ses soupirs et de ses plaintes les ombrages de la Chesnaie ? Qui n'a pas lu ses œuvres admirables, sublimes, dont les premiers échos firent tressaillir le monde, comme si un nouveau Tertullien venait de naître, et dont la condamnation devait amener la chute de celui qui aurait pu être un autre Bossuet et qui ne fut qu'un illustre apostat, de celui qui n'eut pas assez de piété pour courber les genoux devant une sentence suprême et trop d'orgueil pour se soumettre ? Qui n'a pas tressailli enfin devant sa mort, devant cette mort qui ressemble à une nuit noire, où l'on cherche en vain à voir briller une étoile et où l'on n'entend que les sourds grondements d'un de ces orages secs, sans pluie, qui sont les plus terribles de tous et l'image des grandes

douleurs qui ne pleurent pas? A cette nature bilieuse et hypocondriaque, il manqua le sourire d'une mère : il avait à peine sept ans, quand la sienne mourut. A cet esprit puissant, illuminé par le génie, semblable à un nuage sombre zébré par les éclairs, il manqua d'avoir eu des maîtres : il n'en accepta jamais d'autres que lui-même. M. Caro, dans son bel article : *M. La Mennais d'après sa correspondance*, a dit justement : « Son âme fut comme l'Océan ; plus vaste et plus haute que forte, âpre et tourmentée, soulevée de temps à autre dans ses mobiles profondeurs, mêlant alors au flot troublé de la foi le sable et le limon de ses passions irritées, puis, retombant du haut de ses colères, dans un calme qui était moins un repos qu'une défaillance et se traînant péniblement sur les rivages dévastés de sa vie avec le gémissement d'une lassitude désespérée. »

Ce sont ces deux hommes, illustres à des titres si divers, que Saint-Malo voulut réunir dans le même hommage, le 17 août dernier, par l'apposition d'un marbre commun sur leur maison natale. Il y a quelque vingt-cinq ou trente ans une telle tentative eut facilement pris le caractère d'une offense à l'Eglise. De nos jours, par le fait des distances et de l'adoucissement qu'elles répandent sur toutes choses, cette cérémonie n'a choqué personne et la mémoire d'aucun des deux disparus n'en a souffert La Société Archéologique avait pris l'initiative de cette fête en l'honneur des La Mennais ; elle fut digne d'elle et d'eux. Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, présida la séance solennelle, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et y prononça un de ces discours fins et spirituels dont il a le secret : « Messieurs, s'écria-t-il en terminant, cet indomptable attachement, cette indéconcertable fidé-

lité, c'est ce dont nous témoignerons aujourd'hui. Peut-être éprouverions-nous quelque difficulté à concilier tous les éléments de l'abbé Jean ou tous ceux de l'abbé Féli et surtout à mettre les deux frères en accord constant. Qu'est-ce que cela fait ? S'il fallait être toujours logiques, où irions-nous ? Tirons-nous de ces contradictions, comme s'en tirent les femmes, qui aiment sans alambiquer, comme surtout s'en tirent les mères. » Ensuite, devant une assistance d'élite et au milieu des applaudissements, des orateurs et des savants passèrent en revue la vie et les œuvres de leurs éminents compatriotes. M. Herpin raconta l'enfance de Jean-Marie ; M. l'abbé Duine apprécia la littérature de Félicité ; M. Haize analysa la bibliographie des deux frères et M. Maigné fit l'historique du vieil hôtel de la famille.

Ce fut devant cet hôtel, leur maison natale, au numéro 3 de la rue Saint-Vincent, que la Société et ses invités se rendirent après la séance. Quand tomba le voile qui recouvrait la plaque commémorative, où étaient inscrits ces mots :

Ici sont nés :
JEAN-MARIE DE LA MENNAIS,
1780-1860.
FÉLICITÉ DE LA MENNAIS,
1782-1854.

le maire de Saint-Malo prit la parole, puis M. Giblat, d'une voix forte, qu'il sut moduler en véritable artiste, déclama une poésie qui impressionna vivement la foule. L'auteur en était M. Tiercelin, le distingué rédacteur de l'*Hermine* ; c'est dire ce que les strophes en

étaient parfaites, l'inspiration noble et profonde. Ces vers ont été si unanimement appréciés, ils peignent si bien le caractère de cette solennité, ils traduisent si heureusement les sentiments qui étaient au fond du cœur de tous, que je ne résiste pas au désir d'en citer quelques-uns. C'est une bonne fortune pour nous autres, pauvres prosateurs, quand des poètes, comme M. Tiercelin, viennent au secours de notre insuffisance et de notre incapacité.

« A Saint-Malo, sur le même rocher tranquille,
« Battu des mêmes flots et ceint des mêmes remparts,
« Que les vents déchaînés fouettent de toutes parts,
« Ils sont nés tous les deux, fils de la même ville.

« Refusant de se suivre en le même sentier,
« Voilà ces Malouins, oubliant qu'ils sont frères,
« Qui s'éloignent toujours vers des destins contraires ;
« Chacun gardant l'orgueil de son Dieu tout entier.

« Cherchant leur but, l'un sur la terre et l'autre au ciel.
« Ils sont les combattants des batailles sans trêves ;
« Le devoir différent, qu'ils ont vu dans leurs rêves,
« A deux pôles lointains : Paris et Ploërmel !...

« Et dans la certitude où chacun d'eux se fie,
« L'un atteste : Je pense !... Et l'autre dit : Je crois !...
« Tout un monde est entre eux, sur lequel une Croix
« Se dresse infranchissable obstacle de leur vie.

« Au pays de l'enfance ils restèrent fidèles ;
« Ils aimaient ces remparts, ces rochers et la mer,
« La vieille ville !... En cet abri, qui leur fut cher,
« Confions leur mémoire à ces lettres... Par elles

« Nous réconcilions leurs destins hasardeux,
« Heureux de terminer la discorde fatale,
« En faisant, sur le mur de la maison natale,
« Fraterniser deux noms, que nous aimons tous deux. »

*
* *

La bibliothèque universitaire de Rennes vient d'avoir la bonne fortune de recevoir un don magnifique. Vingt-sept volumes, renfermant les textes d'autant de Mystères bretons, lui ont été remis par M. Le Braz, professeur à la Faculté des Lettres. C'est le fonds le plus précieux et le plus considérable de documents manuscrits en langue bretonne qui existe en province et si celui que possède la Bibliothèque nationale, est plus grand par le nombre (73 au lieu de 27), on peut dire que la collection de l'Université de Rennes a, au point de vue de la valeur propre des ouvrages qui viennent de lui être légués, une importance égale, sinon supérieure, à celle de la collection parisienne. Ces manuscrits proviennent de deux sources. Douze d'entre eux ont été recueillis par M. F. Vallée, en partie grâce aux soins de la *Société pour la préservation du breton*. Les autres ont été donnés à M. Le Braz par M. Luzel ou découverts par M. Le Braz lui-même, au cours des missions qui lui furent confiées à cet effet par M. le Ministre de l'Instruction publique, en 1893 et 1894. L'intérêt de ces Mystères est capital pour l'histoire de la langue et de la littérature bretonnes, puisque le théâtre constitue, à vrai dire, la seule littérature écrite de la Bretagne. Ce sont des reliques précieuses, qui nous rattachent au passé, au génie de notre région et qui la font revivre dans ses plus hautes manifestations. Les personnes, qui

s'intéressent aux études celtiques, puiseront largement à ce trésor déjà riche et qui, nous l'espérons, ne fera que s'accroître ; elles sauront gré au distingué professeur d'avoir inauguré dans l'Université, dont il est un des membres les plus éminents, une tradition, dont il est permis d'attendre les résultats les plus féconds.

Le théâtre breton, tel fut l'objet du cours libre, que M. Le Braz fit pendant deux ans à la Faculté rennaise ; tel fut le sujet de sa thèse, qui vient d'être publiée. Il y a dans ces pages des opinions très discutables et qui sans doute seront discutées. On a reproché à M. de la Villemarqué d'avoir *vieilli* outre mesure tous les héros de ses chants du *Barzaz Breiz ;* ce reproche n'est peut-être pas aussi mérité qu'on le prétend. M. Le Braz, lui, appartient à une école diamétralement opposée ; celle du *rajeunissement* à outrance. Lequel des deux a raison ? Nous le saurons peut-être un jour. Quoi qu'il en soit, constatons que le présent ne semble pas confirmer les théories, pleines de désespérance, du nouveau docteur ès-lettres. Celui-ci insinue en effet que la Bretagne si poétique et si charmante d'autrefois est si anémiée, si malade, qu'elle n'en a plus pour longtemps ; que dis-je ? à le croire, elle serait déjà morte et les pages, si harmonieuses, si merveilleusement stylées qu'il lui consacre, m'ont tout l'air de vouloir sonner prématurément son glas. Dieu merci, il n'en est rien ; les tentatives qui sont faites de nos jours, en particulier par M. Le Bayon dans ses drames qui obtiennent un si vif succès, peuvent être saluées comme les indices certains d'une régénération prochaine pour notre vieux théâtre.

Je dis : régénération, remarquez-le bien, et non pas renaissance et non pas résurrection ; car, s'il y en a qui gémissent avec tristesse sur notre trépas ou qui le

chantent avec une joie mal dissimulée, je suis de ceux qui croient que la Bretagne n'est pas morte, mais qu'elle n'est qu'endormie. Justement, ce matin, le journal m'apporte ces paroles, prononcées au congrès de Gourin, par M. Griffyth Thomas, maire de Caërnarvon, qui a tenu à venir nous rendre la visite, que nous lui avons faite au pays de Galles : « Les races fortes, a-t-il affirmé, ne meurent jamais. Comme le disait Dumas dans *La Femme de Claude* : « on croit que la persécution nous a dispersés : elle nous a au contraire fortifiés et répandus et, nous tenant désormais par la main, nous formons aujourd'hui un filet dans lequel le monde pourrait bien un jour se trouver pris, le jour où il lui viendrait à l'idée de nous être hostile ou de se déclarer ingrat. » Cette citation prouve que le maire de Caërnarvon connaît très bien nos auteurs, elle prouve aussi qu'il a dans l'avenir une inébranlable confiance. Nous partageons ses sentiments; tant pis si des esprits moroses les taxent d'optimisme ! Plutôt que de se lamenter sur les défaillances de la Bretagne, il vaudrait mieux consacrer ses forces, comme M. Le Braz l'a fait avec tant de talent naguères, à faire revivre son glorieux passé. Ce ne sont pas les cendres d'un cadavre qui la recouvrent, ce n'est qu'un peu de poussière, la poussière des siècles, et quand cette poussière-là sera enlevée, la vieille, la très vieille Bretagne apparaîtra à tous plus neuve, plus belle et plus jeune que jamais. Et, bien que tout cela ne ressemble guère à une homélie, vous ne trouverez pas mauvais, n'est-ce pas, amis lecteurs, que je termine ces pages, comme se terminent les sermons, par ce mot, qui est tout à la fois un souhait et une prière. Ainsi soit-il.

Abbé A. Millon.

LE SEPTIÈME CONGRÈS

DE

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne a eu lieu cette année, comme nous l'avions annoncé, sur les confins de la Cornouaille et du Vannetais, au bourg de Gourin, dans les Montagnes Noires.

Le site était admirablement choisi. Les maisons du bourg, propres, coquettes, s'étagent sur des pentes que domine l'église. Au loin, un cirque de montagnes limite l'horizon. Leurs crêtes se dessinent nettement sur le bleu du ciel ou s'estompent dans les brumes du matin, ou se fondent avec les nuages en des coloris d'une richesse et d'une harmonie admirables à l'heure où le soleil se couche. C'est alors qu'il faut, dépassant un peu les maisons qui donnent à l'horizon des bornes trop étroites, s'arrêter un moment et contempler le spectacle d'un charme si puissant qui s'offre à cette heure aux heureux habitants du pays.

La Montagne est aride et sauvage. Sur le sommet de Toul-Laëron, des rochers abrupts, déchiqués, pointent çà et là au milieu d'ajoncs et de bruyères d'une vigueur remarquable. Là, le vent souffle sans obstacle et la vue s'étend au loin sur un paysage aux grandes lignes tristes. La vallée qui s'étend au pied de la montagne

forme avec elle un contraste charmant et offre aux yeux de grandes prairies vertes, de beaux arbres vigoureux. Même les derniers contreforts sont des pentes boisées qui font à cette vallée d'admirables fonds de tableaux. Le château de Tronjoly, « nid de verdure » comme l'a appelé un aimable congressiste, s'élève dans ce site calme, reposant, abrité des vents et, semble-t-il, des orages du monde, par les sommets qui le dominent.

Du château au bourg la route remonte un peu. Elle aboutit à la grande rue du village qui, à cet endroit, s'élargit pour former une longue place triangulaire. Une rangée de maisons borde cette place vers le haut et, derrière ces maisons, s'étend une autre place bien plus intéressante, bien plus caractéristique que la première, la place Plantée. Des arbres l'abritent, en effet, ne laissant passer qu'un demi-jour discret. Au milieu de ces arbres une fontaine monumentale déverse ses eaux dans une grande vasque de pierre. A la nuit tombante, les paysans conduisent leurs bœufs et leurs chevaux s'abreuver dans cette vasque, tandis que les jeunes filles du pays viennent remplir leurs cruches de grès aux jets de la fontaine.

Elles ont la physionomie agréable et douce, ces jeunes filles et portent avec grâce, quelquefois avec coquetterie leur costume simple, mais seyant. Les gâs, bien bâtis, sont alertes et ont le regard vif ; les gamins surtout ont la mine éveillée ; il faut les voir le dimanche à la sortie de l'église, se bousculant, courant bien fort et riant entre eux.

Seront-ils de bons Bretons, ces futurs hommes, ou se laisseront-ils influencer par les idées d'envie, de révolte, de désir qui font tant de mal à notre société ? Souhai-

tons ardemment qu'ils soient un jour dignes de la race à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir.

. . . . . .

La séance d'ouverture du Congrès a eu lieu le vendredi 23 septembre, à 8 heures du soir, dans le préau de l'école libre des garçons augmenté d'une annexe pour la durée des fêtes et décoré avec un goût parfait. La salle, au fond de laquelle se trouvait une scène coquette, fut vite envahie par la population gourinoise qui s'intéressait à l'avance au succès de notre Congrès. Les brillants costumes bretons des bardes et de plusieurs congressistes jetaient une note pittoresque dans l'assemblée. Au premier rang se tenaient Madame la comtesse de Lescouet et Madame la baronne de Boissieu qui faisaient, accompagnées de Messieurs de Lescouet et de Boissieu, les honneurs de la soirée à leurs visiteurs.

Au premier rang également, on remarquait Madame Griffith-Thomas et M. Griffith-Thomas, maire de Caernarvon (pays de Galles) en grand costume de gala ; à côté d'eux l'aimable secrétaire du congrès panceltique M. Gwyneddon Davies. Ces frères Gallois venaient nous rendre la visite que plusieurs d'entre nous ont faite à leur beau pays il y a six semaines, et nous étions heureux de les voir au milieu de nous. Il nous manquait là, malheureusement, l'un de nos meilleurs amis, M. Henri Jenner, le vaillant Cornouaillais d'outre-mer qui nous a écrit à Gourin pour nous dire combien il était de cœur avec nous.

Sur l'estrade, à côté de M. de l'Estourbeillon, directeur de l'U. R. B. prennent place Mesdames Mosher (Bretonez Tramor) bienfaitrice de l'U. R. B. qui suit assidûment tous nos congrès, C.-A. Picquenard, Griffith-Thomas ; MM. le curé de Gourin, le recteur de Langonnet ;

Griffith-Thomas, Gwyneddon Davies, de Lescouet, Louis Tiercelin, directeur de la revue l'*Hermine*, et le Dr C.-A. Picquenard, trésorier général de l'U. R. B.

M. de l'Estourbeillon déclare ouvert le septième congrès de l'Union Régionaliste Bretonne et donne la parole à M. de Lescouet, maire de Gourin et conseiller général. Nous empruntons au Journal *Le Nouvelliste de Bretagne* le résumé de son allocution :

M. de Lescouet, maire de Gourin, souhaite aux congressistes la bienvenue dans ce petit coin de Bretagne qu'il administre et où, à défaut du confortable qu'ils sont habitués à trouver ailleurs, ils peuvent être assurés de recevoir un cordial accueil.

Le but que vous poursuivez, dit-il, en substance, rend à notre pays un inestimable service : sauvegarder nos mœurs et nos coutumes anciennes, protéger nos costumes, préserver de la ruine notre langue si belle ; n'est-ce pas là une œuvre belle et saine ?

Le vent mauvais qui souffle n'a pas encore accompli son œuvre néfaste, et si les Bretons et surtout les Bretonnes abandonnent, hélas ! leurs costumes si pittoresques, il leur reste encore, grâce à leurs poètes, les Tiercelin, les Jaffrennou, les Botrel et tant d'autres, leurs antiques légendes et leurs chants inspirés, puissants évocateurs d'un glorieux passé.

On dit que la Bretagne se meurt, que la Bretagne est morte ! Non, Messieurs, elle veille, la main sur la garde de cette épée qui fut jadis sa sauvegarde, et saura, s'il le faut, défendre encore ses libertés et ses croyances menacées.

M. de Lescouet évoque ensuite le souvenir des saints glorieux, patrons de la vieille Armorique, et des hommes illustres ; et combien grand en est le nombre qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, illustrèrent notre belle Bretagne. Avec cette cordialité

qui est le propre de notre race, il souhaite la bienvenue à M. le maire de Caernarvon et à sa gracieuse compagne, « frères par le langage », qui n'ont pas craint d'affronter la fureur des marées d'équinoxe pour venir apporter aux Bretons de Bretagne le charme de leur présence.

M. le maire de Gourin adresse enfin un souvenir ému à ces enfants de la Bretagne qu'un édit brutal chasse loin de la patrie aimée, et à qui, sur la terre étrangère, on réserve un accueil enthousiaste.

J'espère, Messieurs, dit en terminant M. de Lescouët, que vos fêtes se passeront sans un nuage, dans la paix et la concorde. Nous poursuivons tous le même but : faire la France grande entre toutes les nations ; mais aussi conserver à la Bretagne la suprématie qu'elle a toujours eue et qu'elle doit toujours conserver sur les autres provinces en lui gardant ce qui la distingue de ses voisines, parfois jalouses, c'est-à-dire ses mœurs, sa langue et ses croyances

M. de Lescouët se rassied au milieu des applaudissements et M. de l'Estourbeillon prend la parole à son tour ; nous tenons à citer quelques extraits de son discours fréquemment interrompu lui aussi par les vivats de l'assistance toute entière. Il montre d'abord le but de l'U. R. B. :

Ses réunions ne sont-elles pas, selon le mot d'un vieux barde de Cambrie, de véritables « synodes de paix, de fraternité et d'union ! » Là revivent pour quelques jours cette vieille fraternité, ce vieil amour des Celtes les uns pour les autres, à une époque de troubles, d'esprits anémiés ou desséchés par la haine et le dédain contre Dieu, la patrie et la liberté ! Et chacun, secouant la torpeur des siècles accumulée sur sa race, regagne sa ferme ou son manoir, répétant à l'envi : « Breiz da virviken ! »

Le besoin d'être libre, de parler la vieille langue, nourriture

de l'âme bretonne, n'est-il pas un besoin de l'âme de nos compatriotes? N'est-ce pas une de ses plus grandes joies que de revivre pendant quelques jours la vie des ancêtres ?

Or, l'Union Régionaliste n'a-t-elle pas précisément pour but de sauver ce vieil héritage de nos pères, de vivifier partout l'esprit et le caractère breton, de montrer que, nous aussi, nous pouvons avoir une vie à nous, une vie propre ?

Et cette vie propre, nous la défendons, non seulement par l'apostolat bardique, par la défense de la foi, de la langue, des costumes mais encore et surtout par les travaux de notre section économique, dirigés notamment sur l'importante question de l'émigration.

Nos émigrés, seront-ils les glorieux jalons d'un peuplement rêvé, ou disséminés épars et sans force, se verront-ils absorbés par les hôtes chez lesquels ils se seront implantés ?

Il importe que nous ne courrions pas à l'aventure! Il importe que la Bretagne, en voyant partir de trop nombreux enfants, trouve du moins une compensation dans ce fait, qu'ils sèmeront dans les pays nouveaux ses idées traditionnelles, garants futurs des transformations inéluctables du monde moderne, basées sur l'unique point de départ : la *Tradition*, et qu'ils marcheront à la conquête de la justice enfin rendue après une si longue attente à la race celtique, puisque, pour les races comme pour les individus, il y a, paraît-il, une justice immanente !

Notre cher Directeur déplore ensuite le malheur de l'émigration qui a disséminé un million de Bretons sur toutes les parties du globe. La situation de ces malheureux est, hélas! bien précaire ; ils ne peuvent guère songer à constituer des centres homogènes où ils vivraient heureux :

Leur départ n'a servi en rien à la petite patrie, mais au simple bénéfice de ceux qui s'appliquent le plus à les mépriser.

Supposez un instant la concentration de toutes les forces

vives, la réunion des efforts des 200,000 Bretons de Paris groupés en association, en syndicat, se soutenant les uns les autres sous le drapeau de la tradition, s'appliquant, quelles que soient leurs divergences, à le rendre intangible. De quel poids ne seraient pas sur les décisions du pouvoir central les manifestations de leurs volontés !

La réalisation d'un tel but est l'idéal de l'U.R.B. Les émigrés eux-mêmes, aussi bien que les Bretons d'Armorique, doivent y aider de toute leur force, par la conscience qu'ils acquier rent de la dignité de la langue nationale.

Iez hon tadou, iez beniget
E pep amzer, komzet hon c'hreiz.

En vérité, ne sommes-nous plus des hommes ? N'avons-nous pas un passé assez glorieux, qui nous permet de fouler aux pieds sans crainte les sarcasmes et les mépris ?

Et pourtant, trop souvent nos compatriotes, à peine sortis du pays, renient leur foi religieuse, leurs costumes, leurs origines. L'étranger profite de cette faiblesse coupable pour imposer à nos compatriotes sa domination humiliante, alors que la Bretagne et les Bretons ne doivent plus être les éternels sacrifiés de l'histoire !

Hélas ! n'en est-il pas de même aussi pour ceux qui restent encore chez nous et qui faiblissent devant l'arrogance et le mépris bourgeois ?

A l'instar de nos frères du pays de Galles, qui ont reconquis leur langue et dont l'orateur est fier de saluer les nobles représentants et en particulier M. Griffith Thomas, maire de Caërnarvon, mettons en œuvre ce vieil esprit celtique, qui fait vibrer nos âmes !

Dalc'h sonj deuz an amzer tremenet ! Par la décentralisation et le régionalisme, récupérons nos indéniables droits !

Et ce faisant, nous aurons mérité non seulement de notre petite, mais aussi de notre grande et victorieuse patrie la France, qui se veut voir célébrer dans toutes ses forces vives !

Le zèle celtique qui doit vaincre ne nous fera pas défaut !

L'orateur n'en veut pour garant que l'ardeur apportée par les familles de Lescouët, de Boissieu, Alexandre, dans l'organisation des fêtes de Gourin.

Comme le disait Dumas, dans *La Femme de Claude* : « *On croit que la persécution nous a dispersés, elle nous a au contraire fortifiés et répandus, et, nous tenant désormais par la main, nous formons aujourd'hui un filet dans lequel le monde pourrait bien un jour se trouver pris, le jour où il lui viendrait à l'idée de nous être particulièrement hostile ou de se déclarer ingrat !* »

Les races fortes ne meurent jamais ! Breiz da virviken !

L'admirable discours de M. de l'Estourbeillon s'achève au milieu de chaleureux applaudissements. Le public trépigne ; c'est un enthousiasme indescriptible et justifié.

Mais voici le *clou* de la soirée ; nous voulons parler de la conférence de ce bon Breton qu'est le poète Louis Tiercelin. Nos lecteurs nous permettront de laisser la parole à notre ami, M. Picart, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon, qui en a donné un compte-rendu fort exact dans *La Dépêche de Brest* du 25 septembre 1904 :

M. Louis Tiercelin se lève. L'orateur est de grande taille ; une longue barbe orne son visage sympathique. Sa voix est claire, sa diction parfaite. Qui, d'ailleurs, ne connaît l'excellent directeur de l'*Hermine* ?

« Sa superbe conférence, écrite dans le style exquis qui lui est propre », pour nous servir des termes mêmes dont M. de l'Estourbeillon a fait usage pour le complimenter, a été soulignée par de nombreux applaudissements et des bravos répétés. En voici un pâle résumé :

Après avoir annoncé qu'il s'était promis de ne jamais parler en public, selon cette réserve que Renan prête aux peuples celtiques, « qui leur fait croire qu'un sentiment perd la moitié de sa valeur quand il est exprimé », il dit n'avoir pu résister

à de pressantes instances et parlera en poète plutôt qu'en théoricien, en Breton surtout, de la *Bretagne fidèle*.

Fidèle aux devoirs, c'est-à-dire à la loi, à la morale, aux bienséances... Tous les peuples et tous les individus se piquent de cette fidélité. Le Breton, d'ailleurs, sait, à l'occasion, contre la loi et contre l'opinion, se montrer un original ou un héros.

Fidèle aux engagements, à la parole donnée... Nul ne l'est plus que le Breton, et sa fidélité a des nuances si délicates qu'il est surtout fidèle à la faiblesse et au malheur.

« La religion et la royauté ont connu, aux jours prospères, les dissidences et les attaques des Bretons indépendants : mais, aux heures critiques, la France et Rome n'ont trouvé que des Bretons fidèles. »

Mais cette fidélité *aux autres*, qui est une vertu, n'est pas la seule... La Bretagne est fidèle *à elle-même*, et c'est une force. Son histoire est une lutte pour se conserver son caractère intégral et ses frontières intactes...

Le conférencier en prend des exemples dans l'Histoire, depuis la conquête des Romains jusqu'à la Révolution ; il montre comment la Bretagne défend d'abord son autonomie politique, qu'elle perd au début du seizième siècle, et son autonomie administrative et judiciaire, abolie dans la nuit du 4 août.

Au seizième siècle, la Bretagne n'est plus *un corps*, mais *une âme*. Cette âme fut le principe de sa vie au cours du siècle dernier ; elle anime « ceux-là qui ont marqué leur place, et souvent la première, dans le livre des chroniques de France, qui vient de se fermer en 1900. »

Que réserve le vingtième siècle aux tentatives régionalistes ? La Bretagne sera-t-elle un jour reconstituée dans son gouvernement ? Doit-elle regagner seulement un peu de son autonomie ? »

Qui peut le dire ?

Du moins, faut-il lui conserver son âme, c'est-à-dire ce qui, selon Renan, constitue « l'excellence de notre race » ; la pureté du sang, l'inviolabilité du caractère, l'esprit de famille, le

respect des morts, la délicatesse du sentiment et l'espérance éternelle.

Conserver sa langue aussi, ou mieux ses deux langues.

Le conférencier proteste également contre ceux qui ne voudraient qu'une langue en Bretagne.

« Le français doit rester la langue de notre esprit ; le breton, la langue de notre cœur. »

Il proteste aussi contre de fâcheuses tendances de séparatisme. On peut souhaiter une France mieux ou autrement administrée, mais la France est nécessaire à la Bretagne.

D'ailleurs, la Bretagne est nécessaire à la France. Elle est la « réserve de son idéalisme... »

Et il termine en faisant allusion au pardon de Saint-Hervé, qui a eu lieu dimanche à Gourin. Le saint aveugle avait une filleule, Christina, qui était le charme de sa vie...

« La Bretagne est cette Christina. Voilà son ministère charmant près de la France. Souffrez qu'elle le garde encore. Tant qu'elle ne sera pas la grande dame que vous voulez la refaire, laissez-lui son rôle de filleule et de petite amie.

« Qu'elle cueille les fleurs et chante les cantiques de son idéalisme, fidèle à la France et fidèle à elle-même toujours. »

M. de l'Estourbeillon attend que les acclamations des auditeurs aient pris fin pour remercier M. Tiercelin de sa belle conférence, puis quatre petites Gourinoises dans leurs plus beaux atours montent sur la scène et chantent *Les Sabots de la Duchesse Anne*. On applaudit, puis c'est le tour du barde *Mab en Argoat* (Alfred Lajat) qui détaille avec sa jolie voie de ténor le *Dalc'h sonj, o Breiz-Izel,* qui obtient un succès mérité.

Ar Barz Melen lui succède et déclame sa poésie *Salut aux Montagnes Noires* que nous donnons ci-dessous :

J'aime à te contempler, ô gigantesque arète,
Dressée à l'horizon du pays de Kerné ;
Tout enfant, je te vis quand je levais la tête,
C'est à tes pieds, ô Ménez-Du, que je suis né.

Amant passionné de la belle nature,
Plus âgé, j'ai quitté la ville bien souvent,
Et, par les chemins creux cachés dans la verdure,
J'ai gagné tes sommets où souffle le grand vent.

J'ai foulé ton vieux sol, Ménez-Hom aux flancs sombres,
Accroupi comme un sphinx au bord de l'Océan,
Oh ! c'est là que la nuit doivent errer les ombres
Du grand saint Corentin et du grand saint Renan !

J'ai franchi ton sommet, Ménez-Kelc'h, ô montagne !
D'où l'on peut voir d'un coup les pics audacieux,
Qui semblent s'élancer du sol de la Bretagne
Pour servir de piliers à la voûte des cieux !

Je vous connais aussi, nobles crêtes dentées,
Kerrek-an-Tan, Roc'h-Veur, Hinguer, Stang-Kergoulaz ;
Je vous connais, forêts, landes accidentées,
Qui tapissez les flancs des montagnes de Laz.

J'ai vu Toul-Laëron ; j'ai parcouru la rampe
Qui, de Goarem-ar-Boulc'h, descend vers Tronjolly ;
J'ai vu Konveau, j'ai vu l'humble taillis qui rampe
Au loin sur la montagne, à l'est de Penguilly.

Et de tous ces sommets, contemplant ma Patrie,
Mon cœur a tressailli plein d'un bonheur sans nom,
En te voyant si belle, Armorique chérie,
Oh ! je me suis senti fier d'être né Breton !

C'est ici sur nos monts, les êtres et les choses,
Semblent rivaliser en noblesse, en beauté,
Chez le peuple qui vit sur leurs bruyères roses,
D'un passé glorieux quelque chose est resté !

Il faut voir nos Bretons, au jour des grandes fêtes :
Hommes, femmes, enfants, superbement parés,
Au pied des saints autels, viennent courber leurs têtes
Ou prier avec foi leurs patrons vénérés.

Admirons les aïeux à longue chevelure,
Porteurs du bragou braz et du chupen-gornek ;
Ceux de Kastel-Névez, en costume de bure,
Et les beaux bragou-ber du pays de Gouëzek.

Pénétrons dans l'église ; écoutons leurs cantiques.
Quels accents solennels ! Quels accents vigoureux !
A t'entendre, je crois, noble langue celtique,
Entendre, dans le ciel, le champ des bienheureux.

Oui, vous êtes toujours dans la Montagne-Noire,
Dignes de vos aïeux, si grands dans le passé !
O Bretons, vous n'avez jamais cessé de croire.
Sur vous, sans résultat, les siècles ont passé !

Oh ! conservez toujours, au cœur de la Montagne,
Les costumes, la langue et la foi des aïeux !
Vous réaliserez la plus grande Bretagne,
Où chanteront, un jour, mille bardes joyeux !

O Dieu des Celtes, toi qu'adorèrent nos pères,
Dieu, veille sur leurs fils et leurs petits-enfants !
Dieu des Celtes, pour eux, tisse des jours prospères !
Que partout, le front haut, ils marchent triomphants !

N'abandonne jamais les gâs de nos montagnes,
Eux dont l'esprit, toujours, s'élève vers ton ciel.
Garde des fils vaillants à nos belles campagnes.
Tant que seront debout les monts de Breiz-Izel !

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier la belle pièce intitulée *La Voix des âmes* que notre excellent ami, le comte Henry de la Guichardière, fit applaudir ensuite ; mais nous avons du moins la satisfaction d'en citer les derniers vers. Puissent-ils donner une idée de ce morceau d'une superbe envolée. Les voici :

« Apôtres du progrès, les Bretons oublieux
Reprendront, pas à pas, la trace des aïeux
Libres, riches et forts, ajoutant avec gloire
Des chapitres nouveaux à leur ancienne histoire.

Et grâce à leurs enfants, maîtres de l'avenir,
Les nôtres désormais ne pourront point finir,
Comme ces nations stériles et cupides
Que le néant emporte avec leurs berceaux vides.

Et les peuples confus de honte et de remords
Verront pareils aux flots de l'Océan qui gronde
Les Celtes se ruer à l'assaut du vieux monde
Sur l'ordre impérieux de votre voix, ô Morts !

La chanson déjà célèbre du *Ty Kaniri Breiz*, chantée par Yves Berthou, entouré de plusieurs bardes et le joli chœur *Kousk Breiz-Izel* de l'abbé Le Maréchal exécuté d'une manière charmante par un groupe d'enfants et de geunes gens de Gourin et fort bien accompagné sur le piano et l'harmonium, recueillirent ensuite beaucoup d'applaudissements.

Enfin la soirée se termine par le chant national des Armoricains, le *Bro Goz ma Zadou* qu'entonnent tous les bardes et avec lequel alterne l'hymne national des Gallois *Hen wlad vy nhadau* dont Madame Griffith-Thomas chante un couplet et dont les bardes reprennent en chœur le refrain. Désormais l'U. R. B. est connue à Gourin : on sait que nous sommes de vrais Bretons et à la fin de cette belle soirée les applaudissements de la foule massée dans la salle nous le prouvent suffisamment.

Le lendemain 24 nous nous trouvions tous réunis dans une salle de l'école libre que des mains habiles avaient ornée avec un goût charmant. Au-dessus de la

porte d'entrée flottaient des drapeaux français ; aux murs étaient fixés des étendards semés d'hermines, puis les armes de la Bretagne et des pays Celtiques. Devant l'estrade ornée d'une rampe faite de troncs de sapins enguirlandés de gui s'étendait un délicieux parterre formé de bruyères et d'ajoncs ; c'était, en un mot, un cadre bien breton, bien approprié à la nature des questions qui allaient être traitées.

La première séance de travail a eu lieu à 9 heures et a été présidée comme les suivantes par notre sympathique directeur M. de l'Estourbeillon.

Le grand Français et le grand Breton qui préside aux destinées de l'U. R. B. est un modeste, mais un vaillant : connaissant à fond notre histoire, nos mœurs, nos besoins économiques, possédant une intelligence vive, un cœur droit, un esprit précis, sachant résumer toutes les questions agitées dans nos congrès, il s'en suit qu'il dirige toujours avec un tact parfait les séances de l'U. R. B. Aussi a-t-il l'estime même d'une partie de ceux qui ne partagent pas ses convictions politiques. Il a réalisé ce phénomène de grouper autour de lui, au sein de l'U. R. B. des hommes appartenant aux opinions les plus diverses, de l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche. Et pourquoi cela ? C'est parce que, voulant développer toutes les richesses économiques de notre région, il a repris publiquement la doctrine de Monroë en appliquant à notre pays une parole célèbre : « *la plus grande Bretagne dans la plus grande France* » (1). Pourquoi encore ? C'est parce qu'il prêche partout la concorde et l'union comme il nous l'a montré par cette phrase « *nous sommes tous frères* » qu'il appliquait dans

(1) Discours prononcé par M. de l'Estourbeillon à la séance d'ouverture du congrès de Lesneven.

un de ses récents discours à tous ses compatriotes sans distinction de caste ou d'opinion. Le voilà, le parfait démocrate qui se prodigue sans compter, pour préparer l'avènement du progrès social et, par conséquent, du bien-être dans notre chère Bretagne, en un mot, pour conserver à notre petite patrie le beau surnom qu'elle sera toujours fière de porter, le surnom de « *perle de la France* ».

Cet hommage mérité rendu à notre cher Directeur, revenons à la première séance de travail du congrès de Gourin. M. de l'Estourbeillon assisté de Mmes Mosher et Griffith-Thomas, de MM. Griffith-Thomas, Davies, l'abbé Marzin, Escot, déclare la séance ouverte. Afin de fixer l'ordre du jour, il arrête la liste des communications qui seront faites à l'U. R. B. Ce sont : 1° un mémoire de M. Le Berre sur la réorganisation du *Sou Breton* ; 2° un mémoire, par le même, sur l'histoire populaire de la Bretagne ; 3° un mémoire de M. l'abbé Favé sur l'industrie des dentelles sur le littoral breton; 4° un mémoire, par le même, sur l'assistance par le travail ; 5° un rapport par M. Caurel sur les travaux de la section de langue bretonne ; 6° une étude sur les houillères de Quimper, par le docteur Picquenard ; 7° le compte-rendu annuel de la section littéraire et historique ; 8° l'art décoratif dans les pays celtiques, par l'abbé Bossard ; 9° le compte-rendu annuel de la section économique, par M. Lajat ; 10° l'éducation rurale, les syndicats agricoles, les serviteurs ruraux et les pouvoirs publics, les jardins ouvriers en Bretagne, par M. Choleau ; 11° note sur l'histoire de Gourin, par M. Toulgoat ; 12° un rapport de M. Coulmic sur les moyens de faire une revue de la mode bretonne ; 13° un rapport sur le concours de gwerz, par M. Ber-

thou ; 14° un mémoire sur les saints bretons, par M. de Laigue, etc., etc.

L'ordre du jour étant fixé, les orateurs inscrits commencent immédiatement leurs communications.

M. l'abbé Guillerm demande l'unification du célèbre chant de marche de Jaffrennou, le *Kan Bale Tud Breiz.*

Notre distingué compatriote, dont le travail sur les mélodies populaires va bientôt paraître, comme nous l'annonce M. de l'Estourbeillon, obtient gain de cause et on lui adjoint MM. le chanoine Buléon et F. Jaffrennou pour opérer ce travail d'unification.

M. de La Guichardière demande ensuite que le même travail soit fait pour le *Bro Goz ma Zadou.* Sa proposition est aussi renvoyée à la commission.

M. l'abbé Favé appelle l'attention des congressistes sur la belle initiative de Madame de Lécluse, d'Audierne, qui a organisé à la suite de la dernière famine une œuvre admirable d'assistance par le travail. Dans le but de procurer des ressources aux femmes et aux filles de marins cette bonne Périgourdine devenue Bretonne a créé, elle protestante, une œuvre catholique. Groupant les jeunes filles dans un atelier spécial, donnant aux femmes mariées de l'ouvrage à domicile, elle les a fait initier à l'art de la dentelle d'Irlande, et M. l'abbé Favé nous montre un spécimen de leur travail qui prouve l'habilité des ouvrières. Mgr Dubillard, ce véritable évêque breton qui aime tant nos marins, a pris un vif intérêt à cette tentative couronnée aujourd'hui d'un plein succès.

Le Dr C.-A. Picquenard signale l'existence d'une œuvre analogue créée à l'île Tudy par des femmes de cœur appartenant à la meilleure société de la région.

M le Président les prie tous deux d'apporter aux

assises d'hiver de l'U. R. B. qui se tiendront à Châteaugiron, pays de la dentelle, des renseignements détaillés sur ces intéressantes créations.

M. le Président lit ensuite un article extrait de l'*Ouest-Eclair*, où l'on constate combien le renom des articles *dits parisiens* fait de tort aux articles fabriqués dans le pays. On s'amuse beaucoup de l'histoire de ce négociant avisé qui, ne pouvant se débarrasser d'un stock de bas cyclistes confectionnés à Rennes, eut l'idée de les étiquetter « articles de Paris » et put ainsi les écouler en quelques jours. Il faut réagir contre cette centralisation excessive.

Après échange d'observations de la part de MM. Philouze, Bossard et Choleau, il est décidé que, pour faire connaître les industries de notre région, l'U. R. B. mettra au concours en 1905 une étude de géographie commerciale de la Bretagne avec carte à l'appui.

Ensuite le Dr C.-A. Picquenard lit une *Etude sur le bassin houiller de Kemper*. L'auteur y résume les recherches faites dans ce bassin depuis 1752. Sa conclusion est que ce bassin renferme des couches puissantes de schistes bitumineux atteignant en bloc au moins 90 m. dans la plaine de Kuzon, tandis que la houille est peu abondante dans le bassin qui forme une ellipse d'environ 5 kilomètres sur 600 mètres. Il y a donc lieu, comme l'indiquait déjà Rivière dans ses *Etudes géologiques sur les environs de Kemper*, parues en 1838, d'exploiter les schistes bitumineux très riches en goudron et en huile de schiste ; si, chemin faisant on rencontre de la houille, on ne la négligera pas, non plus ; mais elle ne doit à aucun prix être l'objectif principal de ceux qui voudront tirer parti des richesses que renferme le sous-sol de Kemper et de ses environs.

A 2 h. 1/2 de l'après-midi nouvelle séance de travail. La salle est remplie d'un nombreux public.

M. le Président a comme assesseurs : Mesdames Mosher et C.-A. Picquenard ; MM. Evans, secrétaire du Gorsedd Gallois, récemment arrivé ; Le Grand, conseiller d'arrondissement ; les abbés Bossard et Corre.

M. Jean Choleau donne lecture d'un travail très approfondi sur *les causes de la désertion des campagnes* et *l'éducation rurale*. Notre distingué collègue, si habitué à traiter toutes les grandes questions d'économie sociale, désirerait que l'on choisit les instituteurs et institutrices au sein des longues familles de la campagne ; il désirerait que dans les écoles et aussi qu'au lieu d'envoyer les jeunes campagnards faire leur service militaires dans les villes, on créât des casernes situées en pleine campagne.

Cette communication où se révèle, comme toujours chez M. Choleau, l'amour des humbles est accueillie par de chaleureux applaudissements.

M. le Président et M. Bossard appuient les conclusions de M. Choleau en ce qui concerne l'enseignement agricole, et l'assemblée adopte à mains levées un vœu de M. Bossard tendant à faire donner à cet enseignement une plus grande extension.

Voici le tour de notre le barde *Evnik Arvor* (F. Caurel), qui nous lit un excellent rapport en langue bretonne sur les ouvrages bretons, sur les journaux et revues parus depuis le dernier congrès.

L'assemblée reçoit ensuite communication d'un télégramme que lui apporte M. Charles Brun, secrétaire général de la Fédération Régionaliste Française. Elle décide de répondre par un télégramme amical à ce

télégramme où le Félibrige latin lui exprimait ses vœux pour le succès du congrès de 1904.

N'oublions pas non plus de signaler l'intéressant mémoire où M. J. Choleau examine ce que les pouvoirs publics ont fait pour améliorer la condition des serviteurs. Il constate que la loi préparée par M. Mougeot sur l'inaliénabilité de la propriété n'aura peut-être pas pour résultats de créer de nouveaux propriétaires, mais qu'elle pourra être fort utile dans les moments de crise agricole.

Voici maintenant le tour du barde *Abalor* (Léon Le Berre) qui vient faire une lecture très documentée concernant un projet de réorganisation de l'œuvre du *Sou Breton*. Notre sympathique collègue, qui vient de faire un long séjour en Irlande, nous propose l'exemple de la *Gaelic League* qui, par des moyens très simples, est arrivée à répandre de nombreuses publications en gaëlique et à faire revivre la langue celtique dans la partie de l'Irlande où elle n'était plus parlée depuis un siècle environ. L'assistance qui sent combien l'application du système de la *Gaelic League*, serait utile à l'œuvre du *Sou Breton*, ne ménage pas ses applaudissements à l'auteur de cette communication.

Les statuts de la nouvelle œuvre du *Sou Breton* sont, après discussion, renvoyés à l'examen d'une commission de cinq membres qui fonctionnera de concert avec le bureau de l'U. R. B.

M. le Président donne lecture d'une belle pièce en vers bretons écrite par M. Penhouarn, chef de gare à Montauban-de-Bretagne, et dédiée aux membres de l'U. R. B.

A 5 h. dans la même salle, a lieu la première séance du *Ty Kaniri Breiz*. Réunion très animée où se font enten-

dre la célèbre chanteuse populaire Maric' harit Fulup, et les bardes *Mab an Argoat*, *Taldir*, *Er Barh Labourer*, *Ar Barz Melen*. Cette séance se termine par la cérémonie du *mariage du glaive*. Ceux d'entre nous qui ont assisté au congrès de Vannes en 1899 se rappellent en quoi elle consiste et sans doute aussi quelle est son origine. Au cinquième siècle de notre ère des Gallois s'enfuyant de la Grande-Bretagne, où ils étaient établis, au devant des Saxons qui les harcelaient, vinrent peupler la péninsule armoricaine dont les habitants avaient été décimés par les légions romaines. Ce sont ces Gallois qui donnèrent à la péninsule armoricaine le nom de Bretagne qu'elle a continué à porter. Avant de se séparer, les exilés emportèrent la moitié d'un glaive fendu dans le sens de sa longueur et laissèrent l'autre moitié aux mains de leurs frères restés dans le pays. Il fut convenu que, si au cours des siècles, ils se rencontraient à nouveau, ils uniraient à nouveau les deux moitiés du glaive. La première cérémonie du glaive eut lieu en 1838 au banquet d'Abergaveny où nous étions si dignement représentés par l'illustre barde Hersart de la Villemarqué. Depuis 1899 les deux moitiés du glaive ont été refaites à neuf, mais on y a incorporé le fer du vieux glaive gallois L'une des moitiés est portée par M. Griffith-Thomas, l'autre par le barde Taldir. Le druide Alc' houeder Treger demande à chacun d'eux : « Qu'êtes vous venu faire ici, mon frère ? » et chacun d'eux de répondre, le premier en gallois, le second en breton : « Je suis venu, ô mon frère, pour réunir les tronçons du glaive qui ont été séparés jadis et que nous allons de nouveau souder ». Le druide réunit alors les deux tronçons du glaive et Madame la comtesse de Lescouet les ceint d'un flot de rubans aux couleurs bardiques qui sont le *blanc*, le *bleu*

et le *vert*. J'insiste sur ce détail, car j'ai entendu dire pendant le congrès que « les couleurs de l'U. R. B. « étaient le blanc, le bleu et le vert, alorsque les cou- « leurs nationales étaient le bleu, le blanc et le rouge « et que... DÈS LORS, *l'U. R. B. n'était qu'une société...* « RÉACTIONNAIRE ».

Cette interprétation repose sur une équivoque. Il y a d'un côté le *Gorsedd* ou Collège des Bardes, sorte d'académie littéraire Galloise-Bretonne dont les membres portent un brassard ou une tunique de couleur *blanche* pour les *druides*, *bleue* pour les *bardes*, et *verte* pour les *ovates*. D'un autre côté, il y a l'Union Régionaliste Bretonne, qui a *toujours* fait flotter à l'entrée de ses salles de réunion le drapeau tricolore de la France et qui, pour personnifier l'Union intime de la Grande Patrie et de la Petite Patrie, a décidé de marier harmonieusement leurs deux étendards. Elle l'a fait le jeudi 29 septembre en surmontant d'une cravate tricolore un drapeau semé d'hermines bretonnes. Puissent ces deux symboles, aussi glorieux l'un que l'autre, rappeler aux jeunes Bretons que la conscription appellera au service de la France comment leurs aînés ont su vaincre ou mourir en *Bretons* à l'ombre du drapeau tricolore, non seulement sur les champs de bataille de la Grande Armée mais encore sur ceux de l'Année Terrible et aussi sur cent points différents de notre globe, sur terre, comme sur mer.

Cette équivoque dissipée, revenons à la cérémonie du glaive. M. Griffith-Thomas la termine par le discours que voici qui est fait en langue galloise et immédiatement en langue bretonne, par Taldir.

« Mes chers frères et sœurs de Bretagne,

« Je vous apporte les souhaits sincères de vos frères de Galles, qui montrent, eux aussi, tant d'enthousiasme pour la

conservation de leur caractère national, pour la supériorité de la poésie et de la musique cambriennes écrites dans leur magnifique langage. En même temps que le salut des Galles, je vous apporte celui de la Celtie tout entière, de l'Irlande, de l'Ecosse, de l'île de Man, de la Cornouaille, dont les délégués se trouvaient réunis, ces jours derniers, au brillant congrès de Caernarvon.

« Je suis plus, qu'aucun autre, convaincu du devoir et du privilège qu'a tout Gallois, non seulement de parler, mais encore d'enseigner sa langue à lui à ses fils Cambriens. En Galles, je connais neuf chapelles sur dix où le prêche se fait en gallois.

« Grâce à Dieu, j'ai pris une part importante dans la campagne menée en faveur de l'enseignement du gallois dans les écoles de Caernarvon et les autres parties de la Cambrie. Nous y avons si bien réussi que déjà le gallois est enseigné dans les universités et les collèges, aussi bien que dans les écoles intermédiaires et même élémentaires. Je ne crois pas le jour éloigné où le gallois sera seul employé dans toutes les écoles de la principauté.

« Je serais très heureux d'apprendre que vous puissiez également obtenir de votre gouvernement l'enseignement du breton dans les écoles de Bretagne, afin que vos enfants soient à même de conserver leur langue, leurs costumes et leurs traditions. *Tra mor, tra brython !* (Tant que sera la mer durera le breton !) »

Cette importante cérémonie du mariage du glaive se termine par le chant du *Bro Goz ma Zadou* et l'on se donne rendez-vous pour 8 heures, afin d'assister à la conférence de M. Charles Brun sur *La Décentralisation.* Je ne saurais mieux faire ici que de citer encore une fois le compte-rendu donné par *La Dépêche de Brest* et dû à la plume élégante et fidèle de son excellent collaborateur, M. Picart :

Ce qu'il a dit ?...

Il prévient aussitôt son assistance qu' « il ne traitera pas à nouveau la question de la décentralisation dans son ensemble. Elle est trop vaste ; elle prête trop à des développements un peu vains. Enfin, s'il commettait cette erreur, il s'exposerait à tomber dans des redites fâcheuses. Il supposera la partie gagnée : et, en fait, tous les bons esprits, pour peu qu'on les presse, sont d'accord sur la nécessité de décongestionner la France, de conserver le pittoresque des provinces et d'adapter notre enseignement aux besoins de chaque région, de faire des économies administratifs, etc., etc. Les hommes politiques de toute nuance s'entendent là-dessus. Le gouvernement lui-même ne semble pas hostile, de parti-pris, à la refonte de notre système administratif. D'où vient cependant que les décentralisateurs aient obtenu jusqu'aujourd'hui si peu de succès véritables et que des manifestations, des congrès, des fêtes, soient le plus clair de leur bilan ? « C'est, estime M. Charles Brun, que, décentralisateurs en théorie, nous restons tous centralistes en pratique, fût-ce inconsciemment. L'orateur va étudier les principaux obstacles que la décentralisation rencontre chez les décentralisateurs eux-mêmes.

« L'ignorance, d'abord. Nous ne connaissons ni notre passé, ni nos gloires. Et, mal instruits du système, nous ne savons répondre que timidement aux préjugés qui ont cours et paralysent l'œuvre décentralisatrice. On accuse le régionalisme d'être une œuvre de réaction, alors que, loin de prétendre à refaire un passé mort, il veut garder de ce passé les parties vivantes et nous épargner de douloureuses expériences. On l'accuse de nuire à l'unité nationale : il la fonde, au contraire, plus solidement, sur les motifs immédiats, sur les sentiments premiers, sur le culte de la petite patrie.

« L'instruction, ensuite. Si nous sommes ignorants de trop de choses utiles, nous sommes trop instruits et mal. L'enseignement uniforme, la course aux diplômes, nous ont prédisposés au seul usage de la raison raisonnante. Nous sommes tous, plus ou moins, des métaphysiciens, détachés des réalités

concrètes. Et, trop souvent, un enseignement primaire mal compris a déraciné les jeunes paysans, les a détournés de la terre et du métier des aïeux.

« Il faut encore se défier du particularisme et du sens trop étroit de l'intérêt qui caractérise nombre de régionalistes. Que l'on supprime les sous-préfets, par un vote presque unanime de la Chambre, et, demain, les députés dont les arrondissements sont privés de ce magistrat inutile réclameront pour les circonscriptions privées au nom de leurs électeurs. On a créé seize universités provinciales, alors que six ou sept seulement auraient pu soutenir la concurrence de Paris. Le régionalisme demande l'union de tous les régionalistes du Midi au Nord ; et il demande des sacrifices pour que l'on puisse arriver à constituer des centres régionaux dotés de tous leurs organes.

« D'où vient cette étroitesse de vues ? C'est que nous sommes trop accoutumés à n'attendre rien que de l'Etat. Electeurs qui sollicitent des places ou des décorations ; candidats qui se font recommander ; jeunes gens qui rêvent de la retraite bienfaisante ; associations et entreprises privées qui sollicitent constamment les secours des pouvoirs publics, toute la France est à la mendicité. Nous sommes, a dit Maurice Barrès, un peuple vendu à son gouvernement.

« Et ainsi pliés, ayant ainsi perdu le sens de la dignité civique, il est fort naturel que nous ayons la lâcheté de ne rien attendre non plus que de Paris dans le domaine des lettres, des arts et des modes. Là où nous pourrions revendiquer notre originalité sans contrôle de l'Etat, il semble que nous nous précipitions de nous-mêmes à la servitude.

« Livres, journaux, pièces de théâtre, scies de café-concert, tout nous vient de la capitale. Les hautes classes ont délaissé le costume national, et elles s'étonnent qu'en notre siècle de démocratie le costume soit délaissé aussi par les classes inférieures. Le français est devenu la marque du « monsieur » ; qu'y a-t-il de surprenant à ce que l'on n'ose plus parler breton sans rougir ? Ainsi notre art et notre poésie deviennent, par notre faute, uniformes et fatices.

« Que convient-il de faire ? Réagir contre ces tendances, développer l'initiative individuelle ; créer une sorte de régionalisme moral, et surtout ne pas oublier que la décentralisation, si elle nous venait d'en haut, ne serait qu'une réforme inefficace. C'est d'en bas qu'elle doit venir ; c'est nous qui devons nous y préparer et, mieux que cela, la faire. »

De nombreux applaudissements se sont fait entendre au cours de cette belle conférence et c'est encore au milieu des applaudissements que le distingué causeur se rassied. M. de l'Estourbeillon se lève à son tour et répondant à nos sentiments intimes félicite chaudement M. Charles Brun.

(A suivre.)

Dr et Mme C.-A. PICQUENARD.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 13 Septembre 1904

Sous la présidence de M. le Mis de l'Estourbeillon, vice-président, puis de M. le vicomte Charles de Calan, président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le mardi 13 septembre 1904, à 10 heures et demie, à la mairie de Châteaubriant, pendant le Congrès de l'Association Bretonne.

Etaient présents : MM. le Cte de Palys et le Mis de l'Estourbeillon, vice-présidents, Blanchard, secrétaire, Cte Lanjuinais, les abbés Guillotin de Corson, Pâris-Jallobert et Peyron, J. Trévédy, Cte de Bellevue, Vte Ch. de Calan, Cte R. de Laigue, Le Dault.

Admissions

Sont reçus membres de la Société :

M. Le Dault, libraire à Paris, présenté par MM. de l'Estourbeillon et Peyron.

M. Paul Foulon, négociant à Nantes, présenté par MM Blanchard et de l'Estourbeillon.

M. de l'Estourbeillon expose les difficultés qui, depuis trois ans, ont entravé la marche de la Société, et annonce qu'il va être procédé au renouvellement triennal du bureau arrivé au terme de son mandat. Il donne lecture d'une lettre de M. Le

Meignen, président sortant, lequel, habitant désormais Paris et n'ayant plus assez de loisirs pour s'occuper des intérêts de la Société, décline toute candidature. Malgré les instances de M. de l'Estourbeillon et de tous les membres présents, M. le Cte de Palys prie ses collègues de ne pas le réélire à la vice-présidence.

Il est alors procédé aux élections dont voici le résultat :

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. le Vte Charles de Calan.

Vice-Présidents : Mte de l'Estourbeillon ; Joseph Rousse, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Secrétaire : René Blanchard.

Trésorier : Paul Foulon, 74, boulevard Babin-Chevaye, à Nantes.

M. Le Meignen, président sortant, est nommé président honoraire.

Le secrétaire-adjoint et le membre du Comité qui devra remplacer M. Rousse seront choisis ultérieurement par le bureau.

M. de Calan remercie ses collègues de l'honneur et de la preuve de confiance qu'ils viennent de lui accorder. Ses loisirs lui font espérer qu'il pourra travailler à maintenir le bon renom que la Société s'est acquis par ses publications antérieures, et à rendre aux réunions leur ancienne fréquence.

Le président développe alors tout un programme de travaux qui pourrait, pendant un temps assez long, fournir la matière d'ouvrages intéressants et variés. En exposant dès aujourd'hui ce programme, il espère inciter les savants de la Bretagne, chacun dans le genre d'études qui lui est particulier à préparer de longue main, des travaux que leur étendue ne permet d'insérer dans des Revues et que la Société des Bibliophiles Bretons serait heureuse d'accueillir :

1° Recueil de documents antérieurs au XIIIe siècle : Vies de saints inédites ou parues autrefois dans des publications peu

accessibles, anciens calendriers, etc. Ces documents seraient donnés dans leur langue originaire avec traduction française.

2° Mélanges littéraires relatifs à la Bretagne : Contes, traditions, épisodes romanesques empruntés aux romans du Moyen-âge.

3° Documents sur la guerre de la Succession de Bretagne au XIVe siècle. Les archives anglaises ont à peine été explorées sous ce rapport et la magistrale Histoire de Bretagne de M. de la Borderie est loin d'avoir épuisé la matière sur ce si intéressant sujet.

4° Les XVe et XVIe siècles seraient représentés par les Réformations et Montres que publie M. le comte de Laigue. Les Bibliophiles ont déjà reçu les deux premiers volumes. Les suivants leur seront distribués successivement en alternant avec d'autres ouvrages.

5° Documents sur les États de Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. La correspondance des Contrôleurs Généraux avec les Intendants et de nombreux rapports intéressants sont encore conservés, soit aux Archives nationales, soit dans les Dépôts des départements.

6° Pour la période révolutionnaire sur laquelle la Société n'a guère donné que l'ouvrage de M. de la Grimaudière, *la Commission Brutus Magnier à Rennes*, le fonds de la Police aux Archives nationales et certains chartriers de famille que les propriétaires seraient disposés à ouvrir, fourniraient de curieuses correspondances relatives à l'émigration et à la chouannerie.

7° Vie privée du XVe au XVIIIe siècle : Livres de raison, inventaires de bibliothèques, de mobiliers, de bijoux, etc.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme développé par le nouveau président. Il va de soi qu'il ne saurait avoir rien d'exclusif. Aussi le meilleur accueil est-il fait aux propositions de divers membres qui désireraient voir publier des Etudes sur les Mélodies bretonnes et reprendre, pour le XVIe siècle et le XVIIIe, l'*Anthologie des poètes bretons*. On sait que la Société en a déjà édité un volume pour le XVIIe siècle.

M. le comte Lanjuinais verrait volontiers continuer la série des *Mélanges*. Cela permettrait de grouper les travaux moins étendus des membres qui n'ont pas le loisir d'entreprendre des ouvrages de longue haleine.

M. de Calan annonce que dès maintenant des manuscrits sont préparés et n'attendent que la dernière mise au point sur les 3e et 7e parties du programme ci-dessus. Il en est de même pour une étude sur les Mélodies bretonnes. Le président est autorisé à se mettre en relations avec les auteurs. Les conditions de publication seront discutées dans la prochaine réunion qui se tiendra à Nantes en novembre ou décembre.

On décide la suppression du droit d'entrée assez onéreux, puis le secrétaire donne lecture du bilan de la Société.

Exhibitions

Par M. Trévédy : *L'Association de la Bonne Mort sous la protection des saints Anges Gardiens*, par le R. P. Coret, de la Cie de Jésus. Nouvelle édition. A Dinan, chez la ve de R. J. B. Huart, s. d. [fin du XVIIIe s.]. In-12.

Par M. de l'Estourbeillon : 1° *Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique du dialecte de Vannes*, par L'A[rmeyrie]. A Leide par la Compagnie, MDCCXLIV. In-8°. — L'Armeyrie est le pseudonyme de Claude-Vincent Cillart de Kerampoul, né à Sarzeau en 1686, recteur d'Arradon, puis de diverses paroisses du Morbihan.

2° *Pastoral var guinivelez Jesus-Christ* [par Joseph Le Coat, de Morlaix]. E Montroulez, s. d. [vers 1830]. In-16.

3° *Buez Joseph mab da Jacob* [par le même]. E Montroulez e ti Lédan, imprimer ha librer, s. d. In-16.

Ouvrage offert

Par MM. de Gourcuff et de l'Estourbeillon : *L'Avenir de la Langue Bretonne*, par Hersart de la Villemarqué. Avant-propos d'Olivier de Gourcuff. Nantes, 1904. In-18.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le secrétaire, René Blanchard.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Omnium, par la comtesse de Pesquidoux. Société d'Editions Modernes, 16, rue des Stations, Lille. Prix : 3 fr. 50.

Qui donc, après : *les Martyrs, Fabiola, Salambô, Quo Vadis*, n'hésiterait à braver ce double écueil : écrire un roman *antique* sous forme *historique* ? Surtout si l'auteur est une femme, fût-elle cultivée de cette culture intense que lui impose la vie moderne.

Ce n'est donc pas un roman *antique* et *historique* qu'a prétendu écrire la comtesse de Pesquidoux, mais une étude *d'âmes* éclairées de cette lueur ardente et pure de l'aurore du Christianisme.

Le temps qui change si tôt et si complètement les conditions de notre vie *extérieure* n'a aucune prise sur l'homme lui-même. Les aspirations de son âme, les appétits de son corps, les besoins de son cœur ne sont pas sensiblement différents, qu'il s'agisse d'un soldat romain, d'un reître du moyen-âge, ou d'un intellectuel de nos jours.

Dans ces pages, où la chrétienne qu'est la comtesse de Pesquidoux, a laissé parler sa foi, la jeune fille ne trouvera rien qu'elle ne puisse lire, rien dont elle ne puisse profiter pour élever son cœur et son esprit. Et ceci méritait d'être noté dans ce siècle où la jeune fille est si souvent oubliée par nos romanciers modernes.

Ce n'est pas là le seul mérite d'*Omnium* dont le style est vif, quoique soigneusement travaillé... peut-être même un peu trop travaillé ;... mais l'action est attachante, les carac-

tères bien suivis, les descriptions colorées. *Omnium* est donc un livre intéressant et un *bon* livre, où l'auteur, qui prétend n'avoir voulu faire que de la psychologie, est loin d'avoir négligé la reconstitution antique, ce qui, en ajoutant à la valeur et à l'intérêt de l'ouvrage, nous permet de saluer en Mme de Pesquidoux une femme remarquablement érudite.

G. G.

*
* *

Un de nos compatriotes d'adoption, Parisien de naissance, M. Hippolyte Devillers, présidait au mois de mai dernier le dîner des « Parisiens de partout ». Il prononça un si charmant discours que tous les convives le sommèrent de le publier — ne fût-ce que pour en faire part aux absents. Il défère aujourd'hui, ou on défère en son nom, à ce vœu et une mignonne plaquette nous arrive. Nous lisons M. Devillers avec tout le plaisir que nous avions eu à l'entendre — et la phrase suivante nous parle exquisement de la Bretagne. « Moi j'ai déménagé ma mélancolie et l'ai installée dans un coin de Bretagne, au bord de la mer, à Cancale, et la mer que j'aime est la dernière amie qui m'accueille encore dans son sein ».

O. DE G.

*
* *

La critique d'art devrait être plus souvent dévolue aux poètes. Ils y apportent un souci de la forme, une recherche heureuse de l'expression juste, qui n'excluent point l'érudition, qui la relèvent Je trouve dans la brochure de M. Emile Langlade, *Les Artistes Artésiens aux Expositions de 1904*, ces qualités réunies de fond et de forme qui nous enchantaient jadis chez un Théophile Gautier. MM. Demont et Tattegrain, pour ne citer que deux des meilleurs peintres du Nord, sont parfaitement caractérisés dans cette étude où la critique reste toujours impartiale et littéraire.

O. DE G.

*
* *

Ar Pevar Aviel lakeat en unan (Les quatre évangiles réunis en un seul), par M. l'abbé Caër, vicaire à Guiclan. — Société anonyme de la « Presse Libérale », A. Kaigre, directeur, 4, rue du Château à Brest, 1904.

Joli petit livre de 367 pages, bien présenté, bien relié et dont l'apparition a été saluée par un véritable cri de joie dans la Basse-Bretagne. M. l'abbé Caër, en publiant cet évangile breton, a porté un coup terrible à la propagande protestante. Nos populations catholiques parlant la langue celtique avaient déjà à leur disposition pour l'église le *Leor Oferen* de M. l'abbé Le Gall. Grâce aux *Pevar Aviel lakeat en unan*, elles trouveront à leurs foyers la meilleure lecture bretonne qu'on puisse faire, celle de l'Evangile. Ajoutons que les *Pevar Aviel* ne coûtent que 0 fr. 75 et qu'ils peuvent être d'une grande utilité pour les Gallos qui désirent étudier le breton.

R. L.

*
* *

Les Noms de Baptême en Bretagne, par Yves Sébillot, Paris, Librairie Bretonne de Le Dault, 6, rue du Val-de-Grâce, 1904. Prix : 0 fr. 50.

En attendant que l'on écrive une monographie détaillée des noms de baptême en Bretagne, M. Yves Sébillot nous cite des exemples de noms de saints nationaux ou locaux et de noms d'apôtres ou de saints romains ; il y joint des noms bizarres et pompeux qui ont tendance à faire délaisser les autres. On ne saurait trop recommander aux parents de donner à leurs enfants les noms des saints bretons ou ceux des saints populaires en Bretagne.

R. L.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

AU SEUIL DU MOIS NOIR

Que notre âme toujours ainsi vibre et s'émeuve !..
Voici que la campagne est telle qu'une veuve
Dont le cœur n'était pas pour jamais refroidi,
Qui pleure et qui veut rire et demande crédit ;
Belle encore aujourd'hui mais demain déjà vieille.
Ecoutant les conseils d'un cœur qui se réveille,
Voulant jouir encor de sa mûre beauté
Et sourire à l'aimé sans vaine cruauté.

***

Toi dont l'âme se plaît parmi ce paysage,
Amie, ô toi qui vois sur son changeant visage
Sa joie et ses douleurs, son calme et ses tourments,
Ame sœur de mon âme, à mon côté descends
L'avenue effeuillée aux arbres centenaires,
Où cet été nos jours, si paisibles, coulèrent,
Semblables et divers, de l'aube jusqu'au soir,
Sous les yeux attendris de notre vieux manoir.

Laisse peser, veux-tu, ton front sur mon épaule.
Vois-tu bien, je connais auprès de toi mon rôle :
Ton cœur, ton faible cœur, bat entre mes bras forts,
Rien ne m'est plus léger que le poids de ton corps
Et rien ne m'est plus doux, lorsque ton front me touche,
Que le parfum de violette de ta bouche.

∴

Sous le regard de Dieu la pauvre humanité
Repose, ayant au cœur la rose de bonté.
Les âmes des Epoux aujourd'hui s'angélisent
Dans les parfums d'encens fumant dans les églises.

Le cheval, grave et doux, serviteur fraternel,
De l'homme, sur les champs tourne un regard austère.
Et le bœuf aux grands yeux, dans le clos en jachère,
Rumine lentement en regardant le ciel.

L'on tremble d'un bonheur dont on ne sait les causes,
Et quoique triste ainsi qu'à l'heure de l'adieu ;
Une paix adorable enveloppe les choses
Et le cœur palpitant bat sur le cœur de Dieu.

Le soleil, écartant brusquement un nuage,
De sa vieille amitié nous donne un nouveau gage.

Et voici que le vent brutal, comme un butor,
Le vent qui méchamment cognait hier encore
La barbe humide des embrums de l'Atlantique,
Hurlant, bavant, riant d'un rire sardonique,
Aux portes du manoir vacillant sous l'effort ;
Celui qui vient déjà piétiner le bois mort ;
Qui fait dans le jardin caracoler sa horde
Et reviendra bientôt et sans miséricorde,
Cueillir tous les fruits murs de l'arrière saison ;
Qui tambourinera de ses poings, sans raison,
Aux battants vermoulus du portail vénérable ;
Qui gonflera ses joues aux judas de l'étable,
— Vagabond redouté, — le dur vent de noroit
S'oublie à sommeiller, las du dernier exploit,
Au sommet du donjon dont les ardoises tombent ;
Parmi le doux essaim roucoulant des colombes.

*
* *

La terre se recueille. Elle songe aux travaux
D'hier et de demain et fait à Dieu l'offrande
De ses tourments passés, de ses tourments nouveaux,
Et c'est un surcroît de douleur qu'elle demande.
Elle n'ignore point qu'au seuil d'un autre hiver,
Les hommes, sans pitié, vont déchirer sa chair.

Demain les laboureurs guideront ces charrues
En tous sens passera la herse aux dents aiguës.
Joyeusement, cruellement, tout l'appareil
De cet acier luisant chante et rit au soleil.

*
* *

Noyés dans les regains de trèfle et de luzerne
Le coq majestueux et la cour qu'il gouverne
Voyagent au hasard et de l'heure oublieux.
— A plein gosier, coricos victorieux ! —
Oh ! la belle journée ! accalmie automnale !
Royauté absolue ! Oubli de la rivale !
Heureux peuple qui va sans songer au retour,
Comme si ne devait jamais finir ce jour !
L'on gratte et l'on picore. On court, on se lutine,
On se chamaille, on crie, on chante, on se piétine.
La bonne vie ! on se tolère et l'on s'entend...
Mais le soir vient. Vers tous les points le col se tend,
Car c'est l'heure inquiète. Au retour chacun songe :
Le port devient très grave et chaque pas s'allonge.

*
* *

Sur la route là-bas, au loin, les peupliers
Sont d'une cathédrale antique les piliers,
Cathédrale sans voûte, en cette saison, vide,
Où cependant parfois une brise timide
Sur les orgues prélude, aujourd'hui comme hier,
Aux grandes symphonies lugubres de l'hiver.

∴

Le bûcheron, dans l'herbe sèche qui les cache,
A déposé la scie et la serpe et la hache,
Car c'est aussi jour du Seigneur au fond des bois.
Mais les petits oiseaux ont des pleurs dans la voix.
Petits, ô tout petits ! dans le creux des talus,
Pleurez-vous un bonheur qui ne reviendra plus ?

Vous avez déserté les ormes et les chênes :
Oiseaux, pressentez-vous des détresses prochaines ?
Le bois me semble plein de funèbres parfums :
Ah ! n'y aurait-il pas parmi vous des défunts ?
La même angoisse étreint et vos cœurs et les nôtres.
Novembre vous sera bien dur comme à tant d'autres :
Je crois, en écoutant vos douloureux accords,
Oiseaux que vous chantez une Messe des Morts.

Aujourd'hui les oiseaux timbrent toutes les heures.
Les oiseaux chantent tristement, les oiseaux meurent.

∴

Odeur pénétrante et sans nom,
Ni de fruits, ni de floraison,
Odeur des feuilles, acre et douce,
De branches, d'écorce et de mousse,
Où l'on voudrait s'ensevelir
Pour se griser et pour mourir.
Odeur de quelque douce remembrance
Qui ravit jusqu'à la souffrance.
Parfum pesant qui tombe en la source des pleurs ;
Parfum évocateur de joies et de douleurs.
O bruit des feuilles mortes que l'on foule !
Rare plaisir de remuer ces louis d'or !
Plaisir aigu de l'avare qui roule
Et brasse ses trésors !
Odeur de l'or qui fut vivant pour notre joie
Et qui retourne au Tout dont nous serons la proie !

Dans le tréfonds de nous, quel souvenir
Voyons-nous s'éveiller et dans l'ombre venir !
Sous ces ormeaux, ces chênes et ces hêtres,
N'avons-nous pas roulé dans le sang des ancêtres !
O joie, encor que triste et se plaisant aux pleurs,
Avant-goût de la triste allégresse d'ailleurs,
Calme divinisé que le profane ignore,
En ce siècle aveuglé, nous vous goûtons encore.

∴

Oh ! mon autre moi-même, à mes pas attaché :
Ton regard suit le mien sur l'énigme penché ;
Ta grâce va mûrir à côté de ma force :
Restons unis, ainsi qu'à son arbre l'écorce.

Arrêtons-nous. Voici que dans l'arbre j'entends
La sève qui descend pour monter au printemps.
Ne perdons rien du geste auguste de la Mère
Nous n'aurons point pour elle une parole amère
Sur sa face lisons ses sublimes desseins
Et puisons notre force à ses robustes seins.

∴

Sévèrement, voici que s'avance le soir.
Regarde, à mi-coteau, se dorer le manoir :
Les vitraux tout à coup s'allument et flamboient.
Dans un ardent brouillard les collines se noient.
L'âme en fête s'exalte et, brisant sa prison,
Ne sait plus se borner au cercle d'horizon.

Aujourd'hui vaut hier. Donc que Demain s'avance :
Le sombre mois, hurlant, ou pleurant en silence,
Ou bien portant austèrement le deuil du Temps,
Valent l'Eté, l'Automne et le jeune Printemps.

J'ai suivi tes leçons, ô terre maternelle !
Le fils qui te connaît ne te croit point cruelle.
Je souris à ta joie et pleure à ta douleur.
Je sens battre paisiblement ton vaste cœur.

Hiver ! Eté ! — si longs pour l'humble créature !
Pulsation du cœur vivant de la nature !
Si lente pour notre éphémère humanité !
Pour toi rapide, ô Cause Unique, Eternité !

Yves Berthou.

LE GÉNÉRAL VENDÉEN DONNISSAN

GUILLOTINÉ A ANGERS (1794)

Le marquis de Donnissan, gentilhomme d'honneur de *Monsieur* (plus tard Louis XVIII), avait épousé Marie-Françoise de Durfort de Civrac, dame d'atours de Madame Victoire. Leur fille unique, Marie-Louise-Victoire, née le 25 octobre 1772, épousa, le 27 octobre 1791, le marquis de Lescure, son cousin germain. — Après le 10 août 1792, toute la famille s'enfuit de Paris au milieu des plus grands périls et alla habiter le château de Clisson, dans la paroisse de Boismé, près Bressuire, qui appartenait à M. de Lescure. Tous prirent part, l'année suivante, à l'insurrection vendéenne, et MM. de Donnissan et de Lescure payèrent de leur vie leur attachement à la religion et à la royauté (1).

M. de Donnissan fut arrêté à Montrelais (Loire-Inférieure), au commencement de janvier 1794, après la malheureuse expédition d'Outre-Loire (2). Le 4 janvier, le comité révolutionnaire d'Ingrandes (3) l'envoya à celui d'Angers. Le comité révolutionnaire de cette dernière ville l'interrogea, le 7 janvier :

Joseph-Guy de Donnissan, âgé de 55 ans, né à Bordeaux, ci-devant noble, vivant de son bien, est dans la Vendée depuis le mois de septembre 1792.

(1) Le marquis de Lescure mourut le 3 novembre 1793 ; Mme de Lescure, devenue plus tard Mme de La Rochejaquelein, mourut à Orléans le 15 février 1857 ; leur fille, Louise de Lescure, mourut le 11 août 1795. Le marquis de Donnissan fut guillotiné à Angers le 8 janvier 1794 ; Mme de Donnissan survécut à la Restauration. Le marquis Henri de La Rochejaquelein, qui habitait chez son cousin M. de Lescure au moment de l'insurrection, fut tué le 28 janvier 1794. Marie-Françoise de Civrac, abbesse à Angoulême, tante de Mme de Donnissan, qui s'était réfugiée à Clisson, fut guillotinée à Angers avec sa femme de chambre le 9 décembre 1793.

(2) Sur le marquis de Donnissan, consulter les *Mémoires* de Mme de La Rochejaquelein, sa fille.

(3) Il refusa de donner son nom au comité révolutionnaire d'Ingrandes (*Arch. de M.-et-L.*, L. 1132).

Quel rang il avait dans l'armée catholique ? — Il était officier : il commandait tantôt la cavalerie, tantôt l'infanterie, et parfois les deux (1).

Le lendemain, 8 janvier, il fut amené devant la Commission Militaire, qui tenait ses séances dans l'ancienne église des Jacobins. Le président Félix lui fit subir l'interrogatoire suivant (2) :

Depuis quand il était réuni aux brigands de Vendée ? — Depuis le mois de mai 1793.

Dans qu'elle intention il s'est joint à eux ? — Dans l'intention de soutenir le roi et la religion, qu'ils défendaient.

Quel grade il occupait dans ce rassemblement de bandits ? — Il était tantôt général et tantôt particulier.

Où il a été arrêté ? — Au delà d'Ingrandes.

S'il a commandé l'infanterie et la cavalerie ? — Il a commandé l'une et l'autre, et quelquefois les deux ensemble.

S'il a des frères et sœurs ? — Il a une sœur dont il ignore l'existence, et son frère est mort à Bordeaux il y a plus de 20 ans.

S'il peut dévoiler les correspondances secrètes qu'il avait avec les ennemis de la République ? — Il n'en a jamais eu.

Si en soutenant le roi et la religion il voulait s'opposer au bonheur du peuple ? — Il voulait lui conserver la religion qu'il avait eue jusqu'à présent.

S'il voulait aussi lui conserver la tyrannie de la noblesse ? — Il l'a toujours eue en horreur.

Comment il a pu croire qu'un seul département pût faire la loi à 86 autres ? — Il espérait que ses principes se

(1) *Archives de la Cour d'Appel d'Angers.*
(2) *Id.* — Greffier, le citoyen Loizillon.

propageraient dans les autres départements, mais il n'a travaillé que dans ceux de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Comment il a pu espérer réussir dans une entreprise aussi folle que tyrannique, sans être secouru par les prétendues puissances étrangères? — Il n'avait pas besoin de les solliciter, puisqu'elles s'étaient prononcées elles-mêmes.

S'il a eu des secours de l'Angleterre? — Aucun.

De qui ils tiraient leurs munitions de guerre? — A mesure qu'ils en prenaient ils s'en servaient.

S'il a connu Gabriel, se disant évêque d'Agra? (1) — Il l'a connu et il a appris le sort qu'il a subi.

Quelle taille il avait? — Il lui a paru d'une taille raisonnable.

S'il se repent bien du sang qu'il a fait couler si horriblement? — Il croyait être agréable à Dieu en défendant la religion.

Le Dieu qu'il invoque n'est pas sanguinaire? — Il fallait bien l'être pour défendre sa cause.

Combien il a signé de chiffons portant intérêt à 4 °/₀, remboursables à la paix? — Il n'en sait pas le nombre, ayant été commis pour cela.

Qui il a chargé de payer ceux qu'il a volés ainsi? — La confiance les avait établis et on n'a forcé personne de les prendre.

Quel était le généralissime de ces brigands? — Il l'a été quelquefois, mais il n'avait pas la vue assez bonne pour l'être continuellement.

A quel nombre se montaient les forces des brigands? — Il n'en a pas connaissance.

S'il sait ce qu'est devenu le chevallier des Essards? — Il l'a vu à la dissolution de l'armée.

(1) Guillotiné à Angers, trois jours auparavant, le 5 janvier.

Quel âge il a ? — Il peut avoir 25 ans.

S'il le reconnaîtrait en le voyant ? — Oui.

Interpellé de se lever pour le reconnaître ? — Il le reconnaît.

Combien il a signé de proclamations fanatiques et royalistes ? — Il ne s'en rappelle pas le nombre.

Quel était leur rédacteur si perfide et si adroit ? — Tantôt l'un, tantôt l'autre.

S'il peut nous dire ce qu'est devenu la Rochejaquelein (1) ? — Il n'en sait rien.

S'il sait combien de brigands ont passé la Loire dernièrement ? — Il n'en sait rien, n'ayant pu la passer.

Séance tenante, M. de Donnissan fut condamné à mort, et dans la soirée du même jour, 8 février, il fut exécuté sur la place de Ralliement (2), en même temps que le chevalier des Essarts qui avait été arrêté avec lui à Montrelais.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.
Aumônier des prisons d'Angers.

(1) Tué 20 jours après M. de Donnissan à Nuaillé, près Cholet.

(2) *Voici les motifs de sa condamnation :*

1) Avoir eu des intelligences, correspondances et liaison étroite avec les brigands de la Vendée ; 2) avoir été le premier mobile du rassemblement contre-révolutionnaire qui a éclaté dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, au mois de septembre 1792 ; 3) avoir, pour favoriser son projet liberticide et trahir avec plus de succès sa patrie, accepté le commandement en chef de l'infanterie et cavalerie de cette bande de brigands, dont il dirigeait les forces ; 4) avoir été trouvé nanti de 4 signes contre-révolutionnaires, dont il est signataire, ainsi conçus : *Vive le roi Louis XVII. Armée royale et catholique. De par le Roi. Bon pour la somme de 5 livres portant intérêt à 4 1/2 pour °/₀ jusqu'au remboursement qui sera effectué sur le trésor royal à la paix.* Signé : *Donnissan* ; 5) avoir provoqué au massacre des patriotes, à la destruction de l'égalité et de la liberté, au rétablissement de la royauté et conspiré contre la souveraineté du peuple français.

SILHOUETTES BRETONNES

FANCH JAFFRENNOU

BARZ « TALDIR AB HERNINN »

(*Suite*) (1)

Les littérateurs, prosateurs ou poètes, mais principalement ces derniers, passent généralement par trois phases d'esprit, dont leurs œuvres les plus importantes donnent les caractéristiques. Le jeune homme dont l'éducation et l'instruction sont terminées, et qui s'est voué, corps et âme, à l'ingrat mais noble métier d'aligner des mots, tombe le plus souvent, car il y a des exceptions, dans un état mitigé de prostration et d'énivrement ; et cela en vertu de certaines dispositions physico-psychiques dont les origines sont loin d'être constantes, et qui conduisaient fatalement notre malheureux débutant chez les aliénistes, si une réaction salutaire ne s'opérait. Son premier recueil en fait foi. Le titre, pour ne parler que de cela, est ordinairement biscornu, contourné, fuligineux, bizarre, quand il n'est pas larmoyant, funèbre ou langoureux ; les vers sont pleins d'*hélas* ; la *tristesse* et la *tendresse* réunies débor-

(1) Voir la *Revue* de septembre 1904.

dent sur les marges disproportionnées des pages. Quant à la couleur... fugitive de la brochure, Dieu seul sait, et les éditeurs aussi, tout ce qu'elle a occasionné de lettres, de consultations, d'ennuis, de contre-marches et de démarches ! C'est tout un poème, de très bon goût parfois, qui en recouvre d'autres, souvent insignifiants.

L'état de ce fils d'Apollon n'est cependant pas foncièrement morbide ; ses chagrins sont fictifs ; son désespoir exagéré n'est que la résultante nécessaire d'une confiance exhubérante en l'avenir et qui n'ose s'avouer ; ses amours seules sont vraies... et encore. Peut-être n'a-t-il composé que sous l'impulsion d'un dépit ; ou bien s'est-il flatté naïvement d'attirer ainsi sur lui et sur son œuvre la bienveillante attention de cet éternel féminin qui est beaucoup plus positif et prosaïque que le vulgaire ne le pense.

Mais voici la réaction, la seconde phase. Le titre du livre est féroce ; l'auteur joue avec la haine, les armes et le sang, comme les enfants avec le feu. Il ne fait de mal à personne et tout le monde l'accueille par un immense éclat de rire ; car il a de nouveau dépassé le but. Mais si son ancienne neurasthénie de commande peut aller de pair avec son cannibalisme à froid, les deux extrêmes se sont fait équilibre, et ceci du moins l'a sauvé de cela.

Beaucoup d'auteurs sombrent dès la première période: quelques-uns atteignent la seconde ; mais ils sont rares ceux dont les facultés ont acquis de la pondération, et qui mettent désormais leur originalité à dépeindre, non plus tel ou tel sentiment particulier, mais le cœur humain tout entier, avec un style personnel et des idées rajeunies.

Jaffrennou a presque complètement échappé à cette loi commune. Sa première œuvre, *An Hirvoudou*, encore que le titre en soit passablement banal et mièvre, ne renferme rien ou presque rien qui puisse justifier son appellation. Le premier état d'esprit, que je décrivais plus haut, ne se résume donc chez lui que dans un mot ; le second, plus incomplet encore, se devine plus qu'il ne s'affirme dans *An delen dir*. Car, outre que ce substantif sonore et ce rude qualificatif accolés soient très conformes à l'esprit de la tradition littéraire celtique, c'est à peine s'il est permis de soupçonner l'auteur d'avoir voulu exagérer, un tant soit peu, le caractère énergique de cette dénomination. Ainsi, les conceptions littéraires de Taldir n'ont jamais varié depuis le premier jour ; et ce fait est assez remarquable pour que je sois tenté de le croire particulier aux véritables génies. Les *Barzaz Taldir*, dernière œuvre du barde, nous donneront donc moins de choix définitif des sujets préférés de ses poèmes que la résultante des moyens qu'il a employés pour arriver à la perfection littéraire et à l'équilibre de ses facultés.

La clarté et la simplicité sont bien les deux qualités maîtresses d'un auteur ; et si Jaffrennou les possède à un rare degré d'éminence, c'est parce qu'il analyse ses idées et les classe en un ordre si parfait que les expressions adéquates accourent d'elles-mêmes naturellement. La culture française, la culture cosmopolite, devrais-je dire, n'a pas eu de prise sur lui ; elle n'a fait qu'exercer son cerveau sans en pénétrer la substance ; l'influence néfaste des jongleries philosophiques et le byzantinisme amphigourique de la soi-disant littérature moderne n'ont pas essayé, même un instant, de contrebalancer chez lui la conscience de l'esprit ethnique et le

souverain pouvoir des traditions ancestrales. Je ne sais s'il y a beaucoup de Bretons dont on en pourrait dire autant ! Car il ne suffit pas toujours de connaître la langue d'un peuple pour en posséder la mentalité, et la dernière moitié du dix-neuvième siècle, pour citer un exemple, offrit aux lettrés ébahis le spectacle peu banal d'auteurs bretonnants rimant des pauvretés gauloises avec les désinences sonores du verbe celtique (1). Et il me semble que Jaffrennou leur adresse implicitement un reproche lorsqu'il écrit :

Ma ene zo eur mor n'en deuz ket a ojou,
Eur mor a zo bet gret takennik ha taken.
Gant remzi ma tud koz a deuz d'ar blavejou
Dalek amzer Gomer, ha Hû trec'h d'an anken.

Me a zo stad ennon da voud ganet mab kelt
Da berzout d'ar gaërra gouenn-tud zo barz ar bed
An hini zo merket da veja, a vo gwelt,
Rouanez ar re all, an tosta d'an Drinded.

Ces strophes renferment tout le magique secret de sa force et de son originalité ; il sait qu'il est Celte, fils de Celte.

Jaffrennou est plus qu'un poète et qu'un homme, c'est une incarnation, ou, pour mieux dire, il est la personnification d'une race toute entière ; et ses pensées ne sont que le résumé des multiples aspirations latentes des nations celtiques, et qui se préciseront de plus en plus jusqu'au jour impatiemment attendu du réveil mythologique d'Arthur. Aussi n'est-il pas étonnant que le

(1) La renommée aux cent bouches prétend qu'il existe encore un oiseau de cet acabit dans la trop heureuse commune de Guerlesquin, qui doit sans doute ignorer son bonheur. Avis au Touring Club.

barde montagnard soit devenu populaire ; car le peuple breton a deviné obscurément en lui le champion de sa cause et le détenteur des paroles sacrées qui lui redonneront ses droits méconnus, ses libertés anciennes et ses lois abolies. Sa forme littéraire s'est ressentie nécessairement quelquefois de ce patronage amical des humbles ; mais elle est restée cependant si loin de la trivialité ordinaire à ceux qui prétendent s'adresser aux masses, qu'on admire l'habileté merveilleuse avec laquelle il a su concilier un verbe aussi savant avec un public aussi primitif. D'aucuns, je le sais, lui ont fait un reproche d'avoir osé employer des expressions contraires à ce style pédant, que les classiques français qualifiaient jadis de *noble*, on ne sait trop pourquoi. Boileau lui-même n'a-t-il pas dit :

J'appelle un chat, un chat, et Rollet un fripon,

et cela à une époque où l'euphémisme et la périphrase régnaient en maîtres souverains ? La propriété du mot vaut bien, à mon sens, l'exactitude de l'idée ; et de ce que Jaffrennou dût écrire une fois : *eur bragou tammet war ma rer*, ou bien : *nag a gant a c'histi*, il me semblerait bien puéril de pousser des cris de vestale et de couvrir d'un voile funèbre l'effigie de la pudeur, comme le fit, si j'ai bonne mémoire, certain jeune critique de ma connaissance. Jaffrennou, parlant au peuple, a usé du langage du peuple ; je ne vois là rien de si extraordinaire. Et j'en sais qui rougissent jusqu'aux oreilles à l'énoncé d'un terme de la langue verte, mais qui se complairont volontiers aux pornographies aimables et discrètes, pourvu qu'elles soient écrites en français de bonne compagnie.

Les poèmes du *Barzaz Taldir* nous offrent non seu-

lement des tableaux lumineux et captivants, mais ils éveillent encore en notre cœur des sentiments inspirés par le plus pur patriotisme et qui contrastent étrangement avec ceux que nous avions coutume de rencontrer jusqu'ici chez les littérateurs d'Armor.

Il n'y a rien de stupéfiant comme l'amas formidable de recueils, de mémoires et de brochures que la Bretagne a inspirés depuis près de deux cents ans. Il y en a de toutes les couleurs, de tous les formats et de tous les genres ; en breton, en français et... en charabia ; mais qu'un observateur consciencieux en fasse une rigoureuse analyse, c'est à peine s'il rencontrera dans toute cette paperasserie une douzaine d'ouvrages remarquables par la sincérité des idées et la justesse des conclusions.

La plupart des auteurs n'ont vu la Bretagne, pendant longtemps, qu'au travers de leurs préjugés. On ne pouvait s'en étonner de la part de nos frères d'outre-Vilaine qui, en outre de leur animosité envers nous, eurent toujours la manie de discuter sur des sujets qu'ils ne connaissent pas ; mais, qui plus est, beaucoup de Bretons s'ignoraient eux-mêmes, parce que le fil de leurs traditions historiques était rompu. Les écrivains ne s'intéressaient qu'au pittoresque et non à la race : l'Armorique, pour employer une expression moderne, n'était pour eux qu'une sensation d'art ; ils ne savaient pas ou feignaient de ne point savoir que cette joliesse du corps renfermait une âme ardente et avide des enseignements de la Vérité. Les hommes politiques ne furent ni plus clairvoyants ni plus sages ; et si les Etats du dix-huitième siècle réclamèrent bruyamment parfois l'observation des privilèges de la province, ce fut bien plus. au fond, pour le malin plaisir de fronder que par le

sentiment intime des droits lésés d'une *Race* dont ils étaient les représentants ; bref, le contrat d'union de 1532 apparaissait beaucoup plus comme un pacte régissant à *l'amiable* les intérêts de *deux parentés* que comme un traité synallagmatique, formel et solennel, entre deux *nationalités différentes*. Cette considération imparfaite des droits de la nation bretonne fut la source de toutes les erreurs où tombèrent les bonnes volontés futures ; et quand le Parlement formula des revendications précises, par la voix éloquente du comte de Botherel, il était déjà trop tard. De plus, les mandataires de la Bretagne aux États-Généraux, en s'imaginant sacrifier, dans la nuit du 4 août, les privilèges de la Province avec les leurs, outrepassèrent odieusement leur mission ; ils n'avaient ni le pouvoir ni l'autorité de le faire, et une pareille décision aurait dû être, en tout cas, ratifiée par l'ensemble des populations armoricaines. L'histoire nous apprend comment elles répliquèrent. L'erreur première se greffa ainsi d'une seconde qui pouvait se formuler ainsi. Les Bretons, bien que leurs prétentions fussent en partie fondées, auraient eu bien mauvaise grâce à n'y point renoncer complètement pour donner une preuve définitive de leur loyalisme envers la France qui les avait traités si généreusement durant le cours des siècles. C'était d'ailleurs trop peu dire ; les divers gouvernements, républicains ou monarchiques, nous avaient *accablés* de leurs attentions ! Cette thèse officielle et française avait comme pendant en Bretagne une autre opinion qui ne manquait pas, elle aussi, d'originalité. Mais ne serait-ce pas abuser d'un mot que d'appeler opinion ce qui consistait à dire : « Trahis par les événements et par le nombre, le plus sage est de nous en remettre à la générosité de nos

vainqueurs?» — Cet aveu d'impuissance (1), présenté avec adresse ou lâcheté tour à tour, fut tout le système de défense du plus grand nombre de nos avocats ; ce fut le même accord plaintif avec d'autres renversements.

Or, cela se passait pendant la première partie du dix-neuvième siècle qui fut, comme je le disais au commencement de cette étude, une période de stagnation ; il faut avouer que l'on prenait d'étranges moyens pour susciter des énergies et pour réveiller chez le peuple breton la conscience de sa vitalité. Quant à la seconde moitié, on peut dire qu'elle fut atteinte de la catalepsie archéologique ; on ne pensait alors qu'aux cartulaires ; on ne vivait que pour les mégalithes, les voies romaines, les débris de pots et les sesterces ; et les œuvres bretonnes ne furent en majeure partie, pendant trente ou quarante ans, qu'un immense concours d'érudition. Loin de moi la pensée de médire de l'archéologie ! Cette science des doux et des pacifiques est une des plus admirables que je connaisse quand, non contente de s'adonner à des fouilles stériles, elle recherche dans les cendres du passé les dernières étincelles qui pourront allumer le feu sacré de nos cités futures. Or, si les monuments et les substructions du sol armoricain inspirèrent tant d'intéressants mais inutiles mémoires, des de la Borderie, des de Courson et des du Cleuziou rassemblèrent les membres épars de l'histoire bretonne, et rendirent ainsi à leur pays le plus précieux trésor qu'il eut perdu depuis son indépendance. Gardons-leur un pieux souvenir, car ils furent vraiment nos pères dans la foi celtique et

(1) On objectera Le Gonidec et de la Villemarqué. Ils ont incontestablement relevé la langue ; et ils ont droit, à cause de cela, à notre éternelle vénération. Mais pensèrent-ils toujours à la nationalité ?

les premiers instigateurs de notre réveil. Il aurait été à souhaiter que l'influence de l'archéologie n'eût jamais été plus néfaste : mais, hélas ! la paisible manie de l'antiquaire engendra bientôt la fureur impie du folk-lore. Le pouvoir religieux des croix de nos carrefours, des fontaines sacrées et des pierres, les légendes naïves de nos églises, de nos cités et de nos maisons, les croyances séculaires des humbles furent étalées sans merci sous les yeux des indifférents, des sceptiques et des gouailleurs, qui payèrent généreusement sans doute ceux qui révélaient ainsi ce que les sots appellent à Paris le ridicule et la superstition ; le marchandage littéraire devint à la mode, et on livra au consommateur cosmopolite des *tranches de vie* (?) armoricaine savamment assaisonnées. C'en était trop ; la Bretagne n'était pas encore morte pour être débitée ainsi et l'opinion protesta. Les jeunes génération du bardisme se levèrent dans un cri de réprobation, et les malheureux écrivains mercantiles virent leurs petites affaires diminuer de jour en jour.

Infandum, regina, jubes renovare dolorem...

Mais à quoi bon raviver les anciennes querelles ? Les Bretons de Bretagne doivent savoir oublier bien des choses depuis qu'ils ont fait du chemin.

Je prie mes bienveillants lecteurs de vouloir bien me pardonner cette incursion dans le domaine du passé ; mais elle était nécessaire pour mettre en relief l'intelligence clairvoyante et positive de la jeune Armorique, dont Jaffrennou est une des plus éloquentes personnalités.

Le patriotisme de Taldir est intégral et raisonné ; il a pour bases le respect des ancêtres et des morts, et

pour but la perfection matérielle et morale de la vie celtique chez les générations de l'avenir ; il a pour étapes successives : la famille, unité sociale et libre ; la gens, ou pour mieux dire le clan, avec ses liens de confraternité, ses usages et la communauté des devoirs ; enfin la nation toute entière, avec ses lois, ses coutumes et ses droits. Mais il va plus loin encore ; son esprit, franchissant les bornes géographiques des mers et des frontières conventionnelles, fait un éloquent et pressant appel à l'âme de la Race elle-même ; il la fait vibrer au souvenir confus de son ancienne splendeur ; et il convie les frères du même sang répandus sur toute la surface de la terre au lointain rendez-vous de la Celtique des temps futurs.

HENRY DE LA GUICHARDIÈRE
Telen-Aour.

(A suivre.)

LA BRETAGNE
A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
AU XIXe SIÈCLE (1)

II. — CHATEAUBRIAND
(1768-1848)

Pendant tout le reste de sa vie Châteaubriand regretta son œuvre interrompue et garda de son renvoi une amertume dont il ne parvint pas à se guérir. Et tout de suite il reprit les armes de combat : « L'idée que j'avais du gouvernement représentatif me conduisit à entrer dans l'opposition. L'opposition systématique me semble la seule propre à ce gouvernement ; l'opposition surnommée *de conscience* est impuissante... Elle consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, à voter même, selon l'occurence, pour le ministère, à se faire magnanime en enrageant ; opposition d'imbécillités mutines chez les soldats, de capitulations ambitieuses parmi les chefs. Tant que l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition systématique ; on entrait et l'on sortait avec ses amis ; en quittant le portefeuille on se plaçait sur le banc des attaquants. Comme on était censé se retirer pour n'avoir pas voulu accepter un système, ce système étant resté près de la Couronne

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1904.

devait être nécessairement combattu. Or, les hommes ne représentant que les principes, l'opposition systématique ne voulait emporter que les *principes*, lorsqu'elle livrait l'assaut aux *hommes*... » (1).

Et c'est pour cela que Châteaubriand fit, pendant trois ans, une guerre acharnée à ses anciens amis. Le *Journal des Débats* fut sa tribune, et la lutte qu'il entreprit avec un nouveau bataillon composé de Salvandy, Montalivet, Duvergier de Hauranne et autres collaborateurs qui furent plus tard célèbres sous Louis-Philippe, ne prit fin qu'avec la chute du ministère Villèle, en 1827. Au jugement de Sainte-Beuve, les articles de cette période sont les meilleurs qu'il ait écrits, et l'on doit y voir le chef-d'œuvre de la polémique au XIXe siècle. « Autant M. de Châteaubriand, dit Cormenin, est gracieux, coloré, sublime, inventif dans ses poèmes d'*Atala*, de *René* et des *Martyrs*, autant il est correct, grammatical et sévère dans la forme de sa polémique. Ici, point de phrases à effet, points de contours saillants, point de mouvements accidentés, point de véhémence. C'est une discussion sage et tempérée. Chose remarquable, don singulier de l'appropriation ! Ce poète vous expliquera mieux que beaucoup de financiers le jeu des rentes et de l'amortissement. Cet homme d'imagination entrera plus avant qu'un jurisconsulte dans l'esprit et les détails d'une loi civile. Quelquefois, en grand écrivain, il relève la vulgarité de l'idée par la hardiesse du mot. Quelquefois, il vous ramène des hauteurs du débat, par la familiarité de l'expression. Ou bien il entrecoupe le cours uni de la narration par une image éblouissante, par une allusion historique, par un tour inattendu, par

(1) *Mémoires*, IV, p. 290.

un trait, par une date, par un mot tel que Châteaubriand sait les dire... » (1).

Entre temps, il publiait, au moment de l'avènement de Charles X, sa brochure *Le Roi est mort, vive le Roi*! puis en 1825, sa *Note sur la Grèce*, un de ses plus éloquents écrits, et cédait au libraire Ladvocat la propriété de ses *Œuvres complètes* moyennant la somme de 700,000 francs. Or, pendant le reste du jour où il avait signé ce contrat, l'éditeur refit ses calculs et reconnut qu'il s'était trompé. Dès le matin il va trouver Châteaubriand, rapporte l'abbé Clergeau, aumônier du noble pair : « — Monsieur le Vicomte je suis perdu ! — Comment cela ? — Dans le contrat que j'ai passé hier avec vous, je suis en perte de 200,000 francs ! — Vous arrivez à temps car j'allais déléguer mes droits pour l'hospice de *Marie-Thérèse* qu'érige Mme de Châteaubriand.. » (2). Le contrat fut aussitôt réduit de 200,000 francs et le grand écrivain donna à l'hospice de sa femme une grande partie des fonds qu'il toucha. Plus tard la faillite du libraire Ladvocat lui fit perdre presque entièrement ceux qu'il s'était réservés « pour assurer le pain de sa vie » (3). Voilà l'homme.

La campagne du *Journal des Débats* porta ses fruits, et les élections de 1827 ne furent pas un succès pour le ministère Villèle qui avait dû retirer son projet de loi sur la censure de la presse et s'était résolu à licencier les gardes nationales. Parlant de cette époque, Châteaubriand a pu dire : « C'est à ce moment que j'arrivai au plus haut point de mon importance politique. Par la

(1) Cormenin, *Le Livre des orateurs*.
(2) Clergeau, *Châteaubriand*. Sa vie politique et intime.
(3) *Mémoires*, IV, p. 325.

guerre d'Espagne j'avais dominé l'Europe ; mais une opposition violente me combattait en France ; après ma chute je devins à l'intérieur le dominateur avoué de l'opinion. Ceux qui m'avaient accusé d'avoir commis une faute irréparable en reprenant la plume étaient obligés de reconnaître que je m'étais formé un empire plus puissant que le premier. La jeune France était passée tout entière de mon côté et ne m'a pas quitté depuis. Dans plusieurs classes industrielles, les ouvriers étaient à mes ordres, et je ne pouvais plus faire un pas dans les rues sans être entouré... » (1). Et rappelant l'article « Encore une trêve au Roi ! » qu'il avait écrit à l'occasion de la fête de Charles X, le 4 novembre, il ajoutait : « Mes yeux se sont remplis de larmes en copiant cette page de ma polémique, et je n'ai plus le courage d'en continuer les extraits. Oh ! mon roi ! Vous que j'avais vu sur la terre étrangère, je vous ai revu sur cette même terre où vous alliez mourir ! Quand je combattais avec tant d'ardeur pour vous arracher à des mains qui commençaient à vous perdre, jugez, par les paroles que je viens de transcrire, si j'étais votre ennemi, ou bien le plus tendre et le plus sincère de vos serviteurs ! Hélas ! je vous parle et vous ne m'entendez plus !... » Cette apostrophe, pleine de tristesse et de sanglots, appelle dans nos yeux, dit Marcellus, les larmes qui mouillaient les joues de l'auteur en l'écrivant ; « et plus d'une fois j'ai surpris pleurant tout seul M. de Châteaubriand qui ne pleurait devant personne » (2).

Enfin, le 2 décembre 1827, Villèle qui, abandonné à

(1) *Mémoires*, IV, 343.

(2) De Marcellus, *Châteaubriand et son temps*, p. 307.

lui-même, avait sacrifié la politique de principes à la politique d'intérêts, dut offrir sa démission au roi. Châteaubriand triomphait; mais dans le nouveau ministère qui fut constitué le 4 janvier 1828, il refusa les portefeuilles de l'Instruction publique et de la Marine, et se contenta d'accepter l'ambassade de Rome, à condition que le duc de Laval, qui en était titulaire, consentirait à l'échanger contre celle de Vienne. Après avoir prononcé, le 18 juin, à la chambre des Pairs, un magnifique *éloge du comte de Sèze*, qui n'a pas été reproduit dans ses *Mélanges historiques*, il quitta Paris avec sa femme pour Rome, « pour cette Italie, rêve de ses jours » (1); mais il n'était jamais sûr de ses dispositions en matière de joie. Il ne fut pas plus tôt parti que sa tristesse naturelle le rejoignit en chemin (2). Il avait soixante ans et sa santé était fort ébranlée : ses lettres de cette époque à Mme de Récamier sont pleines de l'amertume de ses souvenirs. Peu à peu cependant « la fièvre des ruines » le gagna. Il fit pratiquer des fouilles qui remirent en lumière de nombreux débris des siècles écoulés, et il finit, comme bien d'autres voyageurs, par adorer ce qui l'avait laissé froid tout d'abord.

Châteaubriand resta sept mois à Rome. Il a publié dans ses *Mémoires*, au milieu des lettres à Mme Récamier, les plus intéressantes de ses dépêches diplomatiques, en particulier pendant le conclave qui aboutit à l'élection du pape Pie VIII : aussi ne les mentionnerons-nous que pour constater une faiblesse due à l'ambition de déloger Portalis de l'intérim du ministère des Affaires Étrangères : il y prétendait avoir remporté dans cette

(1) *Mémoires*, IV, p. 371.
(2) *Ibid.*, V, p. 3.

circonstance un succès éclatant sur l'Autriche : et il y parlait intrépidement de *son pape* comme il avait jadis parlé de *sa guerre d'Espagne* : comme on savait bien à Paris que l'élection n'avait souffert aucune difficulté, on ne lui adressa point de félicitations particulières : il se fâcha, écrivit une lettre assez impertinente à Portalis et rentra à Paris le 28 mai 1829 : « J'allai faire ma cour au roi à Saint-Cloud : il me demanda quand je retournais à Rome. Il était persuadé que j'avais un bon cœur et une mauvaise tête. Le fait est que j'étais précisément l'inverse de ce que Charles X pensait de moi ; j'avais très froide et très bonne tête, et le cœur cahin-caha pour les trois quarts et demi du genre humain » (1). Mais toute récrimination eut été inutile, car les jours du ministère Martignac étaient comptés ; cette heure sereine, octroyée entre deux tempêtes (2) touchait à sa fin. La Chambre commit une faute très lourde en renversant un cabinet qu'elle aurait dû conserver à tout prix, et le 8 avril, le ministère Polignac prit possession du pouvoir.

Châteaubriand en apprit la nouvelle à Cauterêts L'honneur parlait toujours si haut dans le cœur du fier gentilhomme, que, sans qu'aucun devoir strict l'y obligeât, les fonctions d'ambassadeur à Rome n'étant pas une position politique proprement dite, il se crût obligé à se séparer avec éclat d'un gouvernement prédestiné à pousser la monarchie aux abîmes. Il adressa au roi sa démission, et reprit au *Journal des Débats* la guerre terrible que la royauté, affaiblie par une faute irréparable, était hors d'état de soutenir longtemps

(1) *Mémoires*, V, p. 230.
(2) De Carné, *Châteaubriand*, p. 68.

sans périr (1). Un an après, l'insurrection de juillet avait tout balayé, et reconnu par des étudiants en armes, pendant que les barricades obstruaient les rues, l'écrivain populaire avait été porté en triomphe aux cris de : *Vive la Charte !* auxquels il fit écho en y joignant très vainement celui de : *Vive le Roi !*

Le 7 août, à la Chambre des pairs, il prononça son testament : « ... Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés ; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent sur le chemin de l'exil » (2). Et c'est ainsi qu'il mit à couvert contre tous les reproches l'unité de sa vie et l'honneur de sa mémoire, en refusant les propositions flatteuses qui lui furent faites par la duchesse d'Orléans, car il n'était pas « de ces hommes, fils vertueux de la terre, qui servent le pays avant tout » (3) ; en donnant sa démission de pair de France, en renonçant à tout titre et à toute pension, et en abandonnant la vie publique pour rentrer dans sa modeste demeure de la rue d'Enfer, près de l'infirmerie Marie-Thérèse, fondée par sa charitable compagne. « Je restai nu comme un petit Saint-Jean ; mais depuis

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 70.

(2) *Mémoires*, V, p. 393. Le discours est reproduit tout entier. « Je le conserve, dit-il, parce qu'il résume ma vie et que c'est mon premier titre à l'estime de l'avenir ». Montalembert ne connaissait rien de plus beau dans l'histoire parlementaire.

(3) *Mémoires*, V, p. 380.

longtemps j'étais accoutumé à me nourrir du miel sauvage, et je ne croyais pas que la fille d'Hérodiade eut envie de ma tête grise... » (1).

Son rôle politique était désormais terminé, car l'office de chevalier errant des royautés déchues qu'il remplit encore pendant une dizaine d'années, appartient plutôt à la vie privée qu'à la vie publique. S'inquiétant peu des hommes, mais toujours des principes, il avait formulé ceux du gouvernement représentatif et ne s'en était jamais départi. « Fidèle à mes principes et à mes sentiments, je n'ai trahi ni la liberté, ni le roi, et je n'emporte ni richesses ni honneurs ; je m'en vais pauvre comme je suis venu... » (2). Cela seul constitue son plus bel éloge.

M. Biré a consacré tout un volume à la dernière période de la vie de Châteaubriand. C'est un recueil très précieux, composé pour la grande partie à l'aide de correspondances publiques ou intimes dont nous ne pouvons songer à donner ici une analyse même sommaire. Nous y renvoyons donc le lecteur, avec la certitude qu'il rentrera charmé de ce voyage d'exploration, et plus peut-être qu'en relisant les anciens récits de Daniélo, de Marcellus et de l'abbé Clergeau. Qu'il nous suffise d'en résumer quelques traits.

Châteaubriand eut d'abord l'idée de reprendre les voyages. Genève et Lausanne l'attiraient : « Naufragé, je continuerai de raconter mon naufrage aux pêcheurs de la rive. Retourné à mes instincts primitifs, je redeviens libre et voyageur ; j'achève ma course comme je la commençai. Le cercle de mes jours, qui se ferme, me

(1) *Mémoires*, V, p. 398.
(2) *Ibid.*, V, p. 417.

ramène au point de départ... ». Mais pour aller vivre à l'étranger il fallait de l'argent et il n'avait plus rien que des dettes. Son éditeur, le libraire Ladvocat, ruiné par la Révolution de Juillet, lui avait fait à peu près banqueroute. Force lui fut donc de différer son départ, et d'achever tout de suite ses engagements vis-à-vis des souscripteurs de ses *Œuvres complètes* en terminant ses études historiques. « Il en écrivit les derniers volumes au milieu du tumulte des événements, souvent au bruit de l'émeute, forcé d'abstraire son esprit, dix, douze et quinze heures par jour, de ce qui se passait autour de lui (1) », mais trouvant encore le moyen de publier des brochures de circonstances comme : *De la Restauration et de la Monarchie élective* (2), que M. Biré déclare un écrit immortel, et *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille*, qui en est la suite et ne lui est pas inférieure.

En mars 1832, il reçut un billet de la duchesse de Berry qui le nommait membre d'un gouvernement secret qu'elle établissait, en qualité de régente de France, au nom du jeune Henri V ; et peu après cette princesse lui adressait 12,000 francs pour les distribuer aux pauvres de Paris pendant le désastre du choléra. Il fit tous ses efforts pour la dissuader de son aventureuse entreprise d'une levée d'armes en France, et n'ayant pu y réussir il la supplia, après son débarquement à Marseille, de sortir de France le plus promptement possible : puis, lorsqu'elle eut passé outre, il lui envoya

(1) Ed. Biré, *Les dernières années de Châteaubriand* (Paris, Garnier, in-8°), p. 37.

(2) Ou réponse à l'interpellation de quelques journaux sur mon refus de servir le nouveau gouvernement. *Paris*, Lenormant, 21 mars 1831, in-8°, 48 p..

en Vendée l'avocat Berryer, qui devait aller plaider à Vannes pour Guillemot et qui passa par Nantes : mais une lettre ayant été interceptée, Berryer fut arrêté et Châteaubriand lui-même par contre-coup. Le 16 juin, à quatre heures du matin, trois messieurs, comme il les appelle plaisamment (1), vinrent lui signifier un mandat d'arrêt comme prévenu de complot contre la sûreté de l'État et le conduisirent au dépôt de la préfecture de police où il resta en cellule pendant treize heures : mais le préfet de police, Gisquet, plus spirituel en cela que son chef Montalivet (2), l'ancien admirateur et collaborateur du prisonnier, se hâta de réparer la bévue en lui donnant l'hospitalité d'une pièce de son appartement, où il dut attendre, pendant quinze jours, l'ordonnance de non lieu qui le rendit à sa liberté.

C'est pour charmer les loisirs de sa prison qu'il composa ces stances délicates au sujet de la mort de la fille de son ami Frisell :

Il descend le cercueil, et les roses sans taches
Qu'un père y déposa, tribut de sa douleur !
Terre, tu les portas, et maintenant tu caches
Jeune fille et jeune fleur.

Ah ! ne les rend jamais à ce monde profane,
A ce monde de deuil, d'angoisse et de malheur.
Le vent brise et flétrit, le soleil brûle et fane
Jeune fille et jeune fleur.

Tu dors, pauvre Élise. Si légère d'années,
Tu ne crains plus le froid et la chaleur ;
Elles ont achevé leurs fraîches matinées
Jeune fille et jeune fleur.

(1) *Mémoires*, V. 513.
(2) De Lescure, *Châteaubriand*, p. 123.

Sur la tombe récente, un père qui s'incline
De la vierge expirée a déjà la pâleur :
Vieux chêne !... le temps a fauché sur ta racine
Jeune fille et jeune fleur ! (1)

Cependant sa situation financière devenait très critique. L'année précédente, il avait refusé l'offre bienveillante de Charles X qui voulait lui continuer sa pension de pair de France. En juillet 1832, le vieux roi renouvela ses instances et lui fit porter 20.000 francs par le duc de Levis, en lui déclarant que ses dettes de Rome étaient dettes de la Couronne (2). Cette fois Châteaubriand s'inclina et put partir pour la Suisse. C'est là qu'il apprit l'arrestation de la duchesse de Berry. Il écrivit aussitôt à la princesse pour lui demander d'être l'un de ses défenseurs et prit le chemin de Paris, en sollicitant du garde des sceaux l'autorisation de se rendre à Blaye auprès de la prisonnière. Cette faveur lui ayant été refusée, il commença, sans perdre un jour, la rédaction de son *Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry* qui parut le 20 décembre et qui eut un immense retentissement. On remarqua surtout le passage qui se terminait par ce cri chevaleresque : Madame, *votre fils est mon roi !* Le 4 janvier 1833, douze cents jeunes gens, appartenant à toutes les classes de la société, se réunirent pour lui offrir le tribut de leur admiration, et décider de faire frapper une médaille d'or en son honneur. Le lendemain toutes les feuilles royalistes qui rendirent compte de cette manifestation furent saisies; et Châteaubriand dût comparaître devant la Cour d'Assises de la Seine, le 27 février : il se défendit

(1) *Mémoires*, V, p. 522.
(2) Biré, *Les dernières années de Châteaubriand*, p. 144.

lui-même et Berryer plaida pour les autres prévenus. Tous furent acquittés. Salué d'acclamations enthousiastes, l'ancien ministre eut grand peine à percer la foule en sortant du Palais de Justice, et à gagner sa voiture en se cramponnant, pour n'être pas renversé, au bras d'un jeune homme qu'il ne connaissait pas et qui s'appelait Alfred de Falloux (1).

Quelques semaines après, le 7 mai 1833, la duchesse de Berry, qui n'avait pu s'entretenir avec son défenseur officieux, lui faisait passer une lettre le priant d'aller à Prague obtenir de Charles X la reconnaissance de son mariage morganatique. Sans hésiter, il partit le 14 mai, avec son fidèle secrétaire Hyacinthe Pilorge ; et le récit de son voyage est à lire en entier dans les *Mémoires*. Celui de sa première entrevue avec le vieux roi, le 24 mai, est particulièrement émouvant. La lecture de ce fragment à l'Abbaye aux Bois, chez Mme Récamier, arracha des larmes à tous les auditeurs (2). Le succès de sa négociation ne fut pas aussi complet qu'il espérait : « Que madame la Duchesse de Berry aille à Palerme, dit Charles X, qu'elle y vive maritalement avec M. Lucchesi, à la vue de tout le monde ; alors on dira aux enfants que leur mère est mariée ; elle viendra les embrasser... ». Le 5 juin, le voyageur était de retour dans sa maison de la rue d'Enfer ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès le mois de septembre, sur un nouvel appel de la duchesse de Berry, enfin délivrée de sa prison, et qui désirait le consulter au sujet des conséquences de la majorité du duc de Bordeaux, il partit

(1) Biré, *Dernières années*, p. 169 ; et Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, I, 59.

(2) *Mémoires*, VI, t. 69 à 75, et voy. de Marcellus, *op. cit.*, p. 441.

pour Venise : « Il m'en coûtait de recommencer un long voyage ; mais j'étais trop touché de la confiance de cette pauvre princesse pour me refuser à ses vœux et la laisser sur les grands chemins... Je me remis en campagne avec une douzaine de volumes éparpillès autour de moi » (1). Il trouva la duchesse à Ferrare : elle lui annonce qu'elle ne peut faire le voyage de Prague sans lui, qu'elle n'ose pas se présenter seule, et elle le supplie de venir achever son œuvre de réconciliation. Les voilà en route : mais à Padoue, on empêche l'infortunée voyageuse d'aller plus loin. Il continue seul et arrive à Prague le 27 septembre. Il soumet aussitôt à Charles X un projet de déclaration pour Henri V qui atteignait sa majorité le surlendemain, et il rentre à Paris le 6 octobre. Le tout avait duré à peine un mois. La dernière de ses ambassades était terminée.

Châteaubriand avait alors soixante-cinq ans. Il était malade et tres fatigué : mais il lui restait encore quinze ans à vivre et il ne cessa pas de travailler. Sauf un court voyage de santé dans le Midi en 1838, deux saisons d'eau à Néris en 1841 et 1842, et une échappée à Londres en 1843 pour y saluer le comte de Chambord, il ne quitta guère Paris, et vint s'installer rue du Bac pour être plus près du salon de Mme Récamier où eurent lieu les premières lectures si impatiemment attendues des *Mémoires* ; puis il écrivit la *Vie de Rancé*, « ouvrage de décadence, où l'on trouve cependant encore des éclairs ». « C'est pour obéir aux ordres de l'abbé Séguin, directeur de ma vie,

(1) *Mémoires*, VI, 218. — Il est bon de remarquer ici que la duchesse de Berry, qui avait toujours désiré que l'éducation du duc de Bordeaux pût être confiée à Châteaubriand, l'appelle dans ses lettres « mon cher Fénelon ».

que j'ai écrit ce livre », nous dit-il lui-même dans la préface. Une pareille déclaration, remarque M. de Carné, a plus de prix qu'un chef-d'œuvre. « Le chantre de *René* accomplissant, avant d'entrer dans l'éternel repos, l'acte d'humilité prescrit à sa conscience par un prêtre obscur, ne fut jamais plus digne du respect des hommes et plus assuré des miséricordes de Dieu. C'est dans cette posture de pénitent chrétien, où nous trouvons Corneille et Racine vieillissants, qu'après tant et de si dangereux succès, on aime à se représenter cet homme saturé de gloire et enfin lassé du bruit » (1).

Il publia aussi, pendant cette époque, une traduction du *Paradis perdu* de Milton, et un *Essai sur la littérature anglaise*, mais cela ne put suffire qu'à éteindre ses dettes les plus criardes. Une société par actions se forma pour acquérir la propriété de ses *Mémoires*, moyennant 250.000 francs versés immédiatement et 12.000 francs de rente viagère, avec la condition de ne les publier qu'après sa mort. Le malheur voulut que cette publication eut lieu en pleine révolution, découpée en feuilletons au bas d'un journal, tronquée et déformée dans ses proportions principales. La jalousie en remarqua les défauts sans en relever les qualités. Aujourd'hui les *Mémoires* viennent d'être restitués par M. Biré dans leur forme complète et première. C'est un véritable poème et nous en avons donné assez d'extraits pour qu'on puise en apprécier la saveur. On leur a reproché une trop grande personnalité. Nous déclarons très franchement que c'est par là qu'ils nous séduisent. Les mémoires de Gondi et ceux de Saint-Simon sont aussi très personnels et cependant on les déclare chefs-d'œuvre. Pour nous,

(1) De Carné, *Châteaubriand*, p. 72.

ceux de Châteaubriand ont droit au même titre et ils sont, dans notre bibliothèque, à la place d'honneur.

Mme de Châteaubriand mourut le 9 février 1847, et fut inhumée sous l'autel de la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse. La douleur du vieux breton fut profonde : « Je viens de sentir la vie atteinte et tarie dans sa source, avait-il dit à l'abbé Deguerry en portant la main à sa poitrine ; ce n'est plus qu'une question de quelques mois » (1). Puis ce fut l'ami Ballanche, qui trépassa le 12 juin ; enfin Mme Récamier dut subir l'opération de la cataracte et s'enfermer, à l'Abbaye aux Bois, dans une sorte de tombeau. Lorsqu'on lui annonça, le 24 février 1848, la chute du gouvernement de Juillet, il se borna à dire : « C'est bien ; cela devait arriver » (2). Le 2 juillet, à peine remis des émotions des journées de juin, il demanda les secours religieux ; le 3, il dicta ces trois lignes : « Je déclare devant Dieu rétracter tout ce qu'il peut y avoir dans mes écrits de contraire à la foi, aux mœurs et généralement aux principes conservateurs du bien » (3), et le 4, il rendit tranquillement le dernier soupir en présence de son neveu Jean-Louis de Châteaubriand, d'une sœur de charité, de l'abbé Deguerry et de Mme Récamier. Le service funèbre fut célébré, le 8, à la chapelle des Missions-Etrangères, et le 18, le maire de Saint-Malo, reçut le précieux cercueil qui fut déposé solennellement, le lendemain, dans la tombe préparée sur le Grand Bey, au bruit du canon qui tonnait par intervalles sur les remparts. Ampère prononça son éloge, au nom de l'Académie Française,

(1) Biré, *Dernières années*, p. 385.
(2) Le comte d'Estournel, *Derniers souvenirs*, p. 19.
(3) De Pontlevoy, *Vie du R. P. de Ravignan*, I, 424.

bientôt suivi par le duc de Noailles quand il vint s'asseoir, le 9 décembre, dans le fauteuil de Châteaubriand, et par M. Patin qui répondit au récipiendaire (1).

Une grande, très grande figure avait disparu, qui avait dominé toute son époque pendant un demi-siècle : celle de l'Homère chrétien, rénovateur de notre littérature ; d'un polémiste toujours fidèle à ses principes et qui n'avait pas hésité à leur sacrifier ses plus chers amis ; d'un ministre qu'on devrait qualifier d'éminent si, pour atteindre de nobles buts, il suffisait de les concevoir : cœur généreux, chevaleresque, désintéressé ; breton sincère et toujours amoureux des rochers de l'Armorique, de ses bruyères et de ses rudes habitants. Car le souvenir de la Bretagne lui fut constamment présent. Les sites familiers de sa jeunesse le hantaient et le poursuivaient à travers le monde, et il a émaillé de leurs traits ses plus étincelantes descriptions.

Salut à toi, de nouveau, héritier de l'enchanteur Merlin, évocateur de visions magiques, dont le génie a revêtu nos bois et nos campagnes d'une splendeur jusqu'alors inaperçue et peuplé notre ciel d'apparitions prestigieuses ! Saint-Malo t'a élevé une statue (2) : elle pourra disparaître avec le temps, mais ta mémoire ne s'effacera jamais dans le cœur des Français, car la postérité voit personnifiées en toi, ces trois divinités protectrices, que le duc de Noailles apercevait dressées sur ton fauteuil, la foi, l'honneur et la liberté !

(1) L'Académie française mit son éloge au concours en 1864. Le lauréat fut Henri de Bornier.

(2) En 1875. Voy. les deux discours prononcés à cette occasion par les académiciens Caro et Camille Doucet.

(*A suivre.*) R. Kerviler.

UNE AFFAIRE DE SUCCESSION A ROSCOFF

En 1754.

Dans l' « Introduction » de son beau travail sur *La Vie rurale dans l'Ancienne France*, M. A. Babeau dit : « On peut trouver de précieuses indications « sur la vie matérielle du paysan, et particulièrement « sur son logement, son mobilier, son vêtement, « son train de culture, dans les nombreux inven- « taires qui furent dressés après le décès des pa- « rents, pour sauvegarder les intérêts des mineurs. Au « premier abord, rien de plus aride et de plus mono- « tone que ces inventaires, dont il m'est passé sous les « yeux des milliers ; mais bientôt de ces paperasses « rédigées dans le style le plus plat, avec l'orthographe « la plus irrégulière, on voit se dégager des images pré- « cises, et peu à peu les objets revêtent une forme et « une couleur qui saisissent l'imagination. Nous re- « voyons le paysan, au coin du foyer, au milieu de « ses meubles, avec les vêtements qu'il portait les « jours de fête et de travail ; nous parcourons les « diverses pièces de sa maison, ses étables, ses dépen- « dances ; certains meubles, certains ustensiles nous « révèlent ses habitudes et ses mœurs. Il y a pour le « chercheur des moments qui le dédommagent de bien « des heures de travail ingrat : ce sont ceux où, du « milieu de textes fastidieux, il croit voir la vie du « passé renaître à ses yeux. »

Nous avons été à même de constater combien cela est vrai lorsque, non content de parcourir et d'analyser des procès-verbaux de scellés et inventaires après décés, nous nous en sommes formé une collection particulière:

Choisissant les meilleures de ces pièces recueillies et copiées aux Archives du Finistère, nous y trouvons les éléments anthentiques de la vie d'autrefois, dans toutes les classes sociales. Nous avons passé avec elles, chez le gentilhomme, chez le chanoine, le sénéchal, le texier ou toilier, le papetier, le cultivateur, le mercier, l'épicier, le patron de barque... Puis, recueillant des procès-verbaux de moindre dimension et de moindre importance, mais toutefois donnant une vue quelconque d'un petit ménage, où la gêne prenait parfois, sans doute, ses quartiers, nous les avons réunis sous un titre commun : « *Chez les humbles.* »

C'est à cette dernière catégorie que nous empruntons le curieux procès-verbal que nous faisons connaître ici et que nous prenons dans le fonds des Reguaires de Saint-Pôl-de-Léon : curieux, car il semble une évocation pleine de trait et de couleur de ce qui fut.

Le 20 août 1754, Me François-Julien Miorcec, greffer des Reguaires, reçoit la visite de Jean Grall, serrurier à Roscoff, quartier de Toussaint et paroisse de Minihy : celui-ci l'informe du décès arrivé à Marie Le Bras, veuve de François Le Traon, marinier, au même port et hâvre. Répondant à cette réquisition, le greffier quitte le lendemain son *tablier* en compagnie du Procureur fiscal, noble Me Jean-Louis Montier sieur de Lisle, avocat en la cour, et ils arrivent à l'entrée du quai, où était situé le logis de la défunte. Là les attendait Jean Grall, qui déclare agir pour sa belle-mère, Marie Buzaré,

dudit Roscoff, habile à succéder au collatéral à Marie Le Bras, comme sa cousine germaine au maternel. Il déclare de plus que, le lundi précédent, Marie-Anne Kervel, veuve de Jean Trouson et cabaretière, sous qualité de propriétaire de la maison où était morte Marie Le Bras, de concert avec Marie Moncus, veuve d'Yves Floch le fournier, aussi habile à la succession, avait fait procédé à la vente des meubles et effets, « *par le ministère d'un nommé Prigent, pauvre de l'Hôpital* ». Toutefois, il n'était dû à Marie Kervel que la somme de 3 livres du loyer qui, encore était-il, ne finissait qu'à la Saint-Michel ; « elle s'était déjà saisie *d'un pot de fer pour assurance de la somme de trois livres.* Néantmoins elle tint Boursse et receut le prix de la vente à l'authorité de Justice ». Grall signe sa réclamation, « déclarant que les Enfents mineurs de deffuncts Nicolas Provost et Marguerite Moncus et les enfants mineurs de Louis Jacq sont aussy habilles à succéder à la dite deffuncte ».

Le greffiier tient la plume et rédige le procès-verbal suivant :

« Duquel réquisitoire et déclaration j'ay susdit greffier raporté acte à ce dernier, Icelluy le requérant, pareillement Mr le pr fiscal. Je me suis en sa compagnie transporté en la demeure de la ditte K/vel, qu'elle fait en la maison prochaine, à l'effet de leur faire sommation de représanter les cleffs des appartements de la ditte deffuncte et le procès-verbal qui a deub estre raporté soit par *personnes caractérisées* ou autrement de la ditte prétendue vente, pour la conservation des droits des absents des mineurs, et générallement de tous ceux qui voudroint par la suitte se montrer hérittiers de la ditte deffuncte et prendre main levée de sa succession où à deffaut d'héritier, en conservation des droits de

dessérance du Seigneur Evecque comte de Léon. Et estants rendus en la demeure de la ditte K/vel après que ledit Grall nous a déclaré que la ditte Marie Buzaré sa belle-mère aurait eu en prest de la ditte deffuncte avant sa mort, une *petite Chaudière de fer*, une *Baratte*, *un mauvais panier à anse effonsé* quelle offre représanter quand requis sera sans préjudice de ses droits et iceux et tous autres biens de la ditte succession, et effectivement rendu en la demeure de ladite demoiselle K/vel, et Icelle parlant, elle nous a déclaré estre propriétaire de la maison où est décédée Marie Le Bras, il y a environ trois semaines sans hoirs de corps en ce port et lieu de Roscoff, et *qu'après l'enterrement la nommée Marie Moncus*, tante de la deffuncte et Françoise Floch sa fille et *Yves Le Floch* parent de la deffuncte seroint venus trouver laditte K/vel pour la prier de faire une fin *entre eux et le père dudit* feu Le Traon demeurant à lisle de Bas qui n'avoit eu que les hardes de son fils quoi qu'il deut avoir déclaré qu'il ne demandoit rien de ce qu'il y avoit dans la maison au-dessus de ce qu'il avoit eu, et pour payer les debtes des prestres pour les enterrements desdits deffuncts et de leurs enfants prédécédés, et les trois livres restants du loyer de maison compris le terme à échoire à la Saint-Michel prochaine et trente sols de plus d'une part pour *chandelle, pain et beurre fournis pour veiller le Corps et seize sols d'autrepart pour fourniture de scavons faites aux demoiselles de Coatbizien dames de la Charitté* pour laver le linge qui se trouvoit sçalle, plus neuf livres qui se trouvoit deub au sieur Gérard Mège pour restant de prix d'une barrique de vin, dix livres et dix-neuf sols à messieurs les prestres outre les scierges, droit de bédeau, capitation, deux tailles et autres dettes, comme à Jacques Quéméneur, onze sols,

neuf deniers pour du pain, à Jeanne Quérervé *matrone dix-huit sols pour deux couches,* à la cloche et crieur pour la vente vingt cinq sols outre plusieurs debtes que demandoint : sçavoir la demoiselle Blandin pour fourniture de lait vingt sols, la demoiselle K/vern cinquante quatre livres, la demoiselle Rumeur neuf livres : à quoy inclinant la dite demoiselle K/vel par charité pour tacher de faire payer les dettes susdites auroit en présence dudits Moncus fait procéder le jour de lundi dernier à la vente des meubles, effets de la deffuncte qui se seroit trouvé monter à la somme de *quarante-cinq livres, sans comprendre une veste rouge de ratine quy a esté rendu audit Le Traon père de l'Isle de Baz,* comme devant luy revenir de la succession de son fils ; et déclare laditte demoiselle de K/vel que laditte deffuncte *estoit extrêmement pauvre et entretenue à la charitté, ce quy est à la connoissance de tout Roscoff,* et n'avoir eu auccune personne caractérisée pour écrire laditte vente que les parants les plus proches présants et requérants et quaprés laditte vente ayant retenue les quatre livres dix sols quil luy estoit deubz elle auroit remis le surplus à laditte Marie Moncus dont cette dernière a retiré des acquits de messieurs les prestres, du dit sieur Mége et autres et a laditte demoiselle de K/vel signé avec offre d'affirmer la véritté que dessus partout où besoin sera, réservant tous ses droiz.

Signé : MARIANNE QUERVEL.

Après quoy laditte K/vel nous ayant introduit dans une petite maison au bout du quay qui est celle où demeuroit laditte deffuncte Marie Le Bras nous avons trouvé laditte maison *entiêrement vide de tout meuble et bien baliée.*

De tout quoy jay susdit greffier fait et rédigé sur les lieux le présant procès-verbal sous le seign de mondit sieur le procureur fiscal et le mien lesdits jour et an que devant.

MONTIER DE LISLE, *Pr fiscal* ; MIORCEC, *greffier*.

Controlé à Saint-Paul le 24 aoust 1755.

Quel tableau, n'est-ce pas ? — de cette pauvre et misé-reuse succession, autour de laquelle se pressent cependant tant d'héritiers habiles à la recueillir ! Rien que des veuves ou des orphelins. Et encore est-il à craindre, d'après le procès-verbal, de voir d'autres surgir et intervenir. On voit la tristesse de ce ménage détruit et ruiné : deux accouchements non soldés ; les enfants morts, le père mort : le vénérable père Le Traon de l'Ile-de-Batz recueillant comme dernier souvenir de son malheureux et regretté gars, une veste de ratine rouge ! Puis, Marie Le Bras, minée de privations et de chagrin, meurt à son tour : « extrêmement pauvre et entretenue à la Charitté à la connaissance de tout Roscoff. » Nous entrevoyons l'assistance secourable des demoiselles de Boisbizien, dames de la Charité, d'une association pieuse instituée à St-Pôl depuis un siècle ; les fournitures de savon et le balayage de la maison après le décès. Enfin le procès-verbal est la justification complète des insinuations malveillantes contre la demoiselle Kervel, l'honnête cabaretière de Roscoff.

Voilà ce que l'on peut trouver, tout un drame de la vie journalière, dans un papier de nulle apparence et sous la plume d'un greffier qui, sans doute, n'avait rien d'un François Coppée.

Abbé ANTOINE FAVÉ.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

COMMUNE ET PAROISSE D'AVESSAC

Aviziacum. — Suivant Travers, le lieu où se donna la bataille entre les Payens (Normands) et Salomon, en 869 s'appelle Avizac. Il prétend que c'était l'ancien nom d'Avessac. Il ne dit pas comment ni pourquoi ce nom a été ainsi changé.

Bourg et commune du canton de Saint-Nicolas-de-Redon, Avessac est borné au nord par Bains. au midi par Fégréac, à l'est par Massérac, à l'ouest par Saint-Nicolas-de-Redon.

Géologie. Phillade à couleurs variées, alternant avec le grès quartzeux blanchâtre passant au quartz. Ce dernier occupe ordinairement le sommet des coteaux.

Hydrographie. La Vilaine servant de limites, avec Bains, Le Don servant encore de limites avec Massérac. Ruisseaux de Poulleux, de Potel et de la Vieille-Chaussée, Etangs du Port d'or (autrefois *Pordo*), de Tedon et du Moulin neuf.

Population : 3000 habitants en 1779, d'après Ogée, y compris ceux de Saint-Nicolas, alors trêve d'Avessac, en 1831, Avessac seul : 2370 ; en 1836 : 2339 ; en 1841 : 2422 ; en 1880 : 3325. Aujourd'hui : 3732. Le bourg se

compose d'environ 40 maisons placées autour de l'église et aux issues du bourg lui-même. Il domine la vallée qui est au nord, où coule la Vilaine, au milieu de prairies et de marais. Le coup d'œil, de ce côté, est assez pittoresque. Aucune des constructions du bourg n'est remarquable, sauf le presbytère, qui est une belle maison relativement moderne. Deux ou trois autres paraissant anciennes.

Principaux villages : Lezin, La Fitière, Paimfaut, Tedon, la Haye des Rivières.

Habitations : Le *Port d'or* (jadis Pordo), avec étangs, moulin à eau, grands bois, avenue, chapelle, etc. Le Château est un grand bâtiment assez moderne, irrégulier, ayant 10 fenêtres de façade au nord et 9 au midi, deux étangs, grandes servitudes, plusieurs métairies, etc. et appartenait, il y a 60 ans, à M. Sallentin, alors maire d'Avessac dont la fille épousa M. de Goulaine. La *Chataigneraie*, au même propriétaire, a été un château considérable. Le vieux bâtiment était orné de portes et fenêtres en accolades, de pinacles, avec feuilles frisées, écussons, etc. A la suite, on remarquait les débris d'une tour et les restes d'une suite d'arcades en ruines, bâties du temps de Louis XIV et tombées depuis par suite de leur mauvaise construction. On y voyait aussi de vastes restes des murs, une forge, etc. *Penhoët*, au Mis de l'Estourbeillon. *Le Saut au Chevreuil*, petite maison autrefois à Mlle Michiel de Carmoy, puis Corbun de Kerobert (actuellement vendu à des tiers). La *Bigotais*, avec maison de maître, occupée depuis par le fermier.

Histoire civile. La paroisse d'Avessac ressortissait au-

trefois au Présidial de Nantes. En 1108 Gautier, abbé de Saint-Sauveur de Redon, et qui mourut le 10 novembre de la même année, obtint du duc Alain, dont il avait les bonnes grâces et qui faisait alors bâtir le château de Blain, que les habitants d'Avessac (comme ceux de Marsacet de Massérac) fussent exemptés des contributions et corvées que ce prince exigeait des autres paroisses pour cette construction.

Le principal seigneur d'Avessac était au XVIIIe siècle le duc de Lorges (1), propriétaire du Pordo et de la Chataigneraie, avec haute justice. Le Pordo, devenu le Port d'or appartenait, vers 1830, à Mme Mauger (2), qui le vendit peu après à M. Sallentin père. Les armes que l'on voit au-dessus de la porte du nord sont celles des Butault (3),

(1) *De Durfort*, originaire de Guyenne duc de Duras en 1668, comte de Rauzan, marquis de Civrac duc de Quintin en 1691, duc de Lorges en 1706, marquis de Coëtquen, vicomte d'Uzel et de Pommerit, marquis de la Marzelière, en Bain, Pair de France, porte : *d'argent à la bande d'azur*, qui est Durfort, *écartelé aux 2 et 3 : de gueules au lion d'argent*, qui est Duras. Cette illustre maison, alliée en Bretagne, aux Coëtquen, Butault, Coëtnempren et Budes, a produit : 5 maréchaux de France de 1671 à 1775, un abbé de Boquen, en 1723, un abbé de la Vieuville, en 1759, évêque d'Avranche, puis de Montpellier et un archevêque de Besançon 1792, un volontaire pontifical en 1860.

(2) *Mauger*, originaire de Normandie et y maintenu en 1666, s^r de Colligny, élection de Bayeux, et du Pordo, en Avessac, évêché de Nantes, maintenu par arrêt du Conseil et lettres Patentes de 1770. Portait : *de gueules, à 6 billettes d'argent, 3, 2, 1*. On trouve Jean de la paroisse de Saint-Jean des Essartiers, anobli en 1596.

(3) *Butault*, s^r de Penhoët, de la Châtaigneraie et du Pordo en Avessac, de Marzan, paroisse de ce nom, du Plessis Quettier, de la Valière de Keramprat, par. de Minihy de Léon. Ext. 8 gén. en 1669, portait : *d'argent à la fasce de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople, 2 et 1*. Perrot, de la paroisse de Merdrignac, se dit noble à la réformation de 1427, ce que les paroissiens lui disputent. Deux conseillers au Parlement depuis 1672. Fondu dans Durfort de Lorges.

d'où le Pordo passa par mariage de la fille héritière aux Durfort de Lorges. Le second écusson est mutilé. Penhoët, avec haute justice, appartenait, comme nous le verrons un peu plus loin, dès le IXe siècle, à la noble famille de ce nom (1) qui posséda cette terre jusqu'au milieu du XVIe siècle. A cette époque elle passa successivement aux familles Le Bel (2), de Trévelec (3), Maudet de Penhoët (4), de Becdelièvre (5) et enfin de

(1) Nous ne pouvons rattacher ces *Penhoët*, srs d'Avessac, à aucune des 7 familles nobles de ce noms et pourtant ils devaient nécessairement se relier au moins à l'une d'elles.

(2) *Le Bel*, sieur de la Rochefordière, paroisse du Cellier, de la Clartère, en Machecoul de Lesbaupin, en Maisdon, de la Ville Fougeré, en Nozay-de-Villehouin, en Bouvron de Penhoët, en Avessac, de la Jallière, en Montrelaïs et du Chastelier, en Anjou. Ancienne extraction 8 gén. en 1667, réf. et montres de 1427 à 1543, en Orvault, le Cellier et Machecoul. Evêché de Nantes. Portait : *d'or fretté d'azur*. Pierre, clerc de la chambre des comptes et secrétaire du duc eut sa maison de la Jallière anoblie en 1454. Deux chevaliers de Malte en 1545 et 1717. Un chevalier de St-Lazare en 1647.

(3) *De Trévellec*, sr du dit lieu, en Herbignac, de Penhoët en Avessac de Kerolivier, de la Cour Larmor et de Gourvince en Assérac, de Bréhé et de Kerbenet, en Guérande de Beaulieu, en Couëron du Lesté, en Pénestin de Bourgneuf, de Chamburin, en Missillac de la Desnerie, en St-Donatien, de Nantes, de la Sébinière en Monnières. Anc. ext. 8 gén. en 1669. réf de 1438, en Herbignac, évêché de Nantes, portait : *d'azur à 3 croissants d'or, une fleur de lys de même, en Abyme*, Jean, vivant en 1453, père de Thomas, marié à Marguerite Le Gliff. Un conseiller au Parlement en 1734. Deux pages du Roi en 1753 et 1766 Un membre admis aux honneurs de la cour en 1784.

(4) *Maudet de Penhoët*, sieur de la Maudetère en Bais, de Tartifume, en Rougé de Renichel et de Penhoët, en Avessac, etc. Anc. ext. 8 gén. en 1669, portait : *losangé d'or et de gueules*. Guillaume archer. dans une montre de 1356, Jean, sergent de la cour de Rennes, en 1434. Hémery vivant en 1480, père de Jean, vivant en 1513. Deux maréchaux de camp en 1791 et 1829.

(5) *Becdelièvre*, s. et vicomte du Bouexic. en Guipry en 1637, du Brossais, en Guémené Penfao, de la Seilleray, en Carquefou, de

l'Estourbeillon (1), qui en sont toujours propriétaires.

On prétend que ce fut à Avessac, dans une lande non loin du bourg, que campa Salomon, Roi de Bretagne et qui se tenait en armes devant les Normands, qu'il voulait empêcher de piller le pays et qu'il n'osa pas cependant combattre, mais qu'il éloigna à prix d'argent pour épargner le sang breton. On voit, dit-on, encore les restes du camp, dans un lieu qui en porte en effet le nom.

Antiquités. Restes du camp de Salomon, indiqué par

Penhoët, orig. de la Roche Hervé, en Missillac, etc. etc. Ext. 7 gén. en 1667, porte : *de sable à 2 croix d'argent, au pied fiché et treffé, accomp. d'une coquille de même en pointe*, devise : *Hoc tegmine tutus.* Guillaume, fils de Thomas, orij-de Lohéac, sécrétaire du duc Jean V, anobli par lettre du 12 juillet 1442 et sa maison (par. St-André-des-Eaux, évêché de Dol) franchie, laissa de Jeanne Sorel: 1° Thomas, auteur de la Branche du Bouexic, éteinte en la personne de Charles Prudent, Ev. de Nîmes en 1738 et auteur des marquis de Tréambert. 2° Pierre, trésorier de Bretagne, procureur des bourgeois de Rennes en 1470, auteur de la branche de Boisbasset éteinte et de celle de Penhoët et du Brossay. 3° Charles, sécrétaire du Roi à la grande Chancellerie en 1515, auteur de la branche de Quévilly, en Normandie, fondue dans Montmorency, un président aux enquêtes en 1652, cinq 1ers présidents aux comptes depuis 1678. Deux chevaliers de Malte depuis 1715. Deux présidents à Mortier au parlement de Rouen depuis 1681 et quatre pages du Roi depuis 1715. Deux brigadiers de cavalerie depuis 1780 et un commandant de l'armée Pontificale à Castelfidardo en 1860.

(1) L'*Estourbeillon*, sr de l'Estourbeillon, en Ercé, près Gosné, du Brin, en St-Marc le Blanc, de la Planchette en St-Médard sur Ille, de la Savinaye, de la Hunaudière, du Bois Joubert, en Donges et de Penhoët en Avessac. An. extr. 5 générations en 1668, réf. de 1427 à 1531, en St-Médard Evêch. de St-Malo et de Rennes, porte *d'argent au griffon de sable armé lampassé de gueules.* Devise : *Crains le tourbillon.* — L'Estourbeillon a produit Jean, croisé en 1248 — Perrot, écuyer dans une montre de 1383. Pierre prête serment au duc entre les srs Eude de Rennes 1437, Bonabes, Vivant, en 1507, époux de Louise de Pilleneuc, un page du Roi en 1773.

divers auteurs. Près des ruines de la chapelle de la Madeleine, sous un *Tumulus*, de petite dimension. Dans la lande, au midi du bourg est une autre butte de terre, provenant d'un calvaire démoli depuis. Cette butte aurait pu donner lieu à bien des conjectures, si on ne la signalait pour ce qu'elle a été. Dans la cour du presbytère il y a un sarcophage de granit de 2m de long et qui sert d'abreuvoir. Travers nous donne un tiers de sol d'or, ayant, d'un côté AVIXIAC : FIT et, du côté de la croix : ACHAPOULDO, comme ayant été frappé à Avessac. Il ne donne pas l'explication du second mot. Le Blanc attribue cette pièce à Auch, mais notre auteur prétend que c'est à tort.

Extrait des aveux de 1679 (arch. dép.). Un marchand de passage de Redon fait aveu pour une portion de passage, dit le Rolland, sur la Vilaine, entre Avessac et Massérac. La *Moinie* (l'abbaye) de Saint-Sauveur de Redon, pour la terre de la Provostais, avec Chapelle, le tout contenant 15 journaux, avec maison, ménagerie (servitude), jardin, verger, etc. id. pour le fief de Credon, ou de Redon et de Camier. Dans l'enclave de ces fiefs il y avait quelqu'héritage dépendant du fief de Saint-Nicolas, comme le domaine de la Roche, de Bessart, de Niolet, etc. Ils avaient encore beaucoup de parcelles de terres en divers autres fiefs. Les fiefs de Rolland et de Berchat, dépendant de la seigneurie et châtellenie de Brain et Laugot, sous le ressort de Rennes, contenant 150 journaux. Sur ces terres l'abbé de Redon percevait 4 mines d'avoine, 11#, 2s, 6d par acquest, 8 poulets et la dîme au 10e sur grains, fruits, filasse, etc. et les sujets des dits lieux étaient soumis à la juridiction de Brain et de Cangot ou Langot.

Administration. On trouve Moriceau de Ragrun, agent municipal en l'an VI, sous la Restauration, M. de l'Estourbeillon maire et M. Sallentin de 1830 à 1841.

Aspect. Le territoire d'Avessac est assez accidenté : beaucoup de collines. Avessac présentait en 1841 peu de landes, mais quelques bouquets de bois. Les vallées alternant avec les collines étaient bien plantées et assez bien cultivées. Le coteau qui borde la Vilaine est terminé par de grandes prairies et des marais. En sortant de Saint-Nicolas on franchit une colline assez élevée, où se montre un terrain rocailleux, mélangé d'argile qui se prolonge à peu près jusqu'au bourg. La terre, qui paraît maigre, n'est cependant pas mauvaise et donne d'assez bonnes récoltes. Il s'est fait des semis de pins et des défrichements. M. de Sallentin en a fait à cette époque d'assez considérables près de la route de Nantes, où il a bâti de beaux logements. Son exemple a été suivi. Près des servitudes de son château du Port d'or, il en a fait d'autres.

A ces documents historiques en Avessac, puisés, pour la plupart dans le manuscrit Verger, de la bibliothèque de Nantes, joignons les suivants, dus à la plume de notre ami, le Mis de l'Estourbeillon, propriétaire actuel du château de Penhoët, sur l'*histoire d'Avessac.*

« La paroisse d'Avessac, qui compte aujourd'hui (ceci est écrit en 1883, actuellement il y en a 3732) 3720 habitants, se trouve sur une hauteur dominant le cours de la Vilaine et d'où l'œil plonge dans les 3 départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. C'est une des plus anciennes paroisses du Comté Nantais. Elle florissait dès le IXe siècle, lorsque saint Convoyon et ses disciples vinrent fonder dans notre pays,

le monastère de Saint-Sauveur de Redon. Aussi, à partir de cette époque, est-elle souvent citée dans les Chartes du cartulaire de cette abbaye, à cause de ses fréquents rapports avec les moines. La première charte qui en parle, en date du 5 août 856, a pour objet une donation faite à saint Covoyon et à ses moines par trois habitants d'Avessac, nommés Vurbudic, Hingant et Jarenar. Cet exemple fut suivi bientôt et de nombreuses donations furent successivement faites par les gens d'Avessac aux religieux de Saint-Sauveur de Redon, entre autres par Harcoët de Penhoët, *princeps plebis Avizac*, chef du pays et du peuple d'Avessac, qui ne dédaigna pas de séjourner lui-même quelque temps au monastère, au mois d'avril 858 et lui fit, entre autres dons, celui d'une villa nommée *Orswalt* (aujourd'hui le Veau) située sur les bords du Don.

Mais vers la fin du IXe siècle, les Normands, qui ravageaient alors les côtes de France et de Bretagne, pénétrèrent aussi dans le bassin de la Vilaine et vinrent y apporter le pillage et l'incendie.

Salomon, roi de Bretagne, aidé de son lieutenant Gurwand, après avoir campé quelque temps à Avessac, d'où il pouvait surveiller tout le cours de la rivière, leur infligea bien, au mois d'octobre 859, une sanglante défaite sur les landes de Crétumez et sur les coteaux qui portent encore le nom de *Butte de la Déroute*. (Cartulaire de Redon) (1). Mais malgré ses efforts et ceux de Gurwand, qui, pendant trois jours, résista à leur choc dans des retranchements qu'il avait construits près des coteaux où se trouvent maintenant Gavresac et

(1) Ceci contredit l'assertion de M. Verger, qui dit que Salomon ne combattit pas les Normands, mais acheta leur départ à prix d'or.

la Hunaudière, ces pillards envahirent bientôt tout le pays et n'y laissèrent que ruines et dévastation.

Après les terreurs de l'an mil, où chacun craignait de voir arriver la fin du monde, et la cessation des incursions barbares, Avessac redevint prospère et la foi catholique y refleurit de nouveau. Elle y fut grandement favorisée par les puissantes maisons seigneuriales qui existaient déjà dans la paroisse et y sont en parti demeurées jusqu'à nos jours. La plus ancienne était la maison de Penhoët, dont les premiers membres, si l'on s'en rapporte à la Charte de 858, citée plus haut, avaient été les chefs attitrés du peuple d'Avessac. Cette seigneurie resta, jusqu'au milieu du XVIe siècle, entre les mains de la famille de Penhoët, puis, delà, passa successivement aux familles Le Bel, de Trévellec, Maudet de Penhoët, de Becdelièvre et enfin de l'Estourbeillon, qui le possède encore aujourd'hui.

De tout temps, les habitants d'Avessac trouvèrent, auprès de ces familles, aide et assistance au milieu de leurs besoins.

La S^rie de Penhoët, avec droit de haute et basse justice, relevait directement à foy et hommage, de la baronnie de Derval et avait, comme annexes, relevant d'elle, les deux petites seigneuries de Renihel et de la Bigotaye. Renihel n'eut jamais d'autres possesseurs que les s^rs de Penhoët, dont elle était un démembrement. La Bigotaye, au contraire, fut possédée, jusqu'au milieu du XVIe siècle, par une famille de ce nom, dont la dernière héritière, demoiselle de Julienne de la Bigotaye, dame de la Grohaudaye, veuve de messire François de Castellan, épousa, le 21 février 1667, en la chapelle rurale de Trioubry, noble Pierre Reboul, chevalier s^r de Sainte-Foy et de la Forest-Landry, en Saintonge. Le

mariage fut célébré par missire François Bourget, prêtre, résidant à la maison noble de Renihel. Après la Révolution, la Bigotaye fut, par suite d'acquêt, réunie à la terre de Penhoët.

Les s^rs de Pordor et de la Châtaigneraie figurèrent aussi, sans contredit, parmi les plus importants de ce pays. Le Pordor, que nous trouvons cité dès le commencement du XIIIe siècle, paraît avoir remplacé un château féodal de grande importance, qui existait avant lui sur un coteau voisin du lieu où se trouve de nos jours la ferme de la Haye, autrefois terre noble et appartenant aux XVe et XVIe siècles, aux familles de Couëssin (1) et de Lesnerac (2). Il était alors possédé par Pierre de Lusanger, juveigneur de Derval. Mais bientôt cette maison se fondit en celle de Saint-Gilles (3) et

(1) *De Couëssin*, s^r de Bresséan, en Béganne, de Cosquéret, de la Béray, en Caden, de Kergal, de Lescouët, de Boisriou, de Kerbaud, en Herbignac, de Kerougas, en Assérac, de Clergérel, en Pluherlin, Anc. ext. chev. 8 gén. en 1668, porte : *d'azur à 3 bandes d'argent*. Guillaume, époux en 1457 de Guillemette de Cavaro, eut ses biens confisqués par le duc en 1488, pour avoir tenu le parti des Français. Philippe, chev. de St-Michel en 1651. Un volontaire au combat de St-Cast en 1758. Un chev. des Malte en 1786. Un volontaire Pontifical à Castelfidardo en 1860.

(2) *De Lesnérac*, s^r du dit lieu de Peillet, en Guérande, de la Haye-Mareil, en la Chapelle-Launay. Réf. de 1424, en la Chapelle-Launay, év. de Nantes, portait : *d'azur à la tête et demi vol de griffon, coupée d'argent* (sceau de 1585). Un chev. de ce nom se croisa en 1240. Pierre fut, suivant quelques mémoires, le Chev. qui tua de sa main Charles de Blois, à la bataille d'Auray en 1364. La s^rie de Lesnerac, qui appartenait au XVIe siècle aux Dréseuc, a été transmise par les Pennec aux Sesmaisons en 1743.

(3) *De St-Gilles*, s^r du dit lieu, par. de ce nom, de Perronnay, de Vaunoise et de Romillé, en Romillé. Baron de Trans, par. de ce nom de Beaulieu, de Lessac et de Ranlieu, en Guérande, etc. etc Anc. ext. chev. 11 gén. en 1669, porte : *d'azur semé de fleurs de lys d'argent* (sceau de 1307). A produit Guillaume, nommé dans une

le Pordor passa ensuite successiviement aux familles de Théhillac (1), Le Breton de Villandry (2), de Durfort Lorges (3), de Mauger (4), Sallentin et de Goulaine (5). La Chataigneraie appartint à l'origine à un juveigneur de la puissante maison de la Chataigneraie en Poitou. Cette seigneurie passa ensuite aux familles Butault de Marzan (6), Le Breton de Villandry, s^r du Pordor,

donation aux moines de Savigny en 1163. Hervé, croisé en 1248. Papillon, qui défendit le chât. de St-Aubin du Cormier contre Charles de Blois en 1541. Olivier, tué au siège de Mauperthuis en 1356. Bertrand, tué à Azincourt en 1415. Mathieu, abbé de Rillé en 1440. Deux gentilhommes de la Chambre depuis 1567. Trois pages du Ros en 1687 et 1708.

(1) *Théhillac vel Téhillac*, s^r dudit lieu du Pordo, en Avessac et du Pordo, en Blain, de la Roche-Hervé, en Missillac du Crévy, en St-Lyphard de Griffet en Pleugriffet, Anc. ext. chev. 10 gén. en 1669, portait : *de gueules à 3 croissants d'argent.* Guillaume vivant en 1370, laisse de son mariage avec Jeanne de la Motte, Jeanne, dame de Téhillac, mariée, en 1415 à Tristan de la Lande, s^r de Guignen, dont les enfants prirent les noms et armes de Téhillac. La branche aînée fondue en 1619 dans le Breton de la Villandry. La dernière branche éteinte dans Guérin de la Grasserie.

(2) *Le Breton de la Villandry*, orig. de Touraine, s^r du Colombier, m^is de la Villeandry en 1619, b^on de Mondoucet, s^r de la Mote-Purnon, en Touraine, du Plessis, en Joué-de-la-Haye et du Pordo, en Avessac de l'Escly et du Guerno, en Assérac, de Téhillac, du Bois du liers, en Chelun, de la Roche Hervé en Misillac. Anc. extr. chev. 9 gén, ans 669 au ressort de Nantes, portait : *d'azur au chevron d'argent au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or.* Deux maîtres de la Chambre aux deniers en 1420, Jean, gouverneur de Blois, en 1540, Balthasar, chambellan des Rois Henri III et Henri IV époux, en 1609, de Jeanne de Téhillac, dame du dit lieu et du Pordo.

(3) (4) (5) *De Durfort de Lorges, de Mauger* et *Butault*, voir p. 429.

(6) *De Goulaine*, m^is dud. lieu, en 1624, par de H^te Goulaine s^r de la Ruffelière, en Poitou b^on du Faouët, par de ce nom, s^r de la Houdinière, en le Loroux, v^te de St-Nazaire, s^r de la Paclais, en St-Herblain de la Mercredière, en Château-Thébaud, etc. Anc. ext. chev. 10 gén. en 1669, porte : *mi parti d'Angleterre et de France.* Devise : A cettuy ci, à cettuy là j'accorde des couronnes. A produit : Marin, faisant une fondation aux moines de Vertou, en 1138. Jean, vel Alphonse,

qui le réunirent à cette dernière terre. Le Pordor et la Chataigneraie, qui relevaient de la seigneurie du Fresnay en Plessé, avaient droit de haute et basse justice et de nombreuses prérogatives. Pendant les guerres de religion du XVe siècle, le manoir de la Chataigneraie joua un rôle important, grâce à ses s^rs, alors zélés protestants. Plus d'une fois ses souterrains servirent de refuge à des religionnaires. Mais avec les Butault de Marzan, le catholicisme rentra à la Chataigneraie et les divisions cessèrent dans la paroisse.

Enfin, l'on doit signaler et mentionner les 3 petites seigneuries de Trignac, du Saut-au-Chevreuil et d'Escarret. Trignac, anciennement Ty-ru-niac, *le Champ de la Maison-Rouge*, appartint successivement aux familles de Tays (1), de Kersal (2), de Blancfossé (3) puis fut réunie au Pordor par acquisition de la maison Le Breton de la Villandry au commencement du XVIIe siècle.

Le Saut-au-Chevreuil fut successivement aux familles de Sorin (4) et Michiel de Carmoy (5) actuellement cette

capitaine de Nantes, envoyé en 1180 par le duc Geffroy pour ménager la paix entre Philippe-Auguste de France et Henri II d'Angleterre, qui reçut de ces deux rois les armes et devise que porte encore sa maison. Geffroy, croissé en 1248. Baudouin, abbé de St-Gildas-des-Bois en 1548. Gabriel, s^r de Goulaine, chev. des ordres et capitaine de 50 hommes d'armes et Jean, s^r du Faouët, son frère, commandaient les Ligueurs au siège de Kerouzéré en 1590.

(1) *De Tays*, s^r de la Fouais, en Sion Réf. de 1444, dite par. Ev. de Nantes, portait : *d'argent à 3 fasces d'azur* (Guy Le Borgne).

(2) *De Kersal* près Lesneven, Ev. de Léon, portait : *d'argent à 3 fasces jumelles de gueules chargées chacune d'une moucheture d'hermines de sable*, (Arm. de l'Arsenal). On trouve : Guillaume, abbé de Boquen en 1522.

(3) *De Blancfossé*. Nous ne connaissons rien de cette famille

(4) *Sorin*, s^r de Trémoust en Jaus, de la Tour, en Nozay Réf. de 1427 à 1452, Réf. év. de Nantes, portait : *d'hermines, à la fasce de*

terre appartient à Mme veuve de Lautrec (1), née Nicolazo de Barmon (2).

Le petit fief d'Escarret ne fut à l'origine qu'un démembrement de la seigneurie de Tréguel en Guémené-Penfao. Ses possesseurs furent les familles Rouaud de Tréguel (3) et Bodiguel de Beaulieu (4), mais on ne doit pas oublier qu'au XVe siècle noble homme Pierre Rouaud d'Escarret, enfant de la paroisse d'Avessac, eut l'honneur de devenir secrétaire et confident du duc de Bretagne.

Voici maintenant ce que nous trouvons dans Ogée par rapport à l'historique d'Avessac, en dehors de ce qui a été dit jusqu'ici à ce sujet :

Avessac, à quelques vallons près, est un pays assez plat et fort étendu, dont la majeure partie est en landes (Ogée parlait vers 1779 et, depuis les landes ont été défrichées). On y voit quelques terres en labour, beaucoup

gueules, accomp. de 3 trèfles d'azur. Robert trésorier receveur général du duc en 1404. Robin, homme d'arme de la Cie du sire de Lescun, en 1464.

(5) *Michiel*, sr de la Richardais et de la Thébaudais, en Fougeray de la Courbe, de Carmoy, du Saut-au-Chevreuil, en Avessac de la Pesnais en Allaire, de la Grée. Ext. 7 gén. en 1669, portait : *d'argent à 3 merlettes de sable.*

(1) *Pelé de Lautrec*, famille originaire, croyons-nous, du royaume de Naples, ou tout au moins d'Italie.

(2) *Nicolazo*, sr de Barmont et de la Grée, porte : *d'argent au léopard de gueules* (armes 1696). Un greffier au tribunal de Vannes en 1696.

(3) *Rouault* et *Roudault*, sr de la Bouvrais, en Vritz, du Moulin Roul, en Soudan de l'Escarret, en Avessac, de la Grestière en Saint-Herblon, du Pont en Vertais de Tréguel, en Guémené-Penfao Anc. ex. en 1668. portait : *d'argent à 6 coquilles de gueules, 3, 2, 1, ou 3, 3.*

(4) *Bodiguet de Beaulieu*, sr dud. lieu, en Nozay, du Plessis, en Derval, de la Pommeray, en Mouais, Réf. et Montres de 1453 à 1544, portait : *un chevron accomp. de 3 étoiles* (sceau de 1409) Pierre épouse en 1292 Tiphaine de Pornit.

de prairies sur les bords de la Vilaine et des bois, dont le plus grand est celui du Pordor, d'environ une lieue de circonférence.

« Voici ce que les continuateurs d'Ogée nous disent : « On donne pour étymologie à Avessac, *Arvezec*, les pâturages; *vezec*, viendait du radical *mès*, et, en composition *ves*, campagne. Cette étymologie servirait à prouver que, suivant la marche de la civilisation, les Celtes ont été pasteurs avant d'être agriculteurs... Au-dessus du bourg est une lande très élevée d'où la vue plonge dans le département d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan et domine la Vilaine. En 869, les Normands ravagèrent la Bretagne; le roi Salomon avait formé un camp à Avessac, d'où il pouvait facilement, selon le besoin, se porter sur la Loire, ou sur la Vilaine. Le texte du Cartulaire de Redon porte *in pago Nannetico, in plebe Clavisac*. Les historiens, qui se sont successivement copiés, ont, en partant de ce texte, placé *Clavisac*, près de Nantes, où il n'existe pas. Ils n'ont pas vu que les mots *in pago* expriment généralement dans les vieilles Chartes, non pas un territoire, mais un comté ou un diocèse. Dom Morice a reconnu l'erreur et a vu, dans le nom de *Clavisac*, ce qu'il y a réellement, c'est-à-dire *Avessac* près Redon, en latin *Aviziacum*.

Avessac semble avoir été possédé, ainsi que le territoire avoisinant, par des seigneurs puissants auxquels le Cartulaire de Redon donne le titre de *principes plebis Avisac*. L'un d'eux Harscoët (de Penhoët) concéda aux moines de Saint-Sauveur une ferme qui donna naissance au prieuré et, par suite, à Saint-Nicolas.

Travers a donné le dessin d'un demi-sol d'argent ayant pour exergue : *aviziaco vico*, sans en expliquer l'origine. Ne se pourrait-il pas que cette pièce eut été

frappée au camp de Salomon et fût en quelque sorte une pièce obsidionale ? L'existence du camp est certaine : on voit en effet, à Avessac, un espace appelé encore le *Camp*, formant un carré long, entouré de fossés, à l'exception de deux endroits, où étaient les portes. Dans le voisinage on a trouvé des fragments de diverses armes. La commune d'Avessac renferme aussi plusieurs monuments druidiques ; l'un entre autre près de la vieille chapelle en ruines, dite de la Madeleine, est un tumulus.

Le seigneur de Derval et de Rougé possédait de grands fiefs en Avessac ; il les vendit et ils passèrent plus tard à Anne de Montmorency, qui devint connétable de France, enfin à la duchesse de Lorges, qui possédait la Châtaigneraie. Le château, restauré sous Louis XIV, n'offre plus que des ruines. Les seigneurs de la Châtaigneraie étaient ardents protestants et l'on dit que les souterrains ont souvent servi d'asile aux partisans de ce culte lors des persécutions.

Il y a, dans la cour du presbytère, un sarcophage du IXe siècle, qui a été extrait du cimetière. Le Pordo appartenait, vers la fin du XVe siècle aux seigneurs de Téhillac, ainsi qu'un autre manoir du même nom, dans la paroisse de Blain. M. Maudet de Penhoët, célèbre antiquaire, mort à Rennes en 1839, était né au château de Penhoët en 1764.

STATISTIQUE ET HISTOIRE RELIGIEUSE

Ecclesia Santorum Apostolorum Patri et Pauli.

Si nous examinons l'histoire de la paroisse d'Avessac au point de vue purement religieux et ecclésiastique, nous remarquerons tout d'abord qu'elle était jadis

beaucoup plus étendue que de nos jours et comprenait outre son territoire actuel, tout celui de son ancienne trêve de Saint-Nicolas, dont la population se groupa de bonne heure autour de son prieuré. Mais cette trêve, formant une agglomération suffisante, fut détachée d'Avessac après la Révolution.

La paroisse d'Avessac, qui existait dès le IXe siècle, sous le patronage des Saints Apôtres Pierre et Paul, avait autrefois sa cure à la nomination du pape et de l'évêque de Nantes, *alternis mensibus*. Le revenu était de 2000*#*. Saint-Nicolas, nous venons de le dire, en était la trêve jusqu'à la Révolution. A cette époque, cette trêve, Prieuré de l'abbaye de Redon, devint paroisse indépendante et même chef-lieu de canton, qui se trouva formé, avec cette commune, de Fégréac, Avessac, Plessé, puis du Coudray (en 1851) et de Saint-Joseph du Dresny (en 1863).

En 1790, on mit en vente un petit pré, dépendant de la cure et estimé 112*#*. Missire Mercerais déclara posséder le bénéfice de la Chausserie, présenté jusque-là par les Evêques de Nantes et consistant en maison, jardin et deux morceaux de terre, d'un revenu de 72*#*. Le Prieuré (de femmes) d'Estival (la déclaration porte le nom de *Tival*), composé de chapelle, maison, jardin, pré, terre, taillis et landes, estimé 5926*#*. La métairie de la Communais. Ces biens dépendaient des Ursulines de Redon. La chapellenie du Logis de Rivoire, consistant en maison, jardin, terres et bois, d'une valeur de 6400*#*. La chapellenie du Bois, se composant de maison, écuries et jardin, estimée 1100*#*. Le bénéfice de Saint-Nicolas d'Avessac, consistant en un pré, du revenu de 28*#* à la présentation de M. de Trévellec : missire Panhéleux, prêtre, en était titulaire.

En 1680, sœur Jeanne de Rominy, religieuse de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes et titulaire du Prieuré d'Estival, membre de ce monastère, fit aveu pour le dit Prieuré, à devoir d'obéissance, de prières et d'oraisons de la chapelle et maison du dit lieu, bâtiments de servitude, cours, jardin, terres, etc., contenant 34 journaux et le Bois du Prieuré, contenant 60 journaux.

Eglise. Avessac vit plusieurs fois reconstruire son église : celle qui existait avant la Révolution avait la forme d'une croix latine, avec un seul bas-côté et tour carrée assez gracieuse du XIVe siècle. A l'intérieur se trouvaient 6 autels dédiés à N.-D., à sainte Anne, saint Joseph, saint Jean, saint Antoine et saint Sébastien ; elle fut remplacée, en 1840, par l'église actuelle. La longueur de l'ancienne était de 60 mètres environ : le chœur se terminait carrément. Au fond, on remarquait une grande fenêtre ogivale, avec meneaux, feuillages et ornements du XIIIe et du XIVe siècle. Une grande fenêtre du bas-côté était à plein cintre, divisée par deux montants en pierre. La fenêtre de la chapelle de gauche était large, avec séparation en pierres, et peu gracieuse. Ce genre de fenêtre était postérieur à celle du chœur. Les deux chapelles étaient voûtées à moellons crus de cloître, avec nervures saillantes et écussons aux clés de voûte. Les arcs retombaient sur des anges formant console, avec armoiries, les arcades des chapelles étaient ogivales, les voûtes de la nef en bois, à cintre ogival. La tour, placée au bas de la nef, était carrée et assez gracieuse, elle était surmontée d'un clocher en flèche, couvert en ardoises, mais trop peu élevé pour la dimension de la tour. Celle-ci date de 1841. En cette année on y plaça une cloche de 250 k. fondue par M. Voruz,

de Nantes. Au dehors l'édifice était soutenu par des contre-forts massifs et adhérents. Tout autour se voyait la litre seigneuriale. Quant aux écussons qui décoraient l'église, M. Verger, à qui nous empruntons les détails qui précèdent, n'a pas trouvé dans notre armorial breton à quelle famille en faire l'application (et il ne les désigne pas autrement) sauf celui qui porte le griffon de la maison de l'Estourbeillon et celu qui lui est accolé, qui est celui de Penfeunteniou de Cheffontaines : *burelé de 10 pièces d'argent et de gueules.* C'était le blason de l'épouse de Joseph-Louis-Armand Mis de l'Estourbeillon de la Garnache. On y voyait aussi celui de Châteaubriand : *de gueules semé de fleurs de lys d'or.*

Chapelles. En dehors de l'église paroissiale, Avessac renfermait le couvent de Penfao fondé par les moines de Redon au IXe siècle, près d'une petite chapelle dédiée à saint Samson et le Prieuré des Filles d'Estival, sous le patronage de saint Eutrope et relevant, comme nous l'avons dit plus haut, de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

Il existait aussi des chapelles privées à Penhoët, Escarret, la Châtaigneraie, le Port d'or et Renihel; une seule chapelle rurale. Trioubry. Cette dernière, autrefois dédiée à saint Gilles, avait été fondée par les Templiers, ou Moines rouges, puis, vers le XIVe siècle, elle devint une léproserie, sous le patronage de saint Méen. Abandonné en 1832, il n'en reste plus que les ruines. Au bas de la colline sur laquelle elle était bâtie, se trouve une source nommée la Fontaine de saint Méen, encore en grande vénération dans le pays et où l'on va en pèlerinage pour être guéri de la fièvre et des maladies des yeux.

Frairies. Mais, outre ces oratoires, chacune des antiques frairies, au nombre de 12, dans la paroisse d'Avessac, avait autrefois sa chapelle frairienne, sanctuaire béni, refuge de leur saint patron, de leur protecteur, où tous les frairiens pouvaient venir chercher avec confiance des consolations dans leurs peines et des secours efficaces dans tous leurs besoins. Laissez-nous vous dire ici quelques mots sur cette antique institution, si délaissée de nos jours que nous serions heureux de voir ressusciter et de faire revire en ses touchants souvenirs.

D'abord, qu'est-ce qu'une frairie ? Ce n'est autre chose qu'une délimitation territoriale, formant comme une famille, groupée pour la défense de ses intérêts temporels et religieux.

Le mot de « *Frairie* », qui vous est toujours resté familier, sans vous bien rendre compte, peut-être, de son sens véritable, a pourtant souvent, je n'en doute pas, éveillé en vous l'idée de « *Fraternité* ». Ah ! ce mot a dû, en effet, bien fréquemment vibrer à vos oreilles, « *Fraternité* ! » C'est une bien belle chose que d'être frères ! Cependant, de notre temps, avec ceux de liberté et d'égalité, est-il un terme dont on ait plus abusé depuis un siècle ! Certes, ainsi que nous le disions tout à l'heure, c'est bien beau d'être frères, comme il est beau d'être pères ! Mais comprend-on bien la signification de ces mots. Dans la pluralité des cas et surtout chez ceux qui les préconisent le plus, la liberté comprend, et comprend uniquement d'après eux, la liberté pour *soi*, l'égalité pour *soi*, la fraternité pour *soi* : rien pour les autres. En un mot, ces trois expressions, si belles dans leur origine, puisqu'elles émanent de Dieu, peuvent se résumer pour eux en une seule : égoïsme ! Et pourquoi !

Pour une raison bien simple : c'est que, ne s'appuyant que sur un principe purement humain, ne se plaçant qu'à un point de vue essentiellement borné, les individus de cette école ne font miroiter aux yeux de leurs adeptes qu'une chose, qui chatouille, il est vrai, fort agréablement l'amour-propre de l'homme : *des droits !* Nous, au contraire, qui voulons pourtant aussi (et nous en avons bien le droit, puisque nous les voulons plus qu'eux et pour tous), parler de liberté, d'égalité et de fraternité, mais en partant d'un point opposé, nous ne montrons que le *devoir*.

Tout est là ! Ces deux mots : *droits* et *devoirs*, creusent entre les deux théories un abîme insondable, que nul ne peut combler : c'est la lutte éternelle du mal contre le bien. Commencée au ciel, avant la création de l'homme, par la révolte de Lucifer et de ses mauvais anges, elle ne se terminera qu'à la fin du monde. Nous aussi, nous voulons être libres, mais devant Dieu ; nous aussi, nous voulons être égaux, mais devant Dieu ; nous aussi, nous voulons être frères, mais devant Dieu. Dans le langage humain et moderne, deux mots caractérisent à eux seuls les deux principes : *Révolution*, *Religion* ?

Avec la Révolution, la guerre, les dissensions, les discordes, la vie toujours malheureuse et pauvre pour les uns et pour les autres, enfin la mort des réprouvés. Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous forçons ici le tableau : non, il est exact et n'est, hélas ! que la reproduction de l'histoire. Avec la Religion, au contraire la paix, la concorde, l'union dans les familles, la vie aussi heureuse qu'elle peut l'être sur la terre et la mort douce et calme du juste qui, après avoir porté le poids du jour et accompli sa tâche et sa journée, va vers le Père de famille recevoir le salaire qui lui est dû.

Mais nous voilà peut-être un peu loin de notre sujet, emporté dans la voie que nous venions d'ouvrir. Revenons à nos frairies.

Anciennement donc, presque toutes les paroisses de la Bretagne étaient divisées (comme elles le sont du reste encore aujourd'hui) en sections portant le nom de frairies, ou réunion de frères; les agglomérations ou corporations rurales, si vous voulez (car elles l'étaient bien effectivement) ayant la religion, pour base, étaient placées sous l'égide et la protection d'un saint sous le vocable duquel se trouvait la chapelle frairienne. C'était en cette chapelle que souvent nos ancêtres, trop éloignés du centre paroissial, allaient chercher et trouver le remède à leurs peines, triste et inéluctable apanage de notre humanité. C'était aussi à l'ombre de ce sanctuaire que reposaient leurs corps après leur mort. Chose étonnante, un souvenir et un nom marque encore l'emplacement de cet antique champ de repos et le nom de *Paradis* se retrouve encore très souvent, pour en rappeler le lieu ; idée en même temps grande, naïve et surtout chrétienne, qui nous montre nos pères, dans leur ferme et inébranlable croyance, voyant les âmes de leurs devanciers s'élever au ciel de la terre où dormaient leurs cendres.

Des messes se disaient dans ces chapelles plusieurs fois dans l'année et quelques-unes tous les dimanches, ou au moins le jour de la fête patronale du saint protecteur. A l'entour se tenaient de temps en temps des assemblées et des banquets, derniers vestiges, il faut le dire, du druidisme et du paganisme, que la religion chrétienne a fait disparaître. De nos jours, cependant, coutume presqu'aussi barbare, des foires se tiennent dans l'enclos de l'ancien cimetière frairien, ordinaire-

ment planté d'arbres séculaires. Nous en pourrions citer bien des exemples, même en Avessac ; nous n'en rappellerons qu'un seul : celui de la chapelle de Bolhet, en la paroisse de Guenrouet. Cet usage a quelque chose de peu conforme à l'esprit du christianisme, puisqu'on foule sans respect le terrain où gisent certainement bien des générations.

Mais en outre de cette organisation purement religieuse des frairies, il y en avait une autre que nous ne devons pas non plus passer sous silence. Jusqu'à la Révolution, chaque frairie avait ses esgailleurs de foüage et contribuait aux levées et imposition, proportionnellement au nombre des habitants. Elle possédait et possède encore en certaines paroisses du diocèse de Nantes, un *bâtonnier* ou *homme de vertu*, véritable chef de frairie, qui cumulait souvent ce titre avec celui de marguillier. Au-dessus du chef de frairie, il y avait un chef de paroisse. A eux tous, ils composaient le conseil, que nous appellerons paroissial, appelé *Général*, corps politique et en même temps religieux, sorte de conseil mi-partie municipal et de fabrique, chargé de tous les intérêts matériels et religieux de la paroisse. Nommé ordinairement à vie, le bâtonnier ou chef de frairie, centralisait les ressources de la frairie, se chargeait de tout ce qui regardait son administration et la défense de ses intérêts. Il pourvoyait sur son territoire à l'érection des croix, aux réparations de puits, de four, de pressoir appartenant aux villages, veillait à l'entretien des chemins et, au nom de la frairie, s'abouchait avec l'administration, s'il y avait des routes à créer, des communs à vendre, ou toute autre affaire à traiter intéressant ses consorts. Mais, si sa gestion était discutable, ou soupçonnée, il était révocable et ne tardait pas à être

remplacé par un autre. Enfin, si le recteur faisait sa quête dans la paroisse, il choisissait encore pour cette mission un certain nombre d'individus par frairie, s'il y avait des corvées à faire pour l'utilité générale, des délégués à envoyer pour quelqu'important événement, la frairie était toujours là, comme une division qui s'impose et sait entretenir entre les diverses parties de la paroisse, comme une sainte ardeur, comme une sainte émulation pour le bien.

Mais de plus, en dehors de ces usages, purement civils, beaucoup d'autres coutumes, dictées par la piété et la charité chrétienne, y sont demeurées jusqu'à nous. Chaque frairie tient à avoir ses représentants pour porter les bannières, le dais ou les statues des saints, aux processions de la paroisse. Le conseil municipal lui-même se compose d'un ou de plusieurs membres de chaque frairie, afin que chacune d'elle y soit au moins représentée. Les frairiens se font un devoir de veiller sur leurs morts, de les porter eux-mêmes au cimetière, à l'exclusion des membres des frairies voisines, fussent-ils souvent des parents.

Des liens de charité et d'amitié unissent entre eux tous les frairiens, qui sont des *confrères*, des *consorts*, et, si l'un d'eux vient à être victime de quelque fléau, ses confrères nomment aussitôt deux d'entre eux pour faire une quête en sa faveur dans les frairies voisines. Ils s'annoncent dans chaque maison en nommant la victime et la frairie à laquelle elle appartient.

Enfin, si dans nos pays *gallo* nous n'avons plus, comme en Basse-Bretagne, des chapelles consacrées à nos patrons frairiens, où l'on vienne, comme par le passé, les honorer dans des pardons ou des assemblées annuelles, le souvenir de ces chapelles, nous sommes

heureux de le dire, n'a pas du moins complètement disparu. Partout, dans nos campagnes, quand ces oratoires subsistent encore, ils sont le rendez-vous de tous les frairiens, qui viennent y chercher souvent force, consolation et courage. Et, quand il ne reste plus une pierre, quelque tradition a su heureusement en perpétuer le souvenir. Il en est de même pour nos patrons de frairie : partout, une croix, un village, un monticule, un gué, des champs mêmes nous ont conservé le nom du bienheureux ; et, chose remarquable, il n'est pas de paroisses, pas de frairie, où ne se retrouve quelque souvenir du saint patron ; quelquefois ce nom est, il est vrai, un peu altéré, mais on le reconnaît néanmoins facilement et l'on a peine à s'imaginer comment nos paysans du XIXe siècle ont gardé, au milieu de tant de dénominations françaises ou insignifiantes, le nom de quelque vieux saint breton, dont ils ignorent bien souvent l'existence ; mais ces anciens noms bretons, ces altérations même, nous sont une nouvelle garantie de l'antiquité du culte, de la fidélité du souvenir, de la sûreté de la tradition.

Ce sont ces frairies ou corporations rurales que, dans un but éminemment chrétien, nous serions heureux de faire revivre et refleurir aujourd'hui. Dans certaines paroisses du diocèse de Nantes, leur organisation pratique s'est même en partie conservée et nous pouvons nommer entre autres Saint-Nicolas de Redon où naguère encore, chaque frairie avait sa place désignée et délimitée dans l'ancien cimetière, et où les *bâtonniers* ont encore conservé leur nom et leur autorité.

Quoi de plus simple, en effet, que de revenir à cette antique et religieuse constitution de nos pères ! Qu'on y aille progressivement, si l'on veut, sans refaire tout à

la fois qu'on commence par l'organisation purement religieuse de l'œuvre et le reste, (nomination des chefs de frairie et de paroisse) viendrait ensuite comme par surcroît.

Puis qu'au moins, dans la Haute-Bretagne, les paroisses n'ont plus de chapelles frairiennes, que chaque frairie ait au moins sa bannière, portant l'effigie de son saint patron. Qu'aux grands jours de nos belles fêtes catholiques les étendards frairiens flottent à la suite de la bannière paroissiale. Que le jour de la fête patronale de chaque saint de frairie, une messe solennelle soit dite pour chacune d'elles, réunie autour et sous les plies de sa bannière que chaque membre ou au moins la majorité de la frairie se fasse, en ce jour, un honneur et un bonheur de s'asseoir au banquet divin. Pendant le mois de Marie et d'Adoration, des messes frairiennes pourraient encore être célébrées de la même manière (1).

(1) Nous avons tenu à nous étendre assez longuement pour Avessac sur l'antique institution du Frorsen, que M. de l'Estourbeillon et l'auteur de cette étude ont essayé de faire revivre dans plusieurs paroisses du diocèse de Nantes. Nous y avons été d'autant plus incités pour Avessac que M. de l'Estourbeillon lui-même nous a fournis sinon toutes au moins les plus importantes notes de cette monographie, ainsi que la statistique de son clergé jusqu'à la Révolution.

Terminons par un dernier mot sur les frairies. La ligne de démarcation des frairies bretonnes commençait à Dol, suivait à peu près les limites de l'ancien diocèse à Saint-Malo, pénétrait dans celui de Nantes au grand Fougeray (*nunc.* dioc. de Rennes), puis, infléchissant légèrement vers la gauche, se dirigeait sur Sion et descendait enfin en ligne presque droite jusqu'à Saint-Hirblain et Basse-Indre, sur les bords de la Loire. Toute la partie à l'ouest de cette ligne possédait des frairies : celle à l'est, n'en avait pas. Dernière remarque. C'est aux sections actuelles du cadastre que M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, et moi avons uniformément

Comme nous l'avons dit précédemment, Avessac comptait 12 frairies, dont voici la nomenclature, le patronage et l'historique tel qu'il nous est donné de le faire :

1. — *Frairie du Bourg* (1). Patrons : saint Pierre et saint Paul. Fête patronale : 29 juin.

Les patrons de la frairie du bourg d'Avessac, qui a servi de noyau à la paroisse, ont toujours été saint Pierre et saint Paul, Apôtres, dont nous n'entreprendrons pas de raconter la vie. Nous dirons seulement que la chapelle frairienne était en dehors du bourg, à la Communais.

2. — *Frairie de la Haye* (2). Patron : saint Riowen. Fête patronale : 14 août.

La frairie de la Haye, l'une des plus anciennes de la paroisse, puisqu'elle tire son nom de l'ancien château féodal de la Haye, a pour patron saint Riowen, moine de l'abbaye de Redon au IXe siècle (dès l'an 837). Saint Riowen, dit la légende, s'y fit remarquer de bonne

trouvé la trace et le nom des anciens patrons de frairies pour toutes les paroisses que nous avons étudiées et le mot *Paradis* (voire même quelque fois Enfer) appliqué à l'emplacement du cimetière frairien, par conséquent celui de la chapelle frairienne qu'il entourait. (Pour plus amples détails sur cette intéressante question, voir l'*Association catholique* de juillet et septembre 1883.)

(1) Circonscription frairienne : Avessac, — Le Calvaire, — Le Ponceau, — le Clos, — Bellevue, — la Prise, — la Broux, *La Communais*, — La Bergerie Penanru (Pain-Hojus), — La Lombardière, — Guevello, — Le Saut au Chevreuil, — La ferme de Potel, — Le Pordur, — La Mercerais.

(2) Circonscription frairienne : La Haye, — Le Passage, — Rosrion, — La Grée des Rivières, — La Vallée des Rivières, — La Fichetais, — Penfao, — Le Terrier.

heure par son austérité et ses vertus. Sa sainteté et sa justice lui méritèrent, de la part de ses supérieurs, une confiance presqu'absolue et plusisurs fois, nous racontent les chartes du Cartulaire, il fut chargé de négociations difficiles, ou désigné comme mandataire du monastère, pour recevoir les dons qui lui étaient faits. Mais c'est surtout dans l'apostolat que se manifestèrent son zèle, son humilité et sa charité sans bornes. Chaque jour, en portant dans nos pays la parole évangélique, il n'avait pas de plus grand bonheur, après les fatigues de prédications incessantes, que de partager son maigre repas avec les pauvres des chaumières, et avec une humilité parfaite il s'était fait, de lui-même, le médecin de tous les malheureux. Aussi Dieu récompensa-t-il tant de vertus par le don du miracle et un jour, dit la légende, que, pendant ses prédications les eaux de la Vilaine, grossies par la tempête, avaient emporté sa petite barque, en rompant leurs digues, on le vit, après une courte prière, s'avancer sans crainte vers les flots et, marchant sur les eaux, à pieds sûrs, gagner la rive pour retourner à son monastère de Redon.

Les territoires de Bains et d'Avessac furent les principaux théâtres de ses prédications ; dans tous les cas, lui-même était, sans nul doute, originaire du pays et très probablement né à Avessac, où les chartes nous le montrent sans cesse et qu'il affectionnait tout particulièrement. Aussi, en conservant jusqu'à nos jours son nom dans leurs dénominations locales, les frairiens de la Haye témoignent ainsi leur reconnaissance envers un compatriote et envers un grand saint. Saint Riowen est honoré de nos jours à Plobazlanec, Ploczec et Plourivo, où des chapelles lui ont été consacrées. On le représente ordinairement en moine, à longue barbe grise,

la tête recouverte du capuce, le corps ceint d'un cilice, tenant une crosse à la main en marchant sur les eaux.

3. — *Frairie de Lezin* (1). Patron : saint Bily. Fête patronale : 24 juin.

Le souvenir de saint Bily, patron de la frairie de Lezin, subsiste encore dans la dénomination des champs nommés : *La Cour Bily*, entre Bouix et La Salle. C'est à Bouix que se trouvait l'ancienne chapelle de la frairie. Au mois d'octobre 913, le comte Matheudoï donna à saint Bily, alors évêque de Vannes, le domaine de Bouix. (*de Boiat*), en Avessac (2). Il n'est donc pas étonnant que la frairie de Lezin avait, dans la suite, choisi pour patron le saint évêque, qui de son vivant avait possédé une partie de leur territoire. Par malheur, on ne sait que fort peu de choses sur la vie est les actes de saint Bily. Tout ce que l'on connaît, c'est qu'il fut le 32e évêque qui occupa le siège de Vannes. De son vivant il souscrivit l'acte de donation de l'abbaye de Saint-Serge (diocèse d'Angers), fait par le duc Alain I, le Grand, à Rainon, évêque d'Angers. En l'an 919, les Normands envahirent encore la Bretagne et il est probable que saint Bily trouva la mort sous l'épée de ces pirates Du moins est-il honoré comme martyr le 24 juillet, dans le *Propre du diocèse de Vannes*. Il existe en Plaudren, près du manoir de Kervasy, une chapelle dédiée à ce saint martyr. Cette chapelle dépendait d'un prieuré dédié sous le vocable de Saint-Bily.

(1) Circonscription frairienne : Potel, la Diharais, La Crèpiais, *Bouix*, Couëssin, La Salle, Lezin, Montplaisir, Gatepouy, La Haute-Filière, La Basse-Filière, Ladéroute.

(2) Cartulaire de l'Abbaye de Redon.

4. — *Frairie de Rolland* (3). Patron : saint Cast, martyr au VIe siècle. Fête patronale : 5 juillet.

La frairie de Rolland, qui a, par son territoire, la forme d'un coin planté entre les frairies de Lezin et de Penhoët, avait autrefois pour patron, saint Cast, évêque régionnaire et martyr. Située presqu'à l'extrémité de la frairie, sa chapelle frairienne l'une des plus anciennes d'Avessac, était placée presque sur le bord de l'ancien grand chemin de Guémené-Penfao et Plessé, vers Macérac, par le Pont-ès-Dames et le Port de Rolland, près le village de Castonnez (en breton *Cast-hon, enez, le promontoire, la butte de Saint-Cast*), dont le nom rappelle encore le souvenir. On ne saurait dire au juste vers quelle époque la chapelle de Saint-Cast cessa d'être frairienne, mais ce qu'il y a de certain, c'est que, vers le XIVe siècle, grâce à sa situation sur le bord d'une des grandes routes d'Avessac, elle devint une maladerie pour les pauvres et les infirmes de passage. Le nom de *Melleresses*, conservé aux champs qui l'entouraient, nous est encore un preuve de cette affectation. Ses derniers vestiges disparurent après la Révolution, mais dans la paroisse, de nos jours encore, plus d'une légende existe à son sujet. Quant à saint Cast, patron de la frairie, on ne connaît sur sa vie que très peu de détails. Né en Irlande, vers la fin du Ve siècle, ou le commencement du VIe, il fut, de bonne heure, disciple de saint Jacut, frère de saint Guénolé, et le seconda beaucoup dans ses travaux évangéliques en Bretagne. Après la mort de ce grand saint, il se rendit au tombeau des saints Apôtres pour y faire un pè-

(3) Circonscription frairienne : Murin, Bas-Rolland, Haut-Rolland, Lagrée du Val, Les Bougouin, Le Château des Ronces, Bareil, La Sicardais, La Rousserie, Gland, *Cartonnez*.

lerinage. Mais le pape, admirant sa sagesse et ses vertus en même temps que sa profonde humilité, voulut le retenir en Italie et le créa évêque d'une des villes de ce pays. Cependant il n'occupa pas longtemps son siège épiscopal et fut martyrisé quelques années à près. Saint-Cast, qui est aussi patron d'une paroisse de ce nom, au diocèse de Saint-Brieuc, est invoqué souvent en Bretagne pour la guérison des yeux et dans les tentations contre la foi. On le représente d'ordinaire en pontife, crossé, mitré, la palme de martyr à la main.

5. — *Frairie de Penhoët* (1). Patron : saint Walay, moine. Fête patronale : 12 juillet.

Le patron de la frairie de Penhoët, située à l'une des extrémités de la paroisse d'Avessac, était saint Walay ou Balay, moine de l'abbaye de Landévennec, au VIe siècle. Son souvenir s'est conservé dans la frairie par la dénomination du village de Rambalay, dont le nom signifie en breton *domaine* ou *territoire de saint Balay* ou *Walay*. La chapelle frairienne était jadis située proche du village et de roches énormes qui subsistent encore, dans l'emplacement nommé *Le Clos Coëtiheul* en breton : *Coat an eol, Bois du Soleil*, et qui pourrait bien être le débris d'un ancien tumulus, ou tombeau païen.

Saint Walay, avant de se faire moine, était un des plus puissants seigneurs de Cornouailles ; mais, préférant la certitude d'une éternité bienheureuse aux richesses et aux vanités de ce monde, il donna tout son

1 Circonscription frairienne : La Cassière, Le Patys, Le Haut-Gland, Penhouët, La Chauvinais, La Touche, La Tournée, Haut et Bas Rénihel, La Tertionnais, La Bigotaye, Bas et Haut Rambalay, La Nouette, Saint-Yves, Belleisle, La Caroline, Saint-Amand.

bien aux pauvres et aux églises et alla se ranger sous la houlette de saint Guénolé, abbé de Landévennec, dont il devint l'un des plus chers disciples. Cependant, malgré ses austérités et ses jeûnes dans le monastère, malgré ses prières continuelles, il voulut bientôt grandir encore davantage devant le Seigneur en perfections et en mérites, et, avec la permission de son abbé, il se retira dans une profonde solitude, nommée Ploesmellac, près de la paroisse du Faou, diocèse de Cornouailles (*nunc* Quimper) et y mourut saintement vers le milieu du VIe siècle. Près du monastère de Landévennec existait autrefois une chapelle qui portait son nom, mais, lors des invasions des Normands, son corps fut transporté à Montreuil-sur-Mer, en Picardie. Il est encore le patron des paroisses de Lanvalay et Ploubalay, près de Dinan, (*tunc* dioc. de Saint-Malo, *nunc* de Saint-Brieuc), ainsi que d'une chapelle près de Châteaulin. On le représente en moine à longue barbe grise, assis à l'entrée d'une grotte, dans des rochers, ayant près de lui une tête de mort et un livre et méditant.

6. — *Frairie de Linsac* (1). Patron : saint Germain d'Auxerre. Fête patronale : 26 juillet.

La frairie de Linsac est une des frairies de d'Avessac qui eut, dès l'origine, sa chapelle frairienne dédiée à saint Germain, évêque d'Auxerre ; elle était située dans le domaine de la Chesnaye-Boissel, appelé maintenant les Ragasses, près de la vieille Boëssière. Elle fut abandonnée au XVIIe siècle et, en 1689, lors de la

(1) Circonscription frairienne : *La Boëssière*, — La Marotais, — Linsac, — Le Pont-Les Patys, — *Rohouan*, — La Rochelle, — La Houssais, — Le Chien Hanné, — La Triardais, — La Sencerie, — La Bodinière, — Kermagoër, — Le Moulin neuf.

réformation générale des Domaines, elle était déjà complètement en ruines (1). Cependant les frairiens de Linsac n'avaient pas pour cela abandonné le culte de saint Germain et la chapelle frairienne avait été transférée à Rohouan, le principal village de la frairie, où tout le monde se rappelle encore la chapellenie de Rohouan.

Saint Germain naquit à Auxerre vers l'an 380, de parents distingués par leur noblesse. Après avoir fait ses premières études dans les Gaules, il alla étudier à Rome, où il fit bientôt les plus grands progrès. Son mérite l'ayant fait connaître à l'empereur Honorius, il fut élevé, par ce prince, à de grandes dignités et même nommé général des troupes de sa province. S'étant alors marié avec une femme de grande qualité, nommée Eustochia, il revint à Auxerre pour y exercer ses fonctions. Là, bien qu'il n'eût pas à vrai dire une mauvaise conduite, toute sa religion se bornait à observer ce que dictent les principes de l'honnêteté naturelle, et ses vertus étaient purement humaines. Mais bientôt saint Amateur, alors évêque d'Auxerre, ayant été averti en songe que Germain devait lui succéder, il le fit venir un jour dans l'église, se saisit de Germain, qui n'osa faire résistance et le revêtit de l'habit ecclésiastique. Saint Amateur étant mort peu de temps après, le 1er mai 418, tous les vœux du clergé et du peuple désignèrent immédiatement Germain, qui fut sacré évêque d'Auxerre le 7 juillet suivant.

Après son sacre, Germain ne fut plus le même homme, il renonça de suite aux vanités du monde, distribua tous ses biens aux pauvres et aux églises et se livra

(1) Archives départementales, papier terrier de 1689.

aux plus rudes austérités. Ne mangeant que du pain d'orge, mêlé parfois d'un peu de cendre, jamais il ne prenait son repas que le soir et souvent même ne mangeait qu'une fois ou tout au plus deux par semaine. Son vêtement était le même en hiver qu'en été et il ne le quittait que lorsqu'il tombait en lambeaux. Toujours vêtu du cilice, il ne dormait jamais que sur des planches couvertes de cendres. Exerçant envers tout le monde la plus large et la plus généreuse hospitalité, il aimait à laver souvent les pieds des mendiants et des pauvres et à les servir à table de ses propres mains, lui étant à jeun.

Les hérésies de Pélage (1) s'étant répandues en Grande-Bretagne, le pape saint Célestin Ier (422 † 432) désigna saint Germain d'Auxerre pour aller au secours des Bretons et lui donna, en 429, le titre de vicaire apostolique. Les évêques lui ayant adjoint saint Loup, évêque de Troyes, ces deux saints prélats partirent immédiatement pour la Grande-Bretagne, où le bruit de leur sainteté et de leur doctrine s'était déjà répandu dans tout le pays. Là les plus grands succès ne tardèrent pas à couronner leurs travaux. Ils confirmèrent sans peine les catholiques dans leur foi et convertirent tous ceux qui s'étaient laissés aller aux erreurs de l'hérésie pélagienne, surtout à la suite d'une grande conférence organisée à Verulam, en 437, où ils réfutèrent complètement ces erreurs. Après avoir accompli un grand nombre de miracles, notamment après avoir rendu la vue à la petite fille d'un tribun, âgée de 10 ans, saint Germain et son compagnon eurent encore le mérite de délivrer les Bre-

(1) Moine anglais du Ve siècle qui avait des doctrines fausses sur la grâce et fut combattu par saint Augustin.

tons des Saxons et des Pictes, qui étaient venus ravager leur territoire et retournèrent ensuite en France, emportant les regrets et les bénédictions de toute la nation bretonne. A son passage à Paris, Germain vit et bénit la jeune Geneviève, surnommée la vierge de Nanterre et future patronne de Paris, dont, par une intuition miraculeuse, il devina la vertu et la future destinée.

Arrivé à Auxerre, saint Germain s'appliqua à la réforme des mœurs, qui avaient fort périclité pendant son absence et obtint du Préfet des Gaules la diminution des impôts qui écrasaient ses diocésains.

Cependant les partisans de Pélage ayant recommencé à semer leurs erreurs en Grande-Bretagne, Germain fut rappelé en cette île en 446. Secondé par Sévère, archevêque de Trêves et disciple de saint Loup, il regagna bientôt tous les fidèles à la foi catholique et s'appliqua aussitôt à la fondation d'écoles publiques, grâce auxquelles, le clergé ayant dès lors le moyen de s'instruire, les églises conservèrent depuis une grande pureté de foi et ne tombèrent plus dans l'hérésie. C'est à ces écoles, dirigées d'abord par saint Ildud et saint Dubrice et qui comptèrent jusqu'à 1.000 étudiants, que se formèrent un grand nombre de saints. Ce fut là qu'étudièrent saint Davy ou Divy, saint Thelo ou Dolay, abbé de Landaff, saint Gildas, saint Samson, saint Malo et saint Pol Aurélien, saint Magloire et saint Daniel, évêque de Bangor. Après tant d'actions mémorables, saint Germain, de retour pour la seconde fois en France, se rendit à Ravenne, en Italie, à la cour de l'empereur Valentinien III, pour demander la grâce des Bretons d'Armorique qui s'étaient révoltés. Mais, après de nombreux miracles accomplis en quelques semaines, entre autres

la résurrection du fils de Volusien, secrétaire du patrice Sigisvult, il tomba malade et mourut à Ravenne le 31 juillet 448, vendredi, surveille du dimanche *Ecce Deus*, IXe après la Pentecôte, après 30 ans d'épiscopat.

L'impératrice Placidie, mère de Valentinien III, qui, sur sa demande, le lui avait promis, fit solennellement transporter son corps à Auxerre, après avoir précieusement gardé toutefois le reliquaire qu'il portait toujours sur lui. Sa dépouille mortelle arriva à Auxerre, 50 jours après son décès (donc le samedi 9 septembre) et fut déposé dans l'oratoire de Saint-Maurice, qu'il avait lui-même fondé et qui devint plus tard une célèbre abbaye de Bénédictins, connue sous le nom de Saint-Germain d'Auxerre. Saint Germain est patron d'un très grand nombre d'églises en France et même en Angleterre.

7. — *Frairie de Thillic* (1). Patron : saint Julien l'Hospitalier. Fête patronale : 9 janvier.

Le village de Thillic, chef-lieu de cette frairie et dont le nom signifie en breton : *Champ des Ormeaux*, est un des plus anciens de la paroisse d'Avessac. L'oratoire ou le lieu de réunion des frairiens était situé à l'une des extrémités de la frairie, sur le bord de l'ancien grand chemin de Guémené à Plessé, vers le Port de Rolland, à l'endroit nommé encore de nos jours : *Croix dom Julien* ou de *saint Julien*.

Saint Julien, qui vivait en Egypte, à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe, avec sa femme Basilice, s'était engagé avec elle, au jour de son ma-

(1) Circonscription frairienne : La Ville en Bois, La Ganetais, La Jaunais, Le Perray, Le Coudray, La Cabane, la Faucheterie, La Praudrie, — Escarret, — La Savineterie, — Le Bigorlais, — La Grange, — Le Closet, — La Gendrerie, — *Le H^t et B^s Thillic*, — l'Estourbeillonnaye, Les Crouilleaux.

riage, à vivre perpétuellement dans la continence. Dieu seul étant l'objet de toutes leurs pensées, ils s'astreignirent dès lors, à toutes les duretés de la vie la plus austère. Consacrant tous leurs revenus au soulagement des pauvres et des malades, ils firent de leur maison un véritable hôpital et s'appliquaient surtout à donner l'hospitalité aux pauvres et aux infirmes abandonnés sur les grands chemins. Après une vie toute d'humilité et de dévouement, sainte Basilice mourut en paix, mais non toutefois, sans avoir auparavant essuyé de rudes persécutions. Saint Julien lui survécut plusieurs années et reçut enfin la couronne des martyrs le 6 janvier de l'an 313, avec plusieurs autres chrétiens : c'était sous le règne de Sévère Maximien et le pontificat du pape saint Melchiade (311 † 314).

Partout, au moyen âge, des églises et des hôpitaux furent bâtis sous l'invocation de sainte Basilice et de saint Julien (qui est le patron des voyageurs et des passagers). On dit que le crâne de saint Julien fut apporté d'Orient à Paris du temps de saint Grégoire le Grand et donné à la reine Brunehaut, qui en fit don aux religieuses qu'elle avait établies près d'Etampes.

On représente d'ordinaire saint Julien en robe de bure, serrée à la ceinture par une corde, tête nue, et soignant un malade sur le bord d'un chemin ; ou bien encore sur le seuil d'un hôpital, tendant le bras à un mendiant qui arrive.

8. — *Frairie de Sutz* (1). Patronne : sainte Urielle, vierge. Fête patronale : 1er octobre.

(1) Circonscription frairienne : Le Petit Melay, — *Gohmen*. Le Pertusnoir, — Estival, — La Riffonnais — Le Parc au Cerf, — Sutz, — La Noë, — Le Houssaye, — La Guichardière, — La Guérinais, — Le Moulinet, — le grand Melay, — Cozthéas.

Le souvenir de sainte Urielle, patronne de la frairie de Sutz, s'est conservé jusqu'à nos jours dans le nom de la Lande de sainte Urielle (cadastre, section P, nos 1-26), située assez près de l'antique village de Johonen (en breton : *la vieille Pierre*, *Goh-Men*) probablement à cause de sa construction jadis, près d'un ancien monument druidique. C'est sans doute sur cette lande que devait exister autrefois l'oratoire de la frairie.

Sainte Urielle, fille du roi Hoël III et de la princesse Pritelle, était, ainsi que sa sœur Onenne, sœur du roi saint Judicaël, du roi Salomon et du Bienheureux Judoce. Préférant la pauvreté aux honneurs de la cour, elle se retira de bonne heure dans la solitude, en une petite cellule, qu'elle s'était fait construire au sommet d'un petit coteau, en la paroisse de Tréhoranteuc, au diocèse de Vannes (1). Après une vie toute de sainteté, de vertus et d'humilité, elle mourut dans la paix du Seigneur dans les premières années du VIIe siècle. Après sa mort, elle fut en grand honneur et vénération à Tréhoranteuc, dans l'église de laquelle se trouvait son tombeau, ainsi qu'une fontaine portant son nom et où l'on va par dévotion en pèlerinage, se laver les yeux pour obtenir guérison. Une paroisse de l'ancien diocèse de Dol, située près de la commune actuelle de Trédias (*nunc* diocèse de Saint-Brieuc, canton de Broons), à laquelle elle a été réunie, portait aussi son nom et lui était consacrée.

Enfin elle était invoquée avec confiance dans plusieurs régions de la Bretagne. Près de l'ancienne pa-

(1) Aldophe Joanne met sous le nom de Sainte-Onenne le château dont on voit encore les ruines et le culte rendu à la sainte ainsi que la fontaine. Il assure que la statue de sainte Onenne décore aussi encore l'église.

roisse de Sainte-Urielle existe encore un chemin nommé Ruelle des Sept Saints, par où, dit la tradition, passaient ses frères pour aller la visiter. On la represente d'ordinaire en simple costume de religieuse, tenant un livre ouvert dans la main gauche et méditant.

9. — *Frairie de Gavresac* (1). Patron : saint Martin d'Armorique. Fête patronale : 16 février.

Sur l'un des plus riants coteaux de la paroisse d'Avessac subsiste encore de nos jours une vieille croix en granit, du XIIIe siècle, qui par son appellation de Croix Dom Martin ou de saint Martin, conserve encore, dans la frairie de Gavresac, le souvenir de son saint patron. Au bas de ce tertre, une passerelle jetée sur le ruisseau du Guittamon, nommé autrefois l'*Ihel*, porte encore le nom de *Pont-Treflan*, ou *Treflan*, le *Pont de la Butte de la chapelle*, nous indique ainsi, avec certitude, que c'était bien là qu'existait jadis la chapelle ou lieu de réunion des frairiens de Gavresac.

De plus, il n'est pas sans importance de faire ici un pieux et touchant rapprochement. Les deux frairies de Gavresac et de Penhoët, se joignant de ce côté, sont absolument voisines. La frairie de Penhoët ayant pris pour patron au VIe siècle, saint Walay, moine de Landévennec, qui s'était retiré dans la solitude avec saint Martin d'Armorique, son ami dévoué, qui n'avait pas voulu se séparer de lui, les frairiens de Gavresac voulurent suivre un si noble exemple et, pour mieux sceller l'union existant entre eux et leurs voisins de

(1) Circonscription frairienne : La Vallée des Bois, Gavresac, La Hunaudière, La Biliais, Les Pins, M^in de la Chataignerais, La Ville en Pierre, Monchoix, Le Peray Julienne, Sereignac, La Rouaudais, Le Boulais.

Penhoët, ils choisirent pour patron saint Martin d'Armorique, l'ami de saint Walay. Ils montrèrent ainsi une fois de plus combien le lien qui unissait les deux saints était indissoluble, même dans l'esprit de nos populations bretonnes. A l'exemple de son pieux ami, saint Martin mena, dans la solitude, la vie la plus austère. Son seul bonheur ici-bas, lorsqu'il avait passé de longues heures à méditer et à prier, était, dit la tradition, de se promener dans la campagne de Ploesmellac et sur les bords de la rivière d'Aulne, afin d'y rencontrer de petits enfants auxquels il apprenait avec joie à célébrer les louanges du Seigneur. Il mourut en paix, dans la solitude, au commencement du VIe siècle et le renom de sa sainteté se répandit bientôt dans une grande partie de la Bretagne. On le représente en moine, vêtu de bure, à longue barbe grise, ceint d'un cilice, tenant un bâton à la main, un livre sous le bras gauche et instruisant un petit enfant.

10. — *Frairie du Pouldu* (1). Patron saint Davy ou Divy, archevêque. Fête patronale : 10 juillet.

Le patron de la frairie du Pouldu était autrefois saint Davy ou Divy, dont le souvenir s'y est conservé jusqu'à nous dans l'appellation du village du *domaine Davy*, où se trouvait jadis la chapelle frairienne. Saint Davy ou Divy était fils de Xanhus, prince de la Céréthique et de sainte Nonne. Né vers la fin du Ve siècle, il reçut de ses parents une éducation très chrétienne et fut de bonne heure ordonné prêtre. Il se retira alors dans

(1) Circonscription frairienne : La Dreneuc, Les Haies des Bois, Ronde Bruère, Le Bodôl, Donreix, *Le Domaine Davy*, Pouldu, La Rue d'Aval, La Pommeraye, Le Bois Alain, Mlle de Tesdan, Bas-Tesdan, Haut-Tesdan, Le Pont-Fourché-Ermeix.

l'île de Wight, où il vécut quelque temps sous la direction de saint Paulin, qui le regarda toujours comme l'un de ses plus chers disciples. Dieu lui ayant accordé le don de miracle, en récompense de sa sainteté et de sa vertu, il eut le bonheur de rendre la vie à son maître, saint Paulin, à la suite d'une longue maladie, à laquelle celui-ci avait succombé. Vers cette époque il quitta la solitude, bâtit une chapelle à Gastembury et fonda successivement 12 monastères aux environs. Le plus célèbre d'entre eux fut celui de Ménévie, situé dans la vallée de Ross, où il mena lui-même longtemps une vie des plus austères. En 517, il assista au synode de Riovy, dans le Cardiganschire, en Angleterre, et y parla avec éclat contre les erreurs de l'hérétique Pélage. Saint Dubrice, archevêque de Caërléon, qui y assistait aussi, en profita alors pour lui résigner sa charge, que saint Davy voulut d'abord refuser, mais les Pères du Concile le contraignirent à l'accepter. Il obtint bientôt d'être transféré du siège de Caërléon à celui de Ménévie qu'il avait fondé et qui est devenu, de nos jours, le noyau de la ville de Saint-Davy, en Angleterre. Sa réputation augmenta alors de jour en jour ; en peu de temps il devint le modèle des pasteurs de son siècle. Grand orateur, il fut regardé comme l'une des plus brillantes lumières du pays de Galles et mourut, après un long épiscopat, en l'an 544. On rapporte que dans la nuit de sa mort, saint Kentigern, son ami, vit des anges portant son âme au ciel. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-André de Ménévie, qui a pris depuis la nom de Saint-Davy, ainsi que la ville et le diocèse. Auprès de son église furent élevées plusieurs chapelles, dont l'une, dédiée à sa mère, sainte Nonne, et l'autre à saint Lily, son plus cher disciple. En 963 ses reliques

furent solennellement transportées à Gastembury, avec une partie de celles de saint Etienne, 1er martyr.

Saint Davy est patron du pays de Galles, en Angleterre, des paroisses de Pouldavy, Dirinon, Saint-Divy, Goudelin, Plounéour Menez, Tonquédec, aux diocèses de Quimper et de Saint-Brieuc et de nombreuses chapelles. Il est invoqué surtout pour la guérison des maladies des enfants et dans les tentations contre la foi. On le représente en longue robe monacale, la tête à moitié recouverte du capuce. Sur cette robe, une étole, retenue seulement par un cordon ; de la main gauche il tient un calice et élève une hostie de la droite.

11. — *Frairie de Botmélas* (1). Patron : saint Méréal ou Méloir. Fête patronale : 4 octobre.

Le nom même de la frairie de Botmélas, qui, en breton, signifie : *Butte ou tertre de Saint Mélas ou Méloir*, y conserve le nom de son patron.

Saint Méloir était fils de saint Milliau, prince de Cornouailles et vivait au VIIIe siècle. Rivod, son oncle, ayant assassiné son père, voulut aussi le faire mourir, mais les soldats, touchés de l'innocence de Méloir, intercédèrent pour lui et lui sauvèrent la vie, non sans l'avoir vu toutefois mutilé par le barbare Rivod, qui lui fit couper la main droite et le pied gauche. L'évêque de Quimper le conduisit alors dans un monastère, où il se fit remarquer entre tous, par ses vertus et surtout par sa douceur et son humilité. Au bout de sept ans,

(1) Circonscription frairienne : Le Pont de l'Eau, — Le Bignon, Le Bilais, Nerac, — Le Noyer, — Le Feillac, — Le Hayac, - Bot Mélas, — La cour de Bot Mélas, - Les Quatre Routes, — Rublard, Combras, — La Hyronnerie, — La Chataigneraie.

l'évêque de Quimper l'ayant placé chez l'un des principaux seigneurs du pays, l'infâme Rivod, effrayé de la grande réputation de saint Méloir, le poursuivit encore de sa haine et essaya de persuader au seigneur chez qui il résidait, de le massacrer. Celui-ci, ayant consulté sa femme, promit d'exécuter le crime. Mais la femme, prise de remords, s'enfuit avec lui pendant la nuit, chez le prince Comorhe, qui se déclara son protecteur. Cependant son mari réussit à la rejoindre, la fit, à force d'hypocrisie, changer d'avis et égorgea pendant son sommeil, Méloir, dont elle porta la tête au tyran Rivod. Dieu les punit bientôt, car, à quelques jours delà, Rivod mourait avec l'assassin de Méloir. C'est la paroisse de Lanmeur, de l'ancien diocèse de Tréguier (*nunc* de Quimper qui se glorifie d'avoir été le lieu de sa sépulture. Quoi qu'il en soit, saint Méréal, Mélas, Mélar ou Méloir a toujours été regardé comme l'un des principaux martyrs de l'Armorique. Invoqué souvent pour la fièvre, il est le patron des paroisses suivantes : Lanmeur (diocèse de Quimper), Fégréac (1) (diocèse de Nantes), Loc Mélar (diocèse de Quimper), Tréméloir (diocèse de Saint-Brieuc), de Saint-Méloir des Ondes (diocèse de Rennes) et de nombreuses chapelles en Bretagne. On le représente en riche costume princier tenant à la main gauche une autre main coupée et écartant de la même main son manteau royal pour montrer son pied gauche coupé.

12. — *Frairie de Botrulé* (2). Patron : saint Ruélin, évêque de Tréguier. Fête patronale : 28 février.

(1) L'*Ordo* diocésain de Nantes fait vivre (à propos de Fégréac) le prince *Méreal* au VIe siècle.

(2) Circonscription frairienne : La Salente. — Le Parc d'Ahaut et Le Parc d'Abas, — Treignac, — La Champagne L'Espérance, — Le

La frairie de Botrulé, souvent citée dans les actes du XIVe siècle, concernant Avessac, aux archives du Pordor, avait autrefois pour patron saint Ruélin, évêque de Tréguier, au VIe siècle. On lit dans les actes de saint Tugdual, premier évêque de ce diocèse et mort (le 30 décembre) en l'an 564, que, quelque temps avant sa mort, ses disciples lui ayant demandé de désigner lui-même son successeur, le saint Pontife choisit pour le remplacer Ruelin ou Rivelin, personnage vénérable par son âge et aussi recommandable par sa science et la régularité de ses mœurs, que par sa charité et sa douceur. Cependant, après la mort de Tugdual, l'archidiacre Pergat (qu'on trouve aussi nommé Perbogat) commença à tramer mille intrigues pour empêcher Ruelin d'arriver à la dignité épiscopale. Mais saint Tugdual, ayant apparu au milieu de l'assemblée réunie pour les élections, vint condamner lui-même l'ambition et les manœuvres de Pergat. Tout le clergé, voyant alors que Dieu désignait manifestement Ruelin, le choisit pour évêque. Celui-ci, ayant reçu la consécration épiscopale, gouverna dès lors le diocèse de Tréguier, pendant plusieurs années (1). On le représente en évêque crossé, mitré et bénissant.

Terminons cette assez longue histoire des frairies de la noble et antique paroisse d'Avessac, que nous

Mortier. — La Bourgogne. — La Courtaiserie. — L'Orgerais, — La Jossetais, — La Chesnais, — Le Mélinais, — Botrulé, — Trélican, — Le Jouaron, — Le Pavillon.

(1) Pergat, ou Perbogat, revint, paraît-il, à de plus humbles sentiments sous l'épiscopat de Ruelin, car il merita, à la mort de ce dernier, de le remplacer sur le siège épiscopal de Tréguier, et dont il devint ainsi le 3e évêque. Il est même honoré comme patron de la petite paroisse de Poul-Douran, près la Roche-Derrien, ancien diocèse de Tréguier, *nunc* de Saint-Brieuc.

extrayons toute entière d'une plaquette éditée en 1883 par M. de l'Estourbeillon, par ces derniers mots du même auteur et qui nous donnent les armoiries dont se blasonnait autrefois cette paroisse. D'après des recherches dans le domaine des archives, comme dans celui de la tradition et des anciens souvenirs, Avessac aurait porté jadis : *D'azur à la croix d'argent rayonnante d'or, chargée, en pointe, d'une ancre et d'un rameau de chêne, le tout d'or.* Avec cette fière devise : *En Dieu ma force et mon espoir.*

Or, depuis dix siècles Avessac est restée immuable et. malgré tous les orages, elle n'a pas failli à cette devise. Sa foi en Dieu est restée la même, son espérance en lui est demeurée invincible : c'est en ces vertus qu'elle sait encore trouver aujourd'hui sa force. Mais les liens si doux de sa charité frairienne vinrent augmenter jadis cette vitalité puissante et lui apporter alors une nouvelle vigueur. Puisse donc, de nos jours encore (et nous nous associons de tout cœur à ce vœu) la restauration de cette institution si chrétienne nous procurer à tous un regain, de foi, d'espérance et d'amour et conduire désormais notre pays si cher, vers les destinées que la Providence lui a de tout temps réservées !

STATISTIQUE DU CLERGÉ D'AVESSAC (1).

Recteurs et curés successifs

Maïncomin est cité au Cartulaire de Redon comme administrant Avessac en. 843

Ricoglin id. id. en. . . . 860

Après ces deux noms une longue lacune existe et nous passons de suite au XVe siècle avec

Missire (2) *Dubois*, *Michel* qui après de nombreuses calamités et épidémies qui avaient ravagé la paroisse, fit reconstruire à ses frais une partie de l'Eglise paroissiale et y établit plusieurs fondations. Il gouverna Avessac. de 1452 à 1479

De Gand, Julien ou Gilles, évêque *portatif* (*in partibus*) de Rouenne, sous la métropole d'Athènes, religieux jacobin, Prieur au titre de St-Grégoire au dioc. de Nantes, Prieur commandataire de Chatel-Audren, au dioc. de St-Brieuc, aumônier de Louis d'Acigné, év. de Nantes, administrateur de ce diocèse sous le cardinal de Bourbon, curé de St-Nicolas de Nantes et de St-Similien, id. tint aussi en commande la cure d'Avessac en 1558 jusqu'à sa mort en 1563. 1558 † 1563

Lecenne, Pierre est marqué recteur de juillet. 1563 à avril 1571

Guérin, J. . . . . avril 1572-1576

Jahenel, P . . . . . 1576 octobre 1581

Griot, P. . . . . mars 1582-nov. 1594

Il se signala par son dévouement pendant la peste de 1583.

(1) Documents dus pour la plupart à l'amabilité de M. le marquis de l'Estourbeillon et extraits par lui des plus anciens registres de la paroisse, découverts par lui, aussi, chez un potier de Redon.

(2) Nous tenons à faire remarquer que, sur tous les anciens registres des paroisses, les recteurs et vicaires sont qualifiés du titre de *Missire*, tandis que les laïques de marque se désignent par celui de *Messire*.

Meslin, Michel . . . . . décembre 1594 mai 1596

Picard, P . . . . . juin 1596-mai 1601

Guérin, Mathieu . . . . . mai 1601-1637

Du Ponceau, Antoine, protonotaire apostolique, établit un pèlerinage annuel à St-Sébastien d'Aigne près Nantes.

Du Ponceau, s^r du dit lieu et de la Théardière, en Ligné, du Meix et de la Peccaudière, par. des Touches, du Plessix. Ext. 6 gén. en 1669, ressort de Nantes, porte : *de gueules à la bande dentelée d'argent accomp. de 3 merlettes de même*. Le nom ancien de cette famille est Le Roy. Jean Le Roy, s^r de la Théardière, avocat en cour laye, eut sa terre franchie en 1475. Jean, son fils, vivant en 1500, épousa 1° Jeanne du Pas Nantais, 2° Guillemine Sensier Antoine du Ponceau administra Avessac en 1638 et 1642. 1638-1642

Bouëssard, Robert 1642-1661

(*A suivre.*) J. DE KERSAUZON.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

BRETAGNE. — HEURES VÉCUES. — par Charles Fuster. — Paris, Fischbacher, s. d. (1904).

C'est ainsi, découpée par tranches savoureuses, servie sur un plat de vieux Quimper avec quelques fleurs d'ajonc autour, que l'on goûte le mieux la Bretagne. J'ai regret à le dire, mais aucun Breton n'a plus intensément vécu les heures passées en sa Bretagne que M. Charles Fuster, qui n'est pas Breton.

Les villages et les paysages, les monts et les côtes, les longues pluies et les rares soleils, les rares joies et les longues pleines, tout ce que la nature, la tradition, la foi, la volonté ont imprimé d'original à la Bretagne et aux Bretons M. Fuster s'en est fait le peintre et le poète, dans les deux cents morceaux, d'une couleur précise, d'une saveur exquise, qui composent son livre. Il a su donner à sa pensée et à son style, pour étudier et décrire la Bretagne, la force qui s'impose et le charme qui séduit. *Force et charme*, c'est d'ailleurs le titre d'une des poésies qui alternent parfois avec ses proses.

Analyser ce livre à facettes multiples, vaste et varié comme le pays qu'il raconte, est une tâche que pourrait tenter un voyageur cherchant à contrôler ses propres impressions, ou un artiste curieux de comparer entre elles une quantité de petites toiles d'une exécution très fine. J'aimerais mieux procéder par citations et enchâsser dans ce compte-rendu quelques-unes des phrases nettement tranchées et qui prennent, pour ainsi dire, la Bretagne sur le vif. Là encore mon embarras serait grand, car du premier contact à la dernière étreinte, du cloître mystique de Tréguier à la forêt enchantée de Paimpont, en passant par les plus mystérieuses retraites des cinq départements bretons, M. Charles Fuster a poursuivi avec la Bretagne un tête-à tête au cours duquel il lui a dit de si jolies

choses que, ne pouvant les cueillir toutes, on n'ose en choisir aucune. Laissons donc les fruits à l'arbre et les pages au livre; celles-ci seront lues et relues par qui voudra pénétrer la Bretagne de la vie intérieure,

Pays si fièrement cuirassé dans sa foi

a dit l'auteur dans un vers qui est à lui seul une évocation.

O. DE GOURCUFF

***

NOTRE-DAME DU TABERNACLE, notice archéologique et religieuse, par le baron de Wismes. — 1904.

Un aimable petit livre où la piété et l'érudition se revêtent de charme, telle nous apparaît cette monographie de l'église paroissiale de Sainte-Marie près Pornic, rehaussée par la présence d'une *Vierge-Tabernacle* du XVe siècle, unique en son genre. M. le baron de Wismes, vice-président de la Société Archéologique de Nantes et digne héritier des traditions paternelles, nous raconte l'histoire de l'église et celle de la vénérable image en une prose pittoresque, émaillée de poésie. Citant des vers de M. Joseph Rousse, il l'appelle avec infiniment de justesse « le Brizeux du pays de Retz ».

De gracieux cantiques de M. l'abbé Lehuic, cinq similigravures très bien exécutées d'après les clichés de M. l'abbé Boulas, ajoutent une parure à cet attrayant ouvrage.

O DE G.

***

D'ALGER A BOU-SAADA, par Paul Eudel. — Paris Augustin Challamel, éditeur, 1904.

Un nouveau livre de M. Paul Eudel est toujours accueilli avec empressement. L'infatigable écrivain nous paraît exceller surtout dans les récits de voyages ; il a conduit son lecteur, son compagnon de route plutôt, de Bretagne en Auvergne, et de l'île de la Réunion à Constantinople; il le mène aujourd'hui en Algérie et dans des régions de notre grande colonie que le

vulgaire ne fréquente guère, à Bordj-Bou Arréridj, à M'sila, à Bou Saada. Nous visitons, avec le plus érudit et le plus spirituel des guides, le désert et l'oasis ; nous faisons connaissance avec le tueur de vipères Sidi-Bel-Abbès et avec la marabouta Zineb, protectrice de la contrée, idole et dame de charité musulmane ; nous assistons à une invasion de sauterelles, ce qui est le dernier mot de la couleur locale et constitue une plaie d'Afrique, comparable aux légendaires plaies d'Egypte.

Pour que rien ne manque à notre plaisir, ce joli livre est illustré. M. Eudel a eu pour collaborateur artistique sa nièce, dont les dessins alertes et *vécus* servent au texte de pittoresque accompagnement. O. DE GOURCUFF.

***

Notre compatriote et ami, le sculpteur Charles Le Bourg, prépare déjà son salon de 1905 ; nous avons vu dans son atelier deux statuettes ravissantes : l'une réprésentant Thiers (un Thiers collectionneur regardant un objet d'art à la loupe, très différent de l'homme d'Etat) ; l'autre, un garçonnet d'une famille nantaise connue. Cette exposition, qui rappellera celles du regretté Gérome, est appelée à un vrai succès près des amateurs.

***

Sous les auspices de la municipalité nantaise et extraite du *Bulletin municipal*, vient de paraître à Nantes (imprimerie Dugas) une élégante brochure commémorative de l'inauguration du médaillon de Charles Monselet, des bustes d'Emile Péhant et de Dugast-Matifeux. Rien de ce qui touche l'intéressante solennité artistique du 26 juin, l'inauguration même la séance littéraire de l'après-midi, le banquet du soir n'est oublié dans ce compte-rendu d'une élégante précision.

***

Sous ce titre *Beautés étrangères*, M. Emile Blémont publie chez Lemerre un livre charmant où l'écrivain se montre sous une double face, poète et critique. Le poète est un traduc-

teur ou mieux un adaptateur en vers de quelques chefs-d'œuvre des littératures étrangères, l'admirable *Enoch Arden* de Tennyson et son sonnet à Victor Hugo des fragments de Shelley d'une pureté antique, de petits poèmes d'Henry Heine ciselés comme des aiguières de Cellini, une ode à Victor Hugo (toujours lui !) de l'italien Carducci, des *Chansons en Espagne* qui font rêver comme les châteaux imaginaires qu'on bâtit dans le même pays. Le critique est admirablement renseigné sur les littératures contemporaines anglaise et anglo-américaine. Tous deux se complètent harmonieusement.

O DE G.

∴

Le 26 février, Charles Fuster faisait au Théâtre des Capucines une conférence ou mieux une causerie sur Jean Plémeur, qu'il appelait très spirituellement « un Breton déraciné ». Dans la prose, dans les vers de l'auteur d'*Armor*, d'*Aveuglé*, d'*Au jour le jour* il retrouvait cet amour nostalgique de la Bretagne qui donne aux meilleures pages de l'écrivain une mélancolie intense, une majestueuse sérénité. Il nous plaît, à nous qui connaissons, qui aimons Jean Plémeur de l'entendre louer avec une rare convenance de sentiment et d'expression par un critique et un poète très épris lui même de la Bretagne. Mais l'épithète de *déraciné* convient-elle à Jean Plémeur ? Nous ne le croyons pas. Les racines de l'arbre, qui lui donnent la vie, qui lui font produire de beaux fruits, sont restées en Bretagne. C'est l'*autre* — pour parler comme Xavier de Maistre — qui passe un temps d'exil en Savoie.

La causerie de Charles Fuster sur Jean Plémeur a paru à la librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, en un joli petit volume que tous les Bretons devraient avoir à cœur de se procurer.

O. DE G.

∴

M. Paul de Berthou a publié dans la *Revue de Bretagne* et réimprime en brochure (Vannes, Lafolye éditeur) une *Analyse sommaire des statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc*

qui ont été découverts dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican et signalés par M. Léopold Delisle au regretté La Borderie. M. de Berthou a inventorié ces intéressants statuts, dix imprimés (probablement par Jean Calvé), six manuscrits, allant de 1480 à 1507, sous les épiscopats de Christophe de Penmarch et d'Olivier du Chastel. Il donne un résumé succinct mais très précis de chacun des articles qui composent les statuts. Les documents de cette nature nous renseignent sur la juridiction ecclésiastique et sur les mœurs sacerdotales mieux que les phrases de beaucoup d'historiens. O. DE G.

*
* *

BROCÉLIANDE, légende dramatique en 4 actes et en vers, empruntée au cycle breton par Georges Chesley. A. Fontemoing, 4, rue Legoff, Paris. — Féret et fils, 15, cours de l'Indépendance, Bordeaux, 1904.

Que de poètes déjà n'a-t-elle pas inspirés cette mystérieuse Brocéliande ?... C'est ce qui rend encore plus méritoire et plus remarquable aussi l'œuvre de M. Georges Chesley.

On se demande ce qu'il y faut louer davantage, de l'impeccable travail du poète, ou de la consciencieuse documentation de l'érudit.

Dans sa préface, l'auteur nous prévient que, s'il s'est permis quelques anachronismes, c'est qu'il a pensé qu'une fantaisie de poète n'était pas une œuvre d'histoire ; ce qui est juste. D'ailleurs, nous nous hâtons de dire qu'il n'a pas abusé des licences poétiques et qu'il a su conserver à l'ensemble de sa Brocéliande cette unité de ton que recommande surtout Flaubert. Cependant il est une critique que nous nous permettrons. L'auteur nous dit lui-même de l'un de ses personnages, Dom Gherle, que la Foi catholique prend chez lui la forme d'un prosélytisme étroit, violent, opiniâtre. « C'est en Marc de Cornouailles que j'ai incarné la vraie Foi chrétienne, dit M. Chesley, cette Foi, faite de l'harmonieuse union de la grandeur morale et de l'indulgence évangélique. »

Nous trouvons bien en effet l'âme d'un grand inquisiteur en Dom Gherle ; mais que le rôle catholique de Marc est pâle et effacé pour en contrebalancer les outrances ! Il y a là un contraste dont l'insuffisance est choquante. Néanmoins, nous reconnaissons que c'est un véritable tour de force, d'avoir su donner à cet épisode si connu des amours de Tristan et Yseut une forme *toute particulière* se composant, abstraction faite de la légende elle-même, de créations et non d'emprunts.

G. G.

∴

UNE JOURNÉE CHEZ BOTREL, LE POÈTE, SON ŒUVRE, par l'abbé A. Millon. Plihon et Hommay, 5, rue Motte-Fablet, Rennes. — Mme Prévost, 6, rue Nationale, Rennes, 1904.

Ce n'est pas dans la *Revue de Bretagne* où ses fines causeries sont si appréciées, qu'il est besoin de faire l'éloge de l'auteur des *Choses de chez nous*. La petite brochure : *Une Journée chez Botrel*, qu'il vient de livrer au public, prouve une fois de plus que, si l'abbé Millon est bien Breton de cœur, son style clair, élégant, fin et profond aussi est bien français. Comme il sait faire ressortir le réel talent du poète, son impeccable et si émouvante diction, son accent de conviction sincère ! Mais ce qu'il fait ressortir surtout, c'est la flamme sacrée qui met en œuvre tous ces dons extérieurs, ce quelque chose de puissant et de profond, qui de l'âme du poète pénètre l'âme de la foule et la soulève !

Si quelque esprit chagrin était tenté de trouver que la louange tient une trop large part dans ce que le prêtre dit du poète, qu'on veuille bien ne pas oublier que c'est *un ami* qui parle de *son ami*...

Il faut lire *Une Journée chez Botrel* pour mieux comprendre le chanteur breton, pour se mieux pénétrer de l'*utilité* de son œuvre. — Dans l'éloge funèbre de Burns, Lord Roseberry disait en 1896 : « Il est plus important de faire les chants d'une

nation que de lui fabriquer des lois ». Combien cette pensée est profonde et juste, sous sa forme paradoxale !..

Oui, l'*œuvre* de Botrel, chantant le vieux pays pour le faire connaître et aimer, est une belle et bonne œuvre, pour laquelle tout cœur breton est tenu de lui payer un tribut de reconnaissance comme l'a fait l'abbé Millon dans *Une Journée chez Botrel.*

G. G.

*
* *

FRANÇOIS DE VILLEMONTÉE, ÉVÊQUE DE SAINT-MALO, SA FEMME ET SES ENFANTS, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par Frédéric Saulnier. — Imprimerie Eugène Prost, rue Leperdit, 4, Rennes.

M. Frédéric Saulnier dans sa notice sur François de Villemontée nous donne un aperçu complémentaire et très précis sur la vie de l'évêque de Saint-Malo qu'il fait suivre de quelques lettres lui ayant été adressées.

Né en 1598 à Paris, François de Villemontée devint de bonne heure conseiller au Parlement, se fit recevoir au Grand Conseil et plus tard eut l'intendance de plusieurs provinces. Comme récompense de tous ses services, le roi érigea en marquisat sa terre de Montaiguillon.

En 1638, nous le voyons divorcé de Philippe de la Barre, veuve de Nicolas de Villoutreys. Il demanda alors au pape la permission d'entrer dans les Ordres et reçut le siège vacant de l'évêché de Saint-Malo qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Etude très curieuse et très vécue.

KOULMIK.

*
* *

L'ERREUR DE FLORENCE, par Ch. Le Goffic. — A. Hatier, libraire, quai des Grands-Augustins, 33, Paris, 1904. Collection Hermine. Prix : 3 fr. 50.

Coquettement édité, bien illustré, le nouveau livre de M. Le Goffic figurera en bonne place à côté de ses devanciers. L'auteur de l'*Ame Bretonne*, — cette âme qu'il connaît si bien, — nous montre qu'elle est fortement trempée et qu'elle sait unir

à sa force la plus exquise délicatesse. Les de Talgoët, châtelains du Rusquec, malgré leur peu de fortune, ont reçu chez eux des parents anglais, les Trelawney, qui viennent exploiter les mines de plomb du Huelgoat. Le jeune Pontus de Talgoët, pour aider sa mère et ses trois sœurs, a quitté l'armée et se trouve en face de la jolie Florence Trelawney dont il devient éperdument épris. Si elle lui rend amour pour amour, du moins cache-t-elle ses sentiments au point de devenir cassante, raide et même blessante pour Pontus qui en souffre cruellement. Heureusement, il a un ami, le vicomte de Kerneguez qui a déjà aidé les Talgoët de sa fortune dans bien des circonstances et auquel il confie sa peine..... On vient d'insulter Pontus, Kerneguez se battra à sa place ; dangereusement blessé celui-ci va peut être expirer et remet à Florence son testament qu'elle doit ouvrir après sa mort. Des glas sonnent : M. de Kerneguez vient certainement de mourir. Mlle Trelawney ouvre le pli où elle lit quel cœur d'or et quelle nature généreuse possède le jeune homme qui souffre tant !

Cependant le blessé qui a entendu lui aussi les glas s'écrie effrayé : « Ils sonnent ma mort, qu'on les fasse taire ! » Pourquoi s'emble-t-il s'accrocher à la vie, lui qui tout à l'heure appelait la mort de toutes ses forces ? C'est que Pontus vient de lui apprendre une grande nouvelle ; sa sœur Bertrande est au Rusquec, elle a été bien malheureuse, elle est divorcée et son indigne époux vient de se suicider. Kerneguez qui l'a toujours aimée se berce d'un doux espoir ; il entre en convalescence, et bientôt le mariage va se faire. Mais l'horizon s'assombrit, la guerre est déclarée : on est en 1870. Pontus est blessé à Gué-la-Hart : une femme le soigne et prie près de lui, c'est Florence qui depuis quelques jours est catholique. Elle s'inquiète auprès du médecin : « Il vivra », lui est-il répondu.....

En somme œuvre très intéressante décorée d'un cadre bien breton.

KOULMIK.

Le Gérant : LE BAYON

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

L'ART EN PROVINCE

DÉCENTRALISATION

Pour la première fois, peut-être, une Revue d'art de Paris vient d'oser affirmer que la Province, — cette province qui cependant compte si peu pour les Parisiens, — a su en ces derniers temps donner au monde une belle leçon d'art, et venait d'accomplir un magnifique effort de décentralisation.

C'est du moins ce qui ressort clairement de l'enquête faite récemment par les rédacteurs du *Figaro Illustré*, sur l'industrie de la « Carte postale » en France et à l'Etranger.

Cette superbe publication artistique, remarquant, en effet, la vogue extraordinaire acquise actuellement par ce nouveau mode de correspondance, a jugé le moment venu d'étudier la petite « Reine du jour ».

Elle a recherché et reproduit, avec son luxe habituel, dans son dernier fascicule, des spécimens, les meilleurs, choisis parmi tous les genres, imaginés par les éditeurs de tous pays ; et elle conclut, en attribuant la palme du bon goût, la primauté dans la perfection du travail, aux cartes-vues des provinces de France.

La Bretagne a le droit de prendre sa petite part de ces compliments ; car elle fut une des premières provinces — peut-être même la première, — à entrer dans

le mouvement. Les collections de cartes qu'elle a suscitées ne peuvent, semble-t-il, être égalées par aucun autre pays ; c'est du moins l'avis de nombre de collectionneurs compétents.

Il faut avouer qu'aucune autre région n'offre à l'artiste un semblable amoncellement de merveilles, une aussi grande variété d'aspects, de monuments et de types.

Où trouver, par exemple, un ensemble aussi complet de monuments mégalithiques ?... Est-il une autre terre où se puisse admirer une aussi superbe floraison architecturale ?... Châteaux, clochers, fontaines, calvaires de tous les âges, de tous les styles, surgissent de terre par centaines et rappellent à chaque pas le génie artistique de la race, son robuste tempérament et sa richesse.

Si les paysages de Bretagne sont parfois moins grandioses qu'en certaines contrées, combien aussi plus intimes, plus variés, marqués surtout de ce caractère si spécial, qui en fait le charme et l'originalité. La Bretagne est la terre bénie des artistes et des poètes !... Ce n'est plus que chez nous qu'on peut évoquer la vie d'autrefois, revoir et les choses et les gens du temps passé.

Ecrire l'histoire, — alors si peu connue au dehors — de son pays d'origine, avec des documents sincères ; populariser par l'image l'âme de ce peuple unique qui, au seuil du XX• siècle, avait su conserver pieusement ses costumes, ses traditions et ses mœurs, quel cerveau n'était hanté par ce rêve ?...

L'apparition en France de quelques « Cartes illustrées » venant de l'Etranger mit en éveil certains esprits clairvoyants, qui comprirent de suite le merveilleux parti que l'on pouvait tirer de ces « illustrations » d'un nouveau genre.

Le public resta longtemps froid et ne comprit pas tout de suite ; seuls, quelques amateurs éclairés ébauchèrent des collections, imaginèrent des échanges avec d'autres pays.

Mais les premiers éditeurs ne se découragèrent pas, au contraire, et appliquant tous leurs soins et leur savoir à perfectionner le procédé, à mieux choisir et présenter leurs sujets, ils parvinrent même parfois à y glisser une note d'art.

De cet ensemble d'efforts est né pour la Bretagne un superbe monument, tout à l'honneur et à la gloire de la petite patrie.

Des centaines de milliers de petits bristols historiés se sont répandus par le monde et ont provoqué un double résultat : celui d'amener, dans notre pittoresque presqu'île, un nombre de plus en plus grand de visiteurs, laissant sur leur passage un peu de poussière d'or.

Paris, lui, ne vit dans cette « nouveauté », qu'un moyen de plus de colporter l'image de ses actrices, d'imaginer encore de nouvelles séries galantes, de reproduire des scènes dites parisiennes ou caricaturales, d'ailleurs tout-à-fait étrangères à l'art.

Dans sa lettre au *Figaro Illustré* lui demandant ce qu'il pensait de la carte illustrée, le célèbre peintre Edouard Detaille a répondu :

« C'était une excellente idée, mais qui a été gâtée par l'inondation des affreuses cartes grotesques, ridicules, anti-artistiques, qui nous viennent de Suisse et d'Allemagne, d'un peu partout, même de Paris. C'est triste à constater. »

C'était là un péril presque inévitable. Nous sommes à une époque où tout le monde, — même les gens les

moins qualifiés, — veut exploiter les nouveautés susceptibles d'avenir.

La « nouvelle venue » devait fatalement allumer la convoitise des *faiseurs*.

Mais pour réussir de grosses affaires en ce genre, pour obtenir de gros tirages, il faut flatter les goûts pervers de la foule, et non chercher à l'instruire ou à élever son idéal, comme l'avaient souhaité les premiers éditeurs.

Alors la carte illustrée, la « mignonne souveraine », a devié de son but et l'inondation est venue...

Constatons que, Dieu merci, la contagion parisienne ne nous a pas gagnés ; les productions de la province, dans cet ordre d'idées, sont restées honnêtes et parfois artistisques ; on a daigné s'en apercevoir en haut lieu et nous le faire savoir.

C'est un beau résultat dont nous devons être fiers ; c'est notre plus belle récompense.

E. Hamonic.

ÉTUDE SOMMAIRE

SUR

SAINT MARTIN DE VERTOU

527-601

SUIVIE DE QUELQUES NOTES SUR LA PAROISSE DE VERTOU

575-1904

A M. le Marquis de L'ESTOURBEILLON.

AVANT-PROPOS

Saint Martin de Vertou a-t-il existé ? Semblable question est faite pour surprendre au début de cette étude, dont le titre seul est déjà une réponse. Les diverses biographies, — dont la première écrite moins de deux siècles après la mort du saint, — ne devraient-elles pas suffire à prouver l'existence du fondateur de Vertou (1) ?

(1) Les Bollandistes se sont longuement occupés de saint Martin de Vertou : vingt-quatre pages des *Acta Sanctorum* lui sont consacrées. Dès le début de leur récit, ils ont énuméré les sources auxquelles ils ont puisé et fait une judicieuse critique des biographies qu'ils ont reproduites (R. P. de Buck) :

1° La première vie du saint remonte au IXe siècle. Le texte en a été conservé à Trèves, par un manuscrit de la bibliothèque Saint-Sauveur. De nombreuses erreurs géographiques et de fréquents écarts d'imagination déparent malheureusement cet important document.

2° L'auteur de la seconde est un moine de Vertou du Xe siècle.

On l'a cependant, plusieurs fois, sérieusement mise en doute.

En 1850, un prêtre instruit écrivait sur son registre paroissial :

« Il paraît qu'il a existé un saint du nom de saint Martin de Vertou ? »

Cet étonnement, qui nous surprend sous la plume de M. l'abbé Cormerais, n'a cependant rien d'inexplicable. Saint Martin de Tours et saint Martin de Vertou furent contemporains : c'est tout dire. Tandis que les moines de Marmoutiers portaient en tous lieux la renommée de leur fondateur, les rois de France prenaient sa chappe comme étendard et jetaient son nom à tous les échos du monde catholique.

La gloire du grand évêque devenue universelle ne pouvait manquer d'éclipser bien souvent celle plus modeste de l'abbé de Vertou. Parfois même — ce qui est bien plus grave — elle l'a complètement absorbée, et, dans les traditions populaires, les deux saints sont restés confondus.

Parmi tant d'autres saints Martin, que mentionnent les *Acta Sanctorum*, quelques-uns ont été plus souvent confondus avec saint Martin de Vertou. Tels : saint Martin de Xaintes (1), disciple de Martin de Tours, et

Les inexactitudes de la vie précédente y sont restées et parfois même se sont aggravées sous la plume dn nouveau narrateur.

3° Vie de saint Martin des *Acta ordinis Sancti Benedicti*, d'après un manuscrit de Vertou et un autre de Compiègne : tous deux de la même main.

La ville de Chartres conserve le texte manuscrit d'une autre biographie du XIIIe ou XIVe siècle (Mss. 501), qui est loin d'avoir la valeur des précédentes. (L. Maitre, *Villes disparues*, t. II, *Vertou*).

(1) Sanctus Martinus Sanctoniensis : *Acta Sanct.* t. x, octobris, p. 825, a. b. c.

saint Martin de Dumies (près de Brague en Galicie-mort vers 589) (1).

Ces confusions motivent, sans doute, les objections élevées contre l'existence de notre saint. Néanmoins, les détracteurs de saint Martin de Vertou ne peuvent s'en prévaloir, car nous avons contre eux des témoignages irrécusables.

Les Biographies primitives sont, avons-nous dit, une première preuve de cette existence. En effet : il est possible d'imaginer les détails d'une description, le nom d'un personnage, un événement même... Mais inventer une vie de toutes pièces ? Le croire, serait suspecter gratuitement la bonne foi des premiers narrateurs, l'intelligence de leurs continuateurs et celle de leurs innombrables lecteurs.

Une seconde preuve nous vient de l'existence des reliques de saint Martin de Vertou : jusqu'en 1789, nous suivons leurs traces certaines.

D'autres témoignages, enfin, se trouvent dans les œuvres de divers auteurs, dans des pièces ou dans les agissements de personnages importants. On ne peut les récuser sans renverser les lois de l'histoire, sans la saper par la base.

Au IXe siècle, c'est Ursuard, qui mentionne saint Martin de Vertou dans son martyrologe ; c'est le moine Ermentaire, qui cite son nom dans la charte de Translation des reliques de saint Filibert, abbé de Jumièges et de Noirmoutiers :

... Adducantur... energumeni : primus ex Ansione ;... secundus ex sancti Martini Vertavensis monasterio.

(1) Les *Acta Sanct.* mentionnent encore deux autres saints Martin, objets de confusion moins fréquentes cependant : sanctus Martinus Moguntinus (p. 813, d.) ; sanctus Martinus Massicus (p. 824, f. 825).

Sa renommée traverse la France ; le diacre Wandelbert — un habitant du Nord, celui-là — écrit dans ses œuvres :

.. *Martinumque suum celebrans Vertanus adornat.*

Bien que postérieur de plus de trois siècles aux témoignages précédents, celui du chantre Elie a néanmoins sa valeur (XIIIe siècle). Chargé de composer un recueil des offices propres pour le diocèse de Nantes, il donne, dans son *Ordinaire* (1), celui de saint Martin de Vertou, en neuf leçons, avec ceux de trois autres saints nantais seulement : saints Donatien, Rogation et Gohard.

Qu'ajouter à cela ? Qu'il n'est pas jusqu'aux princes, qui n'aient reconnu saint Martin de Vertou. Selon la coutume, qu'il tenait de ses ancêtres, Alain Barbe-Torte ne passait jamais à Vertou sans vénérer les reliques et l'arbre miraculeux de saint Martin. Plus tard, Marguerite de Bretagne (2) fit mettre en tête de son testament (1469) les noms réunis de saint Martin de Vertou et de saint Martin de Tours (3).

(1) *Ordinarium ecclesiæ Nannetensis*. 1263. Ce précieux manuscrit est conservé à Paris. Bibliothèque Sainte-Geneviève (BB. L. 4). *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, 1857, p. 2.

(2) L. Maitre. op cit.

(3) Les quatre biographies primitives que nous avons énumérées, la Chronique de Nantes, les Annales des Abbayes de Vertou, de Durivum, d'Ansion, de Saint-Florent ont servi de point de départ aux historiens plus modernes.

A consulter sur saint Martin de Vertou : *Acta Sanctorum*, t. x octobris. pp. 794-818, — Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*. Edit. 1725, pp. 119-126. Edit. Tresveaux : t. II, pp. 4-21. — Alb. Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne*. Edit. Kerdanet, pp. 645-552. — L. Maitre, *Villes disparues*, t. II. *Vertou*, pp. 96-182. — M. de Kersabiec, *Vie de saint Félix, évêque de Nantes*, 1845, chez Merson,

I

Enfance de saint Martin. — Prédication d'Herbauge.

Sous le pontificat de saint Félix IV, sous le règne de Hoël, dit le Fainéant, naquit à Nantes saint Martin de Vertou. Il était d'un famille très honorable, puisque — *s'il faut en croire* Albert le Grand — son père était seigneur de Rezay et sa mère exerçait une charge importante à la cour de Bretagne.

Il est à regretter que les chroniques aient gardé sur la jeunesse de saint Martin un silence qui autorise des hypothèses plus ou moins justifiées.

Selon M. de Kersabiec, le savant historien de saint Félix, ce fut à Tours que le jeune Martin passa sa jeunesse dans l'étude des auteurs sacrés et profanes et le commerce journalier des maîtres d'un collège renommé. C'est là, qu'en 559, saint Félix le vit, au cours d'un voyage, apprécia sa valeur et résolut de l'appeler dans son diocèse.

Pour ma part — et, en l'absence de documents certains, rien n'empêche de le faire — je préfère l'opinion de M. l'abbé Auber; tout aussi probable que la précédente elle a, du moins, pour elle le mérite de la simplicité. C'est à Nantes, que s'écoulèrent, selon lui, les premières années de la vie de notre saint. L'évêque Eumérius (dont on a les actes de 541 à 550), l'appela sans

pp. 49-58. — Abbé Auber, *Vie de saint Martin de Vertou*, 1869. — Mgr Richard, *Saints de l'Eglise de Nantes*, 1872, pp. 202 à 218 — Chevas, et Verger, *Notes :* Mss. fr. 1326 : pp. 249-494 à 505-663-697. — *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*, 1857, pp. 107-111 et 162-163.

doute au sous-diaconat et saint Félix (550-583, lui conféra, en 552, la consécration diaconale.

Saint Martin devait avoir alors 25 ans, comme le prescrivait, pour cette fonction, le 40e canon du Concile de Carthage (397).

Saint Martin fut-il prêtre? Dom Lobineau, qui soulève cette question, ne le croit pas. On ne trouve nulle part d'affirmation certaine à ce sujet, et l'on ne saurait admettre que ses biographes eussent omis de mentionner un fait de cette importance. Auber est cependant de l'avis contraire (1). D'ailleurs, saint Félix le choisit de bonne heure comme archidiacre et lui confia aussitôt d'importantes missions (2).

En 554, il l'envoyait évangéliser Herbauge, dont la chronique de saint Martin attribue la fondation aux habitants de la partie méridionale de Nantes, fuyant à l'approche de Jules-César, que leur alliance avec les Venètes avait justement irrité (3).

Les efforts de saint Martin pour convertir cette population furent vains ; deux prosélytes seulement répondirent à sa prédication: c'étaient Romain, son hôte, et sa femme, dont la chonique vante la beauté.

Ici, nous quittons le domaine de l'histoire pour entrer dans celui de la légende. Selon les traditions, ce fut vers Noël, 555, sous le règne d'Alain, qu'un ange avertit saint Martin et ses hôtes de fuir la ville coupable *sans regarder en arrière.* La femme de Romain,

(1) Auber, op. cit. p. 47-56.

(2) Diaconi arec susceptâ, communem totius parochiae suscepit curam... *Acta Sanctorum*, loc. cit.

(3) L. Maitre (op. cit. p. 175) regarde, à bon droit, comme une fable, le récit de cette fondation, repris par Dom Morice et l'abbé Travers.

oublieuse de cette recommandation, se détourna et fut *enroidie en pierre* (1).

Saint Martin, dit toujours la légende, fut rejoint par les eaux. N'osant s'adresser à Dieu — *adiratum Deum, clamans timuit* — il s'adressa au diable, qui élevant subitement un pont jusqu'à la terre ferme sauva ainsi saint Martin et son compagon (2). Le pont du diable deviendra plus tard Pont-Saint-Martin.

Sans être complètement invraisemblable, le récit de cet événement soulève bien des difficultés.

Le premier biographe de saint Martin a raconté l'anéantissement de la ville coupable, mais sans en indiquer l'emplacement.

Mieux renseigné, sans doute, ou d'un esprit peut-être plus inventif, le second a jeté les yeux sur le lac de Grand-Lieu.

Vraiment, en ces temps de légendes et de merveilleux récits, pouvait-il ne pas reconnaître le cadre nécessaire à cette scène de désolation, dans ce bassin, qu'entoure un triple rang de collines sévères ? Où pouvait-il supposer que la cité d'Herbauge demeurât ensevelie sinon au sein de ces eaux sombres et lourdes comme celles des lacs de Judée (3).

Il a voulu par la précision des détails accroître l'autorité de son récit ; il n'a fait que le rendre suspect.

(1) De 1780 à 1789, on montrait encore à 150 mètres du lac de Grand-Lieu, dans la paroisse du Pont-Saint-Martin cette pierre (?) appelée *la vieille de Saint-Martin*. A 1 kilomètre du bourg, 3 pierres émergent de l'eau ; ce seraient les restes d'un groupe de fuyards ?

(2) Un dernier vestige de ce pont (?) subsistait, paraît-il, en 1780. C'était une pierre de 8 pieds de haut sur 4 de large. Chevas et Verger : Notes. Mss. fr., n° 1326. Bibl. de Nantes.

(3) » Bien des lacs ont donné lieu à de semblables légendes. Tel, le lac de Paladru en Dauphiné. » L. Maître, op. cit.

A première vue, il est facile de voir dans cette description, une réminiscence du récit biblique de l'anéantissement de Sodome et Gomorrhe (1). Le nom de Loth est changé en celui de Romain. Encore, ce nom peut-il avoir été emprunté par le biographe à la vie de saint Martin de Tours? Nous savons, en effet, que ce saint ensevelit de ses mains un de ses compagnons nommé Romain. Le rapprochement des deux Martin et des deux Romain ne laisse pas d'être singulier.

D'ailleurs, Dom Lobineau, après avoir critiqué l'étymologie d'Herbadilla (2), remarque que ni Grégoire de Tours, contemporain de l'anéantissement présumé et bien à même d'en avoir eu connaissance, ni Fortunat, qui ne laisse cependant sous silence aucun des événements importants de l'épiscopat de saint Félix, ne parlent de ce « prodige ». De plus, continue Dom Lobineau, on a toujours regardé le nom d'Herbauge comme celui d'une contrée et non comme celui d'une ville. *On peut voir dans Herbadilla la corruption du mot Arbatilicum, partie du Poitou, où se trouvait une ville du nom de Becciacum ; peut-être le bourg de Bouaye près du lac de Grand-Lieu ?* » (3)

(1) » Avec deux autres villes : Séboïm et Adama. (*Genèse*, chap. XIX).

(2) Certains voudraient avec Albert-le-Grand voir l'origine du nom d'Herbadilla dans la quantité d'herbages que l'on y rencontrait. Cette étymologie n'est même pas douteuse... D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne* : Edit. 1725, p. 12 D. col. 1. Pour l'étymologie d'Herbauges : cf. Le Maître, op. cit. t. II. p. XIII.

(3) Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*. Edit. 1725, p. 121, col. II. Il appuie son opinion sur la chronique d'Adémar, la charte d'Ermantaire, la charte de Louis le Débonnaire à Arnoul, abbé de Déas, sur des pièces du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers... Il dut cependant exister quelque cité du nom d'Herbauge comme tendent à le prouver les faits suivants. En 841, Lambert et Renaud d'Herbauge sont en compétition. Charles le Chauve se décide pour

Enfin, sans discuter la possibilité d'un miracle, il faut remarquer que le VIe siècle fut une époque de cyclones et de bouleversements. C'est avant l'an 700 que l'on vit l'engloutissement de la baie du Mont-Saint-Michel, la formation du marais de Niort par le retrait de la mer (1), peut-être même le desséchement de la Grande-Brière...(2) Les vents du sud renversèrent des forêts. C'est du moins ce qu'affirme l'historien Aimoin, quand il parle de la violence des tempêtes et de l'inondation de 580, d'accord en cela avec ce que rapporte Grégoire de Tours, dans son histoire des Francs.

Le récit de l'anéantissement miraculeux d'Herbauge est donc très problématique et c'est comme une fable qu'il faut regarder la légende qui nous montre saint Martin parcourant l'Europe en expiation du châtiment attiré sur Herbauge par sa malédiction.

ce dernier. Avec l'appui des Normands, Lambert chasse Renaud et les Pictons (Poitevins), ses alliés (843), et fait don d'Herbauge à son neveu Gonférius (*Travers*). — En 851, les Bretons s'emparent d'Herbauge et Alain III y règne de 877 à 907. — En 1532, *la Grande Chronique de Bretagne* (Liv. I. feuillet LIII), dit aussi très affirmativement : « fleurissait aussi lors Martin... lequel cuida par prières et prédications, convertir à la foi chrétienne les habitants d'*Herbauge, cité qui est à 3 ou 4 lieues de Nantes.* » Somme toute il est possible que *la cité d'Herbauge* existât au temps de saint Martin, et M. A. de la Borderie a fort bien conclu en disant : « Il n'y a pour-» tant pas de tradition sans cause. La cause de celle-ci est apparem-» ment dans l'innondation par les eaux du lac de Grand-Lieu de » quelque petit village où Martin prêchant s'était vu moqué. Sur ce » simple fond, l'imagination du peuple, habile brodeuse s'il en fut, » ou peut-être seulement celle d'un clerc, retraça le sombre tableau » de la légende biblique. » (*Hist. de Bretagne*, I, p. 536.)

A consulter encore sur ce sujet. Huet, *Statistique de la Loire-Inférieure* — La Fontenelle, *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou* (Mém. des anc. de l'Ouest, I. 96) et *Recherches ur les viguerres du Poitou* (id. V. 406) — Auber : op. cit. p. 30-32.

(1) L. Maître, op. cit.

(2) A. Oheix, *Saint-Friard et saint Secondel*, p. 17.

II

Voyages et fondations de Saint Martin

D'Herbauge, dit la chronique, saint Martin s'en alla dans la fôrêt de Dumen ou de Dume (*Du-Men*, pierre-noir), où il vécut dans une profonde austérité. Cette forêt devait être très éloignée de Vertou, car, lorsqu'un ange viendra avertir saint Martin de se rendre dans ce pays, il lui faudra, au dire de la chronique, venir de très loin, — ... *remotissimis digressus partibus*... —

Dom Lobineau pressent ici un emprunt, fait par le second biographe, à la vie de saint Martin de Dumies, contemporain de saint Isidore, qui fonda, entre autres monastères, celui de Dumies — *Monasterium Dumiense*, — près de Brague, en Galicie. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'il est difficile d'accorder le départ immédiat d'Herbauge pour la forêt de Dumen, avec le premier voyage de saint Martin en Angleterre et en Italie, voyage qui remonte certainement à cette époque, et dont saint Martin revint vers 565, dix ans seulement après la catastrophe (1).

Lorsque saint Martin arriva à Vertou, sur les bords de la Sèvre, le pays était peuplé depuis longtemps déjà. Pendant la période gallo-romaine, la population s'était disséminée à la Ramée, à l'Herbrée (*Ramata*, *Arborosa*). à la Ville-Bachelier, à la Ville-au-Blanc (2).

(1) Abbé Auber, op. cit.

(2) Au lieu dit de Saint-Pierre on a même trouvé des preuves d'une civilisation très avancée : des briques, un splendide bas-relief de marbre blanc, style du IVe au Ve siècle et un fragment de sacorphage, de la même matière, du IIe ou IIIe siècle. Les briques et

La contrée était cependant encore couverte d'une épaisse forêt : la forêt de Vertaven (1). C'est là que s'établit saint Martin.

Souvent, ceux qui venaient le visiter restaient à ses côtés dans la prière et dans le jeûne, soumis à ses conseils et dociles à ses recommandations.

Alors commence la grande œuvre de saint Martin, je dirais même, avec le P. de Buck (2), une des plus importantes de son siècle ; l'établissement de la vie monastique en Neustrie.

§ Ier. — Mais ici se pose une question du plus haut intérêt ? A quelle règle saint Martin va-t-il soumettre les divers monastères, qu'il est appelé à fonder ? A de

le bas-relief sont exposés au musée cantonal de Vertou, qui ne possède qu'une reproduction du fragment de sarcophage. Le splendide griffon qui orne ce dernier se trouve au musée lapidaire de Nantes. Une intéressante description de ces belles pièces se trouve dans la brochure de M. Marionneau, *Collection archéologique du canton de Vertou*. 1877, p. 15, N° 36 — p. 16, N° 37.

Signalons, à titre de mémoire, au sujet de ce lieu, la remarquable épitaphe sur schiste ardoisier qu'on y trouva en 1866, et qui remonte d'après M. B. Fillon au règne de Charles le Simple (898-928). Cette pièce très rare est une des trois seules inscriptions chrétiennes antérieures du XIe siècle, recueillies jusqu'ici en Loire-Inf. (Marionneau, *op. cit.* p. 25, N° 27.)

(1) *Vertaven.* Des mots celtes *Ver* ou *Ber* colline, et *Tw*, rivière, c'est-à-dire colline auprès de la rivière suivant Déric, ou d'après E. Johannot, rivière du silence. Le nom de *Vertavus*, *Vertavensis* nous est parvenu, sans altérations (chartes du IXe, Xe, XIIe siècle). Ajoutons d'ailleurs — une fois pour toutes — que nous n'indiquons les étymologies, qu'à titre de simples renseignements, sans vouloir aucunement présumer de leur valeur, le plus souvent très problématique.

(2) R. P. de Buck, S. J., du collège bollandiste. Le texte auquel il est fait allusion ici, est la lettre qu'il adressait, le 22 mai 1856, aux membres de la commission liturgique, réunie en 1852, par Mgr Jacquemet.

rares exceptions près, les auteurs sont unanimes pour désigner les règles bénédictines et les faits viennent encore confirmer cette opinion.

Quelques années seulement avant sa première fondation, saint Martin avait fait un voyage à Rome. Saint Benoît venait de mourir (543); le monastère du Mont-Cassin était dans tout l'éclat de sa prospérité. Peut-on supposer que saint Martin ait passé à côté de la source, d'où la règle bénédictine devait se répandre sur l'Occident et le féconder, sans y puiser quelques gouttes pour arroser le sol encore inculte de sa patrie ?

Moins de trente-cinq ans après la mort de saint Benoît, la règle bénédictine allait donc s'implanter en Bretagne et Vertou devenir le point initial du mouvement monastique, qui devait couvrir l'Armorique de monastères et de moustiers.

La date de cette première fondation est incertaine : elle remonte à 550, suivant Ogée (1), à 575, suivant le *Pouillé* et Albert de Morlaix, ou même à 595, suivant quelques historiens.

Le fait certain des voyages de saint Martin écarte la première hypothèse, de même que rien ne peut justifier la dernière. La date de 575 est donc la seule qui nous offre de sérieux motifs de crédibilité.

Si la règle, que choisit saint Martin, était chose nouvelle, le plan qui présida à cette fondation ne le fut pas moins. Saint Martin fonda deux monastères, voisins et distincts cependant l'un de l'autre (2).

Le coteau de Vertou s'avance comme un éperon dans un des plus profonds méandres de la Sèvre. La hauteur

(1) Ogée, *Nouveau Dict. de Bret.*, p. 963.

(2) Deux croix indiquent aujourd'hui l'emplacement de ces monastères.

de Mottecheix préserve au nord-ouest un de ses versants de la violence des vents de mer. Saint Martin jeta, de ce côté, les bases du monastère Saint-Pierre, monastère exclusivement réservé aux femmes. C'est au midi, sur le versant qui domine le cours supérieur de la Sèvre, jusqu'aux coteaux lointains de Saint-Fiacre et de Portillon, qu'il établit le monastère réservé aux hommes, et dont saint Jean-Baptiste devint le protecteur.

Ce monastère, par sa position même, prit une importance plus considérable que l'autre (1). C'est ainsi que l'église fut placée sous sa dépendance. Cet édifice, qui devait plus tard servir à la paroisse, fut consacré par saint Félix, évêque de Nantes, vers 576 ou 577 (2).

Ainsi constitués, les monastères de Vertou devinrent rapidement le centre, non seulement d'une évangélisation rapide, mais d'un mouvement artistique très intense.

Dans Vertou, et les lieux généralement visités par saint Martin, — (Resé, Haute-Goulaine, Couëron, Saint-Fiacre, etc.) se retrouvent des briques d'un style décoratif très spécial (3) et d'un aspect tout différent de celui des briques angevines.

Il n'y a pas d'ailleurs à s'en étonner. M. A. de Cour-

(1) In honorem Johannis Baptistæ... nobilissimum cœnobium edificavit (*Acta Sanctorum*, loc. cit).

(2) Hauréau, *Gallia Christiana*, et Girault, *Dict. de la Loire-Inf.*, p. 135.

(3) Effigie d'Adam et d'Eve, croix pattée, monogramme de Constantinien. (Musée archéologique de Nantes ; vitrine 35. Nos 489 à 509.

Ce monogramme — dont M. Marionneau donne la description dans son inventaire de *La Collection archéologique du canton de Vertou* (1877), pp. 15. No 36, — se compose : d'une croix à six branches, celle du milieu surmontée d'un rho grec (P) ; aux deux branches latérales sont suspendues l'alpha et l'oméga (A-Ω).

son a déjà fait cette remarque... *qu'à l'origine des monastères les religieux y exerçaient divers métiers* (1).

Il faudrait dire ici quelques mots des disciples de saint Martin. L'histoire n'a conservé que deux de leurs noms : celui de saint Victor de Cambon dont une récente publication vient de mettre en relief non seulement la vie et les miracles (2), mais le caractère authentique de ses relations avec saint Martin de Vertou, et celui de saint Evroul (517-596). Ce dernier devint l'ami de saint Martin, qu'il connut vers 560 ou 562. Malgré leur différence d'âge, il est à supposer que la science monastique de saint Martin exerça sur son ami un ascendant incontestable, et que le fondateur de Vertou ne fut pas étranger à l'établissement du monastère d'Ouche, par Saint-Evroul, dans le diocèse de Bayeux, en 565.

Tandis que son disciple Victor s'établissait à Cambon (3). saint Martin, — dont les disciples, chaque jour plus nombreux, rendaient insuffisants les monastères Vertaviens — fondait un autre monastère à Durivum, aujourd'hui Saint-Georges, près de Montaigu (Vendée) (4).

Une réforme s'imposait. C'était celle du monastère d'Ansion, dont saint Jouin était le fondateur (350). Seul, saint Martin pouvait l'entreprendre (5). Il commença.

(1) A. de Courson, *Prolégomènes du Cartulaire de Redon.*

(2) A. Oheix, *Saint Victor de Cambon*, Dugast, Nantes, 1903.

(3) A. Oheix. Ibid. p. 8.

(4) D'après Mabillon « ... *Durivum, sic dictum a duobus rivis, in unum confluentibus.* » M. de Kersabiec donne une étymologie toute différente : ... *Du-Run*, Tertre-noir... sur laquelle nous n'avons pas d'ailleurs à nous prononcer.

(5) Ansion ou Ension, situé entre deux petites rivières, le Poué et la Dive, changera plus tard son nom en celui de Saint-Jouin-de-Marnes, du nom de son fondateur et de celui d'un village voisin Marnes, près de Thouars. — La *Gallia Christiana* et l'abbé du

selon son habitude, par y établir deux monastères, destinés, comme à Vertou l'un aux hommes, l'autre aux femmes (1) et consacrés de même à saint Pierre et à saint Jean.

Partout, d'ailleurs, où saint Martin de Vertou a passé, il a laissé deux monastères ou deux oratoires, sous cette double invocation : à Vertou, à Ansion, Cambon (2). Au dire de M. L. Maître, saint Martin devait cette pieuse coutume à l'impression que produisit sur lui la bénédiction de la cathédrale de Nantes (3), bénédiction à laquelle il assista aux côtés de saint Félix dont il était à la fois l'archidiacre et le plus cher ami.

§ II. — Saint Martin fut un grand voyageur. Avant d'entreprendre ses fondations, il avait déjà, comme nous l'avons indiqué plus haut, visité l'Angleterre et l'Italie. Albert le Grand est, je crois, le seul à parler d'un voyage en Espagne. Peut-être y a-t-il lieu de voir, encore ici, une nouvelle confusion avec saint Martin de Dumies en Portugal ? En tout cas, l'épisode de la table de marbre qu'Albert le Grand attribue à ce voyage, appartient indubitablement au second voyage en Angleterre.

Saint Martin en était revenu une première fois pour

Temps mentionnent dans leurs catalogues saint Martin comme le quatrième abbé d'Ansion. Tout au plus pourrait-il être le cinquième ? saint Jouin ayant été le premier abbé. Encore est-ce peu probable, qu'en plus de 250 ans, Ansion n'ait eu que cinq abbés !

(1)... Ension, in quo loco, more Vertavi, sunt duo constructa cœnobia ; in montem quidam vertice, Sancti Petri, dedicatum honore (*Acta Sanctorum* ; loc cit).

(2) André Oheix, op. cit., p. 8.

(3) La cathédrale de Nantes était dédiée à saint Pierre et accolée au baptistaire Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui enfoui sous la cour du palais épiscopal.

passer en Italie (565). Il y retourna 25 ans après (vers 590), appelé par un puissant seigneur, dont la fille était possédée du démon. Les prières de saint Martin obtinrent la délivrance de l'enfant de ce seigneur, dont la reconnaissance ne connut plus de bornes. Saint Martin ne voulut accepter qu'une table de marbe magnifiquement ornée sur laquelle, au dire de la légende, il traversa les mers poussé par le souffle de Dieu (1).

Ici deux opinions sont en présence. La nacelle miraculeuse déposa-t-elle le saint à Vertou, d'où celui-ci l'aurait fait conduire à Savenay par Lavau (2), ou aborda-t-elle dans le diocèse de Bayeux, et le saint l'emmena-t-il avec lui jusqu'à Savenay, après la fondation du monastère des deux jumeaux (3). Le texte des *Acta Sanctorum* laisse libre champ aux hypothèses (4). Cependant, le fait certain de la guérison miraculeuse de deux enfants dans le diocèse de Bayeux et l'érection du monastère qui en fut la conséquence (5) coïncident de telle façon avec l'époque probable du retour d'Angleterre, qu'il est possible d'accorder la priorité à la seconde hypothèse.

Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Martin voulut consacrer au Seigneur le marbre témoin d'un éclatant prodige. Les deux oratoires de Savenay — qu'il avait depuis peu fondés (6) et remis à ses moines de Vertou —

(1) In aulâ dominici supredicti discum marmoreum miræ magnitudinis qui, ut consecraret Domini aram postulavit ..impressoque, in disco crucis vexillo cumundis impullit (*Acta Sanctorum*. loc. cit).

(2) A. Oheix, op. cit., p. 8.

(3) Abbé Auber, op. cit. p. 119-129.

(4) « Discum illum Saviniaco villa *deportari jussit* » (*Acta Sanctorum*).

(5) D'après le récit de Ordéric Vital, moine de l'abbaye de Saint-Evroul-d'Ouche, au XIIe siècle (1075-1141).

(6) Auber, op. cit. pp. 120-127.

reçurent ce précieux dépôt. Cette table de marbre revint dans la suite à Vertou; c'est là que la Révolution, qui ne pouvait respecter un si insigne monument, vint l'arracher du maître-autel, où la piété des disciples de saint Martin l'avait attachée.

Ce ne furent pas là, d'ailleurs, les seuls prodiges qu'opéra saint Martin. Les chroniqueurs nous ont conservé le souvenir d'un autre miracle auquel on ne peut cependant accorder qu'un crédit très limité. Au cours d'un voyage apostolique, un ours dévora, dit-on, l'âne qui portait les bagages du saint. Alors, dit la légende, saint Martin charga le bât sur le dos de la bête féroce, qui le suivit partout avec la docilité d'un agneau. Mais c'est là un fait si souvent raconté par les légendaires et chroniques hagiographiques de cette époque, qu'il est difficile d'y ajouter foi complètement (1).

III

Mort de saint Martin. — Translation des reliques

D'après M. de Chergé (2), saint Martin mourut le 24 octobre 601 (3), à l'âge de 74 ans. Mais ce ne fut pas à Vertou, comme l'avance cet auteur, mais à Durivum (Durin) qu'il rendit son âme à Dieu. Saint Martin était en prédications, quand un ange l'avertit de sa mort prochaine. Il rentra à Vertou, où les cloches, par un son plus éclatant, avertirent les moines de l'arrivée du saint. Quand ils furent tous réunis dans le cloître, Saint-

(1) Cf. SS. Humbert, Hervé, Malo etc.

(2) De Chergé, *Vie des Saints du Poitou.*

(3) 589, suivant Albert le Grand, — 600, suivant Mérand, Mabillon. — 601, suivant Propre Nantais, — 625 à 630, suivant dom Lobineau.

Jean, saint Martin leur parla longuement et, fichant en terre son bâton, leur laissa ce gage de son amitié. Le bâton abbatial, miraculeusement planté, prit racine et devint un arbre gigantesque qui guérissait toutes les maladies (1).

Arrivé à Durin, saint Martin fut terrassé par la maladie. Il eut beaucoup à lutter contre le démon et, dans cette circonstance analogue à la mort de saint Martin de Tours, adressa les paroles à ses frères que le second biographe emprunte sans aucun doute à la Vie de saint Martin de Tours.

C'est là qu'il passa au Seigneur, le *IX des calendes* de novembre.

Les moines de Durin, jaloux de conserver la précieuse dépouille, et soucieux aussi peut-être de s'assurer les bénéfices que les pèlerinages auprès du corps de saint Martin pourraient leur procurer, répondirent par un

(1) Alain Barbe-Torte, qui délivra Nantes du joug des Normands, ne manquait jamais, quand il passait à Vertou, d'aller vénérer cet arbre, suivant un pieux usage, disait-il, qu'il tenait de ses ancêtres. Mabillon rapporte qu'au XVIIe siècle cet arbre était en grande vénération. On le voyait encore en 1700. Cet if eut une célébrité armoriale qu'il conserva jusqu'aux derniers jours du monastère. Il faisait la pièce principale de son blason : « ... *Arraché de sinople, chargé sur le fust d'une fleur de lis d'Or, Accosté A Dextre D'une Fleur De Lis d'Azur Et D'une Moucheture d'Hermine De Sable Posées L'une Sur L'autre, Et A Sénestre D'une Moucheture d'Hermine De Sable Et D'une Fleur De Lis D'azur, Aussi L'une Sur L'autre* avec « la légende : *Sceau du Chapitre de saint Martin de Vertou* ». (D'Hozier, *Armorial général de Bretagne.* Bibl. Nat. et abbé Auber, op. cit., pp. 251-261). Les armoiries du prieuré Saint-Martin étaient bien plus simples :

De sinople deux clefs d'or passées en sautoir.

Le prieur avait un sceau particulier à l'effigie de Saint-Martin et la légende *Sigil prioris S. Martini Vertavensis.* Marionneau. (Op. citat. N°s 87-92. pp. 42-43.)

refus formel à la demande des moines de Vertou, qui réclamaient le corps de leur père. « Dieu, disaient-ils, en le retirant de la vie à Durivum, a voulu, par le lieu de sa mort, marquer celui de son repos. » Les moines Vertasiens ne discutèrent pas, ils employèrent un argument décisif : la nuit venue, ils enlevèrent le corps du saint et s'enfuirent vers Vertou. La légende rapporte que les eaux de la Sèvre allaient arrêter la pieuse troupe quand elles s'entrouvrirent pour laisser passer le corps et ses compagnons. La rivière reprenait son cours quand les moines de Durin arrivèrent ; ce fut au tour des Vertasiens de railler : Votre zèle a tardé (1), dirent-ils aux religieux dépossédés, et, de ce jour, la rivière appelée auparavant Laudosa se serait appelée Sèvre (Séparis), en souvenir de la séparation qu'elle avait opérée.

A cette époque de tels enlèvements étaient fréquents : après la mort de saint Martin de Tours, son corps fut pareillement disputé entre les Poitevins et les Tourangeaux.

Ce prodige a soulevé de nombreuses controverses. Les eaux miraculeusement séparées ne sont-elles pas une réminiscence du passage de la Mer Rouge et invention pure du chroniqueur ? Il existait d'ailleurs deux gués très praticables à la Ramée et à Portillon (2).

De plus, fait remarquer M. L. Maître, on ne retrouve nulle part, dans notre contrée, le souvenir du lieu de ce passage appelé par les moines Tarde ou Attarde (de : votre zèle a *tardé*), quoique à la vérité ce nom se trouve

(1) Quare vos tardius promovistis ?.... (*Acta Sanctorum*).

(2) L'opinion de Albert le Grand est que ce passage dut se faire à Port-Tillon.

fréquemment dans les *Acta Sanctorum* (1). Ce nom peut, il est vrai, avoir été bientôt abandonné. Une objection plus grave est celle que l'on peut élever contre le nom de la rivière *Laudosa*, changé en celui de *Séparis*, *Sèvre;* la traduction du mot *Laudosa* serait l'*Oise*. Enfin *Separis* dénote bien une origine celtique (2) comme *Sequana*. Là, encore, une invention du biographe est probable (3).

Cette translation ne s'opère pas sans prodiges : au passage du corps (4), un paralytique se releva subitement guéri. Les restes de saint Martin furent déposés dans l'église Saint-Jean, à Vertou, où ils devaient rester en paix, pendant plus de 240 ans.

(*A suivre.*) JOSEPH ANGOT.

(1) T. X. d'octobre, pages 803... 810... 812.

(2) D'après M. de Kersabiec, *Histoire de saint Félix*, Sèvre ; de *Séven* sain, fort, rivière forte, p. 112.

(3) Léon Maître, op. cit.

(4) A cette époque l'usage des cercueils de bois ou de châses métalliques était peu répandu, et, à la translation de 601, les moines ne durent emporter que le corps sur une civière portative.

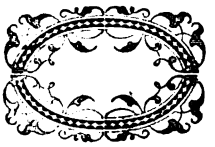

UN MÉCONNU

ARTUR DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE

Tout le monde sait qu'au XIVe et au XVe siècle, en moins de cent ans, les Anglais se rendirent par deux fois maîtres de presque tout le pays de France. Repoussés d'abord par l'épée de du Guesclin, ils revinrent à la charge ; la seconde invasion fut plus terrible, plus complète que la première : un miracle seul put l'arrêter et Dieu suscita Jeanne d'Arc pour rendre confiance et enthousiasme à l'âme française, faire reprendre au pauvre roi de Bourges la conscience de soi-même et de sa dignité qu'il semblait avoir perdue.

Pourtant, à l'époque où tous désespéraient encore du salut, après que les défaites successives de Crevant et de Verneuil avaient anéanti les dernières ressources de Charles, à ce moment où, suivant l'expression du biographe Gruel (1), le royaume était « le plus au bas que jamais », un homme s'était rencontré assez audacieux pour ramasser l'épée si lourde à tenir du connétable

(1) Guillaume Gruel, écuyer d'Artur de Richemont. Il a écrit l'*Histoire d'Artur III, duc de Bretagne, comte de Richemont*.

de France que la main défaillante de Buchan venait de laisser échapper.

Cet homme de trente ans qui assumait sur lui le « soing, curançon et charge des plus haulx affaires pour le bien du Roy et la cessacion de tous maulx (1), s'appelait Artur, comte de Richemont, cadet de la maison de Bretagne.

La besogne était formidable ; d'aucuns auraient trouvé présomptueux de la mesurer. Balayer le Maine et l'Anjou en partie occupés, reconquérir entièrement Paris avec l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Gascogne et la Guienne sur un ennemi nombreux, discipliné, commandé par des hommes comme Bedford, Talbot, Suffolk dont la renommée doublait la force, et, pour ce faire, n'avoir ni troupes organisées, ni argent pour en lever ; tirer parti des débris échappés aux dernières batailles, remettre au rang des bandes de coupeurs de route pour qui la solde absente était un heureux prétexte à « pilleries et roberies » sans fin, cela pouvait sembler quelque chose !

Cela n'était rien. Atteindre le but en dépit des mauvais vouloirs et des jalousies de toutes sortes, lutter contre les coutisans, contre le favori du jour, contre le roi lui-même, voilà ce qui rendait la tâche inabordable.

Fort de sa seule opiniâtreté, Richemont l'aborda.

L'Angleterre n'avait pas seulement conquis à Charles VII des territoires, elle l'avait isolé au centre de la France, lui enlevant l'appui de ses plus grands vassaux. Soutenue à droite par la Bretagne, à gauche par la Bourgogne, elle poussait à grands coups le coin

(1) Lettres par lesquelles Charles VII institue le comte de Richemont connétable de France, 7 mars 1425.

de ses armées vers le Berry devenu cœur du Royaume. Pour la gêner dans sa besogne, il fallait lui découvrir les flancs.

Le connétable eut le mérite de le comprendre et le bonheur de rendre presque de suite son frère (1) à l'alliance française.

Restait la Bourgogne, puissance redoutable. Lié particulièrement avec le duc dont il avait épousé la sœur, Richemont pouvait mieux que personne se flatter d'amener une rupture entre celui-ci et Glocester (2) déjà aigris l'un contre l'autre pour des motifs personnels.

Mais la vendetta avait été proclamée entre Bourguignons et Armagnacs et le dernier cadavre était celui de Jean sans Peur. Tout au souvenir de son père, Philippe le Bon oubliait son bisaïeul Jean II de France, et la rancune qu'il gardait à son cousin Charles devenait plus profonde devant l'obstination du roi de Bourges à conserver près de lui les hommes accusés d'avoir conseillé et exécuté l'assassinat.

Il s'agissait pour Richemont de supplanter ces favoris. La fortune lui sourit d'abord. Il se trouvait parmi les courtisans incriminés un compatriote d'Artur, le Breton Tanguy du Chastel. Sur lui pesait la plus grosse responsabilité du meurtre de Montereau, mais c'était une âme loyale : par fidélité à son maître, il consentit à l'exil pour lui-même et « aida à mettre hors ceux qui s'en devaient aller » (3).

Les Louvet, les Frotier, les d'Avangour chassés, tout fut de la peine perdue. D'autres suivirent, les favoris se succédèrent, véritable dynastie ; le faible Charles ne

(1) Jean V duc de Bretagne.
(2) Il était régent d'Angleterre pendant la minorité d'Henri VI.
(3) Gruel.

pouvait s'en passer. En vain Richemont les choisissait-il lui-même, il avait la main malheureuse. A peine admise dans l'intimité du Roi, la créature se retournait contre son bienfaiteur. Le connétable fut impitoyable et poussa jusqu'à la cruauté. Que l'on songe aux graves intérêts qui étaient en jeu avant de le juger.

De Giac avait remplacé Louvet, ses exactions ne se comptaient plus. Une nuit, Richemont le fait saisir dans son lit. « Sa femme se leva lors toute nue, ditle chroniqueur. et ce fut pour sauver la vesselle. » La comédie chevauche toujours le drame.

On fit un procès sommaire. Giac avoua tout ce qu'on voulut et même d'avoir vendu l'une de ses mains au diable. On ne lui en demandait pas tant pour le lier dans un sac et le jeter en rivière. Giac s'était maintenu plus d'une année. Camus de Beaulieu dura quatre mois. Comme il « faisait encore pis », le seigneur de Boussac, sans doute avec l'assentiment de Richemont, le fit, en plein jour et sous les fenêtres du roi, assaillir à coups d'épée. Charles supportait ces exécutions si humiliantes pour son autorité. Comme l'enfant auquel on casse un jouet, il prenait une violente colère qui s'apaisait par l'offre d'un jouet nouveau. Tels étaient la légèreté et le pauvre caractère de ce monarque.

Après Beaulieu, La Trémoïlle entre en scène. Le roi, l'acceptant des mains du connétable, dit non sans malice : « Beau cousin, vous me le baillez mais vous en repentirez, car je le congnois mieux que vous. » Charles voyait juste. Habile et corrompu autant qu'ambitieux, rendu méfiant par l'exemple de ses prédécesseurs, La Trémoïlle allait comme eux tromper le choix de Richemont et prendre sur lui avantage.

Malgré son activité inlassable, le connétable n'avait

pu dompter le sort des armes. Ayant obtenu de son frère la mise sur pied des gens des communes de Bretagne, il avait recruté parmi ses compatriotes le noyau de la nouvelle armée. Les Dinan, les Beaumanoirs, les Coëtquen, les Mauny se groupaient autour de lui ; tout faisait espérer un succès quand une panique survint au siège de Saint-James ; ce fut la déroute complète.

Richemont s'était placé par le travers des fuyards dont sa masse d'armes dut fêler plus d'une tête. Vains efforts : le flot grossit, monte, le désarçonne ; sans le dévouement de quelques fidèles, il était foulé aux pieds.

Les conséquences de cette défaite furent graves : le duc de Bretagne fit sa paix avec l'Angleterre. Le connétable, auquel on n'avait rien à reprocher, fut rendu responsable. On oublia le siège de Montargis levé par ses soins et, sur les instances de la Trémoïlle, le roi lui interdit l'accès de la cour et lui supprima sa pension. Cependant il avait mis pour 10,000 écus de ses joyaux en gage afin de solder les troupes.

L'exil de Richemont devait durer six années, (1427-1433), durant lesquelles il ne fit qu'une courte apparition sur le théâtre de la guerre. Pendant qu'il se desséchait de rage dans l'inaction, à Parthenay, la Providence accomplissait le miracle qui devait lui rendre possible de mener à bonne fin son œuvre.

En 1425, au moment même où Arthur de Bretagne acceptait l'épée illustrée par Duguesclin, les voix d'en haut avaient pour la première fois parlé dans la campagne de Domrémy.

La mission de Jeanne d'Arc s'accomplit loin des yeux du connétable. Dieu jugea sans doute que « le seul homme qui avait eu à cœur les intérêts de la monarchie et

songé à sa défense (1) » n'avait pas besoin d'être témoin des prodiges d'Orléans pour prendre foi dans le secours du ciel.

Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. Il ne voulut pas toutefois lui refuser la consolation d'avoir approché l'héroïne, chevauché avec elle, cuissard à cuissard, à la poursuite de l'Anglais.

En dépit de la défense du roi, Richemont joint la Pucelle à Beaugency. Ici se place une scène curieuse : le duc d'Alençon veut exécuter les ordres de son maître, il presse Jeanne de combattre le connétable ; celle-ci hésite, elle va céder quand d'aucuns s'écrient : « que, si « elle y allait, elle trouverait bien à qui parler et qu'il y « en avait à la compaignie qui seroient plustôt à luy « qu'à elle et qu'ils aimeraient mieux luy et sa compai- « gnie que toutes les pucelles du royaume. »

En aucune circonstance, l'on n'avait tenu à l'héroïne langage si peu courtois et cet exemple montre de quelle manière, malgré sa réputation de dureté, Richemont avait su se faire estimer par beaucoup.

Jeanne se décida à recevoir le connétable, son esprit de voyante ne pouvait longtemps mettre en doute les intentions loyales du Breton. Ecoutez les fières paroles dont il la salue :

« Jeanne, on m'a dit que vous me voulez combattre ; « je ne sçay si vous estes de par Dieu ou non. Si vous « estes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu « sait mon bon vouloir ; si vous estes de par le diable, « je vous crains encore moins. »

A la suite de cet incident, Richemont prit une part glorieuse à la bataille de Patay. Mais, après la victoire,

(1) Sismondi.

tandis que s'accomplissait la marche triomphante vers Reims, il dut connaître encore le chemin de l'exil. Les supplications de Jeanne elle-même, de Jeanne à qui l'on devait tant, ne purent réussir à toucher le cœur du roi et, seul de ceux qui avaient été à la peine, le connétable ne fut pas à l'honneur. D'autres le remplacèrent qui avaient moins bien besogné que lui.

A ce moment, l'influence de la Trémoïlle devient de jour en jour plus pernicieuse. Non content d'avoir sacrifié Richemont, il va sacrifier la Pucelle. Tant cet homme de boue craignait toute influence capable d'arracher le roi à son existence molle et vide, à la torpeur grâce à laquelle il avait su prendre sur ce caractère sans consistance un si funeste ascendant !

Si la voix du roi de France ne s'est pas élevée une fois durant le long procès de Jeanne, c'est à La Trémoïlle qu'il faut imputer ce silence, de même que l'abandon du siège de Paris et peut-être aussi l'affaire de Compiègne (1).

La reprise de Montargis par les Anglais fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le mauvais vouloir du courtisan apparut si clair que l'indignation générale éclata. Un complot s'ourdit : la belle-mère du roi, la reine Yolande en était l'âme. La Trémoïlle fut enlevé dans son lit un beau matin. Richemont toujours éloigné de la Cour se fit représenter à la cérémonie ; son écuyer Jean de Rosnivinen porta sa dague au ventre du favori ; la graisse amortit le coup. La fortune ne

(1) Jeanne d'Arc fut prise devant Compiègne dont Guillaume de Flavy fit fermer les portes au moment même où elle allait se jeter dans la ville. La trahison de Flavy n'a du reste jamais été prouvée, bien qu'il fut lieutenant de La Trémoille.

s'éloignait de La Trémoïlle qu'à regret et comme à reculons.

Charles d'Anjou occupa la place vacante et le connétable ne tarda pas à rentrer dans l'exercice de sa charge.

Il n'allait pas trouver une situation beaucoup plus brillante qu'au moment de son départ. Cependant la Pucelle avait paru : si les progrès matériels accomplis depuis le siège d'Orléans étaient peu de chose comparés à ce qui restait à faire, le résultat moral s'accusait immense. Avant la venue de Jeanne, Richemont avait tenté des efforts vains, il s'était raidi contre des obstacles qui une fois renversés lui avaient laissé seulement la fatigue de la lutte, comme ces fougueux coursiers qui franchissent des barrières élevées sur une piste circulaire pour se retrouver haletants au point même d'où ils se sont élancés.

Maintenant la route s'ouvre devant lui toute droite, encombrée encore certes, mais à chaque pas en avant le terrain demeure acquis. Puis l'âme de la nation s'est éveillée. Richemont sent tout le peuple de France derrière lui, prêt à l'étayer aux épaules. Enfin le roi ouvre les yeux. Il n'aimera jamais le connétable mais, touché par la grace, il aura la sagesse de comprendre qu'il est l'homme nécessaire et il le soutiendra.

Nous n'avons pas la prétention d'accompagner Richemont dans toutes ses courses ; il suffit de noter les principaux résultats de son activité ; quand l'arbre est touffu, l'on ne s'arrête pas à compter les rameaux avant de reposer à son ombre Aussi bien, le plus infatiguable se lasserait à galoper derrière ce chevaucheur de fer guerroyant par tous pays, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, au centre. Campagnes du Maine, de Picardie, de Champagne, du Barrois se succèdent. Il revient sou-

mettre Paris, enlever quelques places de l'Ile-de-France, assiste le roi sous Montereau, s'empare de Meaux où il se montre grand général, va se faire battre devant Avranches mais prend sa revanche à Creil et à Pontoise.

Le voici aux pieds des Pyrénées, à Dax, à Saint-Sever où ses Bretons emportent la ville qu'allaient laisser échapper les gens du roi. A quelque temps de là, nous le retrouvons en Lorraine et dans le pays Messin. Enfin la campagne de Basse-Normandie et la bataille de Formigny viennent couronner sa carrière.

L'on a voulu retirer à Richemont l'honneur de cette victoire pour le reporter au comte de Clermont. Cette opinion manque d'impartialité. Clermont avait engagé étourdiment l'action contre un ennemi de nombre double et supérieurement retranché. Après trois heures de lutte, en dépit de ses efforts et de la valeur de Brézé, il allait succomber, quand le connétable parut, prit la direction du combat et ordonna la manœuvre qui assura le gain de la journée. Elle était décisive : Formigny fut la dernière bataille de la guerre dans le nord de la France.

Tout cela n'est qu'une partie de l'œuvre de Richemont et peut-être la moindre. Le général se doublait du politique et de l'administrateur. A chaque instant entre deux campagnes, parfois entre deux sièges dans une même campagne, il part, traverse la moitié du royaume pour une entrevue avec Philippe ou François Ier (1), tombe dans une piquée rapide, sur une bande d'écorcheurs qu'il juge, condamne et fait brancher sans quitter la selle, va trouver une bonne ville afin d'obtenir des

(1) Les ducs de Bourgogne et de Bretagne.

subsides; et, pendant qu'il court tout le long des routes, médite sur cette grande réforme de l'armée qu'il eut le mérite de concevoir le premier, de faire adopter malgré l'opposition de beaucoup de seigneurs et de capitaines et d'appliquer heureusement au milieu de difficultés de toutes sortes.

Parmi toutes ses négociations, il faut souligner celles qui aboutirent au traité d'Arras (1485). L'honneur de la paix entre la Bourgogne et la France doit revenir pour la plus grande part au connétable. On se rappelle que cette paix avait été sa première préoccupation lors de son entrée aux affaires. Pour l'obtenir, il s'employa sans ménager sa peine et les conséquences heureuses du traité pourtant payé fort cher sont là pour donner raison à l'instinct politique qui l'avait guidé dès ses premiers pas.

De tout les services qu'il rendit à la France celui-là doit être inscrit en première ligne avec le licenciement des routiers. Du Guesclin acquit de même son plus beau titre à la reconnaissance du peuple en le délivrant des grandes compagnies.

Grandes compagnies, routiers, écorcheurs, fléaux du pays plus redouté que l'étranger ! Le tableau des « Escorcheurs » brossé par Monstrelet donne une idée de la terreur que ces bandes de pillards inspiraient sur leur passage : « Et la cause pourquoy ils avaient ce « nom, si estait pour tant que toutes gens qui étaient « rencontrés d'eulx tant de leur parti comme d'aultre « estoient devestus de leurs habillements tout au net « jusques à la chemise. »

Maintenant, l'on pourra se demander pourquoi, après tant de services rendus à la France et particulièrement au peuple envers lequel il se montra toujours plein de

mansuétude, la mémoire de Richemont n'est pas restée populaire comme celle du grand Bertrand ?

L'antipathie instinctive du roi, la jalousie de beaucoup de courtisans ne suffisent pas à expliquer cette impopularité. Duguesclin aussi avait eu à essuyer la bave de l'envie, d'autant qu'il était un peu un parvenu, écuyer de petite noblesse, n'ayant gagné qu'à grande sueur le cimier à pennon, la bannière et le fourreau fleurdelisé.

Richemont était né grand seigneur. De caractère rude, de mine rébarbative, il conserva toujours une certaine morgue, manqua de cette bonhomie particulière au héros de Broons. Tous deux furent très aumôniers, mais leurs largesses durent être différentes et, quand Bertrand vidait sa bourse dans la main d'un pauvre hère, Richemont jetait les écus du haut de son destrier.

Duguesclin fut toujours soutenu par Charles V qui lui ouvrit largement ses coffres. Richemont, que la cour laissa maintes fois sans argent, dût se tirer d'affaires tout seul, il fut souvent obligé de grever la population de lourds impôts pour soutenir la guerre. Le peuple se souvient de ce qu'il a payé.

Et puis, il manqua surtout à Artur de Bretagne d'avoir été un héros de roman, d'avoir accompli par la seule force de son bras de ces exploits quasi fabuleux qu'on raconte le soir aux veillées: duels à outrance, surprises de castels, ravitaillements de place exécutés avec une audace inouïe et qui ont fait de la jeunesse de Bertrand un poème de la *Table Ronde*.

Richemont avait le courage impassible. Instruit par les revers, — il assista et fut pris à la bataille d'Azincourt, — il éprouvait comme une répugnance à tenter des coups de fortune et préféra souvent refuser le com-

bat que de risquer une défaite. Le Français comprend mal ce genre de bravoure.

Enfin, il n'eut jamais un de ces mots à la Henri IV nécessaires chez nous pour consacrer une renommée. Pour tout dire : il était triste. Le seul portrait de lui qui nous soit parvenu le représente armé de toutes pièces, hormi la défense de tête, son bâton de commandement à la main, coiffé d'un chapeau rond de velours. Œil dur, nez proéminent, lèvre chagrine, c'est bien l'homme qui signait ses lettres au duc d'Orléans : « Vostre vielle lype. » L'on goûte peu les caractères moroses.

S'il fallait encore trouver une raison à l'effacement dans lequel l'histoire plus perspicace que le peuple a laissé Artur de Bretagne, je dirais ceci : certains souvenirs suffisent à eux seuls pour auréoler une époque. Le XVe siècle s'appelle et doit s'appeler le siècle de Jeanne d'Arc ; à côté de ce nom, tout autre pâlit, il n'y a pas deux soleils.

Quoi qu'il en soit et pour reprendre la conclusion par laquelle M. Cosneau a couronné son bel ouvrage sur Artur de Bretagne : « Parmi les hommes célèbres du « règne de Charles VII, le Bien Servi, s'il en est un qui « mérite d'occuper à côté de Jeanne d'Arc le premier « rang, on peut affirmer, tout bien pesé, que c'est le « connétable de Richemont (1). »

Il fallait rendre justice à celui qu'on a surnommé le Justicier et montrer suivant la parole de Michelet que de tous temps « la meilleure arme de la France contre « la Grande Bretagne avait été la Bretagne ».

. . . . . .

Que serait-il arrivé si, au lieu d'épouser successive-

(1) *Le Connétable de Richemont*, par E. Cosneau.

ment deux rois de France, la duchesse Anne eut choisi un mari de sang breton, Rieux, Rohan ou Laval ? Elle le pouvait sans déchoir ; les héritiers de ces maisons illustres marchaient de pair avec la fille des Dreux ?

L'Armorique conservait alors son indépendance et qui sait ?

Au moment de la tourmente révolutionnaire, si au lieu de s'user en luttes stériles, de combattre par bandes isolées et manquant de cohésion contre les armées de la République, la Bretagne marchant à la suite d'un chef avait pu unifier son effort, donner la main à la Vendée et s'avancer sur Paris ? La défaite du Mans n'eut pas eu lieu, la Capitale pouvait être reconquise. Pour la troisième fois, la petite Bretagne aurait sauvé la France, non plus de l'étranger mais d'elle-même !

Il ne devait pas en être ainsi : Richemont vint l'avant-dernier de la lignée s'asseoir sur le trône des ducs.

La Bretagne, devenue française, se vit peu à peu enlever par les Francs ses vieilles franchises, mutiler en cinq départements, englober dans le système de centralisation à outrance.

La langue kymrique s'éteint et dans les bancs-coffres des fermes les riches costumes ne s'entassent plus.

De tout le passé, il ne subsiste plus qu'une chose : les vieux calvaires que les Bretons têtus s'entêtent à relever à mesure que les gens de l'est font efforts pour les démolir. A chaque carrefour une croix s'élève, de nouvelles viennent grossir le nombre des anciennes et les descendants des connétables bretons qui sauvèrent la France enseignent encore par là aux Français qui foulent leur sol quels sont leurs arbres de salut.

J. Urvoy de Closmadeuc.

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

COMMUNE ET PAROISSE D'AVESSAC

(*Suite*) (1)

Gault Pierre, bachelier en théologie de l'Université de Paris. 1661-1679

GAULT, orig. du Maine, s^r du Plessix, du Tertre, en Concoret, de l'Epinardière de Rougemamt et du Bay, portait : *d'azur à l'épervier d'argent, perché de même, membré, becqué et grilleté d'or.*

De Carheil, René. 1679-1687

CARHIEL s^r du dit lieu, en Plessé, de Kermouraud, en Pénestin, de Launay, en Sucé, de la Tranchaye, de la Guichardaye, des Portes, en Doulon, de Rédunel, en Assérac. Anc. ext. 7 gén. en 1665. Montre de 1544, en Plessé, év. de Nantes, porte : *d'argent à 2 corneilles essorées, affrontées, de sable, membrées d'or et une molette de sable en pointe.* Devise : *Potius mori quam fœdari.* Macé de Carheil épouse vers 1443 Valence de la Serpaudaye. Un page du Roi en 1780. La branche aînée fondue dans du Cambout, en faveur duquel Carheil a été érigé en vicomté en 1685.

Moulin, J. 1687-1709

Mesnager J. 1709-1712

Le Douarain de la Touraille, Jean-Joseph. . . . 1712-1721

LE DOUARAIN, s^r de Cambrigo, en Moustoirblanc, du Tertre, de Chêne-Orain, de Trévelec, de Bois-Bas, de la Ville Néant, en

(1) Voir la *Revue* de novembre 1904.

Sérent, de la Touraille et de Lémo, en Augan, de Beauregard, de Beauvais, de la Tieulais et des Marchix. — Anc. ext. 10 gén. en 1668, portait : *d'azur au pal d'argent, chargé de 3 mouchetures de sable.* On trouve : Jean, dans une montre de Duguesclin, en 1370. Un page du Roi et une fille à St-Cyr, en 1763.

De la Tour, N. 1721-1754

De la Tour, s^r du dit lieu et de Penarstang, en Plougonven. — Réf. et Montres de 1463 à 1543, dite par. Ev. de Tréguier, portait : *d'azur, à la tour donjonnée d'or.* A produit : François, abbé de Coëtmalouen, Ev. de Cornouailles en 1573, transféré à Tréguier en 1583 † 1593 et enterré à Plougonven. Il était fils de Guillaume et de Jeanne de Goesbriant. Un abbé de Blanche Couronne (le dernier) de 1774 et 1790.

Legendre J. 1754-1767

Legendre, en breton Le Guiver, s^r de Launay. Réf. et montres de 1481 à 1543, en Langoat, év. de Tréguier, portait : *d'azur au franç quartier d'or* (arm. de 1696), Aubin, échevin de Nantes en 1690. Un abbé de Busay en 1417 et 1431.

Salomon, N. 1767-1776

Nous ne savons pas à laquelle des familles de ce nom (en breton Salaun) appartenait ce recteur.

Potiron de Boisfleury, Pierre. . . . . 1776 † 1807

né à Plessé en 1748, prêtre en 1773, vic. à..... recteur d'Avessac de 1776 à 1791. Maintenu en 1803 † 1809.

Potiron. — Très ancienne famille que l'on trouve parmi les notables de Guémené-Penfao dès 1425.

Depuis le Concordat voici les noms de tous les curés d'Avessac, avec leurs états de services ecclésiastiques, tirés de notre Etat séculaire du clergé dans le diocèse de Nantes.

Berthomé, François, né au Pellerin en 1754, prêtre vers 1779.. vic à..... id, au Pellerin en 1784 jusqu'en 1791. Emigré en Espagne. Curé de St-Jean du Boiseau en 1803, id. d'Avessac en 1807, id. de Cheix en 1815 † 1819, Durée de cure à Avessac. 1807-1815

Morin, Joseph, né au diocèse de Rennes en 1768, prêtre pendant la Révolution. Agrégé à Nantes et curé d'Avessac en. . . . . 1816 † 1820

Le Fièvre, René, Louis, né à Nantes en 1784, prêtre en 1809, vic. à St-Similien Curé de Basse Goulaine en 1813. id. d'Avessac en. . . . . 1820 † 1837

Drouet, Pierre, né à Nantes en 1794, prêtre en 1820, vic. à Plessé, curé de St-Brevin en 1827, aumônier de l'hospice général en 1832. Curé d'Avessac en. . . . . 1837 † 1863

Douet Pierre, né à Anetz en 1815, prêtre en 1812, vic. à Bourgneuf, id. à St-Même en 1848, id. à Avessac en 1854, aumônier des sœurs de St-Gildas en 1856, curé d'Avessac en 1863. Retiré en 1882 † 1891. Durée de cure à Avessac. 1863-1882

Gaillard, Armand, né à Nantes en 1839, prêtre en 1864, prof. à Guérande, vic. à la Limousinière en 1868, aum. des mobiles en 1870, vic. à Misillac en 1872, id. même année à St-Philibert, curé d'Avessac en 1882, id. de St-Joachim en 1892 † 1900. Durée de cure à Avessac. 1882-1892

Thuaud, Joseph-Marie, né à Basse-Goulaine en 1841, m. d'Et. à St-Stanislas en 1865, prêtre en 1866, prof. à Machecoul, vic. à Touvois. en 1867, id. de St-Etienne de Montluc en 1871, curé de la Plaine en 1885, id. d'Avessac en. . . 1892 † 1898

Macheteau, Edouard, né à Vallet en 1850, prêtre en 1877, vic. à Montbert, id à Heric, en 1880. Curé d'Avessac depuis. 1898

Vicaires successifs

La liste qui suit des vicaires d'Avessac jusqu'au Concordat est encore due aux recherches de M. de l'Estourbeillon et puisée par lui aux mêmes sources que celle des recteurs.

Bouvier, F. 1566

Récoquil, Julien † 17 mars 1571

Bauthamy, Jean, vic. depuis 1578, mourut le 30 janvier 1584, victime de son dévouement à soigner les pestiférés. . 1578 † 1584

Guyho, Barnabé. 1580-1582

Lepvrault, F . 1580-1583

Picart, P. . . 1581-1582

Nous l'avons vu devenir recteur en 1596.

Lambot, G. nov. 1595 1644

Frontin, Jehan mars. 1602

Hurtel, R. . . 1601-1604

Guérin, P. . . 1636-1655

Bauthamy, N. . . 1644-1677

Veillon, Julien . 1650-1654

De Noyal, N. . 1658 1659

De Noyal, sr du dit lieu de Closne, en Noyal-Muzillac, de Monterno, en Lauzach, de Kersapé, en Theix, de Beaulieu et de la Motte. Anc. ext. chev. 12 gén. en 1669, portait ; *d'argent à 3 fasces de sable.*

Guillotin, R . 1667 1682

Le Jeune, J. . . 1667-1670

Bourget, F . . 1667-1668

De St Malon. . . 1668-1672

De St Malon, sr dudit lieu, de Ranlou et du Plessis, en St-Malon, év. de St Malo, de Fresne, en Caro, du Plessis-Hudelor en Louhel. — Anc. ext. 5 gén. en 1671, portait : *d'argent à 3 écureuils rempants de gueules* (sceau de 1308). A produit : Olivier, abbé de St-Meen 1312 † 1330. (v. Asserac, à l'abbé François-Marie, recteur de cette paroisse (pp. 41 et 42 .

Janvier, Louis. . 1672-1675

Piraud, N. . . 1675-1677

De Carheil, René. 1677-1679

Devint recteur en cette paroisse à cette date.

Hemery, Pierre. . 1685 1696

Hémery, ramage de Cavan, sr de Kermerault, en Cavan de Kerurien en Plouisy de Kergadiou, en Guimaëc, etc, etc. — Anc. ext 6 gén. en 1969, portait : *d'or à 3 chouettes de sable, membrées et becquées de gueules qui est Cavan, un annelet de sable, en abyme.* Bizien ratifie le traité de Guérande, en 1381. Mathieu abbé de Landévennec † 1496. Un capitaine de 100 pistoliers en 1580. Une fille à St-Cyr en 1754.

Sourget, D. . . 1697-1707

Thélohan. P. . . 1708-1714

Hugron, G. . . 1710-1712

Le Thieis. . . . 1714-1716

Maudet, J. E. . 1715-1717

Ne serait-ce pas un Maudet de Penhoët, dont nous avons donné l'article hé-

raldique dans le cours de cette étude ?

Maréoulx, G. . . 1717-1724

Jaffré, P. . . 1718-1727

Thélohan, R . 1732-1738

Le Gendre, J. . 1734-1754

Devint recteur à cette date.

Rebuffé, B. . . 1759-1761

Halgan, J. . . 1759-1773

Maugendre, J . 1770-1777

Le Torzec, G . 1771-1779

Ricordel. G. . . 1777- ?

Ollivaud, N. . . 1779- ?

Guigand, Clément-Pierre-René. . . . 1783-1787

Il était né à Besné en 1742, prêtre en 1768, vic à Vieillevigne, id. à Missillac en en 1775, id. à Avessac en 1783, id. à Donges de 1787 à 1791. Prêta le serment. Curé intrus de Donges, puis rétracta son serment †1802.

Lebeau, François. 1779-1788

Né à Blain en 1754, prêtre en 1779, vic à Avessac, prêtre libre en cette paroisse de 1786 à 1791, vic. à Guenrouet en 1803†1818.

Tanguy, Jean. 1786†1806

Né à Saint-Dolay (*tunc* de Nantes *nunc* de Vannes), vers 1761, prêtre en 1786, vic. à Avessac maintenu en 1803†1806.

Moreau, Laurent François 1807-1808

Né à.... en 1760, prêtre en 1807, vic. à Avessac. curé de St-Nicolas de Redon en 1808†1817.

Thoby, François. 1812-1813

Né à Missillac en 1787, prêtre en 1812, vic. à Avessac, id. à Campbon en 1813, id. même année à Saint-Joachim, curé de Saint-Joachim en 1820, Ret. en 1833 † 1850.

Richard, Pierre. 1814-1817

Né à Joué en 1785, prêtre en 1814, vic. à Avessac curé d'Abbaretz en 1817, Ret. en 1841 et prêtre libre à Joué † 1864.

Maillard, François-Marie 1823-1829

Né à Maisdon en 1792, prêtre en 1823, vic. à Avessac, id. à... en 1829, id. au Cellier, en 1845, id. à Saint-Lyphard en 1846, chapelain de Saint-Marc en 1849, prêtre libre à N.-Dame, en en 1851. Ret. à la maison de Sainte-Gemme (dioc.

d'Angers) en 1858, id. au Bon Pasteur, à Nantes, en 1863 † 1873.

Durand, Jean. 1829-1830
Né à Vay, en 1797, prêtre en 1823, vic. à Couëron, id à Avessac en 1829, curé de St-Julien-de-Concelles, en 1830, id. de St-Jacques, en 1852 † 1862.

Legras, Pierre. 1832 1841
Né à la Rue du Frêne en 1805, maître d'étude au Petit-Séminaire en 1831, prêtre en 1832, vic. à Avessac, curé de Moutiers en 1840, id. de Cheméré en 1848 † † 1870.

Poitou, Louis-Phil.-J.-Stan. 1841-1846
Né à Nantes en 1816, maître d'étude au Petit-Séminaire en 1839 et 1840, prêtre en 1841, vic. à Avessac, id. à Pornic en 1846, id. à N.-D. de Clisson en 1849, id. à Indre en 1850, id. à Indret en 1855 et aumôn. de la marine, curé d'Indret en 1857, id. de Paimbœuf en 1870, ret. en 1872, aum. de la Présentation en 1873, id. de l'hospice Général en 1876; au Bon-Pasteur en 1882 † 1886.

Lambert, Jacques. 1846-1853
Né à Ancenis en 1819, prêtre en 1846, vic. à Avessac, prêtre libre à Ancenis en 1853 † 1855.

A partir de 1852 Avessac a toujours eu deux vicaires, dont voici la nomenclature.

— *Bretaudeau*, Jean-Baptiste 1852-1854
Né à St-Hilaire du Bois en 1825. M. d'Et. aux Couëts en 1851. Prêtre en 1852, vic. à Avessac. Econome aux Couëts en 1854, vic. à Montoir en 1856, id. au Pellerin en 1860. Prêtre libre à Ste-Anne de Nantes en 1867. Aum. de la Pré-

† *Joyau*, Simon. 1853 1854
Né à St Jean de Boiseau en 1824, — prêtre en 1850 vic. à St Joachim en 1851, — id. à Avessac en 1853, — id. au Cellier en 1854, — à Méan, en 1858, id. à St Lumine de Clisson en 1863, — id. à St-Gildas en 1865, — id. à N. D. de la Montagne en. 1873 † 1876

servation en 1869. Curé de la Regrippière en 1873. Aum. de la Moëre en 1886, id. de la chap. de N. D. de Lourdes au Pont du Cens, en 1889.

† *Douet*, Pierre. 1854-1656
Voir ses états aux recteurs, ci-dessus.

† *Rialland*, Joseph. 1856 1863
Né à Châteaubriant en 1817. Prêtre en 1844, vic. à Fay, id. à Sucé en 1851, éd. à Avessac en 1856. 1er curé de St-Joseph du Dresny en 1863 † 1868

† *Chartier*, Pierre. 1864-1865
Né à St-Mars-la-Jaille en 1830, — M. d'Et. à Châteaubriant en 1855. Prof. à Machéoul en 1856, — prêtre en 1857, vic. à St-Hilaire de Châlons, en 1858, — id. à Marsac en 1860, — id. à Avessac en 1864, — id. à Guenrouet

— *Torelle*, Prudent 1854 1863
Né à Herbignac en 1823, — prêtre en 1849, vic. à St-Vincent des Landes, id. à Avessac en 1854, id. à Vertou en 1863, curé de St-Julien de Concelles en 1865.

Bertrand, Jean-Marie. 1863-1864
Né à Batz en 1832, — M. d'Et. à Ancenis en 1860, — prêtre en 1861, vic. à Plessé, id. à Avessac, en 1863, — id. à Paulx, en 1864, — id. à Marsac, en 1869, id. à St Brevin, en 1874, chap. de St-Marc 1881, ret. en 1904.

Moyon, Joseph. 1865-1875
Né à St Joachim en 1830, — prêtre en 1856, — prof. à le Ducherais (dès 1855), — vic. à St-Hilaire de Châléons en 1860, — id. à Assérac en 1864, id. à Avessac en 1865, curé de St-Joseph de Portric en 1875 † 1879.

en 1865. Prêtre libre à Ste-Anne en 1866, – vic. à St-Léger en 1867, id. à Guenouvry en 1868, — id. à Quilly en 1872. Même année prêtre à la Madeleine de Nantes, id. à St-Guillaume en 1881, — Ret. au Bon Pasteur en 1890 † 1893.

— *Perrigaud*, Philippe 1866-1875.

Né à la Chap. des Marais en 1839, — M. d'Et. à Chauvé en 1865, — prêtre en 1866, prof. à Chauvé puis vic. à Avessac en 1866, id. à Pont château en 1875, — id. à St-Gildas en 1878. Curé de St-Malo de Guersac en 1884.

† *Foulonneau*, Pierre. 1876-1881.

Né à Boussay en 1840, — m. d'Et. à Ancenis en 1866, — prêtre en 1867, – vic. à Saint-Etienne de Corcoué, — id. à Montbert en 1870,

— *Allain*, François-Marie-Emile. 1875-1876

Né à Guérande en 1842, — prêtre en 1869, — vic. à Besné, id. à Chéméré en 1875, — id. même an. à Avessac, id. à Cordemais en 1876, — id. à Ste-Pazanne en 1882, — curé de la chapelle, Launay, en 1889.

Audrain, Jean Julien 1876-1887

Né à Héric 1841, prêtre en 1868, — vic. à Chéméré en 1869, id. à Oudon en 1870, id. à Méan en 1874, id. à Avessac en 1876, — curé de Saint-Viaud en 1887, — id. de Lusanger en 1894.

— *Le Huédé*, Ambroise 1884-1889

Né à Batz en 1846, — rép. à Ancenis de 1869 à 1871, — M. d'Et. à Saint-Stanislas 1872, — prêtre en 1873, — prof. aux Couets, — vic.

— id. à Donges en 1870, — id. à Avessac en 1872, — id. à Châteauthébaud en 1881, — curé de la Regrippière en 1886, — retiré en 1892, — mort même année.

— *Aoustin*, Emmanuel, Philippe. . . . 1881-1884

Né à Saint-Malo de Guersac en 1850, — prêtre en 1875, — M. d'Et. à Guérande — vic à Sainte-Anne de Campbon en 1876, — id. à Châteauthébaud en 1878, — id. à Avessac en 1881, — id à Abbaretz en 1884, — id. à Treillières en 1887, — id. à N.-D. de Clisson en 1891, — curé de St-Omer en 1896.

— *Charrier*, Narcisse, Léon. 1887-1896

Né à Paulx en 1850, — prêtre en 1874, — M. d'Et. à Chauvé — vic. à Assérac en 1875, — id. à Treillières en 1878, — id. à St-Viaud en 1879, — id. à Avessac, en 1887, — curé de Beslé en 1896.

— *Chaureau*, Eugène, Pierre. 1896-....

Né à Saint-Hilaire du-Bois en 1856, — prêtre en 1881, à Campbon en 1874, — id. à Saint-Julien-de-Concellas en 1879, — id. à Avessac en 1884, — id. à Sion en 1889, — curé de la Rouxière en 1894.

— *Lecadre*, Adolphe 1889-1892

Né à Redon (dioc, de Rennes) en 1849, — prêtre en 1876, — M. d'Et. au P. Sém. — vic. aux Moutiers en 1877, — id. à Mouzillon en 1878, — id. à Sion en 1885, — id. à Avessac, en 1889, — id. aux Touches en 1892, — ret. en 1899.

— *André* Alphonse 1892-1894

Né à Remouillé en 1854, — prêtre en 1879, — vic. à Saint-Cyr en Retz, — id. à Pannecé en 1881, — id. à Saint-Joachim en 1883, — id. à Saffré en 1889, — id. aux Touches en 1891, — id. à Avessac en 1892, — id. à Joué (chap. de N.-D. des Langueurs) en 1894.

— *Hardy*, Charles. 1894-1900

Né à la Roche-sur-Yon (dioc. de Luçon) en 1854, — prêtre en 1879, — vic. à Bonnœu-

— M. d'Et. aux Couëts. — vic. à Treillières en 1882, — id. à Guenrouet en 1883, — id. à Prinquiau en 1887, — id à Frossay en 1889, — id. à Moisdon en 1893, — id. à Avessac en 1896. — Curé de Puceul en 1904.

vres, — id. à Besné en 1886, — id. à Avessac en 1894 — curé de Treffieuc en 1900.

— *Marceau*, Frédéric, Eugène. . . . 1900 1901
Né au Loroux en 1858, — prêtre en 1883, — m. d'Et. puis prof. à Ancenis, — id. à St-Stanislas en 1885, — vic. à Boussay en 1887, — id. à Méan en 1892, — id. à Maisdon en 1894, — id. à Avessac en 1900, — id. à Mésanger en 1801.

— *Brizais*, Jean-Marie 1901
Né à Bouée en 1871, — prêtre en 1895, — m. d'Et. à l'Externat, — id. à la Psallette en 1896, — vic. à Saint-Hilaire de Chaléons en 1900, — id. à Avessac en 1901.

PRÊTRES NÉS A AVESSAC

† *Ballac*, N. né en 1866, prêtre (à Lyon) en 1893 et entré aux Missions Africaines de Lyon. Parti pour Abéo Kuta (Benin Afrique) † Deux mois après son arrivée à la Mission.

† *Bougouin*, Jean, né en 1799, — prêtre en 1824, — vic. à St-Herblon, — id. à Montbert en 1833, — prêtre libre à Montbert en 1849 † 1850.

— *Dulanloy*, François-Régis, né en 1825, — prof. aux Couëts en 1848, — prêtre en 1849, — prof. au Petit-Sém., — vic. à Ste-Croix en 1851, — aum. du Lycée en 1861, — curé de Vallet en 1869, — chan. hon. en 1886.

— *Epié*, Guillaume, né en 1843, — prêtre en 1870, — vic. à Rouans, — id. à Montoir en 1873, — id. à Vallet en 1876, — curé de la Boissière en 1889.

† *Fournel*, Augustin, né en 1780, — prêtre en 1807, — vic. à Frossay en 1837, — prêtre libre à Frossay en 1837, — retiré à l'abbaye de Melleray en 1850 † 1855.

— *Hautcœur*, Alphonse-Marie-Léopold, né en 1869, — prêtre en 1892, — prof. à St-Stanislas, — id. à Ancenis en 1895, — vic. à Bouvron en 1899, — id. à Guérande en 1901, — id. à St-Similien en 1904.

† *Legendre*, Julien, né en 1770 (Il était neveu du recteur de ce nom, dont nous avons parlé et qui administra cette paroisse de 1754 à 1767) prêtre en 1805, — curé de Soulvache en 1809, — id. de Ruffigné en 1820, — retiré en 1823 † 1827.

— *Legendre*, François-Joseph, né en 1855 (arrière-neveu et neveu du recteur et du précédent) prêtre en 1880, — prêtre libre à Saint-Joseph du Dresny, — vic. à Sautron en 1882, — id. à Casson, en 1883, — id. à Saint-Herblon en 1880, — id. à Crossac en 1886. Entrée en 1889, dans la compagnie de Marie Résidence : d'abord Orléans, puis Saint-Laurent sur Sèvre.

† *Lethu*, Jean, né en 1822, — prêtre en 1850, — vic. à Issé, — prêtre libre à la Chapelle Launay en 1853 † 1855.

† *Mercerais*, Sébastien, né en 1745. — prêtre en 1771, — vic. à la Chapelle-sur-Erdre jusqu'en 1791. — Curé de cette paroisse en 1803 † 1816.

† *Moriceau*, Pierre, René, né en 1758, — prêtre en 1782, — vic. à la Chapelle-sur-Erdre puis à Saint Julien de Vouvantes et enfin à Saint-Nicolas de Nantes, jusqu'en 1791. — Curé de la Plaine en 1803, — id. de Saint Père en Retz en 1804 † 1817.

† *Ricordel* Jean, né en 1830, — prof. à Châteaubriant en 1858, — prêtre en 1859, — vic. à Trans en 1860 † 1863.

— *Ricordel*, Régis, Paul, Marie, né en 1866, — prêtre en 1891, — m. d'E. à Guérande, — vic. à Sainte-Marie de Pornic en 1892, — id. à Port Saint-Père en 1895, — id. à Gorges, en 1899, — id. à Boussay, en 1901, — id. à Nozay en 1903.

— *Ricordel*, Julien-Marie, né en 1870, — prêtre en 1896, — prof. à Ancenis, — vic. à Lasauger en 1897.

J. DE KERSAUSON.

LE SEPTIÈME CONGRÈS

DE

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

(Suite) (1)

Le dimanche 25 septembre avait lieu le pardon de la Saint-Hervé. Le pieux thaumaturge est le patron des Bardes : aussi se rendirent-ils nombreux à la chapelle où son culte s'est conservé à travers les âges. A l'occasion du congrès et du pardon de la Saint-Hervé, M. de l'Estourbeillon avait fait tirer de nouveaux timbres-vignettes qui conservent les motifs de l'encadrement du timbre breton paru l'an dernier. Au centre se détache une fine composition représentant saint Hervé conduit par un loup ; au-dessous, la date : *Gourin, 1904.* Ces jolis timbres ont fait la joie des congressistes auxquels notre Directeur a, d'ailleurs, annoncé que chaque année, à l'occasion de nos congrès, il serait fait une émission de nouveaux timbres-vignettes destinés à conserver le souvenir de la localité où nous aurions passé ensemble de bonnes journées.

Le pardon fut très brillant ; nos visiteurs d'outre-mer l'honorèrent de leur présence et le *Ty Kaniri Breiz* s'y rendit également. Rivalisant d'entrain, nos bardes,

(1) Voir la livraison d'octobre 1904.

réunis au pied d'une croix, chantèrent jusqu'au soir tous les jolis airs de leur répertoire. Les passants intéressés les écoutaient avidement et un camelot venu pour écouler sa marchandise parisienne « *Viens, poupoule...* » etc... dut s'en aller non sans avoir tenté de faire taire les membres du *Ty Kaniri Breiz :* ceux-ci se gardèrent bien de lui donner cette satisfaction.

Pendant toute la matinée du pardon, ce fut à Gourin un défilé continuel des chevaux de la région montés par les cultivateurs qui les avaient d'abord menés à saint Hervé. La foule s'était massée le long de la rue qui va de la gare à la grande place et, entre deux haies humaines, les cavaliers faisaient galopper leurs chevaux le long de cette montée assez raide : il y avait là des jeunes gens, des adultes et même des enfants ; la plupart d'entre eux franchissaient la côte dans une course vertigineuse et continuaient en droite ligne vers l'église paroissiale ; mais d'autres fois les chevaux se dérobaient dans la direction de la place plantée ou refusaient de trotter en gravissant la montée et alors c'étaient ou des paniques dans la foule ou des lazzis variés à l'adresse des mauvais coureurs. Le spectacle était un peu barbare peut-être, mais pittoresque à coup sûr.

La séance de travail du lundi matin s'ouvrit par la lecture du mémoire de M. l'abbé Bossard Du Clos sur les motifs d'ornementation celtiques. Notre savant collègue nous a tenus longtemps sous le charme de son style et de sa diction. Malheureusement sa conférence est de celles qui ne s'analysent pas : elle est trop documentée, trop remplie de faits utiles au développement de la pensée de l'auteur ; y toucher pour essayer de la résumer serait y porter une main sacrilège. Espérons que son auteur la publiera bientôt in-extenso.

Ensuite, M. Berthou demanda, au nom de M. l'abbé Guillerm, que désormais les nouvelles bannières portassent des inscriptions en langue bretonne.

M. Even émit le même vœu en ce qui concerne les images pieuses et les chemins de croix.

M. Caurel demande aux futurs parrains et marraines de choisir pour leurs filleuls et filleules des noms de saints bretons.

Ces trois veux reçoivent l'assentiment de l'assistance et M. de l'Estourbeillon appuie particulièrement le dernier et fait remarquer qu'il a donné l'exemple à Avessac où, toutes les fois qu'il a été parrain, il a fait porter à ses filleuls et filleules des noms de saints bretons.

La discussion arrive naturellement sur le chapitre du Calendrier Breton. M. de Kerviler, président honoraire de l'U. R. B., qui est assis au bureau, rappelle qu'il a publié ce calendrier en 1897. Ses recherches ont été très minutieuses, mais néanmoins il ne se dissimule pas les imperfections qui peuvent encore s'y trouver. Notre avis est que son calendrier est aussi complet que possible et que les corrections qu'on y fera ne porteront que sur quelques points de détails.

M. Lajat demande qu'il soit fait une révision du bréviaire du diocèse. A la grand'messe, au pardon de Saint-Hervé, il a pu constater qu'il n'y avait pas de mémoire du pieux thaumaturge. Il adjure aussi le clergé de ne pas laisser s'introduire de cantiques français dans les cérémonies où jusque-là on a chanté en langue bretonne et il cite l'exemple du pardon de Notre-Dame des Portes, à Châteauneuf-du-Faou où un cantique français a été introduit à la procession du jour.

Nous ajouterons à son observation une note personnelle, c'est que ces cantiques français sont appris par

les enfants du pays bretonnant de la façon dont les perroquets apprennent leur répertoire habituel. Nos petits bretonnants ont bonne mémoire mais leur vocabulaire français est forcément très restreint, et ils ne voient souvent autre chose qu'un assemblage de mots dans des compositions que nous autres, gens des villes, nous trouvons cependant bien simples et bien naïves. Ces enfants et leurs parents (ceux-ci souvent ignorants du français) comprendront d'un bout à l'autre le cantique breton traditionnel où se trouve exposée tout au long la légende du saint Patron; pourquoi leur faire chanter, à eux qui sont la majorité en Basse-Bretagne, des cantiques composés dans la langue d'une minorité? Tant pis pour cette minorité! Comme elle se compose surtout de gens nés dans le pays mais qui ont négligé d'apprendre la langue bretonne, elle n'a qu'à réparer cette lacune de son éducation, en se souvenant que si, selon l'heureuse expression du poète Louis Tiercelin, le français est pour les Bretons la langue de l'esprit, le breton doit être pour eux la langue du cœur. Quant à l'autre fraction de la minorité, celle qui est étrangère au pays et qui n'y fait le plus souvent qu'un séjour temporaire; ou bien, elle s'intéresse à nous et alors elle trouve naturel que nous parlions et que nous chantions dans la langue de nos aieux Bretons ; ou bien, elle nous est franchement hostile et alors à quoi bon changer de langue pour lui faire plaisir? Nous voudrions voir tous les membres des classes dirigeantes de la Basse-Bretagne et tous ceux qui s'occupent de l'éducation des petits bretonnants s'inspirer des idées que nous venons d'émettre : laisser se répandre les cantiques français en Basse-Bretagne, ce serait porter une grave atteinte à la foi de nos populations qui ont besoin de connaître la vie

de leurs vieux saints et qui ne peuvent le faire que si les cantiques destinés à honorer la mémoire de ces vieux saints sont composés en langue bretonne et non en français.

A propos de la communication de M. Lajat. M. Berthou fait remarquer qu'il a entendu un paysan de la région de Gourin appeler le breton la langue de « la calotte » comme si la langue bretonne n'était pas simplement et seulement celle de tous les vrais Bretons.

M. Morvran formule une protestation contre un article du Journal *Le Rappel* d'après lequel un mariage est nul quand le maire y a procédé en breton.

M. Philouze fait remarquer que la lecture du code en français est de rigueur, sauf à le traduire ensuite en langue bretonne.

M. Even demande pourquoi dans nos gares on ne placerait pas des inscriptions en breton à côté des inscriptions en français.

M. de l'Estourbeillon répond que pour le moment on se heurterait à de grandes difficultés.

M. l'abbé Bossard réclame des recherches sérieuses sur toutes les variantes que peuvent offrir les noms des saints bretons et la discussion est terminée.

M. Morvran fait ensuite une très remarquable conférence sur la situation économique de la Bretagne. Notre collègue s'exprime avec une parfaite aisance, dans un style souple, élégant; il intéresse vivement son auditoire et, comme conclusion à sa conférence, après échange d'observations dûes à MM. Paban, de Kerviler, Parker, Le Berre, etc... l'on décide de mettre au concours une étude sur les industries bretonnes avec carte à l'appui.

La séance est levée. Les congressistes déjeunent ra-

pidement et avant de reprendre leurs travaux vont, pour la plupart, donner un coup d'œil aux luttes bretonnes dont les principaux lauréats furent les trois frères Daouphars de Guiscriff.

A 2 h. 1/2 nous sommes de nouveau réunis dans la salle des séances du congrès. M. de l'Estourbeillon a comme assesseurs Madame Mosher, mademoiselle Le Garrec, MM. le recteur de Motreff, les abbés Le Clerc et Guillevic, MM. de Kerviler et Paban.

Le Dr Picquenard a la parole pour transmettre au congrès le bon souvenir de M. le Dr Henry Jenner, du British Museum qui fut notre hôte l'an dernier au congrès de Lesneven. M. Picquenard rappelle que, grâce au zèle de M. le Dr H. Jenner, la Cornouaille anglaise, son pays d'origine, vient d'être admise au nombre des nations celtiques lors du récent congrès de Carnovon. Il rappelle aussi que M. le Dr Jenner vient de publier un *Manuel de la langue cornique* et fait l'éloge de cette publication qui sera bientôt suivie d'un manuel de conversation et peut-être aussi d'un lexique de la langue cornique.

M. de l'Estourbeillon dit qu'il est heureux de saluer le nom du vaillant Breton qu'est M. le Docteur H. Jenner, et il profite de l'occasion pour lui adresser le meilleur souvenir que lui-même et que tous les congressistes de Lesneven ont conservé de l'éminent collaborateur de la *Revue Celtique*.

M. le Président donne lecture d'une lettre fort intéressante d'un Tchèque où ce dernier explique comment sa petite nation a réussi à conserver sa langue et son costume national. Cet exemple, si profitable pour les Bretons, est accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

Il est ensuite donné connaissance aux congressistes d'une lettre que M. F. Jaffrennou a reçue de M. Lionel O Radiguet. Notre distingué compatriote, qui est maintenant professeur de langues orientales à l'Université de Lausanne, émet le vœu qu'il soit organisé en Suisse un congrès celtique international. M. Jaffrennou lit un article d'un journal suisse qui concerne cette question.

M. le Président fait adopter à l'unanimité le principe d'un congrès des langues provinciales.

M. le Président donne ensuite lecture d'un mémoire signé *Koulmik*, où est traitée la question d'une *Revue de la mode bretonne*.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Lajat, de Kerviler, de l'Estourbeillon, il est décidé que la recherche des moyens d'organiser cette revue sera mise au concours.

M. Lajat fait une communication sur les travaux de la section économique de l'U. R. B. Elle est très active, très vivante grâce au zèle de MM. de Laigue, Jean Choleau et Yan Morvan. M. Lajat oublie de se nommer parmi les meilleurs membres de cette section. Nous lui rendons justice en réparant son omission. Notre savant collègue aborde, en finissant, la question de l'émigration dont l'U. R. B. s'est occupée sérieusement cette année.

M. de Boissieu apporte à son tour des documents utiles et des vues très justes sur la question de l'émigration.

Il se produit, dit-il, une émigration temporaire à l'intérieur vers des localités comme Gourin, Le Saint, Roudouallec qui ont momentanément besoin de travailleurs. Il se produit une autre émigration, définitive celle-là, vers l'Amérique. M. de Boissieu lui est hostile.

et il a parfaitement raison. Pour lui, il importe de diriger l'activité des Bretons vers des régions dépeuplées de la France (Normandie, Bourgogne, etc...) en les y groupant.

M. de Boissieu reconnaît avec M. Lajat que le malaise économique dont souffre notre Bretagne provient du manque d'industries locales, de l'abaissement des salaires et termine en demandant à l'U. R. B. de rechercher les causes du mal et il se promet de l'y aider.

Son exposé a passionné et intéressé au plus haut point son auditoire, car le jeune député de Gourin possède le don de la clarté et s'appuie sur des documents sérieux.

MM. de Kerviler et Lajat apportent, à la discussion qui suit cette communication, le concours de leur expérience personnelle et M de Boissieu fait adopter le principe de la mise au concours par l'U. R. B. d'une étude sur la condition des serviteurs ruraux, sur les moyens de l'améliorer et, par conséquent, de les retenir dans le pays.

On entend ensuite M. Le Berre faire une lecture sur l'*Histoire des Bretons* et M. Berthou donne communication à l'assemblée d'un fragment d'histoire bretonne.

Avant de lever la séance, M. le Président lit un télégramme de notre collègue M. Théodore Botrel qui envoie un salut amical aux congressistes et aux Gallois présents au congrès.

Le soir a eu lieu la représentation *d'Ar Mab Prodig* attendue avec impatience car elle constituait les débuts de la troupe de Gourin habituée à jouer en langue française. Nous sommes heureux d'adresser à tous les acteurs nos vives félicitations. Ils se sont surpassés

et ç'a été l'avis de l'énorme assistance qui remplissait la salle et qui les a chaleureusement applaudis.

Avant la représentation nous avons eu le plaisir d'entendre un chanteur gourinois, M. Huet et, dans les entr'actes, M. Talabardon, également Gourinois, nous a charmés en chantant *An daou ejenn* et *Va fenbaz*. Le chœur de Gourin exécuta d'une manière charmante le joli morceau de M. l'abbé Le Maréchal, *Kousk Breiz-Izel*.

Le chant du *Bro Goz ma Zadou*, entonné par les bardes et repris par l'assistance, termina cette soirée, une des plus belles auxquelles les membres de l'U. R. B. aient assisté jusqu'ici.

Le lendemain mardi eut lieu le concours agricole. Le congrès ne siégea pas mais les congressistes n'en trouvèrent pas moins à se distraire pendant toute la journée. Nous fûmes *de service* tous les deux : l'un le matin comme membre du jury du concours de binious, l'autre l'après-midi comme présidente du concours de danses bretonnes en compagnie de Mme Mosher et de MM. Jos Parker, Herrieu, Le Grand, Couteller et Le Goff. Le concours de binious fut particulièrement intéressant. Le premier prix revint, comme il était naturel, aux excellents sonneurs de Gourin, MM. Laurent Névo et Hervet. De l'avis unanime, le sonneur aveugle de Gourin est le roi des sonneurs de Basse-Bretagne. A Vannes, en 1899, lors du congrès de l'U. R. B. il fut remarquable ; à Gourin il connut les joies du triomphe le plus éclatant. Sans entrer dans d'autres détails, nous ne pouvons manquer de signaler le jeu brillant de M. François Léon de Carhaix qui a remporté un second prix bien mérité.

La représentation de *Buhe ha Merzirinti Santez Barbon*, annoncée pour 3 heures, avait attiré une foule énorme.

Les acteurs de la troupe du Saint s'en tirèrent fort bien. Dans les entr'actes l'un d'entre eux fut admirable de naturel dans une saynète antialcoolique fort spirituelle, dont l'auteur est M. le recteur du Saint. La fameuse chanson *Hirvoudou Yan Zeiteck kolled e vam-grampous*, interprétée par son auteur pendant un autre entr'acte, obtint le succès de fou rire qui l'accueille habituellement. Elle était, dès le congrès de Lesneven, devenue très populaire parmi les bretonnants et leur appréciation ne concordait pas tout à fait avec celle du Jury du concours de sônes de l'U. R. B. pour 1903, dont le rapport qualifiait ainsi ce morceau : « trop français d'in- « piration, parfois aussi d'expression. » Mais passons.

La représentation fut suivie de la cérémonie du *mariage du Glaive*. A cette occasion M. Griffith-Thomas fit, en gallois, ses adieux à nos compatriotes et M. Jaffrennou les traduisit en langue bretonne. Voici le texte français du discours du maire de Caernarvon qui fut particulièrement goûté de l'auditoire :

« Messeigneurs, Mesdames et Messieurs,

« J'ai éprouvé bien du plaisir à votre congrès. Il m'a intéressé vivement et je me réjouis d'avoir visité votre beau pays, qui me rappelle ma chère principauté de Galles.

« Laissez-moi vous dire, aux noms de Mme la mairesse, de MM. Vincent Evans et Davies et au mien, combien nous sommes heureux du magnifique accueil qui nous a été fait en Bretagne.

« Nous devons beaucoup à M. le comte, maire de Gourin, et à Mme la comtesse de Lescouët, pour leur gracieuse hospitalité dans cette si charmante résidence

de Tronjoly, ainsi qu'à M. et Mme de Boissieu, dont les mignons petits enfants nous ont enchantés.

« Nous ne sommes pas étonnés de constater que cette belle famille, si bonne, si patriote, soit tant aimée du peuple breton.

« Nous voulons remercier M. le marquis de l'Estourbeillon, qui nous a si gentiment reçus ; Mme Mosher, notre excellent guide et interprète ; Taldir et tous les bardes, pour la réception qu'ils nous ont ménagée et les distractions qu'ils nous ont procurées.

« Je pense que vous n'ignorez pas que Taldir (Jaffrennou) a vite complètement réussi à gagner l'affection des Gallois dont il parle si bien la langue au dernier congrès celtique de Caernarvon.

« Je désire aussi exprimer ma gratitude à Evnik Arvor (Caurel pour le très joli *pen-baz* que j'emporterai comme un précieux souvenir de mon voyage.

« Et maintenant, mes chers Bretons, il me faut vous dire au revoir. Mais, mes compatriotes et moi, en regagnant notre pays, nous laissons nos cœurs. » (*Longs applaudissements.*)

M. de l'Estourbeillon, président de l'Union Régionaliste Bretonne, se fait l'interprète du congrès, de M. le maire de Gourin et de tous les Gourinois, pour remercier M. Thomas des sentiments qu'il vient d'exprimer. Il l'assure qu'on lui gardera ici le plus fidèle souvenir et lui dit : non adieu, mais au revoir !

Le soir la ville de Gourin fut très animée; sur la place Plantée particulièrement, les farandoles des danseurs s'allongeaient aux sons joyeux du biniou pendant que plus loin quelques gamins, cédant à des influences qui gagnent à être occultes, essayaient de troubler la retraite aux flambeaux par les doux cris de

« Hòu ! Hou ! La Calotte ! » que les gens d'un certain parti considèrent sans doute comme la plus haute manifestation de l'esprit français. Enfin on s'amuse comme on peut.

Le mercredi matin la délégation galloise quitta Gourin par le train de 8 heures 58. Non prévenus, nous ne nous rendîmes pas à la gare, mais nos collègues de l'U. R. B. nous ont appris que le départ de nos amis avait été des plus émouvants. Nos hôtes ont baisé l'étendard semé d'hermines que les congressistes avaient apporté ; alors tous se sont découverts et l'assistance a entonné spontanément le *Bro Goz ma Zadou*. Enfin le train s'est mis en marche au chant du *Kan bale tud Breiz*, tandis que le maire de Caernarvon saluait longuement par la fenêtre du wagon les frères qui venaient de l'accompagner. Un bon vieux Breton qui passait pendant la cérémonie se découvrit aussi, contempla l'étendard herminé qu'il prenait pour un drap mortuaire, fit un signe de croix et demanda à notre sympathique vice-président : « *c'houi zo deut da zigas ar c'horf d'an tren?* » (Vous êtes venus conduire le corps à la gare ?)

Ensuite eut lieu la séance du comité où l'on arrêta la liste provisoire des sujets mis au concours pour l'an prochain et où l'on fixa les prix des concours de poésie. M. J. Villard fut, avec M. l'abbé Guillerm, nommé vice-président de la section des Beaux-Arts. Ces messieurs remplacent M. J. Le Fustec qui a dû donner sa démission de vice-président de la dite section.

La séance de clôture commença à 3 heures. M. de l'Estourbeillon avait comme assesseurs Mme Desroseaux, MM. le chanoine Peyron, l'abbé Bozec, l'abbé Guillerm, Alexandre.

M. J. Choleau, toujours documenté et toujours intéressant, lit un mémoire sur les syndicats agricoles.

M. l'abbé Bossard demande qu'il soit fait des monographies des paroisses bretonnes en étudiant le côté économique et social. A ses yeux « la mémoire du passé, c'est la leçon de l'avenir ».

M. l'abbé A. Favé exprime à son tour le désir de publier des monographies documentées, propres à éclairer leurs lecteurs sur l'état économique et social de la famille en Bretagne. M. Favé cite à ce propos un trait bien touchant. Dans le pays des *chicolodens*, dans le Haut-Léon, une jeune fille se dévoue pour conserver intact l'héritage familial. Tandis que son frère se marie (et que les autres jeunes gens et jeunes filles se font prêtres ou religieuses), elle s'astreint au célibat et, restée dans la maison de son frère, elle aide à élever les enfants de ce dernier. La tante du Haut-Léon, *an tintin*, résout, par son dévouement, un problème social et, en échange, elle demande un peu de gratitude, quelque argent pour ses aumônes et s'estime heureuse si on lui offre un pèlerinage à Lourdes tous les dix ans. Là où le droit strict désorganiserait le bien familial, le dévouement de la *tintin* représente le *pont jeté entre la justice et la charité*.

La communication de notre savant compatriote est accueillie par des applaudissements mérités.

Après lui, MM. les abbés Guillerm et Buléon ajoutent quelques mots au sujet des monographies paroissiales.

M. Morvran demande que l'on fasse la même étude en ce qui concerne les différents corps de métiers.

M. Corfec, dans une communication très humoristique, vient à nouveau soutenir le vœu qu'il a déposé l'an dernier au sujet de la décentralisation. Ce vœu, comme l'a fait remarquer M. de l'Estourbeillon, aura

toujours à la Chambre des honneurs d'un enterrement de première classe. Ce n'est pas d'en haut que doit venir la décentralisation. C'est d'en bas.

M. Lajat demande que le vœu de M. Corfec soit envoyé non seulement aux membres du Parlement, mais encore au cinq conseils généraux de Bretagne.

M. Léon Le Berre, avec beaucoup d'éloquence, prononce un panégyrique du grand Breton que fut le vicomte Hersart de la Villemarqué.

Il lave la mémoire de notre illustre compatriote de toutes les accusations portées contre le *Barzaz-Breiz*. Si, dit-il, de la Villemarqué a simplement *corrigé* les diverses versions des chants populaires inclus dans le *Barzaz-Breiz* il a fait œuvre de grand patriote ; s'il les a créés de toutes pièces, il est plus grand qu'Homère et, de ce fait, il a droit à toute notre admiration. Ab-Alor termine en réclamant l'érection d'une statue au vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut en France.

Notre érudit compatriote nous entretient enfin de l'inscription bretonne qui, grâce à la complaisance de l'aimable lieutenant-colonel Roudière, président du Souvenir Français à Kemper, sera gravée sur le piédestal de la statue que nos concitoyens vont élever à Théophile Malo Coret de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.

La communication du barde d'Ergué-Armel obtient un légitime succès et le public ne lui ménage pas les applaudissements.

M. Lajat demande que l'on nomme un délégué permanent de l'U.R. B. dans les villes où auront eu lieu des congrès. Il demande, en outre, l'établissement d'une fête nationale des Bretons et propose d'adopter la date an-

niversaire de la bataille de Questembert où Alain Le Renard fut vainqueur des Normands Ces deux motions sont renvoyées aux commissions compétentes.

M. le Président donne ensuite lecture d'un télégramme de M. et Mme de Kérouartz qui remercient notre Société d'avoir émis le programme du concours pour le prix créé par eux en mémoire de leur fils décédé.

Enfin, aux applaudissements de l'assistance, M. de l'Estourbeillon proclame la longue liste de nos lauréats dont les noms suivent :

Concours de gwerz. — 1er prix, 25 fr., MM. Loeis Herrieu, de Caudan (Morbihan) ; 2°, 20 fr., J. Couillandre, de Rennes ; 3°, 15 fr., Lahaye, de Pléguien (Côtes-du-Nord) ; 4°, 15 fr., l'abbé Le Gall, recteur de Saint-Michel en-Grève ; 5°. 15 fr., Douaron, chef de gare de Montauban ; 6°, 10 fr., Hyacinthe Kernilis, de Pont-l'Abbé.

Mentions honorables : MM. Bocher ; Vincent Coat, de Morlaix ; Jean Le Floch, de Pleyben ; Job en Drouz Vor de Plouhinec (Morbihan) ; Julien Godest, de Callac.

Concours de sônes. — 1er prix, 25 fr., MM. Loeis Herrieu, de Caudan ; 2°, 20 fr., l'abbé Le Gall, de Saint-Michel-en-Grève ; 3°, 15 fr., Yves Berthou, de Pleubihan (Côtes-du-Nord) : 4°, 15 f., François Jacob, d'Auray ; 5°, 15 fr., Bocher : 6°, 10 fr., Lahaye, de Pléguien.

Concours de tragédie. — 1er prix, 60 fr., M. Toussaint Le Garrec, de Plouigneau ; 2°, 40 fr., M. Le Berre, d'Ergué-Armel.

Concours de mélodies populaires. — 1er prix, 40 fr., Mr J. Couillandre, de Rennes : 2°, 20 fr., M. Jean-Marie Breurec, de Plouhinec (Morbihan) ; 3°, 15 fr., M. Loeis Herrieu, de Caudan.

Concours panceltique. — Prix unique de 500 fr., offert par Mme Mosher, M. Yves Berthou, ingénieur civil, à Paris, qui crée immédiatement un prix de 50 fr., en faveur des serviteurs ruraux.

En raison du mérite très réel du manuscrit n° 2, une médaille d'argent est offerte à son auteur, M. F. Jaffrennou (Tâldir).

Section économique. — Dans cette section, une médaille d'honneur grand module, donnée par M. le comte René de Laigue, a été attribuée à M. Jean Choleau, industriel à Vitré, pour ses deux mémoires : *De la condition des serviteurs en Bretagne* et *Les Serviteurs ruraux au pays de Vitré.*

Trois autres médailles, offertes également par M. de Laigue, ont été accordées à MM. Jaffrennou, pour la création de la revue bretonne *Ar Vro* ; Houard pour son rapport sur l'action des patronages par le théâtre et ses conférences ; Couillandre pour son volume de vers *Mouez an Aochou.*

Prix de 50 francs, offert par M. de l'Estourbeillon au meilleur mémoire sur le moyen pratique d'arriver à la création d'une revue de la *Mode bretonne :* Mlle de Monestrol, de Redon.

Les médailles d'argent suivantes, offertes par M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union Régionaliste, ont été décernées aux œuvres et publications créées ou publiées en 1903 1904, qui ont le plus contribué au réveil et au développement de l'esprit et du caractère bretons ou à la décentralisation bretonne : MM. de Lescouët, maire de Gourin, pour l'activité montrée dans l'organisation du congrès de 1904 et son dévouement aux œuvres bretonnes ; Marzin, créateur de la troupe de

théâtre populaire de Gourin ; Le Bayon, créateur de la troupe de Pluvigner ; Le Gall, créateur de la troupe de Lesneven ; Le Clerc, créateur d'un cours de breton à l'institut Notre-Dame de Guingamp ; Mme de Lesmeur, religieuse à Crozon, auteur du volume *Histor Breiz.*

Médailles de bronze : MM. l'abbé Couturier, créateur de la troupe du Saint ; Le Carff, de Gourin, un des dévoués organisateurs du Congrès ; V. Picart, professeur, auteur de *L'Ouvrier agricole*, de Saint-Pol de Léon ; Pierre de Portgamp (Durand), de Lavau (Loire-Inférieure), pour son ouvrage intitulé *Ma Bro* ; l'abbé Le Bescond, vicaire à Pommerit-Jaudy, directeur d'un Bulletin cantonal mensuel ; Goret, créateur d'une bibliothèque populaire bretonne à Plougoulm (Finistère) ; Julien Godest, de Callac, auteur de publications et de poésies populaires bretonnes, et Y. Sébillot, auteur d'une *Histoire populaire de la Bretagne.*

M. le Président prononce ensuite un discours où il remercie tour à tour tous ceux qui ont prêté leurs concours pour l'organisation du congrès de l'U. R. B : M. de Lescouët et sa famille ; le conseil municipal de Gourin ; M. l'abbé Marzin ; M. le Directeur du pensionat Saint-Yves.

L'U. R. B, dit-il en terminant, ne fait pas et ne fera pas de politique. Elle ne travaille qu'à la grandeur de notre petite patrie. Nous citons textuellement :

« Vous avez compris qu'il importe de s'unir pour l'œuvre commune : la conservation des traditions ancestrales, de la langue, des mœurs, le développement économique et social de notre chère petite patrie.

« Nous sommes une race forte ; sachons rester forts et crions encore, toujours : *Breiz da virviken!* »

Le soir à l'hôtel de la Croix-Verte eut lieu le banquet de clôture du congrès. Il fut très bien servi et très animé. Des discours furent prononcés par MM. de Lescouët, de l'Estourbeillon, de Boissieu et Mme Mosher. Des toasts furent portés par MM. Le Berre, Le Menn, de la Guichardière, Sébillot. Notre aimable collègue M. A. Paban a répondu, en qualité de doyen, aux acclamations, dont les membres de la Presse étaient l'objet.

Après le banquet, M. et Mme Yves Berthou réunirent un certain nombre d'amis, parmi lesquels nous nous trouvions, en compagnie de notre cher président, à l'hôtel de France, où nous terminâmes fort agréablement notre soirée.

Nous avons regretté de n'avoir pu assister le lendemain jeudi à l'excursion qui eut lieu aux ruines du Dréors, au Ménez Morvan et à Sain-Michel de Priziac. Mais nous avons recueilli des échos de cette journée qui fut fort bien remplie.

Après la représentation de *Buhe ha Merzirinti Santez Barbon* qui eut lieu l'après-midi, en plein air, devant une nombreuse assistance, notre président inaugura *la fête du souvenir*. Après une charmante allocution de M. de l'Estourbeillon, ce dernier descendit au milieu des assistants pour leur offrir le baiser de paix et leur distribuer la bruyère, choisie au congrès de Caernarvon comme fleur nationale des peuples celtiques, en même temps qu'était adoptée comme date de la fête du souvenir celle de la fête de Saint-Michel. Puisse cette touchante cérémonie célébrée pour la première fois en Bre-

tagne être répétée souvent ici et dans les autres pays celtiques par de nouvelles générations dignes de leurs aïeux ; puissions-nous à jamais, ici et là-bas de l'autre côté de la mer, cultiver nos grands souvenirs ! Nous préparerons ainsi un avenir glorieux à notre race et, en face des Latins qui s'en vont, nous nous élèverons toujours jeunes, toujours forts, toujours fidèles à notre devise : *Breiz da virviken !*

Dr et Mme C.-A. Picquenard.

CHOSES DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE : Le centenaire de Mgr Dupont des Loges. — Décentralisation artistique et littéraire bretonne. — Hamonic à l'exposition des cartes postales illustrées. — L'*Almanach du Marin Breton*. — La prétendue nocivité des huîtres. — Vœux de nouvel an.

L'antiquité nous a transmis ce mot célèbre d'une femme qui s'écriait en montrant ses deux fils : « Voilà ma parure..... voici mes joyaux ! » La Bretagne, plus que nulle autre province, pourrait à bon droit s'approprier cette fière et touchante parole. Mère toujours féconde et tendrement aimée, elle ne se lasse pas de produire des enfants qui auréolent son front d'une couronne glorieuse et qui remplissent son cœur maternel d'un légitime orgueil. S'il fallait les énumérer tous, tous ceux qui se sont illustrés par leur héroïsme ou leur courage ; tous ceux qui ont brillé dans les sciences, dans la littérature ou dans les arts ; tous ceux qui se sont imposés au respect et à l'admiration de leurs contemporains ; il faudrait parcourir toute l'histoire du monde et dresser une liste très longue, qui serait véritablement nos titres de noblesse. Et cette liste, il faudrait bien se garder de la croire terminée et de la déclarer close ; on peut espérer qu'elle s'allongera indéfiniment, toujours... tant qu'il restera dans les veines d'un seul cœur une seule goutte de sang breton.

S'il est un nom que nous pouvons revendiquer comme l'une de nos gloires les plus pures, s'il est une mémoire

que nous devons saluer avec une respectueuse sympathie ; c'est le nom et la mémoire de Mgr Dupont des Loges. Fils d'un premier président à la Cour, il naquit à Rennes le 11 novembre 1804. Entré de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, prêtre par la vertu, selon la belle pensée d'un Père de l'Église, avant de l'être par l'ordination, il fut promu au sacerdoce en 1828 et nommé par Mgr de Lesquen vicaire de Saint-Sauveur, sa paroisse natale. Après douze ans d'un ministère fructueux, Mgr Morlot, évêque d'Orléans, séduit par ses qualités rares et sa distinction, l'attacha à sa personne et en fit son vicaire général. Il ne devait occuper ce poste que pendant quelques mois ; en 1842, malgré les appréhensions de son humilité et après une opiniâtre résistance, il dut accepter l'évêché de Metz. Il se donna tout entier à son peuple, se voua à lui sans réserve et, à l'occasion du 25e anniversaire de sa consécration épiscopale, l'orateur de la fête n'exagérait pas quand il s'écriait, en soulevant en pleine cathédrale les applaudissements d'une foule innombrable : « J'ai lu dans vos annales que votre ville se glorifie de n'avoir jamais été conquise ; mais vous, Monseigneur, vous l'avez prise avec votre cœur d'évêque. »

Metz jamais conquise !... c'était vrai alors ; mais celle que nos pères appelaient Metz la Pucelle devait, hélas ! connaître les horreurs de l'invasion et les hontes suprêmes de la défaite. Ce n'est qu'en planant au milieu des orages que l'aigle montre sa force et sa puissance : pour que les grandes âmes déploient toute leur énergie il leur faut les épreuves. Jusque-là Mgr Dupont des Loges n'avait été qu'un saint évêque, que le modèle de toutes les vertus religieuses ; dans ces jours à jamais néfastes, au milieu de tous les désastres et de toutes

les défaillances qui accablèrent alors la France, il s'éleva plus haut ; il devint la personnification même du patriotisme et fut considéré là-bas comme la relique vénérable de la patrie perdue. Pendant le siège, dépensant sans compter ses ressources et ses forces, il convertit son évêché en ambulance : en organisa dans tous les bâtiments diocèsains ; se multiplia auprès des blessés et des malades, les pansa de ses propres mains, veillant à tous leurs besoins, leur portant lui-même des consolations et des secours. Il est inutile de redire ici sa conduite admirable pendant cette année terrible ; Dieu merci ! les cendres de l'oubli n'ont pas effacé le souvenir de son héroïque dévouement et de sa mâle fierté. Qui ne se rappelle qu'après avoir refusé la croix sous l'Empire et celle que l'empereur d'Allemagne lui offrit pour le gagner à sa cause, il sollicita plus tard du gouvernement français la décoration de la Légion d'Honneur, qu'on lui avait proposée, afin de lui faire présenter les armes par le factionnaire prussien placé à sa porte ? Qui ne se souvient que, ne pouvant obtenir qu'on retirât cette sentinelle qui veillait sur sa sécurité, il fit un jour monter dans sa voiture le planton de service et alla le déposer à l'état-major de la place ?

Après la capitulation, tandis que partout le drapeau français cédait la place aux couleurs allemandes, il fut longtemps impossible d'enlever le pavillon aux trois couleurs qui surmontait la flèche de la cathédale et, dans cette muette résistance du temple sacré, dans sa fidélité à garder malgré tout l'emblème du pays pleuré, on vit le symbole étrangement exact de la dignité si calme, si forte et si imposante de l'évêque de Metz. Il y eut pourtant un jour où l'énergique prélat, qui n'avait pas tremblé devant les balles ennemies, eut une défail-

lance et ce qui se passa dans cette circonstance montre plus éloquemment peut-être que tout le reste quelle plaie profonde et toujours saignante la défaite avait creusée dans le cœur de ce grand Français.

En 1871, lors de l'inauguration d'un monument élevé par ses soins à la mémoire des soldats morts pendant la guerre, en présence de tout son peuple, il essaya de prendre la parole. Il balbutia quelques phrases et voulut continuer, mais l'émotion qui l'étreignait était telle qu'il s'arrêta et que, poussant comme un cri, ce seul mot : « Espérance ! » il descendit de l'estrade.

La nouvelle de sa mort, en 1886, causa dans tout le pays une indescriptible émotion et son deuil fut vraiment un deuil national. Tous les partis s'inclinèrent devant sa dépouille et ceux-là même chez qui les hommes et les choses de l'Eglise ne sont habitués à rencontrer ni la bienveillance, ni la justice, comme ils l'avaient honoré pendant sa vie, le saluèrent dans son cercueil. Au lendemain de la lutte sanglante, les deux nations rivales se trouvèrent réunies dans un même sentimeut de piété filiale et de reconnaissance ; après un siècle, les vainqueurs et les vaincus viennent encore de prouver la fidélité de leur souvenir à l'occasion du centenaire de l'illustre évêque, du glorieux Breton. L'Alsace-Lorraine tout entière a prié pour lui et Rennes a tenu à s'associer par une manifestation touchante à la gratitude toujours si vivante des Messins. Elle a voulu donner ce témoignage à l'un de ses plus dignes et de ses plus nobles fils, à celui qui sut attacher un lustre nouveau et désormais ineffaçable à son nom respecté, synonyme en Bretagne du vieil honneur et des antiques croyances ; elle a voulu reporter sur un de ceux dont elle a le plus sujet d'être fière, une part de la gloire qu'elle reçoit de lui.

Le 11 novembre dernier, jour anniversaire de sa naissance, une messe fut célébrée dans l'église Saint-Sauveur, où il avait été baptisé et qui avait eu les prémices de son apostolat. Le Cardinal Archevêque y assista pontificalement et, au premier rang, à côté des membres de la famille, la présence du Conseil Municipal donna à cette cérémonie un caractère officiel. L'office divin se déroula, pendant que les harmonieux accords de l'orgue et les plaintifs soupirs des harpes montraient jusqu'à quelle hauteur l'art peu s'élever quand il s'ajoute à la foi et que l'assistance témoignait, par son attitude recueillie, qu'elle comprenait les enseignements de cette réunion pieuse. Le curé de la paroisse se fit l'interprète de tous, en retraçant brièvement la vie de celui qui « par l'élévation de son esprit, la fermeté de son caractère, l'inflexibilité de sa conscience et son indéfectible patriotisme ne cessa pas, pendant les quarante-quatre années de son épiscopat, d'être l'une des gloires les plus pures de l'Eglise et de la France. » Son éloquente parole remua profondément son immense auditoire et elle nous parut infiniment douce et consolante cette fête intime, à cette heure si sombre, où tant de grands noms sont oubliés et où l'on n'ose même plus murmurer ce mot : « Espérance », qu'en 1871, l'évêque breton de Metz pouvait crier encore.

*
* *

Il y a quelques années j'allais de Quimper à Pont-l'Abbé, quand une élégante famille parisienne monta dans mon compartiment. Le train se mit en marche et, en approchant de Pluguffan, longea de magnifiques champs de sarrasin en fleurs. Intriguée, une des jeunes

filles, qui paraissait l'aînée de ses trois sœurs, s'écria tout à coup : « Papa, qu'est-ce que c'est que ça?... Du blé-noir, n'est-ce pas ? » Le père (un gros banquier, je l'ai su depuis,) devint subitement rouge et, poussant du coude sa fille, lui dit cette phrase monumentale : « Tais-toi donc ; tu ne dis que des bêtises ! ... Ça du blé-noir !... Mais tu vois bien que c'est blanc ! » La jeune personne ne parut pas convaincue et ne se laissa pas intimider. Curieuse comme on l'est à son âge et sans doute parce que le chemin de fer s'obstinait à rouler dans une plaine d'une blancheur immaculée, elle insista, un peu moqueuse, et repéta : « Eh bien alors, papa, si ce n'est pas du blé-noir, qu'est-ce que c'est ? » Le pauvre père devant l'insistance de son enfant terrible était fort embarrassé ; il feuilletait et refeuilletait son guide Joanne, il ne trouvait rien. Subitement il poussa un cri de triomphe et d'une voix magistrale prononça : « C'est du tabac ! » Et, comme il se tournait vers moi pour avoir mon approbation, je ne me sentis pas le courage de le détromper. Il paraissait si heureux, que de la tête je fis un signe d'assentiment. Si jamais je rencontre la jeune fille, je lui présenterai mes excuses !...

Les Parisiens sont vraiment bien ignorants : telle pourrait être la conclusion de cette petite historiette absolument authentique. Ils se croient pourtant très forts, doués de connaissances universelles ; à les entendre, ce n'est que chez eux que l'on peut s'approvisionner de science, de distinction, de bon goût, d'amour du travail ; bref ils ont toutes les qualités. Ouvrez nos Revues ou nos journaux modernes et vous les trouverez remplis de phrases comme celles-ci : « Paris, la ville Lumière !..... Paris, le centre du monde !... Paris, la Capitale des arts !.. Paris, qui consacre le talent !... Pa-

ris, d'où partent toutes les découvertes !... etc... etc... » Paris, il n'y a que Paris !... Il ne faut rien exagérer et, s'il serait ridicule de soutenir que les Parisiens sont des ignares, il ne serait pas moins absurde de prétendre qu'ils ont le monopole de l'intelligence. Ce qui est certain c'est que, du haut du piédestal qu'ils se sont élevé eux-mêmes, ils jettent un regard dédaigneux sur les pauvres provinciaux, comme s'ils étaient d'une race différente ; ils les toisent avec une souveraine pitié, comme s'ils étaient infailliblement condamnés à l'infériorité et à la médiocrité. Que de génies pourtant sont sortis de nos provinces ! que de grandes œuvres ont été élaborées dans la douce tranquillité de nos petites villes! que d'hommes de valeur se sont formés et développés dans nos campagnes !

Cette centralisation à outrance, ce parisianisme intransigeant, est une des plaies de notre époque. Notre commerce se meurt, parce que les grands magasins de la Capitale paralysent tous les efforts des nôtres. « Voyons, ma chère !... un chapeau peut-il être bien tourné s'il ne vient pas de chez une modiste des Boulevards ?... Une robe peut-elle avoir du chic si elle ne sort pas du *Louvre* ou du *Bon Marché* ? Vous n'y pensez pas !... quelle valeur peut avoir un objet, si on ne lit pas sur la boîte qui le contient, ces trois mots adorables : article de Paris !.. » Nos littérateurs, nos savants, dont les débuts sont si difficiles et si pénibles, portent là-bas leurs manuscrits.

On les accueille avec une politesse si hautaine, avec un sans-gêne si systématique, qu'ils se condamnent à l'inaction, découragés par les difficultés à vaincre pour se faire connaître et surtout éditer.

Il est grand temps de réagir contre ce torrent qui nous entraîne, qui arrête tant de bonnes volontés, tant de gé-

néreux talents, et c'est pourquoi nous sommes si heureux d'annoncer un très important mouvement de décentralisation artistique et littéraire qui vient de prendre naissance à Nantes. Mr Féraud de Saint-Pol, le si célèbre acteur de l'Opéra Comique, en a pris l'initiative. Sous le patronage de hautes personnalités parisiennes et régionales, il a créé deux concours annuels où pourront prendre part, sans conditions d'âge, sans aucun frais ni droit d'inscription, tous les auteurs, écrivains, publicistes et poètes bretons. Une grande séance solennelle résumant ces deux concours sera donnée tous les ans dans un des théâtres municipaux. A cette séance seront : représentées les œuvres couronnées, lus et analysés les poèmes et ouvrages divers des écrivains lauréats, décernés des prix en argent et des médailles. De plus — et c'est là un avantage sans précédent, — l'œuvre classée première sera éditée chez un éditeur parisien aux frais du comité de décentralisation. Grâce à ce projet si louable et qui mérite tant d'être encouragé et soutenu, nos auteurs pourront se livrer chez nous, chez eux, à leurs douces études ; leurs écrits garderont ce parfum de terroir que la grande ville leur enlèverait peut-être et, bien qu'ils ne soient que de modestes Bretons, ils pourront sans doute apprendre bien des choses aux Messieurs de Paris, entr'autres : quelle différence il y a entre le sarrasin et le tabac !

*
* *

Le tabac ne ressemble pas plus au blé-noir que les cartes postales parisiennes ne ressemblent aux nôtres. Les premières, au point de vue moral, ne sont pas seulement d'un goût douteux ; la plupart sont abjectes et immondes. Sous le nom assez vague de : fantaisies, elles

étalent une audace, qui n'est plus de la grivoiserie mais de la pornographie ; elles ne peuvent faire la joie que de ceux qui depuis longtemps ont perdu toute pudeur. Et encore si le talent s'y faisait sentir, si l'on y découvrait un trait d'esprit !.... mais non, elles sont aussi bêtes qu'antiartistiques. Si les étrangers nous jugent d'après ces échantillons, ils doivent avoir une triste idée de la moralité et du bon goût français ! Les autres, au contraire, les chères petites cartes postales bretonnes, sont heureusement tout l'opposé. Elles avaient, je le sais, à reproduire un des pays les plus pittoresques du monde, un de ceux où se sont mieux conservés dans leur beauté primitive et naïve les plus admirables monuments des temps anciens ; elles l'ont fait avec une fidélité qui sera une précieuse ressource pour l'histoire, avec un art qui n'a jamais été atteint et qui ne sera jamais dépassé. Nous pouvons l'affirmer hautement, sans crainte d'être démenti ; la Bretagne s'est placée au premier rang pour le fini de l'exécution, pour le choix des paysages, pour la perfection de ces petits cartons illustrés. Et dire, si j'ai bon souvenir, qu'autrefois je me suis permis, ici même, de parler des cartes postales en termes quelque peu irrévérencieux !.. Je le regrette, mais j'en suis bien puni, allez !... Les cartes postales se sont vengées de mes plaisanteries d'une façon délicieuse ; elles ont continué à m'arriver lentement mais sûrement ; un jour c'était une grandiose cathédrale, le lendemain une lande toute fleurie d'ajoncs, le surlendemain un menhir tout moussu et elles se sont si gentiment imposées, elles m'ont si bien enlacé, enserré d'un charme discret, qui paraissait tout d'abord si désintéressé, que je me suis avoué vaincu et que je suis devenu un collectionneur enragé.

Il y a quelques semaines je me promenais à Saint-Brieuc avec Hamonic et je lui demandai d'écrire pour vous, chers lecteurs, sur la carte postale bretonne, quelques pages destinées à cette *Revue*. Il me le promit et vous avez lu plus haut son article ; mais, connaissant la modestie de mon ami, je craignais qu'il ne vous dise pas tout : c'est ce qui est arrivé. Je suis donc obligé de suppléer à son silence et si je blesse son humilité, — ce qui est plus que certain, — il ne pourra pas m'en vouloir, ni vous non plus, puisqu'en le faisant j'acquitte une dette de reconnaissance. Au mois d'octobre dernier, le *Figaro illustré* a été consacré tout entier à l'historique de la carte postale depuis sa naissance. En bon Parisien qu'il est, il a naturellement commencé par les produits de la capitale : puis, s'abaissant jusqu'à la province, il a donné la première place à notre grand éditeur Briochin, en écrivant : « M. Hamonic est un vrai Breton amoureux de son pays, très artiste, qui apporte tous ses efforts à faire connaître dans l'univers entier les sites et les types de sa Bretagne. Les séries qu'il a éditées sont précieuses pour l'histoire de sa contrée ; calvaires merveilleux, fontaines sacrées, vieux châteaux, aussi bien que les costumes si divers et si pittoresques des vieux Bretons, rien n'échappe à son objectif. Il écrit ainsi l'histoire bretonne de façon très moderne avec des cartes postales. Il est aussi le créateur de la célèbre collection Botrel etc.... » De plus, dans les salons de la *Fédération Philatélique de France*, on a organisé cette année un concours universel de cartes postales et le jury, composé de juges éminents et compétents parmi lesquels : Guillemet, Maurou, Robida, Caran d'Ache, Faivre et le Comte de Brettes, a décerné un *premier prix*, une *médaille d'argent*, à Monsieur Hamonic.

Voilà ce qu'il n'a pas voulu vous dire et ce qu'au risque d'encourir ses reproches, j'ai tenu à vous faire savoir. Quand on a été à la peine, il est juste que l'on soit à l'honneur. Cette haute distinction sera pour l'infatigable artiste la récompense de son incessant labeur et la Bretagne tout entière y applaudira, parce qu'il est un de ceux qui s'est le plus dépensé pour la rendre populaire, pour la faire connaître et pour la faire aimer, ce qui est tout un.

*
* *

Voici venir l'hiver et nos marins, rentrés de la grande pêche, ont réintégré leurs chaumières. Ils vont s'y reposer de leurs rudes fatigues, y goûter la douceur de la vie de famille et... s'y ennuyer aussi sans doute. Pensez donc ce que l'inaction doit être pénible quand on a tant « bourlingué »? Pendant le jour ils trouveront à s'occuper : il y aura bien quelques réparations à faire à la goëlette, quelques filets à raccommoder ; mais le soir, pendant ces longues heures d'obscurité et de silence, pendant les interminables veillées, que feront-ils? où iront-ils? Il y a bien le coin de l'âtre où, assis près d'un maigre tison, ils pourront laisser s'envoler leurs rêves là-bas .. là-bas.... bien loin... dans ces brumes d'Islande dont la mystérieuse nostalgie les attire ; mais à la longue la solitude leur pèsera et ils sentiront le besoin d'aller retrouver les camarades. C'est alors que le cabaret leur ouvrira ses portes, l'infect cabaret empesté, où ils liront des journaux qui infiltreront dans leurs âmes le fiel de la haine et de la révolte ; où, en avalant des boissons ignobles, ils boiront la décrépitude et la mort.

Contre le cabaret, ce lieu de débauches, ce plus terrible ennemi de notre race, on a élevé pour nos marins

des *abris*. Qu'est-ce qu'un *abri* ? C'est une grande salle chauffée où les hommes de mer peuvent trouver à toute heure du jour et du soir des amis pour causer, des livres pour s'instruire et des jeux pour s'amuser. Il y en a huit maintenant sur notre côte bretonne : à Sainte-Marine, à Camaret, à Sein, à Audierne, au Guilvinec, à Concarneau, à Lanriec, au Palais et si vous voulez savoir quel en est le règlement, lisez celui-ci qui est affiché sur les murs de l'asile de Sein et dont vous ne pourrez vous empêcher d'admirer la note si typique et le si parfait libéralisme :

« Marins »

« Vous êtes ici chez vous.

« Vous êtes ici pour vous amuser et vous distraire « honnêtement.

« Vous pouvez en toute liberté fumer, chanter, faire « de la musique, danser, jouer aux boules, aux quilles, « aux cartes etc... à condition que ces jeux ne fas- « sent de tort à personne et qu'ils soient honnêtes.

« Mais dans l'intérêt de tout le monde, il doit être « défendu de se battre ou même de se disputer sérieu- « sement et d'entrer dans les salles *lorsqu'on est pris de « boisson.*

« Les marins de cet *abri* sont priés d'accueillir fra- « ternellement les étrangers. Entre marins on est heu- « reux de se donner la main.

« Les marins devront dans leur intérêt éviter les dis- « cussions politiques, parce que ça ne sert à rien qu'à « faire brouiller les meilleurs amis, sans faire changer « d'avis à personne.

« Cette salle est interdite aux femmes. »

Ce dernier article, j'en conviens, est peu galant ; mais

n'est-il pas indispensable ? La langue des filles d'Eve n'est-elle pas parfois, souvent, aussi à craindre pour les relations franches et cordiales que l'odieuse politique ?

Le crédit dont jouissent ces *abris* est si considérable que, durant les quatre premiers mois de l'hiver 1904, les huit établissements que j'ai énumérés plus haut ont reçu la visite de 219.187 marins, dont 47.416 aux salles de lecture. Vous devez bien penser que, pour faire concurrence aux cabarets, les livres ou les jeux honnêtes ne suffiraient pas : comme le gosier des chantres, dit-on, celui de nos matelots ne craint point l'humidité et veut-être arrosé. Eh bien ! on boit dans les *abris* ; on boit même beaucoup et c'est vraiment une trouvaille que ce que l'on a substitué à l'absinthe, au tord-boyaux et à l'eau-de-vie. On a remplacé ces poisons maudits par la tisane d'eucalyptus, dont l'arome pénétrant est des plus agréables. Chacun connaît les propriétés curatives de cette plante méridionale : elle est souveraine contre la fièvre, les maux de gorge, les affections de la poitrine et c'est par milliers que nos marins ont été guéris. Aussi ont-ils voué à ce breuvage, si salutaire et qui lui au moins n'enivre jamais, une tendre reconnaissance et un sincère attachement. Plus de vingt mille tasses ont été distribuées pendant deux mois seulement : février et mars 1904 ; ils en demandaient encore, on leur en aurait donné beaucoup plus, si.....

Si la caisse n'avait pas été vide et c'est ce qui m'amène à vous dire comment s'alimente cette œuvre philanthropique. Comme la charité qui fait tant de bien sans faire de bruit, les *abris*, qui en sont une si merveilleuse expression, ne font aucune réclame, aucune quête. Pour faire face à leurs frais considérables, ils se contentent de vendre chaque année à leur profit un petit livre qui

s'appelle ; *L'Almanach du Marin Breton*. Ce n'est que par lui qu'ils subsistent et qu'ils vivent. Celui de 1905 vient de m'arriver : c'est un gracieux volume, illustré s'il vous plaît, très instructif et très amusant. Amis lecteurs, vous ne pouvez pas me reprocher de vous avoir souvent tendu la main ; c'est la première fois que j'ose le faire et très probablement ce sera la dernière. Mais c'est pour moraliser, pour sauver nos vaillants pêcheurs que, m'adressant à vos cœurs de vrais Bretons, je viens vous demander d'acheter et de répandre partout, le plus que vous le pourrez, cette modeste brochure. Elle est pleine de détails techniques intéressants, de récits charmants et de touchantes poésies. Et puis vous y trouverez des perles : trois chansons inédites de Botrel : l'une est une satire antialcoolique pleine d'humour et d'entrain ; l'autre une exquise romance sur la fleur d'ajonc, *la Fleur qui pique* ; la dernière enfin est cette *Cruelle Berceuse*, qui a déjà fait verser tant de larmes et qui sera, si je ne me trompe, un des gros succès de cet hiver. A cette époque vos tables vont se couvrir d'almanachs de toutes sortes ; donnez une petite place à celui-ci, envoyez-le sur nos côtes, dans nos chaumières où il apportera un rayon de soleil. Votre bourse n'en sera point appauvrie : il ne coûte que vingt-cinq centimes et pour ce prix dérisoire vous aurez la satisfaction d'avoir fait des heureux, qui sait?.... peut-être d'avoir arraché des corps à la ruine et d'avoir sauvé des âmes.

*
* *

Les savants qui avouent leur ignorance sont de plus en plus rares et la catégorie de ceux qui, dans un cas douteux, savent garder de Conrard le silence prudent,

n'existe plus guère, si tant est qu'elle ait existé jamais. En tous cas Messieurs les Médecins ne doivent point être rangés parmi ceux-ci ; quand ils se trouvent en présence d'une maladie qu'ils ne connaissent pas, ils prononcent doctoralement ces deux mots, qui suffisent, paraît-il, pour consoler et guérir leur client : « C'est nerveux. » Tout comme dans la *Cagnotte* de Labiche le fermier, après avoir fait un trou dans la muraille du poste de police, répondait invariablement à toutes les questions du Commissaire : « C'est les souris ! » Quand la fièvre typhoïde prit en ces dernières années une extension qu'on ne lui connaissait pas, les disciples d'Esculape furent priés d'en rechercher la cause. Ils n'hésitèrent pas et solennellement déclarèrent : « Ce sont les huîtres ! » Pourquoi les huîtres plutôt que les moules ou les bigorneaux ? plutôt que les carottes ou les choux-fleurs ?... On ne l'a jamais su et il paraît qu'on n'avait pas besoin de le savoir.

Cette sentence fit le désespoir des gourmets ; ce qui est plus grave, c'est qu'elle atteignit cruellement tous les travailleurs de notre littoral qui vivent de l'industrie ostréicole. Cette industrie, déjà si éprouvée par l'avilissement notable des prix de vente, dû à l'augmentation de la surface cultivée et aussi à la surproduction des éleveurs et des parqueurs dans les limites de leurs concessions, traversa une crise douloureuse. Les transactions devinrent nulles et les pouvoirs publics furent chargés de faire une enquête. Elle fut confiée à Mr Giard, membre de l'Institut et professeur à la Faculté des Sciences de Paris. Celui-ci vient de publier son rapport et on y lit ceci : « 1° L'huître, dans ses condi-
« tions normales d'existence, n'est malsaine en aucune
« saison, pas même à l'époque du frai. La toxicité,

« qu'on lui prête pendant les mois sans *r* n'est qu'une « légende. 2° Les maladies microbiennes de l'huître ne « sont pas transmissibles à l'homme. 3° La transmis- « sion du bacille d'Eberth, (bacille de la fièvre typhoïde) « par des huîtres est chose possible, mais les cas bien « démontrés sont excessivement rares, ils exigent un « concours de circonstances tout à fait exceptionnel. « 4° Les huîtres draguées au large et sur les bancs na- « turels sont à l'abri de toute contamination etc... » J'en passe et des plus affirmatifs.

Remarquez bien que c'est seulement parce que cette « légende » a atteint un de nos grands commerces locaux que j'en parle ici et nullement pour ennuyer les médecins. Ce sont en général de si braves gens !.... Que pensent-ils de ce rapport dont les articles, que je viens de transcrire, paraissent si concluants ? Je n'ai pas osé interroger le mien, j'ai eu peur d'être mal reçu. Mon Dieu ! qu'il est difficile en toute chose de rester dans le juste milieu ! Hier toutes les huîtres étaient mauvaises ; aujourd'hui elles sont toutes excellentes et demain sans doute on nous les conseillera comme un remède souverain contre toutes les maladies ?... Allez donc vous y reconnaître !... Je crois qu'on les a accusés à tort, ces délicieux mollusques, et qu'on a fait à leur réputation une injure manifeste. Nous n'avons qu'un moyen de réparer cette injure, c'est de les manger comme autrefois. Il faudra alors que nos chers morticoles trouvent une autre explication à cette terrible maladie, qui fait tant de ravages et tant de victimes depuis quelques années. Ils ne seront pas embarrassés pour si peu, vous verrez !... Pourvu qu'ils ne nous défendent pas de goûter aux côtelettes de veau ou au gigot de moton !...

*
* *

Autrefois, dans la soirée du 31 décembre, les mendiants parcouraient nos villages et quand, après avoir heurté à la porte d'une chaumière, ils étaient introduits dans la pauvre masure, on leur donnait la meilleure place auprès du foyer pour réchauffer leurs membres glacés et ils entonnaient un vieux guerz breton, qui commençait ainsi : « Au gui l'an neuf ! Salut à toute la maisonnée ! Que la paix du Père, du Fils et du Saint-Esprit descende sur cette demeure ! Que Madame Marie soit la mère de tous ceux qui y habitent : à tout affligé elle accorde soulagement. Au gui l'an neuf ! » Et c'étaient là leurs souhaits, pour le nouvel an. Le naïf auteur, qui avait composé cette chanson, savait qu'il ne dépend point de nous, hélas ! de procurer le bonheur à ceux que nous aimons et que les meilleurs vœux que nous puissions leur adresser sont encore ceux que nous déposons dans le cœur du Père infiniment bon et de la Mère toujours chérie qui sont là-haut.

Ce sont eux que j'invoque, chers lecteurs, en pensant à vous à l'aurore de cette année nouvelle. Il y a longtemps déjà que mes pauvres pages viennent régulièrement vous demander l'hospitalité et aussi généreux que nos fermiers pour les mendiants de jadis, vous les avez accueillies avec une sympathie qui m'est précieuse, avec une bonne grâce indulgente dont je sais tout le prix. Il me semble que ces causeries intimes ont créé entre nos âmes un courant d'affection mutuelle ; les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ne sont-ils pas les membres d'une seule et grande famille, unis par ce lien le plus fort et le plus sacré de tous : l'amour de notre

petite patrie? J'ai donc un peu le droit, n'est-ce pas? de vous considérer tous au moins comme des amis et c'est à ce titre que je supplie la Providence de vous combler de ses grâces de choix, de ses bénédictions les meilleures.

Je m'adresse à Elle et je lui dis :

« Vous avez assez d'anges là-haut. Laissez vivre les « tout petits, pour que leurs têtes blondes soient la joie « du foyer. Ordonnez au bonhomme Nédéleck de rem- « plir jusqu'aux bords de jouets merveilleux leurs « mignons souliers. Les chérubins de chez nous n'ont « besoin que de cela, de si peu... pour être heureux!...

« Bénissez les études des jeunes gens, des jeunes filles « et qu'un diplôme soit la récompense de leurs tra- « vaux. Et puis dans leurs âmes mettez les viriles ar- « deurs, les nobles enthousiasmes ; montrez-leur tous « les trésors cachés sous les six lettres de ce mot : de- « voir, afin qu'ils soient les dignes enfants de la Bre- « tagne future et la consolation de la France de demain.

« A ceux dont les cheveux ont blanchi sous le labeur « quotidien, aux pères et aux mères, donnez le courage « pour remplir jusqu'au bout, sans défaillir, leur noble « tâche. Leur route a été jusqu'ici assez souvent semée « d'épines... Vous qui à Cana avez changé l'eau en vin, « pourquoi de ces épines ne feriez-vous pas des fleurs?..

« Soulagez ceux qui souffrent, consolez ceux qui « pleurent, et si parmi ceux-ci il y en avait dont la « peine ne pourrait pas être adoucie et dont les yeux « ne pourraient pas être séchés ici-bas, faites-leur du « moins connaître les âpres jouissances de la résigna- « tion, cette Sœur de charité de la douleur sans espoir! « A tous, aux jeunes et aux vieux, aux parents et aux « enfants, donnez votre paix, votre paix bénie, doux

« mélange de foi profonde et d'aveugle soumission. Et « puis au fond des âmes de tous ceux qui liront ces « pages, placez de plus en plus l'amour de notre Bre- « tagne, afin que, comprenant tout ce que son vieux « cœur recèle de tendresse, ils soient toujours au pre- « mier rang pour l'aimer, debout pour la défendre et « s'il le faut pour la venger. »

Abbé A. Millon.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 28 novembre 1904

Sous la présidence de M. le Vte CHARLES DE CALAN, Président

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu séance le lundi 28 novembre 1904, à deux heures et demie, aux Archives municipales de la ville de Nantes.

Etaient présents : MM. le Vte de Calan, président, le Mis de l'Estourbeillon et Rousse, vice-présidents, Blanchard, secrétaire, Bon Gaëtan de Wismes, Dr Plantard.

Admission

Est reçu membre de la Société :

M. le Vte de Farcy de la Villedubois, à Mordelles (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. de la Grimaudière et le Cte de Palys.

Election

Pour compléter son bureau, la Société nomme secrétaire adjoint M. Gaëtan de Wismes.

M. de l'Estourbeillon rappelle que le dernier ouvrage en deux volumes distribué aux Bibliophiles Bretons, *La Noblesse*

bretonne aux XVe et XVIe siècles. Réformations et montres. Evêché de Vannes, par notre confrère M. le Cte de Laigue, vient d'obtenir au dernier concours des Antiquités de la France la seconde mention. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que les travaux de nos membres aient été couronnés par l Institut. Il suffira de citer le précédent succès de M. de Berthou, auquel fut décernée une médaille pour l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*.

Etat des publications

Le Président rend compte de ses démarches en vue des publications prochaines.

M. Lemoine a copié, dans les Archives d'Angleterre, des documents d'un vif intérêt relatifs au duc Jean IV et à la guerre de la Succession de Bretagne. Malheureusement, l'état de santé de M. Lemoine retardera quelque temps encore cette publication qui eût pris un bon rang dans notre grande série des *Archives de Bretagne*, laquelle compte déjà 12 volumes.

Un prêtre du Finistère, M. l'abbé Guillerm, très compétent en ces matières, a formé un recueil de mélodies bretonnes. En y joignant quelques pièces du pays de Vannes, qu'un collaborateur est prêt à lui fournir, le tout avec musique et notices sur chaque mélodie, on constituera un volume d'un genre nouveau dans l'ordre de nos publications Il pourra paraître en février prochain.

On sait de quel intérêt sont en général les Livres de raison. La Société espère, dans le courant de l'année prochaine, publier un recueil de ce genre avec la collaboration de M. le Cte de Laigue et de l'abbé Pâris-Jallobert. Le premier donnera les livres de deux membres de la famille de la Landelle, dont l'un, celui de Claude, embrasse les années 1553 à 1555. Cet abbé donne des détails piquants et parfois fort intimes sur sa vie à Nantes et à Vannes pendant ces trois années. Les traits de mœurs abondent sur cette époque assez mouvementée de notre histoire. M. Pâris-Jallobert fournira les Mémoriaux de deux

personnages de la maison de Gennes, intéressant la région de Vitré. Jean de Gennes est un contemporain des guerres de religion, Jacques de Gennes un ecclésiastique du XVIIIe siècle, qui fit ses études à Rennes et à Saint-Sulpice.

D'autre part, le Président propose la publication d'une liste des membres des Etats de Bretagne au XVIIIe siècle, avec une introduction et des notices sur les personnages notables. Commission intermédiaire, députés en cour, noblesse, clergé, tiers-état, en un mot tout le personnel agissant des Etats figurera sur ces listes, qui se rapportent à tous les évêchés de la Bretagne.

Suivant l'état des crédits disponibles, la Société donnera, pour l'exercice prochain, sinon les deux, du moins l'un ou l'autre de ces derniers travaux.

Pour un avenir plus éloigné, il est question d'éditer un choix de testaments anciens, auxquels on pourra joindre des inventaires de mobiliers et de bibliothèques.

M. de Calan espère pouvoir venir présider la prochaine séance à Nantes dans les premiers jours de mars.

La séance est levée à quatre heures.

Le secrétaire,

RENÉ BLANCHARD.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

ABÉLARD, drame en trois actes en vers, par Madeleine Lépine. Paris, Bibliothèque de l'Association, 1904.

Madame Madeleine Lépine n'a pas craint de s'attaquer en toute révérence à un redoutable sujet. Son drame d'*Abélard*, différent de celui que M. de Remusat composa autrefois pour être lu, pourrait parfaitement être joué, et animé d'un véritable esprit religieux, écrit dans une forme poétique très pure, il contribuerait à venger le grand philosophe de railleries aussi injustes que stupides.

Nous regrettons qu'un des actes du drame ne se passe pas en Bretagne et ne nous montre pas les angoisses d'Abélard s'enfuyant du monastère de Saint-Gildas-de-Rhuys. Mais dans les entretiens philosophiques et les scènes d'amour qui remplissent les deux premiers actes, les nobles pensées, les beaux vers abondent : la mort d'Héloïse au Paraclet, celle d'Abélard à l'abbaye Saint-Marcel sont dramatiquement rendues. De ce dernier épisode je détache deux vers cornéliens :

ABÉLARD
Terre, ouvre-moi ton sein
LES MOINES
Ciel, ouvre-lui ta porte
ABÉLARD
Tombe, voici mon corps
LES MOINES
Ame, que Dieu t'emporte !

L'œuvre, je le répète, est digne des plus sérieux encouragements.

O. DE G.

***

Le bon écrivain vendéen Auguste Barrau, dont les poésies et les nouvelles sont tant appréciées, a publié naguère d'attrayantes *notes de voyage* « En Bretagne ». Regardant plus

près de lui encore, il nous conduit en Vendée aujourd'hui et ce voyage aux rives prochaines s'appelle *Chez Nous*. Il est charmant, tout embaumé des fleurs du gais avoir et des autres, celles qui poussent dans les prés verts, sur les murs en ruines. Successivement s'évoquent dans de fines *aquarelles* ou de pittoresques *instantanés* Pouzauges et Vouvent, l'Ile d'Yeu aux maisons blanches et Noirmoutier aux chênes séculaires ; La Roche-sur-Yon, ville banale, et Fontenay-le-Comte peuplé de souvenirs, et toutes ces localités aux pieuses appellations Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Ré, Saint-Etienne-des-Bois, Saint-Laurent-sur Sèvre, sans oublier Tiffauges qui enferme les effrayants secrets de Gilles-de-Retz. Nous poussons vers la fin une pointe en Poitou et en Anjou, jusqu'à Niort et Poitiers, jusqu'à Cholet et Beaupréau, villes d'étude ou de guerre, que l'histoire a marquées de son empreinte. Mais c'est à la Vendée, petite sœur de la Bretagne, que l'aimable livre est consacré et quand l'auteur, à propos de Challans, nous parle de « coins d'ombre dédaignés où la fleur de rêve peut s'entrouvrir à l'aise », on sent que les *coins* du pays natal gardent ses intimes préférences. O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'AME VAGABONDE, par Louis Haugmard. — Paris, E. Sansot et Cie, éditeur, 1905.

Tout un volume de vers en sonnets : le fait s'est produit plus d'une fois en Bretagne même et M. Louis Haugmard, à demi Nantais, n'ignore pas les exemples ou les précédents des deux bons poètes de Nantes, Evariste Boulay-Paty, Emile Péhant. Faut-il conclure que les poètes bretons sont naturellement sonnettistes, ou le deviennent?

Mais les sonnets de M. Haugmard (sous réserve de quelques licences de syntaxe et de prosodie) ne ressemblent pas à d'autres ; ils n'ont rien, par exemple, de l'éclat tout extérieur d'un José-Maria de Hérédia ; douloureusement énigmatiques, éclairés du dedans, ils caractérisent une âme honnête attristée

par les vains tumultes et qui, si elle *vagabonde* parfois, ne s'égare point sur des objets indignes, ne se montre jamais éprise que d'idéal, altérée que du besoin de croire. Ecoutez le poète en l'une de ses inspirations les plus sincères traçant « dans l'ombre de Jésus » le plan d'une de ses béatitudes et vous le jugerez mieux qu'au travers de ma critique.

Dressons notre âme, ainsi qu'un lys rigide et frais,
Dans le calme mépris des moindres flétrissures,
Hautaine et spontanée, intacte et sans arrêts
Vers la voûte éthérée, indispensable et sûre.
Prenons garde que nul serpent ne vienne auprès,
Et recueillons au cœur du vase sans fissures,
A l'abri du relent corrupteur des marais,
La rosée infinie où les sèves s'azurent.
Il peut luire pour tous, pour le riche en savoir
Et pour la journalière à genoux au lavoir,
Le fin rayonnement d'un modeste devoir.
Et l'humilité digne est cette jardinière
Qui transforme notre âme incohérente et fière
En lys harmonieux montant vers la lumière.

Les meilleures qualités de fond et quelques-uns des défauts de forme (je parle à mon point de vue très exclusif d'observateur des règles poétiques) apparaissent dans ce sonnet. Ce que nul ne lui contestera, c'est la noblesse de sentiment qui va de pair avec l'originalité d'une expression, tour à tour hautaine et familière.

Quelquefois — trop rarement à mon gré — M. Haugmard se souvient de son origine bretonne. Comparant au printemps qui lui semble « un rustaud lourd », « un enjôleur suffisant et nigaud » l'automne qu'il se représente sous les traits d'une femme « aux yeux tendrement tristes », il trouve que l'on distingue, au-dedans de cette dernière saison, un ciel breton. Je crois que les gens pratiques comprendront peu de telles subtilités, mais j'estime que les rêveurs en savoureront le charme délicat.

Ils est, d'ailleurs, impossible de donner en quelques lignes

l'idée même très vague d'un recueil qui enferme toutes les pérégrinations d'une âme, pendant plusieurs années de vie. Au début, cette âme converse avec le Maître et ces entretiens rappellent, timidement encore, ceux de l'*Imitation de Jésus-Christ;* au dénouement, elle implore le *Refuge*, fuit la vie, se compare à une cloche qui a perdu son battant et ce que ses élans mystiques, son horreur du monde lui permettent d'espérer,

C'est l'heure demandée à Dieu, l'heure dernière...

Je viens de marquer quelques-unes des étapes par où l'*âme vagabonde* — ou mieux noblement errante — de M. Louis Haugmard s'achemine vers l'idéal. *A la Ville*, *aux Champs*, *Auprès de la Vie*, *Avec les Morts* (figures d'histoire ou de légende) *Avec Psyché*, *dans la Villa du Rêve* inspiratrice, évocatrice de ses meilleurs vers, le poète se montre fervent spiritualiste; devant une statuette dont il goûte la beauté, il s'écrie :

O chair qui, dans l'Olympe, ensorçelas des dieux
Me vaudras-tu jamais une âme dans des yeux ?

J'ai montré qu'il est chrétien et que sa poésie échappe ainsi au fatalisme d'Alfred de Vigny, au stoïcisme de Sully Prud'homme, ses glorieux précurseurs. C'est de Baudelaire (chrétien à sa manière et jusqu'en son satanisme) que l'auteur de la *Cape de lin et* de l'*Ame vagabonde* pourrait surtout se réclamer, et la lecture des *Fleurs du mal* le préserverait de quelques concessions au décadentisme.

O. DE GOURCUFF.

***

LES VOIX QUI RANIMENT, recueil de dialogues et saynètes, par Mlle Marguerite de Montgermont. — Paris, Ancienne Maison Douniol, Téqui éditeur, 1905.

Composer pour les Catéchismes et les Patronages de petites pièces de théâtre qui, sans cesser jamais d'être pieuses, édi-

fiantes même, puissent se lire avec agrément et se jouer avec succès : voilà certes une tâche des plus délicates, et qui a demandé, pour être menée à bien, tout le zèle évangélique de Mlle Marguerite de Montgermont, tout son esprit et tout son cœur.

Bien souvent, les directeurs ou directrices de maisons d'enseignement, les organisateurs de fêtes chrétiennes, les pères ou mères de famille cherchent et trouvent mal aisément pour leurs élèves ou leurs auditeurs des saynètes, instructives et amusantes. Il leur suffira, pour n'avoir plus rien à désirer, de feuilleter le recueil de Mlle de Montgermont ; tous ces poèmes dialogués, aussi ingénieusement imaginés qu'agréablement versifiés, entre autres *Clartés de Bethléem*, *les Voix de France*, *les Roses rouges de la crèche*, *les quatre saisons* viendront grossir utilement leur répertoire.

J'ai goûté la causerie ailée des jeunes filles d'*Au carrefour de la vie* et l'aristocratique distinction mêlée de douce familiarité qui s'exhale de *Fleurs de lys*, de *Louise de France à Fontevrault*. *Les Béatitudes* (chant et récitatif) paraphrasent, non sans un certain bonheur d'expression, le divin Sermon sur la montagne. Tout le livre, en somme, justifie son titre « les voix qui raniment ».

O. DE G.

*
* *

L'Odéon jouera le 21 décembre pour l'anniversaire de Racine, un à-propos en vers à quatre personnages, de notre ami Olivier de Gourcuff, dont nous rendrons compte ultérieurement.

*
* *

FÉDÉRATION DES ETUDIANTS BRETONS DE RENNES

Au début de l'année scolaire 1904-1905, nous rappelons à MM. les Etudiants qu'il est fondé à Rennes une Association amicale sous le nom de « *Fédération des Etudiants Bretons de Rennes* ». Cette association a son siège : 4, avenue de la Gare, 4.

Fidèle à son programme décentralisateur et régionaliste, la

Fédération fait appel aux Bretons de Haute et Basse-Bretagne qui étudient à l'Université de Rennes. Elle se propose de faciliter entre eux les meilleures relations et la plus franche camaraderie. Par ses conférences bi-mensuelles, elle leur fera connaître les merveilleuses manifestations du génie celtique à travers les siècles, dans le domaine des Lettres, des Sciences et des Arts.

Elle les mettra au courant des besoins économiques actuels de la Bretagne, suivant dans ses études le programme de l'Union Régionaliste Bretonne. Toutefois, c'est en français que se feront les communications diverses et les conférences, à cause de la présence des Hauts-Bretons auxquels la connaissance pratique de la langue bretonne sera facilitée.

La Fédération met à la disposition de ses membres tous les journaux et revues de Bretagne et leur procure les avantages ordinaires aux autres associations d'étudiants.

La cotisation annuelle est de 5 francs.

Un membre du Bureau se tient à la disposition des fédérés nouveaux et anciens de 11 heures à midi et de 6 heures à 7 heures.

Le Secrétaire,
JAOUEN, Etudiant en Droit
Rennes, 6 novembre 1904.

Pour la Fédération Bretonne :
Le Président,
O. SAGORY, Etudiant en Médecine
Le Secrétaire,
LE MENN, Etudiant en Pharmacie
Rennes, 6 novembre 1904.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXXII. — DEUXIÈME SEMESTRE

ANGOT (Joseph). Etude sommaire sur Saint Martin de Vertou (527-601) suivie de quelques notes sur la paroisse de Vertou (575-1901). — I. Décembre. 485.

BARDE DU MENEZ-BRÉ (Le). Pierrik. Octobre. 331.

BENTHOU (Yves). Au seuil du mois noir. Novembre. 385.

BOTREL (Théodore). Le Doux Retour. Août. 99. — Aux Frères Gallois. Septembre. 193.

DE CALAN (Vte). *La littérature gaëlique de l'Ecosse, la littérature cornique, la littérature bretonne-armoricaine*, par G. Dottin. Août.

CAMPION (l'Abbé L.). Saint Malo. Sa vie d'après une prose d'un missel manuscrit du XVe siècle. Juillet. 64.

FAVÉ (l'Abbé A.). Une affaire de succession à Roscoff en 1754. Novembre. 421.

G. G. *Poésies*, par Raoul de Gaël; *Théâtre*, du même. Septembre. — *Omnium*, par la comtesse de Pesquidoux. Octobre. — *Brocéliande, légende dramatique en quatre actes et en vers, empruntée au Cycle breton*, par Georges Chesley ; *Une journée chez Botrel, le poète, son œuvre*, par l'abbé A. Millon. Novembre.

DU G. (R.). Une Famille Flamande protestante à Quintin au XVIIe siècle. Juillet. 5.

DE GOURCUFF (Vte Olivier). *De l'ensemble des moyens de solution pacifiste*, par Raoul de la Grasserie ; Réédition de *Parisina*, poème de Dominique Caillé ; *La Marche des Mutualistes*, par M. Sélim. Juillet. — *Le Folk-Lore de France*, par Paul Sébillot, tome I. *Le Ciel et la terre* ; *Bulletin de l'Union Régionaliste bretonne pour 1904* ; *A travers la haine*, poèmes dramatiques, par Emile Langlade ; *La Noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles, Réformations et Montres* par le Cte R. de Laigue. *Evêché de Vannes*. Septembre. — *Discours de M. H. Devillers au dîner des Parisiens de Partout*; *Les Artistes Ar-*

tésiens aux Expositions de 1904, par M. E. Langlade. Octobre. — *Bretagne, heures vécues*, par Charles Fuster ; *Notre-Dame du Tabernacle*, notice archéologique et religieuse, par le Baron de Wismes ; *D'Alger à Bou-Saada*, par Paul Eudel ; *Beautés Etrangères*, par Emile Blémont ; Conférence de Charles Fuster sur Jean Plémeur ; *Analyse sommaire des statuts synodaux de l'Eglise de Saint-Brieuc*, par Paul de Berthou. Novembre. — *Abélard*, drame en 3 actes en vers, par Madeleine Lépine ; *Chez Nous*, par Auguste Barrau ; *L'Ame Vagabonde*, par Louis Haugmard ; *Les Voix qui raniment*, recueil de dialogues et saynètes par Mlle Marguerite de Montgermont. Décembre.

Le Gouvello (Vte Hippolyte). Une statue à saint Yves dans l'Eglise du Vœu National. Août. 97. — La Statue de saint Yves. Septembre. 281.

de la Guichardière (Henry). Silhouettes Bretonnes. Fanch Jaffrennou (Barz Taldir ab Herninn). — I. Septembre. 196. — II. Novembre. 395.

Hamonic (E). L'Art en Province. Décentralisation. Décembre. 481.

de Kersauson (J). Notes historiques sur la commune et paroisse d'Avessac. I. Novembre. 427. — II. Fin. Décembre. 518.

Kerviler (René). La Bretagne à l'Académie Française au XIXe siècle. V. Juillet. 48. — VI. Août. 158. — VII. Septembre. 242. — VIII. Octobre. 289. — IX. Novembre. 405.

Koulmik. *François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, sa femme et ses enfants, d'après des documents inédits*, par Frédéric Saulnier ; *L'Erreur de Florence*, par Ch. Le Goffic. Novembre.

de Laigue (Cte René). *Le Portrait de Brizeux* (Librairie Le Dault). Août et septembre ; *Ar Pevar Aviel lakeat en unan* (*Les Quatre Evangiles réunis en un seul*), par M. l'abbé Caër ; *Les Noms de Baptême en Bretagne*, par Yves Sébillot. Octobre.

Langlade (Emile). A la mémoire de Monselet. Août. 174. — *Le Poète*, par O. de Gourcuff. Août.

Mallard de la Varende (R.). Au Comte de Richemont, duc de Bretagne, connétable de France. Juillet. 69.

Millon (L'abbé A.). Choses de Chez Nous : Chronique de Bretagne. Août. 176. — Octobre. 335. — Décembre. 549.

PARIS-JALLOBERT (L'abbé). Le Château Landais à Vitré. I. Août. 101. — II. Fin. Septembre. 258.

PICQUENARD (Docteur). *Essai de géographie botanique sur Belle-Ile-en-Mer*, par Emile Gadeceau ; *Dictionnaire des Racines Celtiques*, par Pierre Malvézin. Juillet. — De l'évolution moderne du Chupen et du Jilet dans le costume masculin aux environs de Quimper. Août 134.

PICQUENARD (Docteur et Mme). Le Septième Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne. I. Octobre. 353. — II. Fin. Décembre. 530.

POCQUET (Barthélemy). La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes. I. Septembre. 209. — II. Fin. Octobre. 308.

SAULNIER (Ir.). *Scarron inconnu et les types des personnages du Roman Comique*, par M. Henri Chardon. Juillet.

SÉBILLOT (Yves). La Haute-Bretagne au point de vue Breton. Septembre. 227.

TREBAOL (Goulven). Le Pays de Galles ou Cambrie : Notes d'un missionnaire. Août. 155.

DE TRÉMAUDAN (Joseph). Miettes d'histoire : Bretons colonisateurs, les gentilshommes et le Commerce (XVIIe-XVIIIe siècles). Juillet. 79.

URVOY DE CLOSMADEUC (J.). Un méconnu : Artur de Richemont connétable de France. Décembre. 505.

UZUREAU (F.). Le Prince de Talmond et le général Rossignol. Juillet. 72. — Le général vendéen Donnissan guillotiné à Angers (1794). Novembre. 391.

DE WISMES (Bon Gaëtan). Un Breton archéologue 5 ans après sa mort. La Tour d'Auvergne tué le 27 juin 1800 à Oberhausen, nommé le 30 mars 1805 membre résidant de l'Académie Celtique. Juillet 39.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne. Procès-verbaux. Octobre. Décembre.

X. Une triple inauguration à Nantes. Juillet. — Le Salon de 1905 du sculpteur Charles Le Bourg ; Brochure commémorative de l'inauguration des médaillons de Charles Monselet et des bustes d'Emile Péhant et de Dugast-Matifeux. Novembre. — Fédération des Etudiants Bretons de Rennes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.